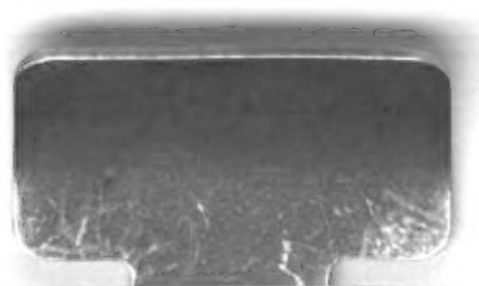


LE

CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

LE CORRESPONDANT

RECUEIL PÉRIODIQUE.

RELIGION, PHILOSOPHIE, POLITIQUE,
SCIENCES,
LITTERATURE, BEAUX-ARTS.

TOME TREIZIÈME.

PARIS
LIBRAIRIE DE V.-A. WAILLE,
RUE CASSETTE, 6 ET 9.
1846

LE

CORRESPONDANT.



ENTREVUE
DU PAPE GRÉGOIRE XVI
ET DE L'EMPEREUR NICOLAS.

Peu d'événements ont produit depuis quelques années une sensation plus vive que la récente visite de l'empereur de Russie au chef de l'Eglise catholique. Cette entrevue avait été précédée de circonstances vraiment miraculeuses. Avant que le maître absolu de tant de millions d'hommes ne touchât le sol de la ville éternelle, une pauvre fugitive l'y avait précédé : elle avait raconté à la France, à l'Italie, les circonstances de son martyre, et l'Occident s'était réveillé de son indifférence. Les paroles de la sainte religieuse de Minsk ne pouvaient être exagérées : la vérité elle-même est une horrible exagération de ce que l'esprit de notre temps peut attendre de pire d'un souverain et d'un peuple qui ont la prétention d'appartenir à la civilisation chrétienne. La vérité, révélée enfin à tous les yeux sur le sort de la Pologne catholique, marchait ainsi devant l'homme dont l'absolutisme insensé ne peut décliner la responsabilité d'aucun des crimes produits par ses lois.

Rome et le Pape avaient dans cette circonstance une grande mission à remplir : il fallait que le souverain Pontife se fît l'organe des droits imprescriptibles de l'humanité et de la liberté ; tous les regards étaient tournés vers le Vatican, et le siècle entier, dans ce que son esprit a de plus unanime, semblait remettre les foudres aujourd'hui irrésistibles de l'opinion aux mains d'un pouvoir qu'hier encore tant de voix abusées rayaient des destinées de l'Europe moderne. Nous observions en silence ce mouvement inouï, et nous ne doutions pas que le souverain Pontife ne s'élevât à la hauteur de sa mission. Pourtant, quand le résultat doit être immense, celui qui y compte le plus ressent toujours une vive émotion ; aussi notre angoisse était-elle proportionnée à notre attente.

Enfin les nouvelles de Rome sont venues; elles ont retenti partout, bien au delà des limites du monde religieux ; elles ont, s'il est possible, surpassé les espérances du monde catholique. Vainement quelques journaux, connus par leur antipathie envers l'Eglise, se sont-ils efforcés de révoquer en doute la fermeté du Saint-Père et la défaite morale de l'empereur Nicolas. Des lettres plus récentes sont venues confirmer l'exactitude des premiers récits. Grâce à quelques renseignements dont la source est aussi sûre que respectable, nous pouvons donner dès à présent à nos lecteurs des détails positifs sur ce qui s'est passé à Rome dans cette mémorable circonstance.

Lorsque l'empereur de Russie fit connaître son intention de venir dans la capitale du monde chrétien, il n'y avait que trois partis à prendre : lui refuser l'entrée de l'Etat romain, l'y recevoir avec les habitudes de l'hospitalité pontificale, même envers les princes hérétiques, ou bien lui faire une réception digne et sévère. Personne n'aurait songé à conseiller le parti violent, et le Saint-Siége, avec sa mansuétude traditionnelle, n'aurait pu en concevoir même la pensée. Ce parti pourtant eût été préférable au second. On obviait à tous les inconvénients, au contraire, en observant les règles d'étiquette qui constituent la stricte politesse envers les souverains, mais en supprimant les démonstrations qui sont d'usage à Rome quand il s'agit de têtes couronnées. C'est cette dernière ligne qu'on a suivie.

« Ordinairement, dit dans une de ses lettres une personne qui connaît par-

faitement le terrain, lorsqu'un souverain a fait annoncer son arrivée, une invitation lui est adressée de la part du Pape : rien de semblable n'a eu lieu. Le ministre de Russie, M. de Boutenief, avait fait tout ce qu'il avait pu pour obtenir du cardinal secrétaire d'Etat, sinon une lettre, du moins une parole qu'il pût porter à Palerme comme une invitation de venir à Rome : il n'a pu arracher le plus petit mot en ce sens.

« Il est d'usage aussi d'envoyer au-devant des souverains qui se sont fait annoncer de hauts personnages chargés de les recevoir, soit à l'entrée des Etats romains, soit à quelques lieues de Rome : rien de semblable n'a eu lieu.

« Enfin, on donne des fêtes pendant leur séjour : tout ce qui aurait pu avoir la plus légère apparence de ce genre de démonstration a été complétement supprimé, non-seulement de la part du gouvernement, mais encore de la part des princes romains. Lorsque le grand-duc héritier vint ici, il y a quelques années, la coupole de Saint-Pierre fut illuminée; ce jeune homme inoffensif n'ayant aucunement la responsabilité des mesures prises par son père contre l'Eglise, une telle démonstration ne présentait pas d'inconvénient. Mais il n'en eût pas été de même pour ce qui concerne l'empereur : des courtisans de tous les pouvoirs (et il s'en trouve ici comme partout) ont intrigué, je crois, pour obtenir cette illumination : elle a été refusée.

« En résumé, pour nous servir des expressions consacrées, il n'y a eu ni *invito*, ni *incontro*, ni *festa*. La suppression de ces trois choses constate ici, envers les souverains, la réception *triste et sévère*. »

Nous voudrions être aussi explicites sur les détails de l'entrevue de l'empereur avec le Saint-Père ; mais ici la vérité ne peut être entièrement connue : les deux visites de Nicolas n'ont eu pour témoins que le ministre de Russie, qui ne se soucie pas sans doute de commettre des indiscrétions, et Son Eminence le cardinal Acton, qui servait d'interprète, et à qui sa position impose la réserve. Mais on a observé l'entrée et la sortie de l'empereur, et l'on a pu raconter quelle avait été son attitude pendant la durée de son entrevue. Enfin le souverain Pontife lui-même a permis de révéler quelques-unes de ses paroles les plus graves et les plus solennelles.

L'empereur a vu le Pape deux fois : le jour de son arrivée, c'est-à-dire le 13 décembre, et le 17, jour de son départ. On prétend qu'il avait attendu pendant quatre jours que le souverain Pontife lui rendît sa visite, et que c'est de guerre lasse qu'il s'est décidé à retourner au Vatican. L'an dernier le Saint-Père alla trouver chez lui l'illustre archevêque de Cologne, Mgr Droste de Visehering; mais ce que Sa Sainteté avait fait pour un confesseur de la foi, elle a cru devoir le refuser au persécuteur de l'Eglise.

Quand Nicolas arriva chez le Pape, les antichambres n'étaient pas sur le pied de la grande réception ; il n'y avait que ce qu'on appelle à Rome la *mezza anticamera;* les officiers

étaient en petite tenue : en pareil cas, la simplicité est le signe le plus évident de la tristesse.

Nicolas, arrivé en présence de Grégoire XVI, lui fit une inclination très-profonde et lui baisa respectueusement la main. Le Pape lui ouvrit les bras « qui s'ouvrent à tous les pécheurs. » Malgré sa dureté fastueuse, Nicolas est un homme susceptible d'impressions vives, et les choses lui font d'autant plus d'effet qu'il a plus compté en produire lui-même sur les autres. Sans doute, il s'était promis à l'avance d'imposer au Pape et ne pas se laisser imposer par lui. Le général républicain Radet, chargé d'arrêter Pie VII, raconte naïvement lui-même l'impression inattendue que produisit sur lui la vue du Saint-Père. Nicolas a été subjugué tout comme le général Radet. Pendant le cours de l'entretien, et à mesure que le Pape lui exposait les griefs de l'Eglise, il a serré, dit-on, plus de vingt fois, avec un mouvement convulsif, les mains du Pontife dans les siennes. En sortant du Vatican, sa physionomie était bouleversée. Arrivé en bas de l'escalier, il passa devant sa voiture sans la voir.

Voici maintenant quelques détails sur ce qui s'est dit dans l'entrevue; nous croyons pouvoir garantir l'exactitude de ces détails; on ne peut répondre des termes, mais le sens est certainement conforme à la vérité.

Après une phrase de politesse, le Pape a dit à l'empereur qu'il serait plus heureux de le voir à Rome s'il était possible de s'entendre avec lui sur les choses si graves dont il devait l'entretenir. Alors le Pape a parlé de la religieuse martyre qui est à Rome, il a énuméré les ukases qui constituent un système opiniâtrement suivi de persécutions contre l'Eglise, ajoutant qu'il était de son devoir de protester énergiquement; il a aussi demandé l'admission d'un nonce en Russie. Nicolas, dans sa réponse, aurait fait alors entendre que les lois de son empire ne lui permettaient pas de faire tout ce qu'il voudrait; à quoi le Pape a répondu :

« Mes lois, à moi, ne dépendent pas de ma personne; ce sont les lois de Dieu, je n'en suis que le dépositaire, je n'y puis rien changer. Mais les vôtres sont l'ouvrage des hommes, et vous êtes le maître de les modifier toutes les fois que vous le jugez à propos. »

Le Pape a terminé ses représentations par ces graves paroles :

« Je touche à la fin de ma vie ; dans quelques mois peut-être j'irai rendre mes comptes à Dieu, et c'est pour acquitter le devoir de ma charge apostolique que je vous parle ainsi. Vous aussi, vraisemblablement plus tard que moi, vous comparaîtrez au tribunal du souverain Juge et vous aurez à y répondre sur les mêmes choses. »

Cette entrevue a duré plus de cinq quarts d'heure. La seconde a été un peu plus courte. Suivant *l'Ami de la Religion*, le souverain Pontife, de cette voix grave et de cet air vénérable qui rappellent les plus nobles types de la dignité pontificale, aurait dit à l'empereur :

« Dans ce moment tout l'univers a les yeux fixés sur nous, et tous les catholiques sont dans l'attente du résultat de notre entrevue. »

Pendant les quatre journées qu'il est resté à Rome, l'empereur a erré dans les monuments comme un véritable *touriste*. Il est monté à la coupole de Saint-Pierre ; le majordome lui avait fait préparer une collation : il a daigné boire à la santé du Pape. Ce qui est plus grave, il s'est agenouillé devant la Confession de saint Pierre, il a paru prier sur la cendre du prince des apôtres. Dieu veuille que cette prière ait été sincère!

La haute classe et le peuple de Rome ont été à l'unisson de leur souverain ; c'est une merveille pour ceux qui connaissent Rome que cette réserve absolue de la noblesse, que ce silence du peuple à l'arrivée d'un monarque qui commande en maître absolu au quart du monde habitable et qui s'appuie sur cinq cent mille baïonnettes. L'empereur n'a produit quelque effet que par son argent ; il en a jeté tant qu'il a pu à des mendiants de diverses natures. Un homme d'esprit disait qu'en définitive Nicolas avait été reçu à Rome comme le serait M. le baron James de Rothschild.

Maintenant on s'enquiert du fruit que cette visite pourra produire pour les malheureux catholiques de la Russie et de la Pologne. A cet égard, les indications que nous avons pu recueillir se réduisent à des conjectures. On a remarqué que l'empereur, malgré son émotion, n'avait répondu que par des paroles assez vagues aux griefs et aux réclamations si exprès et si positifs du Saint-Père. Quand l'empereur l'a quitté la première fois, le Pape lui a remis un résumé par écrit de ses plaintes ; lors de la seconde entrevue, Nicolas a rapporté sa réponse également par écrit. Dans l'intervalle, le cardinal Lambruschini s'était abouché avec M. de Nesselrode. La négociation qui a

continué entre ces deux personnages après le départ de l'empereur ne peut cependant durer longtemps, M. de Nesselrode devant quitter Rome le 15 de ce mois pour rejoindre son maître. Evidemment, une fois la première émotion passée, l'autocrate fera le moins qu'il pourra, et des personnes bien informées vont jusqu'à prétendre qu'il ne fera rien du tout.

Cependant on peut garder quelques doutes plus favorables, non sur les intentions de l'empereur, auxquelles personne n'a le droit de se fier en Occident, mais sur les conseils que son propre intérêt lui dictera. Ce n'est ni par hasard ni par curiosité que Nicolas est venu à Rome; il attache, comme on sait, un prix extrême au mariage de sa fille, la grande-duchesse Olga, avec un des archiducs d'Autriche. Déjà la répulsion catholique de ce dernier empire contre le persécuteur de l'Eglise, répulsion entièrement partagée par la famille impériale, a fait échouer ce projet d'alliance; cependant Nicolas insiste, et c'est pour triompher de tous les obstacles qu'il a voulu arracher le consentement du Pape avant de retourner en Autriche.

Le Pape, nous en sommes convaincu, ne cédera que pour des avantages positifs, pour des garanties certaines en faveur des victimes de la suprématie orientale; nous conservons donc quelque espérance de voir nos frères tirer immédiatement des circonstances actuelles quelque adoucissement à leurs maux.

Mais quand bien même notre attente serait trompée, l'événement n'en deviendrait pas moins fécond dans l'avenir. L'histoire de ce siècle, en éloignant de plus en plus le Saint-Siége des complications de la politique d'intérêt, le replace graduellement dans les hautes régions de la pensée européenne. En 1814, le Pape, persécuté par un prince catholique, a été ramené dans Rome par l'épée de quatre souverains dont trois ne reconnaissaient pas la suprématie de l'Eglise romaine; aujourd'hui il faut entendre en quel termes *le Times*, c'est-à-dire l'organe le plus accrédité de l'anglicanisme, parle du Pape Grégoire XVI.

« Sa conduite, dit-il, a été pleine de dignité et d'énergie, digne, en un mot, du chef de l'Eglise latine. Dans cette occasion le Pape a plaidé la cause de la conscience et de la liberté. Si les restes de la malheureuse Pologne sont broyés sous la sauvage politique de son tyran, le chef de son Eglise est à l'abri de ses attaques et la foi de ses enfants n'appelle pas en vain de Nicolas à un plus haut tribunal. »

Quant à nous, nos espérances luttent avec les mouvements de notre cœur; si d'un côté nous accueillons avec une émotion sympathique tous les symptômes qui peuvent présager la fin du martyre de la Pologne, d'un autre côté nous ne voyons pas s'accumuler sans une secrète joie ce trésor de colère d'où doit sortir un jour le salut d'une nation dont l'existence indépendante est nécessaire à l'honneur de l'Europe comme à l'équilibre de la politique universelle. Que Nicolas s'obstine dans sa tyrannie, et la Pologne renaîtra; elle renaîtra catholique, c'est-à-dire avec toutes les garanties d'ordre et de stabilité.

Le Saint-Siége ne peut concourir directement à ce résultat; habitué comme il doit l'être à rendre un hommage humain aux gouvernements de fait, Nicolas est actuellement pour lui le souverain des Polonais; il s'adresse à ce prince pour revendiquer les droits spirituels des enfants de l'Eglise catholique sur lesquels pèse sa domination. Espérons toutefois que la Pologne datera l'aurore de son affranchissement du jour où Grégoire XVI, entre les adulations du roi de Sardaigne et du roi de Naples, étendant son manteau sur la martyre de Minsk, aura fait entendre la vérité à cet homme qui impose par tout le mensonge avec la peur.

Ceux à qui ne convient pas ce grand effet de la parole pontificale osent prétendre que la tyrannie qui pèse sur les Etats romains ne donne pas à Grégoire XVI le droit de reprocher à un tyran tel que Nicolas les crimes qu'il commet ou qu'il laisse commettre. Nous n'insisterons pas ici sur ce qu'a d'insensé cet injurieux parallèle. Nous conjurons seulement quiconque a conservé quelque sentiment d'impartialité de nous dire quel Pontife au monde aurait pu tenir à Nicolas un tel langage, si ce n'est celui qui, en sa qualité de souverain temporel, peut traiter d'égal à égal avec l'empereur de toutes les Russies? La puissance temporelle du Saint-Siége, en assurant l'indépendance au chef de la chrétienté, est la garantie de la conscience universelle; elle est aussi l'honneur et la sauvegarde de l'Italie. Que ceux des Italiens qui ont épousé avec tant de passion les idées du XVIIIe siècle étudient avec plus de soin l'histoire de leur pays; ils y verront que la puissance pontificale a pu seule les dérober en partie à la servitude étrangère; et, quand cette conviction aura pénétré dans leur esprit, ils n'obéiront

plus avec répugnance à cette république de l'Eglise qui a été la mère de tous les gouvernements libéraux de l'Europe; ils n'épuiseront plus leur imagination à lui tendre des embûches. En lui montrant plus de confiance ils n'exciteront plus ses craintes, et rien ne s'opposera dès lors à des améliorations dans le gouvernement dont l'efficacité est de plus en plus démontrée par l'expérience, mais qui ne sauraient être tentées là où n'existent pas préalablement l'affection des sujets et l'union des citoyens.

P. S. Nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs une nouvelle relation qu'on nous remet à l'instant même; elle renferme quelques nouveaux et précieux détails, tout en confirmant ceux que nous avons rapportés plus haut.

On s'arrêta devant la salle du trône pour annoncer l'empereur au Saint-Père. Après quelques instants la porte s'ouvrit, et le Saint-Père parut, accompagné du cardinal Acton. A la vue du Pontife, l'empereur se retira d'un pas, s'inclina involontairement et baisa la main du Saint-Père. Le Pape mit ses mains sur les épaules de l'empereur, l'embrassa et ordonna de fermer la porte. Il y avait dans cette salle une table avec trois siéges préparés à dessein; le Pape occupa la première place, et indiqua à l'empereur celle de droite, et celle de gauche au cardinal Acton. L'empereur commença l'entretien par des compliments; mais le Saint-Père l'interrompit en disant : « Ne perdons pas le temps; parlons des choses graves, et parlez lentement pour que je puisse vous comprendre bien. Moi, je suis bien vieux; dans peu de temps je m'en irai rendre compte à Jésus-Christ de l'accomplissement de mon devoir pastoral; mais Dieu peut aussi d'un moment à l'autre vous appeler devant son tribunal pour vous demander compte de la cruelle persécution que vous faites subir à son Eglise, surtout dans la malheureuse Pologne.» A ces mots l'empereur se troubla de plus en plus; son visage se couvrit de rougeur; on dit même qu'il pleura, et que, baisant la main et les habits du Pape, il répétait : « On m'a calomnié devant vous. » Le Saint-Père répliqua qu'il avait un témoin vivant dans la personne de la Mère Macrine, supérieure des Basiliennes. L'empereur, avec la plus grande soumission, protesta qu'il ne savait rien de tout cela; que Sie-

maszlec (évêque apostat) et les autres avaient abusé de sa confiance, mais qu'il saurait découvrir la vérité et punir les coupables. Le Pape reprit qu'il ne portait pas son jugement sur l'empereur d'après ce fait unique, et alors, s'aidant d'un papier qu'il tenait à la main, il lui énuméra un à un les vingt-six ukases et d'autres actes émanés de l'empereur lui-même; après quoi il remit ce papier à l'empereur, en ajoutant : « Prenez cette énumération de vos actes contre Dieu et son Eglise; qu'elle vous fasse souvenir de quoi vous devez vous justifier. » L'empereur répétait que le Saint-Père serait content de lui, qu'il ferait tout. Enfin le Saint-Père exigeait la réception du nonce en Russie, la cessation de toute persécution religieuse et la liberté entière de l'Eglise catholique dans l'empire de la Russie. L'empereur a promis de donner sa réponse avant son départ.

L'entrevue a duré une heure et dix-huit minutes. L'empereur sortit avec tous les signes de la plus vive émotion. Quand on ouvrit la porte il baisa la main du Saint-Père, qui ne l'embrassa pas.

Le secrétaire d'Etat cardinal Lambruschini et le cardinal Acton sont les seuls membres du sacré collége qui soient allés se présenter à l'empereur. De la noblesse romaine personne n'est allé le voir. Parmi les dignitaires, seulement, le commandant de place et le gouverneur de Rome, Mgr Marini, lui ont rendu visite. Devant ce dernier, l'empereur s'est plaint avec beaucoup d'émotion de ce que le Saint-Père le regardait comme un Néron et un Caligula, en ajoutant que dans un pays si étendu il lui était impossible de savoir tout ce qui se passe, et que, d'ailleurs, on avait répandu beaucoup de mensonges sur son compte. A quoi Mgr Marini répondit que le meilleur moyen de prouver la fausseté de ces accusations était de proclamer la liberté de conscience. Deux jours avant l'arrivée de l'empereur, le Frère Rysso, Polonais, directeur de la Propagande, est venu prendre congé du Saint-Père pour aller faire une mission; le Pape lui dit : « N'y allez pas, pour qu'on ne me dise pas qu'un Polonais a quitté Rome devant l'empereur. »

SURINTENDANTS
CONTROLEURS GÉNÉRAUX
ET
MINISTRES DES FINANCES
CÉLÈBRES.

III

J.-B. COLBERT[1].

VIII

Au nombre des questions qui ont le plus préoccupé les gouvernements européens, depuis la seconde moitié du XVII[e] siècle, figure en première ligne celle qui se rattache au problème de la population. Longtemps la nature de ces préoccupations a été directement contraire à ce qu'elle est de nos jours. On croyait que la misère et les famines n'avaient d'autre cause que l'insuffisance de la population, et l'on agissait en conséquence. Colbert partagea avec son siècle ces généreuses illusions. A l'époque de son administration on ignorait encore, même approximativement, le chiffre des habitants du royaume et sa contenance. Aucun cadastre, aucun recensement général n'avaient été faits, et les évaluations les plus contradictoires trouvaient des partisans. Les uns, d'après un passage des *Commentaires* de César, qui portait la population des Gaules à trente-deux millions, l'estimaient à trente-sept et même à quarante-huit millions. Selon Puffendorf, sous Charles IX, la France comptait vingt millions d'habitants. En 1685, un des savants autrefois pensionnés par Colbert, le Hollandais Isaac Vossius, évaluait

[1] Voir *le Correspondant* des 10 novembre et 10 décembre 1845.

cette population à cinq millions, ce qui prouve, à défaut d'autre mérite, que les faveurs de Louis XIV n'en avaient pas du moins fait un flatteur [1]. Enfin, en 1698, un dénombrement fut demandé aux intendants des provinces, et donna pour résultat une population de dix-neuf à vingt millions d'habitants [2]. Des guerres presque continuelles ayant désolé le royaume depuis 1672, il est probable que la population du royaume s'élevait vers 1660 à vingt-deux millions d'habitants. On a déjà vu que Colbert avait accordé quelques gratifications et des exemptions de taille aux ouvriers qui se mariaient. Un édit du mois de novembre 1666 exempta pendant cinq ans de la contribution aux tailles, et aux autres charges publiques, tous ceux qui se seraient mariés avant leur vingtième année, et pendant quatre ans ceux qui se seraient mariés à vingt et un ans. La même exemption était accordée à ceux qui auraient dix enfants, « nés en loyal mariage, non prêtres, religieux ni religieuses, » en comptant dans le nombre les enfants morts sous les drapeaux. Enfin ceux qui n'étaient pas mariés à vingt et un ans de-

[1] Je ne voudrais pas médire d'Isaac Vossius, mais je dois constater que les pensions aux savants étrangers avaient été supprimées avant 1680.

[2] *Recherches et considérations sur la population en France*, par Moheau. 1 vol. Paris, 1778. — *La Dîme royale*, par Vauban. *Collection des principaux économistes*, t. I, p. 121, édition Guillaumin. — De la *Balance du Commerce* et *des Relations commerciales extérieures de la France à la fin du règne de Louis XIV et à la Révolution*; par Arnould, chef du ci-devant bureau de *la Balance du Commerce*. L'auteur de cet ouvrage donne à ce sujet quelques renseignements assez curieux, un peu hasardés, peut-être, dans certaines parties, et que je reproduis avec toute la réserve que commandent les travaux statistiques de ce genre.

Population de la France, d'après les mémoires des intendants :

	A la fin du XVII[e] siècle.	A l'époque de la Révolution.
	20,093,000 hab.	24,677,000 hab.
Contributions (*non compris les sommes votées par les pays d'états pour leur administration intérieure*).	260,748,000 livr.*	568,000,000 livr.
Estimation du numéraire effectif de la France.	800,000,000 »	2,000,000,000 »
Valeur du produit territorial et de l'industrie en France.	1,984,800,000 »	3,400,000,000 »
Dépenses générales de la France. . . .	304,670,000 »	633,243,000 »
Montant de la dette publique de la France.	4,500,000,000 »	4,152,000,000 »

En 1700, la contribution de chaque individu aux dépenses générales du royaume, en calculant cette contribution d'après la valeur de l'argent en 1790, était évaluée à 12 livr. 13 s. (environ 7 livres, *monnaie du temps*).

En 1790, cette contribution s'élevait à 22 livr. 15 s.

(*Balance du Commerce*, etc., t. III, tableau xv.)

Elle est aujourd'hui de 40 francs environ par individu.

* D'après la valeur de l'argent en 1790 ; c'est-à-dire que les sommes du temps ont été presque doublées, le marc d'argent ayant valu 30 livres en 1700 et 33 livres 10 sous en 1790.

vaient être soumis à toutes les impositions publiques. Quant aux nobles, ceux d'entre eux qui auraient dix enfants, dans les conditions déterminées, recevraient une pension de 1,000 livres, et cette pension serait portée à 2,000 livres pour douze enfants [1]. Au mois de juillet 1667, la même faveur fut étendue à quiconque aurait dix ou douze enfants. Cependant ces mesures donnèrent lieu dans l'application à quelques restrictions et à beaucoup d'abus. On voit dans une lettre de Colbert à un intendant « qu'à l'esgard des gentilshommes qui ont le nombre d'enfants porté par la déclaration du roy, il faut faire savoir ceux qui sont de la religion prétendue réformée, comme aussy ceux qui ne mettent pas leurs enfants *dans le service* quand ils sont en âge [2]. » D'un autre côté, beaucoup de nobles et de roturiers se faisaient comprendre abusivement dans la catégorie de ceux qui devaient être portés sur la liste des pensions ou exempts des tailles. Ce nouvel essai d'encouragements pécuniaires ne fut donc pas heureux, et en 1683, après une expérience de seize années, les deux édits en faveur des mariages furent révoqués.

Quelques écrivains ont attribué au même motif qui les avait dictés un édit du mois de décembre 1666, portant obligation, pour toutes les communautés religieuses qui voudraient s'établir, d'en solliciter préalablement l'autorisation, et soumettant par effet rétroactif à cette formalité toutes celles qui ne dataient pas de plus de trente ans [3]. Rien, ni dans le préambule ni dans le corps de l'édit, ne justifie cette assertion. Mais on y lit que, « depuis les dernières guerres, le nombre des communautés religieuses s'était tellement accru qu'en beaucoup de lieux elles possédaient la meilleure partie des terres, tandis que dans d'autres elles subsistaient avec peine, n'ayant pas été suffisamment dotées, ce qui les forçait de poursuivre leurs créanciers, au grand scandale de l'Eglise et au préjudice des personnes qui, après y être entrées, retombaient ensuite à la charge de leurs familles. » L'édit de décembre 1666 avait donc tout à la fois un but fiscal en cherchant à maintenir sous le régime des tailles les terres que l'érection des nouvelles communautés en exemptait, et un but moral en empêchant celles qui n'étaient pas en mesure de se constituer sur des bases durables d'entraîner les familles dans des sacrifices sans résultat. Quant à la population, si Colbert s'en préoccupa à ce sujet, rien ne donne lieu de le soupçonner. Enfin, le même édit laissait aux archevêques et aux évêques la faculté d'établir dans leurs diocèses autant de séminaires qu'ils le trouveraient à propos [4].

[1] *Collection des anciennes lois françaises*, etc.
[2] Archives de la marine, *Registres des despesches*, etc., lettres du 15 août 1671.
[3] *Recherches sur les finances*, par Forbonnais, année 1666.
[4] *Collection des anciennes lois françaises.*

L'ordonnance pour la réformation de la justice civile parut peu de temps après. Cette ordonnance, qui a été le Code civil de la France pendant plus de cent trente ans, est un des plus beaux titres de gloire de Colbert ; car c'est lui qui entreprit de substituer une loi générale, uniforme, à la bigarrure des coutumes locales, c'est lui qui fit nommer les conseillers d'Etat et les maîtres des requêtes chargés d'en jeter les fondements ; et, quand ce travail fut achevé, il prit une part active aux conférences qui en précédèrent la promulgation. L'incohérence de la législation du royaume était en effet extrême à cette époque ; aussi l'idée de mettre un peu d'ordre dans ce chaos n'était pas nouvelle ; mais on avait toujours reculé jusqu'alors devant l'opposition de la routine et des préjugés locaux. Dans le nombre des provinces qui composaient le royaume, les unes étaient régies par des coutumes longtemps conservées traditionnellement, les autres par le droit romain, qu'on appelait le droit écrit. En Auvergne, la coutume et le droit romain se partageaient la province. Dans beaucoup de cas, la coutume générale de la province se modifiait par les usages locaux, et souvent, pour trancher la question, il fallait recourir, soit au droit romain, soit aux coutumes du pays voisin. Enfin, le désordre était tel que la jurisprudence, sur des questions très-importantes, changeait très-fréquemment, et l'on voyait souvent la même question jugée d'une manière différente par les diverses chambres d'un même Parlement[1].

Suivant l'auteur de la *Vie de Lamoignon*, Colbert avait chargé le conseiller d'Etat Pussort de préparer un travail pour la réformation de la justice. Le projet de Colbert était, dit-il, de ne communiquer l'ordonnance à personne et de la publier comme émanant de la seule autorité du roi, après un enregistrement en lit de justice. Averti de ce dessein, M. de Lamoignon alla trouver Louis XIV, et lui proposa, pour illustrer son règne, de réformer la justice comme il avait réformé les finances. « *M. Colbert emploie actuellement M. Pussort à ce travail*, répondit le roi ; *concertez-vous ensemble.* » Cet incident renversa les projets de Colbert. Alors, dit le biographe de M. de Lamoignon, commencèrent les conférences dont le procès-verbal imprimé a bien démontré la nécessité, car un grand nombre d'articles y furent modifiés.

Cependant, il se trouva dans le Parlement des voix qui s'élevèrent contre la réformation projetée ; déjà même la cour s'en réjouissait, car elle avait toujours présents à l'esprit les affronts qu'elle avait reçus de ce corps au temps de la Fronde, et elle désirait faire sur lui un coup d'autorité. Prévoyant ce projet, M. de Lamoignon employa toute sa modé-

[1] *Recueil des arrêtés de M. le P. P. de Lamoignon*. Lettre de M. Auzannet, avocat, du 1er décembre 1669.

ration et sa prudence à calmer la chaleur d'une cinquième chambre des enquêtes qui se distinguait surtout par son opposition et qu'on parlait de supprimer. Il paraît même qu'un émissaire de Colbert aurait offert 200,000 livres au premier président, à la seule condition qu'il laisserait aller les choses. Mais cette tentative fut inutile, et celui-ci, en faisant échouer les projets d'opposition qui s'étaient manifestés dans le Parlement, ôta à la cour le prétexte qu'elle attendait[1]. N'est-il pas étrange que, près d'un siècle et demi plus tard, le même travail de codification, entrepris par Napoléon, ait rencontré les mêmes obstacles? Dans cette circonstance, Cambacérès voulut rendre au Corps-Législatif et au Conseil des Cinq-Cents le service que M. de Lamoignon avait rendu au Parlement; mais ses efforts échouèrent contre les passions des uns et des autres, et les instruments d'opposition qui se formaient furent, sinon brisés, du moins singulièrement altérés par le nouveau pouvoir, non moins absolu et beaucoup plus fort que celui qu'on venait à peine de briser.

La publication de l'ordonnance pour la réformation de la justice civile fut consacrée par une médaille. Elle représentait le roi tenant des balances en présence de la justice, et portait cette inscription : JUSTITIAS JUDICANTI, *au juge des juges*[2].

Deux ans plus tard, au mois d'août 1669, une nouvelle ordonnance compléta celle de 1667. A la même époque parut le célèbre *Edit portant règlement général pour les eaux et forêts*. Puis, au mois d'août 1670 et au mois de mars 1673, furent publiées l'*ordonnance criminelle* et l'*ordonnance du commerce*, nouveaux et irrécusables témoignages de la passion pour le bien dont Colbert était animé, et de l'intelligence des hommes à qui fut confiée la rédaction de ces codes qui ont gouverné la France jusqu'au début de ce siècle[3]. On a reproché à l'ordonnance criminelle un système de pénalité excessif; mais cette sévérité était conforme aux mœurs, aux idées du temps, et peut-être y eût-il eu danger pour la société à faire autrement. Au nombre des vastes travaux de cette époque, le règlement sur les eaux et forêts est encore apprécié aujourd'hui pour la sagesse de ses vues, et les modifications qui y ont été faites en 1827, du moins en ce qui concerne l'approvisionnement des bois pour la marine, trouvent de nombreux censeurs. Médité et préparé pendant huit années par Colbert et par vingt et un commissaires choisis parmi les hommes spéciaux les plus habiles qu'il put réunir de tous les points du royaume, ce règlement eût suffi pour illustrer un ministre. Depuis Char-

[1] *Recueil des arrêtés*, etc., t. I. Vie de M. de Lamoignon.

[2] Bibliothèque royale, Mss. *Journal des bienfais du Roy*, année 1667.

[3] *Collection des anciennes lois françaises*. Ces diverses ordonnances s'y trouvent en entier.

lemagne, qui avait aussi organisé le service si important des eaux et forêts, une multitude de lois confuses, contradictoires, étant survenues, les préposés, sans direction et sans responsabilité, permettaient à la cupidité particulière les envahissements les plus préjudiciables au bien public. Le nouveau règlement réduisit le personnel surabondant des anciens fonctionnaires, fixa des attributions précises aux officiers maintenus, fonda l'unité de système dans toutes les provinces et l'uniformité de jurisprudence pour tous les délits; il fit constater avec exactitude la contenance et l'étendue des bois, détermina leur mode de conservation et d'aménagement, les précautions et les formalités relatives aux coupes et à la vente de leurs produits. Ainsi Colbert arrêta le dépérissement des forêts et assura à la marine royale le choix dans toutes les propriétés, moyennant paiement, des arbres propres à la mâture et à la construction [1].

La création d'un lieutenant de police à Paris eut lieu au mois de mars 1667, en même temps que parut la première ordonnance pour la réformation de la justice. Déjà, au mois d'avril 1666, Colbert avait ordonné qu'il serait établi des lanternes dans Paris [2]. Au mois de décembre de la même année, il avait aussi rendu un édit concernant le nettoiement et la sûreté de Paris et autres villes du royaume. Avant la création du lieutenant de police, l'administration de la capitale appartenait de fait à un lieutenant civil du prévôt de Paris, qui avait en même temps des attributions de justice assez étendues. Ce lieutenant civil étant mort, Colbert pensa que *le soin d'assurer dans Paris le repos du public et des particuliers, de purger la ville de ce qui pouvait y causer des désordres, d'y procurer l'abondance, et faire vivre chacun selon sa condition et son devoir*, demandait un magistrat spécial; et il créa l'emploi de lieutenant de police. D'après l'édit de création, le nouveau magistrat devait connaître de tout ce qui regardait la sûreté de la ville, prévôté et vicomté de Paris, du port des armes prohibées, du nettoiement des rues, donner les ordres nécessaires en cas d'incendie ou d'inondation, veiller aux subsistances, régler les étaux des boucheries, visiter les halles, foires ou marchés, hôtelleries, auberges, maisons garnies, brelans, tabacs et lieux mal famés, avoir l'œil sur les assemblées illicites, tumultes, séditions et désordres auxquels ils donnaient lieu, étalonner

[1] Rapport de M. Roy à la Chambre des Pairs sur le *Code forestier*, 1827. — *Notice historique sur la vie de Colbert*, par M. d'Audiffret. — *Histoire financière de la France*, etc., année 1669.

[2] Un premier essai avait été tenté en 1558; mais il paraît qu'il ne réussit pas. Voir à la Bibliothèque royale, Mss., un volume du fonds *Cinq cents de Colbert*, n° 252, p. 186. Il y est question de l'établissement des lanternes à Paris, le 14 novembre 1558, *au lieu des flambeaux qui ne s'allumaient précédemment que dans les cas de nécessité.*

les poids et balances, faire exécuter les règlements sur les manufactures, punir les contraventions commises pour le fait d'impression et vente de livres et libelles défendus. En même temps, le lieutenant de police était investi du droit de juger seul et sommairement tous les délinquants trouvés en flagrant délit pour fait de police, à moins qu'il n'y eût lieu d'appliquer des peines afflictives, auquel cas il devait faire son rapport au présidial. Enfin, un dernier article l'autorisait à exiger des *chirurgiens* qu'ils lui déclarassent le nom et la qualité des blessés qui auraient réclamé leurs soins [1].

Le premier lieutenant de police de Paris fut M. de La Reynie. De nombreuses lettres de lui existent dans la collection des correspondances manuscrites adressées à Colbert [2]. Ces lettres sont relatives à des publications de libelles, à des délits, arrestations ou meurtres qui se commettaient dans l'étendue de son ressort, mais principalement à l'approvisionnement de la capitale. Une de ces lettres informait Colbert que la plupart des filous, voleurs et mauvais garnements qui commettaient quelque délit, se retiraient dans l'enceinte du palais du Luxembourg, considéré comme lieu d'asile. Peu de temps après, le 8 juin 1671, Colbert écrivit au prévôt des marchands pour l'inviter à voir, de la part même du roi, Madame, à qui le Luxembourg appartenait alors, afin de lui faire connaître, « dans les termes les plus honnestes qu'il se pourroit, que Sa Majesté désiroit qu'elle donnast les moyens de faire arrester ces filous, afin d'empescher un si grand désordre [3]. » Vers la même époque, on publia, *pour la répression des abus qui se commettaient dans les pèlerinages,* un édit de police générale, et qui intéressait tout le royaume. Le préambule de cet édit constatait les faits les plus fâcheux. C'étaient de soi-disant pèlerins qui abandonnaient leurs familles, leurs femmes, leurs enfants, pour aller vivre dans le libertinage ou en mendiant, et dont quelques-uns se mariaient en pays étranger, au mépris des liens qu'ils avaient formés en France. Dans l'intérêt et pour l'honneur même de la religion, l'édit du mois d'août 1671 assujettit tous les pèlerins à une double autorisation de déplacement, l'une de leur évêque, l'autre du lieutenant général de la province. En même temps, les peines du carcan, du fouet, des galères furent portées contre les délinquants [4].

Toutefois la ville de Paris manquait encore d'un corps d'ordonnances qui fixât d'une manière positive les attributions de ses divers magistrats, et qui réglât les points de police, si importants et si nombreux,

[1] *Collection des anciennes lois françaises*, etc.
[2] Bibliothèque royale, Mss. *Lettres de Colbert.*
[3] Archives de la marine, *Registres des despesches*, etc., 1671.
[4] *Collection des anciennes lois françaises.*

qui se rattachent à l'administration d'une grande cité. Cette ordonnance fut promulguée au mois de décembre 1672. Elle concernait surtout l'approvisionnement de Paris, et ses principales dispositions sont encore en vigueur[1].

Enfin deux édits de police générale furent encore rendus pendant le ministère de Colbert. C'était au mois de juillet 1682. L'un fut dirigé contre les Bohémiens ou Egyptiens, qui reçurent de nouveau l'ordre de sortir immédiatement du royaume, sous peine des galères. D'après l'édit, « ces *Bohêmes* avaient de tout temps trouvé et trouvaient encore protection auprès des gentilhommes et seigneurs justiciers qui leur donnaient retraite dans leurs châteaux et maisons, ce qui avait toujours rendu leur expulsion difficile, au grand dommage des particuliers. » Le second édit de police publié en 1682 regardait *les empoisonneurs, devins et autres*. On sait le scandale que causèrent à cette époque plusieurs procès pour fait d'empoisonnement. Le maréchal du Luxembourg, la duchesse de Bouillon et la comtesse de Soissons, toutes deux nièces du cardinal Mazarin, y figuraient comme accusés. L'un des présidents de la Chambre ardente, instituée spécialement pour juger ces affaires, était le lieutenant de police de Paris, M. de La Reynie. Un jour il fut assez imprudent pour demander à la duchesse de Bouillon si elle avait vu le diable. « *Je le vois en ce moment*, répondit la spirituelle duchesse; *il est fort laid, fort vilain, et déguisé en conseiller d'Etat*. » L'interrogatoire ne fut pas poussé plus loin, ajoute Voltaire, qui raconte le fait[2]. L'édit de 1682 chassait du royaume *toutes les personnes se mêlant de deviner*, et punissait de mort, non-seulement quiconque aurait fait usage de *vénéfices et de poisons*, mais encore tous ceux qui auraient joint l'impiété et le sacrilége à la superstition[3].

Cependant, quelque assidus qu'ils dussent être, les soins que Colbert donnait aux diverses parties de l'administration du royaume, ainsi qu'aux embellissements de Paris et de Versailles, n'absorbaient pas tous ses instants. L'année 1669, cette année particulièrement féconde et bien remplie parmi toutes celles qu'il passa au pouvoir, fut marquée par une série de mesures ayant surtout pour but de relever le commerce du Levant et de Marseille, commerce autrefois très-considérable, mais singulièrement déchu depuis quelques années. Ce redoublement de ferveur pour la marine et le commerce s'explique. Jusqu'à cette époque Colbert n'en avait pas eu la direction officielle. En 1667, il avait même représenté au roi que, la charge de contrôleur

[1] *Recueil des règlements de police*, par M. Peuchet. — *Collection des anciennes lois françaises*.

[2] *Siècle de Louis XIV*, chap. XXVI.

[3] *Collection des anciennes lois françaises*.

général pouvant devenir plus difficile et requérir une plus grande application, il le suppliait de vouloir bien lui retirer le soin de la marine et du commerce, qui relevaient de celle de M. de Lionne, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Louis XIV n'avait eu garde de déférer à ce vœu ; seulement, il avait été décidé, pour régulariser ce changement d'attributions, que « le sieur Colbert ferait les mémoires des ordres à expédier concernant le commerce tant de terre que de mer, colonies et compagnies, qu'il lirait ces mémoires à Sa Majesté, et après les avoir lus les remettrait au sieur de Lionne pour en dresser les expéditions[1]. » Ce bizarre arrangement dura deux ans. Au mois de mars 1669, un nouveau règlement d'attributions eut lieu. Colbert fut nommé secrétaire d'Etat, et chargé officiellement de la marine et du commerce. On donna à M. de Lionne, en compensation, la Navarre, le Béarn, le Bigorre et le Berry, qui faisaient précédemment partie du département de Colbert ; plus une augmentation d'appointements de 4,000 livres, et une somme de 100,000 livres, une fois payée, que le garde du trésor royal eut ordre de lui compter.

La nouvelle commission de Colbert portait « qu'il auroit dans son département la marine en toutes les provinces du royaume, sans exception, même dans la Bretagne, comme aussi les galères, les compagnies des Indes orientales et occidentales, et les pays de leurs concessions ; le commerce, tant dedans que dehors le royaume, et tout ce qui en dépend ; les consulats de la nation française dans les pays étrangers ; les manufactures et les haras, en quelque province qu'ils fussent établis[2]. »

A peine installé, le nouveau secrétaire d'Etat écrivit aux maires, prévôts des marchands, échevins, jurats, capitouls et consuls, des principales villes du royaume, pour les prévenir que, le roi lui ayant ordonné de faire sa principale application du commerce, ils eussent à lui donner particulièrement avis de tous les moyens qu'ils croiraient propres à pouvoir le conserver et l'augmenter[3]. Les mesures relatives aux consulats et au commerce du Levant suivirent immédiatement.

L'établissement des consuls français à l'étranger, et principalement dans le Levant, remonte à une époque très-ancienne, et pourtant, antérieurement à l'ordonnance de 1681 sur la marine, la condition de ces agents ne se trouvait déterminée dans aucun document officiel. Choisis pendant longtemps par les magistrats ou par les commerçants des villes

[1] Archives de la marine, *Registres des ordres du Roy*. Règlement du Roy qui conserve à M. Colbert, contrôleur général des finances, le détail et le soin qu'il avait déjà pour la marine, les galères, le commerce, etc., etc., et laisse à M. de Lionne les expéditions à faire en conséquence.

[2] Archives de la marine, *Registres des ordres du Roy*, 1669.

[3] Bibliothèque royale, Mss. *Registres des despesches*, etc., 1669, n° 204.

où ils résidaient, ce n'est qu'en 1604 qu'une capitulation avec la Porte constate qu'ils étaient à la nomination royale. Quant à leurs attributions, un voyageur du XIVe siècle raconte que le consul d'Alexandrie avait mission de protéger, non-seulement les Français, mais encore tous les étrangers dont la nation n'entretenait pas de consul. Enfin, un traité conclu entre la Porte ottomane et la France, sous François Ier, porte que nos consuls étaient chargés de la protection du culte catholique dans le Levant[1].

Ainsi, la France avait eu, pendant un certain nombre d'années, le monopole exclusif du commerce du Levant, et en avait retiré des avantages considérables. Ce monopole constituait la stipulation la plus importante du traité conclu entre le sultan Soliman et François Ier en 1535. Sous le bénéfice de ce traité, elle achetait les marchandises du Levant, y transportait celles de l'Europe, et elle attirait même, à travers les Etats du Grand-Seigneur, une partie des produits de la Perse et des Indes. Cet état de choses ne dura pas longtemps. D'abord, les autres nations chrétiennes firent le commerce du Levant sous son pavillon et reconnurent la juridiction de ses consuls. Mais bientôt les troubles intérieurs qui désolaient la France inspirèrent aux étrangers d'autres prétentions, et non-seulement les Vénitiens, les Anglais, les Hollandais firent avec la Porte des traités qui leur permirent d'y avoir des ambassadeurs, mais ils obtinrent, sur les droits de douanes, une diminution de 2 pour 100 qui nous fut refusée. En même temps, toutes les garanties qui avaient été accordées aux Français par les anciens traités furent ouvertement et impunément violées par les moindres employés du sultan[2].

Il n'en fallait pas davantage pour ruiner le commerce français dans le Levant, et, par malheur, ces causes de décadence n'étaient pas les seules. Une des plus pernicieuses avait sa source dans le mauvais choix et la cupidité des consuls. Un arrêt du 12 décembre 1664 fournit à cet égard les renseignements les plus concluants. Le préambule de l'arrêt porte que la ruine du commerce du Levant, qui était autrefois « le plus grand et le plus considérable du monde, et attirait au dedans du royaume l'abondance et la richesse, » devait être attribuée à cinq causes principales.

[1] *Collection des lois maritimes antérieures au XVIIIe siècle*, par M. Pardessus, t. IV, note de la page 336. — *Notes sur les consulats*, par M. F. de Lesseps. *Journal des Economistes*, t. II, 1842, p. 255 et suiv.

[2] Archives de la marine, *Registres des despesches*, etc., etc., année 1670. « *Mémoire pour former l'instruction de M. Delahaye-Vantelet, s'en allant à Constantinople en qualité d'ambassadeur du roi vers le Grand-Seigneur.* » Ce mémoire, transcrit comme renseignement sur le registre de 1670, ne porte pas de date. M. Delahaye était ambassadeur à Constantinople en 1660.

1° Les consuls nommés par le roi n'avaient pas rempli leurs charges en personne ;

2° Ces charges avaient été affermées par eux aux plus offrants, sans s'informer si ceux-ci étaient en état de les remplir ;

3° La plupart des fermiers n'ayant pas fourni de caution, il n'est pas d'exactions que l'avarice et le désir de s'enrichir ne leur eussent inspirées ;

4° Contrairement aux ordonnances et règlements, ils avaient fait le commerce pour leur compte, abusant de l'autorité dont ils étaient investis pour ruiner celui des autres ;

5° Enfin, sous prétexte de payer les amendes auxquelles les autorités turques soumettaient les Français, les consuls, dans des réunions composées de quelques marchands qui fréquentaient leurs échelles, avaient décrété des droits de 2 à 3000 piastres sur chaque navire.

La conclusion de cet arrêt fut que tous les consuls des échelles du Levant devraient renvoyer leurs titres à Colbert avant six mois, se rendre à leur poste à moins d'une autorisation spéciale, renoncer à faire le commerce, et ne lever aucun droit qui n'eût été réglé. Un an plus tard, Colbert révoqua d'une manière absolue et sans exception la faculté de faire exercer les charges de consuls par des commis. Puis, au mois de mars 1669, peu de jours après avoir été officiellement chargé de la marine et du commerce, il adressa à tous les consuls une circulaire dans laquelle il leur faisait connaître les services que le gouvernement attendait d'eux et sur quoi devaient porter principalement les renseignements qu'ils avaient mission de fournir. Cette circulaire abonde en vues utiles qui en rendront la lecture profitable et opportune de tout temps aux agents consulaires et aux ministres dont ils relèvent. Colbert y donnait ordre aux consuls d'observer soigneusement la forme du gouvernement des villes où ils faisaient leur résidence et des pays voisins, de s'enquérir des denrées qu'on y récoltait, des manufactures établies, des marchandises qui y étaient apportées, soit par terre, soit par mer, de leur qualité, du nombre des navires employés à ce transport, et des bénéfices qu'on en tirait. Il est bien entendu que les consuls devaient aussi faire connaître au gouvernement tout ce qui pouvait avoir quelque influence sur la paix ou la guerre. Enfin, une recommandation spéciale était faite aux consuls des échelles du Levant au sujet d'une exportation considérable de pièces de 5 sous qui passaient de France et d'Italie dans les Etats du Grand-Seigneur. Les pièces de 5 sous françaises ayant paru très-belles aux Turcs, ceux-ci en avaient donné jusqu'à 5 et 6 pour 100 au-dessus de leur valeur. C'était une occasion tentante pour les faux-monnayeurs. Ils ne la laissèrent pas échapper, et altérèrent le titre de ces pièces au point que la plupart de celles qu'on por-

tait en Turquie perdaient un cinquième ; on juge si cette fraude était de nature à rétablir le commerce du Levant. Colbert recommandait donc très-instamment aux consuls d'examiner avec grand soin cette matière et de l'informer des expédients qu'on pourrait prendre pour empêcher la continuation d'un désordre qui tirait tous les ans des sommes très-considérables du royaume et ruinait entièrement nos manufactures au profit de celles de la Hollande et de l'Angleterre[1].

Mais, de quelque sagesse qu'elles fussent empreintes, les diverses mesures adoptées par Colbert depuis 1664 n'étaient pas suffisantes pour réparer le mal. Il paraît, d'ailleurs, que l'ambassadeur français à Constantinople s'était assez mal pénétré des instructions qui lui avaient été données; car les plaintes arrivaient contre lui de toutes parts, et on l'accusait même d'avoir fait le commerce pour son compte[2].

[1] Bibliothèque royale, Mss. *Registres des despesches, etc.*, 1669, n° 204. « *Mémoire du Roy sur ce que les consuls de la nation françoise establis dans les pays estrangers doivent observer, pour en rendre compte à Sa Majesté par toutes les occasions.* » Ce mémoire est cité par Forbonnais. Il y a au commencement du registre de 1669 plusieurs documents intéressants concernant les consulats, entre autres un mémoire sur la valeur et le revenu de ceux du Levant. Ce qui suit en est extrait.

Constantinople. Il n'y a point de consul ; c'est M. l'ambassadeur qui en fait les fonctions et en retire les emoluments, ce qui semble avillir la dignité de l'ambassadeur.

En marge du mémoire, de la main de Colbert : « Le sieur Robolly fera cette fonction en son absence, jusqu'à ce que l'on y aye pourveu. »

Smirne.	Le prix de la charge de consul est évalué à 24,000 liv.		
Allep.	id.	id.	24,000 liv.
Seyde.	Affermé.	2,400 fr. par an.	
Alexandrie.	Affermé. . .	12,000 fr. par an.	
Satalie.	Affermé. . .	12,000 fr. par an, etc., etc.	

Avant 1669, le consul français à Livourne percevait les droits suivants :

Pour chaque tartane de 400 à 800 quintaux. . . .	10 liv.	
Pour chaque barque de 800 à 1500 quint.	15	
Pour chaque polacre de 1500 à 3000 quint. . . .	30	
Pour chaque navire de 3000 à 5000 quint. . . .	45	
Au dessus de 5000 quintaux.	60	
Droit de sceau.	1	10 s.

En 1669, Colbert réduisit ces droits comme il suit :

De toute sorte de tartanes.	5	
De toute sorte de barques.	7	10
De toute sorte de polacres.	10	
De toute sorte de navires.	15	
Droit de sceau.	1	10

C'était donc une diminution de moitié dans tous les cas et quelquefois des deux tiers.

[2] Bibliothèque royale, Mss. *Registres des despesches*, etc., année 1669. *Estat du commerce du Levant, contenant les raisons du mauvais estat auquel il est réduit et les remedes que l'on pourroit y apporter.*

En 1670, cet ambassadeur fut rappelé et remplacé par M. de Nointel. Les instructions que Colbert lui donna sont exactement semblables à celles qu'avait reçues son prédécesseur. Seulement, ce ministre insista particulièrement sur le préjudice que portait à la France « la mauvaise foy des Marseillois, qui altéroient toujours de plus en plus le tiltre des pièces de cinq sols, poussant cette altération jusques à cinquante ou soixante pour cent de proffit, quoique estant bien asseurez que la marque de France en feroit rejetter sur les François tout le mécontentement des officiers du Grand-Seigneur et toutes les avanies qui en pourroient arriver. » L'instruction donnée à M. de Nointel rappelait en outre, dans un tableau synoptique, les différentes causes auxquelles Colbert attribuait la diminution du commerce français et l'augmentation du commerce étranger dans le Levant. Voici ce tableau.

A l'esgard des François.	A l'esgard des Anglois, Hollandois et autres estrangers.
Les Turcs ont admis les autres nations au préjudice des premières capitulations.	Ils ont esté admis à ce commerce par les Turcs et ont fait des capitulations advantageuses.
Le royaume a esté longtemps agité de guerres civiles.	Ils ont esté presque toujours en paix au dedans de leurs Estats.
Les roys, prédécesseurs de Sa Majesté, n'ont eu aucune application au commerce.	Ils ont eu une très-grande application au commerce.
Les forces maritimes ont esté anéanties.	Les forces maritimes ont esté puissantes.
L'anéantissement des manufactures.	L'augmentation des leurs en bonté.
Ont esté longtemps sans ambassadeurs à la Porte.	Ont eu toujours des ambassadeurs résidents à la Porte.
Ont payé 5 pour 100 de douane au Grand-Seigneur.	N'ont payé que 3 pour 100.
La mauvaise conduite des consuls a causé diverses avanies auxquelles ils sont mesmes accusez d'avoir participé.	La bonne conduite des consuls.
La mauvaise foy des Marseillois.	La bonne foy de leurs négociants.
Ont payé un droit de cottimo dans les eschelles, ou de 2 où 3 pour 100. Un droit de cottimo fort grand à Marseille[1].	N'ont rien payé.
Ont esté contraints de faire leur commerce en argent.	Ont fait leur commerce en eschange de marchandises et de manufactures.

Telles furent les instructions données à M. de Nointel. En même temps, Colbert prît une autre détermination très-importante. Le port de Marseille avait été autrefois déclaré port franc; mais, par la suite, de nouveaux droits d'entrée et de sortie ayant été établis, le commerce du royaume en avait éprouvé le plus grand préjudice. Un

[1] C'est un droit qui était perçu à Marseille et dans le Levant sur les navires faisant le commerce des échelles. Je n'en ai trouvé l'étymologie nulle part.

édit du mois de mars 1669 rétablit entièrement la franchise de ce port. On voit par cet édit qu'il se levait alors à Marseille un droit de 1/2 pour 100 *pour la pension de l'ambassadeur à Constantinople*. Ce droit fut supprimé, ainsi que beaucoup d'autres, y compris celui des 50 sous par tonneau. Il en fut de même du droit d'aubaine, en vertu duquel le souverain recueillait la succession des étrangers non naturalisés. Un seul droit de 20 pour 100 fut maintenu sur les marchandises du Levant qui, bien qu'appartenant à des Français, seraient apportées par des navires étrangers [1]. Toutefois, il fallait continuer de payer le traitement de l'ambassadeur de Constantinople, qui était de 16,000 livres, rembourser les dettes contractées par les consulats français des échelles du Levant, dettes qui s'élevaient à plus de 500,000 livres pour Alexandrie et Alep seulement; il fallait en outre aviser à quelques dépenses locales, notamment au curage du port de Marseille. Un nouvel édit du mois de mars 1669 y pourvut en transférant à Arles et à Toulon les bureaux d'entrée des aluns, et en doublant un droit de pesage établi sur les marchandises grossières. On croira peut-être que ces diverses mesures furent accueillies avec reconnaissance par les Marseillais. Il en fut tout autrement. Le 30 mai 1669, Colbert écrivit à M. d'Oppède, premier président du Parlement de Provence, pour le féliciter d'avoir fait publier à Marseille l'édit sur l'affranchissement du port, malgré toutes les difficultés qu'il avait rencontrées. Colbert espérait que les Marseillais reconnaîtraient bientôt tous les avantages qui devaient leur en revenir. En attendant, il fallait donner à cet édit toute la publicité possible. Enfin, Colbert louait aussi beaucoup M. d'Oppède d'avoir décidé les échevins de Marseille à prendre sur le droit de cottimo, de préférence à toute autre charge, la somme de 25,000 livres nécessaire pour le curage du port, et d'avoir chargé l'intendant des galères de l'emploi de ces fonds.

« Il sera nécessaire, ajoutait Colbert, que l'intendant commence à faire travailler tout de bon les pontons destinés à ce curage, rien n'estant plus important, dans le dessein que le roi a de rétablir le commerce du Levant, que de rendre le port capable de recevoir et contenir toute sorte de vaisseaux. Quant au droit de cottimo, il faudra, sur toutes choses, s'appliquer à mettre la ville de Marseille en état de le supprimer dans quelques années, afin que la franchise de tous droits y appelle les estrangers, et rende ce port *le plus fameux de toute la Méditerranée* [2]. »

[1] *Registres des despesches*, etc., 1669. — *Collection des anciennes lois françaises*. — Une déclaration du mois de novembre 1662 avait aussi accordé la franchise au port de Dunkerque. Bayonne était aussi port franc, mais cette franchise n'était pas aussi étendue qu'à Marseille et à Dunkerque.

[2] Bibliothèque royale, Mss. *Registres des despesches*, etc., année 1669. — Au lieu de cela, le droit de cottimo fut augmenté par la suite, et un arrêt du 25 septembre 1721 chargea la chambre de commerce de Marseille de percevoir les droits de *cottimo* et de

Cependant, après avoir, sur l'invitation de Colbert, consulté les commerçants de Paris, de Lyon, de Marseille, M. de Nointel s'était rendu à Constantinople ; mais ses démarches n'eurent pas le résultat dont on s'était flatté. Non-seulement il n'obtint pas l'égalité de traitement avec les autres nations, mais, malgré sa présence, les Français continuèrent à souffrir, écrivait-il, « les mêmes avanies et vexations de la part des officiers du sultan. » Un peu plus tard, toutes ses réclamations étant restées inutiles, il informa le roi qu'il croyait nécessaire qu'on envoyât quelques vaisseaux pour le chercher, ajoutant qu'une démonstration de guerre pourrait seule inspirer d'autres sentiments au grand-visir, qui s'était refusé jusqu'alors à rien changer aux conditions en vigueur. Avant de rien décider, Louis XIV fit écrire par Colbert à M. d'Oppède de se rendre sans retard à Marseille, d'assembler les députés du commerce et les marchands les plus capables de la ville, de les consulter, et de lui faire connaître le résultat de leurs délibérations, en y ajoutant son avis particulier, « afin, disait Colbert, que le roy puisse prendre une résolution sur une matière aussi importante en parfaite connoissance de cause [1]. »

Peu de temps après, M. d'Oppède répondit que son avis, celui de l'intendant des galères et celui de la Compagnie du Levant étaient conformes au vœu de l'ambassadeur. Quant aux négociants de Marseille, ils avaient d'abord adopté le même sentiment ; mais ensuite ils s'étaient divisés et n'avaient pas voulu signer leurs délibérations. Les uns prétendaient que la fermeté obligerait les Turcs à mieux traiter les Français et à renouveler les capitulations sur un meilleur pied ; que, renouvelées de cette manière et par la menace de la guerre, elles seraient bien mieux exécutées qu'auparavant, et que, d'ailleurs, les mauvais traitements dont le commerce et l'ambassadeur avaient à se plaindre ne permettaient plus de délibérer. Le parti contraire objectait à cela que le commerce le plus considérable qui se fît en France étant celui du Levant, et ce commerce se trouvant pour ainsi dire le seul de Marseille et de la Méditerranée, il y avait lieu de craindre, si la guerre éclatait et que les Français établis dans le Levant fussent obligés de s'éloigner, que les Anglais et les Hollandais ne missent tout en œuvre pour les empêcher d'y revenir, en sorte que les Français se seraient privés eux-mêmes, au bénéfice des étrangers, de leur commerce le plus avantageux. Enfin les partisans de la paix ajoutaient qu'une fois

consulat sur les marchandises du Levant, afin de pourvoir aux appointements des consuls et aux dépenses extraordinaires des consulats de Smyrne, Tripoli, Le Caire, Alep, etc., etc. (*Collection de décisions nouvelles relatives à la jurisprudence*, par Denisart. Paris, 1751.)

[1] Archives de la marine, *Registres des despesches*, etc., année 1671. Lettre du 31 mai.

l'ambassadeur français rappelé la fierté des Turcs ne leur permettrait pas de renouer les négociations, et que le commerce avec le Levant serait ruiné sans retour.

On était alors en 1671, et l'on prévoyait bien à la cour de France qu'une guerre avec la Hollande ne tarderait pas à éclater. Cette éventualité dut donc exercer une grande influence sur la décision de Louis XIV. Entre les deux partis qu'on lui conseillait, il prit un moyen terme, et se contenta de rappeler M. de Nointel [1]. Mais cette manifestation suffit pour effrayer le divan. Sur cette seule menace, l'ambassadeur fut invité à rester, avec promesse de recevoir bientôt toute satisfaction. En effet, des négociations furent entamées, et, le 5 juin 1673, de nouvelles capitulations signées à Andrinople confirmèrent toutes les prétentions de Colbert. Ces capitulations autorisaient les Français à exporter du Levant toutes sortes de marchandises, même celles dites prohibées, à naviguer sur des navires appartenant à des nations ennemies de la Porte, sans pouvoir, en cas de saisie, être faits esclaves, à n'être justiciables que de leurs ambassadeurs ou consuls, à jouir des mêmes immunités que les Vénitiens, qui étaient alors la nation la plus favorisée, à ne participer en rien aux impôts du pays, et à faire jouir du bénéfice de leur pavillon toutes les nations qui n'avaient pas de traité avec le divan. L'article 19 des capitulations consacrait la préséance de l'ambassadeur français à la Porte dans les termes les plus formels et les plus honorables pour notre diplomatie. Cet article était ainsi conçu :

« Et parce que ledit empereur de France est entre tous les rois et les princes chrétiens le plus noble de la Haute-Famille, et le plus parfait ami que nos aïeux aient acquis entre lesdits rois et princes de la croyance de Jésus, comme il a été dit ci-dessus et comme le témoignent les effets de sa sincère amitié; en cette considération, nous voulons et commandons que son ambassadeur, qui réside à notre heureuse Porte, ait la préséance sur tous les ambassadeurs des autres rois et princes, soit à notre divan public, ou autres lieux où ils se pourront trouver. »

Enfin, plusieurs dispositions plus particulièrement relatives au commerce complétèrent, sous le titre d'*Articles nouveaux*, les capitulations principales, et le troisième de ces articles fixa à 3 au lieu de 5 pour 100 les droits que les Français auraient à payer dorénavant sur toutes les marchandises importées ou exportées par eux. C'était, on l'a vu plus haut, le point que Colbert avait le plus à cœur [2].

Bientôt, sans doute, grâce aux avantages garantis par le traité de 1673, les relations commerciales de la France avec le Levant reprirent une partie de leur ancienne importance. Vers la fin du XVII[e] siècle, le Languedoc seul y expédiait trente-deux mille pièces de drap,

[1] Archives de la marine, *Registre des despesches*, etc., août 1671, p. 75 et suiv.

[2] *Recueil des traités de commerce et de navigation*, t. II, p. 468 et suiv.

qui, à 30 livres la pièce, valaient 960,000 livres, et il en tirait quarante mille quintaux de laine évalués 400,000 livres [1]. Sans doute, aussi, toutes les autres provinces manufacturières du royaume s'associèrent à ce mouvement [2].

IX

Au nombre des abus dont Colbert se préoccupa il faut compter parmi les plus funestes la vénalité des offices. Cet abus, profondément entré dans les mœurs, et à la conservation duquel le sort d'un grand nombre de familles était lié, Colbert ne songea pas sans doute à le détruire tout entier; mais il eut au moins la gloire d'en atténuer considérablement les conséquences en réduisant autant qu'il lui fut possible le nombre des officiers publics.

La vénalité des offices remontait aux premiers siècles de notre histoire. Déjà, sous saint Louis, une ordonnance défendit de vendre les offices de *judicature*, ce qui n'empêcha pas Louis-le-Hutin et Philippe-le-Long, ses successeurs, de les mettre en ferme. Au contraire, Charles V, Charles VII, Louis XI et Charles VIII ordonnèrent qu'au moment de la vacation de quelque office de judicature les autres officiers du même tribunal désigneraient deux ou trois sujets des plus capables parmi lesquels le roi choisirait le plus digne, « voulant, disaient les édits, que ces offices fussent conférés gratuitement, afin que la justice fût administrée de même. » Louis XII se vit dans la nécessité de les vendre pour payer les dettes contractées par son prédécesseur dans les guerres d'Italie; mais son projet était d'en rembourser le montant dès que l'état des finances le lui permettrait. Au lieu d'obéir à ce vœu, François I[er] trafiqua

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire du Languedoc*, par M. de Basville. — Cependant en 1716, les exportations de la France pour le Levant ne s'élevaient encore qu'à 2,776,000 livres.

A la même époque, les importations étaient de	3,449,000
En 1788, les exportations s'élevaient à	19,639,000
Id. les importations à	38,936,000
Excédant, à cette époque, des importations sur les exportations .	19,297,000

(*De la Balance du Commerce*, etc., t. III, tableau n° XI.)

[2] C'était en général et principalement par les draperies que la France payait ses achats de denrées du Levant. Châlons rivalisait avec les villes du Languedoc; Provins était renommée pour ses couvertures*; Reims pour ses toiles et ses serges; Paris et Saint-Denis avaient leurs fabriques et leurs dépôts de draperie, dont les assortiments entraient également dans les cargaisons pour les pays d'outre-mer, etc., etc. (*Histoire du commerce entre le Levant et l'Europe, depuis les croisades jusqu'à la fondation des colonies d'Amérique*, par M. G.-B. Depping, t. I, p. 311.)

* Au XIV[e] siècle, Provins avait jusqu'à trois mille deux cents métiers en draperie. Voyez le règlement de Charles VI de l'an 1399. (*Ordonnances des rois de France*, t. VIII.)

de tous les emplois indistinctement. Je l'ai déjà dit en examinant l'administration de Sully, sous les règnes suivants, les abus ne font qu'augmenter. Bientôt un seul titulaire ne suffit plus pour la même charge, et presque tous les emplois de finances furent confiés à deux et quelquefois même à quatre agents, que l'on désignait comme il suit : *l'ordinaire*, *l'alternatif*, *le triennal* et *le quatriennal*. Une ordonnance de Henri II affecta 20,000 livres par an au trésorier de l'épargne qui serait en charge et 10,000 livres à l'alternatif. La même ordonnance enjoignit de dresser le rôle de tous les emplois publics et de les mettre aux enchères, à l'exception de ceux qui ne rapportaient pas plus de 60 écus. Sur les observations de l'assemblée des notables, Henri IV avait d'abord décrété l'abolition de la vénalité au moyen d'une augmentation de traitement fixée à 10 pour 100 de la *finance payée*, augmentation qui cesserait au moment de la mort du titulaire. Par malheur, Henri IV ne persista pas dans ce système, et, en 1604, il rendit un édit portant qu'on pourrait conserver dans les familles la propriété de toute espèce d'offices en payant tous les ans aux *parties casuelles* le soixantième de ce qu'ils auraient coûté. Ce nouveau droit fut appelé *droit annuel*, mais principalement la *paulette*, du nom du traitant Paulet, qui en devint le fermier, moyennant 2,263,000 livres par an, avec un bail de neuf ans, toujours renouvelé depuis cette époque, malgré la promesse qu'Henri IV avait faite en l'établissant[1].

Deux hommes dont le nom a une grande autorité, bien qu'à des titres divers, Montesquieu et Forbonnais, ont approuvé la vénalité des offices. Suivant Montesquieu, « la vénalité est bonne dans les Etats monarchiques, parce qu'elle fait faire comme un métier de famille ce qu'on ne voudrait pas entreprendre pour la vertu ; qu'elle destine chacun à son devoir et rend les ordres de l'Etat plus permanents. » Montesquieu ajoute que, si les charges ne se vendaient pas par un règlement public, l'indigence et l'avidité des courtisans les vendraient tout de même ; que le hasard donne de meilleurs choix que le choix du prince, et que la manière de s'avancer par les richesses inspire et entretient l'industrie, chose dont le gouvernement monarchique a grand besoin. Enfin, comme preuve à l'appui de son assertion, Montesquieu fait remarquer l'extrême paresse de l'Espagne où l'Etat donnait tous les emplois[2].

Quant à Forbonnais, il alléguait que le haut prix des charges était, entre les mains du prince, un gage de la fidélité des titulaires ; qu'en général les riches recevaient une meilleure éducation ; qu'ils avaient plus de dignité et de désintéressement, et que, d'ailleurs, la vénalité

[1] Encyclopédie méthodique, *Finances*, art. *Offices*. — *Collection des édits et arrêts sur les parties casuelles*, 1 vol. in-4°. — *Œconomies royales*, par Sully.

[2] *Esprit des Lois*, liv. V, chap. XIX.

des charges était la source d'un impôt utile à l'Etat sans être onéreux au peuple. Enfin Forbonnais pensait comme Montesquieu que, si les charges n'étaient pas vendues ostensiblement au profit de l'Etat, elles le seraient secrètement au profit des courtisans, et il semble même que ce dernier motif ait déterminé Sully à proposer l'édit de 1604, qui rétablit la vénalité des offices moyennant le paiement du droit annuel[1].

On a pu voir la faiblesse des arguments de Montesquieu en faveur de la vénalité des offices. Ici, comme dans beaucoup de passages de son ouvrage, Montesquieu s'est trompé pour avoir voulu assigner des mobiles divers aux actions des hommes, suivant qu'ils font partie d'un Etat monarchique ou républicain. Le cœur de l'homme est le même partout, et partout on a toujours estimé à honneur de remplir les principales charges d'un Etat. Jamais, au contraire, et nulle part, on n'a cru s'abaisser en acceptant des emplois publics[2].

« Quoi ! dit Voltaire commentant ce passage de l'*Esprit des Lois*, on ne trouverait point de conseillers pour juger dans les Parlements de France si on leur donnait les charges gratuitement ! La fonction divine de rendre justice, de disposer de la fortune et de la vie des hommes, un métier de famille ! Plaignons Montesquieu d'avoir déshonoré son ouvrage par de tels paradoxes ; mais pardonnons-lui. Son oncle avait acheté une charge de président en province, et il la lui laissa. On retrouve l'homme partout. Nul de nous n'est sans faiblesse. »

La paresse reprochée aux Espagnols par Montesquieu n'avait pas davantage la cause qu'il lui attribua, car elle provenait évidemment de la masse de numéraire qui leur arrivait des Indes. En Angleterre, en Hollande, la plupart des charges n'étaient pas vénales ; elles s'y donnaient gratuitement comme en Espagne ; cependant les populations n'y étaient pas inactives, et leur industrie faisait, au contraire, le désespoir du gouvernement français. Les motifs allégués par Forbonnais n'ont pas plus de fondement. Sous le système de la vénalité des charges, ce qui importait le plus à l'Etat, c'était d'en toucher le prix ; quant à la manière dont elles étaient remplies, dont la justice était rendue, le pays administré, il s'en préoccupait très-secondairement. On comprend que certains emplois doivent être occupés par des hommes riches ; mais qui eût empêché de choisir de préférence les titulaires dans cette classe, ainsi que cela se pratique aujourd'hui pour les fonctions judiciaires ? Le prétexte d'un impôt utile sans être onéreux ne résiste pas davantage au raisonnement, car il eût fallu pour cela que l'acquéreur d'une charge consentît à n'en retirer que l'intérêt, ce qui n'avait pas

[1] *Recherches sur les finances*, années 1614 et 1615.

[2] On lit dans le même chapitre qu'il ne faut point de Censeurs dans les monarchies, parce qu'elles sont fondées sur l'honneur et que la nature de l'honneur est d'avoir pour Censeur tout l'univers. Pourquoi craindre alors que *l'indigence et l'avidité des courtisans fissent trafic des emplois* ? Tout cela est bien spécieux.

lieu, de sorte que le peuple finissait toujours par payer, sous forme de gages, d'épices ou par tout autre expédient moins honnête, l'impôt dont on avait prétendu l'exonérer. Enfin, de ce que quelques courtisans besogneux auraient abusé de leur position pour rançonner les solliciteurs, ce n'était pas un motif suffisant pour que l'Etat renonçât à une de ses plus belles prérogatives. Il y avait en effet dans cette renonciation une atteinte profonde à la morale, à la raison, à un principe, et c'était vraiment aller trop loin de dire, comme Montesquieu, que le hasard donnait de meilleurs choix que le choix du prince. Le seul inconvénient que pût avoir l'abolition de la vénalité des offices, c'était de multiplier outre mesure le nombre des aspirants aux fonctions publiques ; mais cet inconvénient, il y avait un moyen d'en diminuer considérablement la gravité en établissant, pour condition d'admission aux emplois, des règles sévères, des examens, des entraves enfin dont la rigueur aurait pu s'accroître en proportion du nombre des candidats, et qui, en définitive, eussent encore tourné au profit du bien général.

Quoi qu'il en soit des raisons par lesquelles la vénalité des offices pouvait être attaquée ou défendue, à l'époque où Colbert arriva au ministère, la seule chose possible, tant, je le répète, la société était profondément engagée dans cette voie, c'était de diminuer le nombre vraiment prodigieux des emplois inutiles que les embarras des années précédentes avaient fait créer. Un des successeurs de Colbert disait agréablement à Louis XIV : *Toutes les fois que Votre Majesté crée une charge, Dieu crée un sot pour l'acheter.* Quelle que fût cette charge, l'acheteur n'était pas un sot s'il en retirait de bons revenus ; aussi en trouvait-on pour les plus ridicules et les plus absurdes. En 1664, Colbert remboursa les titulaires d'un grand nombre d'offices superflus, entre autres tous les triennaux et quatriennaux. Il supprima aussi deux cent quinze charges de secrétaires du roi. En même temps, il fit faire un relevé de tous les offices de justice et de finance qui existaient alors dans le royaume. Ce relevé présente les résultats suivants.

La France se divisait alors en vingt-cinq grandes provinces ou *généralités*, et sa population était, comme on l'a vu, d'environ vingt à vingt-deux millions d'habitants.

Les recherches ordonnées par Colbert constatèrent que le nombre des officiers de justice et de finance s'élevait à 45,780.

Le prix courant de toutes ces charges réunies était de 459,630,842 livres ; cependant le gouvernement ne les avait vendues que 187,276,978 livres, et les titulaires n'étaient censés toucher que 8,546,847 livres pour leurs gages. Or, on laisse à deviner s'ils étaient hommes à ne pas même retirer l'intérêt de l'argent qu'ils avaient déboursé. Enfin, le droit annuel aurait dû rapporter 2,002,447 livres ; mais tous ceux qui avaient

quelque protection se dispensaient de le payer, et ils n'en obtenaient pas moins, grâce à l'intervention des courtisans, la faculté de disposer de leurs charges comme ils l'entendaient [1].

Ainsi, une somme de 419 millions était soustraite au commerce et à l'agriculture, auxquels elle eût rendu de si grands services, et immobilisée entre les mains d'environ quarante-six mille familles, mortes par suite à toute activité, à toute ambition utile, et ne songeant qu'à exploiter leur charge le plus fructueusement possible, en vue de leur intérêt, directement contraire à l'intérêt général. Ces fâcheuses conséquences du grand nombre et du prix excessif des charges publiques ne pouvaient échapper à Colbert. Une déclaration du 30 mai 1664 porte que, parmi les abus et les désordres qui s'étaient glissés pendant les guerres et les troubles, l'augmentation des officiers inutiles et *supernuméraires* n'avait pas été le moindre [2]. » En 1665 et en 1669 il fit rendre un édit pour fixer le prix des offices de justice, l'âge et la capacité des juges. Enfin d'autres édits furent aussi rendus plus tard dans le même but, et pendant toute la durée de son administration il ne négligea aucune occasion de rembourser les titulaires des offices dont l'inutilité constatée causait à l'Etat, abstraction faite du point de vue moral de la question, le double dommage que j'ai essayé d'expliquer.

On a souvent répété, d'après quelques biographes du XVIIIe siècle, que Colbert, exclusivement préoccupé de l'accroissement de l'industrie manufacturière, avait été indifférent aux intérêts de l'agriculture. L'examen impartial et complet de tous les actes de son administration prouve que cette accusation n'est pas fondée. Ce qui est vrai, et on en trouvera la preuve plus loin, c'est que les entraves apportées par lui à l'exportation des grains, et principalement la mobilité de la législation qu'il adopta à cet égard, firent un mal immense à l'agriculture. Ce fut là une faute énorme, la plus grande, sans contredit, que l'on puisse reprocher à l'administration de Colbert; mais, quelque grave qu'elle soit, ce n'est qu'une faute où il eut pour complices les préjugés de son temps, tandis que l'indifférence dont on a voulu lui faire un crime, à l'égard du plus précieux et du plus respectable des intérêts, surtout en France, mériterait un nom plus sévère. La diminution du nombre des offices devait, on vient de le voir, exercer, bien que dans des proportions restreintes, une influence favorable à l'agriculture. Plusieurs édits relatifs au taux de l'intérêt eurent, en partie, le même but. Cette question de l'intérêt de l'argent est des plus délicates. Des hommes éminents et très-justement célèbres, des penseurs profonds qui ont consacré une vie

[1] *Recherches sur les finances*, année 1664.

[2] *Collection des anciennes lois françaises.* — *Supernuméraires*, au-dessus du nombre.

noblement désintéressée à l'étude des plus grands problèmes sociaux, considérant, avec raison, l'or et l'argent comme une marchandise, voudraient qu'elle pût être vendue avec la liberté qui préside à toutes les autres transactions commerciales. Même en présence d'une opinion aussi absolue, il est permis de se demander si le *prêt* ne constitue pas une variété de transaction comportant d'autres lois que la vente ordinaire, et si, pour empêcher que les hommes forcés d'emprunter ne soient impitoyablement rançonnés, la justice publique ne doit pas, d'accord avec la loi religieuse, établir certaines limites que les hommes cupides et sans entrailles ne puissent dépasser. Reste à savoir ensuite, et ceci est une raison purement scientifique, si, au lieu de faciliter le prêt à tout prix, qui ferait que tels individus entreprendraient un commerce avec de l'argent emprunté à un taux de beaucoup supérieur au taux légal, c'est-à-dire dans des conditions très-désavantageuses, il ne vaut pas mieux, dans l'intérêt général, prévenir autant que possible ces sortes de marchés, et forcer en quelque sorte les prêteurs d'argent à exercer par eux-mêmes une industrie plus active, et, sous tous les rapports, plus utile à la communauté [1].

Quoi qu'il en soit, à l'époque où Colbert fit publier ses édits relatifs au taux de l'intérêt, le droit que s'arrogeait le gouvernement d'intervenir sur cette question n'avait pas même encore été mis en doute. On se souvient que plusieurs dispositions avaient déjà été prises à ce sujet, notamment en 1601, où le maximum de l'intérêt fut fixé par Sully au denier 16 (6 et un quart pour 100 au lieu de 10 pour 100). Sully motiva cet arrêt sur des considérations puissantes. En premier lieu, par suite de l'élévation de l'intérêt, ni les nobles, ni les propriétaires ne pouvaient plus trouver d'argent soit pour racheter, soit pour exploiter leurs terres. Ensuite, portait l'édit, cet intérêt « *empêchait le trafic et commerce auparavant plus en vogue en France qu'en aucun autre Etat de l'Europe, et faisait négliger l'agriculture et manufacture, aimant mieux plusieurs sujets du roi, sous la facilité d'un gain à la fin trompeur, vivre de leur rente en oisiveté parmi les villes qu'employer leur industrie avec quelque peine aux arts libéraux, ou à cultiver leurs héritages* [2]. » En 1634,

[1] Ne vaudrait-il pas mieux surtout abolir immédiatement la contrainte par corps, malheureux vestige de cette horrible loi romaine qui donnait droit au créancier de prendre un morceau de la chair du débiteur impuissant à se libérer ? Sans la contrainte par corps, juste épouvantail des familles, la race des usuriers serait bien plus circonspecte, et une foule de jeunes gens ne seraient pas entraînés par elle dans le guêpier des emprunts. Enfin, cette loi fatale achève d'obérer la plupart des petits marchands qui n'ont pas réussi et les met dans l'impossibilité de travailler à se relever, en les condamnant à une inaction forcée pendant que, d'un autre côté, leurs affaires, qu'ils ne peuvent pas surveiller, périclitent de plus en plus.

[2] *Recherches sur les finances*, par Forbonnais, année 1601 et 1602.

le cardinal de Richelieu se fonda sur des motifs exactement semblables pour réduire l'intérêt au denier 18 (5 5/9 pour 100). Le Parlement refusa d'abord d'enregistrer cet édit ; sans doute, a dit Forbonnais, « pour favoriser la paresse ou la vanité d'un petit nombre de rentiers, dont les trois quarts avaient oublié que si leurs pères n'eussent travaillé, ils n'auraient pas une famille honnête à citer. » Mais une lettre de jussion fit justice de ces prétentions [1]. Le premier édit que fit rendre Colbert sur le taux de l'intérêt date du mois de décembre 1665 [2]. Cet édit porte, en substance, que le commerce, les manufactures et l'agriculture sont les moyens les plus prompts, les plus sûrs et les plus légitimes pour mettre l'abondance dans le royaume, mais qu'un grand nombre de sujets ont cessé de s'y adonner précisément à cause des gros intérêts que *le change et rechange de l'argent produit et des profits excessifs qu'apportent les constitutions de rentes ;* d'un autre côté, la valeur de l'argent avait beaucoup diminué par suite de la quantité qui en était venue des Indes. En conséquence, l'intérêt de l'argent fut fixé au denier 20 (5 pour 100). Plus tard, il est vrai, au moment où s'ouvrit la campagne de 1672, et quand le besoin des emprunts commença à se faire sentir, une ordonnance du mois de février fixa au denier 18 les intérêts des sommes prêtées au roi. Enfin, au mois de septembre 1679, un nouvel édit fixa au même taux l'intérêt de l'argent dans toute la France, *même pour change et rechange, si ce n'est à l'égard des marchands fréquentant la foire de Lyon* [3].

Mais la sollicitude de Colbert en faveur de l'agriculture ne s'arrêta pas là. On sait les abus auxquels donnait lieu à cette époque la répartition des tailles. Dans le plus grand nombre des provinces, la taille était *personnelle*, c'est-à-dire que la qualité, la fortune et l'état apparent des personnes y servaient seuls de base aux répartitions ; dans d'autres, notamment dans les *pays d'états*, elle était établie approximativement d'après l'étendue et le revenu présumé des terres ; elle s'appelait alors *taille réelle*, et c'était la moins arbitraire. Colbert forma le projet de faire cadastrer tout le royaume. Antérieurement, cette opération avait été tentée à diverses reprises sur plusieurs points du territoire. Grégoire de Tours parle d'un cadastre qui y aurait été fait à la fin du VIe siècle par les ordres de Childebert. A une époque beaucoup plus rapprochée, en 1471, l'inégalité des impositions était devenue telle en Provence qu'un cadastre fut jugé inévitable. On vit alors que la moitié des habitants était parvenue à s'exempter de l'impôt au détriment de l'autre moitié. Mais

[1] *Ibidem*, année 1634.
[2] *Ibidem*, année 1665.
[3] *Collection des anciennes lois françaises*. J'ai omis de dire que cet ouvrage ne donne pas le texte de toutes les lois et ordonnances, mais il renferme les plus importantes, et quant aux autres, il indique les recueils spéciaux où on peut les trouver.

toutes ces tentatives n'eurent jamais de résultats durables ni généraux. Colbert fit commencer par la généralité de Montauban l'opération du cadastre, et en moins de trois ans, de 1666 à 1669, elle fut terminée. Par ses ordres, toutes les précautions avaient été prises pour empêcher les usurpateurs de noblesse et les personnes puissantes de se soustraire aux effets de cette grande mesure [1]. Mais, le croirait-on? cette nouvelle forme de répartition souleva des réclamations assez vives dans le pays même qui devait en profiter. On se plaignit que les simples journaliers, c'est-à-dire ceux qui ne possédaient rien, fussent exempts de l'impôt [2]. Soit que cette opposition ait découragé Colbert, soit que d'autres soins l'aient préoccupé vers cette époque, la généralité de Montauban fut seule cadastrée, et l'opération en resta là sous son ministère [3]. Après lui, plusieurs pays d'états firent cadastrer, aux frais de la province, l'étendue de leur territoire, et, au moment de la Révolution, le bienfait de cette mesure était acquis au Languedoc, à la Provence, au Dauphiné, à la Guyenne, à la Bourgogne, à l'Alsace, à la Flandre, au Quercy et à l'Artois [4].

En même temps, Colbert remettait en vigueur les sages ordonnances de Sully, qui défendaient de saisir les bestiaux pour le paiement des tailles. Son édit date du mois d'avril 1667, et les effets en furent presque instantanés. En 1669, son frère, ambassadeur en Angleterre, lui ayant donné connaissance d'une proposition de quelques marchands anglais d'envoyer des salaisons d'Irlande dans nos colonies, Colbert lui répondit, à la date du 10 juin, que l'état du royaume et les diligences faites de toutes parts pour augmenter le nombre des bestiaux ne permettaient pas d'écouter ces propositions, et qu'on pourrait même leur en vendre s'ils le souhaitaient [5]. L'année suivante, au mois de septembre, Colbert recommandait aux intendants d'examiner si le nombre des

[1] Dans le Dauphiné, province de taille réelle, les propriétés étaient évaluées à cinq mille feux, dont quinze cents étaient exempts des tailles : c'est près d'un tiers. (*Note de M. de Montyon. Particularités*, etc., etc.)

[2] M. de Montyon fait toutefois au sujet de cette opération une observation fort juste. La généralité de Montauban était un *pays d'élection*. On nommait ainsi les pays qui n'avaient pas d'assemblée provinciale pour consentir ou discuter les impôts qu'il plaisait au roi d'y établir. A ce titre, elle se trouvait très-surchargée d'impôts, et l'établissement de la taille réelle, au moyen du cadastre, vint ajouter encore à ceux déjà fort lourds qu'elle avait peine à payer. M. de Montyon fait connaître aussi que Colbert avait demandé aux intendants des provinces de *taille réelle* un projet de reconstitution de cet impôt, projet qui allait être mis à exécution lorsque ce ministre mourut. Il n'en fut plus question depuis.

[3] *Recherches sur les finances*, année 1664.

[4] Encyclopédie méthodique : *Finances*, art. *Cadastre*.

[5] Bibliothèque royale, Mss. *Registres des despesches*, etc., année 1669, n° 204. — *Recherches sur les finances*, année 1664.

bestiaux augmentait et si les receveurs des tailles n'en faisaient point de saisie, contrairement aux intentions du roi. « Cependant, ajoutait-il, il *faut en exécuter quelquefois, mais à la dernière extrémité, et pour effrayer.* » Il leur disait, en outre, de se défier des avis qu'on leur fournirait sur l'augmentation des bestiaux, les donneurs d'avis *étant persuadés de faire plaisir par des nouvelles d'augmentation.* Cependant les campagnes ne retiraient pas, à ce qu'il paraît, grand profit de ces augmentations, car elles se plaignaient de ne pas vendre leurs bestiaux. L'intendant de Tours transmit ces plaintes à Colbert, qui lui répondit, le 28 novembre 1670, que le peu de débit des bestiaux provenait assurément d'autre chose que de l'entrée de ceux d'Allemagne et de Flandres, *vu que, depuis l'augmentation des droits, il n'en venait presque plus dans le royaume* [1]. L'édit de 1667, qui affranchissait les bestiaux de la saisie, limitait cette faveur à quatre années. En 1671, Colbert le renouvela, « n'y ayant rien, porte le préambule du nouvel édit, qui contribue davantage à la fécondité de la terre que les bestiaux, et pareille grâce ayant produit le plus grand fruit dans le public [2]. » Dans le courant de la même année, on voit Colbert se préoccuper du soin de faire venir en France des béliers de Ségovie, « malgré la défense qu'il y a en Espagne d'en laisser sortir, » et des béliers d'Angleterre, « qui produisent les plus fines laines [3]. » Enfin, le 6 novembre 1683, un mois après la mort de Colbert, il parut une nouvelle déclaration portant défense de saisir les bestiaux, et nul doute qu'elle n'eût été préparée par ses soins [4].

La même remarque peut être faite pour un arrêt du conseil concernant le *rétablissement des haras du royaume,* qui fut publié le 28 octobre 1683. Le 17 octobre 1665, un arrêt avait été rendu à ce sujet, et il portait que le roi voulait prendre dorénavant un soin particulier de rétablir les haras ruinés par les guerres et désordres passés, « même les augmenter de telle sorte que ses sujets ne fussent plus obligés de porter leurs deniers dans les pays étrangers pour achats de chevaux. » Par suite de cet arrêt, des étalons furent achetés en Frise, en Hollande, en Danemark, en Barbarie, et répartis en une vingtaine de haras. L'arrêt du 28 octobre 1683 eut donc pour objet de donner une nouvelle vi-

[1] Archives de la marine. *Registres des despesches*, etc., année 1670.

[2] *Collection des anciennes lois françaises.*

[3] Archives de la marine, *Registres des despesches*, etc., année 1671. Lettre du 30 novembre.

[4] *Collection des anciennes lois françaises.* — On lit dans une lettre de Louis XIV à Colbert, du 7 mars 1669 : « Je fais état d'envoyer le sieur de Garfaut en Angleterre, non-seulement pour y acheter quelques chevaux pour moi, mais encore pour y observer tout ce qui se pratique dans les haras de ce royaume, etc., etc. » (*L'Ombre du grand Colbert*, par Lafont de Saint-Yonne, p. 100.)

gueur à celui qu'on rendit en 1665 pendant l'administration de Colbert[1].

Tels furent, en quelque sorte, les adieux à l'agriculture de ce ministre qu'on a souvent représenté comme indifférent au sort de la population qui vit dans les campagnes, et qu'on a accusé de n'avoir rien fait pour elle. Son attention extrême et constante à réduire l'impôt des tailles que cette population acquittait en grande partie; la réduction du nombre des offices et du taux de l'intérêt; la défense de saisir les bestiaux pour le paiement des charges publiques; les soins donnés à l'accroissement, à l'amélioration du bétail, la diminution du prix du sel, le rétablissement des haras, tous ces faits prouvent, au contraire, que Colbert n'eut jamais la pensée de sacrifier l'agriculture à l'industrie, le travail de la terre à celui des manufactures[2]. Je l'ai déjà dit, Colbert aimait véritablement, sincèrement le peuple, et il fit au privilége, cette ruine du peuple, toute l'opposition que comportaient la forme du gouvernement et le caractère du roi. Comment donc eût-il été indifférent au sort de ces cultivateurs, source première de toute richesse, et dont la condition a d'autant plus de droits à l'intérêt du gouvernement que leurs travaux sont plus rudes, leurs privations plus grandes? On raconte qu'un jour, au milieu des champs, un de ses amis le surprit les larmes aux yeux, et l'entendit s'écrier : « Je voudrais pouvoir rendre ce pays heureux, et que, éloigné de la cour, sans appui, sans crédit, l'herbe crût jusque dans mes cours[3]! » Un mémoire qu'il remit au roi vers 1680,

[1] *Collection des anciennes lois françaises.*

[2] En 1663, le sel fut diminué d'un écu par minot (100 livres); en 1667, on exempta de l'impôt vingt-deux *greniers* (arrondissement comprenant plusieurs communes); en 1668, autre diminution; en 1674, augmentation de 30 sous à cause de la guerre; en 1678, diminution de ces 30 sous; en 1680, ordonnances sur le fait des gabelles qui remédièrent à un très-grand nombre d'abus, abrégèrent les procédures et firent cesser presque entièrement les procès tant en première instance que d'appel.

Quoi qu'il en soit, l'impôt du sel n'en était pas moins très-élevé, car il rapportait à cette époque près de 24 millions. En 1668, le prix du minot fut fixé à 30, 35, 37, 38, 40, 41 et 42 livres, suivant la position des greniers à sel, ce qui faisait de 6 à 8 sous la livre. Et il ne fallait pas même songer à échapper à cet impôt, *même en se privant de sel*; car dans les pays dits de *grande gabelle*, qui comprenaient les neuf dixièmes de la France, la loi fixait la quantité que chaque individu devait en consommer! On lit dans un mémoire au roi, écrit de la main même de Colbert : « Si Sa Majesté se résolvoit de diminuer ses dépenses et qu'elle demandât sur quoi elle pourroit accorder des soulagements à ses peuples, mon sentiment seroit :

« De diminuer les tailles et de les mettre en trois ou quatre années à 25 millions;

« *De diminuer d'un écu le minot de sel*;

« Abolir la ferme du tabac et celle du papier timbré, qui sont préjudiciables au commerce du royaume;

« Diminuer le nombre des officiers autant qu'il sera possible, parce qu'ils sont à charge aux finances, aux peuples et à l'Etat, etc., etc. » (*Recherches sur les finances*, année 1683. — Encyclopédie méthodique, art. *Gabelles*.)

[3] *Notice sur la vie de Colbert*, par M. le marquis d'Audiffret.

pour lui rendre compte de l'état de ses finances, contient les paroles suivantes : « Nonobstant tout ce qui a été fait, il faut toujours avouer que les peuples sont fort chargés, et que, depuis le commencement de la monarchie, ils n'ont jamais porté la moitié des impositions qu'ils portent; c'est-à-dire que les revenus de l'Etat n'ont jamais été à 40 millions, et qu'ils montent à présent à 80 et plus[1]. » Certes, il est impossible que le ministre qui a tracé ces lignes et dit ces vérités à Louis XIV ne se soit pas préoccupé du sort des campagnes. Au surplus, les faits justifient suffisamment ses intentions[2]. Par malheur, tant de soins et de sollicitude furent neutralisés par une sollicitude d'un autre genre, par un excès de précautions en ce qui touchait l'approvisionnement des grains nécessaires à la subsistance du royaume. Cette fatale question des grains, qui revient de temps en temps effrayer les populations et leur causer de vives paniques, au moment même où les préjugés qui l'ont si longtemps obscurcie paraissent complétement détruits, fut l'écueil principal de Colbert. Il me tarde d'avoir examiné cette partie très-difficile et très-ingrate de son administration. Heureusement, après cela, il n'y aura guère plus qu'à louer.

X

On se souvient que la première année du ministère de Colbert avait été marquée par une disette terrible, celle de 1662. Louis XIV raconte comme il suit, dans ses *Instructions au Dauphin*, les mesures qui furent adoptées pour en adoucir la rigueur :

« J'obligeai les provinces les plus abondantes à secourir les autres, les particuliers à ouvrir leurs magasins et *à exposer leurs denrées à un prix équitable*. J'envoyai en diligence des ordres de tous côtés pour faire venir par mer, de Dantzick et autres pays étrangers, le plus de blés qu'il me fut possible; je les fis acheter de mon épargne ; j'en distribuai gratuitement la plus grande partie au petit peuple des meilleures villes, comme Paris, Rouen, Tours et autres. Je fis vendre le reste à ceux qui en pouvoient acheter, mais j'y mis un prix très-modique,

[1] *Recherches sur les finances*, année 1683; *Mémoire au roi*.

[2] Voici ce qu'on lit à ce sujet dans l'*Histoire de l'Administration en France*, par M. Costaz, t. I, p. 62 : « Avant Colbert la plupart des grandes routes étaient impraticables; après les avoir fait réparer, il en fit ouvrir de nouvelles. Ce n'est point lui qui a imaginé les corvées... Loin de là il a manifesté plusieurs fois l'intention de les abolir aussitôt que les circonstances le permettraient... Bien que le canal de Bourgogne n'ait été commencé qu'après sa mort, on lui doit néanmoins l'idée de le construire. Il établit au Roule une pépinière pour les parcs et jardins des maisons royales. Des encouragements qu'il a accordés ont fait multiplier les mûriers. » A l'exception des grandes routes, je n'ai rien trouvé dans mes recherches qui soit relatif aux divers objets mentionnés par M. Costaz, sans indication des sources historiques où il a puisé ; mais le champ de l'administration de Colbert est si vaste et les documents qui s'y rapportent sont si éparpillés qu'il y aura longtemps encore à découvrir et à glaner.

et dont le profit, s'il y en avoit, étoit employé au soulagement des pauvres, qui tiroient des plus riches, par ce moyen, un secours volontaire, naturel et insensible. A la campagne, où les distributions de blé n'auroient pu se faire si promptement, je les fis en argent, dont chacun tâchoit ensuite de soulager sa nécessité [1]. »

Telles furent les mesures inspirées par Colbert. On a déjà vu que ces précautions et ces aumônes ne remédièrent qu'à une très-faible partie du mal. Le souvenir de la disette de 1662 demeura gravé dans l'esprit de Colbert ; et cette préoccupation, toute louable qu'elle fût dans son principe, devint la source d'une erreur qui exerça sur la condition économique du royaume les plus funestes conséquences.

Le 19 août 1661, le Parlement de Paris avait défendu aux marchands, par un arrêt, *de contracter aucune société pour le commerce des grains et d'en faire aucun amas.* Trois semaines après, Colbert arrivait au pouvoir, et non-seulement l'arrêt du 19 août, cause principale de la disette de 1662, ne fut pas cassé, mais, tout en reconnaissant les avantages des exportations, ce ministre adopta un système qui, par sa mobilité, diminua leur importance d'année en année et aboutit à des disettes périodiques.

La législation sur le commerce des grains avait subi en France, antérieurement à Colbert, des variations nombreuses. Là encore c'est la liberté qui était ancienne ; la prohibition, qui n'est qu'une forme du despotisme, était venue bien longtemps après. Depuis Charlemagne jusqu'à la fin du règne de Charles V, c'est-à-dire pendant près de cinq cents ans, l'exportation avait été de droit commun. Dans un édit très-détaillé, en date du 20 juin 1537, François Ier rétablit la liberté du commerce des grains que quelques-uns de ses prédécesseurs avaient parfois suspendue. Quant à l'administration de Sully, elle fut surtout célèbre par la protection que ce sage ministre accorda à l'agriculture, et par la liberté d'exporter les blés qui en était la conséquence. On sait ce qu'il écrivait à Henri IV au sujet d'un arrêt rendu par les magistrats de Saumur contre la sortie des blés : *Si chaque juge du royaume en fait autant, bientôt vos sujets seront sans argent, et, par conséquent, Votre Majesté.* En 1631, il est vrai, un édit de Louis XIII défendit l'exportation *sous peine de punition corporelle ;* mais sous Louis XIV même, pendant l'administration de Fouquet, un arrêt du conseil, du 24 janvier 1657, accorda la permission d'exporter les blés hors du royaume, sur ce motif digne d'attention *que les habitants des provinces, étant contraints de vendre le blé à vil prix, n'avaient pas de quoi payer leurs tailles et autres impositions* [2].

[1] *Œuvres de Louis XIV*, t. I, p. 150.

[2] *Lettre à M. *** sur l'imputation faite à M. Colbert d'avoir interdit le commerce*

Le système de Colbert sur le commerce des grains a été, on le sait, l'objet des plus vives attaques de la part des économistes du XVIII[e] siècle. Malheureusement, ces attaques n'étaient que trop fondées. On ne possède aucun des arrêts qui ont dû être publiés sur ce commerce de 1661 à 1669; mais vingt-neuf arrêts, rendus depuis cette dernière époque jusqu'à la mort de Colbert, ont été recueillis et permettent d'apprécier, en toute connaissance de cause, cette partie si importante de son administration.

Dans cette période de quatorze ans, l'exportation a été prohibée pendant *cinquante-six mois.*

Huit arrêts l'ont autorisée en payant les 22 livres par muid fixées par le tarif de 1664[1]; cinq en payant la moitié ou le quart de ces droits, et huit avec exemption de tous droits.

Huit autres arrêts sont prohibitifs.

Enfin, il est à remarquer que les autorisations d'exporter ne sont jamais accordées que pour trois ou six mois, et très-rarement pour un an.

Les défenseurs de Colbert ont fait observer, en s'appuyant sur ces arrêts mêmes, qu'un système moins variable eût sans doute produit de meilleurs résultats; mais qu'après tout ce ministre ne fut pas, comme on l'en avait accusé, systématiquement hostile à l'exportation des grains, puisque, sur quatorze années, elle avait été permise pendant neuf ans; qu'il était d'ailleurs bien obligé d'attendre l'apparence des récoltes pour prendre une détermination; et qu'enfin il avait un puissant motif de ne pas autoriser trop facilement les exportations : c'était le grand nombre d'hommes que Louis XIV eut presque toujours sous les armes, et l'avantage que le gouvernement trouvait à les faire subsister à bon marché. En effet, presque tous les édits de prohibition sont motivés sur la nécessité « de maintenir l'abondance dans le royaume et *faire subsister avec plus de facilité les troupes pendant le quartier d'hiver*[2]. »

A cela, Boisguillebert, Forbonnais, et, après eux, les économistes ont répondu victorieusement qu'en n'accordant des autorisations d'exportation que pour trois ou six mois, et en laissant sans cesse les propriétaires sous la menace d'une prohibition, basée tantôt sur les apparences de la récolte, tantôt sur la subsistance des troupes, tantôt enfin sur la nécessité d'empêcher que les ennemis vinssent chercher en France les blés qui leur étaient nécessaires, Colbert avait découragé les cultivateurs et rendu le commerce des grains presque nul; que, par suite,

des grains. Paris, 1763. Cette lettre, curieuse par les recherches auxquelles l'auteur s'est livré, est signé d'Eprémesnil. Bibliothèque royale, F. 4425 — D. 3.

[1] Contenance du muid : 18, 72 hectol.

[2] Bibliothèque royale, Mss. *Collection des lettres adressées à Colbert*, année 1677, écrit au 6 octobre.

toutes les terres médiocres avaient été abandonnées, et qu'on n'avait plus exploité que celles de première qualité ; que la diminution effectuée sur les tailles était un soulagement illusoire, si, tandis que les impôts de consommation avaient décuplé depuis 1661, le prix des produits de la terre, source génératrice de toute richesse, restait invariablement le même ; qu'un système d'où il résultait que la France, avec sa population de vingt à vingt-deux millions d'habitants à nourrir, avait à craindre une disette tous les trois ans, était radicalement vicieux ; et qu'enfin la preuve évidente que le sort des campagnes était plus misérable que jamais, c'est que le prix de la plupart des objets nécessaires à la vie avait triplé depuis 1600, tandis que le blé se vendait toujours au même prix. A ce sujet, Boisguillebert prouvait qu'une paire de souliers, qu'on pouvait se procurer pour 15 sous au commencement du XVII[e] siècle, valait cinq fois plus cent ans après. De son côté, Forbonnais démontrait les fâcheux effets du système de Colbert par la comparaison du prix des blés pendant un siècle. Voici les chiffres qu'il produisit à cette occasion :

	Prix moyen du setier de blé. (1 hect. 56 cent.)
De 1596 à 1605	10 liv.
De 1606 à 1615	8
De 1616 à 1625	9
De 1626 à 1635	12
De 1636 à 1645	12
De 1646 à 1655	17
De 1656 à 1665 (à cause de la disette de 1652).	18
De 1666 à 1675	10
De 1676 à 1686	10

Dans cette dernière période, observe Forbonnais, il y eut, à la vérité, des années de disette où le prix du blé s'éleva à plus de 13 livres ; mais la moyenne du prix, pendant dix ans, n'en fut pas moins d'environ 10 livres le setier, c'est-à-dire 7 livres de moins que de 1626 à 1655.

Les arguments qui précèdent reposent sur des faits malheureusement incontestables et n'ont jamais été réfutés[1]. On peut ajouter que,

[1] Dans ses *Recherches et considérations sur les finances*, année 1662, Forbonnais avait d'abord nettement blâmé le système de Colbert sur les grains. Plus tard, ce système ayant été attaqué avec beaucoup de violence dans l'*Encyclopédie*, Forbonnais, sans revenir tout à fait sur sa première opinion, se montra beaucoup plus disposé à excuser l'erreur de Colbert. Voir ses *Principes et observations économiques*, III[e] partie. Dans cet ouvrage, Forbonnais abandonne ses propres chiffres sur le prix des blés, conteste absolument ceux de Boisguillebert, et adopte ceux donnés par Dupré de Saint-Maur dans son *Essai sur les monnaies*. Ces derniers sont, en effet, un peu moins défavorables à l'administration de Colbert. Postérieurement, l'auteur de *la Balance du Commerce* a relevé le prix du blé de première qualité, en s'appuyant, d'un côté, sur les chiffres de Dupré de Saint-Maur, de l'autre, sur ceux de Messance, dans ses *Réflexions*

relativement aux manufactures en vue desquelles, dit-on, Colbert fit tous ses efforts pour maintenir les grains au plus bas prix possible, son système eut des résultats également fâcheux; car les productions de la terre n'allant plus à l'étranger et se vendant très-mal à l'intérieur, la consommation diminua en même temps que la culture, et une grande partie des manufactures grossières, celles dont le débit importait le plus, tombèrent, faute de débouchés, lorsqu'on cessa de les soutenir par des encouragements.

La volumineuse correspondance de Colbert fournit peu de détails concernant les opérations sur les grains; seulement, il est assez curieux que le peu de lettres qui s'y rapportent soient la condamnation même de son système. Le 13 septembre 1669, ce ministre écrivait à M. de Pomponne, ambassadeur en Hollande, que, les blés n'ayant aucun débit, les proprétaires ne tiraient point de revenus de leurs biens, « *ce qui, par un enchaînement certain, empeschoit la consommation et diminuoit sensiblement le commerce.* Quelques mois après, le 20 décembre 1669, il adressait la lettre suivante à l'intendant de Dijon.

« Ayant appris qu'il y a cette année une grande abondance de bleds en Bourgogne, et que la disette que les provinces de Languedoc, Provence et mesme d'Italie, en ont, les obligera de s'en pourvoir d'une quantité considérable en ladite province de Bourgogne, je vous prie de me faire sçavoir si l'on commence à en tirer et s'il n'y a aucun empeschement dans la voicture, soit à Lyon ou ailleurs, *et comme cela est fort important et que ce débit pourra apporter beaucoup d'argent,* vous me ferez plaisir de vous informer de tout ce qui se passera

sur la valeur du blé en France, qui font suite à ses *Recherches sur la population,* et il est arrivé aux résultats suivants. Le calcul a été fait par lui d'après la valeur du prix de l'argent en 1789, soit environ 54 livres le marc.

Prix moyen du blé de première qualité	de 1643 à 1652	35 liv.	14 s.	1 d.
—	de 1653 à 1662	31	12	2
—	de 1663 à 1672	23	6	11
—	de 1673 à 1682	25	13	8
—	de 1683 à 1692	22	0	4
—	de 1693 à 1702	31	16	
—	de 1703 à 1712	23	17	1

(*Balance du Commerce,* etc., t. III, tableau XVI.)

Il ne sera pas inutile de rappeler à cette occasion que le prix du marc d'argent a été

de 1641 à 1678	de 26 liv.	10 s.	
de 1679 à 1689	de 29	6	11 d.
de 1690 à 1714	de 30	10	11.
de 1714 à 1772	de 34	18	3.
de 1773 à 1794	de 53	9	3.
de 1803 à 1834	de 53 fr.	57 cent.	
de 1835 à 1845	de 53	84	

(*Précis historique de la marine française,* par M. Chasseriau, t. I; pièces justificatives.)

sur cette traicte des bleds et de me faire part de tout ce que vous en apprendrez[1]. »

Une circulaire aux intendants, du mois d'août 1670, porte que le roi ayant autorisé le transport des blés hors du royaume, sans droits, du 18 mars au 1er septembre, et ce terme approchant, il importe de connaître si la récolte a été abondante, « afin que Sa Majesté puisse prendre la résolution qu'elle estimera la plus avantageuse à son service et au commerce de ses sujets[2]. » Enfin, le 6 juillet 1675, un arrêt du conseil ayant défendu la sortie des blés, Colbert écrivit quelques jours après à l'intendant de Bordeaux pour lui dire d'en suspendre la publication. Celui-ci lui répondit, le 25 juillet 1675, qu'il avait pris sur lui de prévenir ses ordres, et que le beau temps qui continuait serait sans doute une nouvelle obligation pour le roi de laisser *à ces deux provinces la liberté de chercher de l'argent dans les pays étrangers par la vente des grains qu'elles avaient de trop.* L'intendant ajoutait « que ce secours devenait d'autant plus nécessaire que la campagne était entièrement épuisée d'argent, et que, nonobstant les contraintes exercées par les receveurs des tailles, la difficulté des recouvrements augmentait tous les jours par l'impuissance des redevables[3]. »

Je ne parle pas d'un grand nombre de lettres écrites en 1677 à Colbert par le lieutenant de police La Reynie pour le tenir exactement au courant du prix des grains, lettres desquelles il résulte qu'on craignit encore une disette cette année, où l'exportation fut d'ailleurs défendue.

On vient de voir quel fut le système de Colbert relativement au commerce des grains. Cette erreur d'un ministre si remarquable sous tant d'autres rapports peut être considérée comme une calamité publique et les conséquences en furent désastreuses. Jamais, il est triste de le dire, la condition des habitants des campagnes n'a été aussi misérable que sous le règne de Louis XIV, même pendant l'administration de Colbert, c'est-à-dire dans la plus belle période de ce règne et antérieurement aux grandes et fatales guerres qui en assombrirent les trente dernières années. Les lettres adressées à Colbert contiennent à ce sujet les révélations les plus désolantes. Le 29 mai 1675, le gouverneur du Poitou lui écrivait « qu'il avait trouvé les esprits du menu peuple pleins de chaleur et une très-grande pauvreté dans le pays. » A la même date, le duc de Lesdiguières, gouverneur du Dauphiné, donnait à Colbert les détails les plus affligeants sur l'état de cette province. Il faut reproduire en entier sa lettre, qui répand un jour curieux sur cette époque, si brillante à la surface,

[1] Bibliothèque royale, Mss. *Registres des despesches*, etc., année 1669, n° 204.
[2] Archives de la marine, *Registres des despesches*, etc., année 1670.
[3] Bibliothèque royale, Mss. *Lettres adressées à Colbert*; année 1675.

mais où le peuple eut tant à souffrir des fausses mesures de l'administration.

« Monsieur, je ne puis plus différer de vous faire sçavoir la misère où je vois réduite cette province ; le commerce y cesse absolument, et de toutes parts on me vient supplier de faire connoistre au roy l'impossibilité où l'on est de payer les charges. *Il est asseuré, Monsieur, et je vous en parle pour en estre bien informé, que la plus grande partie des habitants de ladite province n'ont vescu pendant l'hyver que de pain de glands et de racines, et que présentement on les void manger l'herbe des prez et l'escorce des arbres.* Je me sens obligé de vous dire les choses comme elles sont pour y donner après cela l'ordre qu'il plaira à Sa Majesté, et je profitte de cette occasion pour vous asseurer de nouveau que personne au monde n'est plus véritablement que moy, Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« Le duc de LESDIGUIÈRES.

« Grenoble, ce 29 may 1675 [1]. »

Voici d'ailleurs ce qu'on lit dans un mémoire remis par Colbert lui-même à Louis XIV, en 1681 :

« Ce qu'il y a de plus important, et sur quoi il y a plus de réflexion à faire, c'est *la misère très-grande des peuples.* Toutes les lettres qui viennent des provinces en parlent, soit des intendants, soit des receveurs généraux ou autres personnes, mesme des évêques [2]. »

Telle était donc, à cette époque du règne de Louis XIV, la situation de la Gascogne, du Poitou, du Dauphiné, et probablement de beaucoup d'autres provinces. En 1687, quand Colbert fut mort, la misère augmentant sans cesse, ses successeurs crurent y remédier en défendant d'une manière absolue, sous peine de confiscation et de 500 livres d'amende, l'exportation des grains et légumes de toutes sortes, des laines, chanvres et lins du crû ; puis, en 1699, le commerce des grains de province à province, ce commerce que Colbert lui-même avait toujours respecté, fut prohibé [3]. Les courageux écrits et la disgrâce de Vauban et de Boisguillebert, celle de Racine, les remontrances de Fénelon et de Catinat font assez voir quel fut le résultat de ces diverses mesures, et à quel excès de détresse les neuf dixièmes du royaume furent alors réduits.

[1] Bibliothèque royale, Mss. *Lettres adressées à Colbert* ; année 1675, à sa date.

[2] *Recherches sur les finances*, année 1681.

[3] Cependant en Angleterre, vers la même époque, c'est-à-dire de 1689 à 1764, non-seulement la loi permit l'exportation des grains, mais elle accorda une prime d'exportation de 5 schillings par *quarter* (un peu moins de trois hectolitres). Voici comment un écrivain anglais contemporain, John Nichols, décrit les résultats de cette mesure : « Tant que l'Angleterre n'a songé à cultiver que pour sa propre subsistance, elle s'est trouvée souvent au-dessous de ses besoins, obligée d'acheter des blés étrangers ; mais depuis qu'elle s'en est fait un objet de commerce, sa culture en a tellement augmenté qu'une bonne récolte peut la nourrir cinq ans. » (*Revue des Deux-Mondes*, 1er décembre 1845 ; *Question des céréales*, par M. C. Coquelin.)

On sait enfin que, dans une appréciation devenue célèbre, Vauban estimait, en 1698, que près du dixième de la population était réduit à la mendicité; que des neuf autres parties cinq n'étaient pas en état de lui faire l'aumône; que trois autres étaient fort gênées, embarrassées de dettes et de procès; que dans la dernière, où figuraient les gens d'épée et de robe, le clergé, la noblesse, les gens en charge, les *bons* marchands et les rentiers, on ne pouvait pas compter cent mille familles; et qu'au total il n'y en avait pas dix mille qu'on pût dire fort à leur aise[1].....

Pour revenir à Colbert, les préjugés de son temps en matière de subsistances, l'ignorance inévitable des principes, puisque les maîtres de la science ne les avaient pas encore fixés, le fantôme des accaparements, dont la concurrence aurait fait si bon marché, ce désir de tout diriger, de tout régler et d'intervenir partout, qui fut le défaut capital de son administration, le jetèrent dans les embarras qu'on vient de voir. En laissant, pour ainsi dire, aller les choses, Sully avait entretenu le royaume dans l'abondance; Colbert, en multipliant les arrêts relatifs au commerce des grains, en autorisant ou proscrivant ce commerce tous les trois mois, le ruina complétement, et entraîna dans cette ruine les propriétaires et les cultivateurs, c'est-à-dire tout le royaume, à l'exception de ceux qui occupaient des charges lucratives, et d'un certain nombre de manufacturiers ou de fabricants privilégiés. Encore ceux-ci, à privilége égal, auraient eu tout à gagner à un système différent. Une sollicitude excessive, exagérée, avait dicté à Colbert ses règlements sur les corporations, sur les longueur, largeur et qualité des étoffes, règlements qui eurent de si fâcheuses conséquences. Ici encore le même excès le fit dévier du but où il voulait atteindre. A force de se préoccuper de la famine, il amena les choses à ce point que, dans un pays qui peut nourrir près de quarante millions d'habitants, une partie des vingt à vingt-deux millions d'hommes qui le peuplaient alors était exposée, une année sur trois, à vivre d'herbes, de racines et d'écorce d'arbres, ou à mourir de faim. Sans doute, en agissant ainsi, Colbert ne fit que payer son tribut aux préjugés de l'époque. Et ces préjugés, il eut lui-même occasion de les combattre dans plus d'une circonstance. Une fois, entre autres, le Parlement de Provence ayant voulu s'opposer à l'exécution d'un édit du 31 décembre 1671, qui autorisait la sortie des grains pendant un an, Colbert fit ce qu'avait fait Sully en pareille occurrence; le 10 mai suivant, il cassa l'arrêt du Parlement de Provence et maintint ses premiers ordres. Quoi qu'il en soit, l'ensemble de son système fut véritablement désastreux. Mais s'il faut combattre ce système et tout

[1] Vauban, *la Dîme royale*, p. 34 et 35 des *Économistes financiers du XVIIIe siècle*; édition Guillaumin.

ce qui tendrait à nous y ramener, n'oublions pas que, cent ans après Colbert, un ministre non moins intègre, non moins ami du peuple, et beaucoup plus éclairé, fut renversé du pouvoir précisément pour avoir voulu faire respecter la liberté du commerce des grains. A la vérité, vivant à une époque où l'autorité était forte et respectée, Colbert n'aurait pas rencontré les mêmes obstacles que Turgot, si les conséquences de cette liberté se fussent clairement dessinées à son esprit, et s'il eût autorisé plus régulièrement l'exportation des grains; malheureusement, il n'en fut point ainsi, et, faute des lumières nécessaires, on peut le dire, son administration a donné le triste et singulier spectacle d'un ministre qui, malgré sa préoccupation constante pour les intérêts du peuple et le plus ardent désir d'améliorer sa condition, lui a fait peut-être le plus de mal. Grande leçon pour ceux qui croiraient que les bonnes intentions suffisent aux administrateurs, et que le gouvernement des intérêts matériels d'une nation ne constitue pas une science! Cette science, il est vrai, n'est pas moins nécessaire aux peuples qu'aux ministres. Le résultat de l'expérience tentée par Turgot est là pour le prouver.

XI

On a souvent fait honneur à Colbert de la création du conseil de commerce; mais déjà une assemblée de ce genre avait été réunie par Henri IV en 1607, et, entre autres vœux, elle avait recommandé que le roi favorisât particulièrement la plantation des mûriers. On sait avec quelle faveur Henri IV accueillit ce vœu. La même assemblée signala le mauvais état de nos forges et l'infériorité de notre fabrication comparée à celle des pays étrangers, d'où il suit que, si nous sommes encore bien loin d'eux, ce n'est ni le temps ni la protection qui ont manqué aux maîtres de forges pour les atteindre. En 1626, le cardinal de Richelieu établit un conseil de commerce permanent et en prit la direction. Quatre conseillers d'Etat et trois maîtres des requêtes en firent partie avec lui. Forbonnais observe que, la qualité des personnes ne pouvant suppléer à l'expérience ni aux principes, cette nouvelle tentative n'eut pas plus de succès que la première. Plus tard cependant des hommes pratiques furent introduits dans ce conseil; car le père de Fouquet, autrefois armateur et qui avait gagné une grande fortune dans le commerce des colonies, fut désigné pour y siéger. Colbert ne fit donc que se servir d'une institution déjà ancienne, qu'il perfectionna sans doute, et à laquelle un édit de 1700, rendu sous le ministère de M. de Chamillart, donna une nouvelle organisation en y appelant, outre six membres nommés par le roi, douze marchands-négociants désignés *li-*

brement et sans brigue par le corps de ville et par les marchands-négociants de Paris, Rouen, Bordeaux, Lyon, Marseille, La Rochelle, Nantes, Saint-Malo, Lille, Bayonne et Dunkerque[1]. L'institution actuelle des trois conseils du commerce, des manufactures et de l'agriculture, date de là.

La création d'entrepôts de commerce, les mesures prises pour encourager le transit des marchandises étrangères sur le territoire français, l'édit qui *déclare le commerce de mer ne point déroger à la noblesse*, la création d'une *Chambre des assurances* à Marseille, remontent encore à cette année 1669, la plus féconde en ordonnances, édits et règlements sur toute sorte de matières pendant l'administration de Colbert, et au commencement de l'année suivante. On se souvient que le tarif de 1664 avait isolé les provinces qui s'y étaient soumises au moyen d'une double chaîne de douanes qui les rendait complétement étrangères à celles qui ne l'avaient pas adopté. Cet état de choses, qui eût empêché tout commerce, avait été heureusement modifié en 1664 même par la création de onze entrepôts, situés circulairement dans l'étendue des cinq grosses fermes, et au moyen desquels les négociants qui réexportaient des marchandises provenant des provinces appelées étrangères rentraient dans l'intégralité des droits acquittés. Au mois de février 1670 le bienfait des entrepôts fut étendu à toutes les villes maritimes, dans le but, disait l'édit, d'augmenter encore la commodité des négociants de quelque pays qu'ils fussent, en leur donnant la facilité de se servir des ports du royaume comme d'un entrepôt général, pour y tenir toutes sortes de marchandises, soit pour les vendre en France, soit pour les transporter hors du royaume, moyennant la restitution des droits d'entrée qu'ils auraient payés. Seulement, la restitution des droits d'entrée n'était pas possible d'un bail à l'autre, ce qui était un sujet d'embarras très-grand pour les négociants, et il peut paraître surprenant que Colbert n'ait pas cru devoir obvier à un aussi grave inconvénient en ne soumettant les marchandises à l'acquittement des droits qu'au moment de leur mise en consommation, quand il y avait lieu[2].

On sait que la France attache, aujourd'hui encore, une extrême importance à ce que les divers États auxquels elle confine empruntent son territoire pour le transport des marchandises qu'ils s'expédient, et sa position géographique autorise bien d'ailleurs les prétentions qu'elle a toujours eues de faire le commerce de transit d'une grande partie de l'Europe. Cette préoccupation fut peut-être plus vive que jamais en 1669, et l'on ne saurait croire combien de lettres écrivit Colbert pour engager les négociants de Lille et des autres villes récemment incor-

[1] *Recherches sur les finances*, années 1607, 1626 et 1700. — *Archives curieuses de l'histoire de France*, par MM. Cimber et Danjou, Ire série : Règne de Henri IV.

[2] *Recherches sur les finances*, année 1670.

porées à la France à expédier par terre jusqu'au Havre les marchandises qu'ils envoyaient en Espagne, où ils entretenaient alors beaucoup de relations, soit parce que l'Espagne était leur ancienne métropole, soit plutôt à cause de son commerce des Indes. Il y avait, au surplus, dans ces démarches de Colbert, outre le but commercial et ostensible, un but politique très-sensé ; car, en multipliant les intérêts des villes conquises avec la France, on espérait les habituer plus promptement et plus sûrement à sa domination. Quoi qu'il en soit, Colbert commença par supprimer tout droit de transit entre la Flandre et l'Espagne, et il paya un entrepreneur pour se charger du transport des marchandises de Lille au Havre à meilleur marché que ne le faisaient des Allemands, qui en avaient été chargés jusqu'alors. En même temps, il mit quelques bâtiments de l'Etat à la disposition des négociants, sans compter les escortes qu'il proposait de fournir à tous leurs convois, quel qu'en fût le nombre. Puis, poussant la sollicitude à l'extrême, il écrivait à l'intendant de la Flandre de bien faire valoir tous ces soins aux nouveaux sujets de Sa Majesté, en leur disant qu'elle les conviait à en profiter pour leur avantage, sans les y forcer. Une autre fois, toujours à l'occasion du transit, il se plaignait que les marchands de Lille et des villes conquises n'envoyassent pas assez de ballots par la voie des provinces françaises, et il recommandait à l'intendant de ne jamais rien décider à ce sujet sans avoir entendu les marchands et les fermiers, afin de maintenir la balance égale entre eux; *d'être plutôt un peu dupe des marchands que de gêner le commerce, parce que ce serait anéantir les produits;* enfin, d'objecter toujours la rigueur des ordonnances, pour que les peuples, sachant que la grâce leur venait du roi, fussent portés à lui en avoir toute la reconnaissance. Recommandations profondes, et qui dénotaient chez Colbert, non-seulement une grande habileté, mais aussi un véritable attachement pour les intérêts dont la direction était confiée à ses soins[1] !

L'édit qui permettait à la noblesse de se livrer au *commerce de mer* sans déroger date de la même époque. Montesquieu a dit : « Il est *contre l'esprit du commerce* que la noblesse le fasse dans une monarchie[2]. » C'est une erreur de plus à ajouter aux erreurs du célèbre publiciste. Déjà, en 1664, lors de la création des Compagnies des Indes orientales et occidentales, on avait permis à la noblesse de s'y associer sans perdre ses priviléges. L'édit du mois d'août 1669 généralisa ce droit. Le préambule portait que le commerce, particulièrement le commerce maritime, était la source féconde qui répandait l'abondance

[1] Bibliothèque royale, Mss. *Registres des despesches*, année 1669, n° 204. — *Recherches sur les finances*, année 1669.
[2] *Esprit des Lois*, liv. XX, chap. XXI.

dans les Etats; qu'il n'existait pas de moyen plus légitime d'acquérir du bien; que celui-là avait été en grande considération parmi les nations les plus policées; que les lois et ordonnances n'avaient véritablement défendu aux gentilshommes que le trafic en détail, l'exercice des arts mécaniques et l'exploitation des fermes d'autrui, mais que, pourtant, c'était une opinion généralement accréditée que le commerce maritime était incompatible avec la noblesse. Tels sont les motifs qui déterminèrent Colbert. Si ses vues eussent été comprises, si une faible partie des capitaux que possédait la noblesse eût été affectée au commerce, non-seulement la richesse, mais la puissance du royaume s'en fussent accrues, et, on peut le dire, les nobles qui se seraient livrés au commerce auraient servi leur pays, moins glorieusement sans doute, mais aussi utilement que d'autres pouvaient le faire sur les champs de bataille. Par malheur, d'un côté les préjugés de classe, de l'autre, la série de guerres où la France entra peu de temps après, ne permirent pas à l'édit de 1669 de porter les fruits que Colbert en avait espérés. Sous le même règne, en 1701, un nouvel édit permit aux nobles, la magistrature exceptée, de se livrer au commerce en gros [1]. Mais cette faculté ne fut pas plus recherchée que la première, et tandis qu'en Angleterre le grand commerce enrichissait le pays et doublait l'importance de ses ressources, en France, l'absence des capitaux et de tout esprit d'association ne permettait d'entreprendre aucune de ces grandes opérations qui faisaient la fortune de nos rivaux et les rendaient peu à peu maîtres de tous les marchés.

L'institution d'une *Chambre des assurances,* ce puissant levier commercial, eut lieu vers le même temps à Marseille, grâce aux soins de Colbert. Le 30 juin 1670, ce ministre écrivit à M. d'Oppède, premier président du parlement de Provence, pour lui donner l'ordre de faire établir cette Chambre sur le modèle de celle qui existait à Paris, « afin, dit-il, de contribuer à rétablir dans Marseille le commerce qui s'y faisait autrefois [2]. »

Enfin, une mesure de détail qui a néanmoins son importance se rattache à cette époque de la vie de Colbert. Le 21 août 1671, il fut publié une ordonnance *pour rendre uniformes les poids et mesures dans tous*

[1] *Recherches sur les finances,* années 1669 et 1701. — *Collection des anciennes lois françaises.*

[2] Archives de la marine, *Registre des despesches*, année 1670. — On a dû trouver étrange de voir Colbert écrire à des premiers présidents, à des archevêques, à des évêques, pour des affaires purement commerciales. Ces renversements d'attribution se présentent très-fréquemment lorsqu'on parcourt sa volumineuse correspondance. Peut-être Colbert choisissait-il dans chaque localité le fonctionnaire le plus intelligent, le plus dévoué, et c'est à lui qu'il s'adressait pour toutes les affaires, quelle qu'en fût la nature, dont le succès l'intéressait particulièrement.

les ports et arsenaux de France [1]. On ne saurait douter, d'après cela, que l'universel et infatigable ministre n'ait été frappé des inconvénients de toutes sortes occasionnés pas la diversité infinie des poids et mesures, et qu'il n'eût désiré établir un système uniforme dans toute la France. Mais les difficultés que cette amélioration a rencontrées de nos jours même font voir ce qu'elles eussent été il y a cent soixante ans, et tout porte à croire que la plupart des provinces, notamment les pays d'états, auraient cru leurs libertés et leurs priviléges à jamais compromis, si le gouvernement central leur eût demandé, dans l'intérêt du commerce, le sacrifice des poids et mesures qu'ils avaient reçus de leurs aïeux.

C'est ici le lieu de signaler une très-habile opération de Colbert sur les monnaies, et les changements qu'il introduisit dans cette branche de l'administration, à laquelle, depuis son ministère, il n'a été apporté que des modifications de détail. On a pu voir à combien de fraudes la fabrication des monnaies avait donné lieu antérieurement à Sully. Des rois de France, Philippe-le-Bel entre autres, avaient perfidement affaibli le poids des espèces, comme auraient pu le faire de faux-monnayeurs passibles du gibet. Il est vrai que c'était pour la raison d'Etat. L'administration de Sully lui-même donna lieu sous ce rapport à des plaintes unanimes très-fondées, et on lui reproche particulièrement un édit de 1609 qui non-seulement dépréciait les monnaies étrangères, en prohibait la circulation, mais encore défendait, sous peine de confiscation, d'amende et de prison, de transporter hors du royaume l'argent monnayé ou non monnayé. Heureusement, la Cour des monnaies, le Parlement, le peuple et le commerce firent une telle opposition à cet édit qu'il ne fut pas exécuté, du moins en ce qui concernait les monnaies étrangères, dont le commerce savait bien, au surplus, déterminer la véritable valeur.

Voici quelles étaient les règles adoptées pour la fabrication des monnaies antérieurement à 1666. Des orfèvres, des banquiers ou d'autres entrepreneurs la prenaient à bail, comme une ferme, moyennant un bénéfice proportionné au nombre de marcs qui devait être frappé, ou pour une somme fixe indépendante de la quantité des marcs fabriqués. La Cour des monnaies surveillait si le titre et le poids étaient bien conformes au traité. En 1662, le bail comprenait la fabrication dans tout le royaume. Les principales clauses de ce bail donneront une juste idée des principes de l'époque sur ces matières. Le roi s'était engagé envers les fermiers à ne laisser sortir du royaume aucun ouvrage d'or ou d'argent, à interdire absolument le cours des monnaies étrangères, et même à défendre aux affineurs de fondre ces monnaies sans la permission du

[1] *Collection des anciennes lois françaises.*

fermier. En outre, celui-ci avait le droit d'acheter, de préférence à tous autres, au prix du tarif, toutes les matières dont il aurait besoin.

Colbert, par malheur, approuvait bien une partie de ces entraves, mais il y en avait quelques-unes, particulièrement celles qui interdisaient l'exportation de l'orfèvrerie française, dont il comprit tout l'inconvénient. Cependant, ces règles étaient si anciennes, le préjugé général les croyait tellement indispensables, que lorsqu'il s'agit, en 1666, de renouveler le bail des monnaies, il ne trouva pas de fermier qui voulût s'en charger à d'autres conditions. Habile à profiter de l'occasion qui s'offrait à lui, Colbert s'empressa d'adopter, pour la fabrication des espèces, une forme d'administration qui tenait tout à la fois de la régie et de l'entreprise. A partir de cette époque, les directeurs des divers hôtels des monnaies achetèrent, fabriquèrent, vendirent, avec les fonds et pour le compte de l'Etat, moyennant un prix fixe par marc, et sous la surveillance d'un directeur général des monnaies chargé de rendre compte au conseil de la fabrication et des frais [1].

On sait tout le prix que les gouvernements ont attaché de tout temps à augmenter la masse du numéraire en circulation. L'opération principale de Colbert sur les monnaies témoigne de cette préoccupation. Il y avait alors en France une grande quantité de pistoles d'Espagne et d'écus d'or qui n'étaient pas de poids. On les décria ; mais, en même temps, on invita les particuliers à les porter aux hôtels des monnaies, où ils reçurent un poids équivalent de monnaies françaises, sans déduction des droits dits de *seigneuriage* ni de fabrication ; expédient très-habile assurément, et qui, tout en attirant dans le royaume une grande quantité d'or et d'argent d'Espagne, eut sans doute aussi pour résultat d'accroître proportionnellement la masse des denrées ou des objets fabriqués que la France vendait à ce pays [2].

Quant au commerce de l'or et de l'argent, il ne paraît pas que Colbert se soit dégagé, à cet égard, des préjugés contemporains. Un écrivain des plus compétents, l'auteur de l'*Histoire financière de la France*, a dit que ce ministre « accorda aux négociants et banquiers la liberté de trafiquer des matières d'or et d'argent en barres, lingots ou monnaies étrangères, et de les transporter dans *toutes les parties du royaume*, ce qui jusqu'alors avait été interdit par les ordonnances [3]. » Quant à ce qui concerne l'exportation au dehors du royaume, deux lettres de Colbert lui-même établissent qu'elle fut au moins sujette à des restrictions. Dans la première, du 31 octobre 1670, ce ministre recommande

[1] *Recherches sur les finances*, années 1673 à 1678. — *Histoire financière de la France*, par M. Bailly, année 1666.

[2] *Recherches sur les finances*, années 1673 à 1678.

[3] *Histoire financière*, etc., année 1666.

à un sieur Derieu, à Lille, de ne pas laisser sortir d'argent des pays conquis, sans un passeport. La deuxième, du 6 novembre suivant, est adressée à M. de Souzy, intendant à Lille, auquel Colbert envoie un arrêt *contre la sortie de l'argent en barres et en réaux*[1]. Enfin, deux autres lettres de la même année, relatives à l'importation des métaux précieux, constateraient de nouveau, s'il en était encore besoin, l'extrême sollicitude de Colbert pour le commerce.

« L'on m'a donné advis, écrivait-il à un de ses agents à Rouen, le 4 avril 1670, qu'il est arrivé au Havre de Grace deux vaisseaux de Cadix qui ont apporté un million d'or et d'argent; j'ai esté un peu estonné de n'avoir pas receu cet advis par vous, veu que vous sçavez qu'il n'y a rien qui puisse estre plus agréable au roy que de semblables nouvelles. N'y manquez donc pas à l'advenir, et surtout de me mander le nombre et la qualité des marchandises qui auront esté chargées sur ces deux vaisseaux. »

L'autre lettre, datée du 15 août, est adressée à l'intendant de Bretagne. Celui-ci lui avait transmis une réclamation des négociants de Saint-Malo, qui assuraient qu'il viendrait une plus grande quantité d'argent dans le royaume s'il valait autant que dans les pays étrangers. A cela Colbert répondit qu'il avouait n'avoir pu jusqu'à présent comprendre cette réclamation; que, si les négociants de Saint-Malo voulaient lui en faire la démonstration, peut-être y trouverait-il quelque expédient; mais qu'à dire vrai il croyait qu'ils auraient beaucoup de peine à lui persuader que les espèces valaient moins en France qu'en Angleterre et en Hollande[2].

On a pu voir en quelque sorte, à travers le temps, la joie que dut éprouver Colbert en apprenant l'arrivée de ces deux navires qui portaient 1 million au Havre. *Un million d'or et d'argent!* Dans leur concision énergique, ces mots résument toutes les illusions de l'époque relativement au rôle commercial des métaux précieux. Pour Colbert, en effet, c'était une satisfaction bien autrement vive de voir arriver ces navires avec une cargaison d'un million en espèces qu'en marchandises. Et pourtant, les marchandises appropriées à un pays sont aussi de l'argent, et, avant d'atteindre leur forme dernière, elles auront employé des milliers de bras, doublé, triplé de valeur. Mais c'était la grande erreur de l'époque. Toutes les nations voulaient faire leurs retours en numéraire, c'est-à-dire vendre sans acheter. C'est ce qui fut cause que le commerce avec l'Espagne fut alors si recherché; c'est ce qui fit encore que ce malheureux pays, entouré, sollicité de tous côtés par la multitude des vendeurs, succomba bientôt sous sa richesse et par sa richesse même. Sans doute l'échange de nos denrées ou de nos marchandises contre de l'or était avantageux au royaume; mais cet avan-

[1] Archives de la marine, *Registres des despesches*, etc., année 1670.
[2] Archives de la marine, *Registre des despeches*, année 1670.

tage eût été double si la France eût reçu, en retour, une valeur susceptible d'un nouveau travail, ou qui lui eût épargné un travail onéreux. Puis, une fois l'Espagne ruinée, épuisée, que devinrent nos bénéfices et ceux de tous les peuples qui commerçaient avec elle? Ils se réduisirent à rien. Et voilà ce que l'on avait gagné en poursuivant la folle idée de vendre sans acheter, ou de vendre beaucoup et d'acheter peu!

On a évalué comme il suit la quantité du numéraire existant en France à diverses époques :

En 1683.	500,000,000 liv.
En 1708.	800,000,000
En 1754.	1,600,000,000
En 1780.	2,000,000,000
En 1797.	2,200,000,000
Sous l'Empire.	2,300,000,000
En 1828.	2,713,000,000
En 1832.	3,583,000,000
En 1841.	4,000,000,000

Si ces évaluations étaient justes, le *budget central*, qui s'élevait à 114 millions en 1683, aurait absorbé un peu moins du cinquième du numéraire [1]. Aujourd'hui cette proportion serait beaucoup plus élevée, et le chiffre du budget formerait presque le tiers du capital circulant. Mais ces données sont-elles exactes? Cela est au moins douteux. Il importe donc de ne pas demander aux documents qui précèdent, en admettant qu'ils soient vrais, ce qu'ils ne peuvent pas donner, c'est-à-dire une conclusion.

XII

Si jamais ministre eut quelque droit à faire participer les siens aux

[1] Rien de plus variable, au surplus, que les évaluations de ce genre. Ainsi, dans la *Statistique de la France*, M. Moreau de Jonnès a estimé le numéraire actuel de la France à 2,860,000,000, dont un tiers en or, deux tiers en argent, et 52 millions de francs en cuivre. J'ai adopté le chiffre de 4 milliards, parce qu'il m'a paru se rapprocher davantage de la vérité. C'est Forbonnais qui a évalué le capital circulant de la France en 1683 à 500 millions. En 1690, le financier Gourville l'estimait dans ses Mémoires à 400 millions seulement. Suivant lui, il y avait aussi à cette époque pour 100 millions de vaisselle et d'orfèvrerie dans Paris et autant dans les provinces. Il paraît qu'anciennement, et même encore vers le milieu du XVII[e] siècle, la monnaie d'or était très-abondante relativement à celle d'argent. Un des articles de l'édit sur les *carrosses à cinq sols*, rendu en janvier 1662, invita le public à ne pas payer avec de l'or, afin de ne pas retarder le service par l'obligation de changer. Il est vrai que la pistole valait alors 11 livres et l'écu d'or 5 livres 14 sous. M. de Monmerqué a publié chez M. Firmin Didot une curieuse brochure sur l'établissement de ces carrosses, idée première de nos omnibus. On lit en outre dans une lettre de l'ambassadeur de Hollande à Paris, du 3 avril 1663, à Jean de Witt : « Il y a ici une grande disette d'espèces, surtout de celles d'argent, *en sorte que l'on ne paie qu'en or*. (*Lettres et négociations de Jean de Witt*, etc., etc., etc.) On expliquait cela par la faiblesse du titre de la monnaie d'or.

avantages de sa position, à les associer à sa fortune, ce fut Colbert. On a vu par sa lettre à Mazarin ce qu'il avait fait pour ses frères du vivant même du cardinal. L'un d'eux, Nicolas Colbert, fut nommé évêque de Luçon en 1661, puis d'Auxerre, où il mourut en 1676. Le marquis de Croissy, ambassadeur en Angleterre pendant plusieurs années, devint plus tard ministre des affaires étrangères. Son troisième frère, François Colbert, comte de Mauleuvrier, fut chargé d'un commandement important dans l'expédition de Candie. Je ne parle pas de son cousin Colbert du Terron, intendant de marine à Rochefort, et de plusieurs autres membres de sa famille auxquels il confia de hauts emplois. Quant à ses trois sœurs, l'une d'elles, Marie Colbert, mariée à Jean Desmarets, intendant de justice à Soissons, fut la mère de Nicolas Desmarets, dont il a déjà été question, et qui remplit la charge de contrôleur général des finances de 1708 à 1715. Les deux autres, Antoinette et Claire-Civile Colbert, embrassèrent la vie religieuse, et l'on trouve dans la collection des dépêches adressées à Colbert un grand nombre de leurs lettres qui témoignent en même temps de l'affection et de la déférence qu'elles avaient pour lui [1].

Vers 1650, à l'époque où le cardinal de Mazarin lui donnait les premiers témoignages de sa faveur, Colbert, conseiller d'Etat à vingt-neuf ans, avait épousé Marie Charon, fille du seigneur de Menars. Il eut de ce mariage neuf enfants, qui, par son crédit et par leurs alliances, parvinrent aux plus éminentes positions de l'administration, du clergé ou de l'armée. Quant il s'agit de perdre Fouquet, Colbert avait fait un grief au surintendant de s'être donné une importance extraordinaire, exorbitante, en mariant ses filles aux familles les plus puissantes et les plus titrées du royaume. Dix ans s'étaient à peine écoulés que ce ministre, au comble de la faveur, ne trouvait plus de parti trop élevé pour ses enfants. L'indication sommaire de leurs grades et de leurs alliances, vers 1680, donnera une juste idée de la puissance et du crédit de cette famille, inconnue en France trente ans auparavant.

Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, né en 1651, nommé secrétaire d'Etat de la marine en survivance en 1671, mort en 1690;

Jacques-Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, de l'Académie Française, mort en 1707;

Antoine-Martin Colbert, colonel du régiment de Champagne, blessé à Valcourt le 5 août 1689, mort de ses blessures le 2 septembre suivant [2];

[1] *Dictionnaire de la noblesse.* — *Histoire de la Marine*, par M. Eugène Sue. — Bibliothèque royale. Mss.

[2] C'est celui qui avait d'abord été chevalier de Malte, puis grand'croix de l'ordre et général des galères. Suivant Sandraz de Courtilz, il aurait mal rempli les devoirs de cette dignité; car, un jour, ayant trouvé en calme trois vaisseaux de Tripoli, il n'osa

Armand Colbert, tué à Hochstedt le 13 août 1704;

Louis Colbert, comte de Linières: d'abord abbé de Bonport et prieur de Nogent-le-Rotrou, il prit l'épée à la mort de son frère, Antoine-Martin Colbert, et lui succéda dans la charge de colonel du régiment de Champagne;

Charles Colbert, comte de Sceaux, blessé à Fleurus en 1690, mort de ses blessures;

Joséphine-Marie-Thérèse, mariée au duc de Chevreuse le 2 février 1667;

Henriette-Louise, mariée à Paul de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, le 21 janvier 1671;

Marie-Anne, mariée à Louis de Rochechouart, duc de Mortemart, le 12 février 1679 [1].

Ainsi, pour être de nouvelle noblesse, la famille de Colbert n'en payait pas moins glorieusement sa dette à la patrie. Trois fils morts sur le champ de bataille attestent que le sang de l'ancien marchand de Reims n'était pas à coup sûr moins généreux que celui des plus anciennes familles du royaume dans lesquelles les trois filles de Colbert entrèrent par leur mariage. La dot donnée à chacune d'elles fut de 400,000 livres, ce qui, vu le nombre de ses enfants et l'époque du premier mariage, porte sa fortune à 10 millions environ, somme à laquelle Colbert lui-même l'estima plus tard [2].

Cependant, il ne suffisait pas d'avoir acquis une grande considération personnelle et des biens immenses. Colbert avait pu observer que l'anéantissement des familles les plus brillantes et des plus colossales fortunes suit de près leur éclat si rien n'en soutient la splendeur et n'en alimente la source. Il avait même sous ses yeux un exemple des plus déplorables en ce genre dans une famille aux affaires de laquelle il avait consacré, par reconnaissance, des soins nombreux et infinis, sans aboutir à rien, celle de Mazarin, où tout le monde semblait frappé de folie, et qui, faute du plus simple bon sens, était en train de dissiper une fortune de plus de 50 millions, fruit maudit en quelque sorte des rapines du cardinal. Il fallait donc, à l'imitation de ses collègues de Lionne et Letellier, se préparer un successeur parmi les siens, le faire élever en conséquence, obtenir du roi pour lui la survivance de ses charges, tout au moins de la plus importante, et viser ainsi à

les attaquer avec sept galères qu'il commandait; ce qui l'aurait perdu, si le crédit du marquis de Seignelay, son frère, ne l'eût tiré d'affaire. Il quitta depuis le service de mer et tâcha si bien de réparer cet affront qu'il se fit tuer à la tête du régiment de Champagne dont il était colonel. (*Vie de J.-B. Colbert.*)

[1] *Dictionnaire de la noblesse.*

[2] *Histoire de la Marine.* — Bibliothèque royale, Mss. *Inventaire fait après le décès de monseigneur Colbert.* Fonds dit *suite de Mortemart*, 34.

soutenir, sinon à augmenter encore dans l'avenir le crédit et la position qu'il aurait laissés à ses autres enfants. Naturellement, ses vues se portèrent sur son fils aîné. On a déjà vu que cette éducation lui causa bien des peines, et que, désespérant d'en venir à bout par la douceur, il aurait, s'il faut en croire l'abbé de Choisy, administré plus d'une fois des corrections passablement violentes au jeune marquis de Seignelay, coupable de ne pas se prêter assez docilement et assez vite aux grands projets qu'on avait sur lui. Doué d'un tempérament impétueux, ardent, dont il fut la victime, à peine âgé de trente-neuf ans, celui-ci avait peine en effet à se plonger dans l'étude de toutes sortes de traités sur la législation, l'administration, la théologie, que son père faisait faire exprès pour lui par les hommes les plus remarquables du temps[1]. Néanmoins, à mesure que les années arrivaient, cette riante perspective d'être secrétaire d'Etat de la marine à vingt ans produisit sur lui son effet inévitable, et, lorsqu'il eut atteint sa dix-huitième année, son éducation théorique étant à peu près terminée, Colbert résolut de la compléter par quelques voyages à Rochefort, en Angleterre, en Hollande et en Italie.

A cet effet, toutes les fois que le marquis de Seignelay était sur le point d'entreprendre un de ces voyages, Colbert, s'arrachant pour quelques heures au grand courant des affaires, écrivait pour lui une instruction détaillée, minutieuse, pour lui servir de guide, l'accompagner de loin en quelque sorte, et lui faire connaître les points à examiner plus particulièrement. Ces instructions, où la sollicitude de l'homme d'État se mêle à la sollicitude paternelle la plus ingénieuse et la plus vigilante, sont les pièces les plus importantes qui nous soient restées de Colbert. Je voudrais bien pouvoir les reproduire ici en entier, mais je crains d'abuser des citations, et d'ailleurs leur longueur même ne le permet pas. Au surplus, la plupart ont déjà été publiées[2]. Il est cependant indispensable que j'en détache quelques extraits.

Mémoire pour mon fils sur ce qu'il doit observer pendant le voyage qu'il va faire à Rochefort.

« Etant persuadé comme je le suis qu'il a pris une bonne et ferme résolution de se rendre autant honnête homme qu'il a besoin de l'être, pour soutenir digne-

[1] Voir la nomenclature de ces traités, que possède la Bibliothèque royale, dans l'*Histoire de la Marine*, par M. Eugène Sue, pièces justificatives.

[2] Dans ses *Recherches sur les finances*, année 1670, Forbonnais a publié l'instruction pour le voyage de Rochefort et celle que le marquis de Seignelay rédigea pour lui-même avant d'entreprendre le voyage d'Angleterre et de Hollande. De son côté, M. Eugène Sue a publié, dans son *Histoire de la Marine*, l'instruction de Colbert à son fils *pour bien faire la commission de sa charge*. L'*Instruction pour le voyage en Italie* est seule inédite. Elle se trouve aux Archives de la marine dans le *Registre du commerce* de l'année 1671, t. I, p. 59 et suiv., à la date du 31 janvier.

ment, avec estime et réputation, mes emplois, il est surtout nécessaire qu'il fasse toujours réflexion et s'applique avec soin au règlement de ses mœurs, et surtout qu'il considère que la principale et seule partie d'un honnête homme est de faire toujours bien son devoir à l'égard de Dieu, d'autant que ce premier devoir tire nécessairement tous les autres après soi, et qu'il est impossible qu'il s'acquitte de tous les autres s'il manque à ce premier. Je crois lui avoir assez parlé à ce sujet en diverses occasions pour croire qu'il n'est pas nécessaire que je m'y étende davantage ; il doit seulement bien faire réflexion que je lui ai ci-devant bien fait connoître que ce premier devoir envers Dieu se pouvoit accommoder fort bien avec les plaisirs et les divertissements d'un honnête homme en sa jeunesse.

« Après ce premier devoir je désire qu'il fasse réflexion à ses obligations envers moi, non-seulement pour sa naissance, qui m'est commune avec tous les pères, et qui est le plus sensible lien de la société humaine, mais même pour l'élévation dans laquelle je l'ai mis, et par la peine et le travail que j'ai pris et que je prends tous les jours pour son éducation, et qu'il pense que le seul moyen de s'acquitter de ce qu'il me doit est de m'aider à parvenir à la fin que je souhaite, c'est-à-dire qu'il devienne autant et plus honnête homme que moi s'il est possible, et qu'en y travaillant comme je le souhaite il satisfasse en même temps à tous les devoirs envers Dieu, envers moi et envers tout le monde, et se donne bien en même temps les moyens sûrs et infaillibles de passer une vie douce et commode, ce qui ne se peut jamais qu'avec estime, réputation et règlement de mœurs. »

Suivent les recommandations spéciales à l'objet principal du voyage de Rochefort; elles remplissent plusieurs pages. Colbert insistait principalement pour que son fils commençât la lecture de toutes les ordonnances sur la marine, visitât l'arsenal et tous les bâtiments dans le plus grand détail, se fît expliquer les fonctions de tous les officiers, s'assurât si l'on tenait un livre pour l'entrée et la sortie des matières, *chose indispensable pour le bon ordre*, etc., etc. Le mémoire se termine comme il suit :

« Après avoir dit tout ce que je crois nécessaire qu'il fasse pour son instruction, je finirai par deux points. Le premier est que toutes les peines que je me donne sont inutiles si la volonté de mon fils n'est échauffée et qu'elle ne se porte d'elle-même à prendre plaisir à faire son devoir; c'est ce qui le rendra lui-même capable de faire ses instructions, parce que c'est la volonté qui donne le plaisir à tout ce que l'on doit faire et c'est le plaisir qui donne l'application. Il sait que c'est ce que je cherche depuis si longtemps. J'espère qu'à la fin je le trouverai et qu'il me le donnera, ou, pour mieux dire, qu'il se le donnera à lui-même, pour se donner du plaisir et de la satisfaction toute sa vie, et me payer avec usure de toute l'amitié que j'ai pour lui et dont je lui donne tant de marques.

« L'autre point est qu'il s'applique sur toutes choses à se faire aimer dans tous les lieux où il se trouvera et par toutes les personnes avec lesquelles il agira, soit supérieures, égales ou inférieures; qu'il agisse avec beaucoup de civilité et de douceur avec tout le monde, et qu'il fasse en sorte que ce voyage lui concilie l'estime et l'amitié de tout ce qu'il y a de gens de mer ; en sorte que pendant toute sa vie ils se souviennent avec plaisir du voyage qu'il aura fait et exécutent avec amour et respect les ordres qu'il leur donnera dans toutes les fonctions de sa charge.

« Je désire que toutes les semaines il m'envoie, écrit de sa main, le mémoire

de toutes les connoissances qu'il aura prises sur chacun des points contenus en cette instruction. »

Quelque temps après, le marquis de Seignelay fit un voyage en Angleterre et en Hollande, et rédigea pour lui-même, suivant le désir manifesté par Colbert, une instruction très-détaillée concernant les points principaux sur lesquels ses observations devraient porter dans ces deux pays si intéressants à étudier pour lui, en raison des fonctions auxquelles on le destinait. L'année suivante, il visita l'Italie, et Colbert lui donna encore une instruction dans laquelle il l'invitait surtout à se mettre au courant de la forme des divers gouvernements de cette contrée, et des sujets de contestations qui pourraient exister entre eux.

« Dans tout ce voyage, ajoutait l'instruction, il observera surtout de se rendre civil, honneste et courtois à l'esgard de tout le monde, en faisant toutefois distinction des personnes; surtout il ne se mettra aucune prétention de traitement dans l'esprit et se défendra toujours d'en recevoir, et qu'il sçache certainement dans toute sa vie que tant plus il en refusera tant plus on luy en voudra rendre. Il faut aussy qu'il prenne garde que sa conduite soit sage et modérée, n'y ayant rien qui puisse luy concilier tant l'estime de tous les Italiens que ce point, qui doibt estre le principal soin qu'il doibt prendre.

« Et, à l'esgard des ministres du roy, il faut bien qu'il prenne garde de ne point prendre la main chez les ambassadeurs, c'est-à-dire qu'il faut donner toujours la droite aux ambassadeurs chez eux, quelques instances pressantes qu'ils luy fassent du contraire, d'autant que le roy leur a deffendu de donner la droite à aucun de ses subjets, et qu'ainsy ce seroit offenser le roy s'il en usoit autrement...

« S'il veut s'appliquer à former son goust sur l'architecture, la sculpture et la peinture, il faut qu'il observe d'en faire discourir devant luy, interroge souvent, se fasse expliquer les raisons pour lesquelles ce qui est beau et excellent est trouvé et estimé tel; qu'il parle peu et fasse beaucoup parler.

« C'est tout ce que je crois nécessaire de luy dire pour ce voyage. Je finirai priant Dieu qu'il l'assiste de ses saintes gardes et bénédictions, et qu'il retourne en aussy bonne santé et aussy honneste homme que je le souhaite. »

Lorsque le marquis de Seignelay fut de retour, Colbert jugea à propos de l'initier à la connaissance des affaires, et il en demanda l'autorisation au roi, qui la lui accorda. C'est alors que le grand ministre rédigea pour son fils une nouvelle instruction, pièce essentielle, par laquelle seulement on apprend à le bien connaître, et dont il est indispensable de donner des extraits un peu plus étendus.

Instruction pour mon fils pour bien faire la première commission de ma charge [1].

« Comme il n'y a que le plaisir que les hommes prennent à ce qu'ils font ou à ce qu'ils doibvent faire qui leur donne de l'application, et qu'il n'y a que l'application qui fasse acquérir du mérite, d'où vient l'estime et la réputation qui est la seule chose nécessaire à un homme qui a de l'honneur, il est nécessaire que mon fils cherche en luy-mesme et au dehors tout ce qui peut luy donner du plaisir dans les fonctions de ma charge.

[1] Colbert entendait par là les diverses fonctions dont il était chargé, celles de contrô-

« Pour cet effect, il doibt bien penser et faire souvent réflection sur ce que sa naissance l'auroit fait estre sy Dieu n'avoit pas bény mon travail et sy ce travail n'avoit pas esté extrême. Il est donc nécessaire, pour se préparer une vie pleine de satisfaction, qu'il ayt toujours dans l'esprit et devant les yeux ces deux obligations sy essentielles et sy considérables, l'une envers Dieu et l'autre envers moy, affin qu'y satisfaisant par les marques d'une véritable reconnoissance, il puisse se préparer une satisfaction solide et essentielle pour toute sa vie, et ces deux debvoirs peuvent servir de fondement et de base de tout le plaisir qu'il se peut donner par son travail et par son application.

« Pour augmenter encore ce mesme plaisir, il doibt bien considérer qu'il sert le plus grand roy du monde et qu'il est destiné à le servir dans une charge la plus belle de toutes que celles d'un homme de ma condition puisse avoir et qui l'approche le plus près de sa personne; et ainsy il est certain que, s'il a du mérite et de l'application, il peut avoir le plus bel establissement qu'il puisse désirer, et, par conséquent, je l'ay mis en estat de n'avoir plus rien à souhaiter pendant toute sa vie.

« Mais encore que je sois persuadé qu'il ne soit pas nécessaire d'autre raison pour le porter à bien faire, il est pourtant bon qu'il considère bien particulièrement cette prodigieuse application que le roy donne à ses affaires, n'y ayant point de jour qu'il ne soit enfermé cinq à six heures pour y travailler; qu'il considère bien la prodigieuse prospérité que ce travail luy attire, la vénération et le respect que tous les estrangers ont pour luy, et qu'il connoisse par comparaison que, s'il veut se donner de l'estime et de la réputation dans sa condition, il faut qu'il imite et suive ce grand exemple qu'il a toujours devant luy.

« Il peut et doibt encore tirer une conséquence bien certaine, qui est qu'il est impossible de s'advancer dans les bonnes graces d'un prince laborieux et appliqué, sy l'on n'est soy-mesme et laborieux et appliqué, et que comme le but et la fin qu'il doibt se proposer et poursuivre est de se mettre en estat d'obtenir de la bonté du roy de tenir ma charge, il est impossible qu'il puisse y parvenir qu'en faisant connoistre à Sa Majesté qu'il est capable de la faire, par son application et par son assiduité, qui seront les seules mesures ou du retardement ou de la proximité de cette grace.

« Sur toutes ces raisons je ne sçaurois presque doubter qu'il ne prenne une bonne et forte résolution de s'appliquer tout de bon et faire connoistre par ce moyen au roy qu'il sera bientost capable de le bien servir.

« Pour luy bien faire connoistre ce qu'il doibt faire pour cela, il doibt sçavoir par cœur en quoy consiste le département de ma charge,

« Sçavoir :

« La maison du roy et tout ce qui en dépend;

« Paris, l'Isle de France et tout le gouvernement d'Orléans;

« Les affaires générales du clergé;

« La marine, partout où elle s'étend;

« Les galères;

« Le commerce, tant au dedans qu'au dehors du royaume;

« Les consulats;

« Les Compagnies des Indes orientales et occidentales, et les pays de leurs concessions;

« Le rétablissement des haras dans tout le royaume.

leur général exceptées. On verra un peu plus loin en quoi elles consistaient. Cette *instruction* appartient à la Bibliothèque royale, Mss., cote 16, n° 17. C'est un cahier de douze pages très-serrées, écrites en entier à mi-marge de la main même de Colbert et d'une écriture extrêmement difficile à lire. M. Eugène Suc a donné cette pièce avec l'orthographe actuelle. Je rétablis ici textuellement l'orthographe du manuscrit.

« Pour bien s'acquitter de toutes ces fonctions, il faut s'appliquer à des choses générales et particulières......

« .... Après avoir parlé de tout ce qui concerne la maison du roy, il faut voir ce qui est à faire dans ma charge pour la ville de Paris.

« Paris estant la capitale du royaume et le séjour des roys, il est certain qu'elle donne le mouvement à tout le reste du royaume ; que toutes les affaires du dedans commencent par elle, c'est-à-dire que tous les édits, déclarations et autres grandes affaires commencent toujours par les Compagnies de Paris et sont ensuite envoyées dans toutes les autres du royaume, et que les mesmes grandes affaires finissent aussy par la mesme ville, d'autant que, dès lors que les volontés du roy y sont exécutées, il est certain qu'elles le sont partout, et que toutes les difficultés qui naissent dans leur exécution naissent toujours dans les Compagnies de Paris ; c'est ce qui doibt obliger mon fils à bien sçavoir l'ordre général de cette grande ville, n'y ayant presque aucun jour de conseil où il ne soit nécessaire d'en parler et de faire paroistre si l'on sçait quelque chose ou non. »

Cette appréciation du rôle politique de Paris, vers la fin du XVII[e] siècle, par un homme aussi bien initié que Colbert à toutes les difficultés du gouvernement, et si bien placé pour en démêler les causes, mérite d'être remarquée. Ainsi, il y a bientôt deux cents ans, *dès lors que les volontés du roy étaient exécutées à Paris, elles l'étaient partout !* La toute-puissance, l'omnipotence actuelle de Paris ne sont donc, comme on affecte de le dire, ni un fait nouveau, ni, par conséquent, le résultat de la centralisation. Autrefois, comme aujourd'hui, toutes les difficultés sérieuses que rencontrait le gouvernement dans les moments de crise avaient aussi leur source à Paris. Seulement, au lieu de lui être suscitées par les Chambres ou par le peuple, elles venaient des *compagnies*, c'est-à-dire du Parlement. Ce passage de l'instruction de Colbert prouve suffisamment que l'influence politique de Paris était déjà, de son temps, à peu près la même que de nos jours.

« A l'esgard des affaires du clergé.

« Il est nécessaire d'estre fort instruit de ces grandes questions généralles qui arrivent si souvent dans le cours de la vie, de la différence des jurisdictions laïque et ecclésiastique ; qu'il lise avec soin les traités qui en ont été faits pour luy, et mesme il seroit bien nécessaire qu'il lust dans la suite des temps, et le plus tost qu'il seroit possible, les traités de feu M. de Marca [1], et des autres qui ont traité de ces matières, et mesme qu'il lust quelquefois quelques livres de l'histoire ecclésiastique, d'autant que de toutes ces sources il puisera une infinité de belles connoissances qui le feront paroistre habile en toutes occasions....

« Pour la marine.

« Cette matière estant d'une très-vaste et très-grande estendue et nouvellement attachée à mon département, et qui donne plus de rapport au roy qu'aucun autre, il faut aussi plus d'application et de connoissance pour s'en bien acquitter ; et commencer, comme dans les autres matières, par les choses généralles avant que de descendre aux particulières.

[1] M. de Marca était un prélat très-savant, fort estimé de Colbert, qui le fit nommer de l'archevêché de Toulouse à celui de Paris, où il mourut peu de temps après.

« Si j'ay parlé de la lecture des ordonnances dans les autres matières, il n'y en a point où il soit sy nécessaire de les lire soigneusement que dans celle-cy...

« Il doibt sçavoir les noms des 120 vaisseaux de guerre que le roy veut avoir toujours dans sa marine, avec 30 frégates, 20 bruslots et 20 bastiments de charge ;

« Sçavoir exactement, et toujours par cœur, les lieux et arsenaux où ils sont distribués ;

« Lorsqu'ils seront en mer, avoir toujours dans sa pochette le nombre des escadres, les lieux où elles sont et les officiers qui les commandent ;

« Connoistre les officiers de marine, tant des arsenaux que de guerre, et examiner continuellement leur mérite et les actions qu'ils sont capables d'exécuter.....

« Examiner avec soin et application particulières toutes les consommations, et faire en sorte de bien connoistre tous les abus qui s'y peuvent commettre, pour trouver et mettre en pratique les moyens de les retrancher ;

« Observer qu'il y ait toujours une quantité de bois suffisante dans chacun des arsenaux, non-seulement pour les radoubs de tous les vaisseaux, mais mesme pour en construire toujours huit ou dix neufs, pour s'en pouvoir servir selon les occasions ;

« Observer surtout, et tenir maxime de laquelle on ne se desparte jamais, de prendre dans le royaume toutes les marchandises nécessaires pour la marine, cultiver avec soin les establissements des manufactures qui en ont été faites, et s'appliquer à les perfectionner, en sorte qu'elles deviennent meilleures que dans les pays estrangers ;

« Acheter tous les chanvres dans le royaume, au lieu qu'on les faisoit venir ci-devant de Riga, et prendre soin qu'il en soit semé dans tout le royaume, ce qui arrivera infailliblement si l'on continue à n'en point acheter des estrangers ;

« Cultiver avec soin la Compagnie des Pyrénées, et la mettre en estat, s'il est possible, de fournir tout ce à quoy elle s'est obligée, ce qui sera d'un grand avantage pour le royaume, vu que l'argent pour cette nature de marchandises ne se reportera point dans les pays estrangers ;

« Cultiver avec le mesme soin la recherche des masts dans le royaume, estant important de se passer pour cela des pays estrangers. Pour cet effet, il faut en faire toujours chercher, et prendre soin que ceux qui en cherchent en Auvergne, Dauphiné, Provence et les Pyrénées, soient protégés, et qu'ils reçoivent toutes les assistances qui leur sont nécessaires pour l'exécution de leurs marchés ;

« Examiner avec le mesme soin et application toutes les autres marchandises et manufactures qui ne sont point encore establies dans le royaume, en cas qu'il y en ait, et chercher tous les moyens possibles pour les y establir...

« Entre tous les moyens que son application et ses fréquents voyages pourront luy suggérer, celuy de faire faire les marchés de toutes les marchandises publiquement et en trois remises consécutives, la première au bout de huit jours, et les autres de quatre en quatre jours, en présence de tous les officiers, et après avoir mis deux ou trois mois auparavant des affiches publiques dans toutes les villes de commerce pour inviter les marchands à s'y trouver.

« Il y auroit un autre moyen à pratiquer pour faire fournir toutes les marchandises de marine, comme chanvre, gouldron, fer de toutes sortes, toilles à voilles, bois, masts, etc., etc. ; ce seroit, tous les ans, après avoir examiné la juste valeur de toutes les marchandises, de fixer un prix de chacune, en sorte que les marchands y trouvassent quelque bénéfice, et faire sçavoir en suitte, par des affiches publiques dans toutes les villes du royaume, que ces marchandises seroient payées au prix fixé, en les fournissant de bonne qualité, dans les arsenaux.

« Il est de plus nécessaire de sçavoir toutes les fonctions des officiers qui se-

ront dans les ports et arsenaux, leur faire des instructions bien claires sur tout ce qu'ils ont à faire, les redresser toutes les fois qu'ils manquent, faire des règlements sur tout ce qui se doibt faire dans lesdits arsenaux, et travailler incessamment à les bien policer.

« A l'esgard de la guerre de mer, encore que ce soit plustost le fait des vice-admiraux et autres officiers qui commandent les vaisseaux du roy, il est toutesfois bien nécessaire que le secrétaire d'Estat en soit bien informé, pour se rendre capable de faire tous les règlements et ordonnances nécessaires pour le bien du service du roy, et pour éviter tous les inconvénients qui peuvent arriver.

« Pour cet effet, il faut qu'il sçache bien toutes les manœuvres de vaisseaux lorsqu'ils sont en mer, les fonctions de tous les officiers qui sont préposez pour les commander, tous les ordres qui sont donnés par les officiers généraux et par les officiers particuliers de chaque vaisseau, ce qui s'observe pour la garde d'un vaisseau, et généralement toutes les fonctions de tous les officiers, matelots et soldats qui sont sur un vaisseau, dans les rades, en pleine mer, entrant dans une rivière ou dans un port, en paix, en guerre, et en tous lieux et occasions où un vaisseau peut se rencontrer.

« Sur toutes ces choses il faut faire toute sorte de diligences pour estre informé de ce qui se pratique par les officiers généraux et particuliers de marine, en Hollande et en Angleterre, et conférer continuellement avec nos meilleurs officiers de marine pour s'instruire toujours de plus en plus.

« Toutes les fois qu'il conviendra changer les commissaires de marine qui servent dans les ports, il faudra observer d'y mettre des gens fidèles et asseurés, d'autant que le secrétaire d'Estat doibt voir par leurs yeux tout ce qui se passe dans les ports, outre le rapport continuel qu'il doibt avoir avec les intendants....

« Tenir soigneusement et seurement la main à ce que les édits concernant les duels soient exécutés dans toutes les dépendances de la marine, n'y ayant rien en quoy l'on puisse rien faire qui soit plus agréable au roy....

« Pour ce qui regarde sa conduite journalière.

« Il est nécessaire qu'il fasse estat de tenir le cabinet, soit le matin, soit le soir, cinq à six heures par jour, et, outre cela, donner un jour entier par semaine à expédier toutes les lettres et donner tous les ordres.

« Pour tout ce qui concerne ma charge, il faut premièrement qu'il pense à bien régler sa conduite particulière.

« Qu'il tienne pour maxime certaine et indubitable, et qui ne doibt jamais recevoir ni atteinte ni changement, pour quelque cause et soubz quelque prétexte que ce soit ou puisse estre, de ne jamais rien expédier qui n'ayt esté ordonné par le roy; c'est-à-dire qu'il faut faire des mémoires de tout ce qui sera demandé, les mettre sur ma table et attendre que j'aye pris les ordres de Sa Majesté, et que j'en aye donné la résolution par escrit; et lorsque, par son assiduité et par son travail, il pourra luy-mesme prendre les ordres du roy, il doibt observer religieusement pendant toute sa vie de ne jamais rien expédier qu'il n'en ayt pris l'ordre de Sa Majesté.

« Comme le souverain but qu'il doibt avoir est de se rendre agréable au roy, il doibt travailler avec grande application pendant toute sa vie à bien connoistre ce qui peut estre agréable à Sa Majesté, s'en faire une étude particulière, et, comme l'assiduité auprès de sa personne peut assurément beaucoup contribuer à ce dessein, il faut se captiver et faire en sorte de ne le jamais quitter, s'il est possible.

« Pour tout le reste de la cour, il faut estre toujours civil, honneste, et se rendre agréable à tout le monde, autant qu'il sera possible; mais il faut en mesme temps se tenir toujours extremement sur ses gardes pour ne point tom-

ber dans aucun des inconvénients de jeu extraordinaire, d'amourettes et d'autres fautes qui flétrissent un homme pour toute sa vie.

« Il faut aymer surtout à faire plaisir quand l'occasion se trouve, sans préjudicier au service que l'on doibt au roy et à l'exécution de ses ordres, et le principal de ce point consiste à faire agréablement et promptement tout ce que le roy ordonne pour les particuliers. Pour cet effect, il faut se faire à soy-mesme une loy inviolable de travailler tous les soirs à expédier tous les ordres qui auront esté donnés pendant le jour, et à faire un extrait de tous les mémoires qui auront esté donnés, et le lendemain m'apporter, de bonne heure, toutes les expéditions résolues, et les mémoires de ce qui est à résoudre, pour en parler au roy et ensuite expédier....

« Le roy m'ayant donné tous les vendredis après le midi pour luy rendre compte des affaires de la marine, et Sa Majesté ayant déjà eu la bonté d'agréer que mon fils y fust présent, il faut observer avec soin cet ordre.

« Aussitost que j'auray vu toutes les despesches à mesure qu'elles arriveront, je les enverray à mon fils pour les voir, en faire promptement et exactement l'extrait, lequel sera mis de sa main sur le dos de la lettre et remis en mesme temps sur ma table; je mettray un mot de ma main sur chaque article de l'extrait, contenant la réponse qu'il faudra faire; aussitost il faudra que mon fils fasse les responses de sa main, que je les voye ensuitte et les corrige, et quand le tout sera disposé, le vendredi, nous porterons au roy toutes ces lettres, nous luy en lirons les extraits et en mesme temps les responses; si Sa Majesté y ordonne quelque changement, il sera fait; sinon, les responses seront mises au net, signées et envoyées, et ainsy, en observant cet ordre régulier avec exactitude, sans s'en despartir jamais, il est certain que mon fils se mettra en estat d'acquérir de l'estime dans l'esprit du roy....

« Pour finir, il faut que mon fils se mette fortement dans l'esprit qu'il doibt faire en sorte que le roy retire des avantages proportionnez à la dépense qu'il fait pour la marine. Pour cela, il faut avoir toute l'application nécessaire pour faire sortir toutes les escadres des ports au jour précis que Sa Majesté aura donné; que les escadres demeurent en mer jusqu'au dernier jour de leurs vivres ou le plus près qu'il se pourra; donner par toutes sortes de moyens de l'émulation aux officiers pour faire quelque chose d'extraordinaire, les exciter par l'exemple des Anglois et des Hollandois, et généralement mettre en pratique tous les moyens imaginables pour donner de la réputation aux armes maritimes du roy et de la satisfaction à Sa Majesté.

« Je demande sur toutes choses à mon fils qu'il prenne plaisir et se donne de l'application, qu'il ayt de l'exactitude et de la ponctualité dans tout ce qu'il voudra et aura résolu de faire, et, comme il se peut faire que la longueur de ce mémoire l'estonnera, je ne prétends pas le contraindre ni le genner en aucune façon; qu'il voye dans tout ce mémoire ce qu'il croira et voudra faire. Comme il se peut facilement diviser en autant de parcelles qu'il voudra, il peut examiner et choisir; par exemple, dans toute la marine, il peut choisir un port ou arsenal, comme Toulon et Rochefort, et ainsi du reste; pourvu qu'il soit exact et ponctuel sur ce qu'il aura résolu de faire, il suffit, et je me chargeray facilement du surplus. »

Telle est cette instruction dont je n'ai reproduit toutefois que les parties principales. C'est le manuscrit le plus considérable que l'on ait de Colbert. En le lisant, en étudiant le sens de ces lignes si fines, si difficiles à déchiffrer, et qui renferment les conseils en même temps les plus paternels et les plus patriotiques, on éprouve involontairement une certaine émotion. Le lecteur aura fait, à l'occasion de plusieurs

passages de cet écrit, les réflexions qu'ils comportent, et il ne se sera nullement étonné, par exemple, que Colbert invitât son fils à rapporter toutes ses actions au roi, à ne rien faire qu'en vue d'être agréable au roi. A cette époque, on le sait de reste, le roi, c'était la personnification de la France, et il y aurait rigueur aujourd'hui à blâmer un de ses ministres d'avoir subi l'influence commune. Bien que l'instruction dont il s'agit ne soit pas datée, il est certain qu'elle est de 1671. Le marquis de Seignelay avait alors vingt ans. Il est curieux de connaître comment ce jeune homme, que la fortune prenait ainsi par la main, répondit aux desseins de son père. Le mémoire suivant jette sur ce point une vive lumière et prouve l'influence des grands exemples, lorsque cette influence est aidée toutefois par une éducation intelligente et par une heureuse nature. Ce mémoire fut écrit en entier par le marquis de Seignelay; les observations en marge sont de la main de Colbert. C'est une pièce des plus intéressantes, peu connue encore, et qui ne saurait plus être omise dans la biographie de ce ministre. On me saura gré de la reproduire ici textuellement.

Mémoire de ce que je me propose de faire toutes les semaines pour exécuter les ordres de mon père et me rendre capable de le soulager [1].

	Premièrement.
Bon.	**Le lundi sera employé**
	Aux reponces à faire à M. de Terron et aux lettres de l'ordinaire de La Rochelle et de Bordeaux [2];
Mais il ne faut rien oublier, et surtout que je le voie bien pour redresser ce qui ne sera pas bien fait, et prendre garde que rien ne s'oublie.	**A se préparer pour le conseil du soir et examiner ce qui sera à faire pour le bien remplir.**
Bon. **Il faut lire, et ne jamais sortir ce jour-là.**	**Je m'appliqueray principalement à bien digérer les choses dont j'auray à parler au roy, à les bien relire, en rendre compte à mon père lorsqu'il aura le temps, et j'employray l'après-disner à bien lire et examiner la liasse du conseil.**
C'est là le principe de toute chose, et jamais ma charge ne se peut bien tenir sans cela. **Il fallait cet article le premier.**	**Je me feray une loy indispensable ce jour-là, aussy bien que tous les autres de la semaine, excepté le vendredy, de recevoir tout le monde depuis onze heures du matin jusques à la messe du roy.**

[1] Bibliothèque royale, Mss., cote 16, n° 20. Ce mémoire a été aussi publié par M. Eugène Sue, mais avec l'orthographe actuelle. Quelques mots très-difficiles à lire avaient été mal rendus; je les ai rétablis conformément au manuscrit, sauf deux passages complétement illisibles. (*Voir plus bas.*)

[2] M. de Terron (Colbert de Terron) était cousin du ministre et intendant de marine à Rochefort. Il résulte du paragraphe suivant que, postérieurement à l'instruction de

Bon. — J'envoiray voir dans la salle de mon père ceux qui pourroient avoir à lui parler touchant les affaires de la charge, et je tascheray de les attirer à moy par une prompte expédition.

Cela est très-bon, pourvu que cela s'exécute. — Pour cet effect, j'escriray les demandes de tous ceux qui me parleront, et j'en rendray compte à mon père dans la journée, ou je luy mettray un mémoire sur sa table affin qu'il mette ses ordres à costé.

Bon. — J'auray un commis qui tiendra, pendant que je donneray audience, les ordonnances et autres expéditions, et qui les délivrera à mesure qu'elles seront demandées.

Bon. — Le lundy, au retour du conseil, je feray un mémoire de ce qui aura esté ordonné par le roy, et commencerai dès le soir mesme à expédier ce qui demandera de la diligence.

Bon. — Le mardy matin je me leveray à mon heure ordinaire; j'achèveray ce qui aura esté ordonné au conseil.

Bon. — Je travailleray aux affaires courantes, et taschera y surtout de faire en sorte que toutes les affaires qui peuvent estre expédiées sur-le-champ ne soient pas différées au lendemain, et travailleray à mettre le affaires de discussion en estat d'en rendre bon compte à mon père et de recevoir ses ordres.

Bon. Il n'y a rien de mieux, mais il faut exécuter. — Je me feray représenter les enregistrements le mardy après le disner; je les coteray après les avoir leus, et marqueray à costé les minuttes de la main de mon père [1].

Bon. — Surtout je ne manqueray pas, lorsque j'auray quelque expédition à faire, de quelque nature qu'elle soit, de chercher dans les registres ce qui aura esté fait en pareille occasion, et je me donneray le temps de lire et examiner lesdits registres, affin de former mon stile sur celuy de mon père.

Très-Bon. — Je visiteray tous les soirs ma table et mes papiers, et j'expédieray, avant de me coucher, ce qui pourra l'estre, ou je mettray à part et envoiray à mes commis les affaires dont ils debvront me rendre compte, et j'observeray de marquer sur l'agenda, que je tiendray exactement sur ma table, les affaires que je leur auray renvoyées, affin de leur en demander compte en cas qu'ils les différassent trop longtemps.

Bon. — Je mettray sur ledit agenda toutes les affaires courantes, et je les rayerai à mesure que leur expédition sera achevée.

Colbert, et dans l'intervalle du temps où elle fut rédigée à l'époque où fut fait ce mémoire, le jour du travail avec le roi pour les affaires qui concernaient la marine avait été fixé au lundi au lieu du vendredi.

[1] Lorsqu'une lettre était écrite par Colbert lui-même, on l'indiquait sur les *Registres des dépêches* par les mots en marge: *De la main de Monseigneur.* Tous ces registres portent également, en marge de chaque lettre, le visa de Colbert ou de son fils.

J'emploiray le mercredy à travailler aux affaires que je n'auray pu achever le mardy, et, en cas qu'il y eust quelques affaires pressées dont il fallust donner part dans les ports de Brest et de Rochefort, j'escriray par l'ordinaire qui part ce jour-là.

Bon.

Je liray toutes les lettres à mesure qu'elles viendront, feray moi-mesme l'extrait des principales et envoiray les autres au commis qui a le soin des despesches.

Il faut lire et faire l'extrait des principales lettres, et, à l'esgard des autres, l'extrait des principaux points.

Bon.

Je prendray le mercredy après le disner pour examiner les portefeuilles, ranger les papiers suivant l'ordre mis à costé par mon père, y mettre les nouvelles expéditions qui auront esté faites et les maintenir toujours dans l'ordre prescrit par mon père.

Il faut remettre ce travail au samedy. Dans le mercredy et le jeudy, on peut prendre les après-disners, et quelquefois les journées entières et le dimanche, et ainsy il ne faut point attacher à ces jours-là un travail nécessaire.

Je feray le jeudy matin un mémoire des ordres à demander à mon père sur les despesches affin de commencer ensuite à travailler.

Bon.

Je travailleray le soir au conseil, feray les extraits des affaires auxquelles il y aura quelques difficultés, affin d'estre en estat d'en rendre compte le lendemain matin à mon père.

Bon.

Je feray en sorte d'achever dans le vendredy toutes les affaires de l'ordinaire, en faisant les principales que je feray toutes de ma main; je mettray à costé les points desquels je dois parler dans le corps de la lettre, et tascheray de suivre le stile de mon père, affin de lui oster, s'il est possible, la peine de les corriger ou de les refaire mesme tout entières, ainsy qu'il arrive souvent.

Bon.

Le samedy matin sera employé à examiner et signer les lettres de l'ordinaire, à expédier le conseil du vendredy et travailler aux affaires courantes.

Bon.

Le samedy après disner je travailleray sans faute à examiner l'agenda, à voir sur le registre des finances s'il n'y a point de nouveau fonds qui ayt esté omis sur le registre des ordres donnés au trésorier, si je n'ay point omis pendant la semaine à enregistrer ceux qui ont esté donnés, et je m'appliqueray à estre si exact dans la tenue dudit agenda que je n'aye pas besoin d'avoir recours au trésorier pour sçavoir les fonds qu'il a entre les mains.

Bon.

J'enregistreray le samedy toutes ordonnances sur le registre tenu par le sieur de Breteuil.

Il faut faire ces enregistrements à mesure que les ordonnances s'expédient sans jamais les remettre [1].

[1] Ce ne sont pas les mots textuels; mais il est impossible de rendre de cette phrase autre chose que le sens.

Le dimanche matin sera employé à vérifier la feuille des lieux où sont les vaisseaux, et à travailler aux affaires qui seront à expédier.

Bon.

J'aurai toujours l'agenda des vaisseaux, des escadres et des officiers, dans ma poche.

Bon.

Bon.

La loy indispensable et la plus nécessaire est d'estre réglé dans ses mœurs et dans sa vie.

Manger à ma table très-souvent, sans trop s'y assujettir.

Voir le roy tous les jours, ou à son lever, ou à sa messe.

Travailler tous les soirs, et ne pas prendre pour une règle certaine de sortir tous les soirs sans y manquer [1].

L'on peut pourtant, une ou deux fois par semaine, aller faire sa cour chez la reine et ailleurs.

Il n'y a que le travail du soir et du matin qui puisse advancer les affaires.

Je feray surtout en sorte d'exécuter ponctuellement tout ce qui est contenu dans le mémoire cy-dessus, en cas qu'il soit approuvé par mon père, et de faire mesme plus sur cela que je ne lui promets.

Les dispositions si précoces et si remarquables du marquis de Seignelay, fécondées par l'émulation que Colbert avait habilement éveillée en son âme, ne tardèrent pas à obtenir la récompense que celui-ci ambitionnait par-dessus toutes choses. Le 23 mars 1672, il écrivit à son frère, ambassadeur en Angleterre : « Le roi m'a fait la grâce d'admettre mon fils à la signature et aux autres fonctions de ma charge [2]. » Le brevet de survivance était la conséquence de cette faveur. Ainsi, que Colbert fût mort à cette époque, et la France aurait eu un ministre de la marine de vingt et un ans, comme elle avait eu dans Louvois un ministre de la guerre de vingt-cinq ans [3]. Louis XIV lui-même atteignait à peine alors sa trente-troisième année. Tout en rendant justice aux qualités que déployèrent ces deux ministres, n'est-il pas à craindre que, dans l'affaire du bombardement de Gênes, par exemple, la légèreté qui a été

[1] Même observation que pour la note précédente ; seulement, ici, le sens même n'est pas très-clair.

[2] Archives de la marine, *Registre des despesches*, 1672.

[3] Louvois était né en 1641. En 1654, Le Tellier, son père, obtint pour lui un brevet de survivance à sa charge de secrétaire d'État à la guerre, charge que Louvois fut admis à exercer seul à partir de 1666.

reprochée au marquis de Seignelay n'ait eu principalement pour cause une extrême présomption [1] ? Tant il est difficile aux hommes, même les plus heureusement organisés, de ne pas croire que, si la fortune les a investis de bonne heure d'un grand pouvoir, la nature, de son côté, a pris soin de justifier cette faveur en les dotant avec largesse de toutes les qualités nécessaires pour le remplir dignement!

PIERRE CLÉMENT *.

(La fin à un prochain numéro.)

[1] Le bombardement de Gênes eut lieu en 1684, par le motif que cette république, au mépris de son alliance avec la France, entretenait des alliances avec l'Espagne et même avec les Algériens, dont elle favorisait les pirateries. Il fut commandé par Duquesne, d'après les ordres du marquis de Seignelay, qui était sur la flotte. (*Abrégé chronologique* du président Hénault.) C'est du reste le seul acte politique important qu'on ait blâmé dans la carrière de ce ministre, à qui l'on imputa généralement, en cette circonstance, une trop grande précipitation.

* *N. B.* C'est par erreur que, dans l'article précédent, le plan de la colonnade du Louvre a été attribué à *Charles* Perrault; ce plan est de *Claude* Perrault, son frère.

LE DITTAMONDO

PAL FAZIO[1] DEGLI UBERTI.

L'apparition de *la Divine Comédie* fut une ère et une date dans la vie intellectuelle du moyen âge. Le livre fut reçu avec éblouissement et respect, des honneurs inouïs lui furent décernés; une caste de lettrés et de philosophes devait se passer de main en main à travers les âges le poëme sacré, comme l'appelle Dante lui-même, et éterniser ainsi son enseignement et sa mémoire. Dans presque toutes les villes d'Italie, auprès de la chaire où le prêtre commentait la Bible se dressait la chaire où le poëte commentait *la Divine Comédie*. C'était une fonction presque sacerdotale; Boccace commence son exégèse par l'invocation habituelle des exordes sacrés; le plus souvent ce sont des moines, comme Accorso de Bonfantini, ou des prêtres, comme Michino de Mezzano, qui s'en font les interprètes. En 1350, Giovani Visconti, archevêque et seigneur de Milan, convoque une sorte de synode, moitié théologique, moitié lettré, et lui donne le poëme à discuter comme une question de dogme.

Cette diffusion de sa pensée, cette propagation universelle de son œuvre répondaient au vœu le plus cher du Dante. Dans son *Convito*, il se représente la science comme une table mystérieuse qui se prolonge à travers les siècles, et où les savants, les poëtes et les sages viennent tour à tour s'asseoir, et rompre entre eux le pain mystique de la parole et de la vie. Il pleure sur la foule des déshérités et des proscrits qui errent autour du festin enchanté sans pouvoir y trouver place, et il fait serment d'aller s'asseoir aux pieds des glorieux convives, de recueillir les miettes abondantes qui tomberont de leurs mains, et de faire de ces miettes un banquet plus humble, mais plus hospitalier, auquel il conviera, comme le Roi de la parabole, tous les pauvres de l'esprit et tous les affamés de l'intelligence.

Ce noble souhait fut exaucé; bientôt *la Divine Comédie* eut ses rapsodes comme l'*Iliade*. On sait qu'entendant un jour ses vers sortir tronqués de la chanson d'un manœuvre, Dante entra brusquement dans sa boutique et brisa ses outils contre le pavé. « Pourquoi gâtes-tu mes

[1] *Fazio* est le diminutif italien de *Bonifazio*, comme *Cecco* est celui de *Francesco*, *Peppe* de *Giuseppe*, *Meo* de *Bartolomeo*, etc.

outils? lui demanda l'ouvrier. — Pourquoi gâtes-tu mes vers? » répondit le poëte. Près de cinquante ans plus tard, Pétrarque se plaint de voir le texte pur, la version authentique s'altérer en prenant les ailes de la chanson populaire et en passant par la bouche de *ceux qui allaient le récitant* sur les routes, *che per vie gli andovano cantichiando*[1]. Au reste, cette popularité était unanime, universelle, et montait en haut comme elle descendait en bas. Les manuscrits du poëme se multipliaient sous les plumes des copistes, dans les monastères, ces patientes imprimeries du moyen âge; la peinture naissante s'était mise sous son patronage; le Campo-Santo, ce grand atelier de l'école primitive, travaillait les yeux attachés sur *la Divine Comédie;* Orcagna traduisait son *Enfer* en fresques lugubres; Fiesole, son *Paradis* en tableaux étoilés et lumineux. De toute part le siècle étudie son œuvre dans une religieuse et interminable contemplation.

Ce succès est facile à comprendre : le moyen âge se retrouvait tout entier dans ce livre. Ses dogmes, ses croyances, ses formules scientifiques, ses habitudes d'esprit et de raisonnement, tout cela s'y trouvait consigné. L'esprit d'examen, les curiosités de la science, les explications neuves des choses, *rerum causas*, qui devaient faire la mission et le travail des siècles suivants, y précisaient leurs premières questions et leurs premiers problèmes. De plus, le poëme, un pour la foule et les intelligences vulgaires, se dédoublait pour les esprits choisis et initiés. Il n'était tout entier qu'une continuelle et immense allégorie; forme de pensée qui séduit et attire par-dessus toutes les autres les peuples enfants. La curiosité et le besoin de discussion de l'époque y trouvaient leur compte; il fallait creuser la lettre pour arriver à l'esprit; chaque tercet cachait une énigme de philosophie ou de scolastique; chaque acteur de sa comédie n'était que le fantôme d'une abstraction et d'une idée qu'il fallait deviner sous la gloire du chérubin comme sous la difformité du démon.

Comme s'il eût eu conscience de l'effet qu'il devait produire, Dante semble se jouer avec ce voile de sa pensée; tantôt il le soulève, tantôt il en redouble les plis, tantôt il épaissit, tantôt il étoile la nuit de son symbole. « O vous qui avez l'entendement sain, dit-il au neuvième chant de son *Enfer*, découvrez la doctrine qui se cache sous le voile de ces vers étranges. » « O lecteur, dirige tes yeux vers la vérité, dit-il au huitième chant du *Purgatoire*, car la trame est maintenant si transparente que certes il est facile de voir à travers. »

[1] Pétrarque, dont la jalousie pour le Dante perce çà et là avec amertume, dit encore dans une lettre à Boccace :

« Ho udito cantare e sconciare quei versi per le piazze, e poco dopo gl' invidierò forse gli applausi dei lanaiuoli, tavernieri, beccai e cotale gentaglia. »

Ainsi le livre tentait les esprits par son obscurité même ; cette lutte contre l'énigme fortifiait les intelligences et leur était comme une sorte de mâle et puissante escrime; de plus, les innombrables questions soulevées à chaque vers réveillaient les connaissances éparses et flottantes pour en faire une universalité et un corps. On ne saurait trop admirer l'art merveilleux avec lequel il les a enchaînées l'une à l'autre dans le corps de son récit, comme par les anneaux d'un sorite. Il n'est pas une science qui ne trouve de la place pour se développer dans cet immense encadrement.

La mythologie y est racontée et mise en action presque tout entière ; son enfer est assis sur le Tartare antique ; Caron est toujours le batelier aveugle et sourd des fleuves souterrains ; Minos n'a pas cessé de présider les assises infernales ; tous les génies malfaisants , tous les monstres de la théogonie païenne peuplent çà et là les sentiers de l'abîme, et sont, qu'on me passe cette expression, comme les animaux domestiques de son enfer ; à l'entrée de chaque cercle nous trouvons transformé en démon, et chef de la tribu douloureuse qui l'habite, un demi-dieu d'Homère ou d'Hésiode. Là c'est le Minotaure accroupi sur la corniche d'un gouffre ; ici retentissent les triples aboiements de Cerbère ; ailleurs une troupe de centaures galope, l'arc au poing, sur les grèves de la rivière de sang et fait rentrer à coups de flèches dans sa vase fumante les âmes qui tentent d'en sortir. Les Harpies nichent comme de noirs oiseaux de nuit dans cette étrange forêt des suicides, aux branchages vivants, aux ramures humaines. Plutus est le juge de camp de la joûte éternelle des avares ; par une grande et profonde idée, c'est le dieu lui-même qui est le bourreau de ses adorateurs et du vice dont il est l'incarnation. Il en est ainsi de tout le reste; l'histoire contemporaine lui est racontée du fond des fosses et des puits de feu, comme des profondeurs étoilées du Paradis, par les damnés et les élus qui en furent les acteurs et les témoins ; les lunes , les astres, les couchants et les orients du monde étrange à travers lequel il voyage sont pour lui le sujet d'observations astronomiques où souvent il rectifie et améliore la fausse science de son temps. Enfin, la science des choses divines est le fonds et la substance et le couronnement de son œuvre ; la théologie elle-même, sous la figure de la fille des Portinari, conduit et accompagne son ascension vers le ciel ; à chaque degré de l'échelle lumineuse des planètes qu'il lui faut gravir pour arriver devant la face de Dieu, elle se transfigure et redouble pour lui de lumière, et ce n'est qu'après avoir pris ses degrés de docteur en scolastique, devant saint Pierre et saint Jacques , qu'il est admis dans les éblouissements du dernier ciel. En un mot, partout et toujours , son poëme se résume par l'enseignement, par ce couple du disciple et du maître qui

en traversent la triple voie : Dante interroge, Virgile et Béatrix répondent.

Pour juger à quel point cette mystérieuse universalité agita et mit en haleine les esprits de son temps, il suffit d'ouvrir les premiers commentaires de *la Divine Comédie ;* ce sont de vraies encyclopédies ; le texte s'amincit et s'efface sous cette exégèse qui serpente autour de lui, l'enveloppe, le devance et arrête chaque vers au passage pour le féconder et lui faire rendre en quelque sorte toutes les choses et toutes les vérités dont il est plein.

Si jamais la poésie fut fidèle à sa mission sacrée et première d'enseignement et de doctrine, ce fut certes à cette époque ; du XIII[e] au XV[e] siècle presque tous les maîtres de l'esprit humain sont des poëtes, et la cité de l'intelligence grandit et s'étage comme aux temps antiques à l'incantation de la lyre.

Dernièrement, et dans ce recueil même, M. Ozanam, avec sa science éloquente et sa poétique érudition, a dressé l'arbre généalogique de *la Divine Comédie*; il en a mis à nu les racines souterraines et prolongées ; le chêne a eu aussi ses rejetons, il s'est multiplié par jets et par boutures, nés de sa sève et morts à son ombre ; une lignée de poëtes est venue écrire tour à tour sur le poëme comme sur un palimpseste ; mais, tout au contraire des palimpsestes, le texte pur et générateur a réagi sur les copies stériles et les a comme absorbées. Ces tentatives imprudentes ont eu le sort de toutes les imitations, sous quelques formes qu'elles se produisent. Qui se souvient de Timothée d'Urbin, de Pellegrin de Modène, de François Penni, ces admirables copistes des grands maîtres ? Ainsi en est-il de Federigo de Fezzi [1], de Cecco d'Ascoli [2], de Berlinghieri [3], de Fazio degli Uberti, etc. ; l'Italie elle-même sait à peine leurs noms. L'étude de leurs œuvres ne saurait cependant être sans valeur ; tel bouquin rongé par les vers du sépulcre des bibliothèques a souvent remué et fécondé toutes les intelligences d'une époque ; tel de ces hommes, maintenant si obscurs, a pour sa part dirigé l'essor et conduit la marche intellectuelle de son siècle. Cette étude redouble d'importance quand elle se porte sur la succession immédiate d'une grande école, sur les continuateurs d'une grande tradition ; il ne saurait donc être inutile de rechercher les vestiges des premiers pas qui s'aventurèrent dans la voie large et haute que Dante venait de frayer à travers les broussailles infécondes et les mauvaises herbes de la science et de la poésie du moyen âge. Les disciples ont fidè-

[1] Evêque de Foligno, auteur du *Quadriregio, o poema de' quattro regni*, poëme théologique. Foligno, 1841, in-fol.

[2] Médecin du pape Jean XXII, auteur de l'*Acerba*, poëme sur la physique. Brescia, s l n d, et Venise, 1476, in-4°.

[3] Auteur du poëme de la *Geografia in terza rima*. Venezia, s l n d.

lement gardé du maître la tendance didactique, sérieuse, enseignante. A cette époque, les poëtes italiens n'étaient pas encore entrés dans les féeries amoureuses et les palais enchantés de la chevalerie errante; Pétrarque commençait à peine d'accorder cette viole d'amour du sonnet et de la canzone, dont un écho affaibli devait éternellement répéter les notes langoureuses; alors la poésie devançait, accompagnait ou suivait la marche philosophique des esprits. Elle chante ce que prêche la chaire du prêtre, ce qu'enseigne la chaire du docteur. Son histoire littéraire est donc complexe, et l'intérêt qu'elle excite pourrait, indépendamment de toute autre valeur, vivre de cette indication du mouvement des idées dont elle est la règle et souvent l'arbitre. Cet intérêt redouble encore quand c'est dans l'école même du Dante que nous en trouvons les interprètes. Entre tous ceux qui en firent partie nous choisirons celui dont l'œuvre la plus importante, la plus directement dantesque, vient d'exciter récemment l'attention de l'Italie, Fazio degli Uberti.

On se souvient de la sinistre entrevue du Dante avec Farinata, dans le cimetière embrasé du septième cercle de l'enfer : au bruit inaccoutumé des pieds de chair d'un vivant, le damné soulève lentement, en se dressant de toute sa taille, le couvercle de sa tombe brûlante où son corps reste enfoncé jusqu'à la ceinture comme dans le cratère d'un volcan. Il appelle à lui dans les ténèbres le passager inattendu; au reflet de la fournaise entr'ouverte, le Gibelin et le fils des Guelfes se reconnaissent avec effroi. Un sauvage et amer dialogue s'établit entre eux : « Je chassai par deux fois tes ancêtres de la ville, dit Farinata. — S'ils furent chassés, répond Dante, ils revinrent l'une et l'autre fois, et c'est là un art que les vôtres n'ont pas bien appris. » Leurs paroles s'enveniment de plus en plus, la rancune du temps se heurte à la rancune de l'éternité, et il en jaillit des éclats de colère; le vivant attaque par les faits accomplis; le damné, que sa damnation a doué de la vague et stérile science des pythonisses, lui répond par de sinistres augures : « Si les siens ont mal appris cet art, cela le tourmente plus que le brasier du lit de son éternité; mais Proserpine, la sombre reine de l'enfer, la morne lune du firmament, n'aura pas rallumé cinquante fois sa face pâle qu'il apprendra combien pèse cet art. » Le souvenir de sa famille proscrite vient faire diversion à ces haineuses querelles, sa voix s'apaise et se radoucit.

« Oh! puisque tu retournes dans le doux monde, dis-moi donc pourquoi mon peuple est si cruel contre les miens dans chacune de ses lois? — Le grand massacre qui teignit en rouge les eaux de l'Arbia, répond le poëte, en est la cause. » Farinata secoue tristement la tête : il n'insulte plus, il implore; il ne menace plus, il intercède; il plaide en suppliant, devant le vivant qui doit revenir sur la terre, la

cause de sa maison et de sa race. « Je n'étais pas seul, dit-il à l'Arbia, mais j'étais seul là où il fut proposé par chacun de détruire Florence, et c'est moi qui la défendis à visage découvert. » Le nom de cette ville si chère, que ses citoyens exilés maudissaient, mais en mourant loin d'elle, met fin à toute colère et à toute haine. « Puisse votre race trouver enfin la paix, » lui dit Dante, et, après lui avoir demandé quelques-unes des épitaphes des tombes muettes qui jonchent çà et là la vivante nécropole, il quitte à regret ce magnanime, *quel magnanimo.*

Dante était loin de se douter que le petit-fils de ce Farinata, dont il apportait à Florence, du fond des enfers, le plaidoyer suppliant, serait, par une coïncidence étrange, son disciple le plus fervent et le plus fidèle. Fazio degli Uberti était le fils de Lapo degli Uberti, fils lui-même de Farinata. Fazio suivit les pas du maître jusque sur les marches escarpées « de cet escalier de l'exil si rude à monter ; » la proscription avait pour lui devancé sa naissance; une loi expresse avait, après la bataille de Monte-Aperto, mis au ban éternel de Florence la race des Uberti ; toutes les colères et toutes les vengeances de la ville s'étaient amassées sur la maison maudite de ce Catilina [1] gibelin ; ses descendants devaient se transmettre l'un à l'autre cette malédiction comme un héritage; ils étaient d'avance exclus de toutes les grâces et décimés de toutes les amnisties. Le sang de Monte-Aperto devait être à leurs fronts une tache ineffaçable qui les ferait reconnaître à travers tous les âges, si jamais ils revenaient frapper à la porte de Florence.

La date de la naissance et celle de la mort de Fazio nous sont inconnues; quelques passages de son poëme font présumer qu'il le commença en 1350 et qu'il y travaillait encore en 1367. Sa vie se passa obscurément dans les courses nomades et les changements de tente de l'exil. « C'était, dit Villani, dans ses *Vies des illustres Florentins*, un homme d'un esprit ingénieux, de manières douces et séduisantes ; on n'eut qu'un reproche à lui faire : c'est que, par amour du gain, il fréquentait les cours des tyrans et qu'il flattait les vices des puissants : chassé de sa patrie, il chantait leurs louanges en vers. Le premier il créa parmi nous la chanson, genre auquel il réussissait merveilleusement. Mais, dans sa vieillesse, il se livra à une œuvre plus sérieuse; car, à l'imitation du Dante, il composa un poëme très-beau et très-curieux, intitulé *il Dittamondo*... Après une longue vieillesse, modestement passée, il mourut en paix à Vérone et y fut enseveli. »

Voilà tous les renseignements que l'histoire nous a laissés sur son compte. Par un concours de circonstances singulières, le poëme est resté longtemps plus oublié encore que le poëte. Deux éditions en fu-

[1] Villani et Fazio lui-même font remonter l'origine des Uberti jusqu'à Catilina, dont Farinata, son aïeul, joua le rôle dans les guerres des Gibelins et des Guelfes.

rent publiées, l'une en 1474 et l'autre en 1501 ; mais toutes deux fourmillent de fautes d'impression si grossières, si énormes et si multipliées, que cela seul a suffi pour les ranger parmi les curiosités bibliographiques [1]. C'est une sorte de palimpseste barbare sous lequel disparaît entièrement le texte qu'il rature et parodie bizarrement dans un inintelligible idiome. Cette altération inouïe, jointe à l'extrême rareté des exemplaires, l'avait complétement éloigné du commerce habituel, quoique quelques savants l'eussent plusieurs fois signalé à l'attention des gens de lettres. Il est certain, dit Tiraboschi, que Fazio fut un des meilleurs poëtes de son siècle, surtout pour la force et l'énergie du style ; il se lirait encore avec plaisir si les deux seules éditions que nous en avons n'étaient pas chargées de fautes qui les rendent illisibles. « Le *Dittamondo*, dit Ginguené, est, après *la Divine Comédie*, l'ouvrage le plus cousidérable que ce siècle ait produit. Le style est plein d'une certaine force qui le ferait lire avec intérêt si l'on en possédait une édition moins rare et plus correcte. »

Enfin l'abbé Mercier de Saint-Léger, *Lettres sur quelques éditions rares du XVe siècle*, a consacré à Fazio un très-bon article bibliographique où il fait le même appel aux éditeurs italiens. Ce vœu a été réalisé : M. Silvestri de Milan en a publié en 1826 une excellente édition, revue et corrigée par Monti, qui en a enfin rendu la lecture et l'examen possibles.

Le titre du poëme est composé de deux mots latins, *dicta mundi*, les dits du monde ; on écrivit par corruption *ditta mundi*, puis *dittamondo*. Le poëme est divisé en six livres qui se subdivisent en un nombre inégal de chapitres. Il est écrit en ce tercet dantesque qui a le rhythme solennel et magistral du verset biblique. Son titre indique assez bien sa nature ; ce sont, en effet, les dits du monde, la tradition errant de bouche en bouche, l'histoire plongeant à demi dans la légende, la géographie de Ptolémée complétée par les récits des pèlerins d'outre mer, Pline continué par Marc Paul, toute une encyclopédie ténébreuse et diffuse dont il va chercher lui-même les éléments dans un voyage en grande partie imaginaire à travers le monde. C'est, en quelque sorte, le procédé de Froissard, ce chevalier errant de la chronique qui s'en allait, au trot de sa mule, de fief en fief, de duché en duché, de royaume en royaume, interrogeant sur sa route le châtelain et le vassal, l'homme d'armes et le moine, l'Armagnac et le Bourguignon, de manière à faire de son histoire une déposition continuelle et en quelque

[1] Voici sur ces deux éditions vandales les paroles du savant Perticari : « Due fantasime del *Dittamondo* di Fazio, cioe del piu antico poema didascalico italiano, son le due edizioni che se ne hanno scritta *nella lingua dello stampatore che fu di quel paese onde a noi vengono gli spazzacamini e' magnani.* (*Trattato degli scrittori del trecento*, lib. II, c. 3.)

sorte un procès-verbal naïf et minutieux des événements de son siècle.

Comme Dante, Fazio part de cette forêt sauvage, *selva selvaggia*, de la vie humaine que nous retrouvons au seuil de presque tous les grands poëmes de cette époque. Avec ses profondeurs ténébreuses, ses recoins secrets, ses sentiers aux embranchements ambigus dont les uns vont tomber dans la bouche des gouffres et les autres se perdre sur la lisière des prairies et des voies frayées, avec ses antres où rugissent les bêtes fauves, et ses cavernes où complottent les voleurs, avec les chasses qui la traversent, les torrents qui grondent dans ses ombres, et les eaux tranquilles et vierges qu'elle cache dans la nuit de ses fourrés et de ses ravins, une grande forêt est certainement le symbole le plus vaste, le plus varié, le plus multiple sous lequel puisse se figurer la vie humaine, et ce symbole convenait merveilleusement comme point de départ à ces poëmes du monde allégorique ou surnaturel. Comme Dante encore, Fazio est arrivé à mi-route de la vie, *nel mezzo cammin*, à ce sommet de la colline d'où l'on peut voir à la fois la pente que l'on a gravie et la pente que l'on va descendre. Cette virile mélancolie, ce poignant remords des jours perdus et irrévocables, qui solennise si singulièrement le début du Dante, se retrouve à peine affaiblie dans l'exorde du *Dittamondo*.

« J'étais dans la saison de l'année où le soleil passe au front de la Vierge et quitte le Lion,

« Quand je m'aperçus que toute vie est vanité, si ce n'est celle qui se passe à contempler Dieu et qui laisse quelque chose après elle.

« Et le désir me vint de me consumer dans quelque œuvre qui pût porter des fruits après ma mort.

« Comme je pensais à cela, je résolus de voyager par le monde et de connaître les nations qui l'habitent. »

Il se met aussitôt en route pour accomplir ce projet; mais les fleurs des sentiers le distraient; puis, car il semble qu'il soit de la destinée de tous les poëtes italiens d'avoir chacun une Béatrix, une Laure, une dame, pour être l'idole continuellement présente et encensée de leur œuvre, s'étant mis à la recherche de la rose d'amour, emblème d'une jeune fille nommée Rosa Malespina, qu'il amait, il se fourvoie dans les détours de la forêt, et, au coucher du soleil, épuisé de fatigue, il s'endort du sommeil visionnaire dont dormit Dante sur les marches de l'escalier du Purgatoire.

« Je vis venir à moi une femme ailée, revêtue d'une robe plus blanche que la neige;

« On voyait d'autres femmes aux ailes diaprées plonger tranquillement dans le cercle lumineux de son auréole, comme on voit les poissons l'été dans un clair vivier. »

C'est la Vertu. Elle adresse au poëte découragé d'austères conseils, et l'exhorte à entreprendre sans délai ce voyage expiatoire de sa jeu-

nesse oisive et stérile. Garde-toi surtout, lui dit-elle en faisant allusion au nom de la jeune femme dont le souvenir le poursuit et le trouble, garde-toi de cette rose que hérisse une mauvaise épine.

« A mon réveil, poursuit le poëte, j'entendis chanter dans les verts branchages l'amoureuse musique du printemps.

« C'est alors que j'éprouvai qu'une fois que la flèche de l'amour s'est enfoncée dans un cœur il en germe toujours quelque fleur avant qu'on l'arrache.

« Mais la douce ortie ne me piqua pourtant pas si fort que je ne revinsse à mon premier dessein, dont l'épi fécondé poussait et grandissait dans mon âme. »

Ici se trouve un étrange épisode. Au fond d'une clairière, le poëte rencontre le chef des tribus saintes de la Thébaïde, l'aïeul spirituel de la grande famille des anachorètes, saint Paul. Du père du désert il a fait un de ces ermites du moyen âge dont l'ermitage était le presbytère de la forêt et en faisait un bois sacré, un *lucus* chrétien. Cette scène de la vie cénobitique respire une sérénité grave et naïve ; elle est d'ailleurs empreinte au plus haut degré de la couleur dantesque. Nous allons en citer quelques passages ; on y reconnaîtra avec plaisir la simplicité épique et les grandes manières de dire de *la Divine Comédie.*

« Devant une croix, au pied d'un rocher, je trouvai un ermite dont le visage était pâle et décrépit.

« Sa barbe blanche tombait sur sa poitrine et ses cils étaient si longs qu'ils descendaient sur ses yeux et les aveuglaient.

« O père, qui vous tenez si caché dans cette forêt et en si dure pénitence,

« Puisque Dieu m'a conduit à vous de si loin, qu'il vous plaise de vous faire connaître à moi. »

« Ainsi je le priai, et lui prit ses cils avec sa main et les écarta de ses yeux; puis il me regarda avec un visage serein et placide.

« Après cela il me dit : « Je suis venu ici des régions lointaines comme l'a voulu celui qui souffrit pour nous la mort du crucifiement.

« Paul est mon nom, et d'où je fus et qui je fus autrefois, je ne le dirai pas. Mais toi, comment vas-tu seul par ces fourrés noirs et sauvages? »

« Je lui racontai ma vie et mon pèlerinage; lui alors vint à moi, et, avec des paroles douces et tendres,

« Il me retint pour passer la nuit avec lui.

« Une fois entrés dans sa pauvre cellule, il serait trop long de redire les choses étranges qu'il me raconta, miracle par miracle.

« Notre souper fut de l'eau et du pain, notre lit une grande peau d'ours velue, et nous restâmes ainsi jusqu'au lendemain.

« Mon âme était grave et pensive, car je voulais me souvenir de chacun des péchés que j'avais commis dans la vie amère ;

« Lorsque le père qui était déjà levé pour dire ses Heures : « Qu'as-tu? me dit-il ; pourquoi soupires-tu et parais-tu contristé? »

« Je lui répondis : « J'ai beaucoup de péchés véniels et graves; » et je me tus; et tout en me taisant je pleurais et je sanglotais.

« T'en es-tu confessé? me dit-il. — Non, répondis-je ; mais étant à présent avec vous, c'est là-dessus que je pleure. » .... Alors je lui révélai tous mes péchés.

« Et il me prescrivit une pénitence aussi dure qu'il la fallait pour expier une telle souillure.

« Déjà le soleil entrait par les fentes de l'ermitage, quand je m'apprêtai à cheminer, et cela me poignait le cœur.

« Et lui me dit : « Réponds ; que veux-tu faire ? » Je lui répondis : « Alléger ce fardeau dont je ne puis me débarrasser qu'en pèlerinant.

« — Tu crois peut-être trouver une route sûre et frayée comme si tu étais à Venise et que tu voulusses aller du Rialto à Saint-Marc.

« Autrefois il en fut ainsi, mais maintenant tous les sentiers sont coupés et des broussailles épineuses les hérissent.

« Le mont Gif n'est pas creusé d'autant de cavernes qu'il s'en trouve dans ce chemin ; il n'a pas de cryptes si profondes et si noires.

« Et ne vas dire : Je ne suis qu'un pauvre pèlerin, car les détrousseurs ne regardent pas à cela. »

« Déjà le soleil était dans le cercle de midi, quand je lui dis avec respect : « L'heure du départ m'éperonne et je m'en afflige. »

« Le Père, doué du don de prescience, m'entendit et me dit d'une voix très-douce : « Oui, je le crois, il en est bien temps. »

« Puis, je me dirigeai vers le rocher de la croix, et lui, tournant les yeux sur mon chemin, m'en montra le double embranchement.

« Je suivis la route désignée, attentif à ce qui s'offrait à moi. »

A peine a-t-il fait quelques pas qu'il voit venir à lui une vieille hideuse, pâle de la pâleur des mortes, ses cheveux blancs épars et le corps agité d'un tressaillement fiévreux : c'est une sorcière que lui envoie Satan, père de l'ignorance, pour le détourner de ce pèlerinage sacré dont il doit rapporter les semences fécondes et les fruits nourrissants de la science. Elle tâche de l'effrayer par des augures sinistres.

« Pourquoi veux-tu donc mourir en t'engageant dans une voie que tu ne repasseras pas ?

« — Je suis né, répondis-je, en faisant un pacte avec la mort. »

« Mais elle : « Tu mourras dans des pays lointains et étrangers.

« — Que la mort vienne vous chercher sur les routes de l'exil ou au coin de l'âtre, c'est toujours la mort. »

« Et elle encore : « Tu n'auras pas de sépulture.

« — Que m'importe ? Si la terre des cimetières ne revêt pas mon corps, il restera gisant sous le firmament, et il n'est pas de plus magnifique couvercle de tombe. »

Les réponses hautaines du poëte exorcisent le spectre impur, qui s'enfuit et disparaît.

Au cauchemar succède la vision, à l'envoyé de l'Enfer l'envoyé du Ciel. Fazio voit venir à lui un homme vêtu de l'habit de docteur, aux yeux baissés et contemplatifs ; d'une main il tient un livre entr'ouvert, de l'autre un compas qui s'allonge et se raccourcit sous ses doigts : c'est Ptolémée, le roi suprême de la science pour le moyen âge. Le poëte l'aborde humblement et lui fait part de son projet de voyage à travers le monde. Ptolémée le confirme dans son dessein et lui trace à grands traits la configuration de cette terre « que les Alpes, dit-il, les mers et les fleuves enserrent comme un immense filet, si bien que parfois l'homme est pris dans ses mailles comme un ver dans la soie qu'il file. »

Ptolémée parti, Fazio retombe dans l'incertitude et dans le doute.

quand enfin, du fond d'un sentier, arrive celui qui doit être le Virgile de sa comédie : cet envoyé du Ciel, ce guide prédestiné, c'est Solin.

On est obligé de recueillir ses souvenirs pour se rappeler qu'il exista à la fin du IIe siècle un grammairien de ce nom qui nous a laissé une énorme et ténébreuse compilation de géographie et d'histoire intitulée *Polyhistor*. Ce choix bizarre est fait pour surprendre, et resterait sans explication si l'on ne se reportait à la date précise du poëme : cette date coïncide avec la réapparition de la plupart des chefs-d'œuvre de Rome et de la Grèce, jusque-là perdus ou cachés à tous les regards ; or, il suffit d'ouvrir les écrivains du temps qui prirent part aux travaux de ces découvertes pour reconnaître tout d'abord que les auteurs anciens n'étaient pas alors classés suivant la hiérarchie que la critique leur a depuis assignée, et que leur valeur relative était loin d'être la même qu'aujourd'hui. Cela se conçoit aisément : au milieu de cette magnifique et unanime résurrection des poëtes, des historiens, des savants de l'antiquité, tous étaient également et sans distinction les bienvenus. On exhumait avec le même amour et le même respect la statue et le camée, Horace et Calpurnius, Tacite et Végèce ; il n'était pas un de ces *poetæ minores*, dont on trouverait à peine aujourd'hui un scoliaste allemand pour lecteur, qui ne rencontrât aussitôt des commentateurs enthousiastes ; chacun recevait avec joie et comme à genoux la feuille errante et mutilée du grand livre antique que lui apportait le hasard. Cette fièvre de la science qui agite et tourmente les hommes de cette époque est sublime jusque dans ses hallucinations et dans son délire. Au temps de Fazio, cette évocation des deux antiquités classiques était déjà commencée ; les manuscrits sortaient des monastères où ils étaient restés cloîtrés pendant des siècles ; Pétrarque préside aux fouilles de cette immense Pompeï ; le poëte couronné, pour qui la Rome papale avait ressuscité les pompes du triomphe païen et qu'elle avait conduit au Capitole sur le char de ses consuls et de ses Césars, prend l'humble et patiente plume du copiste pour transcrire et corriger ligne par ligne le texte défiguré de Cicéron et de Tite-Live. Un Grec de Constantinople lui envoie un manuscrit de l'*Iliade ;* il pleure sur ces pages scellées pour lui, dont il ne peut comprendre le divin sens, et le vieillard à tête blanchie se met, un pied dans la tombe, à épeler l'alphabet d'Homère[1]. Cette sainte passion de l'auguste antiquité, *alma antiquitas*, comme il l'appelle, travaille tous les esprits et va grandissant avec le siècle. Boccace glorifie à son tour cet obscur métier de *tachigraphe*. « Il transcrivit, dit un de ses biographes, un si grand nombre d'historiens, d'orateurs et de poëtes latins, qu'il paraîtrait surprenant qu'un copiste de profession en eût autant écrit[2]. » Bientôt les Papes et

[1] Voyez là dessus sa lettre à son frère Gérard. *Familiar.* l. III, ep. 18.

[2] Giann Manetti, cité par M. Baldelli, *Vita del Boccacio*, p. 127.

les rois se mettent à la tête de ce grand et universel mouvement. Nicolas V député des envoyés par toute l'Europe, sorte de *missi dominici* de la science, pour ramener par leurs mains et concentrer au Vatican la grande bibliothèque de la Grèce et de Rome éparse par le monde. Un manuscrit de Tite-Live devient la rançon d'un royaume[1]; des vies entières, et qui sont restées oubliées, se consacrent à ces fécondes exhumations; il est tel philologue obscur, et dont on sait à peine le nom, qui se trouve être le parrain de Platon ou de Sophocle, et avoir contribué pour sa large part à ces découvertes qui changèrent la vie intellectuelle du monde. Pour n'en citer qu'un seul exemple, ce Pogge, qui n'est guère connu que par ses *Facéties*, et qu'on ne se représente que comme un bouffon pédantesque racontant au milieu des éclats de rire un *Décaméron* cynique, doit être compté parmi les plus glorieux précurseurs de la Renaissance. On est saisi d'étonnement quand on lit le catalogue de tous les chefs-d'œuvre dont on lui doit la résurrection. Sa vie se passait à aller de monastère en monastère explorer la poussière des greniers et des bibliothèques, et chaque relai de son voyage ajoutait un livre de plus au catalogue du Vatican et du monde. A Saint-Gall il trouve le premier Quintilien complet, *l'Argonautique* de Valerius Flaccus, les œuvres de Lactance, *l'Architecture* de Vitruve ; à Langres, la plus grande partie des *Discours* de Cicéron; au Mont-Cassin, Lucrèce, Silius Italicus, Pétrone, Calpurnius, Columelle, Végèce ; ailleurs, douze comédies de Plaute. Il semblait avoir en main la baguette divinatoire des trésors enfouis du monde antique.

Fazio vivait au fort de ce grand mouvement, au moment où tous ces demi-dieux d'Athènes et de Rome gisaient encore pêle-mêle et confondus selon les hasards de l'exhumation et du déblaiement. Il n'est donc pas étonnant que l'auteur d'un livre qui résumait toute cette vieille science de Ptolémée et de Pline, si neuve et si vénérée alors, ne lui ait paru le guide suprême et naturel de son voyage, et l'on conçoit ce respect presque comique avec lequel il l'aborde et qui surpasse en humilité celui que Dante témoigne à Virgile.

« O pèlerin, lui dis-je, apprends-moi qui tu es ? » Et lui me répondit : « Anciennement on m'appelait Solin.

« — Tu es Solin ! » lui dis-je ; et à ce nom le trouble s'empara de moi et je tremblai comme par un grand froid. »

Après une ample leçon de cosmographie, Solin donne à Fazio le signal du départ. Ici se trouve encore une vision ou apparition. Arrivés sur le bord d'un fleuve, les deux voyageurs aperçoivent une femme as-

[1] Tiraboschi, t. VI, P. I, p. 95. Côme de Médicis pacifia des différends assez graves qui s'étaient élevés entre le roi de Naples Alphonse et lui, en faisant à ce prince le sacrifice d'un beau manuscrit de Tite-Live.

sise sur sa rive, vieille, flétrie par les larmes, couverte d'une pourpre dont le temps a fait un haillon. C'est Rome. Elle leur raconte dans une langue allégorique ses hymens et ses veuvages innombrables de rois, de consuls, de dictateurs et de Césars. C'est un abrégé complet de l'histoire de Rome et du monde depuis Romulus jusqu'à Clément VI; et ce récit, qui contient vingt-quatre ou vingt-cinq siècles, est renfermé dans quarante-huit chapitres. Cette chronique rimée a certainement aujourd'hui fort peu de valeur; mais elle en avait beaucoup dans son temps, et elle indique parfaitement cette tendance de l'école du Dante à populariser et à concentrer à l'aide du rhythme les connaissances éparses et flottantes dans des poëmes qui ne sont en quelque sorte que des canevas d'encyclopédie.

L'histoire est racontée dans l'épisode de Fazio avec la partialité fougueuse du Gibelin et de l'exilé. Quand Rome arrive au schisme d'Avignon, la douleur de ce dernier et récent veuvage s'exhale en plaintes amères que nous reproduirons ici comme l'expression vivante et contemporaine de la colère des Italiens contre cette migration de la Papauté qu'ils appellent encore aujourd'hui la captivité de Babylone.

« Oh! qu'il vaudrait mieux pour lui d'être avec moi et de gouverner les siens que de se proclamer à Avignon Pape et empereur.

« Car, si tu n'es aveugle, tu peux bien voir que voilà pourquoi le mécréant d'Egypte vit en paix, tandis que nous autres chrétiens guerroyons les uns contre les autres.

« Je sais bien que je jette mes paroles au vent, mais je fais comme l'affligé qui se plaint et se lamente de la blessure de son cœur.

« Je ne trouve dans aucun évangéliste que le Christ ait aimé les palais, les beaux palefrois et les robes splendides.

« Mais j'y trouve que son trésor s'appelait pauvreté, et qu'il voulut, le jour de son triomphe, chevaucher l'humble ânesse.

« J'y trouve qu'il répondit aux pharisiens tentateurs : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Rien n'est plus injuste que l'accusation élevée par Fazio dans le second tercet de cette amère tirade. Le plan constant des Papes, perpétué par l'élection et poursuivi de son temps même, était la pacification de l'Europe par la guerre sainte. Leur grande idée fut toujours de faire des Gibelins et des Guelfes, des Anglais et des Français, de la *jacquerie* du village et du ban du seigneur, de l'armée du roi et du clan du vassal révolté, un seul parti et un seul camp, en couvrant les blasons ennemis de tous les drapeaux et de toutes les bannières de la croix rouge d'Urbain II, saintes et universelles armoiries de la chrétienté.

Quand Rome a terminé cette longue élégie historique, et après s'être fait constater par elle sa descendance directe de Catilina, Fazio la quitte pour se mettre en route, et nous sortons enfin de cette forêt allégorique et en quelque sorte abstraite pour entrer dans le monde des vivants, dans le monde du XIVe siècle. Les deux voyageurs s'acheminent vers

Naples, d'où ils redescendent dans la Marche d'Ancône en passant successivement par Ravennes, Ferrare, Venise, Trieste, Mantoue, etc., herborisant sur les montagnes, côtoyant les fleuves et les rivières dans les plaines, accostant le citoyen dans la rue et le pèlerin sur la route, se faisant raconter par lui l'histoire de chaque ville, de chaque couvent, de chaque seigneurie, entremêlant, en un mot, sans ordre et sans cohérence, dans un confus dialogue, la légende d'un saint à la chronique des Visconti ou des Scala, l'histoire naturelle à la statistique, la généalogie d'une famille ou d'un peuple à celle d'un dieu de la fable, bizarre et sombre ébauche qui nous donne l'idée de la préoccupation synthétique qui travaillait alors les esprits.

De Mantoue, Solin et Fazio passent à Milan, puis à Gênes, sur les femmes de laquelle nous trouvons ces singuliers vers :

« Là je vis une autre nouveauté qui dure depuis l'été jusqu'à l'hiver, mais elle paraît étrange quand on la voit pour la première fois.

« Je dis que les diables de l'enfer ne sont pas si noirs que ne le sont les femmes de Gênes, si bien qu'on ne peut voir

« Que leurs yeux et leurs dents à travers cette noirceur. »

Certes le voyageur, dans les charmantes figures si gracieusement encadrées dans les plis du *mezzaro* qu'il rencontre dans les rues de Gênes, ne reconnaîtrait pas les filles des négresses de Fazio.

De Gênes ils vont à Florence; mais Fazio ne fait que la traverser en pleurant, car la voix de l'exil est là qui compte les pas et mesure les heures. Cet amour de ses fils pour cette ville marâtre, dont la moitié des habitants décimait et bannissait tour à tour l'autre, est un fait singulier et qui ne s'est reproduit au même degré chez aucun autre peuple. A travers les chances diverses de cette guerre civile séculaire qui la ravage, on ne voit aucun de ses proscrits prendre pied dans une autre ville, planter leur tente sur un autre sol; tous rôdent obstinément autour de ses murailles, en rappelant tantôt par prières, tantôt par menaces, de leur ostracisme. Dante a peuplé les cercles de sa géhenne de ses concitoyens; il en a fait une sorte de Florence infernale; mais, une fois cette sauvage vengeance accomplie, comme il va droit à eux à travers la foule des âmes suppliciées! et, à la voix de ce vivant qui parle la langue toscane, avec quels cris éplorés ils l'appellent du fond des puits brûlants et des eaux sanglantes! avec quelle anxiété amoureuse ils s'interrogent mutuellement sur la ville, sur son passé, sur son avenir! Quelle immense tendresse perce à travers les malédictions qu'ils lui jettent! Nous retrouvons cet inaltérable et filial amour dans ces vers attendris de Fazio :

« Là j'éprouvai combien est grand l'amour de la patrie, car je ne pouvais rassasier mes yeux affamés de voir cette chère perle.

« ... J'en sortis à pas lents et la tête penchée. Solin me demanda : « Qu'as-tu?

« — Ah! lui dis-je, je laisse mon cœur à cette ville que nous laissons derrière nous. »

« Et je me pris à pleurer, en disant : « Ah! malheureux, reviendrai-je jamais sur cette terre dont je m'éloigne? »

Dans un couvent près d'Arezzo, où il s'arrête quelque temps après, Fazio raconte à un des moines qui le desservent une curieuse légende franciscaine.

« Si tu veux voir, dit le frère, d'autres reliques de saint François, tu trouveras sa cape à Montacuto.

« — J'y ai vu, lui dis-je, sa cape et son capuchon avec lequel il éteignit l'incendie du château en le jetant dans les flammes.

« Et j'ai vu aussi des milliers de flambeaux courir du haut en bas de ce château sans qu'on pût voir ceux qui les portaient.

« Cela mit les seigneurs en grave souci, car le plus souvent la mort entre dans la maison avec ces flambeaux miraculeux quand ils apparaissent. »

« Le frère me dit : « J'avais entendu parler de ces flambeaux en autre lieu, mais cela m'était dur et pénible à croire. »

Nous ne ferons qu'indiquer leur passage en Corse et en Sardaigne, où Fazio fait célébrer un service pour son père Lapo, sans associer à ce souvenir son aïeul Farinata, comme s'il eût jugé la sentence de damnation prononcée par Dante sans appel. Ils s'embarquent à Carbonara, visitent en passant la Sicile, et descendent après une orageuse traversée sur le sol classique de la Grèce.

« Comme au temps du printemps, une jeune dame erre dans les prés en fleur, transpercée d'un rayon de la troisième sphère [1].

« Les yeux en feu et le cœur plein d'amour, elle cueille les fleurs qui lui semblent les plus belles et laisse sur leurs tiges celles qui ne lui plaisent point.

« Quand elle a glané les plus fraîches, qui sont nées le matin, elle les lie une à une et les arrondit en couronne pour en ceindre ses cheveux blonds.

« Semblablement, j'allais de pays en pays, cueillant les plus belles fleurs que je trouvais par le monde et rejetant les autres du bouquet.

« Et je les ai tressées dans ces vers pour en couronner le poëme qui me fera vivre. »

Ces molles et gracieuses stances servent d'exergue à son excursion dans le pays des poëtes. Ce n'est pas dans le Bas-Empire que nous entrons, mais dans la Grèce d'Orphée et d'Hésiode. Ici le ton change et une autre corde résonne. On sent que des voix nouvelles ont parlé au monde dans l'intervalle de *la Divine Comédie* au *Dittamondo*. La muse antique, rajeunie par un sommeil de douze siècles, s'est réveillée plus belle et plus souriante. A son souffle, ce poëme austère et pédant dépouille sa rude virilité et perd sa langue doctorale pour parler l'idiome efféminé d'une voluptueuse mythologie. C'est avec le recueillement enthousiaste d'un initié que Fazio entre dans ce grand Panthéon païen de la Grèce, et le voilà qui évoque la naïade de chaque source, l'hamadryade de chaque arbre, le dieu de chaque temple, la légende de cha-

[1] La sphère de Vénus.

que île et de chaque montagne. Toute la poésie idolâtre de la Renaissance est en germe là dedans. Ce langage, ces fictions et ces idées nouvelles font pressentir Bembo et Politien; Calliope, Euterpe, Aminte, toutes les Laures banales des sonnetistes vont effacer ces grandes figures de saintes, Béatrix, Lucie, Sophie, qui se confondaient avec l'éternelle Beauté. Le Parnasse va remplacer le Calvaire; c'en est fait! La Muse, enivrée de ce nectar, ne redescendra plus de longtemps la montagne païenne.

Si cette partie du poëme peut dater de la Renaissance, en revanche celle qui suit nous ramène brusquement au moyen âge, dont elle fait revivre la géographie superstitieuse et légendaire. Les deux voyageurs remontent le Danube, que Fazio appelle « un grand serpent que six cent milles de terres dévorées n'a pas rassasié, et qui, traînant après lui ses soixante fils, se jette avec ses sept têtes dans la mer en courant encore pendant quarante milles dans ses flots avant qu'elle puisse le noyer. » Puis ils s'enfoncent dans le nord de l'Europe. Il faut lire les effrayantes descriptions du *Dittamondo*, le tableau sinistre qu'il trace de ces pays et de leurs peuples, « plus sauvages, plus barbares et plus monstrueux que les singes qui perchent sur les arbres, » pour bien se figurer l'éloignement fabuleux au fond duquel se perdait alors ce monde scandinave que l'Europe n'entrevoyait qu'à travers le vague crépuscule de son éternel hiver. Pour Fazio, la Russie, la Suède et la Norwége ne sont que d'immenses steppes de neige où errent par troupeaux des hommes à pied de cheval, des anthropophages, des monstres qui se couvrent, en guise de vêtements, de leurs oreilles démesurées; sur les rivages des mers glacées qui les baignent rôdent des sorciers et des fées marines qui font avec les pêcheurs de la côte un trafic magique de vents et de brises[1].

Ces ténèbres géographiques et historiques obscurcissent encore, quoique moins épaisses, le récit de son passage en Allemagne et en Hollande. Il décrit évidemment ces pays d'après les relations du temps; mais il n'en est pas de même de la France, où tout indique qu'il a séjourné réellement. Il y arrive en 1355, sous le règne de Jean II, à l'époque de cette épouvantable invasion d'Edouard III qui faillit faire du royaume une province anglaise. Un courrier du roi passe sur la route; Fazio l'interroge, et, par un caprice bizarre, il le fait répondre en français. Nous allons citer quelques fragments de cette étrange in-

[1] Cette tradition superstitieuse, qui faisoit des sorcières et des fées les héritières de l'école antique, se retrouve dans Shakspeare.

DEUXIÈME SORCIÈRE. — Je te donnerai un vent. — PREMIÈRE SORCIÈRE. — Tu es bien bonne. — TROISIÈME SORCIÈRE. — Moi un autre. — PREMIÈRE SORCIÈRE. — Tout le reste m'appartient, ainsi que les ports où ils soufflent, et tous les points marqués sur la carte marine. (*Macbeth*, acte I, scène 3.)

terpolation. Outre l'intérêt qui s'attache au jugement porté par un témoin oculaire sur l'état de crise et de convulsion où se débattait alors la France, il est curieux d'entendre balbutier par un Italien du XIVe siècle la langue du *Roman de la Rose.*

« Nous allions sur le chemin de Paris. Tout autour la contrée était brûlée, les larges routes s'étaient rétrécies en sentiers, les vergers étaient sans fruits et les champs sans blés.

« Et comme je songeais à tout ce désastre, je vis venir au-devant de nous un homme en habit de courrier.

« *Dieu vous garde*, fu il primo suo dire [1].
— *Et tu sois, fitz-je, le bienvenu*, »
Vago di domandare e lui d'udire [2].

Apresso disse [3] : « *En quelle part allez-vous?*
— *A Paris*, rispo io [4].—*Et moi* ancora [5]. »
« Et ici il se tut et ne dit rien plus.

« Et nous marchâmes ainsi près de deux heures en silence; mais quand il me fut avis qu'il était temps de parler, je commençai sans plus tarder.

« Dis-moi, beau frère, je voye ce pays
Qui tant estre souloit beau et noble,
Tout dégasté à feu et flammes mis.

« Comment fut-ce, ou est l'argent et le noble
Au roi de France, que tant en souloit avoir,
Comme nous savoit conter et dire le moble?

« — Ami, fitz-il, ce que tu dis est voir [6],
Car en tous chrestiens n'estoit un roi
Qui tant fust grand, riche et de pouvoir.

Comme tout s'en va ici depuis un mois,
Dire ne le saurois, mais de tant, bien aussi
Chacun s'en fait le signe de la croix.

Dégaste le tout et malmenne ainsi
Par sa valeur Odeard d'Angleterre,
Et de Galles, et d'Essex, et de Derby. »

« *Ed io* [7] : « Pourquoi on commença la guerre?
— Pourquoi? fitz-il, pour son héritage
Il demandoit Paris et toute la terre.

« Dont notre roi se tint à grand outrage;
Et pour telle chose on commença le trif,
Qui France a gasté, et détruit son bernage.

Assez il sont par le monde des chétifs,

[1] Fut sa première parole.
[2] Curieux d'interroger et lui d'entendre.
[3] Après il dit.
[4] Répondis-je.
[5] Aussi.
[6] Pour *vrai.*
[7] Et moi.

Hommes et femmes et jeunes enfants,
Et maint mort qu'encore seroit vif...

Bien la guerre dure vingt-six ans,
Tant fière et forte entre ces rois ensemble,
Quant jamais fut entre Carthage et Romans.

De sous Calais chacun desjà s'assemble,
Et il veut mourir voyant le roi hardi,
Six mille lanciers et plus barons ensemble.

Là notre roi s'enfuit desconfit.
Après s'en vint Odoard et les Bretons
Très-tost ardents jusqu'auprès de Paris.

Une autre fois se montre à ses barons
Le roi de France, et fait son garniment,
Pour se venger de ce triste abandon.

Je te dirai qu'il ramassa grand gens
Forts et hardis; mais le Ciel fit son arrest,
Car vaincu fut-il, et pris ensemblement.

Pour vrai, te dis-je, que celui de Calais
N'estoit assez fort pour mon roi sconfire,
Si propre Dieu ne l'avoit arresté.

Or je te conte en bref notre martire,
Encore te dis que j'ai peur de pis,
Si Dieu à temps n'entend nos soupirs.

« — Bien ai-je ouï tout ce que tu me dis,
Mais fais-moi sage [1] si le roi Odoard
En ses victoires a grande terre conquis.

« — On voye partout, fitz-il, son léopard,
En Gascogne fleur de lys ne reparoist,
Ni en Normandie, ni parmi les Picards.

Après un long siége on lui rendit Calais...
Et te dirois-je, sur la mer de Bretagne,
Tant que tenoit mon roi s'en est allé.

« — Ami, fitz-je, à la royale enseigne
Messager sembles; dis-moi où tu vas,
Si dire se peut, et si ce non remaigne.

« — Vrai est, fitz-il, qu'en messager on m'envoie
A la haste de la part du roy de France;
Le pourquoi en bref, je crois, tu ouïr pourras. »

A la parole qui tant outre s'avance,
Pensois-je en moi, et dis entre mes dents:
Cestui a du roi les dépesches et l'espérance.

« Or me dis, beau frère, il mourut grand gens
En ces batailles? — Quatre-vingt milliers,
Répondit-il, et plus comme j'y pense.

« — Dis-moi s'il a fils qui puisse le venger,
Le roi? — Oui; Charles le dauphin,
Répondit-il après, un jeune guerrier. »

[1] Apprends-moi.

« Ainsi parlant, nous guidoit notre chemin
Droit à Paris, où mon cœur m'envoye ;
Le messager alors, le chef enclin,
Prit son congé et se mit à la voye. »

Arrivé à Paris, ce qui attire et surprend Fazio par-dessus tout, c'est l'Université, cette cité savante au milieu de la cité marchande et seigneuriale, qui réalisait, au moyen âge, l'utopie de la république des lettres. Il lui prodigue les plus magnifiques éloges. Là, dit-il :

« Les sciences divines et humaines chantent jour et nuit avec leurs voix divines.

« Je puis la nommer le soutien et la colonne de tous ceux qui vont à Paris et qui veulent bien faire, la docte nourrice de leur faim et de leur soif. »

Malheureusement il ne voit qu'elle dans la capitale du royaume, et il est avare de détails familiers et intimes dont la situation violente et anormale où se trouvait alors la France aurait doublé le prix. Au lieu de se laisser aller à ses impressions personnelles, il se fait raconter par Solin l'histoire de tous les rois de France, depuis Pharamond jusqu'à Jean II. Les rancunes du Gibelin éclatent dans ce récit avec toute leur vigueur. Comme Dante, il maudit dans Hugues Capet le chef de la race qui devait ruiner son parti ; et, quand il en vient à Philippe-le-Bel, cette verve de haine se rallume plus violente encore. Ici se trouve confirmée une remarque importante de M. Ozanam[1]. Ainsi qu'il l'a fort bien observé, tous ces poëtes italiens que nous voyons sans cesse poursuivre les Papes d'injures et d'invectives étaient, au fond, profondément orthodoxes et catholiques ; leurs haines étaient toutes personnelles, et n'allaient jamais jusqu'à confondre le pontificat indélébile et divin avec la personne sacrée, mais humaine et fragile, qui en était revêtue. Dante a creusé d'avance en enfer la fosse de feu de Boniface VIII ; mais, dès qu'il le voit captif des sbires de Philippe-le-Bel, sa colère rebrousse chemin et se tourne contre les persécuteurs. Dans celui qu'il appelait « l'adultère et le simoniaque » il ne voit plus que le Christ souffrant une seconde fois sa Passion, et crucifié de nouveau dans la personne de son vicaire, et l'on sait la tonnante imprécation qu'il fait gronder sur la tête de Philippe-le-Bel[2]. Il en est de même pour Fazio : plusieurs fois, dans le cours de son poëme, il a versé à pleines mains l'injure sur ce Pape ; eh bien, voici comment il juge son ennemi et son meurtrier :

« Philippe le pestiféré vint après, et, si l'on ne m'a trompé, il fut plein d'orgueil et de malice.

« Il s'ensanglanta de meurtres, le scélérat; ce qu'il fit, je vais te le dire : il prit le Pape Boniface et le jeta en prison.

« Il y régna trop d'années, et pendant tout ce temps, jamais, selon le dire commun, il ne rassasia sa faim sauvage du mal.

[1] *Dante et la philosophie catholique au* XIII[e] *siècle*, p. 264.

[2] *Purgatorio*, XX, 29.

« A la fin, un sanglier le tua à la chasse d'un coup de boutoir. »

Une haine d'impie ou d'hétérodoxe aurait certainement applaudi à cette captivité sacrilége, au lieu de s'en indigner et d'en demander vengeance.

Les deux pèlerins quittent Paris, traversent rapidement quelques provinces, et passent en Angleterre. Là Solin, comme il a fait en France, lui raconte l'histoire des rois de la Grande-Bretagne depuis Artus jusqu'à Edouard III,

« Le meilleur chrétien qui soit au monde, et qui règne aujourd'hui plein de force et de hardiesse. »

En Irlande, un moine les conduit au bord du puits de Saint-Patrik[1]; c'était là une avenue de *la Divine Comédie*, une porte qui donnait dans le monde du Dante. Fazio est sur le point d'y entrer; mais le souvenir du maître le retient bien plus, à coup sûr, que la terreur qu'il allègue.

« Solin me dit : « Que ferons-nous? Veux-tu entrer, toi qui cherches par le monde tout ce qu'il contient de merveilleux?

« — Je n'entrerai pas, répondis-je, sans le conseil de ces frères, car la pensée de trouver l'enfer au fond me fait peur. »

« Et l'un des moines me dit : « Si tu descends sans te sentir pur de tout péché et plein d'une foi vive, je ne te garantis pas le retour. »

« Et moi : « Peux-tu me citer des hommes qui soient entrés dans ces ténèbres et qui en soient revenus? »

« Et lui : « Que la gueule de cette caverne ait rendu au jour Patrick et Nicolas cela est certain;

« Mais des autres je ne saurais te dire si sur un cent est venu rapporter des nouvelles de son voyage; quant à moi je n'en connais aucun. »

« Solin me dit : « Chasse cette pensée et ne tente pas ton Seigneur... »

Nous les retrouvons, dans le chant suivant, en Espagne, dans un port de laquelle ils s'embarquent sur une galère qui fait voile pour l'Afrique.

La Vertu, qui a présidé au départ de Fazio, a envoyé à chaque grande étape de son odyssée un sage ou un philosophe pour suppléer Solin dans l'enseignement de la science dont il est le représentant plus spécial. Déjà, en Grèce, Antidémas lui avait servi de guide dans le riant labyrinthe de la théogonie païenne; ici, à peine a-t-il mis le pied sur le vaisseau qu'il aperçoit Pline l'Ancien qui l'attend couché contre la poupe. Il est là pour lui révéler les mystères du firmament. La mer est calme, le ciel splendidement étoilé, la lune se lève large et pleine. L'astronome dénombre au poëte toutes les constellations de la nuit, tous les signes mystérieux du zodiaque, et, tandis que les deux sages se perdent dans la contemplation des astres, les mariniers du vaisseau saluent celle que l'Eglise a nommé l'Etoile de la mer en chantant le *Salve Regina* « avec des voix aussi douces que celles qui le psalmodient

[1] Sur le purgatoire de saint Patrik, voir le travail de M. Ozanam sur les *Sources poétiques de la Divine Comédie* dans le numéro du *Correspondant* du 10 février 1845, p. 353.

le soir dans les rues de Sienne. » Pendant que la science étudie et rêve, l'ignorance se confie et prie. Le vaisseau aborde dans un port d'Afrique. Solin et Fazio quittent Pline et se remettent en marche. Ici la réalité disparaît complétement; nous marchons à tâtons dans le noir pays des songes, dans cette *Africa portentosa* que, faute de la connaître, rêvaient les anciens; la croisade n'avait fait que jeter l'ancre sur le rivage de cette terrible presqu'île, y enterrer une armée sous ses sables et se rembarquer à la hâte. Aussi, depuis les Etats barbaresques, camps de pirates et de corsaires qui en gardaient le seuil, jusqu'au fond de l'Ethiopie, où régnait, disait-on, un antipape nestorien nommé le prêtre Jean, le moyen âge ne voyait-il que par les yeux visionnaires et troublés du doute et de la peur. Il désignait vaguement toutes ces mornes et farouches contrées sous le nom de Paganie et de Sarracénie, et les peuplait de nations sauvages et monstrueuses qui pratiquaient farouchement une religion barbare, moitié mahométane, moitié païenne. Rien ne donne mieux l'idée de cette nuit fabuleuse, qui devait fasciner plus tard tant d'aventuriers et faire partir Vasco de Gama, que la solennelle crédulité avec laquelle Fazio en raconte les terribles merveilles. Il visite successivement les Troglodytes, qui vivent dans les fentes des rochers; les Cinamologues à têtes de chien; les Agriophages, qui choisissent pour roi un cyclope; des hommes sans tête; d'autres, les Imantapodes, qui rampent comme des serpents; toute une série de hordes et de peuplades bestiales enfoncées et errantes dans les profondeurs du désert. Comme on le voit, depuis Solin et Pline, créateurs de cette géographie hyperbolique, le voyageur n'avait pas avancé d'un pas, la science d'une vérité.

Ce n'est qu'en Egypte et en Syrie que le jour commence à se faire. Fazio y rencontre un moine nommé Ricoldo, qui lui donne des notions assez exactes sur l'Alcoran et l'histoire des califes. Le pèlerinage armé qui avait visité la Terre-Sainte avait eu ses historiographes et ses poëtes; la conquête avait fait un moment de la Palestine une sorte de France orientale : de ce côté là, du moins, aucune erreur, aucune fable n'était possible. Le récit de Fazio est donc en tous points à peu près exact. Au reste, l'investigation scientifique disparaît pour faire place à la curiosité confiante et pieuse du pèlerin; il ne compte plus par villes ni par monuments, mais par stations et par monastères. Un sentiment universel alors en Europe domine surtout en ces vers : c'est l'humiliation du chrétien forcé de visiter, tête basse et comme furtivement, la crèche et le sépulcre de son Dieu. Pour délivrer cette patrie lointaine, la chrétienté avait versé le plus pur et le meilleur de son sang; elle avait envoyé ses rois, ses empereurs, trente armées, combattre et mourir au pied du Golgotha. Selon l'expression hardie d'un

contemporain, elle pouvait dire au Christ : Seigneur, tu es mort pour moi et je meurs pour toi, et tout cela pour reperdre presque aussitôt cette conquête si chèrement achetée, pour revoir les Turcs geôliers du Calvaire et de Bethléem. Cette pensée était dure et navrante. Aussi, à cette époque même, la croisade, cette grande affaire du moyen âge, agitait encore sourdement les esprits; des lettres arrivaient d'Orient racontant à l'Europe les humiliations de Jérusalem redevenue musulmane; un Pape [1] prêchait une dernière guerre sainte, Pétrarque s'en faisait le Tyrtée dans son immortelle *canzone : O aspettata in ciel...* où il exhorte Jacopo della Colonna à prendre la croix et à marcher *éperonné par la charité vers la haute entreprise.* Cri sublime, mais inentendu, que poussa pour la dernière fois Pie II devant Constantinople en flammes, et qui devait rester sans écho.

Fazio a mis en drame ces élans et cet appel avec une ferveur brûlante et naïve, dans sa visite au saint sépulcre, qu'on nous saura gré de reproduire.

... « De là, le cher Père avec qui j'étais me conduisit à la montagne du Golgotha.

« Qu'Égérie et Ciane soient devenues fontaines, je ne m'en étonne plus, car mes yeux se changèrent en deux fleuves amers

« Quand on m'eut montré l'endroit où notre pélican [2] fut mis en croix, le jour de la grande éclipse du soleil.

« Mais lorsque je fus auprès du sépulcre où il fut enseveli, je tombai à genoux les mains jointes et je m'écriai :

« O lumière éternelle, ô Père suprême, je te recommande mon âme afin qu'elle soit digne un jour de ton paradis. »

« Je parlais encore quand un Sarrasin me dit : « Passe ton chemin, et vite; on ne reste pas ici à pleurer et à prier. »

« Mais moi qui avais le cœur plein, et qui voulais finir ma prière, je continuai comme je l'avais résolu :

« Et fais-moi la grâce de retourner revoir un jour ce beau pays d'Italie où j'ai laissé tout mon désir. »

« Mais le Turcoman se prit encore à me dire : « On ne loge pas ici; va-t'en par l'autre porte, » avec un visage féroce qui m'indigna.

« Et je sortis à pas lents, tête basse, en murmurant : « O honte pour le chrétien qui laisse ici le Sarrasin. »

« Puis ma rancune se tourna contre le pasteur : « Et tu souffres cela, lui dis-je, toi le vicaire du Christ ? »

« Je dis ensuite à ce sophiste, qui reste en Bohême à planter ses vignes et ses figuiers, sans prendre cure d'une si chère conquête :

« Que fais-tu ? Pourquoi ne suis-tu pas les vieux Césars romains, les Othon, les Conrad, les Frédéric ?

« De quel droit laisses-tu l'empire oisif ? Et si tu n'as pas le cœur d'être Auguste, que n'abdiques-tu, et ne laisses le trône à un autre ? »

Au sortir de Jérusalem, Solin et Fazio font la rencontre d'un pèlerin

[1] Jean XXII.

[2] On trouve dans plusieurs écrivains spirituels le Christ désigné sous le nom de cet oiseau dont on connaît le symbolisme mystique.

qui leur raconte l'Ancien-Testament, depuis *la Genèse* jusqu'au livre des *Juges*. Là s'arrête le poëme brusquement interrompu par la mort. Comme on le voit, en avançant dans son œuvre, le poëte recule dans l'histoire, et il est impossible de prévoir quel aurait été le terme de cette course vagabonde et irrégulière à travers les hommes et les choses.

Telle est en somme cette bizarre et pédantesque odyssée. Elle méritait bien d'être tirée de son ombre et feuilletée un moment; elle traverse de grands événements, visite l'Europe au moment où elle allait changer entièrement de face, et reproduit fidèlement les curiosités et les tendances nouvelles, présages du grand siècle qui allait suivre; mais c'est surtout comme scolie dantesque, comme explication du genre de culte rendu par le moyen âge à *la Divine Comédie*, que sa valeur littéraire est importante et sérieuse.

Fazio s'est posé en disciple du Dante, en imitateur de *la Divine Comédie*, et c'est en faisant de son poëme une pure et simple encyclopédie qu'il a fait accepter de ses contemporains cette filiation glorieuse. Comme je l'ai fait remarquer plus haut, il suffit d'ouvrir les premiers commentateurs d'Alighieri, Landino ou Vellutullo, par exemple, et de penser à ce professorat séculaire qui devait constamment tourner et expliquer les pages du même livre, pour reconnaître que le moyen âge voyait par-dessus tout, dans ce livre, une féconde et concise universalité, qui devait être un texte éternel d'exercices et de découvertes pour la pensée. Aujourd'hui que la méthode de l'intelligence n'est plus la même, que la syntaxe, pour ainsi dire, des connaissances humaines a été refaite et remaniée, il est certain que ce n'est pas de cet aspect et sous ce jour qu'on étudie et qu'on admire Dante. Ce que nous admirons dans son épopée, c'est l'imposante grandeur de l'ensemble, l'allure souveraine de la poésie et la beauté ineffable, suprême, de cette langue créée par lui, et marquée à chaque vers d'un sceau vierge et primitif dont l'empreinte ne s'est plus retrouvée; mais son siècle y voyait par-dessus tout le code de ses vérités de toute nature, son encyclopédie religieuse, politique, littéraire, condensée et mise en scène dans le cadre et dans la forme la plus vaste et la plus sublime qui fut jamais. Aussi ceux qui prétendent continuer son école s'emparent tour à tour de ce cadre; comme lui ils entrent par quelque côté dans le monde surnaturel ou visionnaire, comme lui ils prennent pour guide un des maîtres antiques de l'esprit humain, l'un Ptolémée, l'autre Strabon, celui-ci Solin; mais c'est pour rejeter, comme une métaphore oiseuse et stérile, la magnificence de forme dont il avait revêtu l'austère sévérité de sa pensée, pour parler franchement et sans détours la langue terne et décolorée de la science. Il en est un même, Cecco d'Ascoli [1], qui reproche à Dante

[1] *Acerba*, l. IV, c. 3.

d'avoir fait prendre corps à l'idée et dramatisé l'abstraction; il se glorifie avec une naïveté incroyable de la sécheresse doctorale de son livre, il en proclame à haute voix l'aridité technique et pédante[1]. « Ici, dit-il, on ne rêve pas dans la forêt obscure, on ne voit pas passer Paul et Françoise, on ne voit pas le comte ronger comme une pâture le crâne de l'archevêque Roger. Je laisse les sornettes et je marche au vrai. Les fables m'ont toujours été en horreur[2]. » Ces paroles touchent à la folie, mais peuvent faire concevoir jusqu'à quel point la poésie, fascinée par l'étude exclusive du côté synthétique et abstrait de *la Divine Comédie*, était devenue purement gnomique et enseignante. En un mot, épique pour nous, *la Divine Comédie* était pour le moyen âge une œuvre essentiellement didactique.

On peut prendre plusieurs vues d'un poëme comme d'un monument ou d'une montagne ; chacune des deux grandes époques qu'a traversée *la Divine Comédie* s'est placée pour la contempler à un point différent, et si Dante s'était contenté de la nudité, quoique sublime encore, de la philosophie théologique qui est comme la charpente de son œuvre, au lieu de la couvrir du voile tantôt sombre, tantôt étoilé de son allégorie visionnaire, *la Divine Comédie* ne serait guère plus connue aujourd'hui que *l'Acerba* de Cecco et *le Dittamondo* de Fazio. Mais il a été homme par-dessus tout ; il a chanté des joies, des douleurs, des espérances, des haines, la vie enfin, et c'est par là que son œuvre rentre dans le fonds inaliénable de la pensée humaine. C'est faute de ce fonds général et humain qui l'éternise, comme il a éternisé Homère, que la nuit de l'oubli a surpris si vite ses imitateurs. Ils n'ont été que de leur siècle et sont morts avec lui, et si bien morts que, quoique revendiquant hautement le patronage du Dante, quoique groupés étroitement autour de son œuvre, ils lui laissent toute la royauté de l'isolement.

Paul de Saint-Victor.

[1] Qui non se sogna par la selva oscura
Qui non vego Paolo ne Francesca. (*Id.* ibid.)

[2] Ailleurs, il va plus loin encore ; il fait retourner Dante en enfer, mais cette fois pour n'en plus sortir. Il damne celui qui a damné les rois et les Papes.

« Negli altri regni dove ando col duca,
Fondando gli suoi piè nel centro basso,
La lo condurse la sua fede poca,
E soi camin non fece mai ritorno ;
Che 'l suo desio lui sempre tien dentro,
De lui mi duol per suo partar adorno.

Acerba, ch. III.

Or il est bon de savoir que Cecco d'Ascoli, qui damnait Dante, fut brûlé, en 1327, par ordre de l'Inquisition de Florence, comme hérétique et magicien.



LE CARDINAL D'AMBOISE A ROUEN

1494-1510 [1].

Georges d'Amboise fut élu archevêque de Rouen à l'âge de trente-trois ans. Il avait antérieurement porté le titre d'évêque de Montauban dès l'âge de quatorze, et celui d'archevêque de Narbonne à l'âge de trente-deux. Ami dévoué du duc d'Orléans, il avait partagé la disgrâce de ce prince; mais il eut part aussi à sa faveur, qui devint toute-puissante après le mariage de Charles VIII et de l'héritière de Bretagne. Le roi lui-même et le duc d'Orléans sollicitèrent son élection près du chapitre de Rouen par deux ambassades composées de seigneurs de la cour et des principaux officiers de la province. Le duc avait récemment été nommé gouverneur de Normandie, et, dans une place aussi importante, dont les fonctions embrassaient l'administration civile et militaire, il sentit le besoin d'avoir près de lui un homme d'intelligence et de travail, dont la position fût assez élevée pour commander l'obéissance et le respect.

Le chapitre refusa d'engager ses suffrages. Quelque estime qu'il eût pour l'archevêque de Narbonne, il était obligé, dit-il, de peser mûrement au poids du sanctuaire ce qui pouvait être utile à l'Eglise, ainsi qu'il est de devoir en toute affaire de conscience; mais le jour de l'élection, 21 août 1493, les voix des chanoines furent unanimes en faveur de Georges d'Amboise.

Peu d'archevêchés en France avaient de plus grands souvenirs et une plus haute importance que celui de Rouen. Il comptait 1388 pa-

[1] Notre intention n'a point été dans cet article d'apprécier la vie politique du cardinal d'Amboise; peut-être le ferons-nous une autre fois. Ici, nous n'avons vu que le gouverneur de la Normandie et l'archevêque de Rouen. C'est peut-être le point de vue sous lequel il est le moins connu. Les historiens de la Normandie ne lui consacrent eux-mêmes que quelques pages. N'ayant pu consulter les hommes distingués de cette province, qui en compte beaucoup, nous serions heureux du moins qu'ils nous signalassent ou nos omissions ou nos erreurs.

roisses distribuées entre six archidiaconés et vingt-sept doyennés ruraux. Le doyen de la ville et de la banlieue de Rouen portait le titre de *doyen de la chrétienté.* Les armoiries de la commune de Rouen étaient remarquables ; elles étaient comme le symbole de sa foi ; c'était un agneau pascal soutenu par des anges [1]. Saint Ouen, saint Romain, saint Victrice avaient été archevêques de Rouen ; le Pape Clément VI l'avait été ; dernièrement encore le siége primatial de la Normandie avait été illustré par Robert de Croismare et par le généreux cardinal d'Estouteville.

Lorsque l'archevêque de Rouen faisait son entrée dans sa ville métropolitaine, il se rendait d'abord à l'abbaye de Saint-Ouen, d'où le prieur et les religieux, vêtus de chapes, le conduisaient à la splendide cathédrale de Notre-Dame. L'abbesse de Saint-Amand l'attendait à la porte de son monastère, la crosse en main et entourée des religieuses. Au moment où le cortége passait devant elle, l'archevêque s'arrêtait, et l'abbesse lui mettait un anneau au doigt. « Je vous le donne vivant, disait-elle, vous me le rendrez mort. » Puis la procession se remettait en marche ; elle entrait dans l'église paroissiale de Saint-Herbland ; on y déchaussait l'archevêque, qui s'avançait ensuite pieds nus, comme pour n'oublier jamais l'humilité qui doit accompagner toutes les grandeurs ; mais le peuple jetait des fleurs sous ses pas. Le clergé de Notre-Dame l'attendait sur le parvis, où un prie-Dieu était dressé, afin que, à la vue de l'Eglise qui lui était donnée comme une épouse, l'élu de Dieu fît monter vers le ciel son ardente prière. Dans ce moment de joie et de bonheur, la pensée de la mort lui était rappelée une seconde fois. « Nous vous donnons notre archevêque vivant, disait le prieur de Saint-Ouen au clergé de la métropole, vous nous le rendrez mort. »

Ce souvenir de notre néant jeté au milieu de toutes les gloires humaines est fréquent dans les cérémonies de l'Eglise.

« Et luy estant dans ladite chaire, dit Monstrelet en parlant de l'intronisation du Pape Jean XXIII, estoient autour et à l'environ de luy les cardinaux de Viviers, de Chalant, de Milot, d'Espagne... à tous des étouppes et des feux, lesquels, en mettant le feu ausdictes étouppes, disoient au Pape : « Père saint, « ainsy se passe la gloire du monde. » Et ce firent et dirent par trois fois, et à chaque fois esteignoient et le feu rallumoient. »

Avant d'entrer dans la cathédrale, l'archevêque de Rouen prêtait serment sur l'Évangile de protéger et défendre son Eglise, de garder fidèlement ses droits, franchises et priviléges. Alors les portes s'ouvraient devant lui ; il déposait son offrande sur l'autel des vœux, reprenait sa chaussure dans la chapelle de saint Pierre et donnait à la foule agenouillée sa bénédiction solennelle.

[1] Les armes de Rouen sont *de gueules à un agneau pascal d'argent :* l'écu tenu par deux anges.

Ce fut à Rouen que Georges d'Amboise commença à faire connaître cet esprit d'ordre et cette entente de l'administration qui devaient plus tard illustrer son ministère. A ses titres d'archevêque et de primat il joignit celui de lieutenant général du duc d'Orléans en Normandie, c'est-à-dire que son autorité fut absolue dans la province. Et elle avait besoin de l'être, car le désordre y était extrême comme dans toutes les parties du royaume qui avaient longtemps souffert de la guerre. Une noblesse oppressive et insolente, une population appauvrie et indisciplinée, une armée vivant de brigandages, des lois à peine connues, des tribunaux mal organisés, nulle sécurité dans le travail, nulle confiance dans le pouvoir : c'était l'anarchie, une anarchie invétérée, qui tournait au profit des plus violents ou des plus riches, ce qui la rendait presque incurable. D'Amboise ne s'en mit pas moins hardiment à l'œuvre. Il s'attaqua d'abord à tous ceux qui troublaient la paix des campagnes et tarissaient ainsi la source de la prospérité publique, soldats, routiers, brigands de toute espèce, et il trouva de l'appui parce que sa fermeté fut toujours alliée à la justice, et il se fit craindre sans cesser de se faire aimer. En moins de deux ans la tranquillité fut rétablie dans la province.

Comme archevêque, d'Amboise se distingua par la même fermeté et la même sagesse. Exact à remplir ses devoirs, il exigeait de tous la même exactitude. Jaloux des prérogatives des autres autant que des siennes, il n'assistait jamais à l'office canonial, lors même qu'il fut premier ministre, cardinal et légat du Saint-Siége, qu'en simple costume de chanoine, afin de n'éveiller jamais les susceptibilités du Chapitre. Son caractère était accueillant et bon, son action toujours intelligente et paternelle. Il y avait à peine vingt ans que Rouen avait perdu le cardinal d'Estouteville, cet illustre archevêque dont la royale générosité avait semé par tout le pays les monuments et les chefs-d'œuvre. Rome lui devait sa riche bibliothèque Augustine et son église de Saint-Augustin, cette élégante création du Florentin Sintelli, dont la coupole fut la première qui s'éleva au milieu de la ville éternelle. Rouen lui devait son palais archiépiscopal, une partie de la tour de Saint-Romain et de l'admirable nef de Saint-Ouen, les stalles du chœur de Notre-Dame avec leurs riches sculptures, où se trahit toute la verve, toute la délicatesse de l'art du XVe siècle. Elle lui devait le joli escalier de la bibliothèque des Chanoines et la cloche de la tour de Saint-Romain, cette cloche qui, plus heureuse que celle de Georges d'Amboise parce qu'elle était moins magnifique, a survécu aux révolutions et porte aujourd'hui encore le nom de Marie d'Estouteville.

Georges d'Amboise fut un digne successeur du célèbre cardinal. Il fut généreux comme lui, aima les arts et multiplia les chefs-d'œuvre.

La Normandie est une de ces terres privilégiées où il semble que l'intelligence se développe naturellement, que tout la porte, tout l'entraîne vers les régions sublimes. La fertilité de son sol et la beauté de ses paysages rappellent la Toscane, cette autre terre du génie, cette patrie de Dante et de Michel-Ange, dont les noms réveillent parmi nous ceux des Corneille et des Poussin [1]. Nulle part mieux qu'en Normandie la pensée chrétienne n'est montée vers Dieu avec élan ni sous des formes plus grandioses. C'est là qu'on peut étudier l'art religieux du moyen âge dans toute sa richesse et sa variété ; c'est là que les mille fleurs de poésie chrétienne, qui sortaient tout épanouies de la pure et fervente imagination de nos pères, ont jeté avec plus de profusion tous leurs parfums. Là tout est vivant encore, tant la foi sait donner de vie à ses œuvres ; et, en entrant dans ces églises où cinquante générations ont prié, on y entend encore leur voix, tant ces pierres sont éloquentes, tant on se sent pénétré, sous ces voûtes, de tous les sentiments dont elles sont l'expression inspirée.

Au XV[e] siècle, l'enthousiasme religieux commençait à perdre de sa puissance. On ne voyait plus que rarement les populations s'émouvoir tout entières, et élever de leur argent et de leurs mains de somptueuses cathédrales. A Rouen même, l'archevêque Robert de Croismare fut obligé, pour ne pas laisser l'église métropolitaine imparfaite, de dispenser de l'abstinence du beurre pendant le carême ceux qui contribueraient par leurs offrandes à l'édification de la tour inachevée. Et cependant on est encore étonné du nombre et de l'importance des monuments de cette époque. C'est au XV[e] siècle qu'appartient Saint-Ouen, l'une des plus splendides créations de l'art ogival ; c'est à ce siècle que remontent le dôme gothique d'Evreux, le chœur et la nef d'Arques, la flèche et la façade de la belle église de Caudebec, et Sainte-Catherine d'Honfleur, et Saint-Maclou de Rouen, et les tours octogones de Lillebonne, et les tours centrales de Notre-Dame de Bayeux et de Saint-Jean de Caen. Beaucoup de ces monuments étaient en construction lorsque d'Amboise arriva en Normandie, et il est facile d'imaginer quelle impression il dut recevoir de ce mouvement des intelligences, quel effet durent produire sur lui tant de merveilles s'élevant comme par enchantement dans la province dont le gouvernement lui était confié. Lorsqu'il arriva à Rouen surtout, lorsqu'il put voir, du haut du mont Sainte-Catherine, cette vaste cité, si belle par son fleuve, par ses églises, par sa population, par sa richesse, il dut être singulièrement

[1] La Normandie n'est pas la seule terre du génie en France : la patrie de Chateaubriand, celle de saint Bernard et de Bossuet, celle de Descartes et bien d'autres ont droit de partager ce titre avec elle. Mais enfin l'expression ne peut paraître exagérée lorsqu'on se rappelle Malherbe, Corneille, Jouvenel, Poussin, Géricault, La Place, et Guillaume-le-Conquérant, et Duquesne, et Tourville.

frappé. Quelle grandeur dans les monuments, mais quelle petitesse dans les habitations des hommes ; on dirait que l'homme s'y est oublié, qu'il a voulu s'effacer lui-même pour ne laisser paraître que les sublimes monuments de sa foi : rien pour lui, tout à Dieu.

D'Amboise n'avait pas un génie créateur, mais il avait une de ces âmes heureusement douées qui saisissent et fécondent les idées nobles et grandes ; les mettre en action, les aider de ses trésors et de sa puissance, voilà ce qu'il voulait faire et ce qu'il fit. Peut-être n'eût-il pas su diriger les arts, mais il les protégea ; peut-être contribua-t-il, à son insu, à les faire dévier de leur caractère national en leur demandant des palais qui rappelassent les villas italiennes, mais du moins ces palais sont des chefs-d'œuvre. Une révolution était d'ailleurs inévitable dans les arts ; d'Amboise se laissa aller au courant de cette révolution bien plus qu'il ne l'opéra.

Ses premiers travaux à Rouen eurent pour but l'achévement de la cathédrale commencée par Ingelramm, il y avait près de trois siècles. La cathédrale de Rouen est un de ces prodiges de l'art catholique qui inspirent l'admiration et le respect. La profondeur des nefs y produit une perspective grandiose dont le croisement des collatéraux dans les transsepts augmente encore l'effet. L'ogive y conserve son élancement des premiers âges, et la lumière n'y pénètre qu'à travers ces belles verrières aux riches couleurs, fleurs indigènes de la Normandie, qu'on venait lui demander du fond de l'Allemagne dès le XI[e] siècle. Nous avons parlé des stalles qu'y fit construire le cardinal d'Estouteville ; vers la même époque, Philippe de Larose, chanoine trésorier et archidiacre de Petit-Caux, fit exécuter la charmante clôture gothique de la sacristie. Quelques années après, Robert de Croismare jeta les fondements de la Tour de Beurre ; d'Amboise la termina ; il termina également la façade de l'église dans le style luxuriant du XV[e] siècle. Mais quel fut l'artiste employé par lui ? On l'a longtemps ignoré ; les artistes disparaissaient derrière leur œuvre au moyen âge. Simples *maçons*, ainsi qu'ils s'intitulaient eux-mêmes, payés à raison de 20 sols par jour, leur génie était enfant de la foi et aspirait rarement à la gloire. Aussi beaucoup d'entre eux sont-ils demeurés inconnus, et, si le voile a été déchiré pour quelques autres, ce n'a été qu'après les plus persévérants efforts de l'érudition et de la critique. L'artiste rouennais se nommait Roulland-le-Roulx. Ce fut lui qui couronna dignement l'œuvre sublime d'Ingelramm ; il construisit le porche principal de la façade et le dernier étage en pierre de la tour centrale, que devait surmonter, sous le pontificat d'un autre d'Amboise, la flèche hardie due au génie de Robert Becquet.

Le premier séjour de Georges d'Amboise à Rouen date de 1494. Ce

séjour ne fut que de quelques mois. Charles VIII partit pour la conquête de Naples; toute la jeune noblesse l'accompagnait, et le duc d'Orléans, qui avait été nommé commandant de la flotte, appela à lui son conseiller fidèle. D'Amboise quitta son diocèse, non sans regret et sans scrupule. Il assista à la bataille de Rapallo, fut longtemps enfermé avec le duc d'Orléans dans Novare, et ne revint en France qu'en 1496. Il est vraisemblable que sa première pensée fut alors de retourner à Rouen, mais une forte opposition commença à s'y manifester contre lui. Depuis l'expédition de Novare, entreprise contre la volonté de Charles VIII, le duc d'Orléans conservait à grand'peine la faveur royale; on accusait son ambition, on accusait l'influence de d'Amboise, et tous ceux qu'avait froissés en Normandie la sévère justice de l'administration de l'archevêque profitèrent du mécontentement du roi pour se plaindre. A les entendre, le duc et l'archevêque empiétaient dans leur gouvernement sur les droits de la couronne, et n'aspiraient à rien moins qu'à s'y rendre maîtres de la souveraineté.

« Ceux qui avoient brassé le brouet avoient intention, dit Saint-Gelais, de faire tant que Monseigneur de Rouen s'en allast à Rome ou à Ast. »

D'Amboise ne fut exilé ni à Rome ni à Ast; mais sa défense et celle du duc ayant été froidement accueillies, ils se retirèrent ensemble à Blois, s'en remettant de la bonté de leur cause à la justice de l'avenir.

Nous ne retrouvons plus Georges d'Amboise à Rouen qu'en 1499; mais, à cette époque, la fortune a changé pour lui. Non-seulement il n'est plus proscrit, mais à sa dignité d'archevêque sont venues se joindre, sous un nouveau règne, celles de premier ministre, de cardinal, de gouverneur de Normandie et de *réformateur général*, titre inusité que Louis XII lui a conféré comme pour donner une autorité plus absolue à ses volontés de réforme. Il fut reçu dans la capitale normande avec éclat et avec bonheur. L'ordre qui régnait dans la province, les monuments qui s'y élevaient, et, parmi ces monuments, les fontaines qui, depuis quelques jours, répandaient sur les places de Rouen des flots d'une eau limpide, étaient autant de témoignages de sa sagesse et de sa générosité. Aussi, l'entrée du cardinal eut-elle tout le naturel éclat d'une fête populaire.

« Et, à la vérité dire, il le méritoit, car il estoit très-saige et de subtil esprit, bien vivant en son estat, et, avec ce, très-bon et loyal serviteur à son maistre, et avoit souffert et enduré beaucoup pour luy; et puisque les biens et honneurs estoient advenus audit seigneur, raison et équité vouloient qu'il en fust recognu; car qui a eu sa part du mal doit participer au bien[1]. »

D'Amboise rassembla les états de la province, il écouta leurs doléances, fit droit à leurs réclamations, et manifesta de plus en plus cet

[1] *Histoire de Louis XII*, par Saint-Gelais.

esprit d'équité et cette pratique des affaires qui distinguèrent toujours son administration. Les états demandèrent avec instance l'établissement d'un Parlement. Paris en avait un depuis Philippe-le-Bel ; Toulouse et Grenoble, depuis Charles VII ; Bordeaux et Dijon, depuis Louis XI, tandis que la Normandie en était encore à son vieil Echiquier de Rollon. Cet Echiquier se tenait deux fois l'an, en tel lieu et à telle époque qu'il plaisait au prince. Il y avait ordinairement une saison de printemps et une saison d'automne, et les lieux de réunion étaient tantôt Rouen, tantôt Caen, tantôt Falaise. Les magistrats de l'Echiquier étaient en partie laïques et en partie ecclésiastiques, sans nombre déterminé et sans conditions d'aptitude requises. C'était, à vrai dire, une assemblée de notables qui connaissait de toutes les appellations des juges inférieurs. Cependant, dans les derniers temps, les rois envoyaient des juges spéciaux pour tenir l'Echiquier, et les notables de robe et d'épée n'y assistèrent plus que pour l'*ornement des séances*, et avec voix purement consultative. On sent combien cette organisation était imparfaite. D'Amboise s'empressa d'y porter remède en instituant une cour sédentaire sous ce même nom d'Echiquier, dont l'origine était incertaine, mais l'antiquité respectable [1]. L'Echiquier de Normandie fut composé de quatre présidents, dont deux clercs, et de vingt-huit conseillers, dont treize clercs. Tous ces magistrats durent être choisis parmi les hommes *justes, vertueux, coutumiers, cognoissans et entendans les loix, coutumes et usages, styles et chartes dudict pays.* La publicité des sentences et jugements fut stipulée en termes exprès dans l'ordonnance.

« Le roy donna le sceau de la chancellerie au cardinal, dit le Père Pommeraye, avec pouvoir, durant sa vie, de présider à cette assemblée, et, pour ses successeurs, y avoir séance en qualité de premiers conseillers-nés. »

L'installation du nouvel Echiquier eut lieu le 1er octobre 1499, par l'assistance à une messe solennelle et la prestation du serment entre les mains d'Aymeri d'Amboise, frère du ministre et grand-prieur de France.

D'Amboise quitta bientôt la Normandie, mais il y revint à la fin de l'année 1500 ; il arrivait alors d'Italie, après avoir pardonné aux Milanais et vaincu Louis-le-More. Partout on célébrait son habileté et sa clémence ; le Pape l'avait nommé son légat avec des pouvoirs extraordinaires, et Louis XII écrivait aux villes de son royaume de le recevoir

« Le plus honnestement que faire se pourroit, de mesme qu'en tel cas est accoutumé de faire, et mieulx s'il estoit possible, ainsy que les vertus dudict légat méritoient et desservoient. »

A Lyon, où la cour se trouvait, les princes et les seigneurs lui firent cortége ; à Paris, les prévôts et les échevins lui offrirent *hippocras*, *épi-*

[1] Ce ne fut que sous François Ier que l'Echiquier prit le nom de parlement.

ces et torches, avec quatre ou six poinçons de vin de Beaune. Des jeux et *Mystères honnestes* furent représentés à la porte de Saint-Denis et à la porte aux Peintres ; toutes les rues étaient tapissées, et le cardinal marchait *sous un ciel* que portèrent successivement les drapiers, les épiciers, les changeurs, les merciers et les orfèvres, vêtus, suivant leur profession, de robes de damas bleu, pers ou écarlate.

L'entrée du légat à Rouen fut encore plus magnifique, si nous en croyons les historiens du temps; mais les éléments de comparaison nous manquent. Nous savons seulement que d'Amboise arriva par la porte du pont, et qu'il prit place sous un dais que portaient quatre notables. Un échafaud avait été dressé à l'extrémité du pont, et sur cet échafaud était un saint Georges ayant à ses pieds un serpent si *naïvement fait qu'il semblait être animé.*

Cette entrée reçut d'ailleurs un nouvel éclat de l'ouverture du jubilé que d'Amboise avait obtenu pour son diocèse.

« On devoit ouïr, dit le Père Pommeraye, une messe solennelle en l'église Notre-Dame de Rouen, célébrée par le dit seigneur légat ou son délégué, et, comme l'église ne pouvoit contenir l'affluence du peuple, il suffisoit d'estre dehors pendant que cette messe se disoit. Elle fut dite le jour de la Conception par l'évêque de Coutances, et la multitude estoit forcée de se tenir dans le parvis et les ruës voisines, encore que tout fust plein de glace. »

Peu d'évêques ont résidé moins que d'Amboise dans leur ville épiscopale, et il en est bien peu cependant qui y aient laissé d'aussi beaux et grands souvenirs. A Paris, à Blois, à l'armée, d'Amboise se faisait exactement rendre compte de l'administration de son diocèse. Il approuvait, réformait, dirigeait, veillait à tout. Il faisait trois parts du revenu de son archevêché : la première était pour les pauvres ; la seconde était consacrée à des réparations ou constructions de monuments religieux; la troisième fournissait aux dépenses de sa maison, et toute sa vie il s'imposa la règle de ne posséder qu'un seul bénéfice.

La cathédrale de Rouen fut enrichie de ses offrandes. En 1501, il lui donna de somptueux ornements de drap d'or et de soie parsemés de perles et de pierreries. On citait, entre autres, une chappe, une chasuble et une tunique d'une valeur de 3600 écus, et un ornement de velours brun sur lequel était brodée l'Adoration des Mages.

Ce fut cette même année qu'il commanda à Jean-le-Machon, fondeur de la ville de Chartres, la plus énorme cloche qui eût jamais ébranlé le beffroi d'une cathédrale. On avait d'abord décidé qu'elle pèserait quarante-deux mille livres; mais les hommes de l'art ayant exprimé quelque incertitude sur la possibilité de mettre en branle une aussi pesante masse sans danger pour la tour, on en réduisit le poids à trente-six mille livres. Sa circonférence était de trente-deux pieds; sa hauteur de dix ; le battant pesait, à lui seul, sept cent dix livres. Cette

merveilleuse cloche fut fondue en grande solennité, le 2 août 1501, sur le parvis Notre-Dame. La cérémonie commença par une procession qui fit le tour de l'église et de l'archevêché; puis, à un signal convenu, toutes les cloches de la ville sonnèrent, le *Te Deum* se fit entendre, et la matière enflammée se précipita dans les conduits. Le succès de l'artiste chartrain fut complet; mais, soit émotion, soit fatigue, il tomba presque immédiatement malade, et mourut au bout de dix-neuf jours. Jean-le-Machon fut enterré à l'entrée de la cathédrale, sous la tour où allait être placé son chef-d'œuvre.

La cloche fut installée dans le beffroi le 9 octobre, et le 16 février 1502 elle fut sonnée au vol pour la première fois. Il fallut seize hommes pour la mettre en branle.

On lisait plusieurs inscriptions latines et françaises sur la circonférence de cette cloche; l'une d'elles est fort connue :

« Je suis nommée Georges d'Amboise,
Qui bien trente-six mille poise,
Et cil qui bien me pesera
Quarante mille y trouvera. »

« Jusqu'ici, dit Piganiol, il ne s'est trouvé personne assez incrédule pour la peser. » Piganiol écrivait avant 1769; mais depuis lors elle a été pesée et monnayée par les terribles incrédules de la Révolution.

Durant l'année 1501, il s'éleva quelques difficultés entre le Chapitre de Rouen et les magistrats de l'Échiquier sur la question des priviléges de la *Fierte* de Saint-Romain, privilége antique et vénérable, mais qui éveillait les jalousies de la magistrature.

Saint Romain était archevêque de Rouen dans le VIIe siècle; il appartenait à la famille des rois de France. Les hagiographes parlent avec admiration des macérations qu'il s'infligeait et de ses longues veilles occupées par la prière. Il était, disent-ils, la terreur des méchants et des impénitents, l'asile des opprimés, le soutien des faibles, le protecteur des innocents et le père des pauvres. Lorsqu'il prit possession du siége de Rouen, l'idolâtrie régnait encore dans la ville. On y adorait Vénus dans un temple construit au-dessus d'un autre où hommes et femmes s'abandonnaient aux plus dégoûtantes voluptés. Jupiter, Mercure, Apollon avaient aussi leurs sanctuaires; saint Romain les détruisit tous. Un jour la Seine sortit de son lit et se répandit au loin, menaçant de mort et de ruine les hommes et leurs habitations. Saint Romain marcha vers les flots, et à mesure qu'il avançait, portant l'étole et précédé de la croix, les flots se retiraient devant lui. L'histoire ne nous a conservé que ce petit nombre de faits de la vie du saint évêque [1]. Mais

[1] Voir la *Vie de saint Romain*, par Rigault; l'*Histoire des archevêques de Rouen* de Dom Pommeraye, et les *Annales ecclésiastiques de France* du P. Le Cointe, ad ann. 626, 635 et 638.

à ces pieux souvenirs la tradition avait joint une légende. Suivant elle, saint Romain aurait délivré les environs de Rouen d'un dragon qui les dévastait. Assisté de deux criminels auxquels il avait donné leur grâce, il était allé droit au monstre et l'avait terrassé. Les uns disaient que le dragon avait été tué dans la forêt de Rouvroi; d'autres qu'il avait été conduit par le saint sur le pont et jeté dans la Seine; d'autres enfin qu'il avait été dompté dans une caverne près des murs de la ville et brûlé sur la place publique.

Que cette légende dît tout bonnement la vérité, ou bien qu'elle fût le symbole de l'idolâtrie vaincue ou de cette *hydre* de la Seine, pour parler comme un poëte, que le saint avait refoulée dans ses limites, le fait est qu'elle avait donné naissance à une pieuse coutume. Chaque année, le jour de l'Ascension, le clergé promenait dans les rues de Rouen la *Fierte* ou châsse de saint Romain, accompagnée d'une représentation de la terrible *Gargouille*, et d'un ou de plusieurs criminels auxquels le contact de la *Fierte* rendait la liberté. Ce noble privilége de la *Fierte* de saint Romain remontait, disait-on, à Dagobert. Il est certain du moins qu'il existait avant le XIIIe siècle, car on voit le Chapitre de Rouen en suspendre l'effet à l'époque de l'emprisonnement du roi Richard. La *Fierte* ne pouvant délivrer le roi fut un an sans délivrer personne. Philippe-Auguste confirma ce privilége en 1200, après une solennelle enquête; Charles VIII le confirma de nouveau en 1485, et voulut même assister à la procession de la *Fierte*. Enfin les officiers de l'Echiquier ayant voulu, en 1501, former opposition à la délivrance du prisonnier, Georges d'Amboise obtint de Louis XII une nouvelle ordonnance confirmative des droits attachés à la châsse du bienheureux saint.

Le prisonnier était élu par le Chapitre, et, à l'époque où vécut d'Amboise, tout crime était rémissible, sauf *la trahison du seigneur roi*. L'élection avait lieu le jour de l'Ascension, après lecture des pièces de l'instruction qui avait été dirigée par deux chanoines. La confrérie de Saint-Romain, vêtue de surplis et de l'aumusse, allait alors chercher le criminel, qu'elle conduisait dans la grande chambre du Parlement. Le criminel s'asseyait sur la sellette; il était interrogé, condamné. On le menait ensuite pieds nus à la rencontre de la procession jusqu'à la place de la Vieille-Tour. Là il s'agenouillait, tandis que l'archevêque prononçait un discours qui était terminé par les paroles solennelles du pardon. Alors on faisait soulever la *Fierte* au pénitent; on le couronnait de fleurs blanches, et, après avoir porté la *Fierte* jusqu'à la cathédrale, il recouvrait la liberté[1].

[1] M. Jules Floquet a publié récemment une curieuse et savante histoire du privilége de la *Fierte*. Nous regrettons de ne l'avoir pas eue sous les yeux.

Cette cérémonie était encore observée à Rouen dans le dernier siècle, comme sous le cardinal d'Amboise, comme sous le cardinal d'Estouteville, comme sous Philippe-Auguste, comme sous Richard-Cœur-de-Lion. Vingt chartes signées de rois, d'archevêques, de seigneurs et de bourgeois de Rouen en consacraient la vénérable antiquité. Si le privilége était grand, il reposait du moins sur un grand souvenir. C'était comme un vivant témoignage de cet affranchissement évangélique qui, en détruisant l'hydre du mal, était venu délivrer le pécheur. Aujourd'hui on ne promène plus la *Gargouille ;* la *Fierte* n'a plus de privilége ; l'action des tribunaux ne peut plus être entravée par la voix de quelques chanoines ; on montrera bien encore au peuple l'échafaud pour lui rappeler la justice des hommes, mais on ne lui montrera plus de prisonnier couronné de fleurs pour lui rappeler les infinies miséricordes de la justice de Dieu.

L'aspect que Rouen présentait en 1501 peut nous donner une idée du mouvement que d'Amboise savait imprimer à toutes les nobles entreprises. La cathédrale et Saint-Ouen s'achevaient ; de nombreux ouvriers mettaient la dernière main au palais archiépiscopal commencé par le cardinal d'Estouteville, et dans le même moment un autre palais plus somptueux, plus remarquable surtout par ses formes architecturales et la délicatesse de ses sculptures, s'élevait au centre de la ville pour l'Echiquier. Ce palais avait été commencé en 1493, époque où l'Echiquier n'existait pas encore comme tribunal perpétuel et sédentaire ; aussi sa première destination avait-elle été de servir de lieu de réunion aux commerçants. Et c'était dans ce but qu'avait été construite cette admirable salle des Procureurs, longue de cinquante-trois mètres, large de plus de dix-sept, et dont la voûte gothique, d'une étonnante hardiesse, semble figurer la carène renversée d'un vaisseau. Mais, lorsque l'Echiquier fut reconstitué sur des bases stables, d'Amboise voulut lui consacrer un monument digne de la majesté du premier tribunal de la province. Alors fut édifié le corps central du palais avec les arcades fleuronnées de ses galeries, les dentelles délicates de ses balustres, les pignons aigus de ses lucarnes, et ses clochetons, ses pinacles, sa charmante tourelle polygone, merveilleux chef-d'œuvre d'élégance et de somptuosité. A l'intérieur, les plafonds furent ornés de caissons à rinceaux et à rosaces, les boiseries furent couvertes d'arabesques, de longues clefs pendantes firent admirer la richesse de leur dessin et l'éclat de leurs dorures, et dans la grande salle fut placé un Christ peint sur fond d'or. C'était un don de Louis XII.

Puis à côté du palais de l'Echiquier, à côté du palais archiépiscopal, s'élevait le beau palais des abbés de Saint-Ouen, que faisait construire l'abbé Antoine Boyer, le *bâtisseur ;* chaque rue s'embellissait de con-

structions nouvelles; c'était une fièvre d'émulation qui rappelait l'Italie [1].

Et ce n'était pas seulement à Rouen que cette fièvre se manifestait; partout l'ordre, la paix et l'influence d'un pouvoir ami des arts éveillaient le génie et lui faisaient produire des merveilles. Chaumont sortait de ses ruines avec ses grosses tours qui dominaient la Loire et les volcans de sa corniche qui rappelaient son nom; Saint-Quentin édifiait un hôtel-de-ville; Tours, les élégants clochers de sa cathédrale et ses fontaines, dont les conduits allaient, par delà le Cher, chercher une eau limpide; Paris citait avec orgueil ses hôtels de Cluny, de la Trémouille, son pont Notre-Dame, son palais de la Chambre des Comptes; et Blois, son château *tant somptueux*, dit d'Auton, *que bien sembloit estre œuvre de roy*.

Mais si d'Amboise était ministre, il était aussi archevêque et légat. Après avoir porté la réforme dans l'administration et donné l'élan au génie national, il voulut pénétrer dans les cloîtres et y rappeler l'antique discipline. Les Cordeliers et les Dominicains de Paris lui opposèrent la plus vive résistance; ceux de Rouen se soumirent plus vite, et partout la stricte observance des règles fut remise en vigueur.

A partir de 1501, l'importance chaque jour plus grave des affaires d'Etat et les fréquents revers de nos armes et de notre politique laissèrent rarement à d'Amboise la facilité de faire de longs séjours dans son diocèse. C'était de Gaillon, où il allait parfois chercher la solitude et le repos, que son active vigilance surveillait l'administration métropolitaine. Gaillon fut bâti, par le cardinal, des dons du roi; c'était, avec ses élégantes galeries, ses vasques de marbre, ses statues, ses fleurs rares cultivées en serres chaudes, une résidence toute royale. D'Amboise se reprocha cette fastueuse création à son lit de mort; il se la reprocha surtout en songeant que ce lieu de délices, situé hors de son diocèse, détournerait peut-être ses successeurs de la résidence. Près de Gaillon habitait un gentilhomme dont les terres faisaient obstacle à l'agrandissement du parc du cardinal. D'imprudents amis de d'Amboise pressèrent souvent cet incommode voisin d'aliéner son domaine. Le gentilhomme hésita longtemps; puis prenant son parti dans l'espoir de grands avantages, il vint offrir lui-même son bien au cardinal. «Pourquoi donc voulez-vous vendre cette habitation de vos pères? lui dit d'Amboise. — Pour mériter vos bonnes grâces et marier ma fille. — Si vous n'avez pas d'argent pour marier votre fille, reprit le cardinal, mieux vaudrait en emprunter sans intérêts et à longs termes. — Mais où trouver de si bienveillants prêteurs? — C'est moi, dit d'Amboise, qui vous prêterai de quoi marier votre fille, et vous aurez tout le temps

[1] De cette époque date, entre autres, l'hôtel de Bourgtheroulde.

de me rembourser sans aliéner votre bien. » On s'étonna autour du cardinal de cette condescendance qui lui faisait manquer l'occasion d'embellir son riche domaine. « J'ai mieux fait qu'acheter une terre, répondit Amboise, j'ai acquis un ami ; cela ne vaut-il pas toutes les terres du monde.

C'est cette noblesse de sentiments, c'est cette modération de caractère qui ont mérité au ministre de Louis XII, malgré ses fautes, ce titre d'*Ami du peuple* qu'il partagea avec son maître.

Au mois d'octobre 1508, le roi, la reine et le cardinal passèrent quelques jours à Rouen. Leur entrée y fut *fort triomphante*, lisons-nous dans la chronique de Bayard, « car si les gentilshommes y firent « leur devoir, les coffres de la ville n'en firent pas moins, et il y eut « joutes et tournois par l'espace de huit jours. » Plusieurs des belles ordonnances de Louis XII, celles entre autres sur les biens domaniaux, sur les trésoriers de France, sur la police du commerce de détail, portent la date du séjour du roi et de son ministre dans la capitale de la Normandie. L'ordonnance sur les biens domaniaux déterminait le mode de jouissance de ces propriétés, qui, jusqu'alors, avaient été le plus souvent livrées comme pâture à l'ardeur famélique des courtisans ; celle sur les trésoriers fixait leurs attributions, soit comme agents des finances, soit comme surintendants des voies de communication ; elle leur faisait un devoir de remplacer provisoirement, sans attendre la décision royale, les receveurs qui seraient *mauvais mesnagers et administrateurs des deniers de l'Estat ;* elle leur enjoignait de voir ou faire voir *tous chemins, chaussées, ports, pavés et passages du royaume*, afin d'y faire les travaux qui seraient jugés nécessaires, et pourvoir à la dépense par des péages et barrages s'il en était besoin.

On se plaignait en effet de la difficulté des voyages, mais cette difficulté s'accroissait par le petit nombre des hôtelleries et la valeur arbitraire donnée aux objets de consommation. En même temps qu'on refaisait les chemins, on s'occupa donc de taxer les vivres. Ce fut l'objet d'une ordonnance signée à Rouen le 20 octobre 1508, ordonnance dont les dispositions sont fort loin assurément de nos habitudes et de nos lois. Nous ne nous figurons guère un prix fixé par édit royal pour la *souppée* et la *couchée*, avec ou sans cheval, avec *pain blanc* ou *pain brun ;* mais prenons garde qu'au commencement du XVI[e] siècle le négoce était dans l'enfance, et que, lorsque la concurrence n'existe pas, c'est à la loi qu'il appartient de réprimer la cupidité des marchands et de faire l'office de la concurrence. L'ordonnance de Rouen instituait dans chaque province une juridiction composée d'ecclésiastiques, de gentilshommes et de magistrats, pour fixer, en bonne et sûre conscience et après serment, les prix du pain, du vin, de toutes chairs,

œufs, beurre, fromage, huiles et *autres viandes des jours maigres.* Des prix durent être également fixés aux hôteliers suivant la valeur des vivres, sans plus *souffrir être exigé excessives sommes.* Les foins, les pailles, les bois, les fagots furent également taxés ; les vêtements et accoutrements le furent, et l'ordonnance taxait à 8 livres au plus le drap d'écarlate. Enfin pouvoir était donné de fixer des prix à tout ce qui était nécessaire *à la vie et conservation humaine, au cas qu'en icelles fust fait abus, fraude,* disait l'ordonnance, *au dommage de nos subjects et autres, allant, venant, fréquentant en notre royaume.... afin que tous lesdicts abus, fraudes et pilleries cessent.* Quant aux objets qui n'étaient pas susceptibles d'être taxés, toute survente, dol ou déception devait être punie de bonne et grosse amende, et défense sévère était faite aux officiers du roi de recevoir des marchands, directement ou indirectement, aucun *don corrompable.*

D'Amboise quitta Rouen avant la cour. *Il partit, très-grandement accompagné*, pour la Flandre, où l'attendait Marguerite d'Autriche et où allait être conclue cette fameuse ligue de Cambrai, qui ne fut pas la moindre faute de notre politique. D'Amboise fut un des principaux négociateurs de cette ligue, et ce fut lui qui en dirigea les premières opérations. La mort ne lui permit pas de prévenir les catastrophes qui devaient accabler plus tard notre puissance en Italie.

Il mourut le 25 mai 1510, dans le couvent des Célestins de Lyon, au moment où il allait passer les Alpes. Le roi alla plusieurs fois le visiter, et les deux amis ne pouvaient jamais se quitter sans verser des larmes. « Sire, lui dit enfin le cardinal, je vous prie, ne venez plus et ne prenez plus de peine sur moi. » Il avait fait appeler le Père Baud, provincial des Célestins, en le conjurant de l'aider à sauver son âme. L'austère religieux, effrayé à la pensée de tant de souvenirs de puissance et de gloire, de tant d'autorité, de tant de traités, de guerres, de conquêtes, de toute une vie qui avait pesé d'un si grand poids dans la balance des destinées des nations, parlait sans cesse des sévérités de Dieu, et osait à peine rappeler ses miséricordes. Ces sentiments n'étaient point, au reste, étrangers au moribond. Suivant une ancienne tradition, il répéta plusieurs fois au religieux qui veillait près de lui : *Ah! frère Jean, frère Jean, que n'ai-je toujours été frère Jean!* Il recommanda aussi à sa famille de ne jamais se mettre *jusque-là où il s'estoit mis.* Nobles paroles qui font honneur à sa mémoire : elles prouvent que, s'il fut bon ministre, il avait en même temps au fond du cœur tous les sentiments d'un bon chrétien, et que pas une de ses fautes n'échappa à sa douleur à l'heure suprême. A cette dernière heure on l'entendit réciter l'hymne de la Croix ; puis il commença le Symbole des Apôtres ;

mais les premières paroles seules sortirent de ses lèvres, et ce fut par cet acte de foi qu'il dit adieu à la vie.

« J'ay ouy dire à ceux qui estoient à son trépas qu'il mourut bon chrestien, dit Saint-Gelais. Il est bien heureux s'il a envoyé de bons fourriers devant le grand maréchal des logis qui les despart à chacun selon ce qu'il a mérité et leur baille lieu et degrez dans la cité perdurable. »

Louis XII fit faire de splendides obsèques à son ministre. Le cœur et les entrailles du cardinal furent déposés dans l'église des Célestins de Lyon, et son corps fut transporté à Rouen. Le convoi se composait de trois cents hommes pauvres vêtus de noir et portant des torches, de cinq évêques et d'un cardinal, avec leur suite, et de quatre chariots pour les quatre ordres mendiants. On remarquait dans le cortége un personnage en archevêque, revêtu de l'habillement du défunt. Le roi avait ordonné que, par toutes les villes et places où le corps du légat passerait, *on luy fist tout et tel honneur comme à sa propre personne*. Lorsque la procession funèbre arriva aux *Amurées* de Rouen, elle y rencontra le clergé, les ordres religieux, les magistrats, la population entière vêtue d'habits de deuil. Douze chapelains prirent la châsse, quatre évêques les coins du drap ; quatre conseillers de la ville portèrent le poêle.

« Et estoit ledict deffunt faict au plus prez du vif, en habits de archevesque, les mains joinctes, à gantz violets garnis de anneaux, les cendales aux pieds ; aux deux costez deux aureilletz sur lesquels estoient son chapeau de cardinal et une crosse ; et à ses pieds estoit debout sa croix. Et estoit ledict légat tout plat couché sur ung grand drap d'or de quatre lez de large et quatre aunes de long à une croix de damas blanc aux armes dudict sieur, bordez de veloux noir et bien richement accoutrez[1]. »

D'Amboise fut enterré dans la chapelle de la Vierge de l'église métropolitaine, ainsi qu'il l'avait demandé.

La fortune qu'il laissa fut considérable, sans approcher toutefois du chiffre fabuleux dont parle un de ses serviteurs. Elle lui provenait tant de son patrimoine que du revenu de ses nombreuses charges, des dons du roi et des présents des villes et provinces qu'il parcourait comme représentant de la puissance royale. Cette fortune fut divisée par lui en deux parts. Il légua celle qui lui venait de l'Eglise à des institutions pieuses et aux pauvres de Dieu, *comme estans les vrais héritiers de l'Eglise*. Le reste fut divisé entre les membres de sa famille. Puis le testament ajoutait :

« Si par négligence estoit trouvée quelque chose mal acquise et par mes exécuteurs fust trouvez qui fusse tenu à restitution, proteste devant Dieu que j'entends que la restitution en soit faicte... Laquelle n'attendrois pas aprez ma mort si elle venoit à ma connoissance. »

[1] Manuscrit du Chapitre de Rouen, cité par M. Deville dans son intéressant ouvrage sur les tombeaux de la cathédrale de Rouen.

C'est ici l'occasion de parler du manuscrit publié par Baudier, manuscrit qui aurait été rédigé par un des domestiques du cardinal. Suivant ce document anonyme, d'Amboise aurait confessé au roi, à son lit de mort, avoir reçu chaque année 50,000 ducats de divers princes d'Italie; puis il aurait supplié Louis XII d'avoir pour agréable son testament, par lequel, entre autres legs étranges, il laissait son *archevêché de Rouen, son pontificat et toute sa déferre*, prisés à *deux millions d'or*, à son neveu George d'Amboise, fils de son frère de Bussy. La somme des legs indiqué par ce prétendu testament montait à 8 millions d'or.

Quelques historiens, Dulaure entre autres, se sont autorisés de ce document pour calomnier la mémoire du ministre de Louis XII. Ils n'ont pas vu ou n'ont pas voulu voir que le testament authentique de d'Amboise offrait une réponse péremptoire aux récits de l'anonyme. On n'y trouve, en effet, ni le legs de l'archevêché, ni les 8 millions, et il est remarquable qu'en prenant même pour vrai le récit de l'anonyme on y rencontre cette déclaration de d'Amboise mourant, *que jamais il ne fit chose en sa conscience par laquelle il eust enfreint le commandement et volonté du roy.*

Le digne serviteur, auteur du récit, avait vu l'or et l'argent par millions dans la cassette de son maître, comme il avait vu, dans la seule ville de Lyon, *onze mille prêtres et douze cents prélats* à ses funérailles.

Le nom de d'Amboise est resté attaché à ce qu'on appelle, assez improprement peut-être, la *Renaissance*. Il le doit à deux monuments qui furent alors les deux plus élégants modèles du nouveau style, son palais de Gaillon et son tombeau de la cathédrale de Rouen. Mais la transformation qui s'opéra dans l'art au XVIe siècle avait commencé avant lui et l'on ne voit pas qu'il se soit étudié à lui donner une vive impulsion. Avant d'Amboise, l'ogive s'était déjà abaissée en forme d'accolade ou avait été remplacée par les clefs pendantes; le nombre des grandes entreprises diminuant chaque jour, les artistes soignaient davantage les détails; ils allaient à la recherche des combinaisons harmoniques comme les artistes de la Grèce et ne s'occupaient plus autant de rendre leurs œuvres l'expression d'une haute pensée. Les habitudes changeantes des hommes devaient aussi nécessairement apporter quelques modifications dans les théories architectoniques. Aux XIIIe et XIVe siècles on ne connaissait d'autres besoins sociaux que celui de la défense contre l'ennemi et celui de la prière. De là, les remparts percés d'*archières*, les fortes tours, les machicoulis, les créneaux qui protégeaient le castel du suzerain et les demeures des habitants des villes; de là les abbayes et les cathédrales. Mais lorsque la vie municipale se fut développée, on vit paraître l'hôtel-de-ville avec sa grande, son immense

salle pour les délibérations des bourgeois, et son hardi beffroi pour la cloche de la commune. Lorsque les tribunaux devinrent permanents, il fallut construire des palais de justice ; enfin, à mesure que les formes de l'administration devenaient plus régulières et la paix plus assurée, le luxe envahissait les hautes classes et chaque seigneur voulait un palais moins sévère que le donjon antique, un palais qui lui rappelât ceux de Rome et de Naples ; ainsi l'architecture civile allait dominer à la place de l'architecture religieuse, les petites pensées à la place des grandes. Naguère encore on construisait d'étonnantes cathédrales et l'on ne savait construire ni un pont ni un aqueduc. Bientôt on construira avec talent des ponts, des aqueducs, des palais, et l'on ne saura plus construire une cathédrale.

C'est dans un moment de transition que d'Amboise prit la direction des affaires, et nous ne voyons point dans les circonstances de sa vie cet *engouement* pour l'art italien qu'on lui a reproché. Il est incontestable, sans doute, que nos rapports avec l'Italie, que la vue des œuvres magnifiques d'Arnolfo di Lapo, de Brunelleschi, d'Alberti, et bien plus encore leur renommée européenne, et le charme tout sensuel des formes antiques, se joignant à la grandeur des souvenirs, activèrent le mouvement qui s'était déjà prononcé chez nous vers un retour au culte de la beauté matérielle. Charles VIII avait amené en France des artistes italiens qui contruisirent (chose assez singulière) une délicieuse chapelle gothique à Amboise. D'Amboise appela à son tour un religieux de Vérone, Fra Giocondo, pour relever le pont Notre-Dame qui s'était écroulé cinq fois dans un siècle. Mais à cela se borna, si je ne me trompe, l'engouement du cardinal pour l'Italie, à moins qu'on ne lui fasse un reproche d'avoir commandé à Michel-Ange ce groupe de la Pitié, dont il fit don à la basilique du Vatican, comme un pieux hommage de la France.

D'Amboise a élevé beaucoup de monuments en France, et quel est, en général, le style de ces monuments? Le portail de la cathédrale de Rouen est du plus beau gothique du XVe siècle. Le château de Vigny était flanqué de tours à machicoulis, comme les anciennes demeures féodales ; les baies de ses fenêtres présentaient la forme de l'ogive en accolade, et étaient ornées de feuillages frisés comme la plupart des constructions du dernier âge de l'art ancien. A Chaumont nous retrouvons encore les grosses tours, les machicoulis, les créneaux, tous les types distinctifs de l'art national. Le Palais de Justice de Rouen offre une des plus heureuses applications de l'art religieux du moyen âge à l'architecture civile. La voûte audacieuse de son immense salle des Procureurs se termine en ogive ; sa façade est ornée de pinacles, de statues, de clochetons, de dentelles. L'œil s'y perd dans la multiplicité et la dé-

licatesse des détails; rien n'y trahit encore l'art italien et les formes classiques. Le palais de l'ancienne Chambre des Comptes de Paris avait, lui aussi, ses ogives, ses pignons aigus, ses tourelles; et cependant c'était Giocondo qui l'avait dessiné; c'est même, avec le pont Notre-Dame, le seul ouvrage qu'on puisse lui attribuer avec certitude. Ainsi, l'artiste italien, tout grand qu'il fût, s'était laissé dominer par le génie de la France. L'hôtel de Cluny fut construit, sous le règne de Louis XII, par Jacques d'Amboise, frère du cardinal; la première chose qui frappe les yeux en y entrant, c'est un portique avec arcades en ogives. A Gaillon seulement se révèlent dans un ensemble assez complet les théories de la *Renaissance*. Gaillon avait tout le luxe, toute la splendeur d'une villa italienne. Là plus de tours, plus de créneaux, plus de ces vastes salles nues et sombres qui n'avaient pour ornement que des engins de guerre ou de chasse, des hacquebutes sur le chauffoir, des épées à une rondelle, et le grand bois de cerf auquel pendaient bonnets, gresliers, pannetières, et le gros chapelet des patenostres. Ici ce sont d'élégantes galeries qui dominent le cours sinueux de la Seine, ce sont des colonnes sculptées ou évidées, c'est une chapelle dont le chœur supporte un clocher taillé à jour et orné à l'entour de figures symboliques; ce sont des salles splendides qui communiquent tantôt à une orangerie, tantôt à des terrasses d'où l'on descend par des pentes douces à des grottes, des pavillons ou de fertiles vergers; ce sont des vitres peintes en couleur ou en grisaille, des lambris enrichis de sujets composés de pièces de rapport; ce sont des arabesques d'une délicatesse exquise, des sculptures élégantes, de riches médaillons, des eaux jaillissantes du milieu de vasques de marbre; c'est tout l'éclat de la puissance, c'est toute la magnificence des arts. Gaillon est l'expression d'un retour certain vers les formes classiques, et cependant l'ogive s'y montre encore à côté du plein-cintre en anse de panier, et cependant on y retrouve encore les clefs pendantes et la richesse d'ornementation du XV[e] siècle. On y retrouve surtout cette liberté d'imagination qu'énervaient les théories de l'art grec, et qui, depuis trois siècles, avait été parmi nous si féconde en merveilles.

On a longtemps cru que Gaillon était l'ouvrage de Giocondo. C'était une villa italienne, et il était tout simple qu'on voulût y voir l'œuvre d'un artiste italien. Mais, aujourd'hui, les comptes de la maison d'Amboise ont été retrouvés, et le nom de Giocondo n'y figure point. On y voit, au contraire, cité en première ligne, parmi les artistes qui travaillaient à Gaillon, un artiste tout français, Pierre Valence, de Tours[1]. Et il fallait, en effet, que Pierre Valence se fût distingué par quelque noble chef-d'œuvre, puisque nous voyons le Chapitre de Rouen lui dé-

[1] C'est au savant M. Deville que nous devons cette découverte.

pêcher un exprès à Tours, après la mort du cardinal, pour avoir son opinion *sur le faict de la sépulture*, et pour savoir s'il voudrait entreprendre *l'ouvrage d'icelle avec ses compagnons* [1]. Pierre Valence refusa, et ce fut alors Roullant-le-Roulx, le célèbre *maçon* de la cathédrale, qui fut chargé de l'œuvre, avec 40 écus d'or au soleil pour honoraires. Roulland s'associa les plus habiles *maçons et ymagiers* de la ville de Rouen, et le monument qu'ils élevèrent est ainsi une production toute nationale.

Il est, au reste, remarquable que le cardinal d'Amboise, qui avait connu Michel-Ange, San-Gallo, Bramante, n'employa jamais, à la seule exception de Giocondo, que des artistes français. Nous avons déjà nommé Pierre Valence; nommons encore Jehan Juste, de Tours; Pierre Fain, de Rouen, qui construisit le portique de Gaillon; Richard Duhay et Léonard Feschel, peintres rouennais; Roulland-le-Roulx, l'*ymagier* Désaulbeaux, Pierre et Toussaint Delorme, Regnault Thérouyn, André-le-Flament, etc. Tels sont les hommes qui, avec Michel Columb, l'immortel *tailleur de pierre* de la Bretagne, l'auteur inspiré du tombeau de François II, méritent à juste titre cette gloire dont on s'est longtemps obstiné à rassembler tous les rayons sur la tête de Giocondo.

Le tombeau de François II, à Nantes, date de 1507; celui du cardinal d'Amboise, à Rouen, de 1522 à 1525. Nous ne voulons point établir de comparaison entre ces deux œuvres inimitables; nous craindrions que notre amour-propre de Breton n'influençât notre jugement. Il est certain, au reste, qu'il y a plus d'unité, de conception, et une transparence de pensée plus intime dans les admirables sculptures du tombeau de Nantes; mais le tombeau de la cathédrale de Rouen n'en demeure pas moins un étonnant exemple du degré de perfection auquel étaient parvenus les arts avec les seules forces nationales. On n'y retrouve, en effet, ni les types de la Grèce, ni la manière antique. Le Père Pommeraye n'y voyait que du gothique, tant le style de la *Renaissance* différait encore des froides théories du XVII[e] siècle.

Le mausolée est adossé à la muraille de la chapelle de la Vierge, et fait face à ceux de Pierre et de Louis de Brézé. Ce qui frappe au premier abord, c'est son extrême richesse. Partout des arabesques, des figurines, des clochetons, des tourelles. Sur une largeur de six mètres et une hauteur de huit, *il n'y a pas une place*, dit M. Deville, *où le ciseau ne se soit arrêté; c'est le luxe de l'art.*

L'ensemble du monument présente un vaste soubassement orné de statuettes et de pilastres couverts d'arabesques. Sur ce soubassement repose une table de marbre noir qui supporte deux figures de cardi-

[1] Voir l'ouvrage de M. Deville sur les tombeaux de la cathédrale de Rouen.

naux à genoux, plus grandes que nature. Ces figures sont celles de Georges Ier et de Georges II d'Amboise, tous les deux princes de l'Eglise et archevêques de Rouen. Celle de Georges Ier, l'illustre ministre, est surtout pleine de dignité et d'expression. Elle se détache sur un fonds richement orné de sculptures, parmi lesquelles se fait remarquer un joli bas-relief en albâtre, représentant saint Georges à cheval terrassant le dragon. Une femme le regarde en joignant les mains; un berger garde près de là un troupeau sur le penchant d'une montagne. Au-dessus de la tête des deux cardinaux s'élève un dais en voussure, terminé par des pendentifs à jour. Sur la frise sont dessinés des rinceaux et des génies. L'attique est ornée de statues d'apôtres et de prophètes; puis enfin, au-dessus de l'attique, pyramident des tourelles, des pinacles, découpés à jour et accompagnés d'enfants qui supportent des guirlandes.

Il serait impossible maintenant de décrire toutes les jolies statuettes qui décorent ce somptueux tombeau. Nous y retrouvons, dans le soubassement, la *Justice*, la *Prudence*, la *Tempérance*, la *Force d'âme*, comme autour du tombeau de François II. Nous voyons de plus la *Foi* tenant un livre et un calice, et la *Charité*, une croix et un cœur. Toutes ces figures sont assises, et la plupart se font remarquer par la délicatesse du travail et la pureté du style. Ailleurs sont des images d'évêques et de moines en prières; ailleurs, Jésus portant l'agneau, saint Romain conduisant le dragon en laisse; ailleurs, la statue de l'*Espérance* et la *délicieuse figure de la Virginité* [1]. Toutes ces statues et le mausolée entier étaient rehaussés de couleurs et de dorures, du milieu desquelles se détachait en vingt endroits l'écu *pallé d'or et de gueules* des d'Amboise.

De longues, trop longues inscriptions complétaient la décoration de ce monument; nous leur eussions préféré ces simples paroles d'un de nos historiens: « Il laissa de grands regrets dans tout le royaume. — *In toto Francorum regno magnum sui desiderium reliquit* [2]. »

Eugène DE LA GOURNERIE.

[1] Expressions de M. Deville, à l'ouvrage duquel il faut se reporter pour tout ce qui concerne cet admirable tombeau.

[2] Montfaucon, *Monuments de la monarchie française*.



LA SCIENCE FUNESTE.

SECONDE PARTIE.

XI

Depuis deux semaines et plus Sainte-Irène habite le château de Silly. Depuis ce temps il voit chaque jour Marguerite, dans sa beauté, dans tout son charme d'innocence et de douceur, et son cœur, qu'il avait dû croire depuis longtemps émoussé par une vie d'ambition déçue, d'intrigues coupables ou de plaisir sans frein, s'est réveillé près d'elle dans toute sa primitive ardeur, dans toute sa violence tumultueuse.

D'abord il avait seulement convoité la fortune de la belle héritière ; il avait cru songer uniquement à conquérir par elle une haute et brillante position, si souvent rêvée par son ambition, et voilà que peu à peu la simplicité, le charme doux de Marguerite lui inspirent une passion terrible et menaçante, telle enfin que peut seulement en éprouver un homme tel que lui.

Il est minuit.

Chacun dans le château s'est déjà retiré depuis longtemps ; pourquoi M. de Sainte-Irène seul est-il encore debout dans le grand salon, le parcourant tantôt à pas lents, tantôt à pas précipités ?

Son visage décèle une agitation inquiète et profonde.

Il s'arrête... il écoute...

Qu'écoute-t-il ainsi ?

Est-ce le sifflement aigu des raffales du vent dans les vieux chênes? En effet, il gémit avec des bruits bien lamentables. Mais non... que lui importe? Le vent peut tordre leurs branches moussues ou même les briser avec un grincement sinistre, sans attirer ni détourner son attention.

Est-ce le tonnerre roulant encore dans le lointain qui fixe son regard

immobile. L'horizon, chargé de nuages pesants, est à chaque instant traversé par des feux rapides qui serpentent en tous sens. Mais non, l'orage éclate ou se tait, l'éclair brûle ses yeux ou les plonge dans les ténèbres ; Sainte-Irène, debout près de la porte-fenêtre ouverte sur la terrasse, ne voit ni n'entend la tempête.

Celui qui porte l'ouragan dans son cœur est aveugle et sourd à tout ce qui ne se rapporte point à ses agitations.

Ce qu'il écoute, ce sont les moindres bruits qui peu à peu s'éteignent dans le château ; c'est une porte, c'est une fenêtre qui, de loin en loin, se ferme encore.

Que la journée lui a paru longue et fatigante, la soirée interminable ! Quand donc tout mouvement aura-t-il enfin cessé ?

Et Sainte-Irène se remet à parcourir les deux salons, l'un plus petit, l'autre plus vaste, et qui tous deux s'étendent sous l'appartement de Mme d'Arbelles, auquel est joint celui de Marguerite.

Dans ces appartements le bruit s'est bien plus longtemps prolongé que dans tout le reste du château. Des voix jeunes et fraîches murmuraient encore tout à l'heure près de l'une des fenêtres; leurs soupirs, entrecoupés comme par des pleurs, se mêlaient parfois aux soupirs du vent. Mais la persienne vient de se fermer, le doux et triste gazouillement des voix a cessé... Le bruit s'éteint dans la vaste demeure.

Il prête encore l'oreille.

Enfin voilà que tout est calme, tout s'est endormi. Le vent lui-même s'endort aussi ; l'orage ne gronde plus qu'à peine dans le lointain, au bord de l'horizon. Sainte-Irène n'entend plus rien que des gouttes de pluie qui glissent encore d'une feuille sur l'autre, et les dernières ondées qui s'écoulent en murmurant des toits sur les dalles sonores de la terrasse.

Le sommeil règne partout.

Une lampe presque éteinte était seule restée sur la table à ouvrage : Sainte-Irène s'en approche et la ravive, puis il paraît concentrer toutes ses facultés dans un muet effort. Il demeure quelques moments immobile, la respiration haletante et pressée, le regard terrible comme s'il méditait une action funeste. Bientôt ses lèvres prononcent un nom !!! mais si bas qu'aucune oreille n'eût pu l'entendre. Deux fois il le répète, puis il ajoute :

« Venez, venez ! »

Alors il écoute, et cette fois c'est avec une anxiété qui soulève son cœur en battements inégaux et pressés... Mais rien ne trouble le silence de la nuit, si ce n'est la voix plaintive et désolée de l'orfraie qui gémit dans les vieux murs de la chapelle.

Alors il redit encore ce nom mystérieux que le plus subtil écho ne pourrait redire, il y joint encore ces mots :

« Venez, venez ! »

Et cette fois il ajoute d'une voix rude et impérieuse :

« Je le veux, je le veux ! »

Un cri de l'orfraie, plus lamentable que le premier, lui répondit d'abord seul ;... mais bientôt Sainte-Irène entend un imperceptible bruit... Il écoute haletant et la sueur au front ;... le bruit se répète, c'est une porte qui s'ouvre doucement.

Oh ! cette fois toute son âme est dans ses oreilles.

Oui, oui ! ce sont des pas furtifs et doux... On marche dans l'escalier ;... on approche. La clef tourne dans la serrure, la porte s'ouvre, et Marguerite,... oui, Marguerite, la pauvre Marguerite elle-même entre dans le salon.

Ses yeux sont fermés ; elle dort et s'avance lentement et sans bruit comme si elle posait à peine à la terre. Le vent de la fenêtre, augmenté par le courant qu'établit un moment l'ouverture de la porte, le vent soulève ses cheveux dénoués, et agite un long peignoir de mousseline dont les plis de neige flottent autour de son corps délicat. Elle est pâle, belle et triste, et tout lui donne l'air d'une céleste vision.

Sainte-Irène la regardait venir à lui avec une joie mêlée d'étonnement et même de terreur ; il semblait croire à peine le témoignage de ses yeux ; il était pâle aussi, et paraissait avoir peur lui-même de l'étrange pouvoir qu'il exerçait. Ce fut d'une voix altérée qu'il dit lorsqu'elle fut près de lui :

« Enfin, vous voilà donc venue ! »

Et il la regardait comme on regarderait l'objet de ses rêves, si on le voyait tout à coup apparaître devant soi.

« Oui, me voilà. Il a bien fallu venir, murmura la douce apparition d'une voix harmonieuse, mais triste et faible comme un souffle du vent. Pourquoi m'attirez-vous ici par votre irrésistible puissance ? Que puis-je, hélas, et que me voulez-vous ?

— Ce que je vous veux, Marguerite ! dit Sainte-Irène d'une voix tremblante où vibraient toutes les émotions contraires d'amour, de crainte et de colère, ne le voyez-vous pas ?.... Ne lisez-vous donc plus au fond de ma pensée comme vous y avez lu plus d'une fois ?

— Oui... j'y lis toujours... j'y lis trop bien... Je vois le trouble qui vous agite..... Vous m'aimez, je le sais, je le vois depuis longtemps, et maintenant vous m'appelez impérieusement pour me dire...

— Oui, oui, Marguerite, je t'aime éperdument, follement, et avec désespoir ; dans ton sommeil, tu vois tout mon amour et tu trembles, car tu vois aussi ce dont il me rendrait capable !... Mais, dans la

veille, Mlle de Lescales me montre un mépris froid et dédaigneux qui m'exaspère et me met hors de moi. Vous me fuyez dans le jour; je ne puis m'approcher de vous... Il faut que cela finisse... il le faut, et c'est... oui, c'est pour te demander à toi-même les moyens de l'obtenir enfin que je t'ai forcée de venir ici me parler. Ah! prends pitié de moi pendant qu'il en est temps encore, ou bien... malheur à tous! »

Marguerite soupira.

« Si c'est de moi-même et de ma libre volonté que vous voulez m'obtenir, vous savez bien que vous n'y réussirez jamais!

— Pourquoi? s'écria Sainte-Irène avec violence.

— Je ne puis vous aimer... Vos transports m'effrayent et m'offensent; d'ailleurs, j'en aime...

— Tais-toi, tais-toi sur cet exécrable sujet! » interrompit-il encore. Ces seuls mots avaient bouleversé tout son visage. Cependant il essaya de se contenir et reprit :

« Comment un amour aussi profond que le mien ne peut-il pas se communiquer à vous, Marguerite? Les passions ont leur contagion, pourtant. »

La jeune fille répondit d'un ton doux et triste :

« C'est que, lorsque je suis moi-même, vivant de mon innocente vie de jeune fille, je suis gardée par des sentinelles bien vigilantes. L'amour, un pur et doux amour garde mon cœur, dit-elle presque bas, car sans doute elle craignait d'exciter la colère qu'elle voyait en lui toute prête à éclater; et puis, la religion, la pudeur, l'habitude innée, pour ainsi dire, de veiller sur moi-même, gardent tout mon être et l'enveloppent d'un voile de candeur, tissu plus pur que les rayons des étoiles, et qui défend une jeune vierge comme un fort bouclier. Je puis le dire ici, car je me vois comme je vois les autres. Je suis une candide et pure jeune fille quand je suis revêtue de ma triple égide d'ignorance, d'innocence et de simplicité, et les vierges du ciel m'appellent leur compagne.

— Et c'est ce charme ravissant que j'adore en vous, Marguerite, » s'écria Sainte-Irène.

Et cet homme disait vrai. Comment le vice peut-il ainsi chérir la vertu? comment le mal peut-il admirer le bien et le beau? L'amour d'un tel homme pour une si chaste créature ne ferait-il pas croire que les anges déchus peuvent encore aimer ceux des cieux et souffrir une grande douleur d'en être éternellement séparés?

La jeune fille était tombée dans le silence; elle reprit d'un ton plus triste encore :

« Oui, oui, mon cœur est bien innocent. Mais si vous persistez à vouloir me dompter sous l'effort de votre volonté perverse et violente,

et si je ne puis vous fuir, quelque effort que je tente pour vous échapper... hélas ! hélas ! que deviendrai-je?... Eloignez-vous de moi ! Oh ! je vous en supplie ! laissez-moi ! Votre souffle empoisonne et flétrit ! Que vous ai-je donc fait? continua la jeune fille, se débattant sous la domination terrible du magnétiseur. Pourquoi vouloir troubler l'innocence et la limpidité de mon âme par le contact impur d'une âme pervertie? Vous ne savez donc pas qu'un être dépravé jette du venin comme les reptiles sur ce qui l'entoure? Eloignez-vous de l'impie, est-il dit dans tous les livres de piété; car en effet le mal est contagieux.

— Marguerite, vous vous trompez. Non, non, je ne veux point flétrir le pur éclat de votre nature angélique. Ne vois-tu pas bien que c'est ta céleste innocence que j'aime en toi? Regarde plus attentivement au fond de ma pensée; n'y vois-tu pas comme ton sourire de vierge émeut toute mon âme? n'y vois-tu pas que je t'aime dans ta pudeur craintive, dans tes rigueurs... et le dirai-je?... oui, je le dirai, car tu dois bien le voir, jusque dans la chaste horreur que t'inspirent les transports passionnés qui me poussent vers toi?

— Oui, murmura la jeune fille avec une profonde tristesse, c'est pour vous un attrait nouveau.

— Jusqu'ici, poursuivit Sainte-Irène sans l'entendre, je n'avais connu que des amours faciles, et je ne savais pas quels charmes délicieux sont attachés à un front virginal que la pudeur colore de ses teintes purpurines, à une candeur d'enfant encore si ingénue qu'elle s'ignore elle-même, et surtout aux premières palpitations d'un jeune cœur ému... Marguerite, continua-t-il d'une voix plus tremblante, l'autre jour je t'ai vue sourire et rougir sous un regard d'amour de ton jeune cousin... Vois, pénètre dans mon cœur et comprends tout ce que j'ai souffert. »

Marguerite fit entendre un sourd gémissement.

« Oui... vous souffrez, murmura-t-elle, et vous voulez aussi me faire souffrir. Cet amour insensé que vous nourrissez au dedans de vous-même, vous voudriez me le communiquer par cette chaîne magnétique dont vous m'avez liée à vous... Que faire?... Comment fuir? comment reprendre ma libre indépendance? »

La jeune fille tournait ses yeux fermés autour d'elle comme si elle eût cherché quelque asile où se réfugier; puis elle reprit avec désolation :

« Hélas! je suis dans un cercle inflexible et dont je ne puis sortir; je suis en esclavage. Votre volonté brise tout l'effort de la mienne dans un étau de fer. Comment échapper?... Quels regards implacables vous attachez sur moi!... Je le vois, vous voulez enchaîner ma volonté à la vôtre?

— Oui, je le veux!

— Anéantir mon intelligence, dompter tous mes bons instincts;... et voilà ce que produiront à la longue cette influence que vous exercez incessamment sur moi... Ah! misère!... Ma volonté chancelle en moi comme chancellent les pensées d'un homme ivre... Que vais-je devenir?»

Et la jeune Marguerite fondit en pleurs sous le regard formidable du magnétiseur irrité.

«Je voudrais vouloir et je ne le puis plus, continua-t-elle au milieu de ses larmes. Où est mon courage et ma force? où est ma liberté? Tout s'est évanoui devant cette volonté étrangère à laquelle j'ai été livrée en proie... »

Et la pauvre enfant se tordait les mains avec désolation.

« Ecoutez-moi du moins, reprit-elle avec une voix pleine d'angoisse, écoutez-moi pendant qu'il me reste encore une lueur de mon intelligence native, une parcelle de ma volonté propre. Je proteste contre vous, contre votre affreuse tyrannie; et, sachez-le bien, tant que j'ai été libre et maîtresse de moi, je vous ai haï, je vous ai méprisé, et tant que je conserverai quelque étincelle de ma pauvre et chancelante raison, ce sera pour vous haïr encore et pour vous mépriser.

— Taisez-vous, Marguerite!» s'écria Sainte-Irène avec colère.

Mais la douce jeune fille, mise hors d'elle-même par son désespoir, ne s'arrêta point.

«Votre infernale puissance parviendra, je le vois trop, à briser tous les ressorts de ma volonté. Ah! du moins, sachez-le bien, ce ne sera pas l'innocente et libre Marguerite qui succombera, mais un pauvre être sans volonté propre, à qui votre perversité aura ravi sa liberté.»

Et la jeune fille, ramenant ses longs cheveux sur son visage et les pressant de ses mains, pleura dans leurs boucles soyeuses comme dans un voile épais.

Sainte-Irène un moment parut effrayé de sa douleur.

« Ecoutez-moi, lui dit-il avec une voix émue. Non, non, je ne voudrais pas ternir la blancheur de ton âme. Qui voudrait obscurcir à sa naissance l'aube du matin?... Mais, dis-le-moi... oh! dis-le-moi, je t'en supplie, n'y a-t-il donc aucun moyen de me faire aimer de la pure et blanche colombe qu'on nomme Marguerite ici-bas? C'est elle que j'aime avec toutes les puissances indomptées de mon âme et non celle sur qui le magique pouvoir du magnétisme aurait fait déteindre quelques-uns des vices de mon cœur. Dis, oh! dis, Marguerite.

— Celle-là ne pourra jamais vous aimer,» répondit la jeune fille, après avoir rejeté ses cheveux qui voilaient ses traits. Son beau visage était devenu plus calme après ce paroxysme de douleur; elle semblait avoir repris quelque sérénité. « Nos natures sont opposées l'une à l'autre, continua-t-elle. Demandez à la gazelle d'aimer le léopard qui

la poursuit, ou bien à la colombe craintive d'aller s'unir au milan dans les airs, vous ne l'obtiendrez pas. Et puis, vous le savez, elle aime, et son pauvre cœur une fois donné peut se rompre, mais ne peut pas changer.

— Marguerite ! insensée, ne parle pas ainsi ! dit Sainte-Irène, les yeux étincelants de fureur. Que je ne retrouve jamais ici Mlle de Lescales avec son amour pour un autre et ses dédains pour moi. Je serais capable de quelque violence.

— Je le sais bien.

— Plus d'une fois il m'est venu depuis un moment dans la pensée de te prendre dans mes bras et de te réveiller ainsi. Qu'en arriverait-il ?

— Je mourrais à l'instant de honte et de douleur et vous n'embrasseriez plus qu'un cadavre. »

Un éclair effrayant traversa les yeux de Sainte-Irène ; mais, se contenant, il reprit avec une amère ironie :

« Eh bien, pourquoi ne fuis-tu pas ? Les portes sont ouvertes. Vas, cours, appelle, assemble tout le château contre moi. »

Et, tout en parlant ainsi, le malheureux la regardait de ses yeux terribles, et dardait sur elle tout ce qu'il possédait de force magnétique.

« Ah ! vous me tuez ! s'écria la pauvre fille.

— Allez, partez ! reprenait-il avec une voix pleine de sarcasmes ; qui vous arrête ?

— Eh quoi ! vous redoublez mes chaînes, vous les enroulez autour de moi, et puis vous me dites : Partez. Que vous êtes dur et cruel ! Vous savez trop bien que je ne le puis plus. Je suis brisée et je plie tout entière sous ton joug. Commande, ordonne, me voilà ton esclave ! Que dois-je faire ? Tes pensées désormais seront mes pensées, tes désirs, mes désirs, tout en moi s'éteint et s'obscurcit, et je vais devenir aussi mauvaise que toi. Es-tu content ? »

Puis, avec une expression de douleur déchirante, elle s'écria :

« Oh ! pourquoi ce pouvoir t'a-t-il donc été donné de transformer l'ange de lumière en ange de ténèbres ? Pitié ! pitié ! »

Et sa voix se brisa dans un sanglot.

Le magnétiseur effrayé s'arrêta. Chose étrange ! cet homme s'était épris de l'éclat d'une pure innocence comme le phalène des nuits s'éprend souvent pour son malheur de la lumière ; il essaya de contenir ses passions furieuses, s'éloigna d'elle, s'approcha de la fenêtre, exposa son front à la fraîcheur de la nuit pour apaiser les pensées brûlantes qui le remplissaient. Enfin, étant parvenu à se dompter, il revint auprès de la jeune fille qui sanglotait sourdement.

« Marguerite, lui dit-il, non, je ne veux pas ta perte ; calme-toi,

ne crains plus rien de moi. Ecoute, parlons ensemble, s'il est possible, des merveilles de l'état où tu es tombée. Je ne les comprends point et je veux les connaître.

— Que voulez-vous savoir? dit la jeune somnambule, sans doute heureuse de ce répit inespéré.

— Expliquez-moi, Marguerite, comment il est possible que moi, si inférieur par ma nature grossière à la vôtre en apparence si belle et si exquise, je puisse avoir sur vous cette influence délétère que j'exerce à mon insu? Le magnétisme met, dit-on, l'âme dans l'état où elle doit se trouver à la mort; la vôtre serait-elle inclinée secrètement vers le mal?

— Que dites-vous là? Non, non, mon âme a toujours été simple et sans tâche au dedans, comme elle se montre au dehors, et si elle était libérée par la mort, elle échapperait bien vite à votre puissance. Mais l'état où votre volonté l'a mise est tout exceptionnel. Mon âme n'est plus, pour ainsi dire, ni en moi ni en dehors de moi; elle n'a point franchi les portes de la mort. Elle est encore adhérente à sa dépouille, mais sans y être attachée par les conditions ordinaires, car vous avez relâché ses liens. Dans cet état hors de l'ordre, elle ne possède ni la liberté des entraves brisées, ni celle que lui donne une volonté courageuse et forte. L'être est dédoublé, pour ainsi parler, et souffre par tous les points de son existence discordée. Et, dans ces nouvelles conditions, la volonté de celui qui l'a magnétisée devient une chaîne posée sur elle et qui l'écrase. Si cette volonté était bonne, sympathique et consolante, elle s'unirait à la mienne et la vivifierait; mais, étant mauvaise et violente, elle la terrasse, la dompte, la brise comme un bras trop puissant pourrait broyer mes membres; elle s'en rend entièrement maîtresse.

— Mais cependant ton âme voyage dans l'espace?

— Non. Mon âme ne s'élance point dans l'espace libre et joyeuse, comme elle y sera peut-être bientôt.

— Comment alors avez-vous de si étonnantes perceptions?

— C'est que mes sens sont dégagés des organes qui, dans l'état ordinaire, circonscrivent leurs facultés. Je sens, je vois, j'entends, je touche, sans qu'aucun obstacle de lieu ni de distance puisse m'arrêter, et j'acquiers par là des facultés que ne peuvent même comprendre ceux qui sont enfermés dans les limites ordinaires des organes des sens.

— Cependant, tu vois quelquefois l'avenir?

— Non. Jamais ni moi ni mes pauvres consœurs en souffrance magnétique nous n'avons jamais vu l'avenir, si ce n'est comme une conséquence du présent. Les événements prochains ont souvent un germe caché, et c'est ce germe que nous voyons par ces facultés dont je vous parlais.

— Mais, dit Sainte-Irène surpris par ces explications merveilleuses, que sont nos sens sans nos organes?

— Je crains de ne pouvoir vous l'expliquer. De quelles paroles me servir pour vous faire comprendre que la vue est une faculté indépendante de l'œil, que l'entendre est indépendant de l'oreille? Vous avez vu quelques somnambules dont les sens étaient intervertis; quelques-unes lisaient en appuyant une fine écriture sur leur poitrine; d'autres reconnaissaient le parfum qu'on posait sous leur pied. C'est que la perception externe est une faculté générale de notre être, encore que, dans la vie ordinaire, des organes soient spécialement affectés à nos sens.

— Mais, reprit Sainte-Irène après un moment de réflexion, comment pouvez-vous lire dans ma pensée la plus intime? Vous voyez bien que c'est là une opération toute morale.

— Votre pensée se forme dans votre âme, il est vrai; mais elle se réflète dans tout vous-même, et je pourrais la lire en vous comme dans un livre écrit. Mais il n'en est pas besoin, car, hélas! pour mon malheur, par cette chaîne magnétique qui nous lie, votre pensée et votre volonté s'écoulent en moi comme l'eau des torrents s'écoule sur les fleurs du chemin et les submerge. Misère! Et plus vous continuerez à me magnétiser, plus je deviendrai vous-même, ressentant vos pensées, vos penchants, vos connaissances mêmes, m'imbibant, m'imprégnant de vous, jusqu'à y perdre toute mon individualité propre. Hélas! et quelle souffrance c'est pour moi! car toutes vos pensées sont contraires aux miennes, et ne peuvent s'étendre sur moi sans me causer une horrible douleur. »

Ces choses étonnaient Sainte-Irène et captivaient peu à peu toute son attention.

« Mais comment pouvez-vous voir les êtres impalpables? lui dit-il encore. Plusieurs fois vous m'avez dit en avoir vu.

— Ceci, dit gravement la jeune fille avec son angélique voix, je ne sais comment vous l'expliquer: c'est un ordre d'idées que vous ne possédez point et pour lequel je ne saurais trouver en moi-même de termes appropriés à votre entendement. Si je vous disais: Où croyez-vous que commence la vie et que finit la matière? vous représentez-vous bien les essences subtiles qui composent cette enveloppe, tout épaisse qu'elle soit? savez-vous ce qu'était notre corps dans l'état primitif où il a été créé, avant qu'une loi de colère ou de miséricorde l'ait enveloppé d'argile? que connaissez-vous de cette association si parfaite en apparence de l'âme, de l'esprit, de la vie et de la matière? si j'ajoutais que par le magnétisme vous fondez, pour ainsi dire, la soudure qui unit ensemble tous ces éléments si divers, et que vous séparez le corps ter-

restre du corps éthéré caché sous cette peau, vous ne me comprendriez point. Ce sont ces corps dégagés et libres que je vois, les formes dépouillées de leurs apparences terrestres. »

Tous deux restèrent un moment muets ; ces idées ne traversaient que lentement l'esprit de Sainte-Irène.

« La nature aussi est revêtue d'argile, et dans cet état où je suis je la vois dépouillée de son vêtement épais. Je vois la sève, comme un fluide lumineux, parcourir les plantes et monter dans les plus petits rameaux; je vois l'air et la lumière s'unir dans un doux accord pour émailler la corolle des fleurs ; je vois, j'entends la vie sourdre de toutes parts ; je vois passer le vent, j'entends les fleurs s'ouvrir. Quel spectacle ravissant et quels concerts délicieux ! Ah ! s'il m'était donné de contempler ainsi toujours la nature, je pourrais, malgré la souffrance, me plaire à cet état... mais...

— C'est donc un état très-parfait ?

— Non, dit Marguerite, il est dangereux et pourrait devenir fatal.

— Comment est-ce possible ? dit Sainte-Irène.

— Nous avons été revêtus sur la terre d'un corps épais comme on revêt les enfants de vêtements et de chaussures, dans la crainte que l'air ne les dévore ou que les cailloux ne les blessent. Le magnétisme, en soulevant les voiles qui enveloppent mes sens, en les laissant agir au dehors de leurs organes, m'expose nue, pour ainsi dire, à tous les dangers. Je sens l'air, l'espace s'ouvre devant moi, je pénètre les choses et leurs propriétés, je vois plus loin que le télescope et plus finement que la loupe, dans l'eau, dans l'air et dans la terre, et je suis heurtée, fatiguée, effrayée par des choses qui passeraient auprès de moi, durant la veille, sans que je les aperçusse... et puis je vois, j'entends souffrir, maudire, blasphémer ; je vois le mal et la désolation sur la surface de la terre, et tout retentit en moi, tout m'ébranle. Oh ! non, non, vous ne saurez jamais ce que cet état fait souffrir. C'est la mort sans la délivrance, le purgatoire sans l'expiation. »

La nuit s'écoulait dans ces entretiens, dont la gravité si nouvelle pour Sainte-Irène avait un moment interrompu le cours orageux de ses pensées. Maintenant il fallait se séparer de Marguerite, le jour allait bientôt paraître.

Prêt à la quitter il lui dit :

« Marguerite, la candeur adorable de votre âme a triomphé pour aujourd'hui. Ecoutez-moi pendant que je suis calme ; je vous en supplie, tâchez demain d'être moins profondément dédaigneuse avec moi, car je ne sais à quelles extrémités pourraient me porter vos mépris. »

Marguerite hésita un moment à lui répondre.

« Vous savez bien, lui dit-elle avec tristesse, que je ne me souviens jamais, dans la veille, des résolutions prises pendant mon sommeil.

— Il est vrai..... Mais, reprit-il après un instant de réflexion, du moins, dans le sommeil, vous vous rappelez bien les résolutions adoptées dans l'état ordinaire. J'ai besoin de savoir... je veux que vous me disiez, Mademoiselle, si vous avez pris contre moi quelques déterminations funestes.

— Oui, répondit la pauvre enfant.

— Oui? répéta Sainte-Irène. Je m'en doutais; et quelles sont-elles?

— Oh! ne me forcez pas à le dire.

— Je le veux.

— Mais je ne puis me trahir ainsi moi-même, » s'écria la jeune fille désolée, et elle essaya de faire un mouvement pour s'enfuir; mais Sainte-Irène répéta d'une voix tremblante de colère :

« Je le veux, je le veux.

— Ah! votre volonté me brise comme la torture; comment faire pour ne pas me trahir?

— Je le veux, je le veux. »

La pauvre fille alors baissa la tête et dit d'une voix désolée :

« Malheureuse que je suis. Eh bien, j'ai résolu de dévoiler votre amour à ma tante, et de l'implorer afin qu'elle vous éloigne d'ici.

— Et qui vous a dit qu'elle désapprouverait cet amour?

— Je le sais, » dit la jeune fille, et un éclair de joie traversa son pâle et beau visage.

« Pourquoi?

— Parce qu'elle est noblement fière.

— Marguerite, tu me poursuis partout de ton dédain; prends garde à ma vengeance! Et que dois-je faire pour m'opposer à tes projets?

— Quoi! faut-il encore vous dire le moyen de me réduire au silence? Ah! vous êtes plus dur que les bourreaux; du moins ils ne font pas aiguiser la hache par leurs victimes.

— Je le veux, obéissez. »

Et Sainte-Irène, imposant sa main au-dessus de la tête de Marguerite, y concentrait toute sa force magnétique.

« Eh bien, murmura la pauvre enfant agitée d'un tremblement affreux, si vous me voyez prête à exécuter ce projet que bien des choses peuvent traverser, dites-moi seulement que, si vous partez, vous me magnétiserez de loin et me rendrez somnambule. Cette épouvante me domptera et je garderai le silence. Mais suis-je assez à plaindre? s'écria la pauvre fille en se tordant les mains. J'avais encore un reste de force et d'espérance, et tout est brisé. Pitié! Pitié! Rends-moi ma liberté,

rends-moi ma paix de jeune fille, renonce au pouvoir fatal que tu as usurpé sur moi. Sais-tu quelle responsabilité terrible tu assumes sur ta tête en essayant de me conduire, aveugle que tu es, dans un ordre de choses que tu ignores? Imprudent, tu commets encore le crime de nos premiers parents, car tu touches à l'arbre d'une science cachée sans savoir dans quels maux va te faire tomber ta désobéissance. Arrête-toi, arrêtons-nous sur le bord de l'abîme où nous allons tomber.

— Et si je m'arrête, m'en récompenseras-tu?

— Comment le puis-je?

— En renonçant à tout jamais à ton cousin.

— Si je pouvais par là nous sauver de tous les maux qui nous menacent..... Ecoutez.... je m'y efforcerai.... j'y consens.... Mais j'en mourrai de douleur.

— Tu l'aimes donc bien?

— De toute mon âme.

— Oh! fureur, dit Sainte-Irène en se mordant les poings; et si je persiste? continua-t-il d'une voix sourde.

— Alors nous sommes tous perdus.

— Mais du moins jamais Hubert et toi ne serez unis.

— Non, jamais, » murmura la pauvre fille avec angoisse. Les larmes coulaient de ses yeux fermés comme l'eau jaillit d'une source cachée.

« Eh bien, périssons tous! Que m'importe, pourvu que tu ne sois jamais à un autre que moi? »

Marguerite poussa un faible cri, et, Sainte-Irène lui ayant fait signe de s'éloigner, elle s'enfuit tout éperdue.

Sainte-Irène écouta ses pas chancelants s'éloigner. Elle remonta l'escalier, traversa le corridor; puis il l'entendit ouvrir sa porte et la refermer soigneusement au verrou.

Pauvre enfant, quel démon était ainsi venu prendre possession de la moitié de sa vie? Par quelle fatale imprudence avait-elle été livrée à cet homme maudit?

Cruelle imprévoyance. Que ne fût-elle plutôt tombée dans un antre de voleurs!

Adèle, endormie du sommeil de la jeunesse et de la santé, n'avait entendu ni sortir ni rentrer sa maîtresse, dont les mouvements avaient été doux et presque sans bruit, comme sont ceux des êtres souffrants.

Le lendemain, en s'éveillant, Marguerite se sentit très-fatiguée et plus accablée encore que de coutume. Sa pensée était pleine de tristesse et même de terreur.

C'était le jour où son cousin devait revenir au château; l'espérance de le revoir lui causait d'ordinaire une grande joie; mais aujourd'hui la joie ne pouvait naître en elle; la pauvre enfant était tremblante et tout

effrayée comme par le souvenir confus d'un affreux événement. Son âme recelait une secrète épouvante.

Elle crut avoir fait quelque rêve sinistre, et se recueillit un peu pour se le rappeler; mais elle ne retrouvait en elle que de vagues images et des pensées confuses.

Elle se leva, descendit au jardin pour y chercher un air frais et pur qui manquait à sa poitrine.

Mme d'Arbelles y était déjà; elle arrosait et redressait la tige de ses rosiers. La passion des fleurs remplaçait alors ses autres goûts, ou plutôt s'y était adjointe.

« Qu'as-tu, ma chère Marguerite? lui dit-elle en l'embrassant; tu es pâle, et tes yeux sont rougis comme si tu avais pleuré.

— Je ne sais, » répondit Marguerite.

Et laissant sa tante à ses occupations nouvelles, Marguerite s'en fut porter ses larmes et ses secrètes terreurs au fond des bosquets voisins.

XII

Hubert n'arriva pas le matin comme il l'avait promis. Mais M. d'Amboise vint à Silly vers la fin de la journée; il alla trouver Mme d'Arbelles dans son cabinet, et là, seul à seul, ils eurent ensemble un long entretien. On les entendit longtemps parler, discuter, disputer même, et cependant, contre l'ordinaire, ils en sortirent d'accord et dans une parfaite intelligence. La gaîté et la joie étaient répandues sur leur visage, une joie contenue, douce et même un peu mystérieuse.

Pour Marguerite, elle était restée seule tout le jour avec sa tristesse, agitée d'un tremblement nerveux qui ne la quittait pas. Elle évita M. de Sainte-Irène et ne parla point des assiduités de cet homme à sa tante malgré ses résolutions de la veille; une vague et indéfinissable terreur la retint. Le soir, elle était abattue, fatiguée, elle se retira de bonne heure dans sa chambre et s'y enferma soigneusement avec Adèle, qui, sans rien dire, se promit de veiller toute la nuit auprès de Marguerite. La jeune suivante avait trouvé le matin leur porte autrement fermée qu'à l'ordinaire, et cette circonstance, insignifiante en apparence, l'avait inquiétée. Elle poussa tous les verroux, ferma la porte de sortie à double tour, et, pour surcroît de précautions, en prit la clef et la passa dans une petite chaîne qu'elle portait au cou.

La nuit s'écoula paisiblement; seulement, un peu avant le point du jour, Marguerite se leva tout endormie, jeta sur ses épaules un peignoir, et se dirigea vers la porte, qu'elle voulut ouvrir. Elle poussa doucement les verroux, qui cédèrent presque sans bruit à ses mouvements

doux et adroits ; mais la serrure lui résista. Ne pouvant l'ouvrir, elle essaya d'autres moyens de s'échapper. Heureusement Adèle avait tout prévu, tout fermé. Ne pouvant réussir, quelque effort qu'elle tentât, Marguerite revint se coucher tout en murmurant :

« Comment sa colère pourra-t-elle être apaisée ? »

Cependant elle parut dormir d'un sommeil plus profond et aussi plus long qu'à l'ordinaire.

Adèle avait tenu sa résolution de ne point dormir, elle avait observé tous les mouvements de sa jeune maîtresse.

« Mon Dieu ! se disait-elle, Marguerite serait-elle sortie une autre fois pendant mon sommeil ? Sainte Vierge ! où serait-elle donc allée ? »

Cette pensée la bouleversa ; elle se promit d'augmenter encore de soins et de surveillance, et passa le reste de la nuit éveillée et songeant au moyen de préserver sa chère sœur de lait de tout danger.

Marguerite, en ouvrant les yeux, se plaignit d'être brisée de fatigue ; elle bâilla longtemps, étendit ses bras, se sentit la tête lourde et appesantie, et les idées confuses.

Adèle essaya de la tirer de sa torpeur ; n'y réussissant point, elle lui dit tout à coup :

« Prions, Mademoiselle ; il y a longtemps que nous ne sommes allées à l'église ensemble. Il fait beau : si tu veux, ma sœur chérie, nous allons y aller ce matin toutes deux.

— Oh ! que tu as raison, répondit Marguerite, allons-y. La prière fait tant de bien ! Hélas ! comment donc se fait-il que depuis un temps l'idée d'invoquer la Vierge et tous les saints ne me soit pas venue ?... Je ne sais plus ce qui m'arrive, mais je prie sans prier ; ma pensée n'est plus à moi ! Pourtant j'ai tant besoin de secours. Qui donc m'avait empêchée de tourner mon âme vers Dieu ? C'est étrange. Oui, oui, Adèle, allons prier. Si la prière pouvait soulever le poids inconnu qui pèse sur moi ! » continua-t-elle en s'habillant pour partir.

Toutes deux se dirigèrent vers l'église, assez éloignée du village. Les oiseaux chantaient, l'air était plein de clarté, des collines bleues bordaient l'horizon, et les vertes prairies s'étendaient au loin ; mais tous les charmes de la nature avaient perdu leur empire sur Marguerite ; son mal était de ceux auxquels il faut d'autres remèdes.

Le bon curé commençait sa messe. Les deux jeunes filles l'écoutèrent avec recueillement. Marguerite priait avec abondance de larmes; son cœur longtemps serré se fondait comme la neige.

Après la messe, elle s'approcha du vieux prêtre ; c'était lui qui depuis son enfance avait dirigé sa conscience ; elle lui dit :

« Bénissez-moi, mon père. Quelque chose que je ne puis définir se passe en moi. Je suis pleine de terreur et d'épouvante comme à

l'approche d'un grand danger ; je frémis dans tout mon être. Et pourtant, le croiriez-vous, sans Adèle je n'aurais point songé à venir vous trouver?

— Pourquoi, mon enfant? dit le vieillard; ne saviez-vous pas bien qu'on trouve ici la paix?

— Je ne sais plus rien, mon père. Il me semble que je n'ai plus de pensées ni de volonté propres. Je suis comme emprisonnée dans des murailles que je ne vois pas. Il me semble souvent que je ne suis plus moi ; je ne puis plus me définir moi-même. »

Le bon curé s'entretint quelque temps avec elle, scruta sa conscience qu'il trouva toujours pure quoique alarmée ; il essaya de lui communiquer cette paix et ce calme divin dont un saint prêtre est le dispensateur ; puis il la bénit et ne la quitta point sans l'absoudre de ses fautes, et aussi de cette inquiétude inconnue qui pesait sur son âme. Elle resta longtemps en prières, et, chose étrange, son visage ne reprit point sa sérénité. Seulement, après être sortie de l'église, elle prit la main d'Adèle et lui dit :

« Adèle, je te remercie de la bonne pensée que tu m'as suggérée. Que Dieu te bénisse à présent et tous les jours de ta vie pour le bien que tu m'as fait. »

Adèle se sentit le cœur serré comme dans un étau et ne put retenir ses larmes.

Elles rentrèrent au château.

Dans la matinée il arriva beaucoup de monde à Silly. Hubert aussi vint de bonne heure. Il fut frappé de l'altération des traits de Marguerite, mais peut-être il espéra qu'une pensée bien douce, et dont il connaissait le secret, causait en elle une vive émotion, et cette idée le rassura.

On se promena tous ensemble, on fut réuni tout le jour, soit au salon, soit sous les ombrages touffus du parc. Hubert plusieurs fois s'approcha de Marguerite ; il paraissait vouloir lui parler, mais il ne pouvait échanger avec elle que des paroles sans suite, au milieu de la société nombreuse dont ils étaient entourés. Hubert avait l'air rayonnant d'un espoir nouveau mêlé d'un doux attendrissement. Le bonheur est si beau sur un visage aimé ! Marguerite un autre jour se fût sentie heureuse rien qu'à le voir. Mais, au contraire, elle devenait de plus en plus triste, craintive, préoccupée. Elle tressaillait profondément au moindre bruit et ne répondait à tous, et même à son cousin, qu'avec une invincible distraction.

Quand Sainte-Irène était là, et il ne s'éloignait guère, les yeux de cette pauvre souffrante enfant le suivaient toujours et semblaient ne pouvoir se détacher de lui. S'il s'éloignait, elle le cherchait du regard

avec inquiétude; pourtant, au bout d'un moment, quand elle avait bien la certitude qu'il n'était plus là, elle respirait plus librement, et bientôt un peu de gaîté et quelques sourires d'autrefois revenaient sur ses lèvres en regardant Hubert; mais ils n'y duraient guère et ressemblaient aux pâles rayons du soleil un jour de pluie.

Hubert la regardait parfois avec un peu d'impatience et plus souvent avec une vive inquiétude; il était si sûr de ce cœur candide et tendre...

Sur la fin du jour il s'approcha d'elle et lui dit:

« Marguerite, je voudrais pourtant bien pouvoir vous parler.

— Et moi aussi, répondit-elle... J'ai tant de choses à vous dire... Et peut-être, qui sait, si peu de temps à vous voir, ajouta-t-elle si bas qu'il ne l'entendit pas. Mais comment faire?» reprit-elle avec hésitation; et elle promenait des regards inquiets autour d'elle.

« Venez sur la terrasse, près des fenêtres du salon. Votre tante nous a souvent permis de nous y promener sous ses yeux. D'ailleurs, aujourd'hui, n'importe où nous irons causer, je suis certain qu'elle le trouvera bon... car elle me l'a permis. Chère Marguerite, je suis si heureux... j'ai de si bonnes nouvelles à vous dire...

— Je voudrais bien les entendre, Hubert... mais...

— Eh bien, venez. »

Dans ce moment Sainte-Irène parut dans une allée transversale. Il fit signe à Marguerite de s'approcher de lui.

La jeune fille, tout à coup fascinée, devint très-pâle. Elle hésita... puis elle dit à Hubert:

« Attendez-moi... je reviens; il veut me parler. »

Et elle s'approcha de Sainte-Irène; celui-ci lui dit d'un ton bas, mais menaçant:

« N'allez pas causer sur la terrasse avec M. Hubert d'Amboise, et ne consentez à rien de ce qu'il vous proposera; autrement, Mademoiselle, vous me pousserez à des extrémités dont nous aurons tous à nous repentir. »

Et il la quitta très-pâle aussi et haletant de colère.

Hubert, inquiet et courroucé, rejoignit tout aussitôt sa cousine.

« Que vous veut donc cet homme? s'écria-t-il; il vous suit et vous épie sans cesse.

— Je ne sais, dit Marguerite terrifiée... il veut... il ne veut pas. Il m'impose sa volonté avec une tyrannie sans pareille.

— Et de quel droit?

— Hubert, je ne sais quel pouvoir il exerce sur moi.

— Expliquez-vous, dit le jeune homme.

— Depuis que ma tante, dans son inquiétude pour moi, m'a laissé,

bien malgré ma volonté, magnétiser par M. de Sainte-Irène, on dirait qu'un lien mystérieux me lie à lui. Je me sens comme tenu en laisse par une main trop rude et qui me secoue. Chacun de ses mouvements me blesse ou m'ébranle. Hubert, protégez-moi ; brisez cette chaîne odieuse ; défendez-moi, dit-elle en sanglotant et se serrant près de lui ; l'effroi s'est emparé de moi. »

Et la pauvre jeune fille tremblait comme un oiseau que l'épervier vient de poursuivre.

« Dites-moi tout, Marguerite. Mon Dieu ! qu'est-il donc arrivé ?

— Je ne puis rien vous dire, Hubert. Je ne sais ce qui se passe en moi, ni autour de moi.

— Expliquez-vous, que dois-je faire?

— Y a-t-il quelque chose à faire ? Je ne sais... Il semble que je sois dans un cercle magique où je ne puisse me mouvoir sans la volonté d'un autre. Retenez-moi ! Tenez, prenez ma main et emmenez-moi ; car cet homme exerce une puissance inconcevable sur moi. Je sens qu'il m'appelle ; il me menace, il m'ordonne d'aller le rejoindre ; et, si vous ne me retenez pas, j'irai, voyez-vous bien ; j'aurai beau résister, je ne pourrai m'en empêcher. Emmenez-moi d'ici, continua-t-elle sans laisser au jeune homme le temps de lui montrer son étonnement ; forcez-moi de vous suivre pendant qu'il s'éloigne. Vous voulez me parler, dites-vous, cher Hubert ; j'ai aussi mille choses à vous dire... Le voilà parti, » murmura-t-elle tout bas... Et ses yeux, qui avaient suivi Sainte-Irène avec effroi, reprirent un peu de leur sérénité. « Allons ensemble causer comme autrefois, mais ne quittez pas mon bras... Hélas ! Hubert, reprit-elle en voyant l'inquiétude se peindre dans les yeux de son jeune cousin, je crois à quelque obsession du démon ; car, le croiriez-vous bien, pendant que tout mon cœur est avec vous, une puissance agit secrètement sur moi. Je suis divisée en moi-même : l'affection m'entraîne vers vous, et cependant une impulsion étrange et presque irrésistible me pousse à suivre cet homme, cet homme affreux que je hais depuis le premier jour où je l'ai vu. Hubert, cher Hubert, veillez sur vous, veillez sur moi ! nous sommes entourés de piéges bien redoutables.

— Mais que fait ici cet homme ? et comment notre tante ne le chasse-t-elle pas s'il vous est si funeste ?

— Le chasser... le chasser !... Ah ! mon Dieu ! qui sait s'il ne m'entraînerait pas avec lui ?

— Que dites-vous là, Marguerite? » s'écria le jeune homme avec un étonnement indigné. Mais, en jetant les yeux sur la candide figure de la pâle et tremblante Marguertie, il reprit avec plus de douceur : « Au reste, chère Marguerite, ne craignez plus rien ; calmez-vous ; nos cha-

grins vont finir. C'est là le secret que depuis ce matin je voulais vous apprendre, continua-t-il en entraînant la jeune fille du côté opposé à celui par où Sainte-Irène venait de disparaître. Chère, bien-aimée Marguerite, je vois que ma bonne tante ne vous a rien dit; elle a voulu sans doute me laisser la joie de vous annoncer moi-même... Comment vous dire mon bonheur ?... Mon père, hier, après bien des peines, après des conversations et des concessions infinies, a enfin obtenu son consentement à notre union... et ce mois-ci ne se passera pas sans que j'aie acquis le droit de vous protéger... Ah! chère Marguerite, quel bonheur!

— Et M. de Sainte-Irène? dit Marguerite troublée.

— Et que m'importe M. de Sainte-Irène! s'écria le jeune homme avec un peu d'emportement. Qu'est-il donc ici, et quel besoin pouvons-nous avoir de son approbation? Marguerite... mon Dieu! ne partagez-vous donc pas ma joie?

— Hubert, ayez pitié! je ne sais ce que j'ai, ce que je suis... Ces paroles qui devraient me combler de bonheur, puisqu'elles promettent de remplir mes vœux, eh bien, elles me font frémir jusqu'au fond de l'âme... Il semble, oui, il semble qu'elles soient mon arrêt de mort et la ruine de toutes mes espérances... Mon Dieu! mon Dieu!... j'ai peur! Oh! cet homme.

— Mais pourquoi toujours parler de cet homme? Il n'est rien ici; il n'a ni crédit, ni pouvoir. Chère Marguerite, seriez-vous devenue un peu visionnaire?... Allons, allons, bannissez ces craintes enfantines, et ne songeons qu'à l'avenir riant qui s'ouvre devant nous. »

Puis l'entraînant doucement il ajouta :

« Marguerite! ma belle fiancée, venez, venez; allons revoir ensemble les lieux témoins de notre jeune tendresse. Allons revoir votre saule et ma rivière, Marguerite chérie, dit le jeune homme en souriant pour la faire sourire. Ne vous souvient-il plus de nos jeux si jolis?... Je t'aime, un peu, beaucoup, passionnément, pas du tout... Je t'aimais déjà bien profondément alors, et maintenant je t'aime, ah! je t'aime de tout l'amour amassé dans mon cœur depuis nos jeunes années... Marguerite... ne me diras-tu rien? Tous ces doux souvenirs sont-ils sortis de ta mémoire? »

Ils arrivaient à un banc d'écorce d'arbre que le jeune homme avait autrefois construit pour elle auprès de leur saule favori.

Elle s'assit tout accablée.

« Eh bien, reprit Hubert en s'asseyant près d'elle, Marguerite, n'avez-vous rien à me dire? Nous sommes fiancés; nous sommes maintenant promis l'un à l'autre pour jamais... Est-ce réserve... est-ce froi-

deur... Ne direz-vous rien au compagnon de votre vie?... J'avais espéré que cette nouvelle ne vous trouverait pas indifférente. »

Marguerite leva sur lui ses doux yeux.

« Si tu pouvais me dire comme tu me le disais autrefois, continua le jeune homme : Hubert, je t'aime, il n'y aurait pas un bonheur au monde plus délicieux que le mien. Mais je le vois, tu veux me faire regretter ce temps si doux de notre enfance où tu me parlais dans la naïveté charmante de ton cœur. »

Marguerite se taisait; en écoutant ces paroles, des larmes coulaient lentement de ses yeux ; des soupirs étouffés s'échappaient de sa poitrine ; puis elle dit enfin :

« Hubert, tout ce bonheur appelé depuis notre enfance n'est pas fait pour moi ; il passera devant nos yeux comme un rêve qui fuit. Ma vie est troublée : je suis garrottée de toutes parts... Un cauchemar incessant pèse sur moi... Il ne me reste libre que le cœur ; il est à vous, Hubert, comme aux plus beaux jours de notre enfance si vite écoulée... Qui me rendra ces jours de bonheur où mon cœur battait joyeusement?... Mais je ne suis plus l'heureuse jeune fille que j'étais; un manteau de plomb est tombé sur moi. Je ne puis exprimer ce qu'est ma vie ; je ne saurais dire comment se passent mes journées. Souvent des heures entières s'échappent de ma mémoire; je ne puis me rendre compte à moi-même de mes instants... Et puis cet homme... Voyez-vous, Hubert, cet homme est inflexible... Grâce, murmurait-elle... Non, il n'y a pas de grâce... la mort seule m'en délivrera. »

En disant ces derniers mots la parole expira sur ses lèvres dans un soupir convulsif... Elle baissa la tête et ferma les yeux.

Elle dormait.

Hubert, étonné, la regarda quelque temps avec une profonde inquiétude, et, la voyant pâlir, il étendit les bras pour la soutenir, de crainte qu'elle tombât; mais, à ce contact, la jeune fille, poussant un cri rauque et terrible, se leva précipitamment et se mit à fuir avec une vitesse étonnante à travers les arbres sans suivre aucun chemin tracé, mais courant comme une biche blessée.

Hubert, confondu, l'appela, s'élança sur ses pas; deux fois il crut l'atteindre; il voyait son voile blanc, il allait le saisir; mais elle lui échappa, et l'obscurité, qui ne s'était point encore étendue sur les lieux découverts, régnait déjà dans le taillis épais où elle s'était engagée ; bientôt il la perdit de vue, quelque effort qu'il fît pour la suivre à travers les branches et les broussailles.

Longtemps il parcourut dans tous les sens les taillis et les allées du parc, l'appelant, la suppliant de revenir à lui et la cherchant partout; mais ses poursuites furent inutiles.

Alors il vint la chercher parmi les groupes nombreux de promeneurs qui circulaient encore autour du château. Elle n'y était pas. Mais il aperçut de loin Sainte-Irène causant paisiblement, du moins en apparence, avec Mme d'Arbelles. Il s'approcha de sa tante et lui demanda si elle avait aperçu Marguerite.

« Oui, répondit-elle, je l'ai vue passer il y a quelques moments dans l'allée du bosquet des jasmins. Je l'ai même appelée, mais elle ne m'a pas répondu ; elle glissait comme une ombre qui fuit les regards... J'ai pensé, mon enfant, ajouta Mme d'Arbelles assez bas en souriant à son neveu d'un air d'affection, qu'elle emportait de votre entretien bien des pensées qu'elle veut nourrir dans la retraite, et je l'ai laissée partir. » Et Mme d'Arbelles rejoignit une personne qui l'appelait.

Dans ce moment les yeux d'Hubert et ceux de Sainte-Irène se rencontrèrent. Une haine égale et furieuse était dans ce regard.

« Vous me répondez d'elle, s'écria le jeune homme obéissant à une irrésistible impulsion ; entendez-vous, Monsieur, vous m'en répondez ? » répéta-t-il tout bas avec un geste significatif ; et il s'éloigna pour continuer ses perquisitions.

Un rire satanique fut toute la réponse de Sainte-Irène ; il quitta les groupes où il était mêlé et prit une autre direction.

En se rapprochant du château, Hubert aperçut Adèle.

« As-tu vu passer Marguerite ? lui cria-t-il.

— Non, répondit la jeune suivante en pâlissant. N'est-elle plus avec vous, Monsieur Hubert ? Je l'avais suivie de loin ; mais, la voyant appuyée à votre bras, je me suis éloignée tranquille.

— Elle m'a quitté d'une façon si étonnante et si inattendue que je n'ai pu la retenir. N'est-elle pas retournée dans son appartement ?

— Non, j'en sors ; elle n'est point rentrée.

— Ma tante vient de la voir se diriger du côté du château par le bosquet des jasmins.

— Cherchons encore, dit Adèle tout alarmée ; mais je suis à peu près certaine qu'elle n'est pas rentrée. »

Ils cherchèrent, ils appelèrent dans tous les appartements, dans la bibliothèque, dans la galerie, dans le boudoir. Marguerite n'y était pas. Ils recommencèrent à parcourir le parc avec une affreuse inquiétude. Adèle, tout en marchant, racontait au jeune homme et le magnétisme, et les imprudences fatales de Mme d'Arbelles, et les peines de Marguerite, ses agitations, ses tristesses profondes, ses craintes vagues, auxquelles la jeune Adèle ajoutait aussi ses propres observations.

Ils appelèrent, ils interrogèrent en vain. L'inquiétude se répandit partout, et Mme d'Arbelles la partagea bientôt.

« Où peut-elle être allée? Cette enfant est triste depuis un temps. Mon Dieu! mon Dieu! que sera-t-elle devenue?

— Où est M. de Sainte-Irène? dit tout à coup Hubert; il faut purger ces lieux de la présence d'un tel homme. Je ne sais pas quel rôle il joue ici, mais il m'est odieux. »

XIII

Pendant toutes les recherches infructueuses auxquelles chacun se livre de son côté, la nuit est venue.

Sainte-Irène alors, profitant de la dispersion générale, s'est glissé dans l'ombre vers un pavillon séparé assez éloigné du château, où, depuis le matin, on l'avait établi pour donner tous les appartements intérieurs aux hôtes étrangers. Peut-être c'est Adèle qui a pris ce prétexte pour l'éloigner de l'intérieur du château où sa présence inquiète la jeune suivante.

C'est là que Marguerite, gouvernée par une irrésistible puissance, s'est rendue après avoir quitté si étrangement son cousin.

Sainte-Irène en entrant la trouve agenouillée près d'une chaise, au dossier de laquelle elle s'appuie dans l'attitude de la prière.

Une seule lampe éclaire l'appartement, et sa lumière est soigneusement voilée pour ne point se trahir au dehors. Sans doute il avait tout préparé d'avance.

Un porte-manteau, quelques effets de voyage sont placés sur une table, et près d'eux des pistolets, ainsi qu'un poignard d'un travail étranger à lame triangulaire. Tout indique un départ prochain, accompagné de toutes les précautions d'une fuite.

Sainte-Irène est entré sans bruit; il a fermé sur lui les deux verrous et la serrure de la porte. Une joie sauvage se peint sur son visage à la vue de la jeune fille, seule maintenant et sans défense devant lui.

« La voilà, se dit-il; c'est bien elle. »

Peut-être il avait douté qu'elle pût échapper à la vigilance d'Hubert et se rendre à son ordre terrible. Il la contemple quelque temps en silence, l'implacable magnétiseur; il voit ses yeux fermés, d'où s'échappent des larmes, sa pâleur, et tout ce je ne sais quoi auquel se reconnaît chez elle le somnambulisme. Il s'approche d'elle, il lui dit avec un rire amer et d'une voix saccadée et dure:

« Mademoiselle de Lescale, vous avez donc voulu me défier ou vous rire de moi? »

Un soupir fut toute la réponse de la pauvre enfant.

« Oui, oui, vous avez voulu me narguer; car, malgré ma défense, vous avez été parler avec votre cousin près du saule où sont écrits vos

noms... Et vous êtes fiancés..... et vous croyez sans doute pouvoir aller vous mettre à l'abri de ma puissance et de ma volonté près de ce beau cousin? Peut-être vous avez imaginé que son grand sabre, ses moustaches et ses airs arrogants vous défendraient aisément contre moi?... Je le vois, continua-t-il avec fureur, chacun dans ce château croit se railler impunément de moi... Dans un temps qui n'est pas bien loin on m'accueillait comme un Messie nouveau, j'étais un dieu environné d'hommages et d'affections; aujourd'hui, le prestige est tombé; l'un me repousse, l'autre me hait, tous me délaissent comme un habit dont la mode est passée; amour déçu, orgueil trompé, tout m'écrase à la fois. Mais bientôt vous apprendrez tous ce qu'on gagne à me braver comme vous l'avez fait!

— Je n'ai pas voulu vous braver, Dieu m'en garde! dit Marguerite de cette voix modulée et triste qu'elle avait toujours dans son sommeil magnétique. Hélas! vous savez trop bien que je n'en ai plus le pouvoir ni la force, même quand je suis éveillée. Écoutez, continua-t-elle, je veux bien vous le dire pour apaiser, s'il est possible, la violence des sentiments qui bouillonnent en vous: c'est sans me consulter, sans même m'en parler que ma tante m'a promise hier à mon cousin.

— Comment ne vous a-t-elle point demandé votre consentement pour vous lier à lui?

— Parce qu'elle sait depuis un temps que je l'aime.

— Malédiction! s'écria Sainte-Irène; ne me dites jamais, jamais, entendez-vous bien, que vous l'aimez. Vous ne savez point, Marguerite, à quels excès furieux je pourrais me porter?

— Je le sais.... je le vois...., dit Marguerite, qui s'était relevée et se tenait calme et droite devant lui.... Mais à présent... pour moi... dont la vie s'écoule comme une eau rapide... ou comme un sablier trop rudement secoué... il n'importe plus guère.

— Vous avez raison: qu'importe en effet? car tout est dit maintenant, et vous ne pouvez plus m'échapper. Mes mesures sont prises, et mes résolutions inébranlables. Ecoutez-moi, reprit-il, et la colère faisait battre son cœur à l'étouffer, écoutez-moi, Marguerite, ingrate et cruelle fille! je ne vous quitterai plus, je ne vous réveillerai plus, et demain votre tante, votre cousin et tous les hôtes rassemblés ici pour vos fiançailles vous trouveront dans cette chambre et sauront que vous y êtes demeurée seule avec moi pendant toutes les heures de cette nuit. Vous serez perdue, Mademoiselle! Vous, si fière, vous, si pure, vous serez deshonorée à jamais aux yeux mêmes de l'homme qui vous aime et que vous aimez.

— Après? dit Marguerite avec une étrange expression de mépris et de noble assurance.

— Ceci est irrévocable, à moins que, pour éviter cet opprobre, reprit

Sainte-Irène, vous ne consentiez à me jurer ici, sur le salut de votre âme, auquel vous tenez apparemment, puisque je vous ai trouvée tout à l'heure en prières, oui, à me jurer de refuser demain hautement et pour jamais l'époux qu'on vous propose! Et la raison que vous en donnerez, entendez-vous, Mademoiselle, la raison, c'est que l'amour ardent que j'ai pour vous a su trouver le chemin de votre cœur, et qu'enfin c'est moi seul que vous aimez à présent. Entendez-vous? c'est là ce que l'orgueilleuse Mlle de Lescale doit dire avec larmes et prières en demandant à ses parents de l'unir à moi. A ce prix, à ce seul prix, je veux bien tout à l'heure vous laisser fuir la honte d'être trouvée ici. Choisissez.

— Lâche et malheureux homme! dit Marguerite; et sa voix était empreinte de pitié plus encore que de reproche.

— Accablez-moi d'injures, je le veux bien; appelez-moi des noms les plus méprisants ou les plus odieux, je m'en rirai désormais, et rien, rien au monde ne me fera changer mes immuables projets. »

Marguerite restait immobile comme un agneau lié pour la mort, et pourtant son front d'albâtre était empreint d'un calme séraphique.

« Non, je n'ai point d'injure à vous dire. Mon cœur même ne conservera de ces paroles ni fiel ni ressentiment. L'imprévoyance de ma bonne parente, dont la Providence a sans doute permis l'aveuglement pour m'éprouver, vous a laissé prendre en main la puissance de faire mon malheur un moment sur cette terre! Vous en avez bien largement usé! Mais, Dieu soit béni! le pact est désormais rompu, et mon âme du moins va recouvrer toute sa liberté. Que les anges, les saints et toute la milice céleste soient loués pour le secours qu'ils m'ont prêté.

— Non, Marguerite, tu ne m'échapperas plus, » s'écria son persécuteur; et il s'efforçait d'augmenter son pouvoir magnétique en dirigeant ses mains étendues et élevées sur elle.

« Ne m'as-tu pas dit, ajouta-t-il d'une voix sourde et concentrée, que bientôt tu n'aurais plus d'autres pensées, d'autres volontés, d'autres désirs que mes pensées, mes volontés et mes désirs? que bientôt, si je voulais, tu pourrais devenir aussi mauvaise et aussi perverse que moi? Eh bien, oui, je le veux; je veux que les feux qui me brûlent s'allument en toi; que ta volonté s'altère et se déprave, et que ton cœur se trouble sous l'influence délétère qui s'exhale de moi. Perds à jamais cet attrait de pudeur qui m'a charmé; sois maudite, sois damnée comme je le suis! Mon amour dédaigné se change en haine; je veux ta perte puisque tu veux la mienne; je ne reculerai désormais devant rien, je le jure, et tu seras à moi.

— Oh! non! dit la jeune fille avec le calme angélique répandu maintenant sur elle. Non, non! Dieu ne le permettra pas.... Mon ange gar-

dien est revenu près de moi... je l'ai tant prié ce matin... il étend sur moi ses ailes blanches... ; son sourire est doux... il me dit de prendre courage et que mes jours... oh ! non ! que mes moments sont comptés ! mais que ma robe d'innocence ne sera pas flétrie, et que le secours va venir.... Entends-tu, malheureux ? reprit-elle d'une voix dont la gravité répandit la pâleur sur le front de Sainte-Irène, le secours va venir. Prends garde à toi, reprit-elle d'un accent où la compassion se mêlait à la sévérité. Je veux t'en avertir, tu approches aussi de l'éternité ! Si tu savais ce qui t'attend, peut-être tu fléchirais sous un remords. Ah ! ton âme est bien déchue. Tu as fait beaucoup de mal aux autres et à toi-même ; cependant un mot, un cri de repentir sincère pourrait peut-être la sauver... Il en est temps encore... lève ton cœur en haut, vers celui qui pardonne ; mais hâte-toi... Ecoute, ils viennent, ils s'avancent dans l'ombre... N'entends-tu rien ?

— Non, non, je n'entends rien, je ne puis rien entendre que ma colère, je ne puis voir que mes sentiments trahis et qui crient vengeance contre toi... Tu disais l'autre jour que les passions qui bouleversent mon âme pourraient à la longue agiter la tienne ; eh bien, Marguerite, je le veux, je veux que les flammes subtiles qui dévorent mon cœur s'attachent aussi au tien..... Je le veux, souffre aussi, et demande merci sans l'obtenir. »

Et il continuait à faire peser sa volonté sur elle de tout son poids.

Mais, contre l'ordinaire, Marguerite ne gémissait point, ne demandait point grâce ; elle demeurait calme et paisible, et ses yeux fermés, que bordaient deux cercles soyeux, son teint pâle, mais doux et transparent, lui donnaient l'aspect d'une antique statue de la Pudeur.

« Il est vrai, reprit-elle après un moment, ton influence délétère a failli ternir mon vêtement de candeur. Le poison de ta corruption menaçait de s'infiltrer en moi ; il eût pu troubler ma raison, ébranler ma volonté si naturellement forte de sa droiture. Mais, Dieu soit mille fois béni, mille fois adoré ! ton règne est fini, ta puissance est détruite.

— Et pourtant tu es là et tu dors, dit orgueilleusement Sainte-Irène.

— Il est vrai, mes organes sont encore en ton pouvoir, mais mon âme est libre... Oui, oui, ajouta-t-elle d'une voix vibrante d'une profonde émotion, mon âme a recouvré sa liberté. J'ai tant prié, j'ai tant pleuré devant l'autel où s'accomplissait le divin sacrifice.... Hélas !.... j'en ai offert moi-même un bien grand au Seigneur.... celui de l'heureuse vie qui s'apprêtait pour moi. Après cette offrande qui m'a tant coûté, mon saint ange gardien, que vos maléfices avaient éloigné de moi tout éperdu, s'en est rapproché pour me soutenir et me fortifier dans mes luttes suprêmes. Il est là. Je suis maintenant abritée sous

l'ombre de ses ailes ; il étend sur moi sa brillante armure... » Et le visage de la jeune fille s'éclairait d'un rayon de joie intérieure... « Et puis, continua-t-elle, celui que j'aime est en chemin.... Il me cherche toujours et va venir me délivrer.... N'entends-tu rien ?

— Non, je n'entends rien que mes artères qui battent dans mes oreilles avec un bruit assourdissant. Pourtant, écoute-moi, Marguerite. Ta jeunesse innocente, ta beauté, l'amour insensé qui s'est insinué malgré moi dans mon cœur plaident encore pour toi ; je voudrais t'épargner ; aide-moi, prends pitié de tous deux ; c'est moi maintenant qui t'en prie. Promets-moi seulement de rompre l'engagement qui te lie à ton cousin ; jure-le par un serment sacré, et pour le reste j'attendrai que tu puisses m'aimer. »

Marguerite branla lentement la tête.

« Tu le vois, les verroux sont fermés, tu es en mon pouvoir ; comprends bien que rien ne peut plus t'y soustraire, et laisse-toi fléchir. »

Et il s'approcha de la jeune fille, les mains jointes et le visage bouleversé par toutes les passions contraires.

Mais Marguerite recula de deux pas, non pas comme pour le fuir, mais plutôt comme pour voir ou écouter avec plus d'attention des choses mystérieuses vers lesquelles toutes ses facultés se portaient ; elle dit en pâlissant visiblement :

« Ils viennent, ils viennent !.... Pense à ton âme.... Quel moment s'apprête ! L'ange de la mort est là, murmura-t-elle à voix basse.... Mon Dieu ! ayez pitié de vos pauvres créatures ; vos jugements sont terribles dans leur équité. »

Et Marguerite, échappant à Sainte-Irène, interdit et peut-être glacé au dedans, alla s'agenouiller tremblante à l'autre extrémité de la chambre. Ses lèvres décolorées par l'effroi balbutiaient des paroles entrecoupées avec l'accent d'une instante prière.

« On vient en effet cette fois, dit Sainte-Irène à voix basse, mais ne crois pas pouvoir m'échapper ; non, non, jamais un autre ne t'arrachera vivante de mes bras. »

Et un éclair effroyable brilla dans ses yeux, éclair de mort et de vengeance.

Il s'approche de la table, prend son poignard ; cette arme est dangereuse, elle suffit à la défense ; il met ses pistolets dans son sein, puis s'avançant brusquement vers Marguerite en prières, il la soulève d'un bras vigoureux.

La jeune fille ne résiste pas ; elle n'a plus de force, et presque plus même de pesanteur, comme les oiseaux qui vont mourir n'ont presque plus que le poids de leurs plumes.

Il s'avance ainsi chargé de son fardeau vers la porte pour l'ouvrir et

fuir avec sa proie. Mais des voix confuses se font entendre ; on crie d'ouvrir, on essaie même d'ébranler la porte. Elle est solide et résiste à tous les coups qu'on lui porte.

Alors Sainte-Irène se dirige vers une fenêtre basse, il essaie de l'ouvrir... il trouve le volet fermé, et d'autres pas, d'autres voix plus rapprochées se font entendre.

« Parlez-leur, dit Sainte-Irène d'une voix rauque, dites-leur que vous voulez être à moi, ou, par l'enfer, croyez-moi, vous êtes perdue. »

Mais Marguerite, au lieu de lui répondre, murmurait de sa voix modulée et charmante encore quoiqu'un léger tremblement s'y mêlât :

« Ils viennent, ils viennent. Voilà la délivrance. Saints et saintes du ciel, venez aider votre pauvre servante.... Ah, mon Dieu ! qu'ils sont beaux les pieds de ceux qui apportent le salut ! »

Le bruit augmentait, Sainte-Irène comprenait que les deux issues étaient gardées. La sueur ruisselait sur son visage, il allait de la porte à la fenêtre et de la fenêtre à la porte, portant sa proie comme un loup pris dans une bergerie porte l'agneau dont il s'est emparé. La porte allait céder, la fenêtre était ébranlée. Il ne voyait plus de salut, quand il vint à se souvenir d'une porte-fenêtre qu'il avait remarquée le matin dans une petite chambre de bain contiguë à sa chambre ; il avait oublié dans sa préoccupation qu'à tout hasard il l'avait ouverte le soir même pour sa fuite. Il se jette dans cette petite pièce où l'on descendait par plusieurs marches ; la porte est entr'ouverte, elle n'est point gardée comme les autres issues, sans doute elle est oubliée. Il en franchit le seuil ; le voilà hors du pavillon, sous le ciel étoilé. Il court aussi vite que le lui permet le précieux fardeau qu'il emporte avec lui. Pour éviter d'être aperçu, le ravisseur se dirige au plus épais du bois par une sombre allée ; elle aboutit à une petite porte toujours ouverte. Il voit déjà luir le ciel à travers sa baie, il avance, il se croit sauvé. Son cœur commence à bondir d'une cruelle joie.

« Elle est à moi, murmure-t-il ; elle est à moi ! »

Mais, au milieu des émotions qui l'agitent, Sainte-Irène n'a point remarqué que Marguerite murmurait toujours le cantique de sa délivrance.

« Heureux, disait-elle de sa voix harmonieuse et pure dont le son s'unissait à la brise du soir, heureux ceux qui meurent dans la grâce du Seigneur. O mon Dieu ! vous allez m'appeler et je vous répondrai. Je sais que vous avez compté tous mes pas, mais vous tendrez votre main secourable à l'enfant que vous regardez avec miséricorde... »

Et puis elle reprenait après une courte pause :

« Les voilà, les voilà ! Voici ceux qui doivent me délivrer de toutes

les chaînes qui pèsent depuis si longtemps sur moi. C'est lui! que Dieu soit béni. »

Comme la jeune Marguerite achevait ces mots, une main nerveuse comme un étau de fer se posa sur l'épaule de Sainte-Irène, et une voix formidable s'écria :

« Arrêtez, lâche et misérable ravisseur! »

C'était Hubert. Le chant de Marguerite l'avait guidé.

Les yeux du jeune homme lançaient du feu.

« Laissez cette jeune fille à l'instant! »

Et il broyait le bras dont Sainte-Irène tenait Marguerite pour la lui faire abandonner.

Sainte-Irène essaya d'abord de se défendre avec le poignard qu'il tenait toujours à sa main; mais, gêné par la position d'Hubert, dont le bras d'acier le tenait à distance, embarrassé par le corps de Marguerite replié sur son bras, il ne pouvait l'atteindre. Les gens du château accouraient, il allait se trouver serré de toutes parts; plus d'espoir, Marguerite va lui être enlevée pour toujours. Alors la rage s'empare de lui, et, rabattant sa main armée sur Marguerite, il fit un léger mouvement; puis, laissant tomber sur le gazon, entre Hubert et lui, le corps inerte de la jeune fille, il fit un bond et s'enfuit en criant :

« La voilà, ta fiancée; je te la laisse à présent! »

Et il s'enfonça dans le bois en poussant un éclat de rire strident et sauvage qui glaça de crainte tous les gens accourus sur les traces d'Hubert.

« Au meurtre! à l'assassin! cria le jeune homme hors de lui. J'ai vu briller le glaive dans sa main. Marguerite! prenez soin de Marguerite. »

Et il s'élança sur les traces de Sainte-Irène.

M. d'Amboise arrivait alors sur le lieu de cette déplorable scène.

« Fermez toutes les issues, dit-il; qu'on veille à chaque porte et traquez ce misérable comme une bête féroce. »

On court, on se disperse à sa poursuite; la lune se levait comme pour favoriser les recherches.

Bientôt dans le lointain retentirent plusieurs coups de feu. Sainte-Irène, comme on sait, était armé de deux pistolets; Hubert sans doute n'était pas parti sans armes. Les gardes aussi avaient des fusils; aucun n'avait envie d'épargner l'assassin.

« Le violent périra par la violence, » dit l'Ecriture. . . . . .
. . . .

Hubert revint quelques instants après; il avait au bras une légère blessure dont il ne paraissait pas s'apercevoir; mais il était pâle et ses lèvres étaient agitées par une sorte de frémissement intérieur.

XIV

« Et Marguerite, comment est Marguerite ? dit Hubert arrivant près de la jeune fille qu'on transportait avec de grandes précautions au château.

— Nous l'avons trouvée sans connaissance, et nous n'avons pas encore pu la faire sortir de son évanouissement, dirent Mme d'Arbelles et la jeune suivante, accourues au lieu de l'événement.

— J'ai vu briller le fer ; il l'a certainement atteinte, dit Hubert avec une terrible angoisse. »

On arrivait. Marguerite fut portée dans sa chambre et posée sur un sofa. On apporta des lumières.

O douleur ! sa poitrine était inondée de sang.

« Vous le voyez, dit Hubert, le monstre l'a tuée.

— Marguerite ! Marguerite ! s'écrie Mme d'Arbelles avec un accent déchirant ; parle-nous, Marguerite.

— Ses yeux sont fermés, dit M. d'Amboise, elle est toujours évanouie ; cherchez quelques spiritueux pour la faire revenir.

— Il l'a tuée ! » répétait Hubert, et il n'avait qu'une vie pour expier un tel crime...

« Ce sang, disait Adèle avec désolation, comment l'arrêter ? » Mais ayant aperçu la blessure d'Hubert, un éclair d'espérance traversa sa pensée.

« Monsieur Hubert, peut-être c'est le vôtre qui aura coulé sur elle tout à l'heure quand vous vous en êtes approché ?

— Oh ! que ne dis-tu vrai et que ne puis-je le donner tout entier pour épargner une goutte du sien. »

Mais Adèle se trompait. On découvrit bientôt une blessure triangulaire entre l'épaule et la poitrine : c'était la forme du poignard de ce misérable. La plaie était peu de chose en apparence, mais quelle en était la profondeur ? qui pouvait le savoir ? La jeune fille paraissait toujours plongée dans un profond anéantissement, et depuis un moment quelques spasmes nerveux l'agitaient.

On étancha le sang ; on banda la blessure, et chacun resta dans le silence autour d'elle, attendant avec anxiété l'issue de ce cruel événement. Aucun n'osait dire à l'autre ses craintes et ses pressentiments funestes. Hubert, sombre et farouche, était assis à ses pieds, ne voyant et ne regardant que ce visage pâle dont la vue lui perçait le cœur. Oh ! que d'années de douleur on dévore dans une heure d'une pareille angoisse ! Mme d'Arbelles paraissait consternée ; cette peine l'avait surprise dans son imprévoyance et la foudroyait ; M. d'Amboise, recueilli dans ses tristes pensées, jetait des regards irrités sur sa sœur, dont

le profond chagrin ne pouvait suffire à l'apaiser. Tout le passé se réveillait en lui comme il arrive à ceux qui ont beaucoup souffert, et augmentait encore, s'il était possible, la peine présente.

Cependant, après plusieurs heures d'un repos absolu, Marguerite sembla se ranimer un peu. Quelques fugitives couleurs reparurent à ses joues et sur ses lèvres, même elle les agita comme si elle eût voulu prononcer quelques paroles ; mais sa voix était faible ; ses accents inarticulés ne pouvaient se comprendre, et tout son corps frémissait en proie à de sourdes convulsions.

Adèle, tout en pleurs, la regardait avec désolation sans détourner d'elle un seul moment ses regards ; elle lui dit :

« Ne voulez-vous donc plus parler à vos amis, les rassurer par de bonnes paroles? Mademoiselle, comment vous trouvez-vous ? Marguerite, ma sœur, mon amie, ajouta-t-elle avec un redoublement de chagrin, parle-nous, je t'en supplie. » Mais la jeune malade n'entendit pas la voix d'Adèle, et ses lèvres continuèrent à se remuer doucement. Il semblait qu'elle s'entretenait tout bas avec des êtres mystérieux, visibles seulement pour elle.

Hubert aussi voulut se faire entendre; il lui parla, et ses paroles étaient empreintes d'amour et de désespoir.

« Marguerite, ma bien-aimée, ma fiancée chérie, n'as-tu pas un mot à me dire pour me rendre la vie ?... Hélas ! hélas ! elle est perdue, perdue à jamais pour moi. »

Et son cœur se brisait de douleur ; car on sent l'irrémédiable dans le cœur avant qu'il soit démontré à l'esprit.

Mais, chose étrange, la voix même d'Hubert, sa voix aimée, ne se fit point entendre à Marguerite, et n'arriva pas jusqu'à elle.

Dans l'angoisse de son désespoir, il voulut prendre sa main pour y poser ses lèvres ; ce contact lui donna comme une commotion terrible, qui augmenta beaucoup son tremblement nerveux.

Mme d'Arbelles, dans sa consternation, s'était tenue à l'écart ; son imprudence lui apparaissait à présent tout entière et elle se disait avec une grande amertume :

« C'est moi qui suis, par d'autres mains, le meurtrier de cette enfant pour qui j'aurais donné ma vie. J'ai voulu la guérir, je l'ai voulu avec passion, et je la tue. Mais aussi qui pouvait deviner de pareils mystères ? »

Cependant cet état se prolongeait indéfiniment ; des médecins de la ville voisine avaient été appelés, et ils n'osaient rien tenter parce que tout contact immédiat paraissait causer de nouvelles souffrances à la malade.

La journée presque entière s'était ainsi passée.

Sur le soir Mme d'Arbelles, sortant enfin de cette stupeur dans laquelle les caractères faibles et vifs ne sauraient demeurer longtemps, dit en hésitant encore et pourtant entraînée par sa conviction :

« Très-certainement, l'état de Marguerite ne peut pas s'expliquer seulement par sa blessure ; mais elle est... que vous dirai-je ? elle est plongée dans une crise de somnambulisme prolongé.

— Eh ! ma sœur, ne laisserez-vous jamais là vos rêveries funestes ? s'écria M. d'Amboise avec une irritation qui l'entraîna jusqu'à la dureté. Ne voyez-vous donc pas encore assez clairement que c'est la suite de vos tristes imaginations qui va nous ravir cette chère enfant ? Puisse Dieu confondre le magnétisme et les magnétiseurs !

— Vos paroles sont dures, mon frère, répondit la malheureuse Mme d'Arbelles tout en larmes ; mais je vous les pardonne, car les reproches que je m'adresse sur mon aveuglement sont plus durs et plus cruels encore que les vôtres. »

Et elle se tut et essuya ses yeux où les larmes renaissaient incessamment.

« Si j'ai été trop confiante, vous êtes, vous, trop incrédule. Hélas ! plût à Dieu, reprit-elle, que toutes ces choses fussent des rêveries et de pures imaginations comme vous le croyez ; nous ne serions pas où nous en sommes. Elles sont coupables, elles sont redoutables, et je ne le savais pas : voilà le mal ; mais elles ne sont que trop réelles, et, je vous le répète, Marguerite est en somnambulisme et je veux essayer de lui parler. Je l'ai quelquefois magnétisée au commencement ; c'est seulement peu à peu que ce misérable a rompu nos rapports pour substituer sa volonté de fer à la mienne, qu'il trouvait trop faible.

— Que risque-t-on ? essayez, dit Hubert. Mon Dieu, ne faut-il pas tout tenter quand on voit que rien ne réussit ? »

Alors la pauvre tante s'approcha de la jeune malade, toujours étendue sans mouvement sur le sopha, la tête soutenue par des oreillers ; elle prit doucement le bras de Marguerite, et fit avec son autre main quelques passes et quelques signes magnétiques au-dessus de sa tête avec une grande ferveur de tendresse. La pauvre femme ! son cœur était navré.

Quand elle crut avoir suffisamment agi, elle lui dit :

« Marguerite, mon enfant chérie, m'entends-tu ? Peux-tu et veux-tu me répondre ? »

La jeune fille n'avait point tressailli quand sa tante avait touché sa main. Son beau visage calme et doux n'avait pas témoigné de souffrance. Ceci pouvait faire espérer qu'un rapport existait encore de l'une à l'autre : on attendait avec anxiété.

« Marguerite, répéta Mme d'Arbelles, réponds-moi, je t'en supplie; dis-moi si tu m'entends. »

Mais la jeune fille ne parut point entendre et ne répondit point. Mme d'Arbelles renouvela ses passes, ses signes, ses questions, ses supplications : tout fut inutile. Et pourtant Marguerite ne semblait pas évanouie; sa respiration soulevait doucement sa poitrine; son pouls battait faiblement, mais avec régularité; son visage était beaucoup moins pâle; mais on eût dit qu'elle n'était en contact avec aucune des choses de la terre.

Cependant, sur le soir, elle sortit un peu de sa complète immobilité; elle fit quelques légers mouvements.

Hubert et la pauvre Adèle étaient tous deux à genoux près d'elle et la contemplaient avec une inconsolable douleur, sans oser la toucher même pour lui porter des soins, tant on redoutait d'amener de nouveaux accidents nerveux.

M. d'Amboise était plongé dans de sombres réflexions; Mme d'Arbelles pleurait toujours avec un mélange de désolation et de colère contre elle-même et aussi contre l'homme indigne à qui elle avait accordé son aveugle confiance, et qui en avait si lâchement abusé pour la réduire au désespoir.

Et pendant que chacun était plongé dans toutes ces douleurs diversement senties, mais également profondes, Sainte-Irène, rapporté le corps percé de deux balles, achevait de mourir par une lente agonie dans le pavillon, veillé par le bon pasteur, qui, dans son inépuisable charité, cherchait à recueillir cette âme en ses moments suprêmes; mais le moribond le repoussait obstinément.

La malade, après avoir donné quelque signe de vie, essaya de soulever sa tête; mais peut-être elle était trop faible, peut-être elle souffrait de sa blessure; elle ne le put et la laissa retomber. Seulement elle ramena ses mains, jusqu'alors inertes à ses côtés, sur sa poitrine, et les croisa comme on fait pour prier. Son visage avait repris sa sérénité; ses yeux toujours fermés paraissaient, par le mouvement de ses paupières, s'être levés en haut, et ses lèvres s'agitaient doucement ouvertes par un sourire.

Tout à coup sa voix, cette voix harmonieuse et modulée comme un chant, se fit entendre, et ceux qui, depuis bien des heures, l'entouraient, l'écoutèrent avec un mélange de joie et de crainte indéfinissables.

« Qu'ils sont beaux, disait-elle, les anges qui veillent autour de nous sur la terre! Les voilà rangés autour de moi. Salut, ange qui m'avez gardée dans mon passage ici-bas! Soyez béni! vous m'avez délivrée de la tyrannie et de la violence de celui dont la volonté avait résolu ma

perte. Vous n'avez pas souffert que son souffle me ternît. Ah ! béni béni soyez-vous ; j'aime bien mieux la mort ! Sans vous, sans cette belle égide sous laquelle vous m'avez abritée, il m'aurait entraînée dans les régions funestes. Quel malheur d'être garrottée par le mauvais vouloir d'un homme pervers ! mieux vaudrait tomber dans la caverne des voleurs ; ils ne tuent que le corps. L'atmosphère était si impure autour de lui ; je n'y respirais plus que la corruption. Chante, mon âme, chante le cantique de la délivrance ; tu pourras bientôt déployer tes ailes et t'élever bien haut. »

Elle se tut un moment, et chacun l'écoutait toujours dans le silence, et comme on écoute aux Ténèbres les leçons des prophètes, si tristes et cependant si remplis de consolations ; elle reprit bientôt :

« Quelle est donc cette rayonnante figure ?.... Elle s'avance.... elle porte mes traits, mais embellis et transfigurés. Un lien mystérieux m'unit à elle... Oh ! ma mère ! » s'écria la jeune fille avec transport.

Elle se tut suffoquée par une trop vive émotion, et de ses yeux fermés s'échappèrent deux larmes qui descendirent doucement sur ses joues.

« Une mère peut-elle donc venir chercher son enfant ?..... Que ton sourire est beau !.... Je te rejoindrai bien jeune.... Oui, avant d'avoir goûté à aucune des joies de la vie..... Les joies du ciel..... elles sont bien plus belles sans doute... Mais ne laisser sur la terre aucune trace de son passage... hors dans un pauvre cœur... Hélas ! celui-là va bien souffrir.... nous nous aimions tant..... »

Un sanglot vainement comprimé d'Hubert montra toute la vérité de ces paroles.

Marguerite reprit, après une courte interruption causée par sa trop grande émotion :

« Ce cœur était le frère du mien... Nous nous retrouverons pour ne plus nous quitter... Oh ! comme ceux qui m'ont précédée se pressent autour de moi... Si nombreux que soient nos amis sur la terre, ceux qui nous attendent à l'autre rive le sont bien plus encore... Il faut longtemps prier pour les morts avant de les faire sortir purifiés du lieu de l'expiation contenu dans le temps, et les mettre en possession de leur éternité. Et j'ai vécu bien oublieuse des seules choses nécessaires, bien perdue dans mes propres pensées, loin des voies divines et des étroits sentiers qui conduisent à Dieu. Aussi j'ai souffert de très-grandes douleurs et je serai privée des joies humaines les plus permises, car Dieu me voulait plus à lui... Chaque âme et chaque créature n'est-elle pas faite uniquement pour lui ?... Nous nous écartons, nous nous éloignons... il nous rappelle par la souffrance. Mon Dieu, ce que vous faites est toujours dans un but de miséricorde... et vous avez eu pitié de votre pau-

vre créature à cause de sa grande innocence, et vous avez permis aux anges qu'elle invoquait hier du sein de sa misère de s'interposer entre elle et son persécuteur... Ah! le voilà! dit-elle en poussant tout à coup un grand cri... le voilà, le malheureux! Il arrive dans le séjour de la mort... il s'avance... il me cherche... il veut venir vers moi... il traverse la foule des âmes amies dont je suis entourée... Ah! repoussez-le... défendez-moi!... Voyez... son souffle est un feu qui dévore. »

Et la pauvre Marguerite, tout à l'heure semblable à un ange prêt à prendre son essor, devint tremblante comme la feuille. L'effroi de son esprit se communiquait à son corps.

Dans ce moment on ouvrit doucement la porte de la chambre, et une voix appela très-bas M. d'Amboise. C'était celle du bon curé, renfermé depuis le matin près du moribond.

« Monsieur, lui dit-il très-bas, M. de Sainte-Irène vient d'expirer à l'instant.

— La malade vient de nous l'annoncer, » répondit M. d'Amboise sur le même ton.

Tous deux se regardèrent; M. d'Amboise pâlit, le curé fit un signe de croix et fut s'agenouiller près du lit de la jeune fille pour laquelle il commença les prières qu'on dit auprès des mourants.

Marguerite continuait à parler.

« Quelle épouvante donne la vue d'un âme couverte de ses péchés comme d'une lèpre hideuse! disait-elle... Il s'éloigne... Qu'il va souffrir!... En voilà d'autres encore qui souffrent aussi, mais l'espoir leur demeure au cœur... Que de prières et de bonnes œuvres il faudrait pour les faire entrer dans la joie!... Si je devais encore habiter la terre, j'y voudrais toujours prier pour les morts... Mais il n'est plus temps; c'est pour moi qu'on prie maintenant. Oui, mon âme va bientôt partir... On vient au-devant de moi... oui, ce sont tous ceux que j'ai connus sur la terre... »

Et le vieux curé, connaissant qu'elle touchait à la mort, disait ces paroles si belles :

« Ame chrétienne, sortez de ce monde, au nom du Père qui vous a créée, au nom du Fils du Dieu vivant qui a souffert pour vous, au nom de l'Esprit-Saint qui est descendu sur vous, au nom des anges, des archanges, des Trônes et des Dominations. . . . .

. . . .

— Oui, je vais partir, disait la jeune fille à qui les prières semblaient parvenir comme un écho lointain; les prières dites sur la terre ouvrent les routes du ciel. Partons!... » Et la jeune fille souriait comme on sourit à des amis qui vous accueillent.

Et le curé disait, toujours prosterné :

« Partez, au nom des anges, des saints et des saintes de Dieu. Habitez aujourd'hui dans le lieu de la paix. Que Sion, la cité céleste, soit désormais votre demeure !

— Oui, oui, il faut quitter la terre, dit-elle après un court silence ; la voix de celui qui lie et délie les âmes va donner l'essor à la mienne... Hélas ! c'est que la vie est belle pour un cœur plein d'amour ; je le sens... Encore un effort, ô mon âme ! car les cieux où on prie pour ceux qu'on aime sont plus beaux encore... Courage, et que toute âme et toute créature chante avec joie les louanges de Dieu... Quels divins concerts !... quelles fêtes !... Me voilà, me voilà !... Mais les liens de la vie sont difficiles à rompre... Adieu... tout ce que j'aime, adieu !... Je veillerai sur eux ;... qu'ils prient pour moi, je vais prier pour eux : la prière est encore un lien. »

La voix de la jeune fille s'affaiblissait ; ces derniers mots étaient à peine articulés, et le prêtre disait, toujours agenouillé :

« Ouvrez-lui, Seigneur, la porte du salut, car les justes se réjouissent et triomphent en vous. Que la paix et le bonheur soient sur elle. »

Un léger souffle s'exhala, il s'entendit à peine.

Hubert comprit tout son malheur et sentit son cœur défaillir. La joie de sa vie avait quitté la terre.

« O Marguerite ! murmura Mme d'Arbelles au milieu de ses sanglots, c'est toi qui portes la peine de mon imprudence. Qu'avais-tu fait pour être ainsi traitée ?

— La paix accompagne son âme, dit le vieux pasteur. Sans doute, elle a souffert ; mais, après tout, si son épreuve en a été abrégée, faut-il la plaindre ? Nous vivons pour mourir. Heureux ceux dont la tâche est plus vite accomplie et que le Seigneur couronne dans leur innocence. »

« Quels mystères terribles ! dit M. d'Amboise. Ils glacent le cœur d'épouvante et pourtant.... ils montrent la vie dans la mort et consolent en même temps qu'ils effrayent. »

Et maintenant que répondre à ceux qui nient ou à ceux qui acceptent en aveugles tous ces mystères ?

Aux premiers nous répondrons par les faits incontestables et bien connus du somnambulisme naturel, lesquels sont comme les préludes de ceux du somnambulisme magnétique. et aussi par certains cas de catalepsie et autres maladies nerveuses qui présentent des phénomènes d'insensibilité, de clairvoyance et de déplacement des sens presque analogues à ceux du magnétisme.

Aux autres nous dirons :

« Prenez garde ! »

Les secrets de Dieu sont à Dieu. Sa Providence les dévoile quand et comme il lui plaît, en tout ou en partie, suivant le cours de ses desseins.

Les sciences dont la connaissance est départie à l'humanité se sont échappées une à une du sein du Créateur. L'homme, après les avoir perdues une première fois par sa faute, les acquiert de nouveau chaque jour par le labeur et la souffrance ; avant de se les incorporer il les a presque toutes arrosées de son sang. Cependant il les a reconquises parce que Dieu voulait les lui livrer sur la terre.

Mais cette science du magnétisme est-elle une science terrestre ?

Ne semble-t-elle pas plutôt une science dont le secret n'est pas pour nous ?

La science de la vie elle-même, de l'union de l'âme avec le corps, de la matière avec l'esprit, mystère insondable jusqu'ici, autour duquel la volonté de l'homme tourne incessamment, cherchant par toute sa puissance à le pénétrer, Dieu le livrera-t-il jamais aux investigations ardentes de sa créature ? et s'il le lui livre, à quel prix ? Les plus pauvres sciences, l'homme les a payées de sa sueur et de ses larmes. Celle-ci, ne sera-ce pas avec les douleurs de son cœur ou celles de son intelligence qu'il en payera la possession ? Celui qui lui a donné son insatiable besoin de connaître et qui en a posé les limites peut seul le savoir.

Mais ce qu'il est permis à l'homme d'entrevoir, c'est qu'ici, dans cette voie cachée, ce n'est pas le labeur, ce n'est pas la peine et l'ardeur qui le conduiront au fond du mystère. S'il y veut pénétrer par lui-même et par ses seules forces, ses efforts mêmes lui deviendront funestes.

Il doit premièrement chercher à purifier son cœur, à rendre sa volonté droite, à sanctifier son intelligence, enfin à devenir parfait ; car, pour pénétrer les mystères de la vie, on ne doit point porter la mort ou la corruption en soi-même.

ANNA-MARIE.

FIN.

REVUE LITTÉRAIRE.

HISTOIRE DU CONSULAT,

PAR M. CH. DE LACRETELLE.

VOLTAIRE ET ROUSSEAU,

PAR HENRY LORD BROUGHAM.

LETTRES ET INSTRUCTIONS DE LOUIS XVIII AU COMTE DE SAINT-PRIEST,

PRÉCÉDÉES D'UNE NOTICE,

PAR M. DE BARANTE.

Nous entendons tous les jours les bons esprits se plaindre qu'il n'y ait plus en France de véritable critique littéraire. La presse de toute couleur est enfoncée dans son avide commerce de politique, de coterie, d'annonces et de feuilletons. Il n'y a plus de place pour juger les livres, encore moins pour les bien juger. L'indépendance de l'éloge est devenue aussi suspecte que la sincérité du blâme. On ne parle de ses amis que pour les vanter, de ses adversaires que pour les dénigrer. Si quelque important ouvrage acquiert, en dehors de ses propres admirateurs, une réputation incontestée, le parti opposé s'en venge encore par un silence systématique pire qu'une censure partiale. Au milieu de tant de petitesse et de décadence passionnées, les honnêtes amis des lettres ne se reportent vers le passé que pour le regretter et désespérer de l'avenir. Ils rappellent avec découragement le temps où l'on voyait les plus beaux esprits apprécier dans *le Mercure de France* les livres nouveaux, et porter dans les grands journaux et dans les autres publications périodiques cette hauteur et cette liberté de jugement qui ont presque entièrement disparu de nos recueils modernes et des feuilles littéraires elles-mêmes.

Nous voudrions essayer, dans la mesure de nos forces et dans les limites de cette Revue, de résister aux progrès d'un mal que personne ne nie et que personne ne cherche à guérir.

Il nous semble qu'il y aurait quelque chose de bon et de nouveau à accueillir ici, comme dans une sorte d'hospitalité chrétienne, tous les ouvrages dignes d'être remarqués, et à en dire franchement notre pensée, avec plus de régularité et d'étendue, sans malveillance comme sans faiblesse pour les personnes, avec une sévérité bienveillante, mais ferme, envers les auteurs. Tous les aspects de l'esprit humain, tous les travaux de la pensée et de l'imagination relèvent de l'universel domaine du Christianisme. Il ne doit demeurer étranger à rien de ce qui est honnête et bon. Dans lui sont contenues l'histoire, la philosophie, l'érudition, l'éloquence, la poésie, sous leurs formes les plus diverses. Ne fût-ce que pour réprimander et corriger, son devoir est quelquefois de toucher au vicieux et au frivole, et d'aller jusqu'au roman et au drame.

Les chrétiens n'ont rien à redouter de l'universalité de cet examen littéraire qu'ils ont le droit d'aborder avec quelque autorité; car nul n'ignore que les plus illustres noms des lettres modernes sont des noms chrétiens, à ce point que la gloire semble être arrivée à chacun d'eux à mesure qu'il s'est inspiré plus abondamment aux sources religieuses.

Et puis, si, parmi les livres trop nombreux qui s'impriment aujourd'hui, il en est quelques-uns, toujours de plus en plus rares, qui méritent de devenir célèbres par leur importance ou le nom de l'écrivain, et qui demandent à être examinés séparément, avec plus d'étendue, et par une plume spéciale, la plus grande part se composera nécessairement de publications qui prétendent à l'estime bien plus sûrement qu'à la renommée : à celles-là, au lieu d'une notice bibliographique qui ne suffit guère, cette Revue offrira un refuge et les chances d'une appréciation plus sérieuse et plus pleine. Et ces livres mêmes à qui leur grande valeur n'aura pas obtenu, à cause de la rapidité du temps ou des bornes du *Correspondant*, un article *ex-professo*, pourront du moins se consoler encore, et se contenter des dimensions de notre examen périodique qui ne les oubliera point.

Quant à cette innombrable multitude de petits livres et de petites brochures qui abondent et surabondent plus que jamais dans la littérature chrétienne aussi bien que dans la littérature profane, ils ne peuvent consciencieusement attendre de nous autre chose qu'un signe d'intérêt bibliographique, comme un petit salut en passant, à moins que leur talent vif ou l'éloquence de leur à-propos ne viennent éclairer et animer une urgente controverse, une nécessité de polémique.

On a dit que *le silence des peuples est la leçon des rois;* le silence des critiques devrait bien être aussi la leçon des auteurs. Combien n'y en a-t-il pas qui n'ont d'autre raison d'écrire que celle de répéter dans un douzième volume ce qui avait été déjà dit avant eux dans onze volumes encore dans le commerce? Les livres se font à présent à peu près comme les almanachs et les recueils de nos codes, qui se réimpriment chaque année, presque sans autre changement que celui du millésime. Que ce soit un tort de la médiocrité ou l'avarice de la spéculation, les écrivains chrétiens surtout devraient bien s'abstenir par conscience et ne nous pas voler notre temps.

Lorsque Talleyrand présenta, en 1791, à l'Assemblée constituante, un plan d'organisation de l'instruction publique, il proposait plus spirituellement que sérieusement de prévenir, dans les bibliothèques, la continuelle accumulation des productions de l'esprit par des retranchements périodiques, et condamnait sans miséricorde à la destruction tous les ouvrages devenus inutiles. Il voulait qu'on s'en tînt au dernier mot de la science, au dernier état des connaissances humaines, et qu'on fît disparaître le reste.

Si l'impraticable idée de M. de Talleyrand eût pu être mise en pratique, la Bibliothèque Royale n'en serait pas réduite aujourd'hui à changer de domicile et à se bâtir un palais nouveau qui, dans la suite des siècles, deviendra nécessairement un jour trop étroit encore, à moins que quelque nouvel Omar ne vienne les incendier, ou que quelque cataclysme inattendu ne mette fin à notre civilisation écrivassière, à défaut des peuples barbares et inconnus qui ont anéanti l'empire romain, mais qui ne semblent guère menacer la civilisation de l'Europe.

Les critiques ne sont pas aussi méchants que M. de Talleyrand; ils ne demandent pas qu'on brûle les livres imprimés jusqu'à ce jour; mais ils devraient être au moins assez inexorablement sévères pour tempérer un peu ce prurit d'écrire qui élèvera les livres futurs à la hauteur des plus hautes montagnes. Rêve aussi vain que celui du rapporteur de la Constituante! La vanité ne cessera d'écrire et la montagne de s'élever. Et nous-même nous ajoutons notre grain de sable à la montagne.

Et tandis que nous parlons, M. Charles de Lacretelle, que M. Thiers sans doute empêchait de dormir, vient de faire paraître deux volumes d'histoire sur le CONSULAT.

Il y a bien longtemps que M. de Lacretelle écrit. Il était déjà journaliste au 18 fructidor, et fut frappé par le coup d'Etat avec beaucoup d'honnêtes gens. Je crois même qu'il faisait aussi partie, dans la garde nationale de Paris, de ce fameux bataillon *des Filles Saint-Thomas* qui donnait du tourment à la Convention et au Directoire. Mais la plus belle

époque de M. de Lacretelle fut le temps de l'Empire et le commencement de la Restauration. Il y avait alors des flatteurs qui lui donnaient aussi le nom de *Tite-Live français*. La jeunesse entourait sa chaire d'histoire. La nouvelle école historique n'était pas encore née, plus forte, plus pleine, plus grave, avec ses études et ses pensées plus neuves et plus profondes. Mais si le talent de M. de Lacretelle manquait de qualités viriles, il avait un éclat extérieur, une pompe de période dont la mode a passé. Son style rencontrait une certaine élégance un peu vide, mais sonore, et qui, bien que légèrement déclamatoire, flattait agréablement l'oreille. Il était presque en prose ce que Delille était en vers. M. de Lacretelle représente assez fidèlement la partie honnête, inoffensive, du XVIIIe siècle, à principes indécis, à opinions flottantes, dont la bonhomie, incapable de vouloir et de faire le mal, n'a pas compris que tant de crimes aient pu sortir de la corruption d'une société polie. Il en est encore à détester les ultramontains, comme au temps des Parlements, et les Jésuites, comme au temps de Mme de Pompadour, et on l'a vu oublier sa longue et laborieuse vieillesse pour remonter en chaire et lancer au clergé sa petite haine universitaire, *telum imbelle sine ictu*.

Je ne saurais mieux comparer le tempérament littéraire de M. de Lacretelle qu'à un visage frais, rond, coloré, un peu joufflu, type ordinaire du tempérament sanguin, chez lequel les opinions, les passions, les idées, les impulsions sont vives, légères, rapides, peu durables, se répandant à la surface d'une façon mobile, bien plus qu'elles ne mûrissent et ne persistent au fond. C'est encore ce qu'au théâtre on nomme un rôle *en dehors*. Dans cette sorte de tempéraments et de talents, même quand ils se fâchent ou qu'ils s'égarent, il y a je ne sais quelle douceur et quelle bonhomie native contre laquelle il est difficile de s'irriter.

Il y aurait donc cruauté à être trop sévère au dernier livre de M. de Lacretelle. C'est moins une histoire que les souvenirs et les causeries d'un aimable et bon vieillard. La vieillesse est conteuse, et j'aime à l'entendre conter. Il met d'ailleurs lui-même beaucoup de grâce et de modestie à borner ses prétentions.

« Le contemporain peut parler des événements qui l'ont affecté, lui et tous les siens, avec un intérêt plus pénétrant, avec un coloris plus vif que l'homme d'une génération suivante. Il m'est permis de réclamer cet avantage, puisque c'est le seul que je puisse revendiquer... »

Du reste, il n'a pas la moindre ambition de lutter contre ses rivaux. Il loue sincèrement tous ses devanciers, M. Thibaudeau comme M. Bignon, M. Capefigue comme M. Thiers, et se contente de réclamer sa petite part dans le domaine historique dont *les aspects sont multipliés*,

et dans lequel *un juge unique ne peut prononcer un arrêt irrévocable.*

S'agit-il d'aborder les batailles : il dit ingénument :

« Mes études se sont plus portées sur la morale publique que sur la stratégie. Je n'ai connu cet art ni par l'usage ni par inspiration. »

Malicieux éloge de la manière de M. Thiers, car ailleurs il ajoute :

« De grandes opérations de stratégie et de tactique viennent déconcerter mon inexpérience militaire. M. Thiers, qui sait suppléer à la sienne par une sagacité rare et de vastes études, les présente souvent avec cet esprit lumineux qui le caractérise; mais ne les prodigue-t-il pas quelquefois avec trop de complaisance et au delà des bornes de l'intérêt principal de l'histoire ? »

Quand il est question de la réorganisation des finances, M. de Lacretelle s'excuse encore par ces paroles :

« C'est un genre de détail auquel le mouvement et l'intérêt historique ne se prêtent qu'avec peine. »

S'il mentionne la formation de la Confédération germanique et la sécularisation des principautés ecclésiastiques, il n'y voit qu'un agiotage diplomatique, et se récuse de nouveau.

« Je n'entrerai pas dans le détail d'une négociation si compliquée. J'admire le courage et le talent de l'historien qui a voulu et su faire pénétrer un rayon de lumière dans ce chaos; mais c'est de la nation française que j'ai à m'occuper dans cet ouvrage, et non de l'Allemagne... Cette confédération du Rhin existe-t-elle encore, et quel fait important a-t-elle fourni à l'histoire dans sa courte durée? »

Se trouve-t-il en présence des assemblées publiques :

« Mes lecteurs m'excuseront, dit-il, si je les entretiens peu des débats qui eurent lieu dans ces assemblées prétendues délibérantes, sous ce simulacre effronté du gouvernement représentatif. »

Et plus loin :

« Mes lecteurs m'excuseront d'avoir négligé de mentionner les actes de ces corps délibérants. De telles discussions étaient trop peu sérieuses pour entrer dans l'histoire, qui craint la monotonie officielle, surtout quand elle est montée sur le ton du panégyrique. »

Arrive-t-il enfin à l'organisation administrative, qu'il exalte outre mesure : il abrège en ces mots :

« Je n'ai plus rien à dire sur ce sujet, après l'exposé lumineux, vaste et profond qu'en a tracé M. Thiers. »

Ainsi, batailles, finances, démembrement et recomposition de l'Allemagne, débats législatifs, mouvement de l'administration, tout ce qui compose la plus grande part de notre histoire contemporaine, M. de Lacretelle l'omet ou l'élude. Que restera-t-il donc à l'auteur et au lecteur?

Il restera ce qui, dans quelques années, deviendra bien rare, les impressions véridiques, sinon justes, sincères et vivantes, sinon neuves, d'un homme qui a vécu au milieu des passions politiques, des illusions et du découragement du commencement de ce siècle ; il restera le témoignage d'un vieillard qui se souvient, qui se fait parfois l'écho fidèle des opinions éteintes, et dont la jeunesse s'est passée au cœur de la République et de l'Empire ; il restera les émotions d'un contemporain qui a souvent et beaucoup médit de Bonaparte et de l'Assemblée constituante, et qui, même après s'en être repenti, selon les temps, n'a pas voulu élever un temple systématique à la grande idole.

M. de Lacretelle est pour nous comme un reflet de la littérature, des conversations, des épigrammes, des mécontentements, des anecdotes et des salons du temps. Il ne craint pas de donner le nom de crime à l'indigne meurtre du duc d'Enghien, et de prendre parti pour Moreau contre Bonaparte, pour Hohenlinden contre Marengo. Il pleure et s'indigne, comme Chateaubriand, de l'assassinat d'un jeune Bourbon, et réhabilite la mémoire de Moreau, malgré ses fautes, contre les dépréciations de M. Thiers. Quelques détails ignorés ou omis par celui-ci dans le procès de Moreau, et qui ne sont pas à l'honneur de l'empereur futur et victorieux, M. de Lacretelle les donne et les donne avec complaisance, comme une mémoire des sentiments qui agitèrent alors Paris et l'armée. Les sympathies du *fructidorisé* sont pour l'*exilé*, et il est heureux de répéter le cri de Moreau dans la maison même des conjurés : *Je suis chez vous, mais non pas avec vous !*

Bien que l'historien se mette trop souvent en scène lui-même par des digressions personnelles que nous n'osons guère reprocher à son âge ; bien que son style ait perdu une partie de ses mérites de l'âge mûr, sans avoir perdu ses défauts ; bien que dans sa phrase le subjectif se balance un peu uniformément avec l'adjectif, et que l'auteur essaye encore de jeter dans son récit la harangue classique, à l'imitation des anciens, nous ne serions pas surpris que bien des gens, qui ne l'avoueront pas, lisent M. de Lacretelle avec moins d'ennui que les longs développements où s'est jeté M. Thiers, plutôt en homme d'affaires qu'en homme d'Etat.

Il y a d'ailleurs dans M. de Lacretelle une partie agréable et légère de littérature anecdotique qui plaît merveilleusement aux hommes du monde. On rencontre dans le texte et dans les notes une foule d'épigrammes et de mots spirituels qui conviennent tout à fait à l'esprit français. Il n'est pas jusqu'à des anecdotes un peu graveleuses, et tombées depuis longtemps dans le domaine public, sur Joséphine, les sœurs de Bonaparte, Mme Talleyrand et les femmes de la cour impériale, que la mémoire complaisante de l'historien n'ait retenues et recueillies. Et

c'est précisément peut-être ce qu'on ira chercher le plus dans son livre. Les bonnes épigrammes de Lebrun et de Chénier, les petites racontances sur Delille, Ducis, Andrieux, Daunou, Mme de Staël, Ginguené, Parny, etc., amuseront bien plus les femmes que les lourdes spéculations politiques, législatives, militaires, administratives et financières.

M. de Lacretelle a aussi sa galerie obligée de portraits, qui ne paraîtra pas la moins piquante de l'œuvre. Ils ne sont pas adoucis là comme sous la main amie de l'historien de *la Révolution française*. Il ne cherche pas à peindre les hommes avec le sang-froid d'une postérité factice; il emprunte la malignité toute chaude de l'opinion vivante et contemporaine. Nous en choisissons quelques traits.

Cambacérès n'est plus seulement le jurisconsulte fin et distingué; c'est l'homme qui, « sous la Convention, s'était exercé à toutes les sinuosités de la ligne oblique... Il y avait eu de l'ambiguité jusque dans son vote sur la mort du roi. Bonaparte aimait à le railler sur ce sujet et lui disait quelquefois avec une gaîté blessante : *J'en suis fâché, mon pauvre Cambacérès; mais si les Bourbons revenaient, vous seriez pendu.* » Prophétie et plaisanterie impériales qui, chacun le sait, ne se sont pas vérifiées le moins du monde.

C'est ce même Cambacérès à qui Bonaparte, pour vaincre et punir ses hésitations et ses scrupules dans l'affaire du duc d'Enghien, jetait ce mot cruel et foudroyant : « *Vous n'avez pas toujours été aussi avare du sang des Bourbons.* »

« Je n'ai point vu d'homme d'esprit et de sens, dit M. de Lacretelle, jouir avec une béatitude plus niaise des décorations extérieures du pouvoir. »

Talleyrand n'est pas oublié.

« Quoique déjà un peu avancé en âge, quoique boiteux, il pouvait être considéré comme un Alcibiade diplomatique... Sa moquerie offensait rarement celui qui en était l'objet. C'était, comme on l'a dit de Pétrone, le suprême arbitre de l'élégance... Il avait la religion du bon goût; c'était celle dont il se piquait le plus. Ses traits étaient gracieux malgré l'immobilité de sa figure. Il pénétrait d'un seul mot la pensée de son interlocuteur; et celle qu'on voulait lui cacher avec soin était la première qui s'offrait à son coup d'œil observateur; il la faisait tout doucement éclore par quelques flatteries. Il excellait à faire parler les autres, et, pour lui, il se réservait de parler tard, avec esprit et avec effet. Il couvait assez longtemps une saillie qui paraissait lui échapper; elle volait de bouche en bouche, et bientôt ce fut un calcul pour tous ceux qui voulaient mettre en vogue un mot plus ou moins spirituel que de l'attribuer à M. de Talleyrand. Malgré de telles apparences, il y avait profondeur et ténacité dans ses desseins. Ceux mêmes qui ont pu l'observer de près ont pu remarquer en lui quelque éclat subit de la passion... »

M. de Lacretelle ne se refuse pas même au plaisir de citer sur Talleyrand une épigramme sanglante de Chénier, tout en protestant contre son exagération :

> L'adroit Maurice, en boitant avec grâce,
> Au plus dispos donnerait des leçons;
> A front d'airain unissant cœur de glace,
> Il fait toujours son thème en deux façons.
> Dans le parti du pouvoir arbitraire
> Furtivement il glisse un pied honteux :
> L'autre est tourné vers le parti contraire;
> Mais c'est celui dont Maurice est boiteux.

Bien d'autres portraits sont semés dans les deux volumes de la nouvelle histoire : Sieyès, Lebrun, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, Portalis, Rœderer, Maret, Pichegru, et une foule de généraux et d'hommes d'Etat, compagnons et instruments de la gloire de Napoléon. Tous ces personnages ne sont pas peints avec le même bonheur, mais ils passent rapidement devant les yeux, et amusent les hommes, comme les enfants s'amusent avec une lanterne magique.

Carnot paraît à son tour, au moment où il proteste au sein du Tribunat contre l'avénement de Napoléon à l'empire, et où il signe sur les registres publics un vote négatif, accompagné de ces mots un peu fastueux : *Je signe ma proscription.*

Sur quoi, l'auteur cite bien vite cette épigramme de Lebrun :

> Vous dites oui, moi je dis non;
> Messieurs, je ne suis pas des vôtres;
> Je signe ma proscription :
> Parbleu ! j'en ai signé bien d'autres.

L'épigramme valut à Lebrun 4000 francs de pension.

L'humeur conteuse de l'historien aime aussi à mettre en scène les seigneurs de l'ancienne cour, de qui Napoléon aimait à apprendre et à imiter les lois de l'étiquette royale ; et, par exemple, cet élégant comte de Narbonne, qui portait aux Tuileries les grâces de ses nobles manières et de ses spirituelles réparties. C'est à lui que l'empereur dit un jour : « Eh bien ! monsieur de Narbonne, on dit que madame votre mère ne m'aime pas ! — Sire, répondit-il, je conviens qu'elle en est restée pour vous à l'admiration. »

Un autre jour qu'il revenait d'une ambassade à Vienne : « Que dit-on de moi dans ce pays-là, lui demanda l'empereur. — Sire, les uns disent que vous êtes un dieu, les autres que vous êtes un diable; mais personne ne parle de vous comme d'un simple mortel. »

Une autre fois, Napoléon irrité des résistances du Pape captif à Fontainebleau s'écriait : « Il faut en finir ; le Pape me forcera d'établir la

religion protestante dans mes Etats. — Sire, reprit M. de Narbonne, nous n'avons pas un assez bon fonds de religion pour en faire deux. »

Qu'on nous pardonne ces citations; car elles font mieux connaître le tour d'esprit de l'historien. Soit qu'il dépeigne l'empereur lui-même ou la famille impériale, soit qu'il parle de la cour d'Autriche, des Bourbons de la branche aînée, des Bourbons d'Espagne et de Naples, de Bernadotte, du roi de Prusse, de Paul Ier ou de l'empereur Alexandre, ses jugements ne sont jamais des traits vigoureux, mais une malice anecdotique. Et quand il veut peindre la situation de la Russie après le meurtre de Paul Ier et à l'instant du sacre d'Alexandre, il emprunte le mot énergique d'une femme d'esprit : « Devant Alexandre marchaient les assassins de son grand-père, à côté de lui ceux de son père, et derrière lui les siens. »

Le dernier livre de M. de Lacretelle n'est pas destiné à vivre longtemps. Il ne renferme pas assez de choses neuves pour qu'on espère à le lire autre chose qu'une distraction parfois amusante. On y sent la main tremblante de l'âge ; mais quelques pages moins vacillantes, plus fines, mieux remplies, font croire de temps en temps qu'elles ont été écrites dans les bons jours de l'auteur. A l'âge de M. de Lacretelle, il est permis de ne pas saisir avec force la trame des événements, de ne plus juger les révolutions et les hommes avec assez de fermeté et de grandeur; on est pardonnable de ne pas se livrer à de laborieuses recherches, à des méditations austères, et de confondre les formes et les proportions sévères de l'histoire avec les longueurs et les exigences d'une conversation d'autrefois ou les souvenances familières du coin du feu.

M. de Lacretelle ne fut jamais un penseur ni même un philosophe; mais il eut des qualités brillantes et une vie studieuse qu'il serait ingrat d'oublier; et nous n'aurons pas la force de reprocher à un octogénaire quelques expressions vieillies, quelques métaphores usées, quelques épithètes surannées qui furent jeunes en leur temps, débris de cette littérature impériale qu'on ne retrouve plus que dans les couplets de M. Scribe, et dont nous nous moquons aujourd'hui, en attendant que ceux qui viendront après nous se moquent de nous et de notre style.

Une plume plus verte, mais moins parfumée des fleurs de littérature, un étranger, un Anglais, lord Brougham, vient de publier un volume in-8° sur VOLTAIRE ET ROUSSEAU. On a beau dire que les connaissances du noble lord sont aussi variées que ses opinions, c'est une chose bien téméraire que de vouloir apprendre du nouveau aux Français sur Voltaire et Rousseau, qu'on lit fort peu de nos jours, et dont, malgré tout

leur mérite, nous ne parlons plus guère en France que par habitude de vanité nationale et par adoration routinière du passé. La témérité est plus grande encore à lord Brougham de juger Voltaire et Rousseau en parlant français. Il est beaucoup plus facile d'acheter une belle terre en France et de dater un livre du château d'Eléonore-Louis (Provence) ; il est beaucoup plus facile à un Anglais de savoir fort bien la langue française ; il est beaucoup plus aisé à un légiste et à un homme d'Etat anglais de fréquenter les salons de Paris, et de se faire donner de petits coups d'amitié sur le ventre par M. Thiers ou par M. Dupin, que de publier sur nos grands auteurs quelque chose qui ne soit pas du lieu commun.

Nous n'avons pas le droit de nous montrer sévère pour le style, et nous avouerons volontiers que, pour un lord, ce livre est très-passablement écrit. Mais qui peut trouver, hors de sa langue maternelle, ces traits heureux, cette sève native, ces tournures habiles, ce succès et cette alliance de mots qui font la fortune d'un ouvrage ? Dans un idiome étranger on peut atteindre à une certaine correction, à une certaine élégance même, à l'imitation plus ou moins fidèle des formes convenues; on n'arrive jamais aux formes de l'art. Je ne me rappelle en ce genre qu'un seul livre qui ait pu faire illusion, le *Cours de littérature dramatique*, publié en français par Guillaume Schlegel. Mais Schlegel était un littérateur et un linguiste d'une tout autre force que lord Brougham ; et encore la nouveauté des idées, le paradoxe original des opinions littéraires défendaient-ils puissamment le livre du professeur contre la pâleur d'une rédaction française. Le pire encore, c'est qu'on soupçonne toujours que l'auteur qui risque d'écrire dans une langue étrangère s'est fait aider ou corriger par ses amis. Aussi ne sommes-nous pas tout à fait de l'avis de Charles-Quint, qui disait qu'*on est autant de fois homme qu'on sait de langues différentes.* Il est rare de penser également bien en deux langues seulement.

Pour le fond des idées, lord Brougham n'est pas plus neuf que pour le style. Et nous ne nous en étonnons pas davantage. Il est même telle page assez lestement et naturellement française pour valoir mieux que ce qu'elle contient.

Nous pardonnons même au noble lord quelques petites bévues, qui se font excuser en traversant la Manche : comme, par exemple, de donner seulement cinquante ans à Ninon lorsque Voltaire lui fut présenté ; de prendre Lefranc de Pompignan pour un abbé, et de dire, en parlant de la terre de Tourneix, achetée par Voltaire du président de Brosses, qu'elle prit plus tard le nom célèbre de Ferney. Cette ignorance et cette confusion étrange ne seraient pas supportables dans un écrivain français.

Nous passerons à lord Brougham, si l'on veut, les singulières opinions qu'il prête aux Français sur Corneille et Racine, Massillon et Bossuet. Mais, au nom de Dieu, en quoi ses jugements sur Rousseau et Voltaire peuvent-ils instruire la France?

Et encore les deux *génies* sont-ils fort inégalement partagés par lord Brougham lui-même. Rousseau n'a guère plus de quatre-vingts pages, et Voltaire plus de deux cents. Les livres de Rousseau qui remuent le plus de pensées, l'*Emile*, le *Contrat Social*, sont très-cavalièrement jugés en quelques lignes, les vieilleries de *la Nouvelle Héloïse* analysées avec une longue complaisance, et *les Confessions* laudativement exaltées au-dessus de tout le reste. Dans Voltaire, le biographe s'attache surtout à vanter *Zaïre*, *Mérope*, *Candide* et l'*Essai sur les Mœurs*, mais avec une nouveauté de faits et d'idées qui n'est pas même au niveau de La Harpe. Si quelque Français publiait sur Shakspeare une étude de pareille force, nous ne lui en ferions pas notre compliment. Aux yeux du noble lord, l'*Essai sur les Mœurs* surtout est le type et le premier modèle de la *philosophie de l'histoire*. Il ne lui vient pas même en idée, sans compter les autres, de songer à saint Augustin et à Bossuet.

Lord Brougham ne demande pas mieux que de reconnaître les torts de caractère de Voltaire, sa courtisanerie envers la puissance, ses railleries impures envers les choses religieuses. Mais, en bon anglican, il l'excuse beaucoup, sur ce dernier point, par la contemplation des grandes souillures de l'Eglise romaine. Voyez-vous ce bon M. de Voltaire écrivant *la Pucelle* pour faire honte aux corruptions catholiques!

Et pourtant il est juste de reconnaître dans le noble lord, toutes les fois que sa raison n'est pas troublée par ses préjugés religieux et nationaux, un fond de délicatesse morale qui lui fait condamner sans hésiter ce qu'il y eut de turpitudes ou de faiblesses dans les deux grands écrivains français. Lord Brougham a trop de respect pour les choses religieuses et pour la conscience humaine, aussi bien que pour les devoirs d'une vie honnête, pour méconnaître le côté immoral ou impie des hommes illustres qu'il apprécie. Le sens moral lui suffit pour cette part de son livre; mais le sens littéraire lui fait nécessairement défaut, quand il s'agit de comprendre toute la verve intarissable et naturelle d'esprit français qui abonde en Voltaire, et la richesse de style, de rêverie, de paradoxe, qui éclate dans Rousseau. Quand il a trouvé dans Voltaire jusqu'à ce je ne sais quoi que les Anglais appellent *humour*, il croit avoir tout dit; et, quand il a assigné l'orgueil et la vanité, et même un grain de folie, pour causes principales aux erreurs et aux fautes de Rousseau, il s'imagine avoir profondément jugé.

Aussi, malgré tout notre désir de nous montrer hospitaliers envers l'Angleterre et de ne toucher en rien à l'*entente cordiale*, le plus sin-

cère éloge que nous puissions faire du livre de lord Brougham, tout en rendant justice à la liberté et à la probité de ses jugements, c'est que nous voudrions bien écrire en anglais aussi facilement qu'il écrit en langue française, en dépit de quelques petites inexactitudes de locution que nous ne voulons pas éplucher.

Ce qu'il y a de plus nouveau dans le volume, ce sont quelques lettres inédites de Voltaire, à ajouter à son immense correspondance qui n'a pas fini de s'augmenter. Dire que ces lettres se recommandent par la même désinvolture, par la même grâce spirituelle et simple, ce n'est rien apprendre à personne. Mais on y découvre toujours quelques traits haïssables de ces vices de caractère, qui, chose surprenante, ne l'empêchent point de rester populaire.

C'est ainsi que le même homme qui a applaudi au partage de cette misérable Pologne, et qui, après avoir chanté en vers *les rois qui partagent le gâteau*, écrit à Catherine : *Le dernier acte de votre grande tragédie paraît bien beau*, et s'estime *heureux d'avoir vécu assez longtemps pour voir le grand événement ;* c'est ainsi que cet homme, dans les lettres nouvellement publiées, prodigue le nom de MARC-AURÈLE à ce Frédéric qui l'a fait bâtonner comme un valet, et oublie assez profondément le sentiment français, non-seulement pour écrire à une duchesse de Saxe-Gotha : *Que ne puis-je venir achever à vos pieds le peu de jours qui me restent à vivre loin d'une si indigne patrie !* mais encore pour lui dire avec sa gaîté courtisanesque : *Du moins, Madame, votre beau duché n'aura rien à reprocher à la cavalerie française : je crois que depuis Rosbach elle a perdu l'idée de venir prendre respectueusement du foin dans vos quartiers.*

Mais, malgré de méritoires efforts de justice dont il faut savoir gré à un auteur *anglais-français*, nous nous souvenons que, il y a bien des années, et dans un temps où il était peut-être plus difficile de juger sainement les deux géants littéraires du XVIII[e] siècle, un jeune écrivain français les jugeait, en quelques pages et avec une bien autre portée, dans un petit livre sur *la Littérature du XVIII[e] siècle*. Le jeune homme est devenu historien, grand fonctionnaire administratif, pair de France, académicien, ambassadeur ; et aujourd'hui il publie LES LETTRES ET INSTRUCTIONS DE LOUIS XVIII AU COMTE DE SAINT-PRIEST, *précédées d'une notice*.

L'historien des *Ducs de Bourgogne* n'a pas cru déroger en descendant à une notice biographique ; mais c'est que, sous la main de M. de Barante, la simple notice s'est élevée presque jusqu'à l'histoire. Aussi occupe-t-elle plus de la moitié du volume, et devient-elle la chose principale.

La vie de M. le comte de Saint-Priest n'est pas une de celles que

l'histoire puisse immortaliser, bien qu'il fût un homme de mérite et d'esprit, et que son nom ait été mêlé à de grands événements. Mais il se trouve comme étouffé entre la grandeur des révolutions au milieu desquelles il a vécu et le voisinage des plus insignes renommées.

Deux circonstances furent surtout remarquables en sa vie : il pressentit, lors de son ambassade à Constantinople, la prochaine dissolution de l'empire ottoman, et indiqua dans ses dépêches officielles, par une sorte de divination, l'intérêt qu'il y aurait pour la France de mettre le pied en Egypte. Plus tard, il se trouva ministre de l'intérieur, aux lamentables journées des 5 et 6 octobre, opina énergiquemeni pour la résistance, et fut en butte aux colères et aux dénonciations de Mirabeau.

Il avait auparavant visité Malte, fait la guerre en Allemagne et en Espagne. Il remplit encore d'autres missions diplomatiques en Portugal, en Suède et en Hollande ; puis, emporté par le flot de l'émigration, il devint, au temps de la Révolution, du Consulat et de l'Empire, l'un des principaux représentants officiels ou secrets des Bourbons auprès des cours étrangères. Il remplit même auprès de Louis XVIII, exilé, mais en concurrence avec M. d'Avaray, une espèce de fonction de premier ministre, et vint enfin, à l'âge de quatre-vingts ans, s'ensevelir doucement dans la pairie de 1814.

Mais il avait vécu de 1735 à 1821. Il avait vu la vieille monarchie, la Révolution et les temps modernes ; il avait parcouru l'Europe, comme diplomate ou comme émigré, et connu de près les plus grands noms. Le nom de M. de Saint-Priest, qu'on oublie sans cesse, même dans la narration de M. de Barante, a donc servi de cadre et de prétexte à des pages d'histoire générale, sur lesquelles le talent sobre, l'élégance contenue et de bon goût du narrateur ont su jeter une foule de traits fins, de spirituelles remarques, d'ingénieuses appréciations des temps, des choses et des hommes, bien plus faciles à goûter qu'à analyser.

Et d'abord M. de Barante caractérise sainement M. de Saint-Priest :

« M. de Saint-Priest n'appartenait point au parti qui se nommait patriote. Ses affections, ses habitudes, ses idées le rattachaient bien plutôt à l'ordre de choses qui venait d'être renversé. Un bon gouvernement et la réforme de quelques abus, telle eût été la mesure de ses vœux. Toutefois, il était homme de sens ; il savait se rendre compte de ce qui était possible ; il voyait les difficultés et les dangers de la situation. Son esprit calme et pratique cherchait toujours en chaque circonstance la détermination la plus utile et la moins périlleuse. C'était de la sorte qu'il s'était trouvé conduit à une position peu conforme à ses opinions et à ses amitiés. Il avait marché devant lui dans la ligne du devoir et de la raison, et elle l'avait amené dans les rangs opposés à son véritable parti. »

Et ailleurs :

« Par ses habitudes et ses idées, il était d'un temps qui n'existait déjà plus. La Révolution avait, dès ses commencements, apparu à ses yeux comme un phénomène inconnu, dont il ne savait ni les mobiles ni la marche. Ministre de Louis XVI, conseiller sage et modéré de l'émigration, il avait, selon l'exigence des occasions, cherché à prendre toujours la meilleure détermination, plutôt qu'il n'avait conçu et proposé aucun de ces grands plans de contre-révolution dont se berçaient les exilés. Dans cette société nouvelle, sortie du profond bouleversement de la France, et qui commençait à se régler et à s'établir, il n'avait ni la volonté ni le goût de chercher place. On appartient à une époque comme à une patrie, et celle-là ne se retrouve jamais. »

Aussi Lafayette, qui soutint M. de Saint-Priest devant l'Assemblée constituante, écrivait-il :

« Il opine en homme d'esprit qui a le despotisme dans le cœur, mais sent qu'il faut céder ; sur plusieurs points, il est dans le sens de la Révolution plus que les autres. »

En suivant M. de Saint-Priest à travers l'Europe et dans ses positions diverses, M. de Barante saisit l'occasion, chemin faisant, de réfléchir et de tout juger.

Il nous montre M. de Saint-Priest présenté par le duc de Luxembourg à Mme de Pompadour, *qui régnait alors*, et assistant à sa toilette.

« Il s'y trouvait avec le duc d'Orléans, le prince de Condé, les princes étrangers qui venaient en France ; car personne n'était assez grand pour omettre ce devoir. »

C'est le lieu pour M. de Barante de condamner, par les paroles mêmes de M. de Saint-Priest, l'oisiveté et les occupations déplorables des corps militaires de la maison du roi.

« Ce pouvaient être des chevaliers, mais non des militaires... Il faut convenir qu'en ce temps-là le métier militaire, en France surtout, parmi les officiers généraux, et à quelques exceptions près, se faisait par manière d'acquit. Les grands seigneurs se contentaient de payer de leur personne dans l'occasion ; mais ils arrivaient à l'armée le plus tard qu'ils pouvaient et en repartaient le plus tôt possible. Ils atteignaient ainsi les grades et les honneurs militaires, sans avoir jamais été en état de commander. Lorsqu'ils étaient chargés de quelque commission, ils ne manquaient pas de prétextes pour ne rien entreprendre, dans la crainte d'échouer, tant ils se sentaient incapables. »

Et M. de Barante ajoute sévèrement, mais justement :

« Le cabinet de Mme de Pompadour devint le théâtre des affaires. De là sortaient le choix des généraux et presque les plans de campagne. Le prince de Soubise obtint le commandement d'une armée et perdit la bataille de Rosbach. Le désordre, le découragement se mirent partout ; nul ne gouvernait, nul n'avait la confiance du pays ni même celle du roi. Cette triste et honteuse situation ne pouvait échapper au bon sens de

M. de Saint-Priest, et en cela il était comme le public. Si jamais on imprime une correspondance du cardinal de Bernis et du duc de Choiseul, alors ambassadeur à Vienne, l'abaissement et la détresse d'un tel gouvernement paraîtront dans toute leur misère. L'histoire n'a pas été assez sévère pour cette époque. Les contemporains, surtout ceux qui tenaient aux affaires, en ont laissé des témoignages plus flétrissants. »

Louis XV et la décrépitude d'un pouvoir absolu sans caractère peuvent-ils être peints plus éloquemment que par cette anecdote citée par M. de Barante :

« Voilà où nous pouvons atteindre, dit M. de Choiseul au roi (au commencement de 1762) ; le roi veut-il la paix, ou préfère-t-il que nous tentions une autre campagne ? Nous sommes en état de la faire. — Monsieur de Choiseul, répondit le roi, je vous laisse à le décider. — Mais, Sire, qu'elle est la volonté du roi ? — Comme vous voudrez. »

Et le ministre ne put obtenir d'autre réponse.

A Lisbonne, M. de Saint-Priest trouve la toute-puissance du marquis de Pombal.

« L'autorité et le gouvernement, dans les détails comme dans l'ensemble, étaient concentrés dans le ministre le plus absolu et le plus affermi qu'on ait jamais vu dans un royaume européen. »

Le premier ministre donne une bonne leçon au jeune diplomate.

« Ne mettez jamais aux affaires qu'une vivacité proportionnée à leur importance. »

« Le marquis de Pombal, dit M. de Barante, était d'un commerce facile ; ses manières étaient nobles et gracieuses, sa conversation familière et gaie ; il parlait beaucoup ; rien en lui n'annonçait la fermeté de caractère et la dureté d'âme dont il a donné tant de preuves. »

En ce temps-là, la France était représentée à Londres par le comte de Guerchi, dont le duc de Praslin, son ami, et qui l'avait fait nommer ambassadeur, disait : « Il ne sait pas écrire une lettre, et c'est encore le meilleur que nous ayons. »

Ce fut alors que l'ambassade de Constantinople fut offerte à M. de Saint-Priest par M. de Choiseul, en remplacement de M. de Vergennes, dont le ministre nommait les dépêches *des amplifications de rhétorique*.

Le nom de M. de Choiseul n'impose pas trop à M. de Barante.

« M. de Choiseul, homme d'esprit, mais d'un esprit impatient et léger, se dépitait contre la situation, et ne se l'avouait peut-être point... Comme il portait dans la politique sa vivacité d'imagination et sa présomptueuse assurance, il croyait savoir mieux les choses que ceux qui étaient chargés de les observer. C'est un avantage qui appartient quelquefois aux hommes d'esprit, mais seulement lorsqu'ils savent examiner froidement et se méfier de leurs idées. »

A propos de l'ambassade de M. de Saint-Priest, M. de Barante rappelle et blâme l'habitude, née vingt ans auparavant, à l'époque des prétentions du prince de Conti à la couronne de Pologne, de réserver au roi une diplomatie secrète et de ne confier au ministre des affaires étrangères que la diplomatie officielle.

« L'habitude de se mêler des affaires étrangères à l'insu du ministre, et d'échapper au risque de ne pas être instruit de tout, était devenue précieuse au roi. Elle contentait sa curiosité et rassurait sa méfiance. »

On dit que cette diplomatie occulte, *cette fantaisie royale*, *cette mystérieuse puérilité*, pour emprunter les expressions de M. de Barante, est encore du goût des rois constitutionnels.

Le duc d'Aiguillon, qui remplaça le duc de Choiseul, *que Louis XV, à son grand regret, ne put décider à bien vivre avec Mme Dubarry*, est plus sévèrement apprécié.

« Le duc d'Aiguillon était un homme d'esprit, mais il n'en avait pas assez pour motiver ses façons dures et tranchantes. Il s'était fait détester en Bretagne, où son caractère lui avait attiré beaucoup de désagréments et d'embarras. Le despotisme n'est pas une arme à l'usage de tous. Pour ceux qui ne sont pas vraiment habiles, une ferme volonté n'est qu'une parodie et un danger. M. d'Aiguillon était surtout mal placé aux affaires étrangères, où il faut non pas commander, mais traiter. »

Vers 1776, M. de Saint-Priest, assez mal avec M. de Vergennes, est reçu froidement par le roi.

« Il l'aurait pu imputer, dit le biographe, au caractère timide, contraint et parfois maussade de Louis XVI. »

Il fut présenté à Joseph II, dans les galeries de Versailles, par la reine, qui lui dit avec sa grâce accoutumée : « Je veux vous présenter à M. le comte de Falkenstein. »

Un autre jour, après une longue conversation, Joseph II disait à M. de Saint-Priest, en parlant de Frédéric : « Tant que ce diable d'homme vivra, il n'y aura moyen de rien faire. »

M. de Saint-Priest fut disgracié par M. de Vergennes, et pourtant M. de Barante prend la défense de la mémoire du ministre ; il loue *la sagesse et la capacité* de celui *qui conduisit honorablement et avec bonheur le département des affaires étrangères..., et qui jouissait d'une considération unanime à une époque où cette récompense était déjà si difficile à obtenir*. Il semble approuver jusqu'à son fameux traité de commerce avec l'Angleterre, si fort attaqué, et le venge du mot de Rulhière qui l'avait défini une *médiocrité imposante*.

Nous arrivons à M. de Calonne, et nous entrons dans la Révolution.

« M. de Calonne était un homme dont la conversation brillante et facile

séduisait une société frivole et même des gens plus sérieux ; mais il n'avait aucune connaissance positive ni pratique des affaires. Il appartenait tout entier à cette époque de projets, d'engouement, d'opinions tranchantes, de présomption et d'imprévoyance. Il avait été porté au ministère par la société de Mme de Polignac, par M. de Vaudreuil, qui y régnait, et par M. le comte d'Artois, qui commença vers ce temps-là à se mêler des affaires avec une légèreté passionnée. M. de Calonne était ridiculement inégal à cette tâche. »

La justice de M. de Barante se hâte d'ajouter :

« La reine n'avait été pour rien dans ce choix. Elle n'avait pas alors une très-grande part dans le gouvernement. Son caractère et son goût ne la portaient nullement à se mêler des affaires. Les intrigues politiques de la cour lui déplaisaient. Elle avait apporté en France la simplicité des princes d'Autriche, et l'habitude viennoise de vivre dans une société restreinte et familière, où le commerce est animé d'une bienveillante gaîté, où l'on s'amuse d'une conversation facile qui a quelquefois les formes de l'esprit sans en avoir le fonds, où, se livrant à toutes les distractions du monde, on ne porte point son regard au delà de ce cercle, qui enferme la vie, les sentiments et les idées. A ces dispositions la reine joignait un cœur généreux, un grand fonds de bonté et une vraie noblesse d'âme, que tant de frivolité n'abaissait jamais... Le roi, au commencement de son règne, était froid et sans attention pour la reine. »

Pour arriver à M. Necker il faut passer par M. de Brienne,

« Cet autre homme de salon, porté aux nues par l'engouement d'une coterie. En présomption et en assurance il égalait M. de Calonne, mais avec moins d'esprit, des vues moins nettes encore, et moins de connaissance des difficultés. »

La reine avait indiqué et soutenu l'archevêque de Toulouse.

« Hélas! disait-elle, il n'y a plus de bonheur pour moi, depuis qu'ils m'ont faite intrigante. Les reines ne peuvent être heureuses qu'en ne se mêlant de rien. Je cède à la nécessité et à ma mauvaise destinée. »

Avec M. Necker, M. de Saint-Priest entre au ministère. Nulle autre part nous n'avons vu mesurer plus sûrement et plus finement le ministre genevois que dans ces paroles de M. de Barante :

« M. Necker lui-même, habile administrateur, ami de l'ordre, de la justice, de la liberté, ayant goût et confiance dans des formes de gouvernement analogues à la constitution d'Angleterre, n'avait pas un projet politique bien arrêté. Il espérait que l'opinion publique serait à la fois sage et forte ; il jouissait de son immense popularité, et la croyait une puissance. Sa gravité douce et bienveillante ; la noblesse un peu emphatique de ses sentiments ; son talent plus académique qu'éloquent ; sa conversation sérieuse qui avait un certain charme de grâce et de finesse ; ses manières distinguées, mais sans facilité, telles étaient les qualités qui,

dans la société où il vivait, lui avaient dès longtemps acquis cette haute estime et cette confiance entière, maintenant répandues dans tout le public.

« Mais nul homme d'Etat ne fut jamais moins armé en guerre, pour entrer dans les luttes d'une révolution. Les controverses vives troublaient sa dignité; sa raison s'étonnait de ne pouvoir réussir à convaincre les passions; sa lenteur d'honnête homme ne savait pas marcher le pas rapide des opinions déchaînées. Lui qui aimait à respecter tout ce qui est digne de vénération, s'offensait de ne pas être respecté. Entouré d'approbations et de louanges, ayant bonne et grande confiance de lui-même, il se confiait au pouvoir de ses convictions sincères. Les mécomptes ne tardèrent pas. »

Il était important de déterminer en quel lieu s'assembleraient les états généraux. M. Necker voulait que ce fût à Paris : « Ce ne peut être que Versailles, dit le roi, à cause des chasses. » Quelle incompréhensible frivolité !

Mais, poursuit M. de Barante, « Une faute d'une tout autre portée, celle qui a le plus déterminé le cours des événements, appartient à M. Necker seul. Ni ses collègues, ni ses meilleurs amis, ni les hommes évidemment destinés à une grande position dans les états généraux, ne parvinrent à obtenir de lui qu'il prît aucune initiative, qu'il déterminât ou proposât un projet quelconque, qu'il résolût une des questions qui allaient être agitées. Ni la vérification des pouvoirs, ni le vote par ordre ou par tête, ni les bases d'une constitution exigée et promise, ne paraissaient être encore pour lui l'objet d'une volonté, pas même d'une conviction. Il justifiait à ses propres yeux une si étonnante indécision par un respect scrupuleux pour la liberté des opinions, et par l'idée que les réformes et les nouvelles institutions auraient une plus grande autorité sur l'esprit national si elles prenaient naissance dans le sein même des états généraux. Il avait aussi une honorable disposition à conserver les plus grands ménagements pour les droits acquis, et il espérait en obtenir le sacrifice volontaire. C'est ainsi qu'il se cachait à lui-même une orgueilleuse timidité, une invincible répugnance à encourir la responsabilité, à compromettre sa dignité, en échouant dans une entreprise. »

Les événements et les fautes se précipitent alors. La cour, malgré Necker, tente la séance royale du 23 juin et l'emploi de la force.

« Le roi cherchait à déguiser sa préoccupation et son anxiété d'esprit en feignant de dormir, comme c'était assez sa coutume, souvent même en ronflant bruyamment. »

Nous touchons aux jours néfastes où le peuple de Paris va se ruer sur Versailles.

M. de Saint-Priest voulait que l'on défendît le pont de Neuilly, que la reine et ses enfants partissent pour Rambouillet, et que le roi, à la tête de ses gardes du corps, se portât au-devant des Parisiens. M. Necker s'y opposa vivement. La reine s'écriait :

« Je ne veux pas que le roi puisse courir un danger que je ne partagerais pas avec lui. »

M. de Saint-Priest vaincu disait au roi :

« Sire, si vous êtes conduit demain à Paris, votre couronne est perdue. — Vous donnez là un conseil qui pourrait vous coûter la tête, » dit M. Necker. — « A la bonne heure, » s'écria M. de Saint-Priest.

Et il insista toujours pour que la cour se retirât sur Rambouillet.

Après le désastre d'une affreuse nuit :

« Ah ! Monsieur de Saint-Priest, dit la reine, pourquoi ne sommes-nous pas partis hier au soir ? — Ce n'est pas ma faute, répondit-il. — Je le sais bien, ajouta-t-elle. »

M. de Saint-Priest, qui avait reproché avec vivacité, devant le roi lui-même, devant le roi muet, à M. d'Estaing, commandant des gardes du corps, de n'avoir pas agi, malgré le défaut d'ordres de la part du roi ; M. de Saint-Priest qui s'était écrié : « Quand le roi ne donne point d'ordres, un général ne doit prendre conseil que de la situation ; » M. de Saint-Priest, qui était dénoncé pour avoir répondu, dans la soirée du 5 octobre, aux femmes qui lui demandaient du pain : « Quand vous aviez un roi vous aviez du pain ; aujourd'hui vous en avez douze cents, allez leur en demander ; » M. de Saint-Priest n'était pas loin de la disgrâce et de l'exil.

Le roi s'était fait systématiquement l'exécuteur passif des volontés de l'Assemblée nationale. M. Necker lui-même avait succombé.

« Il n'échappa qu'à peine aux fureurs de la populace. C'était quinze mois après son retour triomphal. »

Gravement menacé, le comte de Saint-Priest se réfugia tristement sur la terre étrangère. Il fut présenté à Georges III, et bientôt après à Catherine II.

« Il la trouva plus imposante qu'aucun des souverains à qui il avait eu l'honneur d'être présenté. Elle était déjà âgée, mais sa physionomie expressive et spirituelle n'en était que plus majestueuse. Elle l'accueillit avec une bonté facile et naturelle. »

De Saint-Pétersbourg M. de Saint-Priest visita Copenhague, Varsovie, Stockholm, Dresde et Berlin, où tous les souverains l'accueillirent. C'était déjà après la fuite de Varennes. Mais ils ne témoignaient aucun empressement à intervenir dans les affaires de la France.

La reine elle-même, tiraillée par des craintes et des intrigues contraires, et par le péril sans cesse croissant, se défiait tour à tour de l'égoïsme de tous ceux qui prétendaient la servir. Elle redoutait les exigences d'un sauveur. « Monsieur le comte d'Artois sera donc un héros ? » disait-elle avec amertume.

Elle disait encore, en parlant des émigrés :

« S'ils réussissent, ils feront longtemps la loi ; il sera impossible de leur rien refuser ; c'est contracter envers eux une trop grande obligation. »

D'autres fois, parlant du prince de Condé, elle s'écriait :

« Il serait pourtant dur d'être sauvé par ce maudit borgne. »

On murmurait aux Tuileries :

« Nous savons bien que M. de Lafayette sauverait le roi ; mais il ne sauverait pas la royauté. » — « Si M. de Lafayette nous sauve, disait Madame Elisabeth, qui nous sauvera de M. de Lafayette ? »

Tous ces propos peignent mieux que des réflexions philosophiques les troubles et les incertitudes d'une malheureuse reine qu'on a tant méconnue, les incertitudes des cours européennes elles-mêmes, et les fluctuations douloureuses de cette émigration, qui n'avait pas même le secret de cette fuite de Varennes, conseillée par Mirabeau.

C'est à ce moment même que commençaient les phases déplorables et diverses de l'émigration, pendant lesquelles M. de Saint-Priest connut aussi combien est amer le pain de l'étranger. C'est à cette époque que se rapportent les documents inédits publiés par M. de Barante, à la suite de sa notice. A l'intérieur,

« Il fut évident, pour citer encore M. de Barante, que le cours de la Révolution n'était pas arrêté, que l'ordre public et légal n'était pas établi, et que les hommes élevés à l'importance et à l'autorité par le flot de la tempête seraient renversés l'intant d'après par le flot qui suivait. Les amis de la liberté de 1789 devenaient les aristocrates de 1791 ; MM. de Lafayette et Barnave, MM. de Lameth et Adrien Duport étaient pour les Girondins les grands seigneurs qu'il fallait détruire. »

A l'extérieur, les princes émigrés mendiaient un asile, et subissaient l'humiliant et successif refroidissement de toutes les cours de l'Europe, selon qu'il était commandé par l'intérêt, le changement d'humeur ou de règne, ou par le progrès des armées françaises. Louis XVIII lui-même, dont on imprime les lettres et les instructions secrètes à M. de Saint-Priest, errait à Venise, à Blankenbourg, à Varsovie, à Mittau, à Londres, et dévorait tous les affronts de l'exil et de sa royauté précaire. Son titre royal n'était nulle part officiellement reconnu ; on ne lui permettait pas, malgré ses instances, de paraître à l'armée du Rhin ; on lui marchandait une pension, et encore venait-elle de Saint-Pétersbourg. Il avait peine à obtenir, par les plus instantes démarches, la permission d'unir la fille de Louis XVI, sa nièce, avec le duc d'Angoulême. Le séjour des capitales lui était interdit, et il n'était pas même admis à l'honneur de voir les souverains qui le pensionnaient. Est-il

étonnant que sa correspondance porte les traces profondes de ces souffrances intimes, et que sa fierté royale, abaissée par la nécessité, se relevât avec quelque ironique dédain dans les confidences de l'amitié?

Sans doute c'est un spectacle misérable que de voir toutes les petites intrigues, les illusions folles, les vanités mesquines, l'étiquette étroite qui se logent encore dans la pauvre cour d'une royauté proscrite et vagabonde. Mais tous les partis exilés ne s'abusent-ils pas dans les mêmes faiblesses? Qu'y a-t-il d'étrange que l'émigration se divisât elle-même en plusieurs partis, et que Louis XVIII, le comte d'Artois, le prince de Condé, ne fussent pas plus d'accord au delà du Rhin qu'à Versailles? Le malheur n'engendre-t-il pas à lui seul des discordes et des récriminations inconnues dans la prospérité? et les diversités des pensées et des caractères n'éclatent-elles pas plus aigrement dans les épreuves d'un désastre commun?

Nous trouvons donc bien sévère ce passage de M. de Barante, où se reconnaît l'influence secrète de sa position personnelle et qui sert de commentaire aux documents qu'il édite :

« C'est en les lisant qu'on saura toutes les tristesses et tous les affronts de l'exil, cette vanité d'espérance et cet aveuglement d'illusion où se perd toujours un parti vaincu et émigré. C'est là qu'on trouvera le sceau de la fatalité qui a pesé sur des princes devenus étrangers aux idées de leur temps et de leurs pays, préoccupés et absorbés dans leurs préjugés et leurs habitudes, condamnés à prendre toujours de fausses mesures inspirées par de fausses vues, et à ne tirer ni avantage, ni même grandeur de leur noblesse dans le malheur, de leur courage à souffrir, de la persistance dans leurs convictions. »

Sans se piquer d'un respect chevaleresque pour la mémoire des rois morts ou déchus, on peut croire que le diplomate eût adouci la rigueur de son jugement, sous les Bourbons de la branche aînée, lui qui a la faiblesse de se faire le courtisan de la Russie, dans cette phrase que la critique a quelque douleur à relever :

« Catherine aimait à se rattacher par un lien de reconnaissance les hommes distingués de chaque pays, et mettait à conquérir leur suffrage une bonté gracieuse qui est restée en tradition à leurs descendants. »

On sourit péniblement, il est vrai, à voir se reproduire en caricature et dans toute leur roideur, à Blankenbourg, le cérémonial et les formules de la vieille cour des Tuileries, et Dumouriez, à Mittau, ne pas être admis à l'honneur de la table royale. On peut encore ne pas approuver pleinement aujourd'hui l'obstination dogmatique avec laquelle Louis XVIII déclare : « Si je suis un jour roi de fait, comme je le suis de droit, je veux l'être *par la grâce de Dieu.* » Il est permis, enfin, d'être un peu confus de tant de négociations, ouvertes et avortées, dans les obscures

mains d'agents subalternes, avec Pichegru, Barras, et peut-être Sieyès lui-même.

Mais nous n'en tenons pas moins que les *lettres et les instructions* de Louis XVIII témoignent de beaucoup de souplesse et de liberté d'esprit, et d'une assez grande dignité de caractère. Elles nous le font connaître sous un jour tout autrement favorable qu'il ne se montrait dans sa sèche et froide narration de sa fuite de France, en 1791. Les épreuves de l'exil lui ont donné du cœur. C'est avec une noble insistance qu'il réclame l'honneur de se joindre à l'armée du Rhin et d'entrer en France avec le prince de Condé ; c'est avec un sentiment paternel et vrai qu'il réclame sa nièce, et le mariage de ceux qu'il appelle *ses enfants*. On passe aisément les plaisanteries du bel esprit et les citations d'Horace à un roi qui se laisse écrire par M. de Saint-Priest :

« Cette pièce importante (une instruction pour des agents secrets à Paris) m'a occupé toute la matinée, et j'ose dire à Votre Majesté, avec la franchise que je lui dois, qu'elle ne me paraît pas convenir à son objet. J'y trouve trop de détails et trop de beau dire. Le style de Votre Majesté est trop brillant pour un roi... Les choses les plus simples prennent de la dignité dans la bouche d'un souverain ; il n'en doit rien sortir qui sente la recherche. »

Il y avait de la sagesse et de la maturité dans ces paroles d'une instruction de Louis XVIII, en 1797 :

« Pour tranquilliser les Français sur les changements que le retour de l'ordre rendra indispensables, mes agents doivent les assurer que tout ce qui a été fait depuis la Révolution au véritable avantage du public sera maintenu, et que, si cela peut dépendre de moi, tout ce qui y manque encore sera ajouté ; et ce ne sera ni la nouveauté ni l'antiquité des lois qui en fera le mérite, mais leur véritable utilité. Quand je réduis tout à l'utilité publique, sans parler de la justice due à chacun, c'est que je la regarde comme la vraie base du bien public. La liberté, ce mot dont on a tant abusé, s'y trouvera également comprise, et dans sa véritable acception ; elle n'est pas moins importante pour le souverain que pour les sujets.... Je déclare donc ici que je ne mets aux propositions qui me seraient faites, relativement à mon rétablissement sur le trône, de condition absolue que celle d'avoir à ma disposition l'armée et tout ce qui constitue la mainforte dans le royaume, ainsi que les finances, la nomination des emplois ; que j'insiste sur ces points, par la seule raison qu'ils sont indispensables pour bien gouverner. J'ajoute qu'il ne l'est pas moins de mettre des termes et des intervalles aux assemblées nationales, sous quelque nom qu'on les exprime, parce que, avec un corps législatif toujours en activité, la législation varie sans cesse, ainsi que le prouve une expérience de huit années. Au reste, la discussion et fixation de tous les autres articles de gouvernement sont susceptibles d'extension, de réduction, de variation sur le fonds et les formes ; c'est à la sagesse et au temps de déterminer ce qui sera le plus convenable et le plus favorable au bien public. »

Lorsque le roi a accepté le refuge de Mittau, il prétend faire un voyage à Saint-Pétersbourg, et il dit dans ses instructions à M. de Saint-Priest : « Il n'est pas convenable que l'empereur m'ait attiré dans ses Etats sans que nous nous voyions. »

Et quand Paul Ier le force d'abandonner cette retraite, il renvoie en même temps la pension impériale, de même que, en quittant Venise, il avait effacé sur le *Livre d'Or* le nom de son aïeul Henri IV.

En 1799, dans une autre instruction adressée au comte d'Artois, le roi stipule :

« Le maintien provisoire de l'administration, la conservation des grades militaires, une amnistie générale, la promesse d'une indemnité aux acquéreurs de biens nationaux, la confirmation des impositions actuelles, le rétablissement du culte catholique, sans préjudice de la liberté de conscience qui doit être maintenue. »

Et ailleurs :

« Croit-on que j'aie l'intention de rétablir tout ce qui existait ? On se tromperait grandement. Je crois, autant qu'on en peut juger de loin, qu'il y a des choses tellement détruites qu'on ne peut les rétablir, et que, parmi les nouvelles institutions, il y en a de bonnes à conserver. »

Y a-t-il moins de noblesse dans cette protestation contre le principe posé par l'Angleterre dans une négociation : *Tout pour le roi, rien par le roi :*

« Que l'on attribue tant qu'on voudra le système renfermé dans ce peu de mots au peu d'opinions qu'on a de mes talents ; sans m'en trop faire accroire, je n'en suis pas la dupe, et je vois fort bien qu'on ne veut décrier le roi mortel que pour nuire au roi qui ne meurt pas. C'est celui-là qu'on craint, parce qu'en lui réside la force morale, et l'on sent fort bien qu'elle triplerait si je jouais dans la contre-révolution le rôle que j'y dois jouer. On veut la faire sans moi, non pour que j'en aie toute l'obligation à la Grande-Bretagne (on sent trop bien que tout le fardeau d'une pareille reconnaissance serait léger ; et d'ailleurs il y a trop de machiavélisme dans le cabinet de Saint-James pour qu'il puisse croire à cette vertu) ; mais on la veut faire sans moi : 1° pour la faire à son gré ; 2° pour qu'après ma restauration je n'aie pas, aux yeux de la France, la considération qui me sera nécessaire. Qu'on suive la marche du cabinet britannique avant et après mon avénement à la couronne, et l'on s'en convaincra de plus en plus.... Son orgueil lui persuade qu'il peut tout faire à lui seul, et son ancienne jalousie lui fait craindre que la monarchie hérite des forces qu'il voit déployer à la république. »

Est-il possible de méconnaître la fierté royale qui éclate dans ce langage et dans plusieurs autres passages de la *Correspondance ?*

Il n'est pas même vrai que Louis XVIII mît une confiance crédule en ses agents. En plus d'un endroit il suspecte les négociations entamées avec Barras.

Lorsqu'un petit roi de l'Europe lui fait part cérémoniellement de la mort d'un prince sarde, il s'écrie plaisamment, dans la confiance persévérante de son droit antique : « Ainsi en voilà encore un qui a franchement sauté le fossé ! »

Il prétend, en 1800, faire déclarer par Sa Majesté Impériale et Royale :

« Qu'elle ne prétend rien prendre ni posséder du territoire français, tel qu'il a été fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748 et les conventions subséquentes antérieures à l'année 1789 ; et que, si ces promesses avaient besoin d'un garant, elle n'en peut offrir un meilleur que la présence du roi de France lui-même, accouru du fond du Nord pour se joindre à son armée. »

Il prend en mains, comme s'il était déjà à Paris et sur son trône, les intérêts des maisons de Sardaigne et de Parme, et entend jouer le rôle du chef de la maison de Bourbon. Il veut *que le chef de l'Eglise soit souverain indépendant*, et *que le clergé soit propriétaire et non salarié*. Puis il ajoute ces remarquables paroles :

« D'ailleurs qui peut raisonnablement craindre aujourd'hui la turbulence des Papes ? Les limites des deux autorités sont tellement fixées, et l'esprit, non pas de tel pays en particulier, mais de tous, en général, est tel que, s'il y a des usurpations à redouter, c'est bien plus de la part de la puissance séculière que de la puissance ecclésiastique. »

Ailleurs, enfin, dans la prévision d'une future distribution des territoires de l'Europe, il écrit :

« Si, pour faire une frontière aux Pays-Bas, on demandait la cession de quelques places (de l'ancienne France), M. de Saint-Priest déclarerait qu'il m'est impossible d'y consentir : 1° parce que ce serait me déshonorer, et qu'assurément je ne sacrifierais pas au désir de régner le seul bien qui me reste, celui que nul homme, excepté moi, ne saurait me ravir, l'honneur ; 2° parce que cette mesure une fois connue en Europe (et elle ne pourrait pas manquer de l'être) me dépopulariserait entièrement... Il pourrait aller jusqu'à dire que l'usurpation de Bonaparte, reconnue et légitimée, serait, à la vérité, pour moi, un très-grand mal présent ; mais qu'elle serait pour l'Autriche un bien grand danger, et dans un futur très-rapproché ; qu'une longue habitude me met dans l'état de supporter mes peines actuelles, et de plus grandes encore ; au lieu que l'empereur, mon neveu, qui, Dieu merci, n'a pas cette fatale expérience, trouverait le *vent de l'adversité* bien dur ; que ce prince ne doit pas s'attendre que j'en passerai par tout ce qu'il voudra, convaincu, comme je le suis, que nous avons besoin l'un de l'autre. M. de Saint-Priest pourrait dire hardiment que, si j'avais la honteuse faiblesse d'y consentir, le traité qui s'ensuivrait ressemblerait trop au traité de Madrid pour n'avoir pas les mêmes suites. Enfin, si, malgré toutes ses raisons, le ministre autrichien s'obstinait jusqu'à faire de la CESSION DE LA MOINDRE BICOQUE en France une condition *sine qua non*, M. de Saint-

Priest n'aurait plus qu'à demander des passeports pour venir me retrouver. »

Qu'on dise tant qu'on voudra que Louis XVIII aimait à mettre un appareil d'ostentation et de solennité dans toutes ses démarches officielles, comme il le fit en quittant Venise, comme il le fit d'abord en écrivant à Bonaparte, puis en repoussant les propositions de Napoléon ; ici, du moins, on ne pourra pas nier que la même hauteur d'âme se retrouve dans ses communications confidentielles, et qu'il y avait, en 1800, quelque grandeur vraie à traiter d'égal à égal avec les souverains de l'Europe.

Quant aux illusions étranges qu'on reprochait au roi banni, elles n'étaient pas plus inconcevables peut-être, en 1795, 1797, 1799, après trois constitutions renversées et tant de discordes sanglantes, qu'à la fin même de la puissance de l'Empire. Et cependant l'Empire tomba, et Louis XVIII a régné!

Insister sur le sens vrai et la portée des pièces mises au jour par M. de Barante, et par lui jugées avec une réserve diplomatique, c'est honorer encore l'importance de la publication.

Publiés avant 1830, ces documents auraient peut-être servi à relever un peu la Restauration de ce poids de l'étranger qui pesa si lourdement sur elle. La justice aujourd'hui, pour reposer sur la tombe d'une dynastie exilée, n'en demeure pas moins sainte, et l'ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, qui a envoyé son grain d'encens vers la Newa, et jusqu'à l'empereur vivant, nous pardonnera sans doute, si notre sentiment personnel nous trompe, d'avoir ainsi risqué de flatter seulement du moins une royauté qui n'est plus.

P. LORAIN.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 janvier 1846.

Il semblait d'abord que l'année politique dût être orageuse, si l'on se fût fié au retentissement des journaux; et déjà tout est rentré dans le calme. Les difficultés les plus graves s'aplanissent, les projets les plus redoutables avortent, et chacun est tenté de s'endormir au bercement monotone des cérémonieux compliments de la nouvelle année. Il faudrait autre chose que l'éloquence mucilagineuse de M. Sauzet et que les pointes judiciaires de M. le président Séguier pour redonner du piquant à la périodicité de ces flatteries nauséabondes, parmi lesquelles pourtant il a été juste de distinguer le langage noble et digne de Mgr l'archevêque de Paris, qui a invoqué la protection de la France en faveur des chrétiens de la Syrie, et la spirituelle élévation de parole de M. de Rémusat, qui a réclamé, au nom de l'Institut, contre les tendances matérielles où risquent de s'étouffer les goûts intellectuels et littéraires de notre pays.

L'ouverture des Chambres françaises a coupé court aux commentaires et aux prévisions de la presse. Aujourd'hui les partis vont se mesurer sur le terrain de la réalité, et les orateurs faire encore une fois le tour du monde, sur une phrase du discours de la couronne ou sur un paragraphe de l'Adresse.

Selon la coutume, le discours du trône a excité l'enthousiasme facile des amis et provoqué les amères critiques des adversaires. Les uns ont trouvé complaisamment qu'il avait dit et bien dit tout ce qu'il fallait dire; les autres lui ont positivement reproché ce qu'il exprime et plus encore ce qu'il n'exprime pas. Ceux-ci ont condamné son silence, ceux-là ont admiré sa discrétion. Pour quelques-uns, c'est une pièce d'une dignité pleine de réserve; pour d'autres, c'est un acte d'insigne faiblesse et d'humilité profonde.

Les partis, les journaux et les lecteurs ne se lasseront jamais de jouer leur rôle dans cette comédie constitutionnelle.

A quoi bon se plaindre que le discours de la couronne soit bref et réservé, quand il est loisible à chaque député de parler et de faire parler les ministres pendant plusieurs heures sur tous les points de la politique extérieure ou intérieure ?

A quoi bon exiger qu'un document ministériel soit plus explicite, lorsque le droit d'interpellation appartient aux plus humbles membres de nos assemblées ?

A quoi bon se récrier sur l'omission ou l'oubli de telle question à l'ordre du jour, puisque le droit d'initiative est désormais l'attribut de tous ceux qui siégent dans nos deux Chambres ?

Les Français ne sont pas assez ennemis de la parole pour qu'il y ait sérieusement lieu de craindre que la discussion, que la divagation même, soit refusée à toutes les opinions, à toutes les pensées.

Quand le ministère aurait cherché à circonscrire le débat sur certains points qu'il lui a plu de choisir, il aurait usé d'une faculté constitutionnelle ; de même que l'opposition pourra élargir la lutte et l'étendre jusqu'aux faits sur lesquels il a convenu aux ministres de se taire.

Le discours qui inaugure l'ouverture d'une session peut être comparé aux propositions d'une thèse à soutenir. Le cabinet, qui doit défendre la thèse, la pose à sa manière, afin de prêter le flanc le moins possible aux coups de l'adversaire, sauf à l'argumentateur à découvrir et à saisir les parties les plus cachées et les plus vulnérables de l'acte apparent et officiel.

Ainsi, bien que le ministère se soit tû sur la Syrie, la Grèce et l'Espagne, nous sommes bien sûrs qu'il lui sera demandé compte de ce qu'il a fait de notre influence française dans l'Orient et dans la Péninsule.

Ainsi, bien qu'il ait passé sous silence le message de M. Polk, l'annexion du Texas et la question de l'Orégon, nous tenons pour certain qu'il sera rudement interrogé sur ces graves sujets.

Ainsi encore, bien qu'il soit demeuré muet sur la liberté d'enseignement et sur l'ordonnance du 7 décembre, nous ne doutons pas qu'à la tribune, comme dans les bureaux, il ne soit hardiment et chaudement interpellé de justifier ses actes et d'accomplir légalement les promesses de la constitution, et qu'on ne mêle à la querelle les Jésuites et M. Rossi.

Nous ne doutons pas non plus que les paroles plus explicites du cabinet sur l'alliance anglaise, sur le droit de visite, sur l'Algérie, n'amènent aussi des discussions catégoriques qui, pour n'être plus nouvelles, ne sont pourtant pas épuisées.

On ne lui pardonnera pas aisément l'obséquiosité de ses phrases sur l'alliance britannique, et il sera accusé d'avoir trop confondu son bon vouloir personnel pour l'Angleterre avec la galanterie naturelle et toute française de Louis-Philippe envers la reine Victoria.

La démission temporaire et la reconstitution du cabinet tory ne sauraient manquer de fournir plus d'une vive période à M. Billaut. Et déjà M. Mathieu de La Redorte a préparé, dans *la Revue des Deux-Mondes*, de nombreux arguments à l'usage de l'opposition contre les derniers traités relatifs au droit de visite. Il se pourrait, en définitive, qu'on arrivât à se démontrer que les modifications obtenues et tant sollicitées valent moins ou ne valent pas plus que les conventions précédentes.

On dira sans doute, et justement, que les ministres n'ont peut-être pas parlé avec assez de tristesse et de gravité des plaies saignantes de notre conquête de l'Algérie.

On attaquera enfin la témérité de flatterie ministérielle, avec laquelle le système de la paix a été placé par le cabinet sous le patronage officiel du nom royal, et sous l'inconstitutionnel abri de la pensée du règne.

Mais, quoi qu'il en puisse être de ces attaques, méritées ou non, qui vont assaillir prochainement le discours du gouvernement, toujours est-il que rien n'est enlevé à nos droits de libre censure, et que les aigles de notre tribune pourront de nouveau planer à leur aise sur Taïti, Buénos-Ayres et Madagascar. Et, sans ajouter bien inutilement notre blâme ou notre éloge à la rédaction de la pièce ministérielle, qui ne mérite, à notre sens, *ni cet excès d'honneur, ni cette indignité*, nous nous féliciterions sincèrement si la mesure, la sobriété, la brièveté, l'absence de toute prétention littéraire et parleuse des futurs discours de la couronne venaient enfin donner à nos représentants le salutaire exemple de se faire plus courts, et de ne plus perdre sur la discussion et la rédaction de l'Adresse, dans leur intarissable faconde et d'interminables et vaines généralités, des jours longs et précieux qu'on sait économiser ailleurs.

Les Français ressemblent beaucoup à l'enfant que sa nourrice endort avec la monotonie des mêmes chants. Pour nous, le chant endormeur, c'est le retour périodique et en quelque sorte cadencé des mêmes déclamations brillantes.

Tout à l'heure la tribune politique va retentir, et nous ne devons pas d'avance juger, encore moins approfondir, les délibérations ardentes qui vont agiter la session. Nous n'avons voulu apercevoir que le programme, avant qu'il nous soit imposé d'assister à son développement graduel et de l'apprécier.

Mais ce qu'il est déjà permis de se demander, c'est la raison de cette majorité croissante qui est venue cette année réjouir et consolider le ministère. L'opposition a cherché en vain à atténuer la victoire de M. Sauzet, en l'attribuant à l'extrême débonnaireté de l'homme groupant autour du président ministériel plus d'une voix qui, sur des votes politiques, se retournerait contre le ministère. La nomination, au premier tour de scrutin, des quatre candidats conservateurs à la vice-présidence, a bientôt attesté le triomphe décisif du cabinet. Dans l'organisation des bureaux, dans la composition de la commission de l'Adresse, la même majorité s'est dessinée sans équivoque. Il n'y a rien à répliquer aux faits.

Certes, si, l'an dernier, le ministère, qui se présentait aux Chambres sous les auspices des victoires de Mogador et d'Isly, et de son succès diplomatique dans l'affaire du droit de visite, s'est vu cependant contester sérieusement M. Sauzet, imposer M. Dufaure, et menacer de M. Billaut, on ne peut guère s'expliquer facilement pourquoi, cette année, alors que l'Algérie tremblait, que l'agiotage et la corruption s'étaient précipités sur les chemins de fer, que M. Polk médisait de la France, que le cabinet Peel s'ébranlait, M. Guizot conquérait des voix nouvelles, lui qui, en 1845, fut sur le point de se retirer couvert des blessures de plus d'une lutte équivoque.

Plusieurs causes toutefois sembleraient, nous ne disons pas justifier, mais expliquer le raffermissement du cabinet.

Que quelques consciences parlementaires aient encore fléchi devant les faveurs ou les promesses du gouvernement, cela ne serait ni nouveau ni étonnant, sous une législation qui n'a ni trouvé ni même cherché de remède contre les corruptions morales exercées par le pouvoir exécutif sur ses légions de fonctionnaires. Mais les consciences n'étaient pas plus inflexibles en 1845 qu'en 1846, et le ministère n'était point apparemment plus scrupuleux l'année précédente que celle-ci. D'ailleurs la grande différence des chiffres n'autorise pas à n'y voir que de la corruption.

Ce résultat un peu inattendu, au moins dans ce qu'il a de plus décidé, a peut-être plusieurs autres raisons.

D'abord, le pays est manifestement absorbé dans ses intérêts matériels. Les chemins de fer, les spéculations industrielles, le progrès général du bien-être physique, en dépit de la médiocrité des dernières récoltes et de la frénésie des jeux de bourse, empêchent que les passions morales aient beaucoup de prise sur notre société.

On ne doit pas nier, ensuite, que les derniers temps d'une législature ne soient généralement peu propres à des revirements de politique, à des métamorphoses de majorité. Plus on approche d'une réé-

lection générale, moins les partis sont impatients et téméraires. Ils ne compromettent rien, osent peu et ménagent beaucoup, à la veille de la bataille électorale. Nous l'avons déjà dit, les nouveautés se réservent pour une nouvelle Chambre.

Enfin, ce qui n'est pas moins clair à nos yeux, c'est que les principes manquent aux hommes, et que, depuis quinze années, nous tournons sans relâche dans le même cercle tout personnel, dont le programme n'a pas beaucoup de variantes possibles : en sorte que le sentiment public, si mal formé encore aux mœurs constitutionnelles, ne voyant que des hommes succéder à des hommes, et non pas des choses aux choses, s'est visiblement énervé et désintéressé au vain spectacle d'ambitions stériles.

La même langueur a pénétré dans le parlement. Les chefs d'opposition, qui pourraient devenir ministres, ne savent que biaiser à l'endroit de l'alliance anglaise, pivot de la politique du gouvernement, hésiter sur les réformes, équivoquer sur les engagements de l'avenir. Ce n'est pas ainsi que le pouvoir doit se renouveler d'une manière durable et forte. A ce jeu, il y a des changements de main, et non des changements de tête. Il n'y a pas beaucoup de ministres possibles qui ne soient plus ou moins coupables des choses qu'il s'agirait de réviser.

Aussi voyez, par exemple, ce que devient la réforme électorale, repoussée par le cabinet de M. Guizot, étouffée par le cabinet du premier mars.

La réforme, comprimée, amoindrie, effilée, entre ce qu'on nomme encore la gauche et le centre gauche, aura peine à devenir viable. Et cependant le problème de législation électorale est la question vive, capitale, fondamentale, non pas du moment, non pas de l'an prochain, mais de notre gouvernement entier, de notre avenir, de notre société, de toute notre civilisation.

Aujourd'hui la réforme demeure abandonnée aux ferveurs suspectes des oppositions extrêmes les plus disparates. La France ne s'en émeut nullement; tout se passe entre des rédacteurs de journaux, sans nom, sans rang social, sans responsabilité. Ce sont des journalistes de province qu'on fait venir, ou, pour parler plus justement, qu'on fait revenir à Paris (car ils en sont presque tous sortis), pour banqueter et délibérer sur la réforme de nos lois les plus importantes ! Paris, c'est-à-dire quelque comité parisien, a fourni à la province des *rédacteurs-gérants*, et il les rappelle à lui en ce jour, pour comploter et arranger ensemble le changement radical de nos institutions !

Et les citoyens se taisent, et nous ne connaissons ni l'usage des *meetings*, ni les habitudes sérieuses du droit de pétition ! Et l'on prétend que

la France s'échauffe à froid sur cette réforme électorale à vide, que rien ne précède, que rien ne doit suivre.

A quoi bon solliciter une réforme purement théorique, si vous ne voulez l'appliquer à rien? Avant d'obtenir d'autres électeurs, de plus nombreux électeurs, d'autres lieux d'élections, d'autres conditions d'éligibilité, d'autres *incompatibilités*, dites-nous ce que vous prétendez en faire, et à la conquête de quelles libertés, de quels biens moraux, de quels progrès, de quelles nobles améliorations vous voulez les attacher. Si vous êtes contents des mêmes lois, pourquoi changer les législateurs? La réforme de la législation électorale est intimement liée à la réforme des principes de gouvernement. L'une sans l'autre est un non-sens.

Le ministère comprend cela à merveille. Il a fait de la session actuelle, comme du discours du trône, une session d'affaires. Il sait à qui il parle.

Depuis, M. le ministre des finances a présenté un budget à prévisions flatteuses, où les intérêts industriels et commerciaux sont traités avec tendresse, avec prédilection.

M. le ministre nous rassure, comme il l'est lui-même, sur l'état des subsistances, sur la crise financière, sur l'avenir des chemins de fer, sur les folies passagères des opérations de bourse; mais il se refuse encore, non pas au principe, Dieu l'en garde! mais à l'opportunité de la conversion des rentes, opportunité qui, depuis qu'elle est en route, n'arrive jamais.

Du reste, le ministère promet à la magistrature une légitime augmentation de traitement, et des allocations nouvelles à l'instruction publique, à la marine, aux travaux publics et à d'autres services nationaux. Le moyen de résister aux douceurs de cette idylle financière!

De son côté, M. de Mackau demande 93 millions de francs pour remettre notre marine sur un pied respectable, et la ramener au point honorable et normal où elle n'aurait jamais dû cesser d'être, mais d'où les circonstances, complices des hommes, l'ont fait insensiblement déchoir. De plus, M. le ministre de la marine a placé sous les yeux de la Chambre les renseignements exigés, dans la session dernière, sur l'administration et la situation de notre fortune navale. Cette prompte obéissance aux ordres de la Chambre, qui ne demande qu'à élever et à payer la grandeur de notre flotte, satisfera-t-elle toutes les consciences et les intérêts de notre grandeur?

Il est difficile de croire que la discussion de l'Adresse puisse, après tant de précautions et de réussites, ébranler gravement le cabinet. Les deux rapporteurs, M. de Portalis, à la Chambre des Pairs, M. Vitet, à la Chambre des Députés, ne promettent rien d'agressif, et l'on ne pré-

voit pas que l'opposition veuille jouer de suite le sort de la session sur un amendement à quelque paragraphe. Elle se bornera adroitement à des discours négatifs, sans formuler de vote précis, en épiant une circonstance meilleure.

Un débat piquant s'est ouvert hier à la Chambre des Pairs entre MM. de Salvandy et Cousin ; mais il doit être envisagé dans son ensemble, et la nécessité de mettre sous presse nous interdit d'entamer aujourd'hui ce sujet.

En attendant ces résolutions prochaines, nos soldats d'Afrique ont enfin retrouvé Abd-el-Kader, sans qu'il soit permis d'espérer que la mauvaise saison leur laisse le temps de le poursuivre victorieusement.

L'arrivée à Paris de l'ambassadeur de Maroc, El-Achaache, dont nous raccourcissons singulièrement le nom, est un signe du bon vouloir d'Abd-er-Rhaman ; mais, malgré la généalogie de l'ambassadeur, son bon air, sa jeunesse et son beau costume, dont les hommes doivent laisser aux femmes le rôle de se réjouir, nous ne voyons pas que cela avance efficacement nos affaires d'Algérie.

Le retour définitif de sir Robert Peel aux affaires est une bonne fortune pour les affidés du ministère français. Nous ne sommes pas assez fiers pour oser croire que le poids de M. Guizot ait pesé quelque chose dans la balance pour le maintien du cabinet britannique ; mais du changement de l'administration britannique il pouvait naître pour nous des difficultés graves qui se trouvent ainsi heureusement éludées.

En perdant le talent de lord Stanley, sir Robert Peel se console par l'acquisition du très-honorable W. Gladstone, et il s'assure la ferme adhésion et les concessions du duc de Wellington en adoptant l'ami du vieux duc, lord Ellenborough, l'ancien gouverneur général des Indes. Il compte sur la Chambre des Lords par le duc de Wellington, sur les whigs modérés par ses tendances réformatrices et libérales. Lord John Russell et O'Connell ne semblent pas pouvoir l'abandonner sur la question des céréales. Le mystérieux premier ministre ne révélera ses projets qu'à la fin. On suppose que le droit fixe sera préféré à l'échelle mobile, et que ce droit lui-même décroîtra progressivement. Ce changement serait ainsi graduel, et même compensé par des avantages offerts à la propriété foncière, afin de ménager les intérêts et les opinions des grands possesseurs territoriaux, whigs ou tories.

Les inquiétudes qui s'attachaient à la question de l'Orégon tendent à s'affaiblir. Le représentant anglais sollicite la reprise des négociations, et l'on cause de la médiation de la France. Le message du président des Etats-Unis nous a assez mal traités, à propos du Texas, pour qu'on nous doive quelque dédommagement au moins de politesse. Mais que la dignité de la France n'aille pas se fourvoyer encore par la maladresse d'une intervention trop officieuse. Nous ne nous faisons pas

d'illusions sur l'esprit d'envahissement démocratique et mercantile de l'Union, ni sur les moyens qu'elle a mis en œuvre pour s'annexer le Texas et servir ainsi la cause de l'esclavage. Nous trouvons plus que singulière la doctrine par laquelle elle prétend exclure l'Europe du droit d'intervenir dans les affaires du continent américain ; comme si l'Europe n'avait pas eu en Amérique des droits et des possessions consacrées par le droit des gens avant que les Etats-Unis ne fussent nés ! comme si les Etats-Unis ne devaient pas eux-mêmes leur naissance à l'Europe et particulièrement à la France ! comme si enfin l'intervalle des mers qui sépare l'Europe de l'Amérique pouvait changer le code des nations ! Nous comptons enfin médiocrement sur la reconnaissance de la démocratie, plus ingrate encore que les gouvernements royaux et constitutionnels. Mais nous demandons que la France, en se laissant pencher vers l'Angleterre ou vers la fédération américaine, ne prenne conseil que de ses intérêts et de son honneur.

En Espagne, les débats de l'Adresse semblent devenir plus ardents. Dans le Sénat même la lutte s'est animée. A la Chambre des Députés, l'amendement présenté par les dissidents a excité les vivacités médiocrement constitutionnelles de M. Martinez de la Rosa. Si les passions pénètrent déjà, alors que tout se passe encore entre conservateurs, en face d'une législature composée, pour ainsi dire, par le ministère, et avec des ministres investis de pleins pouvoirs par l'autorité législative, que sera-ce donc lorsque les opinions et les factions, durement réprimées, descendront toutes dans l'arène?

Les illusions de l'Allemagne constitutionnelle avortent ou s'ajournent de plus en plus. Le roi de Prusse a officiellement et négativement répondu aux demandes des diètes provinciales. Il entend délibérer même sur la simple concession du jury ; il refuse nettement la publicité des débats des diètes, la liberté de la presse, l'extension du droit d'élection et de pétition ; il s'en réfère à l'autorité de la diète germanique, et s'étonne et s'irrite presque qu'on ose parler de *constitution* à un roi qui a parlé lui-même de développer les *états provinciaux!* Les agitations politiques et religieuses qui tourmentent aujourd'hui l'Allemagne entière devaient faire prévoir la réponse royale. Mais ce n'est pas là le dernier mot du temps sur une terre dont les intérêts et les vœux complexes se meuvent si mal aisément dans les liens d'une fédération inégale.

Quelque apaisement se remarque dans les affaires de Suisse. Ç'aura peut-être été un bien que la tyrannique excentricité des dictateurs démocratiques qui gouvernent le canton de Vaud. La leçon est forte pour les Etats protestants. Les incroyables exigences exercées par l'arbitraire civil du démagogisme incrédule sur la conscience des ministres

du canton de Vaud, et noblement supportées par eux, serviront en tous lieux la cause de la liberté religieuse et les droits des cantons catholiques. Les représentations adressées par l'autorité fédérale de Zurich aux témérités du canton de Vaud sont un gage de paix possible pour tous les amis modérés de la liberté fédérale.

La visite du czar à Rome s'est passée comme nous l'avions prévu, tristement, poliment, cérémoniellement. Le dôme de Saint-Pierre n'a pas même été illuminé. La joie n'était pas possible en face des misères polonaises et de l'oppression des sujets catholiques de l'empereur. On a vu ailleurs combien le Saint-Père a été noble et digne dans ses protestations, dans ses demandes : le czar a paru touché et convenable dans son attitude et ses promesses.

Et nous, qui avons aussi bien des douleurs morales à consoler, nous tiendrons-nous pour heureux si l'on vote, cette année, la réforme des prisons, une demi-réforme postale, si l'on poursuit les chemins de fer, si l'on prépare les statuts d'une caisse de retraite pour les ouvriers, ou la modification du crédit agricole, ou les progrès de la liberté commerciale ? N'y a-t-il donc rien à faire, et de plus urgent, pour la résurrection de l'élément religieux, moral et intellectuel, par lequel seul vivent et durent les peuples ? Qu'attend-on encore pour contenter la conscience des chrétiens, les droits des pères de famille, les vœux de l'épiscopat, la promesse de la Charte ? Et si le ministère avait un sérieux et bon vouloir de concéder enfin et loyalement les vrais principes de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement, espérerait-il trouver jamais un moment plus favorable, un temps plus calme et une majorité mieux assurée, pour sortir, par une législation généreuse et sage, d'une situation périlleuse, précaire et transitoire ?

Au moment où la question de l'Orégon tend à occuper une si grande place dans la politique étrangère, nous croyons que le morceau suivant, extrait d'une lettre écrite de cette contrée, offrira de l'intérêt à nos lecteurs :

Tandis que les journaux américains et anglais se disputent sans relâche la possession de l'Orégon, les Jésuites ont depuis longtemps établi, en silence et avec toute la prudence qui les caractérise, le règne de la Croix parmi les enfants rouges du désert, et ils viennent de renforcer encore leur pouvoir en appelant à eux un certain nombre de Sœurs de la Charité. Pour que des têtes aussi fortes que celles de l'Angleterre, de l'Amérique et de la Compagnie de Jésus, revendiquent à la fois la direction de cette terre à demi déserte, il faut bien qu'elle soit destinée à jouer un rôle important dans le développement de l'humanité.

Si les calculs des Américains sont justes, le territoire de l'Orégon n'a pas moins de dix-huit mille huit cent cinquante milles géographiques carrés de superficie, c'est-à-dire une étendue égale à celle de la France sous Napoléon, alors qu'elle se prolongeait depuis Hambourg jusqu'à Rome. La possession d'un pays si vaste et si fertile est déjà en soi d'une grande importance, mais celle-ci s'accroît encore quand on songe qu'elle paraît destinée à assurer la souveraineté des mers et à donner avec elle la clef des trésors de l'Asie occidentale dans sa partie la plus riche et la plus voisine de la Russie. Cette question, fort grave pour l'Angleterre, si artificiellement organisée sur l'industrie et le commerce, semblerait peut-être indifférente pour le moment aux Etats-Unis si, avec la perte de l'Orégon, ceux-ci ne devaient pas perdre à la fois l'espoir de posséder jamais le continent américain objet de leurs vœux, et, avec lui, l'orgueilleuse perspective d'exercer, dans un temps plus ou moins rapproché, la souveraineté sur les mers. Du reste, en laissant de côté ces deux points essentiels, la question de l'Orégon n'en demeure pas moins pour les Etats-Unis une question vitale, car elle doit décider si le pouvoir restera aux mains de la population commerçante et industrielle des provinces occidentales ou s'il tombera en partage à celle des planteurs du Sud, renforcée des habitants du Texas; en un mot, si la démocratie composée de tous ces milliers d'émigrés allemands, anglais et irlandais, qui gouvernent depuis Jackson, Van Buren, Tyler et Polk, conservera la supériorité, ou bien si elle la verra passer aux mains de l'aristocratie et des naturels. Voilà pourquoi le parti démocratique se prononce avec tant de vigueur pour la possession, qui, en permettant dans ce nouveau territoire l'établissement de nombreux cultivateurs, artisans, industriels, offrirait à ces milliers de pauvres émigrants une nouvelle patrie, et augmenterait ainsi, dans le Sénat comme dans le Congrès, les voix qui soutiennent les intérêts de l'Ouest et de la démocratie.

Quant à l'Angleterre, vu sa situation difficile et quelle que soit l'issue de la guerre, les mêmes questions intérieures, bien que diversement posées, se présenteraient aussi pour elle, et cela avec une violence telle que tout le poids de la couronne deviendrait nécessaire pour empêcher l'Etat de succomber dans la lutte des deux partis.

L'accroissement de la république sur le continent américain s'est toujours opéré par des émigrations successives vers l'Ouest et le Sud. C'est ainsi que le territoire de l'Orégon est occupé en ce moment par quatre mille cultivateurs américains, et que dix à quinze mille milles carrés ont été détachés du Mexique et forment maintenant, sous le nom du Texas, une partie de l'Union, dont ils augmentent la puissance dans le golfe du Mexique et l'influence dans les Indes occidentales. Que

les Etats-Unis perdent l'Orégon, leur développement aux dépens du Mexique s'arrêtera aussitôt. En effet, vers la partie supérieure du Rio-del-Norte, le Mexique septentrional se trouve protégé contre le Texas par la chaîne des Cordilières ; vers la partie inférieure du fleuve la densité de la population préserve le pays des invasions successives. Ce n'est donc que du côté de l'Orégon que les Etats-Unis peuvent espérer d'atteindre leur but, car, de ce côté, le Mexique possède plus de vingt mille milles carrés de terrain entièrement ouverts et si peu peuplés que déjà quelques pionniers américains sont venus y planter leur cabane, sans nul souci du gouvernement mexicain. D'autre part, que le territoire de l'Orégon devienne anglais; il sera alors de l'intérêt de l'Angleterre de renforcer de tout son pouvoir cette partie septentrionale du Mexique tant menacée, et le voisinage immédiat de cette puissance florissante ne tardera pas à semer comme par enchantement, dans ces terrains incultes, de riches moissons, des villes populeuses et des ports commodes. Alors la république se verra enfermée, peut-être pour toujours, au nord par les anciennes colonies anglaises, au sud par le Mexique, et à l'ouest par l'Angleterre et le Mexique réunis. Dans ces conditions, l'Angleterre pourrait bien réussir à mettre à exécution le vaste plan conçu par la France, il y a près d'un siècle, lorsqu'elle créait autour de l'Union une ceinture d'établissements, depuis l'embouchure du Mississipi jusqu'au fleuve Saint-Laurent. Alors les Etats-Unis, avec leur esprit aventureux et fier, leurs projets, leurs passions, leurs partis divers, leurs nations et leurs sectes, seraient refoulés sur eux-mêmes, avant que leur organisation ait acquis sa force et son développement complets. Ce serait là un événement fort malheureux et pour l'Union et pour l'Europe ; la démocratie américaine, en dépit du mépris avec lequel les feuilles anglaises la traitent, comprend parfaitement la condition de son existence comme peuple, et, tant qu'elle possédera le juste sentiment de ses intérêts, elle tiendra les rênes de la république, sans que les efforts de ses adversaires, leur argent, leur talent, puissent parvenir à les lui arracher des mains.

Avec la possession de l'Orégon, quelle que soit celle des deux puissances à laquelle il appartienne un jour, l'Angleterre ou l'Amérique sera mise en contact immédiat avec l'océan Pacifique. En outre, ce territoire contient, sur une étendue de côtes de plus de cent cinquante milles de long, un nombre d'îles, de baies, de ports que nulle autre partie de l'Amérique ne pourrait offrir. C'est en même temps la seule contrée fertile de ces parages qui possède un fleuve dont le cours, de plus de deux cents milles, en compte quinze navigables pour les gros vaisseaux. Il est vrai que le Rio Colorado, situé dans la partie voisine du Mexique, est d'une importance à peu près égale ; mais il prend son embouchure dans

le golfe de Californie, et la contrée qu'il arrose est beaucoup moins fertile. Ainsi le territoire de l'Orégon paraît être le seul point où les intérêts américains puissent se créer une marine commerciale et militaire du premier rang. Précisément en face se trouve le Japon, à mille milles de distance, et un peu au sud la Chine. A moitié route sont situées les îles Sandwich; le vent et les courants favorisent cette traversée. Peut-être l'Orégon est-il susceptible de produire la plus grande partie des objets que l'Europe exporte vers ces riches contrées. Mais, en admettant même que ce développement complet ne puisse s'opérer que dans un avenir lointain, sa situation lui donnerait toujours une supériorité incontestable sur les ports de l'Europe.

En considérant la valeur de ce territoire, l'importance, mieux encore, la nécessité de sa possession, tant pour les terres anglaises de l'Hudson que pour l'Amérique du Nord, on serait porté à souhaiter que les deux Etats se le partageassent avec équité et à l'amiable. La guerre entraînerait pour tous deux des suites funestes; mais s'il fallait en venir à cette extrémité, l'Angleterre pourrait bien être la victime. C'est une conclusion que suggère naturellement le plan de campagne dressé récemment par *le Times* comme devant garantir une victoire assurée. Ce plan consiste : 1° dans l'invasion de l'Union par les Indiens du Nord; 2° dans le soulèvement des nègres esclaves des États du Sud, et enfin dans le blocus des ports de l'Ouest.

Lors de la première guerre d'Amérique, les Indiens ont fait beaucoup de mal par leur fureur impitoyable et leurs attaques imprévues et incessantes; mais leur nombre a tellement diminué qu'on en compte maintenant à peine quatre cent mille, tant sur le territoire de l'Union que sur celui de l'Orégon, et quinze cent mille tout au plus dans le Canada et les terres qui bordent la baie d'Hudson. Autrefois ils vivaient réunis en grandes tribus, tout près des frontières habitées de l'Union; maintenant ils sont épars et en petit nombre sur une vaste étendue de pays, constamment en guerre les uns avec les autres, et fort éloignés des villes et des villages de la république. Ou bien encore, confondus avec la population européenne, ils exercent au Canada, aussi bien qu'aux États-Unis, la profession de cultivateurs ou d'artisans. Il ne faut pas oublier non plus qu'une grande partie de ces Indiens, soi-disant sauvages, ont été convertis au Christianisme par les efforts des missionnaires catholiques, des Jésuites en particulier, lesquels, à l'heure qu'il est, réunissent, dans l'Orégon, tribu après tribu autour de leurs chapelles.

A peine existe-t-il maintenant un million d'Indiens sauvages et idolâtres. Et si ceux-ci se précipitaient comme autrefois par milliers pour dévaster les rives du haut Mississipi et du Missouri, ils y rencontre-

raient une race plus brave et plus dure que la leur, celle des défricheurs, auxquels se joindraient les volontaires de l'intérieur que les bateaux à vapeur débarqueraient chaque jour en foule. D'ailleurs, la défense de ces contrées à demi désertes nécessitât-elle des forces plus considérables, le second plan du *Times*, qui consiste à débarquer sur la côte méridionale un certain nombre de nègres libres enrégimentés, afin de pousser les nègres esclaves à la révolte, est très-bien calculé pour fournir cette nouvelle armée. L'esclavage, cet opprobre de l'Amérique, aurait déjà disparu depuis longtemps si on avait pu s'entendre sur la manière de dédommager les planteurs de la perte de deux millions cinq cent mille esclaves, et si on avait pu trouver le moyen de se procurer une si forte indemnité. Or, du moment où l'Angleterre, qui compte sept cent mille hommes de couleur dans ses possessions des Indes occidentales, jetterait sur le rivage de l'Union une armée de quarante mille hommes, tant noirs que blancs, la valeur des esclaves diminuerait immédiatement d'un tiers au moins, et le gouvernement de l'Union se verrait obligé de mettre sur pied, à côté de l'armée destinée à repousser l'ennemi, une armée capable d'arrêter la révolte des nègres. Les deux partis devraient donc se résoudre à de grands sacrifices. Que devraient faire les États-Unis dans cette conjoncture? Suivre l'exemple des Grecs et des Romains, donner la liberté à tous les esclaves en état de porter les armes, et avec eux à leurs parents, pères, mères, frères, sœurs et enfants. En levant ainsi cinquante mille hommes, et en promettant d'admettre dans les cadres le surplus des volontaires à mesure que le vide se ferait, l'Etat aurait à débourser pour l'affranchissement de cinq cent mille esclaves un capital d'environ 150 millions de dollars, dont l'acquittement pourrait s'effectuer, dans l'espace de quinze années, sur l'économie de 10 millions qu'on réalise en temps de paix. Grâce à cette mesure, on formerait une armée qui, sous les ordres d'officiers blancs, se porterait sur tous les points de la guerre et remplacerait avec avantage le service des troupes de ligne, et on éviterait les immenses sacrifices de troupes et d'argent que nécessiterait autrement la révolte imminente des noirs dans les États à esclaves. L'abolition de l'esclavage ferait aussi un grand pas.

Le Times, dans la troisième partie de son plan, croit vaincre l'Amérique par le blocus des ports. Mais ceux-ci ont tant de moyens de défense, et par leur grandeur et par l'énergie des habitants ; ils ont en outre des rapports si faciles et si soutenus avec l'intérieur du pays, tant par les canaux que par les chemins de fer, que la flotte anglaise ne pourrait obtenir quelque résultat qu'en sacrifiant beaucoup de vaisseaux et d'hommes : Baltimore, Pensacola et la Nouvelle-Orléans l'ont prouvé dans la guerre de 1814. On le verrait encore plus clairement

dans celle-ci. Un second incendie comme celui de Washington réunirait tous les partis, rangerait toutes les milices sous un même drapeau; ce qui, dans tous les cas, ne saurait être agréable à l'Angleterre.

On peut dire de cette guerre ce que Scharnhorst disait de celle de Napoléon contre la Russie : « Il perdra son armée par l'étendue du pays qu'il attaque. » Les frontières des Etats-Unis, du côté des colonies anglaises, se prolongent indéfiniment et peuvent se diviser en quatre parties, chacune desquelles présente à l'Amérique du Nord un intérêt particulier. Le long du fleuve Saint-Laurent, sur un espace de cent cinquante milles, sont situés les Etats les plus peuplés de l'Union. Au bord des quatre lacs, sur une ligne de près de deux cents milles, les Américains ont toujours eu l'avantage en 1813 et 1814, et, depuis ce temps, ils y ont fondé cinq nouveaux Etats, peuplés aujourd'hui de trois millions d'habitants, parmi lesquels on trouve à peine cinq cents esclaves. Vers les sources du Mississipi et du Missouri, les frontières de l'Union, comprenant un espace de deux cents milles environ, ne forment, il est vrai, que deux Etats et cent mille habitants; mais aussi ils n'ont en face d'eux que quelques forts appartenant à la Compagnie de l'Hudson, et semés au milieu des tribus affaiblies des Indiens. La ville anglaise la plus rapprochée, dans le Canada, est encore à trois cents milles de distance. Ainsi, une armée anglaise devrait parcourir cette longue route à travers un pays inhabité, exposée au danger de voir se fermer derrière elle la route du Canada par les vaisseaux ennemis placés sur les quatre lacs, et d'arriver divisée sur le territoire de l'Union, où des bateaux à vapeur de l'intérieur apporteraient nécessairement, pour l'attaquer, des milliers de miliciens. Le territoire de l'Orégon s'étend, entre l'océan Pacifique et les montagnes, sur un espace de cent milles; plus de quatre cents le séparent de la ville anglaise du Canada la moins éloignée.

Quels secours l'Angleterre peut-elle attendre de ses colonies pour s'emparer de ces immenses lignes d'attaque? Elles comptent avec les Indiens tout au plus trois millions d'âmes, qui pourraient fournir peut-être soixante mille hommes en état de porter les armes, tant Indiens que Français, Irlandais, Ecossais et Anglais, auxquels l'Union pourrait facilement opposer cent mille hommes en n'appelant sous ses drapeaux qu'un centième de sa population libre. L'Angleterre serait donc contrainte, pour rétablir l'équilibre, d'envoyer quarante mille hommes de troupes de ligne, la moitié au moins Irlandais; car, quel que soit le mépris avec lequel l'Anglais riche, froid et hautain, considère l'Irlandais, pauvre et impressionnable, c'est pourtant à lui qu'il doit ses victoires. Ces malheureux, en jetant un coup d'œil en arrière sur leur patrie opprimée, trouveront-ils le courage de combattre les Irlandais de

l'Union, elle qui comblait d'honneur le vieux Jackson, né en Irlande, aussi bien que le père du président actuel?... Ce n'est pas tout; comment les finances de l'Angleterre soutiendraient-elles une guerre? Même en temps de paix, l'impôt sur le revenu est nécessaire pour parer au déficit, tandis que l'Amérique, sans avoir recours à aucune des charges que le système financier de la vieille Europe fait peser sur le peuple, met de côté chaque année 10 millions de dollars. Quel effet une guerre produirait-elle sur le commerce, qui exporte annuellement près de 50 millions de dollars d'objets fabriqués, et importe pour une valeur plus considérable de matières premières? L'Angleterre pourrait-elle remédier aux pertes du commerce par la mise en culture de terrains incultes? Son crédit n'en serait-il point ébranlé? Et le crédit n'est-il pas la pierre de touche de l'Angleterre? Les fabriques américaines seraient si favorisées par la guerre que les produits anglais perdraient facilement et entièrement ce débouché. Oui, maint fabricant, marchand et artisan anglais, ruiné par la guerre, abandonnerait son pays pour aller jeter dans l'Union les fondements d'une nouvelle fortune que les intérêts compliqués de l'Angleterre ne lui permettraient plus d'espérer chez lui.

La guerre n'aura pas lieu entre ces deux pays; car, quelle que soit la perte qu'elle imposerait à l'Amérique en hommes et en argent, il lui resterait pourtant toujours une terre fertile, et non partagée, sous les pieds; il n'en est pas de même de l'Angleterre: elle doit donc se modérer. L'Union croît comme un jeune arbre géant, et nous avertit que nous ne grandirons plus de nos propres forces intérieures, que nous sommes déjà petits en présence de sa couronne puissante, et que le temps viendra bientôt où nous ne compterons plus dans le monde que par une union intime et fraternelle les uns avec les autres....

REVUE SCIENTIFIQUE.

J'ai consacré la revue d'un des derniers numéros à émettre quelques idées sur l'opportunité et les résultats du congrès médical. J'ai dit que les honneurs que cette grande assemblée avait rendus aux restes mortels de l'illustre Bichat étaient certainement l'acte le plus mémorable de la session. Je dois aujourd'hui faire connaître la nature et l'influence des travaux de cet homme remarquable à qui j'ai dû payer d'abord le tribut d'un sincère hommage.

Bichat a épuisé l'admiration. Comment s'y prendre pour le louer encore? Son nom doit-il être mis au-dessus de la critique comme il l'est déjà au-dessus des éloges? Non, puisque sa gloire ne peut plus en souffrir, et que les noms voués à l'oubli sont les seuls que la critique épargne. Maintenant, le plus grand honneur de Bichat est de lui appartenir à jamais.

Bichat est tout entier en substance dans les *Considérations générales* qui forment l'introduction de son plus important ouvrage, l'*Anatomie générale.*

Il y débute et s'y pose à la manière du génie, mais d'un génie plus facile que profond, et, pour le dire de suite, d'un génie de second ordre.

Ce morceau brillant est divisé en huit chapitres. Dans les quatre premiers, Bichat aborde les plus grandes, les plus fécondes, mais les plus difficiles questions de la philosophie naturelle, de la physiologie et de la pathologie.

C'est merveille de le voir s'avancer, avec l'aisance et la naïve sécurité de la jeunesse, au milieu de ces difficultés profondes, d'y jouer sans travail, sans même se douter qu'il ne fait que les effleurer. Voyez comme tout lui semble facile! s'il a l'air de s'apercevoir que, si son esprit est assez lucide et assez droit pour ne pas se tromper de direction et se précipiter, comme les iatrophysiciens, du côté opposé à la vérité, il n'est pourtant ni assez mûr ni assez fortement trempé pour creuser avec profondeur les objets dont il a éclairé et parcouru la surface avec tant de bon sens et d'éclat! Quelle facilité charmante! quelle science aimable!... Comme on circule autour de la vérité! comme on la poursuit agréablement!... mais aussi comme elle fuit toujours! comme elle échappe, sans que jamais pourtant on en perde la trace! Cette illusion décevante peut et doit séduire

au premier regard; mais celui qui a une fois sondé ces problèmes, et seulement aperçu leur profondeur, ne peut plus se satisfaire si facilement, et il ne trouve plus dans ces pages attrayantes qu'un excitant utile pour s'élancer plus loin.

Oui, dans cette première partie, Bichat, quoique dans le vrai d'une manière générale, est cependant au-dessous de son sujet, tant celui-ci est ardu! Comment s'en étonner, si, pour lui, il n'y a pas de difficultés? Ne pas les sentir n'est-il pas une preuve certaine qu'on ne pourrait les vaincre? Aussi Bichat croit-il encore agiter des choses que déjà il n'agite plus que des mots..... Il faut le répéter : sans son fidèle bon sens, sans cet esprit méthodique et lumineux incapable d'une obscurité ou d'une grave déviation, sans cette simplicité de coup d'œil et cette confiance du génie heureux qui marche à son but comme porté par le sentiment du succès et de l'opportunité de sa mission, Bichat serait écrasé sous le poids des matières qu'il entreprend de soulever et qui le dominent toujours sans pouvoir néanmoins le rapetisser un instant.

En étudiant à grands traits les caractères des êtres organisés, il ne parle que de lois générales, et pourtant il ne veut voir en eux qu'instabilité, que phénomènes variables qui semblent, par conséquent, se refuser à obéir à des lois et à former une science. D'où vient cette contradiction? De ce qu'en effet Bichat ne s'est jamais élevé à l'idée de l'unité; qu'il ne nous montre jamais l'organisme ni même l'organe, mais les tissus dont ils sont composés, et avec les propriétés particulières desquels, envisagées anatomiquement, on peut le défier de former jamais un animal. L'anatomie descriptive, qui n'existe pas avant que tous ces tissus ne soient développés, les prend comme des faits accomplis sans s'informer d'où ils viennent. C'est très-bien pour elle qui n'est pas la science ou qui n'en est qu'un point; mais cela n'autorise pas à bâtir la science sur ce point ou sur le mécanisme d'une pure méthode, car la physiologie n'a à considérer que des faits qui s'accomplissent, puisqu'il n'en est pas d'autres dans l'organisme vivant. Elle explique donc ou doit expliquer celui-ci dans sa formation, sa conservation et ses actes par la même force et par les mêmes lois. C'est en cela précisément que les organismes vivants diffèrent des choses physiques et que la physiologie doit différer des sciences qui ont ces choses pour objet. L'organisme de Bichat ne peut pas plus être conçu existant et agissant tel qu'il les présente, que la force vitale de certaines écoles indépendamment d'éléments organiques quelconques. Assemblez comme il vous plaira les tissus de l'*Anatomie générale*, et vous ne ferez jamais qu'une masse sensible et contractile; vous aurez le prodige d'une matière animale sans animal, d'un chaos physiologique, de quoi encore? d'un bloc de matière organisée, incapable d'atteindre cet état, incapable de s'y maintenir, non moins incapable d'en changer. Telle est, en effet, la chimère de l'école anatomique. Bichat appartiendrait-il donc à cette école? Non certes par ses intentions, non par les tendances naturelles de son esprit; oui par la manière incomplète, et dès lors systématique, dont il conçut le vitalisme; oui par les exigences de son époque, la direction de ses premières études, et l'impossibilité où il fut de rentrer en soi avec l'âge pour saisir l'unité après avoir si admirablement étudié les parties.

Mais il élevait, dira-t-on, l'édifice de l'anatomie générale, qui n'est autre

chose que l'analyse des tissus organiques; il fallait bien alors qu'il les isolât et brisât ainsi l'unité. D'accord; mais, avant de la dissoudre, il fallait aussi la montrer telle qu'elle est, car cela seul donne le droit d'une légitime décomposition. Qui donc oblige à ériger en principe scientifique les nécessités d'une méthode d'investigation et à imposer à la nature nos procédés pour lois? Lorsqu'on est d'une époque à qui un jour sera décernée la gloire d'avoir entrevu dans l'embryogénie la fusion de l'anatomie et de la physiologie, et d'avoir par là préparé la ruine du vieux vitalisme, on n'a pas plus le droit de présenter les parties sans l'unité que l'unité sans les parties.

Bichat, il est vrai, ne décline pas la difficulté; en homme supérieur il court même l'affronter, et voilà les *Recherches physiologiques sur la vie et la mort*, titre magnifique, mais devant les rudes exigences duquel l'auteur ne tient pas. Captivé et instruit par une première lecture, on lui pardonne cette infidélité avec bonheur; mais, à une seconde, l'esprit se lasse de n'avoir aucun obstacle à vaincre en de pareilles matières; il voudrait qu'on lui laissât quelque chose à pénétrer ou qu'on le fit penser plus fortement. Malheureusement, ce don n'est pas celui de Bichat, et il ne peut l'être avec sa manière de prendre l'homme tout fait et de ne l'étudier qu'extérieurement. Nulle part ce défaut n'est tout à la fois plus sensible, et néanmoins plus séduisant, que dans la première partie de l'ouvrage qui a la vie pour objet. J'oserai même reprocher à l'ingénieux physiologiste d'avoir en plusieurs points traité ce grave sujet un peu trop en amateur. Pour étudier la vie, il franchit d'un bond tous les êtres qui en sont doués, arrive au sommet de la chaîne, en détache le dernier anneau, et à la seconde page il l'a déjà tant divisé et subdivisé qu'avant d'avoir la vie on en a plusieurs; que la vie proprement dite se trouve, malgré lui, n'être que l'ensemble des fonctions et des propriétés vitales, dont il déclare pourtant qu'elle est le principe, et que l'unité cherchée se trouve ainsi formée par les parties, au lieu d'être simplement manifestée et déterminée par elles.

Encore une remarque sur cette œuvre étincelante.

Dans des *Recherches sur la vie*, Bichat, sans s'en douter, s'est passé de la génération. Privée de son principe et exclue d'elle-même en quelque sorte, la vie s'est dissoute entre ses mains au point de ne plus être que *l'ensemble des fonctions qui résistent à la mort*. On se demande alors en quoi, pour Bichat, peut consister celle-ci. Lui qui dans la vie n'a pu saisir une force et un principe d'unité, en aurait-il donc découvert un dans la mort? Aurait-il eu l'idée de ce stimulus de la mort dont parle souvent Hunter? On pourrait le croire en remarquant qu'il fait la mort active et la vie passive. Mais, chez lui, les formules générales, il n'est pas sans intérêt de le dire, ont bien plus le mérite d'écarter l'erreur que de renfermer la vérité, et voilà tout l'éloge de cette fameuse définition.

Non, Bichat n'a pas plus saisi l'unité de la mort que celle de la vie. La mort n'a pu être pour lui que l'ordre de cessation des grandes fonctions dont l'ensemble forme la vie apparente des animaux supérieurs. Cela ne devait-il pas être? L'idée de mort suppose l'idée de vie. Telle l'une, telle l'autre. Or, quand, pour connaître la vie, on la prend à son maximum de développement sans plus se préoccuper de celui-ci que s'il n'était pas la vie elle-même, on est bien près de n'y voir qu'un mécanisme, et dans la

mort, par conséquent, que le mouvement de dislocation des pièces d'un engrenage dont le moteur est usé ou brisé. Mais qu'est celui-ci ? Par quelle force et comment agit-il ? Comment enfin cesse-t-il d'agir ?... Ah ! ne demandez pas aux rouages la cause de leurs mouvements !...

Bichat répète sans cesse qu'on ne peut connaître la force que par ses phénomènes. C'est à merveille ; mais, après être remonté aux causes par leurs effets, on voudrait une fois connaître ceux-ci par leurs causes. Le moyen de les connaître autrement ? Comment se fait-il donc qu'avec lui on n'arrive jamais là ? C'est que, sans doute, on n'a jamais fait avec lui même la première partie du chemin, ou tout au moins qu'on ne l'a jamais faite que selon la philosophie de Condillac, qu'en prenant des collections de faits particuliers pour des principes, etc.... Oh ! qu'il a fallu à notre Bichat de force de bon sens et d'instinct du génie pour marcher droit dans ces sentiers ingrats et pour trouver des issues dans les impasses de cette philosophie absurde ! Qu'il a fallu aussi que le vitalisme eût jeté dans son esprit des racines vigoureuses pour croître et se développer sur ce terrain qui n'a jamais pu nourrir que les parasites de notre science, l'iatromécanique et la chémiâtrie !

Un professeur distingué a regretté dans Bichat... quoi ? son vitalisme, ses principes bien arrêtés sur la distinction de la physique et de la physiologie, etc. ! Mais si vous ôtez son vitalisme à Bichat, que restera-t-il donc ? Je serais curieux qu'on me le montrât... Ce qui resterait ? un homme de talent et rien de plus... Celui qui erre sur les principes fondamentaux d'une science n'eut jamais de génie.

Dans cet ouvrage, qui semblait entrepris pour poser les principes fondamentaux de physiologie dont l'anatomie générale devait fournir l'application, on ne trouve donc pas plus ces principes si nécessaires que dans les premières parties de l'introduction, à qui nous les avons vainement demandés.

Parcourons donc maintenant les quatre derniers chapitres de cette belle introduction ; c'est là que nous allons voir Bichat à la hauteur de son sujet, car celui-ci n'est que de second ordre. Maître de ce nouveau domaine, il le traite en vrai propriétaire. On sent qu'il est dans son œuvre. Ces tissus, on dirait qu'il les a faits et qu'il vous les montre comme s'il en était l'auteur. Après avoir donné l'idée de leurs propriétés vitales dans l'état sain, il les étudie altérés par la maladie, et trouve dans cette observation une nouvelle preuve de la réalité qu'il établit entre eux, puisque, quelque contigus et combinés qu'ils soient, les affections morbides les attaquent isolément et semblent se charger de les classer par une analyse toute naturelle.

Ici se déclare le rôle véritable de Bichat et se dessine l'avenir de son œuvre : l'anatomie pathologique moderne sort toute faite, si je peux ainsi dire, de ces intéressantes considérations. L'anatomie descriptive ne pouvait en effet servir convenablement la médecine. Il s'agit moins, dans les désordres organiques causés par les maladies, de vices de conformation que d'altérations de tissu. Là donc, Bichat trouvait l'occasion naturelle d'utiliser la conception de ses propriétés vitales. C'était bien, il est vrai, la médecine qu'il comptait restaurer par elles, mais il s'abusait : leur puissance ne s'étendait pas au delà d'une systématisation de l'anatomie patho-

logique. Après lui, malheusement, cela fut pris pour la médecine ellemême, et nous en sommes encore là.

On comprend maintenant pourquoi Bichat, inférieur à son sujet dans la première partie de ses Considérations générales, lui commande dans la seconde : c'est que, maintenant, il n'a plus besoin ni des principes premiers, ni de la conception précise de la nature de la force vitale et de l'organisme animal auxquels il ne s'est point élevé d'abord. Ces propriétés, qu'il a si ingénieusement divisées, ne peuvent, dans cet état, sérieusement présider à une science de l'homme malade forte et durable, mais elles peuvent provisoirement faire illusion en donnant quelque vie à l'anatomo-pathologisme, et lui prêtant les apparences d'un vitalisme enfin dégagé des nuages du péripatétisme et de l'ontologie. Or, il ne fallait pas autre chose alors, et c'était la première condition du succès. La preuve qu'on ne saurait trouver un principe d'unité dans le brillant échafaudage physiologique dont il s'agit, c'est que, pour en faire un système médical, Broussais fut obligé d'emprunter à Brown un simulacre d'unité, force vague avec laquelle il anima ou plutôt galvanisa les tissus de Bichat.

Que manqua-t-il donc à notre brillant et immortel anatomiste pour découvrir le principe qui forme l'unité et la vie générale de tous les éléments qu'il sut si bien séparer ? La connaissance de l'anatomie et de l'embryogénie comparées. Là, l'esprit sagace et fécond qui s'en va toujours divisant, dissociant, disséquant, l'anatomiste enfin, aurait pu prendre sur le fait la force génératrice, et il ne se fût pas exposé à donner pour base à la physiologie une anatomie générale traitée d'après la méthode de l'anatomie descriptive, à substituer *dans la science de la vie* le fait à la force, erreur capitale dont il n'eut pas conscience, et par l'intelligence de laquelle on explique toutes les déviations de l'école anatomique ou organiciste dont la Faculté de Paris est le siége.

Je m'arrête, car pour développer cette dernière pensée il me faudrait entrer dans des explications trop longues et trop difficiles.

La science ne doit à Bichat aucune grande découverte, mais une impulsion de circonstance qui vaut mieux peut-être. Qu'a-t-il fait pour cela ? Il a, d'un regard clair et sûr, embrassé une immensité de détails du même ordre, et saisi soudain tous leurs rapports comme tels. C'était faire succéder par enchantement la lumière aux ténèbres et vivifier à l'instant une multitude de faits stériles. Aussi, pour imposer son point de vue, n'eut-il pas, comme les grands génies, auteurs des grandes découvertes, de combats à livrer, de délais à subir. Lorsqu'il déchira le voile, tout le monde vit subitement le tableau et comprit sa facile ordonnance, avantage réservé aux génies qui portent la lumière de l'ordre et de l'arrangement dans les faits acquis, mais confus, et que ne connurent presque jamais les génies ou les inventeurs de premier ordre.

Il est si vrai que le principal mérite de l'œuvre de Bichat est dans son ensemble et son arrangement, dans le prestige de la méthode, dans l'admirable clarté de l'exposition, dans la vérité des détails, la justesse et la multitude de leurs applications, qu'il est très-difficile, et j'en ai fait souvent l'expérience, de trouver dans ses ouvrages une seule pensée forte par elle-même, un seul aperçu profond, une de ces phrases, un de ces mots qui renferment un principe puissant, capable de féconder toute une science.

Une page, un chapitre même ne décèlent pas chez lui le génie; il faut connaître l'ensemble, car les parties, prises séparément, n'ont en elles-mêmes qu'une portée secondaire. C'est qu'encore une fois le génie de Bichat n'est ni dans la force de la pensée ni dans la profondeur des principes, mais dans la merveilleuse entente des détails et dans la facilité presque magique de les réunir en un édifice dont ainsi tous les matériaux sont si vivants, la coordination si riche, l'opportunité si manifeste et les usages si commodes, qu'on ne peut plus songer à la faiblesse des fondements.

La manière de Bichat est rapide, son style limpide, souvent coloré, toujours simple, noble quelquefois. Il n'écrit pas deux phrases sans *etc., etc.* On dirait d'un voyageur pressé... C'est aussi qu'il abonde en détails, en applications faciles que le lecteur devine à moitié. Ce n'est pas dans Stahl ou dans Hunter qu'on rencontre de semblables façons; leurs pensées sont trop concentrées, leurs vues trop profondes; le lecteur ne pourrait y suppléer, car il aurait plutôt besoin de développements que d'abréviations. Les étudier est un travail; on ne les lit pas, on les médite; on y revient cent fois avec un nouveau goût, un nouveau fruit, et toujours sous des points de vue nouveaux. Une fois lu, Bichat est tout compris, car il n'a point de replis... Heureux génie, je le répète, à qui la mort propice n'a pas donné le temps de revoir des œuvres si brillantes qu'une seconde touche n'eût pu que les ternir.

P.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Délassements poétiques, par Mme Virginie LETAILLANDIER [1].

Muse de province isolée sous le ciel gris de la Mayenne, et n'ayant, pour s'inspirer, ni les splendeurs d'un soleil méridional, ni le vaste mouvement des grandes capitales, Mme V. Letaillandier réfléchit quelque peu dans ses vers cette teinte monotone où semble s'écouler sa vie. Ecrivain presque à son insu, et trop modeste pour s'assigner une haute mission poétique, elle cultive l'art pour l'art, ce qui, dans notre bouche, est beaucoup plus une critique qu'un éloge. Ainsi, nous goûtons peu des vers à un *Porte-crayon* ou *le Moi du poëte* analysé sentimentalement. Ne croyez pas pour cela que Mme Letaillandier manque de talent; non certes. Si la correction et l'élégance tiennent plus de place dans ses poésies que le feu, la verve et l'originalité, néanmoins nous avons lu avec plaisir, avec intérêt, souvent même avec charme, des fragments tels que ceux-ci : *Vers sur la mort d'Elisa Mercœur* ; *la Glaneuse* ; *Ce que je hais et ce que j'aime* ; *la jeune Fille mourante*, et surtout l'*Ode sur l'érection de la statue au cardinal de Cheverus* et *la Bénédiction des cloches*. Les sentiments qui inspirent la muse de Mme Letaillandier sont toujours nobles, généreux et chrétiens. Nous n'en voulons pour exemple que les vers suivants, que nous donnons en même temps comme échantillon de son style. C'est une élégie intitulée : *Choix d'une tombe*; elle commence ainsi :

« Non, pour moi ce n'est pas une image nouvelle,
« Qui puisse m'agiter d'une crainte réelle,
« Que celle de la mort;
« Toujours vivre serait une horrible misère,
« Fatigue sans repos, dur travail sans salaire,
« Et long trajet sans port!

« Car, pour bien des mortels, la vie est triste chose :
« Une plante flétrie en même temps qu'éclose,
« Un calice de fiel,
« Un désert sans fraîcheur, aride solitude,
« Une terre d'ennui, d'exil, de servitude,
« Noire prison sans ciel! »

Elle finit par cette strophe :

« Jusqu'à ce jour, qu'hélas! je ne crains ni n'appelle,
« Où tu recouvriras ma dépouille mortelle,
« Terre de paix, adieu...
« De près, de loin, toujours, ou fanal ou boussole,
« Tu guideras ma nef vers le céleste pôle
« Où je verrai mon Dieu. »

[1] 200 pages. Chez A. René et Ce, rue de Seine.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Ce, Rue de Seine, 32.

RÉCIT

DE MAKRENA MIECZYSLAWSKA

ABBESSE DES BASILIENNES DE MINSK

OU

HISTOIRE D'UNE PERSÉCUTION DE SEPT ANS

SOUFFERTE POUR LA FOI

PAR ELLE ET SES RELIGIEUSES;

écrite sous sa dictée

Et d'après les ordres de N.-T.-S. Père le P. GRÉGOIRE XVI,

PAR

Le R. P. MAXIMILIEN RYLLO, Recteur de la Propagande, à ROME;

L'abbé ALEXANDRE JELOWICKI, Recteur de l'église Saint-Claude, à ROME;

L'abbé ALOYS LEITNER, Théologien de la Propagande, à ROME;

COMMENCÉ LE 6 NOVEMBRE ET TERMINÉ LE 6 DÉCEMBRE 1845,

DANS LE COUVENT DE LA TRINITÉ DU MONT

A ROME[1].

I

EXPULSION DE MINSK, PRISON ET PERSÉCUTION A WITEBSK.
(1838-1840.)

Pendant l'été de 1838, SIEMASZKO (évêque apostat) nous invita, à trois reprises différentes et par écrit, à passer au schisme. Dans ses diatribes impies, il donnait à saint Basile le

[1] Le récit que nous offrons à nos lecteurs a de quoi les surprendre et les épouvanter. L'on croirait lire les actes des martyrs sous Dèce ou Dioclétien, au lieu d'un épisode

nom de schismatique ; il disait que la règle de l'ordre des Basiliens n'était qu'une erreur grossière, à laquelle il avait enfin renoncé par la grâce de Dieu ; et qu'après avoir reconnu que la vérité n'existait que dans la religion soi-disant orthodoxe (grecque schismatique), il nous engageait en qualité de pasteur, nous ses brebis, à nous détacher de l'Eglise romaine et à abandonner la règle de saint Basile.

Ce blasphème de Siemaszko contre saint Basile et sa règle nous parut d'autant plus étrange que les schismatiques eux-mêmes vénèrent saint Basile comme saint, et que, dans leurs monastères, ils observent sa règle, mais défigurée, il est vrai, par bien des erreurs. Ce qui explique la haine de Siemaszko contre saint Basile et la rage si ostensiblement manifestée dans tout le cours de la persécution exercée contre la religion grecque-unie, c'est que les catholiques se servent, comme d'un bouclier invincible contre le schisme, de la doctrine et de la règle de ce Père de l'Eglise, règle que les Basiliens et les Basiliennes observent dans toute son intégrité.

Siemaszko exigeait que nous missions au bas de la fatale invit ationqu'il nous avait envoyée, ces paroles : *Nous l'avons lue ;* ce qui aurait été pour lui l'équivalent de celles-ci : *Nous l'avons acceptée.* Après le premier et le second refus il insista fortement, après le troisième il nous menaça.

Se présentant en personne, et pour la première fois après son apostasie, il me demanda avec colère :

« Pourquoi n'as-tu pas signé l'écrit que je t'avais adressé par trois fois ?

de l'histoire de Russie au XIX[e] siècle. Quelque incroyables que paraissent les faits rapportés par la Sœur Mieczyslawska devant la commission nommée par le Saint-Père pour l'interroger, nous pouvons en garantir l'authenticité. Ceux qui ont habité l'empire russe pendant quelques années, et ont vu de près le despotisme brutal des agents du pouvoir impérial, n'auront pas de peine à y ajouter une foi pleine et entière. Du reste, nous avons entre les mains une copie de ce récit qu'on nous a envoyée de Rome, copie qui est signée par la vénérable Abbesse et contresignée par les membres de la commission. Nous avons religieusement conservé les expressions et même les incorrections du texte français, tel qu'on nous l'a remis. Nous nous estimons heureux et fiers d'être les premiers à faire connaître à la France la seule relation vraiment authentique de ce long martyre, qui répond victorieusement aux ignobles dénégations des journaux stipendiés.

(*La Rédaction.*)

— Parce que, dans cet écrit, j'ai découvert des mensonges infâmes.

— Que veux-tu dire par là?

— Je veux dire que si, étant Basilien, tu as eu le malheur d'apostasier, c'est une preuve qu'après avoir reconnu l'ivraie parmi le bon grain, saint Basile l'a rejetée, ou bien que toi-même, te reconnaissant indigne de te trouver au nombre de ses enfants, tu les as abandonnés par une double apostasie. »

A ces paroles il grinça des dents et s'écria:

« Tais-toi, hydre infernale!

— Ne m'appelle pas hydre infernale, mais plutôt hydre de la vérité.

— Qui est-ce qui te donne l'audace de me tenir un pareil langage?

— Dieu lui-même.

— Qui est-ce qui te l'a appris?

— L'Esprit-Saint.

— Sais-tu à qui tu parles?

— A un apostat.

— Ne savez-vous pas que j'ai été votre évêque, votre pasteur, et que je suis à présent plus qu'évêque, plus que pasteur?

— Oui, il est vrai, tu as été notre pasteur; mais maintenant tu es le loup dévorant de ton troupeau. »

Voyant le même courage dans toutes nos Sœurs, il s'écria:

« Arrête, et redeviens ce que tu as toujours été; je t'ai toujours connue bonne et douce comme un ange, et maintenant tu me parais être un démon.

— Tant que tu as été ange, je t'ai traité comme un ange; mais, depuis que tu es devenu démon, je te traite comme je dois traiter un démon.

— Je te pardonne en faveur de la bénignité de l'empereur, qui veut bien vous accorder trois mois pour réfléchir. Si vous reconnaissez la vérité, vous jouirez de vos biens et vous mériterez la grâce de Sa Majesté; mais si vous vous obstinez dans votre résistance, je vous annonce tout ce que vous pouvez vous figurer de plus affreux.

— Dans ce qu'il y a de plus affreux, nous choisirons le pire pour souffrir davantage; mais nous n'abandonnerons jamais notre sainte foi catholique, apostolique et romaine. »

Après le départ de SIEMASZKO, nous nous informâmes si les couvents voisins avaient eu à subir une semblable épreuve. Nous apprîmes que SIEMASZKO avait adressé de pareilles invitations par écrit, même à des religieuses du rit latin.

Le troisième jour après cette scène commençait à peine lorsque SIEMASZKO, accompagné du gouverneur civil de Minsk, USZAKOFF, et d'une troupe armée, força, à cinq heures du matin, les portes du couvent, et y entra au moment même où nous sortions de nos cellules pour nous rendre au chœur. Les soldats se jetèrent sur les portes de nos chambres pour nous en défendre l'entrée. A la vue du danger toutes les Sœurs se groupèrent autour de moi. (C'était un vendredi.)

« Où allez-vous? nous demanda brusquement SIEMASZKO.

— A la méditation.

— A la méditation, à la méditation, » dit-il en souriant; puis il ajouta : « Par ordre de Sa Majesté, je vous avais accordé trois mois; mais je viens dès le troisième jour, car le mal pourrait empirer. Voilà donc le dernier moment de liberté qui vous reste; vous êtes encore libres de choisir entre les richesses que vous possédez, jointes à celles que la magnanimité de l'empereur est prête à y ajouter, si vous passez à la *religion orthodoxe,* et les travaux forcés et la Sibérie, si vous persistez dans votre refus.·

— De ces deux choses nous choisissons la meilleure, c'est-à-dire les travaux forcés et cent Sibéries, plutôt que d'abandonner Jésus-Christ et son vicaire.

— Attendez un peu; lorsqu'à force de verges je vous aurai enlevé la peau dans laquelle vous êtes nées, et qu'une autre peau aura recouvert vos os, vous deviendrez plus traitables. »

Toutes mes Sœurs poussèrent un cri d'indignation, et j'entendis distinctement la voix de ma Sœur WAWRZECKA qui lui dit : « Enlève notre peau, enlève notre chair, brise nos os; mais nous resterons fidèles à Jésus-Christ et à son vicaire. »

A ces mots, SIEMASZKO donna l'ordre aux soldats de nous chasser; il blasphémait horriblement, et, enragé de colère contre moi, il s'écria : « O sang de chien polonais! sang de chien varsovien! je t'arracherai la langue! »

Lorsque nous fûmes près de la porte de l'église, je me jetai

aux pieds, non de SIEMASZKO, mais du gouverneur, en lui demandant avec un accent de douleur indicible la permission de faire nos adieux à Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le Saint-Sacrement. SIEMASZKO me dit une nouvelle injure ; mais le gouverneur accéda à ma demande. Nous nous précipitâmes dans l'église en sanglotant, et, prosternées devant le Saint-Sacrement, nous priâmes ensemble pendant un instant. « Seigneur, « dîmes-nous, nous voulons ce que vous voulez ; accompagnez-« nous, fortifiez-nous, apprenez-nous les mystères de votre « Passion, pour que nous ayons la soif et le courage de mourir « pour vous. »

Nous étions trente-cinq, et, lorsque les soldats reçurent l'ordre de nous chasser de l'église, trente-quatre se levèrent ; la trente-cinquième était restée morte devant le Saint-Sacrement : son cœur s'était ouvert de douleur et d'amour. Cette bonne Sœur s'appelait *Rosalie* LANSZCKA, religieuse depuis trente ans ; elle était âgée de cinquante-sept ans.

Au sortir de l'église je me jetai de nouveau aux pieds du gouverneur, en le suppliant de nous laisser emporter un crucifix, pour que la vue de notre Sauveur crucifié nous apprît à porter notre croix. SIEMASZKO s'obstinait à ne pas nous le permettre ; on avait même arraché de nos mains le crucifix contenant les reliques de saint Basile, qui était en argent et enrichi de pierres fines ; mais le gouverneur nous permit au moins de porter devant nous celui qui était en bois, et dont on se servait dans les processions. Je le portai tout le long du chemin, l'appuyant sur mon épaule gauche. Ah ! que de consolations il nous donna dans toutes les peines de notre marche forcée, depuis MINSK jusqu'à WITEBSK ! Il était bien lourd, il est vrai, mais bien plus doux encore ! il nous mettait devant les yeux toute la Passion de Notre-Seigneur. Ah ! quelle est profonde la plaie de l'épaule gauche, sur laquelle notre Sauveur appuya la croix en la portant ! trois os décharnés en sortaient, teints de ce sang précieux qui sauva le monde[1] !!!

Lorsqu'on nous eut chassées, nos enfants s'éveillèrent en

[1] On sait qu'en Allemagne et dans les pays slaves les pieux catholiques honorent par une dévotion spéciale la plaie qu'ils supposent avoir été faite à l'épaule de Notre-Seigneur par le poids de la croix que ses bourreaux l'obligèrent de porter avant de l'y attacher.

sursaut et coururent après nous en se lamentant et en criant : « On a enlevé nos mères ! on a enlevé nos mères ! » C'étaient nos orphelines, au nombre de quarante-sept, et nos autres élèves au nombre de soixante environ. Aux cris des enfants, les habitants de la ville s'éveillèrent aussi, et les plus courageux et les plus zélés se joignirent à elles.

Ces bonnes âmes nous atteignirent à notre première halte, près d'une auberge nommée Wygodka, à une lieue environ, où l'on nous arrêta pour nous attacher deux à deux et nous mettre les fers aux pieds et aux mains.

Entourées de baïonnettes, nous ne pouvions donner que des pleurs à nos chères enfants et aux bons fidèles qui demandaient à genoux notre bénédiction, malgré les coups de crosse dont on les accablait.

Enfin on écarta et chassa le peuple, et on nous fit aller à marche forcée, sans égard à ce que beaucoup d'entre nous saignaient de la bouche et du nez à force de fatigue. On relevait celles qui tombaient en les frappant à coups redoublés.

Après nous avoir enchaînées, on nous donna à chacune la valeur de 5 francs, nous promettant que tous les mois nous toucherions une pareille somme pour notre entretien; mais jamais depuis on ne nous donna ni argent ni nourriture; et les 5 francs, à peine distribués, nous furent aussitôt enlevés par l'officier commandant qui s'était chargé d'être notre économe, et qui une fois seulement nous acheta du pain, du lait et de la bière.

Les plus zélés d'entre les habitants de Minsk nous suivirent de près pendant plusieurs heures; mais on ne leur permit pas de nous offrir ni soulagement ni aumône quelconque.

Le premier jour on nous fit faire environ quinze lieues; nous passâmes la nuit dans un village où nous fûmes logées dans des cabanes de paysans, dont quelques-uns nous disaient des injures, et d'autres s'apitoyaient sur nous, et nous offraient même leur souper; mais chacune de nous avait deux soldats qui ne permettaient pas qu'on nous offrît quelque chose de cuit.

Après sept jours d'une pareille marche nous arrivâmes à Witebsk. La croix de Jésus-Christ fut notre force et notre soutien. Ce cher crucifix était sur mon épaule jour et nuit, et ma tête reposait continuellement sur les pieds de mon Maître ! Oh ! que ce Maître est doux !...

A WITEBSK, on nous mit sous le commandement d'un PROTOPOPE, supérieur d'une espèce de couvent de religieuses schismatiques nommées CZERNICE [1], auxquelles on avait livré, six mois avant notre arrivée, le couvent des Basiliennes de WITEBSK; ce couvent, comme tous ceux des Basiliennes en Lithuanie, était sous l'invocation de la très-sainte Trinité. Les czernice qui encombraient déjà ce couvent y avaient été transportées du DON et du gouvernement d'IAROSLAFF; c'étaient des femmes grossières et pour la plupart veuves de soldats russes; nous ne les avons jamais vues prier ni travailler. Leurs journées étaient employées à chanter des chansons obscènes, à s'injurier, à se battre jusqu'au sang et à se traîner par les cheveux. A la suite de pareilles scènes, leur abbesse ou *Igumena*, portant une espèce de crosse en main, allait sur les lieux, et condamnait pour l'ordinaire les deux parties à des prosternations nombreuses devant elle et à une amende en argent destinée à acheter de l'eau-de-vie, dont elles buvaient toutes jusqu'à s'enivrer. Ces orgies de tous les jours se terminaient par des chants et des *hurras* en l'honneur de l'empereur NICOLAS. C'est ainsi que les czernice s'acquittent de l'obligation qu'elles ont de prier pour l'empereur et sa famille, en échange de leur entretien et de la pension de sept roubles en argent qu'elles perçoivent chaque mois du gouvernement.

Telles étaient les czernice que nous trouvâmes à WITEBSK dans le couvent des Basiliennes, dont la persécution avait commencé six mois avant la nôtre. Chassées de leur maison, nos bonnes Sœurs avaient été entassées dans une seule pièce froide et humide, placée dans la cour des animaux, et là, dépouillées de tout, elles étaient condamnées aux travaux les plus vils pour le service des czernice. Au moment de cette catastrophe, la communauté des Basiliennes de WITEBSK était composée de dix-huit Mères et Sœurs, sous une sainte abbesse nommée *Eusébie* TYMINSKA, avancée en âge; nous ne l'avons plus trouvée; elle avait déjà succombé avec quatre autres aux tourments et aux mauvais traitements dont on les accablait. Au moment de notre entrée dans ce lieu de douleur, l'officier qui nous y avait amenées, en nous déposant entre les mains du protopope, qui

[1] Les *Dames noires*, à cause de leur costume.

lui promit de remplir exactement les ordres de SIEMASZKO à notre égard, voulut aussi lui rendre le restant du peu d'argent qu'on nous avait distribué près de MINSK, et dont il s'était fait l'administrateur ; mais le *protopope* lui dit de le garder pour lui. « Dieu vous le donne, ajouta-t-il, pour récompenser la fidélité avec laquelle vous avez accompagné ces prisonnières. » On nous ôta ensuite les fers qui nous attachaient deux à deux, et on nous mit à chacune des chaînes aux pieds, que nous gardâmes nuit et jour durant les sept années que durèrent nos tourments. Aussitôt que nous entrâmes dans la pièce qui devait nous servir de prison, les treize Basiliennes que nous y trouvâmes se jetèrent à mes pieds tout en pleurs et s'écrièrent : « Nous avons perdu notre mère, nous voilà orphelines ; adoptez-nous pour vos enfants, ô ma mère ! et nous rendrons ensemble gloire au Seigneur. »

Les popes, les czernice et les gardiens cherchaient à les détourner de cette effusion de cœur par des coups et autres mauvais traitements ; mais ils ne réussirent pas ; nous pleurâmes ensemble, nous unîmes nos prières, et Dieu nous consola.

Tous les matins, avant de nous rendre au travail, j'exhortais mes Sœurs en leur disant : « Nous voulons ce que Dieu veut ; que sa sainte volonté soit faite ! Allons gaiement au travail et aux souffrances, et n'en voulons pas à ceux qui nous martyrisent, car c'est la volonté de Dieu ; c'est pour Dieu que nous allons souffrir, c'est pour Dieu que nous allons travailler. »

La semaine d'après nous étions déjà entre les mains et sous les ordres du malheureux Père *Ignace* MICHALEWICZ, Basilien, notre ancien aumônier, autrefois très-zélé et très-exemplaire.

Lorsque naguère la nouvelle de l'apostasie de trois évêques grecs-unis et des persécutions qu'ils commençaient nous avait frappées et abattues, ce bon Père nous encourageait et nous soutenait dans la fidélité à la foi avec une admirable ardeur. Séparées de lui, nous l'appellions de nos vœux les plus sincères, et voilà qu'au bout de huit jours de notre détention à WITEBSK sa figure nous apparaît, mais avec une barbe postiche [1] ; sa bouche s'ouvre, mais pour vomir le blasphème et le mensonge en langue moscovite, lui qui nous parlait toujours notre chère langue polonaise et qui nous enseignait l'amour

[1] Dans les pays slaves, la barbe est le signe distinctif des prêtres schismatiques.

de Dieu et la vérité. Ah ! qui pourrait comprendre notre douleur !

« Vous étiez notre Père, lui dis-je tout en pleurs, vous sauviez nos âmes, et vous voulez à présent les perdre! Où sont donc vos enseignements et vos exemples?

— Mes enfants, lorsque je vous prêchais la fidélité à l'Eglise romaine, j'étais insensé, j'étais aveugle; mais à présent Dieu m'a ouvert les yeux. »

Et après nous avoir débité la doctrine de SIEMASZKO, il dit: « Me voilà donc apôtre !

— Apostat! apostat! s'écrièrent toutes mes Sœurs, et non pas apôtre !!! »

Cette scène se renouvelait sans cesse ; car ce malheureux était toujours à nos côtés, surveillant les travaux forcés auxquels nous étions assujetties, et sa présence nous fut bien plus pénible que les coups terribles et multipliés dont il nous accablait. Il nous menaçait des tourments les plus horribles et parlait même de nous écorcher toutes vives. Nous lui répondions: « Ecorchez-nous; nous sommes prêtes à suivre l'apôtre « saint Barthélemy, mais nous ne suivrons jamais un apostat. »

Nous fûmes astreintes aux services les plus vils et les plus durs auprès des czernice. Avant six heures du matin il nous fallait balayer toute la maison, la chauffer, préparer le bois, le porter, tirer de l'eau, la distribuer, et rétablir l'ordre et la propreté après les orgies de la veille.

A six heures on nous conduisait aux travaux forcés, qui variaient selon la saison. D'abord on nous fit tailler des pierres et les transporter dans des brouettes auxquelles on nous enchaînait. Depuis midi jusqu'à une heure, repos; depuis une heure jusqu'à la nuit, travaux forcés ; après quoi on nous employait, soit dans la cuisine, soit aux soins des bestiaux, soit à préparer le bois et l'eau pour le lendemain. Les czernice cherchaient tous les moyens de nous rendre ces services plus difficiles et plus pénibles : elles salissaient exprès la cuisine et la maison, versaient par terre l'eau que nous apportions, et à tout moment elles nous grondaient et nous frappaient impitoyablement.

Les travaux de la journée terminés, on nous enfermait dans notre prison sans ôter nos fers. Dans cette prison, il n'y avait

pour tout ameublement qu'un peu de paille pour nous servir de lit ; mais l'ornement de notre demeure, la douceur de nos cœurs, la force de nos âmes, c'était notre cher crucifix apporté de MINSK ; c'était notre église, notre autel, notre Maître, notre Père, notre Tout! A ses pieds nous passions les nuits à veiller et à prier. Nous commencions par les prières et par les exercices de notre règle, que nous n'avions pas eu le loisir de faire pendant le jour ; nous prenions à peine deux heures de sommeil : tel fut notre régime durant les sept années de notre martyre. Nous commencions toujours nos prières en nous prosternant la face contre terre pour demander à Dieu la conversion de l'empereur Nicolas.

La nourriture qu'on nous accordait était si misérable, que souvent la faim nous forçait à nous nourrir de l'herbe des champs pendant l'été et à partager la nourriture des vaches et des cochons pendant l'hiver, malgré les coups et les menaces des czernice, qui nous disaient brutalement : « Vous ne méritez pas la nourriture de nos cochons. »

En hiver, malgré les rigueurs excessives du froid dans ce pays, on nous refusait le chauffage ; nos membres étaient souvent gelés et nos plaies en devenaient plus sensibles.

Au bout de deux mois environ (1838) commença le supplice de la flagellation, qu'on nous faisait subir deux fois par semaine; l'ordre de SIEMASZKO portait trente coups de verges, mais MICHALEWICZ en ajoutait vingt de son propre chef.

Il y avait des semaines où la flagellation ne devait point avoir lieu; mais bientôt, à l'instigation de MICHALEWICZ, SIEMASZKO ordonna que ce supplice devînt plus fréquent, pour nous punir de notre fidélité à la sainte Eglise.

Dans chaque circonstance je me faisais présenter les décrets de SIEMASZKO, et je les lisais à haute voix pour les faire connaître à toutes mes Sœurs.

Nous nous préparions à la flagellation en méditant sur celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; sa Passion était notre force, notre soutien, notre consolation et notre remède, dans tous les genres de martyres dont on éprouva par la suite notre fidélité et notre constance.

On nous flagellait dans la cour, sous une espèce de hangar découvert de tous côtés, en présence de MICHALEWICZ, des

czernice, des popes, des diacres, des chantres, des enfants, et de tout ce qui vivait et blasphémait dans cette maison consacrée à la retraite et à la piété des épouses de Jésus-Christ!

Après la lecture du décret, j'allais la première me prosterner pour recevoir les coups; il ne fallait point nous tenir; la croix de Jésus-Christ nous tenait assez pour empêcher de remuer sous les coups qui meurtrissaient les corps. Pendant tout le temps que durait ce supplice, il nous semblait voir Notre-Seigneur flagellé, et cette vue nous ôtait tout sentiment de douleur. Nous n'en avions qu'une seule, c'était celle de nous voir flageller toutes nues!... Mais, cette douleur, nous l'unissions aux douleurs de Notre-Seigneur.

« O Jésus, sauvez mon âme par votre croix et votre Passion! » C'était le seul gémissement qu'on entendait à chacun des coups qui venaient déchirer de plus en plus nos corps meurtris. Et, pour aggraver ce supplice, on avait la cruauté de nous forcer à voir la flagellation de chacune d'entre nous, tandis que les czernice se réjouissaient, blasphémaient, frappaient des mains à la vue de notre sang qui ruisselait.

La flagellation terminée, nous entonnions le *Te Deum*, et nos bourreaux nous ramenaient aux travaux forcés, sans nous donner un instant de repos. La trace de nos pas était marquée par notre sang, et souvent nous apercevions sur notre corps des lambeaux de chair déchirée par les verges. Lorsque les plus faibles tombaient épuisées de fatigue, on les forçait à se relever à coups de bâton. Ce fut après une semblable flagellation qu'une de nos sœurs, *Colombe* GORSKA, tomba évanouie en allant aux travaux. MICHALEWICZ la fit revenir à elle en la frappant rudement : elle se traîna jusqu'à sa brouette, la chargea encore; mais, au premier effort qu'elle fit pour la conduire, elle expira.

Baptiste DOWNAR fut brûlée vive dans un grand poêle où les czernice l'enfermèrent, après l'avoir envoyée pour allumer le feu.

Népomucène GROTKOWSKA mourut d'un coup terrible dont l'*Igumena* des czernice (c'est-à-dire leur abbesse) lui fendit la tête en la frappant d'une bûche, et cela pour avoir osé se servir d'un couteau pour gratter une tache de goudron sur le plancher, n'ayant pu l'enlever autrement.

Bientôt après, de nouvelles flagellations terminèrent le mar-

tyre de deux autres de nos Sœurs, *Suzanne* RYPINSKA et *Colette* SIELAWA; cette dernière mourut le jour même du supplice, à la suite d'une scène que je vais raconter.

Nous étions tourmentées par la faim; mais, de temps à autre, Dieu nous nourrissait en inspirant à de pauvres gens de nous jeter les restes de leur pain. La Sœur *Colette*, s'en étant aperçue ce jour-là, s'avança pour recueillir cette aumône; mais une czernice l'ayant vue se jeta sur elle avec son bâton (car ces malheureuses ne se séparaient jamais de leurs bâtons, qu'elles portaient toujours en guise de sabre à leur côté, et dont elles nous frappaient en toutes rencontres). Après l'avoir assommée, elle lui donna des soufflets, lui déchira les joues, la saisit par les cheveux, et la jeta si violemment contre une pièce de bois qu'elle en eut une côte brisée. La bonne Sœur n'opposa aucune résistance, car nous n'en faisions jamais, et la nuit même elle expira sur mes genoux.

Nous étions arrivées depuis quelques mois à WITEBSK (1839). Après bien des épreuves et des tourments que MICHALEWICZ nous avait fait endurer sans succès, SIEMASZKO le réprimanda de ce qu'il n'avait point encore su vaincre notre constance et nous forcer à apostasier. MICHALEWICZ, effrayé, écrivit à SIEMASZKO que nous étions prêtes à embrasser le schisme, et que nous étions devenues entre ses mains comme de la cire molle. En attendant l'arrivée de SIEMASZKO il fit redoubler les tortures, afin d'obtenir en réalité ce qu'il avait faussement annoncé à SIEMASZKO; et, pour mieux réussir, il nous divisa et nous enferma dans quatre cachots différents. Celui où j'étais avec huit de mes Sœurs était une cave froide, sombre, humide, et remplie de vers qui nous couvraient de la tête aux pieds, et entraient dans nos yeux, dans notre bouche et dans nos narines.

Sans nous être concertées, nous commençâmes le jour même une neuvaine, les unes pour les autres, afin d'obtenir la grâce de la persévérance. Les trois divisions dont nous étions séparées eurent pour nourriture, pendant les deux premiers jours, une livre de pain de son et une pinte d'eau; cette ration fut depuis réduite à la moitié. A nous, on ne nous donnait ni pain ni eau; nous mangions les restes de légumes pourris que l'on avait déposés dans la cave et que les vers n'avaient pas tout à fait rongés.

Nous passâmes dans cette nouvelle prison des moments fort heureux, je dirai même fort gais. Notre prière était continuelle, et nous improvisâmes un cantique qui fut notre délassement et notre consolation.

« Mon Dieu, c'est par ta volonté que nous portons ces fers; agrée nos souffrances et soutiens-nous toujours.

« Chassées de ta maison où le travail nous fut si doux, vers qui porterons-nous nos plaintes contre les crimes de ces traîtres?

« Mon Dieu, en vrai bienfaiteur, ah! change en joie notre tristesse; éloigne le schisme de notre patrie : c'est là notre unique prière.

« Souffrons, esclaves du Seigneur! Ah! si nous combattons pour lui, un jour il tarira nos larmes en faisant triompher la foi.

« Alors nous briserons nos chaînes, nous franchirons toute barrière. Que ta volonté soit bénie! tu nous couronneras au ciel. »

Michalewicz allait tous les jours de prison en prison avec un papier destiné à recevoir notre apostasie. « Pourquoi résistez-« vous inutilement? disait-il; toutes vos Sœurs ont déjà re-« noncé à l'Eglise romaine : voilà la formule qu'elles ont signée; « elles sont maintenant libres et contentes, et *prennent leur café*. « Allons, mes enfants, signez; *le café vous attend.* » Puis s'adressant à moi : « Eh bien, madame l'Abbesse, ne vaut-il pas « mieux redevenir abbesse que de se laisser ainsi manger vi-« vante par les vers? Allons, signez; vos autres enfants ont « déjà signé. »

C'est ainsi qu'il essayait de nous tromper. Nous tremblions les unes pour les autres! Enfin j'entendis une voix qui me dit : « *Arrache ce papier.* » Je le pris des mains de l'apostat, je l'ouvris..... il était tout blanc!.....

« Ah! traître, Judas, menteur, envoyé de Lucifer!... reviens à ton Maître! »

Il n'avait pas de bâton sur lui; il se contenta de remplir ma bouche de vers et de pourriture, et s'en alla tout honteux.

Aussitôt la neuvaine terminée, on ouvrit les portes de nos prisons et on nous fit sortir pour nous remettre aux travaux forcés.

Lorsque nous nous trouvâmes *toutes* aux brouettes, nous nous saluâmes les unes les autres avec une joie indicible. « Notre Mère! s'écrièrent nos Sœurs, vous êtes donc avec nous? — Je suis avec Dieu, leur répondis-je. — Nous aussi, nous sommes avec Dieu.... » Et toutes nous nous jetâmes à genoux pour re-

mercier Dieu d'une nouvelle victoire, et nous entonnâmes le *Te Deum*. Après quoi je dis à mes Sœurs : « Nous nous sommes bien reposées, mes enfants; tâchons maintenant de bien travailler. Au travail! au travail! »

SIEMASZKO ne tarda pas à se rendre à l'invitation de MICHALEWICZ. Les cloches annonçant son arrivée retentirent pendant une heure. Les czernice coururent au-devant de lui : nous l'attendions dans notre prison. SIEMASZKO vint à nous avec MICHALEWICZ, accompagné de son clergé. Après nous avoir saluées avec douceur, il nous dit :

« Je suis bien aise de vous voir.

— Nous aussi nous bénissons votre présence, si vous venez à nous en bon évêque et en bon pasteur. Mais si vous vous présentez de nouveau comme apostat, retirez-vous de nous!.... »

Il nous répondit qu'il se rendait à notre invitation; que cette invitation, jointe à la déclaration d'adhérer à la foi *orthodoxe*, avait dilaté son cœur; qu'il me nommait *Mère générale*, et qu'en signe de ma nouvelle dignité il m'apportait une superbe crosse ainsi qu'une décoration, comme preuve de la bienveillance toute particulière de Sa Majesté l'empereur.

Nous crûmes d'abord que SIEMASZKO était fou; mais en même temps une frayeur involontaire nous saisit.... Nous craignions de compter un traître parmi nous.... Mes Sœurs se regardaient les unes les autres avec stupeur; mais enfin tous les yeux se portèrent sur moi. « Infâme!.... qu'as-tu dit? m'écriai-je; qui t'a appelé pour venir nous tenter encore?...— C'est toi-même, » me dit-il. A ces mots, mes Sœurs poussèrent un cri de détresse.... puis le silence le plus morne succéda.... Une douleur inexprimable m'oppressait.... J'arrachai d'entre les mains de SIEMASZKO la prétendue supplique; je l'ouvris en présence de mes Sœurs, et nous y vîmes la signature de MICHALEWICZ en gros caractères; mais la main du traître avait tremblé.

« Ah! c'est donc toi, monstre infernal, qui trompes même ton maître Satan!... » Et je jetai avec indignation le funeste papier...

L'infâme osa répondre par un nouveau mensonge :

« Sang de chien polonais! vous m'avez toutes léché les pieds en me demandant en grâce de faire en votre nom cette très-humble supplique.

— Et tu ne crains pas Dieu que tu offenses par un mensonge

aussi effronté! Tu sais mieux que personne que nous ne craignons ni le martyre ni la mort; comment donc aurions-nous pu te prier de nous amener ton complice, celui que tu reconnais, toi, pour ton archevêque, et qui pour nous n'est qu'un apostat comme toi? » Puis m'adressant à SIEMASZKO : « Cette croix « que tu m'apportes de la part de l'empereur, suspends-la sur « ta poitrine qui en est déjà si richement décorée. Ancienne« ment on attachait les brigands sur les croix, mais maintenant « je vois les croix attachées sur un brigand. Va, tu tenteras « en vain les servantes de Dieu. »

SIEMASZKO parut surpris, mais il ne changea pas de ton, voulant cette fois nous gagner par la douceur. Dès qu'il fut sorti, des larmes de joie coulèrent de nos yeux; nous remerciâmes le Seigneur de la grâce qu'il venait de nous accorder, et mes Sœurs se pressèrent autour de moi, en donnant un libre essor aux sentiments que la présence de l'évêque apostat avait si longtemps comprimés.

Le même jour, SIEMASZKO chargea un pope russe, nommé ANDRIANOW, de faire l'enquête pour découvrir la vérité au sujet de la supplique signée par MICHALEWICZ ; il vit notre constance et nous menaça des plus grands supplices, et même de la mort. Rien ne put ébranler notre courage ; Dieu lui-même nous soutenait, et il s'en alla en vomissant contre nous mille injures.

Le lendemain SIEMASZKO nous fit flageller sous ses fenêtres, et pour prix de sa visite il a eu notre sang. Il partit, après avoir maltraité MICHALEWICZ, qui s'en vengea sur nous, en devenant de plus en plus cruel. Il ne se contentait plus de nous battre, il nous jetait des pierres, les czernice aussi, et jusqu'aux enfants de chœur nous poursuivaient et nous maltraitaient, armés de bâtons pliés en deux, en forme de *knout*. On employait tous les moyens possibles pour aggraver le travail dont on nous accablait ; j'en citerai un exemple entre mille. Les czernice nous faisaient porter de l'eau de rivière pour le thé à l'eau-de-vie qu'elles prenaient plusieurs fois par jour; nous portions cette eau dans des cruches de cuivre extrêmement pesantes, et le bras tendu, afin que, disaient-elles, *l'esprit polonais ne passât point dans l'eau.* La distance était grande, surtout en hiver, car il fallait faire un long détour pour arriver jusqu'à la rivière. Si, exténuées de fatigue, nous approchions la cruche de nous,

aussitôt les czernice, qui nous accompagnaient partout, se jetaient sur nous, arrachaient la cruche d'entre nos mains et la renversaient sur nos têtes; il fallait alors recommencer jusqu'à quatre ou cinq fois de suite. Un pareil bain, pris en hiver, nous entourait de glace pour toute la journée; les coups de bâton seuls nous réchauffaient, et nous n'en manquions pas.

Au bout de quelques mois (1839), SIEMASZKO revint de nouveau pour consacrer à sa manière notre ancienne église, destinée désormais au culte schismatique. On avait voulu nous forcer à y travailler, mais nous préférâmes nous exposer à la colère de nos persécuteurs plutôt que d'y mettre la main.

SIEMASZKO vint lui-même nous inviter à assister à la cérémonie; il osa même prononcer les mots de confession et de communion. Nous lui répondîmes : « Dieu lui-même nous « prêche, et il aura pitié de nos âmes sans ton absolution ; toi, « apostat, tu as cessé d'être notre pasteur : ne t'embarrasse « donc plus de nos âmes, mais pense, si tu veux, à nos corps ; « donne-nous à manger, car nous mourons de faim. » SIEMASZKO s'en alla irrité ; il se plaça à la porte de l'église, et donna ordre de nous y faire entrer par force. Alors une nuée de toute espèce de gens se jeta sur nous ; une grêle de coups nous assaillit. Toutes nos Sœurs furent, dans cette marche glorieuse, décorées de plaies sanglantes ; j'avais la tête fendue. Au moment où nous nous approchâmes de l'église, notre sang ruisselait de toutes parts. Je m'écriai dans un transport de force surhumaine : « Mes Sœurs, au nom de Jésus-Christ, portons « nos têtes sous la hache! » Dans ce moment, la Sœur WAWRZECKA jeta une bûche aux pieds de SIEMASZKO. Je saisis une hache qu'un ouvrier effrayé venait de laisser tomber. Toutes mes Sœurs se jetèrent à genoux; et moi, à leur tête, un seul genou en terre, d'une voix forte, j'adjurai SIEMASZKO. « Tu as « été notre pasteur, sois à présent notre bourreau!..... Sem« blable au père de sainte Barbe, assomme tes enfants! Prends « cette hache, prends-la, tranche nos têtes!... Les voilà, fais« les rouler dans ton temple, car nos pieds n'y entreront ja« mais!... Prends cette hache, tranche nos têtes, je t'en con« jure, tranche nos têtes!!!... »

Je ne me rappelle pas les expressions, mais je me souviendrai toujours du feu divin qui m'animait lorsqu'à plusieurs reprises

je répétai : « Tranche nos têtes ; voilà la hache, voilà nos « têtes. »

SIEMASZKO avec un coup de poing fit sauter d'entre mes mains la hache, dont le tranchant alla frapper la jambe de ma Sœur *Hortolane* JAKUBOWSKA et lui fit une plaie profonde. Ensuite, en me souffletant terriblement, il me cassa une dent. Je la pris et je la présentai à SIEMASZKO : « Tiens, monstre! conserve ce « souvenir de la plus belle action de ta vie ; mets cette dent au « milieu des diamants qui couvrent ton cœur de pierre ; elle y « brillera plus que tous ces joyaux pour lesquels tu as vendu « ton âme!... »

Alors SIEMASZKO eut une sorte de défaillance ; il dit : « Elles m'ont fait mal. » Et il tomba entre les mains de ses popes, qui lui présentèrent à boire.

Nous entonnâmes le *Te Deum* en retournant aux travaux. Chemin faisant nous pansâmes nos plaies, qui nous étaient bien douces !

SIEMASZKO se consola de sa défaite dans une orgie avec les czernice, qui dura toute la nuit, car toute la nuit des *hurras* bruyants en l'honneur de l'empereur et de SIEMASZKO vinrent se mêler aux chants d'actions de grâces dont retentissait notre prison. MICHALEWICZ se vengeait de SIEMASZKO jusque sur le misérable chaudron dont nous nous servions pour faire chauffer la *braha*[1] que quelques Juifs charitables nous donnaient de temps en temps : il le brisa d'un coup de son talon ferré, et nous priva ainsi de la seule nourriture chaude que nous puissions nous procurer, jusqu'à ce que le bon Jankiel, l'un de nos bienfaiteurs, nous eût fourni un nouveau chaudron.

Cependant la persécution devenait de jour en jour plus violente. MICHALEWICZ, sans cesse ivre depuis son apostasie (lui qui jamais auparavant ne prenait une goutte de liqueur forte), portait habituellement une bouteille d'eau-de-vie dans sa manche. Un jour, en sortant de chez nous, il glissa, tomba la tête la première dans une mare d'eau et y expira. Dieu, ayez pitié de son âme!... (1840.)

Les czernice, en apprenant cette nouvelle, nous menaçaient en nous disant : « Vous êtes bien heureuses que cet accident

[1] Marc de l'eau-de-vie de grain.

« soit arrivé le jour et non pas la nuit ; car nous vous en aurions « accusées, et vous auriez été fouettées à mort. » Depuis ce temps nous passâmes sous les ordres du pope IVANOW, qui nous maltraita plus cruellement encore, et nous répétait sans cesse. « Je ne suis pas un MICHALEWICZ ! »

II

DÉPART POUR POLOCK ET SÉJOUR A SPAS.

(1840-1843.)

Vers la fin de l'automne 1840, deux ans après notre arrivée à WITEBSK, nous aperçûmes des soldats dans la cour. On nous mit des fers aux pieds et aux mains, en nous attachant deux à deux comme la première fois, et on nous fit marcher sans nous dire où nous allions.

Ah ! comment exprimer la douleur qui perça nos cœurs lorsqu'on arracha de mes mains le cher crucifix qui nous accompagnait depuis MINSK, et qui nous avait si bien gardées à WITEBSK. On nous l'arracha, notre bien-aimé, en disant : « Vous n'êtes « pas dignes de porter le Christ !... »

C'était un vendredi : nous marchâmes deux jours en pleurant notre crucifix ; le dimanche après midi nous arrivâmes à POLOCK. On nous fit arrêter d'abord sur une place publique. Le bon peuple de cette ville cherchait à pénétrer jusqu'à nous, à travers les baïonnettes, pour nous offrir secours et consolations ; les coups de crosse ne le découragèrent pas, jusqu'au moment où on nous fit continuer notre marche, devenue triomphante.

Le soir même on nous déposa au couvent des Basiliennes, occupé déjà par des popes russes et des czernice. Nous y fûmes au pouvoir du protopope *Iwan* WICROWKIN, qui, toujours ivre, nous poursuivait une corde nouée à la main pour nous en frapper en toutes rencontres. Nous trouvâmes dans notre prison dix Sœurs Basiliennes, débris de la communauté de POLOCK, composée de vingt-cinq Sœurs avant la persécution, qui avait commencé à la même époque que celle des Basiliennes de WITEBSK, c'est-à-dire six mois avant la nôtre. Par suite de cette persécution, quinze d'entre elles avaient péri avant notre ar-

rivée; la mère abbesse, nommée *Honorine* ROZANSKA, infirme et très-avancée en âge, succomba une des premières (nous ne trouvâmes plus que dix Sœurs et un cadavre!!!). Au moment de notre entrée en prison, les dix Sœurs qui s'y trouvaient se jetèrent à mes pieds, comme l'avaient fait celles de WITEBSK, et en prononçant les mêmes paroles, me prièrent d'être leur mère et m'offrirent leur obéissance. Nous nous embrassâmes en pleurant; je bénis mes nouvelles filles et nous rendîmes gloire au Seigneur.

Parmi nos Sœurs de POLOCK nous en trouvâmes deux atteintes d'aliénation mentale par suite d'un ébranlement du cerveau, occasionné par les coups et les tourments de tous genres qu'on leur avait fait subir. Malgré cela, elles furent chargées de chaînes comme les autres; on les attachait aux brouettes, et on leur imposait les travaux forcés comme à nous. La première, *Elisabeth* FILIHAUZER, mourut bientôt après notre arrivée : elle expira sur mes genoux, ayant les poumons déchirés et plusieurs os brisés. La seconde, nommée *Thérèse* BIENIECKA, vécut encore avec nous environ six mois. Sa folie avait quelque chose de touchant : elle s'acquittait de son service auprès des czernice sans faire paraître le moindre signe d'aliénation; mais, dès qu'on l'avait attachée à sa brouette, elle entrait dans une espèce d'extase, frappait sa brouette comme on frappe un tambour, et, son petit crucifix à la main, elle chantait avec un accent indicible des vers qu'elle avait composés depuis sa folie, bien qu'auparavant elle n'eût jamais eu aucun goût pour la poésie. Elle élevait son crucifix, le serrait contre son cœur, et jamais les popes ni les czernice ne parvinrent à le lui arracher. Elle terminait en prononçant majestueusement ces paroles de l'Evangile : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.* Alors elle se tranquillisait, mais un instant après elle recommençait. Un jour, en rentrant dans notre prison, nous y trouvâmes notre chère fille morte tout ensanglantée. On voit qu'elle avait expiré sous les coups des bourreaux; paix à son âme!

Nous perdîmes ces deux Sœurs, non au couvent des Basiliennes, où nous les trouvâmes en arrivant à POLOCK, mais dans une maison nommée SPAS, qui signifie *sauveur*, située à une lieue environ de la ville, sur une hauteur couronnée par

une église ; cette église, d'abord grecque-unie, avait appartenu ensuite aux Jésuites, et avait été enfin profanée par le culte schismatique. Près de cette église il y a une maison spacieuse avec un enclos ; non loin de là s'élève une colline nommée LYSA-GORA. Ce fut là qu'on nous transféra du couvent des Basiliennes, quelques jours après notre arrivée, ainsi que tout ce qui habitait cette maison. On nous y plaça d'abord pour nous éloigner de la ville, dont les habitants nous jetaient du pain par-dessus les murs, puis pour nous y employer aux travaux forcés qui nous y attendaient. On commença par nous faire transporter les meubles et les provisions des czernice dans leur nouvelle demeure; ensuite on nous employa à niveler la montagne sur laquelle nous devions bâtir un palais à SIEMASZKO.

Pendant l'hiver (1840-1841) nous fûmes visitées deux fois par le ci-devant évêque grec-uni de POLOCK, nommé LUZYNSKI, l'un des trois évêques apostats. On voyait qu'il était déchiré de remords ; les seules paroles que nous lui entendîmes prononcer furent celles-ci : *Comment vous portez-vous?* Puis en partant il nous disait : *Portez-vous bien.* Il paraissait honteux de son apostasie. Pendant qu'on lui lisait la liste des Sœurs, il avait souvent les larmes aux yeux. SIEMASZKO le dénonça comme atteint d'aliénation mentale, parce qu'il avait refusé d'ajouter de nouvelles tortures à celles que nous endurions déjà.

Les czernice de POLOCK nous traitèrent de la même manière que celles de WITEBSK, avec la différence que, comme elles étaient plus nombreuses, elles nous faisaient souffrir davantage; nous avions plus d'occupations auprès d'elles et plus de coups de bâton.

Quant aux travaux forcés, le plus pénible était celui de casser les pierres : les outils nous manquaient, il fallait les briser avec une autre pierre. La fatigue que nous en éprouvions était si grande que les os de nos bras en étaient déboîtés ; ils sortaient de leurs jointures, et nous nous trouvions dans l'impossibilité d'agir jusqu'à ce que nous nous les fussions remis mutuellement à leur place. Nos cous et nos têtes se couvraient de glandes très-douloureuses ; nos mains enflaient et se fendaient, le sang en coulait ainsi que des autres parties de notre corps, quelquefois avec tant d'abondance que nos vêtements en étaient imprégnés et qu'il se répandait jusqu'à terre. A chaque instant

nous sentions nos forces défaillir et nous croyions expirer..... Cette souffrance était si grande, notre corps dans une agitation si continuelle et si douloureuse, nos os étaient tellement brisés, qu'il n'y avait pas moyen de nous coucher ni de fermer l'œil à cause des douleurs de tête que nous éprouvions. Nous passions les nuits assises, adossées l'une à l'autre. Cependant le lendemain le bon Dieu donnait de nouvelles forces à ses ouvrières, qui travaillaient toujours de très-bon cœur. Les travaux dont on nous surchargeait étaient évidemment au-dessus de nos forces. Par surcroît de cruauté, jamais on ne permettait aux Sœurs de s'entr'aider : nous souffrîmes de cette défense surtout en travaillant à la construction du palais de SIEMASZKO.

Beaucoup de nos sœurs moururent en cette occasion; dans l'espace de huit jours nous en perdîmes trois de la manière suivante :

Il fallait tirer jusqu'au troisième étage des seaux remplis de chaux. Ces seaux étaient extrêmement lourds, et on ne mettait à cet ouvrage qu'une seule Sœur à la fois. Après en avoir enlevé deux ou trois, les forces manquaient; le seau, par sa pesanteur, arrachait la corde des mains de celle qui n'en pouvait plus, tombait sur la tête de la pauvre Sœur et l'écrasait. Elle expirait ainsi sans douleur... Mais quelle était celle qui nous déchirait lorsque nous voyions emporter les corps de nos Sœurs sur une brouette, pour les jeter je ne sais où, sans qu'on nous permît d'embrasser ces restes précieux et de leur rendre les derniers devoirs.

Voici les noms vénérables de nos trois Sœurs qui moururent ainsi : *Rosalie* ILGOCKA, *Gertrude* SIECIECKA, *Népomucène* LANDANSKA.

Pendant le même été (1841), cinq de nos Sœurs furent ensevelies dans une excavation qu'elles faisaient pour extraire de la terre glaise. La fosse était déjà très-profonde, et de larges crevasses menaçaient d'un éboulement prochain. On en avertit les popes, mais ils répondirent : « Que la terre les engloutisse! » Le jour même leurs dépouilles mortelles y reposèrent sans avoir été souillées par la main des bourreaux, et leurs âmes sont dans le ciel!.... Voici leurs noms : *Euphémie* GURZYNSKA, *Clémentine* ZEBROWSKA, *Catherine* KORYCKA, *Elisabeth* TYZENHAUZ, *Irène* KWINTO.

Peu d'heures après, neuf autres Sœurs périrent encore, et voici comment :

A la veille de terminer le troisième étage du palais de Siemaszko, cinq d'entr'elles travaillaient sur l'échafaudage et quatre dessous; j'étais moi-même sur les planches lorsque ma Sœur *Rosalie* Meduniecka, occupée à passer le gravier, m'appela et me dit : « Ma Mère, je n'en peux plus! » J'étais la seule qui fût autorisée à échanger mon ouvrage contre celui sous lequel succombaient mes Sœurs. Je descendis à l'instant, et la Sœur Rosalie monta. Mais à peine m'étais-je éloignée de quelques pas qu'un bruit terrible fit trembler la terre sous mes pieds; je lève les yeux... le mur auquel on travaillait venait de s'écrouler, et mes neuf Sœurs avaient disparu sous les décombres!

Oh! comment ai-je pu survivre à cette catastrophe?... Que votre volonté soit faite, ô Seigneur! Pourquoi donc m'avez-vous frappée si fort? Mais que votre volonté soit faite! Et je tombai sans connaissance sur le gravier. Puis, revenant à moi, je priai à haute voix pour me faire entendre jusque dans le ciel; je me plaignais à Dieu du mal qu'il m'avait fait et je l'en remerciais pourtant de tout mon cœur! Mais nos gardiens n'aimaient pas la prière : ils me traînèrent à l'écart, et là je reçus le prix de ma sensibilité par trop grande; on me flagella cruellement, puis on me poussa au travail en disant : « Va travailler; tu périras aussi comme un chien; Dieu te tuera de la même manière « pour te punir de ton opiniâtreté. » Les czernice étaient là, battant des mains et blasphémant.

Voici les noms de ces nouvelles martyres :

1. *Rosalie-Princesse* Meduniecka; — 2. *Geneviève* Kulesza; — 3. *Onuphre* Sielawa; — 4. *Josaphate* Grotkowska; — 5. *Calixte* Babianska; — 6. *Joséphine* Gurzinska; — 7. *Casimire* Baniewicz; — 8. *Clotilde* Tarnowska; — 9. *Cléophe* Krystalewicz.

Les cinq premières se trouvaient sur l'échafaudage, les quatre autres dessous.

Après une perte aussi considérable d'ouvrières, on fut obligé de suspendre la bâtisse, et on nous employa à battre les pierres, à bêcher, à transporter le bois, la terre, etc. Au bout de quelques semaines nous reprîmes les travaux : on se hâtait de les terminer, Siemaszko devant arriver sous peu de jours.

L'église destinée au culte des schismatiques fut ornée à leur

manière. Un matin on y trouva l'inscription suivante en vers russes :

Ici, au lieu de monastères,
La Sibérie et les galères.

On nous accusa de l'avoir faite, et on nous flagella deux fois dans la journée si cruellement que deux de mes Sœurs en moururent. Elles expirèrent sur mes genoux : *Onuphre* GLEBOCKA le soir même, et *Mariancelle* SIEMNISZEK le lendemain matin.

Le protopope WIEROWKIN écrivit à SIEMASZKO que, saisies d'effroi à la vue de la mort d'un si grand nombre de nos Sœurs, nous étions prêtes à passer à la *religion orthodoxe*. Ce rapport hâta l'arrivée de l'évêque apostat, occupé à fermer et à sceller les églises catholiques de cette province.

Il arriva en automne 1841, un an après notre translation à POLOCK. Il nous salua par ces paroles : « Comment allez-vous? » Ensuite il témoigna son contentement de ce que, terrassées par la colère de Dieu, qui s'était manifestée sur nous, disait-il, nous renoncions à notre ancien entêtement, et étions prêtes à accepter les *bénéfices* de la *religion orthodoxe*. Je répondis : « Qui t'a prié de venir nous tenter encore?

— Toi-même.

— Comment, moi?

— Si ce n'est toi, ce sont donc tes Sœurs qui l'ont demandé.

— Lesquelles? »

A ces mots toutes mes Sœurs poussèrent un cri d'indignation, et moi, me tournant vers SIEMASZKO, je lui dis :

« Apostat! tu veux nous surprendre pharisaïquement; mais tu n'y réussiras pas, car nous sommes, et, Dieu aidant, nous serons toujours prêtes à mourir pour la foi comme sont mortes nos Sœurs.

— Tu oses me parler encore de la sorte! Ne sais-tu donc pas à qui tu parles?

— Oui, je le sais : à un apostat, à un traître à l'Eglise et à Jésus-Christ. »

SIEMASZKO me frappa sur la joue. « Notre-Seigneur, lui dis-je, nous ordonne de présenter l'autre joue lorsqu'on nous a frappé sur la première; la voilà, frappe si tu oses... » Il osa... C'est en me souffletant de la sorte, presqu'à chacune de ses visites, qu'i me cassa neuf dents.

« Je te ferai voir qui je suis, me dit-il d'un ton menaçant; je te ferai voir que l'empereur et moi c'est la même chose. »

Alors il tira de sa poche un papier qu'il déplia soigneusement, et, le mettant entre mes mains, il m'ordonna de lire à haute voix, pour que toutes les Sœurs l'entendissent, l'*ukase* de l'empereur, conçu à peu près en ces termes :

« Tout ce que l'archi-archi-archivey (c'est-à-dire trois fois archevêque) SIEMASZKO a fait, et tout ce qu'il fera pour la propagation de la *religion* orthodoxe, je l'approuve, le confirme et le déclare saint, saint, trois fois saint, et j'ordonne que personne n'ose en rien lui résister; j'ordonne aussi qu'en cas de résistance quelconque, les autorités militaires, à la simple réclamation de l'archi-archi-archivey SIEMASZKO, à toute heure et partout, lui fournissent autant de force armée qu'il en demandera, et cet ukase, je le signe de ma propre main.

« Signé NICOLAS I[er]. »

Pendant que je lisais cet ukase, SIEMASZKO applaudissait du geste et me répétait : « Lis bien, vois bien, regarde de tes deux « yeux et non pas d'un œil et demi; entends-tu? regarde bien « avec tes deux yeux. »

Dès que j'eus terminé, il nous montra la pétition que nous avions fait passer à l'empereur lors de notre arrivée à POLOCK, et dans laquelle nous protestions que nous abandonnions au gouvernement et nos biens et la pension qui nous avait été promise en quittant MINSK, mais qui ne nous était pas payée (cette pension devait être de 3 sous environ par semaine); nous renoncions, dis-je, à tout, pourvu qu'on nous laissât mourir libres dans notre sainte religion.

SIEMASZKO déplia la pétition comme il avait déplié l'ukase, et, de la même main dont il tenait ce papier, m'asséna un coup de poing si violent sur la figure que pendant près d'un an je ne pus parler distinctement, les cartilages de la partie supérieure du nez ayant été grièvement offensés. « Je vous apprendrai, « nous disait-il en nous menaçant encore, je vous apprendrai à « écrire à l'empereur! »

Nous reconnûmes notre pétition, et nous lûmes ces paroles, qui avaient été mises à la marge : *Leur demande sera exaucée si elles changent de religion.*

« Tu vois bien maintenant, ajouta l'apostat, que l'empereur et moi c'est la même chose; » et il me frappa de nouveau si rudement, que j'en fus toute couverte de sang. Il me saisit ensuite par les épaules, me jeta à terre et me foula aux pieds.

A cette vue mes Sœurs se lamentaient hautement, et mon assistante, la Sœur Wawrzecka, me dit : « Ma mère, permettez-moi de le mettre à la raison. » Je lui ordonnai de ne rien faire et elle m'obéit. Siemaszko assouvissait sa rage sur moi seule, n'osant frapper la Sœur Wawrzecka, quoiqu'elle se mît en avant pour parer les coups et les provoquer contre elle. Enfin, fatigué de me battre, il me demanda :

« Qui a écrit cette pétition?

— Moi, répondis-je.

— Nous toutes, répondirent les Sœurs.

— Qui vous a donné du papier timbré?

— Des pauvres nous en ont acheté

— Qui l'a composée?

— Nous-mêmes. »

Sa rage allait au delà de toute expression.

« Lorsque je vous aurai fait écorcher par trois fois, que je vous aurai ôté trois peaux, une que vous avez reçue de Dieu et les deux autres de l'empereur, c'est-à-dire celles qui reviendront après, vous me direz la vérité. »

Puis il s'en alla en blasphémant, après avoir donné ordre de nous appliquer à la question. On nous flagella donc sans compter les coups jusqu'à la nuit, demandant toujours qui nous avait fourni le papier, qui avait composé la pétition, etc. Cette nuit même, la Sœur *Basilisse* Holynska mourut des suites de ce supplice : comme tant d'autres, elle expira sur mes genoux. On ne put rien apprendre, et on nous jeta, baignées de sang, dans notre prison jusqu'au lendemain à midi, qu'on nous remit aux travaux forcés.

Depuis ce jour, et pendant bien longtemps, on éloigna de nous les pauvres, et on nous priva ainsi de la consolation de partager leur pain. Sans les Juifs, que les popes et les czernice redoutent parce qu'ils leur doivent toujours de l'argent pour l'eau-de-vie, sans les Juifs, dis-je, qui nous donnaient de temps en temps la *braha*, c'est-à-dire le marc de l'eau-de-vie faite avec le blé, nous serions peut-être mortes de faim.

Siemaszko revint le lendemain; le son des cloches qui retentirent pendant une heure nous annonça son arrivée. Aussitôt mes Sœurs m'entourèrent toutes tremblantes, à genoux, en pleurant; elles me dirent : « Ma Mère, nous vous en supplions,

ne répondez rien à ce monstre, car il vous tuera, et noûs resterons orphelines.

— Qu'il me tue, mes enfants, qu'il me tue! Pourvu que ce soit pour Dieu que je meure, il ne vous laissera pas orphelines, il sera votre père et votre mère. »

Siemaszko vint à nous; comme à l'ordinaire, il nous exhorta à l'apostasie, nous menaça, nous maudit, et voulait absolument savoir qui avait composé la pétition et qui avait fait les vers trouvés dans l'église profanée dont j'ai parlé plus haut. Ce soir-là, il ne me donna que trois soufflets pour le nom d'apostat dont nous l'appelions toujours. Fatigué de notre fermeté, il nous quitta, disant à Wierowkin : « Tourmente-les, tourmente-les « toujours davantage; je saurai en venir à bout. »

Notre misère s'aggravait donc de plus en plus; nos travaux étaient plus durs, nos tourments plus multipliés, notre faim plus cruelle. On ne laissait plus parvenir les aumônes. Une des czernice, touchée de nos souffrances, nous donna des pois crus. Les autres l'ayant vue se jetèrent sur nous comme des enragées, arrachèrent d'entre nos mains le sac qui contenait ces pois et nous en frappèrent sur la tête. Ensuite on fit une enquête pour savoir quelles étaient nos relations avec cette bonne czernice, que nous avions vue alors pour la première et la dernière fois. Enfin, pour prix de ces pois dont on nous priva, on nous donna trente coups de verges à chacune.

L'hiver qui suivit fut plus cruel que les précédents (1841-1842).

Au retour du printemps (1842), les travaux forcés et les flagellations recommencèrent par ordre de Siemaszko, qui nous opprimait toujours impitoyablement. Il nous envoyait sans cesse de nouveaux popes, qui recommençaient auprès de nous leurs sermons ordinaires, mais toujours sans succès. Sur leurs dénonciations réitérées, on nous flagella deux fois par semaine, cinquante coups à la fois et avec beaucoup de cruauté.

A la flagellation nous perdîmes trois Sœurs; *Séraphine* Szczerbinska, âgée de soixante-douze ans, mourut la première. Au trentième coup, le nom de Jésus ne s'échappa plus de ses lèvres : son âme était déjà au ciel. Vingt coups restaient encore pour l'exécution du décret : on les frappa sur le cadavre...

La seconde, *Stanislas* Dowgial, expira sur mes genoux, deux

heures après la flagellation, invoquant aussi à tout moment le doux nom de Jésus, et en nous disant : « Ne pleurez pas sur « moi, mes souffrances vont finir; mais pleurez sur les maux « qui vous attendent encore. »

La troisième, *Nathalie* Narbut, prolongea son agonie jusqu'à la nuit. Couchée par terre, la tête sur mes genoux, elle me regardait avec une expression de douceur indicible, en serrant son crucifix contre son cœur et sur ses lèvres ensanglantées. Elle répétait sans cesse ces touchantes paroles : « O mon « Jésus ! viens me consoler, car je t'aime de tout mon cœur. » C'est en prononçant ces mots : *Je t'aime de tout mon cœur*, qu'elle expira.

Après une sixième flagellation semblable, lorsque la nouvelle s'en répandit dans la ville, la femme du général russe commandant la force militaire se jeta aux pieds de son mari et nous recommanda à sa charité ; le respectable vieillard arriva au moment où le supplice allait recommencer. A la vue de tout cet appareil, la femme du général (une Polonaise) s'évanouit ; son mari, tout ému, s'approcha du protopope Wierowkin, arracha d'entre ses mains l'ordre de Siemaszko, et lui dit :

« Que fais-tu, malheureux pope? Es-tu donc un bourreau pour tourmenter ainsi ces filles innocentes?

— J'exécute le décret de l'archi-archi-archivey.

— Si tu exécutes l'ordre de ton apostat, je te ferai pendre. L'empereur ne connaît pas les horribles tourments que vous faites endurer à vos victimes, et lorsqu'il apprendra que je t'ai pendu, il pensera peut-être : Le bon vieillard a perdu la tête ; mais toi, tu n'en seras pas moins pendu. »

Il jeta le décret, nous fit ramener en prison, et nous laissa 100 roubles d'aumône (valeur de 100 francs), avec lesquels Wierowkin nous acheta seulement un peu de pain et du sel, conservant sans doute le reste de l'argent en compensation des soins qu'il nous donnait.

On cessa les flagellations ; mais la compassion du général tourna à notre plus grand bien, sans doute, car elle fut l'occasion de plus cruelles souffrances encore : il ignorait que Siemaszko agissait avec les pouvoirs de l'empereur. Aussitôt que l'évêque apostat eut appris la conduite du général à notre égard,

il s'enflamma de colère et nous fit ressentir tout le poids de sa vengeance.

Arrivé à Polock (1842) pour visiter son palais que nous avions terminé, et pour consacrer l'église, il nous aborda d'un air menaçant et nous dit : « A quoi avez-vous pensé en profitant de « l'appui que le général vous a donné ? Je lui apprendrai, et à « vous aussi à respecter les ordres de l'empereur. Il menaçait « WIEROWKIN de le faire pendre, et prétendait que Sa Majesté « dirait seulement : *Le vieillard a perdu la tête;* et moi je vous « dis qu'il avait perdu la tête au moment où il vous disait cela. « C'est moi qui ai le pouvoir de le faire pendre, ce malheureux. « Ah ! ah ! il a dit que l'empereur ne savait rien de ce que je « faisais ! Comment a-t-il osé parler de la sorte ? » Puis, montrant de nouveau l'ukase par lequel l'empereur reconnaissait pour *saint et très-saint* tout ce que SIEMASZKO avait fait, et ferait encore, etc., etc... : « Et cela, ajouta-t-il, qu'en dites-vous?... « Je vous ferai pendre cent fois par jour.

— « Pends-nous, pends-nous mille fois ! s'écrièrent toutes les « Sœurs : fais avec notre corps tout ce que tu voudras, mais tu « n'auras pas de prise sur nos âmes ; tu ne parviendras jamais à « nous faire entrer dans le temple que tu profanes. »

Il s'en alla tout confus et nous envoya son suppôt WIEROWKIN, qui nous menaça à son tour de nous faire brûler vives à l'instant sur des bûchers préparés dans la cour. A cette menace nous élevâmes nos âmes à Dieu, et, désirant ardemment d'être brûlées pour l'amour de lui, nous dîmes à WIEROWKIN : « Brû- « lez-nous le plus tôt possible. » Mais si le démon préparait contre nous une de ces scènes dont l'enfer seul peut donner l'idée. SIEMASZKO le médita pendant un banquet où les czernice se livrèrent, comme toujours, à tous les excès. Il ordonna aux diacres, aux clercs de l'Église, et à tout ce qu'il y avait d'hommes dans la maison, de se jeter sur nous pour nous outrager de la manière la plus infâme, promettant à celui qui parviendrait à consommer le crime, le grade de protopope (archiprêtre) le jour même !

A cet effet on nous fit rentrer des travaux plus tôt que de coutume, et à l'instant la prison fut envahie par une masse de barbares ivres et féroces ! Ah ! quelle heure funeste et terrible !!! Qui l'a vue ne voudrait plus vivre !... Véritable enfer ! Qu'il

est affreux d'en rappeler le souvenir ! Le dépeindre serait impossible !...

Ils tombèrent sur nous comme des furieux.... Qui est-ce qui aurait pu compter les coups, les morsures, les déchirements?... On nous foulait aux pieds, on nous écrasait... Chacune de nous s'attachait des mains et des dents à la terre, gémissant et demandant à Dieu que cette terre s'ouvrît et nous engloutît pour nous préserver de la souillure par la mort! Qui pourra comprendre nos soupirs et nos sanglots brûlants!... les hurlements et les blasphèmes de nos bourreaux?... Le secours que notre divin Epoux nous accorda dans ce moment exaspérait leur rage : ils nous mordaient, ils nous déchiraient avec leurs ongles, ils nous mettaient en pièces : dans un clin d'œil notre sang inonda la prison. Deux de nos Sœurs furent écrasées sous les pieds, huit ont eu les yeux arrachés et la figure mutilée ; toutes étaient horriblement meurtries. Enfin les monstres, fatigués et couverts de notre sang, s'en allèrent.

Oh! alors celles d'entre nous qui le pouvaient encore tombèrent à genoux, et, les bras en croix, remercièrent Dieu de cette nouvelle agonie, plus cruelle mille fois que tous les supplices, puis nous essayâmes de panser nos plaies.

J'avais reçu trois morsures terribles au bras; mon côté fut ouvert jusqu'à laisser voir les entrailles ; j'avais la tête tellement fracassée que par la suite j'ai perdu l'os qui avait été brisé au haut du crâne, et que la cervelle se trouve maintenant recouverte d'une simple peau.

Les deux Sœurs écrasées sous les talons s'appelaient *Justine* Turo et *Libérate* Kormin; une troisième, *Scholastique* Rento, expira sur mes genoux la nuit même.

Ah! quelle nuit cruelle, passée dans les pleurs, sans pouvoir se porter secours! Nous lavions nos plaies avec nos larmes, et nous les adoucissions par la pensée de la Passion de Jésus-Christ et de la volonté de Dieu.

Siemaszko partit la nuit même, honteux sans doute de son crime. Le lendemain, dans la matinée, Wierowkin vint nous visiter pour faire emporter les cadavres et envoyer aux travaux celles qui vivaient encore. En contemplant d'un œil hagard et cruel les corps ensanglantés de nos Sœurs, il blasphéma en disant : « Voyez comme Dieu vous punit de votre entête-

« ment à ne pas vouloir embrasser notre religion ! » Les czernice, qui vinrent aussi, poussées par une cruelle curiosité, blasphémèrent de la même manière, et on ne nous offrit pas même un verre d'eau pour nous soulager. Un peu de bois pourri et de toile d'araignée fut notre seul pansement.

Le lendemain la maison entière fut dans la désolation : neuf vaches crevèrent, et dans la nuit les quatre chevaux de Wierowkin et des czernice furent trouvés morts dans l'écurie. A la vue de ce malheur une affliction extrême s'empara des popes et des czernice ; ils venaient à tous moments nous menacer en nous accusant de maléfices ; se frappaient la tête contre la muraille ; ils ne mangèrent même pas de toute la journée, mais en revanche ils burent de l'eau-de vie jusqu'à la nuit ; après quoi, ils allèrent dans l'église porter contre nous des plaintes et des imprécations, et pleurer devant Dieu en priant à leur manière. Ce fut vers ce temps que Wierowkin permit qu'on nous donnât les aumônes qui nous étaient apportées.

Au bout de deux mois environ (1843) nous reçûmes la visite du père Kotoski, Franciscain, demeurant presque vis-à-vis de notre maison, dans l'ancien couvent des Jésuites, occupé alors par le corps des *Cadets*, dont il était censé être le chapelain pour la jeunesse catholique. C'était le seul qui fût resté à Polock après l'expulsion des Franciscains et des Bernardins de cette ville. Vendu au schisme, il était devenu l'âme damnée de Siemaszko ; nous l'ignorions entièrement.

A la vue d'un prêtre catholique nos cœurs tressaillirent de joie, dans l'espoir d'une confession et d'une communion Oh! que nous étions heureuses d'une visite aussi inespérée ! Cependant il nous parut étrange que le Père Kotoski, tout en compatissant à nos souffrances, ne nous dit rien pour consoler nos âmes ; il se contenta de nous donner de l'argent, du pain et du lard. En partant il nous promit de fréquentes visites : aussi ne tarda-t-il pas à revenir. Notre intention cette fois était de commencer par lui demander de nous entendre en confession ; mais il prit le premier la parole et nous dit : « Voilà encore de l'ar« gent et des vivres, mais c'est surtout de vos âmes que je veux « m'occuper aujourd'hui. » Et, nous présentant deux livres, il continua : « Je déplore votre misère, mais plus encore votre « ignorance ; vous vous obstinez sans savoir à quoi. Ecoutez

« bien. L'Eucharistie sous une ou sous deux espèces n'est-ce « pas la même chose? Voilà pourquoi l'Eglise grecque unie et « l'Eglise latine n'en font qu'une. Donc, et à bien plus forte « raison, l'Eglise grecque unie et l'Eglise orthodoxe sont une « même chose. »

Après nous avoir lu dans un des livres qu'il nous apportait un passage à l'appui de ce qu'il avançait, il reprit :

« Si l'union et l'orthodoxie sont une même chose, donc le « désir de SIEMASZKO, que, sous un même monarque, il n'y ait « qu'une seule religion, est le plus saint des désirs ; et vous, « vous étiez folles de vous opposer à ses vues en vous obsti- « nant dans un sentiment contraire; si vous y persévérez, vous « serez coupables devant Dieu. Moi votre Père, moi bon catho- « lique, je ne désire en tout cela que le salut de vos âmes. »

Nous restâmes stupéfaites à ces paroles. Les Sœurs me regardèrent ; je m'écriai :

« Ah! qui t'envoie?

— Dieu m'envoie vers vous pour sauver vos âmes, que, par votre opiniâtreté et votre résistance, vous avez mises dans l'enfer.

— Ah! Judas, si nos âmes sont dans l'enfer, va-t'en; retourne à ton ciel. »

A ces mots il leva sa main sacrilége pour me frapper; nos Sœurs, en le voyant, se jetèrent spontanément vers lui; WAWRZECKA [1] le saisit par les épaules, et, aidée par les autres, le mit à la porte; cela se fit dans un clin d'œil. Je me mis sur la porte pour empêcher qu'il ne fût poursuivi, et je lui jetai les livres impies qu'il voulait nous laisser. Nous ne l'avons plus revu.

Ce fait passa d'abord inaperçu : l'argent, le pain et le lard nous étaient restés; nous les conservâmes dans la cheminée pour les préserver des chiens, des rats et des czernice, qui avaient l'habitude de voler nos provisions pour les donner aux chiens. Mais, quelques mois après, il paraît que ce fut à l'instigation de KOTOSKI que SIEMASZKO ordonna qu'on nous enfermât pendant six jours sans nous donner à boire, n'ayant pour toute nourriture qu'un demi-hareng salé par tête. Les deux premiers jours, ce supplice nous parut insupportable ; un feu dévorant

[1] La Sœur Wawrzecka, douée d'un caractère fort énergique, se distinguait aussi par une force physique très-grande.

nous brûlait les entrailles; nous avions la peau de la langue et du palais enlevée par la fièvre. Mais la Passion de Jésus-Christ nous redonna la vie; nous méditâmes la soif de Notre-Seigneur sur la croix, et nous ne voulûmes plus satisfaire d'autre soif que celle du salut des âmes. Nous pensâmes aussi à la soif des âmes du Purgatoire. « Si celle qui nous brûle est si terrible, disions-« nous, et cependant elle pourrait être éteinte par un seul « verre d'eau, oh! quel doit être le feu qui dévore les âmes du « Purgatoire, si leur soif ne peut être éteinte que par la posses-« sion d'un Dieu tout entier! » Et nous tombâmes la face contre terre, offrant à Dieu nos souffrances pour leur soulagement. Le Seigneur eut pitié de nous; depuis ce moment nous ne sentîmes plus ni faim ni soif. Lorsque, le septième jour au matin, on ouvrit la porte de notre prison pour nous envoyer aux travaux forcés, nous promîmes à Dieu de passer encore ce septième jour sans boire, en l'honneur des sept douleurs de la sainte Vierge.

Pendant la semaine qui venait de s'écouler, WIEROWKIN nous avait visitées plusieurs fois, accompagné de deux popes, pour nous menacer de nouveaux tourments si nous persistions dans notre refus. Voyant notre persévérance, un des popes poussa un profond soupir et sortit; on dit même qu'il pleura, et il ne revint plus.

WIEROWKIN, étonné qu'après de pareilles souffrances nos santés ne parussent pas plus altérées, disait quelquefois dans un transport de colère : « Voyez! chacune d'elle a un démon « dans le corps qui souffre pour elle. »

Nous passâmes encore l'hiver et le printemps (1842-1843) suivant à POLOCK, employées aux mêmes travaux : nos Sœurs aveugles tricotaient ou cardaient de la laine.

III

SÉJOUR A MIADZIOLY. — PRISON ET ÉVASION.

(1843-1845.)

Vers la fin du printemps 1843, nos gardiens nous firent sortir dans la cour; aussitôt la Sœur WAWRZECKA, apercevant au

loin des soldats, nous dit : « Mes Sœurs, nous allons voyager ; « on va nous parer ; voilà nos bracelets. » En effet, on nous enchaîna deux à deux comme de coutume, on nous entoura de baïonnettes et on nous fit marcher sans nous dire où on nous conduisait. L'idée nous vint que nous allions être transportées en Sibérie. « Tant mieux, nous souffrirons davantage ! » s'écrièrent nos Sœurs, et nous entonnâmes un hymne en l'honneur de l'archange saint Michel.

WIBROWKIN nous accompagna jusqu'au passage de la Dzwina, que nous traversâmes sur une barque ; il y descendit avec nous ; son air inquiet nous fit sourire, et la Sœur WAWRZECKA lui dit : « Tu as perdu l'esprit, si tu crois que nous allons nous « jeter dans l'eau ; la Dzwina n'est pas le ciel pour que nous y « y sautions. »

Après dix ou douze jours de marche, nous arrivâmes à MIADZIOLY, petite ville située dans le gouvernement de MINSK. Là on nous remit au pouvoir du protopope *Danilo* SKRYPIN, supérieur des czernice, dont une multitude avait envahi le couvent des Carmélites qui venaient d'en être expulsées.

Au même moment, les popes et les czernice nous entourèrent et nous dirent : « Comme vous vous portez bien ! comme vous êtes grasses et fraîches ! Vous n'avez donc rien souffert ? vous n'avez donc pas travaillé ? Attendez un peu ; nous saurons bien vous faire perdre votre embonpoint. Bravo ! bravo ! nous avons des servantes, nous avons des ouvrières ! » Et elles frappaient des mains. Nous fûmes employées de suite à leur service et aux travaux les plus dégoûtants.

Pour notre honte et notre malheur, nous trouvâmes dans cette maison deux apostats basiliens, WASILEWSKI et KOMOROWSKI, qui furent la cause et les instruments d'un surcroît de souffrances : ils volaient le linge que nous blanchissions pour la maison, le mettaient en gage chez les Juifs pour avoir de l'eau-de-vie. Nous étions accusées et battues cruellement.

A la vue des mauvais traitements dont on nous accablait, deux novices, arrivées récemment de Pétersbourg, après avoir fait d'amers reproches aux popes et aux czernice, partirent en leur disant : « Votre maison n'est pas un monastère, c'est une « Sibérie ; nous vous quittons, et Dieu vous punira. »

Les popes nous battirent terriblement, nous accusant d'avoir été la cause du départ de deux riches héritières qu'ils tenaient à conserver ; ils s'en vengeaient surtout sur la sœur WAWRZECKA, qui avait parlé français avec elles et leur avait fait connaître les détails de la persécution que nous endurions.

SIEMASZKO arriva vers l'automne de la même année (1843). Cette fois, il ne vint pas chez nous ; mais il nous fit conduire chez lui, moi et mon assistante la Sœur WAWRZECKA ; là, en présence d'une foule de czernice et d'un certain nombre d'enfants russes schismatiques dont on était censé faire l'éducation dans cette maison, il nous exhorta avec douceur et en polonais (ce qu'il fit pour la première et dernière fois depuis son apostasie). « Que gagnerez-vous, nous dit-il, à persister dans votre « opiniâtreté ? Vous avez perdu un grand nombre de vos com- « pagnes ; ne vaut-il pas mieux pour vous profiter de la bonté « de l'empereur ? Votre obéissance serait récompensée, et Dieu « vous bénirait. Voyez-vous ces enfants ? Je suis disposé à con- « fier à vos soins ces âmes pures et innocentes. » Et, indiquant un petit paquet sur une table, il ajouta : « Voilà, de plus, une « récompense toute prête, pourvu que vous embrassiez la reli- « gion orthodoxe.

« — Vous avez déjà éprouvé que nous ne craignons ni les « tourments ni la mort pour Jésus-Christ ; car c'est unique- « ment pour lui que nous vivons et que nous voulons mourir. « C'est lui que nous voulons servir, ainsi que notre prochain, à « cause de lui. Nous ne consentirions jamais à élever des schis- « matiques, à moins que ce ne fût pour les amener à la religion « catholique. »

Alors du milieu des czernice s'éleva une voix perçante : « Elles sont maudites ! elles sont maudites ! »

SIEMASZKO nous menaça des verges, et la Sœur WAWRZECKA lui dit : « C'est justement ce que nous voulions vous demander.

— Vous faites tort à votre respectable famille, que vous désolez par votre opiniâtreté ; craignez l'enfer, si vous persistez.

— A qui parles-tu d'enfer, toi qui en viens pour nous tenter ?

— Et toi, qui oses-tu tutoyer de la sorte ?

— Toi-même, quoique tu ne le mérites pas ; cette manière de parler est par trop noble pour toi, car nous nous en servons

même en parlant à Dieu; ainsi nous lui disons : « Dieu! que tu « es miséricordieux et patient, puisque tu souffres en ta pré- « sence un pareil apostat! »

A ces mots, des cris tumultueux se firent entendre de toutes parts, et SIEMASZKO nous chassa en nous maudissant.

Après son départ, nous fûmes obligées de purifier par l'eau et par le feu l'endroit où il nous avait reçues; car les czernice disaient que nous étions *le maudit sang polonais.*

Pour adoucir ce sang, SIEMASZKO ordonna de nous plonger dans le lac sur le bord duquel était située MIADZIOLY.

Après la lecture du décret qui portait cet ordre, on nous fit mettre à toutes, excepté aux aveugles, des espèces de chemises en toile semblable à celle dont on se sert pour les sacs à blé. Une seule manche réunissait les deux bras et en empêchait le mouvement. On nous passa ensuite de grosses cordes au cou, et nous traversâmes ainsi la ville.

Une foule de Juifs nous accompagna en pleurant. De petites barques nous attendaient au bord du lac : nos bourreaux s'y placèrent deux à deux; les malheureux apostats WASILEWSKI et KOMOROWSKI étaient du nombre; ce dernier fut le plus cruel.

D'abord le protopope SKRYPIN nous dit : « Si vous n'acceptez pas notre religion, je vous ferai noyer comme de petits chiens.

— Nous n'abandonnerons pas Jésus-Christ, et toi, démon, fais exécuter tes ordres. »

On nous tira donc après les barques qui avançaient; chaque bourreau traînait par la corde une victime.

Lorsque nous eûmes de l'eau jusqu'à la hauteur de la poitrine, on s'arrêta. Le protopope nous fit les mêmes menaces et reçut de nous les mêmes réponses. On nous traîna jusqu'à une grande profondeur. Le poids de notre chemise grossière et l'inaction forcée de nos bras rendaient presque inutiles tous les efforts que nous essayions de faire pour nous soutenir sur l'eau et pour aider nos voisines. La corde avec laquelle nous étions traînées nous étranglait; nos cous en conservent encore les traces. De temps en temps les barques se rapprochaient du rivage; nous respirions un instant dans une eau moins profonde. On nous répétait les mêmes exhortations à l'apostasie; nous les interrompions en criant :

« Noyez-nous! noyez-nous!... » Alors nous étions plongées de nouveau, et SKRYPIN, écumant de rage, disait aux popes : « Noyez-les! noyez-les comme de petits chiens! »

Les Juifs sanglotaient, les popes riaient, et les czernice, du haut du monastère, battaient des mains. La première fois ce supplice dura à peu près trois heures. Une seule d'entre nous s'était évanouie. Réveillée à coups de pied, elle put encore se traîner jusqu'à sa prison. Les Juifs nous reconduisirent en pleurant; ils nous jetaient des aumônes que nous ne pouvions recueillir, ayant les mains embarrassées dans la manche unique de nos chemises. Une femme juive, plus hardie, passa au cou d'une de nos Sœurs un cordon au bout duquel étaient attachées des provisions qu'elle porta jusqu'à la prison. Là nous gardâmes notre vêtement glacé; le sol de notre cachot, inondé de l'eau qui découlait, se changea en boue. Le froid, l'humidité nous pénétraient et nous firent grelotter toute la nuit; nos plaies s'envenimèrent et il s'en forma de nouvelles sur notre corps. Plusieurs de nos Sœurs en contractèrent de graves infirmités.

Le premier bain de ce genre eut lieu un samedi, le second le mardi suivant, le troisième le samedi de la même semaine, le quatrième le mercredi suivant, le cinquième le samedi de la même semaine, le sixième et dernier, le lundi suivant.

Dans le troisième bain, deux de nos Sœurs se noyèrent, une hélas! à mes côtés, sans que je pusse la secourir. Elle se nommait *Joachim* WOIEWODZKA, l'autre *Augustine* ROMANOWSKA.

A la vue de ces deux morts, les Juifs poussèrent des cris et firent des lamentations comme si le jour du jugement dernier arrivait pour eux.

Lorsque la première de mes Sœurs se noyait, je m'écriai : « Sauvez-la! sauvez-la! » Et l'apostat KOMOROWSKI, qui la tirait par la corde, répondit : « Qu'elle crève!... » Il la traîna morte jusqu'à terre.

Tandis que les popes riaient et blasphémaient, que les czernice battaient des mains et que les Juifs nous plaignaient en se lamentant, nous remerciâmes le bon Dieu et nous lui recommandâmes nos Sœurs défuntes.

On les enterra au bord du lac; puis on vint nous insulter dans notre prison en disant : « Nous avons enseveli vos Sœurs; payez-nous, donnez-nous pour boire. »

La nuit même, les fidèles enlevèrent les corps de nos Sœurs pour leur donner une sépulture chrétienne : les popes et les czernice dirent que le démon les avait emportées.

Au quatrième bain, la sœur *Hortolane* JAKUBOWSKA tomba en défaillance. Cette fois-ci, nous pûmes la sauver encore ; mais au cinquième bain elle succomba et mourut dans l'eau.

Le sixième bain fut le dernier. L'eau commençait à geler, et les Juifs, par leurs lamentations et leurs injures contre les popes, réussirent à faire cesser ce genre de tourment. Les Juifs se sont montrés toujours pleins de charité à notre égard. Que Dieu les illumine et les sauve!

L'hiver, qui ne tarda pas à arriver (1843-1844), fut bien cruel pour nous : nos plaies, ouvertes par le contact de l'eau glacée, et nos infirmités s'aggravèrent considérablement. On nous permit alors d'aller prendre du bois dans la forêt; mais la fatigue que nous occasionnait une marche très-longue au milieu de la neige nous fit souvent tomber sous le poids de notre charge, d'autant plus que nous étions sans cesse entravées par les chaînes que nous ne quittions ni jour ni nuit. Le froid était si vif dans notre prison que nous étions entourées de glaçons. Le mauvais poêle qui s'y trouvait la remplissait tellement de fumée qu'une de nos Sœurs, *Marthe* BALINSKA, en fut asphyxiée.

Telle est l'histoire de cet hiver et de celui qui le suivit, lequel fut encore plus dur. Sept de nos Sœurs devinrent tout à fait infirmes. Voici leurs noms :

1. *Anicette* BROCHOCKA ; — 2. *Vincente* BROCHOCKA, sa sœur ; — 3. *Dorothée* JANUSZWSKA ; — 4. *Régine* SADKOWSKA ; — 5. *Cornélie* JATOFT ; — 6. *Cajetane* KOZIEL ; — 7. *Cunégonde* KRYNIEWICZ.

Ajoutons à ce nombre les huit aveugles auxquelles on avait arraché les yeux dans l'horrible scène de POLOCK :

1. *Justine* SZLEGEL ; — 2. *Alexandrine* PIECZORA ; — 3. *Salomée* BOTWID ; — 4. *Apollonie* DOMEYKO ; — 5. *Bonaventure* GEDYOFT ; — 6. *Norberte* JURCEWICZ ; — 7. *Christine* HUWALD ; — 8. *Praxède* ZAYKOSKA.

Malgré l'état déplorable où nous nous trouvions, on nous surchargeait de travail ; celles qui ne pouvaient plus marcher étaient employées à des ouvrages manuels ; les aveugles conti-

nuaient à tricoter pendant le jour pour les czernice, et pendant la nuit pour les Juifs qui nous donnaient à manger.

A la fin du second hiver (1844-1845) nous n'étions plus que quatre qui pouvions soigner les aveugles et les infirmes. En allant chercher du bois dans la forêt pendant ce dernier hiver, la sœur *Stéphanie* PRZEIALGOWSKA avait eu les membres gelés, et était morte asphyxiée la nuit suivante dans la prison. On nous menaçait toujours de la Sibérie, et on nous assura même que l'ordre de l'empereur pour nous y transporter était déjà donné.

Ce fut alors (1845) que Dieu nous inspira la pensée de prendre la fuite, dont une excellente occasion se présenta bientôt.

Pour célébrer la fête du protopope SKRYPIN, tous les popes, diacres, chantres, gardiens et czernice s'enivrèrent pendant trois jours de suite : des tonneaux d'eau-de-vie furent placés dans la cour ; chacun y puisait à volonté, et le plus souvent tombait à côté dans un état complet d'ivresse. Le dernier jour, les habitants de la maison étaient tellement ensevelis dans l'ivresse qu'il n'y avait plus personne pour apprêter à manger ; au reste, rien n'eût été plus inutile ; de nouvelles libations d'eau-de-vie étaient la seule chose qui interrompît pour de courts instants le profond sommeil de nos gardiens. Nous profitâmes de ce moment de repos pour ôter nos fers et prendre la fuite de la manière suivante.

Pendant la nuit qui suivit le troisième jour de cette orgie, nous avions adossé au mur de la prison un tronc d'arbre fort long, à l'aide duquel nous atteignîmes le haut de la muraille. Je montai la première : arrivée au sommet, qui correspondait au troisième étage, je contemplai un instant la distance effrayante qui me séparait du sol ; je demandai encore une fois à Dieu si c'était sa volonté, et après avoir invoqué la très-sainte Trinité, en faisant le signe de la croix, je me précipitai au nom et à la garde de Dieu... Le Seigneur avait donné sa bénédiction, et je tombai sur la neige sans me faire aucun mal.

La sœur *Eusébie* WAWRZECKA me suivit de la même manière. Vint ensuite la sœur *Clotilde* KONARSKA, qui avait eu un œil arraché à Polock ; la quatrième, *Irène* POMARNACKA, se fit attendre longtemps. L'inquiétude commençait à nous saisir ; mais enfin nous l'entendîmes en l'air prononcer ces paroles : « Loué soit le Seigneur ! » et elle tomba comme nous sur la neige. Elle se

leva lestement et nous salua, vêtue d'un manteau qu'elle avait pris à un gardien russe ivre mort, pendant que nous l'attendions, effrayées de son retard.

Tout cela arriva vers minuit du 31 mars au 1er avril de l'année courante 1845.

Dieu l'a voulu ainsi.

Il prendra donc soin de nos pauvres Sœurs aveugles et infirmes que nous avons abandonnées sans les prévenir ; car si elles nous avaient demandé de rester avec elles, nous n'aurions pas eu le courage de les quitter, et cependant il a fallu fuir : Dieu l'a voulu.

Il m'a été dit que deux de nos Sœurs infirmes moururent peu de jours après, et que toutes les autres furent placées dans un hôpital, après une longue résistance de la part de Siemaszko, qui ne voulait le permettre que si elles consentaient à communier une fois au moins de la main d'un pope schismatique. Ne pouvant pas l'obtenir de nos Sœurs, il exigea des gardiens de l'hôpital la promesse que jamais un prêtre catholique ne leur serait amené.

Après avoir secoué la neige qui nous couvrait, nous allâmes sur les ruines d'une chapelle voisine réciter en commun les prières de la nuit; nous invoquâmes le secours de la très-sainte Trinité et la protection de la sainte Vierge; nous nous recommandâmes à nos anges gardiens et à nos saints patrons; nous nous embrassâmes en pleurant et nous nous séparâmes afin d'échapper plus facilement aux poursuites de la police, et pour que l'une d'entre nous au moins pût avoir le bonheur de parvenir jusqu'aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, et d'y déposer les gémissements d'un peuple martyrisé pour la foi, d'un peuple qui demande à grands cris le retour de ses prêtres, mourant dans les prisons, gelant dans les glaces de la Sibérie, et persécutés en haine de la sainte Eglise romaine; d'un peuple demandant à grands cris le rétablissement de ses sanctuaires détruits, ou, ce qui est plus triste encore, profanés par le schisme.

Après avoir erré pendant trois mois environ dans les forêts de la Lithuanie, souffrant du froid, de la faim et de la soif, espionnée, poursuivie, et toujours préservée de tous ces dangers par la divine Providence, j'ai traversé la Prusse, la France, et je suis heureusement arrivée à Rome, où, par ordre exprès

du Saint-Père, je viens de faire le récit de tout ce que j'ai pu me rappeler des événements qui se sont passés pendant les sept années où nous avons eu le bonheur de souffrir pour la foi.

Je demande en grâce qu'on ne donne point de publicité à rien de qui pourrait attirer de nouvelles persécutions sur les âmes charitables qui, de temps à autre, nous portèrent des secours. Que Dieu les bénisse, qu'il les récompense, non-seulement du bien qu'elles nous ont fait (malgré les dangers auxquels elles s'exposaient), mais encore celui qu'elles avaient le désir de nous faire pour l'amour de Dieu.

Enfin qu'en tout, partout et pour tout, le nom de la TRÈS-SAINTE ET TRÈS-AUGUSTE TRINITÉ soit loué et glorifié dans tous les siècles des siècles,

AMEN.

Je dois ajouter un mot sur notre respectable et chère Mère générale, la princesse *Euphrosine* GIEDYMIN, descendante des grands-ducs de Lithuanie. Sa piété, son esprit de pénitence et sa charité étaient exemplaires. Outre les grandes richesses qu'elle avait apportées à l'ordre de Saint-Basile, elle nourrissait tous les jours quarante pauvres à sa table. L'esprit de Dieu dont elle était remplie se manifestait dans toute sa conduite, et elle le communiquait à l'ordre entier confié à ses soins.

Lors de mon entrée en religion, il y a trente-huit ans, elle était déjà abbesse générale, et habitait ORSZA, résidence ordinaire des supérieures générales.

Agée de plus de quatre-vingts ans lorsque la persécution commença à sévir, elle soutint et anima ses Sœurs par son exemple. Les tourments qu'on leur fit souffrir diminuèrent bientôt le nombre de ses filles. Envoyée en Sibérie avec celles que la mort avait épargnées, elle succomba pendant la route, qu'elles faisaient à pied et enchaînées. C'est elle sans doute qui, du Ciel, a obtenu par ses prières la grâce de la persévérance au corps entier de l'ordre des Basiliennes, persécuté sous le sceptre de l'empereur Nicolas. Les deux cent quarante-cinq religieuses qui composaient cet ordre ont toutes, sans en excepter une seule, scellé de leur sang leur attachement invio-

lable à la foi et à l'Eglise, et leur fidélité à Jésus-Christ et à son vicaire.

DIEU SEUL EN SOIT LOUÉ !

MAKRENA MIECZYLAWSKA.

Nous soussignés déclarons avoir lu la présente déposition de la Mère Macrine, écrite en sa présence, et nous certifions qu'elle est entièrement, et dans tous ses détails, conforme à ce que nous avons entendu de sa bouche.

S. MAXIMILIEN RYLLO, Recteur de la Propagande.

L'abbé ALEXANDRE JELOWICKI, Recteur de Saint-Claude.

L'abbé ALOYS LEITNER, Théologien de la Propagande.



COUP D'OEIL SUR LA SYRIE.

Depuis cinq années la diplomatie européenne s'est beaucoup préoccupée des affaires de Syrie. Des négociations ont été suivies entre les cours des grandes puissances. Les ambassadeurs de Constantinople ont tour à tour conseillé à la Porte l'emploi des moyens qui devaient, suivant eux, rétablir et assurer la tranquillité dans les montagnes du Liban. Mais ces efforts sont demeurés infructueux : la guerre entre les Maronites et les Druzes se renouvelle sans cesse, accompagnée d'horribles circonstances ; le meurtre, l'incendie, le viol, tous les crimes les plus atroces ravagent une des plus belles contrées de l'empire ottoman, et l'on désespère de mettre un terme à ces désordres.

Si toutes les combinaisons successivement tentées jusqu'à ce jour n'ont produit aucun bon résultat, il ne peut qu'être intéressant d'en rechercher les causes. D'un côté, s'il faut en croire le gouvernement turc, les intérêts opposés, le mauvais vouloir et les menées sourdes des agents européens l'empêcheraient seuls d'administrer la Syrie d'une manière juste et ferme. D'autre part, les divers cabinets défendent leurs représentants, protestent de la pureté de leurs intentions, et font retomber sur les pachas de la Porte la responsabilité de tous les désordres qui ont ensanglanté le Liban.

Il y a du vrai dans ces accusations réciproques, et nous les examinerons avec l'impartialité que réclame une question si délicate.

Mais, d'abord, nous ne concevons pas comment la diplomatie et l'opinion publique ont également admis que la question de Syrie se trouvait toute dans la guerre des Maronites et des Druzes. On a perdu de vue et les guerres que les populations nomades se font entre elles, et les combats des Mutualis dans la plaine de la Beka, et les insurrections successives des Turcomans, des Napelouzins et des peuples de la Palestine, et les graves complications survenues dans nos rapports avec la Turquie par suite des affaires de Mossul, de Lattaquié et de Jérusalem.

Il y a trois mois à peine, pendant que les populations du Liban se livraient les unes contre les autres aux plus affreuses représailles, nous apprenions que tous les pays de Napelouse et de la Palestine étaient la proie de la plus horrible anarchie. On se bat encore à Schefamer, près d'Aire, à Nazareth, à Tibériade, jusqu'à Rhalil et Gaza, qui sont les frontières entre la Syrie et et l'Égypte, et l'on nous dit que le pacha de Jérusalem, suivi d'un corps d'armée, cherche inutilement à soumettre les révoltés.

Ainsi donc, sur toute la surface de la Syrie nous n'apercevons presque pas un coin de terre qui ne soit ravagé par la guerre civile. Cet état de choses trouve nécessairement sa cause, comme nous chercherons à le prouver : 1° dans la constitution politique de la Syrie ; 2° dans la mauvaise administration qu'y exerce la Porte ; 3° et enfin dans les intrigues des diverses puissances de l'Europe.

I. — DE LA CONSTITUTION POLITIQUE DE LA SYRIE.

En étudiant la nature des peuples qui se sont établis dans la Syrie les uns à côté des autres, on voit que, d'une part, les origines sont tout à fait distinctes ; de l'autre, les croyances religieuses totalement opposées. Là est la cause première des haines et des désastres qu'on déplore.

De quelles races proviennent les habitants actuels de la Syrie ? Telle est la première question, à laquelle il est facile de répondre.

Les grands conquérants de la terre, traînant à leur suite des masses d'hommes considérables, ont successivement implanté sur le même sol les peuples des régions les plus diverses. Après les invasions des Assyriens, des Chaldéens et des Perses, on vit Alexandre et les Macédoniens, Pompée et les Romains, Mahomet et les Arabes, les rois de France et les croisés. parcourir tour à tour les mêmes contrées. Le royaume des Séleucides s'écroulait, et les Grecs du Bas-Empire, recevant les lois de Rome, bâtissaient de puissantes et populeuses cités. Forcés de fuir devant l'étendard de Mahomet, ceux-ci se réfugiaient dans les montagnes, abandonnant aux mains des Arabes leurs villes et leurs campagnes. Les Arabes, à leur tour, attaqués par Tamerlan, sont obligés de souffrir les établissements de Tartares, et de céder du terrain à ces populations connues depuis sous le nom de Kurdes et de Turcomans. L'empire des califes est détruit ; de nombreuses émigrations arrivant du côté de Bagdad viennent s'y grouper, tandis que, vers la même époque, les Mutualis s'établissent dans le Liban. Les Turcs demeurent enfin les derniers maîtres de la Syrie.

Au milieu de ces bouleversements, chaque nation concentre ses forces afin de lutter contre l'ennemi commun, prend l'habitude de se

gouverner elle-même, et conserve ainsi, avec ses mœurs propres, son dialecte particulier.

Lorsque d'âpres montagnes offrent un asile contre la tyrannie d'un nouveau dominateur, des populations s'y retranchent et se donnent une sorte de gouvernement monarchique. Quand les habitants des plaines ne peuvent se soustraire aux avanies de leurs vainqueurs, ils se réunissent en tribus, sous le commandement d'un chef unique, et se donnent des lois fondées sur la hiérarchie des familles. Les uns et les autres se soutiennent ainsi contre l'oppression qui les menace. Mais les premiers, tels que les habitants du Liban, bâtissent des villages, et s'attachent au sol qu'ils cultivent; les derniers, obligés de fuir d'un pays à un autre, deviennent forcément des pasteurs misérables ou des brigands impunis.

Les Turcomans descendent des Tartares. Ils en ont conservé les formes athlétiques et le visage farouche. Ils appartiennent aussi bien à l'Asie-Mineure qu'à la Syrie, car ils vivent en vagabonds, et se portent régulièrement, pendant l'hiver, de l'Arménie dans les pachaliks d'Alep et de Damas. Leurs tribus sont composées de quinze à vingt mille âmes et gouvernées chacune par un chef particulier, suivant des usages établis, et tout à fait à l'abri des volontés du Grand-Seigneur.

Les Kurdes habitent les montagnes entre le Taurus et la Perse; mais ces chaînes étant peu élevées, et n'offrant pas une protection suffisante, ils mènent, à l'exemple des Turcomans, la vie pastorale, conservant chez eux des distinctions nobiliaires, et formant diverses tribus qui diffèrent de mœurs et de religions.

La population du désert de Syrie est excessivement nombreuse : certains voyageurs en portent le chiffre à quinze cent mille âmes. On sait que les Arabes sont généralement pasteurs, et qu'ils se divisent en une infinité de tribus. Nous ne pouvons entrer dans l'examen de chacune de ces tribus, d'abord parce que nous avons sur plusieurs d'entre elles peu de notions précises, ensuite parce que les recherches que nous pourrions faire à ce sujet ne jetteraient aucun jour sur la question qui nous préoccupe. Contentons-nous de dire que les Anazes, par leur nombre et leur caractère indépendant, se sont toujours fait craindre du gouvernement ottoman, et que la puissance des Wahabis s'est, vers le commencement de notre siècle, élevée si haut que, dans le même temps, ils effrayaient Constantinople, menaçaient la Syrie, dévalisaient les caravanes de la Mecque, attaquaient Bagdad, et asservissaient l'iman de Mascate.

Voilà donc toutes les frontières de la Syrie occupés par des peuples différents, mais tous d'une indépendance bien reconnue. Au nord, toute la chaîne du Taurus, jusqu'en Mésopotamie, est fréquentée par les

Turcomans et les Kurdes. De la Mésopotamie en Egypte, soit à l'est et au sud, le désert est habité par des tribus nomades d'Arabes bédouins.

Voyons maintenant de quoi se compose l'intérieur du pays, et, pour nous en faire une idée exacte, reprenons les choses d'aussi haut ou d'aussi loin que nous pourrons.

La Syrie fut, en quelque sorte, le berceau du genre humain et le point de départ de tous les grands événements de la terre. Les premiers peuples y adorèrent ce qui pouvait frapper leurs regards ou émouvoir leurs sens. Les uns se prosternèrent devant le soleil, d'autres devant l'astre des nuits. Ceux-là, sûrs des bontés d'un Créateur, quel qu'il fût, suppliaient les esprits malfaisants de ne point les poursuivre. C'est en Syrie que les premières idoles furent adorées. C'est en Syrie que le peuple d'Israël recevait les ordres de Dieu. Moïse se trouvait sur le mont Sinaï quand un veau d'or s'élevait dans la plaine voisine ; et tandis que du haut du mont Carmel Elie annonçait sa vision sur la naissance d'un Sauveur, des sacrifices brûlaient à ses côtés en l'honneur du dieu de Baal. Jésus-Christ naquit à Bethléem, et sa doctrine si pure lutta bientôt contre les temples de Samarie et les nouvelles idoles apportées par la Grèce et l'Égypte. Mahomet parcourut enfin la Syrie en conquérant, et sa religion nouvelle y fut établie par la force des armes et le secours de toutes les passions qui flattaient les penchants des Orientaux.

Ainsi les principes les plus sages et les croyances les plus étranges se sont tour à tour implantés sur le même sol, et y ont pris d'assez fortes racines pour y subsister encore de nos jours.

Les Maronites et les Druzes sont aujourd'hui les seuls peuples dont on parle. Mais avant d'examiner leurs constitutions et leurs croyances, nous devons rappeler les nombreuses nations qui, répandues autour d'eux, adorent la Divinité sous des formes opposées. La confusion résultant d'un pareil état de choses est telle que des docteurs musulmans prétendent en donner une idée en soutenant que la religion des mages s'est divisée en soixante-dix sectes, le judaïsme en soixante et onze, le Christianisme en soixante-douze, et que l'islamisme en renfermera un jour soixante-treize, dont une seule conduira au salut.

La population de Syrie, indépendamment des populations nomades, est évaluée à environ un million d'habitants. Sur ce chiffre, les Turcs figurent pour à peu près cinq cent mille âmes. On compte trois à quatre cent mille chrétiens, et le reste se subdivise entre les sectes dont nous allons parler.

Au nord, en dessous des montagnes du Taurus, le premier pays qu'on rencontre est habité par les Ansariés. Ceux-ci, dont l'origine est extrêmement obscure et dont le nom figurait déjà dans les premières guerres de l'islamisme, admettent les idées des musulmans sur l'unité

de Dieu, mais ils négligent toute pratique extérieure dans le culte qu'ils adressent à la Divinité. Ils célèbrent annuellement ce qu'ils nomment la Pâque. C'est une cérémonie prétendue religieuse, tout à fait de rigueur, et dont les détails sont hideux. Pendant la nuit, tous les individus mariés d'une même famille, hommes et femmes, se réunissent dans une salle commune; on ferme les portes, on éteint les lampes, et... La plume se refuse à écrire ce qui se passe dans ces épouvantables réunions.

Les Ansariés, ainsi que tous les peuples de l'Orient, pensent que leur premier devoir consiste à bien accueillir les étrangers. Mais il y a des bornes à toute chose, et chez eux l'hospitalité n'en trouve point. On raconte que, dans certaines localités, le maître de la maison, considérant son hôte comme un envoyé de Dieu, lui présente sa femme ou sa fille, sollicite les relations qu'il consentirait à avoir avec l'une d'elles, et si de ce commerce il vient à naître un enfant, on le regarde comme prédestiné. Hâtons-nous de dire qu'un usage si contraire aux lois ordinaires de l'ordre social paraît tomber en désuétude.

La métempsycose trouve encore sa place au milieu du royaume des Ansariés; et à ce propos, qu'il nous soit permis de raconter ici une petite histoire dont nous fûmes témoin. Dans les montagnes de Lattaquié vivait, il y a six ans, un aga nommé Ibrahim. Cet homme, par suite d'exactions inouïes, s'était fait exécrer de tout le pays soumis à sa juridiction. Il mourut enfin; mais au moment où il expirait, un malheureux âne naissait dans ses écuries. Le peuple s'imagina que l'âme d'Ibrahim avait déménagé pour se loger dans le corps du pauvre animal, et celui-ci, dont l'étoile n'était certainement pas heureuse, reçut tant de coups de bâton qu'il ne tarda pas à suivre son maître dans l'empire des morts.

Sur les bords de l'Euphrate, les Yezidirs adorent le diable sous le nom de Grand-Cheik. Ils se prosternent aussi devant la lune et le soleil; on trouve quelques-uns de leurs sectaires près de Salhieh, dans les environs de Damas.

Entre Lattaquié et Tripoli, près de la pointe de Narkab, les Cadmonsiés conservent les croyances d'Ismaël. Leur culte est semblable à celui qu'on pratiquait anciennement en l'honneur du dieu Priape. Leur prière, dont nous avons la formule sous les yeux, contient des détails impurs qu'on ne peut retracer. Ce peuple fournissait jadis des hommes farouches, qui, dans le moyen âge, devinrent si fameux sous le nom d'*Assassins*.

Les chrétiens habitant un des principaux quartiers d'Alep, ainsi qu'une portion des villes du nord de la Syrie, appartiennent généralement au rit grec catholique. On retrouve chez eux l'angle facial, la légè-

rété d'esprit et la fourberie des Grecs du Bas-Empire, et l'on ne saurait avoir aucun doute sur leur origine.

Le Liban, depuis Tripoli jusqu'à la route qui conduit de Beyrouth à Damas, est entièrement habité par les Maronites, à l'exception toutefois d'une petite province au-dessus du pays de Gebaïl, dans laquelle on compte deux mille Mutualis. Le pays mixte, c'est-à-dire composé de Druzes et de Maronites, et dans lequel sont semés quelques villages de religion grecque schismatique, s'étend depuis la route de Damas jusqu'au delà de Sour (l'ancienne Tyr).

Les Maronites paraissent descendre des Grecs du Bas-Empire, ainsi que tous les chrétiens de Syrie ; mais comme, dans les querelles religieuses de Rome et de Constantinople, ils prirent toujours parti pour les Latins, ils ont conservé de l'antipathie contre tous les Grecs schismatiques, et même contre ceux de cette nation qui, moyennant la conservation de leur rit, se sont soumis plus tard à l'autorité du Pape. Tant il est vrai que les préjugés des peuples ont bien de la peine à s'éteindre !

Les Maronites, du reste, qui tirent leur nom d'un schisme prêché par le moine Maroun, furent longtemps eux-mêmes séparés de l'Eglise romaine. Retournés depuis l'an 1215 à l'obéissance envers le Saint-Siége, ils ont conservé la liturgie arabe et syriatique, le mariage des prêtres, la nomination des évêques par le peuple. Ils reconnaissent le Pape comme chef suprême de l'Eglise, et leur patriarche, qui est élu par un concile d'évêques, comme chef unique de leur rit.

Les Maronites n'habitent que la montagne du Liban et les villes qui en dépendent, comme Beyrouth et Seyda. Les Grecs-unis sont au contraire répandus dans les pays de l'intérieur ; leur nombre est de vingt mille à Alep et de vingt-cinq mille à Damas, soit environ le quart de la population totale des villes où ils se trouvent.

Les Maronites, ayant toujours respiré dans leurs montagnes un certain air de liberté, ont moins de fausseté dans le caractère que les Grecs catholiques. Ceux-ci, obligés d'opposer continuellement la ruse au despotisme, sont les plus fourbes de tous les peuples de l'Orient.

La religion druze est un mélange confus d'idolâtrie et d'islamisme. Suivant elle, le calife Hakem fut la dernière incarnation de la Divinité, et, en attendant son retour, ses sectateurs l'adorent sous la figure d'un veau d'or. Elle enseigne l'horreur du mensonge comme le premier sentiment de l'honnête homme. Elle tolère tout acte mauvais, pourvu que Dieu seul en soit témoin, car elle regarde le scandale comme le plus grand de tous les maux.

Les Mutualis forment une secte issue des mahométans schiites et

croient à la divinité d'Ali. Ils habitent, comme nous l'avons déjà dit, le haut pays de Gebaïl, les environs de Damas, entre Beyrouth et Seyda, les plaines de Sour, de la Beka et toutes celles de Napelouse. La population de la montagne du Liban se compose donc principalement de Maronites et de Mutualis. Elle s'élève à environ cent quatre-vingt mille âmes, ainsi réparties : chez les Maronites, cent quarante mille ; chez les Druzes, vingt-cinq mille ; les Mutualis dix mille, et les Grecs schismatiques cinq mille. Les chrétiens présentent un effectif de trente mille hommes en état de porter les armes, tandis que les Druzes sont répandus sur un très-long espace de terrain et ne peuvent lever que quatre à cinq mille soldats ; mais les premiers peuvent se prêter facilement secours, tandis que les Druzes ne se battent jamais que dans la montagne mixte, contre des ennemis qui ne sont guère plus nombreux qu'eux-mêmes.

Chez les Maronites, la constitution sociale est à peu près semblable à celle de la France avant 89. Le clergé, la noblesse et le tiers-état y établissent parfaitement les trois distinctions féodales. C'est là sans doute un reste des mœurs introduites par les croisés.

Le haut clergé est généralement riche ; les siéges épiscopaux possèdent des biens considérables. Ils jouissent de tous les droits seigneuriaux et perçoivent la dîme sur le revenu des terres. Quant au bas clergé, il est très misérable et souvent corrompu : un prêtre marié et qui ne gagne que 2 piastres (10 sous) par jour, du produit de sa messe, se laisse parfois aller au mal dans l'intention de nourrir sa famille. Les couvents possèdent des propriétés immenses et se peuplent de paysans ignares qui, en revêtant le froc, n'abandonnent pas leur humeur tracassière. Les moines de l'ordre de Saint-Antoine sont les plus nombreux, et l'an dernier ils se seraient battus entre eux pour la nomination de leur supérieur général, sans l'intervention du patriarche. Telle est la constitution religieuse des Maronites, dans laquelle, il faut l'avouer, d'heureuses réformes pourraient être introduites. Leur noblesse se divise en familles princières et en familles de cheiks. Elle conserve une portion des priviléges anciennement établis chez nous. Elle dédaigne tous les travaux autres que ceux des champs et de la guerre. De là les rixes qui surviennent continuellement entre les différents villages du pays chrétien, et la conservation d'un préjugé semblable à celui des Corses sur la vengeance.

Le tiers-état maronite, suffisamment aisé dans certaines localités et très-misérable dans d'autres, demeure toujours l'opprimé de la noblesse et du clergé, et, de quelque manière qu'on le dirige, il ne lui reste jamais après l'événement qu'à compter le nombre de ses morts.

Les Druzes sont divisés, comme les Maronites, en noblesse et tiers-état ; mais le clergé, qui, chez ces derniers, établit un contre-poids dans l'administration du pays, manque chez eux. Il en résulte que d'une part leurs cheiks ont dans les mains un pouvoir absolu, et de l'autre que le peuple est condamné à une obéissance passive. Aussi, dans toute affaire qui intéresse leur sécurité, ils se présentent avec une nation compacte sous une direction unique. Chez les Maronites, au contraire, l'influence combinée des trois états, quoique plus favorable au bonheur de la masse, empêche toute unité dans la défense des intérêts communs. Telle est la première cause des revers constants éprouvés par les Maronites dans leur guerre avec les Druzes.

Les haines entre les divers peuples du Liban ne sont pas récentes ; pourtant l'émir Beschir avait su les faire taire en attachant à sa personne tous les membres influents des différentes noblesses. De cette manière le peuple recevait l'action directe de son gouvernement, et les autres pouvoirs se trouvaient anéantis.

Poursuivons notre examen de la Syrie. Nous ferons connaître la constitution du Liban par tout ce que nous aurons à dire des événements qui s'y sont passés.

La Palestine est essentiellement occupée par les Grecs schismatiques et les Juifs. On y rencontre un assez grand nombre de chrétiens appartenant au rit grec ou au rit latin. Il est difficile de rencontrer un pays qui, malgré toutes les révolutions qu'il a éprouvées, ait conservé à un si haut degré son type primitif. On est frappé en arrivant à Bethléem d'y retrouver chez la population chrétienne les beaux traits de la race juive. Les femmes sont telles qu'on nous représente la belle Judith. Les mœurs de l'Ancien-Testament s'y sont maintenues. Les filles portent le costume de la Vierge, et les hommes celui des bergers adorant la crêche. Des Samaritains, il ne reste qu'une seule famille, composée d'à peu près soixante individus, dont nous ne parlons ici que pour compléter le tableau.

Nous dirons enfin que les villes de Syrie sont exclusivement habitées par les Musulmans et les chrétiens. Les autres peuples, de différentes sectes, sont isolément répandus dans les campagnes.

Le caractère de toutes ces nations s'est modifié suivant la part de commandement ou d'obéissance qui leur a été dévolue.

Les Musulmans sont les plus généreux et les plus francs de tous les hommes de la Syrie, parce qu'ils sont depuis longtemps les maîtres ; mais ils sont indolents et corrompus.

Les chrétiens sont intelligents et actifs ; mais, obligés de se soumettre au despotisme des Musulmans, ils ont appris tous les détours de la fourberie.

Quant aux Juifs, méprisés par tout le monde, ils traînent une existence misérable et se livrent à toutes les professions les plus ignobles.

On le voit, l'organisation politique de la Syrie souffre aussi bien de la diversité des opinions religieuses que de celle des races. Les mariages seuls peuvent donner de l'homogénéité à un pays, en mêlant entre elles les différentes nations qui s'y sont établies. Or, les Musulmans ne pouvant s'unir aux chrétiens, les Druzes aux *Mutualis*, etc., il en est résulté que chaque peuplade a conservé ses mœurs individuelles. C'est ainsi que les diverses tribus du nord se sont constituées. C'est encore sur de telles bases que, dans chaque contrée, la puissance s'est perpétuée aux mains de certaines familles. Les Chehab sont depuis des siècles princes des Druzes; les Harfouck, princes des Mutualis, et les Aboughorch, que partout on ne considérerait que comme des brigands, sont depuis longtemps les seuls maîtres des montagnes de la Palestine.

La Porte a souvent essayé d'attaquer ces pouvoirs; mais ne pouvant réussir à les vaincre, elle a toujours fini par transiger avec eux, et ils se sont renforcés à raison de la résistance qui, de temps à autre, leur a été opposée sans avantage.

Si les populations de Syrie n'ont aucun moyen de se rapprocher, elles ont malheureusement plus d'un motif de se haïr. En effet, comment concilier la Bible avec le Coran, l'empire du sabre avec celui de la vertu, la hiérarchie d'une famille chrétienne avec la dissolution des harems, l'adoration des idoles et les idées impures enfantées par le délire de l'esprit humain avec les enseignements d'une pure morale? et cela sur les lieux où chacun a cru recevoir les ordres du Très-Haut, en face des monuments élevés par les peuples primitifs, près du berceau de Mahomet et du sépulcre du Christ!

II. — DE L'ADMINISTRATION TURQUE EN SYRIE.

Il ne nous sera plus nécessaire d'insister sur les difficultés que doit naturellement présenter l'administration d'un pays tel que la Syrie. On conçoit maintenant combien il est peu aisé de soumettre à une loi commune tant de peuples divisés par leur origine, par leurs mœurs et par leurs croyances. Ces réflexions devraient même, au premier coup d'œil, affranchir le gouvernement de la Porte des reproches qu'on lui adresse. Pourtant, c'est sur ce gouvernement seul que pèsera devant l'histoire la responsabilité de tous les maux qui accablent la Syrie.

En effet, ce serait une erreur de croire qu'un pays renfermant des germes de division comme ceux dont nous avons parlé devienne tout à fait ingouvernable. N'y a-t-il pas toujours, dans un Etat quel qu'il

soit, une partie de la population, ordinairement la plus nombreuse, pouvant servir de point d'appui au pouvoir souverain? En Syrie, le gouvernement du Grand-Seigneur ne devrait-il pas trouver tout naturellement sa force dans les sympathies des Musulmans? Mais il n'en est pas ainsi. Si, d'une part, les chrétiens, méprisés et maltraités par les Turcs, ont voué au Sultan une haine toujours renaissante, de l'autre, les Musulmans de Syrie ne supportent qu'en frémissant le joug qui les opprime. Ici encore, d'ailleurs, n'oublions pas que les peuples du nord de l'empire ottoman et ceux du midi ont des origines bien distinctes. Les premiers descendent des Turcs, les autres des Arabes. Ceux-là furent les conquérants d'un peuple dont ils adoptèrent les usages; mais ceux-ci dominaient par la religion leurs conquérants eux-mêmes. Dans le premier temps, la défense de l'islamisme était pour tous un devoir sacré. Ils s'étaient unis pour proclamer un Dieu unique, pour imposer les lois de Mahomet aux hommes de la terre entière et tout anéantir devant le sceptre des Sultans. Il existait entre eux une alliance soutenue par le fanatisme religieux et les triomphes du Croissant. Tandis que d'un côté les Turcs attaquaient Constantinople, la Grèce, l'Allemagne, les Arabes poursuivaient le cours de leurs expéditions sur la côte d'Afrique et jusqu'en Espagne. Il n'y avait de maîtres dans l'empire ottoman que les disciples du Prophète, il n'y avait d'esclaves que les nations vaincues. Mais ce violent état de choses ne pouvait durer. Il arriva un jour où l'épée de l'islamisme dut rentrer dans le fourreau, et ses partisans, encore ivres de leurs victoires, s'établirent définitivement sur les terres ravagées. Alors les Sultans voulurent asseoir leur domination sur des bases solides. Ils divisèrent leur vaste empire en un grand nombre de provinces; ils déléguèrent dans le gouvernement de ces provinces des pachas munis de tous les pouvoirs civils et militaires. De ce moment les Arabes furent soumis aux Turcs, non plus comme alliés, mais comme un peuple conquis. Puis vint l'époque où les Mameloucks se rendirent les maîtres de la Syrie. Le Sultan Sélim fit rentrer ce pays sous son obéissance. Constantinople, métropole unique de l'empire, voulut prévenir les infidélités, et dès lors elle choisit toujours dans son sein les pachas qu'elle envoyait dans les provinces les plus éloignées. Elle prescrivit même à ceux-ci de ne se servir dans leur administration que de l'idiome turc, afin d'empêcher tous rapports entre les gouvernants et les gouvernés!

Les agents de la Porte, dépositaires de tous les droits du Sultan, firent, à son exemple et en son nom, de l'arbitraire et de l'absolutisme. A l'abri d'un contrôle difficile à exercer, ils abusèrent de tous leurs droits. Tantôt ils pressuraient les plus puissants de leurs administrés pour en extorquer des sommes importantes; d'autres fois ils attaquaient

leurs voisins pour élargir le cercle de leur domination. Quand le Divan, justement effrayé, tentait de les déplacer, ils faisaient des alliances avec les ennemis de l'islamisme, et si on les attaquait ouvertement, ils avaient tous leurs moyens de défense préparés; pour se défaire d'eux, il fallait enfin recourir au bras des assassins.

Dans les révolutions d'un pareil système, les disciples de Mahomet étaient à la vérité les moins maltraités. La haine des pachas retombait principalement sur les chrétiens. Mais comme les chrétiens de la Syrie s'étaient retirés dans leurs montagnes et avaient fait leurs conditions, c'était aux Musulmans qu'il appartenait de fléchir la tête.

Si, dans les villes d'Alep et de Damas, vous voulez connaître l'esprit de la population, allez à la porte d'une mosquée. Arrêtez le premier vieillard qui viendra d'achever ses prières, menez-le à l'écart, et là demandez-lui sa profession de foi sur le gouvernement de Constantinople. Avant de vous répondre, il cherchera autour de lui s'il n'y a point d'espion qui puisse le dénoncer; puis il vous parlera à peu près en ces termes :

« Nous sommes les enfants des Arabes; nous sommes les seuls descendants du peuple de Mahomet. Nous parlons la langue du Prophète, et nous sommes esclaves. C'est avec honneur que nous nous rappelons le passé dont nous fûmes témoins, avec des larmes que nous supportons le présent, avec effroi que nous envisageons l'avenir.

« Jadis le trône des Sultans était le plus ferme appui de l'islamisme. La chrétienté tremblait toute devant le Croissant. Aujourd'hui il n'en est point ainsi. Où sont les Bajazet et les Sélim, ces hommes dont le génie dominait seul de si vastes contrées? L'héritier de Mahomet doit à chaque instant avouer son impuissance. Il est le jouet de ces mêmes nations que nous refoulions jadis jusqu'aux contrées les plus lointaines. Les trésors sont dissipés, les armées s'évanouissent; il paie de honteux tributs pour que la caravane sainte puisse annuellement visiter le tombeau du Prophète. Son peuple, écrasé par les exactions de tous genres, est voué à la misère et au désespoir. »

Puis ce vieillard vous racontera comment son père fut la victime d'un pacha, comment il a toujours vécu dans la crainte, et comment on lui enlève tous ses enfants pour en faire des soldats. Eh bien, la réponse de ce vieillard sera celle de tous les Musulmans de Syrie.

Qu'on ne nous accuse pas d'exagération. L'enthousiasme qui accueillit partout les troupes de Méhémet-Ali dans l'année 1831 prouve assez combien les populations syriennes étaient fatiguées du régime de Constantinople et ce qu'elles espéraient de la formation d'un empire arabe. Si la domination égyptienne ne se soutint qu'au milieu des guerres et n'amena pas les heureux résultats qu'elle promettait, elle

permit du moins la manifestation de tous les sentiments qui se cachent encore aujourd'hui.

De ce qui précède nous pouvons déduire que le gouvernement de Constantinople ne peut se faire un point d'appui des Musulmans de Syrie : 1° à cause de la différence des origines et de la langue; 2° à cause des distinctions de maître et d'esclave, d'oppresseur et d'opprimé, fatalement établies comme conséquences de la loi du Coran; 3° à cause de l'avilissement dans lequel le trône du Sultan est tombé. Dès lors le gouvernement de la Porte n'est soutenu en Syrie que par le seul accord des puissances.

Occupons-nous actuellement de la guerre des Druzes et des Maronites. Ce que nous avons à dire des rapports de ces deux peuples servira à compléter le tableau de l'administration turque.

Déjà il a été dit comment les Druzes et les chrétiens furent successivement implantés dans les montagnes du Liban. En rappelant leur histoire, nous expliquerons la cause de leurs révolutions actuelles. On nous permettra cet aveu commandé par la vérité : nous ne savons rien de plus intéressant sur leurs premiers rapports que ce que nous trouvons à ce sujet dans Volney, et nous croyons utile de citer textuellement :

« Il paraît que les prosélytes du calife Hakem éprouvèrent le même sort que les Maronites, c'est-à-dire que, persécutés par la communion régnante, ils se réfugièrent dans les montagnes du Liban, où ils pouvaient mieux se défendre; du moins est-il certain que peu après cette époque, l'an de l'hégire 386, de Jésus-Christ 996, on les y trouva établis et formant une société indépendante comme leurs voisins.

« Il semblerait que la différence de leurs cultes eût dû les rendre ennemis; mais l'instinct puissant de leur sûreté commune les força de se tolérer mutuellement, et, depuis lors, ils se montrèrent presque toujours réunis tantôt contre les croisés ou les Sultans d'Alep, tantôt contre les Mamelouks et les Ottomans. La conquête de la Syrie par ces derniers ne changea point d'abord leur état. Sélim Ier, qui, au retour de l'Egypte, ne méditait pas moins que la conquête de l'Europe, ne daigna pas s'arrêter devant les rochers du Liban. Soliman II, son successeur, sans cesse occupé de guerres importantes, tantôt contre les chevaliers de Rhodes, les Persans ou l'Ymen, tantôt contre les Hongrois, les Allemands ou Charles-Quint, Soliman II n'eut pas davantage le temps de songer aux Druzes. Ces distractions les enhardirent, et, non contents de leur indépendance, ils descendirent souvent de leurs montagnes pour piller les sujets des Turcs. Les pachas voulurent en vain réprimer leurs incursions; leurs troupes furent toujours battues ou repoussées. Ce ne fut qu'en 1588 qu'Amurat III, fatigué des plaintes qu'on lui portait, résolut, à quelque prix que ce fût, de réduire ces rebelles et eut le bonheur d'y réussir. Son général Ibrahim-Pacha, parti du Caire, attaqua les Druzes et les Maronites avec tant d'adresse ou de vigueur qu'il parvint à les forcer dans leurs montagnes. La discorde survint parmi les chefs, et il en profita pour lever une contribution de plus d'un million de piastres et pour imposer un tribut qui a continué jusqu'à ce jour.

« Il paraît que cette expédition fut l'époque d'un changement dans la constitution même des Druzes. Jusqu'alors ils avaient vécu dans une sorte d'anarchie,

sous le commandement de divers cheiks ou seigneurs. La nation était surtout partagée en deux factions que l'on retrouve chez tous les peuples arabes, et que l'on appelle parti Gasi et parti Yamani. Pour simplifier la régie, Ibrahim voulut qu'il n'y eût qu'un seul chef qui fût responsable du tribut et chargé de la police. Par la nature de son emploi, cet agent ne tarda pas à obtenir une grande prépondérance, et, sous le nom de gouverneur, il devint presque le roi de la république. Mais comme ce gouverneur fut tiré de la nation, il en résulta un effet que les Turcs n'avaient pas prévu et qui manqua de leur être funeste. Cet effet fut que le gouverneur, rassemblant dans ses mains tous les pouvoirs de la nation, put donner à ses forces une direction unanime qui en rendit l'action bien plus puissante. Elle fut naturellement tournée contre les Turcs, parce que les Druzes, en devenant leurs sujets, ne cessèrent pas d'être leurs ennemis : seulement ils furent obligés de prendre dans leurs attaques des détours qui sauvassent les apparences, et ils firent une guerre sourde, plus dangereuse peut-être qu'une guerre déclarée.

« Ce fut alors, c'est-à-dire dans les premières années du XVII[e] siècle, que la puissance des Druzes acquit son plus grand développement. Elle le dut aux talents et à l'ambition du célèbre émir Fakr-el-Din, vulgairement appelé Facardin. »

En effet, ce prince s'empara successivement des villes de Beyrouth, dont il fit sa capitale, de Sarde, de Sour et de Balbeck ; il étendit sa domination sur les plaines de Napelouze, jusqu'à Adjaloun et Safad, et prétendit même se faire un royaume de toute la Syrie. Mais le violent Amurat IV, à la suite de dix ans de guerre, finit par s'emparer de sa personne et le mit à mort. Après la mort de Fakr-el-Din, la postérité de ce prince ne continua pas moins de posséder le commandement sous la suzeraineté des Turcs. Cette famille étant venue à manquer de lignée mâle, vers le commencement du dernier siècle, l'autorité fut déférée par l'élection des cheiks à la maison de Chehab, qui gouverna jusqu'en 1840. Les Druzes et les Maronites, dès qu'ils ne virent plus au dehors aucun danger menaçant pour leur existence, tournèrent les uns contre les autres leur humeur tracassière. Souvent ils furent ennemis tant qu'un intérêt commun ne les réunit pas. Fakr-el-Din, pour faire cesser les germes de division qui existaient entre eux, avait amené une portion de la population chrétienne dans les provinces druzes. Il composa de la sorte ce qu'on nomme les districts mixtes, et fut la première cause des difficultés soulevées aujourd'hui dans la diplomatie.

La famille Chehab, quoique druze, ainsi que l'avait été Fakr-el-Din, commanda aux Druzes et aux Maronites, et demeura seule maîtresse des montagnes du Liban. Elle perdit successivement la possession des villes de Beyrouth, Seyda, Sour et Balbeck, reconquises par les Turcs et toutes situées dans la plaine ; mais elle demeura en quelque sorte l'arbitre des destinées de la Syrie, par suite des alliances qu'elle contracta avec les divers pouvoirs qui s'y succédèrent. Il fallut l'expédition des Anglais en 1840 pour la renverser du trône.

Le premier prince de la maison Chehab qui se soit distingué dans

son administration est l'émir Melhem. Son règne dura depuis 1740 jusqu'en 1759. Après sa mort, son fils Youssef devait lui succéder ; mais comme celui-ci était trop jeune, le gouvernement fut confié à Mansour, frère de Melhem. Youssef, arrivé à l'âge de revendiquer ses droits, ne trouva pas son oncle disposé à se démettre de son autorité. La guerre éclata entre ces princes, et après une suite de revers et de succès dans laquelle l'Arabe Daher, maître de Saint-Jean-d'Acre et de toute la Galilée, prit parti successivement, tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre, l'émir Youssef finit par vaincre Mansour en l'année 1773, et resta maître du pays.

A cette époque, les Mutualis attaquaient la montagne ; les Druzes se défendirent longtemps contre eux, et les auraient totalement détruits sans le secours qui leur fut donné par Djezzar-Pacha.

Ce Djezzar-Pacha, né en Bosnie, venu en Orient pour échapper au châtiment d'un crime, vendu comme esclave, renégat au service des Mameloucks, assassin au service de la Porte, traître envers l'émir Youssef qui l'avait investi de sa confiance, devint, de crime en crime, pacha de Seyda, d'Acre, de Palestine et de Damas, maître de toutes les villes de la côte syrienne, et se rendit si puissant que le gouvernement français, voulant rétablir ses rapports commerciaux avec le Levant, lui envoya (1803) le colonel Sébastiani (aujourd'hui maréchal). Djezzar l'accueillit convenablement et lui dit : « Savez-vous pourquoi je vous reçois et j'ai du plaisir à vous voir ? C'est parce que vous venez sans firman ; je ne fais aucun cas des ordres du Divan, et j'ai le plus profond mépris pour son visir borgne. On dit que Djezzar est un Bosnien cruel, un homme de rien ; mais en attendant je n'ai besoin de personne, et l'on me recherche. Je suis né pauvre ; mon père ne m'a légué que son courage. Je me suis élevé à force de travaux ; mais cela ne me donne pas d'orgueil ; car tout finit, et aujourd'hui peut-être, ou demain, Djezzar finira, etc. »

Dès l'année 1773, Djezzar était arrivé à un très-haut degré de puissance, et s'occupait déjà de soumettre toute la portion de la Syrie qui ne reconnaissait pas ses lois. A ce titre, il considérait les Druzes et les Maronites comme les premiers ennemis à combattre. Il ne voulait point les attaquer ouvertement, car un pareil système était dangereux ; mais il se servit de tous les moyens que l'astuce et la scélératesse peuvent inventer. S'étant emparé de toutes les places qui environnaient le Liban, il força l'émir Youssef à lui payer le tribut. Il entretint les factions qui fermentaient dans la montagne, et vendit successivement son appui au plus offrant.

L'émir Beschir, fils de Mansour, le même qui se trouve actuellement à Constantinople, soutenait les prétentions de son père contre

l'émir Youssef. Il entretenait des relations avec Djezzar-Pacha, et lui faisait, dit-on, une infinité de promesses. Celui-ci paraissait l'écouter ; mais, tant qu'il trouvait de l'argent chez l'émir Youssef, il ne se prononçait pas ouvertement. Enfin, dans l'année 1796, Djezzar crut pouvoir immoler le malheureux Youssef. L'ayant appelé à une conférence, il s'empara de sa personne, et le fit pendre, ainsi que son kiaya (ministre), devant la porte d'Acre. Puis il expédia une armée de quarante-deux mille hommes pour occuper les montagnes du Liban. Après trois années d'une lutte infructueuse dans laquelle il désespéra de vaincre, il finit par offrir le commandement sur les Maronites et les Druzes audit émir Beschir. Celui-ci fut confirmé par l'élection de tous les cheiks.

Mais Djezzar, forcé à dissimuler, reprit la politique qu'il avait toujours suivie. Les trois fils de l'émir Youssef étaient ses prisonniers à Acre ; ils furent remis en liberté et vinrent dans la montagne reconquérir une très-grande influence.

L'émir Beschir se vit alors menacé dans son autorité. Compromis avec Djezzar-Pacha sur la promesse qu'il avait faite à Napoléon de se soumettre dès que Saint-Jean-d'Acre serait pris, il se décida à passer à bord des vaisseaux de sir Sidney-Smith, qui croisaient dans les eaux d'Alexandrie (1801). Il pensa avec raison que les Anglais ne laisseraient pas échapper l'occasion d'intervenir dans les dissensions de la Syrie, et qu'ils seraient tout-puissants auprès du pacha d'Acre, en vertu des secours qu'ils lui avaient portés pendant le temps du siége.

Les fils de l'émir Youssef, à leur tour, devenus les maîtres de tout le Liban, craignirent l'influence des Anglais sur Djezzar-Pacha, et par contre-coup la possibilité d'un violent changement dans l'état de leurs affaires. Dans tous les cas ils pouvaient être immolés comme l'avait été leur père : aussi s'empressèrent-ils de faire des propositions de paix. L'amitié fut bientôt rétablie entre eux et l'émir Beschir.

Le gouvernement de la montagne fut alors partagé : Saal-Eldin et Abd-el-Haad, fils aînés de l'émir Youssef, eurent tout le commandement du pays qui s'étend depuis Arissa jusqu'à Acre ; Beschir conserva sous son autorité toutes les provinces depuis Arissa jusqu'à Tripoli.

Pour garantir la paix et prévenir toute discussion, les fils d'Youssef envoyèrent leur kiaya auprès de Beschir. Les choses parurent ainsi arrangées pour longtemps.

Mais au bout de quatre ans bien des tracasseries avaient eu lieu, bien des mécontents avaient émigré d'une partie de la montagne dans l'autre. Baeze-Kiakya, un des fils d'Youssef, placé auprès de Beschir, avait acquis une très-grande influence. Sa position d'otage et d'arbitre s'accroissait dans toutes les circonstances, et sourdement il travaillait, dit-on, en faveur de ses maîtres. Djezzar-Pacha venait de mourir ; l'émir

Beschir craignit de se voir renversé par ses cousins, et résolut d'assurer dans ses mains le commandement de toute la montagne. Voici ce qu'il fit.

Le même jour et à la même heure, des assassins postés à Del-el-Kamar s'emparent des trois fils de l'émir Youssef et de leur ministre Abd-el-Haad. Ils crèvent les yeux aux princes et poignardent le ministre. D'autres misérables envoyés à Gebaïl se saisissent de Baeze et le massacrent. Au moyen de ces crimes Beschir devenait le maître unique de la montagne. Mais son frère Hassan, qui l'avait aidé dans l'exécution du complot, méritait une récompense; d'ailleurs on pouvait reprocher à Beschir d'avoir agi si cruellement par suite de son ambition, et non parce que ses cousins, ainsi qu'il le prétendait, avaient comploté contre lui. A ces causes, la portion de la montagne qui avait appartenu aux fils de l'émir Youssef passa sous l'autorité de l'émir Hassam.

Celui-ci ne jouit pas longtemps de son nouveau titre; il mourut au commencement de l'année 1808. Son fils, sous le nom de petit émir Beschir, lui succéda en apparence; mais toute la puissance fut dès lors réellement concentrée dans les mains de l'émir Beschir, son oncle.

Les luttes entre les émirs Youssef et Beschir avaient entretenu les deux partis des Gasis et des Yamanis, désignés depuis sous le nom de Djenblaties et Yousbekies. Les premiers étaient fidèles aux droits d'Youssef et de ses fils dans le commandement de la montagne; les autres soutenaient l'émir Beschir.

Quand ce prince fut devenu seul maître du Liban, il tint en respect le parti qui lui était opposé, et cela ne lui était alors point difficile. La Porte avait momentanément oublié les montagnes de la Syrie pour se défendre contre les envahissements qui la menaçaient de toutes parts. La guerre civile régnait en Egypte, et Méhémet-Ali y fondait sa puissance; les Wahabis menaçaient l'Asie-Mineure; les Serviens révoltés se portaient vers Belgrade; le pacha de Janina se déclarait indépendant; enfin une escadre anglaise, au nom de la Grande-Bretagne et de la Russie, avait forcé les Dardanelles et s'était embossée sous la pointe du sérail de Constantinople. L'émir Beschir profita donc du désordre dans lequel se trouvait l'empire ottoman pour abattre la faction qui lui était opposée. Successivement la guerre fut portée par lui dans le Hauran et d'autres provinces environnantes. Il fit périr plusieurs ennemis redoutables, et les limites de son gouvernement furent considérablement élargies. Il porta sa résidence à Beleddin, près de Der-el-Kamar; il appela auprès de lui tous les principaux cheiks druzes et chrétiens, et, suivant leurs talents et leur caractère, il sut les employer dans l'administration ou la police du pays. Enfin il s'entoura de tout l'appareil propre à effrayer les esprits et à les maintenir dans l'obéissance.

Afin de s'attacher les Maronites, il reçut le baptême et fit élever dans son palais une église catholique. Il n'abjura point cependant sa première religion, mais il persuada aux Druzes qu'il était chrétien par politique et qu'il ne reniait pas la foi de ses pères. Il dit aux chrétiens que, sincèrement converti au Christianisme, il était de son devoir de ne point le paraître.

Mais les difficultés où la Porte ottomane s'était vue engagée se dissipèrent : Abdalla-Pacha fut reconnu gouverneur d'Acre. Celui-ci, arrivé à Constantinople avec les instruments ordinaires du Divan, et d'après l'exemple de Djezzar-Pacha, n'attaqua point ouvertement la puissance du prince de la montagne, mais il encouragea ses ennemis. Alors le parti des Djenblaties se réveille, la révolte s'organise ; à sa tête se trouvent les principaux membres de la famille même des Chehab. L'émir Beschir, prévenu à temps, use immédiatement des moyens déjà employés contre les fils de Youssef. Il fait crever les yeux et couper la langue aux princes de sa famille. Alors une indignation générale éclate et l'oblige à se réfugier momentanément en Egypte. Il revient peu de temps après, s'empare à Damas du cheik Beschir-Djumblat et lui fait trancher la tête. Ces événements se passaient en l'année 1823. Mais arrêtons-nous ici.

Nous arrivons à une époque où l'émir Beschir a trempé ses mains dans le sang pour la dernière fois. Bien des personnes ont cherché à atténuer ses crimes, mais on n'a pas pu les effacer. Nous avons dû en faire mention, parce qu'on ne peut juger sainement des révolutions que quand on en connaît les détails. Avec le même esprit de justice qui nous empêche d'excuser le mal, nous devons reconnaître que l'émir Beschir ne fut point cruel d'instinct, mais bien par circonstance ; qu'il fut le prince le mieux à même d'assurer le bonheur des populations du Liban, et que par une administration sage et sévère il sut faire oublier ses torts même à ses ennemis. Avec un petit nombre de garnisaires, il entretenait la police la plus active et il percevait les impôts. Si à sa voix quarante mille hommes pouvaient être mis sur pied en temps ordinaire, on cultivait la soie et le mûrier jusque sur les plus hautes sommités du Liban, on ouvrait des canaux d'irrigation, on transportait à Zouc et à Der-el-Kamar les produits de soieries de Damas ; enfin l'abondance était répandue partout, et la population s'accroissait rapidement sur toute la surface du pays soumis à sa juridiction. Les malheureux princes qu'il avait fait aveugler se rapprochèrent de lui avec sincérité et reconnurent la supériorité de son génie. « Nous sommes bien malheureux, nous disait à nous-même, il y a deux ans environ, l'une des victimes de 1823 ; nous sommes bien malheureux depuis que nous avons perdu l'émir Beschir. Vous me voyez, moi, pauvre aveugle, sur le point de

descendre dans la fosse. Eh bien, j'ai quelquefois l'envie de me faire conduire en Europe ; je voudrais aller me jeter aux pieds du roi de France et de la reine d'Angleterre ; je voudrais inspirer de la pitié à ces illustres souverains en faveur de ma malheureuse patrie, et peut-être que, s'ils voyaient mes yeux versant des larmes pour demander le rappel du prince qui m'a privé de la vue, ils croiraient à nos infortunes et s'intéresseraient à nous. »

L'émir Beschir, continuellement exposé aux attaques sourdes des pachas, apprit sans regret l'arrivée des Égyptiens en Syrie. Dès que la place d'Acre fut tombée au pouvoir d'Ibrahim, il se reconnut vassal de Méhémet-Ali. D'ailleurs, comme il ne possédait aucune des villes de la côte et que la montagne ne fournissait pas le blé nécessaire à sa subsistance, il était, comme toujours, forcément obligé de se soumettre à celui qui commandait les plaines.

L'administration égyptienne fut accueillie par toute la Syrie avec des transports de joie. Les Musulmans, comme nous l'avons dit, étaient las du gouvernement de la Porte. Ils voyaient chez leurs nouveaux maîtres la force suffisante pour empêcher tant de petits tyrans de s'élever dans les provinces de Syrie. Les chrétiens acceptaient avec bonheur la proclamation de l'égalité devant la loi. Celle de l'iman Omar-el-Rhattib [1],

[1] *Proclamation de l'iman Omar-el-Rhattib, successeur de Mahomet et l'un de ses disciples.*

1. Les chrétiens et les Juifs ne pourront plus bâtir, dans les pays qui nous sont soumis, ni couvents, ni églises, ni monastères, ni ermitages.
2. Ils ne pourront réparer leurs églises.
3. Ceux d'entre eux qui logeront dans le voisinage des Musulmans ne pourront réparer leurs maisons que dans le cas d'une nécessité urgente.
4. Ils feront agrandir pour les passants les portes des couvents et des églises.
5. Ils recevront et nourriront chez eux les étrangers pendant trois jours.
6. Ils ne recevront pas d'espions chez eux ; s'ils en connaissent, ils les dénonceront aux Musulmans.
7. Ils ne pourront apprendre le Coran à leurs enfants.
8. Ils ne pourront exercer parmi eux la justice.
9. Ils ne pourront empêcher un d'entre eux de se faire Musulman.
10. Ils respecteront les Musulmans ; ils se lèveront à leur arrivée et leur céderont la place.
11. Ils ne pourront prendre ni habits, ni costumes, ni coiffures semblables à ceux des Musulmans.
12. Ils ne pourront apprendre l'arabe littéral.
13. Ils ne pourront monter à cheval sur une selle, ni porter le sabre ni aucune arme dans la maison ou au dehors.
14. Ils ne vendront pas de vin et ne laisseront pas croître leurs cheveux.
15. Ils ne pourront mettre sur leurs cachets ni leurs noms ni leurs chiffres.
16. Ils ne pourront pas porter de ceinture large.

qui avait encore été publiée à Damas en l'année 1808, fut annulée. Il fut permis à tout le monde de s'habiller à son gré et de pratiquer ouvertement sa religion. Les tribus du désert avaient déposé les armes, et si d'une part la caravane de la Mecque put sans danger accomplir son pèlerinage, les voyageurs au tombeau de Jésus-Christ purent arriver en foule sans qu'il leur fût fait aucun mal.

Mais la Porte, effrayée de l'agrandissement du pacha d'Égypte, et, en outre, excitée par l'Angleterre et la Russie, nous menaçait toujours d'une déclaration de guerre. Ibrahim-Pacha dut entretenir une armée de soixante à quatre-vingt mille hommes, et pour cela il lui fallut recourir à des moyens odieux. La Syrie voulait la paix, et forcément il y maintint la guerre. Telle fut la cause des mécontentements exprimés en 1839. Mais ces mécontentements, qui n'étaient point de nature à renverser le gouvernement égyptien, furent encore excités par les agents secrets de l'Angleterre.

Ibrahim-Pacha avait augmenté considérablement le tribut du prince de la montagne, et il eut l'imprudence de laisser entrevoir son intention de le renverser du trône quand il serait lui-même délivré de ses ennemis naturels. Les Anglais exploitèrent habilement cette circonstance, soit pour effrayer l'émir Beschir, soit pour exciter le soulèvement des peuples du Liban.

Enfin, le 17 août, quatre vaisseaux anglais, sous le commandement du commodore Napier, s'embossent devant Beyrouth et signifient à Ibrahim-Pacha le traité du 15 juillet. Les montagnards et tous les habitants de la Syrie s'étonnent qu'on veuille les remettre sous le gouvernement de la Porte. Les Égyptiens se préparent à la défense. Le 17 septembre, on voit arriver toute l'escadre combinée des Autrichiens et

17. Ils ne pourront pas porter ostensiblement, en dehors de leurs maisons, ni la croix ni le livre de leur foi.

18. Ils auront soin de ne sonner que légèrement dans leurs églises.

19. Ils y chanteront à voix basse.

20. Ils diront à voix basse leurs prières pour les morts.

21. Les Musulmans pourront semer et bâtir dans les cimetières chrétiens qui ne serviront plus.

22. Les chrétiens et les Juifs ne pourront prendre à leur service les esclaves des Turcs.

23. Ils n'achèteront pas les prisonniers des Turcs; ils ne pourront regarder les maisons de ces derniers.

24. Si un chrétien ou un Juif est maltraité par un Turc, celui-ci paiera l'amende fixée pour cela.

Les chrétiens et les Juifs ayant été satisfaits des présentes conditions, auxquelles ils promettent de se conformer, nous leur avons donné l'amman (assurance d'être protégés). S'ils y contreviennent, l'amman leur est ôté; ils sont déclarés désobéissants et rebelles, et punis comme tels.

des Anglais. Le 9, Beyrouth commence à être bombardé, et les troupes turques sont débarquées au pied du Kastravan. Les émissaires anglais parcourent la montagne, répandent de l'or et distribuent des fusils à tous les paysans.

C'est ainsi que se passa une révolution dont les paysans de la Syrie ne connurent point les conséquences ; ils redoutaient le gouvernement de la Porte, mais ils entrevirent un bon résultat dans la tutelle qui leur était accordée par quatre grandes puissances.

On connaît tous les détails de la prise de Beyrouth et de Saint-Jean d'Acre, ainsi que ceux de la déplorable retraite d'Ibrahim. On sait que l'émir Beschir, craignant de se voir trahi dans le camp des Egyptiens, crut aux promesses des Anglais, et que, du vaisseau où il avait demandé refuge, on le conduisit prisonnier à Malte, puis à Constantinople. Ce que nous avons à examiner, c'est la conduite du gouvernement de la Porte depuis qu'il s'est emparé de la Syrie.

Du jour où le Sultan est redevenu le maître de la Syrie, il a dû, avec des intentions pures, rechercher les meilleurs moyens de bien administrer ce pays et de l'établir définitivement sous sa domination. Or, en feuilletant les pages de l'histoire il a trouvé : 1° que la montagne du Liban n'avait pu être soumise par les Turcs d'aucune époque ; 2° qu'un gouvernement monarchique et absolu s'y était établi malgré tous les obstacles sur des bases solides, et que le temps en avait sanctionné l'existence ; 3° que divers pachas de Syrie, et notamment ceux d'Acre, s'étaient plusieurs fois soustraits au pouvoir du Grand-Seigneur en faisant des alliances avec la montagne.

Le Divan a donc pensé qu'en détruisant la famille princière des Chehab, dans les mains de laquelle se trouvaient concentrées depuis cent quarante ans toutes les forces gouvernementales des montagnes de Syrie, il abattrait d'un coup le drapeau autour duquel les révoltés de diverses époques étaient venus se ranger, et qu'il établirait ainsi sous sa domination absolue un pays qui, dans tous les temps, avait pu s'y soustraire.

La Porte raisonnait bien, car elle appuyait ses calculs sur l'expérience du passé, et la défaite de la maison Chehab serait devenue pour elle une victoire si elle avait su en profiter. Mais après s'être servie de tous les moyens de destruction, elle ne chercha point à réédifier et reprit son ancien système. Voyons, en effet, comment elle a agi.

Dès que les Anglais eurent livré la Syrie au gouvernement de la Porte, le petit émir Beschir fut nommé au gouvernement de la montagne. Son règne n'eut pas de durée ; au bout de quelques mois l'émir fut exilé à Constantinople, et remplacé dans ses fonctions par Omar-

Pacha. Celui-ci demeura une année entière établi à Beleddin, dans l'ancien palais du grand prince.

La discorde avait été jetée entre les Druzes et les chrétiens ; des engagements avaient eu lieu entre les provinces mixtes ; à Der-el-Kamar toutes les propriétés maronites étaient détruites ; les Druzes, premiers auteurs de la guerre civile, étaient partout victorieux. Omar-Pacha prit le parti des chrétiens, battit les Druzes en diverses occasions. Par une trahison habilement concertée, il fit prisonniers leurs principaux cheiks. Qu'on l'observe bien : les Druzes avaient été tout d'abord poussés au désordre par les agents mêmes de la Porte. Ils sont vainqueurs des Maronites, et le gouvernement se déclare contre eux ; mais ensuite les Maronites demandent le retour de l'émir Beschir ; le pacha de Beyrouth fournit aux cheiks druzes qu'il retenait prisonniers les moyens de s'échapper ; aussitôt la guerre recommence.

La Porte avait compris la nécessité d'établir un gouvernement unique dans les montagnes du Liban : l'envoi d'Omar-Pacha à Beleddin le prouvait suffisamment ; mais elle ne voulait point ramener le grand prince que les Maronites demandaient de toutes leurs forces, et en présence des protestations des puissances européennes, elle ne pouvait maintenir l'administration turque sur les peuples du Liban. Elle résolut donc d'établir un gouvernement mixte.

Sous le prétexte d'accéder aux instances des ambassadeurs et aux vœux des populations, le Divan décida, en l'année 1842, qu'il serait créé deux caïmakans, l'un druze, pour commander à ceux de sa nation, et l'autre maronite, pour commander aux chrétiens. En cas de discussions entre les deux caïmakans, toute affaire devait être portée devant le tribunal du pacha de Seyda.

On sent ce qu'un pareil système renferme de vicieux, puisqu'il n'existe, comme nous l'avons dit, aucune portion de la montagne habitée exclusivement par les Druzes. Lorsque dans un même village du pays mixte les habitants de deux maisons voisines se prennent de querelle, c'est au gouvernement druze qu'il appartient de s'interposer si les deux partis sont druzes ; au gouvernement chrétien, si elles sont chrétiennes ; mais si la querelle s'est élevée entre un Druze et un chrétien, le concours des deux gouvernements devient nécessaire. Les caïmakans ne s'entendent point ; ils s'injurient, ils prennent les armes, et toute la montagne est en guerre. Voilà en peu de mots le système qui fut adopté, qu'on veut encore faire prévaloir aujourd'hui, malgré tout le sang qu'il a coûté ; le système pour le succès duquel Chekib-Effendi, ministre des affaires étrangères de la Porte ottomane, s'est rendu en Syrie.

Dans les derniers troubles du Liban, le gouvernement turc, feignant de vouloir s'interposer entre les parties, appuyait ouvertement les

Druzes contre les chrétiens. Les soldats de la Porte avaient l'ordre de poursuivre les chrétiens, et il est prouvé que les Turcs ont fait aux Maronites autant de mal que les Druzes. Qu'on nous dise, après cela, que le Sultan marche vers la réforme et qu'il est animé des intentions les plus paternelles !

En vérité il s'agit bien de donner à des soldats le costume européen, de créer des comités d'instruction et d'agriculture ! Vains mots avec lesquels on abuse les âmes crédules ! Pour qu'une réforme dans l'empire ottoman pût avoir quelque bon résultat, il ne faudrait point qu'elle portât sur les choses extérieures. C'est le fanatisme, c'est l'ignorance, c'est surtout une politique de destruction qu'il s'agit d'abolir.

D'après le simple exposé des événements de la Syrie, tel que nous l'avons donné, on peut croire que la Porte n'atteindra jamais son but par les moyens qu'elle emploie. Peut-être anéantira-t-elle les peuples druzes et maronites ; mais quand elle aura entassé ruines sur ruines dans les montagnes du Liban, aura-t-elle détruit tous les germes d'insurrection qui fermentent dans le reste de la Syrie ? Aura-t-elle soumis les Napelouzins, les Kurdes, les Turcomans, les Bédouins de Jafed et de Tibériade ? Aura-t-elle réglé son administration et empêché chacun de ses defterdars et de ses pachas d'écraser le peuple par des exactions odieuses ? Aura-t-elle enfin excité l'amour des peuples musulmans et ranimé ses dernières forces vitales ?

Gravissons la cime du Liban, et de là jetons un coup d'œil sur l'ensemble du pays qui se déroule à nos pieds. Cette plaine, jadis si fertile, n'est plus qu'un immense désert. Les cèdres sont tombés ; Palmyre, autrefois si belle, est à moitié couverte par les grands sables. Le temple de Balbek, si souvent ébranlé par les révolutions de la terre, est encore là pour attester la grandeur des temps passés ! Jérusalem n'est plus que la ville des larmes. Les places où furent Tyr, Césarée, Ptolémaïs, Sidon, Beryte, Antioche, Séleucie, Laodicée, se cherchent en vain. Tant de royaumes s'élevaient jadis sur cette terre de Syrie, et de leur existence il n'est resté qu'un confus souvenir ! Un peuple qui n'en est pas un ; un mélange de mœurs, de croyances et de superstitions, dont il est difficile de se faire une idée ; un gouvernement qui poursuit la ruine de ses sujets ; des flots de sang répandus par un motif ou par un autre ; enfin de nouvelles ruines sans cesse entassées à côté des ruines de l'antiquité : tel est le spectacle affligeant que nous présente la Syrie.

III. — DES INTRIGUES DES PUISSANCES EUROPÉENNES EN SYRIE.

Il serait difficile de s'imaginer comment la Syrie est devenue un immense foyer d'intrigues entre toutes les grandes puissances de l'Eu-

rope. Pourtant on conçoit aisément l'importance politique qu'a prise ce pays, si l'on se rappelle que d'une part il touche au berceau de l'islamisme, de l'autre à la Perse, centre des discussions entre les Anglais et les Russes, et qu'il ouvre une des voies les plus directes pour se rendre aux grandes Indes.

La France cherche à se conserver les sympathies qu'elle possède, afin de pouvoir combattre un jour les progrès de l'envahissement britannique. Son influence est difficile à détruire, car elle date des siècles les plus reculés.

Mahomet, le sabre en main, répandait ses nouvelles doctrines. Le chrétien des pays qu'il envahissait devait adopter ses lois ou devenir esclave. Alors un long cri de guerre ébranle tout l'Occident; nos chevaliers prennent la croix, s'élancent vers l'Orient et présentent à l'islamisme une frontière longtemps infranchissable; ils fondent un empire de Jérusalem et un royaume d'Antioche; ils étonnent le monde entier par leur bravoure et leurs nobles vertus.

Mais plus tard la discorde se met entre eux et parvient à les vaincre, bien plus que les armes des Sarrasins. A la nouvelle de leurs revers, la France s'émeut encore; elle veut secourir ses frères de l'Orient. Il n'est point de sacrifice qui lui coûte; elle s'impose de toutes les manières; elle donne la croix au pauvre peuple, aux barons et aux rois, et notre pays marche de nouveau en tête de la lutte si longuement soutenue par la Chrétienté contre l'islamisme.

Mais le bruit se répand en France que les Kharismiens, chassés de la Perse par les Tartares, venaient de prendre Jérusalem et de dévaster toute la Palestine (1428). Aussitôt Louis IX ordonne une sixième croisade; il part lui-même pour l'Egypte. Au milieu des revers il éblouit les peuples par l'éclat de ses vertus militaires et chrétiennes. Sorti des fers de Mansourah, il aborde à Saint-Jean-d'Acre, où vingt-cinq mille Maronites descendent des montagnes du Liban pour se ranger sous ses drapeaux.

Le saint roi est rappelé en France par la mort de sa mère. Après son retour, on apprend que les Mamelouks ont envahi la Syrie et menacent d'exterminer toutes les populations chrétiennes. Aussitôt il est fait un nouvel appel aux armes et l'on jure de repartir pour la Palestine. On recommence à Tunis les attaques contre l'islamisme, et il fallut la mort de Louis IX pour que ce nouvel élan s'arrêtât.

Ainsi les croisades forment le principe de notre influence en Orient. Les nations conquises s'habituèrent à voir en nous des défenseurs, et les conquérants, qui estimaient la force brutale au-dessus de toute chose, nous considérèrent comme les seuls ennemis redoutables.

Après six croisades, la France avait beaucoup souffert, et le Crois-

sant s'avançait vers Constantinople; mais les ordres de chevalerie étaient encore debout, et, campés à Saint-Jean-d'Acre et à Rhodes, nos braves chevaliers rappelaient aux chrétiens de l'Orient qu'il existait encore des Français pour les défendre.

Enfin les Turcs s'emparèrent de Constantinople ; après plusieurs siècles de lutte entre l'Europe et l'Asie, les Sultans victorieux conclurent avec la France les premiers traités de paix. Notre nation exige avant tout le droit de protéger en Orient la religion du Christ. Soliman Ier le lui accorde, et depuis cette époque notre protectorat n'a cessé d'être exercé sur tous les chrétiens établis dans l'empire ottoman. Aucun souverain de la France depuis François Ier n'a craint de remplir une si belle mission, et même pendant la Terreur, le gouvernement révolutionnaire recommandait à son ambassadeur à Constantinople, M. Descorches, de protéger avec force les Maronites du mont Liban.

Qu'on demande ensuite ce que c'est que notre influence en Orient et en Syrie, et si elle existe encore! En fut-il jamais de mieux acquise? C'est parce qu'elle est trop réelle que toutes les puissances cherchent aujourd'hui à la combattre; et quant à nous, considérant tous les services qu'elle pourra nous rendre, devons-nous légèrement l'abandonner? Lorsque Bonaparte commença le siége d'Acre, les Maronites ne vinrent-ils point à son secours? Lors de l'expédition de Navarin, tous les Français ne trouvèrent-ils pas un refuge assuré dans les montagnes du Liban? Enfin, jusqu'à l'année 1840, notre nation ne jouit-elle pas seule en Syrie d'une très-grande considération?

Par le traité du 15 juillet, l'Angleterre s'était momentanément réunie à l'Autriche, à la Prusse et à la Russie, parce qu'il s'agissait de faire subir à la Syrie un changement de régime tout à fait opposé aux vues et aux intérêts de la France. Les quatre premières puissances agissaient toutes par le même principe, pour obtenir des résultats différents; et il fallait bien après tout que ces résultats leur parussent importants pour que, d'une part, l'Angleterre compromît son alliance avec la France, et que, de l'autre, l'Autriche s'exposât à troubler la paix du monde.

L'Angleterre poursuit depuis bien longtemps, avec une constance qui lui est propre, la création des moyens les plus prompts pour se rendre dans ses possessions de l'Inde. Deux routes lui sont indiquées; la nature en a marqué les étapes à travers l'Egypte par la mer Rouge, et à travers la Syrie, en descendant par l'Euphrate et le golfe Persique. Les communications par ce dernier pays furent les premières établies entre l'Orient et l'Occident, et servirent de fondement à la puissance des villes de Palmyre, Tyr et Sidon. Plus tard, les conquérants du monde connu en firent l'objet d'une sollicitude toute particulière. Il

n'est donc point étonnant que les Anglais, dont les intérêts dans l'Inde sont d'une bien autre importance que ne l'étaient ceux de l'empire romain, cherchent à rouvrir les mêmes communications, et qu'ayant établi par l'isthme de Suez un service aussi rapide que possible pour le transport des lettres et des marchandises, ils ne veuillent point rester soumis aux inconvénients d'une seule route.

Les tentatives que le gouvernement britannique a faites à plusieurs époques pour ouvrir la navigation de l'Euphrate n'ont point été heureuses, et cela non à cause de la perte de quelques navires, ni de la crainte de quelques écueils, mais bien par suite des combats qu'il a fallu soutenir contre les habitants du désert de Syrie. Les Arabes ne se laissent dominer que par une grande force morale, par l'appât du lucre ou par la terreur. L'Angleterre pourrait bien employer tous ces moyens; mais pour parvenir aux bords de l'Euphrate elle doit traverser la Syrie, et là elle trouve à lutter contre despop ulations ennemies de son nom. L'influence de la France lui nuit, et voilà pour elle le premier obstacle à renverser. C'est dans cet ordre d'idées que le gouvernement britannique a tant cherché, pendant ces dernières années, à s'immiscer dans l'administration de la Syrie. De 1838 à 1840, son agent, M. Hood, répandait dans la montagne des sommes considérables et cherchait à soulever les populations contre le gouvernement de Méhémet-Ali. Après le traité du 15 juillet, toute l'escadre anglaise se présentait devant les ports de Syrie et les bombardait pendant un mois, sans qu'il lui fût fait la moindre résistance, puisque les villes attaquées n'avaient pas de canons pour se défendre. Ainsi, d'une part, l'Angleterre dirigeait la révolte, de l'autre elle présentait un formidable appareil de guerre, et elle espérait ainsi donner une haute idée de sa puissance. Placée à la tête des quatre puissances alliées et chargée seule de tous les droits du Sultan, elle accordait sa protection à ceux qui la sollicitaient, elle faisait tomber de son trône ce vieil émir Beschir, ancien allié de la France; et, après lui avoir promis la liberté et le maintien de ses droits, elle le menait prisonnier à Malte, puis à Constantinople; elle exemptait le Castravan (province au centre du Liban, uniquement habitée par des Maronites) de trois années d'impositions; elle promettait son appui aux Druzes; elle commandait en despote à tous les agents du gouvernement de Constantinople. Elle était enfin entrée dans un pays où l'influence de la France avait jusque-là dominé seule, et elle y avait assez gagné de terrain pour espérer de se maintenir dans l'estime des Syriens.

Mais elle comprit bien vite qu'elle n'avait point atteint les résultats espérés. L'escadre partie et les Constantinopolitains maîtres du pouvoir, les Maronites viennent de nouveau demander à la France la pro-

tection qu'ils en avaient toujours obtenue pour leur culte et leurs églises. Cette protection ne leur manque pas, mais elle est devenue stérile. Si l'anarchie se répand chez eux, ils en accusent les Anglais; si l'administration nouvelle est pire que l'ancienne, les Anglais en sont la cause. Le consul général d'Angleterre fait de vains efforts pour calmer l'irritation qui se développe. Les consuls des autres puissances agissent contre lui, et chacun veut servir la cause des montagnards dans le sens qui, exclusivement, peut être utile à sa nation.

Au milieu de ce désordre, les Maronites demandent le retour de l'émir Beschir. La France et l'Autriche promettent d'appuyer leur demande auprès de la Porte. Il n'en fallut pas davantage pour déterminer l'Angleterre à agir en sens contraire, et c'est pour cela qu'elle soutint les prétentions des cheiks druzes sur la possession de leurs fiefs. On dit que la France et l'Autriche avaient, à cette époque, adressé une note au ministère ottoman en faveur de la famille Chehab et qu'elles furent obligées de la retirer.

Si, dans la première guerre civile, les Druzes avaient dépouillé tous les chrétiens de la montagne mixte, à leur tour ils avaient été eux-mêmes ruinés par les agents turcs. Ils se trouvaient donc assez disposés à demander, conjointement avec les chrétiens, l'administration du grand prince. Les Maronites comprenaient bien à leur tour qu'ils ne seraient jamais indemnisés de leurs pertes ni par le gouvernement de la Porte ni par les Druzes, et, pour se rapprocher de ces derniers, ils consentaient à retirer toutes leurs réclamations et à oublier le passé. Mais l'Angleterre, appuyée de la Russie et des pachas turcs, n'eut garde de laisser opérer ce rapprochement, qui eût été le triomphe de la politique française. Elle souffla le désordre, et tout le monde sait ce qui arriva. Il est donc vrai de dire que les Anglais sont la première cause des derniers désastres du Liban, quoiqu'on ne puisse admettre qu'en maintenant les dissensions parmi les habitants de la Syrie, ils aient, ainsi qu'on l'avait prétendu, encouragé de sang-froid le meurtre et l'incendie. Ce reproche peut être adressé aux Turcs, mais non aux Anglais.

Par le récit succinct que nous venons de faire de la politique anglaise en Syrie, nous croyons avoir suffisamment établi :

Que l'Angleterre a besoin d'une certaine influence dans ce pays pour s'assurer un nouveau passage vers l'Inde ;

Qu'après le traité du 15 juillet elle a cru pouvoir renverser l'ascendant de la France sur les chrétiens du Liban ;

Que n'ayant pas réussi dans ses tentatives, elle cherche à s'attirer les sympathies des populations ennemies des Maronites ;

Et que, pour atteindre son but, elle attise l'anarchie.

Nous avons dit que la Russie s'était jointe à l'Angleterre pour com-

battre l'influence française. Cela s'explique par la ligne de conduite que la première de ces puissances a toujours suivie à Constantinople. Après avoir déposé les armes devant l'unanimité de l'Europe, le czar savait bien que l'empire ottoman ressemblait à un malade fatalement condamné à une mort prochaine, et que chaque nouvel essai de ses forces devait nécessairement affaiblir son souffle vital. Aussi son ambassadeur avait-il l'ordre d'encourager le Sultan dans toutes ses tentatives d'énergie.

Depuis le traité d'Unkiar-Skelessi, ce sont les Russes qui ont toujours représenté à la Porte combien sa dignité était compromise à Bagdad avec les Perses, ou à Tunis par les prétentions du bey, ou en Syrie par les attaques de Méhémet-Ali, en Grèce par ses démêlés avec le cabinet Coletti, ou dans son administration intérieure par les intrigues de toutes les puissances de l'Europe.

La réoccupation de la Syrie, bien loin de raffermir le trône du Sultan, lui a porté un des coups les plus capables de l'ébranler. Qu'on nous dise en quoi la possession de cette province pouvait lui être utile. Chaque année des sommes immenses y sont englouties pour l'entretien de l'administration, et l'on n'en peut retirer ni impôts ni recrues. La guerre y est continuellement maintenue sans résultat, et paraît devoir y durer encore longtemps. Oh! combien les Russes voient avec une secrète joie la Turquie accablée d'embarras sans cesse renaissants!

De même que la France protége les chrétiens de tous les rits réunis à l'Eglise de Rome, le czar doit exercer son protectorat sur tous les Grecs schismatiques de l'Orient. Dans la montagne du Liban, les Grecs schismatiques sont unis à la cause des Maronites, et comme eux victimes des Druzes. Pourtant la Russie soutient à Constantinople la politique anglaise, ce qui prouve combien elle a intérêt au désordre.

Voyons maintenant quelle a été la ligne de conduite suivie par l'Autriche depuis 1840. Cette puissance, trop craintive du côté de la France, fatalement conduite par l'union de l'Angleterre à la Russie et à la Prusse, devait nécessairement entrer dans le traité du 15 juillet. En faisant la guerre en Syrie et en mettant sa petite flotte à la remorque de l'escadre anglaise, elle n'avait fait qu'obéir à des circonstances plus fortes qu'elle. Aussi, dès que les craintes de guerre furent évanouies, on la vit se réunir à la France et agir de concert avec elle dans l'intérêt des populations chrétiennes. Il est vrai de dire que l'Autriche avait espéré jouer un rôle auprès des Maronites, en se trouvant seule puissance catholique dans une coalition de gouvernements hérétiques et schismatiques; mais son rôle est demeuré jusqu'à ce jour peu important.

Quant à la Prusse, elle a généralement suivi la politique anglaise.

Il résulte de tout cela que l'Angleterre et la Russie, toutes deux persévérantes et audacieuses, ont un grand intérêt à maintenir les désordres du Liban, tandis que la France et l'Autriche agissent dans le sens le plus favorable au développement de la paix et du repos. Il y a de plus, entre les premières et les dernières puissances, tout l'avantage de ceux qui attaquent sur ceux qui se défendent.

Ces pauvres Turcs ont bien raison de dire que les influences étrangères les gênent dans l'administration de la Syrie ; mais ils ne devraient point oublier que leur manière de gouverner a seule produit ces influences.

En effet, si les chrétiens trouvaient sous la tutelle des pachas la sécurité qu'ils sont en droit d'exiger, qu'auraient-ils besoin de la protection de la France ? Si la Porte gouvernait tous ses sujets d'une manière équitable et régulière, à quoi servirait la protection des Russes pour les Grecs, et des Anglais pour les Druzes ?

Nous avons raconté jusqu'ici d'une manière succincte les événements de la Syrie, et nous avons trouvé des principes désorganisateurs : 1° dans l'état politique de ce malheureux pays, soit dans la diversité des religions et des races d'hommes qui y sont établies ; 2° dans l'exposé des principes sur lesquels s'appuie le gouvernement de la Porte, principes qui sont établis aussi bien par l'histoire du temps passé que par celle des événements modernes ; 3° dans les intrigues des grandes puissances européennes.

Croit-on que, si une de ces causes de destruction venait par hasard à disparaître, le Sultan pourrait administrer la Syrie d'une manière plus convenable ? Telle n'est point notre opinion. En admettant que toutes les puissances renonçassent à exploiter un champ plein d'avenir pour elles, serait-ce la loi du Coran qui donnerait au Grand-Seigneur le pouvoir de punir les rebelles et de protéger les innocents ? Serait-ce un gouvernement ruiné, et ne se soutenant que par artifice, qui pourrait réformer une province, lui faire oublier ses rancunes et lui donner l'unité qui lui manque ? Nous avons reconnu que la Porte, dans l'état de faiblesse où elle est successivement tombée depuis la prise de Constantinople, ne peut gouverner ses peuples qu'en les divisant. Il est donc inutile de lui conseiller ce que la nécessité l'empêche de faire, et nous ne pouvons qu'exprimer des vœux pour que la philanthropie de toute l'Europe se réveille en faveur de l'Orient.

Il est évident que toutes les nations dont les influences se combattent en Syrie comptent sur la chute plus ou moins prochaine de l'empire ottoman, et qu'elles se préparent à en profiter. L'événement qui produira ce dénoûment d'une grande question naîtra sans doute de circonstances imprévues ; car l'équilibre européen, chargé de tant de

complications, peut être rompu par la moindre des causes. Quand donc cet équilibre sera rompu, n'est-il pas à craindre que ce qu'on veut éviter n'arrive, et que la répartition de l'Orient ne se fasse de manière à augmenter les envahissements des uns et à menacer la puissance des autres? Nous croyons qu'une diplomatie tenant essentiellement à la paix ne doit point seulement écarter la guerre du moment actuel, mais encore rechercher les moyens de la rendre impossible dans l'avenir.

D'ailleurs n'est-il pas prudent d'attaquer par les détails ce qui, dans l'ensemble, ne pourrait être détruit que d'une façon violente, et ne serait-il pas plus aisé de défendre Constantinople seule contre les empiétements de la Russie que toute la Turquie? Quand un arbre est malade, n'essaie-t-on point de lui couper les branches pour rendre de la vigueur au tronc? et puisque la possession de la Syrie a beaucoup affaibli l'empire ottoman, ne serait-il point convenable de la lui enlever? La Russie, nous le savons bien, n'entrerait point dans une alliance ayant pour but de priver le Sultan d'une de ces provinces, car cela serait contraire à ses vues. Nous savons encore que cette puissance pourrait exciter les fureurs de la Porte contre un pareil empiétement. Mais enfin la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse n'ont-elles point un égal intérêt à agir dans un sens opposé à la Russie, et ne pourraient-elles point lui opposer leur unanimité?

Si les puissances laissent la Syrie dans l'état de désordre où elle est tombée, n'est-ce point affaiblir le Sultan et travailler dans l'unique intérêt des Russes?

L'Angleterre aurait sans doute quelque répugnance à défaire de ses propres mains ce qu'elle a créé. Mais si elle pouvait, par une nouvelle combinaison, détruire toute influence étrangère dans le Liban, s'ouvrir un second passage dans l'Inde et faire le bonheur des populations de Syrie, serait-elle retenue seulement par un sentiment d'amour-propre?

Disons enfin toute notre pensée : la Syrie renferme, selon nous, tous les éléments nécessaires à la formation d'un petit Etat. Essayons de démontrer que ce n'est point de notre part une vaine utopie.

IV. — DU SEUL SYSTÈME D'ADMINISTRATION APPLICABLE A LA SYRIE.

Un gouvernement est l'agent moral qui veille à la conservation d'une société. Il est donc obligé de défendre cette société contre les attaques du dehors, de la protéger contre ses ennemis domestiques et de la diriger selon les règles de la vertu.

Comme une société ou une nation peut être souvent menacée par des voisins dangereux, il faut qu'elle soit tenue en état de défense. De là résulte la nécessité de circonscrire son développement dans les li-

mites naturelles et d'entretenir un nombre de soldats proportionné à l'étendue de son territoire. La Syrie possède des limites naturelles ; elle est bornée au nord par la chaîne du Taurus, à l'est par l'Euphrate et le désert, au sud par les montagnes de Palestine et l'Isthme de Suez, à l'ouest par la mer Méditerranée. Le Taurus, du côté de l'Asie-Mineure, offre une barrière infranchissable et ne présente qu'un seul défilé garni de fortifications redoutables, qui n'a jamais pu être forcé. Ce défilé porte le nom de Colek-Boyhaz. Près de l'Euphrate, le Taurus s'abaisse, mais la ligne de ses montagnes est singulièrement propre à la disposition d'un bon système de défense. La Syrie serait ouverte du côté de l'est si une armée pouvait traverser le désert ; mais on sait combien la chose est impossible. Quant aux habitants mêmes du désert, ils sont actuellement très-capables de détrousser une caravane ou de poursuivre un ennemi, mais ils n'auraient aucun moyen d'action contre un pays montagneux et convenablement organisé. Une attaque du côté de l'Egypte n'est possible qu'autant qu'on serait maître de Suez. L'expédition des Français en 1799, et celle d'Ibraham-Pacha en 1829, l'ont prouvé de reste. Ainsi l'on peut admettre avec toute raison que la Syrie est circonscrite de manière à former un État indépendant.

Il est des royaumes dont l'existence dépend du succès d'une bataille. La Syrie ne serait point dans ce cas-là ; car, en admettant qu'elle fût envahie, il serait encore facile de la défendre si l'on y réduisait la guerre à des affaires de poste. Par une tactique de ce genre, un petit nombre de soldats habitués à manœuvrer dans les montagnes pourraient aisément soutenir les efforts d'une grande armée, et finir même par la détruire.

Il est vrai que les peuples de Syrie sont assez turbulents, et que depuis des siècles la guerre civile n'a cessé de régner au milieu d'eux ; mais nous croyons en avoir expliqué la cause en rappelant comment les premiers efforts des factions se sont toujours dirigés contre la mauvaise administration des pachas turcs, et comment la Porte a sans cesse été obligée de diviser pour régner.

Qu'on nous permette de raconter deux événements récents, et l'on verra si les populations insurgées ne doivent point trouver grâce devant notre jugement. Lorsque nous étions à Adana, il y a trois ans environ, le pacha de cette ville reçut un firman du Grand-Seigneur par lequel les Turkomans avaient à payer, pour le montant de leurs impositions, une somme de 150,000 piastres environ. Le pacha signifia aux agas qu'ils eussent à percevoir 300,000 piastres ; ceux-ci en demandaient 400,000. Les contribuables se refusaient à payer sans connaître le firman dont il était fait mention, ajoutant qu'ils respecteraient les volontés de Sa Hautesse si elles étaient telles qu'on le prétendait. Le

pacha n'accéda point à cette juste réclamation et donna ordre d'attaquer les prétendus rebelles. Une bataille, ou plutôt un massacre, fut commencé dans la plaine de Tarsoul. On transigea, et il fut payé 200,000 piastres.

Voici maintenant un des motifs qui ont produit le dernier soulèvement de Napelouze. Le chiffre des impositions pesant sur les divers pachaliks avait été fixé, et, comme d'ordinaire, le peuple avait beaucoup plus à payer que le trésor du Sultan n'avait à encaisser. En outre, la récolte des blés avait totalement manqué. Eh bien, ce fut une raison pour que les percepteurs demandassent le paiement des impôts en blé et non point en argent. De cette manière, le paysan dont le revenu n'était point suffisant devait emprunter de l'argent à gros intérêt pour acheter du blé, et remettre ensuite ce blé à l'agent du gouvernement; puis il devait encore emprunter pour racheter son blé au pacha même, qui, devenu l'unique détenteur, en faisait considérablement augmenter le prix.

Comment voudrait-on qu'une nation ne se soulevât pas en présence de telles infamies, et pourrait-on l'accuser d'être inquiète lorsqu'on la force à subir toutes les angoisses de la misère?

La plupart des habitants du désert habitaient jadis des contrées fertiles, et se sont réfugiés sur les sables brûlants pour y respirer l'air de la liberté. Aussi, grand fut notre étonnement lorsqu'en arrivant dans les environs de Nazareth et de Tibériade nous y trouvâmes des Bédouins de plusieurs tribus, professant comme nous la religion du Christ. Evidemment ces hommes, après avoir connu notre civilisation, étaient retombés dans la barbarie en fuyant le despotisme.

On le voit, toutes les causes d'insurrection ne proviennent que du mauvais gouvernement des Turcs.

En cet état de choses une domination chrétienne serait la seule possible en Syrie, parce qu'elle seule pourrait s'établir d'après les principes de la morale et de la justice. Elle devrait nécessairement s'appuyer sur les Maronites du Liban, et aurait devant elle un avenir immense.

La hauteur du Liban est de sept mille neuf cents pieds. Entre le Liban et l'anti-Liban s'étend la plaine de la Beka (ancienne Célésyrie), dont l'élévation au-dessus du niveau de la mer est de cinq mille pieds environ. Vers le milieu de cette plaine l'ancienne ville de Balbek était autrefois assise. C'est sur son emplacement même que devrait être établie la capitale du nouvel Etat. En voici les raisons. La plaine de la Beka communique par une pente douce d'un côté avec Acre et la Palestine, de l'autre avec le désert et les villes de Hama, Hams et Alep, en suivant les bords de l'Oronte, avec toutes les provinces de Latta-

quié et de Caramanie. Balbek pourrait donc commander à la fois à toutes les extrémités de la Syrie ; elle dominerait le Liban beaucoup mieux que Damas ou Beyrouth, parce que la première de ces villes est trop éloignée et la seconde trop basse. Le versant du Liban qui regarde la mer est fort élevé et d'un accès difficile, tandis que celui qui tourne à l'est est peu haut et facile à gravir. Ainsi pour détruire une insurrection dans la montagne, il faudrait l'attaquer non point par le côté de Beyrouth, mais par celui de Balbek, et, pour la soumettre entièrement, il suffirait de placer quelques forts sur les hauteurs et d'y tenir garnison. Enfin, dans tous les cas, un blocus serait le plus efficace de tous les moyens à employer contre elle, puisqu'elle n'a point de greniers où se trouvent des approvisionnements et qu'elle ne produit point de blé. Dans toutes ces alternatives, la capitale serait toujours parfaitement placée à Balbek.

La Syrie est un pays d'une immense fertilité ; elle donne tous les fruits de l'Europe et tous ceux de l'Asie ; les semailles produisent depuis dix-huit jusqu'à vingt-quatre grains de blé pour un, tandis qu'en France elles ne rendent que de huit à neuf.

Les vins y sont de bonne qualité et jouissent d'une réputation justement méritée ; les soies y sont produites en abondance, et le Liban seul en fournit de huit à neuf mille balles ; les cocons, les sézames, l'olivier, la garance, la laine, tout peut s'y récolter en abondance. Ainsi l'agriculture, première fortune des Etats, pourrait recevoir en Syrie le plus vaste développement et prospérer à l'ombre d'une sage administration.

Le commerce, autre source de prospérité, trouverait encore à répandre ses bienfaits sur tous les marchés de la Syrie. D'une part les échanges des denrées les plus précieuses, et de l'autre les communications entre l'Orient et l'Occident, suffiraient pour y ramener l'aisance et la splendeur des villes de Tyr et de Sidon.

Ainsi nous nous abusons étrangement, ou bien la force d'un nouvel Etat en Syrie serait suffisamment appuyée sur de bonnes frontières, une bonne position géographique, un centre convenable de pouvoir et une grande richesse territoriale.

Voyons maintenant comment ce pays devrait être administré. Les sociétés dans l'enfance ne peuvent avoir un gouvernement libéral, parce que l'action qui dirige une société doit être en harmonie avec l'état même de cette société. Ainsi on ne pourrait pas plus instituer une république dans la Russie qu'imposer un despote à l'Amérique.

Une monarchie indigène offrirait à la Syrie le meilleur de tous les gouvernements. Nous disons *monarchie*, parce que des peuples dégénérés ont besoin d'un main sûre qui les guide ; nous disons *indigène*,

parce qu'un prince tiré du pays même connaîtrait mieux les besoins de son royaume et ne donnerait de l'ombrage à aucune puissance européenne.

Les recrues devraient être prises indifféremment dans toutes les sectes, et non point, comme aujourd'hui, chez les Turcs seulement. Il devrait être fait des régiments de Maronites, des régiments de Druzes et des régiments de Turcs, et chaque soldat ne devrait servir qu'un temps déterminé. Pour fondre les antipathies qui existent, les soldats turcs devraient être envoyés dans les pays chrétiens, les chrétiens chez les Druzes, les Druzes chez les Ansariés; avec un pareil système il n'y aurait point à craindre des révolutions qui fissent passer le pouvoir dans les mains d'un petit nombre. La noblesse qui existe déjà devrait être amenée de tous les points de la Syrie auprès du souverain pour y recevoir toutes les missions honorables. A elle serait dévolu le commandement des villes; des chefs turcs devraient être envoyés dans le Liban comme des chefs maronites dans les villes turques, et tous seraient soumis à l'action d'une même loi. De la sorte on pourrait inévitablement compter sur une prochaine fusion de tous les peuples de Syrie, et voici comment elle s'opérerait.

Les Druzes et les Ansariés, et beaucoup d'autres peuples fort peu nombreux, admettent qu'il est permis de pratiquer ouvertement la religion du plus fort, pourvu qu'on reste intimement fidèle à celle dans laquelle on est né. C'est d'après ce principe que l'émir Beschir a longtemps fait croire aux Druzes qu'il n'était pas devenu chrétien. Mais si une génération est en apparence chrétienne et mentalement idolâtre, on ne peut mettre en doute que celle qui lui succédera sera uniquement chrétienne.

La polygamie, le dégoût qu'inspire l'abus des femmes, le vice qui en est la suite, sont causes que le nombre des Musulmans diminue chaque jour. Les chrétiens, au contraire, augmentent dans une proportion considérable.

D'après ce fait, constaté par tous les voyageurs, il est évident qu'un avenir immense est ouvert aux populations chrétiennes de l'Orient, que les Turcs doivent être anéantis, et qu'on se demandera peut-être un jour comment a fini la religion de Mahomet.

Les peuples du Liban veulent des lois et demandent un maître. Aujourd'hui ils sont en guerre parce que les Maronites demandent le retour de Beschir comme prince chrétien, et les Druzes veulent reconquérir pour un de leurs chefs le commandement de la montagne; mais tous sont d'accord sur la nécessité d'avoir un régime plus régulier que celui des Turcs.

Les Bédouins du désert de Syrie (tout à fait différents de ceux d'Ara-

bie), que l'on voit continuellement sur les frontières, qui viennent dans les foires publiques pour y vendre leurs laines, qui plantent sur les lisières de leur domaine, qui demeurent à cheval tant que la récolte n'est pas faite, ceux-là peupleraient volontiers les campagnes et adopteraient l'aisance d'un état social plus avancé que le leur, s'ils ne devaient point redouter des avanies continuelles et la perte de leur indépendance.

Ibrahim-Pacha avait rappelé dans la Beka une foule de Bédouins et leur avait donné du terrain à cultiver, sous la condition que, d'une part, ils construiraient des villages, et, de l'autre, qu'ils ne paieraient que les impositions fixées dans le désert. En effet, une cinquantaine de villages s'étaient élevés de la sorte ; mais au retour du régime turc tous ces villages ont été bientôt abandonnés et détruits.

Quel magnifique tableau ! Comme l'imagination s'enflamme lorsqu'elle aperçoit la possibilité de faire renaître d'une terre antique tant de puissantes cités, de tirer du désert de nouvelles populations, de ramener enfin la civilisation au point d'où elle est partie !

Que ceux qui ne seront point de notre avis nous pardonnent de chercher avec amour la nouvelle aurore d'un pays plongé dans les ténèbres. S'ils ne veulent point que la Syrie puisse former un Etat indépendant, qu'ils croient au moins à la possibilité d'ériger en principauté tributaire du Grand-Seigneur, sous la garantie des puissances, l'ancien domaine de Fakr-el-Din, c'est-à-dire tout le pays chrétien contenant le Liban, l'anti-Liban et les villes de Seyda, Beyrouth et Tripoli, en tout quatre cent à quatre cent cinquante mille habitants ; qu'ils rétablissent les droits de la famille Chehab ou qu'ils en créent d'autres ; que toute protection de la France cesse dans ce pays, et que, moyennant un tel sacrifice de notre part, l'Angleterre abandonne la lutte d'influence qu'elle veut soutenir ; que cette puissance même prenne son passage vers l'Inde sans esprit d'envahissement. La diplomatie peut faire tout cela. Le moment est venu : il faut que l'Europe s'occupe enfin de la Syrie comme la religion et la bonne politique le lui commandent ; il faut que ses sympathies se réveillent et se manifestent en faveur d'un peuple chrétien trop longtemps opprimé !

J. Rostand.

SITUATION RELIGIEUSE DE L'ESPAGNE.

Pendant qu'au sein d'une paix profonde les autres grandes nations de l'Europe ont pu consacrer tous leurs efforts à augmenter leurs richesses, la malheureuse Espagne s'est vue plongée, depuis plus de vingt ans, dans une suite non interrompue de guerres civiles. Tous les éléments de la société y ont été confondus dans un chaos politique d'où devait surgir, nous disait-on, une nouvelle création. Aujourd'hui le trouble paraît enfin tendre à se calmer; une sorte de tranquillité relative se rétablit; les oscillations deviennent plus faibles, et l'on peut du moins entrevoir le moment où la législation, dont le cours a été si longtemps interrompu ou détourné, rentrera dans son lit naturel. Un pays placé dans une telle situation excite nécessairement un vif intérêt. Déjà l'homme d'Etat et l'industriel s'empressent de le visiter; ses ressources, encore peu connues, sont soigneusement recherchées et calculées. Celui-ci trace un chemin de fer; celui-là sonde le terrain pour découvrir les trésors minéraux; un troisième entreprend la construction d'un pont; tous promettent à l'Espagne le bonheur, sans oublier les bénéfices qu'eux-mêmes en retireront.

Mais si d'autres s'intéressent à l'Espagne parce qu'elle leur offre un théâtre ouvert à leurs spéculations, nos yeux, au contraire, se tournent vers elle pour y chercher avec avidité quelques indices de son état moral et religieux. Ce n'est pas seulement en qualité de catholique, c'est surtout comme catholique *anglais* que nous nous sentons attiré par le spectacle extraordinaire que présente l'Espagne. Là, plus que partout ailleurs, les calomniateurs de notre sainte religion ont prétendu trouver matière à confirmer leurs assertions. Sous quelles sombres couleurs ne nous a-t-on pas dépeint l'ignorance des Espagnols, leur superstition, le despotisme de leurs prêtres? N'a-t-on pas affirmé que ce noble pays démontrait jusqu'à l'évidence le profond avilissement dans lequel pouvait tomber un peuple qui ne lisait point la Bible? On n'a cessé de nous répéter que sa religion ne consistait que dans une vaine pompe extérieure, éblouissant les yeux par des cérémonies ma-

gnifiques célébrées dans de superbes églises et devant des autels resplendissants des trésors des deux Indes, sans faire naître la conviction dans la raison et la sincérité dans le cœur, tandis qu'une multitude de prêtres ambitieux et gorgés de richesses, soutenus par un tribunal sanguinaire, s'entendaient avec un gouvernement despotique pour maintenir le peuple dans un état habituel d'illusion, d'erreur et d'esclavage.

Ne devrait-on pas naturellement penser que, chez un tel peuple et avec une telle religion, il suffirait d'enlever les étais vermoulus auxquels l'édifice s'appuyait pour le voir soudain tomber en poussière, et ne laisser à sa place qu'une masse informe d'irréligion et d'immoralité? Eh bien, on n'a rien négligé pour faire cette douloureuse épreuve. L'Église d'Espagne, dépouillée de toutes ses richesses temporelles, est demeurée dans une indigence digne des temps apostoliques : à ses revenus territoriaux, à ses dîmes, on a substitué de modiques pensions que l'on met un soin scrupuleux à laisser s'arriérer. Les temples n'ont plus de tableaux, les autels n'étincellent plus d'or et de pierreries; l'alliance de l'Eglise et de l'Etat a été rompue ouvertement, avec un mépris affecté pour le clergé, par l'exil des évêques, des dignitaires, des prêtres de paroisse; par la clôture des communautés religieuses, dont les habitants ont été chassés de leurs demeures.

L'épreuve, disons-nous, a été accomplie, et le résultat a été de nature à porter la joie la plus pure dans le cœur de tout catholique. Sous ce rapport l'auteur de cet article peut, à plusieurs égards, parler d'après sa propre expérience. Il a vu les moines exilés d'Espagne, lors du premier décret de suppression, se réunir aux communautés de leur ordre en d'autres pays, et les édifier par la sévérité de leur discipline et la sainteté de leur vie. Il a vu les membres du clergé, parqués dans quelques petites villes de France et mourant presque de faim, vivre en commun, réciter dévotement ensemble les offices divins, toujours prêts à se rendre utiles, et toujours exemplaires dans l'accomplissement de tous leurs devoirs. Il a vu la robuste jeunesse de Catalogne, couvrant le pont des pyroscaphes qui la ramenaient de Rome, où elle s'était rendue, sans un maravédi dans la poche, pour y recevoir une ordination qu'elle ne pouvait obtenir chez elle, soit parce que ses évêques étaient bannis, soit parce qu'elle n'avait aucune confiance dans les administrateurs intrus des siéges vacants. Oui, il a vu les évêques, chassés de leurs églises par le fléau révolutionnaire, se faire partout révérer par leur science, leurs vertus et leur inébranlable courage; il a vu une foule de laïques espagnols, de tout âge et de toutes les classes de la société, fermement attachés à leur religion, en suivre avec zèle les pratiques, tout éloignés qu'ils étaient de leur patrie. Notre but aujourd'hui est de mettre sous les yeux de nos lecteurs notre opinion

sur le résultat définitif de cette lutte et les motifs sur lesquels nous la fondons.

Il est juste que nous fassions connaître d'abord nos droits à la confiance de nos lecteurs ; les voici. Nous avons eu mainte occasion de converser soit avec des prélats espagnols exilés, soit avec ceux qui avaient conservé leurs siéges, soit encore avec les administrateurs de plus d'une église vacante ; nous avons recherché la connaissance des simples prêtres, et nous en avons trouvé beaucoup aussi distingués par leur érudition que par leur vertu et leur discernement ; nous avons visité des séminaires, des colléges et des écoles ; nous avons regardé toute institution charitable comme aussi digne d'un examen approfondi et aussi glorieuse pour la ville qui la renferme, que l'Alhambra ou l'Alcazar ; nous avons passé un temps considérable dans les hôpitaux, dans les asiles, dans les maisons d'enfants trouvés et dans les hospices ; partout nous n'avons rencontré que de la courtoisie et la plus grande obligeance à seconder notre désir d'instruction ; nous avons pénétré dans les saintes solitudes de plusieurs maisons religieuses, et les vertus que nous y avons découvertes nous ont rempli à la fois d'espoir et d'édification. Enfin, nous avons eu le bonheur de pouvoir nous entretenir, dans la confiance de l'intimité, avec des personnes de toute opinion politique, de tout état et de tout rang, et elles nous ont procuré toutes les informations que nous pouvions désirer. A la vérité, nos recherches personnelles se sont bornées au midi de la Péninsule ; mais les rapports qui nous ont été faits s'étendent sur le pays tout entier, et nous aurons soin de ne pas alléguer un seul fait sans indiquer notre autorité.

En premier lieu, il est de la plus haute importance de connaître les personnes qui vont se trouver chargées de réorganiser le système ecclésiastique, de rétablir les séminaires supprimés et de réformer les abus qui n'ont pu manquer de se glisser dans l'Eglise pendant une si longue période d'anarchie ; à elles il est réservé de rallumer le zèle refroidi, de restaurer l'ordre de la juridiction canonique, troublé par l'intervention des tribunaux civils ; mais, par-dessus tout, de combler le vide immense que la suppression des communautés religieuses a laissé dans les établissements nécessaires pour instruire et diriger la masse du peuple et exercer sur lui une salutaire influence ; nous aurons ensuite à examiner si le peuple lui-même désire que l'on guérisse les plaies faites à la religion.

D'après toutes les occasions que nous avons eues de juger le corps épiscopal de l'Espagne à l'époque de la dernière révolution, nous avons dû nous former une très-haute idée de son mérite. Voici d'abord un fait incontestable : des soixante-deux évêques qui forment la hiérarchie, il n'y en avait, au commencement de l'année dernière, que

douze qui eussent conservé leurs siéges. Quelques-uns étaient morts de vieillesse ou de maladie ; d'autres avaient succombé aux mauvais traitements qu'on leur avait fait subir, mais le plus grand nombre gémissaient dans l'exil. Dans les gouvernements révolutionnaires, les plus despotes sont précisément ceux qui se disent libéraux. Le traitement fait aux évêques est une preuve de cette vérité. Par ce que l'on appelle une *providencia gubernativa*, c'est-à-dire par un ordre arbitraire du gouvernement, un prélat recevait l'injonction de partir sur-le-champ pour le lieu de son exil et d'y rester un temps illimité. Comme d'un autre côté tous les revenus des évêchés avaient été saisis et que les pensions qui étaient censées les remplacer ne se payaient pas, il s'ensuivait que l'évêque exilé, ne pouvant avoir recours à la sympathie de son troupeau dont il était éloigné, se voyait abandonné à la charité d'étrangers qui ne connaissaient probablement ni ses vertus ni ses besoins. Les prétextes ne manquaient pas pour colorer ces abus : tantôt le prélat avait refusé de reconnaître la juridiction de la junte ou commission ecclésiastique créée par le décret du 22 avril 1834 ; tantôt il avait ordonné des prêtres malgré la défense qui lui en avait été intimée ; tantôt il avait soumis de respectueuses observations contre la suppression des ordres religieux ; tantôt il avait défendu les biens du clergé ; mais, partout et toujours, le grand crime, c'était d'avoir reculé avec horreur devant la séparation schismatique du Siége apostolique, projetée par le gouvernement. Tels furent les crimes des évêques. Si du temps de Henri VIII l'Angleterre eût possédé un épiscopat aussi décidé à résister et à souffrir, il est douteux qu'elle eût perdu la foi.

Il nous est impossible de fixer exactement le nombre des évêques chassés de leurs siéges, car nous ne savons pas combien d'entre eux sont morts dans l'exil ; mais ceux qui ont vécu assez longtemps pour y rentrer avec honneur sont très-nombreux. Le 19 janvier 1844, cédant aux instances du clergé et du peuple de Séville, le gouvernement invita le vénérable archevêque de cette ville, cardinal Cienfugos, à retourner dans son diocèse, d'où il était éloigné depuis huit ans. Il faut observer que l'ordre de bannissement ne l'accusait d'aucune faute ; mais le gouvernement prévoyait sans doute que, malgré la douceur qui le distinguait, il n'aurait jamais consenti à laisser supprimer injustement les ordres religieux, et aurait tenu la conduite qui convenait à un fidèle pasteur. Le même jour, un décret de rappel fut adressé à l'archevêque de Santiago, et cet acte de justice fut suivi d'autres du même genre en faveur de l'archevêque de Tarragone, des évêques des Canaries, de Palencia, de Calahorra, de Pampelune,, de Placencia, et bientôt après de l'évêque de Ceuta. Don Juan-Antonio-Diaz Merino, évêque de Minorque, mourut en exil à Marseille, le 16 avril de la même année. Peu de jours

avant sa mort il écrivit à un ami à Madrid pour lui demander une faible somme d'argent qui devait servir à couvrir les frais de son enterrement, et quand il l'eut reçue il expira dans une sainte paix. Tout Marseille peut attester les vertus qui répandirent l'honneur et la vénération sur son exil. Mais nous aurons occasion de reparler de lui. Disons un mot de la cruauté et de l'ignominie avec lesquelles fut traité l'excellent évêque d'Alcala. Plus qu'octogénaire, il fut déporté en 1837 dans un *presidio* en Afrique, lieu habité par des forçats, où l'eau même que l'on boit doit être apportée d'Espagne, dont le climat est pestilentiel, et où il lui devenait impossible de se procurer les soulagements que pouvait exiger son âge avancé. Mais un cri général d'indignation s'étant élevé, on fut obligé, au bout de deux ans, de le rappeler. Certes, si l'Eglise primitive pouvait à bon droit se glorifier d'avoir des évêques tels que saint Athanase, saint Hilaire, saint Chrysostôme, et l'Espagne en particulier saint Fructueux et saint Eugène ; si les espérances d'une Eglise peuvent se calculer d'après le nombre des bons pasteurs qui la gouvernent, celle d'Espagne a beaucoup à se glorifier et beaucoup à espérer d'un épiscopat qui a si généreusement accompli ses pénibles devoirs dans un temps de crise. Quelques hommes faibles se sont peut-être rencontrés dans un si grand nombre, nous ne prétendons pas le nier ; mais le seul qui, à notre connaissance, ait publiquement embrassé les principes rélutionnaires, c'est l'évêque d'Astorga. Dans une lettre pastorale, publiée par lui le 6 août 1842, l'autorité de l'Etat est mise au niveau ou même au-dessus de celle de l'Eglise, et il exhorte ses ouailles à distinguer soigneusement le chef de l'Eglise d *roi de Rome ;* c'est à ce dernier seulement qu'il attribue la condamnation d'un ouvrage de son oncle, Félix-Aimé, ancien évêque de Palmyre, condamnation qu'il déclare nulle en conséquence. Nous regrettons d'avoir à citer cette exception unique à la conduite de tout l'épiscopat espagnol ; mais cette exception elle-même fait briller celle des autres évêques d'un plus grand éclat. L'évêque d'Astorga fut fait membre du Sénat.

Après avoir parlé de l'épiscopat en général, qu'il nous soit permis d'entrer dans quelques détails sur les membres individuels de ce corps vénérable. Ces détails serviront en même temps à faire connaître les sentiments du peuple pour ses évêques. L'évêque de Placencia avait été relégué à Cadix. Retenu dans son lit par la maladie, il trompait son ennui en faisant des chapelets pour les distribuer gratuitement aux pauvres. Il a assuré à l'auteur de cet article que, pendant les sept années que dura son exil, la charité des fidèles ne lui manqua jamais, et il s'exprimait avec la plus vive reconnaissance au sujet de la conduite des habitants, dont il ne cessait de vanter les sentiments de piété. L'évêque des Canaries eut Séville pour lieu d'exil, et ce fut un bonheur

pour cette ville, puisqu'il put y remplacer à certains égards le vénérable archevêque, exilé lui-même, et qui lui délégua le pouvoir de conférer les ordres et d'administrer la confirmation. Pendant son exil il publia plusieurs ouvrages qui attirèrent une attention générale, et qui, par leur importance, méritent que nous leur consacrions une notice plus étendue dans un autre endroit de cet article.

Nous avons déjà nommé l'évêque de Minorque. Né à Imissa, dans la Nouvelle-Castille, à l'âge de douze ans il écrivait déjà le latin avec élégance et facilité ; ayant continué ses études philosophiques avec un succès extraordinaire à l'Université d'Alcala, il entra dans l'ordre de Saint-Dominique, à Tolède, et fut envoyé à la même Université pour achever son cours de théologie, ce qu'il fit avec tant de distinction qu'il fut nommé professeur à l'Université d'Avila. Pendant l'occupation de l'Espagne par les Français, il se retira à la Havane, et, de retour dans sa patrie, il fut nommé prieur du célèbre couvent de Notre-Dame-d'Atocha, à Madrid. Devenu plus tard général de son ordre, il fut consulté par plusieurs évêques dans les affaires les plus délicates. Il publia deux vastes et importants recueils : la *Colleccion ecclesiastica* et la *Biblioteca de la religion.* Nommé évêque de Minorque, il y fut l'exemple du clergé et des laïques. Chaque jour, avant de dire la messe, il passait deux ou trois heures en méditation, afin de s'y préparer par un sévère examen de conscience. Dès qu'il fut élevé à l'épiscopat, il distribua tout ce qu'il possédait aux pauvres. Ses habits, ses meubles, sa table, étaient de la plus grande simplicité, et, pendant ses repas, il faisait faire une lecture pieuse par un de ses domestiques. A l'époque du choléra, il se priva de tout, et annonça l'intention de vendre les meubles de son palais pour subvenir au besoin des pauvres. Etant allé faire une visite avec un de ses amis, il remarqua que celui-ci regardait avec un œil de convoitise une pile de pièces d'or placée sur une table. « Que regardez-vous là? s'écria-t-il ; c'est de la boue, rien que de la boue. » Il était affable, accessible à tous, zélé pour la beauté de la maison de Dieu, mais ferme quand il s'agissait de réprimer et de corriger ce qui était mal. Aussi lorsqu'en 1837 il jugea de son devoir de refuser son consentement aux mesures irréligieuses du gouvernement, il prévit les suites de ce refus et ne craignit point de s'y exposer. Quand il reçut l'ordre de quitter le royaume et son troupeau bien-aimé, il se retira en France sans faire entendre une plainte. Là il ne tarda pas à se voir réduit à la plus grande gêne, tandis que le climat trop froid influa d'une manière fâcheuse sur sa santé ; son ouïe s'affaiblit, et une cataracte le priva presque de la vue. Mais, au milieu de ses souffrances, il conserva sa gaieté, la sérénité de son âme, la patience et la résignation pour l'amour de son Sauveur. La pensée de son Eglise affligée était la seule qui trou-

blât sa tranquillité. Attaqué à la fin d'une maladie grave, il demanda avec instance les derniers sacrements de l'Eglise ; il les reçut avec foi et amour, après avoir déclaré solennellement qu'il pardonnait à tous ses ennemis, et avoir imploré à son tour le pardon de son troupeau. Quand il sentit approcher sa fin, il prit congé de son confesseur et rendit son âme à Dieu, dans la soixante-douzième année de son âge, en disant : « Je vais... je vais au ciel ! »

Rien ne peint mieux l'attachement du peuple espagnol pour ses pasteurs que la conduite des habitants de Séville en recevant la nouvelle que la sentence d'exil de son vénérable archevêque était révoquée. La municipalité s'empressa d'envoyer une députation à Alicante, pour le prier de revenir au milieu du troupeau qui l'adorait. Le saint prélat répondit que, malgré le désir ardent qu'il en éprouvait lui-même, l'état de sa santé ne lui permettait pas d'entreprendre un si long voyage. On offrit alors de mettre à sa disposition un pyroscaphe, pour qu'il pût venir par mer, et, lorsqu'on reconnut que ce mode de transport était impraticable, on proposa de le placer sur une litière en forme de brancard, et de le porter ainsi à dos d'hommes l'espace de près de cent cinquante lieues. L'attachement à un pasteur et la fidélité au gouvernement ecclésiastique pouvaient-ils se montrer avec plus de force et de tendresse ?... Mais, hélas ! il était trop tard. Paralysé de tous ses membres, pouvant tout au plus signer son nom d'une manière presque illisible, mais conservant toute sa présence d'esprit et toute la netteté de son jugement, il continue à diriger de loin les affaires importantes de son diocèse, et dicte de longues lettres aussi remarquables par la profondeur des vues que par la piété et le zèle. Ayant obtenu devant les tribunaux qu'on lui rendît son séminaire diocésain de San-Lucar, qui avait été séquestré, il rédigea lui-même, dans le plus grand détail, le plan de sa restauration et le règlement à y établir.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des prélats exilés ; il est juste que nous nous occupions aussi de ceux que la Providence a daigné ne pas éloigner de leurs troupeaux. Nous n'en citerons qu'un seul exemple : don Domingo de Silos Moreno, évêque de Cadix.

L'ancienne cathédrale de cette grande ville est un édifice misérable et insignifiant. A l'époque de la plus grande prospérité de ce port, il était naturel que l'on désirât la remplacer par un temple plus vaste et plus magnifique. En conséquence, en l'an 1716, un des chanoines proposa au chapitre d'en entreprendre la construction, et son projet fut adopté. La première pierre en fut posée le 10 janvier 1722, fête du saint Nom de Jésus. Les chanoines abandonnèrent, pour subvenir aux frais, leur casuel et leurs dîmes, ainsi qu'une portion de leurs revenus ordinaires ; les évêques y ajoutèrent de riches donations ; la ville contribua large-

ment, et les fidèles assistèrent l'œuvre par leurs aumônes. En attendant, des guerres, des disputes entre les architectes, et plusieurs autres circonstances, retardèrent les travaux à tel point qu'en 1796, après soixante-quatorze ans, ils furent entièrement suspendus. Depuis ce moment, l'aspect de cet édifice resté inachevé était devenu déplorable : exposés aux intempéries de l'air, les marbres et les sculptures de l'intérieur, qui avaient imprudemment été placés d'avance, étaient complétement défigurés. Pendant la guerre de l'invasion, l'enceinte servit de magasin militaire et fut ainsi livrée à la merci de la soldatesque. Plus tard, les ailes furent louées à des particuliers pour servir de chantiers, et la nef devint une corderie.

Tel était l'état auquel était réduit ce bel édifice, qui avait déjà coûté près de 25 millions de réaux (environ 6,700,000 francs), quand don Domingo de Silos Moreno fut nommé évêque de Cadix. C'était un Bénédictin qui avait déjà rempli diverses places de confiance à Madrid et ailleurs. Quand il vint prendre possession de son siége et qu'il entra pour la première fois dans l'ancienne cathédrale, il s'écria : « Mon Dieu ! est-ce là l'épouse qui m'est destinée ? Est-ce là votre principal temple dans cette ville ? » Il n'en sera rien, pensa-t-il; et il prit sur-le-champ sa résolution. En rentrant chez lui, un des chanoines lui apprit qu'une autre cathédrale avait été commencée depuis fort longtemps, mais que l'on n'osait se flatter qu'elle pût jamais être achevée. Dès le lendemain il alla visiter l'édifice, et se dit au fond du cœur que, si Dieu lui prêtait une vie assez longue, ce serait lui qui l'achèverait. Ceci se passait en 1825; mais les travaux ne purent commencer qu'en 1832. Le 6 janvier de cette même année, un incendie faillit détruire de fond en comble ce que le temps avait épargné, et cet événement ne fit que donner une plus grande ardeur au zèle du bon évêque. Le 23 octobre, il communiqua sa pieuse intention à son troupeau. Il offrit de consacrer à cette œuvre tout ce qu'il pourrait épargner sur son revenu et de vivre avec la plus stricte économie. Les chanoines l'imitèrent. La municipalité et la chambre de commerce promirent leur assistance. Le dimanche 11 novembre, le chapitre et le clergé, l'évêque en tête et accompagnés des autorités civiles, se rendirent en procession, de l'ancienne cathédrale à la nouvelle, où le prélat donna sa bénédiction solennelle aux travaux, en présence d'une foule immense de peuple, parmi laquelle sans doute le plus grand nombre ne croyait pas que jamais l'œuvre pût être accomplie.

Quoi qu'il en soit, les travaux commencèrent. L'évêque était lui seul à la fois le trésorier, le comité, l'âme de l'entreprise. Bien qu'il fût réduit parfois à la dernière piastre, les ouvriers ne chômèrent jamais. Il versa personnellement plus de 100,000 francs, et le total des contribu-

tions s'éleva, dans l'espace de onze années, à 550,000 francs, et cependant aucune liste de souscription ne fut publiée, aucun système organisé de perception ne fut adopté. Cette circonstance ne prouve-t-elle pas jusqu'à l'évidence quelle est la foi, la piété et la générosité des catholiques d'Espagne, que l'on prétend aujourd'hui avoir oublié ces vertus? N'y voit-on pas une preuve de l'affectueuse sympathie qui règne entre les pasteurs et leurs troupeaux, de la docilité avec laquelle les brebis entendent encore la voix de leurs bergers, et des garanties qu'un corps épiscopal ainsi composé doit donner aux espérances de l'Eglise?

Le 28 novembre 1843, la nouvelle cathédrale fut solennellement consacrée par l'évêque; depuis lors il y a ajouté une magnifique sacristie, et l'un des clochers est presque achevé. Tout le monde à Cadix vous dira que sans l'évêque l'œuvre n'eût jamais pu être accomplie; tout le monde vous le dira, excepté un seul homme, l'évêque lui-même. Quand on lui en parle, il répond: « *Nada, nada;* ce n'est rien, je n'ai rien fait; c'est l'œuvre de Dieu: à lui seul doit en revenir l'honneur! »

On se demandera peut-être comment un prélat aussi distingué a pu échapper à la proscription qui a frappé un si grand nombre de ses collègues. Aurait-il par hasard faibli dans ses rapports avec le gouvernement? Non. L'ordre de son exil était déjà signé, quand un député de la ville de Cadix alla trouver le ministre, et lui dit que, s'il tentait de mettre le décret à exécution, une insurrection générale en serait la suite inévitable; tous les habitants, sans distinction de parti, se lèveraient pour empêcher le départ de leur évêque bien-aimé.

L'éloignement forcé des évêques n'est pas la seule épreuve à laquelle on ait soumis la conscience du clergé et du peuple, et qui ait servi à rendre plus manifeste et la fermeté des principes et la pureté de la foi de l'un comme de l'autre. Il y a eu encore l'intrusion d'administrateurs dans les évêchés vacants, en opposition aux lois de l'Eglise, et le maintien par la force ouverte de leur autorité usurpée. Sous ce rapport, la malheureuse église de Malaga mérite plus que toute autre notre attention; car ses souffrances ont paru au père des fidèles dignes de la sympathie de l'Eglise universelle. Sa Sainteté en a fait le sujet d'une allocution dans le consistoire tenu le 1er mars 1841.

A la mort du dernier évêque, un vicaire capitulaire fut nommé par le gouvernement. Malgré cette irrégularité, nous ne parlerons pas de son intrusion; car, bien qu'il fût d'une orthodoxie suspecte et de principes relâchés, au moins était-il, ainsi que la loi l'exige, chanoine de la cathédrale. Il s'appelait Manuel Ventura Gomez. Elevé à l'Université supprimée de Baeza, dans laquelle les ouvrages de Febronius et les doctrines de Pistoïa avaient malheureusement pénétré, il s'était évidemment imbu des principes qui l'animaient. Obligé plus tard de

quitter le royaume pour ses idées révolutionnaires, il se rendit en Angleterre, où il devint un membre actif de la Société biblique. Tel fut l'homme choisi par le gouvernement de la catholique Espagne pour administrer un diocèse ! Et il n'est pas le seul ancien réfugié en Angleterre qui se trouve dans la même position. Quoi qu'il en soit, il donna sa démission, en 1837, pour aller siéger aux Cortès comme député de Jaën ; puis, nommé administrateur du siége vacant de cette dernière ville, il mourut subitement. Après son départ de Malaga, le chapitre élut le doyen pour vicaire capitulaire ; mais celui-ci ayant agi conformément aux règlements de l'Église en ce qui regarde l'ordination d'un jeune ecclésiastique, profès de l'ordre de Saint-François, il fut banni par delà des mers et se rendit à Lisbonne, où il resta dix ans, pendant lesquels, comme de raison, son bénéfice demeura sous le séquestre.

Alors le gouvernement jugea convenable de nommer évêque de Malaga don Valentin Ortigosa, archidiacre de Carmona et dignitaire de l'église de Séville, nom qui restera longtemps fameux dans les fastes du diocèse de Malaga. Il paraît que, dans sa jeunesse, son orthodoxie fut mise à l'épreuve et trouvée en défaut ; car, dans un discours prononcé en sa faveur, le 4 février 1839, Arguelles, connu pour être le chef du parti des encyclopédistes en Espagne, dit qu'il était allié d'amitié avec Ortigosa, alors que tous deux étaient renfermés dans les prisons de l'Inquisition. Sans égard pour le droit canon, qui ne veut pas qu'un évêque nommé puisse être vicaire capitulaire et exige que ce soit un membre du chapitre, le gouvernement recommandait, au contraire, presque toujours aux chanoines de faire précisément ce que la loi défendait. C'est ce qu'il fit notamment à l'égard d'Ortigosa par un ordre royal du 7 octobre 1836.

L'élection, si on peut l'appeler ainsi, eut lieu le 17 du même mois, et le chapitre de Malaga, qui, dans toute la suite de cette affaire, montra tant de dignité, eut cette fois la faiblesse de céder aux ordres du pouvoir. Il faut remarquer cependant que sa position était affreuse. Peu de temps auparavant, la junte directrice avait, en une seule nuit, expulsé de leurs stalles et banni de la ville plus de vingt prébendiers, sans donner d'autres motifs de cet acte arbitraire que sa volonté. Le nombre des chanoines ayant droit de voter se trouva par là réduit de dix-neuf à six, dont trois étaient nouvellement entrés dans le chapitre et votaient pour la première fois dans une élection. On comprend qu'un chapitre placé dans une telle position ne saurait être regardé comme le véritable chapitre de Malaga : aussi le peuple de cette ville a-t-il toujours été convaincu que l'élection était radicalement nulle, comme tout ce qui s'en est suivi. Il est évident, d'après cela, que don

Valentin Ortigosa était un intrus. Il n'arriva à Malaga qu'au commencement de l'année 1838, et à peine eut-il prêté le serment de « maintenir, accomplir et faire exécuter les statuts et louables coutumes de cette Eglise, les priviléges et droits du chapitre et l'honneur de chacun de ses membres, » que son premier acte fut de prendre, le 11 janvier, un laïque, membre d'un tribunal séculier, pour secrétaire officiel et particulier, à la place de celui que le chapitre, d'après un usage immémorial, avait choisi dans son sein. Ce corps s'empressa de protester respectueusement, mais avec fermeté, contre cette usurpation de ses droits et contre la nomination d'un laïque à une place qui le mettait dans le cas de traiter les affaires ecclésiastiques et spirituelles les plus secrètes et les plus délicates. Cette remontrance donna lieu à une réponse de l'évêque nommé, où il déploya, comme par la suite, les deux traits les plus marquants de son caractère, une arrogance extraordinaire et le jansénisme le plus déterminé. Les décisions du souverain Pontife ne sont rien à ses yeux, et il soutient une doctrine que l'on retrouve dans tous ses écrits, doctrine d'après laquelle les évêques reçoivent leur autorité, dans sa plénitude, de l'Église, par la simple élection ou présentation, sans confirmation du Saint-Siége. Il en appela en même temps aux autorités civiles, de sorte que le chapitre fut obligé de se mettre sous la protection de la couronne ; et comme à l'ordinaire, la force triompha du droit.

Mais bientôt la conduite de ce malheureux fournit une cause d'alarme bien plus sérieuse et excita une juste indignation. Pendant le vicariat de Ventura Gomez, un certain Francisco-de-Paulo Fernandez, ci-devant profès de l'ordre de Saint-François, et lié en conséquence par le vœu de chasteté perpétuelle, s'était adressé à lui pour être relevé de ce vœu et admis à contracter mariage. Il donna pour prétexte qu'il l'avait prêté avant d'avoir atteint l'âge fixé par le concile de Trente, et que le certificat de baptême présenté à cette occasion n'était pas le sien, mais celui d'un de ses frères mort à l'âge d'un an ; de plus, qu'il n'avait pas agi librement, mais qu'un autre de ses frères, déjà dans l'ordre, avait forcé sa volonté ; d'où il concluait que ses vœux étaient nuls. Il soutenait que le droit de relever des vœux appartenait essentiellement à la juridiction épiscopale, comme ayant appartenu dans l'origine aux apôtres, qui avaient transmis la plénitude de leur autorité à chaque évêque en particulier, et que ce n'était que par suite des fausses Décrétales d'Isidore Mercator et de la profonde ignorance du moyen âge que ce pouvoir avait été transféré au Siége apostolique. Il demandait enfin le rétablissement de son droit de *quinquennium*, en alléguant que dans les cinq premières années de sa profession il avait été dans l'impossibilité de le faire valoir. Le fiscal, qui aurait dû s'op-

poser à la demande, conclut, au contraire, en sa faveur, et le résultat en fut que le vicaire capitulaire décida en faveur de l'appelant, et prononça, le 11 mars 1837, la nullité de ses vœux de religion.

Ainsi que nous l'avons vu plus haut, Gomez eut pour successeur dans le vicariat le doyen du chapitre. Fernandez s'étant adressé à lui pour obtenir une dispense de publication de bans, le nouveau vicaire, déjà mécontent de la première décision, soumit l'affaire au chapitre. Ce corps nomma une commission, prise dans son sein, pour lui faire un rapport sur l'affaire tout entière. Ce rapport est un morceau admirable ; il est calme, grave, puissamment raisonné et plein d'une saine érudition ecclésiastique. La commission conclut en se déclarant convaincue que Fernandez était toujours lié par ses vœux, et, par conséquent, incapable de contracter mariage.

Le pétitionnaire acquiesça à cette décision et convint de s'adresser au Saint-Siége. Déjà un mémoire avait été rédigé à cet effet et devait être envoyé à Rome, quand Ortigosa arriva à Malaga, et le religieux, mal conseillé, lui remit une nouvelle demande. Une longue décision motivée s'ensuivit, en date du 22 janvier 1838, et composée de seize chefs, dans laquelle Ortigosa foule aux pieds de la manière la plus insultante le corps qu'il avait juré d'honorer, dépouille le souverain Pontife de ses droits incontestables et dépasse les disciples les plus gangrenés de la perfide école de Jansénius. Il traite avec le plus grand mépris la bulle *Auctorem fidei*, renverse toutes les barrières que les conciles œcuméniques, les Papes et la constitution même de l'Église de Jésus-Christ ont opposées à l'indépendance schismatique des évêques individuels. Agissant d'après le principe évidemment faux qu'un évêque nommé jouit de la plénitude de pouvoir des apôtres, il déclara nuls les vœux de Fernandez et ordonna au curé de Casarebonela de marier l'apostat. Non content de cet abus d'autorité, il veut que ce document insultant et hérétique soit lu publiquement à l'offertoire de la messe.

La consommation de cet acte audacieux d'usurpation et d'iniquité remplit toutes les âmes d'indignation et de dégoût. Il ne fut pas ressenti par le clergé seul. Tout le peuple de la ville et du diocèse éleva la voix, et son cri retentit dans l'Espagne entière. Mais une nouvelle occasion ne tarda pas à se présenter, qui, bien moins importante en apparence, devait rendre plus palpable encore le poison des principes d'Ortigosa. Il s'adressa au chapitre pour savoir quels honneurs on lui rendrait dans cette assemblée et dans le chœur de la cathédrale. Dans l'Eglise, ces matières sont en général clairement établies, sauf les exemptions et usages des églises particulières. Dans celle d'Espagne, une coutume immémoriale a tout fixé à cet égard. Le chapitre nomma de nouveau une commission, et, sur son rapport, elle instruisit le vicaire de ce qui s'était fait

de tout temps à Malaga à l'égard des personnes dans sa position. Cette réponse respectueuse valut au chapitre une réplique pleine d'arrogance et d'hérésie, par laquelle il réclamait tous les honneurs dus à un évêque canoniquement confirmé et sacré, et déclarait qu'il ne croyait rien devoir ni au chapitre, ni au Pape.

Comme dans toutes ces affaires Ortigosa avait affecté de donner la plus grande publicité à ses idées anticatholiques, le chapitre ne crut pas devoir souffrir plus longtemps ce scandale. Il était impossible de recourir à Rome, et, en conséquence, on résolut de dénoncer ses écrits comme hétérodoxes à son métropolitain, l'archevêque de Séville. Le gouvernement, au grand déplaisir d'Ortigosa, ne voulant pas intervenir dans une discussion purement ecclésiatique et spirituelle, le ministre de grâce et de justice, par une note expédiée le 27 juillet 1838, lui enjoignit de se rendre à Séville pour se soumettre au tribunal de l'administrateur de l'archevêché.

Une maladie réelle ou supposée le retint jusqu'au printemps suivant; il partit enfin pour Séville; mais avant d'y aller il adressa une lettre pastorale au clergé et aux laïques du diocèse pour leur dire d'un ton pathétique qu'il s'y rendait pour obéir au gouvernement, *qui est au-dessus de tout*. Puis il ajouta : « J'y vais avec la tranquillité que m'inspirent une foi incorruptible et une conscience pure. Là comme partout je ferai volontiers, devant tout fidèle chrétien, devant mes amis, et plus fermement encore devant mes ennemis, profession de cette foi que j'ai reçue dans le baptême, et qui a été raffermie en moi, par la grâce de Dieu, dans la confirmation... J'espère me défendre comme un nouvel Athanase et sortir triomphant d'un combat auquel j'ai été si traîtreusement entraîné... Puissé-je obtenir de Sa Majesté le pouvoir d'y appeler aussi mes accusateurs, afin que, dans un vaste temple, en présence des fidèles, se renouvelle la scène de la lutte de Carthage entre saint Augustin et les Donatistes. » Dans cette même lettre pastorale, en parlant des membres du chapitre, il les traite d'hypocrites, d'ennemis des libertés nationales, de la paix publique et de la cause d'Isabelle II, et il attribue leur conduite à la vanité blessée, à l'envie, au désir de la vengeance et à un zèle pharisaïque.

Mais toutes ces fanfaronnades se dissipèrent quand arriva l'heure de l'épreuve. Saint Athanase disparut et saint Augustin fut frappé de mutisme ; le seul aspect de la salle d'audience archiépiscopale et des préparatifs de l'examen fit faiblir ce caractère qu'Ortigosa disait si actif, si résolu, si énergique. Il s'abrita sous le bouclier de l'Etat et il en appela du tribunal ecclésiastique à la puissance civile. Celle-ci, qui ne demandait pas mieux que de remporter une victoire quelconque sur l'Eglise et de sauver un de ses plus fidèles partisans, interposa son autorité; le

tribunal de Séville défendit au gouverneur du diocèse de continuer la procédure, et le réprimanda sévèrement d'avoir osé entreprendre ce qui avait pourtant été autorisé par le ministre de grâce et de justice.

Ortigosa, fier de ce triomphe, publia une nouvelle lettre pastorale, dans laquelle il se compare à saint Paul en appelant à César et invoquant son titre de citoyen romain contre la peine de la fustigation. Mais la cause acquit par là un intérêt qui ne se renfermait plus dans une localité ; ce n'était plus simplement celle du chapitre de Malaga, mais celle de la religion et de l'orthodoxie dans l'Eglise d'Espagne. A Séville parut la première lettre d'un fidèle Andalous, qui fut réimprimée à Malaga. On y voit que l'évêque nommé ne pouvait pas même tirer vanité des arguments qu'il employait comme étant les siens; qu'il les avait copiés servilement d'un écrit de son ami, le seigneur Abad y Quiepo, évêque nommé de Mechoacan, en Amérique, écrit mis à l'index de Rome, en 1820, par le Pape Léon XII. Bientôt après il fut attaqué plus vigoureusement encore, et avec plus de science, dans le premier volume de l'Examen des ouvrages d'Ortigosa, que don Manuel Cermona, professeur de droit canon à l'Université de Séville, composa à la demande de ses disciples, qui désiraient savoir au juste ce qu'ils devaient penser des controverses qui s'étaient élevées.

Echappé ainsi aux censures ecclésiastiques, Ortigosa fut libre de commettre de nouveaux ravages dans l'Eglise de Malaga. Il fit arrêter et jeter en prison plusieurs membres du chapitre ; il accusa devant les tribunaux ou tyrannisa de diverses manières les vertueux Pères de l'Oratoire de Saint-Philippe de Néri, le vicaire de Velez-Malaga, ceux d'Archidona et d'Olvera, les prêtres des paroisses de Zafaraya, de Coïn, d'Alcala del Valle, de Montejaque, de Tolox, et de plusieurs autres lieux ; de sorte que ces villes furent exaspérées au point que des insurrections faillirent en être la suite. Mais, grâce à l'appui du pouvoir civil, il put impunément braver l'indignation et l'horreur du public.

Il n'était pourtant pas encore parvenu au dernier degré d'insolence. Ses iniquités et ses excès ne pouvaient demeurer cachés à l'œil vigilant du premier pasteur, dont la sollicitude s'étend sur toute Eglise opprimée et malheureuse. Le 1er mars 1841, Sa Sainteté le Pape Grégoire XVI, dans un consistoire secret, adressa aux cardinaux assemblés un discours sur la triste situation de l'Eglise de Malaga et sur la conduite de son pasteur prétendu. Ortigosa répondit à cette allocution d'un ton d'insulte qui nous rappelle involontairement les invectives de Luther. Il affecte de regarder cette pièce comme fausse ; il prétend pouvoir y distinguer les vrais sentiments du Pape de ceux que d'infidèles compilateurs ont mis dans sa bouche ou ont extorqués à sa vé-

nérable vieillesse. Il l'accuse d'oppression et d'injustice envers *le plus humble des prêtres,* et lui dit qu'il répondra de son allocution devant le tribunal de Dieu.

Mais c'est à compter de ce jour que nous pouvons dater sa chute. En horreur à tout le monde, tant au clergé qu'aux laïques, n'ayant plus personne pour le soutenir, dépouillé de ses fonctions usurpées de vicaire capitulaire et de son titre d'évêque nommé, il se retira à Madrid, où il continua pendant quelque temps à harasser le chapitre pour se faire payer son traitement. Plus tard nous le perdons totalement de vue. On nous a assuré qu'il a adressé depuis peu au Pape une lettre de rétractation pleine d'humilité et de soumission. Puisse cette nouvelle être conforme à la vérité ! L'Espagne, dont les sentiments sont si profondément catholiques, a été témoin avec effroi de la fin de plusieurs autres évêques nommés. Nous avons fait connaître la mort subite du prédécesseur d'Ortigosa, le biblique Ventura Gomez, évêque nommé de Jaën. Don Mariano Rica, nommé à Cuença, eut le même sort, et, quinze jours après, son secrétaire, don F. Romea. Don Martinez de Velasco, autre évêque nommé de Jaën, périt aussi de mort subite. On pourrait citer d'autres événements encore. Loin de nous la présomption de vouloir pénétrer les jugements immuables de Dieu, mais tant de résultats semblables dans des cas pareils ne peuvent manquer de jeter dans l'âme une impression d'effroi.

Et ce ne sont pas là les seuls exemples des perplexités et des tortures de conscience produites par l'intervention ou par l'injuste influence du gouvernement dans l'administration des diocèses vacants d'Espagne ; mais de toutes les Eglises du royaume celle qui a le plus souffert des maux causés par une juridiction incertaine, c'est sans contredit le siége métropolitain de Tolède, dont l'évêché de Madrid est suffragant. Ce siége devint vacant en janvier 1836, par le décès du cardinal Inguanzo, et le gouvernement de l'archidiocèse fut conféré d'abord au seigneur Valleja et puis au seigneur Gonfalguer. Mais de graves doutes s'étaient élevés dès l'origine sur la canonicité de l'élection de l'un comme de l'autre. On ne sait pas au juste à quel genre d'influence ces élections furent dues ; mais ce qui est certain, c'est qu'une sensation de malaise et d'inquiétude s'empara de tout le diocèse ; et c'est là la meilleure preuve que nous puissions alléguer de la conscience timorée du peuple au sujet de la juridiction légale et de la légitimité de ceux qui prétendent l'exercer. A Madrid, toutes les classes évitaient de se trouver avec Gonfalguer, et l'on cherchait mille moyens pour ne point avoir recours à sa juridiction. Les personnes qui désiraient se marier allaient fixer leur domicile ailleurs pour échapper au danger, et il y en eut beaucoup qui s'éloignèrent des sacrements,

même à Pâques, à cause des facultés douteuses de ceux qui les leur auraient conférés.

A la fin ces murmures éclatèrent en remontrances ouvertes. Au mois de mai 1844, tout le clergé de l'archipresbytère d'Uceda remit un mémoire ferme, mais modéré, au doyen du chapitre de Tolède, pour exprimer ses doutes et ses inquiétudes, et pour demander que l'affaire fût soumise à la décision du Saint-Siége. En juin, la municipalité d'Humanès présenta une respectueuse Adresse à la reine sur le même sujet : car, le curé étant mort et l'administrateur qui l'avait remplacé étant infirme, on ne trouvait point de prêtre qui, sous une juridiction aussi douteuse, consentît à prendre la charge spirituelle du lieu. Peu de jours après, le clergé du district de Guadalajara demanda de son côté que l'affaire fût renvoyée au souverain Pontife. Enfin, au mois de juillet, le corps tout entier du clergé de Madrid adressa, dans le même but, une pétition au doyen et au chapitre de la cathédrale. Ces démonstrations produisirent à la fin leur effet. Gonfalguer donna sa démission et laissa le chapitre en liberté de prendre de nouveaux arrangements plus canoniques.

On se tromperait beaucoup si l'on s'imaginait que ce n'était là qu'une vaine dispute de mots et d'opinions. Le pouvoir usurpé du vicaire s'exerçait souvent par la violence et par la persécution de tous les dignes ecclésiastiques que leur devoir mettait en contact avec la juridiction qu'il s'était arrogée. Ainsi donc, Mariano de la Pena, vicaire de Gonfalguer à Alcazar, écrivit au Père Pantoja à Villacames pour le prier d'accepter des facultés additionnelles, afin de pouvoir absoudre les pénitents dans le cas réservé où ils n'auraient pas rempli le devoir de la communion pascale, facultés qui ne pouvaient être conférées que par l'évêque ou son substitut. Ce Père devait donner communication de cette prière à un autre religieux, possédant déjà comme lui les facultés ordinaires, et faire dire à trois prêtres qui ne les avaient pas encore reçues qu'ils eussent à se présenter sous trois jours à son bureau pour y retirer des autorisations de prêcher et de confesser. Le digne Père Pantoja répondit que, ayant fait appeler les ex-religieux en question, tous avaient refusé de se servir des facultés extraordinaires ou d'accepter les ordinaires, parce que leur validité dépendait de la légalité du pouvoir qui les déléguait. Or, dans le cas actuel, cette légalité leur paraissait douteuse. Quant à lui, il observait que, quoique septuagénaire, presque aveugle et souffrant habituellement d'un catarrhe très-fatigant, il ne demandait pas mieux que de continuer, comme il l'avait fait jusqu'alors, à passer la journée entière dans son confessionnal.

Voilà donc une personne dont la haute probité a acquis l'estime même de ceux qui ne partagent pas ses sentiments ; par des scrupules

qui lui font honneur, il refuse d'accepter des fonctions nouvelles et toutes de confiance. Certes, il aurait fallu respecter la délicatesse de conscience qui avait dicté sa conduite. Mais non ; le 4 mai, un agent de police est envoyé dans les maisons de tous ces prêtres et de deux autres qui avaient imité leur exemple, pour saisir, examiner, enregistrer et mettre sous le scellé leurs papiers et leur correspondance, et les obliger à se présenter sous trois jours devant le vicaire avec leurs facultés et licences ecclésiastiques. On les y traita, à la vérité, avec une certaine politesse, mais on leur enleva les facultés; de sorte qu'ils retournèrent chez eux avec une censure de suspension.

Nous croyons en avoir assez dit pour faire connaître à nos lecteurs combien le véritable épiscopat d'Espagne, dans la partie qui a survécu au torrent révolutionnaire, est digne de respect, et ce que l'on peut espérer de lui quand il aura recouvré sa vigueur et son activité, par le soin que l'on prendra d'en remplir dignement les vacances, de lui assurer des moyens de subsistance honorables et de lui rendre l'appui du Saint-Siége. Mais les faits que nous avons cités auront un autre avantage encore ; ils démontreront que le peuple n'est indifférent ni aux vertus de ses vrais pasteurs ni aux dangers auxquels les faux l'exposent. Il connaît la différence entre un évêque légitimement choisi par un gouvernement catholique et confirmé par le Pape, et les pasteurs intrus n'ayant d'autre titre à désoler leurs troupeaux que leur asservissement politique et leurs principes relâchés. Il connaît l'importance d'une véritable mission et la sainteté du caractère épiscopal. Quand l'évêque des Canaries visita la célèbre manufacture de tabac de Séville et entra dans l'immense salle où mille femmes étaient occupées à rouler des cigares, il s'éleva une commotion générale. Les ouvrières se précipitèrent à l'envi vers lui pour baiser son anneau pastoral et recevoir sa bénédiction. Ce ne fut pas sans peine que l'ordre fut rétabli. Nous-même nous avons été témoin de scènes semblables dans de grandes et dans de petites villes. Nous avons vu un évêque étranger, aussitôt qu'il a été reconnu, entouré d'une foule au travers de laquelle il n'a pu se faire jour qu'en usant d'une douce violence. Les églises dans lesquelles il entrait par hasard se remplissaient à l'instant même comme par enchantement, et, s'il se rendait à pied de l'une à l'autre, les rues étaient obstruées par les personnes qui sortaient de leurs boutiques et quittaient leur ouvrage pour lui témoigner leur respect. On lui tendait des chapelets pour qu'il les bénît ; on invoquait sa bénédiction et ses prières ; on lui prodiguait de toutes parts les expressions et les marques du plus respectueux amour ; les yeux se remplissaient de larmes, et l'on s'écriait : « Quand donc, *nous* aussi, aurons-nous un évêque ? Pourquoi ne voulez-vous pas rester avec *nous ?* » Telles sont les preuves répétées que

nous avons recueillies des sentiments religieux du peuple espagnol. Oui, ce peuple, pauvre, ignorant, simple de cœur et plein de foi, connaît le véritable prix du légitime gouvernement de l'Eglise ; il a senti sa perte, et il obéira volontiers à ses véritables évêques quand il plaira au Tout-Puissant de les lui rendre.

Nous ne pouvons nous empêcher, avant d'aller plus loin, de rappeler en peu de mots une autre raison encore qui doit leur assurer l'attachement de ce peuple. On a beaucoup parlé de l'énorme richesse des évêchés d'Espagne ; mais peu de personnes ont pris la peine de s'informer de l'usage que les évêques faisaient de leurs richesses, que l'on a d'ailleurs exagérées. Or, si un voyageur voulait prendre note de tous les grands ouvrages d'embellissement et d'utilité qui, sur la surface de la Péninsule, sont dus à la seule générosité des évêques, la liste ne le céderait point en étendue à celle des monuments élevés par la munificence du Parlement anglais ou par les souscriptions populaires. Demandez qui a fait construire et doté ce superbe hôpital ou cette vaste maison d'enfants trouvés ; on vous répondra : c'est tel évêque ; qui a élevé cet aqueduc pour fournir à la ville une eau salubre dont elle était auparavant privée : tel autre évêque ; qui a fondé ce collége pour l'éducation des laïques ou ce séminaire pour l'instruction du clergé : toujours un évêque. Contemplez les magnifiques chapelles des cathédrales de Malaga, de Cordoue ou de Grenade, qui ont fourni du travail et peut-être de l'inspiration à des artistes, et ont fait découvrir des marbres précieux enfouis dans les montagnes du voisinage ; toutes se rattachent au nom d'un évêque. D'une autre part, les revenus de l'épiscopat d'Espagne n'ont jamais été consacrés à enrichir les familles des évêques ; un prélat catholique n'a d'autre famille que les pauvres. On ne voit pas non plus de traces de leurs richesses dans les palais qu'ils habitent. Un ministre, visitant en dernier lieu la vaste demeure des archevêques de Séville, s'écria : « Je croyais voir un palais, et je ne trouve qu'une caserne. » De longs corridors donnant entrée à des espèces de cellules aux murs blanchis habités par les employés de la maison, une vaste bibliothèque ouverte au public (l'archevêque actuel y a joint la sienne), une chapelle, les bureaux de l'archevêché, et une ou deux grandes salles servant aux réceptions d'apparat, c'est là ce qui compose le principal corps de logis. L'appartement que le cardinal occupait consiste en une galerie courte et étroite, offrant à son extrémité un petit cabinet dans lequel on entre par une porte vitrée, et qui contient un bureau fort simple et quelques chaises. La chambre à coucher, qui est à côté, ne reçoit de lumière que par deux portes, dont l'une donne dans la galerie et l'autre dans le cabinet. Un vicaire de village en Angleterre est

mieux logé que ne l'était le cardinal archevêque de Séville. Et l'on peut en dire autant des autres évêques.

En parlant des évêques nous avons eu souvent occasion de nous occuper du clergé d'Espagne ; nous avons cité plusieurs exemples de son courage et de son zèle. Il nous est plus difficile d'entrer dans des détails sur ce corps éminemment respectable, par l'impossibilité où nous nous trouvons de nommer des individus. D'ailleurs les simples prêtres ne sont pas des personnages publics, et leurs noms doivent rester sacrés. Nous serons donc forcé de nous borner à parler des classes, et nous nous flattons de pouvoir, malgré cela, en dire assez pour réfuter les ridicules et coupables accusations que l'on a osé porter contre ce clergé.

Il est naturel, en tout pays, de penser que ce sera la portion la plus choisie du corps ecclésiastique qui occupera les places de confiance, et en quelque manière de repos. Le savant, l'homme de talent, l'homme apte aux affaires se verra naturellement attiré vers le siége du gouvernement ecclésiastique, et, partout où les canonicats ne sont pas de simples sinécures, et exigent l'accomplissement de devoirs journaliers et pénibles, l'évêque choisira naturellement, pour remplir les stalles, les personnes qu'il regardera comme les plus propres à lui servir de conseillers ou à l'aider dans son administration. C'est donc dans les chapitres que nous devons raisonnablement nous attendre à rencontrer la partie la plus savante du clergé. Nous ne prétendons pas dire, pour cela, que l'on ne trouve pas des prêtres fort instruits dans les paroisses, nous pourrions en nommer un grand nombre : le recteur de l'Université de Séville est un simple curé ; nous avons seulement voulu établir que les corps capitulaires de l'Espagne, ainsi que les ecclésiastiques qui se rattachent d'une manière ou d'une autre à l'administration des diocèses, ne le cèdent en rien à ceux des autres pays.

Après le zèle des évêques, c'est surtout à la générosité et au bon goût de ses chapitres et de ses dignitaires que l'Espagne doit ses plus beaux monuments, et le noble esprit qui les animait au temps de leur richesse n'a point dégénéré dans nos jours de pauvreté et d'oppression. Nous prouverons la vérité de cette assertion en entrant dans quelques détails sur ce qui a été fait autrefois et depuis peu par un de ces corps, le chapitre de la magnifique cathédrale de Séville.

Quand le grand saint Ferdinand conquit cette ville sur les Maures, son premier soin fut naturellement d'y pourvoir au culte de Dieu. Une magnifique mosquée, érigée sur l'emplacement qu'occupait une ancienne église chrétienne, fut changée en cathédrale et dédiée en 1248. Mais, bien qu'elle devînt peu à peu extrêmement riche, elle ne répondit pas aux désirs et aux sentiments du peuple, et elle souffrit aussi beaucoup par suite de tremblements de terre et d'autres accidents.

Le 8 juillet 1401, tout le clergé de l'église s'assembla en chapitre, et, prenant en considération que la cathédrale menaçait ruine, il décida qu'il en serait bâti une nouvelle, si magnifique que la postérité, en la voyant, les croirait fous (*nos tengan por locos*). Si les fonds de la fabrique n'y suffisaient pas, le clergé offrait de combler le déficit sur son propre revenu ; car il était prêt à tout sacrifier pour le service de Dieu. Deux ans après les travaux commencèrent et continuèrent sans relâche jusqu'en 1506, à l'aide de sacrifices continuels, et peut-être sans exemple. Les chanoines et le reste du clergé de la cathédrale se retirèrent dans une chétive maison du voisinage, et y vécurent en commun avec la plus stricte économie, abandonnant leur revenu tout entier. Quand on songe que ces hommes n'étaient pas liés par des vœux religieux, que rien ne les obligeait de vivre ainsi, et que cette abnégation se prolongea pendant plusieurs générations, l'espace de cent cinq ans, sans murmures ni relâches, et sans qu'ils eussent même l'espoir de jouir de leurs sacrifices, il faut bien reconnaître dans leur conduite un esprit digne des plus beaux temps du Christianisme. En 1511, trois colonnes cédèrent et tombèrent avec le toit au milieu de la nuit ; mais le peuple étant accouru, il ne fallut que quatre heures pour enlever les décombres, et les travaux ayant recommencé, ce temple somptueux fut terminé en 1519.

Mais si l'édifice ainsi élevé par le zèle généreux du chapitre était magnifique, les ornements qui servaient au culte ne l'étaient pas moins; toutefois, si nous en parlons, c'est moins pour en vanter la richesse que pour rappeler que c'est à la prudence du clergé actuel de l'église que l'on en doit la conservation dans les circonstances les plus critiques. Ce n'est pas qu'il ne se soit montré disposé aux plus grands sacrifices quand une véritable nécessité publique l'exigeait : ainsi, durant la guerre de l'invasion, sur les soixante-douze lampes d'argent qui ornaient la chapelle de *l'Antigua,* il en abandonna vingt-quatre. Mais, nonobstant ces pertes, les autels et le trésor de la cathédrale de Séville peuvent donner une idée de ce qu'étaient les églises catholiques dans le moyen âge, alors que les hommes habitaient de pauvres maisons pour avoir de riches sanctuaires, et que l'autel possédait ce qu'aujourd'hui le buffet a usurpé.

D'un autre côté, il est bon de remarquer que les trésors de la cathédrale de Séville, que l'on peut regarder comme un type de ce qu'étaient ceux des autres, n'ont nullement pour but l'étalage d'une vaine pompe, mais seulement le désir de consacrer au service de Dieu les plus riches dons qu'il ait faits aux hommes. En effet, les plus précieux de ces trésors ne se voient presque jamais. A la vérité, les autels brillent d'ornements en argent massif; ce sont de grands bustes, de gigantesques chandeliers, d'énormes lutrins; tout ce qui, dans d'autres églises, est

fait de bois ou de cuivre, est ici en argent: mais l'or et les pierres précieuses sont généralement cachés, parce qu'ils sont plus spécialement consacré au contact de la très-sainte Eucharistie. Ainsi, sur le maître-autel, il y a un tabernacle en argent de dimensions énormes, dans l'intérieur duquel il y en a un qui ne se voit jamais, formant un temple de l'or le plus pur, et dans ce temple un ciboire du même métal et tout couvert de pierres précieuses. Il y a un *pyx* du plus admirable travail, représentant une colombe, au dedans de laquelle se trouve un vase pour l'hostie, le tout en or pur, et qui ne sert que pour porter le Viatique à l'archevêque. La clef d'or avec laquelle on renferme le très-saint Sacrement dans le sépulcre, le Jeudi-Saint, est enrichie de magnifiques brillants. Tous les calices sont en or, et en si grand nombre qu'il y en a un spécialement affecté à chaque grande fête, et dont on ne sert dans aucune autre occasion. Les accessoires, les reliquaires et tout ce qui se rapporte au sacrifice solennel de la nouvelle alliance sont du même métal et du plus admirable travail. L'ensemble des richesses de la cathédrale de Séville a été estimé à plus de 25 millions de francs.

De semblables trésors durent nécessairement exciter l'envie, d'abord des Français, puis des diverses ministres des finances de l'Espagne révolutionnaire; mais le dévouement du chapitre a su jusqu'à présent les sauver des mains des dilapidateurs étrangers et nationaux. Quand les Français envahirent l'Andalousie, ces richesses furent portées à Cadix, seule place dont ils ne purent s'emparer. La même précaution fut prise lors de l'expédition du général carliste Gomez; mais, cette fois, par l'ordre exprès du gouvernement, car le chapitre était convaincu qu'il n'avait rien à craindre de sa part. Cependant un plus grand danger ne tarda pas à menacer ces trésors. Le gouvernement enjoignit de les remettre à des commissaires nommés par lui; mais cet ordre ne fut point exécuté; note sur note, menace sur menace, demeurèrent également inutiles. Le chapitre refusait toujours de se dessaisir du dépôt sacré qui lui était confié. A la fin pourtant les ordres devinrent si impératifs et les menaces si vives qu'il y avait lieu de craindre qu'on n'usât de violence, mesure très-périlleuse dans l'état des esprits. Dans cette perplexité le doyen eut recours à un expédient assez adroit. « Nous sommes prêts, dit-il, à tout remettre; mais il faut que cela se fasse avec les honneurs dus à de si saints objets. Ces trésors consistent en reliquaires et en vases sacrés, qui, jusqu'au dernier moment, sont dignes de tous nos respects. En conséquence, tous les membres du chapitre, en habits sacerdotaux et précédés de la croix, les porteront en procession solennelle, par les rues, jusqu'à l'hôtel-de-ville, où les commissaires du gouvernement se trouveront pour les recevoir. »

L'offre ne fut point acceptée, car on savait que le peuple de Séville ne se laisserait pas tranquillement dépouiller ; depuis lors le chapitre n'a plus été inquiété.

La ville, les beaux-arts et la religion devront une grande reconnaissance aux ecclésiastiques qui ont ainsi paré avec succès les coups par lesquels on cherchait à enlever à l'Eglise des objets dont tous les trois doivent s'honorer, et nous ont conservé un échantillon de ce que la piété de nos pères pouvait faire pour le culte de Dieu. Le service divin, dans les cathédrales d'Espagne, devait être autrefois d'une magnificence extraordinaire. Le chapitre de Séville se composait de quatre-vingt-douze personnes, et le corps entier du clergé attaché à l'église, y compris les chantres et les enfants de chœur, en formait deux cent trente-cinq. Que l'on juge d'après cela de l'effet que devaient produire les processions, les jours de fête solennelle, dans ce vaste monument, avec les riches habits des prêtres, et un grand nombre d'usages et d'ornements abandonnés ailleurs et conservés dans l'Eglise d'Espagne.

Mais si le culte offrait jadis une pompe extraordinaire, il faut convenir qu'il n'en est que plus édifiant aujourd'hui par l'esprit d'attachement à leur devoir que manifestent ceux qui continuent à en célébrer les cérémonies. Les revenus de la fabrique et du chapitre ont été confisqués; les pensions par lesquelles on les a remplacés, toutes modiques qu'elles sont, se paient avec une scandaleuse irrégularité, étant toujours en arrière de plusieurs années. Il s'ensuit qu'il n'y a pas aujourd'hui de fonds suffisants pour le service journalier, bien moins encore pour les magnifiques cérémonies de la Semaine-Sainte, de la Fête-Dieu et de l'Immaculée Conception. C'est donc le zèle des chapitres et la charité des fidèles qui seuls y pourvoient. Qu'il est triste, hélas ! de contempler une demi-douzaine de chanoines épars sur le triple rang de stalles des cathédrales de Séville ou de Cordoue ! Et pourtant ils y vont ; ils ne s'absentent pas un seul jour, afin que le feu de l'adoration perpétuelle ne s'éteigne jamais sur l'autel de Dieu. Les chantres, presque sans voix, mais attachés depuis leur enfance à la maison de Dieu, persistent à remplir gratuitement leurs pénibles fonctions. Pas un jour ne se passe sans la célébration d'une grand'messe et le chant de tous les offices.

Nous nous trompons ! à Séville il y a eu un jour, un seul, où rien qu'une messe basse a été dite au chœur de la cathédrale : c'était dans la mémorable journée du 21 juillet 1843. Que l'on nous permette une courte digression sur cette époque, sur laquelle des récits divers ont altéré la vérité. Lors du mouvement spontané qui s'éleva en Espagne contre Espartero, Séville partageait la pensée commune ; mais elle ne

put la manifester, parce que ses sentiments étaient comprimés par la force armée. Le 12 mai, la ville fut déclarée en état de siége ; mais, le 18 du mois, il devint impossible de s'opposer plus longtemps à l'explosion populaire : le *pronunciamiento* se fit, et le commandant des troupes fut contraint de se sauver. Une junte se forma sous la présidence du chanoine don Manuel Cepero. A cette nouvelle, le général Van-Halen partit de Grenade pour faire le siége de la ville ouverte de Séville, et prit position à la Cruz del Campo, où il érigea ses batteries. Pendant ce temps le peuple se préparait activement à se défendre. Lui aussi érigea des batteries, les garnit de canons et fortifia les portes. Il y avait cinq mille huit cent quarante-huit hommes armés pour garnir ces ouvrages. L'étendard de saint Ferdinand fut promené en procession dans la ville, et tout le monde jura de mourir pour la religion et le trône. Le 20, les batteries commencèrent leur feu et lancèrent ce jour-là cent dix-neuf bombes, qui ne firent pas grand mal. Le lendemain, le feu se prolongea pendant dix-huit heures consécutives ; trois cent cinquante-sept bombes et six cents boulets furent jetés dans la ville. Le 22, Espartero arriva ; le bombardement continua, mais avec moins de vivacité, jusqu'au 28, que l'ennemi se retira, poursuivi par l'armée libératrice. Le total des bombes lancées fut de six cent dix-huit, sans compter les boulets.

On a prétendu, pour excuser Espartero, qu'il ne voulait qu'effrayer les habitants de Séville, et qu'on avait pris un soin particulier de ne point diriger de projectiles contre la cathédrale ou le Giraldo ; mais ce sont là de vains prétextes. Rien ne saurait excuser le bombardement d'une ville superbe, de quatre-vingt mille habitants, et dont la prise même ne devait être d'aucune utilité véritable. Vingt personnes furent tuées et beaucoup de maisons renversées. Les religieuses, saisies d'effroi, se sauvèrent de tous côtés. Il y en eut cent trente qui cherchèrent un asile dans le couvent de Sainte-Claire, situé dans un quartier éloigné. Dans le couvent des Augustines de Sainte-Léandre, treize bombes éclatèrent, une dans le dortoir, une autre dans le réfectoire, etc. Le 21, pendant que les religieuses étaient au chœur, un projectile tomba sur le lit de la supérieure et y mit le feu. Une Sœur converse s'en aperçut et donna l'alarme ; le feu fut bientôt éteint ; mais les dames, n'osant rester plus longtemps dans la maison, allèrent chercher un refuge dans l'église de Saint-Ildefonse, située en face de leur couvent. On les plaça dans le chœur ; à peine y étaient-elles assises qu'une bombe vint éclater sur le maître-autel. Saisies de frayeur, elles quittèrent l'église et se mirent à errer au milieu de la nuit dans les rues, que plusieurs d'entre elles n'avaient pas parcourues depuis plus de quarante ans, ne sachant où aller, en entendant les bombes et les boulets fendre, en sifflant, l'air au-dessus de leur tête. A la fin, quelques personnes charita-

bles les conduisirent à la Lanja (l'hôtel des Archives des Indes), édifice solide où siégeait le comité de défense. Là elles passèrent la nuit sous les arcades, et le lendemain le chanoine Cepero les envoya au faubourg de Triona. Enfin une bombe éclata au milieu de la cour du *beatorio* de la Sainte-Trinité, où se trouvaient, indépendamment des religieuses, soixante-quinze jeunes filles qu'elles élevaient.

La conduite du clergé fut admirable durant ce temps d'épreuve. Les portes de la cathédrale furent ouvertes à tous ceux qui voulaient y chercher un asile. Plusieurs milliers de personnes, y compris des communautés religieuses, profitèrent de cet avantage. Le Saint-Sacrement fut retiré de l'autel ; les diverses chapelles furent assignées aux communautés, et la vaste nef fut divisée par des rideaux en compartiments occupés par des familles particulières. Nous ajouterons à la louange de la population qu'au milieu de cette grande et longue confusion, la police n'eut pas un seul acte de vol ou de pillage à punir. Et, comme nous l'avons dit plus haut, à l'exception de la journée du 21, où l'excès de la confusion força d'abréger l'office, une messe solennelle fut célébrée tous les jours, et les offices complets furent chantés au chœur. Les cloches sonnaient aux heures accoutumées, et les chanoines s'empressaient de traverser les rues désertes pour aller à la cathédrale entonner les louanges de Dieu. Une fois déjà, dans une autre occasion, le clergé de Séville avait donné une preuve d'un courage et d'un sang-froid semblables. Le 1er novembre 1751, le fameux tremblement de terre ébranla l'église pendant que l'office se chantait, et répandit l'effroi parmi tous les assistants. Les chanoines se levèrent tranquillement, sortirent du chœur, et, s'étant rendus sur la grande place, se rangèrent autour de la croix et continuèrent l'office à l'endroit où ils l'avaient laissé. En mémoire de cet événement, une partie de l'office de la Toussaint se chante encore aujourd'hui sur la place.

Cette paisible attention au service de la maison de Dieu, nonobstant la pauvreté, les persécutions, les révolutions et les horreurs d'un siége, est certes un trait fort honorable pour le caractère du clergé espagnol, et son désintéressement ne s'est jamais démenti. Il y a deux ans, un legs considérable fut fait au clergé de Séville ; mais, au lieu de se l'approprier, il s'empressa de l'employer à renouveler les ornements qui ne servent que le 8 décembre, et il dépensa 14,000 piastres pour cet objet. Du reste, ce que nous venons de dire de cette cathédrale doit s'entendre aussi de toutes celles que nous avons eu occasion de visiter. Dans presque toutes nous avons rencontré des personnes qui avaient été bannies pour leur consciencieuse résistance aux usurpations et à l'oppression du gouvernement. Dans toutes, sans exception, nous avons trouvé des personnes du caractère le plus estimable, dont nous

avons admiré la profonde érudition ecclésiastique et qui nous ont édifié par leur patience, leur douceur à supporter les humiliations et leurs nombreuses vertus.

Il nous reste à dire quelques mots sur le clergé espagnol en général. Il faut, sans aucun doute, admettre que, dans un corps aussi nombreux et dont les membres ont reçu des éducations si variées, il doit se trouver des différences bien sensibles quant à la science, au talent et même à la vertu. Ces différences ont existé dès l'origine de l'Église. Et pourtant nous croyons devoir examiner d'un peu plus près les reproches auxquels cette variété a donné lieu. L'accusation d'ignorance est celle que l'on porte le plus communément contre le clergé espagnol. Un voyageur anglais, Borrow, prétend avoir rencontré à Cordoue, dans une auberge, un vieux prêtre de campagne qui récitait son bréviaire. Il lia conversation avec lui, et dans le cours de cet entretien le prêtre lui parla de la première épître de saint Paul au pape Sixte. Or, comme une partie considérable du bréviaire se compose d'extraits de l'épître de saint Paul aux Romains, avec cet intitulé, il est absolument impossible qu'un prêtre, quel qu'il soit, en Espagne ou ailleurs, ait pu dire ce que Borrow lui met dans la bouche. Un peu plus loin, ce même voyageur va de Madrid à Séville avec un moine qui se rendait en qualité de missionnaire aux îles Philippines. « Ce moine (nous citons les paroles de Borrow) me dit qu'il avait été *professeur de philosophie* dans un des couvents de Madrid, celui de Saint-Thomas, si j'ai bonne mémoire, avant qu'ils fussent supprimés ; *mais il me parut ignorer grossièrement l'Écriture sainte, qu'il confondait avec les œuvres de Virgile.* » Les missionnaires aux Philippines sont des Dominicains, comme l'étaient aussi, à ce que nous croyons, les membres du collége de Saint-Thomas à Madrid. Un professeur de philosophie dans un couvent de l'ordre de Saint-Dominique doit avoir pris son grade après avoir subi un examen scrupuleux sur les œuvres de saint Thomas d'Aquin ; car c'est *sa* philosophie qu'il explique. Or, nous demandons à tout lecteur instruit et de bonne foi si un homme qui a étudié et expliqué les œuvres de ce Père a pu confondre la Bible avec *l'Énéide ?* Ce conte se réfute de lui-même. Mais M. Borrow n'écrivait pas pour des hommes instruits ; c'était pour les innocents lecteurs des Magasins évangéliques.

Quand un écrivain parle de l'ignorance de personnes d'une classe différente de la sienne, il les juge d'ordinaire d'après une règle qu'il tire de ses propres connaissances, et le plus souvent il a tort. Supposons qu'un prêtre espagnol qui a suivi dans son pays le cours d'études auquel tout ecclésiastique est astreint, savoir : *trois* ans de philosophie et *sept* de théologie, ce dernier cours comprenant l'*Écriture sainte,* la théologie morale et dogmatique, le droit ecclésiastique et canon ; sup-

posons, disons-nous, que ce prêtre visite une des universités anglaises et cherche à faire connaissance avec quelques-unes des lumières de l'église anglicane, avec un de ses évêques, afin de rendre compte à ses compatriotes de la profonde science de ce clergé qui taxe le sien d'ignorance : il n'ira pas sans doute attaquer Sa Seigneurie sur les tragédies d'Eschyle ou les odes de Pindare, il ne lui demandera pas lequel il préfère de Porson ou de Bentley, il ne le consultera pas sur les délicatesses des particules grecques; mais, dans son innocente simplicité, il se figurera que le meilleur moyen d'éprouver la science d'un ecclésiastique est de l'entretenir des sujets sur lesquels ses études ont principalement été dirigées. Et pensez-vous, en ce cas, qu'il retourne en Espagne bien convaincu que le clergé de l'église anglicane est un corps savant, dans le sens que lui-même attache à ce mot? Pourra-t-il dire que ses vicaires de campagne quittent l'Université bien versés dans l'art de diriger les consciences et de résoudre les doutes et les difficultés qui se présentent dans la voie du salut? que ces recteurs ont étudié et possèdent les décisions des conciles, de ceux mêmes que leur propre église reconnaît comme œcuméniques? enfin que ses évêques connaissent au bout du doigt tous les trésors de la doctrine, tous les décrets de l'Eglise, qu'ils peuvent expliquer clairement et d'une manière convaincante la loi sur chaque nouveau point de controverse, prononcer des oracles sur toutes les difficultés, être des guides sûrs pour toutes les consciences? S'il ne peut rien de tout cela, il est à parier qu'il taxera d'ignorance un clergé dont les évêques ont commenté des tragédies grecques et dont les curés ont publié d'excellents traités de géologie. Souffrez donc, de grâce, que lui aussi soit jugé d'après sa propre mesure, et que la science d'un prêtre catholique puisse consister dans ses connaissances ecclésiastiques.

Après les deux citations que nous avons faites de l'ouvrage de M. Borrow, et qui démontrent combien il est peu favorable au clergé d'Espagne, un éloge dans sa bouche acquiert une valeur toute particulière. C'est ce qui nous engage à transcrire le récit de sa visite à un curé de campagne :

« Une femme nous indiqua une chaumière d'une apparence un peu meilleure que les autres. Elle avait un petit portique ombragé, si j'ai bonne mémoire, par une vigne. Nous frappâmes à plusieurs reprises à la porte sans recevoir de réponse. Nous n'entendîmes pas même un chien aboyer. Le fait est que le vieux curé faisait sa méridienne, ainsi que tout son ménage, composé d'une vieille femme et d'un chat. Le bruit que nous faisions finit par le réveiller, car nous étions affamés et par conséquent impatients. Sautant à bas de son lit, il accourut à la porte, et, en nous apercevant, il nous fit beaucoup d'excuses de s'être laissé aller au sommeil dans un moment où il savait que nous devions venir. Il m'embrassa affectueusement et me conduisit dans son salon, pièce assez vaste et dont les murs étaient garnis de rayons pleins de livres. A l'une des ex-

trémités de la chambre, il y avait une table ou bureau recouvert en cuir noir, et un grand fauteuil, dans lequel il me força de m'asseoir, alors qu'en vrai bibliomane je me disposais à examiner le contenu de ses rayons; car il observa avec assez de vivacité qu'il n'y avait rien là qui fût digne de l'attention d'un Anglais, puisque ce n'étaient que des Bréviaires et des traités de théologie catholique. »

Après avoir décrit l'hospitalité du bon prêtre et ses regrets de ne pouvoir offrir un meilleur repas à ses hôtes, notre auteur continue en ces mots :

« Quand tout fut préparé et arrangé à notre satisfaction, nous nous mîmes à dîner avec du lard et des œufs, dans une petite chambre qui n'était pas celle dans laquelle on nous avait d'abord fait entrer. Le bon curé ne mangea point avec nous, car il avait depuis longtemps achevé son repas; mais, placé au bout de la table, il nous divertit par sa conversation vive et enjouée... Je l'avais regardé jusqu'alors comme un vieillard simple, sans instruction et susceptible tout au plus des émotions qu'une tortue éprouve sous sa carapace; mais tout à coup il devint comme inspiré; ses yeux se remplirent de feu, et chacun des muscles de son visage s'agita. La petite calotte de soie qu'il portait, selon la coutume des prêtres catholiques, montait et descendait alternativement avec son agitation, et je ne tardai pas à reconnaître que je me trouvais en présence d'un de ces hommes remarquables qui apparaissent si fréquemment dans l'Eglise romaine, et qui joignent à une simplicité enfantine une énergie et une force d'esprit immenses; qui sont également faits pour diriger un petit troupeau de paysans ignorants, dans un obscur village d'Italie ou d'Espagne, ou bien pour convertir des millions de païens sur les rivages du Japon, de la Chine ou du Paraguay.

« Mon curé était un vieillard long et maigre, d'environ soixante-cinq ans; vêtu d'une soutane noire d'étoffe fort grossière, et le reste de sa toilette y répondait. Toutefois cette simplicité extérieure n'était point le résultat de la pauvreté; tout au contraire. Son bénéfice était riche; il pouvait disposer d'une somme d'au moins 800 piastres par an, tandis qu'il n'en dépensait pas plus de 100 pour sa personne et sa maison. Tout le restant était consacré à des actes de la plus pure charité. Il nourrissait le voyageur affamé et le renvoyait heureux, son bissac rempli de viande et avec une piécette dans sa poche. Toutes les fois qu'un de ses paroissiens avait besoin d'argent, il était sûr d'en trouver chez lui. Il était le banquier du village et ne demandait jamais qu'on lui remboursât ce qu'il prêtait. Quoique forcé de faire de fréquents voyages à Salamanque, il n'avait point de mule à lui et se contentait d'un âne qu'il empruntait au meunier voisin. J'avais une mule autrefois, nous dit-il; mais un voyageur, à qui j'avais donné l'hospitalité une nuit, l'emmena le lendemain matin, et je ne l'ai plus revue. Dans cette alcôve, j'ai deux lits fort propres à l'usage des étrangers, et je serais charmé que vous et votre ami vous voulussiez les occuper et rester avec moi jusqu'à demain. »

Quant à l'instruction généralement répandue dans le clergé de paroisse, nous pourrions citer des ouvrages écrits par ses membres qui témoignent d'une science théologique assez étendue. Mais comme l'ignorance de ce qui a rapport à la Bible est le principal reproche que les écrivains anglais font à ce clergé, nous nous bornerons à dire que les sermons qu'ils prononcent sont remplis de textes de l'Ecriture,

qu'ils la citent et l'expliquent aussi souvent qu'on le fait dans les chaires de l'église d'Angleterre ; et nous avons en outre remarqué que les prédicateurs les plus populaires et qui attirent le plus grand nombre d'auditeurs sont ceux qui se distinguent par le jugement le plus sain et les doctrines les plus solides, sans qu'ils aient le soin d'y mêler des phrases redondantes ou de faire un appel aux passions. Nous avons sous les yeux une réfutation, écrite par un prêtre de paroisse, de l'ouvrage de M. Hartwell Home : *Le romanisme est l'ennemi de la Bible,* et de celui de Nevins : *Pensées sur le papisme.* Cette réfutation, intitulée : *Demostracion en que se manifiesta que la Fe y Religion de los protestantes no es la de la Biblia,* por D. F.-P. Dominguez, est tout entière basée sur des autorités bibliques.

Nous allons maintenant nous occuper d'une classe de personnes dont une partie appartient au clergé et dont l'autre est du moins liée à son sort, c'est-à-dire des communautés d'ordres religieux, tant supprimées qu'existantes. Le gouvernement de 1835, qui se disait *modéré*, éteignit d'un seul coup tout le corps conventuel, dispersa les moines, défendit aux religieuses de recevoir des novices, à l'exception des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, confisqua tous les biens des couvents, comme étant la propriété de la nation, et accorda à chaque religieux une pension qui n'a presque jamais été payée. On ne garda pas même les apparences, comme en Angleterre sous Henri VIII ; alors la suppression des couvents eut lieu à la suite d'un fantôme de procédure ; les moines furent censés convaincus de vivre dans le relâchement et le vice. Les gouvernements modernes ne cherchent pas tant de détours ; ils n'essaient pas de couvrir leurs spoliations d'un manteau ; ils commencent par déclarer que les biens du clergé sont la propriété de la nation et puis ils s'en emparent.

Qu'il nous soit permis de transcrire ici le récit d'un témoin oculaire de la suppression des ordres religieux. L'auteur des *Scènes et souvenirs de l'Espagne* est d'autant moins suspect qu'il est Anglais et protestant.

« Dix-huit mois après ces tristes et honteux événements (le massacre par la populace de dix-huit Jésuites et de soixante Capucins), les monastères furent abolis ; les bâtiments et les terrains qu'ils occupaient devinrent biens nationaux, et Madrid, sans contredit, reçut des améliorations et des embellissements remarquables par le percement de nouvelles rues là où de lourds édifices et de sombres murs encombraient les quartiers les plus fréquentés de la capitale. Certains couvents continuaient néanmoins à être occupés par des religieuses de différents ordres, qui préféraient persévérer dans la réclusion.

« Tout en admettant que ces changements aient été avantageux sous beaucoup de rapports, on ne saurait pourtant contempler d'un œil indifférent la disparition de ces antiques institutions, ni refuser son respect pour certaines idées qui s'y rattachaient. L'érudition, les arts et les sciences n'auraient jamais

pu parvenir à l'état approchant de la perfection où ils se trouvent aujourd'hui, s'ils n'avaient été à leur naissance recueillis dans les monastères. Il est bon que l'intelligence ait acquis de la vigueur et se soit retrempée aux grandeurs du monde. Les étroites cellules des couvents devenaient sans doute funestes à mesure que la société se développait ; mais n'oublions pas que dans ses commencements la science a été nourrie dans les institutions monastiques, dont les antiques galeries conservent l'empreinte des pas de plus d'un religieux savant, sage et vertueux, de qui les méditations et les travaux ont frayé la route des découvertes qui font à juste titre la gloire des générations modernes.

« Quant à ce qui regarde les vertus pratiques, le grand et véritable esprit de charité chrétienne, s'il était possible de tenir une balance exacte, il est fort douteux que l'avantage fût de notre côté. Les discussions religieuses, et l'animosité qui en est la suite, sont trop vives, même en Angleterre, et y produisent des scènes trop déplorables pour qu'il n'y ait pas lieu de craindre, si elles continuent, que la société ne soit ébranlée jusque dans sa base.

« Pour les mœurs, il suffit de lire les journaux et les rapports officiels pour se convaincre que, de ce côté, nous aurions un déficit énorme à combler, sans compter même tous les crimes qui s'accumulent sans cesse et qui ne sont jamais exposés à la clarté du jour.

« Lorsque nous parcourons des pays où des institutions monastiques existent, nous sommes trop prompts à nous récrier sur le grand nombre de mendiants dont la vue nous offusque, et qui préfèrent trouver une honteuse existence, assis devant les portes des couvents et recevant l'aumône de la main des moines, plutôt que de gagner honnêtement leur vie par le travail. Il serait bon, disons-nous alors, de supprimer les couvents, ne fût-ce que pour mettre un terme à cet abus !

« Cela peut être vrai jusqu'à un certain point; mais sommes-nous donc exempts des maux qui naissent de l'oisiveté? La société ne souffre-t-elle pas plus des intrigues de tant d'industriels qui s'attachent à elle pour la ronger qu'elle ne l'a jamais fait par la fainéantise des Lazares couchés sur les marches du perron d'un couvent?

« Tâchons donc de nous amender, et soyons justes et raisonnables en parlant de nos voisins. »

Le résultat de ces mesures violentes a été que des milliers d'individus, nullement faits pour un pareil changement, furent jetés sans ressources dans le monde. Voici ce que nous lisons à ce sujet toujours dans un auteur anglais :

« Un *exclaustrado* est, sans contredit, un des êtres les plus malheureux de la moderne Espagne. Chassé de son couvent, dans une ignorance complète des usages du monde, il est incapable d'embrasser aucune des professions ordinaires de la vie, tandis que la pension que le gouvernement est censé lui accorder prend, par l'irrégularité des paiements, le caractère d'une aumône accidentelle. Beaucoup de ces infortunés sont obligés de sortir à la chute du jour pour implorer la charité des passants, et il n'y a que ceux d'entre eux qui possèdent quelques connaissances littéraires qui parviennent à se créer une existence, comme répétiteurs dans les pensions ou comme précepteurs dans des familles particulières. La spoliation commise envers ces malheureux est la partie la plus coupable de la banqueroute financière de l'Espagne. En s'emparant de leurs biens, on aurait dû au moins assurer la subsistance de la génération actuelle. Parmi les couvents de femmes, il y en a beaucoup que l'on a conservés, mais

en leur enlevant une portion si considérable de leurs revenus que leurs habitantes sont pour la plupart réduites à une véritable misère : aussi, quand vient une fête nationale, on leur distribue des rations comme aux prisonniers. »

Un autre voyageur anglais s'exprime ainsi :

« Dans un vieux fauteuil, au coin du feu de la cuisine, était assis un homme un peu replet, d'une physionomie douce et calme, et vêtu d'un habit noir râpé : c'était un *exclaustrado*, frère du maître de la maison, qui, à l'abolition des monastères, était venu chercher un asile sous le toit fraternel. Il pouvait avoir cinquante-cinq ans ; la pension de 5 réaux (environ 25 sous par jour) que le gouvernement lui accordait n'était pas payée ; mais il ne se plaignait point. Il suivait la règle de son ordre aussi strictement que sa non-résidence dans les murs d'un couvent pouvait le lui permettre, et il m'a assuré que, s'il devait recommencer la vie et qu'il fût libre de choisir, il se ferait encore capucin. Il me parut être un homme d'une haute modestie et d'une tournure d'esprit contemplative ; il m'inspira un grand respect par son attachement volontaire à l'accomplissement de ses vœux. »

Et, en effet, ajouterons-nous, qui donc pourrait ne pas vénérer un pareil homme? Laissons la jeunesse inconsidérée rire du saint religieux de Saint-François à Séville, qui, bravant les pluies de l'hiver ou le soleil brûlant de l'été, garde à la main le chapeau que le changement d'habit l'a forcé d'adopter, et marche nu-tête par obéissance à sa règle. Il sera pour nous l'objet d'un respect sincère, parce qu'il servira à nous prouver que les couvents n'étaient pas remplis d'hommes sans vocation ou privés de l'esprit de ces saints instituts. Dans toutes les provinces de l'Espagne on rencontre des religieux qui ont survécu à ce déluge destructeur. On les voit prêchant avec zèle et énergie, écoutant des confessions, assistant les prêtres des paroisses, et, pour dernière ressource, entrant comme chapelains chez des particuliers. Car en cette occasion encore, la charité a trouvé occasion de s'exercer noblement ; dans beaucoup de maisons on verra un exilé du cloître traité avec toute la considération due à un membre de la famille. En Portugal, où la tempête a été plus impitoyable qu'en Espagne, on nous a cité une noble dame qui, bien qu'attachée par ses opinions au parti libéral, donnait des vêtements et de la nourriture à quatorze ex-religieux. Les professeurs et les supérieurs des couvents supprimés sont au nombre des membres les plus savants du clergé. Tout le monde est d'accord à cet égard. Un jour que nous nous entretenions avec un de ces hommes respectables, notre cœur s'est serré en voyant ses yeux se remplir de larmes pendant qu'il détournait la conversation, parce que, nous disait-il, il ne pouvait songer avec indifférence à son cher monastère et aux années de bonheur qu'il y avait passées.

Mais le sort des religieuses a été plus cruel encore ; leur vertu a été plus rudement éprouvée, et la charité des fidèles s'est plus hautement manifestée à leur égard. Nous avons déjà dit qu'il leur était défendu

de recevoir des novices et que leurs biens avaient été confisqués; en outre, aussitôt qu'une communauté était réduite au nombre de douze, elle devait être incorporée dans quelque autre maison. Souvent on s'y est décidé sans même attendre cette diminution. Il s'ensuit que l'on rencontre fréquemment, dans une même maison, des religieuses de deux et même de trois ordres différents, suivant des règles de vie différentes et sous des supérieures différentes. Les gens du monde comprendront difficilement tout ce que cette position a de douloureux. Ils ne sentiront pas ce que c'est pour ces femmes que d'avoir choisi, dans la ferveur d'un jeune amour, l'étendard sous lequel elles voulaient vivre et mourir; d'avoir admiré avec ardeur la sainte fondatrice de l'ordre vers lequel la grâce les a entraînées; d'avoir noué un lien sacré de famille avec une mère dans la vie spirituelle et des sœurs d'une sainte parenté; d'avoir passé, dans le même lieu, plusieurs années d'un tranquille bonheur, dans un lieu dont tous les murs rappellent d'agréables souvenirs, où à chaque autel, à chaque image se rattache la mémoire de quelque grâce obtenue, de quelque sainte inspiration; d'être devenues, pour ainsi dire, une partie inhérente du chœur où elles chantaient les louanges du Seigneur; de regarder d'un œil d'envie les tombeaux où reposent leurs sœurs, en attendant l'heureux moment de les rejoindre, et puis de se voir soudain arrachées à tout ce qui était devenu cher à leurs affections, pour être jetées dans une maison où elles doivent se croire étrangères, où rien ne leur rappelle leur vie passée, où elles ne retrouvent rien de ce qui leur est nécessaire pour leurs dévotions journalières, de changer d'habitudes à un âge où il est si difficile d'en former de nouvelles; nous le redisons encore, bien peu de personnes sont en état de comprendre ce qu'il y a de sévère dans une semblable épreuve. Mais, grâce au ciel, il y avait assez de vertu dans les saintes religieuses de l'Espagne pour les mettre en état de la supporter, cette épreuve, dans le silence de la résignation. Nous avons eu plus d'une occasion de voir de ces communautés vivant ensemble dans l'union la plus cordiale, se donnant mutuellement le titre de sœur, l'ancienne communauté ne négligeant rien pour accommoder les nouvelles venues et adoucir les rigueurs de leur exil.

Mais examinons le mode que l'on a suivi dans l'exécution de cette mesure inique. Il faut d'abord remarquer qu'il y a une différence totale dans la nature des propriétés des communautés d'hommes et de celles des femmes; dans ces dernières, toute personne apporte en y entrant sa dot ou son douaire, et le place dans la maison pour servir à son entretien. La loi du pays reconnaissait l'existence de ces communautés et regardait ce placement comme aussi sacré que tout autre. Or, une loi nouvelle peut bien défendre ces placements à l'avenir, mais elle ne peut pas, par un effet rétroactif, s'emparer des sommes ainsi placées pen-

dant la vie des usufruitières. Et c'est pourtant là ce que le gouvernement a fait. S'il voulait non-seulement prohiber les vœux de religion à l'avenir, mais encore annuler ceux qui avaient été faits, il aurait dû rendre à chaque religieuse la dot qu'elle avait apportée avec elle et qui redevenait sa propriété individuelle ; mais c'est à quoi il n'a pas voulu prêter l'oreille. Un ou deux exemples feront connaître toute l'iniquité de cette mesure.

Nous avons vu dans le couvent du Saint-Esprit à Cadix une jeune femme qui était sur le point de faire profession, quand le décret de suppression fut publié. Son douaire avait été payé d'avance en belles pièces d'or. On le confisqua comme étant la propriété du couvent, et en même temps on défendit à la communauté de lui faire faire ses vœux. On ne veut pas qu'elle soit religieuse et on lui enlève la seule ressource qu'elle ait pour vivre dans le monde, où, du reste, elle n'a jamais éprouvé le désir de rentrer. Et voilà dix ans qu'elle porte le joug pénible, mais doux, de la vie religieuse, sans éprouver la consolation de faire partie de la communauté. Sa position est triste, mais voici un cas qui l'est davantage encore. Une riche héritière de Madrid entra dans un couvent ; au bout de deux ans elle perdit la vue et la santé. Comme elle était dans cet état, les biens du couvent furent confisqués et vendus, et avec eux ses terres et toutes ses propriétés, dont elle aurait pu librement disposer si elle était restée dans le monde ; en dédommagement on lui accorda 4 réaux (85 centimes par jour) si elle restait dans la maison, et 5 si elle la quittait. On voudra bien remarquer en passant l'intention perfide du gouvernement, qui offrait ainsi une prime au parjure, prime bien modique à la vérité, mais qui, en certains lieux, fut accompagnée d'actes plus significatifs. Ainsi, à Cadix, le chef politique (préfet) se rendit en personne au couvent entouré de ses officiers. Ayant fait ouvrir les portes, il harangua les religieuses pour leur dire qu'elles étaient libres de sortir et d'aller où elles voudraient ; qu'elles n'avaient rien à craindre de personne, parce que le gouvernement saurait les protéger. Il croyait sans doute avoir affaire à autant de captives renfermées contre leur gré. Son attente fut trompée : pas une seule ne profita de la liberté qui leur était offerte.

Mais si la solide vertu des religieuses espagnoles les mit en état de résister à la première épreuve, elles ne tardèrent pas à se voir exposées à de plus rudes encore. Ainsi que nous l'avons dit, les misérables pensions qui leur étaient assignées n'étaient pas même payées. A la fin de l'année 1844, il y avait sept ans de dus, et pendant le rude hiver de 1844 à 1845 on leur paya *un trimestre* à compte des arrérages de l'an 1837. Le résultat en a été que beaucoup de couvents ont été peu à peu réduits à la plus profonde misère. Nous avons vu des réfectoires et des

galeries dépourvus de toute espèce d'ornements. Les tableaux avaient été vendus l'un après l'autre pour acheter du pain, unique nourriture des religieuses. Et pourtant les autorités de Séville se formalisèrent quand le digne Cepero fit placer à côté de la porte d'un couvent un tronc avec cette inscription : *Pan para estas religiosas*. Mais voici une injustice plus grande encore. Pendant que ces pauvres créatures étaient ainsi dépouillées et réduites à la misère, on exigeait d'elles le paiement strict de toutes les impositions, tant générales que locales. Le beaterio de la Très-Sainte Trinité était sous ce rapport dans une situation particulièrement malheureuse : aussi le nombre des enfants pauvres que ces religieuses élevaient gratuitement y était-il réduit de deux cent à soixante-quinze. Et pourtant dans cet établissement, comme dans tous les autres du même genre où nous sommes entré, nous avons vu régner, en dépit de leur pauvreté, l'ordre, la propreté et la gaieté. Les enfants paraissaient occupés et heureux ; on leur enseigne toute espèce d'ouvrages d'aiguille ainsi que les autres branches de l'éducation des femmes, y compris la musique.

Le tableau que nous venons de tracer aura sans doute fait frémir d'horreur la plupart de nos lecteurs, mais l'effet en a été bien différent sur ces femmes angéliques. Nous avons visité plus de vingt communautés dans des lieux différents, et nous nous sommes entretenu avec leurs habitantes. Nous en avons trouvé dans des situations d'esprit diverses. Les unes succombaient plus que d'autres à leur triste position : leurs santés en étaient plus ou moins altérées, leur découragement était plus ou moins grand, tandis qu'il y en avait, au contraire, qui, conservant l'espérance, déployaient cette inaltérable gaieté, cet enjouement, partage, comme on le sait, de toutes les communautés religieuses de femmes ; mais ni les unes ni les autres ne faisaient entendre le plus léger murmure ; elles buvaient l'amer calice avec une douce résignation. « C'est l'adorable volonté de Dieu ! — Que la volonté de Dieu se fasse ! » telles étaient les seules paroles que nous entendissions sortir de leur bouche, sauf des prières pour le bonheur de la pauvre et affligée Espagne. Nous ne devons pas omettre l'intérêt qu'elles témoignaient pour l'Angleterre et leurs questions empressées pour savoir s'il était vrai qu'un grand mouvement religieux s'y fût manifesté.

Avec de tels principes et de tels sentiments, on ne s'étonnera pas si l'offre d'émancipation ne trouva pas d'écho dans les couvents. Nous ne croyons pas qu'on puisse citer un seul exemple d'une religieuse qui soit rentrée dans le monde. Nous avons seulement entendu parler de trois ou quatre qui se sont retirées dans leurs familles ou dans des *beaterios*, où elles continuent à mener une vie retirée et édifiante.

On demandera peut-être comment dans l'état de choses que nous

avons dépeint, les religieuses ne sont pas toutes mortes de faim, et de quelles ressources elles ont vécu pendant les sept années que le gouvernement est resté sans payer leur pension. Nous répondrons que c'est grâce à la charité publique, qui s'est montrée inépuisable pour elles, et qui offre une première preuve, nous en donnerons bien d'autres dans la suite, que, malgré les révolutions et les bouleversements politiques, le peuple espagnol est resté foncièrement religieux et catholique. A peine l'état d'abandon où ces religieuses étaient réduites fut-il connu du public que des sociétés de dames se formèrent dans toutes les villes pour recueillir en leur faveur les dons de la bienfaisance. Des gentilshommes du plus haut rang se tenaient aux portes des églises pour solliciter les aumônes des fidèles. Le compte des fonds et de leur emploi se publiait avec régularité. A Madrid, la société était présidée par la reine-mère. A la fin du mois de mars dernier, il y avait en caisse

environ.	8,450 fr.
On a reçu dans le mois d'avril	7,625
Total. . .	16,075
Dépensé.	6,875
En caisse, fin d'avril.	9,200

D'après cela on peut calculer qu'à Madrid seule les souscriptions se sont élevées à 90,000 francs par an. A Barcelone, ville que l'on regarde comme le foyer des principes libéraux et révolutionnaires, et par conséquent d'autant moins religieuse, le rapport de l'année dernière n'est pas moins satisfaisant; la somme recueillie par la présidente, duchesse de Gor, s'est élevée à 65,000 francs. Et il en est proportionnellement de même de toutes les villes du royaume.

Ce que nous venons de dire fait le plus grand honneur au peuple d'Espagne et à ses religieuses; il fait voir la solide vertu de celles-ci et la juste appréciation que celui-là sait en faire. Quant à ce qui nous regarde, nous ne chercherons point à déguiser nos sentiments; toutes nos réflexions, toutes les observations que nous avons faites ou pu faire, ont amené la conviction que jamais mesure ne fut plus intempestive que la suppression des ordres religieux, et qu'il est indispensable à l'honneur et au bien-être du pays qu'ils soient rétablis. Nous ne prétendons pas dire que certaines restrictions ne puissent leur être utilement imposées, surtout par rapport aux professions irréfléchies; c'est là un point sur lequel la sagesse du Saint-Siége se montrerait comme sous tant d'autres. Mais il est incontestable à nos yeux qu'un jour viendra où l'Espagne se rappellera avec une douleur profonde qu'elle a renversé en un seul moment l'œuvre de tant de siècles, anéanti les créations de quelques-uns de ses plus vertueux et

plus illustres enfants, et renié la gloire de leur avoir donné le jour. A une époque où le reste de l'Europe, agité par les convulsions religieuses, produisait et nourrissait des calamités vivantes telles que Knox et Cranmer, Luther et Munster, en Espagne naissaient saint Ignace, saint François-Xavier, saint Jean-de-Dieu, saint Jean-de-la-Croix, saint Pierre d'Alcantara, saint Joseph Calasanctius, saint François Borgia, saint Thomas de Villanueva, et enfin l'admirable sainte Thérèse, qui réunissait la force d'esprit d'un homme au tendre cœur d'une femme.

Dans les noms que nous venons d'énumérer se trouvent les fondateurs de quatre grands ordres religieux et la réformatrice d'un cinquième. Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que ce sont ces ordres qui, plus que tous les autres, ont conservé pleinement l'esprit dans lequel ils ont été fondés. Or, qu'a fait le gouvernement révolutionnaire de l'Espagne? Il a détruit l'œuvre merveilleuse de ces grands ornements de la nation, en déclarant que tout ce qu'ils avaient fait pendant trois cents ans devait être regardé comme autant de taches dont le pays avait à rougir et se sentirait trop heureux d'en être débarrassé; que ces ordres religieux, qui ont conquis et civilisé pour l'Espagne le vaste continent de l'Amérique, qui ont fait du Paraguay un paradis terrestre, qui ont construit, doté et desservi dans toutes ses villes de magnifiques hôpitaux, érigé partout des colléges et des écoles pour l'éducation gratuite des pauvres, étaient des institutions pernicieuses qu'un siècle éclairé devait balayer. Certes, quand l'Espagne se réveillera un jour du songe pénible où la coupe révolutionnaire tient encore ses sens assoupis, elle éprouvera à la fois de la douleur et de la honte à la vue de l'œuvre de destruction qu'elle a laissé commettre, et elle s'efforcera de la réparer.

Et quel temps encore l'Espagne a-t-elle choisi pour accomplir cette œuvre? Le moment même où, dans le reste de l'Europe, l'illusion se dissipe, comme le brouillard du matin aux rayons du soleil; le moment où l'Angleterre commence à éprouver le désir de défaire ce qu'elle a fait il y a trois siècles! Quel contraste! Henri VIII et ses ministres impies détruisaient les institutions monastiques et dévastaient nos admirables abbayes dans le même temps à peu près où l'Espagne érigeait de nouveaux couvents et purifiait l'état religieux; et maintenant que nous avons eu la triste expérience de ces trois siècles pour nous éclairer, nous maudissons cette mesure et le jour où elle fut accomplie; nous visitons et nous baisons les pierres de nos sanctuaires ruinés, nous pleurons la perte de ceux qui les occupaient, et nous faisons de faibles mais sincères efforts pour les rétablir. Ce que nous disons ne regarde pas seulement les catholiques anglais. Les plus vertueux enfants de la protestante Angleterre elle-même soupirent après la restauration de la vie monastique; et c'est dans ce moment que la catholique Es-

pagne croit faire des progrès et se montrer éclairée en la détruisant; elle attend pour le faire que nous, qui l'avions fait avant elle, en gémissions et en rougissions. Tous les autres Etats de l'Europe qui avaient suivi plus ou moins l'exemple de l'Angleterre donnent, comme elle, des marques de repentir. L'Autriche commence à rétablir les ordres religieux supprimés par Joseph II. Les Jésuites ont été rappelés en Gallicie, en Lombardie et en Bavière. La France, la démocratique France, a admis les frères des Ecoles chrétiennes, les Sulpiciens, les Lazaristes, les Trappistes et les Bénédictins de Solesme, sans compter de nombreuses communautés de femmes.

Si l'on nous demande quelle a été la cause de cette réaction, nous répondrons que, sans prétendre élever des doutes sur les motifs religieux qui y ont contribué, nous n'hésitons pas à soutenir qu'elle a été produite par un sentiment d'absolue nécessité. Les besoins et les droits d'une population catholique sont si urgents et si incessants qu'ils exigent beaucoup de personnes pour les satisfaire. Le service du confessionnal donne à lui seul de l'occupation à bien du monde ; les malades et les mourants doivent tous être assistés chez eux ; les hôpitaux, les prisons, les galères, les maisons de correction appellent des secours perpétuels ; puis viennent l'éducation et les travaux extraordinaires des retraites spirituelles et des missions, les dévotions particulières, les suffrages pour les morts et divers actes spéciaux de prière et de piété. Toutes ces choses sont plus ou moins nécessaires à l'édification et aux besoins spirituels d'un peuple catholique ; elles composent sa nourriture journalière, et, si on les lui refuse, il ne peut manquer de languir et de périr. L'idée que l'on pourrait rendre un peuple moral à l'aide de la philosophie est un rêve depuis longtemps dissipé. Ce n'est que par la religion qu'il peut être tenu dans le droit chemin. Or, pour aller au devant de toutes ces exigences, un clergé de paroisse ne suffit pas ; pour que le travail soit bien fait, il faut qu'il soit partagé entre plusieurs ; il faut qu'il y ait des hommes à qui l'éloignement du monde, les mortifications, et jusqu'à l'habit, donnent un caractère particulier de sainteté et ajoutent un plus grand poids à leurs paroles. L'effet de la suppression en Espagne des écoles pies de l'ordre de Saint-Joseph-Calasanctius ne tarda pas à se faire sentir, et des demandes pour leur rétablissement arrivèrent de tous côtés au gouvernement, sans distinction de parti. Le résultat en a été ce rétablissement en vertu d'une loi des Cortès du commencement de la présente année. Et voilà le premier pas rétrograde accompli dans cette affaire. D'un autre côté, la suppression des ordres religieux dans les Philippines aurait entraîné la perte de cette belle colonie, la population indigène tout entière y étant sous la direction des Dominicains. Mais comment les tenir au complet, si la mère-pa-

trie, qui seule peut les fournir, ne peut point en créer? Nous croyons aussi qu'il reste encore quelques ordres religieux en Biscaye, où leur existence est assurée en vertu des *fueros*, garantis par la convention de Bergara.

A cette occasion, nous demanderons encore s'il est possible de rien voir de plus lamentable que l'accumulation de ruines qui, par suite de la vente des couvents, de leur destruction et de leur dilapidation, encombrent les rues et les places publiques des plus belles villes du royaume et leur donnent l'apparence de lieux sortant d'un siége. Des édifices qui ont coûté des sommes immenses sont démolis pour les matériaux. La destruction des propriétés vraiment nationales, en ouvrages d'antiquité ou de beaux-arts, a été grande et irréparable, et le seul moyen de sauver ce qui en reste est de rendre les couvents à leur propriétaires légitimes, afin qu'ils les consacrent à l'usage auquel ils ont été destinés. Il n'y a que des communautés religieuses habitant ces édifices qui puissent les préserver d'une ruine totale.

Plusieurs d'entre eux ont été, à la vérité, employés à d'autres usages; on en a fait des casernes, des bureaux de police, des académies de dessin, etc., et l'on en a tiré ainsi du moins quelque utilité. Mais nous nous rappelons avoir eu occasion de visiter un agent du gouvernement dans un de ces bâtiments, à Lisbonne, et de lui avoir entendu dire : « Cet édifice était autrefois un couvent; et il s'ensuit qu'il ne vaut rien pour l'usage auquel on l'emploie aujourd'hui. On a plus dépensé d'argent pour le convertir en bureaux incommodes qu'il n'en aurait fallu pour construire des bâtiments tout neufs et bien appropriés. Nous commençons à reconnaître qu'un couvent ne peut servir qu'à un couvent. »

Ce n'est pas seulement de la destruction ou de la spoliation des couvents que les arts souffrent, mais encore du défaut d'encouragement, qui ne peut leur être accordé que par des corporations stables, n'ayant point d'intérêts privés à consulter. On avait pensé qu'il y aurait quelque avantage à rassembler en un seul lieu des ouvrages d'art autrefois dispersés, et à former des musées avec les tableaux enlevés aux églises. Mais il est impossible de visiter une collection sans être frappé du changement et de la violence qui a été faite à l'artiste et à son ouvrage. Ainsi, dans une salle de la nouvelle galerie de Séville se trouvent réunies dix-huit toiles de Murillo, la plupart enlevées au couvent des Capucins. Ces religieux étaient de pauvres moines mendiants, qui n'avaient pas de quoi payer de beaux tableaux, mais qui en possédaient néanmoins une collection digne d'un prince souverain. L'un de ces tableaux, et le plus beau de tous, expliquera l'énigme. Murillo aimait les bons Capucins et se plaisait à passer parfois quelques jours en retraite chez eux; on le logeait alors dans l'infirmerie, qui

était apparemment la seule chambre confortable de la maison. Un jour qu'il allait partir après avoir pris un modeste repas, le bon vieux infirmier le pria de peindre une madone pour son infirmerie qui n'en avait pas. « Je ne demande pas mieux, répondit Murillo ; mais sur quoi la peindrai-je? Je n'ai pas de toile. — Ceci peut-il vous servir? reprit le frère en lui montrant la serviette qu'il venait d'ôter de la table. — Pourquoi pas? » dit en souriant le peintre. La serviette fut tendue, et Murillo y peignit sa charmante *Nuestra Senora della Servilletta*, nom qui fut donné à cause de cette circonstance. Quel amateur n'aurait pas fait cent lieues pour voir ce chef-d'œuvre à sa place naturelle? L'imagination lui aurait représenté l'artiste travaillant, le bon vieux frère à longue barbe blanche debout à côté de lui, suivant le progrès de l'ouvrage, et plein d'admiration en voyant sa grossière serviette transformée en un tableau valant la moitié du couvent, et qui resterait à jamais dans son infirmerie. A jamais! hélas! non : il devait être arraché de sa place par une main cruelle et un cœur froid, pour décorer les murs d'un musée où aucun souvenir touchant ne se rattache à son histoire.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot pour rappeler que la vente des biens ecclésiastiques a été ruineuse pour l'Etat, et que le produit en a été presque nul. On a prétendu le contraire, mais c'est qu'on a jugé tout le pays par Madrid. Nous pouvons certifier que dans les provinces ces biens n'ont presque rien rapporté. Pour trouver des enchérisseurs à un prix quelconque, le gouvernement a été obligé de déclarer qu'il recevrait en paiement au pair des effets publics perdant 82 pour 100, et qu'il laisserait en outre aux acheteurs huit ans pour s'acquitter. Si l'on réfléchit avec cela à la répugnance du peuple de toutes les classes à prendre part à ces ventes, on concevra ce que nous venons de dire. L'alcade d'une grande ville de province tenait à bail d'un couvent une pièce de terre enclavée dans un de ses propres domaines. Quand les biens de ce couvent furent mis en vente, il était naturel qu'il l'achetât, surtout pouvant l'avoir pour une somme purement nominale. Mais il ne voulut point enchérir, et préféra continuer à l'affermer du nouveau propriétaire plutôt que de souiller sa conscience par un semblable achat.

Ceci nous conduit naturellement à dire quelques mots de la dernière, mais de la plus nombreuse des classes, de laquelle dépend surtout l'avenir de la religion en Espagne, c'est-à-dire de la masse de la population. Pour en juger il faut commencer par se placer dans la situation d'un peuple qui, comme celui de son royaume, sort à peine d'une série de convulsions politiques dans lesquelles la religion a été cruellement ébranlée. Nous venons de voir comment elle s'est vue privée de tous les appuis extérieurs, tandis que le gouvernement faisait tous ses efforts pour pousser le pays vers le schisme. Les effets en auraient été désas-

treux sans le zèle du clergé et la solide foi du peuple. Aussi n'hésitons-nous pas à soutenir hautement que le peuple espagnol, pris en masse, est sincèrement catholique, croyant et religieux.

A ce sujet nous commencerons par avouer que la religion a indubitablement beaucoup souffert par les événements qui se sont passés. Quand des églises sont restées pendant plusieurs années sans évêques, des paroisses insuffisamment pourvues de prêtres ; quand les ordres religieux n'étaient plus là pour éveiller le repentir dans l'âme des pécheurs, des abus ont dû se glisser sans qu'il se trouvât personne pour les corriger, et en même temps des loups étaient envoyés dans les bergeries pour guider les troupeaux. Dans un tel état de choses il est naturel que la foi et les mœurs du peuple aient éprouvé une grave atteinte. Les Espagnols, qui naguère encore contemplaient leur clergé entouré de tant de considération, l'ont vu tout à coup exilé, emprisonné, massacré même avec impunité ; le Pape, dont le nom seul inspirait un respect si profond, était traité par le gouvernement d'usurpateur, de qui la nation répudiait les concessions et les indulgences ; les lois de l'Eglise étaient abrogées par l'Etat, et les églises des couvents transformées en ateliers ou en magasins. Faut-il s'étonner que ces violations répétées des sentiments religieux, avec lesquelles le peuple se familiarisait, aient affaibli ses principes sur des points plus importants ? Les dîmes et le repos du dimanche étaient également ordonnés par les commandements de l'Eglise ; l'abolition des unes a diminué le respect pour l'autre, et l'aspect que présentent à cet égard les grandes villes est affligeant, quoique l'on soit en Espagne encore bien éloigné du scandale qui choque le chrétien en France ; et nous devons ajouter qu'aujourd'hui les autorités s'occupent de mettre un terme à cette profanation.

Mais, malgré ce que nous venons de dire, nous sommes convaincu que, si l'arbre a souffert, la racine est demeurée intacte. Des personnes bien instruites nous ont assuré que la foi n'a été que bien faiblement altérée en Espagne. Si le paysan espagnol est réellement aussi ignorant qu'on le prétend, son ignorance lui a cette fois au moins servi à quelque chose en empêchant la dissémination d'ouvrages hérétiques. Partout où se prêche la parole de Dieu, son pouvoir est resté sans bornes, et aussitôt que les évêques auront recouvré leur autorité et pourront envoyer des missionnaires pour réveiller la foi assoupie, toutes l'Espagne, remplie de ferveur catholique, se lèvera comme une armée au son de la trompette matinale. L'archevêque de Séville a déjà commencé cette œuvre, et le Père San-Lucar, ex-Capucin, principal missionnaire, nous a certifié que le peuple des campagnes accourait autour de lui de plusieurs lieues à la ronde et montrait la plus grande dévo-

tion. En un seul endroit trois mille confessions *générales* avaient été faites, et vingt prêtres étaient occupés toute la journée au tribunal sacré.

Jamais nous ne pourrons oublier une entrevue que nous eûmes avec un pauvre paysan nommé Diego Patricio Lopez, qui nous fut présenté par un prêtre d'une petite ville du midi de l'Espagne. De même que la plupart des hommes de la campagne, il avait de beaux traits et le corps vigoureusement taillé ; son maintien était noble et indépendant, exempt à la fois de timidité et d'insolence, lorsqu'il se trouvait avec des personnes d'un rang social plus élevé que le sien. Il était accompagné d'une autre personne de sa classe ; tous deux étaient vêtus avec décence et simplicité, car nous ne croyons pas avoir jamais rencontré de paysans marchant nu-pieds ou couverts de haillons. Quant à Lopez, il était très-versé à sa manière dans la science biblique ; son bonheur et sa principale occupation étaient d'instruire et d'intéresser de pauvres laboureurs comme lui par des récits tirés de l'Ecriture sainte. Il s'était procuré un exemplaire de la traduction du Père Scio et l'avait lu avec délices ; mais ce livre avait appartenu à une communauté religieuse à laquelle, lorsqu'elle fut rétablie, Lopez crut devoir restituer le volume, quoiqu'il l'eût acheté. Plus tard un seigneur des environs lui en avait donné un autre exemplaire qu'il tira de sa bibliothèque. Lopez ne se borne pas à réciter au peuple les histoires de la Bible telles qu'elles se présentent ; mais il réunit sous forme de légende tout ce qui se rapporte à un sujet donné. Il nous expliqua le sujet d'un de ses discours, et en parlant ses yeux étincelaient, l'éloquence coulait de sa bouche. En commençant par la Genèse et en suivant toute l'Ecriture, il avait rassemblé tous les types, toutes les prophéties, toutes les promesses qui se rapportent à la sainte Vierge. La lecture de la Bible n'avait pas fait de lui un protestant ; elle était restée toujours subordonnée à la foi ; elle avait élevé jusqu'à l'enthousiasme ses premières impressions religieuses. Il avait en outre composé des prières et des maximes pour les gens de sa classe, à qui des compositions plus savantes n'étaient point appropriées. Ayant examiné une de ces compositions, nous la trouvâmes toute formée de passages de l'Ecriture, d'explications et d'allusions adaptées avec le plus heureux instinct à la condition et aux besoins de ceux pour qui il les avait écrites, ou, pour mieux dire, dictées, et à qui il les lisait. En effet, il nous raconta naïvement que, la première fois qu'il voulut mettre ses idées sur le papier, il lui fut impossible d'exprimer les pensées qui débordaient son âme. On lui conseilla alors de les dicter. Aussitôt qu'il se sentait un peu échauffé par son sujet, il se mettait à marcher dans la chambre, et les phrases les plus éloquentes lui arrivaient le plus naturellement du

monde, et avec plus de promptitude que l'écrivain ne pouvait en mettre à le suivre. Voilà qu'un jour notre bon paysan reçut une lettre de son évêque. Quelques-uns de nos lecteurs s'imagineront peut-être que c'était une menace de l'Inquisition pour avoir osé étudier et lire la parole de Dieu. On se tromperait. C'était une concession de quarante jours d'indulgence pour lui, toutes les fois qu'il réciterait ses histoires bibliques, ainsi que ses prières pour les pauvres, et autant pour tous ceux qui l'écouteraient dévotement et dans des dispositions convenables.

Nous lisons dans un auteur protestant la description suivante d'une messe célébrée en plein air pendant la guerre :

« Sur un espace de terre bordé d'oliviers et de riches vignobles, et magnifiquement encadré par des montagnes, au sommet desquelles on pouvait distinguer çà et là les vedettes et les guérillas de l'ennemi, les troupes avaient coutume de s'assembler. Chaque bataillon sortait de sa ville ou de son village, enseignes en tête, et venait se déployer sur le terrain désigné. Au centre, une table, couverte des plus beaux ornements qu'on avait pu se procurer, tenait lieu d'autel, sur lequel un aumônier militaire disposait les vases sacrés et le Missel. Bientôt on voyait les paysannes accourir pour assister à la messe, et s'asseoir par terre en attendant le commencement du service, qu'elles écoutaient, ainsi que leurs parents et amis, avec l'attention la plus dévote. C'était un spectacle solennel et touchant de voir le prêtre, vêtu de ses habits sacerdotaux, élever l'hostie au son de la musique militaire, les soldats présentant les armes, les groupes d'officiers mettant un genou en terre ; les paysans, hommes et femmes, agenouillés et faisant le signe de la croix, pendant que le soleil lançait des flots de lumière sur cette scène. »

Nous venons de parler des habitants des campagnes ; on ne saurait nier que les conséquences des temps de calamités qui viennent de s'écouler n'aient été beaucoup plus funestes à ceux des villes, et pourtant il y a encore bien des choses à dire en leur faveur. Ainsi, on ne peut s'empêcher d'être frappé en voyant les églises, privées de tous leurs revenus, maintenues dans l'état où elles se trouvent. Les exemples d'églises vendues sont très-rares. On pourrait citer celle de Saint-Philippe de Néri, à Grenade, qui est maintenant une boutique de charpentier. Mais en général, alors même que la maison religieuse a été démolie, on a laissé subsister l'église, et, quoique dilapidée, elle n'a point été complétement fermée. A Xérès, par exemple, toutes les églises de couvent ont été ainsi abandonnées à la générosité ou à la charité des fidèles, et toutes sont demeurées ouvertes au culte. Il en a été de même à Cadix, à Séville, à Ecija, à Malaga, et partout. On nous a même assuré qu'il se défraye aujourd'hui plus de neuvaines et d'autres cérémonies de dévotion privée qu'autrefois. Des familles nobles et respectables ont pris des autels sous leur protection spéciale, et les dames de la maison travaillent pour leur procurer tous les ornements nécessaires. Lors du pillage des églises, beaucoup d'objets précieux

furent enlevés et cachés, et ils reparaissent aujourd'hui par degrés. Un jour on nous montra une magnifique image sculptée de Notre-Dame, en nous faisant observer que l'encadrement, jadis en argent, n'était plus qu'en cuivre; sur quoi un prêtre, placé à mes côtés, nous dit à l'oreille : « L'ancien cadre est en sûreté et reparaîtra en temps opportun. » Les fidèles s'empressèrent aussi de dédommager les églises de leurs pertes. Nous avons vu un magnifique calice d'or qui venait d'être légué à l'une d'elles.

On voit une preuve nouvelle de la piété et de la foi du peuple dans le fait que l'exposition et l'adoration perpétuelle du très-saint Sacrement, dans les prières de quarante heures, n'ont jamais été interrompues dans aucune ville ayant au moins vingt mille habitants; et ce n'est que par la charité du peuple que ce culte a pu être défrayé. Voici du reste une preuve légère, mais remarquable, de la générosité religieuse de la nation. Dans la place publique de Xérès, où le peuple s'assemble, il y a un petit oratoire adossé à une église. Il contient un *Ecce Homo* dans une cage treillagée et un tronc au-dessous pour l'entretien de la chapelle. On s'agenouille devant cette image et l'on jette dans le tronc une petite pièce de monnaie dont la valeur dépasse rarement 3 centimes, et pourtant la somme recueillie au bout de l'année s'est élevée à 1500 piastres (5,000 francs).

Nous avons remarqué que c'est injustement que Barcelone a été accusée d'irréligion; il en est de même de Malaga.

Les faits que nous venons de rassembler offrent la preuve manifeste de l'existence d'une foi réelle dans le peuple, et en outre une preuve indirecte de cette charité que nous regardons comme le trait caractéristique de la nation. Ainsi nous fûmes frappé de l'observation que nous entendîmes faire à une table d'hôte par un marchand français, sur la modestie et la frugalité des Espagnols, qui, même à Madrid, dépensent fort peu d'argent en objets de luxe. « Un riche marchand, ajouta le Français, se moquerait de vous si vous lui proposiez d'avoir voiture; mais si vous lui demandez une aumône, il ne fera aucune difficulté de vous donner 100, 500, 1000 piastres. » La suite naturelle de ces dispositions charitables, c'est que les pauvres en Espagne sont dans une situation bien différente de ceux des autres pays. Cela provient, du reste, en grande partie de l'aspect différent sous lequel les pauvres sont envisagés chez les divers peuples. Quelques exemples serviront à expliquer ce que nous voulons dire.

L'humble confrérie de la charité de Notre-Seigneur Jésus-Christ possède aux portes de Séville un hospice connu sous le nom de la *Caridad*. Cette confrérie a été établie, il y a plus d'un siècle, par un pieux gentilhomme, dans le but de desservir un hospice spécialement consacré

à des malades et à des prêtres âgés. Dans les vastes salles du rez-de-chaussée il y a plus de cent lits et toujours cent malades. Aussitôt que l'un de ceux-ci est en état de quitter le lit, il est renvoyé chez lui ou confié à d'autres institutions. Des Sœurs de Charité les soignent avec cette tendresse assidue qui les distingue; mais, à quelque heure que vous visitiez l'établissement, vous êtes presque sûr d'y rencontrer le président, comte de Cantellana, s'informant lui-même des besoins des malades. Les lits et les salles sont d'une propreté admirable; il y a dans chaque division un autel où la messe se dit régulièrement, et il en est de même dans tous les hôpitaux que nous avons visités. Dans les étages supérieurs il n'y a plus aujourd'hui, vu la diminution du fonds, que douze *vénérables,* nom que l'on donne dans l'institution aux prêtres âgés et infirmes. Ils sont commodément logés, et on leur fournit tout ce qui peut jeter quelque agrément sur leurs derniers jours. Il y a en outre un vestibule donnant sur la rue, et dont la porte reste ouverte toute la nuit. Là toute personne égarée, tout mendiant est reçu comme si la maison lui appartenait, et obtient de la lumière, un souper et un lit, le tout grâce aux soins des bonnes Sœurs. Et ce qui est aussi honorable pour la population que pour l'établissement, c'est que si celui-ci est prêt à accueillir quiconque se présente, il n'y a guère plus de vingt-cinq à trente personnes qui profitent chaque nuit de cette hospitalité. Dans le cours de l'année dernière, la confrérie a aidé 165 pauvres voyageurs à poursuivre leur route; elle a donné la sépulture ecclésiastique à 70, dont 27 étrangers à la maison; elle a fait porter sur des brancards 162 pauvres aux hôpitaux, et a distribué à d'autres des vêtements et des aumônes. La qualité et l'abondance des aliments consommés font voir que l'on n'est pas avare pour les pauvres, car, indépendamment de dix-sept mille trois cent quatre-vingt-dix-huit pains d'une excellente qualité, il y a eu de la viande en quantité considérable, toute espèce de fruits et de légumes, du chocolat, des gâteaux, du vin, etc. La chapelle de cet hospice et même la sacristie renferment des tableaux du plus grand prix, entre autres deux de Murillo représentant Moïse frappant le rocher et la Multiplication des pains par Notre-Seigneur. Ils avaient été enlevés par le maréchal Soult, mais interceptés par l'armée anglaise et renvoyés à l'hospice. Ce qu'il ne faut surtout pas oublier dans cette institution et ce qui indique l'esprit dans lequel elle a été fondée, c'est que du bâtiment lui-même, de ses revenus, de ses tableaux, les pauvres sont censés les propriétaires, tandis que les membres de la confrérie ne sont que leurs serviteurs et leurs administrateurs. Aussi, en rendant leurs comptes, ils disent : « Nous avons rendu les honneurs funèbres à nos frères, ainsi qu'à nos maîtres et seigneurs les pauvres (*nuestros amos y señores los pobres*).

Nous parlerons encore d'un autre établissement, *l'Hospicio* de Cadix, fondé sur une échelle bien plus vaste, et qui doit sa magnificence actuelle et son excellente administration au feu comte O'Reilly. Au mois de décembre dernier il renfermait :

Vieillards.	Hommes.	106	267
	Femmes.	161	
Enfants.	Garçons.	249	371
	Filles.	122	
Aliénés.	Hommes.	35	49
	Femmes.	14	
Couples mariés.		12	24
Prisonnier.			1
		Total.	712

Toutes ces personnes sont logées, vêtues et nourries. Tous les objets fournis sont d'excellente qualité, et les habits sont faits dans la maison. Les garçons vont à l'école dans l'intérieur, et apprennent divers métiers ; les filles tissent, filent ou font des travaux d'aiguille. Les ménages composés de vieillards vivent dans des appartements séparés entourant une cour plantée d'arbres, et sont chargés chacun du soin d'un ou deux des plus jeunes enfants. Quant aux vieillards isolés, qui habitent l'étage supérieur, ils nous ont paru aussi heureux que le permettait leur position. Leurs dortoirs sont spacieux et leurs cuisines sont de plain-pied, de sorte qu'ils n'ont pas besoin de descendre. Nous remarquâmes plusieurs vieilles femmes assises en groupe sur les nattes des planchers, et faisant leurs prières en commun : une de ces prières se composait de la répétition du *Sanctus*.

Tous ces établissements, et d'autres du même genre, sont administrés par des comités de particuliers qui consacrent leur temps et leur attention personnelle aux intérêts des pauvres. A Cadix il y a deux grands hôpitaux, l'un pour les hommes et l'autre pour les femmes ; ce dernier est magnifique et tenu d'une manière vraiment admirable. Les dames qui le desservent ne sont ni des religieuses ni des gardes payées. Ce sont des infirmières volontaires, qui, lorsqu'elles sont dans la maison, portent une coiffure particulière, mais qui ne font point de vœux, et peuvent se retirer quand elles veulent ; malgré cela leur charité n'a point de bornes, et la plupart meurent au service des malades. C'est ce qui arrive quand on n'agit pas par des motifs d'intérêt ou de devoir mondains, et c'est ainsi que faisaient les religieux de Saint-Jean-de-Dieu avant leur suppression.

L'attention des dames est principalement dirigée vers les magnifiques hospices connus sous les noms de *Cuñas* ou *Espositos*, où des enfants sont envoyés par leurs parents lorsqu'ils ne peuvent ou ne veulent pas les nourrir, mais en conservant le droit de les réclamer. Ces maisons

sont en général confiées aux soins des Sœurs de la Charité. Les enfants sont mis en nourrice, mais doivent être amenés à la maison tous les mois pour y être scrupuleusement inspectés. Il n'y a pas de mère qui puisse soigner ses enfants avec plus de tendresse que ces excellentes religieuses n'en témoignent à ces pauvres délaissés, qui les paient du plus sincère retour. D'ailleurs tout ce qui entoure les enfants ou les touche est aussi propre, aussi élégant même qu'il pourrait l'être dans la famille la plus distinguée. La *Cuña* de Cadix renferme six cents enfants, et celle de Séville environ neuf cents.

Nous pourrions en dire bien davantage sur la charité en Espagne; mais nous nous contenterons de remarquer que l'exercice de cette vertu n'a jamais été interrompu et à peine ralenti pendant les derniers troubles et les malheurs qui les ont accompagnés. A quelques égards même, il a plutôt augmenté que diminué, et, dans de petites villes, nous avons trouvé de nouvelles institutions charitables qui ne faisaient que naître.

Certes la religion ne saurait se perdre dans un pays où la charité unie à la foi se montre encore si vivace et si active, où le culte de Dieu est généreusement soutenu, où les pauvres de Jésus-Christ sont abondamment nourris et ses petits enfants tendrement soignés. Si l'espace nous le permettait, nous pourrions entrer dans bien d'autres détails encore sur le caractère honorable du peuple espagnol. Nous ferions remarquer sa tempérance, sa bienveillance, son hospitalité, et, à ce sujet, nous rappellerions surtout que ces qualités ne sont pas le partage exclusif d'une classe quelconque de la nation. Chez les grands et chez les petits, chez les riches et chez les pauvres, nous n'avons jamais trouvé que de la bonté, de la cordialité, et cette espèce de franchise toute particulière qui fait que, dans la maison d'un Espagnol, vous vous sentez chez vous après une demi-heure de connaissance, et que vous vous permettez d'adresser la parole aux hommes comme aux femmes par leur nom de baptême : douce familiarité inconnue dans nos climats froids et brumeux.

Par la même raison, il n'y a pas de peuple qui soit plus facile à diriger que le peuple d'Espagne, par la bonté et la générosité. Offrez de l'argent à un paysan, il se détournera souvent avec indignation; mais traitez-le en gentilhomme et présentez-lui un cigare, vous obtiendrez de lui tout ce que vous désirez. Il n'y a pas longtemps que le chef politique de Malaga apprit que vingt-six à vingt-huit brigands déterminés, armés de pistolets et de poignards, s'étaient réunis dans un bouge des faubourgs. Il s'y rendit seul, sans armes, enveloppé dans son manteau et au milieu de la nuit. Après être entré, il s'avança vers la table autour de laquelle ils étaient assis et buvaient. Les brigands le

reconnurent, sa vue les saisit de frayeur. « Déposez vos armes sur cette table, » leur dit-il avec fermeté, mais avec douceur. Ils obéirent. « Maintenant, continua-t-il en s'adressant à l'un d'eux par son nom de baptême, vous allez porter ces armes à mon hôtel, après quoi vous rejoindrez vos camarades à la prison, où ils vont marcher tranquillement et où j'irai vous retrouver. Vous savez que j'agis en ami. » Ils le comprirent. Ils savaient qu'il aurait pu faire cerner la maison et les envoyer tous pour six ans dans un *presidio*, mais qu'il voulait leur épargner ce châtiment sévère. Pas un seul ne manqua au rendez-vous de la prison. Il les laissa trois jours et leur imposa une grosse amende, payable en pain pour les religieuses, après quoi il leur rendit la liberté en leur faisant promettre qu'ils ne retourneraient plus dans le bouge; et il m'assura qu'ils ont tous tenu leur parole. Quand le général Sébastiani commandait à Malaga, cette même personne, le seigneur Ordoñez, le pria de veiller à ce que ses troupes ne commissent aucun désordre. « Vous commandez à vingt mille baïonnettes, lui dit-il; mais je n'ai qu'à dire un mot, et cent mille hommes se lèveront à ma voix. »

Tout nous fait penser que le gouvernement actuel de l'Espagne va s'efforcer, par des mesures pacifiques, de cultiver les belles et généreuses qualités du peuple espagnol. Nous savons qu'il a entrepris le grand œuvre de réconcilier l'Espagne avec le Saint-Siége. Veuille le Ciel qu'il ait posé des bases larges et qu'il ait résolu de traiter sur des principes grands, généreux et catholiques! Quoi qu'il en puisse être, nous sommes convaincu que les intérêts de la religion sont en sûreté dans les mains du souverain Pontife, et, quant à l'Espagne, il y reste trop de foi et trop de charité dans le peuple, trop de zèle et trop de patience dans le clergé, trop de sainteté dans ses vierges cloîtrées, trop de fermeté apostolique dans son épiscopat, pour que nous puissions craindre que l'Esprit de Dieu l'ait abandonnée, ou que les verges dont elle a été châtiée aient été autres que celles d'un père dont la main, en frappant, est guidée par un cœur plein de tendresse.

Le docteur Wiseman.

ÉTUDES

SUR LES PEUPLES GERMANIQUES

AVANT LE CHRISTIANISME.

II

LA RELIGION.

Parmi les institutions de l'ancienne Germanie, il n'en est pas de moins connue que la religion. Les témoignages qui en restent ne s'accordent pas. Avec les uns, on ne voit rien de réglé, ni dans le dogme, ni dans le culte; point d'autres divinités que des fétiches honorés par des pratiques sanguinaires : il semble que les habitants du Nord soient aussi loin de la vérité que du soleil. D'autres récits laissent apercevoir les traces d'une doctrine antique; on y découvre des fêtes qui rassemblaient les peuples, des temples qui les fixaient, tout ce qui montre l'effort des hommes pour retenir la pensée de Dieu. C'est au milieu de ces contradictions qu'il faut pénétrer. Il faut savoir quelles idées de la création, de la vie future, éclairèrent tant de millions de créatures humaines qui vécurent comme nous, qui souffrirent comme nous, et qui n'eurent pas moins d'intérêt que nous à connaître leurs destinées éternelles[1].

[1] Gregor. Turon. II, 10 : « Sed hæc generatio fanaticis semper cultibus visa est obsequium præbuisse; nec prorsus agnovere Deum, sibique silvarum atque aquarum, avium bestiarumque, et aliorum quoque elementorum finxere formas, ipsasque ut Deum colere eisque sacrificia delibare consueti. Cf. Agathias, XXVIII, 4. Au contraire, Tacite, *Annal.*, I, 51 : Profana simul et sacra et celeberrimum illis gentibus (Marsis) templum quod *Tanfanæ* vocabant, solo æquantur. — *Vita S. Radegundis, ap. Act.*

En d'autres termes, il s'agit d'apprendre s'il y a chez les Germains une tradition religieuse perpétuée par l'enseignement, par le sacerdoce et le culte public, qui les rattache à la société des nations civilisées; ou bien si l'on n'y trouve que les superstitions grossières où les peuples sauvages se jettent pour satisfaire ce besoin de croire et de pratiquer qui tourmente tous les hommes.

I

Je considère d'abord ces Hyperboréens que les anciens représentent vivant dans la crainte des dieux et sous les lois de leurs prêtres. A ces traits j'ai déjà reconnu la puissante nation des Scandinaves, qui conserva sa religion jusqu'au XIe siècle. A cette époque, un temple païen restait encore debout dans la ville sacerdotale d'Upsal. Au milieu du bois sacré s'élevait le sanctuaire dont les murs étaient couverts d'or; on y adorait les images des trois principales divinités de la Suède : Thor au milieu, à ses côtés Odin et Freyr. Les chroniques nationales attestent l'existence de plusieurs temples semblables en Danemark, en Norwége, en Islande. On y voyait un grand nombre de statues : quelques-unes en sortaient à des jours prescrits pour être promenées sur des chars de triomphe. Ainsi chaque édifice sacré devenait le centre d'un culte public. Tous les neuf ans, on célébrait dans Upsal la fête où toutes les provinces de la Suède envoyaient leurs députés. On y offrait aussi les trois sacrifices annuels de l'automne, de l'hiver et de l'été, pour l'année nouvelle, pour les moissons, pour la victoire. Les viandes immolées étaient partagées entre les assistants : le sang, recueilli dans des vases, servait à purifier le lieu du banquet. La coupe de mémoire, remplie d'hydromel, passait de mains en mains. On la vidait en l'honneur des dieux premièrement, puis des héros et des ancêtres. Au bruit des hymnes et des instruments, on voyait des chœurs exercés avec soin figurer des danses symboliques : pour entourer la prière, pour la soutenir, il avait fallu tous les arts. Les mêmes rites se répétaient par tout le pays. Chaque moment solennel de la vie publique et privée était marqué par des cé-

Benedict. sec. I, p. 327 : Fanum quod a Francis colebatur... jussit... igne comburi. *Lex Frisionum addit.* tit. 13 : Immolatur diis quorum templa violavit. Cf. Jornandes, cap. II, etc.

rémonies : l'ablution des enfants nouveau-nés, la consécration des mariages, la dédicace du bûcher où l'on portait les morts[1]. Mais les sacrifices voulaient des ministres ; un culte si compliqué ne pouvait se conserver sans un sacerdoce qui en fût le gardien. De même que, dans la ville sainte d'Asgard, Odin et les douze Azes avaient déjà régné, disait-on, comme juges et comme sacrificateurs, ainsi le roi d'Upsal, entouré de douze conseillers, exerçait une sorte de pontificat : il prenait le titre de « protecteur de l'autel, » et levait sur le peuple suédois l'impôt destiné aux sacrifices. Tous les chefs de race noble avaient droit d'immoler des victimes. En Islande, trente-neuf prêtres rendaient la justice et présidaient aux fonctions sacrées ; leur charge passait à leurs fils, et tout s'accorde pour indiquer une caste qui réunit longtemps les deux pouvoirs spirituel et temporel. C'était une caste savante ; elle se vantait d'avoir des chants qui embrassaient toute la suite des choses divines et humaines. Ces chants, composés dans une langue obscure, chargés d'ellipses, de périphrases, d'épithètes sacramentelles, se perpétuaient par un enseignement qu'on supposait venu des

[1] Adam Brem., cap. 233 : Nobilissimum illa gens templum habet quod Upsala dicitur, non longe positum a Sictona civitate vel Birka. In hoc templo, quod totum ex auro paratum est, statuas trium deorum veneratur populus, ita ut potentissimus eorum, Thor, in medio solium habeat triclinio. Hinc et inde locum possident Wodan et Friggo. Saxo Grammaticus, p. 13 : Effigiem ipsius (Othini) aureo complexi simulacro. Cf. *Nials-saga*, cap. 89, *Olafs helga saga*, cap. 118. La Jomsvikingasaga parle d'un temple où l'on voyait cent statues. Cf. Geijer, Svea rikes Hæfder, p. 268, 279 ; et Grimm, *Mythologie*, 2ᵉ édition, t. Iᵉʳ, p. 53, 103. — Pour les sacrifices et les pompes religieuses, Adam Brem., loco citato : Solet quoque post IX annos communis omnium Sueoniæ provinciarum festivitas celebrari, ad quam nulli præstatur immunitas..... Sacrificium itaque tale est : ex omni animante quod masculinum est IX capita offeruntur..... cæterum næniæ quæ in ejus modi ritibus libatoriis fieri solent multiplices sunt.... Dietmar de Merseburg, 1, 9 : Est unus in his partibus locus, caput istius regni, Lederun nomine, in pago qui Selon dicitur, ubi post novem annos, mense januario.... omnes convenerunt. etc. Cf. *Ynglinga saga*, 8. *Olafs helga saga*, 104. *Gutalagh*, p. 108. *Egils saga*, 206, 253.

Les rites des immolations et des banquets sacrés sont longuement décrits par Snorre Sturleson, *Hakon Adalstens saga*, cap. 16. L'usage de la coupe sainte (Bragafull) était devenu l'origine de ces associations formées dans tout le Nord, sous le nom de *Ghildes*, et qui devaient servir un jour d'appui aux libertés populaires. Voyez aussi Grimm, *Mythologie*, t. Iᵉʳ, p. 42, 46, 53. Geijer, *Svea rikes Hæfder*, p. 282. Edda, *passim*. — En ce qui touche les représentations scéniques et les danses qui accompagnaient les fêtes, le texte de Saxo Grammaticus, p. 104, ne laisse aucun doute : Effæminati corporum motus, scenicique mimorum plausus, ac mollia nolarum crepitacula.

dieux. Les Scandinaves, devenus chrétiens, ne méprisèrent pas ces ouvrages de leurs pères. A la fin du XI[e] siècle, le prêtre Sæmund en recueillit les fragments. Il appela son recueil L'EDDA, c'est-à-dire l'Aïeule. Le respect de la postérité l'a conservé jusqu'à nous. C'est ce livre qu'il faut ouvrir pour y chercher la tradition du Nord[1].

Au milieu des obscurités de l'Edda, une pensée se cache, mais de façon qu'on puisse l'entrevoir : c'est la pensée de l'éternité. C'est le PUISSANT qui a créé les dieux et qui leur survivra. Les hommes n'osent point le nommer; ils savent seulement que « le Fort d'en haut, qui gouverne toutes choses, viendra juger le monde, et que le temps ne peut rien contre ses décrets. Les justices divines s'exécutent dans des lieux qui échapperont à l'embrasement de l'univers. Les gens de bien y habitent un séjour plus éclatant que le soleil; mais les méchants iront loin du soleil, sur la plage des morts, dans la triste maison où le serpent les ronge et le loup les déchire. » Les chants sacrés n'en disent pas davantage, et ce peu qu'ils disent des choses éternelles semble appartenir à une théologie plus haute qui eut peut-être des mystères réservés aux prêtres et aux chefs. La croyance populaire s'attachait à des récits dont la scène était dans le temps[2].

[1] Les attributions des prêtres scandinaves ne périrent pas toutes avec eux. On en reconnaît une partie dans les charges et priviléges que la loi islandaise confie aux juges. *Grágás*, 1, 109-113, 130, 165. Cf. Grimm, Deutsche Rechts Alterthümer, p. 751. Saxo Grammaticus, p. 176, admet une distinction entre les prêtres et les ministres inférieurs des sacrifices : Victimarios proscripsit, flaminium abrogavit. — Sur la dignité théocratique du roi d'Upsal, voyez *Ynglinga saga*, cap. 2, 8, 24. Geijer, *Geschichte Schwedens*, 100. En ce qui touche l'authenticité et le caractère de l'enseignement sacerdotal, Geijer, *Svea rikes Hæfer*, p. 222, 295. P.-E. Müller, *Ueber die Æchtheit der Asalehre.*

[2] *Edda Sæmundar*, t. III : *Vœlospa*, str. 58 : Tum veniet potens ille, — ad magnum judicium, — validus e superis, — qui omnia regit. — Fert hic sententias et causas dirimit, sacra fata... quæ semper durabunt.

57. Ædem videt illa stare, — solo clariorem, — auroque textam, — in Gimle. — Ibi probi — homines habitabunt, — et per secula — gadio fruentur.

34 et 35. Ædem videt illa stare, — a sole remotam, — in Nastronda. — Est ædes ea contesta — contortis serpentum dorsis. — Vidit ibi vadare — rapidos amnes, — homines perjuros, — ac sicorios, etc.

Je cite la traduction latine de l'édition de Copenhague, en 3 vol. in-4°, en conservant la division des vers. On a beaucoup attaqué l'authenticité de la 58[e] strophe, qu'on a représentée comme une interpolation chrétienne. Geijer la défend par un ensemble de preuves qui me paraissent convaincantes. Svea rikes Hæfder, 236 et suiv. Cf. Hyndluliod, str. 41.

« I. C'était le matin des siècles; il n'y avait ni sables, ni froides eaux, ni voûte du ciel. Il n'y avait que l'abîme ouvert; au nord de l'abîme, le monde des ténèbres; au midi, le monde du feu. Du monde des ténèbres sortaient douze fleuves qui roulaient des eaux empoisonnées. Ces eaux se gelèrent; le givre qui s'en forma tomba dans l'abîme. Du monde du feu vinrent des étincelles qui fondirent le givre et lui donnèrent la vie. Ainsi naquit le géant Ymir. Ymir était mauvais. Dans son sommeil il engendra la race malfaisante des géants de la gelée[1].

« Mais des gouttes de la gelée fondante naquit aussi la vache Audhumbla. Quatre fleuves de lait coulaient de ses mamelles. Elle se nourrissait en léchant la neige des rochers. Le premier jour elle mit à découvert une chevelure, le second jour une tête, le troisième jour tout un corps : ce fut le dieu Bure. Son fils Bærr eut trois enfants : Odin, Vili et Ve; avec eux commence la famille des Ases, lumineuse, bienfaisante, et suscitée pour combattre les géants[2].

« Odin et ses deux frères attaquèrent donc Ymir : ils le tuèrent; de sa chair ils firent la terre, les pierres de ses ossements, de son sang la mer, le ciel de son crâne, et de son cerveau les nuées pesantes. Ensuite ils prirent les étincelles qui venaient de la région du feu; ils en formèrent les astres, et les mirent dans l'espace pour éclairer le monde. Le sang d'Ymir en se répandant avait fait un déluge où ses enfants périrent, à l'exception d'un seul qui devait perpétuer la race des géants. Des vers qui s'étaient engendrés dans les chairs naquirent les nains. L'espèce humaine manquait encore. Un jour Odin et ses frères trouvèrent sur leur chemin deux troncs d'arbres, un frêne et un aune. Ces deux troncs n'avaient ni esprit, ni intelligence, ni beau visage. Odin leur donna l'esprit, le second dieu leur donna l'intelligence, le troisième leur donna le beau visage : ce furent le premier homme et la première femme[3].

[1] *Edda Sæmundar*, t. III. Vœlospa, str. 3 : Initium fuit seculorum, — quum Ymer habitavit. — Non erat arena, nec mare, — nec frigidæ undæ; — terra nuspiam est reperta, — neque supernum cœlum ; — erat inane chasma, — sed nullibi gramen. Cf., t. I[er]. *Vafthrudnismal*, str. 31, 33. Geijer, Svea rikes Hæfder, p. 314 et suivantes.

[2] *Edda dæmisaga*, 5, 6, 9, 10. Geijer, *loco citato*.

[3] *Edda*, Vafthrudnismal, str. 21 : Ex Ymir carne, — creata fuit terra, — sed ex os-

« II. Il y a neuf mondes. Le plus élevé est le ciel supérieur, où le feu exterminateur ne pénétrera pas. Le plus bas est l'enfer, où la sombre Héla attend les morts. Au centre des mondes se trouve la terre plate et ronde, et entourée de l'océan. Le frêne Yggdrasill s'élève au milieu et forme le pivot de l'univers. Sous l'une de ses trois racines, trois femmes divines, les trois Nornes, habitent un lieu caché où elles gravent sur des tables le destin des hommes. L'une écrit le passé, l'autre le présent, la troisième l'avenir. C'est aussi au milieu de la terre que fut bâtie au commencement Asgàrd, la cité des dieux. Un temple s'y élevait avec un trône pour Odin, et douze siéges pour les douze Ases. Car tout pouvoir a été donné à Odin, et c'est pourquoi on l'appel Allfader, le père universel. Ses mystérieux surnoms sont au nombre de cent quinze : ils le désignent comme l'auteur de la vie, de la sagesse, de la victoire. Thor, le premier de ses fils, gouverne le tonnerre ; il porte le marteau, symbole de la foudre. Tyr est le dieu de la guerre. Freyr donne la paix, l'abondance et les moissons. Il y a aussi plusieurs déesses : la plus vieille est Jordh, la terre, et la plus belle, Freya, la déesse de l'amour. Longtemps les Ases vécurent heureux. Ils construisaient les forges, fabriquaient de riches ouvrages et ne manquaient jamais d'or. Les enchantements d'une magicienne troublèrent ces plaisirs, et la première guerre éclata[1].

sibus saxa, — cœlum ex cranio, — pruina frigidi gigantis, — sed ex sanguine salum.

Cf. Grimnismal, str. 40, 41. Vœlospa, str. 5, 6. Strophe 15 : Tandem tres venerunt, — ex eo congressu, — potentes et amabiles, — Asæ ad domum. — Invenerunt in terra, parum potentes, — Ascum et Emblam, — sine fatis.

16. Animam non possidebant, — rationem non habuerunt, — nec sanguinem, nec gestus, — nec colores decentes. — Animam dedit Odinus, — rationem dedit Hœnir. — Sanguinem dedit Lodur, — et colores decentes. Cf. Geijer, p. 315 et suiv.

[1] Vœlospa, 17 : Scio fraxinum stare ; — Yggdrasill nominatur, — alta arbor, perfusa — albo luto ; — inde veniunt imbres — qui in valles decidunt. — Stat semper virens super — Urdæ fonte.

18. Inde veniunt Virgines multisciæ, — tres ex isto lacu, — sub arbore sito. — Urdam nominarent unam, — aliam Verdandi, — Sculdam tertiam. — Sculpserunt in tabula : — hæ leges posuere, — hæ vitam elegere ; — hominum gnatis fata constituunt.

Cf. Hrafnagaldr Odins, str. 13. Ynglinga saga, cap. 2. Geijer, p. 318. Sur les cent quinze noms d'Odin : Muller, Ueber die Æchtheit der Asalehre, p. 50.

Sur l'âge d'or des Ases, Vœlospa, str. 7 : Conveniebant Asæ — in Idæ campo, — qui delubra et fana — alte extruxerunt, — Fornaces posuerunt, — pretiosa fabrica-

« De la race des géants était né Loki, celui qui trompe et qui raille les dieux ; il donna le jour à trois monstres : Héla, c'est-à-dire la mort, qu'Odin précipita dans les ténèbres; le loup Fenris, que les dieux enchaînèrent, et le grand serpent, qui fut jeté dans la mer, où il entoure la terre de ses replis. Deux autres loups issus de la même origine poursuivirent le soleil et la lune. Les géants, soutenus des nains et des mauvais génies, qu'on appelle les Alfes noirs, ne cessent de guerroyer contre les Ases ; ils troublent les airs, ils soulèvent les montagnes, ils emmènent les déesses en captivité. Les Ases défendent leur empire ; ils ont avec eux les Alfes blancs, qui habitent le ciel, et les héros qui combattent le mal sur la terre. Odin mène à sa suite les Valkyries, les vierges des combats : leurs lances jettent des rayons, la rosée tombe de la crinière de leurs chevaux ; elles descendent sans être vues dans la mêlée ; elles y choisissent ceux qui ont le privilége d'y mourir ; car les rois et les nobles, fils des dieux, ne tombent sur les champs de bataille que pour aller revivre dans le palais d'or de la Valhalla. Chaque jour dans les cours du palais ils se donnent le plaisir de la guerre ; puis ils rentrent dans les salles ornées de boucliers, s'asseoient à la même table, boivent la bière écumante, et se nourrissent de la chair du sanglier, qui ne diminue jamais [1].

« III. La puissance des Ases est assurée tant que vivra Balder, fils d'Odin, le plus beau d'entre eux, le plus doux et le plus pur. Rien d'immonde n'est souffert en sa présence ; rien d'injuste ne résiste à ses jugements. Mais des songes sinistres l'avertissent de sa fin prochaine. Une antique prophétesse se

runt ; — viribus adnitebantur, — omnia tentavere. — Forcipes formarunt, — et instrumenta fabrilia fecerunt.

8. Alea ludebant in area, — hilares fuere ; — erat illis nullius — ex auro facti defectus.....

Les strophes 18 et 20 font allusion à l'histoire obscure de la magicienne qui mit fin à ce bonheur et qui causa la première guerre.

[1] *Hyndluliod*, str. 37, 38. *Dæmisaga*, 34. Sur la création des Nains et des Alfes, *Vœlospa*,, str. 8, 14. *Hrafnagaldr Odins*, str. 26. Sur les plaisirs de la Valhalla, *Vafthrudnismal*, 41 : Omnes heroes, — Odini in areis, — ictus partiuntur ictibus quotidie. — Cædendos eligunt, et a prælio domum equitant, — cerevisiam cum diis potant, — vescuntur Sæhrimnis lardo, — et maxime concordes sedent.

Cf., les chants héroïques contenus au tome II de l'*Edda*, où l'idée de l'immortalité revient à chaque page.

réveille dans son tombeau pour prédire la mort de Balder. La mère du jeune dieu veut conjurer le sort; elle demande à toutes les créatures le serment d'épargner son fils. Le feu, l'eau, le fer, les pierres l'ont promis : une seule plante, la plus faible de toutes, le gui, n'a rien juré. Loki la cueille et la met dans les mains de Hœder, le dieu aveugle. Pendant que les Ases rassemblés éprouvent l'impassibilité de Balder en lui portant des coups qui ne le blessent point, l'aveugle frappe à son tour : Balder, atteint du trait fatal, tombe et rend le dernier soupir. En vain l'un des Ases descend chez Héla pour lui proposer la rançon du trépassé. L'inexorable déesse veut pour rançon une larme de chaque créature. Toutes les créatures pleurent en effet : les hommes pleurent, les animaux pleurent, les arbres pleurent, et les rochers avec eux. Seule, une fille des géants ne veut pas pleurer, et Balder reste chez les morts [1].

« Rien ne suspend plus le destin qui menace le monde. Un siècle de fer viendra, le siècle des haches et des épées, où les boucliers seront brisés, où le frère tuera son frère. Loki rassemblera les géants et les esprits des ténèbres. Le loup Fenris rompra sa chaîne, le serpent qui enveloppe la terre se tordra de fureur. La région du feu vomira les génies malfaisants qui l'habitent. Ils viendront, conduits par Surtur-le-Noir, portant des flammes dans leurs mains. Alors Odin s'armera; il rassemblera autour de lui les Ases, les Elfes lumineux, les héros de la Valhalla. La dernière bataille s'engagera; mais il faut que les puissances ennemies l'emportent. Odin sera dévoré par le loup; Thor mourra étouffé par l'haleine empoisonnée du serpent; Freyr périra sous les coups de Surtur. La terre s'enfoncera dans l'Océan, les astres s'éteindront, et l'incendie montera jusqu'au ciel. C'est le moment fatal que les chants sacrés ont appelé la nuit des Dieux [2].

[1] *Valospa*, str. 29 : Vidi Baldero, — cruore perfuso deo, — Odini filio, — fata reposita. — Stetit excrescens, — altior campo, — tenerent adeo speciosus, — visu surculus.

30. Factum est ex ista spina, — ut mihi visum est, — deplorandum missile et periculosum; — Hœder jaculatus est.

Cf. *Edda dæmisaga*, 49. *Vegtamsquida* passim, et Geijer, p. 329 et suiv.

[2] *Vœlospa*, 40 : Prævideo sane longius — Acerbum crepusculum, — potestatum et beatorum numinum.

La description se prolonge jusqu'à la strophe 51 : Sol nigrescere incipiet, — in mare

« Mais cette nuit aura son lendemain. Un soleil plus jeune reviendra éclairer le monde. Une autre terre verdoyante sortira des flots; les cascades se précipiteront, et l'aigle planera au-dessus. Un couple échappé au grand incendie, nourri de la rosée du matin, recommencera la race humaine. Des moissons nouvelles mûriront sans culture. Tous les maux cesseront. Balder reparaîtra, accompagné des fils d'Odin et de Thor. Ils reviendront habiter les palais de leurs pères, au lieu où s'élevait l'ancien Asgard, et là ils méditeront les grandes choses du temps passé et les runes du Dieu souverain [1]. »

On ne peut méconnaître un grand travail d'esprit dans ce drame où se déroule toute la tradition des Scandinaves. J'y découvre une doctrine complète de Dieu, de l'humanité, de la nature. Tout y est plein de souvenirs et de pressentiments ; tout y respire cette tristesse profonde des âmes qui ont beaucoup su et beaucoup pensé. J'y reconnais l'enseignement d'une école théologique, et j'aurai lieu d'examiner de plus près ces dogmes qui rappellent ceux de l'Orient : la généalogie des dieux ; le monde passant par une suite de créations et de destructions alternatives ; le Dieu victime dont le sacrifice fait le nœud des siècles. Mais la tradition sacerdotale ne s'impose pas sans effort chez un peuple guerrier. Les passions qu'elle gêne cherchent à la corrompre ; elles y introduisent des fables qui les flattent, des pratiques qui les contentent, et tout ce qu'on nomme superstition.

Et d'abord, le sacerdoce scandinave, soit pour contenir les esprits par l'espoir et par la terreur, soit qu'il cédât à cet orgueilleux délire qu'on trouve souvent chez les prêtres des fausses religions, s'était attribué d'autres pouvoirs que ceux de l'enseignement et de la prière. Il se donnait pour dépositaire

terra decidet, — disparebunt e cœlo — serenæ stellæ, — alta flamma alludet — ipsi cœlo.

Cf. *Dæmisaga*, 51. *Hrafnagaldr*, 5. Geijer, 337.

[1] *Valospa*, 52 : Vidit illa emergere, — altera vice, — tellurem ex oceano, — pulchre virentem ; — defluent cataractæ, — aquilar super volabit.

53. Convenient Asæ — in Idæ campo, — et ibi reminiscentur de magnis rebus, — et de celsissimi dei — antiquis runis.

55. Ferent insativum — agri frumentum ; — mala omnia cessabunt. — Balderus redibit. — Incolent Hœder et Balder — Odini beatas ædes.

Cf. Vafthrudnismal, str. 39, 45, 47. M. J.-J. Ampère a publié (*Littérature et voyages*, p. 393) un exposé de la mythologie scandinave auquel j'ai emprunté plusieurs traits.

d'une science mystérieuse qui lui assurait l'empire des éléments et le gouvernement des volontés. Un chant de l'*Edda* exprime avec une effrayante hardiesse les rêves des magiciens du Nord. Le poëte se vante d'avoir été suspendu à un arbre durant neuf nuits entières, percé d'un coup mortel, offert en sacrifice à Odin. Durant neuf nuits ses lèvres ne touchèrent ni le pain ni le vase d'hydromel : cependant il apprenait les incantations puissantes dont les dieux ont le secret. Maintenant, descendu de l'arbre funèbre, il énumère les pouvoirs qui lui furent conférés. — « Voici, dit-il, mon premier pouvoir : je sais des chants qui vous secourront contre les querelles, contre les chagrins et tous les genres de soucis. Voici ce que je sais encore : si les hommes me chargent de liens, je chante de telle sorte que les entraves me tombent des pieds et les menottes des mains. Voici ce que je sais encore : si je veux sauver mon navire battu par les flots, j'impose silence aux vents et j'assoupis la mer. Voici ce que je sais encore : si je vois au-dessus de ma tête se balancer un corps suspendu par une corde au gibet, je trace des caractères tels que le mort descende et vienne s'entretenir avec moi. Voici ce que je sais encore : s'il me faut dans l'assemblée des hommes faire le dénombrement des dieux un à un, je puis compter les Ases et les Alfes jusqu'au dernier. Voici ce que je sais encore : si je veux m'emparer du cœur d'une belle jeune fille, je change son âme et je remue comme il me plaît la volonté de la femme aux bras blancs. » La pensée même d'une telle autorité, tournée au mal comme au bien, suppose une profonde altération du dogme. Le premier auteur de la magie, c'est Odin, qui en confie les mystères d'abord aux Ases, ensuite aux prêtres, et la tradition ajoute qu'il exerça une sorte d'enchantement plus redoutable encore, dont l'effet était d'envoyer aux hommes le malheur, la maladie ou la mort ; de leur enlever la raison, de les priver de postérité ; mais les dieux et les hommes eurent horreur de ces maléfices, et en abandonnèrent l'usage aux déesses et aux sorcières. Ainsi la notion morale d'une divinité juste et bienfaisante s'obscurcit et s'éloigne, ne laissant à sa place que l'idée d'une puissance déraisonnable, qui se joue de la mort et de la vie, et qui trouve son contentement dans l'inépuisable variété de ses manifestations. Mais cette puissance est celle même de la nature, et

Odin se montre en effet comme le symbole de la nature divinisée ; on le représente sous les traits du soleil, ce magicien céleste qui n'a qu'à paraître pour changer l'aspect du ciel et de la terre. Les dieux inférieurs prennent un caractère semblable ; et, pour qu'on ne s'y trompe pas, leurs noms mêmes deviennent ceux des éléments auxquels ils président, et avec lesquels ils se confondent. Les vagues sont appelées les filles d'OEgir, le maître des eaux. Jordh, la terre, est adorée comme l'épouse du ciel ; des génies inconnus attisent dans l'abîme le feu qui doit dévorer le monde, et l'*Edda* énumère comme autant de nains les différentes sortes de vents, de frimas, de pluies qui troublent les airs. Cette apothéose de toute la création devait aboutir tôt ou tard au culte des arbres, des pierres et des eaux, dont les traces se retrouvent par tout le Nord[1].

Pendant que la tradition s'altérait ainsi dans l'enseignement des prêtres, comment n'aurait-elle pas subi d'autres atteintes dans l'imagination des peuples? Le culte de l'ancien Odin, c'est-à-dire d'une intelligence souveraine et impassible, était trop spirituel pour eux ; il leur fallait des divinités violentes comme eux, qui combattissent avec eux. C'est pourquoi ils lui préféraient l'impitoyable Thor, le *tueur de géants*, avec son marteau meurtrier. C'était lui qui avait la première place dans le temple suédois d'Upsal et dans les sanctuaires de Norwége. Odin lui-même ne demeurait sur les autels qu'en y prenant une attitude guerrière. On le représente armé de pied en cap ; on l'appelle le père du carnage. Les Valkyries qui le suivent aiment l'odeur des morts et le cri des blessés. La veille des grandes batailles, elles travaillent ensemble en s'accompagnant de chants de guerre. Le tissu qui les occupe est d'entrailles humaines ; des flèches servent de navettes, et le sang ruisselle sur le métier. Le palais de la Valhalla ne s'ouvre qu'aux braves qui ont péri par le fer, et pour eux la félicité de l'autre vie est encore de se tailler en pièces. La cruauté de ces dogmes avait passé dans les mœurs. L'idéal de la vertu, c'était ce délire furieux où le guerrier (*Bersker*) se précipitait l'épée à la main

[1] *Edda Sæmundar*, t. III, *Hamaval*, str. 141 : Scio me pependisse, — in arbore aeria, — integras novem noctes, — telo vulneratum et addictum Odino, etc. Cf. *Ynglinga saga*, cap. 7. Sur le culte de la nature chez les peuples du Nord, *Vœlospa*, str. 9, 14. Geijer, p. 347. Grimm, *Mythologie*, t. Ier, p. 553, 567, 568, 609, 611, etc.

sur ses compagnons comme sur ses ennemis, frappait les arbres et les rochers, et ne respirait plus que la destruction. La piété filiale, c'était d'achever à coups de lance les vieillards et les malades pour leur assurer une place dans le séjour des héros, et d'immoler sur le bûcher leurs femmes et leurs esclaves pour leur donner un cortége. Le culte agréable aux dieux, c'était le sacrifice humain. Tous les neuf ans, à la fête de Lethra, dans l'île de Seeland, on immolait quatre-vingt-dix-neuf hommes avec autant de chiens et de coqs. Un voyageur chrétien, qui visitait Upsal au XI[e] siècle, compta soixante et douze victimes humaines suspendues aux grands arbres de la forêt sacrée. Mais une telle religion, par cela seul qu'elle tentait de régler le meurtre et de discipliner la violence, était incapable d'assouvir tous les emportements des pirates du Nord. Rien n'est plus ordinaire, dans les vieux récits des Scandinaves, que ces guerriers qui se vantent de se passer des dieux, de se rire des esprits et de ne croire qu'à leur épée[1].

Cependant, comme on n'ôte pas le frein d'une passion sans déchaîner les autres tôt ou tard, la religion de la guerre finit par devenir celle de l'impureté. Au XI[e] siècle, le paganisme scandinave était arrivé à la dernière corruption. Le belliqueux Odin avait dégénéré : les chants des poëtes étaient remplis des noms de ses épouses, du récit de ses incestes et de ses adultères. On adorait la volupté sous le nom de Freya, la belle magicienne, qui se prostituait à tous les dieux. Elle séduisait aussi les hommes. L'exemple des immortels consacrait la polygamie. La guerre pourvoyait de captives les sérails des chefs. Il ne s'y passait pas d'orgies qui n'eussent leurs modèles dans les temples. L'image du dieu Freyr, dans une attitude infâme, était

[1] Sur le culte de Thor, Adam Brem., *de Situ Daniæ*, *loco citato*. Heims Kringla, *Olof helga saga*, c. 118. *Olof tryggvasons saga*, c. 75. Geijer, p. 276. Sur les Berseker, Depping, *Histoire des expéditions des Normands*, t. I[er], p. 46. Sur les sacrifices humains, Procope, *de Bello Gothico*, II, 15. Adam Brem., *loco citato* : Lucus tam sacer est gentilibus ut singulæ arbores ejus ex morte vel tabo immolatorum divinæ credantur. Ibi etiam canes qui pendent cum hominibus, quorum corpora mixtim suspensa narravit mihi quidam Christianorum se septuaginta duo vidisse. Dietmar de Merseburg, 1, 9 : Ibi (Lethræ) diis suismet novem homines, et totidem equos, cum canibus et gallis, pro accipitribus oblatis immolant... Grimm, *Mythologie*, 40. — Sur le meurtre des vieillards, Geijer, *Schwedens Geschichte*, p. 102.

Sur l'athéisme de quelques héros scandinaves, *Frithiofs saga*, Olof Tryggvasonss saga, 1, 14. *Owarodds saga*, cap. 2. *Landnam*, 1, cap. 2.

proposée à la vénération publique, et les fêtes s'achevaient par des chants obscènes que les chroniqueurs chrétiens refusent de répéter. C'est à cette dégradation que descendait un grand peuple sous un climat qui passe pour nourrir des hommes calmes et chastes. Mais il n'y a pas de climat où le cœur humain n'ait porté ses orages, et il fallait autre chose que des brumes et des neiges pour les apaiser[1].

II

Mais les Scandinaves étaient séparés de bonne heure de la famille germanique; venus plus tard de l'Orient, resserrés pour ainsi dire dans un coin du monde, avec d'autres besoins et d'autres habitudes, il semble qu'ils devaient porter aussi un autre génie dans la religion. Il n'est pas permis d'étendre sans preuve à tout le Nord leurs institutions et leurs croyances. Il reste à savoir ce qui s'en retrouve chez les peuples établis entre la mer Baltique et le Danube.

On connaît déjà les Goths, ces frères aînés des Scandinaves. On sait qu'ils avaient une caste sacerdotale, des lois sacrées, des rites dont l'omission était punie de mort. Je remarque ensuite les Saxons, chez qui on trouve des temples, des autels tournés vers l'orient, des images d'or, d'argent et de pierre. Leurs prêtres vivaient sous une discipline qui leur interdisait l'usage des armes et des chevaux; mais cette loi, en les séparant de la multitude, assurait leur autorité : on les écoutait avec respect dans les conseils des rois. Enfin, si je m'arrête aux Germains connus par Tacite, je vois chez eux tout ce que le paganisme imagine pour régler le commerce des dieux avec la terre. Je vois des forêts, des îles, des territoires entiers consacrés à ces protecteurs invisibles que chaque nation cherche à fixer auprès d'elle. Ils ont des sanctuaires élevés de main d'homme, et si l'art est encore trop grossier pour les peupler de statues, des images symboliques en tiennent lieu : les Suèves

[1] Voyez les chants satiriques de l'Edda, *Loka Senna*, *Ægisdruka*, etc. Adam Bremensis, *loco citato :* Tertius est Fricco, pacem voluptatemque largiens mortalibus, cujus simulacrum fingunt ingenti priapo. Son char est traîné par des boucs, et une prêtresse l'accompagne. CF. Grimum, *Mythologie*, 1, 193. Le même auteur insiste sur la liaison du culte de Freyr avec le symbole du sanglier, p. 195.— Sur les chants obscènes dans les fêtes d'Upsal, voyez Adam de Brême, au passage déjà cité.

honorent un vaisseau, les Quades une épée. En même temps je trouve des sacerdoces publics qui balancent le pouvoir de la noblesse guerrière. Les sacrificateurs président les assemblées; ils imposent silence à cette foule qui n'a pas coutume d'obéir; ils exercent au nom des dieux le droit de punir, si exorbitant chez un peuple libre. Ils ont des auspices qui décident de toutes les affaires. Le ciel, dont ils sont les interprètes, gouverne les choses humaines. Il faut compter les nuits, observer les astres, marquer les jours favorables où il est permis de délibérer. Nulle part on n'interroge plus scrupuleusement le vol et le chant des oiseaux. Plusieurs tribus nourrissent des chevaux blancs qu'on attelle à un char sacré pour tirer des présages de leurs hennissements. Mais l'avenir se manifeste surtout par les verges divinatoires qu'on jette en l'air et qu'on reçoit sur un vêtement de lin. Dans ce pays, où tout est inspiré, les femmes rendent aussi des oracles; souvent Veleda, du haut de la tour qu'elle habitait au bord de la Lippe, promit la victoire aux députés des tribus voisines. Il y a donc un système de signes par lesquels les dieux, solennellement interrogés, s'obligent à répondre aux hommes. Chaque divinité veut ses sacrifices, à des jours réglés, avec des victimes prescrites, avec des prières. La fête s'achève par un banquet où l'on vide la coupe de mémoire. Au temps fixé, le prêtre du bois sacré d'Hertha tire la déesse du sanctuaire, la conduit sur un chariot voilé, traîné par des vaches, et la promène de peuple en peuple jusqu'à ce que, fatiguée de la société des mortels, elle rentre dans sa solitude. Alors le chariot, le voile et la déesse même sont lavés dans un lac où l'on noie les esclaves employés à ces mystères.—Des institutions religieuses qui tenaient au sol, un art augural qui enveloppait ainsi tous les actes de la vie, un culte si pompeux et si jaloux, supposent l'existence d'une doctrine qu'ils servaient à perpétuer. On reconnaît en effet, chez les peuples décrits par Tacite, des chants qui leur tenaient lieu de livres sacrés, des dieux dont ils savaient les noms, les généalogies, les aventures; des dieux nationaux, des dieux conjugaux, des dieux pénates, tout ce qui indique un certain nombre de dogmes universellement reçus. Il y a donc lieu de croire que les principales nations germaniques, unies avec les Scandinaves par une même origine, le furent aussi par une même tradition. Il

en faut chercher les débris chez les historiens classiques, dans les actes des missionnaires chrétiens, dans les lois et les souvenirs du moyen âge, et jusqu'à travers les noms de lieux et les mœurs de l'Allemagne moderne; car rien n'est opiniâtre comme une croyance traditionnelle, et plutôt que de s'effacer elle se réfugie pour des siècles dans un conte de nourrice ou dans un jeu d'enfant[1].

L'idée d'un Dieu inconnu semble dominer toutes les traditions allemandes. C'est ce je ne sais quoi de divin que les Germains de Tacite adoraient dans l'horreur de leurs forêts, qu'ils ne voyaient que par la pensée, et qu'ils n'osaient ni représenter sous des formes humaines, ni resserrer entre des murailles. Le nom même que la langue allemande donne au Créateur (*Gott*) semble tenir par sa racine aux plus exactes notions métaphysiques; une explication étymologique, où il n'y a rien de forcé, le ramène à une racine orientale qui exprime l'Etre incréé (en persan, *Khoda;* zend, *Quandata;* sanscrit, *Svadatâ*, *a se datus*); et, par une heureuse analogie, le même mot (*Gut*) signifiait l'Être bon. Mais une idée si pure n'avait pas suffi à des esprits charnels, à des cœurs violents; il leur a fallu, comme à tous les peuples du paganisme, des divinités faites à leur image et qui combattissent avec eux[2].

Les trois principaux dieux que Tacite donne aux Germains sont : Mercure, Hercule et Mars. Si ces dénominations, tirées

[1] Sur le culte des Goths, Cf. Jornandes, *de Rebus Geticis*, p. 10 et 11. Sozomène, *Hist. eccles.*, VI, 37, et l'explication de ce texte par Grimm, *Mythologie*, I, 95. Sur les temples et les prêtres des Anglo-Saxons, Bède, *Hist. eccles.*, II, 13. Sur les institutions religieuses de l'ancienne Germanie, Tacite, *Germania*, 2, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 39, 40, 43. Tacite, *Histor.*, IV, 61; V, 22, 25. *Annales*, I, 51. Dion Cassius, LXVII, 5. Ammien Marcellin, XIV, 9, mentionne les prêtres des Alemans, et Agathias, 2, leurs devins. Tous les historiens de Charlemagne parlent du sanctuaire national d'Irminsul chez les Saxons.

Comparez avec ces témoignages ceux des agiographes qui ont décrit les premières conquêtes du Christianisme dans l'Allemagne païenne : Grimm les a soigneusement rassemblés, *Mythologie*, I, p. 67 et suiv. Je n'ai pas besoin de relever les rapports de ces institutions avec celles de l'antiquité grecque et romaine. Le bain sacré d'Hertha rappelle la procession annuelle des prêtres de Cybèle, qui allaient laver la pierre noire, image de la déesse, dans les eaux de l'Almon. Ovid., *Fast.*, IV, 339 :

Illic purpurea canus cum veste sacerdos
Almonis dominam sacraque lavit aquis.

[2] Tacite, *Germania*, IX. Grimm, *Mythologie*, 1, 12, 13. Von Raumer, *die Einwirkung des Christenthums auf die Althochdeutsche sprache*, p. 338.

de la mythologie romaine, nous déconcertent d'abord, elles nous éclairent cependant : elles laissent à penser que l'historien a reconnu chez les divinités du Nord quelque ressemblance avec les personnages fabuleux dont il leur a prêté les noms[1].

Les écrivains du VII[e] et du VIII[e] siècle trouvent encore Mercure adoré en Germanie ; mais ils le nomment aussi en langue barbare Wodan. C'est de Wodan que prétendaient descendre les huit familles des rois anglo-saxons ; c'est à lui que les Alemans faisaient des libations de bière, et que les Lombards, longtemps après leur entrée en Italie, offraient encore des sacrifices. Je reconnais en lui l'Odin des Scandinaves : les deux noms ont le même sens ; ils désignent la pensée, le vouloir. La grande divinité des Germains est encore une divinité intelligente, de qui vient tout pouvoir religieux et civil, de qui émanent le sacerdoce, la poésie, la victoire. Ses attributs rappellent ceux de l'ancien Mercure, porteur du caducée sacerdotal, inventeur de la lyre, conducteur des âmes, et présent à la fois au ciel, sur la terre et aux enfers. Wodan habite un palais céleste ; les étoiles de la grande ourse forment son char. De sa fenêtre, qui regarde vers le soleil levant, il assiste aux combats des hommes ; il fait vaincre ceux qu'il aime. D'autres fois on le représente comme un voyageur divin, venu de la Grèce, c'est-à-dire de l'Orient, qui apporte l'art d'écrire, de guérir, de conjurer tous les maux, qui bâtit des villes et qui fonde des royaumes : tout le Nord a voulu conserver le souvenir de son passage. En Allemagne, en Angleterre, en Danemark, en Suède, on trouve des montagnes de Woden, des îles, des forêts d'Odin. On l'invoque aussi comme le roi des morts, qui enlève les guerriers tombés sur les champs de bataille pour en composer son cortége. Encore aujourd'hui, quand soufflent les vents d'hiver, les pêcheurs danois et poméraniens croient reconnaître à ces bruits menaçants Woden, le furieux chasseur qui mène à sa suite la troupe des trépassés. Longtemps les paysans du Mecklembourg, comme ceux de la

[1] Tacite, *Germania*, IX : Deorum maxime Mercurium colunt... Herculem et Martem concessis animalibus placant. Ce passage ne semble pas s'accorder avec celui de César : Deorum numero eos solos ducunt quos cernunt et quorum opibus aperte juvantur, Solem et Vulcanum et Lunam. *De Bello Gall.*, VI, 21. Mais nous reconnaîtrons dans le Vulcain de César le même dieu que l'Hercule germain de Tacite.

Suède, laissèrent sur les champs moissonnés une gerbe d'épis pour le cheval du dieu. L'Allemagne ne put se résoudre à oublier ce qu'elle adora. Chaque année, au pays de Schaumbourg, on voit, après la récolte, les jeunes paysans se rassembler sur une colline appelée *la colline des Païens,* y allumer un grand feu et agiter leurs chapeaux en s'écriant : « Woden! Woden[1]! »

Le second dieu des Germains, au rapport de Tacite, est Hercule; et, en effet, les traditions parlent d'un personnage divin, armé de la massue et du marteau, doué d'une force prodigieuse, et qui foule aux pieds les géants vaincus. En langue allemande, on le nomme Donar; c'est le même que les Scandinaves appellent Thor, c'est-à-dire le tonnerre, la puissance invisible dont la voix se fait entendre dans la tempête. Le marteau placé dans ses mains était le symbole de la foudre, qui consacre tout ce qu'elle touche. Voilà pourquoi on dédiait à Donar tout ce qu'il avait foudroyé, les cimes des montagnes, les plus grands chênes des forêts; voilà pourquoi les Suédois se servaient du marteau comme d'un emblème sacré aux noces et aux funérailles, et les Hollandais le plaçaient, enveloppé d'un voile, dans la chambre où un enfant était né. Les chroniqueurs chrétiens, frappés de ces traits, comparèrent Donar à Jupiter, et c'est sous ce nom que les canons des conciles le désignent en proscrivant son culte. Toutefois le souvenir du dieu déchu ne s'effaça pas en un jour; les hommes du nord de la Frise souhaitent encore à leurs ennemis : « Que le Tonnerre aux cheveux rouges les emporte! » et dans les campagnes de

[1] L'ancienne forme teutonique est Wuotan, d'où Wôdan chez les Lombards, Voden chez les Anglo-Saxons, Weda en Frise; racine, wuot, *mens*, *animus*; en scandinave, Odhinn; racine, odhr, *sensus*, *mens*. — Woden assimilé à Mercure : Jonas Bobbiensis *Vita S. Columbani*, ap. Mabillon *A. SS. O. B.* sæc. II : Illi (Suevi) aiunt deo suo Wodano, quem Mercurium vocant alii, se velle litare. — Une fable rapportée par Paul Diacre, *Histor., Longobard.*, I, 8, contient tout le mythe de Woden, tel qu'il s'était conservé chez les Lombards. Wodan sane, quem adjecta litera Gwodan dixerunt, et ab universis Germaniæ gentibus ut deus adoratur, qui non circa hæc tempora, sed longe anterius, nec in Germania, sed in Græcia fuisse perhibetur. Ce passage, où Woden figure avec son palais céleste, Frea, son épouse, etc., achève de montrer l'identité du dieu des Germains et de l'Odin scandinave. Cf. *Ynglinga saga*, cap. 2 et suiv. — Sur les lieux qui ont retenu le nom de Woden et les superstitions populaires qui rappellent son culte, voyez Grimm, *Mythologie*, I, 138 et suiv. Cf. W. Muller, *Geschichte der deutschen religion*. Geijer, *Svea rikes Hæfder*, p. 287.

la basse Saxe, la coutume se conserve de jurer par le marteau [1].

Mars vient ensuite, et les écrivains chrétiens s'accordent avec Tacite pour le montrer adoré par tous les peuples du Nord. Il est appelé Zio chez les Suèves, Ty chez les Frisons, Tyr dans les chants de l'Edda. Les Quades et les Alains l'honoraient sous la figure d'une épée nue. Les Saxons lui avaient consacré leur forteresse d'Eresburg, c'est-à-dire *le château de l'Epée*. On le reconnaît sous le nom de Saxnot, *le porte-glaive*, dans les généalogies anglo-saxonnes. Quand les évêques réunis à Leptines, en 743, réglèrent l'abjuration des Barbares, ils voulurent que les néophytes renonçassent à Donar, Woden et Saxnot. Ainsi, les Germains avaient leur trinité fabuleuse. Quand saint Colomban et ses compagnons visitèrent les bords du lac de Constance, ils trouvèrent à Bregenz une chapelle profanée par les Barbares; on y avait érigé trois idoles d'airain doré, et le peuple leur offrait des sacrifices en disant : « Ce sont nos anciens dieux, dont la protection nous a conservés, nous et nos biens, jusqu'à ce jour [2]. »

Au-dessous de ces trois grandes figures se rangeaient un nombre infini de divinités inférieures. Les Francs et les Anglo-Saxons, si l'on en croit leurs chroniqueurs, adoraient Saturne,

[1] Il est probable que la foudre grossière placée dans les mains du dieu Donar trompa l'inexpérience des étrangers. Tacite y crut voir la massue d'Hercule, et César le marteau de Vulcain. — Le rapport de Thor ou Donar avec Jupiter résulte des canons des conciles qui le désignent sous ce nom : *Indiculus superstitionum ad concilium Liptinense*, 8 et 201. Saxo Grammaticus traduit le nom de Thor par celui de *Jupiter ardens*. — Pour les noms de lieux et de superstitions populaires, V. Grimm, *Mythologie*, I, 160, 162, 164. Dans quelques cantons de l'Allemagne, *Hammer*, le marteau, était le nom du diable.

[2] Sur le culte de Mars chez les peuples du Nord, cf. Tacite, *Histor.*, IV, 14 ; Procope, *de Bello Gothico*, II, 15, Jornandes ; *de Rebus Geticis*, cap. 5. Tyr figure dans l'alphabet runique représenté par un fer de lance. Cf. W. Grimm, *Ueber die Deutsche Runen*. Ammien Marcellin, XVII, 12 ; XXXI, 2, trouve le dieu Mars adoré sous la figure d'une épée chez les Alains et chez les Quades. Varron avait reconnu le même culte chez les anciens Romains : V. Arnobe, VII, 12. — Les généalogies anglo-saxonnes sont reproduites avec autant de clarté que d'exactitude dans la première édition de la *Mythologie* de Grimm, p. 1 et suiv. Saxnot y figure comme fils de Woden. Je reconnais en lui le Saxnot de la formule d'abjuration : « Ende Forsocho... Thunare, ende Woden, ende Saxnot. » Cf. *Vita S. Galli*, ap. *Acta SS. O. B.* sæc. II, p. 233 : Repererunt autem in templo tres imagines æreas deauratas, parieti affixas quas populus adorabat et oblatis sacrificiis dicere consuevit : Isti sunt dii veteres et antiqui, hujus loci tutores, quorum solatio et nos et nostra perdurant usque in præsens.

qu'on reconnaît sous le nom de Sœter. Tacite découvre chez les Naharvales le culte de Castor et de Pollux. Nous rencontrerons bientôt le mystérieux Balder; son fils Fosite était adoré dans l'île sainte d'Héligoland. On y montrait une source où l'on ne puisait qu'en silence, et des troupeaux sacrés sur lesquels nul n'osait porter la main. La tradition prêtait à ces dieux des formes humaines; elle leur donnait des armes, des chevaux, des chars; ils descendaient sur la terre, se faisaient voir au peuple, ou bien, couverts de leurs manteaux magiques, ils se rendaient invisibles et traversaient l'espace avec la rapidité de l'aigle et du faucon. On retrouve en eux cet idéal de force et de beauté qui fait le caractère des divinités de la Grèce; mais l'idéal demeura comme enveloppé dans l'imagination rêveuse des Germains; ils n'eurent pas d'Homère ni de Phidias pour le saisir et le faire passer dans l'épopée ou dans le marbre, moins durable qu'elle [1].

Des dieux qui ressemblaient si fort aux hommes avaient dû naître de l'embrassement de l'époux et de l'épouse; ils avaient des mères, des femmes, des sœurs : on honorait donc avec eux plusieurs déesses. On les représentait comme autant de voyageuses divines qui parcouraient le monde, portant la paix, enseignant aux peuples les arts domestiques, leur apportant à semer le blé, à filer le chanvre et le lin. C'est d'abord Hertha, la Terre, dont les fêtes rappelaient la pompe annuelle de Cybèle quand son idole était menée sur un chariot au bord de la rivière, où les pontifes romains la baignaient. Ensuite vient la Vénus du Nord, Frea, la déesse de l'abondance, de la fécondité et de l'amour. Frea était célébrée comme l'épouse de Woden; elle pouvait tout sur lui avec le collier que lui forgèrent les Nains, pareil à la ceinture de Vénus, dont le charme subjuguait les dieux. Elle assurait la victoire aux peuples qu'elle protégeait; c'était elle qu'invoquaient les femmes des Lombards à la veille des batailles. D'autres historiens trouvent le culte d'Isis chez les

[1] Sur le culte de Saturne chez les Francs et les Anglo-Saxons, Gregor. Turon., *Histor. Franc.*, II, 29-31. Galfredus Monemut., lib. 6. Castor et Pollux adorés chez les Naharvales, Tacite, *Germania*, 43. — Culte de Fosite, Alcuin, *Vita S. Vilibrordi*, cap. 10. Altfrid, *Vita S. Liudgeri*, ap. Pertz, II, 410. — Pour les attributs des divinités germaniques en général, on trouvera les preuves rassemblées chez Grimm, *Mythologie*, 293.

Suèves, et chez les Francs celui de Diane. Sous ce nom classique, je crois reconnaître la bonne déesse Holda, la chasseresse, qui visitait secrètement la maison du laboureur, qui chargeait de laine le fuseau des ménagères diligentes. Elle était belle et chaste; en hiver, on la voyait passer dans les airs vêtue de blanc, semant la neige autour d'elle; en été, on l'avait quelquefois surprise, vers l'heure de midi, se baignant dans les lacs. Sa mémoire se conserve dans les superstitions populaires; mais, par un sort commun à beaucoup de dieux déchus, Holda n'est plus qu'un sceptre dont on menace les enfants. J'omets d'autres personnages fabuleux dont il ne reste que les noms; mais on ne peut oublier Sunna, la déesse du soleil, et son frère Mani, qui faisait luire la lune. Deux loups affamés les poursuivaient; et, quand l'un des deux flambeaux du ciel venait à s'éclipser, les hommes, consternés, poussaient de grands cris pour effrayer le monstre et lui arracher sa proie. César connut le culte qu'on rendait à ces deux astres; ils complètent le cycle des divinités planétaires, et c'est ici que je remarque l'accord unanime des nations germaniques et combien leurs croyances se rapprochaient facilement des croyances romaines. Dans les idiomes du Nord comme dans les langues néolatines, les jours de la semaine, placés sous l'invocation d'autant de personnages divins, en ont retenu les noms. Ces noms se correspondent exactement, et dans la semaine des Germains, les sept dieux Sunna, Mani, Zio, Woden, Donar, Frea, Sœter, remplacent les dieux classiques des sept planètes : le Soleil, la Lune, Mars, Mercure, Jupiter, Vénus et Saturne [1].

[1] M. Grimm (*Mythologie*, I, 230), par des raisons qui ne me paraissent pas suffisantes, lit, dans un passage de Tacite (*Germania*, 40), Nerthun au lieu de Hertham. — Le rôle mythologique de Frea est indiqué dans la fable rapportée par Paul Diacre, *Historia Longobard.*, I, 8. Le poëme anglo-saxon de Beowulf fait allusion au collier forgé par les Nains, v. 2399. — Sur le culte de Diane, Gregor. Turon., *Hist. Franc.*, VIII, 15. *Vita S. Kiliani*, apud Bolland., 8 Jul., 616. Burchard de Worms, p. 194, remplace le nom de Diane par celui de Holda. — Grimm, *Mythologie*, p. 245, 250, cite les traditions populaires sur Holda et Perahta, qui semblent être les deux noms d'une même déesse, l'un dans le nord de l'Allemagne, l'autre dans le sud. Le même mythologue confirme par des textes curieux le témoignage de Tacite, *Germania*, 9, sur le culte d'Isis chez les Suèves; mais il ne l'explique pas. — En ce qui touche l'adoration du soleil et de la lune, César, *de Bello Gallico*, VI, 21. Cf. *Indiculus superstitionum ad concilium Liptinense*, 21. — La division du mois en semaine, introduite à Rome vers le temps d'Auguste, ne s'étendit probablement dans le Nord qu'avec les conquêtes des Romains.

Ainsi, en s'attachant aux témoignages des historiens anciens, on reconnaît en Germanie les principales divinités des Scandinaves ; plusieurs manquent cependant, et je ne retrouve ni la hiérarchie des douze Ases, ni les alliances qui les unissent, ni les fictions qui remplissent les chants de l'Edda. De ces beaux récits, où l'on voyait l'origine du monde, sa destinée, sa ruine, il ne reste dans les traditions allemandes qu'une trace douteuse et souvent effacée.

1. Comme l'Edda faisait naître du rocher le vieux Bure, dont le fils Borr engendra Odin, Vili et Ve, les trois chefs des Ases, de même les Germains de Tacite célébraient dans leurs chants Tuisto, né de la terre, et son fils Mannus, dont les trois enfants étaient devenus les chefs d'autant de nations. Si Odin avait fait le monde des membres du géant Ymir, s'il avait tiré du frêne et de l'aune le premier homme et la première femme, longtemps aussi on montra en Allemagne des lacs et des rochers formés du sang et des os des géants, et chez les poëtes anglo-saxons l'homme s'appelle encore le fils du frêne. Une tradition répandue en Angleterre, en Frise et en Souabe, représente le premier père du genre humain composé de tous les éléments de l'univers. Sa chair fut tirée du limon, son sang de la mer, son œil du soleil ; des pierres furent faits ses os, du gazon ses cheveux, de la rosée sa sueur, du vent son souffle, et des nuées son cœur, mobile comme elles[1].

Mais ce qui est décisif pour l'analogie des religions, c'est que les Germains aient traduit avec tant d'uniformité les noms des divinités romaines par les noms de leurs dieux. De tous les idiomes germaniques, l'anglais est celui qui a le mieux conservé les anciennes dénominations : Sunday, Monday, Tuesday, Weduesday, Thursday, Friday, Saturday.

[1] Tacite, *Germania*, 2. Grimm, *Deutsche sagen*, 408, etc. Aventinus, 18. Le nom d'Askanius, donné au premier roi des Saxons, cache peut-être la racine *askr*, qui est le nom scandinave du frêne. Le *Rituale Ecclesiæ Dunelmensis*, p. 192, présente cette singulière interpolation, accompagnée d'une version anglo-saxonne interlinéaire : « Octo pondera de quibus factus est Adam. Pondus limi inde factus est (*sic*) caro ; pondus ignis, inde rubeus est sanguis et calidus ; pondus salis, inde sunt salsæ lacrymæ ; pondus roris, unde factus est sudor ; pondus nubis, inde varietas est mentium. » La même tradition, avec des variantes qui excluent l'idée d'un plagiat, se retrouve dans un fragment des lois frisonnes (Richthofen, p. 211), dans le panthéon historique de Gottfrid de Viterbe, et dans un poëme allemand du XII[e] siècle, cité par Grimm, *Mythologie*, 532.

2. Les Germains connaissaient aussi plusieurs mondes : au nord la région des ténèbres, au midi celle du feu ; en haut le séjour des dieux, en bas la demeure d'Hella, sombre gardienne des morts. Au centre de la terre s'élevait l'arbre sacré Irminsul, la colonne universelle qui soutenait l'édifice de la création. Un nombre infini de divinités inférieures, de puissances bonnes et mauvaises, peuplaient l'espace et le remplissaient de leurs combats ; les mêmes êtres surnaturels qui faisaient l'espoir ou la terreur des Scandinaves passaient aussi pour hanter les forêts de l'Allemagne. Les Elfes blancs venaient, durant les nuits sereines, danser sur les gazons fleuris, et le lendemain leur trace paraissait encore dans la rosée. D'autres fois c'étaient des nymphes (Idisis) qui dépouillaient les prés pour tresser de fraîches guirlandes ; le chasseur qui les avait surprises les voyait fuir et se changer en cygnes pour traverser les eaux. Il y avait des esprits domestiques (Kobods) protecteurs du foyer. Les serviteurs de la maison leur réservaient une part de tous les repas, et trouvaient souvent leur tâche remplie par des mains invisibles. Mais les Germains, comme leurs frères du Nord, connaissaient aussi des Elfes noirs, dont le regard portait malheur et dont le souffle faisait mourir. Des femmes d'une rare beauté (Nixen) habitaient les rivières. Souvent on les voyait, la tête au-dessus des flots, peigner leurs blonds cheveux en chantant ; mais c'était pour attirer les jeunes pâtres du voisinage et les entraîner dans leurs humides retraites. Les Nains, peuple industrieux et malfaisant, s'introduisaient par d'imperceptibles sentiers dans les montagnes, où ils épuisaient les filons d'or. C'étaient eux qui forgeaient des armes enchantées ; ils savaient tisser les manteaux magiques à la faveur desquels ils enlevaient les trésors, les femmes et les beaux enfants. S'ils avaient la ruse, les Géants avaient la force : les blocs de granit qu'on voit encore semés dans les plaines de la basse Allemagne étaient les vestiges des combats que cette race violente livrait aux dieux. Les héros prenaient parti dans cette guerre universelle ; ceux qui succombaient les armes à la main étaient recueillis dans le château d'or de Woden, dans la salle resplendissante, garnie de boucliers, où on boit le vin à pleine coupe. Toutes les images que les païens de l'Allemagne se faisaient de l'autre vie rappellent les belliqueuses félicités de la Valhalla. Ou bien

encore, sous le tertre élevé qui lui servait de tombeau, le brave revivait entouré de ses amis, de ses femmes, de ses esclaves, qui l'avaient suivi dans la mort. Rien n'est plus populaire chez les Allemands, rien n'est plus conforme aux traditions du Nord, que ces beaux récits qui représentent Théodoric, Charlemagne, Frédéric II, Guillaume Tell, dormant dans les flancs d'autant de montagnes creuses, inaccessibles à la curiosité des hommes. Accoudés sur des tables de pierre, que leur barbe a percées, ils attendent en sommeillant que la patrie allemande ait besoin d'eux. Alors ils se lèveront, ils reparaîtront dans les batailles, et le sang montera jusqu'à la cheville des guerriers [1].

3. C'est ici, c'est au milieu de cette lutte acharnée du bien et du mal qu'il faudrait retrouver l'admirable rôle de Balder, sur lequel l'Edda fait reposer toutes les destinées des dieux et des hommes. Le nom de Balder figure parmi les ancêtres des rois anglo-saxons; on le retrouve en Allemagne, où de vieilles chartes citent la source et le bocage de Balder. Mais le document décisif est un fragment de huit vers en langue tudesque nouvellement découvert et du IX[e] siècle, où l'on reconnaît, sous une formule d'incantation magique, un précieux débris des fables perdues. En voici les termes:

« Balder alla dans la forêt en compagnie de Woden; son cheval se froissa le pied. — Alors Sunna et Sintgunt sa sœur essayèrent leurs enchantements; — alors Frea et Folla sa sœur essayèrent leurs enchantements; — alors Woden essaya l'enchantement qu'il savait; — il répara le désordre de l'os, le désordre

[1] Ulfilas; Luc, 2, 1, 4, 5; Rom., 10, 18, désigne la terre habitée par le nom de Midjungards. L'Anglo-Saxon Cædmon, 9, 2; 177, 29, Beowulf, 150, 1496, la nomment Middangeard. C'est le même que le scandinave Midhgardhr, et il suppose la terre placée au centre de la création. L'enfer, dans les langues germaniques, se nomme Hella, Hœlle, pendant que dans l'*Edda* Hel figure comme la déesse des morts. Le souvenir du *Niflheim*, séjour des ténèbres, se retrouve dans le nom même des *Nibelungen*, enfants des ténèbres; le *Muspelheim*, séjour du feu, dans le saxon Mudspelli. Heliand, 79, 24, 133, 4. Pour les Elfes, les Géants, les Nains, les Nixen, les Kobolde, il faut lire tout le premier volume des *Deutsche sagen* de Grimm, et sa *Mythologie*, p. 398-524. — L'idée que les païens de la Frise se faisaient du séjour des braves après la mort est parfaitement exprimée dans un beau récit de la vie de S. Wulfram. L'Anglo-Saxon Cædmon, 283, 23, désigne le paradis comme un lieu entouré de boucliers (Sceldbyrig). Pour les héros enterrés dans les montagnes creuses, voyez Grimm, *Deutsche sagen*, t. I, p. 380-384. Cf. Edda Sæmundar, *Hundingsbana*, II.

du sang, le désordre du membre. — Il lia l'os à l'os, le sang au sang, le membre au membre, de façon qu'ils restèrent unis[1]. »

Ce chant est bien court, et Balder y paraît déjà comme l'amour du ciel, comme celui dont les malheurs émeuvent toute la famille des dieux. Les traditions allemandes, mutilées par le temps, ne disent rien de plus. Mais l'histoire du dieu immolé semble se répéter dans celle de Siegfried, le héros des *Nibelungen*. Siegfried descend aussi d'une race divine; c'est le vainqueur du Dragon, l'ennemi des puissances de ténèbres. Le sort l'a rendu invulnérable, excepté en un seul endroit par où il doit périr. Dans tout l'éclat de la jeunesse, de la gloire et de l'amour, il meurt de la main de ses proches, et, pendant qu'une vengeance sanglante poursuit les meurtriers, transporté dans une caverne du mont Geroldseck, il y attend le jour où les peuples opprimés appelleront un libérateur. Mais la fatalité qui atteignait les héros menaçait tout l'univers. Le crépuscule des dieux, annoncé dans les chants du Nord, effrayait aussi les Germains. Plusieurs siècles après la conversion de l'Allemagne, ses poëtes mêlaient encore les réminiscences du paganisme aux prophéties chrétiennes de la fin du monde. Le Saxon Héliand, décrivant les signes avant-coureurs du jugement dernier, voit la terre dévorée par les flammes de cette même région du feu (Muspilli) d'où l'Edda fait venir Surtur-le-Noir avec la torche et l'épée[2].

[1] Le nom de Balder, dans les généalogies anglo-saxonnes, se trouve ordinairement sous la forme de Bældæg. Cf. Grimm, *Mythologie*, 1re édition, p. III. En anglo-saxon, Baldor signifie prince. Grimm (*Mythologie*, p. 207) cite trois noms de lieux : Baldersbrunnen, Baldershain, Baldersteti. — Je donne les huit vers découverts dans un manuscrit de la bibliothèque de Merseburg, et publiés pour la première fois par Grimm, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences de Berlin, 1842 :

Phol ende Wodan — Vuorun zi holza
Do ward demo Balderes — Volon sin voz birenkit.
Do biguolen Sinthgunt — Sunna era suister,
Do biguolen Frûâ — Volla era suister
Do biguolen Wodan — So he wola conda,
Sose bênrenki — Sose bluotrenki,
Sose lidirenki. . . . .
Bên zi béna, — Bluot zi bluoda
Lid zi geliden, — Sose gelimida sin.

[2] Nous reviendrons dans un autre article sur la fable de Siegfried. — En décrivant la ruine du monde, un chant teutonique, rapporté par Wackernagel (*Deutsche Lesebuch*, p. 70), emploie comme Héliand le terme de Muspilli.

Ainsi les souvenirs de l'ancienne Germanie reproduisent les principaux traits d'un système mythologique semblable à celui des Scandinaves. S'il y reste beaucoup de désordre et d'obscurité, on a lieu de croire qu'une tradition plus complète se perpétuait parmi les Goths, les Saxons, les Germains orientaux, parmi les peuples sédentaires, où elle s'attachait au territoire, où elle était gardée par des institutions. C'était assurément une grossière théologie qui abaissait l'idée de Dieu en divisant ses attributs à l'infini, pour en faire autant d'êtres distincts, et leur prêter la figure de l'homme et en même temps ses faiblesses. Mais du moins on y voyait un effort de raison pour donner des causes intelligentes aux spectacles de la nature. Au milieu de cette multitude de dieux, on trouvait la notion de l'unité, de la hiérarchie, de la loi. Si la question des origines et des destinées humaines était résolue par des fables, au moins elle avait occupé les esprits. Les symboles étaient défectueux; ils enveloppaient cependant un certain nombre de vérités logiques, métaphysiques, morales, dernières ressources des civilisations païennes.

Mais il fallait que l'erreur une fois introduite poussât toutes ses conséquences. C'est ce qui devait surtout paraître chez ce grand nombre de peuples nomades, Francs, Alemans, Bavarois, où la caste sacerdotale, détruite ou discréditée, ne pouvait plus rien pour le maintien des traditions. Il n'y restait donc plus que des fictions sans liens, des observances sans motifs, rien qui pût satisfaire les esprits, par conséquent les contenir. L'homme demeurait livré à lui-même, à sa conscience, à ses sens, entre le besoin d'adorer un Dieu qu'il ne voyait pas et la tentation d'adorer la nature, qu'il voyait plus forte que lui, plus ancienne, plus durable. Il contentait donc sa conscience en reconnaissant quelque chose de divin, et ses sens en divinisant les phénomènes qui le frappaient d'étonnement. Il en venait ainsi à l'adoration de la créature, sans effort, pour y démêler une cause intelligente, sans autres règles que ses impressions mobiles, ce qui est le fond même de la superstition. Et parce que les croyances superstitieuses, dans cet endroit obscur du cœur humain où elles étaient enracinées, devaient offrir moins de prise que les dogmes et les cultes publics, ce fut en effet cette partie du paganisme allemand qui occupa da-

vantage les missionnaires chrétiens, qui résista plus opiniâtrement à leur zèle, et dont il devait rester plus de vestiges dans l'histoire et dans les mœurs. Il faut les suivre, et voir comment les superstitions dont nous avons reconnu le principe dans la religion des Scandinaves arrivèrent à leurs derniers excès chez les Germains.

L'aspect de la nature, sous ces climats sévères, causait autant de terreur que d'admiration. S'il y paraissait un ordre merveilleux où tout conspirait à répandre la vie, on y découvrait aussi un autre dessein où tout semblait travailler pour la mort. Les éléments s'animaient, mais des puissances ennemies s'en disputaient l'empire. Le ciel avait des constellations favorables; il avait aussi des étoiles funestes. Les bons vents, honorés comme autant de dieux, luttaient contre les démons des tempêtes. La nuit et le jour s'y faisaient la guerre : pendant six mois la nuit l'emportait, et avec elle le froid et la stérilité; pendant six autres mois le jour redevenait vainqueur. Trois fêtes marquaient son retour triomphant : au solstice d'hiver, à l'équinoxe de printemps, au solstice d'été : c'étaient les époques des trois grands sacrifices d'Upsal. De là tant d'observances païennes qui accompagnent encore la nuit de Noël dans tout le Nord; de là les banquets et les danses autour de l'arbre de mai ; de là l'usage longtemps conservé sur les bords du Rhin de célébrer par des représentations dramatiques le combat annuel de l'hiver et de l'été. Les deux personnages, vêtus, l'un de mousse et de paille, l'autre de fraîche verdure, en venaient aux mains, et la victoire de l'été faisait la joie du peuple, qui la saluait par des acclamations et par des chants.

Mais quand recommençait la saison froide, le feu était le seul consolateur des hommes. Comment n'eussent-ils pas prêté un pouvoir divin à cette flamme active qui avait toutes les apparences de la vie, qui rendait la force, qui répandait la lumière? On l'adorait premièrement dans l'étincelle vierge tirée du frottement de deux morceaux de bois, ensuite dans le foyer domestique, enfin dans les feux de joie qui se font encore chaque année le jour de Pâques ou celui de la Saint-Jean, et qui se répondent, pour ainsi dire, depuis les rivages de la Norwége et de l'Angleterre jusqu'aux dernières vallées de la Souabe et de

la Bavière. Pendant que le bûcher s'enflamme, la foule danse autour, en y jetant comme en sacrifice des fleurs et des couronnes. Mais il y avait aussi un feu malfaisant qui détruisait la maison de l'homme, et qui devait finir par consumer le monde; on le conjurait par des enchantements et des prières. Tacite raconte comment des flammes volcaniques s'étant montrées dans le pays des Ubiens, le peuple alla les combattre avec des bâtons et des verges.

L'eau, mobile comme le feu, comme lui secourable et purifiante, servait comme lui aux épreuves judiciaires, sauvait l'innocent, dénonçait le coupable. Les sources où elle jaillissait dans toute sa pureté avaient des vertus mystérieuses; on y croyait puiser la santé, la science, la connaissance de l'avenir. Rien de plus fréquent dans les coutumes religieuses des Scandinaves que les bains et les ablutions. Le septième jour de la semaine, chez les Islandais, en Suède et en Danemark, s'appelle encore « le jour du bain. » Toute l'Allemagne connut des usages semblables. Au XVI[e] siècle, Pétrarque se trouvant à Cologne la veille de la Saint-Jean, y fut témoin d'une solennité qui le frappa et qu'il décrit dans ses lettres. Les femmes de la ville, couronnées de fleurs, s'étaient rassemblées au bord du Rhin; là elles s'agenouillaient, pour tremper dans les eaux leurs mains et leurs bras, en murmurant des paroles mystérieuses : c'était une persuasion générale que le fleuve emportait avec l'ablution de ce jour tous les maux qui menaçaient l'année. Cependant une sorte de frayeur se mêlait au culte des rivières : elles répandaient la fécondité sur leurs bords, mais elles portaient la mort dans leur sein; leurs eaux rapides et profondes fascinaient les regards, attiraient les nageurs et les entraînaient au fond. Le peuple de Magdebourg croit encore que la Saale veut chaque année sa victime, et qu'elle la prend parmi les plus beaux jeunes gens du pays.

Enfin nous avons vu la terre adorée en Scandinavie comme l'épouse d'Odin, comme la nourrice des hommes. Ce culte se développe en Allemagne, dans les pompes sacrées d'Hertha, dans les honneurs divins rendus aux montagnes, aux rochers, aux pierres qui couronnaient la terre, aux arbres qui sortaient de son sein comme pour montrer sa puissance et sa fécondité. On sacrifiait à de grands chênes contemporains du

monde, on demandait le secret de l'avenir aux rameaux verts dont on faisait les bâtons runiques; il n'y avait pas jusqu'à la fleur du lotus flottant sur les eaux qu'on ne respectât comme une apparition mystérieuse. Mais si les forêts avaient des ombrages qui protégeaient leurs habitants, il y régnait aussi une obscurité menaçante. Tacite parle d'un bois où nul ne pénétrait que chargé de liens; celui qui tombait ne se relevait pas; il se traînait en rampant hors du territoire sacré. Les animaux qui erraient dans ces solitudes n'étonnaient pas moins l'ignorance du peuple; il voyait en eux des maîtres qu'il fallait consulter, ou des ennemis qu'il fallait fléchir. Nous avons trouvé dans la cosmogonie de l'Edda la vache nourricière, représentée comme la seconde des créatures et la mère des Ases. C'étaient aussi des génisses que les Germains des bords de la Baltique attelaient au char de leur déesse. Ils honoraient l'ours pour sa force, le cheval pour son intelligence. Les oiseaux, créatures légères et qui semblaient plus voisines des dieux, instruisaient l'homme à leur façon. Il pensait comprendre leur langage et se conduisait par leur vol. La rencontre des scarabées lui paraissait un signe de bonheur. Au contraire, dans la théologie savante des Scandinaves, aussi bien que dans les croyances populaires des Allemands, le loup et le serpent figuraient comme deux puissances mauvaises. C'étaient des loups qui poursuivaient les astres dans le firmament; les serpents gardaient les sources où l'on puisait la science et les cavernes où l'or était enfoui, l'or et la science qui tentent l'homme, mais qui le perdent. Ainsi l'apothéose de la nature aboutissait à l'adoration des animaux, des choses inanimées, des créatures nuisibles, à l'adoration même du mal, c'est-à-dire au dernier renversement de toute la religion[1].

[1] En ce qui touche le culte des astres, les fêtes des mi-saisons et le combat annuel de l'hiver et de l'été, cf. Ynglinga Saga, *Edda Sæmundar*, 346. *Indiculus superstitionum :* de Simulacris de pannis factis quæ per campos portant. Grimm, *Mythologie*, II, 684, 721, 735 et suiv. Le souvenir de ce combat symbolique vit encore parmi des chants populaires qu'on trouve par toute l'Allemagne.

Tra rira, der Sommer der ist da;
Wir wollen hinaus in garten...
Der Winter hats verloren,
Der Winter liegt gefangen.....

Culte du feu; César, *de Bello Gallico*, lib, IV; Tacite, *Annal.*, XIII, 57; *Edda Sæ*

En se rendant l'adorateur de la nature, l'homme faisait pour ainsi dire ses conditions avec elle : le culte qu'il lui vouait devenait un commerce. S'il divinisait tout ce qui avait ému ses sens, c'était afin de les satisfaire. Les êtres qu'il honorait de la sorte devaient être assez puissants pour bouleverser, s'il le fallait, toute l'économie de l'univers en faveur de ses passions. Entre les événements et lui il supposait un pacte en vertu duquel ils devaient obéir à des paroles prononcées en un lieu déterminé, à une certaine heure, avec des cérémonies obligatoires. C'était peu de troubler les saisons et de gouverner les tempêtes ; il y avait des rites pour inspirer l'amour, pour apaiser la colère, pour ôter la vie et pour la rendre. La science magique des Scandinaves avait trouvé des adeptes chez les sorcières de l'ancienne Allemagne. Elles prétendaient chevaucher la nuit à travers les airs en compagnie des esprits bons et mauvais. L'avenir n'avait pas de secrets qui ne leur fût révélé dans ces redoutables entretiens. Ou bien elles croyaient se changer en louves pour châtier un pays qui leur avait déplu, et s'introduire d'une manière invisible dans le corps de leurs ennemis afin de leur ronger le cœur. Plus tard, quand les traditions chrétiennes se furent confondues avec les souvenirs du paganisme, une fable étrange circula chez les Allemands. On racontait que la fille d'Hérode, au moment où elle tint entre ses mains la tête de saint Jean-Baptiste, avait voulu y imprimer un baiser de ses lèvres impures. La tête sacrée, s'écartant avec horreur, avait soufflé sur elle ; et la vierge coupable, emportée par ce souffle,

mund., 18, 1 ; *Indiculus superstitionum*, 15 : De igne fricato de ligno, id est nodfyr. *Ibid.*, 17, de observatione pagana in foco. Grimm, *Mythologie*, 567 et suiv.

Culte des eaux : Agathias, 28, 4. Gregor. Turon., 10 : *Leges Luitprandi*, 6, 30; Procop., *de Bello Gothico*, 2, 25. Sacrifices humains offerts par les Francs au fleuve du Pô. — En irlandais, le samedi se nomme *Laugardagr ;* en suédois, Lœrdag ; en danois, Lœverdag. — Pétrarque, *de Rebus familiarib. Epistol.*, lib. 1, ep. 4. Grimm, 549.

Culte de la terre : Agathias, *loco citato*. S. Eligii *Sermo*, apud Dachery, *Specilegium*, t. V, p. 215. *Indiculus superstitionum*, 7 : de his quæ faciunt super petras. — Culte des arbres et des animaux : Tacite, *Germania*, 9, 10, 39. Agathias, Gregor. Turon. S. Eligii *Sermo*, *loco citato*. *Indiculus superstitionum*, 6 ; de Sacris sylvarum, 13, de Auguriis avium, vel equorum, vel bovum stercore, vel sternutatione. — Sur l'arbre sacré des Lombards de Bénévent, voyez *Vita S. Barbati*, apud Bolland. *Act. SS.*, 19 febr. On trouve dans la même biographie la preuve du culte du serpent. Pour le chêne de Geismar, *Vita S. Bonifacii*, apud Pertz. L'*Edda*, le poëme anglo-saxon de Beowulf, les anciens poëmes allemands montrent sans cesse les dragons veillant à la garde des trésors. Cf. Grimm, *Mythologie*, t. II, p. 613 et suiv.

s'était envolée dans l'air. On ajoutait que chaque nuit Hérodiade recommençait sa course aérienne, qui ne devait s'achever qu'à la fin du monde, et qu'elle emmenait à sa suite le noir escadron des sorcières; car un tiers des habitants de la terre lui avait été donné en vasselage. Ainsi le culte des éléments avait conduit les esprits à la magie, c'est-à-dire à la violation de tout ordre physique et moral, puisque la magie pensait lier la puissance divine, enchaîner la liberté humaine, renverser les lois de la création par des actes matériels sans intelligence et sans amour. Le but de ces efforts impuissants était d'assouvir des volontés déréglées. Les sorcières se vantaient de négocier les amours des démons avec les mortelles. Les philtres qu'elles composaient enivraient les sens et forçaient les cœurs les plus rigoureux. Rien n'était plus commun dans tout le Nord que les amulettes obscènes. Tacite connaît, au bord de la Baltique, des Barbares qui adorent la mère des dieux, c'est-à-dire la déesse de la fécondité, et qui, en son honneur, suspendent à leur cou de petites figures de porcs. Il trouve chez les Naharvales des rites qui rappellent les impuretés de la Phrygie. Les canons des conciles attestent l'opiniâtreté de ces coutumes. On y condamne à plusieurs reprises les pratiques immondes que le peuple observait en février, les chants lubriques, les jeux et les danses inventés par les païens. Au moyen âge, les fêtes luxurieuses, proscrites par l'Eglise, se perpétuaient encore dans les Pays-Bas; on y a découvert un grand nombre de ces emblèmes infâmes qui marquent le culte de la chair dans tous les paganismes [1].

D'un autre côté, les instincts cruels se satisfaisaient par les sacrifices humains, connus de toutes les nations germaniques, aussi bien que chez leurs voisins du Nord. Les Hermundures

[1] Sur la magie, cf. *Ynglinga Saga*, cap. 7. Edda Sæmund., 118. *Lex Salica*, cap. 67 : ubi striæ cocinant. La plus ancienne trace de la fable d'Hériodade est dans les *Prælo-quia* de Rathier, évêque de Vérone (apud Martène et Durand, 9, 798). Elle est plus développée dans le poëme latin du Renard, composé en Flandre (*Rheinardus*, 1, v. 1139-1164). Grimm, *Mythologie*, t. I, 260, t. II, 983 et suiv. Sur les cultes impurs, Tacite, *Germania*, 43 : Apud Naharvalos antiquæ religionis lucus ostenditur; præsidet sacerdos muliebri ornatu; 45 : Matrem Deum venerantur : insigne superstitionis formas aprorum gestant. Cf. Grimm, I, 194, II, 632. Wolf, *Wodana*, p. XXI-XXIII, a trouvé dans les Pays-Bas les images et le culte du phallus jusque dans le moyen âge. Cf. *Indiculus superstitionum*, 3, de Spurcalibus in februario.

vouaient à Wodan et au dieu de la guerre ce qu'ils prenaient sur l'ennemi, hommes et chevaux. Les Goths, les Hérules, les Saxons immolaient leurs captifs. Quand les Francs, déjà chrétiens, descendirent en Italie sous la conduite de Théodebert, au moment de passer le Pô, ils y précipitèrent des femmes et des enfants égorgés en l'honneur des divinités du fleuve. Au VIII[e] siècle il fut nécessaire que saint Boniface défendît aux fidèles de vendre des victimes humaines aux païens qui venaient s'approvisionner sur les marchés d'esclaves. Mais il est de l'essence du sacrifice que l'assemblée participe aux viandes : les Massagètes, ces frères aînés des Germains, immolaient leurs vieillards et en faisaient ensuite un festin sacré. Il y a comme un souvenir sanguinaire dans le délire de ces magiciennes allemandes qui pensaient parcourir la terre, sans être vues, pour se nourrir de chair humaine. Quelquefois la foule crédule se jetait sur elles, les déchirait et les mangeait : il fallut une loi de Charlemagne pour interdire ces horribles représailles. Au XI[e] siècle, les canons de l'Eglise signalaient encore l'odieuse coutume des femmes qui brûlaient des corps humains pour en donner la cendre en breuvage à leurs maris. Ce n'était pas l'égarement passager d'un peuple en fureur, c'était l'opiniâtreté d'une pratique superstitieuse : le culte de la nature, où tous les êtres s'entre-dévorent, menait logiquement à l'anthropophagie [1].

III

Assurément on ne peut songer à reconstruire tout le paganisme germanique sur ces faibles restes qu'on en trouve dans les mœurs de l'Allemagne, sur ce petit nombre de faits recueillis par les historiens romains au milieu des hasards de la guerre, ou par des prêtres chrétiens, moins curieux d'étudier les fausses

[1] L'usage des sacrifices humains chez les Hermundures est établi par Tacite, *Annales*, XIII, 57 ; chez les autres Germains, *Germania*, 9, 189 ; *Annales*, I, 61. Cf. Jornandes, *de Rebus Geticis*, 5. Procope, *de Bello Got.*, 2, 25. Sidonis Apoll., 8, 5, *Capitul. de partib. Saxon.*, 9; Bonifacii *epist.* 25. — Hérodote, 1, 216, atteste l'anthropophagie des Massagètes. Cf. Capitulatio *de Partibus Saxoniæ;* Burchard de Worms, *Interrogatio*, pages 119, 200 : Credidisti quod multæ mulieres retro Satanam conversæ credunt... homines baptisatos et sanguine Christi redemptos, sine armis visibilibus et interficere et de coctis carnibus eorum vos comedere ?... Fecisti quod quædam mulieres facere solent : tollunt testam hominis, et igne comburunt, et cinerem dant viris suis ad bibendum pro sanitate ?

religions que d'enseigner la vraie. Toutefois on en sait assez pour reconnaître une croyance commune à toutes les nations dispersées sur le territoire de la Germanie, avec plus de traditions chez les peuples sédentaires, avec plus de superstitions chez les nomades. Mais on a vu que les peuples sédentaires n'avaient pas échappé à cette passion de la vie errante, qui en détachait de nombreuses bandes et les poussait aux aventures. Les émigrations qui se faisaient autour d'eux, et qui finissaient par les entraîner, devaient ébranler à la longue la solidité de leurs institutions religieuses, porter le trouble dans les pratiques et dans les doctrines. Ce désordre favorisait le penchant que les Allemands eurent toujours à secouer le dogme, la règle, l'autorité en matière de croyance, pour se livrer au sentiment, c'est-à-dire à ce qu'il y a de plus indiscipliné, mais aussi de plus superstitieux. Au contraire, chez les Scandinaves, dans ce coin du monde où le tumulte des invasions n'arrivait pas, l'enseignement traditionnel avait conservé son unité et sa grandeur. De là ces longues généalogies des dieux, ces récits habilement liés, et tant de fables dont on démêle sans peine le sens astronomique, historique, moral. Les mythologues ont retrouvé dans l'Edda tout un calendrier, toute une épopée, toute une législation. Et comment, en effet, ne pas reconnaître en la personne d'Odin, avec son œil unique, avec ses douze palais célestes, le soleil, dont le disque solitaire parcourt les douze signes du zodiaque? Les luttes des Ases et des Géants de la gelée rappellent les combats opiniâtres des conquérants suédois contre la race finnoise, qu'ils trouvèrent maîtresse du Nord; et la belle fable de Balder ne semble-t-elle pas faite pour enseigner aux hommes la sainteté du serment, la nécessité de l'expiation, et le triomphe de la justice dans un monde meilleur?

Il y avait donc, premièrement, dans la tradition commune des Germains et des Scandinaves, une doctrine, une tentative de la pensée pour embrasser toute l'économie de l'univers. Elle y tendait par deux voies où elle se rencontrait avec les plus célèbres mythologies de l'antiquité.

D'un côté elle semblait tourner au panthéisme quand elle représentait ces générations de dieux périssables qui se succédaient d'âge en âge et qui peuplaient l'immensité; quand elle

montrait le monde passant par une suite de naissances et de destructions; le ciel, la terre, les eaux tirés des membres d'un géant, et servant ensuite à composer le premier homme. Il était difficile d'exprimer plus énergiquement l'unité de la substance universelle au milieu de la mobile variété des phénomènes. Les livres sacrés de l'Inde n'ont pas d'autre pensée, pas d'autres images lorsqu'ils célèbrent le Dieu suprême de qui émane une longue série de divinités mortelles, dont chaque sommeil est marqué par la ruine d'un monde, chaque réveil par une nouvelle création. Ils décrivent aussi l'origine des choses comme une immolation sanglante : Brahma était le sacrificateur. De la tête de la victime fut fait le firmament, et de ses pieds la terre; son œil devint le soleil, l'air sortit de son oreille, et le feu de sa bouche. Les éléments formés de la sorte devaient se réunir ensuite pour construire le corps humain; des pierres vinrent les os, des plantes les cheveux, la mer donna le sang et le soleil donna la vue. La Grèce et l'Etrurie connurent les mêmes doctrines et les mêmes symboles. De là des rapprochements innombrables avec l'Edda : de part et d'autre le pouvoir du Destin dominant toutes choses, douze dieux principaux, au-dessous d'eux les divinités des champs, des forêts et des lacs; enfin une période astronomique amenant e renouvellement de l'univers; de là aussi les mêmes pompes sacrées, la même science des présages et des augures, et plus qu'il n'en faut enfin pour indiquer d'antiques rapports entre les doctrines sacerdotales de la Germanie et celles des grands peuples de l'Orient et du Midi [1].

D'un autre côté, en expliquant le monde par la guerre universelle des dieux et des géants, des héros et des monstres, de la lumière et des ténèbres, la religion du Nord inclinait au dualisme. Ces traits rappellent toute la théologie des Perses, l'antagonisme des deux principes, la lutte d'Ormus et d'Ahriman. Les livres de Zoroastre racontaient l'acte de la création comme l'assaut de deux divinités rivales qui se disputaient le

[1] *Lois de Manou*, liv. I, 51-57. Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, I, p. 605. *Oupnekhat*, *passim*. Cf. les vers orphiques rapportés par Eusèbe, *Préparation évangéliq.*, III, 9; et le célèbre oracle de Serapis : « La voûte des cieux est ma tête, la mer est mon ventre, mes pieds reposent sur la terre, mes oreilles sont dans les régions de l'éther, et mon œil est le soleil qui porte partout ses regards. »

temps et l'espace; le premier couple humain était tiré d'un arbre comme dans l'Edda; toute la vie de l'homme se réduisait à un combat où il s'enrôlait librement au service du bien ou du mal. Enfin, les puissances mauvaises semblaient l'emporter; elles livraient la terre aux flammes; mais de ses cendres devait naître une terre plus pure, où le principe du bien exercerait un empire éternel. Si la doctrine des Mages avait son emblème dans le feu sacré, les Islandais entretenaient aussi devant l'image du dieu Thor un brasier qui ne devait jamais s'éteindre. Mais un dernier rapprochement achève de nous éclairer. En décrivant la lutte des deux principes, les Perses ont coutume d'opposer le Midi, le pays d'Iran, habité par les dieux et les héros, au Nord, au pays de Touran, peuplé de démons et de Barbares. Les Scandinaves conservent cette opposition sans en changer les termes. Ils se connaissent pour les habitants du Nord, et c'est au Nord cependant qu'ils fixent le séjour des géants, des ténèbres et du mal. Jamais un peuple ne s'est représenté sa patrie comme une terre de malédiction. Il fallait donc que celui-ci gardât le souvenir d'un climat plus doux échangé contre les tristes rivages de la mer Glaciale. Il plaçait bien loin derrière lui, vers le sud-est, la cité lumineuse d'Asgard, où avaient régné ses dieux, où ses guerriers morts devaient revivre. Ces indications de la mythologie s'accordent avec celles de l'histoire pour faire descendre les Germains de ces contrées caucasiennes qui virent naître la civilisation persane, voisine de l'Inde, de l'Egypte et de la Grèce, et qui semblent le premier sanctuaire des religions savantes [1].

Mais les religions savantes, le dualisme, le panthéisme, ouvrages laborieux de l'esprit, qui demandèrent de l'art et du temps, ne représentent point le premier état de la tradition. Au fond de ces systèmes il faut chercher ce qu'ils se proposent d'expliquer, ce qui est plus ancien qu'eux et sans quoi les peuples mêmes ne seraient pas, c'est-à-dire un petit nombre de dogmes qui fixent avec simplicité les destinées humaines. Je crois distinguer ces dogmes primitifs dans la tradition du Nord. C'est

[1] Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, I, 319 et suiv. Sur le feu sacré chez les Islandais, Finn. Joh. *Histor. ecclesiast. Island.*, I. 16. Geijer, Svea Rikes Hæfder, p. 402. M. Ampère, dans son cours de 1832, a mis aussi en lumière ces rapports de la religion scandinave avec celle de la Perse.

d'abord une divinité souveraine dont le nom désigne une nature spirituelle, qu'aucune image ne peut figurer, aucun temple contenir. C'est une trinité qui paraît dans les trois chefs des Ases : Odin, Vili et Ve; dans les trois personnages divins adorés à Upsal : Thor, Odin et Freyr; dans les trois noms qu'invoquaient les Saxons et les Francs : Donar, Woden et Saxnot. C'est un âge d'or où tout vivait en paix jusqu'à ce que le crime d'une femme introduisît le désordre et la mort. Ici peut-être se rattachent d'autres souvenirs : l'arbre symbolique planté au centre de la terre, le principe du mal prenant la figure du serpent, le déluge où la première génération des méchants fut détruite. Le destin du monde roule sur l'immolation du dieu victime, qui ne semble subir la mort que pour la vaincre. Enfin, tout aboutit au jugement des âmes et à l'autre vie sanctionnant les devoirs de celle-ci. Ces peuples violents, qui ont horreur de toute dépendance, conservent dans leurs chants les préceptes d'une morale bienfaisante; ils se soumettent aux assujettissements, aux humiliations volontaires du culte, de la prière, du sacrifice. Je reconnais le fonds mystérieux sur lequel toutes les religions reposent. Je sais qu'en ouvrant les livres, et comparant les monuments de toutes les nations qui ont laissé une trace dans l'histoire, on y verrait dispersés, mais reconnaissables, les mêmes dogmes de l'unité, de la trinité, de la déchéance, de l'expiation par un Dieu sauveur, de la vie future. Les mêmes préceptes y seraient soutenus des mêmes institutions. Ces idées, partout corrompues et troublées, retrouvent leur pureté et leur enchaînement naturel dans les souvenirs de la Bible. C'est là que je découvre une tradition primitive, un enseignement divin, qui fit la première éducation de la raison humaine et sans lequel l'homme naissant, pressé par des besoins sans nombre, entouré de toutes les menaces du monde extérieur, ne se fût jamais élevé aux connaissances qui font la vie morale. Quand les peuples se séparent et s'en vont aux extrémités de la terre chercher le poste où ils doivent s'arrêter, la tradition les accompagne; elle voyage sur leurs chariots avec leurs vieillards et leurs femmes, avec tous les gages sacrés de la société future. Quelque part qu'ils dressent leur hutte, au bord de la Baltique ou du Danube, elle demeure au milieu d'eux, elle vit au foyer de ces laboureurs et

de ces pâtres, elle y entretient la pensée de Dieu, des ancêtres, du devoir, de l'autre vie, de toutes les choses invisibles qui enveloppent le monde visible, l'éclairent et le rendent habitable pour les âmes.

Il resterait à expliquer de même ce qu'il y a de superstition chez les Germains, en remontant jusqu'au point où l'égarement commença. Ces Barbares n'ont pas de coutumes si odieuses qu'on ne retrouve chez les plus sages nations de l'antiquité. On surprend des souvenirs d'anthropophagie au fond des fables riantes qui charmèrent la Grèce. C'est Pélope mis en pièces par Tantale son père pour servir au banquet des dieux; c'est Zagreus, l'ancien Bacchus, jeté dans la chaudière par les Titans et son cœur dévoré par Jupiter. Toute la guerre de Troie se déroule entre deux sacrifices humains, celui d'Iphigénie et celui de Polyxène. Six siècles après, au temps des guerres messéniennes, on voit encore Aristodème immoler son enfant. Ces rites impies, connus des Etrusques, avaient passé dans les institutions romaines : la loi des Douze Tables en conservait les traces. Vers la fin de la république, dans un siècle si poli, c'était encore l'usage, à chaque soulèvement des Gaules, d'enterrer vivants deux captifs en offrande aux dieux infernaux. Le cérémonial des combats de gladiateurs rappelait aux assistants qu'il s'agissait d'un sacrifice humain. — Si le génie des Grecs finit par détester ces horreurs; si les Romains, contents des boucheries du cirque, ne voulurent plus de meurtres dans leurs temples; d'un autre côté, cette nouvelle délicatesse de mœurs se prêtait à tout le délire des superstitions voluptueuses. C'est assez de rappeler le culte de Vénus, la prostitution publique dans les sanctuaires de Paphos, de Cythère et d'Eryx; la promiscuité des Bacchanales, effrayant le sénat qui autorisait les fêtes de Flore et de la Bonne Déesse; enfin, ces processions innombrables où paraissait le symbole qui résumait toute la corruption du paganisme : je veux dire le phallus. Ceux qui connaissent l'antiquité, ceux qui ont lu *le Banquet* de Platon savent ce que je tais, et de quelle façon les philosophes avaient corrigé le culte de l'amour. A mesure qu'on remonte plus haut vers l'Orient, on trouve plus étroite l'alliance des rites impies et des pratiques sanguinaires; on voit les mystères de la Phrygie, de l'Assyrie et de l'Inde; les images lubriques promenées en

triomphe par les brahmes et le sacrifice humain compté dans les Védas parmi les oblations qui plaisent aux dieux. Des observances si outrageantes pour la raison trouvaient néanmoins un appui dans la raison trompée ; elles se rattachaient logiquement au culte de la nature, qui fait le fond de toutes les religions fausses[1].

Partout j'aperçois le fétichisme, l'adoration des éléments, des arbres, des animaux sacrés, le serpent d'Esculape, la pierre noire de Cybèle, et toutes les métamorphoses chantées par les poëtes. L'anthropomorphisme, en personnifiant sous des formes humaines les forces physiques qui meuvent le monde ; le dualisme, en les ramenant à deux principes contraires ; le panthéisme, en les attribuant à une substance universelle, ne font que reproduire sous des termes plus savants la même erreur où toute superstition est contenue. C'est toujours la confusion de l'effet et de la cause, la création substituée au Créateur, et la nature préférée à Dieu. Je crois découvrir ici le point où la raison fut égarée par la volonté. Dieu se révélait dans la tradition avec les trois attributs de puissance, d'intelligence et d'amour. Ces trois notions étaient simples, elles saisissaient sans peine l'entendement. Mais l'amour divin ne s'adressait pas à l'entendement seul : il sollicitait la volonté ; il la pressait de chercher un bien invisible, il l'attirait en haut. En

[1] Sur le sacrifice humain dans les Védas, voyez Guigniaut, *Religions de l'antiquité*, I, 605, 664. En Grèce, Jupiter Lycæus et Dionysius Zagreus recevaient des sacrifices humains. Pausanias, VIII, 38 ; Plutarque, *in Themistocl.*, c. 13. L'oracle de Delphes ordonnait quelquefois des immolations semblables. Pausanias, I, 5 ; IV, 9 ; VII, 19 ; IX, 26 et 33. Denys d'Halycarnasse (I, 24) les retrouve en Italie. Loi des Douze Tables : Qui frugem aratro quæsitam furtim nox pavit secuitve, suspensus Cereri necator. Jusqu'à la fin de l'empire, ce fut la coutume d'offrir tous les ans une coupe pleine de sang humain à Jupiter Latial. — En ce qui touche l'impureté, rien n'est plus célèbre que le culte du lingam, du phallus et de Priape. Toutes les recherches historiques sur la civilisation païenne aboutissent tôt ou tard à ce jugement terrible et équitable de saint Paul, Epître aux Romains, I, 19-27 :

Quia quod notum est Dei manifestum est in illis. Deus enim illis manifestavit.

Invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur : sempiterna quoque ejus virtus et divinitas, ita ut sint inexcusabiles....

Propterea tradidit illos Deus in passiones ignominiæ. Nam feminæ eorum immutaverunt naturalem usum in eum usum qui est contra naturam.

Similiter autem et masculi, relicto et naturali usu feminæ, exarserunt in desideriis suis in invicem, masculi in masculos turpitudinem operantes, et mercedem, quam oportuit, erroris sui in semetipsis recipientes.

même temps la volonté se sentait attirée en bas, vers des biens visibles, vers cette nature belle et féconde où l'amour paraissait aussi, mais sous des formes sensuelles. Libre de choisir, la volonté choisit mal: elle céda aux sens enivrés, elle se tourna vers le monde matériel où tout semblait lui sourire; elle y adora l'amour dans le phénomène où il éclate le plus, dans l'acte qui propage la vie. Mais la vie n'a de place dans le monde qu'autant que la mort lui en fait; les générations se chassent, en sorte que le pouvoir qui les produit semble le même qui les fait périr: il fallait donc l'adorer aussi dans le phénomène de la mort. Voilà pourquoi chez les Grecs je ne sais quoi de sinistre se mêle aux mystères de l'Amour, ce fils du Chaos et ce frère du Tartare; voilà pourquoi, dans la trinité indienne, Siva paraît en même temps comme le dieu de la génération et celui de la destruction; et dans la trinité germanique la troisième place est donnée tantôt à Freyr, le dieu des voluptés, tantôt à Saxnot, celui du carnage. Or, le dogme se traduit par le culte; le caractère de toutes les liturgies est de reproduire les actes des divinités qu'elles honorent. Si donc le culte de la nature célèbre ces deux grands phénomènes de la vie et de la mort, il faut qu'il renouvelle l'acte qui donne la vie par toutes les sortes de prostitutions religieuses, il faut aussi qu'il répète le spectacle de la mort par tous les genres de sacrifices humains. C'est là que les passions trouvent le dernier assouvissement. Rien n'est plus profond dans l'humanité déchue que cette union de la luxure et de la cruauté. Les voluptés sont homicides et la chair aime le sang. Ainsi s'explique le paganisme en Germanie, comme par toute la terre. Regardez au fond, vous y verrez autant de crime que d'erreur.

Il fallait pousser ainsi l'étude de l'ancienne religion des Germains jusqu'à ses premières origines pour se rendre compte des ressources et des obstacles qu'elle devait présenter un jour à la civilisation. Plusieurs historiens allemands, en retrouvant dans les traditions de leur patrie ces grandes idées de la divinité, de l'immortalité, de la justice, qui soutiennent toute la conscience humaine, ont reproché aux missionnaires chrétiens d'être venus troubler des peuples qui n'avaient pas besoin d'eux, et d'avoir calomnié des cultes qu'ils ne comprenaient point. C'est d'ailleurs une nouveauté en faveur aujourd'hui,

d'absoudre l'idolâtrie, de justifier jusqu'à ces images obscènes que les anciens adoraient, dit-on, dans une innocente simplicité : comme si jamais la concupiscence avait pu supporter impunément de tels spectacles. Il était donc nécessaire de montrer chez ces mêmes peuples les extrémités où la superstition se porte, et comme elle allait au renversement de toutes les lois conservatrices de l'humanité, si l'Evangile ne fût arrivé à temps pour les rétablir. Sans doute il n'y a pas de société, il n'y a pas de siècle où l'on ne trouve au moins implicitement les vérités métaphysiques sur lesquelles toute moralité repose. Mais ces vérités y sont mêlées d'erreurs qui les contredisent, troublent leur clarté, ébranlent leur certitude, affaiblissent leur puissance. Le malheur des siècles païens est beaucoup moins d'avoir ignoré le bien que de n'avoir pas haï le mal, de l'avoir aimé, de l'avoir adoré. C'est l'état où le Christianisme trouva les esprits. Ce qu'il avait à faire, ce que toutes les philosophies avaient inutilement tenté, c'était de dégager de toutes contradictions ces vérités troublées, de raffermir ces vérités ébranlées en y remettant l'enchaînement logique qui saisit les intelligences, de rendre à ces vérités affaiblies l'efficacité morale qui subjugue les cœurs. Ce que voulait un pouvoir surnaturel, c'était de détruire toutes les confusions où la faiblesse humaine trouvait son intérêt, de séparer courageusement, irrévocablement, le vrai du faux, le bien du mal, comme il avait fallu la puissance du Créateur au commencement pour séparer la lumière des ténèbres, et pour appeler la lumière *jour* et les ténèbres *nuit*.

A.-F. OZANAM.

(*La suite à un prochain numéro.*)

REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 janvier 1846.

Les affaires de Syrie ont soulevé, dans la discussion de l'Adresse à la Chambre des Pairs, un débat d'une haute importance. Nous ne croyons pas qu'il se renouvelle au même degré dans la Chambre élective; c'est au Luxembourg seulement que les questions d'un intérêt religieux sont appréciées à leur juste valeur; la voix des orateurs catholiques et l'attention de la noble assemblée s'y montrent dignes d'une si grande cause. Au Palais-Bourbon, au contraire, les préventions des uns, l'indifférence des autres enlèvent aux débats de cette nature une partie de leur animation.

La discussion a été complète de part et d'autre. M. le comte de Montalembert a exposé les griefs de la conscience chrétienne et du sentiment national avec une dignité et une modération auxquelles le *Journal des Débats* lui-même a été contraint de rendre hommage. M. Guizot a mis dans sa réponse l'éclat et l'élévation de langage qui lui sont familiers. Chose remarquable ! les deux orateurs ont été d'accord sur presque tous les points dans l'exposition des faits, et c'est à peine si la prudence gouvernementale a opposé quelques réserves aux arguments de la partie adverse. La Syrie, les chrétiens d'Orient tireront-ils quelque avantage signalé de cette apparence de concert? Nous voudrions avoir le droit de concevoir à cet égard de plus solides espérances.

Remontons en peu de mots à la source du mal : c'est l'oubli des grands principes de la politique chrétienne en Orient qui l'a d'abord causé. L'indépendance presque entière des Maronites, sous la suzeraineté nationale de la Porte, n'avait point souffert d'atteinte jusqu'au jour où les armes égyptiennes prirent possession de la Syrie. Au moment de cette conquête, nous sommes-nous préoccupés des chrétiens du

Liban? La France, engouée du génie civilisateur de Mohammed-Ali, lui livra sans scrupule, sans protestation, le sort de ses anciens protégés; quand survint le traité de 1840, et quand les forces anglaises, unies à l'Autriche, expulsèrent Ibrahim-Pacha de la Syrie, l'antique virginité politique du Liban avait été atteinte. Les Maronites, envahis par les forces musulmanes, qui se prévalaient de l'appui de la France, et qui comptaient dans leur rang un grand nombre de nos compatriotes, durent se croire abandonnés de leurs anciens protecteurs; l'Autriche ne s'était évidemment unie aux adversaires de la puissance égyptienne que pour recueillir un héritage abandonné par la France, et il n'a pas dépendu de nos ministres d'alors que notre nom ne devînt en horreur dans le pays qui l'avait invoqué depuis plusieurs siècles avec une légitime confiance.

On nous avait vus étroitement unis aux ennemis du nom chrétien: après le rappel de notre flotte et les succès de l'expédition anglo-autrichienne, on dut nous croire effacés à tout jamais de la liste des puissances prépondérantes. Cependant cette émotion dura peu; les efforts de la France pour rentrer dans le concert européen furent suivis de succès; la protection de l'Autriche n'avait apporté aucune amélioration au sort des Maronites; l'enlèvement de l'émir Beschir par les Anglais détruisait l'équilibre qui, depuis plus de trente années, subsistait entre les chrétiens du Liban et les Druzes; celui des membres de la famille Chéhab qu'on lui substitua n'eut aucun succès, et l'administration directe des Ottomans commença cette série de calamités en comparaison desquelles les souffrances précédentes méritaient à peine d'être mentionnées. Alors le regard de ces malheureuses populations se tourna de nouveau vers la France; l'ambassade de Constantinople parut sortir de son inaction, et l'on put espérer de voir enfin mettre un terme aux scènes douloureuses qui ensanglantaient le Liban.

Pour se faire une idée du résultat de nos démarches, il suffit de lire avec attention le discours de M. Guizot. Si l'on ne peut douter de la bonne volonté de la France, on ne peut s'empêcher aussi d'être frappé de l'incertitude de ses vues et de la longanimité de son attente. Le ministre convient qu'on a fait fausse route à Constantinople, qu'on n'y avait pas bien apprécié les inextricables difficultés que devait faire naître l'application du système d'administration mixte adopté en 1843. Un fonctionnaire ottoman à la modération duquel on rend hommage, Effaad-Pacha, hésite devant les collisions que ne peut manquer d'amener l'exécution de ce plan: notre légation à Constantinople se plaint hautement de sa lenteur et presque de sa mauvaise foi; alors la Porte, docile en apparence aux suggestions de notre ambassadeur, envoie des ordres plus précis avec un fonctionnaire plus brutal; et à la première tentative faite pour

soustraire à la juridiction des Druzes leurs vassaux chrétiens, la guerre civile éclate. Les Druzes, mieux armés, plus aguerris, plus perfides, promènent la destruction et la mort dans le Liban ; les troupes ottomanes les secondent ostensiblement ; un consul anglais, dont M. Guizot n'a pas dissimulé le fanatisme, fomente ces désordres et poursuit les catholiques avec une haine implacable.

Ces événements s'accomplissaient au mois d'avril dernier : les anciens protégés de la France étaient menacés d'anéantissement ; nos privilèges mêmes avaient été ouvertement violés. On parut reconnaître à Constantinople la légitimité de nos plaintes ; le ministère ottoman sembla courir au-devant des vœux de notre ambassadeur ; il détacha en Syrie celui de ces membres qui était chargé des affaires étrangères. Chekib-Effendi passait pour un diplomate de la nouvelle école ; son ambassade d'Angleterre le classait, sinon parmi les Turcs civilisateurs, au moins parmi les Turcs civilisés. Tout souriait au triomphe de notre légation.

On sait le reste : les espérances françaises ont été indignement trahies ; Chekib-Effendi n'est qu'un barbare qui, comme ses ancêtres ottomans, joint la perfidie à la cruauté. La haineuse réaction contre l'influence européenne, qui, depuis plus de cinq ans, couvait à Constantinople, a trouvé enfin son théâtre dans le Liban. Rien ne peut se comparer aux souffrances des Maronites que les outrages dont la France a été l'objet. On a fait payer aux catholiques du Liban deux siècles d'attachement et de confiance envers notre patrie ; on les a rendus responsables des scènes de cruauté qui ont souillé récemment notre lutte contre les Musulmans du nord de l'Afrique. La population chrétienne a été d'abord désarmée, massacrée, torturée ; maintenant on l'achève par la famine.

Ces excès criaient trop haut pour ne pas amener un mouvement plus sincère et plus efficace dans le ministère ottoman. On s'est vanté, à Paris, du dernier succès de M. de Bourqueney, et, après les déceptions précédentes, il y avait en effet un motif légitime de satisfaction. C'était quelque chose que d'obtenir le redressement des griefs qui nous concernaient personnellement en Syrie ; c'était beaucoup que de replacer à la tête de l'administration ottomane Reschid-Pacha, c'est-à-dire le seul parmi ses compatriotes qui offre à l'Europe des garanties de lumières et d'humanité. Mais, pour que cette réaction fût entière, pour que le mal n'arrivât pas dans le Liban jusqu'à ses dernières limites, il aurait fallu que Chekib-Effendi fût immédiatement rappelé ; et cependant, tandis que Reschid-Pacha se dirigeait lentement vers Constantinople, le féroce satrape consommait dans le Liban ses odieuses iniquités.

Cette dernière coïncidence fournit une triste lumière : la Porte semble avoir atteint le but de ses efforts; maintenant elle pourra recommander à ses agents de se montrer humains. Cette puissance, en effet, s'est peu à peu remise de ses craintes. Il y a vingt-cinq ans elle croulait de toutes parts ; les différents peuples qui, sous le joug ottoman, avaient conservé leur religion, leurs usages et une partie de leur gouvernement intérieur, semblaient prêts, au souffle de l'Europe, à se détacher de l'empire. Mais l'Europe chrétienne n'a point voulu de l'affranchissement des chrétiens par la dissolution de la puissance ottomane. Après quatre siècles de protestation elle a reconnu la tyrannie des Musulmans comme une autorité légitime. Les nations de l'Occident, de peur de ne pas profiter toutes au même degré de la chute des ennemis du Christianisme, ont comme garanti à la Porte la soumission de ses sujets chrétiens.

Pour pallier les conséquences inévitables d'un tel abandon, on a compté sur les progrès de la civilisation et de l'humanité à Constantinople ; on a conçu l'espérance de voir, après quelques années de tâtonnement et des résistances presque insignifiantes, les *raïas* gouvernés avec autant de régularité et d'impartialité qu'aucuns sujets des monarchies européennes.

Mais les obstacles sont nombreux, et M. Guizot les a signalés lui-même. Le parti réactionnaire n'est point vaincu dans la capitale de l'empire, et les fonctionnaires, qui, sous les yeux des légations, semblent les mieux disposés à suivre les idées de réforme, s'abandonnent dans le fond des provinces à toute leur haine contre la prépondérance de l'esprit européen. Chekib-Effendi vient d'offrir l'exemple de ce contraste ; mais il n'est pas le seul, et les catholiques de la Chaldée ont éprouvé récemment les effets de ces cruelles rancunes.

D'ailleurs on condamne les fonctionnaires ottomans à un métier tout nouveau ou qu'ils ne savent pas. La distinction des cultes a constitué jusqu'ici dans l'empire turc une distinction politique. Les catholiques se sont groupés autour de leurs chefs ecclésiastiques, toujours sujets français ou protégés de la France ; ils n'ont eu de rapport avec les autorités musulmanes que par l'intermédiaire de leurs prêtres. Aujourd'hui on sépare les ouailles du pasteur, et l'on condamne nos consuls à renvoyer les chrétiens sujets de la Porte devant la juridiction ottomane. De là des spoliations, des scènes de désespoir, dont on ne peut se faire une idée, et surtout une dépopulation qui menace d'anéantissement l'élément catholique dans les provinces intérieures de l'Asie.

Ce n'est pas tout que d'avoir isolé les chrétiens de leurs protecteurs naturels : la France semble oublier qu'elle a le droit à Constantinople même de protéger seule les intérêts catholiques. On ne renonce pas

formellement aux anciens priviléges, mais on les tient en réserve, et, de peur d'altérer le système du concert qui prévaut dans l'Occident, on aime mieux échouer vingt fois en essayant de l'introduire dans la politique orientale que de recourir à des traditions éprouvées par le temps et jusqu'ici acceptées sans difficulté par l'administration ottomane.

La même tendance se rencontre encore dans l'affaire de Syrie. On a gagné enfin le prince de Metternich aux idées de la France; on espère obtenir d'autres adhésions. Il est question de rétablir dans le Liban un prince de la famille Chéhab: on le fera peut-être accepter: il réussira peut-être... Ainsi point de conclusion, point de marche arrêtée, et toujours des espérances.

En ce moment, nous ne sommes nullement disposés à dénier l'importance du concours de M. de Metternich. Ce vieux ministre a singulièrement grandi dans l'estime de l'Europe et dans la confiance des chrétiens. Sa réputation d'habileté était incomparable; il veut y joindre, pour ses derniers jours, cette renommée plus pure que fondent les services rendus à l'humanité et à la religion. Mais pourquoi se croit-on obligé d'avoir recours à M. de Metternich, surtout quand on n'est pas certain que le consentement de ce ministre assure le succès?

Ces espérances mêmes semblent déjà démenties: d'après les nouvelles les plus récentes, l'un des premiers actes de Reschid-Pacha a été de donner à la Syrie un autre gouverneur ottoman. Pour nous rassurer, on nous le représente encore comme un homme initié par les ambassades à tous les secrets de la civilisation européenne. Une telle recommandation n'a-t-elle pas quelque chose de dérisoire après les crimes de Chekib-Effendi? Si, au contraire, le successeur de ce monstre donne quelques preuves d'humanité, on criera victoire, et la destruction du Liban sera consommée.

En Occident, on peut presque toujours attendre: les peuples souffrent du retard, mais ils ne périssent pas. En Orient, c'est toute autre chose. Nos diplomates, dont la sensibilité est si exaltée et si susceptible, devraient se faire une idée plus juste des effets du contact de la barbarie ottomane avec les populations chrétiennes; il y aurait en jeu moins de notes et plus de vaisseaux.

On dirait que l'Europe et le monde sont discrets, et que les événements se taisent, comme autrefois l'univers devant Alexandre, en présence des deux Chambres françaises discutant leur Adresse au roi.

Aucun fait grave et nouveau ne vient troubler et distraire cette bataille de paroles, qui ne saura jamais, chez nous, sacrifier une période

à une affaire, et qui se préoccupe beaucoup moins du but que de la renommée.

Les Chambres grecques ont repris leurs séances sous les apparences d'une prochaine dissolution ministérielle. Il semblait que le ministère Coletti, encore incomplet, abandonné par Métaxas, et toujours menacé par Maurocordato et l'influence de sir Ed. Lyons, dût ne pouvoir longtemps marcher; et cependant les premières épreuves ont été favorables au cabinet. Les oppositions russes ou anglaises ne sont pas entendues, et une imposante majorité a consacré les opérations préliminaires de l'assemblée. Puisse un esprit modéré de liberté indigène et hellénique mener à l'indépendance, à la richesse, à la vie, un peuple ressuscité, dont le territoire, les institutions, les finances sont encore précaires et dans la main de l'Europe! Puisse cet enfant nouveau du Christianisme ne pas mourir étouffé entre les bras des trois grandes puissances qui lui ont rendu le jour!

L'ouverture des Chambres portugaises ne s'est signalée jusqu'ici par rien de remarquable. L'administration de M. Costa-Cabral n'est point menacée. Un peu de léthargie a succédé aux passions violentes. Le discours du trône s'est ressenti de cette temporaire quiétude. Aucune proposition n'y est annoncée, qui laisse pressentir une agitation prochaine. Des questions d'affaires et de finances, des assurances pacifiques, cette banalité de tous les discours de la couronne, composent le fond de la politique et de la législature portugaise. M. Costa-Cobral règne, et la reine dona Maria est une heureuse épouse et une féconde mère.

En Allemagne, les gouvernements continuent à surveiller et à contenir attentivement les ardeurs d'opposition qui ont marqué les Chambres de Bade et de Saxe. Le cabinet de Berlin, ou le piétisme paraît à un état de recrudescence, ne veut pas seulement résister le plus longtemps qu'il pourra aux vœux de liberté constitutionnelle et politique qui ont éclaté dans tous les membres épars de la monarchie prussienne, et dont l'énergie a surtout été grande dans les provinces catholiques, et particulièrement dans les pays du Rhin; il voudrait encore se placer adroitement, par le *congrès évangélique*, à la tête du germanisme protestant, et dominer ainsi les intelligences par une religion royale et laïque, comme il domine les intérêts matériels par le Zollverein. Ce double rôle de pontife des choses saintes et de pontife du commerce sera lourd à porter pour le roi de Berlin. Et, malgré la longue et loyale patience du génie allemand, les ferments qui bouillonnent sourdement éclateront un jour, et le volcan souterrain emportera peut-être la main qui prétend le régler.

Rien ne compromet gravement l'existence du ministère de M. Martinez de la Rosa. Ni ce qu'il y a eu de pénible et d'embarrassé dans les

négociations avec la cour de Rome, ni les mesures exceptionnelles auxquelles s'est abandonné le ministère, ni les nouveautés administratives et financières, ni l'arbitraire dictature autorisée par une complaisante assemblée, ni les difficultés toujours vivantes du mariage de la reine, ni l'imprudente levée de boucliers politique et matrimoniale de l'infant don Enrique n'ont pu entamer la majorité conservatrice qui est menée par le cabinet, bien loin de le mener elle-même. L'Espagne a tellement souffert, les gens de bien y sont tellement effrayés à la seule pensée de l'éclat possible des ardentes factions qui l'ont dévorée et qui peuvent soudainement la dévorer encore, que la Péninsule s'endort, sinon avec sécurité, au moins avec soulagement, à peu près comme un malade qu'un peu de sommeil vient calmer et reposer après les ardeurs de la fièvre. Mais après le sommeil l'accès du mal peut renaître. L'Espagne n'a pas encore épuisé les crises définitives par lesquelles elle doit passer, comme toutes les nations, avant d'arriver à la liberté politique.

Si l'esprit démocratique qui tourmente de nouveau le canton de Berne n'est pas contenu par les autorités légales; si les mesures dilatoires échouent, par lesquelles la prudence du grand-conseil et du conseil d'Etat cherchent du moins à modérer la révision et la modification de la dernière constitution bernoise, il sera malaisé de ne point redouter que le repos de la fédération helvétique tout entière soit remis en question. Berne compte trop dans la Suisse, par son étendue, sa population, ses richesses, son importance politique, intellectuelle et territoriale, pour que son ébranlement particulier ne se réfléchisse pas au dehors, non seulement chez son voisin excentrique, le canton de Vaud, mais jusque chez les autres Etats fédérés. La question démocratique peut ranimer la question religieuse, car toutes les ardeurs se touchent et remettre le feu sur tous les points. Nous ne sommes rassurés que par les intérêts agricoles et commerciaux de la Suisse propriétaire et industrielle, et par la haute et sage surveillance des conseils de l'Europe.

Malgré les débats, les propositions de lois et les documents nouveaux qui, dans les séances du Congrès américain, dans les journaux des Etats-Unis comme dans les journaux de Londres, irritent les deux peuples au sujet de l'Orégon, l'Europe croit et espère toujours que la guerre sera évitée entre deux nations puissantes. Un homme dont l'influence semble grande dans les rangs démocratiques, M. Calhoun, favorise les tentatives du représentant anglais qui a cherché à renouer les négociations. Les intérêts divers d'une partie de l'Union, qui l'empêchent d'être, sur tous les points, tournée aux idées belliqueuses, et, plus que le reste, l'égoïsme positif et mercantile bien entendu de l'esprit américain, tout résiste encore à l'explosion d'une immense guerre

maritime. Ne fût-ce que de peur que la France n'en profite, l'Angleterre ne ménagera rien pour prévenir une rupture décisive avec le cabinet de Washington ; et, quand il le faut, la diplomatie de Londres est souple et sait céder à propos, pour ressaisir, plus tard et dans un temps meilleur, sa marche en avant et ses avantages. Il ne faut pas croire que quelques bâtiments anglais, voguant à proximité du territoire contesté, ni que les mesures préventives adoptées au Congrès américain, par lesquelles la fédération maintient sa dignité, flatte l'orgueil populaire et se prépare à l'éventualité d'une rupture, suffisent à précipiter les événements fâcheux. De ces dispositions préliminaires à la guerre ouverte il y a loin ; souvent c'est le gouvernement qui a le plus les intentions secrètes de la paix qui fait les plus apparents préparatifs de bataille. *Si vis pacem, para bellum,* est un principe vieux comme le monde : c'est le secret de la ruse autant que celui de la sagesse. M. Polk se fait armer de tous les pouvoirs, de toutes les autorisations légales, dans l'intérêt de sa position et dans le sentiment du droit américain. De son côté, le cabinet de Londres se gardera bien de laisser abaisser dans ses mains l'amour-propre britannique. La tâche de la transaction sera de persuader aux deux peuples que nul des deux n'a fléchi. Attendons les paroles si prochaines de sir Robert Peel devant le Parlement anglais.

Les dernières rencontres de notre armée avec Abd-el-Kader laissent à la question d'Afrique toute sa gravité. Il n'y a aucun résultat important qui ait pu consoler la patiente persévérance de l'opinion et présager la fin des sacrifices. Le mieux qu'on espère, c'est qu'Abd-el-Kader ne pourra plus désormais se maintenir sur un pont d'où il menaçait à la fois la provinces d'Oran et celle d'Alger. Le ministère n'a certes pas à s'applaudir sur ce point. Mais les partis eux-mêmes comprennent trop bien les susceptibilités nationales pour abuser des droits de reprocher des fautes ou des disgrâces. Quand il s'agit des malheurs de nos armes et des stériles fatigues de nos soldats ; quand on apprend à l'heure même que des Français périssent tristement ensevelis dans les neiges qui les surprennent sous le ciel de l'Afrique, toute opposition intelligente, par adresse ou par conscience, ménage le gouvernement, même dans ses erreurs, pour ne pas empirer la situation. Quelle réserve ne convient-il pas à tous de garder lorsque nous ne voyons nul homme politique, nulle nuance d'opinion ou de parti proposer un plan, un principe de colonisation, un point de vue applicable, un remède ? Tant d'expériences trompées, tant d'espérances vaines ne nous ont point encore appris à devenir maîtres des événements. Mais l'honneur et les ressources de la France ne manqueront ni à sa volonté ferme, ni aux périls de l'avenir.

Le congrès de la presse réformiste ne pouvait avoir de prise sur l'opinion. Chaque journaliste est retourné dans son département comme il était venu, et les vagues et générales concessions qui sont sorties de l'assemblée avant qu'elle se séparât sont des spéculations trop lointaines et trop impossibles pour qu'elles aient la vertu d'influer ni sur la session parlementaire, ni sur les élections futures. Les journaux qui gouvernent ceux qui prétendent gouverner la France, les journaux qui ont un pouvoir sérieux se sont abstenus jusqu'ici de participer à ce bruit de presse, que nous avons estimé précaire et factice, au milieu de l'indifférence de l'esprit public. Le mouvement réformiste n'a pas encore droit de cité dans notre établissement constitutionnel ; ce n'est qu'une prétention extra-parlementaire, qui, pour se faire ouvrir les portes du temple de la loi, a besoin de descendre aux proportions de la proposition Rémusat.

Nous trouvons naturel qu'un gouvernement, à peine affermi et soigneux des intérêts de sa conservation, ne veuille pas, de gaieté de cœur, se laisser entraîner sur la pente glissante des réformes électorales. Il pourrait y avoir plus d'une révolution périlleuse cachée dans les flancs de cette grande question. Nous trouvons naturel que les pouvoirs constitutionnels eux-mêmes hésitent longtemps avant de s'engager, nous ne dirons pas dans une réforme profonde, mais dans de simples modifications partielles du principe actuel des élections. Quinze années peuvent être un grand espace dans la vie de l'homme, selon le mot de Tacite : *Quindecim annos grande mortalis ævi spatium ;* mais elles ne sont pas un long intervalle dans la vie d'un peuple et de ses institutions. Dans notre goût de liberté, et de liberté calme et honnête, nous serions enclins à désirer, à appuyer tout ce qui pourrait favoriser prudemment, progressivement, et surtout rendre sérieuse et pure l'extension des droits politiques.

Mais, à nos yeux, ce qui importe le plus, avant de courir les hasards du changement, c'est de rendre la France digne de ce qu'elle a, sans lui inspirer prématurément la passion de ce qu'elle n'a pas. Le plus urgent, c'est de faire loyalement comprendre et pratiquer à tout ce qui chez nous a quelque parcelle de puissance politique, le principe qui seul féconde la liberté, et sans lequel la liberté n'est qu'une ombre ; c'est que la liberté doit être le droit de tous et non pas une arme au profit de chaque parti contre ceux qu'il tient pour ses adversaires. Or, nous ne sommes pas encore arrivés à cette haute intelligence libérale. Nous ne trouvons bonne que la liberté qui nous profite et qui opprime les opinions opposées ; et toutes les fois qu'une administration nous favorise, nous lui faisons bon marché des franchises de ceux qui l'attaquent. Voilà ce qui est le droit chemin de la ser-

vitude. Voilà ce qui instruit le parti contraire, devenu le plus fort, à nous rendre de tristes représailles. Voilà ce qui enseigne à la puissance exécutive, par de funestes exemples, à subordonner la charte des droits à la charte des intérêts. Voilà ce qui ouvre la voie aux molles complaisances, aux consciences qui fléchissent et qui abdiquent, à la légalité qui s'énerve, à la probité politique qui capitule et s'en va.

Voyez aussi ce qui s'est passé à la Sorbonne, en ce qui concerne le cours de M. Lenormant. M. Lenormant est chrétien, et il parlait en chrétien dans la chaire d'histoire qu'il occupait par la confiance de M. Guizot. Nous en sommes à ce point de liberté religieuse, en notre temps de prétendue tolérance philosophique, qu'il fallait du courage à M. Lenormant pour se montrer chrétien convaincu à la Sorbonne. Un talent éprouvé, un langage haut et ferme, n'ont pas trouvé grâce devant de tristes intrigues. A M. Lenormant qui a toujours revendiqué pour ses collègues comme pour lui les franchises de l'enseignement libre, à M. Lenormant, qui a toujours parlé et écrit pour cette noble cause, on a entrepris de faire porter la peine du silence de M. Quinet. Un tumulte de jeunes gens, ignorants de la vraie liberté comme du Christianisme, a été organisé pour étouffer la voix d'un professeur catholique. On eût dit que ce fût une faveur, en notre France du XIX[e] siècle, de faire entendre des paroles explicitement catholiques dans une tribune universitaire, et sous une Charte qui déclare la religion catholique la religion de la majorité des Français! Lassé des troubles qui le harcelaient, sans épuiser sa longanimité, et ne voulant point recourir à des contraintes légales et disciplinaires pour réprimer les tapages aveugles d'une jeunesse folle et excitée, M. Lenormant réclame dignement l'appui moral de la Faculté des lettres. Cet appui lui manque. Il lui est refusé par le chef de la Faculté; sinon officiellement, du moins officieusement, sinon après la délibération collective, du moins d'une manière tacite. La dignité du caractère de M. Lenormant lui commandait dès lors de se retirer, et il s'est retiré. Il a donné sa démission. Nous regrettons, mais nous comprenons un acte qui l'honore. Un homme de cœur peut se résigner aux injustices des opinions qui le combattent; il ne résiste pas au mauvais vouloir de collègues qui l'abandonnent et le méconnaissent. Déjà ce mauvais vouloir s'était manifesté à une date récente. M. Guizot avait désiré que le suppléant qui remplissait sa place avec honneur depuis de longues années devînt enfin professeur titulaire. Mais le choix ministériel devait être précédé de la présentation de candidats par le conseil académique et par la Faculté des lettres.

M. Lenormant fut exclu, non pas encore, il est vrai, par un acte officiel, explicite, ouvert, mais par un refus inerte, une malveillance

négative, pareille à ce qui vient de se passer en ces derniers jours.

Une fierté légitime dictait donc à M. Lenormant sa retraite. Mais n'a-t-on pas quelque droit de s'étonner que le ministre lui-même soit demeuré muet, comme M. le doyen de la Faculté des lettres? N'a-t-on pas quelque droit de s'étonner que le principe de la liberté religieuse, le principe de la liberté d'enseignement, que la discipline des écoles, que le respect dû à la libre parole d'un professeur, que les regrets profonds d'un auditoire chrétien, que tout enfin ait fléchi, ait été sacrifié timidement, faiblement, devant la peur d'une émeute d'estaminet ou devant le Christianisme universitaire des hommes de foi du *Constitutionnel* et des professeurs des *Débats ?*

Donnez donc des droits politiques, inscrivez donc dans notre code électoral le chapitre de l'*adjonction des capacités* en faveur d'hommes qui, se nommant libéraux pour la plupart, entendent et pratiquent si bravement, si résolument, si pieusement la liberté, et qui tiennent un si grand compte du sentiment religieux, sans lequel l'histoire n'a jamais vu les nations vivre longtemps et faire rien de grand et de durable!

Mais quittons ces pensées pénibles pour assister à la discussion de l'Adresse dans les deux Chambres.

Nous savions bien que le silence du trône ne réduirait ni l'ardeur, ni les limites des questions brûlantes.

A la Chambre des Pairs un débat brillant s'est échauffé sur l'ordonnance du 7 décembre, entre MM. Beugnot, de Montalembert, Cousin, Villemain, de Salvandy. M. Cousin, avec ses épigrammes acérées, ses morçures vives, n'a pas eu beaucoup de peine à enfermer dans un infranchissable cercle de contradictions les détestables prétentions de légalité napoléonienne de M. le ministre de l'instruction publique. Mais, en revanche, M. de Salvandy a su jeter avec beaucoup de dextérité au visage de M. Cousin le masque de napoléonisme dont le philosophe s'est si souvent couvert. Personne n'a donc eu plus de succès que M. Cousin contre M. de Salvandy, et que M. de Salvandy contre M. Cousin. Ils se sont renvoyé à merveille leurs contradictions réciproques, et ils sont demeurés tous deux gisants et morts sur ce faux terrain de *légalité* que nous avions éclairé à l'avance dans notre dernière Revue. Aussi est-ce avec la plus touchante justice que la malicieuse habileté de M. de Montalembert a déposé sa double couronne sur le front des deux tristes et innocents vainqueurs. M. de Salvandy, à notre sens, n'a eu qu'un seul moment vraiment heureux, franc et vrai ; c'est lorsqu'il a dit à M. Cousin : Je vous ai brisé, parce que votre tyrannie inamovible était devenue intolérable ; je vous ai brisé, parce que tous les ministres vous auraient brisé comme je l'ai fait; je vous ai brisé, et je défie tout ministre futur de vous rétablir jamais tel que vous étiez. A ces paroles

sincères, mais un peu crues, M. Cousin a bien semblé menacer, s'il redevenait ministre, de refaire ce que M. de Salvandy a défait. Mais nous sommes assurés que l'esprit éminent de M. de Montalembert et la haute logique de M. Beugnot, qui ont réuni leurs efforts, ont trop éclairé les choses, encore une fois, pour qu'un coup d'Etat à l'inverse de celui de M. de Salvandy soit jamais possible en France.

Du reste, il n'y a rien, absolument rien de gagné pour les principes, pour la liberté. Les paroles élégantes et neutres de M. Villemain n'ont pas avancé le débat. Nous demeurons sous l'arbitraire des ordonnances, sous les contradictions successives et mélangées de l'Empire, de la Restauration et de la monarchie de 1830. Tout est contesté, contestable, mobile et provisoire dans le régime universitaire, que nul acte législatif n'a jamais ni étudié, ni mûri, ni consacré ; rien de fixe, rien de stable, pas même ce conseil royal dont on a tant fait de bruit, dont la prétendue inamovibilité, point d'appui contre la mobilité extrême, point d'indépendance contre les caprices ministériels, s'est trouvée elle-même mise en question et brisée par la révolution de Juillet. En sorte que dans ce pêle-mêle de prétentions incohérentes et d'omnipotence administrative, la liberté d'enseignement se morfond à attendre une loi généreuse, que le pouvoir diffère, que le faux libéralisme est réduit aujourd'hui à solliciter des lèvres, et que nous réclamons du cœur.

La Chambre des Députés ne manquera pas d'ajouter aussi, sur ce sujet, ses paroles vaines à tant de phrases perdues. Gardons pourtant l'espoir que la vérité triomphera après s'être éclairée.

Les explications de M. le ministre des affaires étrangères sur l'annexation du Texas n'ont point paru se débarrasser suffisamment des nécessités de l'alliance anglaise. Il n'est pas resté clair qu'il fût de notre dignité et de notre intérêt de prendre un parti ouvert contre les Etats-Unis et en faveur de l'Angleterre. Si nous nous fussions tenus à un simple langage de neutralité dans la question du Texas, comme l'a prétendu le ministre dans son langage modifié à l'autre Chambre, pourquoi les Etats-Unis se seraient-ils irrités, et pourquoi M. Polk se serait-il officiellement, dans son message, fait l'organe de l'irritation américaine? Nous avons donc été dans cette circonstance autre chose que neutres. Que nous ayons manqué de prévoyance à si mal réussir et à espérer que le Texas lui-même, excité par l'Angleterre et par nous, se refuserait à l'annexation, l'événement l'a démontré. Mais quel intérêt vrai, actuel ou prochain, avions-nous à gêner, au profit de l'Angleterre, l'agrandissement de l'Union, sinon le désir de nous rendre agréables au cabinet de sir Robert Peel, et de mériter ses bons procédés par une réciprocité de complaisants procédés? Notre intérêt commercial prétendu

avec le Texas était nul ou à peu près nul. Le danger de laisser absorber l'Amérique du Sud par l'Amérique du Nord, la race espagnole par la race anglo-saxonne, est un argument de tribune qui tient plus à l'imagination qu'à la vérité. Trop d'espaces déserts séparent les deux races. Pour nous, *l'équilibre américain* est un fantôme. Il en est autrement pour l'Angleterre. L'équilibre de l'univers et des grandes nations européennes est plus sérieux. Mais là même, dans la question de la liberté des mers qui intéresse l'avenir de notre marine déchu, où est notre intérêt véritable, sinon avec les Etats-Unis contre l'Angleterre, au moins jusque dans un avenir fort éloigné? Et en face des agrandissements de la Russie, de l'Angleterre et des Etats-Unis, quel est le peuple dont l'expansion doive le moins inquiéter, sinon encore la fédération américaine?

Prendre donc le rôle de l'Angleterre contre les Etats-Unis, c'est obéir à un instinct, à un besoin du moment, à une bonne intelligence momentanée des deux cabinets de France et d'Angleterre; ce n'est pas faire œuvre d'homme d'Etat et d'avenir. Mais nous sommes trop justes pour ne pas voir ce qu'impose la situation présente, et pour n'avoir pas remarqué ce que M. Guizot a mis d'art et de réserve à dissimuler l'injure qu'il a reçue de M. Polk, et à se ménager la possibilité de proclamer devant les députés la neutralité de la France entre la Grande-Bretagne et la fédération américaine. Il y a peut-être eu plus d'adresse que d'unité dans les deux langages du ministre; mais il est sorti d'une difficile épreuve avec sa dextérité ordinaire, sans se refroidir avec l'Angleterre, sans trop se compromettre avec l'Amérique.

Nous avons encore remarqué devant les pairs, qui d'ordinaire discutent les questions avec une science calme, la savante controverse entre M. Mathieu de la Redorte et M. le duc de Broglie sur le traité substitué récemment au droit de visite. Comme cette question sera nécessairement éclairée, épuisée de nouveau à la Chambre des Députés, nous différons de l'apprécier aujourd'hui. Nous n'exprimons en ce moment qu'un seul sentiment: c'est que tout traité du faible avec le fort cache presque nécessairement un péril. Or, quand une nation maritime traite avec la souveraine des mers, l'Angleterre, il y a toujours quelque danger que la convention, dans son exécution, tourne au profit de la nation la plus forte. L'extension donnée par M. de Broglie, contre son ancien sentiment, à nos lois contre la piraterie, ne tournera-t-elle pas contre nous-mêmes?

Deux considérations nous ont aussi touchés, dans les débats de la noble Chambre, l'une sur la situation de nos finances, l'autre sur l'état de l'Algérie.

M. le baron Charles Dupin a dit, avec un grand sens, qu'il ne fallait

pas se flatter de la prospérité de nos finances; qu'avec des revenus sans cesse croissants, mais avec des dépenses sans cesse croissantes, l'équilibre futur du budget était un vain mot. Il a cité l'exemple de l'Angleterre acquittant sa dette, diminuant ses charges, augmentant sa puissance, et préparant sa grandeur nouvelle dans une lutte possible; et celui de la France, qui, sans réduire sa dette publique et en l'augmentant sans mesure au contraire, en laissant déchoir sa marine militaire et sa marine marchande, a trouvé le moyen de s'endetter et d'épuiser ses ressources, avec le produit toujours progressif de ses impôts de toute nature. Il s'est demandé s'il est sage de ne réserver aucune ressource à l'hypothèse d'une collision future, et comment nous serions en mesure de subvenir aux frais d'une guerre européenne qui tarirait une partie de nos revenus, nous qui, en pleine paix, n'économisons rien, et à l'ancien fardeau qui nous grève ajoutons sans relâche des charges nouvelles.

La prudence d'un tel langage convient. Malheureusement, on s'accoutume trop à noyer toutes les difficultés de principe dans les questions d'intérêt matériel, de travaux publics, d'aisance générale, qui peuvent à l'instant même prévenir ou apaiser plus d'une plainte, mais qui ne sont pas une garantie suffisante d'un temps de commotions, d'épreuves et de revers.

L'autre considération qui nous frappe est due à M. le prince de la Moskowa, qui a fait ressortir l'extrême inattention avec laquelle on néglige en Algérie la question religieuse. Il a signalé des associations religieuses musulmanes couvrant l'Afrique septentrionale, menaçant nos possessions, et pouvant enlacer et accabler nos armées sous un double fanatisme religieux et territorial. Il se peut que ce danger soit exagéré; mais il est bon de convenir du moins que le gouvernement français ne fait point assez, ni pour prévenir les résistances désespérées de l'islamisme, ni pour donner de fortes et profondes racines sur le sol algérien, au grand avantage de la colonie, aux principes civilisateurs du Christianisme.

Ce que nous ne saurions approuver enfin, c'est que, dans une Chambre qui a bien su, dans sa réponse au discours du trône, modérer, par une restriction convenable et digne, l'effusion du langage de la couronne sur l'alliance anglaise, n'ait pas su tempérer aussi l'admiration exprimée sans détour sur la pensée pacifique du règne.

Que les courtisans, que les flatteurs, dans l'intérieur d'un palais, parlent à un roi, par anticipation, des hommages de nos arrière-neveux, il n'y a pas là de quoi surprendre; mais qu'un grand pouvoir de l'Etat, le premier corps constitutionnel, se substitue ainsi à l'historien et devance ses jugements par des louanges directes, personnelles, pré-

ventives, même en les supposant méritées, c'est tout à fait manquer de grandeur, c'est se placer gratuitement hors des convenances parlementaires et des principes de notre gouvernement nouveau.

Serait-il vrai que P.-L. Courrier eût raison, que nous ne fussions qu'un *peuple valet,* et que nous ne pussions arriver jamais à adresser aux personnes royales un langage noble et réservé, et à trouver un moyen terme entre baiser les pieds des rois et leur couper la tête et les chasser? Faut-il que la majorité, plus forte encore que celle de l'an dernier, en votant l'Adresse des Pairs, n'ait pas songé à distinguer les compliments non délibérés du 1er mai ou du renouvellement de l'année d'avec les communications sévères et officielles des grands pouvoirs de l'État, et à constituer inattentivement une assemblée passionnée et délibérante en un tribunal de postérité?

Les discours de la Chambre des Députés ne sont pas bien avancés encore, et nous n'avons pas la puissance d'analyser en quelques lignes des oraisons qui durent pendant quinze jours et qui agitent les questions de toute l'année.

Le débat sur les corruptions électorales, malgré quelques faits regrettables, sur lesquels la probité n'a point à hésiter, n'était pas neuf et ne pouvait amener un résultat fatal au ministère. Le résultat du scrutin, on devait s'y attendre, a donné tort aux exagérations du puritanisme de l'oppositition. M. le garde des sceaux a dit vrai en se servant d'une expression vulgaire : *l'opposition n'a pas le monopole de la vertu.* Ce qui ne dispense point l'honnêteté de tous de chercher les moyens légaux et sérieux de prévenir les menées indélicates auxquelles ont recours trop souvent, en matière électorale, l'administration et les partis. Tous les ministères, à degrés inégaux, ont subi la même accusation, plus ou moins méritée. La loi elle-même ne changera pas la corruptibilité secrète ou patente de la nature humaine.

Le duel oratoire entre M. Thiers et M. Guizot, habilement réduit par le ministre du 1er mars à la question du Texas, n'a rien amené de nouveau, sinon la modification, dont nous avons parlé, du langage de M. Guizot, qui a un peu plus ménagé les États-Unis et un peu moins étroitement adhéré à l'Angleterre. Les deux orateurs sont restés ce qu'ils sont : l'un plus souple, plus familier, plus adroit, plus simple, mais aussi plus *terre à terre,* pour employer son expression, et voyant les questions d'une vue moins longue, *alors comme alors;* l'autre plus élevé, plus ferme, plus solennel, plus subjuguant, mais plus roide, moins insinuant, et haussant trop son éloquence dans les généralités, tandis que son rival la fait trop descendre dans les basses régions du positif. M. Thiers perd de la grandeur oratoire en particularisant trop les faits; M. Guizot perd de la justesse en haussant trop les petites

choses et en aspirant avec abus à la généralisation dogmatique. L'excès de généralisation mène au faux toutes les fois qu'il ne s'arrête pas à la limite du grand.

L'alliance parlementaire de la gauche et du centre gauche a été scellée officiellement à la Chambre des Députés, comme elle l'avait été déjà dans les journaux. M. Thiers et M. Odilon Barrot, en ne répondant à M. Ledru-Rollin que par quelques paroles indirectes et dédaigneuses, ont confirmé ce que nous avons déjà dit de la fortune des opinions extra-parlementaires.

Pour nous, nous verrions avec joie, dans l'intérêt du pays et de nos institutions, qu'il se formât une opposition vraiment modérée, compacte et gouvernementale, qui fût propre à hériter du pouvoir, avec des principes connus, arrêtés, non redoutables, et qui remplît le rôle qui lui est réservé dans l'avenir du progrès constitutionnel. Nous aurions fait un grand pas dans la liberté, si l'opposition, au lieu de se faire l'organe, sans lien et sans portée, des impatiences, des passions, des ambitions, des excentricités des partis, des fureurs de l'opinion, devenait l'expression calme des principes, des vœux sérieux, des besoins réels, des améliorations véritables, des perfectionnements de la liberté. Mais, pour être au niveau d'un tel rôle, elle a beaucoup à faire encore ; et quand on pense où elle en est encore dans l'un des points les plus vitaux de la liberté publique, la liberté religieuse et la liberté d'enseignement, on est tenté de s'inquiéter de la lenteur de notre marche dans les voies constitutionnelles.

P. S. Le discours prononcé par la reine d'Angleterre à l'ouverture du Parlement est entièrement pacifique. Plein de réserve et même de douceur à l'égard des États-Unis et du message de M. Polk, il se borne à invoquer la force des *négociations compatibles avec l'honneur anglais.* Il persévère, du reste, dans son système de liberté commerciale et de ménagements envers l'Irlande, et annonce, sans les préciser, les modifications prévues aux lois des céréales. Sur l'alliance française, les affaires de la Plata et du droit de visite, il ne pouvait qu'être conforme à notre discours de la couronne. Nous reviendrons sur ce document, qui aura son explication et son développement naturels dans une séance prochaine du Parlement, où sir Robert Peel, selon l'usage, annoncera la conduite générale et les résolutions spéciales du cabinet dont il est le chef.

REVUE SCIENTIFIQUE.

COLONISATION DE L'ALGÉRIE. — *Mémoire au roi de l'abbé Landmann.*[1] — Notre colonie tire encore aujourd'hui d'Europe la plupart des objets de première nécessité : le blé qui la nourrit vient de la mer Noire ; la viande qu'elle consomme vient en partie d'Espagne ; le vin qu'elle boit, les vêtements dont elle se couvre, toutes les munitions viennent de France; les fourrages même viennent d'Italie. Si, en cas de guerre, les communications entre la France et l'Algérie se trouvaient interceptées, deux cent mille de nos compatriotes seraient réduits à la triste alternative de se constituer prisonniers ou de mourir de faim. Quant aux ressources qu'on pourrait trouver chez les Arabes, on sait assez qu'il n'y faut pas compter : survienne quelque complication européenne, et aussitôt les provenances de l'intérieur cesseront d'arriver sur nos marchés, et les sectateurs du Prophète se soulèveront en masse pour exterminer les *Roumis*. La population indigène d'ailleurs ne produit que très-peu ; elle est peu nombreuse ; elle n'aime pas le travail ; elle n'a que des procédés de culture très-imparfaits, et sa principale richesse, les troupeaux, diminue chaque jour, tant par la fréquence des razzias que par la consommation de l'armée et des colons.

Il résulte de là que l'Algérie ne sera vraiment à nous que le jour où y sera établie une population française capable de se suffire à elle-même, de se nourrir et de nourrir l'armée; une population composée, non pas de commerçants ruinés, de spéculateurs et de marchands de vin, comme celle d'aujourd'hui, mais d'ouvriers, de travailleurs, et surtout de cultivateurs. C'est le seul moyen de nous créer une position solide, et d'arriver en même temps à diminuer l'effectif de nos troupes et les énormes charges qui pèsent sur notre budget. Les impôts que nous paient les indigènes et les revenus indirects que nous tirons d'eux n'auront jamais une grande importance ; M. de Lamoricière a déclaré que, dans son opinion, ils ne pourront jamais couvrir plus du dixième de nos dépenses, et M. le maréchal Bugeaud a répondu que cette évaluation était en effet bien assez élevée.

Ces deux généraux s'accordent en conséquence à reconnaître, et tout le monde est de leur avis, que, pour résoudre en Algérie la question financière comme pour y résoudre la question politique, il faut nécessairement *y créer une grosse population européenne* (lettre du maréchal Bugeaud

[1] Paris, chez Sagnier et Bray, éditeurs, rue des Saints-Pères, 64.

au général Lamoricière, du 30 mars 1845). Voilà le but; restent à déterminer les meilleurs moyens de l'atteindre.

Tout ce qu'on a fait jusqu'ici, ou a complétement échoué, ou n'a que très-médiocrement réussi. L'abbé Landmann, qui a visité dernièrement tous les villages fondés dans les environs d'Alger par le directeur de l'intérieur, en fait le tableau suivant. « Je suis entré, dit-il, chez un grand « nombre de colons, chez les administrateurs comme chez les adminis- « trés ; je me suis informé minutieusement de leur position actuelle et de « leur espoir pour l'avenir, et je n'ai trouvé presque partout que décou- « ragement et une misère profonde. Beaucoup d'hommes, de femmes et « d'enfants qui étaient arrivés de France forts et robustes, il y avait à « peine un an, se trouvaient déjà flétris et ruinés par les maladies; bien « peu de familles pouvaient se féliciter de n'avoir pas encore perdu quel- « qu'un des leurs. L'autorité avait mis à la disposition des malades civils « quelques salles dans les hôpitaux militaires de Douéra, de Koléah, de « Blidah et de Bouffarik ; mais la plupart aimèrent mieux rester chez eux « que de se séparer de leur famille, et ceux qui entraient dans les hôpi- « taux ne le faisaient qu'à la dernière extrémité et quand il était trop « tard. Dans plusieurs villages, comme à Douaouda, à Cressia, à Saint- « Charles, etc., j'ai trouvé des familles entières alitées, sans médicaments « et sans autre nourriture que quelques pommes de terre qu'elles man- « geaient froides. Quand je leur demandais pourquoi ils n'entraient pas à « l'hôpital de leur district, les uns me répondaient qu'ils ne le pouvaient « pas, qu'ils en étaient trop éloignés; d'autres, qu'ils y mourraient aussi « bien que chez eux, qu'ils n'attendaient plus que la mort. Il y en avait « qui disaient que déjà plusieurs fois ils avaient eu la pensée de réunir ce « qui leur restait de forces pour aller creuser une fosse et s'y jeter avec « toute leur famille. Presque tous se répandaient en imprécations violen- « tes contre ceux qui, par de belles promesses ou des provocations spé- « cieuses, les avaient attirés en Afrique. »

Deux villages militaires fondés par le gouverneur sont, il est vrai, dans une moins déplorable situation, parce qu'on a fourni aux soldats, non-seulement les maisons toutes construites, ainsi que des bœufs et des instruments aratoires, mais encore la solde et des vivres de campagne pendant deux ans; néanmoins, ces villages sont loin d'avoir donné les résultats qu'on en attendait, et, en général, au rapport de l'abbé Landmann, la position de la colonie civile, même avant la dernière prise d'armes, était plus triste que jamais.

Il ne faudrait pas se laisser décourager par cet échec; outre que c'est l'histoire de toute entreprise à son début, et, en fait de colonisation, nous ne sommes qu'à notre début en Afrique, l'absence des plus simples précautions explique trop bien l'avortement de nos premières tentatives. L'abbé Landmann rapporte que, pour l'emplacement des villages civils, on avait presque entièrement négligé les considérations agronomiques et hygiéniques qui auraient dû en déterminer le choix ; qu'on avait réuni dans le même lieu des familles venues de toutes les parties de l'Europe, qui ne se connaissaient pas, qui différaient de langage, de religion, de mœurs, et qui, par conséquent, n'avaient aucune affection, aucune sympathie les unes pour les autres; que, très-souvent, ces nouveaux venus

n'avaient aucune idée des travaux agricoles ; qu'on n'avait pas préparé les constructions nécessaires pour les loger et les abriter; qu'on leur avait seulement accordé quelques matériaux insuffisants, et que, privés de toute direction, ces pauvres gens, qui avaient voulu vivre et cultiver comme ils avaient vécu et cultivé chez eux, avaient naturellement vu leurs récoltes manquer, et étaient ainsi tombés dans une affreuse misère, que les fièvres, la dyssenterie et la nostalgie étaient bientôt venues aggraver. Cette triste histoire se renouvellera toujours, tant que les colons, dont la plupart sont pauvres, seront abandonnés à leur faiblesse et à leur inexpérience.

Les deux principaux éléments de toute colonisation se trouvent réunis en Algérie : d'une part, des terres immenses et fertiles qui ne sont à personne et que l'Etat peut distribuer à qui il voudra ; et, d'autre part, des hommes de bonne volonté qui sont prêts à les féconder de leurs sueurs. Mais, en revanche, il y a des obstacles considérables qui s'opposent à l'établissement d'une population européenne : ce sont surtout les maladies, le manque de sécurité, le défaut de connaissances agricoles et l'absence de capitaux. Le meilleur système est donc évidemment celui qui donnera les moyens de surmonter le mieux et le plus vite possible ces quatre difficultés capitales. C'est à ce point de vue que l'abbé Landmann a conçu son plan. Mais, avant d'exposer son projet, nous devons dire quelques mots de ceux qui sont actuellement en discussion.

Le général Lamoricière paraît se préoccuper surtout de l'absence des capitaux ; il sent tellement le besoin qu'en éprouve notre colonie que, pour les attirer en Afrique, il a proposé, non-seulement de concéder gratuitement des terres aux capitalistes, mais, en outre, de leur accorder des primes pour le montant des dépenses par eux faites, tant en constructions qu'en défrichements et en plantations. Ces primes consisteraient dans le paiement d'intérêts, pendant trois années, pour tous les capitaux employés à ces travaux indispensables. La première année, l'intérêt serait à 12 pour 100 ; il serait à 8 et à 5 pendant les deux années suivantes. A ces conditions, le général croit qu'on trouverait des capitalistes sérieux qui engageraient volontiers leurs fonds en Algérie et se chargeraient d'établir sur leurs domaines des cultivateurs européens, comme le font chez nous les propriétaires qui défrichent des landes et bâtissent des métairies où ils installent des paysans.

On voit que M. de Lamoricière a négligé la plupart des données du problème, et s'en remet entièrement à la discrétion des capitalistes pour tout ce qui concerne, soit les précautions hygiéniques, soit la direction agricole, soit les moyens de garantir la sûreté des cultivateurs. Ce sont là de fâcheuses lacunes ; mais, en outre, il est très-douteux, c'est le maréchal Bugeaud qui le dit, qu'en Algérie, où l'intérêt ordinaire de l'argent est à 12 pour 100, les capitalistes s'aventurent dans des spéculations aussi longues et aussi chanceuses, et il est plus douteux encore que beaucoup de familles agricoles consentent à venir en Afrique pour n'y trouver que la même condition qu'elles ont en France, celle de métayers ou de fermiers.

Remarquons en effet que, dans le système des primes comme dans le système de grandes concessions, que paraît préférer actuellement l'administration civile, les colons pauvres ne participeraient pas à la propriété des terres conquises, qui se trouverait concentrée entre les mains des gros

capitalistes, de telle sorte que la France démocratique du XIXe siècle ferait de coûteux sacrifices pour créer en Algérie une aristocratie territoriale, qui n'aurait d'autre titre primitif que ses billets de banque. Ce serait payer bien cher le concours des capitaux. L'Algérie est notre terre promise. Quand Moïse a conduit les Israëlites dans la leur, il n'a pas voulu qu'une seule famille y restât sans propriété ; c'est dans le même esprit que nous devons fonder en Algérie une constitution de la propriété qui soit équitable et profitable à tous.

Sous tous ces rapports, les colonies militaires du maréchal Bugeaud sont certainement préférables. On sait que le maréchal voudrait concéder directement des terres aux officiers ayant vingt-cinq ans de service, et aux sous-officiers et soldats qui auraient encore au moins trois ans de service à faire, et qui obtiendraient un congé de six mois pour venir se marier en France. Pendant leur absence, leurs camarades de l'armée active travailleraient à la construction des villages destinés à les recevoir. L'Etat se chargerait de tous les frais de construction et d'installation, donnerait à chaque famille un capital d'exploitation, et fournirait aux colons, pendant trois ans, la solde et l'équipement militaires. Il pourrait aussi leur faire des avances remboursables en argent ou en nature. En revanche, les colons seraient astreints, pendant toute la durée de leur service, à la discipline militaire, et entreraient ensuite dans la milice; ils ne pourraient vendre leurs propriétés que deux ans après l'établissement du régime civil.

Ce plan a été l'objet des plus vives attaques de la part de la presse ; il est certain que son exécution aurait un immense inconvénient, celui de coûter fort cher. L'Etat serait le grand capitaliste sur lequel pèserait exclusivement le lourd fardeau de créer la colonisation africaine. Mais, du moins, ces énormes dépenses seraient productives, et, si on les avait faites peu à peu depuis une dizaine d'années, nous pourrions prévoir aujourd'hui le terme de nos sacrifices, tandis que nous les voyons croître sans cesse et sans profit. Les conditions de sécurité et d'hygiène seraient d'ailleurs à peu près remplies en procédant sur ces bases.

Venons-en maintenant au système de l'abbé Landmann. Le projet du général Lamoricière et les dernières mesures prises par l'administration civile tendraient à constituer en Afrique une grande aristocratie territoriale ; le projet du maréchal Bugeaud tendrait à y créer une démocratie agricole, analogue à celle qui s'enracine de plus en plus dans notre sol ; l'abbé Landmann a d'autres vues. Il propose d'organiser le travail, dans notre colonie, sur la base de l'association, en y créant de grandes fermes où les colons seraient payés et nourris comme les salariés de nos campagnes, mais auraient droit en outre à une part dans les bénéfices de l'exploitation.

Voici déjà cinq ans que l'abbé Landmann a exposé pour la première fois son plan, dans l'une des plus intéressantes publications qui aient été faites sur l'Algérie, dans les *Fermes du Petit-Atlas*, et depuis lors il n'a pas cessé d'en poursuivre la réalisation avec une persévérance à toute épreuve. Pour se consacrer plus spécialement à cette œuvre, il n'a pas hésité à résigner les cures de Bougie, de Constantine et de Mustapha-Pacha, dont l'avait successivement investi la confiance de son évêque, et, sans autre titre que celui de chanoine honoraire d'Alger, il continue aujourd'hui la mission

qu'il s'est donnée, et que son dévouement opiniâtre n'abandonnera jamais.

En réunissant vingt-cinq familles dans une grande ferme pour y travailler, sous une direction intelligente, au défrichement et à la culture d'un terrain fertile, on évite les plus grands inconvénients de la colonisation. D'abord, l'organisation de l'établissement le garantit contre tous les dangers extérieurs auxquels sont et seront longtemps exposées les familles dispersées au milieu d'une population hostile : voilà pour la sécurité. En second lieu, les colons, en se soumettant volontairement à un régime d'ordre et d'hygiène approprié à leur nouvelle position, se mettent à l'abri de la plupart des dangers de l'acclimatement, et trouvent en tous cas des soins éclairés : voilà pour la santé. Enfin, au lieu de dissiper leurs efforts en travaux mal conçus, comme le font toujours les agriculteurs qu'on transplante sur un terrain nouveau et sous un climat inconnu, ils peuvent s'employer utilement, parce qu'ils ont des guides et des chefs qui connaissent le pays. Reste à savoir où la direction des fermes puisera des capitaux et recrutera des ouvriers.

Quant aux capitaux, M. Landmann demande au gouvernement de construire les principaux bâtiments, de fournir le capital primitif d'exploitation, et d'accorder aux colonies, pendant les trois premières années, une solde pour l'entretien des familles. Ce sont des sacrifices à peu près semblables à ceux qu'exigerait le projet du maréchal Bugeaud ; mais la différence est que la direction des fermes, une fois les terres mises en rapport, serait tenue de servir au gouvernement l'intérêt des sommes employées, qui ne seraient plus que des avances au lieu d'être un capital perdu, et de le faire entrer en participation des bénéfices.

Quant aux cultivateurs, les avantages qui leur seraient assurés, le droit de réclamer une part proportionnelle à leurs salaires dans le produit net de l'exploitation, et l'espérance de gagner les capitaux nécessaires pour se créer, s'ils le veulent, des établissements individuels, ne permettent pas de douter qu'ils n'aiment beaucoup mieux entrer dans des fermes créées dans un but français et chrétien que se mettre au service de capitalistes spéculateurs, qui n'auraient d'autre intention que de tirer d'eux le plus de travail possible au moindre prix possible.

En résultat, sans le concours de l'Etat, on ne peut rien faire de grand ni de rapide ; ce concours une fois admis, si l'on donne des primes aux capitalistes, on éloigne les cultivateurs et l'on ne travaille qu'au profit de la classe riche ; si l'on fonde des colonies militaires d'après les bases posées par le gouverneur général, on grève nos finances, sans espérance de recouvrer jamais l'argent déboursé, et l'on soumet la terre à un morcellement qui gêne toujours les cultures. Le plan de l'abbé Landmann échappe seul à ces reproches, assure à l'Etat le recouvrement de ses avances, et concilie les avantages attachés aux grandes exploitations avec l'intérêt des ouvriers.

Nous n'avons pu donner qu'un aperçu sommaire des idées de M. Landmann ; mais nous les ferions pas suffisamment connaître si, après en avoir indiqué la portée économique, nous ne disions quelques mots de leur portée religieuse.

La France sera probablement bientôt acculée à ce terrible dilemme : ou d'exterminer la population indigène, ou de la convertir. L'exterminer se-

rait un crime et une honte; la convertir par la force ne serait pas moins odieux : ce serait une œuvre impie que notre siècle repousserait avec une légitime indignation, et qui n'aurait pas même l'excuse qu'ont pu alléguer d'autres peuples, celle d'une foi aveugle. Il faut amener doucement nos ennemis au pied de la croix, et pour cela il faut leur inspirer d'abord de l'estime et du respect. Tout le monde sait que les Arabes ont moins d'horreur pour le Christianisme que pour l'impiété, et nous détestent moins à cause de notre religion que parce que nous avons trop peu de religion. Ce sont ces dispositions, dont on a souvent cité les plus singuliers exemples, qu'il s'agit de mettre à profit. Qui sait l'influence heureuse que pourraient exercer sur les imaginations arabes des villages chrétiens, où la loi de Dieu serait pratiquée, où les malades trouveraient des médecins pour leur donner des conseils et des Sœurs de Charité pour panser leurs plaies? M. Landmann, qui vit en Algérie depuis huit années, est convaincu que l'exemple d'une vie religieuse et l'exercice de la charité seront plus puissants que les armes pour consolider notre souveraineté. Ses fermes d'ailleurs ne doivent pas, dans sa pensée, être exclusivement composées d'Européens; non-seulement il compte y admettre des manœuvres indigènes, mais il voudrait y élever dans la foi chrétienne de jeunes esclaves dont l'achat et l'entretien seraient bientôt compensés par leurs travaux, et qui, réunis à des orphelins français, s'accoutumeraient à voir en nous des compatriotes et des frères, et prépareraient ainsi la fusion des deux populations.

Voici comment M. Landmann termine son rapport au roi; il n'y a que des prêtres dévoués qui aient le secret de ce style.

« L'établissement de fermes, telles que je le propose, est le seul moyen « d'implanter promptement et de faire prospérer en Afrique une popula- « tion française, et de mettre promptement l'équilibre entre cette popula- « tion et les subsistances de première nécessité...; c'est encore le seul « moyen de faire rentrer un jour la France dans les énormes dépenses que « cette conquête lui a occasionnées; le seul moyen d'indemniser, autant « qu'il est possible, les classes pauvres, qui ont fourni les cent mille hom- « mes qui ont versé leur sang en Afrique. C'est enfin le seul moyen de « rallier à nous et de gagner les indigènes, de nous les assimiler, de les as- « socier franchement et noblement aux jouissances et aux droits des vain- « queurs, et de faire par là de l'Algérie une partie intégrante de notre belle « France.

« Puisse celui qui tient dans ses mains les cœurs des rois et des peuples « inspirer à votre majesté les convictions qu'il a allumées en moi! Puisse- « t-il les faire partager à tous les Français, afin que tous, législateurs et su- « jets, nobles et roturiers, prêtres et laïques, se lèvent comme un seul « homme, comme le firent autrefois nos ancêtres, et que tous concourent à « l'accomplissement de cette grande œuvre, qui doit aussi compter un jour « parmi les œuvres de Dieu faites par les Francs, *gesta Dei per Francos.* »

Un mot sur la réforme des tarifs de l'octroi de Paris. — Les octrois sont un mal qu'il nous faut subir. On peut s'en passer dans les pays où les taxes directes sont généralement perçues au profit des villes, comme il arrive en Angleterre; mais dans notre système financier, où les propriétés urbaines sont grevées de lourds impôts pour le compte de l'Etat, les im-

pôts de consommation deviennent la grande et pour ainsi dire l'unique source où peuvent puiser les administrations municipales. A Bordeaux, sur des recettes générales de 2,800,000 francs, plus de 2 millions étaient donnés en 1843 par les droits d'octroi ; à Versailles, ils fournissaient 545,000 francs sur 680,000 ; à Dunkerque, 228,000 sur 315,000 ; à Carcassonne, 143,000 sur 179,000, et ainsi de suite pour toutes les villes de France. A Paris, le produit brut des octrois en 1844 s'est élevé à près de 32 millions sur une recette totale d'environ 43 millions.

On ne saurait donc penser à supprimer les octrois; mais il serait bien temps de s'occuper d'en rendre la répartition plus équitable et d'en réformer l'assiette, dans l'intérêt des populations pauvres ou peu aisées qui aujourd'hui en supportent surtout le poids. On sait qu'en effet dans beaucoup de villes, et notamment à Paris, les octrois frappent presque exclusivement sur les objets de première nécessité, comme les vins, les huiles, le bois de chauffage, le charbon, les fromages secs, les suifs, etc., et que tous les articles de luxe en sont exempts. La marée, le gibier, la volaille, ne sont même soumis qu'à des droits de consommation perçus à tant pour 100 sur la valeur des ventes en gros faites aux halles d'approvisionnement, droits qu'on évite aisément en adressant directement la marchandise, soit au destinataire, soit au détaillant.

Mais, sans entrer dans la discussion générale des tarifs de l'octroi de Paris, nous voulons indiquer ici une réforme qui est assurément très-facile à réaliser, et qui n'a pourtant, à notre connaissance, encore été réclamée nulle part.

Les droits sur les vins, qui forment la partie de beaucoup la plus importante des recettes de l'octroi, sont portés à un taux énorme qui a souvent provoqué avec raison les plaintes de la population et plus encore celles des propriétaires de vignes. Ces droits sont fixés depuis 1832 à 20 francs 35 centimes par hectolitre en cercles, dont 11 francs 55 centimes pour le droit d'octroi perçu au profit de la ville et 8 francs 80 centimes pour le droit d'entrée perçu au profit du Trésor. Cette élévation des droits a des conséquences funestes, et l'on peut même croire que, contre l'opinion commune, elle contribue à propager l'ivrognerie; il y a longtemps du moins qu'on a remarqué que, dans tous les pays où le vin est entré dans la consommation journalière et est la boisson habituelle des familles, on rencontre beaucoup moins d'ivrognes que dans les pays où l'on ne boit de vin qu'au cabaret. Mais, quoi qu'il en soit, c'est certainement à cette élévation qu'il faut attribuer les affreuses altérations que le vin subit à Paris, et l'abstinence malheureuse que tant de personnes, et surtout tant de femmes, sont obligées d'en faire, au grand détriment de leur santé. Aussi la consommation du vin est-elle assez faible dans la capitale du pays qui produit les meilleurs vins du monde; elle ne monte guère, terme moyen, à plus d'un hectolitre par tête et par année.

Or ces droits exorbitants pèsent également sur tous les vins, quels qu'en soient l'origine et le mérite ; la barrique qui vaudra 40 francs à l'entrepôt et celle qui en vaudra 200, 300, 500 ou plus, seront également soumises à la même perception ; tantôt le droit représentera un quart, ou un cinquième, ou moins encore de la valeur de la marchandise, tantôt il fera beaucoup plus qu'en doubler le prix ; le Clos-Vougeot et le Tokai seront assi-

milé par la régie au Surène, et devront passer sous le même niveau. Voilà, certes, une singulière égalité ! et si le maintien des octrois exigeait, comme on le prétend, d'aussi monstrueuses iniquités, il faudrait regarder leur cause comme perdue au tribunal de la justice et du bon sens ; mais il n'en est pas ainsi, et tous les hommes qui sont tant soit peu au courant de l'administration doivent le savoir.

Il y a deux manières d'établir des droits sur les marchandises : tantôt on les taxe au volume ou au poids : c'est l'usage le plus ordinaire ; tantôt on les taxe à la valeur, *ad valorem*, en langage technique, car les douaniers parlent encore quelquefois latin. Il n'y a pas de pays où les droits *ad valorem* ne soient mis en pratique ; on les trouve plus ou moins usités dans toutes les douanes du monde ; actuellement en France les laines étrangères sont soumises à un droit d'entrée de 22 pour 100 sur leur valeur à la frontière. Mais comment s'y prend-on pour constater la valeur ? Il ne faudrait pas croire qu'il y ait là une bien grande difficulté. Le génie de la fiscalité a résolu bien d'autres problèmes. Voici comment on procède : le droit est perçu sur la valeur déclarée par le négociant ; seulement, pour empêcher la fraude, la douane a le droit de retenir la marchandise, en payant la valeur portée en la déclaration et le *dixième en sus*. C'est ce qu'on appelle la préemption. Le droit de préemption est la sanction nécessaire de toutes les perceptions *ad valorem*, et l'arme la plus puissante des douaniers. Ce droit, d'ailleurs, n'a rien d'injuste lui-même ; on ne demande pas au négociant d'initier le fisc au secret de ses affaires, on ne lui demande pas de déclarer le prix de ses achats ; on lui demande seulement une déclaration de la valeur au moment et au lieu où sa marchandise est soumise au droit, et l'on ne préempte que si la déclaration est évidemment fausse, et si l'administration, malgré l'augmentation de 10 pour 100, a l'espoir fondé de revendre plus cher qu'elle ne paiera.

Eh bien, pourquoi ne ferait-on pas aux barrières de Paris ce qu'on fait à la frontière ? Pourquoi ne transformerait-on pas les droits actuels sur les vins, qui ne sont établis que d'après le volume, en droits *ad valorem ?* Pourquoi, au lieu de prendre tant par hectolitre, ne prendrait-on pas tant pour 100 ? Nous ne voyons aucune raison qui puisse empêcher de confier aux administrations municipales le droit de préemption dont jouissent aujourd'hui les moindres employés des douanes.

Il nous semble qu'une telle réforme aurait les résultats les plus heureux ; que, sans diminuer les recettes de la ville, elle donnerait à ses impôts une assiette plus juste ; qu'elle transporterait sur les classes riches la plus grande partie de l'impôt dont souffrent actuellement les classes pauvres ; qu'elle ferait notablement diminuer le prix des vins de qualité inférieure, et permettrait ainsi à beaucoup de nos concitoyens d'en faire un usage raisonnable, qui leur est interdit aujourd'hui ; qu'elle serait plus efficace que toutes les mesures répressives pour diminuer la falsification, et qu'enfin elle serait utile à l'industrie vinicole, qui profiterait nécessairement de l'augmentation de la consommation.

H. F.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

THÉOLOGIE ET RELIGION.

Aperçu sur la Théologie à l'usage du grand séminaire de Saint-Flour, imprimé par ordre de Mgr l'évêque [1].

Nous avons déjà entretenu les lecteurs du *Correspondant* du progrès de la philosophie dans les grands séminaires en analysant les ouvrages de M. Bouvier, évêque du Mans, et de M. l'abbé Noget, supérieur du séminaire de Sommervieu. Nous avons à parler aujourd'hui d'un sujet non moins grave, qui n'est pas moins propre à exciter l'intérêt des esprits élevés qui comprennent l'influence des études cléricales sur l'avenir religieux et moral de notre patrie. Qu'on ne soit donc pas surpris de nous voir, à propos de ces graves questions, dépasser les limites de notre brièveté ordinaire. Nous serions trop heureux d'éveiller l'attention et l'intérêt des catholiques sur l'immense problème de la réforme des études ecclésiastiques. On aurait tort de croire les laïques indifférents à ce débat. Nous écrivons ces lignes dans une maison bâtie par leur charité, et par le désir ardent qu'ils ont de la gloire et de la grandeur de notre Eglise. Puisse un si bel exemple trouver dans les autres diocèses de France quelques imitateurs!

Nous serions heureux de dire, à propos de l'enseignement théologique, ce que nous disions naguère avec bonheur et consolation en parlant des études philosophiques dans les grands séminaires. Nous pouvions alors, en comparant le présent au passé, jeter vers l'avenir un regard d'espérance. Mais l'enseignement théologique a-t-il suivi ce mouvement de renaissance et de progrès que nous aimions à constater? Est-il véritablement approprié aux besoins intellectuels du siècle? Prépare-t-il suffisamment les jeunes clercs à dominer et à vaincre le rationalisme contemporain? Nul esprit éclairé n'oserait l'affirmer, ce nous semble. Il paraîtrait, au contraire, que tous les esprits véritablement intelligents du clergé sollicitent et désirent une réforme. Mais quel en sera l'objet et jusqu'à quelles limites doit-on la faire aller? Ce sont là des questions sur lesquelles on comprend qu'on ne s'entende pas du premier coup et sans mûre réflexion.

Il nous semble que le problème a deux faces. Faut-il d'abord introduire quelques réformes dans l'enseignement élémentaire? Est-il, en second lieu, nécessaire d'organiser un enseignement *supérieur* qui le développe et le complète?

[1] Paris, Méquignon, 1845, in-8°. Tome Ier.

Si nous avions à traiter ici la première question, nous fournirions les abondantes preuves qui nous décident pour l'affirmative ; mais le livre dont nous allons rendre compte n'ayant envisagé que le dernier point de vue, nous allons, pour être plus court, nous placer tout à fait sur son propre terrain.

Déjà, sous la Restauration, on avait soulevé le problème des hautes études théologiques. Il n'était pas difficile, en effet, de remarquer que l'Eglise de France, déshéritée de ses savantes Facultés qui avaient jeté un si grand éclat dans le monde, n'avait plus qu'un enseignement théologique de second ordre. Deux prélats, d'un zèle pur et grand, MM. de Quélen et de Rohan, conçurent la pensée d'un meilleur avenir ; mais, soit qu'ils manquassent des hautes connaissances scientifiques nécessaires pour l'exécution d'un pareil projet, soit qu'ils trouvassent dans les circonstances ou dans la routine des obstacles invincibles, ils emportèrent dans la tombe cette noble et bonne pensée. Cependant, l'ennemi faisait des progrès constants. Les Facultés protestantes de l'Allemagne jetaient dans le monde un rationalisme subtil et savant. L'enseignement universitaire, en France, semait sournoisement le scepticisme dans les jeunes intelligences. La presse périodique répandait par torrents dans les masses le venin d'un rationalisme fougueux. Tant d'agitations auraient dû faire comprendre qu'il était temps enfin de préparer à l'Eglise des défenseurs armés pour les combats gigantesques de l'avenir. C'est la pensée de ces immenses besoins qui a fait naître le livre dont nous allons parler.

Ce livre n'est pas une publication vulgaire : c'est le manuel d'un *enseignement nouveau*. Né dans un diocèse qui le premier a commencé hardiment la réforme des études cléricales, Mgr de Marguerye a porté en Auvergne la pensée de rendre à son clergé cette éminente situation intellectuelle qui faisait autrefois la grandeur imposante d'une Eglise si féconde en illustres docteurs. Il a admirablement compris que, dans un siècle comme le nôtre, idolâtre de la science, il était impossible que le clergé s'enfermât dans le cercle de fer d'une théologie élémentaire. Aussi s'empressa-t-il, dès les premières années de son épiscopat, à la suite des études ordinaires, d'établir un grand cours de théologie destiné à préparer les prêtres de son diocèse à lutter avec énergie contre les erreurs contemporaines. La pensée de ce zélé prélat est tout entière dans l'*introduction* de l'ouvrage que nous avons sous les yeux. Elle y est exprimée avec conviction et quelquefois avec chaleur. Les périls de l'Eglise de France, l'audace toujours croissante du rationalisme, la nécessité de la science, du dévouement et de la charité, tout cela est bien dit et fortement senti. Puissent ces énergiques et grandes pensées entrer dans l'âme de nos évêques ! Puissent-ils comprendre que, s'ils veulent reconquérir le troupeau égaré, il faut qu'ils donnent à leurs prêtres, avec le zèle des saints, le savoir des docteurs.

L'introduction dont nous parlions tout à l'heure est suivie d'une dissertation préliminaire qui contient les principes de la religion en général ; la réfutation des principaux systèmes d'erreur qui leur sont opposés ; enfin la nécessité d'une révélation positive démontrée par les faits. Il est clair que cette dissertation ne contient que les traits les plus essentiels du tableau que le professeur a tracé dans son cours ; mais on y peut pour-

tant constater une marche véritablement intelligente et élevée. L'auteur, en effet, dédaignant toujours les erreurs oubliées, s'attaque courageusement aux préjugés contemporains, et il s'appuie, pour les combattre, bien moins sur les spéculations métaphysiques que sur les faits de l'histoire les plus certains et les plus éclatants. Cette tendance nous a paru tout à fait remarquable, parce que, si elle vient à s'enraciner dans l'enseignement théologique, elle lui rendra infailliblement le puissant intérêt qu'il mérite d'exciter pour de si fortes raisons.

La première partie, qui suit la dissertation préliminaire, est divisée en deux dissertations. Dans la première dissertation on parle des moyens à l'aide desquels on peut discerner la véritable révélation de celles qui veulent en vain usurper ses titres à la vénération des peuples. Dans une seconde dissertation on fait l'application de ces caractères aux révélations mosaïque et chrétienne. Pour établir la divinité de la révélation du Sinaï, on commence par constater l'autorité historique du Pentateuque, c'est-à-dire qu'on prouve qu'il est authentique, vrai, intègre, et on réfute les systèmes récents des encyclopédies, des naturalistes et des mythologues qui ont essayé d'affaiblir l'autorité des livres de Moïse. Ce plan est rationnel et intéressant; mais, pour être impartial et juste, nous avons cru remarquer que l'auteur n'avait pas toutes les connaissances exégétiques nécessaires pour le réaliser d'une manière absolument démonstrative. Nous avons déjà, en parlant de l'ouvrage de M. Bouillet[1], appelé l'attention des exégètes français sur les sources qu'il faudrait consulter; nous renvoyons donc à ce petit travail. La question de l'autorité des livres saints est chose si sérieuse et si grave qu'il est difficile de la traiter sans de profondes études. Or, il m'a semblé que l'habile professeur n'avait étudié que d'une manière superficielle les points les plus importants de l'exégèse moderne. Il suit nécessairement de là qu'il passe trop rapidement sur les difficultés dont il ne sent pas suffisamment toute l'importance, et qu'il juge avec quelque précipitation certains travaux et certains hommes. Je pourrais citer, par exemple, le peu de parti que l'auteur tire des savants travaux de Hengstenberg sur le Pentateuque. Nous avons parlé dans *le Correspondant* (1845) de l'immense parti qu'on pourrait tirer de ces livres; nous n'avons donc pas besoin d'y revenir. Nous nous proposons d'ailleurs de publier un travail plus étendu sur cette question capitale, dans lequel nous résumerons les plus importants travaux de l'exégèse chrétienne allemande. Le première partie de cet ouvrage, qui commence par une réfutation de Strauss, est actuellement sous presse. Du reste, nous exposerons prochainement dans *le Correspondant* toutes nos idées sur l'importance actuelle de l'exégèse, en rendant compte des derniers ouvrages de M. l'abbé Glaire.

Une fois que l'auteur a établi l'autorité du Pentateuque, il en conclut très-facilement à la divinité de la révélation mosaïque. Il examine les éléments de cette révélation sous toutes leurs faces, et les venge des objections des rationalistes modernes. Il montre enfin quel était le rôle que devait jouer la religion de Moïse dans l'éducation du genre humain. Il établit solidement le caractère essentiellement transitoire de cette révélation. Sai-

[1] *Correspondant*, 25 décembre 1845.

sissant dans ses mains les livres de l'Ancien-Testament, il y voit tout le tableau du Christ futur. Nous lui savons bon gré d'avoir senti toute l'importance des travaux de M. Drach sur les prophéties de l'Ancien-Testament ; mais nous ne lui pardonnons pas de n'avoir pas cité la *Christologie* d'Hengstenberg, un des plus profonds travaux de l'exégèse moderne, d'après Mgr Wiseman et le Père Perrone. M. Edgar Quinet lui-même n'a pas pu dissimuler la haute valeur de cet ouvrage, qui sape par la base toute la christologie naturaliste que M. Salvador a essayé d'importer en France dans son détestable livre sur Jésus-Christ.

L'auteur, dans le chapitre deuxième de cette dissertation, arrive à la divinité de la révélation chrétienne, Il commence par établir les preuves de l'autorité historique du Nouveau-Testament. Nous aurions désiré qu'il eût, au moins dans les notes, indiqué à ses élèves les sources de la réfutation du système mythique. Cette nouvelle erreur, qui vient d'absorber toutes les autres, mérite d'attirer avant tout l'attention des théologiens qui veulent réfuter sérieusement les adversaires contemporains du Christianisme. Il est vrai qu'il indique Duvoisin, La Luzerne, Bergier, Papin, Lardner, Cellérier, Houtteville, Michaëlis; mais tous ces savants ont écrit avant les immenses développements du système mythique, et ne pouvaient pas prévoir les objections soulevées contre les différents points de l'Evangile par Daub, Weigscheider, Gabler, B. Bauer, Kaiser, Ammon, Bertholdt, de Wette, Bretschneider, Shultz, Schleiermacher, Sieffert, Schneckenburger et Strauss. Nous espérons que dans une prochaine édition l'auteur remplira ces lacunes par des notes bibliographiques, comme celles des manuels allemands. Ces notes sont extrêmement précieuses pour les élèves, parce qu'elles leur permettent, après avoir étudié l'ensemble, d'approfondir successivement tous les détails.

Une fois établie l'autorité scientifique de l'Evangile, l'auteur prouve la divinité du Christianisme par les prophéties, les miracles, l'établissement surnaturel du Christianisme, l'excellence de sa doctrine, enfin par les merveilles qu'il a opérées pour la régénération du genre humain. Cette dernière preuve surtout, toute concise qu'elle est, est pleine d'un véritable intérêt.

Dans la dernière partie, l'auteur traite du moyen de conserver la révélation et de l'appliquer à la fin pour laquelle elle a été faite, la réhabilitation du genre humain. Dans les deux dernières dissertations qui terminent ce volume, il parle de la nécessité de l'autorité de l'Eglise. Nous le félicitons, dans cette partie de son travail, de s'être servi des meilleurs travaux de la controverse moderne, et d'avoir souvent consulté Wiseman, Lingard, Moore, J. de Maistre, Mœhler, Perrone, Hœninghaus, etc.

Ici finit le premier volume.

L'abbé F. EDOUARD.

SOCIÉTÉ OCÉANIENNE.

Il a été lu, le 10 décembre, au Cercle catholique, sur la *Société de l'Océanie*, un rapport du plus profond intérêt. Ce fut une pensée bien religieuse à la fois et bien française que celle de lutter, par une association catholique et commerciale, dans les régions inexplorées de l'océan Pacifique, « contre une nation puissante dont l'ambition ne connait d'autres

bornes que celles de l'univers, dont la domination a son siége dans une contrée qui fut jadis l'*île des Saints*, étend de plus en plus son vaste commerce, porte partout de plus en plus les productions de son industrie, et, avec une prodigieuse habileté, colportant en tous lieux ses tissus, ses fers et ses Bibles, appuie sur tous les points du globe ses négociants par ses missionnaires.., En face de l'Angleterre, Dieu a posé la France ; la France est le contre-poids de l'Angleterre. »

L'origine et le but de la *Société de l'Océanie* sont exposés dans le rapport avec la ferveur d'un sentiment singulièrement pieux et national. On voit que les catholiques de France, comprenant la nécessité des temps où ils vivent, veulent avoir le droit de dire ce que disait autrefois Tertullien : « Ainsi, habitants de ce siècle, nous fréquentons le Forum et le marché, vos bains et vos tavernes, vos boutiques et vos magasins ; nous nous mêlons à tous vos commerces ; nous naviguons avec vous ; avec vous nous combattons, nous labourons, nous achetons et nous vendons ; enfin, partageant tous vos arts, nous consacrons toutes nos industries à vos divers besoins. »

Un simple homme de bien, un négociant chrétien du Havre, M. Marziou, conçut l'idée de former une société qui se chargerait gratuitement de gérer les affaires matérielles maritimes des Missions des deux Mondes. « M. Marziou avait remarqué que de graves préjudices de temps et d'argent étaient causés tous les jours aux nombreux missionnaires envoyés par les diverses congrégations dans les régions encore environnées des ombres de la mort. D'avides et honteuses spéculations avaient plusieurs fois diminué ou retardé les ressources pécuniaires destinées aux missionnaires des Frères des Ecoles chrétiennes, des religieuses non moins dévouées au culte du Dieu qui aime les orphelins et les pauvres, avaient éprouvé dans leurs voyages au delà des mers, dans leurs transports d'une contrée à l'autre, des inconvénients qu'il eût été possible de prévenir, des besoins auxquels il eût été possible de pourvoir d'une manière plus rapide et plus sûre.

Communiquée, au Havre même, à MM. Perquer et Franque, patronée à Paris par les conseils, l'influence et l'appui de plusieurs hommes distingués dont le nom a coutume de ne manquer à aucune œuvre de bien, MM. de Vatimesnil, A. Thayer, de Montalembert, Soulot-Baguenot, Baudon, Legentil, l'idée de M. Marziou marche et fructifie. Une réunion, présidée par M. de Forbin-Janson, et à laquelle assistent Mgr l'évêque de New-York, les supérieurs des Lazaristes, des Missions étrangères, des Pères de la Miséricorde, etc., écoute et encourage les propositions de M. Marziou, et la *Société française de l'Océanie* est résolue.

Cette société éclairera par des soins empressés et intelligents l'inexpérience naturelle, et en quelque sorte désirable, des hommes chargés du ministère sacré, dans les affaires commerciales et douanières ; elle leur indiquera le passage sur les meilleurs bâtiments, soit de l'Etat, soit du commerce, soit de la Société elle-même ; elle leur ménagera, au terme de leurs courses, tous les moyens convenables d'existence et de circulation ; elle invoquera sur eux l'aide des officiers de marine, et sollicitera en faveur de son œuvre le concours espéré des principales villes de France.

Une souscription est ouverte ; l'appel est entendu, non-seulement de tous les points du royaume, mais encore des pays étrangers. Déjà, sous

les auspices et avec les ressources de la Société Océanienne, l'Océan est traversé par un navire qui a pris l'heureux nom de *l'Arche d'Alliance*, que Mgr l'évêque de Nantes a béni, et que commande l'un des plus habiles officiers de la marine royale, le capitaine Marceau.

L'auteur même du projet avait dès le commencement remis une note aux ministres du roi. Le ministre de la marine, dès 1844, encourageait officiellement les desseins et les espérances de M. Marziou, « aussi favorables aux intérêts de notre commerce et de notre industrie, dit le ministre, qu'à l'heureux développement de l'influence catholique et française dans des régions lointaines où il importe d'en étendre de plus en plus les bienfaits. » Les sympathies du ministre des affaires étrangères et du conseil tout entier favorisent l'avenir de la pieuse et intelligente association. Le ministre du commerce l'aide en lui fournissant les plus précieux documents et les matériaux les plus utiles sous le rapport industriel et commercial ; le muséum d'histoire naturelle donne une subvention doublement avantageuse en capitaux et en objets convenables pour une mission scientifique.

Ainsi, s'écrie le rapporteur, nous avons pour nous Dieu et les hommes.

Le 29 mars dernier, le R. P. Colin écrivait au capitaine Marceau ces paroles, qui caractérisent parfaitement l'action de la Société de l'Océanie : « La Société de l'Océanie s'annonce comme une compagnie tout à la fois commerçante et éminemment religieuse. Elle veut favoriser la propagation des principes et répandre parmi les populations océaniennes les bienfaits de la civilisation et de l'industrie européennes. Pour atteindre ce double but, elle se propose de placer insensiblement dans chaque archipel nouvellement converti à la foi un dépôt de différents objets et marchandises d'Europe ; d'établir dans ces archipels des Européens d'une probité et d'une vertu reconnues, pour soigner ses affaires temporelles et opérer des échanges avec les indigènes. Or, qui ne sentira les immenses avantages qui vont être, en Océanie, les résultats de cette mesure ? Le besoin de se procurer quelques objets d'art et d'agriculture va mettre les insulaires en rapports continuels avec ces hommes honnêtes et laborieux venus d'Europe. Peu à peu ils s'habitueront à la douceur de leurs mœurs, à leur vie active. Ils apprendront d'eux l'art de cultiver la terre et divers métiers. Bientôt ils comprendront tout l'avantage qui résultera pour eux des échanges que vous leur offrirez. Ils s'efforceront de se mettre dans le cas de les augmenter en se procurant par leur industrie les objets que vous accepterez en retour. »

Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que ces vœux et ces vues étaient exprimés, dès 1665, sous Alexandre VII, par un prêtre français, l'abbé Paulmier, « homme d'un grand sens et d'une ardente charité, né parmi nous, mais originaire de ces terres australes qu'il ne craignait pas d'appeler un troisième monde. Il excitait la France à parcourir, à civiliser, à évangéliser surtout cette immense contrée, où elle avait abordé la première de toutes les nations de l'Europe, et avait planté la croix dès le commencement du XVI[e] siècle. »

Il faudrait pouvoir citer, dans son langage simple et original, le mémoire anthentique de l'abbé Paulmier, qui ne voulait pas qu'*on plantât la croix avec l'épée*, et qui prévoyait ce que la Société Océanienne s'est donné la

mission de réaliser aujourd'hui par le commerce. Il calculait déjà les dépenses, les difficultés et les convenances d'organisation ; il entendait que la prudence dirigeât la sainte entreprise, « afin que la considération de l'utilité et du profit que ces royaumes trouveront dans l'échange de leurs denrées avec celles que nos vaisseaux leur porteront, les oblige à permettre plus volontiers la prédication de l'Evangile, et afin aussi qu'à la faveur du trafic et par le moyen du secours qu'on en tirera on puisse plus facilement faire subsister ces missions, et les rafraîchir de temps en temps d'ouvriers nécessaires...» Puis il s'écriait : « L'Europe est la place d'armes de la religion catholique, et notre France doit se piquer d'une sainte ambition de mettre la première pierre au nouvel œuvre. Dès 1504 nos Français ont planté la première croix dans la terre du Midi... S'arrêteront-ils à l'extérieur ? »

L'auteur du rapport, qui a eu le rare bonheur de reproduire ce beau document qui date de cent quatre-vingts ans, voit aussi dans la Société de l'Océanie, outre les intérêts religieux, politiques, maritimes et commerciaux de la métropole, l'avantage de réhabiliter, sous les auspices de la foi chrétienne, l'honnêteté un peu déchue de l'antique commerce français, et cette vieille loyauté de fabrication et d'échange, oubliée par une avidité sans scrupules, et dont M. Thénard déplorait l'altération, à la dernière exposition de l'industrie.

La grandeur et l'honneur de la France sont trop intéressés au succès et à l'avenir de la *Société de l'Océanie* pour que nous n'ayons pas saisi l'occasion de faire connaître par une longue analyse le rapport présenté au Cercle catholique. La meilleure louange était de le citer et d'emprunter encore ses expressions, alors même que nous le citions pas.

« Il importe (pour emprunter les paroles de M. Marziou aux ministres), il importe à la France de conquérir dans l'océan Pacifique un vaste champ dont l'exploitation commerciale favoriserait tout à la fois et le développement de sa puissance maritime et l'accomplissement de sa mission civilisatrice.

« En présence des événements dont l'Océanie orientale a été naguère le théâtre, des motifs du plus haut intérêt commandent au pays de seconder avec empressement l'expédition de plusieurs navires du commerce pour faire explorer par des hommes spéciaux les archipels océaniens dont les richesses n'ont pas été jusqu'à présent envahies par le monopole de l'influence anglaise.

« Personne n'ignore que beaucoup de missionnaires protestants sont les plus intrépides agents politiques et commerciaux de l'Angleterre. Ils s'efforcent d'opposer toutes les entraves imaginables à l'extension de l'influence française. Grâce à leurs bons offices, plusieurs peuplades importantes de l'Océanie sont persuadées que *la France est une petite nation ne possédant que de petites pirogues.*

« Cependant les missionnaires français ne cessent de parler de leur belle patrie dans ces régions lointaines. Ces admirables apôtres de la vraie civilisation ne s'occupent point de commerce ; mais en répandant les bienfaits du Catholicisme ils ont préparé les voies à ceux de leurs compatriotes qui voudraient s'y établir pour exploiter honorablement les ressources de ces îles. »

Tertullien, Prescription contre les hérétiques, version nouvelle,
par M. F.-Z. COLLOMBET [1].

Ce traité de Tertullien est l'un des plus connus, et il appartenait à M. Collombet d'en entreprendre une traduction nouvelle. L'auteur a rendu déjà d'éminents services à la littérature chrétienne. L'*Histoire de saint Jérôme ;* la traduction des *Hymnes de Synésius,* évêque de Ptolomaïs et de l'*Itinéraire de Rutilius Numantianus ; l'Histoire civile et religieuse des lettres latines au IVe et au Ve siècle,* sont des titres divers et considérables que n'ont pas oubliés les hommes de lettres et les chrétiens. Dans la récente version et dans les pièces qui la précèdent et la suivent, l'auteur fait preuve du même esprit de recherche, de foi, de critique qui l'ont si souvent recommandé. Mais nous craignons qu'il ne se soit abusé dans le système de traduction qu'il a voulu appliquer à Tertullien. En prétendant lutter avec la concision obscure, la rudesse africaine, la brève et inculte énergie de Tertullien, il a donné à sa phrase française un tour contraint, une allure gênée, une obscurité hors de nature, qui ne s'accommodent pas du tout avec notre langue. En se contentant d'une forme simple et sans trop viser aux formes abruptes de l'original, il serait mieux demeuré dans le naturel et dans le vrai. Nous avons tellement l'habitude d'être clairs en français que nous aimons encore mieux paraître un peu longs que de devenir obscurs : c'était déjà l'avis de l'empereur Auguste. M. Collombet aurait pu se souvenir davantage de ce précepte d'Horace, qui ne songeait guère à Tertullien : *Brevis esse laboro, obscurus fio.* L'effort de la brièveté amène d'ordinaire l'inexactitude de l'expression, et il arrive ainsi que le traducteur, tout en ne reproduisant pas exactement l'idée qu'il interprète, ne contente pas non plus les plus légitimes exigences du lecteur à l'endroit de sa langue maternelle.

Ce défaut systématique, dans lequel M. Collombet nous semble être tombé, est un de ces défauts que l'on a sciemment ; que, par conséquent, il serait facile de ne pas avoir, et dont on se corrige dès qu'on le veut. Cela ne doit pas, au reste, dispenser de rendre justice au laborieux mérite de l'auteur, à ses dignes efforts de polémique et de philologie, alors même qu'il se serait, à notre sens, une fois et un peu trompé. P. L.

[1] Chez Sagnier et Bray, éditeurs, rue des Saints-Pères, 64, à Paris.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET Cie,
Rue de Seine, 32.

DISCUSSION

SUR LES ORDONNANCES DU 7 DÉCEMBRE

DANS LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Un grand pas vient d'être fait dans la conquête de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement : l'an dernier le gouvernement avait baissé la tête devant les injonctions révolutionnaires, et le seul orateur qui, dans son sein, fût capable de faire entendre la voix de la justice et de la liberté, s'était résigné à un inexplicable silence. Aussi l'impulsion donnée par la gauche s'était-elle étendue au parti conservateur tout entier. Cette fois nous avons eu comme la revanche de cette fatale journée, et les hommes qui, pour maintenir leur tyrannie, avaient appelé la proscription sur des prêtres irréprochables, ont vu leur déchéance proclamée aux applaudissements de ceux même qu'ils avaient intéressés un moment à leur cause. Les vrais principes de la liberté, le droit des familles, celui de la conscience religieuse ont été solennellement rétablis. Puisse cette déclaration amener les fruits que nous avons droit d'en attendre' puisse celui qui a prononcé de si nobles paroles, au milieu d'une sympathie si peu attendue, s'honorer encore davantage en poursuivant avec fermeté l'accomplissement de ses promesses !

Nous avons déjà exprimé notre opinion sur les ordonnances du 7 décembre. Sans pouvoir nous résoudre à prendre au sérieux leur prétention de retour à la légalité, nous avons accueilli avec satisfaction le symptôme qu'elles révélaient, et nous nous sommes surtout réjouis de la destruction irrémissible d'un pouvoir aussi irrégulier dans son principe qu'injuste dans son ac-

tion. M. le ministre de l'instruction publique pensait de son œuvre plus de bien que nous; c'était tout simple : les rangs inférieurs de l'Université, délivrés d'une oppression odieuse, lui baisaient les mains comme les jeunes Athéniens à Thésée après le meurtre du Minotaure; tout ce qui dans l'opposition a conservé les traditions d'un vrai libéralisme s'unissait à nous pour approuver l'œuvre de destruction, et nos applaudissements même, si mitigés qu'ils fussent, flattaient l'*orgueilleuse faiblesse* du ministre. Sous des auspices aussi favorables, comment douter du succès? Le premier jour, M. de Salvandy parla devant la Chambre des Pairs avec plus de talent qu'il ne l'avait jamais fait : le plaidoyer si incroyablement personnel de M. Cousin lui faisait la partie belle; mais, le lendemain, quelques lueurs vives jetées par M. Villemain du milieu des nuages éblouirent tout à coup le confiant orateur. Il était évident dès lors que M. de Salvandy ne se tirerait pas d'affaire à lui tout seul, surtout en présence de la Chambre des Députés, qu'on supposait aussi universitaire que l'an passé.

Cependant le premier aspect de la discussion dans cette assemblée ne présenta rien de formidable. La Chambre, ébranlée dans son attitude par les discussions scandaleuses des jours précédents, avait peine à reprendre quelque dignité. La défense individuelle des membres du conseil royal s'amoindrissait à vue d'œil : tomber de M. Cousin à M. Saint-Marc Girardin, et de M. Girardin à M. Dubois, c'était jouer de malheur; ordinairement il est possible de garder les meilleures troupes pour la dernière attaque. De leur côté, M. de Carné, M. Béchard faisaient entendre sans obstacle la voix de la raison : l'un établissait avec une netteté loyale la part de reconnaissance que les amis de la liberté doivent à l'auteur des ordonnances du 7 décembre, pour avoir détrôné un pouvoir sous lequel le niveau des études s'est prodigieusement abaissé, et qui a favorisé par les moyens les plus tyranniques le règne d'une dangereuse philosophie; l'autre prévenait avec sagacité l'équivoque que voudraient établir, par la demande d'une loi, des hommes tout prêts à relever, au moyen de la sanction législative, des abus qu'ils ne peuvent plus défendre sur le terrain des ordonnances.

Avec un peu moins d'ardeur de la part de M. le ministre de l'instruction publique, la Chambre aurait pu passer assez tran-

quillement condamnation sur les ordonnances du 7 décembre. Réduit à ces proportions, le débat pouvait avoir des conséquences fâcheuses. Quelque prix que nous ayons attaché à la chute de l'ancien conseil royal, nous ne nous soucions pas plus de l'arbitraire ministériel. Notre situation serait restée tout aussi mauvaise que par le passé, si, après une discussion ainsi écourtée, le ministre, enivré de son triomphe, eût personnifié en lui-même les rancunes de l'Université contre la liberté de l'enseignement.

M. de Salvandy s'est chargé de dissiper nos craintes : il a occupé la tribune trois heures d'horloge ; ne s'apercevant pas qu'aucun des esprits les mieux disposés en sa faveur n'avait consenti à le suivre sur le terrain de son argumentation de légalité, il a continué imperturbablement son triage des bons et des mauvais articles du décret de 1808 ; il a de nouveau exalté le libéralisme du régime impérial, de manière à faire frémir tous les amis de la liberté, et quand enfin cette parole fatiguée, mais non encore rassasiée, *lassata*, *sed non satiata*, s'est éteinte sous le luxe des citations, elle n'avait pas encore abordé la toute petite question de savoir pourquoi le ministre, si convaincu de la nécessité de donner une base légale à l'organisation du conseil royal, avait préféré le commode emploi des ordonnances au rude labeur de la confection d'une loi.

Sans doute le ministre avait espéré que la nuit lui porterait conseil; mais non! Les courtes explications données au commencement de la séance de jeudi furent aussi vides que les longs développements de la veille : M. de Salvandy ne pouvait se vanter que d'un succès, c'est d'avoir enfin appelé M. Thiers à la tribune.

La position de cet orateur était difficile. Sur quel terrain allait-il se placer? Il avait demandé la parole pour prouver que la cause de l'ancien conseil n'était pas abandonnée par tout le monde; mais il aurait fallu des prodiges d'éloquence pour rendre la faveur de la Chambre à ces victimes peu intéressantes. Ainsi M. Thiers s'exposait à un échec en se concentrant dans la question technique des ordonnances du 7 décembre : l'extérieur de cette question était plus tentant, mais plus périlleux. Sans doute, avec les Jésuites, avec les prétendues concessions faites à la cour de Rome, on pouvait ranimer les pas-

sions, faire rugir la gauche : M. Thiers excelle à toucher cette corde qui, au fond, est la sienne ; mais il ne s'en soucie pas tous les jours. Il a été au pouvoir ; il espère bien y revenir : quoique distancé depuis quelque temps, il est encore l'*en-cas* de la dynastie. Dans un an, dans quelques mois peut-être, il se trouvera en face du clergé, de l'épiscopat, qu'on ménage toujours quand on gouverne : il faudra aussi de bons rapports avec Rome, et comment espérer d'en conserver si l'on s'est fait l'apologiste furieux de la religion d'Etat contre l'indépendance du Catholicisme?

Le discours de M. Thiers s'est ressenti de cet embarras de situation : l'orateur a ondulé comme un serpent au milieu des obstacles, tantôt sifflant avec colère, tantôt étalant au soleil ses plus brillantes écailles : souple et pénétrant, à la fois agressif et timide, assez éloquent, assez vif pour descendre de la tribune sans avoir rien perdu de son prestige oratoire, trop peu net toutefois, trop peu concluant pour avoir raffermi le drapeau de l'Université.

C'était sans doute là l'impression de M. Guizot, puisqu'il permit à M. de Salvandy de remonter une troisième fois à la tribune. Mais ce dédain, peut-être légitime, pour l'effet produit par M. Thiers, faillit porter malheur au gouvernement. Le ministre de l'instruction publique, ne s'apercevant pas de la timidité avec laquelle M. Thiers s'était aventuré sur le terrain des passions politiques, resta tout tremblant devant l'éveil de ces passions; oubliant que la Chambre n'était déjà plus universitaire, il tint à honneur de repousser les dangereux compliments des catholiques, dont M. Thiers lui avait fait honte, en se montrant plus universitaire que l'ancien conseil lui-même; il revendiqua l'honneur d'avoir restauré, en 1837 et 1838, l'odieuse tyrannie des certificats d'étude qu'un sentiment de prudence et de pudeur avait fait tomber en désuétude; enfin, se retranchant avec désespoir dans son impeccable loyauté, il fit un dernier, mais impuissant effort, pour exclure du débat ces influences extérieures, que M. Thiers avait indiquées, avec juste raison, comme la cause déterminante des ordonnances du 7 décembre.

Il est un homme, dans la Chambre, qui s'est montré souvent grand orateur, et qui est resté un très-habile tacticien. M. Du-

pin s'aperçut aussitôt combien l'occasion était favorable pour porter un coup fourré au gouvernement. C'eût été trop risquer que de demander un vote de division, et l'opposition sait, depuis quelques années, le parti qu'on peut retirer de l'ordre du jour, interprété de la bonne manière, le lendemain, dans les journaux. M. Dupin s'établit vivement sur ce terrain : il parlait de sa place, comme un homme pratique et sûr de son fait; sa parole, qui n'avait rien à ménager, était plus incisive que celle de M. Thiers; pour peu que la Chambre l'eût écouté, pour peu qu'elle eût clos une discussion qui ne l'avait amusée qu'une heure et demie, son indifférence bénévole se trouvait transformée en une défiance hostile; le ministère restait en suspicion auprès d'elle, à raison des motifs secrets qui avaient déterminé les ordonnances du 7 décembre; si l'assemblée refusait de s'attendrir sur l'ancien conseil, elle consentait au moins à se passionner de nouveau contre les Jésuites.

On allait donc adjuger le profit du débat à M. Dupin, c'est-à-dire aux vieilles rancunes parlementaires coalisées avec l'instinct irréligieux. Un ordre du jour sans motif rétablissait la situation qu'avait faite le fameux ordre du jour motivé. Les minutes s'écoulaient, et, comme dans une scène d'enchères, la dernière bougie allait s'éteindre, lorsque M. Guizot réclama la parole. Il accepta enfin le défi que M. Thiers n'avait jeté qu'à moitié, mais dont M. Dupin voulait profiter comme d'une victoire. « Je tiens, s'écria-t-il, et pour la question elle-même « et pour mon compte, à dire, dans cette occasion, et sur les « principes et sur les circonstances, mon avis tout entier. » La Chambre se sépara dans l'attente d'une grande journée.

Cette espérance n'était point vaine, au moins quant à l'orateur qui venait ranimer le débat. Toutefois, il ne monta pas le premier à la tribune; M. Agénor de Gasparin avait réclamé l'honneur de l'y précéder pendant quelques instants. M. de Gasparin est un jeune homme pour lequel ses amis particuliers ont une estime profonde, et que, dans leurs jugements, ils ne traitent pas toujours très-bien. On lui reproche de manquer du sentiment pratique des affaires, de ne pas savoir se modérer à la tribune, et de ne pas parler toujours à propos. Dans la dernière circonstance, peut-être les députés qui siégent sur les mêmes bancs que lui ont-ils été aussi sévères sur son compte.

Mais, pour nous, il est impossible d'acquiescer à un tel jugement, car nous voudrions pour les mêmes motifs mériter une partie des mêmes reproches. Les nobles paroles de M. de Gasparin paraissent aujourd'hui intempestives, parce qu'elles sont prématurées pour le plus grand nombre des esprits : dans quelques années elles seront tout juste au niveau des circonstances. Les catholiques ne sauraient trop remercier Dieu d'avoir suscité, dans une communion dissidente, un homme qui professe de toutes les forces de son cœur et de sa raison les doctrines de la liberté de conscience, un homme qui hait les Jésuites, qui redoute le Catholicisme, et qui pourtant ne peut consentir à sacrifier la liberté à ces haines, à ces antipathies, si véhémentes qu'elles soient. En présence d'un tel courage, il faut savoir gré à M. de Gasparin, même de l'injustice de ses préventions.

D'abord la gauche, la Chambre tout entière, semblaient attacher peu d'importance à ses énergiques protestations; sa voix se brisait dans le tumulte d'une indifférence apparente ou affectée; mais peu à peu l'ascendant de la conscience surmonta les mauvais instincts, et les dernières paroles de l'orateur furent l'objet d'un silence favorable, suivi bientôt de nombreuses marques de sympathie. On l'applaudit justement lorsqu'il dit avec l'éloquence de l'âme : « Les libertés, les principes sont notre « défense, notre bouclier à tous. Je ne jetterai pas mon bouclier, « même pour écraser un ennemi. »

La gauche a cela de bon que, même quand elle est le plus mal inspirée, on la fait rougir en lui reprochant l'abandon de la liberté. M. de Gasparin a rempli cette mission auprès d'elle avec intrépidité, et, nous ajoutons, avec succès. Il a promené la tête de Méduse sur les passions haineuses reveillées, le jour précédent, par M. Thiers et par M. Dupin. Nous attribuons en grande partie aux paroles de M. de Gasparin l'attitude morne que l'opposition antireligieuse a gardée pendant le discours de M. Guizot.

Nous n'essaierons pas d'analyser ce morceau : tout le monde l'a lu; tout le monde en a recueilli, commenté les expressions; c'est un document acquis à l'histoire. Il nous serait facile d'en signaler les contradictions et les faiblesses. L'orateur a poussé loin quelquefois le luxe des précautions oratoires, et il n'a pas craint de sacrifier souvent l'originalité et l'élévation de la pen-

sée à ce nivellement d'idées sans lequel on conquiert difficilement le suffrage d'une assemblée nombreuse. Ce qui nous importe, c'est l'ensemble du discours, c'est le chemin que M. Guizot a fait pour quitter la politique étroite de M. Martin (du Nord), pour démentir ses propres tentatives, telles qu'il les avait produites il y a deux ans à la tribune de la Chambre des Pairs, et pour s'avancer sur notre propre terrain, c'est-à-dire sur celui d'une liberté digne et sincère.

A nos yeux, le discours de M. Guizot se compose de deux parties bien distinctes et par le point de départ et par la franchise des expressions. Tout ce qui se rapporte à la lutte religieuse de ces dernières années, et surtout à la négociation qui a modifié la position de la Société de Jésus en France, porte l'empreinte de l'embarras inhérent à la situation dans laquelle le gouvernement s'est placé. Nous ignorons si M. Guizot regrette au fond de l'âme la tournure que les choses ont prise : nous le savons trop perspicace pour lui attribuer des illusions sur l'avenir. L'an dernier, le gouvernement avait une occasion admirable pour résoudre, dans le sens de la justice et de la paix, une des questions les plus graves de notre nouveau droit constitutionnel, celle de savoir si, quand une association religieuse ne réclame de la loi civile aucune protection, aucun privilége, la loi politique peut porter l'inquisition dans le domicile du citoyen et soumettre à la persécution un mode d'existence qui ne laisse point de traces en dehors du domaine de la conscience. Mais, pour établir ce principe, il fallait braver l'impopularité qui s'attache au nom des Jésuites, et le gouvernement a reculé. Il a laissé pour un moment la direction des esprits aux passions rétrogrades, et, sentant trop bien l'affaiblissement qui en résultait pour lui, il a demandé à Rome de venir à son secours par la dispersion volontaire des Jésuites de France. En tout ceci, nous aimons à le reconnaître, le gouvernement n'a manqué ni de modération ni d'humanité : il a manqué de force; et ce défaut devait inévitablement rejaillir sur la partie du discours de M. Guizot qui se rapporte à ce côté des affaires religieuses.

En revanche, l'orateur a été net, ferme, explicite au plus haut degré en ce qui concerne, soit les principes de la liberté d'enseignement, soit les *vices* qui ont fait de l'Université l'en-

nemie de cette liberté. C'est à ce point de vue élevé qu'il a jugé les ordonnances du 7 décembre. La légalité du décret de 1808 ne l'a pas longtemps occupé : il s'est borné sur ce point à un dilemme inégal. « Ou bien des ordonnances n'ont jamais eu le « droit de toucher au décret de 1808, et dans ce cas on a bien « fait d'y revenir et de rétablir le droit; ou bien des ordon- « nances, *ce que je pense*, ont eu, en présence de nécessités « réelles et pressantes, le droit de modifier certaines parties « du décret de 1808, et alors des ordonnances ont eu le droit « de défaire ce que d'autres ordonnances avaient fait, de réta- « blir ce que d'autres ordonnances avaient modifié. »

L'œuvre de M. de Salvandy ne doit pas être regardée comme définitive; M. Guizot *est loin* de considérer *la question d'organisation comme épuisée;* il croit au contraire qu'*elle aurait besoin de beaucoup d'études et des longues méditations de la Chambre pour arriver à son terme.* Cela dit, il s'établit résolument sur le vrai terrain de la discussion; il s'explique sur la *question de conduite et d'opportunité.*

Là encore nous voici à mille lieues de l'apothéose de la pensée impériale. L'empereur, en créant l'Université, n'a point fait un acte essentiellement libéral; cette création est une œuvre de despotisme, intelligente dans son principe, bientôt faussée dans son application, et, en tout cas, entachée de vices essentiels qui dès l'origine frappèrent tous les amis de la liberté, et dont l'influence, toujours funeste, s'aggrava encore à l'époque où « l'Etat laissa échapper le gouvernement de l'in- « struction publique et le remit à l'Université elle-même. »

Or, il y a aujourd'hui plus de trente ans que cette révolution s'est accomplie. Depuis lors la Restauration n'a fait qu'une tentative incomplète pour rendre à l'Etat la domination de l'Université. Après 1830, toute trace de cette tentative a presque disparu : l'autonomie universitaire n'a cessé de faire des progrès jusqu'au moment où ce corps audacieux, qu'on appelle le conseil royal, s'est posé en travers de la société pour empêcher l'accomplissement d'une promesse solennelle de la Charte : celle de la liberté d'enseignement. Alors le gouvernement s'est décidé à frapper une institution rebelle : il est rentré, par les ordonnances du 7 décembre, en possession de sa légitime autorité. C'est une première satisfaction donnée aux

« droits des familles » et à ceux de la « conscience religieuse, » froissés et violés par le principe sur lequel était fondée l'Université impériale ; c'est un engagement pour faire un pas plus décisif, c'est-à-dire pour accomplir la promesse exprimée par l'article 69 de la Charte. « Messieurs, je suis convaincu, a dit « M. Guizot, qu'il y a non-seulement devoir, engagement, mais « qu'il y a intérêt pour notre monarchie à tenir cette promesse « comme toutes les autres...... C'est un trop grand fardeau « dans un gouvernement comme le nôtre, avec le régime au « milieu duquel nous vivons, en présence de ces bancs, au pied « de cette tribune, au milieu de nos discussions, c'est un trop « grand fardeau que le pouvoir absolu et le monopole, quelles « que soient les mains qui les portent. »

En quoi ce monopole est-il odieux, en quoi est-il impossible? M. Guizot se charge encore de le dire à la France. « Tous les « droits en matière d'instruction publique n'appartiennent pas « à l'Etat. Il y en a d'antérieurs aux siens. Les premiers sont « les droits des familles ; les enfants appartiennent aux familles « avant d'appartenir à l'Etat.

« L'Etat a le droit de distribuer l'enseignement, de le diri- « ger dans ses propres établissements, de le surveiller par- « tout. Il n'a pas au fond le droit de s'imposer arbitrairement « et exclusivement à toutes les familles, sans leur consente- « ment et contre leur vœu. »

L'orateur établit avec la même netteté *un autre ordre de droits :* « Les croyances religieuses et les hommes chargés de les « maintenir dans la société ont le droit de les transmettre de « génération en génération, par l'enseignement, telles qu'ils « les ont reçues de leurs pères. Et ce n'est pas là un des privi- « léges de la religion catholique ; cela s'applique à toutes les « croyances religieuses et à toutes les sociétés religieuses : le « pouvoir civil doit laisser le soin de cette transmission des « croyances entre les mains du corps et des hommes qui ont le « dépôt des croyances. »

Ce qui n'est pas moins important que ces paroles, c'est la manière dont la Chambre les a écoutées et accueillies. Il faut attribuer beaucoup de cet effet, sans doute, au prestige de l'éloquence, et M. Guizot possède à cet égard un ascendant qui n'est plus contesté par personne. Cependant, cette explication

ne suffit pas; et nous, qui avons été témoins de l'événement (car c'est un événement que ce discours), nous cherchons vainement à nous rendre compte de toutes les causes qui ont amené un tel résultat. Sans doute, la Chambre n'éprouvait aucune espèce d'intérêt pour le sort de l'ancien conseil; tous les appels faits à sa commisération avaient été inutiles, et, en cas pareil, ceux dont on a vainement sollicité la pitié deviennent presque cruels. Mais les trois quarts de la Chambre avaient rugi la veille aux noms de Fribourg et de Brugelettes; mais M. Thiers avait pu impunément pousser l'audace jusqu'à déclarer que, à ses yeux, les pères de famille qui font élever leurs enfants selon leur conscience *n'étaient pas respectables.* On ne doutait pas que, à côté d'un certain nombre d'hommes dont M. Guizot soulageait la conscience, sincèrement catholique au fond, mais timide et effarouchée, les centres ne renfermassent une foule de conservateurs dont le fameux rapport de M. Thiers exprime fidèlement la pensée; et l'opposition s'est tue, et la voix de l'orateur a été constamment soutenue par les murmures approbateurs de l'immense majorité de l'assemblée!

On prétend qu'un député de la majorité, s'approchant de M. Guizot après ce discours, lui adressa ces singulières paroles : « Monsieur, votre haute raison a fait taire mes mauvais instincts. »

A peine M. Guizot descendait-il de la tribune que M. Thiers s'y élança avec une extrême vivacité. Voulait-il combattre immédiatement une impression devenue irrésistible? Allait-il appeler plus audacieusement à son secours ces passions, ces préjugés qu'il avait évoqués la veille avec succès dans une partie de l'assemblée? M. Thiers n'était si pressé de parler que pour s'avouer vaincu : il aurait pu faire une retraite habile; il venait avouer la déroute.

En vain alors M. Dupin voulut-il relever ce fer que M. Thiers venait de laisser échapper; en vain, appelant à son aide les cordes les plus vigoureuses de son instrument, jeta-t-il à la Chambre le nom de *moines* avec le même accent qu'un musulman parle des *chiens*, c'est-à-dire des *chrétiens :* les murmures d'impatience couvrirent sa voix; et M. Dupin lui-même se hâta de rejoindre M. Thiers, à cette distance du champ de bataille où l'on peut se dire que tout est sauvé *fors l'honneur.*

C'est là une grande victoire pour M. Guizot; c'est aussi, hâtons-nous de le dire, pour cet homme d'Etat un solennel engagement, une responsabilité formidable. Nous ne pouvons nous résoudre à croire qu'il ait parlé d'une telle manière pour gagner du temps et pour apaiser provisoirement la tempête religieuse. Ses actes ultérieurs doivent répondre à ses paroles : sa conscience l'y engage; sa raison le lui indique clairement. Il a dû voir cette fois par l'unanimité de la presse religieuse quel est le fond des cœurs catholiques. Quand des paroles de paix et d'impartialité se font entendre, ils s'émeuvent et oublient facilement le passé. Nos pères nous ont raconté avec quel enthousiasme confiant fut accueilli un général, issu de la Révolution, quand il ouvrit les temples dévastés et rendit à la religion son caractère public. Alors le clergé tout entier, le clergé de l'exil, le clergé de la persécution se groupa autour du pouvoir qui restituait les droits de la conscience du pays : la plaie de la guerre civile se ferma d'elle-même, et les fidèles se précipitèrent dans les églises pour attirer les bénédictions de Dieu sur le restaurateur de son culte.

Il est vrai que dès lors le pouvoir, objet d'un tel enthousiasme, ne craignait pas d'accoupler au concordat la frauduleuse annexe des articles organiques; il est vrai que, dix ans plus tard, le souverain Pontife, banni et prisonnier, trouvait un Constance et un Justinien dans l'homme qu'il avait salué comme un Théodose.

La parole peut aujourd'hui ce que pouvaient, il y a quarante ans, le sceptre et l'épée : M. Guizot n'a pas le droit désormais de se retrancher dans la difficulté de sa tâche ; les partisans de la liberté religieuse et de la liberté d'enseignement n'ont aujourd'hui qu'un mot à lui dire : *Vous êtes puissant !*

Maintenant quel est le résultat actuel, immédiat, de la dernière discussion? Quant à l'Université, c'est, à nos yeux, une question remise à l'étude. L'organisation tentée par les ordonnance du 7 décembre n'est pas née viable : tout le monde le comprend, tout le monde le dit. Une constitution plus raisonnée, plus libérale du conseil ne résoudrait pas encore le problème. L'Etat conservera sans doute une grande influence sur l'instruction publique ; il continuera d'avoir des écoles à lui, des Facultés qu'il rétribuera et qu'il honorera ; mais la cause

de l'enseignement unitaire nous semble perdue. On aura beau accumuler les essais et les replâtrages ; tant que les membres du corps enseignant auront sur toute l'étendue du territoire le pied attaché à un fil dont le bout est à Paris, on ne fera rien qui vaille. En revendiquant presque ouvertement l'honneur d'avoir pris part, dès le début de sa carrière politique, à l'ordonnance du 17 février 1815, en caractérisant comme l'*œuvre de la réaction antiabsolutiste* cet acte que M. Thiers avait prétendu flétrir comme le produit d'*une haine* coupable *contre l'unité*, M. Guizot nous semble avoir indiqué la solution du problème. Nous le disons avec une profonde conviction, on ne pourra en sortir sans avoir substitué, sous un nom ou sous un autre, le régime des *Universités* à celui de l'*Université*.

Quant à la situation des catholiques, et surtout de ceux qui depuis quelques années ont pris part au combat, il résulte de tout ceci pour eux une justification éclatante de leur conduite et un grand encouragement à y persister. M. Guizot aspire à pacifier la lutte : nous l'entendons bien comme lui ; car ce qui est effectivement pacifique dans un gouvernement comme le nôtre, ce n'est pas l'atonie, ce n'est pas l'inaction, c'est l'emploi des armes constitutionnelles. Le gage de la paix, c'est, de notre part, l'hommage que nous rendons aux institutions qui nous régissent, en y cherchant exclusivement nos moyens de défense. Qu'on cesse donc de se scandaliser quand on voit le clergé et les laïques descendre dans l'arène de la Charte pour y revendiquer des droits auxquels il vient d'être rendu un si magnifique hommage. Agir ainsi, c'est travailler sincèrement à la paix : nos adversaires y contribueront de leur côté, s'ils consentent enfin à reconnaître notre droit d'intervention persévérante dans des questions qui nous touchent de si près.

SURINTENDANTS
CONTROLEURS GÉNÉRAUX
ET
MINISTRES DES FINANCES
CÉLÈBRES.

III

J.-B. COLBERT[1].

XIII

On a déjà vu avec quelle fermeté et avec quelle intelligence des intérêts nationaux Colbert avait résisté, en 1662, aux prétentions des Hollandais dans les négociations auxquelles donna lieu le droit de 50 sous par tonneau, établi d'ailleurs pendant l'administration de Fouquet, sur les navires étrangers qui fréquentaient nos ports. Postérieurement, d'autres négociations, pour le moins aussi importantes et beaucoup plus délicates, notamment celles que la France eut à suivre avec l'Angleterre, fournirent à Colbert l'occasion de déployer la même sollicitude pour le développement de la marine et du commerce. Ces négociations, très-difficiles et très-épineuses en tout temps, le furent plus que jamais, peut-être, pendant la première moitié du règne de Louis XIV. On sait quelle avait été, à l'époque de la domination de Cromwell, la politique très-peu sentimentale du cardinal Mazarin vis-à-vis cette puissance. Malgré la profonde et très-naturelle aversion d'Anne d'Autriche

[1] Voir *le Correspondant* des 10 novembre et 10 décembre 1845, et 10 janvier 1846.

pour le Protecteur, Mazarin n'avait pas hésité à faire un traité d'alliance avec lui, et ce traité, signé le 3 novembre 1655, était en effet un acte très-habile, car il créait un embarras de plus à l'Espagne et l'affaiblissait de toute la force qu'il donnait à la France. A la vérité, il avait fallu l'acheter en expulsant du territoire le Prétendant, un petit fils de Henri IV. Déjà, en 1650, à peine admis en quelque sorte dans l'intimité de Mazarin, Colbert, frappé du tort que causait au commerce français l'interruption de nos relations avec l'Angleterre, avait fait pour le cardinal ministre un *Mémoire touchant le commerce avec l'Angleterre*, où il proposait, entre autres moyens pour rétablir ce commerce, de demander d'abord à cette nation qu'elle exemptât les marchands français de certaines impositions dont les Espagnols étaient exempts, et, en second lieu, de faire en sorte qu'elle permît l'entrée *des vins de France en Angleterre* en échange de la libre entrée qu'on laisserait à ses draps, au lieu, dit le mémoire, *que nous recevons ses draps par les Hollandois qui lui portent nos vins* [1]. Relativement au commerce, le traité de 1655 était conçu dans des principes très-larges dont on s'écarta plus tard beaucoup trop. Il consacrait la liberté entière du commerce entre les deux nations, la réciprocité complète sur tous les points, et la seule restriction qui y fut apportée concernait les draperies anglaises, soumises, à l'entrée, aux vérifications ordinaires, en ce qui regardait leur bonté. Conformément aux clauses d'un traité de 1606 entre Henri IV et Jacques Ier, ces draperies devaient être reportées en Angleterre lorsqu'elles seraient reconnues *vicieuses et mal façonnées*, au lieu que les draps français déclarés tels étaient sujets à confiscation [2]. Mais cet état de choses ne dura pas longtemps. Il fallait une marine à la France, et le droit de 50 sous par tonneau sur les navires étrangers, établi par elle dans ce but, fut suivi, un an après, de l'Acte de navigation, auquel il servit aussi de prétexte. L'Angleterre, en effet, nourrissait déjà cette idée, que sa prospérité et son salut, peut-être, étaient attachés à la prééminence de sa marine sur celle de tous les autres Etats. Ces deux édits modifièrent sensiblement les relations commerciales des deux pays. Un peu plus tard, en 1664, la France augmenta son tarif sur plusieurs articles, et, trois ans après, une nouvelle augmentation donna lieu, de la part des Anglais comme des Hollandais, à des plaintes très-vives, suivies bientôt de représailles dont les provinces méridionales éprouvèrent le contre-coup. A l'appui de leurs réclamations, les fabricants anglais faisaient valoir que, depuis un petit nombre d'années, les

[1] Manuscrit de Colbert, cité dans un travail intitulé *Cromwell et Mazarin*, par M. P. Grimblot ; *Revue nouvelle*, numéro du 15 novembre 1845.

[2] *Recueil des traités de commerce et de navigation*, etc., etc., par MM. de Hauterive et de Cussy, t. II ; *France—Angleterre*, p. 9 et suiv.

droits de la plupart des marchandises qu'ils portaient à la France en échange de ses vins et eaux-de-vie avaient été triplés, et ils s'appuyaient à ce sujet sur cet extrait comparé de nos tarifs[1].

	Droits d'entrée avant 1664.			*Tarif de 1664.*		*Tarif de 1667.*
Bas de soye.	2 l.	7 s.	3 d.	» l.	15 s.	2 l.
Bas d'estame, la douzaine.	2	10	6	3	10	8
Draps demy d'Angleterre.	3	8	6	4	10	10
Draps d'Angleterre.	36	17	4	40	»	80
Bayette d'Angleterre.	4	14	»	5	»	10
Bayette double.	9	9	4	15	»	30
Molleton d'Angleterre.	4	15	»	6	»	12
Serge d'Ecosse.	1	19	4	2	»	4

On comprend donc que les négociations relatives aux intérêts commerciaux des deux peuples dussent présenter de grandes difficultés : mais celles-là n'étaient ni les seules ni les plus grandes, et il y avait aussi à régler une question d'amour-propre ou de vanité en apparence, question cependant très-positive au fond, très-variable dans la forme, et qui, à ce moment, servait d'expression à la rivalité éternelle des deux nations.

Il s'agissait de déterminer quelle était celle des deux qui devrait la première saluer l'autre lorsque leurs navires se rencontreraient en mer, et c'est ce qu'on appelait alors le *droit de pavillon*. L'Angleterre prétendait être saluée la première, non-seulement dans l'Océan, mais encore dans la Méditerranée, et l'on se figure si la cour de France était disposée à admettre ces étranges prétentions. L'ambassadeur de France en Angleterre était alors Colbert de Croissi, frère du contrôleur général. La correspondance du ministre et de l'ambassadeur, en 1669, révèle parfaitement les dispositions des deux cours, et contient à cet égard de curieux renseignements.

On se souvient que la France était liée à cette époque avec la Hollande par un traité d'alliance offensive et défensive, traité qu'elle se souciait fort peu d'exécuter, et qu'elle n'exécuta pas quand le moment fut venu, laissant, sous divers prétextes plus ou moins bien colorés, les flottes anglaise et hollandaise s'entre-détruire seules à son profit. L'Angleterre avait donc alors un intérêt réel à ménager la France. Malgré cela, elle se montrait d'une susceptibilité extrême, soit sur le droit de pavillon, soit sur le développement de la marine française ; enfin elle ne reculait devant aucun moyen pour percer le secret de nos projets, témoin la lettre que Colbert écrivit le 5 avril 1669 à l'ambassadeur à Londres, pour lui dire qu'on était persuadé à Paris que toutes leurs dépêches étaient ouvertes en Angleterre, où l'on connaissait aussi leur chiffre, et pour l'engager à expédier les dépêches secrètes *par voie*

[1] Archives de la marine, *Registres des despesches*, année 1672, p. 93 et suiv.

de marchand. Dans une autre lettre du 27 avril, Colbert recommandait à son frère de faire en sorte que la méfiance naturelle des Anglais, en ce qui touchait l'accroissement de notre marine, n'augmentât pas. D'après cette lettre, toutes les fois qu'on parlerait des forces maritimes du roi, il faudrait les diminuer et bien faire connaître qu'il était impossible d'approcher de celles de l'Angleterre, la France n'ayant presque pas de vaisseaux marchands, « chose indispensable pour en pouvoir tirer les gens nécessaires aux armements des vaisseaux de guerre. »

Quatre ans auparavant, le 13 février 1665, l'ambassadeur hollandais Van Beuningen écrivait de Paris à J. de Witt : « Je ne manque point de faire usage de ce qu'a dit M. Downingh (ambassadeur à La Haye), *que les maximes de l'Angleterre ne vouloient pas que l'on souffrît que la France se rende puissante par mer* [1]. »

A l'égard des pavillons, la France proposait un moyen bien simple et qui devait couper court à toute difficulté : c'était de convenir que chaque gouvernement donnerait ordre à ses vaisseaux de guerre de n'exiger aucun salut, en cas de rencontre, de quelque rang et en quelque nombre qu'ils fussent. La lettre de Colbert qui proposait cet expédient est du 3 juillet 1669. Treize jours après, il écrit à l'ambassadeur pour le féliciter de l'avoir fait approuver et pour l'inviter à se hâter de faire expédier les ordres en conséquence par le roi et le duc d'York, grand-maître de la marine. Cependant il y avait eu un malentendu, et l'Angleterre ne s'était pas engagée autant que l'avait d'abord pensé Colbert. La lettre suivante renferme sur cette affaire des détails du plus grand intérêt. Le désappointement de Colbert, les reproches qu'il fait à son frère de s'être *laissé prendre un peu pour dupe,* les opinions qu'il exprime sur certaines prétentions de l'Angleterre, donnent à cette lettre une véritable importance, et la classent parmi les pièces historiques dignes d'être recueillies. Ces mots écrits en marge du registre d'où elle est tirée : *De la main de Monseigneur*, constateraient au besoin, si la gravité du sujet ne l'indiquait de reste, qu'elle est bien l'expression de sa pensée. Enfin, on a vu que toutes les réponses concernant les affaires de la marine étaient lues au conseil en présence du roi. Cette lettre peut donc être considérée comme la manifestation intime des opinions de Louis XIV et de Colbert relativement à la prépondérance maritime que l'Angleterre prétendait s'arroger alors.

« Paris, 21 juillet 1669.

« Je vous avoue que j'ay esté surpris de voir, par vostre lettre du 15 de ce mois, que vostre négociation auprès du roy d'Angleterre et de M. le duc d'Yorck, sur le sujet des saluts, n'ayt abouti qu'à donner les ordres à tous les vaisseaux anglois de ne point demander de salut et de n'en point rendre

[1] *Lettres et négociations entre J. de Witt*, etc., etc., t. III, p. 71.

dans la mer Méditerranée seulement, se réservant toujours leur chimérique prétention dans l'Océan. La grande facilité que vous y avez trouvée vient qu'asseurément ils croyoient qu'il leur estoit assez advantageux de saluer dans la Méditerranée pourvu qu'ils exigeassent le mesme salut dans l'Océan ; et comme vous leur avez demandé moins, ils vous l'ont accordé avec grande facilité ; et je ne puis pas m'empescher de vous dire que vous vous estes un peu laissé prendre pour dupe en cette occasion, veu qu'il valloit beaucoup mieux demeurer en l'estat où nous estions que de nous contenter de cet ordre, d'autant que les Anglois ne peuvent jamais nous contester la mer Méditerranée ; et à l'esgard de l'Océan, quoy qu'ils soient les plus puissants, nous n'avons pas vu jusqu'à présent que leur souveraineté prétendue ayt esté reconnue ; ainsy il auroit esté du bien commun des deux nations et de l'intérest des roys d'establir cette parité dans toutes les deux mers. Je vous doibs dire de plus que les ordres donnés en 1662 lorsque M. le duc de Beaufort mist en mer l'armée de Sa Majesté, et qu'il passa en Levant, par les deux roys, portoient d'éviter la rencontre, et, en cas qu'il ne se pust, de ne demander aucun salut de part ny d'austre. Je fais chercher les lettres de ce temps-là pour vous en envoyer des extraits ; cependant vous ne debvez point tesmoigner d'empressement de faire envoyer l'ordre qui vous a esté offert, et vous debvez faire connoistre audit roi et au duc d'Yorck les grands inconvénients que l'exécution peut tirer après soy, dès lors que la mesme chose ne sera point égallement establie dans les deux mers, et employez toute votre industrie pour obtenir cette égalité partout, s'il est possible.

A l'esgard du traicté de commerce, les pensées de milord Arlington sont très-raisonnables, puisqu'elles tendent à établir un traitement réciproque entre les deux royaumes ; c'est à vous à bien examiner toutes les différences de traictement qui se font, afin que vous en soyez bien instruict lorsque vous travaillerez à l'examen du projet qui vous sera dellivré.

Je vous envoye une relation de ce qui s'est passé sur le vaisseau du capitaine Languiller, faite par son frère qui est à présent au Havre, et qui l'a accompagné jusqu'à Cadis ; vous verrez qu'elle est bien différente de ce qui a esté dit en Angleterre. Vous pourrez vous en servir auprès du roy pour luy faire connoistre le caractère des esprits qui publient ces sortes de nouvelles [1].

« COLBERT. »

Telles étaient les difficultés des négociations dirigées de Paris par Colbert relativement à la question des saluts. Celles dont l'augmentation des tarifs fut la suite n'étaient pas moins grandes, bien que moins dangereuses, moins brûlantes, et, comme il arrive souvent, elles se prolongèrent longtemps sans aboutir à rien. On a vu quelle avait été cette augmentation, et que des menaces de représailles ne s'étaient pas fait attendre. Elles étaient, il faut bien le dire, très-naturelles, très-logi-

[1] Bibliothèque royale, Mss. *Registres des despesches concernant le commerce*, année 1669, n° 204. Les autres lettres dont il est question un peu plus haut se trouvent dans le même registre, aux dates indiquées.

ques, et la plus ordinaire prudence commandait de les prévoir. Mais ce qu'il eût été impossible d'imaginer, ce qu'on a peine à croire aujourd'hui, c'est que l'Angleterre, tant son irritation contre le nouveau tarif était grande, imagina de donner à ses représailles un effet rétroactif. Une lettre de Colbert du 23 mai 1670 ne permet à ce sujet aucun doute. Cette lettre, adressée à l'ambassadeur, portait, en substance, qu'il était injuste de faire payer de nouveaux droits aux marchands français pour des eaux-de-vie envoyées en Angleterre et vendues depuis plusieurs années sur la valeur des droits alors existant.

« Je suis persuadé, ajoutait Colbert, qu'en faisant connoistre au roy d'Angleterre combien cette prétention est peu fondée sur la justice, peut-estre vous parviendrez à faire descharger les marchands françois qui ont envoyé leurs eaux-de-vie à leurs correspondants sur l'assurance de l'imposition qui existoit alors, et dans laquelle la foy du roy d'Angleterre estoit engagée [1]. »

Quoi qu'il en soit, les négociations relatives à un nouveau traité de commerce n'étaient pas abandonnées, et, en ce qui touchait les intérêts de l'agriculture française, de pareilles avanies en démontraient surabondamment l'urgence. Cependant, la question faisait peu de progrès. En 1671, notre ambassadeur soumit à Colbert un mémoire où il discutait quatre bases différentes, sur lesquelles le traité avec l'Angleterre pourrait être établi, au choix des parties contractantes. Ces bases étaient celles-ci :

1° Egalité complète de traitement ;

2° Traitement des Anglais en France de la même manière que les Français seraient traités en Angleterre ;

3° Maintien du *statu quo* en renouvelant les anciens traités ;

4° Rétablissement des tarifs tels qu'ils étaient en 1664, et suppression du droit de 50 sous par tonneau, tout en conservant, pour tout le reste, le traitement en vigueur.

Colbert répondit à ce mémoire que la dernière base était inadmissible, le roi ne voulant, en aucune manière, renoncer à la liberté d'imposer, dans son royaume, tels droits qu'il lui conviendrait. Pour la troisième on pourrait peut-être la discuter, mais alors seulement qu'il aurait été reconnu impossible de s'entendre sur les deux premières. Un de ses arguments était que l'avantage des deux peuples ne consistait pas à profiter l'un sur l'autre, à se disputer le peu de commerce qu'ils faisaient, mais à l'augmenter considérablement, en le retirant petit à petit des mains des Hollandais, qui l'avaient usurpé. Quant à la vérification des marchandises prétendues vicieuses, au sujet desquelles les Anglais revenaient toujours à la charge, Colbert se montrait inexorable. Il en était de même du droit de 50 sous par tonneau, et il faisait ob-

[1] Archives de la marine, *Registres des despesches*, etc., année 1670.

server, avec beaucoup de raison, sur ce dernier article, que, l'impôt correspondant étant de 3 livres 10 sous en Angleterre, il avait lieu de s'étonner qu'on demandât la suppression de ce droit, suppression qu'il faudrait d'ailleurs accorder en même temps aux Flamands, aux Espagnols, aux Suédois, aux villes anséatiques, ce qui reviendrait à une abolition entière, et que tout ce que l'on pouvait faire c'était de stipuler l'exemption réciproque pour un nombre égal de navires des deux pays.

Enfin, un an plus tard, au moment où la France allait entreprendre sa grande campagne contre la Hollande et où il lui convenait de s'unir le plus étroitement possible avec l'Angleterre, Colbert jugea convenable de faire un dernier sacrifice. Répondant alors à une note relative au traité de commerce, remise par les commissaires anglais à notre ambassadeur, il autorisa ce dernier à concéder, s'il le fallait, le tarif tel qu'il existait avant 1664, c'est-à-dire une réduction des deux tiers environ sur celui de 1667, en recommandant néanmoins à l'ambassadeur « d'employer toute son industrie pour ne pas épuiser son pouvoir sur cet article-là [1]. »

Voilà donc qu'elles furent, abstraction faite de cette dernière et très-importante concession motivée par les circonstances, les règles adoptées par Colbert en ce qui concernait les relations commerciales de la France avec l'Angleterre. Ce système, il est facile d'en juger par ce qui précède, n'aboutissait à rien moins qu'à sacrifier les produits de nos manufactures naturelles, dont il semble que la Providence ait voulu rendre une partie de l'Europe tributaire, à ceux de certaines manufactures encouragées et privilégiées, qui avaient encore pour résultat, outre le tort immense qu'elles faisaient à l'agriculture et par conséquent à tout le royaume, d'augmenter le prix d'un grand nombre d'objets de consommation. Il y a déjà longtemps, vers 1712, la question de savoir si ce système a été utile ou nuisible à la France a été agitée dans les régions mêmes du gouvernement. Un mémoire rédigé à cette époque pour un ministre, en vue des négociations que l'on prévoyait devoir s'établir prochainement à l'occasion du rétablissement de la paix, discute en détail cette question, et renferme sur les commencements du commerce de l'Angleterre de curieux documents [2]. La fabrication des draps ne

[1] Archives de la marine, *Registres des despesches*, année 1671, t. II, p. 50 et suiv.; année 1672, t. I, p. 93 et suiv. *Mémoire du Roy servant de réponse au projet de traité de Commerce entre la France et l'Angleterre, mis entre les mains du sieur Colbert, ambassadeur de Sa Majesté près du Roy de la Grande-Bretagne, par milord Arlington. — Eclaircissements sur les demandes faites par les commissaires du Roy de la Grande-Bretaigne pour le traicté de commerce, du 4 avril 1672.*

[2] Bibliothèque royale, Mss. *Mémoires sur le commerce et les finances de la France, des Colonies, de l'Angleterre et de l'Espagne.* 1 vol. in-fol. suppl. Fr, n° 1792.

s'introduisit dans ce royaume qu'en 1485, et fit surtout de rapides progrès pendant le règne de la reine Elisabeth, qui profita habilement des troubles survenus dans les Pays-Bas pour attirer dans ses Etats un grand nombre d'ouvriers flamands. La découverte de la Floride par Sébastien Cabot, en 1496, celle de la Virginie un siècle plus tard, par Walter Raleigh, l'occupation des Bermudes en 1612, celle de la Jamaïque, d'Antigoa, des Barbades, d'une partie des îles Saint-Christophe et de la Guadeloupe, de la Caroline, de Maryland, etc., vers le milieu du même siècle, donnèrent à sa marine une importance considérable, qui lui permit de lutter avec celle des Hollandais, d'éclipser toutes les autres, et d'offrir avantageusement sur tous les marchés, notamment en France, les produits des fabriques anglaises. L'établissement du droit de 50 sous par tonneau porta un coup sensible à cette prospérité. « Cette nouveauté, dit le mémoire de 1712, fut regardée en Angleterre comme le signal d'une interruption manifeste au cours ordinaire du commerce et une infraction aux traités conclus avec la France depuis plus de deux siècles, et servit de fondement au fameux Acte de navigation. » On a pourtant vu que la mesure dont il s'agit était impérieusement commandée à la France, sous peine de n'avoir jamais à opposer que quelques barques aux flottes chaque jour plus puissantes de l'Angleterre et de la Hollande. Les tarifs de 1664 et de 1667, mais principalement ce dernier, durent être beaucoup plus funestes à l'Angleterre. En effet, ce sont ces tarifs qui amenèrent les singulières représailles rétroactives dont il est question dans la correspondance de Colbert.

Quant aux conséquences du système de ce ministre à l'égard des manufactures, il est curieux, même aujourd'hui, de lire avec quelle hardiesse et quelle sûreté de vues elles furent appréciées, trente ans après sa mort et du vivant même de Louis XIV, par un homme qui occupait lui-même, on n'en saurait douter d'après son langage et en pesant les renseignements qu'il a eus en sa possession, de hautes fonctions dans le gouvernement.

La question la plus importante débattue dans le mémoire sur le commerce avec l'Angleterre était celle-ci : *Le temps où les Anglais enlevaient nos denrées en échange de leurs draps était-il plus ou moins avantageux pour la France que celui où, grâce au produit des manufactures nationales, elle n'achetait pas de draps aux étrangers, mais où elle avait cessé de leur vendre les produits de son sol ?*

Cette question, disait l'auteur du mémoire, paraissait encore indécise. En effet, d'un côté, beaucoup de fabriques s'étaient formées à Sedan, Carcassonne, Abbeville, Amiens, Lille, Elbeuf. Ces fabriques enrichissaient les villes où on les avait établies et occupaient beaucoup de monde. En outre, la prudence ne voulait-elle pas que l'on se dispensât de tirer de

l'étranger tout ce que l'on pouvait fabriquer chez soi? On ajoutait à cela qu'à l'époque de la plus grande prospérité de notre commerce avec l'Angleterre, les Anglais étaient tous les ans nos débiteurs de 10 millions de livres, et qu'en raison du besoin extrême qu'ils avaient de nos toiles, de nos vins, de nos eaux-de-vie, de nos sels et de nos chapeaux, non-seulement il n'était pas à craindre que la surtaxe dont leurs draps avaient été frappés les empêchât de venir prendre ces divers objets chez nous, mais que, selon toutes les apparences, ils devraient laisser en France encore plus de numéraire qu'auparavant.

On ne saurait douter que ces raisons n'aient exercé une grande influence sur les décisions de Colbert, et il faut bien convenir qu'aujourd'hui encore elles ont, dans les questions analogues, de nombreux et zélés partisans. Cependant, les objections que l'on y faisait dès 1712, et qu'on peut y faire encore, avaient aussi une véritable importance, et comme la question est pour ainsi dire encore pendante, on me permettra de les exposer ici succinctement.

Parmi ces objections, les plus graves étaient au nombre de sept.

1° Il se fabriquait avant le tarif de 1667 trois sortes de draps : les fins, les médiocres, les grossiers. La France faisait une partie des médiocres et tous les grossiers; en somme, elle exportait pour 30 millions de draps sur lesquels, on l'a déjà vu, ceux d'Angleterre ne figuraient que pour 8 millions, et permettaient de faire des assortiments recherchés par les marchands étrangers.

2° Les obstacles apportés à l'entrée des draps d'Angleterre avaient été cause que les négociants de ce pays s'étaient mis à fabriquer les draps médiocres et grossiers, avaient expédié directement aux étrangers les assortiments que nous étions en possession de leur fournir, et avaient ainsi fait baisser le débit de nos draps à l'étranger.

3° L'augmentation de nos tarifs avait porté le gouvernement anglais à élever le prix d'entrée de nos vins, eaux-de-vie, vinaigres; mais en même temps il avait laissé subsister les anciens droits sur les vins de Portugal, des bords du Rhin, des Canaries, et diminué considérablement, par ces représailles, le débit qui se faisait des vins français.

4° Les avantages procurés aux ouvriers des manufactures n'étaient pas comparables au tort fait à l'Etat en forçant les Anglais d'aller prendre chez les autres nations les eaux-de-vie qu'ils tiraient des provinces dont elles faisaient toute la richesse. Telles étaient la Champagne, la Bourgogne, la Provence, la Biscaye, la Guyenne, la Saintonge, le Languedoc, le Roussillon, la Haute-Bretagne, l'Anjou, la Lorraine, le Blaisois et l'Orléanais. Depuis que les vins et eaux-de-vie de ces provinces ne se vendaient plus, un malheureux vigneron qui possédait pour 800 livres de vin ne pouvait, faute de débouchés, payer une taille de 30 li-

vres, ou bien, s'il vendait, c'était à vil prix, les Anglais et les Hollandais n'étant plus là pour donner aux produits de ses terres, par la concurrence qu'ils se faisaient entre eux, leur ancienne et véritable valeur[1].

5° Il avait fallu tirer d'Espagne tous les ans pour 10 millions de laine ; aussi l'aune de drap fabriqué en France valait 16 livres, c'est-à-dire 2 livres de plus qu'on ne vendait auparavant les draps d'Angleterre.

6° La diminution du commerce avait causé une grande diminution dans le revenu des fermes publiques ;

7° Enfin, malgré tous les encouragements qu'on leur avait accordés, les manufactures ne s'étaient pas multipliées ; il ne s'y était point formé de grandes maisons ni de fortunes considérables, et ceux qui avaient eu l'entreprise de l'habillement des troupes s'étaient seuls enrichis.

En résumé, d'après le mémoire, le droit de 50 sous par tonneau devait être considéré comme la première source du mal ; mais l'augmentation du droit sur les draperies étrangères, augmentation dont

[1] Relativement à cette conséquence naturelle et pour ainsi dire forcée de l'augmentation des droits, on trouve dans la correspondance de Colbert les assertions les plus contradictoires. Je me bornerai à en signaler quelques-unes.

Le 13 septembre 1669, Colbert écrit à M. de Pomponne que la diminution du commerce dont se plaint M. de Witt est la même partout.

Le 19 décembre, au même : « Il s'est plus enlevé de vin que jamais dans le mois de novembre. »

Le 27 décembre 1669, au même : « A l'égard du commerce, je ne trouve point qu'il diminue en France, en sorte que je vois clairement la diminution de celui de Hollande, ce qui est une matière de consolation. »

Le 19 mars 1671, au même : « Les efforts des états pour se passer de nos vins et eaux-de-vie n'ont eu d'autre effet que de faire enchérir de 10 livres, depuis un mois, la barrique d'eau-de-vie, c'est-à-dire qu'avant leurs défenses on ne la vendait que 46 livres et qu'elle en vaut 56, et même il s'en charge beaucoup plus, avec cette différence que les vaisseaux sont anglais, danois ou hambourgeois. »

Puis, huit jours après cette lettre, le 27 mars 1671, Colbert écrit à un de ses agents à Bordeaux : « *Pourvu que la diminution qu'il y a cette année de l'enlèvement des vins et eaux-de-vie ne provienne que de la stérilité de la dernière année, il y a lieu de s'en consoler*.... J'ai peine à croire que les Hollandais se puissent passer de nos vins et eaux-de-vie, ni qu'ils puissent en diminuer l'achat. » (Bibliothèque royale et Archives de la marine, *Registres des despesches*, etc., années 1669 et 1671.) Convaincu de la bonté de son système, Colbert se débattait contre les faits qui le contrariaient, les attribuait à d'autres causes ; à plus forte raison cherchait-il à faire prendre le change aux instruments de ses desseins, afin qu'ils le servissent mieux. On a déjà vu plusieurs preuves de cette tactique ; ici, la contradiction est patente et résulte du texte même de sa correspondance. D'ailleurs, il est évident que l'élévation des droits d'entrée dont les draps de Hollande et d'Angleterre avaient été frappés en 1667 ne pouvait avoir pour résultat, comme il l'assurait à M. de Pomponne, qui sans doute n'en croyait rien, d'augmenter le débit de nos eaux-de-vie et de nos vins.

les fâcheuses conséquences étaient inévitables et pouvaient être prévues, l'avait considérablement aggravé.

La conclusion était qu'il fallait profiter de l'ouverture des négociations pour rétablir la liberté que les Anglais avaient eue autrefois de vendre leurs draperies en France, porter notre attention sur les laines que le royaume pouvait produire, en tirer d'Espagne le moins possible, et favoriser la contrebande qui se pratiquait entre Calais et l'Angleterre pour l'introduction des laines de ce pays qui nous étaient utiles. On ne pouvait se flatter, il est vrai, moyennant ces changements, de ramener le commerce français au point où il était en 1659, parce que le cours en avait été dérangé. A cette époque, en effet, l'Angleterre tirait tous ses chapeaux de Caudebec, et Lyon lui fournissait toutes ses étoffes de soie ; elle avait depuis établi des manufactures de ces objets, sans compter celles des draps grossiers que nous faisions seuls auparavant. D'un autre côté, les Hollandais avaient débauché des ouvriers de nos papeteries ; ils avaient appris à faire des toiles à voiles, et ils en approvisionnaient l'Angleterre. Mais on aurait au moins la perspective d'augmenter le débit de nos vins et eaux-de-vie, de nos toiles à voiles, meilleures que celles de la Hollande, et de nos sels, plus estimés que ceux du Portugal [1].

Telles étaient les idées que des esprits éclairés avaient déjà sur la liberté du commerce, il y a plus de cent trente ans [2]. On a vu plus haut pour quels motifs ces propositions pouvaient être combattues avec succès en ce qui concernait l'établissement du droit de tonnage, mesure indispensable et sans laquelle, vu les ressources des marines hollandaise et anglaise, la France eût été éternellement condamnée, sous ce rapport, à une humiliante et dangereuse infériorité. Mais, ces réserves faites, il faut convenir que les résultats attribués à l'augmentation excessive des tarifs en 1667 n'étaient malheureusement que trop réels, et il est trop vrai encore qu'en se combinant avec la législation sur les grains cette aggravation produisit dans les provinces, mais principalement dans les campagnes, l'horrible détresse dont les intendants, les évêques et les gouverneurs crurent devoir informer Colbert. Puis enfin, à la mort de ce ministre, l'exagération de son système sur le commerce des grains et sur les manufactures, compliquée, il est vrai, des conséquences d'une guerre désastreuse, réduisit le royaume à cet état dont Vauban a tracé le déplorable tableau.

Quoi qu'il en soit, les négociations entamées entre la France et l'An-

[1] Bibliothèque royale, Mss. *Mémoires sur le commerce*, etc.

[2] Ces idées de liberté dataient, au surplus, de beaucoup plus loin. On en jugera par le titre d'une brochure publiée, il y a plus de deux siècles, sous ce titre : *le Nouveau Cynée ou Discours des occasions et moyens d'establir une paix générale et la liberté du com-*

gleterre, en 1669, pour la conclusion d'un traité de commerce, ces négociations où Colbert, dominé par l'intérêt politique de la situation, abandonnait, non-seulement le tarif de 1667, mais celui de 1664, demeurèrent sans résultat. Les événements marchèrent plus vite qu'elles. En 1672, au commencement de la campagne de Hollande, les deux nations étaient unies, contrairement à l'intérêt évident de l'Angleterre, et grâce aux séductions de toutes sortes exercées sur Charles II à l'instigation de Louis XIV, habile à exploiter au profit de sa politique les passions de ce prince [1]. Peu de temps après, l'Angleterre força la main à son roi,

merce par tout le monde. Em. Cr. P. Paris, 1623; Bibliothèque royale, Mss. Cette brochure se trouve dans le *Portefeuille Fontanieu*, nos 580 et 581. L'extrait suivant de la table des matières donnera une idée de la tournure d'esprit de l'auteur, dont l'abbé de Saint-Pierre n'a fait, en quelque sorte, que développer le thème principal.

« Assemblée générale de tous les souverains nécessaire pour maintenir la paix.

« Guerriers sont d'un naturel turbulent; il est plus dangereux de les trop estimer que de les abaisser.

« Vanité de l'homme des armes reconnue en fin par ceux qui en font profession.

« *Justice vaut mieux que vaillance.*

« *Labourage est un mestier honorable*; idem, *Marchandise et trafic.*

« *Mariages doivent estre recommandez.*

« *Médecine et mathématiques plus nécessaires que toute autre science.*

« *Monnoye doit estre partout d'une mesme loy et poids.*

« Paix générale ne peut abastardir la valeur.

« Pauvres doivent estre nourris au dépens du public.

« Punir les meschants; appointer honorablement leurs parents.

« Religion gist principalement en la recognoissance d'un Dieu.

« Rois tyranniques ne peuvent estre attaqués légitimement par leurs subjects.

« Sauvages doivent estre tenus comme des bestes.

« Soldats se glorifient de peu de chose; de tout temps ont esté plus estimez que le reste des hommes; ne doivent estre trop honorez.

« Tuer et nuire sont choses faciles. »

Que l'on écarte quelques idées déraisonnables, absurdes, et l'on sera forcé de convenir qu'il y avait tout à la fois bien de la hardiesse et de la justesse dans ce penseur de 1623.

[1] *Histoire de la marine*, par M. Eugène Sue, 1re édition en 5 volumes. Voir aux pièces justificatives, t. II, p. 264 et 265, le traité secret signé, à cette occasion, entre Louis XIV et Charles II par l'influence de Madame, sœur de Charles II, et de Mlle de Kerouel, une de ses demoiselles d'honneur, qui devint maîtresse de Charles II sous le titre de duchesse de Portsmouth. Par ce traité, signé à Douvres le 22 mai 1670, Louis XIV donnait à Charles II : 1° 2 millions de livres, et il s'engageait en outre à lui fournir six mille hommes de pied pour lui faciliter les moyens *de se réconcilier avec l'Eglise romaine aussitôt que le bien des affaires de son royaume le permettrait* : 2° 3 millions de livres pour faire la guerre à la Hollande avec au moins cinquante gros vaisseaux et dix brûlots, afin, dit l'article V du traité, *de mortifier l'orgueil des états généraux et d'abattre la puissance d'une nation qui s'est si souvent noircie d'une extrême ingratitude envers ses fondateurs, laquelle meme a l'audace de se vouloir ériger en souverains arbitres et juges de tous les autres potentats*, etc., etc. Telles furent les principales conditions du traité secret de Douvres. En 1671, il y eut ce qu'on ap-

et celui-ci dut faire cause commune avec la Hollande. Quelques années plus tard, le 24 février 1677, un traité de commerce était signé à Saint-Germain entre la France et l'Angleterre [1]. Mais ce traité semble avoir eu simplement pour objet de rétablir entre les deux pays les relations qui avaient été interrompues par la guerre, et il ne stipula rien en ce qui concernait leurs tarifs réciproques. Or, c'était le fond de la question, et, comme il arrive dans la plupart des conventions diplomatiques, crainte de ne pouvoir s'entendre de longtemps, on n'y toucha pas. D'un autre côté, il est certain, et le fait est constaté par un mémoire manuscrit de Colbert, qu'à la paix de Nimègue la France renonça, non sans un vif déplaisir, à son tarif de 1667, et l'on a toujours dit que ce fut en faveur de la Hollande [2]. Pourtant il n'est fait aucune mention d'une résolution aussi importante dans le traité de commerce et de navigation qu'elle signa avec cette puissance en 1678 [3]. La même faveur fut-elle accordée à l'Angleterre? Cette supposition n'a rien d'invraisemblable ; ajoutons néanmoins que ni les documents officiels, ni les travaux imprimés ou manuscrits sur le commerce de la France avec cette nation ne fournissent aucune indication à ce sujet.

Enfin, le traité de 1677 avec l'Angleterre contenait, au sujet des marchandises de contrebande que les sujets de l'une ou de l'autre nation pourraient transporter aux ennemis, un article qui mérite d'être reproduit, et que l'Angleterre, tantôt pour ce motif, tantôt pour un autre, semble avoir constamment tenu à insérer dans tous ses traités. Cet article est le cinquième du traité.

« Que si les vaisseaux et autres bâtiments appartenant au roi très-chrétien sont rencontrés en pleine mer ou en lieux qui ne soient pas de la domination de la Grande-Bretagne, par des navires dudit seigneur roi ou des armateurs ses sujets, lesdits navires pourront, en demeurant dans une distance raisonnable, envoyer leur chaloupe à bord desdits vaisseaux et autres bâtiments des sujets du roi très-chrétien, et y feront entrer deux ou trois hommes seulement qui se feront représenter par le maître ou le patron les lettres de mer ; après quoi le passage leur sera libre, sans qu'on puisse les molester, visiter, arrêter, ou les contraindre à changer de route.

« Les sujets du roi de la Grande-Bretagne jouiront des mêmes libertés et franchises, en représentant leurs passeports et lettres de mer suivant la formule ci-dessus dit [4]. »

Le même article figure à la vérité dans le traité de commerce et de navigation signé l'année suivante entre la France et la Hollande, et on

pelle un traité *simulé*, en tout conforme au traité de Douvres, sauf la clause dite de *catholicité*, qui demeura secrète entre les deux rois, et dont ni leurs ambassadeurs, ni le Parlement anglais n'eurent connaissance.

[1] *Recueil des traités de commerce*, etc., t. II.

[2] *Recherches sur les finances*, année 1683.

[3] *Recueil des traités de commerce*, etc., t. II.

[4] *Recueil des traités de commerce*, etc., t. II, p. 26.

le trouve depuis cette époque textuellement reproduit dans tous les traités subséquents avec le même pays.

XIV

Cependant, en ce qui touchait la Hollande, l'augmentation du tarif français en 1667 avait dû produire dans ce pays une irritation extrême, s'il faut en juger par l'amertume de ses récriminations et par la vigueur des représailles où sa rancune l'entraîna. Cette puissance se trouvait alors dans une position très-critique et dont il importe de se rendre compte pour apprécier les graves événements qui suivirent. « Il est singulier et digne de remarque, a dit Voltaire au sujet de l'invasion de la Hollande en 1672, que, de tous les ennemis qui allaient fondre sur ce petit Etat, il n'y en eût pas un qui pût alléguer un prétexte de guerre[1]. » En effet, si les motifs ne manquaient pas, ni la France ni l'Angleterre n'avaient, il faut l'avouer, aucun grief sérieux à lui reprocher, et cette absence de raisons à alléguer fut telle qu'au moment où les préparatifs de Louis XIV se trouvèrent achevés, prise à l'improviste, atterrée, la Hollande lui fit demander si c'était bien contre elle qu'ils étaient dirigés.

On a souvent répété, depuis bientôt deux siècles, que la Hollande s'était attiré la colère de Louis XIV par l'orgueil et la vanité de ses médailles. Cette explication, si elle était vraie, serait peu honorable pour la France, et témoignerait de la plus déplorable légèreté de la part du roi et de ses ministres. Mais les faits la contredisent complétement. A la vérité, les Hollandais avaient fait graver une médaille ainsi conçue : « *Assertis legibus ; emendatis sacris ; adjutis, defensis, conciliatis regibus ; vindicata marium libertate ; stabilita orbis Europæ quiete* : Les lois affermies, la religion épurée ; les rois secourus, défendus et réunis ; la liberté des mers vengée ; l'Europe pacifiée. » Mais cette médaille ayant éveillé la susceptibilité de Louis XIV, ils en firent briser le coin[2]. Il est vrai encore qu'on reprocha à l'ambassadeur Van Beuningen d'en avoir fait graver une où, nouveau Josué, il disait au soleil de s'arrêter : *Sta sol*, ce qui était en même temps une allusion à la fameuse devise *Nec pluribus impar* et aux conquêtes du roi suspendues en 1667 par le traité d'Aix-la-Chapelle, dont Van Beuningen avait été le négociateur principal, sans pouvoir obtenir toutefois qu'on donnât à la France la Franche-Comté au lieu de la Flandre espagnole. Mais cette accusation était une véritable calomnie, et, dès qu'il en fut informé, Van Beuningen écrivit à M. de Lionne pour démentir le bruit qu'on avait répandu, à quoi M. de

[1] *Siècle de Louis XIV*, chap. X.
[2] *Ibidem.*

Lionne répondit « qu'on était persuadé à la cour de la vérité de ce qu'il disait. » Il paraît même, d'après une lettre de Van Beuningen, que la médaille dont il s'agit n'avait existé que dans l'imagination de ses ennemis [1].

L'invasion de la Hollande eut donc des causes plus sérieuses que celles-là. Une d'elles, on l'a déjà vu par l'extrait du traité secret entre Louis XIV et Charles II, fut l'audace de ces républicains *de se vouloir ériger en souverains arbitres et juges de tous les autres potentats,* témoin le rôle qu'ils avaient joué lors du traité d'Aix-la-Chapelle; l'autre, et elle ne fut pas moins déterminante que la première, fut l'augmentation de droits dont les états généraux frappèrent les vins et eaux-de-vie de France, en représailles des droits énormes mis sur leurs draperies en 1667. Ainsi, ce que l'on croit avoir été principalement une guerre de médailles fut en grande partie une guerre de tarifs.

« Le germe de la guerre de 1672, dit l'*Encyclopédie*, fut dans le tarif de 1667. Sans ce tarif, qui aigrit les esprits et les porta à toute sorte de mauvais traitements contre la France, quel intérêt les Hollandais pouvaient-ils avoir à indisposer un roi tel que Louis XIV ?... Mais le nouveau tarif attaquait essentiellement leur commerce. C'était les blesser dans la partie la plus sensible de leur existence; dès lors, ils crurent ne devoir plus rien ménager [2]. »

On n'a pas oublié l'émotion que produisit en Hollande l'établissement du droit de 50 sous par tonneau sur tous les navires étrangers qui fréquenteraient nos ports. Un an après, l'Acte de navigation porta à la marine hollandaise un coup plus funeste encore. Puis vint l'augmentation de notre tarif, suivie presque aussitôt d'une autre augmentation tellement forte qu'elle équivalait à une véritable prohibition. Et tout cela frappait la Hollande au moment même où elle venait d'atteindre au plus haut point de sa splendeur, coup sur coup, sans qu'elle eût en quelque sorte le temps de se retourner, de chercher d'autres débouchés ou de modifier sa fabrication. Certes, c'était là une situation funeste,

[1] Bibliothèque royale, Mss. *Lettre de M. Conrard Van Beuningen à M. de La Volpilière, docteur en théologie.* Après la campagne de 1672, ce dernier avait publié un recueil d'odes intitulé : *la Hollande aux pieds du Roi.* Voici le titre et le premier vers de la pièce qui ouvre le volume : *La Hollande aux pieds du Roi. Elle lui demande la paix, et, se confessant coupable, tâche de rentrer en grâce auprès de lui. Ce ministre orgueilleux qui m'attire la guerre*, etc.... Ce ministre est Van Beuningen, qui fit peindre un soleil avec cette parole de Josué : *Sta sol.* (*Note de La Volpilière.*) Le même poëte traitait Van Beuningen d'*orgueilleux Phaëton*, de *faux Josué*, de *faux devin*, etc. La lettre de celui-ci, dans laquelle respire d'un bout à l'autre une ironie froide, calme, et en quelque sorte diplomatique, réduit à leur juste valeur ces sottes accusations. (*Manuscrit des Blancs-Manteaux*, n° 63; *Histoire de la marine*, pièces justificatives.)

[2] *Dictionnaire des finances*, article *Tarif.* Au surplus, je dois dire que l'*Encyclopédie* désapprouve les Hollandais d'avoir élevé les droits d'entrée sur nos vins et eaux-de-vie, alors que, de 1664 à 1667, Colbert avait presque triplé les droits sur leurs draps.

qui a, de nos jours, par intervalles, des équivalents chez les nations, chez les villes exclusivement manufacturières, parce que le propre de l'industrie est de se développer dans des proportions pour ainsi dire géométriques, sans rapport avec les besoins, ou du moins avec la possibilité de les satisfaire, ce qui est cause qu'elle n'est jamais si près d'une crise qu'au moment où elle occupe le plus de bras. On conçoit donc que cette situation ait arraché un long cri d'alarme à la Hollande, qu'elle se soit fortement débattue, malgré les intérêts politiques qui la poussaient vers la France, pour échapper aux liens dont celle-ci voulait l'enchaîner, et il est bien évident que, si Colbert avait pu lui faire beaucoup de mal sans que ce mal exerçât un contre-coup des plus fâcheux pour notre agriculture, il eût admirablement atteint son but. Ici, par malheur, le but avait été dépassé, et, à défaut des enseignements de la science encore à venir, Colbert, homme de détails et d'action, n'avait ni le coup d'œil assez élevé, ni le génie nécessaire pour découvrir alors les vices du système où il s'était si résolument engagé.

Déjà, vers le commencement de 1667, on pouvait voir se former à l'horizon l'orage qui éclata cinq ans après. Van Beuningen était alors à Paris en qualité de ministre extraordinaire. « Ce Van Beuning, dit Voltaire, était un échevin d'Amsterdam qui avait la vivacité d'un Français et la fierté d'un Espagnol. Il se plaisait à choquer, dans toutes les occasions, la hauteur impérieuse du roi, et opposait une inflexibilité républicaine au ton de supériorité que les ministres de France commençaient à prendre. » On lui attribuait même, à ce sujet, quelques paroles assurément très-contestables. « *Ne vous fiez-vous pas à la parole du roi?* lui demandait un jour M. de Lionne dans une conférence. — *J'ignore ce que veut le roi*, aurait répondu Van Beuningen, *je considère ce qu'il peut*[1]. » Il faut ajouter, à son honneur, qu'au témoignage de M. d'Estrades, pendant qu'il était ambassadeur de France en Hollande, les deux frères de Witt, Van Beuningen et Beverning, étaient les seuls membres des états généraux qu'il croyait incapables de se laisser gagner[2].

Or, le 14 janvier 1667, Van Beuningen écrivait à La Haye qu'il ne

[1] *Siècle de Louis XIV*, chap. IX. Voilà du moins ce que raconte Voltaire, et il date cette fière repartie du 2 mai 1668. On remarquera qu'une telle réponse n'eût pas été seulement impertinente, mais très-déplacée, très-maladroite partout, et surtout à la cour de France, avec le caractère que l'on connaissait au roi. Évidemment un apprenti diplomate n'eût pas commis la faute reprochée à cet ambassadeur. Qui sait au surplus si, dès que la ruine de la Hollande fut résolue, on n'exagéra pas, pour faire sa cour au roi, l'*inflexibilité républicaine* qui l'avait choqué en lui? Il suffit d'ailleurs de lire la correspondance de Van Beuningen pour se convaincre qu'il était incapable de la maladresse et de la grossièreté qu'on lui attribuait.

[2] Lettre de M. d'Estrades au roi, du 17 septembre 1665.

s'occupait d'aucune affaire avec tant de zèle et d'application que des manufactures, attendu qu'il en connaissait toute l'importance. Plusieurs seigneurs de la cour goûtaient, disait-il, la raison dont il se servait pour leur persuader qu'il n'était pas de l'intérêt du royaume de *bander si fort cette corde*, et Colbert lui-même paraissait en sentir la force, mais pas assez pour l'engager à renoncer à son dessein d'établir des manufactures de draps, dont le succès lui semblait incertain tant que le commerce des draps de Hollande serait libre. Il est à craindre, ajoutait Van Beuningen, que nous ne soyons obligés d'avoir recours aux voies de *rétorsion ;* néanmoins, je crois que ce ne doit point être avant la paix[1].

Quelques jours après, le 20 janvier, Jean de Witt lui répondait de La Haye qu'on y était dans la même inquiétude, par rapport aux manufactures, mais que les moyens de rétorsion seraient impraticables, à cause de la diversité de conduite des amirautés, dont l'une ne manquerait pas de relâcher plus que l'autre pour attirer le débit de son côté, comme cela se pratiquait tous les jours à l'égard des manufactures d'Angleterre, qui étaient si expressément défendues. Cependant Colbert poursuivait obstinément ses projets, et au mois d'août 1667 il modifia une partie du tarif. Alors Van Beuningen écrivit qu'on s'était bien hâté dans la conjoncture présente, et avant la conclusion de la paix, de défendre les draps en plusieurs autres *manufactures* de la Hollande, que celui par les mains de qui ces choses se faisaient *agissait avec plus de fermeté que de circonspection*, mais que, puisque les Français repoussaient toutes les manufactures de la Hollande, il faudrait bien trouver un moyen, les plaintes étant inutiles, de les empêcher de *remplir ce pays des leurs, et de lui tirer par là le plus clair de son argent comptant.* A quoi Jean de Witt répondait, le 5 mai, par le retour du courrier : « Il ne reste plus que la voie de rétorsion à opposer aux nouveaux droits mis sur nos manufactures, ou plutôt à la défense indirecte qu'on en a faite. »

Mais ce n'étaient là que les préliminaires de la guerre de représailles dont on se menaçait, du reste, de part et d'autre. En 1668, Van Beuningen quitta Paris, où sa position était devenue très-difficile sans doute, soit à cause de son opposition au système dominant, soit encore pour la roideur et l'inflexibilité de ses formes. La correspondance de Colbert de l'année 1669 et des années suivantes fait voir quels souvenirs il y avait laissés, et témoigne d'une antipathie personnelle très-prononcée. « Malgré l'opiniastreté et la trop grande présomption du sieur Van Beuningue, écrivait-il le 29 mars 1669 à M. de Pomponne, au

[1] *Lettres et négociations entre M. Jean de Witt*, etc., t. IV. — Voir, pour les trois lettres suivantes, le même volume aux dates indiquées.

sujet de la prise d'un navire français par les Hollandais, il faut toujours faire les instances dans les formes prescrites, afin que nous puissions avoir de bonnes raisons quand le roi accordera des lettres de représailles[1]. »

Dans d'autres lettres des 31 mai, 21 juin et 25 novembre 1669, Colbert parle de *la chaleur, de l'emportement et des imaginations du sieur Van Beuningue, qui causeront à son pays les plus grands préjudices qu'il ait reçus.* Puis, vers la même époque (2 août 1669), « il prie M. de Pomponne d'avoir l'œil sur la modération du péage des vins du Rhin, dont Van Beuningue les menace depuis si longtemps, et sur les moyens que celui-ci entend pratiquer pour empêcher l'enlèvement de nos vins et de nos autres denrées et marchandises.» A ce sujet, d'ailleurs, Colbert ne pensait pas que cette menace, à l'aide de laquelle les états généraux espéraient l'effrayer, dût causer un grand préjudice à la France, et voici sur quoi il se fondait. Suivant lui, trois ou quatre mille navires hollandais venaient tous les ans enlever nos vins dans la Garonne et la Charente ; ils les portaient dans leurs pays, où ces vins payaient des droits d'entrée, et la consommation locale en absorbait le tiers. Quant au reste, au mois de mars ou d'avril, lorsque la mer devenait libre, ils l'exportaient soit en Allemagne, soit dans la Baltique, d'où ils revenaient chargés de bois, chanvre, fer, etc., etc. Si donc les Hollandais augmentaient l'impôt sur nos vins, sans diminution pour ce qui devait être réexporté, ils s'exposaient à ce que les Anglais et les Français leur enlevassent ce commerce de transport, qui était toute leur puissance. Si, au contraire, ils ne surimposaient que les vins consommés en Hollande, ils ne pouvaient retrancher cent cinquante ou deux cents barriques de leur consommation sans retrancher en même temps la subsistance à vingt matelots. (*Lettre à M. de Pomponne, du* 21 *mars* 1669). Aussi Colbert disait-il qu'ils « ne pouvaient nous faire un petit mal sans qu'ils s'en fissent un grand, » et qu'ils avaient agi « comme celui qui joue avec 100,000 écus de fonds contre un autre qui n'a rien du tout, c'est-à-dire qu'ils n'avaient rien à gagner et que nous pouvions gagner beaucoup. » (*Lettres au même du* 25 *novembre* 1669 *et du* 30 *janvier* 1671.) Peut-être la comparaison n'était-elle pas fort juste. On comprend très-bien, en effet, que les trois ou quatre mille navires hollandais qui chargeaient précédemment nos vins dans la Garonne ou dans la Charente, venant à cesser, pour un motif quelconque, de fréquenter nos ports, la France devait en éprouver un dommage considérable. Mais il paraît que la chaleur, l'emportement et les imaginations imputés à Van Beuningen étaient communicatifs ; car de nombreux

[1] Bibliothèque royale, Mss. *Registres des despesches*, etc., n° 204. — Voir, pour les lettres suivantes, ce volume ou ceux des Archives de la marine, aux dates indiquées.

passages de la correspondance de Colbert prouvent que, dans cette question, lui-même s'était mal préservé des défauts qu'il reprochait à l'ancien ambassadeur hollandais.

Voici maintenant les preuves que j'ai annoncées sur la part qu'il prit à la déclaration de guerre de 1672. Les extraits suivants de cette correspondance paraîtront sans doute assez concluants.

« 5 *avril* 1669, *à M. de Pomponne.* — Je trouve la conduite de messieurs les estats tirannique sur tout ce qui concerne le commerce ; mais je doute fort que Sa Majesté soit résolue de les souffrir. »

Cependant, au mois de novembre 1670, après avoir longtemps menacé d'user de représailles sans rien obtenir, les Hollandais augmentèrent les droits d'entrée sur les vins et eaux-de-vie de France et sur d'autres articles de nos manufactures[1]. M. de Pomponne en informa Colbert, qui lui répondit :

« 21 *novembre* 1670. — Si cet avis est véritable, il y aura lieu d'examiner les moyens de leur rendre la pareille, à quoy nous n'aurons pas beaucoup de difficulté, d'autant qu'ils contreviennent directement au traité en donnant l'exclusion à nos eaux-de-vie ; mais ils ont accoustumé en d'autres occasions, mesmes plus importantes, de ne pas faire grand cas des traités; le mal est pour eux que je ne vois pas le roy en résolution de le souffrir, comme par le passé, et j'espère que vous verrez dans peu qu'ils auront tout lieu de se repentir d'avoir commencé cette escarmouche. »

Puis, quelques jours après, M. de Pomponne ayant confirmé la nouvelle relative à cette augmentation de droits, Colbert lui écrivit ce qui suit :

2 *janvier* 1671. — Je puis vous asseurer que c'est un pas bien hardi pour les estats. Nous verrons par la suite du temps qui aura eu raison sur ce sujet, ou ceux qui ont prétendu donner de la crainte et faire du mal au royaume par ces moyens, ou ceux qui n'ont pas voulu prendre cette crainte ni appréhender ce mal. »

On comprend, à la lecture de ces lettres, qu'à l'époque où elles furent écrites l'invasion de la Hollande était déjà projetée, et que, loin de s'opposer à ce projet, qui était le rêve de toute la cour, mais dans

[1] Huit mois auparavant, le Parlement anglais avait augmenté les droits sur nos vins et la Hollande s'en était réjouie en attendant qu'elle suivît cet exemple. Il est curieux de lire ce que Colbert écrivit à ce sujet à M. de Pomponne, le 28 mars 1670 : « La joie que l'on tesmoigne en Hollande des nouvelles impositions que le Parlement d'Angleterre a mis sur nos vins ne sera pas de longue durée, parce que tout ce qui en peut arriver est que, dans le commencement de cet establissement, il pourra causer quelque diminution dans la consommation qui s'en fait, mais il y a bien de l'apparence que dans la suitte elle sera considérablement augmentée, *veu que nous trouvons partout que le vin ne se consomme avec tant d'abondance en aucun lieu qu'en ceux où il est le plus cher*, estant d'ailleurs bien difficile, voire mesme impossible, que les Anglois se passent de boire nos vins; néantmoins, il faut laisser repaistre les Hollandois de ces apparences, tandis que nous jouissons en effet d'une augmentation considérable de commerce.

des vues diverses, Colbert le seconda de toute son influence. Enfin, à tous les motifs que l'on vient d'exposer, il est permis d'en ajouter un autre qui n'agissait pas moins fortement sur son esprit : c'était la prospérité toujours croissante de la Compagnie des Indes orientales de Hollande, comparée aux mécomptes de la Compagnie française, dont la situation, malgré des sacrifices et des soins incessants, empirait tous les jours.

On sait ce qui arriva. Au mois de mai 1672, Louis XIV entra en campagne à la tête d'une armée de cent trente mille hommes, la plus brillante que la France ait jamais vue sous les drapeaux, car toute la noblesse du royaume s'était disputé l'honneur d'en faire partie, et l'or et l'argent resplendissaient sur tous les uniformes. A la tête de cette armée il y avait Condé, Turenne, Luxembourg, Vauban. Malheureusement Louvois y était aussi, Louvois administrateur sévère, actif, vigilant, mais bassement jaloux de Condé, de Turenne, et qui fit manquer plusieurs fois le but principal de la campagne en excitant Louis XIV, dont il dominait l'esprit, à repousser leurs plans. Jamais, d'ailleurs, plus faciles triomphes que ceux dont le commencement de cette campagne fut marqué. La plupart des villes se rendirent sans attendre qu'on en fît le siége, et celles qui auraient pu le mieux résister furent vendues pour quelque argent par les officiers chargés de les défendre. On sait aujourd'hui la vérité sur ce fameux passage du Rhin, disputé seulement pour la forme par quatre à cinq cents cavaliers et deux régiments d'infanterie sans canon, tant la panique était grande et l'ennemi mal dirigé, à dessein, dit-on, par le prince d'Orange. Abandonné, trahi de tous côtés, Jean de Witt fit implorer la paix par quatre députés, et c'est alors que la malfaisante influence de Louvois fut surtout fatale à la France. Il fit revenir ces députés plusieurs fois avant de vouloir les écouter; il les reçut ensuite avec une insupportable fierté, mêla la raillerie à l'insulte, et, malgré les sages avis de M. de Pomponne, alors secrétaire d'Etat des affaires étrangères, dont, à son instigation, les conseils furent écartés comme l'avaient été ceux de Turenne et de Condé, le roi repoussa durement les propositions des députés. Entre autres conditions dégradantes, Louvois voulait que la Hollande envoyât tous les ans à Louis XIV une médaille d'or portant qu'elle tenait sa liberté de ce prince. Ce fut le signal d'une révolution. Les chefs de ce qu'on appelait le parti de la paix, le parti français, Jean et Corneille de Witt, furent massacrés; le prince d'Orange, maître enfin, régla, exploita l'effervescence populaire, et un an après il ne restait à la France, de sa conquête, que des médailles, un arc de triomphe et les germes d'une guerre qui dura quarante ans. Cependant, la campagne de 1672 avait coûté

50 millions[1]. Puis enfin, à la paix de Nimègue, la France fut obligée d'abandonner le tarif de 1667, principale cause de la guerre. Bien plus, l'article 7 du traité signé à Nimègue entre la France et les Provinces-Unies stipula qu'à l'avenir *« la liberté réciproque du commerce dans les deux pays ne pourrait être défendue, limitée ou restreinte par aucun privilége, octroi, ou aucune concession particulière, et sans qu'il fût permis à l'un ou à l'autre de concéder ou de faire à leurs sujets des immunités, bénéfices, dons gratuits ou autres avantages*[2]. » Ainsi, par cet article, le gouvernement français se voyait dépossédé du droit d'établir des compagnies privilégiées, d'accorder des encouragements à certaines manufactures; et ces conditions durent paraître singulièrement humiliantes à Colbert. Heureusement encore, on ne le força pas à consentir à l'abolition du droit de 50 sous par tonneau en faveur des navires hollandais. Mais cette nouvelle concession, coup funeste porté à son système pour l'augmentation de nos forces maritimes, fut exigée de la France en 1697, à la paix de Ryswick, et plus tard, en 1713, la Hollande en obtint le renouvellement à Utrecht, par article séparé[3].

XV

Le budget des dépenses ordinaires de 1672 avait été réglé à 71,339,020 livres. Huit mois auparavant le roi lui-même en avait arrêté le détail comme il suit :

PROJET DES DÉPENSES DE L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 1672[4].

Maisons royales.	8,500,000 liv.
Extraordinaire à cause de l'équipage d'armée.	300,000
Etapes.	2,000,000
Traités en Allemagne.	2,468,000
Angleterre.	3,000,000
Suède[5].	1,200,000
A reporter...	17,468,000

[1] *Siècle de Louis XIV*, ch. X et XI. — *Docum. inéd. sur l'histoire de France; Documents relatifs à la succession d'Espagne; Guerre et négociations de Hollande en 1672*, par M. Mignet, t. III. « Cet homme (Louvois) sans mesure et sans habileté, qui, malgré l'avis de Turenne et de Condé, avait fait commettre la faute militaire de disséminer l'armée et de ralentir l'invasion, fit alors commettre, malgré l'avis du ministre des affaires étrangères, la faute politique de refuser d'aussi belles offres et de compromettre cette fois, non plus le moyen, mais le résultat même de l'invasion. »

[2] *Recueil de traités de commerce*, etc.

[3] *Recueil des traités de commerce*, etc., t. II.

[4] *Recherches sur les finances*, année 1672.

[5] Ces trois sommes étaient le prix de l'appui que nous prêtaient plusieurs princes d'Allemagne, l'Angleterre et la Suède. Tant que Louis XIV eut des alliés, il les paya, et fort cher.

Report...	17,463,000
Ambassades.	400,000
Comptant ès mains du roy.	800,000
Bâtiments.	2,200,000
Menus dons et voyages.	500,000
Dépenses extraordinaires [1].	2,000,000
La Bastille.	100,000
Marine.	7,000,000
Galères.	1,500,000
Fortifications du dedans du royaume.	800,000
Ligues suisses.	200,000
Commerce et manufactures.	150,000
Canal de jonction des deux mers.	300,000
Ouvrages publics.	100,000
Pavé de Paris.	100,000
Remboursements.	200,000
Extraordinaire des guerres, artillerie et fortifications.	33,321,020
Gratifications aux officiers d'armée.	200,000
Pain de munition.	4,000,000
Total [2] :	71,339,020

Ainsi, la liste civile du roi s'élevait alors, en y comprenant l'allocation pour les maisons royales, le *comptant*, les menus dons et voyages, les dépenses extraordinaires, les bâtiments et les gratifications aux officiers, à 14,200.000 liv., c'est-à-dire au cinquième du budget de l'Etat. Mais il ne faut pas oublier, je le répète, que ni les frais d'administration des provinces, ni les frais de perception de l'impôt, ni les gages des officiers publics ne figuraient à cette époque dans le budget.

Telle fut la dépense *projetée* pour 1672. La dépense effective fut de 87,928,561 livres [3]. En 1670, pendant la paix, la dépense projetée avait

[1] Dix ans après, en 1682, ces dépenses avaient plus que doublé. Voici les chiffres :

Comptant ès-main du roi	2,217,000 liv.
Ordonnances de comptant pour gratifications. .	1,972,147
Affaires secrètes.	2,267,787
Bâtiments.	5,957,926
Récompenses.	137,613

[2] Colbert aurait désiré pouvoir affecter à quelques parties de ce budget des allocations plus importantes. Les observations qui suivent font connaître ses vues à ce sujet : « Pour la marine, 10 millions.... Pour soutenir la Compagnie des Indes orientales, il faut dépenser 8 millions (sans doute en quelques années) ; elle ne peut subsister sans des secours d'argent et sans une escadre dans les Indes ; ainsi, il convient de destiner au commerce 500,000 livres.... Il n'y a plus que le roi en France qui fasse travailler les sculpteurs, peintres et autres ouvriers habiles. Si Sa Majesté ne les occupe, ils iront chercher ailleurs de quoi gagner leur vie. Il faut mettre le Louvre en état de ne pas périr, fermer les Tuileries, couvrir l'Observatoire. » (*Recherches sur les finances*, année 1672.) Ces dernières observations prouveraient que Colbert n'a pas toujours apporté des obstacles à la passion de Louis XIV pour les bâtiments.

[3] D'après Voltaire, la campagne de 1672 avait coûté 50 millions, *monnaie de son temps*, soit environ 28 millions, en tenant compte du prix du marc d'argent aux deux

été d'environ 70 millions, et la dépense effective de 77 millions. Les crédits supplémentaires datent, on le voit, d'aussi loin que les budgets. Pendant les années suivantes, la continuation de la guerre enfla de plus en plus le chiffre des dépenses, qui furent liquidées à 131 millions pour 1679. Enfin, la nécessité de solder les dépenses arriérées porta ce chiffre à 141 millions en 1681, et à 200 millions en 1682. Il fut réglé à 115 millions en 1683, année où mourut Colbert [1].

Pour faire face à cet accroissement de charges, Colbert fut obligé d'avoir recours à ce qu'on appelait alors les *affaires extraordinaires*. Dans le nombre de ces affaires, la création d'offices jouait un grand rôle, et, comme rien n'était plus facile, c'est par là que l'on commençait toujours. C'était pourtant un expédient détestable qui aggravait un mal déjà grand ; mais il fallut le subir. Colbert augmenta d'abord le prix des charges de secrétaires du roi, trésoriers de France, notaires, procureurs ; et ceux-ci durent verser au Trésor, moyennant une élévation de gages correspondante, le montant de l'augmentation à laquelle ils avaient été taxés.

En même temps on créa pour 900,000 livres de rente, on établit des taxes sur les maisons bâties à Paris en dehors des limites tracées en 1638, et l'on vendit les matériaux de la halle aux draps et aux toiles, et de toutes les échoppes appartenant au roi dans la nouvelle enceinte, expédient nécessairement impopulaire, qui suscita contre Colbert une irritation extrême. Ces diverses affaires et quelques autres devaient rapporter 14,320,000 livres ; mais l'habitude de tout mettre en ferme, et sans doute aussi l'urgence des besoins, furent cause qu'on s'adressa à ces *traitants* si durement rançonnés, il y avait à peine dix ans, par la Chambre de justice. Se souvenant du passé et pleins de précaution pour l'avenir, ceux-ci exigèrent une remise d'un sixième, pour laquelle on leur délivra une ordonnance de comptant de 2,333,333 livres, qui les mettait à l'abri de toute poursuite ultérieure. Quant aux autres bénéfices attachés à l'affaire, ils furent évalués par Colbert lui-même à 1,320,000 de livres. Sur un impôt de 14,320,000 livres l'État toucha donc 11,666,667 livres. Il est vrai que les traitants consentirent à lui donner 3 millions comptant, et le surplus en dix paiements éche-

époques. Cependant, on voit d'après ces chiffres, extraits de documents officiels, que la différence entre le projet de dépense et la dépense réelle n'aurait été que de 16,500,000 livres, *monnaie du temps*. Il est vrai que l'on doit comprendre dans les dépenses de la guerre les 6,668,000 livres payées cette année à l'Allemagne, à l'Angleterre, à la Suède. Enfin, on peut croire qu'il y eut aussi quelques virements de fonds ; dans tous les cas, le chiffre donné par Voltaire n'a certes rien d'exagéré.

[1] Archives du royaume, carton K, 123. *Estat par abrégé des receptes, dépenses et maniement des finances pendant que MM. Colbert, Le Peletier et Pontchartrain ont esté controlleurs généraux des finances.*

lonnés de trois en trois mois, à dater de l'enregistrement de l'édit[1].

Ainsi, le gouvernement était entraîné de nouveau dans ces *affaires extraordinaires*, épouvantail des populations pendant tant d'années, et qui leur rendaient les noms des traitants et leurs commis si justement odieux. Malheureusement, tout ne se borna pas là, et les suites de cette fatale campagne de 1672 provoquèrent un grand nombre d'autres affaires de ce genre. Parmi les offices créés à cette époque, il faut citer, comme autant d'entraves apportées au développement de l'agriculture et de l'industrie, les vendeurs de veaux, cochons de lait et volailles, cuirs et marées, les jaugeurs et courtiers de toutes sortes de liqueurs, les mesureurs de grains, mouleurs de bois, courtiers de foin, etc., etc. Les exemptions de tailles accordées à divers officiers, moyennant finance, rapportèrent 3 millions; les taxes sur les étrangers naturalisés, 500,000 livres. Enfin, le montant des affaires extraordinaires pendant cette période du règne de Louis XIV s'éleva à 150 millions, sur lesquels les traitants prélevèrent un sixième pour leur remise, sans compter leurs autres profits. Il n'est pas jusqu'à l'industrie qui n'eût à souffrir dans son organisation même de cette gêne du Trésor; car cet édit, dont il a déjà été question, portant que *ceux qui font profession de commerce, denrées ou arts, qui ne sont d'aucune communauté, seront établis en corps, communautés et jurandes, et qu'il leur sera accordé des statuts*, date du mois de mars 1673. Cette affaire, dit Forbonnais, produisit 300,000 livres, et il ajoute avec raison : « Cela valait-il la peine de mettre des hommes si utiles à la merci des traitants, et de donner un exemple qui devint si pernicieux sous le ministère suivant[2]? »

Une mesure véritablement utile, et qui n'eut aucun de ces inconvénients, fut la création d'une ferme spéciale pour les postes, comprises jusqu'alors dans le bail des aides pour une somme insignifiante. Instituées par Louis XI, en 1464, dans un but purement politique, « *estant moult nécessaire et important à ses affaires et son Estat*, porte l'ordonnance, *de sçavoir diligemment nouvelles de tous costés, et y faire, quand bon luy semblera, sçavoir des siennes*, » les postes n'avaient pas tardé, par la force des choses, à devenir un établissement d'une utilité générale; mais, mal surveillées pendant longtemps, livrées en quelque sorte, en ce qui concernait la fixation des taxes, au bon plaisir de ceux qui s'en appliquaient le produit, elles ne rapportaient, même pendant la première moitié de l'administration de Colbert, que 100,000 livres à l'Etat, et les commis seuls faisaient fortune. On trouve dans *les Très-*

[1] *Recherches sur les finances*, années 1672 à 1678.

[2] *Recherches*, etc. « A la même époque, dit Forbonnais, on défendit de teindre ni de fabriquer aucun demi-castor, renonçant ainsi à en vendre à ceux qui veulent en porter. »

Humbles Remontrances adressées au roi, en 1654, par les six corps des marchands de Paris, que des exactions intolérables avaient lieu, contrairement aux règlements sur le port dû pour les lettres, « exactions dont il ne fallait point d'autres preuves, ajoutent les marchands, que le prompt enrichissement de ceux qui s'en mêlaient, lesquels, de petits commis et distributeurs de lettres, se trouvaient dans peu de temps, en état de devenir maîtres et d'acheter des charges considérables. » Colbert sépara les postes du bail des aides, et adopta un nouveau tarif très-libéral dont on s'est bien écarté depuis. D'après ce tarif, qui ne comptait que quatre taxes (de 2 à 5 sous), les lettres, pour des distances de vingt-cinq lieues, ne payèrent que 2 sous, et celles pour les plus grandes distances 5 sous, qui s'augmentaient de 1 sou seulement pour chaque zone, quand la lettre était double. Colbert mit donc le produit des postes en ferme, et l'Etat retira 1,200,000 livres du premier bail [1]. En même temps il obtint environ 500,000 livres de la ferme du tabac, dont la culture, libre jusqu'alors, fut restreinte à quelques localités. Au retour de la paix, Colbert aurait bien voulu revenir au régime de la liberté. On lit à ce sujet, dans un de ses mémoires sur les finances : « Il faut abolir la ferme du tabac et celle du papier timbré, qui sont préjudiciables au commerce du royaume. » Mais il n'était plus temps; car, de 500,000 liv. la ferme du tabac s'était bientôt élevée à 1,600,000 liv., et non-seulement ses successeurs se gardèrent bien de donner suite à ses vues, mais, pour réprimer la contrebande si aisée à faire, si séduisante, à cause des facilités que présentait la culture de cette plante à laquelle le climat de la France convenait si bien, ils imitèrent la rigueur qu'il avait portée dans ses règlements sur les manufactures, et prononcèrent la peine du carcan contre tous ceux qui auraient cultivé le tabac sans autorisation [2].

Enfin, un grand nombre de petites propriétés dépendant du domaine furent aliénées, et des droits qui causèrent une émotion extraordinaire dans tout le royaume, principalement dans les provinces de Bretagne

[1] *De l'Origine des Postes chez les anciens et chez les modernes*, par Lequien de La Neuville. C'est un recueil, incomplet toutefois, même dans la période qu'il embrasse, des édits et arrêts qui ont paru sur les postes. Il en existe deux éditions, l'une de 1708, l'autre de 1730. — *Recherches sur les finances*, année 1654. — *Histoire financière de la France*, année 1672. — Voici un échantillon des conséquences fiscales du tarif de Colbert et du tarif actuel, comparés, il est vrai, à leur point de dissemblance le plus élevé.

	Tarif de Colbert.	Tarif actuel.
Prix d'une lettre simple de Dunkerque à Marseille	5 s.	1 fr. 20 c.
Prix de la même lettre pesant 10 grammes,	6 s.	2 40
Prix de la même lettre pesant 30 grammes,	10 s.	4 80

[2] *Recherches sur les finances*, année 1683. — *Histoire financière*, etc., année 1674.

et de Guyenne, furent établis en 1674 sur la vaisselle d'étain et le papier timbré. On trouvera plus loin quelques détails relatifs aux troubles graves qui éclatèrent à cette occasion.

Cependant toutes les ressources qu'on vient de passer en revue étant insuffisantes pour subvenir aux besoins de la guerre, force fut de recourir aux emprunts et de créer des rentes. Colbert ne s'y décida ou ne s'y laissa contraindre qu'à la dernière extrémité. Il avait pour cet expédient financier, le plus simple et le plus praticable, mais par cela même le plus dangereux, une répugnance instinctive des plus énergiques, et ce qui se passa depuis sa mort prouva combien ses craintes étaient fondées. Suivant lui, ce qu'il y avait de plus ruineux pour un Etat, c'était le crédit ou l'abus du crédit, si voisins l'un de l'autre, et plutôt que d'y avoir recours il eût préféré des affaires extraordinaires plus impopulaires encore que le bail des échoppes et les droits établis sur la vaisselle d'étain ou sur le papier timbré. Un de ses contemporains a dit, et l'on a répété après lui, qu'à l'époque où la Chambre de justice sévissait contre les financiers, révolté, indigné des gaspillages qui s'étaient commis, Colbert avait fait rendre un édit portant peine de mort contre quiconque prêterait de l'argent au roi [1]. Mais aucun recueil ne fait mention de cet édit. Quoi qu'il en soit, la répulsion de Colbert pour les emprunts est constante, et il n'est pas moins certain qu'il dut emprunter à des conditions exorbitantes, malgré la sage précaution qu'il avait prise en 1673 d'admettre les étrangers à acquérir des rentes sur l'Hôtel-de-Ville avec la faculté d'en disposer comme les Français [2]. Cette seule mesure prouverait au besoin que Colbert comprenait fort bien l'emploi, la puissance du crédit, et c'est même parce qu'il trouvait cette arme trop puissante qu'il craignait d'y accoutumer un roi dont il savait les dispositions à en abuser. M. de Lamoignon raconte que Louvois redoutait les impôts parce qu'ils auraient fait décrier la guerre, et qu'il préférait les emprunts. Par le même motif Colbert préférait l'impôt à l'emprunt. Cependant le crédit de Louvois était alors tout-puissant, et le vent soufflait à la guerre. Il fallait prendre un parti. Avant de se déterminer entre une augmentation d'impôts ou un emprunt, Louis XIV consulta M. de Lamoignon, qui ne fut pas de l'avis de Colbert. On se souvient du portrait que le premier président a fait de ce ministre et des motifs d'antipathie qui existaient entre eux. A

[1] *Mémoires de Gourville*, Collection Petitot, t. LII, p. 529. — *Particularités sur les ministres des finances*, etc.

[2] *Collection des anciennes lois*, etc., arrêt de décembre 1673. Forbonnais blâme cette disposition que M. Bailly approuve au contraire très-fortement avec beaucoup de raison. En effet, valait-il mieux payer 2 ou 3 pour 100 d'intérêt de plus à des Français ?

l'issue de cette conférence Colbert dit à M. de Lamoignon : « Vous triomphez, vous pensez avoir fait l'action d'un homme de bien ; eh ! ne savais-je pas comme vous que le roi trouverait de l'argent à emprunter? Mais je me gardais avec soin de le dire. Voilà donc la voie des emprunts ouverte ! Quel moyen restera-t-il désormais d'arrêter le roi dans ses dépenses? Après les emprunts il faudra les impôts pour les payer, et, si les emprunts n'ont point de bornes, les impôts n'en auront pas davantage[1]. »

On emprunta donc, mais, je le répète, à des conditions très-onéreuses, malgré l'appel fait aux étrangers. En 1665, Colbert avait réduit l'intérêt au denier 20 ; au mois de février 1672 l'intérêt des sommes prêtées au roi fut élevé exceptionnellement au denier 18 ; mais ce taux fut de beaucoup dépassé, et l'intérêt commun des emprunts fut du denier 16 et 14, de 7 à 7 1/2 pour 100 et souvent davantage. En un mot, dit Forbonais, dans la plupart des emprunts faits de 1672 à 1679, l'État toucha 75 et 70 pour 100. En même temps Colbert établit ce qu'on appela alors la *caisse d'emprunt*. Cette caisse, qui rendit de grands services pendant la guerre, recevait en dépôt les sommes que le public y portait, et qu'elle remboursait à bureau ouvert avec un intérêt de 5 pour 100, genre d'opération que la Banque de France fait aujourd'hui à raison de 2 pour 100 d'intérêt.

Aussitôt que la paix fut signée, le premier soin de Colbert fut de rétablir l'équilibre dans ce budget où il avait eu jadis tant de peine à mettre un peu d'ordre. Pour cela il fit un premier remboursement de rentes au moyen d'un emprunt que le retour de la paix avait permis d'opérer au denier 20. Les circonstances de ce remboursement méritent d'être signalées. Quand Colbert vit que le nouvel emprunt réussissait, il annonça que le Trésor rembourserait les anciennes rentes à bureau ouvert, en échange des titres, sur le taux de la création des emprunts faits pendant la guerre, et au denier 15 pour les emprunts d'une époque antérieure. Naturellement les rentiers se firent prier. Alors Colbert ordonna que le remboursement se ferait chaque année en commençant par les constitutions les plus anciennes, et il déclara irrévocablement déchus de tout droit les rentiers qui n'auraient pas produit leurs titres au 31 décembre 1683. C'est ainsi que plusieurs emprunts de 1 million de rentes chacun au denier 20 lui permirent d'éteindre les engagements consentis à un taux plus onéreux. On vit alors encore une fois, sous l'administration de Colbert, ce que peuvent l'amour de l'ordre, la

[1] *Recueil des arrêtés de M. le président de Lamoignon*, t. I, p. XXXIX de la vie de M. de Lamoignon. Après les mots que j'ai cités M. de Montyon ajoute ceux-ci : «*Vous en répondrez à la nation et à la postérité*,» que l'on rappelle toujours après lui. Cette phrase n'est pas dans la *Vie de M. de Lamoignon*.

fermeté, la prévoyance pour les intérêts sacrés de l'avenir, au milieu des situations en apparence les plus désespérées. Cinq ans après la paix de Nimègue, la plupart des aliénations étaient dégagées, les offices inutiles créés pendant la guerre remboursés; les anticipations n'étaient plus que de 7 millions; la caisse des emprunts ne devait que 27 millions; enfin la dette publique constituée était réduite à 8 millions de rentes, chiffre auquel Colbert l'avait ramenée une première fois avant la guerre, et qu'il avait la prétention de ne vouloir jamais dépasser en temps de paix [1].

Résumons ici les conséquences financières de l'administration de Colbert.

En 1661, ce ministre trouva les impôts à 84 millions, desquels il fallait déduire, pour le service des rentes et des gages ou traitements, un peu plus de 52 millions. Il restait donc au Trésor un revenu net de près de 32 millions, et ses dépenses ordinaires étaient de 60 millions. Déficit annuel, 28 millions.

En 1683, époque où il mourut, le produit des impôts était de 112 millions, dont il fallait déduire, pour rentes et gages, 23 millions. Le revenu du Trésor étant de 89 millions et ses dépenses ordinaires de 96 millions, il y avait donc 7 millions seulement d'anticipations, et l'on peut se figurer quelle eût été la situation des finances à cette époque sans la guerre désastreuse pour elles que l'on venait de traverser.

Ainsi, Colbert, malgré une réduction de 22 millions sur les tailles, avait augmenté le produit général des impositions de 28 millions, et diminué les rentes et gages de 29 millions, ce qui représentait en réalité pour l'Etat un bénéfice net de 57 millions [2].

Il n'y a rien à ajouter à de tels chiffres. Certes, la plupart des *affaires extraordinaires* auxquelles consentit ce ministre, notamment l'obligation pour les métiers libres de se constituer en communautés, et la création d'une multitude d'offices onéreux à l'agriculture, étaient de fâcheux expédients, et il eût beaucoup mieux valu, pour n'en pas venir là, émettre 2 ou 3 millions de nouvelles rentes. Sans doute encore, il eût été bien préférable, au lieu d'affermer à des traitants les douanes, les postes, la vente du tabac, du papier timbré, etc., de confier l'exploitation de ces produits à autant de régies; ce qui aurait eu le double avantage de délivrer les contribuables des vexations des traitants et de faire rentrer au Trésor les énormes bénéfices que ceux-ci réalisaient [3].

[1] *Recherches sur les finances*, etc. — *Histoire financière*, année 1682.

[2] *Recherches*, etc. — *Comptes de Mallet*. — *Histoire financière*, etc., année 1682.

[3] *Particularités sur les ministres des finances*, p. 33. — Voici ce que Colbert répondit, le 26 octobre 1669, aux échevins de Lille, qui lui avaient adressée une réclamation à ce sujet : « Les maximes des finances ne permettent pas de laisser aucun droit en ... » Biblioth. royale, *Registres des despesches*, n° 204. En 1698, quinze après la

Mais cette part faite aux vices de son système et aux habitudes de son temps, on ne saurait assez louer la double préoccupation que Colbert eut toujours et qui perce dans tous ses actes : 1° d'égaliser autant que possible le fardeau des charges publiques, au moyen du revenu sur les consommations, puisque l'impôt sur la taille ne comportait pas cette égalisation; 2° de régler les dépenses sur les recettes.

Heureuse la France si, dans les crises qu'elle traversa depuis, la Providence lui eût envoyé des ministres qui eussent apporté dans l'administration des finances publiques la même sévérité, la même économie, les mêmes principes! Par malheur à la mort de Colbert, le parti de la guerre se lança, libre de tout frein, dans la voie si périlleuse des emprunts; et trente-deux ans après, en 1715, la dette publique s'élevait à 2 milliards [1].

XVI

On se figure sans peine que l'établissement de cette multitude de droits dont il a été parlé n'eut pas lieu sans une vive opposition. Cette opposition, je l'ai déjà dit, fut surtout des plus violentes en Guyenne et en Bretagne, où les révoltés prirent les armes et tinrent pendant quelque temps le gouvernement en échec. Il est nécessaire, pour donner une idée de l'état des esprits et de l'attitude du pouvoir dans ces circonstances, d'entrer à ce sujet dans quelques détails.

Mais auparavant il convient d'exposer succinctement quelle fut, pendant l'administration de Colbert, la nature des relations du pouvoir central avec les Parlements et les états généraux des provinces; car, dans plus d'une occasion, et notamment en Bretagne, ce fut l'hostilité sourde de ces assemblées qui servit de point d'appui aux révoltes dont l'autorité royale eut à poursuivre la répression.

On connaît les excès de pouvoir des Parlements sous la minorité de Louis XIV et la réaction qui en fut la suite, réaction moins fatale encore à ces compagnies qu'à Louis XIV lui-même, dont tous les malheurs eurent précisément pour cause le développement excessif et sans contrepoids de son autorité. Cependant, cet abaissement des Parlements ne fut pas tel que, par intervalles, il ne se manifestât dans leurs rangs quelques essais de résistance, principalement lorsqu'il s'agissait de mesures où leurs intérêts pouvaient être compromis. On a déjà vu l'opposition que celui de Bourgogne avait faite aux mesures concernant les dettes des communes et les usurpations de noblesse. En 1663, le roi

mort de Colbert, on mit les postes en régie; mais il paraît que cet essai ne fut pas heureux, car on revint bientôt au système des fermes.

[1] *Recherches*. — *Histoire*, etc., année 1715.

ayant décidé qu'à l'avenir les procureurs seraient à sa nomination et non à celle des Parlements, ce qui avait eu lieu jusqu'alors, les procureurs de celui de Bourgogne cessèrent d'exercer, abandonnèrent les audiences, et retirèrent leurs sacs des mains des avocats, qui suivirent eux-mêmes leur exemple, de sorte que le palais se trouva désert. De son côté, doublement irrité, soit de la portée de cet arrêt qui lui enlevait un vieux droit, soit de la manière inusitée dont il lui avait été signifié, le Parlement appuya hautement les procureurs, refusa d'interdire les assemblées, et le premier président écrivit à Colbert « qu'il y avait en tout cela du feu, de la chaleur, mais qu'assurément elle venait de plus loin. » Colbert répondit à cette lettre :

« Je dois vous dire avec vérité que la conduite de vostre compagnie, au sujet des procureurs, a esté extremement désagréable au roy, et, entre vous et moy, je ne feindray pas de vous faire sçavoir qu'il s'est expliqué, que, Dieu mercy, la constitution présente de ses affaires et l'établissement de son autorité sont dans un estat différent de celuy où ils se trouvoient dans le temps de la minorité et des mouvements de 49, 50 et 51. Je vois Sa Majesté dans la résolution de ne pas souffrir l'interruption de la justice par la cabale des procureurs et d'y mettre elle-mesme la main, si d'ailleurs on ne remédie pas promptement à ce désordre. »

Malgré cela, le Parlement persista dans son opposition ; mais une lettre de jussion le réduisit au silence, et l'arrêt relatif aux procureurs eut son cours [1].

De leur côté, les états généraux des provinces fomentaient incessamment des germes de résistance en discutant avec une extrême parcimonie le chiffre du *don gratuit* qu'ils étaient obligés d'offrir au roi pour subvenir aux dépenses générales du royaume. Sous l'ancienne monarchie, cette fiction des dons gratuits présentait, dans toutes les provinces et à chaque réunion des états, des particularités très-piquantes, en raison de leur périodicité. En effet, chaque fois, le roi demandait un don gratuit très-élevé pour en avoir environ les deux tiers, et toujours les états offraient environ moitié. L'extrait suivant d'une lettre écrite le 15 mai 1671, au marquis Phelipeaux de Châteauneuf, secrétaire d'Etat, par le premier président Brulart, donne sur cette singulière manœuvre de curieux renseignements.

« Nos estats commencèrent à délibérer sur l'affaire du roy dès le lundi 11, et envoyèrent offrir dès le matin du même jour 700,000 livres pour le don gratuit extraordinaire, contre leur coutume de ne présenter d'abord qu'une somme de 3 ou 400,000 livres au plus... Cette somme n'ayant pas esté reçue par M. le duc, ils l'augmentèrent l'aprés-disnée. Mais leur ayant fait entendre qu'elle n'approchoit pas encore de ce qui estoit porté par l'instruction du roy, ils offrirent mercredy 900,000 livres. Alors M. le duc leur respondit qu'ils avoient

[1] *Une province sous Louis XIV*, etc. *Le Parlement*, p. 370 et suiv.

encore quelques pas à faire avant que de pouvoir leur dire la somme dont Sa Majesté pourroit estre satisfaite[1]. »

Quelquefois pourtant certaines provinces étaient moins faciles à se plier aux exigences du roi. C'est ce qui eut lieu aux états de Provence de 1671. Le roi avait décidé que le don gratuit de la Provence pour 1672 serait de 500,000 livres, mais rien de moins. Cette somme ayant paru exorbitante, vu la détresse du pays, les députés des états résistèrent aux prétentions de la cour, et l'assemblée traîna en longueur. Impatienté de ces retards, Colbert écrivit le 11 décembre à M. de Grignan, alors gouverneur de la Provence, une lettre pleine de colère dans laquelle il lui annonça que le roi était très-courroucé contre *l'assemblée des députés* à cause des retards qu'elle mettait à lui accorder les 500,000 livres de don gratuit, qu'il était décidé à ne rien rabattre de cette somme, vu les grandes dépenses de l'Etat et le montant des dons accordés depuis longtemps par les autres provinces; qu'il était las d'une aussi mauvaise conduite, et que, si les députés se montraient assez *malintentionnés* pour persister dans leur opposition, il saurait bien prendre d'autres moyens pour tirer de la Provence une contribution raisonnable. Colbert ajoutait que, suivant la réponse à sa lettre, le roi donnerait des ordres pour licencier l'assemblée, et que de longtemps elle ne serait réunie. En attendant, il priait M. de Grignan de lui envoyer les noms de tous les députés qui la composaient. Mais ces menaces mêmes ne produisirent pas leur effet ordinaire, tant la pénurie de la Provence devait être grande! Le 25 décembre, Colbert écrivit de nouveau à M. de Grignan que, le roi n'étant pas disposé à souffrir plus longtemps la mauvaise conduite de l'assemblée *des communautés*, il fallait la licencier. En même temps le ministre expédiait à M. de Grignan dix lettres de cachet, avec ordre, de la part du roi, d'envoyer autant de députés, *des plus malintentionnés*, à Grandville, Cherbourg, Saint-Malo, Morlaix et Concarneau. Mais, dans l'intervalle, l'assemblée avait proposé 450,000 livres, et l'on voit, par une lettre de Colbert du 31 décembre, que le roi accepta cette offre, en persistant néanmoins dans l'ordre qu'il avait donné « d'envoyer en Normandie et en Bretagne les dix députés qui avaient témoigné le plus de mauvaise volonté pour le bien de son service... Quant à réunir encore cette assemblée, disait

[1] *Une Province*, etc. *Les Etats généraux*, p. 37 et suiv. Dans une autre lettre du premier président sur le don gratuit, en date du 13 janvier 1668, on lit ce qui suit : « Assurément la pauvreté est grande, et le vil prix du blé et du vin, qui sont les seules ressources d'argent de cette province, met les estats en peine de pouvoir exécuter ce qu'ils promettront. » *Le vil prix du blé et du vin!* tristes conséquences des mesures de Colbert sur les grains et de l'augmentation du tarif!

Colbert en terminant, il n'est pas probable que le roy s'y décide de longtemps[1]. »

Au surplus, ces tiraillements étaient inévitables, par suite de l'incertitude laissée, lors de l'annexion des pays d'états à la couronne, sur l'autorité réciproque des deux pouvoirs, et l'on s'explique fort bien que, se retranchant derrière leur constitution, ces pays eussent la prétention de discuter le chiffre du *don gratuit* qu'ils devaient donner. D'un autre côté, le roi, seul juge compétent des besoins généraux de l'Etat, pouvait-il laisser chaque province libre de fixer à son gré la somme de ses contributions, lui reconnaître en quelque sorte le droit d'empêcher une guerre nécessaire, de s'opposer à une agression injuste ? On comprend donc mieux encore les exigences du pouvoir central que la résistance des pays d'états ; seulement le gouvernement était inexcusable de prendre les mesures de rigueur qu'on a vues contre des hommes consciencieux, mûs, dans leur opposition, par le spectacle de la profonde misère de leurs concitoyens, et qui n'avaient en réalité d'autre tort que d'user, ou, si l'on veut, d'abuser de leur droit.

En ce qui concernait le Parlement de Paris, sans parler de la fameuse séance où Louis XIV était accouru de Vincennes, botté, éperonné, la cravache à la main, pour lui intimer l'ordre d'enregistrer quelques édits bursaux, les occasions n'avaient pas manqué de le rappeler à l'obéissance passive à laquelle on voulait le réduire. Au mois de février 1656, dit une correspondance contemporaine, le roi manda au Louvre le premier président ainsi que les autres présidents à mortier, et leur fit dire, en sa présence, qu'il n'entendait pas que les chambres se réunissent dorénavant pour aucune affaire d'Etat, ni de finance, « et que, si elles le faisaient, il était résolu de leur marquer son ressentiment plus qu'il n'avait jamais fait, et d'une manière que la postérité aurait de la peine à le croire. » Puis, le roi lui-même ajouta : « *Messieurs, on vous l'a dit; faites-en votre profit*[2]. » On a déjà vu comment s'y prit Fouquet, d'après le conseil du financier Gourville, pour amortir l'opposition du Parlement, et l'on sait quelle intimidation Louis XIV exerça sur ce corps dans le cours du procès fait au surintendant. Mais ce qui paraît étrange, c'est que Colbert lui-même jugea à propos de mettre en pratique le système de gratifications dont son prédécesseur avait re-

[1] Archives de la marine, *Registres des despesches*, etc., année 1671.

[2] *Lettres et négociations entre Jean de Witt*, etc., etc., lettre du 18 février 1656. La lettre ajoute qu'un avocat du roi au Parlement, M. Bignon, fut vivement réprimandé de ce que, cette défense du roi ayant été rapportée au Parlement, et son avis demandé, il avait dit « qu'il fallait faire comme le père Jacob, qui, luttant avec Dieu, quoique blessé à la hanche, ne laissa point pourtant de combattre toujours, jusqu'à ce qu'il eût obtenu la victoire et la bénédiction de Dieu même. »

connu les heureux effets. La lettre suivante, qu'il écrivit au roi le 5 mai 1672, est très-explicite à cet égard.

« Paris, 5 mai 1672.

« Le Parlement registra vendredi les deux édits de l'aliénation des domaines pour 400,000 livres de rente. Cela s'est passé ainsi que Votre Majesté pouvoit le désirer. Le procureur général a servi à son ordinaire; le premier président et les autres présidents de même... Je ne sais si Votre Majesté estimeroit au bien de son service de donner quelques gratifications aux rapporteurs de ces édits et à quelques-uns des plus anciens conseillers, et à ceux qui ont le mieux servi. Peut-être 12 ou 15,000 livres distribuées ainsi feroient un bon effet pour les autres affaires qui se pourront présenter à l'avenir. »

La réponse de Louis XIV à la proposition de Colbert est surtout curieuse et mérite d'être rapportée.

« Je suis très-aise que les édits soient vérifiés et que chacun ait fait son devoir. Vous en pouvez témoigner ma satisfaction à chacun en particulier, quand l'occasion s'en présentera. Je vous permets de faire ce que vous jugerez bon pour mon service, à l'égard des gratifications ; prenez garde seulement que cela ne tire à conséquence pour les suites [1]. »

Déjà Louis XIV avait décidé qu'on substituerait à la qualification orgueilleuse de *Cours et Compagnies souveraines* que prenaient les Parlements le titre plus modeste de *Compagnies supérieures* [2]. Le système des gratifications, auquel Colbert paraissait tout à fait converti, pouvant en effet *tirer à conséquence*, en même temps qu'il avait sans doute aux yeux du roi l'inconvénient très-grave de sembler mettre en question son autorité souveraine, au mois de février 1673, il fut ordonné aux Cours supérieures d'enregistrer les édits, déclarations et lettres-patentes concernant les affaires publiques de justice et de finances, sauf à faire des remontrances, mais après avoir prouvé leur soumission par l'enregistrement préalable. A cette occasion, le Parlement de Paris essaya des remontrances qui furent regardées alors, a dit d'Aguesseau, *comme le dernier cri de la liberté mourante* [3]... Quels que fussent les torts des Parlements, leur étroit égoïsme et la vénalité constatée de la plupart de leurs membres, l'édit de 1673, qui les réduisait à n'être plus que des Cours de justice, fit un mal irréparable à Louis XIV lui-même, dont l'omnipotence ne connut plus dès lors ni bornes ni mesures, et qui, libre de toute entrave, s'engagea dans cette série de fautes à la fin desquelles le Parlement cassa ses dernières volontés et redevint en un jour plus influent, plus puissant que jamais. Je n'ai pas parlé d'un président de chambre du Parlement de Toulouse qui fut exilé comme coupable d'avoir fait rendre un édit contraire à la

[1] *Œuvres de Louis XIV*, t. V, p. 495 et 496.
[2] *Une Province sous Louis XIV*, etc. *Le Parlement*, p. 376.
[3] *Collection des anciennes lois françaises*, etc. Note.

perception d'un droit récemment établi sur le contrôle des exploits, tandis que le premier président de cette Cour reçut une pension de 2,000 livres pour avoir forcé en quelque sorte les chambres assemblées à casser cet édit[1]. Quant à l'opposition du Parlement de Bretagne, on verra un peu plus loin ce qui l'avait surtout déterminée, et comment il en fut puni.

Il n'est donc pas surprenant que, les dispositions équivoques des Parlements et des états généraux étant connues, des troubles graves aient éclaté sur plusieurs points au sujet de la multitude de ces malheureuses affaires extraordinaires auxquelles la guerre de 1672 donna lieu.

Les premiers eurent lieu à Bordeaux, au mois de mars 1675, à cause d'un impôt véritablement odieux qu'on avait eu le fâcheux esprit de mettre sur la vaisselle d'étain, c'est-à-dire sur la vaisselle du peuple, et ils se renouvelèrent quelques mois après au sujet du papier timbré. Ce dernier impôt n'était pas moins impopulaire; car l'obligation imposée aux procureurs de ne mettre dans chaque page de papier timbré qu'un nombre de lignes limité augmentait considérablement les frais de procédure que Colbert avait semblé jusqu'alors avoir à cœur de réduire le plus possible. Aussi les procureurs, qui éprouvaient le contre-coup de cette augmentation, ayant réclamé de tous côtés, le droit avait été porté sur la fabrication du papier et du parchemin timbrés. « Mais, dit Forbonnais, le coup porté à cette industrie fut si rude qu'en 1674 il fallut modérer les droits et revenir au papier et au parchemin timbrés[2]. » La lettre suivante de Louis XIV à Colbert fait connaître une partie des embarras que cette affaire suscita au gouvernement.

« Au camp de Besançon, le 18 mai 1674.

« J'ay lu avec application la lettre que vous m'avez escrite sur la marque du papier et sur les formules. Je trouve des inconvénients à quelque party qu'on puisse prendre ; mais comme je me fie entièrement à vous, et que vous connoissez mieux que personne ce qui sera le plus à propos, je me remets à vous et je vous ordonne de faire ce que vous croiés qui sera le plus avantageux.

« Il me paroist qu'il est important de ne pas témoigner la moindre foiblesse, et que les changements dans un temps comme celuy-cy sont fascheux et qu'il faut prendre soing de les éviter. Si on pouvoit prendre quelque tempérament, c'est-à-dire diminuer les deux tiers de l'imposition du papier, sous quelque prétexte qui seroit naturel, et restablir les formules en mettant un prix moindre qu'il n'a esté par le passé. Je vous dis ce que je pense et ce qui paroistroit le meilleur ; mais, après tout, je finis comme j'ai commencé, en me remettant tout à fait à vous, estant asseuré que vous ferez ce qui sera le plus avantageux pour mon service... Il ne me reste qu'à vous assurer que je suis très-satisfait de vous et de la manière dont votre fils se conduit.

« A M. Colbert, saicrétaire d'Estat[3]. « LOUIS. »

[1] *Testament politique de M. Colbert*, p. 164.

[2] *Vie de J.-B. Colbert*, etc. — *Recherches sur les finances*, années 1673 à 1678.

[3] *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*, etc., par M. Champollion-Figeac, t. III.

Quoi qu'il en soit, les droits sur le papier timbré furent rétablis; en même temps, on promulgua les édits portant création de plusieurs nouveaux droits, entre autres celui qui soumettait la vaisselle d'étain à un poinçonnage, comme cela se pratiquait pour les matières d'or et d'argent. Seulement la mise à exécution de ce dernier édit semble avoir été retardée, au moins dans la province de Guyenne, jusqu'au mois de mars 1675. J'ai dit qu'il y avait causé des troubles considérables. La lettre suivante, écrite au receveur général de Bordeaux, qui était à Paris quand les désordres éclatèrent, par un de ses commis, sous l'impression même des événements qu'il raconte, en fait connaître toute la portée, et révèle en outre de curieux détails d'histoire locale. Il n'est pas jusqu'au ton qui y règne, et au singulier abus du mot *canaille* appliqué aux rebelles de Bordeaux, qui ne soient aussi des révélations, car ils indiquent quels étaient les sentiments des financiers et receveurs du temps à l'égard du peuple. Déjà, en 1548, celui de Bordeaux s'était révolté au sujet d'une augmentation sur le sel, et, après une victoire facile, souillée par quelques meurtres, il avait été réduit à la raison par le connétable de Montmorency, qui marcha sur la ville à la tête de dix mille hommes, y entra par une brèche faite à ses remparts, et fit exécuter plus de cent personnes, au nombre desquelles figuraient les principaux magistrats et bourgeois de la cité[1]. Ce souvenir n'arrêta pas les Bordelais. Le 28 mars 1675, à l'occasion de la marque de l'étain, ils se soulevèrent de nouveau, trouvèrent l'autorité désarmée, et pendant quelques mois firent la loi à Colbert. Mais laissons parler le commis du receveur général de Bordeaux. Quelle que soit l'étendue de sa lettre, j'ai la certitude qu'on la lira avec intérêt, non-seulement à cause des faits curieux qu'elle renferme, mais aussi pour la manière tout à la fois naturelle et dramatique dont ils y sont exposés. C'est, d'ailleurs, un document inédit. Enfin, qu'il me soit permis de faire remarquer que, jusqu'à présent, aucun des biographes de Colbert n'avait constaté l'opposition que ses édits financiers rencontrèrent à Bordeaux[2].

[1] *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, par Mézerai, t. III, p. 109. Il y eut quelque chose de sauvage dans la manière dont le connétable de Montmorency remplit sa mission. Ce connétable, connu d'ailleurs par son caractère violent, et parent d'un lieutenant du gouverneur de la province qui avait été massacré par les révoltés, désarma la ville, la condamna à une forte amende, suspendit le Parlement pour un an, et força les *jurats*, assistés de cent notables bourgeois, *à déterrer avec leurs ongles le corps de son parent.* Plus de cinq mille bourgeois durent se trouver, cierge à la main, à la translation de ce corps dans l'église Saint-André, et, arrivés devant la porte du connétable, s'y arrêtèrent en criant miséricorde et confessant qu'ils avaient mérité une plus rude punition. Le connétable avait en outre ordonné que l'hôtel-de-ville serait rasé et que l'on élèverait à sa place une chapelle expiatoire ; mais Henri II épargna cette dernière humiliation aux Bordelais.

[2] Bibliothèque royale. Mss. *Lettres adressées à Colbert*, année 1675. Le receveur

« Bourdeaux, 30 mars 1675, au chasteau Trompette.

« Je vous escris celle-cy de ce lieu où j'ay esté obligé de me reffugier avec ma femme, pour me sauver des menaces et de la furie de la populace la plus enragée qu'il y eust jamais, dans la plus grande sédition qui soit arrivée dans Bourdeaux depuis celle de M. le connestable de Montmorency. Les avis en ont déjà esté donnés à la cour par M. le mareschal qui a fait partir des extraordinaires[1]. Mais il n'a pu donner avis que des préliminaires de cette action, qui, dans son commencement, a esté aussi furieuse que peu préveue, et dont les suites tragiques et sanglantes font preuve de la plus grande insolence dont un peuple soit capable; et quoy que cette action n'ayt pour personnages que des gens de néant, des femmes et des enfants, leur conduite et leurs discours fera juger à la cour si cette action peut venir seulement de l'esprit d'une populace mutinée, sans le secours de quelque conseil plus entendu.

« Pour entrer dans le récit fidèle de ce qui s'est passé, je vous dois dire que Bourdeaux sembloit estre aussy calme qu'il ait jamais esté jusques à mercredy dernier, 28e de ce mois, que le traitant de la marque de l'estain et du tabac, s'estant mis en devoir de vouloir faire marquer la vaisselle chez les potiers d'estain, ceux qu'il avoit préposez pour faire cette marque, sur quelques petites difficultez qu'ils avoient déjà trouvées et qui néanmoins paroissoient accomodées, demandèrent la présence d'un jurat et l'escorte de quelques archers de ville pour exécuter leur commission[2]. Ils avoient marqué dans la boutique d'un pintier nommé Taudin, qui demeure dans la rue Neuve, qui souffrit la marque. De là ils furent dans une autre boutique qui est dans la rue du Loup, où commença le bruit. Cette rue est, comme vous savez, remplie d'artisans; les hommes qui virent entrer les marqueurs et le jurat dans cette boutique, où l'on avoit déjà refusé la marque, commencèrent à crier que c'estoit une gabelle, et tout d'un coup le jurat et les marqueurs se virent environnez d'une infinité de canailles qui accoururent au bruit, du marché assez voisin de cette rue; le jurat et les marqueurs se virent chargez de coups de pierre; le jurat fit ce qu'il put par discours et par exhortations, quand il se vit attaqué de cette sorte, pour apaiser le désordre, et empescha qu'on ne luy arrachast des mains les deux marqueurs que le peuple vouloit assommer. Mais voyant qu'il n'en pouvoit venir à bout, il fut contraint de changer de style et obligé de dire à ce peuple qu'il alloit mettre les marqueurs dans la maison de ville; et de fait, luy estant venu quelques archers de renfort avec le capitaine Calle, le jurat se mit en chemin de l'Hostel-de-Ville. Mais ce ne fut pas sans bien de la peine, et, dans cette action, le capitaine Calle, qui soutenoit contre cette populace, fut obligé de tuer un charpentier de barriques qui vouloit, à ce qu'il prétend, le charger, et de faire tirer quelques coups

général dont il s'agit s'appelait Lemaigre et son commis Fevrant. Aussitôt après avoir reçu cette lettre, M. Lemaigre dut s'empresser d'en donner une copie à Colbert, et c'est ce qui explique la présence de ce document au milieu des dépêches adressées au ministre.

[1] M. le maréchal d'Albret, gouverneur de la Guyenne. Il était malade au moment où la révolte éclata. On lit dans une autre relation : « Monseigneur le mareschal a forcé son indisposition, au hasard de sa personne. Malheureusement il avoit été attaqué, le jour d'auparavant, d'une espèce de paralysie ou goutte remontée dans la teste, laquelle par viollence de l'humeur l'empeschoit de parler aysément et luy faisoit torner la bouche et un œil. » (*Lettre du 30 mars 1675 des maires et jurats gouverneurs de Bordeaux à Colbert*, signée *Dubosq*.)

[2] Les *jurats* remplissaient alors les fonctions déléguées aujourd'hui aux adjoints des mairies.

qui donnèrent le temps au jurat et aux marqueurs de gagner l'Hostel-de-Ville. Le charpentier, blessé d'un coup d'espée au travers du corps, s'en fut expirer dans la rue d'Arnaud-Miqueau. Cette mort et ces coups tirez ne firent autre effet que d'aigrir davantage cette canaille, qui commença à se deschaisner dans toutes les rues et à crier qu'il falloit assommer les gabelleurs : *Vive le roy sans gabelle!* Cela arriva mercredy, sur les trois à quatre heures après midy. Dans un moment le bruit de cette sédition fut porté au quartier Saint-Michel, et d'abord l'on ferma les boutiques, et toute cette canaille se mit en troupes armées de bastons, d'espées, de cousteaux et de fusils, courant les rues; et estant près la porte de Grave, ils rencontrèrent un pauvre malheureux bourgeois qu'ils soubçonnèrent d'estre un gabelleur, et, sans autre enqueste, ils le massacrèrent sur-le-champ, attachèrent son corps par les pieds et le promenèrent tambour battant dans toute la ville [1]. De la porte de la Grave ils enfillèrent la grande rue du Fossé des Tanneurs, posèrent le cadavre devant la maison et sous les fenestres de M. le premier président d'Aulède, vinrent repasser par le Poisson-Salé et enfillèrent la rue Sainte-Catherine jusques à Saint-Maixent, et de là ils enfillèrent la rue Margaux. Cela se fit quasy en moins de rien; j'estois dans ma maison, où, tout ce que je pus faire, ce fut, comme tous les autres du quartier, de fermer ma porte. Je ne vous diray point qu'en passant cette canaille marqua ma porte et y heurta ; mais, graces à Dieu, ils ne s'y arrestèrent point et ils passèrent dans la rue Castillon ; de là ils furent à la place de Puy-Paulin, et, devant la porte de M. l'intendant, ils donnèrent encore cent coups à ce pauvre cadavre. De la place Puy-Paulin ils s'en furent droit à la maison de M. Viney, où là ils l'attachèrent. Le pauvre M. Viney n'eut que le temps de se mettre dans le carosse de M. le comte de Montaigu, qui passa heureusement devant sa porte un moment devant que cette canaille y fust arrivée et le mena au chasteau. Sa femme n'eut pas le temps de faire la mesme chose, mais elle se sauva d'un autre costé. Pour moy je crus, lorsque cette canaille eut une fois passé ma porte, que ce n'étoit qu'un feu de paille. Cependant un moment après je fus averty qu'ils pilloient la maison de M. Viney et celle du bureau du domaine qui estoit vis-à-vis; et de fait ils ont non-seulement pillé et saccagé tout ce qui estoit dans sa maison et celle du domaine, où logeoit le secrétaire de M. l'intendant, ce qui fut fait en moins de deux heures, avec des cris et des hurlements, et avec une rage qui ne se peut exprimer. Dans le même temps la mesme canaille avoit detaché une partie de sa troupe, qui fut dans la rue Neuve chez le nommé Taudin, pintier, où l'on pilla toute sa vaisselle et généralement tous ses meubles parce qu'il avoit souffert la marque [2]. Mais ces pillages se sont faits d'une manière tout extraordinaire, car le peuple l'a fait avec une telle rage qu'ils n'ont voulu proffiter de rien. Deux magasins de vaisselle furent chargés en des charettes par cette canaille et jetés dans la rivière sans vouloir en profiter, et chez M. Viney il se fit un grand feu dans la basse cour, où toute la nuit cette canaille acharnée s'occupa à brusler tout et à démolir la maison.

« M. le maréchal, qui estoit chez madame la première présidente lorsque cette canaille y passa, et qui estoit malade, se retira chez lui pour voir ce qu'il y auroit à faire ; mais s'estant trouvé fort incommodé et la nuit estant survenue, tous les officiers de la ville bien embarrassez dans un si grand désordre, les bons bourgeois tous estonnez, chacun se deffiant de son voisin, n'osant parler, chacun se renfermoit chez soi et la canaille estoit en liberté de piller et sacca-

[1] Une autre relation rapporte que la foule voulut le forcer à crier *Vive le roi sans gabelle*. Sur son refus, il fut massacré.

[2] Le dommage occasionné chez ce Taudin fut évalué à 40,000 livres dont l'intendant de la province demanda, quelque temps après, le remboursement à Colbert.

ger tout, sans que personne se présentast pour l'empescher de la part de la ville, ni qu'on fust en estat de le faire.

« M. le comte de Montaigu, qui avoit esté informé du désordre, s'estant retiré dans le chasteau, fit mettre toute la garnison sous les armes; mais, comme elle est extremement foible, il eut quelque peine à en faire sortir un party pour tascher d'empescher ce désordre. Néantmoins il en prit la résolution. Il commanda donc deux compagnies qui sortirent sur les huit heures du soir et se présentèrent en bataille tout le long de la rue du Chapeau-Rouge. Cette canaille, qui estoit acharnée à ce pillage, les attendit insolemment sans s'esmouvoir et tout de mesme que si ces deux compagnies eussent marché à eux pour les soutenir. Et quoy qu'ils fussent en confusion et sans ordre, mal armez, un d'entre eux eut l'effronterie de tirer un coup de fusil ou de mousquet sur celuy qui estoit à la teste de ces deux compagnies, dont il fut blessé de deux balles au-dessous de son hausse-col et fort dangereusement. Les deux compagnies s'approchèrent nonobstant jusqu'à la maison de M. Viney et celle du domaine, firent leur décharge sur cette canaille et furent à eux l'espée à la main. De cette descharge et des coups d'espée et de hallebarde qui furent donnez dans ce choq ou dans ces deux maisons, il fut tué sept à huit de ces coquins, plusieurs blessés qui se mirent à fuir, et environ sept à huit qui furent pris dans le pillage et menez prisonniers dans le chasteau. Et pendant que tout cecy s'exécutoit il pleuvoit si fort que ces deux compagnies, croyant avoir tout dissipé cette canaille, se retirent dans le chasteau avec les prisonniers. Mais tout avoit esté pillé et bruslé, où il ne restoit que les quatre murailles dans la maison dudit sieur Viney et celle du domaine. Je dois vous dire en cet endroit que je dois premièrement au bon Dieu le salut de ma personne, celuy de ma femme et de mes enfants, dans cette occasion, car je suis certain que cette canaille n'estoit entrée dans la rue Margaux que dans la pensée d'y piller mon bureau, croyant y trouver de l'argent, et je ne sçais pas ce qu'ils auroient fait de ma personne s'ils avoient pu m'attraper. Dieu mercy, je suis hors de leurs mains; mais devant que pouvoir me rendre en ce lieu de reffuge, j'ay bien passé de meschants quarts d'heure. Toute la nuit du mercredy l'on n'entendoit autre chose par les rues que les cris de cette canaille qui crioit incessamment : *Vive le roy sans gabelle!* et tous les petits enfants ne chantoient autre chose; mais revenons à notre relation.

« Les compagnies rentrèrent dans le chasteau le mercredy au soir. Le jeudy matin, M. le mareschal s'estant trouvé plus incommodé que le jour précédent, il fut obligé de demeurer au lit; mais M. le comte de Montaigu sortit et se rendit au palais, où le Parlement s'estoit assemblé; il y fut conduit par la compagnie des gardes de M. le maréchal, par ce qu'il y avoit de gentilhommes dans la ville et par deux compagnies de la garnison. Mais vous allez apprendre une insolence extreme. Comme il marchoit avec toute cette escorte, il voulut passer devant la maison du sieur Viney, où cette canaille estoit toujours attachée et sans s'émouvoir. Il vit que devant luy et devant cette escorte cette canaille démolissoit cette maison. Il y envoya des mousquetaires pour les chasser; quand ils sortoient par une porte ils rentroient par l'autre. Enfin, Monsieur, il fut contraint de les laisser faire et a continué son chemin au palais. Il n'y fut pas rentré que le palais fut aussitost remply de cette canaille criant : *Vive le roy sans gabelle!* et demandant insolemment leurs prisonniers, menaçant le Parlement que, s'il ne les rendoit pas, et si l'on n'abolissoit pas la marque de l'estain, le droit de tabac, les 3 sols par boisseau sur le bled, le controlle des exploits et le papier timbré, mesme les 3 sols sur chaque agneau que l'on tue aux boucheries, qui sont des droits establis depuis trois ou quatre ans pour le payement des debtes de la ville, ils alloient saccager tout, et qu'enfin ils vouloient qu'on commençast par leur rendre leurs prisonniers. Le Parlement, qui s'estoit assemblé pour faire quelque exemple sur cette canaille emprison-

née, jugea, après avoir sérieusement réfléchi sur l'estat de toutes choses et pris l'avis de M. le comte de Montaigu, qu'il n'estoit pas à propos de rien entreprendre que cette canaille ne fust entièrement désarmée, et l'on résolut seulement un arrest portant deffense à toutes personnes de s'attrouper; que cependant des commissaires du Parlement qui furent nommez se transporteroient en tous les quartiers de la ville pour tascher de restablir la tranquillité dans les esprits mutinez, et après cette résolution prise, l'assemblée s'estant séparée, plusieurs de Messieurs du Parlement furent conduits dans leurs maisons par cette canaille, les menaçant que, si leurs prisonniers n'estoient rendus, ils feroient main-basse sur tout le monde. L'après-disnée ils rencontrèrent le pauvre M. Tarneau, conseiller au Parlement, dans la rue, qui se retiroit chez luy, auquel ils demandèrent leurs prisonniers, et sur ce qu'il ne leur répondit pas à leur fantaisie et qu'il se mit en devoir d'entrer chez luy, estant proche de sa maison, ils lui tirèrent un coup de fusil dont il tomba. Sa femme, qui vit l'action, courut au devant de luy, et, comme elle le releva de terre, ils le massacrèrent entre ses bras de plusieurs coups de poignard et d'espée, et donnèrent mille coups après sa mort. Cette pauvre femme reçut aussy divers coups, mais ils se contentèrent de la frapper sans la tuer. De là ils prirent prisonniers MM. le président de Lalanne, Marboutin et Dandrault, conseillers au Parlement, en ostage, et mandèrent fort bien à M. le mareschal et à M. de Montaigu, par un jurat qu'ils prirent aussy et qu'ils envoyèrent avec deux ou trois cents de ces mutinez, que, si on ne leur rendoit pas leurs prisonniers, la vie de ces messieurs en répondroit et qu'ils ne donnoient de temps pour deslibérer à cela que celuy du retour du jurat; de sorte qu'il fut jugé à propos de rendre les prisonniers, ce qui fut exécuté sur-le-champ; mesme ils demandoient qu'on leur deslivrast Calle, capitaine du guet, que l'on dit avoir tué le charpentier, mais cet article leur fut dénié, et néantmoins ils remirent ces messieurs en liberté. Voilà ce qui se passa le jeudy.

« Le vendredy M. le mareschal se trouva un peu mieux; il voulut sortir et parler à cette canaille, et, comme il fut adverty d'une grande consternation dans l'esprit de tous ceux que l'on peut trouver estre bons bourgeois, sur l'avis qui luy fut donné que ces mutins s'estoient armez et retranchez dans le quartier Saint-Michel, il prit résolution d'y aller vendredy matin en personne, assisté de toute la noblesse, qui est icy au nombre de cent ou cent vingt personnes au plus, d'un détachement d'environ cent hommes de cette garnison, pour parler à cette canaille et voir ce qu'elle demandoit pour se désarmer; enfin, il fut en cet équipage, et quand il y arriva il les trouva en très-bon ordre en bataille dans le cimetière de Sainte-Croix et sur le boulevard, au nombre de plus de huit cents hommes. Comme il fut à vingt pas d'eux, un *pelloustre*[1] d'entre eux, tout vestu de guenilles, qui estoit à leur teste, se détacha et s'en vint le sabre haut, à trois pas de la teste du cheval de M. le mareschal, et là, M. le mareschal, qui le vit venir, luy demanda : « Eh bien, mon ami, à qui en veux-tu ? As-tu dessein de me parler? » Ce misérable sans s'estonner luy respondit : « Ouy, dit-il, je suis député des gens de Saint-Miquau[2] pour bous dire qu'ils sont bons serbitours d'au Rey, mais qu'ils ne bollent point de gabelles, ny de marque d'estain, ny de tabac, ny de papier timbré, ni de controlle d'exploits, ny de cinq sols sur boisseau de bled, ny de greffes d'arbitrage. » A cela M. le mareschal luy respondit fort doucement : « Eh bien, mon amy, puisque tu m'assures que les gens de Saint-Michel sont bons serviteurs du roy, je suis ici pour les assurer que je les viens prendre sous ma protection, pourvu qu'ils se désarment et qu'ils se remettent dans leur devoir, et leur promets que je me rendray leur intercesseur auprès du roy. — Eh bien, reprit le pelloustre,

[1] Un *pouilleux*.

[2] Saint-Michel. On voit que le narrateur a voulu reproduire le patois bordelais.

si cella est, donnez-nous un arrest du Parlement pour cella et nous serons contents; à la charge aussy que vous nous obtiendrez une amnistie pour tout ce que nous venons de faire; sans quoy nous vous déclarons que nous allons faire main-basse sur tout et que nous sommes résolus de périr plutost que de souffrir davantage. » M. le mareschal leur respondit, ne voyant pas pouvoir mieux faire, qu'il s'en alloit de ce pas au Parlement pour leur faire donner la satisfaction qu'ils demandoient; et de fait l'on fut au Parlement, où tout le peuple armé suivit, et là l'on donna l'arrest dont vous trouverez copie ci-joint.

« Depuis cet arrest et en attendant l'amnistie que M. le mareschal leur a promise, ils se sont séparez, mais il est très-seur que, si le courrier qui l'est allé demander ne la rapporte pas, ils se remettront sous les armes et feront pis que jamais. Voilà, Monsieur, la vérité de tout ce qui s'est passé, suivant que je l'ai pu recueillir jusqu'à ce jourd'huy, 30 mars, à trois heures après midy.

« Je ne puis oublier de vous dire que j'ay une très-grande obligation à M. le comte de Montaigu, qui m'a receu dans le chasteau très-honnestement, et que vous luy en devez un remerciment; et demandez pour moy et pour tous les vostres la continuation de sa protection, car j'ay bien peur que cette retraite nous soit nécessaire encore pour quelques jours, et que jusques à l'arrivée du courrier de M. le mareschal, party dès ce matin, il n'y a aucune seureté dans Bourdeaux pour tous ceux qui font les affaires du roy. Je n'ay ny vie ny biens que je ne voulusse très-volontiers sacrifier pour son service, mais je crois que l'estat des choses vous fera approuver la précaution que j'ay prise de me mettre en seureté, puisque personne ne croyoit y estre dans Bourdeaux, et que Mme la mareschale et Mme l'intendante ont creu n'en pouvoir trouver que dans ce lieu; or vous pouvez croire qu'il y en avoit beaucoup moins pour moy que pour elles. Je crois assurément qu'il est de politique d'approuver ce qui a esté fait, mais j'ay bien peur qu'à la cour on ne soit pas de ce sentiment et que l'exemple de Bourdeaux attire après soy du désordre dans tout le reste de la province. »

Ce ne fut là, il est vrai, que le premier acte de cette émeute, une des plus fâcheuses pour le pouvoir central dont l'histoire ait conservé le souvenir. Malgré les craintes exprimées à la fin de sa lettre par le commis du receveur général, la cour accorda l'amnistie qui lui avait été demandée, et approuva également les exemptions d'impôts auxquelles le Parlement avait consenti. On peut se figurer combien cet acquiescement à des conditions imposées par la révolte dut coûter à Louis XIV et à Colbert. Sans doute ils savaient bien tous les deux que cette faiblesse, commandée par les circonstances, serait essentiellement temporaire, et qu'une occasion se présenterait bientôt où ils pourraient reprendre avec usure, à l'aide de la force et de l'autorité combinées, les droits que la force seule avaient usurpés. Ils cédèrent donc, mais de mauvaise grâce et avec une apparence de contrainte assez marquée pour que les révoltés n'en augurassent rien de bon. C'est ce que la lettre suivante, adressée à Colbert par M. de Sève, intendant de la Guyenne, le 24 avril 1675, fait comprendre à merveille. Cette lettre, de laquelle il résulte que les procureurs, les négociants, la classe moyenne, les étrangers et les religionnaires faisaient cause commune avec les artisans et le peuple de Bordeaux, prouve à quel point l'irri-

tation avait été portée par les nouveaux édits, et les assertions qu'elle contient tirent surtout une grande autorité de la qualité même du fonctionnaire qui les a formulées. Il faut en effet que la position fût bien alarmante pour que l'intendant de la Guyenne osât écrire à Colbert, auteur principal et ministre responsable des nouveaux édits, *que, si le roy d'Angleterre voulloit proffiter des dispositions de la province, il donneroit dans la conjoncture beaucoup de peine*. Voici donc cette lettre très-caractéristique, et que je reproduis sans en supprimer un seul mot, quoi qu'il en puisse coûter à l'amour-propre national.

« Monsieur,

« Les esprits des artisans de Bordeaux paroissoient la semaine passée dans un assez grand calme, j'y vois présentement un peu plus d'agitation; après en avoir cherché la cause avec soin et entretenu en particulier quelques-uns des chefs de party, je ne doute plus que les procureurs, les huissiers et les notaires ne travaillent tous les jours à entretenir le feu. Nous avions doucement fait confirmer au peuple que, pour s'assurer l'exemption des droits qui se levoient sur le bled, sur le lard et sur les agneaux, et la suppression de ceux du tabac et de l'estain, il devoit de luy-mesme demander le restablissement du papier timbré, du controlle et des greffes des arbitrages, qui ne regardent en aucune façon la populace; les bayles et sindics des mestiers, et ceux des artisans qui avoient paru les plus échauffez dans les derniers désordres, y estoient disposez, et presque tout le peuple estoit dans les mesmes sentiments; c'eust esté un grand coup pour empescher le reste de la province de demander la suppression des mesmes édicts; mais en une nuit ces bonnes dispositions ont changé, et les notaires, procureurs et huissiers ont tant fait par l'intrigue de leurs émissaires et par eux-mesmes que la populace est résolue à ne souffrir aucun changement à l'arrest que le Parlement lui accorda pour appaiser la sédition. Ce que je trouve, Monsieur, de plus fascheux est que la bourgeoisie n'est guère mieux intentionnée que le peuple; les marchands qui trafiquent en tabac, et qui en outre de la cessation de leur commerce se voyoient chargés de beaucoup de marchandises de cette nature que les fermiers refusoient d'achepter, et qu'il ne leur estoit pas permis de vendre aux particuliers, sont bien aises que le bruit continue pour continuer avec liberté le débit de leur tabac; les autres négociants s'estoient laissé persuader ou du moins avoient feint de l'estre que, du tabac, on vouloit passer aux autres marchandises; les estrangers habitués icy fomentent de leur costé le désordre, et je ne croy pas, Monsieur, vous devoir taire qu'il s'est tenu des discours très-insolents sur l'ancienne domination des Anglois, et si le roy d'Angleterre voulloit profiter de ces dispositions et faire une descente en Guyenne, où le party des religionnaires est très-fort, il donneroit dans la conjoncture présente beaucoup de peine. Jusqu'icy, Monsieur, le Parlement de Bourdeaux a fait en corps, et chaque officier en particulier, tout ce qu'on pouvoit souhaiter du zèle de cette compagnie, mais vous cognoissez l'inconstance des Bordelois, et d'ailleurs ils témoignent publiquement la douleur qu'ils ont que le roy ne leur ayt pas voulu marquer par une lettre la satisfaction que Sa Majesté a de leur conduite.

« Après vous avoir rendu compte de l'estat de la ville de Bordeaux, je suis obligé, Monsieur, de vous dire qu'à Périgueux le peuple commence à menacer ceux qui sont employés aux affaires du roy, et le commis à la recepte des tailles n'est pas exempt de la peur. En plusieurs lieux du Périgord ceux qui s'estoient chargés du controlle des exploits ont renoncé à ces fonctions pour ne pas s'exposer à la haine du peuple, et l'on aura peine à trouver des gens qui

veulent prendre leurs places. On me mande en mesme temps de Bergerac que les habitants demandent hautement de jouir des mesmes exemptions qu'on a accordées à ceux de Bordeaux après la première sédition. Cependant, Monsieur, jusqu'icy il n'y a que du mouvement, mais il peut arriver du désordre, et je crains que l'exemple de Bordeaux ne soit suivi dans quelqu'une des villes de la province.

« La nouvelle de celuy de Rennes, qui se respandit hier dans Bordeaux, y fait un très-méchant effet. Je vous informeray soigneusement de tout ce qui se passera et ne quitteray point cette ville à moins que le service du roy ne m'oblige absolument d'aller d'un autre costé.

« DE SÈVE[1]. »

Ainsi l'agitation gagnait chaque jour du terrain et se répandait de Bordeaux sur les différents points de la province, d'où elle passait, de proche en proche, aux provinces limitrophes. Le 27 avril, M. de Sève écrivait à Colbert : « A Pau, on tire des coups de fusil aux environs de la maison où le bureau de papier timbré est établi. » Quelque temps après, le 10 du mois de juin, le bureau du papier timbré de Monségur fut brûlé par le peuple, et une insurrection éclata pour le même sujet à La Réole. Mais déjà l'autorité, revenue de sa première frayeur, s'était en quelque sorte reconstituée, et les révoltés n'avaient plus le champ libre comme à Bordeaux, dans les trois dernières journées du mois de mars. A La Réole, on fit onze prisonniers, parmi lesquels se trouvaient quatre femmes, et cette fois on les garda. Le temps des représailles était venu. Un peu avant, on avait saisi dans les rues de Bordeaux un crocheteur et un porteur de chaises qui faisaient quelque bruit. On les jugea, et, au grand étonnement de la population, qui n'avait pas paru prendre cette affaire au sérieux, tant l'accusation était hasardée, ils furent condamnés aux galères comme séditieux. A ce sujet, le premier président du Parlement de Bordeaux, M. d'Aulède, écrivit à Colbert, le 15 mai 1675, une étrange lettre où on lisait ce qui suit : « *Il y avoit bien de quoi faire moins, mais non de quoi faire plus... Je vous dis cecy, Monsieur, affin de vous faire, s'il vous plaist, connoistre que je n'y ai rien négligé.* » Pendant que le procès des onze prisonniers de La Réole s'instruisait, M. de Sève reçut une lettre anonyme assez curieuse dont il envoya une

[1] Bibliothèque royale, Mss. *Lettres adressées à Colbert*, année 1675. Tous les extraits de lettres qui suivent sont aussi tirés de cette précieuse collection, qui renferme sur la seule révolte de Bordeaux une centaine de pièces où les écrivains désireux de connaître les détails de cette affaire trouveraient une foule de particularités curieuses et de documents du plus grand prix. La collection des lettres adressées à Colbert est véritablement une des mines historiques les plus riches qu'il y ait en France, et je ne sais pas de province qui ne soit intéressée à ce que ces richesses soient mieux connues. La société pour la publication des *Documents inédits sur l'histoire de France* rendrait un immense service aux saines études en chargeant un de ses membres d'enrichir cette collection déjà si remarquable d'un résumé analytique de toutes les lettres adressées à Colbert qui offrent un intérêt réel.

copie à Colbert. Dans cette lettre, le *quartier Saint-Michel* lui donnait avis de ne point fâcher le pauvre peuple de La Réole, et de ne point faire comme aux misérables catholiques de Bergerac, « pour de l'argent et pour favoriser les huguenots. »

« Si en cecy vous donnez quelque chose à nostre désir, ajoutait le quartier Saint-Michel, la reconnoissance vous en sera asseurée aux applaudissements de nostre part, et si, au contraire, vous méprisez notre souhait, tenez-vous pour asseuré qu'il vous en sentira malgré avant peu de temps... Si vous estes sage, mesnagez bien les intérêts du roy *par quelque autre voye plus honneste que celle des partisans ;* et pour l'amour de Dieu, de vous et de nous, vivons et mourons en paix.

« *Sancte Michel, ora pro nobis,* ce 17 juin et le reste de nos jours [1]. »

En adressant cette lettre à Colbert, M. de Sève lui manda que l'amitié de messieurs de Saint-Michel ne le ferait pas manquer à son devoir, et que leurs menaces n'auraient pas plus de pouvoir sur son esprit. Peu de temps après, le peuple de Bordeaux sut à quoi s'en tenir sur les dispositions de cet intendant. Malgré le désir de repos que semblait indiquer la lettre anonyme du quartier Saint-Michel, le 17 août 1675, de nouveaux troubles y éclatèrent au sujet du papier timbré, dont on annonçait le rétablissement. Depuis les fâcheux désordres du mois de mars, la cour n'attendait qu'une occasion favorable pour prendre sa revanche. Cette fois, comme on le pense bien, le peuple eut le dessous ; on tira sur lui, et quelques hommes furent tués. C'était maintenant au quartier Saint-Michel à demander grâce, et c'est ce qu'il fit, le curé en tête. On leur répondit par une quarantaine d'arrestations. Quelques jours après, le 21 août, le maréchal d'Albret mandait à Colbert : « Hier on commença d'en pendre deux dans la place Saint-Michel, et aujourd'huy on continuera, ainsi que le reste de la semaine, de donner au public tous ces exemples de sévérité. » Et pourtant, le lendemain même, M. de Sève écrivait de son côté à Colbert : « Le peuple est ici dans une grande consternation, mais la crainte de la potence n'a pas déraciné de leur cœur l'esprit de révolte, et la plupart des bourgeois ne sont guère mieux disposés. » En effet, neuf jours plus tard, malgré tous ces exemples, un nouveau soulèvement éclatait à La Bastide, où l'un des principaux agents de la sédition fut fait prisonnier, condamné à être roué et exécuté. Cependant, malgré les appréhensions de l'intendant, l'esprit de révolte se calma peu à peu, et, à partir du mois de septembre 1675, la correspondance de Colbert ne fait plus mention d'aucune révolte en Guyenne. Sans doute aussi tous les droits dont, au mois de mars précédent, le Parlement de Bordeaux avait accordé l'exemption à cette ville, sur la demande des plénipotentiaires du quartier Saint-Michel, ne tardèrent pas à être rétablis et furent dès lors perçus sans opposition.

[1] Bibliothèque royale, Mss. *Lettres adressées à Colbert.*

Pendant que cela se passait à Bordeaux et dans la province de Guyenne, la ville de Rennes et la Bretagne entière s'étaient soulevées contre les édits financiers dont la guerre avait fait une nécessité à Colbert, notamment contre ceux concernant le papier timbré et le tabac. On a vu, d'après la lettre de M. de Sève, le *méchant effet* que la révolte de Rennes avait produit à Bordeaux; celle de la Guyenne réagit à son tour sur les populations de la Bretagne, et bientôt une grande partie de cette province fut sous les armes. C'est à Rennes même, le 18 avril 1675, que les désordres commencèrent par le pillage des bureaux où l'on vendait le papier timbré et le tabac. Il faut convenir, au surplus, que le mécontentement de la Bretagne était excusable. Au commencement de 1674 on avait révoqué tous les édits qui *étranglaient* la province, suivant la piquante expression de Mme de Sévigné, et les états avaient dû prouver la reconnaissance que leur inspirait un pareil bienfait par une contribution volontaire de 2,600,000 livres, augmentée d'un *don gratuit* d'égale somme, en tout 5,200,000 livres. Or, un an après, les mêmes édits furent rétablis. M. le duc de Chaulnes était alors gouverneur et M. de Lavardin lieutenant général en Bretagne. Le premier crut qu'il viendrait à bout de ce mouvement avec les forces dont il disposait habituellement; mais il n'en fut rien, et le peuple le repoussa chez lui à coup de pierres. Quelque temps après, « le 18 juillet à midi, dit une relation contemporaine, certains particuliers inconnus entrèrent tumultuairement sous les voûtes du palais, enfoncèrent les portes des bureaux du papier timbré, emportèrent tout ce qu'il y avait de papiers, brisèrent les timbres...... Les habitants ayant pris les armes et s'étant promptement transportés sur la place du palais firent une décharge sur les tumultueux, l'un desquels tomba sur la place[1]. » On vit alors que les ressources ordinaires ne suffiraient pas, et on fit marcher cinq mille hommes sur la province. C'était depuis quelque temps l'avis de M. de Lavardin, qui écrivait à Colbert dès le mois de juin, sans autre date :

« Les troupes seroient plus nécessaires dans la Basse-Bretaigne qu'au Mans. C'est un pays rude et farouche qui produit des habitants qui lui ressemblent. *Ils entendent médiocrement le françois et guère mieux la raison.* A l'esgard de ce pays-là, il est à souhaiter que l'autorité y soit soutenue par des forces convenables[2]. »

Une autre lettre de M. de Lavardin, du 29 juin, portait qu'il y avait encore quelque tumulte dans la Basse-Bretagne, bien que les attroupements eussent cessé en partie; « que c'était un pays farouche, dur et

[1] Bibliothèque royale, Mss. *Abrégé des registres secrets de la Cour de Bretagne, de 1659 à 1679.* Suppl. F, n° 1597. La lettre de Mme de Sévigné citée plus haut est du 1er janvier 1674.

[2] Bibliothèque Royale, Mss. 55.

rude, où les rayons du soleil n'arrivaient que dans un grand éloignement, et que cette extrémité du monde et du royaume avait besoin de la *justice du prince* si elle ne se rendait promptement digne de sa bonté. » M. de Lavardin ajoutait que trois choses lui semblaient devoir contribuer à l'affermissement de la tranquillité : le *changement du Parlement*, dont un nouveau semestre allait entrer en service, l'approche de la récolte des blés qui occuperait les paysans « en éloignant ces rustres des autres pensées où l'oisiveté et l'ivrognerie les jetoient ; » enfin l'espoir que l'on fondait sur la réunion des états, où l'on trouverait peut-être quelques remèdes aux maux de la province, *dont la misère était plus grande qu'on ne croyait, le commerce n'allant point.*

De son côté le duc de Chaulnes mandait à Colbert, le 12 juin 1675, que le seul moyen de prévenir les soulèvements à Rennes était de ruiner entièrement les faubourgs. « Il est un peu violent, mais c'est l'unique, » disait le gouverneur. Dans la même lettre il attribuait tout le mal aux mauvaises dispositions du Parlement et proposait de le transférer à Dinan. Trois jours après, en rendant compte à Colbert d'une nouvelle émeute qui venait d'avoir lieu à Rennes, le duc de Chaulnes ajoutait dans un post-scriptum en chiffres :

« Ce qui est très-vray est que le Parlement conduit toute cette révolte ; le calme est à l'extérieur estably, mais l'on conseille au peuple de ne pas quitter les armes tout à fait, qu'il faut qu'il vienne au Parlement pour demander la révocation des édits, et particulièrement du papier timbré, et depuis les procureurs jusques aux présidents à mortier, le plus grand nombre va à combattre l'autorité du roy ; c'est la pure vérité, et il ne faut pas estre icy fort éclairé pour la connoistre. »

C'étaient, on le voit, les mêmes motifs de résistance, les mêmes mobiles qu'à Bordeaux, avec cette différence qu'à Rennes le Parlement était accusé de prendre assez ouvertement le parti des procureurs dont l'impôt du papier timbré devait en effet amoindrir considérablement les bénéfices, par suite de l'augmentation des frais de procédure. Le 26 janvier 1675, M. de Chaulnes informa Colbert que l'agitation était grande dans l'évêché de Cornouailles, même contre les curés, que les paysans accusaient de trahison, et que d'ailleurs la misère était telle qu'on devait tout craindre de leur rage et de leur brutalité. Une lettre du 30 juin portait que dans l'évêché de Quimper les paysans s'attroupaient tous les jours, et que leur rage s'était maintenant tournée contre les gentilshommes dont ils avaient reçu de mauvais traitements, « les ayant blessés, pillé leurs maisons et même brûlé quelques-unes. » Enfin, une lettre de M. de Chaulnes du 13 juillet 1675 faisait connaître à Colbert qu'un Père Jésuite qu'il avait envoyé vers les paysans de l'évêché de Quimper venait de lui rapporter que, de leur propre aveu, « beaucoup d'entre eux croyaient être ensorcelés et transportés d'une

fureur diabolique, qu'ils connaissaient bien leur faute, mais que la misère les avait provoqués à s'armer, et que les exactions et mauvais traitements de leurs seigneurs, qui les faisaient travailler continuellement à leurs terres, n'ayant pour eux non plus de considération que pour des chevaux, tout cela joint à l'établissement de la gabelle et la publication de l'édit sur le tabac dont il leur était impossible de se passer, avait fait qu'ils n'avaient pu s'empêcher de secouer le joug. »

Les dispositions de la province étaient, comme on voit, très-peu rassurantes. Depuis le commencement des troubles, le duc de Chaulnes demandait des renforts de troupe. L'émeute qui eut lieu à Rennes le 18 juillet leva tous les obstacles, et il parut sans doute au gouvernement que le moment d'agir avec vigueur et sans miséricorde était arrivé, à moins de s'exposer, par suite de cette impunité, à voir l'agitation gagner tout le royaume. Ici les documents administratifs se taisent, et peut-être n'ont-ils pas été classés à dessein parmi les dépêches adressées à Colbert; mais les lettres de Mme de Sévigné contiennent de nombreux et tristes détails sur les suites de cette campagne de M. de Chaulnes contre « ces pauvres Bas-Bretons qui s'attroupaient quarante, cinquante par les champs, et dès qu'ils voyaient des soldats, se jetaient à genoux en disant *mea culpa*, le seul mot de *français* qu'ils savaient[1]. Le 27 octobre suivant, Mme de Sévigné écrivait encore : « On a pris à l'aventure vingt-cinq ou trente bourgeois que l'on va pendre. » Enfin, sa lettre du 30 octobre 1675 résume admirablement les scènes de désolation qui furent la terrible conséquence du pillage de quelques bureaux de papier timbré.

« Voulez-vous savoir des nouvelles de Rennes? Il y a présentement cinq mille hommes, car il en est encore venu de Nantes. On a fait une taxe de 100,000 écus sur les bourgeois, et, si on ne trouve pas cette somme dans vingt-quatre heures, elle sera doublée et exigible par les soldats. On a chassé et banni toute une grande rue et défendu de les recueillir sous peine de la vie; de sorte qu'on voyoit tous ces misérables, femmes accouchées, vieillards, enfants, errer et pleurer au sortir de cette ville, sans savoir où aller, sans avoir de nourriture ni de quoy se coucher. Avant hier on roua un violon qui avait commencé la danse et la pillerie du papier timbré; il a esté écartelé après sa mort et ses quartiers exposés aux quatre coins de la ville. *Il dit, en mourant, que c'étoient les fermiers du papier timbré qui luy avoient donné 25 écus pour commencer la sédition, et jamais on n'a pu en tirer autre chose.* On a pris soixante bourgeois, on commence demain à pendre. Cette province est un bel exemple pour les autres, et surtout de respecter les gouverneurs et les gouvernantes, de ne point leur dire d'injures et de ne point jeter de pierres dans leur jardin[2]. »

[1] Lettre du 24 septembre 1675.

[2] « M. de Chaulnes n'oublie pas toutes les injures qu'on lui a dites, dont la plus douce et la plus familière était *gros cochon*. » (Lettre de Mme de Sévigné du 16 octobre.) — On trouve dans les *Lettres adressées à Colbert* un grand nombre d'autres pièces relatives au soulèvement de la Bretagne; je me suis borné à donner quelques extraits des plus importantes. Il y avait eu aussi au Mans, à la même époque, un commence-

Puis enfin, le 3 novembre, Mme de Sévigné écrit : « Les rigueurs s'adoucissent ; *à force d'avoir pendu, on ne pendra plus.* »

Quant au Parlement de Bretagne, il fut transféré à Vannes pendant quelque temps ; double punition qui frappait à la fois les membres de cette compagnie et la ville de Rennes, « car, disait encore Mme de Sévigné, Rennes sans Parlement ne vaut pas Vitré. »

On aura remarqué que ce malheureux violon qui fut roué à Rennes avoua qu'il avait reçu 25 écus des fermiers du papier timbré *pour commencer la sédition.* Ces fermiers avaient-ils fait une affaire onéreuse, et désiraient-ils que leur bail fût résilié ? Qui sait ? Ce qui fut constaté, c'est que beaucoup de receveurs, s'attendant à être pillés, déclaraient des sommes plus fortes qu'ils n'avaient en réalité dans leurs caisses ; ce qui est certain encore, c'est qu'un receveur de Nantes ayant accusé 250,000 livres, et sa caisse ayant été mieux gardée qu'il ne l'espérait, on n'y trouva, vérification faite, que 64,000 livres. Il est fâcheux que M. de Lavardin, qui signala ce fait à Colbert dans sa lettre du *mois* de juin 1675, n'ait pas fait connaître en même temps si cet honnête receveur avait été roué ou pendu ; et, en vérité, il faut convenir que celui-là le méritait bien.

Telles furent ces terribles *penderies* de Guyenne et de Bretagne. Il est aisé de comprendre, d'après ce qui se passa dans ces deux provinces, que l'exécution des édits sur le papier timbré, sur la vente du tabac, sur la marque de l'étain, etc., etc., dut rencontrer dans tout le royaume une opposition sourde, mal comprimée, et d'autant plus excusable que le défaut de débouchés des produits du sol, joint aux charges de la guerre et à l'anéantissement du commerce qui en résultait, rendait les nouveaux impôts véritablement très-difficiles à acquitter.

Pierre Clément.

(*La fin au prochain numero.*)

ment de révolte. Aussitôt on écrasa la ville au moyen d'une garnison considérable qui fut logée chez les habitants et nourrie par eux. A ce sujet, l'évêque du Mans écrivit à Colbert vingt lettres des plus pressantes pour se plaindre de ce qu'on avait exagéré ce mouvement et pour lui exposer l'état de détresse où se trouvait la ville par suite des mesures de rigueur qu'on avait prises contre elle. Mais ces lettres demeurèrent pendant longtemps sans résultat. (Bibliothèque royale, Mss.)



EXPOSÉ DES NEGOCIATIONS

PAR LESQUELLES LA FRANCE A OBTENU

LE RÉTABLISSEMENT DU LIBRE EXERCICE

DE LA RELIGION CATHOLIQUE

DANS L'EMPIRE DE LA CHINE.

(Premier article.)

Le public s'est moins occupé qu'on n'aurait pu s'y attendre de la négociation qui a récemment rétabli le libre exercice de la religion chrétienne dans l'intérieur de la Chine. Peut-être, faute de bien comprendre la portée de cet événement, n'en a-t-on pas tenu d'abord assez de compte. Il aurait fallu d'ailleurs des explications plus étendues que celles qui ont été données jusqu'à ce jour. Une bienveillante confiance me met en mesure de remplir cette lacune, et je m'empresse de faire part au public religieux des documents qui m'ont été communiqués. Je n'ai point d'opinion personnelle à produire sur des actes dont les conséquences ne se développeront qu'avec le temps ; en me restreignant au rôle de rapporteur, je suis certain d'exciter l'intérêt du lecteur, tout en lui laissant la liberté entière de son jugement.

Pour tout homme dont la conscience s'est éclairée par la foi, l'histoire du Christianisme dans l'extrême Orient, pendant les années qui viennent de s'écouler, doit apparaître comme une préparation admirable à d'heureux événements. Le sang des martyrs a trop souvent coulé sur la terre de la Chine pour que

la miséricorde de Dieu ne soit bien près d'éclater. La France, plus qu'aucun pays de l'Europe, a droit d'élever au ciel ses vœux et ses espérances; comme la noble vierge qui l'a jadis sauvée, ayant été la première au combat, il est juste qu'elle assiste à la récompense et surtout qu'elle y contribue. Elle a donné à la Chine ses apôtres les plus dévoués, ses plus illustres martyrs; il est tout simple que la paix du Christianisme dans cette contrée soit son œuvre et sa gloire.

C'est là un privilége qui appartient à notre pays; ce doit être aussi celui de notre temps. On aura beau faire, le XIX[e] siècle ne peut être la suite du XVIII[e]; il en est plutôt la contre-partie et le remède. Nos pères ont traversé des temps où l'Eglise, non contente des assauts qu'elle soutenait au dehors, déchirait ses propres entrailles. Le Catholicisme élevait à la Chine un édifice merveilleux: des mains catholiques s'attachèrent à le détruire. Nous ne pouvons nous exprimer qu'avec réserve sur les accusations dont les missionnaires jésuites furent l'objet: une condamnation du Saint-Siége les a confirmées; on reprochait à ces religieux d'autoriser un mélange coupable des pratiques chrétiennes et des superstitions du paganisme. Mais si la semence que la Chine avait reçue n'eût pas été celle de l'Evangile, comment aurait-elle résisté aux supplices et à l'abandon? Cent ans d'une admirable fidélité de la part du peuple évangélisé par les Jésuites offrent un argument de quelque valeur. Il ne peut être question d'un progrès, et peut-être d'une victoire, pour le Christianisme dans ces contrées, sans que le souvenir ne se reporte sur tant d'hommes illustres par la vertu et la science.

Tout est miraculeux dans cette histoire : rien n'a pu dompter la constance des catholiques indigènes, et l'on comprend à peine qu'au milieu des tourments dont l'Eglise était affligée dans son centre la chaîne des missionnaires occidentaux ait pu se continuer sans interruption. Quelle vie étonnante que celle de Monseigneur Taurin Dufresse, prêtre du diocèse de Clermont, qui, parti de France au moment où Voltaire paraissait s'ensevelir dans le triomphe de ses idées, abordait au rivage qu'il devait évangéliser pendant trente-neuf ans, et qui scellait son apostolat par le martyre le 14 septembre 1815, après la conclusion de la crise révolutionnaire et le retour de Pie VII dans ses Etats, point de départ et fondement solide des nouveaux triomphes

du Catholicisme ! Ce même Pontife, le 23 septembre 1816, préconisant la vertu du nouveau martyr, déclarait la mort de Monseigneur Dufresse *véritablement précieuse devant le Seigneur ; le récit*, ajoutait-il, *nous en a touché profondément ; en le lisant, nous pensions lire un passage des annales de la primitive Eglise :* mot d'une vérité profonde, et que tous les catholiques répétaient involontairement dans le cours des dernières années, toutes les fois qu'il leur arrivait un nouveau récit des souffrances de l'Eglise orientale.

A l'approche des événements qui devaient ébranler à tout jamais l'édifice séculaire de la Chine, la persécution, qui s'était ralentie pendant quelques années, se ranima tout à coup. On croit qu'elle fut causée par l'imprudence des prédicateurs méthodistes, qui, ayant chargé un navire de traductions de la Bible en chinois, remontèrent à quelque distance un des fleuves de l'empire du Milieu, distribuant ou plutôt jetant à droite et à gauche leur cargaison sur les deux rives. Le contre-coup de cet acte se fit bientôt sentir dans les provinces intérieures : un vice-roi du Hou-Pé se distingua surtout par l'ardeur de ses poursuites. La France, peu de temps auparavant, lui avait envoyé, dans la personne de M. Perboyre, missionnaire lazariste, une victime d'une incomparable pureté. Le nom de M. Perboyre suffit pour ranimer, dans la plupart des âmes catholiques, les plus vives émotions. Quant à ceux qui n'auraient qu'une idée vague d'une telle vertu et d'un tel sacrifice, et qui voudraient lire cet article au point de vue de la confiance chrétienne dans la miséricorde et la justice de Dieu, je les engagerais à se procurer d'abord la *Notice sur la vie et la mort de M. Jean-Gabriel Perboyre, par un prêtre de la Congrégation de Saint-Lazare.* Pour espérer comme nous que la Providence ait clos l'ère des martyrs de la Chine par le supplice de ce saint prêtre, exécuté le 11 septembre 1840, vingt-cinq ans, pour ainsi dire jour pour jour après Mgr Dufresse, il faut avoir senti quel était le prix d'une telle existence.

Si l'OEuvre de la *Propagation de la Foi*, en fournissant les moyens de ranimer le Christianisme de la Chine, semble avoir hâté l'heure de sa délivrance, que dire des fruits qu'a déjà dû produire l'*OEuvre de la sainte Enfance ?* L'âme glorifiée de saint Vincent de Paul plane sur les mystérieuses destinées du Chris-

tianisme oriental à côté de celle de saint François-Xavier; elle combat par ses missionnaires; elle désarme la colère de Dieu par ses *enfants trouvés.* Des mains pieuses vont par les chemins disputer à la mort les victimes d'une coutume abominable: elles leur ouvrent par le baptême les portes du ciel; elles réunissent celles qu'elles parviennent à sauver dans des hospices, les premiers que des pauvres aient fondés. Ces pratiques salutaires se sont surtout développées depuis le martyre de M. Perboyre: il semble que ce prêtre, type d'innocence et de douceur, ait préparé les voies du ciel à ces milliers de jeunes prédestinés. Ceux de ces enfants qui restent sur la terre, n'ayant d'autre père que le Dieu des chrétiens, ne paraissent-ils pas marqués pour être les guides d'un nouveau peuple d'adoption?

Quand le regard s'est ainsi réglé sur l'évidente action de la Providence, c'est avec plus de sûreté qu'on redescend aux considérations humaines, et qu'on suit dans leur dédale les calculs de la politique et les tentatives de la diplomatie. Il faut l'avouer, Dieu ne pouvait départir les rôles d'une manière plus instructive et plus honorable pour nous. Il a laissé à l'Angleterre la corruption à l'aide de l'opium et le vain éclat de trop faciles victoires; les Anglo-Américains se sont précipités à la suite de leur ancienne métropole dans un pur intérêt de commerce. Nous sommes venus les derniers, et chacun se demandait: « Qu'allons-nous faire en Chine, nous qui n'y avons que des intérêts insignifiants? Aurions-nous la prétention de créer un commerce par des négociations? » Et cependant les navires français portaient à l'extrémité de l'Asie le dépositaire d'une pensée plus haute et plus digne. L'avenir, qui décidera seul de l'efficacité des mesures récemment prises, sera seul aussi capable d'assigner la part de gloire qui doit appartenir aux auteurs de la négociation. Je n'insisterai donc pas sur cette question de reconnaissance qui, avec une autre issue, aurait pu devenir une grave question de responsabilité; mais je dois à la vérité de déclarer que, pour ce qui concerne le principal négociateur, il était digne, par sa préoccupation du sort des chrétiens de la Chine, de contribuer à leur délivrance.

D'ailleurs, indépendamment des convictions chrétiennes qui devaient guider sa conduite, l'expérience et la réflexion lui indiquaient le rôle que la France avait à prendre dans ces affai-

res. Contrairement aux autres peuples, et surtout à l'Angleterre, les grands résultats ne viennent chez nous qu'après les grandes pensées : l'intérêt matériel, quand il nous dirige seul, nous est en général un mauvais conseiller ; nos entreprises purement commerciales pèchent par la mesquinerie et trop souvent par la mauvaise foi ; en diplomatie nous ne connaissons pas ordinairement d'intermédiaire entre l'indolence ou les bravades : nous laissons tout faire quand nous n'avons pas l'air de tout dévorer. Heureux quand une conquête morale nous a précédés! plus heureux encore quand cette conquête, au lieu d'opinions perturbatrices, n'a propagé que des doctrines salutaires! Or, nos missionnaires ont presque seuls le don de pareils succès ; à cet effet magique qui accompagne partout le nom de la France ils joignent le prestige de leur dévouement et le parfum de leurs vertus : les cœurs qu'ils amènent à Dieu adoptent la France comme une seconde patrie ; les rapports s'établissent alors sur une base solide, et la préférence donnée à nos produits est une conséquence toute naturelle de l'adoption de nos idées.

En fait de relations internationales, la Chine est placée dans des conditions toutes particulières : il ne s'agit point ici d'un peuple que nous puissions dominer de toute la hauteur de la civilisation européenne. Pourvu d'une civilisation moins complète, il est vrai, que la nôtre, il l'a poussée à un degré de raffinement que nous ne connaissons pas encore. S'il n'a pas appris ce que le Christianisme seul pouvait enseigner, c'est-à-dire l'humanité, il possède dans leur plénitude tous les attributs de la raison. Les hommes de génie qui lui ont donné ses lois avaient au moins secoué le joug des fausses religions, et l'étude des institutions de la Chine prouverait surabondamment, selon nous, que la pure philosophie est une meilleure école pour les peuples que la superstition et l'idolâtrie.

La Chine doit à ses législateurs philosophes l'abolition des castes et la domination de l'intelligence sur les préjugés de naissance et la force brutale, et elle fournit la preuve qu'avec de tels avantages on peut aller fort loin, tout en laissant subsister, sans les voir, d'effroyables lacunes. On s'est souvent étonné de l'admiration simultanée que les philosophes du dernier siècle et les Jésuites missionnaires avaient conçue pour

la civilisation de la Chine ; depuis lors on a paru craindre que les uns et les autres ne se fussent laissé aller à des préventions trop favorables ; mais l'impression première, qui venait des religieux catholiques, était exacte, et les philosophes, qui croyaient trouver dans les récits des Jésuites des arguments contre la supériorité du Christianisme, n'avaient que le tort de rêver une Chine complète, tandis que les missionnaires admiraient surtout une Chine digne d'être complétée.

Il suffirait, je pense, d'une lecture attentive des pièces dont nous allons faire l'analyse pour donner pleine raison aux nobles victimes de la persécution du dernier siècle. On verra tout ce qu'il peut y avoir d'idées justes, pratiques et modérées, dans la tête d'un lettré chinois.

La Chine, par rapport à l'Europe, se trouve donc dans des conditions toutes spéciales : elle n'a à recevoir de nous que le Christianisme ; elle possède tout le reste à sa manière, je dirais presque jusqu'à la science. Au moins, si nous avons à lui communiquer certains principes, peut-elle nous offrir, en échange, dans l'ordre des faits d'application, le tribut d'une riche expérience. Ce serait un vrai malheur pour l'humanité que la Chine pérît au contact de l'Europe, et c'est la première fois qu'un empire formé en dehors des idées qui ont prévalu dans l'Occident court la chance d'entrer sans se dissoudre dans le mouvement intellectuel et moral qui domine aujourd'hui dans le monde.

La Providence semble avoir préparé à la Chine ces voies de conservation. Quand le colosse de la puissance anglaise l'a heurtée, l'Angleterre n'avait déjà plus ni la même ambition, ni la même confiance dans le fruit de ses conquêtes ; justement inquiète du fardeau de l'Inde et des embarras de l'Amérique, plus qu'à moitié convaincue de l'impossibilité d'échapper, dans un temps donné, à l'émancipation de ces vastes colonies, préoccupée au dedans de l'effet désastreux pour le bonheur des peuples d'une domination aussi colossale, travaillée, en un mot, par une révolution d'autant plus radicale qu'elle s'accomplit progressivement et légalement, l'Angleterre se trouvait entraînée dans une guerre dont la cause était réprouvée par la conscience européenne ; elle pouvait encore obliger la Chine à subir la contrebande de l'opium, afin de soustraire l'agriculture indienne à une ruine imminente. Mais, s'il lui restait des prétextes pour

conquérir sur la Chine des avantages commerciaux, l'opinion de l'Europe, à laquelle l'Angleterre obéit de plus en plus, quoi qu'on en dise, s'opposait à de nouvelles absorptions de territoires, et l'Angleterre des Pitt eût été seule capable d'entreprendre l'anéantissement politique d'un empire de cent cinquante millions d'habitants.

Dans des circonstances aussi délicates, l'Angleterre a voulu se donner l'honneur de stipuler contre la clôture absolue de la Chine au nom de la civilisation universelle; en s'ouvrant les portes du Céleste-Empire, elle ne s'est point réservé de privilége exclusif. Qu'on ne dise pas qu'elle redoutait peu la concurrence des autres peuples pour son propre commerce, et que, par conséquent, cette stipulation n'était qu'une comédie! L'empressement que les Etats-Unis ont montré à élargir la brèche que les Anglais venaient d'ouvrir suffit pour prouver que la Grande-Bretagne a, dès à présent, des rivaux dans les ports de la Chine. La conduite de l'Angleterre a donc en soi quelque chose de libéral et d'honorable. Que le Christianisme, comme nous l'espérons fermement, parvienne à chasser l'opium, et l'Angleterre pourra prétendre à une initiative indirecte dans les mesures destinées à sauver la Chine.

Mais le principe du salut est, depuis plus de deux siècles, dans le cœur même de cet empire : c'est le Catholicisme, c'est en grande partie la France qui l'y ont déposé. Il faut que ce germe si longtemps comprimé se développe.

La négociation dont je dois maintenant aborder le récit se divise en deux parties : la première, qui eut lieu peu de temps après l'arrivée de la légation française à Canton et fut conclue dans les derniers jours d'octobre 1844; la seconde ayant eu pour objet de régler les difficultés qu'avait fait surgir, au printemps de 1845, l'exécution des premières mesures. Cette dernière négociation, dont la date est récente (août 1845), a eu l'avantage de rendre plus précises les dispositions primitivement concédées par le gouvernement chinois. Ces deux phases très-distinctes marquent tout naturellement la division de notre travail.

Mais, avant tout, je dois aller au-devant de l'objection qui s'est présentée à tous les esprits. Des lois sévères interdisent l'entrée de la Chine aux étrangers; ces lois ont été renouvelées

par les nouveaux traités de commerce. Jusqu'ici, c'était en bravant la proscription que les missionnaires européens parvenaient à entretenir le Christianisme dans l'intérieur du pays. Le mystère dont les chrétiens étaient obligés de s'envelopper protégeait leurs courageux apôtres. Mais, désormais, l'exercice de la vraie religion sera public : il sera donc facile de faire le dénombrement des chrétiens, et d'écarter tout élément étranger des Eglises indigènes. A moins de se rendre dans les cinq ports où les étrangers pourront avoir des chapelles, les fidèles de l'intérieur seront exposés à perdre tout contact avec les prêtres envoyés d'Europe : n'est-ce pas là pour l'Eglise une cause de danger toute nouvelle qu'on aura créée par la mesure qui semble rendre la vie au Christianisme chinois?

M. de Lagrené avait donc des raisons pour hésiter à entamer une affaire dont les conséquences pouvaient être aussi graves. Aussi commença-t-il par poser la question aux missionnaires avec lesquels il se trouva en rapport lors de son arrivée en Chine, et c'est sur leur opinion formellement exprimée qu'il se décida à passer outre.

« Je pouvais craindre, dit-il dans sa dépêche du 1er novembre 1844, que, sous le prétexte d'avoir accordé la liberté de conscience aux Chinois, on ne se montrât à l'avenir plus rigoureux dans l'application des lois qui interdisent l'entrée de la Chine aux étrangers, lois dont le principe est consacré dans toutes les stipulations internationales, y compris les nôtres, et dont la pénalité se trouve notifiée par la teneur des articles 6 du traité supplémentaire et 23 du traité de Whampoa. J'avais été dès le premier instant très-préoccupé de l'éventualité d'un semblable résultat. Lorsque MM. Libois, Favier et Guillet, lors de mon arrivée à Macao, vinrent plaider auprès de moi la cause de la liberté de conscience, je leur représentai, tout en rejetant bien loin la possibilité d'une semblable concession, combien elle pouvait devenir préjudiciable à leur position future; mais ils furent unanimement d'avis que, dût-il même en résulter pour eux, dans les premiers temps, une réaction fâcheuse, dussent-ils d'abord rencontrer plus d'obstacles pour pénétrer ou pour résider dans l'intérieur, cet inconvénient passager disparaîtrait à leurs yeux devant les avantages qu'entraînerait la révocation des édits. »

La suite de ce récit fera voir que l'opinion des missionnaires avait autant de justesse que de générosité. En effet, la tolérance

du Christianisme ne peut être efficace et durable que si le *parti du progrès*, à la tête duquel est placé Ki-Yng, le négociateur des traités de Nankin et de Macao, conserve l'influence dont il jouit maintenant, et ce parti est bien déterminé à fermer les yeux sur la présence des missionnaires dans l'intérieur du pays. Si, au contraire, le parti réactionnaire reprend le dessus, la décision favorable aux chrétiens courra le risque d'être rapportée, et dès lors les missionnaires se trouveront replacés dans la même situation qu'avant le traité.

Examinons maintenant comment il était possible d'introduire dans une négociation diplomatique des dispositions en faveur des sujets mêmes d'une puissance indépendante, sujets sur lesquels la France ne peut prétendre à exercer aucun droit de protection. Qu'un royaume peu étendu et rendu accessible à des expéditions maritimes par un grand développement de littoral puisse être influencé par des démonstrations faites sur les côtes, c'est une chose que fait parfaitement comprendre l'exemple qui vient d'être donné par nos vaisseaux en Cochinchine. Mais alors même qu'il est facile, en embossant une frégate, de faire trembler sur son trône un monarque de l'Asie, ce genre d'intervention présente encore de sérieux inconvénients. Plus le persécuteur a été humilié, plus il éprouve le besoin de se venger sur les chrétiens, à l'occasion desquels il a été blessé dans son orgueil. La frégate partie, les bourreaux reprennent courage, et, à moins qu'on ne laisse à portée de rivages aussi éloignés des forces navales respectables, on se met dans la nécessité de renouveler sans cesse des actes d'une nature violente, et qui peuvent difficilement conduire à la vraie pacification, fondée sur l'apaisement des esprits.

Ce moyen même est impraticable en Chine. Les démonstrations navales qui atteindront les côtes de cet empire n'auront jamais qu'une médiocre influence sur les provinces intérieures, dans lesquelles le Christianisme est à proportion plus répandu que dans le voisinage de la mer. D'ailleurs la Chine possède un gouvernement régulier et qui sait se faire respecter même de ses vainqueurs. Une nation compacte, et qui équivaut presque à celle de l'Europe entière, nation soumise à ses lois et façonnée par une civilisation remarquable à tant d'égards, n'a rien de commun avec ces misérables monarchies de l'Indo-Chine

sur lesquelles elle a étendu si aisément le joug de sa suzeraineté. Sans doute l'énorme disproportion qui existe entre l'inexpérience militaire des Chinois et la science européenne a fait tomber en poudre devant le canon des Anglais tout simulacre de résistance guerrière; mais, quelle que fût la promptitude de ces succès, les Anglais, si bons juges en matière de conquêtes, n'ont pas cru qu'il leur fût possible de triompher de la force d'inertie qui réside dans un tel gouvernement et dans une si énorme population ; cette conviction est venue s'ajouter aux motifs d'une autre nature que nous avons indiqués au commencement de ce travail, et les plénipotentiaires anglais n'ont pas même tenté de porter atteinte aux lois qui depuis tant de siècles règlent les rapports de la Chine avec les étrangers. Les traités ne donnent pas à un caporal anglais le droit de dépasser les limites du terrain assigné aux transactions commerciales. On voit par là combien ceux même qui se trouvaient le plus avantageusement placés pour une négociation étaient éloignés d'élever aucune prétention qui pût impliquer un droit d'action sur les sujets directs de l'empire.

Une démonstration militaire, immédiatement après l'expédition anglaise, eût donc été une imprudence dangereuse ou une lâcheté condamnable. Aussi personne n'a-t-il été tenté d'attribuer un tel motif à la présence de nos vaisseaux sur les côtes de la Chine. On a voulu, ce me semble, montrer aux Chinois que l'Angleterre n'était pas la seule puissance qui possédât des ressources maritimes du premier ordre, et les Chinois eux-mêmes le comprirent ainsi, lorsqu'au moment de leurs plus grands désastres ils recoururent à l'intervention de l'amiral Cécile. Celui-ci, n'ayant pas d'instructions qui pussent l'autoriser à accepter un tel rôle, dut décliner la demande des Chinois; mais l'impuissance même de cette tentative indiquait au Céleste-Empire une voie de salut pour des circonstances nouvelles.

Dès lors s'ouvrait la perspective d'une union de la Chine plus étroite avec la France qu'avec les autres gouvernements de l'Europe. Sous le rapport commercial, la France n'avait à demander à l'empire du Milieu rien de plus que ce qui avait été concédé à l'Angleterre et aux Etats-Unis. L'Angleterre, en facilitant elle-même l'accès de la Chine aux autres peuples, avait marqué la limite des concessions qu'à son exemple il serait per-

mis d'obtenir. La proportion si restreinte de nos relations actuelles avec la Chine et le peu de chances prochaines qu'elles peuvent offrir nous empêchaient d'ailleurs de faire sonner bien haut l'avantage qu'aurait offert une association mercantile plus intime avec nous ; mais ce qui était impossible du côté du commerce présentait un aspect tout différent par rapport à la religion. C'était à la France catholique seulement que la Chine pouvait rendre un service éminent en rétablissant dans l'intérieur de l'empire le libre exercice de notre culte. La voie interdite à notre commerce est depuis plusieurs siècles ouverte à l'activité des missions. C'est par là que notre nom est connu et respecté en Chine ; c'est par là aussi que pénétreront de plus en plus nos idées et notre influence. Si le Catholicisme devient prépondérant dans ce pays, le monarque de la France, en sa qualité de souverain de la plus puissante des nations catholiques de l'Occident, sera l'allié naturel de la Chine et son soutien dans ses revers. Pour amener un tel résultat il suffira de faire comprendre aux Chinois l'intérêt qu'ils ont à respecter et à protéger la religion qui doit, dans un avenir prochain, établir entre les deux empires une relation si étroite et si nécessaire.

Telle est la base sur laquelle s'est établie une négociation aussi nouvelle dans ses formes que respectable par son objet. La légation française avait touché le sol de la Chine le 6 juillet 1844. Les premiers moments furent employés aux préliminaires d'un traité purement commercial. Dès les premiers rapports avec Ki-Yng, vice-roi des deux Kwang et plénipotentiaire en titre du côté des Chinois, on put s'apercevoir qu'on trouverait en lui de la bonne foi, de la bienveillance et une intelligence peu ordinaire. Le contact des deux nations fut véritablement sympathique : les Américains n'avaient offert aux Chinois qu'une reproduction des Anglais. La seule physionomie des Français et leurs façons plus familières et plus cordiales soulageaient enfin ce peuple si récemment humilié. Il lui était doux d'avoir à traiter avec une nation dont la puissance ne leur rappelait aucune défaite. Ces impressions, qui ne pouvaient échapper au chef de la légation française, lui indiquaient la route qu'il devait suivre pour arriver au plus grand résultat de sa mission. Nous allons le laisser parler lui-même et re-

tracer le tableau fidèle et original de ses relations avec les plénipotentiaires chinois.

Macao, 26 octobre 1844.

A M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

« Il avait été convenu le 3, lors de ma visite à la pagode, que Ki-Ying viendrait me trouver le surlendemain sans cérémonie, sans aucune étiquette, et que, dans cette conférence, sans aborder encore les discussions de détail, nous envisagerions ensemble la situation présente de l'empire, et l'état de ses rapports avec les nations de l'Occident.

« Le commissaire impérial fut exact au rendez-vous. Le 5 octobre, à une heure et demie, il arrivait chez moi, suivi de ses inséparables acolytes, Huan, Pan-si-tchen, Tsao et Tung.

« Je le reçus dans mon cabinet; j'avais près de moi MM. de Ferrière et d'Harcourt, et M. Callery. Après les premiers compliments d'usage, j'entrai sur-le-champ en matière, et j'exposai largement sous quel aspect nous envisagions en France la situation que les derniers événements avaient créée pour la Chine. Je comparai l'isolement complet, absolu, des derniers règnes, avec ce commencement de relations extérieures, qui devaient résulter pour elle de l'ouverture des cinq ports et des traités conclus ou à conclure avec les plus puissants Etats du monde. Je comprenais, ai-je dit, l'isolement qui, fermant la porte aux intérêts, aux passions, à la civilisation des autres peuples, formait une barrière infranchissable et ne laissait prise par conséquent à aucune collision, à aucune dissidence; mais avec des traités, c'est-à-dire avec des droits et des devoirs réciproquement définis, la digue étant rompue, les communications devenant inévitables, l'isolement consacré en principe comme base invariable du gouvernement central, tandis qu'à la circonférence on était en rapport avec l'étranger, un pareil isolement n'était plus qu'un mensonge légal, sur la foi duquel la Chine pourrait bien un jour courir à sa perte. J'ajoutai que la civilisation occidentale, fondée sur les relations mutuelles entre les différents peuples, et prévoyant les dangers qui pouvaient en résulter, s'était particulièrement occupée des arts de la guerre, des moyens de demander réparation d'une injustice ou de repousser une agression violente; qu'en outre, et pour augmenter ses chances en cas de conflit, chaque nation cherchait à se créer des amis, qui dans les jours de lutte venaient à son aide, en intervenant auprès du peuple ennemi par leurs conseils ou leur médiation; mais qu'en Chine les choses se passaient tout autrement: que là, surtout depuis l'avénement de la dynastie tartare, la civilisation, concentrée tout entière dans les arts de la paix, avait dédaigné à la fois les moyens d'attaque et de défense; que, se suffisant à lui-même, l'empire

avait constamment négligé ce qui se passait chez les autres, maintenu dans une sécurité funeste par l'ignorance absolue qui résultait de son système; que cependant, dans l'intervalle, par le seul point ouvert entre les deux parties du globe, malgré la prévoyance et les efforts du cabinet de Pékin, il y avait eu contact, et que cela seul avait suffi pour créer de part et d'autre des besoins dont la satisfaction impérieuse devait braver les prohibitions les plus sévères; qu'ainsi les Chinois s'étaient passionnés pour l'opium, les Anglais et les Américains pour le thé! De là des relations plus fréquentes, puis des querelles, puis la guerre. Je rappelai alors les principaux événements de la dernière lutte si fatale aux Chinois, menacés tout à coup par une civilisation guerrière qu'ils ne connaissaient pas, et forcés, après une série de malheurs et de désastres de tout genre, à réclamer la paix du vainqueur.

« Ki-Yng et ses conseillers, tout entiers à mes paroles, m'écoutaient en silence, et l'on voyait sur leurs physionomies se peindre la profonde impression qu'ils ressentaient à cette reproduction fidèle d'une des plus tristes pages de leur histoire; de temps en temps ils échangeaient des regards furtifs comme pour attester l'exactitude de mon récit, et des signes d'approbation significative leur échappaient à leur insu. Sans leur donner le temps de se remettre, je continuai en m'efforçant d'expliquer, sans blesser leurs susceptibilités nationales, les causes de leur infériorité évidente, en cas de conflit avec les peuples de l'Occident. Je leur dis que, l'isolement étant devenu impossible, ainsi qu'ils devaient le reconnaître, ils avaient fait, selon moi, un acte de haute sagesse en régularisant les rapports de la Chine avec le monde commercial; mais que cela ne suffisait pas; qu'il fallait, puisqu'ils entraient dans une voie nouvelle, accepter franchement les conséquences de cette détermination, sous peine d'en ressentir les seuls inconvénients sans en retirer aucun avantage; qu'il leur importait donc à l'avenir de se ménager des amis parmi les puissances de l'Occident, et dans ce but de se placer dans des conditions telles qu'au jour où ils auraient à réclamer quelques bons offices on ne les éconduisit pas brusquement par une fin de non-recevoir, puisée dans des usages ou des traditions hostiles aux idées occidentales. Je leur rappelai alors, en m'adressant spécialement à Pan-si-tchen, témoin de cette entrevue, la conférence de M. Cécile avec les hauts fonctionnaires de Canton, lorsque ceux-ci conjuraient le commandant de leur procurer la médiation de la France. « Ce qui se passait « alors, ai-je ajouté, pourrait fort bien se reproduire avant quelques « années, soit avec nous, soit avec d'autres. Que le passé vous soit « utile; sachez que chaque traité que vous signez peut devenir plus « tard une occasion de rupture, et que la multiplicité des rapports mul- « tiplie dans une égale proportion les causes de querelle. Tenez-vous

« donc en position, le cas échéant, de recourir à quelque royaume « étranger, dont les intérêts se rapprocheraient des vôtres, et pour cela « voyez autour de vous s'il n'y a pas quelque obstacle à ce que des liens « plus intimes s'établissent un jour entre la Chine et les peuples chré-« tiens. »

« Le commissaire impérial prit alors la parole, et, suivant son habitude, revint sur les rapports d'amitié mutuelle qui, depuis la dynastie des Ming, unit l'empire du Milieu à la France; mais je crus qu'il était temps d'en finir avec cette comédie, et, arrêtant dès le début la traduction de M. Callery, je lui prescrivis de répondre à Ki-Yng que cette amitié, que je concevais de la part de la Chine, serait de la nôtre assurément fort gratuite; car on avait cherché plutôt à nous inspirer des sentiments contraires; et, comme mes interlocuteurs se récriaient à l'envi, je leur citai le droit différentiel dont avait été frappée notre navigation jusqu'en 1842, et aussi les traitements barbares infligés, même en 1840, à des Français, que leur zèle religieux avait, il est vrai, placés en contravention avec les lois de l'empire, mais qui n'avaient pas moins péri victimes d'une législation si contraire à nos propres idées.

« A cette sortie, dont j'avais calculé l'effet, Huan, Pan-si-tchen, Tsao, s'expliquant tous à la fois, déclarèrent qu'ils ne connaissaient pas les faits auxquels je faisais allusion; que chacun d'eux pouvait affirmer n'avoir jamais entendu rien de semblable. « La chose n'en « existe pas moins, repris-je aussitôt; mais je ne suis pas venu pour « vous demander l'explication de ces faits. Je ne viens pas non plus « exiger de vous que vous changiez vos lois ni vos coutumes. Cela ne « regarde que vous. Quand ces lois nous blesseront dans notre dignité, « dans nos intérêts, nous aviserons à ce que nous aurons à faire; mais « je viens vous parler en ami et vous indiquer les obstacles qui pour-« raient un jour s'opposer à ce que vous trouviez dans nos royaumes « cette sympathie, cette bienveillance à laquelle tant d'incidents im-« prévus peuvent vous forcer à recourir. C'est à vous de juger de votre « position, à apprécier les exigences de l'avenir et à vous résoudre en « conséquence. Pour moi, j'aurai fait du moins ce que j'ai dû pour « vous éclairer, pour vous instruire; et certes, si j'ai reçu avec joie de « mon auguste empereur l'ordre de venir m'aboucher avec vous si loin « de mon pays, c'est que je croyais pouvoir vous rendre quelque ser-« vice, et vous dire avec une entière franchise des vérités qui pourront « vous être utiles. »

« Ki-Yng alors, après m'avoir remercié de mon langage, dont la solidité, me disait-il, égalait celle de la pierre et du rubis, se retrancha derrière l'impossibilité de rien changer aux anciens usages. « Vous en « avez déjà changé beaucoup, répondis-je, et n'oubliez pas que les

« modifications qu'il vous reste à accomplir sont bien plus dans votre « intérêt que dans le nôtre. » Puis, reprenant son discours, le commissaire impérial, après avoir exprimé l'assurance que l'empire demeurerait en paix avec les autres nations, que rien à l'avenir ne troublerait la bonne harmonie fondée sur des pactes solennels, le commissaire impérial, dis-je, s'étendit longtemps sur la puissance de la Chine, sur les forces immenses dont elle pouvait disposer, sur cette foule de petits rois tartares et mongols, qui, suivis de leurs innombrables cavaliers, au premier signe de l'empereur se précipiteraient sur l'ennemi assez audacieux pour attaquer quelque province. « Mais « où donc étaient tous ces rois tartares quand les Anglais marchaient « sur Nankin et menaçaient la capitale? » demandai-je au commissaire impérial. Il ne put qu'alléguer la distance et la difficulté de faire arriver à temps des masses suffisantes. « Vous voyez bien, repris-je, « que votre civilisation n'a rien de commun avec la guerre. Les flottes « et les bateaux à vapeur de l'Occident auront parcouru la vaste étendue des mers avant que vos réserves mongoles aient eu le temps de « traverser quelques provinces. Reconnaissez un fait, et croyez que, « tant que votre armée et votre marine ne seront point à la hauteur « des nôtres, toute lutte entre nous sera inégale. Le traité de Nankin « ne l'atteste que trop; vous ne voulez ou vous ne pouvez pas imiter « nos exemples; je le sais. Eh bien, alors, jusqu'à ce que vous ayez à « votre disposition les ressources qui sont à la nôtre, que votre premier soin soit d'écarter tout ce qui plus tard vous empêcherait de « vous faire des amis parmi nous. »

J'abrège à regret le récit de cette curieuse conversation. Ki-Yng pouvait avoir des inquiétudes sur les projets ultérieurs des Français; on avait semé à dessein autour de lui des bruits d'une nature alarmante : le nombre et l'importance des navires français pouvaient justifier de telles craintes. On lui avait dit que la légation voulait à toute force pénétrer jusqu'à Pékin; on avait parlé de prétentions pécuniaires, de cessions de territoire. M. de Lagrené s'attacha à fonder la confiance du plénipotentiaire chinois en détruisant successivement dans son esprit ces causes d'inquiétude. Cependant il ne laissa pas perdre l'occasion d'insinuer les avantages qu'offrirait une mission chinoise en France.

« Le commissaire impérial me remercia de mes intentions généreuses, et me fit promettre qu'il ne fût plus question à l'avenir du voyage de Pékin. Sa sincérité sur ce point ne pouvait être mise en doute « Ce-

« pendant, poursuivis-je, tout en me réjouissant de n'avoir pas à faire « une démarche qui vous affecterait péniblement, je regrette d'un autre « côté, dans l'intérêt de l'empire, de voir échapper une occasion qui « nous aurait rapprochés, et qui peut-être aurait amené plus tard les « résultats les plus féconds ; car enfin, si j'avais été à Pékin, probable- « ment quelque grand de l'empire, à son tour, serait venu à Paris ; « vous auriez ainsi contemplé notre civilisation, vous auriez donné « vous-même à mes compatriotes une haute idée de la vôtre. Croyez- « vous, continuai-je en m'adressant à Huan, que des hommes de votre « intelligence et de votre habileté pussent se montrer en France sans « s'y faire apprécier, et sans que leur passage ne laissât de profondes « traces ? et si, à l'avenir, entrant dans les usages européens, vous en- « treteniez à l'étranger des missions permanentes, pensez-vous qu'il « n'en résulterait pas pour vous d'innombrables avantages ? Reportez- « vous à l'époque où survinrent les hostilités avec l'Angleterre : qui « pouvait alors se charger de plaider votre cause en Europe, de faire « enfin pour vous ce qu'en pareille occurrence ferait en pays neutre « l'ambassadeur d'une puissance européenne en guerre avec une autre ? « Voilà ce que vous gagneriez à sortir tout à fait de l'isolement où vous « retiennent des lois funestes, et voilà pourquoi je regrette que la « présence et le langage d'un ministre français à Pékin n'aient pu « inspirer des réflexions salutaires à tous ceux des conseillers de l'em- « pereur qui sont chargés de veiller sur les destinées de la Chine. »

« Cette petite digression parut très-vivement intéresser mes interlocuteurs. Ki-Yng approuvait ma théorie de la voix et du geste, mais, quant à l'application, Huan se chargea d'en démontrer l'impossibilité. « Celui qui oserait le premier ouvrir un pareil avis ne tarderait pas à « encourir toute la sévérité des lois, répondit-il ; et puis, quel est le Chi- « nois qui pourrait affronter les fatigues d'un aussi long voyage ? Pour « lui, certainement il ne survivrait pas à une traversée de quinze jours. »

Rien n'est nouveau sous le soleil : le plénipotentiaire français s'applaudit du succès de *ses Fausses Confidences* : il exploitait maintenant l'intervention de sa propre sincérité.

« J'observais avec attention l'attitude du commissaire impérial et de ses conseillers tandis que M. Callery leur traduisait mes paroles. Je reconnus à l'expression de leurs physionomies, qui devinrent tout à coup rayonnantes, que l'interprète en était au passage où j'indiquais le silence de mes instructions. Je venais d'enlever un lourd fardeau de dessus leur poitrine.

« Cependant l'attention de mes interlocuteurs était fatiguée par deux heures et demie de conférence. J'ordonnai qu'on apportât la collation,

et aux entretiens officiels succéda, sans transition, la causerie familière et tout ce luxe de démonstrations affectueuses ordinaire aux Chinois. Ces sortes de repas improvisés sont le complément nécessaire de toute visite faite ou reçue en Chine, et mes conférences successives avec Ki-Yng, aussi bien que chacune des entrevues entre nos délégués respectifs, ont été, sans exception, interrompues ou terminées par des collations souvent très-longues et toujours très-copieuses.

« En nous levant de table nous reprîmes, le commissaire impérial et moi, les conversations sérieuses. Je résumai rapidement les différents points abordés de part et d'autre, insistant sur la sollicitude que devait apporter la Chine à se préparer dans l'avenir, par une révision prévoyante de ses lois et de ses traditions, des amis puissants et bien disposés. « Par exemple, ajoutai-je, il est bien clair que les peuples « chrétiens sachant que c'est un crime à vos yeux, crime puni de mort « par les lois de l'empire, de professer le Christianisme, ne sauraient « éprouver pour vous une sympathie bien vive. Si des Chinois ve- « naient chez nous et que la religion de Fo s'introduisît en France, « quelle serait votre opinion sur notre compte si le simple fait de « pratiquer ce culte entraînait des châtiments rigoureux ? » L'argument ne laissait pas d'être assez embarrassant. Ki-Yng trouva plus commode d'avoir l'air de ne pas l'entendre ; d'ailleurs il était tard ; mes interlocuteurs et moi, M. Callery surtout, nous avions besoin de repos. Je levai donc la séance. Il avait été convenu que le lendemain je me rendrais à la pagode, et que là, après avoir épuisé les entretiens préliminaires, nous examinerions nos pleins pouvoirs, et déterminerions le mode de négociation du traité.

« Ainsi se passa cette première conférence qui laissera sans doute, à tous ceux qui y prirent part, un souvenir qui ne s'éteindra pas. Je m'étais proposé de faire entendre aux Chinois des vérités utiles, de leur donner, par la franchise de mon langage, la preuve de l'intérêt que nous leur portions, et de faire germer dans l'esprit des deux ou trois personnages de l'empire les moins étrangers à la civilisation européenne des idées qui plus tard peut-être porteront leurs fruits. Je ne craignais pas, d'ailleurs, que la liberté de mon langage produisît sur eux une impression défavorable. J'avais par-devers moi l'exemple de M. Cécile. Bien que les circonstances ne soient plus aujourd'hui les mêmes, on reconnaît aisément que les Chinois gémissent encore sous le coup des derniers événements ; au surplus, j'ai pu me convaincre depuis lors que je ne m'étais pas trompé : car, à partir de ce jour, mes rapports avec le commissaire impérial sont devenus, s'il est possible, plus amicaux et plus intimes.

« Le lendemain, 6 octobre, à deux heures, j'étais à la pagode du

commissaire impérial, accompagné de MM. de Ferrière, d'Harcourt et Callery. Il serait inutile de répéter, Monsieur, la plupart des paroles échangées dans cette seconde entrevue, qui fut loin d'offrir le même intérêt que la précédente. Ki-Yng, ce jour-là, commenta son thème invariable et fit sonner bien haut l'amitié que, depuis la dynastie des Ming, la Chine éprouvait pour la France, seule nation qui jamais ne lui ait rien demandé d'injuste et ne lui ait fait aucun mal; et comme je persistais à méconnaître les preuves de cette amitié dont on parlait sans cesse, le commissaire impérial en appela aux relations étroites qui s'étaient établies entre nous dès les premiers jours et au traité que nous allions conclure.

« Mais ce traité, lui dis-je, ne contiendra guère que les stipulations « déja arrêtées avec l'Angleterre et les Etats-Unis. Quand donc on « demandera plus tard à Paris ce que la Chine a fait pour nous, que « répondrai-je à mon empereur? Je lui dirai que, sauf quelques con- « cessions commerciales qui jusqu'ici nous profitent à nous beaucoup « moins qu'à l'Angleterre et aux Etats-Unis, les choses se passeront « à l'avenir comme elles se passaient autrefois. S'il m'interroge, il « faudra bien que je lui apprenne qu'il existe toujours ici une loi dont « les dispositions interdisent, sous les peines les plus sévères, l'exer- « cice de la religion qu'il tient à honneur de professer lui-même. »

« Là-dessus le commissaire impéral prit longuement la parole, et, sans répondre directement à ce que je venais de dire, s'étendit sur l'inviolabilité des lois de l'empire, sur les motifs qui avaient, sous la dynastie nouvelle, engagé le gouvernement à proscrire chez lui le Christianisme, ce qui n'impliquait nullement qu'il ne le comprît ailleurs, etc. J'avais dit pour mon compte tout ce qu'il m'importait de dire. Je n'avais donc nul intérêt à prolonger l'entretien, et je proposai au commissaire impérial de procéder à l'examen de nos pouvoirs respectifs.

« Il ne nous restait plus qu'à nous entendre sur le mode de discussion du traité lui-même. Il valait mieux désormais que le commissaire impérial et moi demeurassions étrangers aux débats; ainsi nos relations personnelles resteraient toujours les mêmes, et nous pourrions plus facilement arriver à une entente amiable. Je désignai donc MM. de Ferrière et d'Harcourt, avec M. Callery pour interprète, et Ki-Yng délégua Huan (que j'ai tout lieu de croire son coplénipotentiaire effectif), Pan-si-tchen et Tsao. La première conférence fut indiquée pour le lendemain à mon hôtel, dans l'appartement de M. de Ferrière; la suivante devait avoir lieu chez Huan, à la pagode de Ki-Yng. »

Jusqu'ici, il n'y avait point eu de négociation, à proprement parler, sur la question du Christianisme; le plénipotentiaire français ignorait lui-même jusqu'à quel degré ses insinuations

avaient porté fruit. L'interprète, M. Callery, croyait à la possibilité d'entrer plus directement en matière ; mais il avouait qu'on devait donner à Ki-Yng le temps de réfléchir, sauf à l'activer plus tard s'il n'arrivait pas de lui-même.

Un tel expédient n'aurait pas laissé pourtant que de causer beaucoup d'embarras, et peut-être aurait coupé court à toute tentative ultérieure. Heureusement, dès le jour suivant, 7 octobre, en venant chez M. de Ferrière pour assister à la discussion des articles du traité de commerce, Huan apporta une lettre confidentielle du commissaire impérial. Nous la transcrivons tout entière afin de donner l'idée du style épistolaire chinois et de faire comprendre le caractère du négociateur.

KI-YNG A M. DE LAGRENÉ.

« Votre noble empire en Occident, l'empire du Milieu en Orient, sont également regardés comme de grands empires. Pendant deux cents ans et plus de bonne harmonie, on n'avait pas encore vu de hauts fonctionnaires de ces deux empires s'aboucher pour conférer sur un pacte à établir.

« Voici maintenant que Votre noble Grandeur a traversé de vastes mers et est arrivée à Macao : assurément je puis vous appeler un hôte illustre, comme aussi je puis me faire un excellent ami.

« Cet homme sans habileté (qui vous parle) a vu vos bonnes manières ; il a entendu plusieurs fois vos excellents raisonnements. Ce que vous avez dit touchant les liens à resserrer avec des royaumes amis dont nous puissions recevoir assistance est assurément un langage excellent, solide comme l'or et la pierre, que j'ai non-seulement gravé dans mon cœur, mais que je dois aussi faire parvenir aux oreilles de Sa Majesté.

« Mais, vu le caractère de ses habitants et ses coutumes de plusieurs milliers d'années d'existence, la Chine ne peut vraiment être assimilée à aucun des royaumes de l'Occident, et non-seulement il serait difficile d'y apporter de promptes modifications, mais ce ne serait pas un seul homme qui pourrait le faire. Votre noble Grandeur, dont le savoir dépasse celui des autres hommes, peut aisément comprendre cela sans qu'il me soit nécessaire de l'expliquer avec plus de détails.

« Entre votre noble royaume et la Chine il n'existe pas la moindre mésintelligence. En venant à Canton, Votre noble Grandeur n'a eu que la paix et l'amitié pour objet, non point le commerce, et assurément, comme nous le disions hier, on ne peut pas établir de comparaison avec les deux royaumes d'Angleterre et d'Amérique. Vous ne demandez rien aux autres royaumes, voilà ce qui prouve que vous êtes un grand

royaume ; vous liez amitié avec de bons amis, voilà ce qui prouve que vous êtes humains et justes : cet homme sans mérite (qui vous parle) voit et apprécie parfaitement ces circonstances. Elles doivent, sans aucun doute, affermir et étendre l'amitié pour dix mille années consécutives, d'où l'on puisse voir que la bonne harmonie existante entre nos deux royaumes est sincère, et que l'amitié qui s'est formée entre nous deux repose sur des preuves véritables.

« Je ne ferai certainement pas que Votre noble Grandeur ait pris inutilement la peine de venir et de s'en retourner pour la bagatelle d'un traité de commerce. »

Cette lettre n'eût offert à M. de Lagrené qu'un médiocre intérêt sans le dernier paragraphe, qui, de la part d'un diplomate aussi consommé que Ki-Yng, trahissait, sans aucun doute, une arrière-pensée. Le 10 octobre au soir, le commissaire impérial étant venu dîner chez le ministre français reçut de lui la réponse suivante, également confidentielle et sans date :

« Le langage que me tient Votre Excellence me prouve qu'elle a parfaitement compris mes paroles, et bien que nous n'ayons pu converser ensemble que par le secours d'un intermédiaire, nos pensées ont été assez fidèlement traduites pour qu'il ne reste à aucun de nous la moindre incertitude sur nos dispositions réciproques. C'est une grande satisfaction pour moi ; car, en ce qui me concerne, vous avez pu juger que mon cœur était pénétré de la plus solide amitié à l'égard de votre personne et de votre pays. Je ne cesserai, croyez-le bien, de faire des vœux pour la prospérité de l'empire du Milieu, et pour que les changements survenus en dernier lieu dans ses rapports avec les empires de l'Occident soient pour lui, comme je n'en doute aucunement, une source de gloire et d'avantages. Cependant s'il y a parmi ces coutumes, qui remontent à des milliers d'années, et dont je ne viens pas vous demander l'abrogation, quelques traditions qui, dans l'état présent des choses, s'opposeraient au développement des destinées de la Chine ; s'il se rencontre, dans quelques-unes des lois qui sont restées debout, tandis que beaucoup d'autres sont tombées par l'effet du temps et des circonstances, des obstacles aux liens à venir qui pourraient se former entre votre pays et d'autres royaumes, c'est à la prudence, au patriotisme de Votre noble Grandeur, et non point à un étranger tel que moi, qu'il appartient d'en discerner les inconvénients et d'en provoquer la modification.

« Pourquoi les empires, aussi bien que les hommes, ne profiteraient-ils pas de l'expérience des temps passés ?

« Quant à moi, qui suis et qui demeurerai toujours votre ami sin-

cère, je ne pourrai que me réjouir de tous les actes qui, faisant que nos deux royaumes se ressemblent davantage, tendront par conséquent à les rapprocher et à les unir. Un traité de commerce et d'amitié est un premier pas dans ce but : voilà pourquoi j'ai accepté avec empressement la mission d'en conclure un pareil entre nous. Je sais bien cependant qu'il serait, pour un grand royaume tel que l'empire du Milieu, d'autres moyens de manifester ses sympathies : c'est à l'illustre ministre qu'honore la confiance de son souverain d'apprécier ce qu'il pourrait être utile ou convenable d'effectuer à cet égard. »

Dans son impatience, le commissaire impérial n'attendit pas, pour prendre lecture de cette lettre, que le dîner fût achevé. Il la parcourut tout d'un trait, fit à M. de Lagrené un signe amical en forme de remerciement, et la présenta au trésorier Huan, qui la lut à son tour sans plus de cérémonie. Les choses se passent ainsi chez les Chinois; c'est à peu près la seule infraction à nos usages dont la légation ait été témoin pendant la durée de ses relations.

Cependant, ces premières communications n'amenèrent point tout aussitôt le résultat qu'on en attendait. Dans une conférence qui fut tenue le 12 chez M. Callery, et qui devait être consacrée exclusivement à la grande affaire, Huan se montra fort hésitant et fit mine de se borner aux garanties extérieures déjà exprimées dans les traités conclus avec l'Angleterre et les Etats-Unis, garanties qui devaient naturellement être insérées plus tard au traité que la France négociait. Non que le trésorier soulevât la moindre objection contre une manifestation plus expresse à l'égard du Christianisme ; « Huan, médiocrement religieux de sa nature, ou plutôt sceptique, ainsi que la plupart de ses compatriotes, rendait pleine justice au culte de l'*empereur du ciel* (c'est le nom qu'on donne en Chine à la religion chrétienne), et il avoua même à M. Callery que plusieurs de ses parents la pratiquaient en secret, mais il craignait de s'engager avant d'avoir reçu les ordres de Ki-Yng. »

M. de Lagrené triompha sans peine de cette manœuvre insignifiante, et, dès le 13 octobre, dans un dîner donné par M. Callery, la question fut traitée d'une manière sérieuse.

« Huan [1] déclara que, pour nous donner un gage de ses dispositions

[1] Dépêche de M. de Lagrené, du 1er novembre 1844.

à notre égard, l'intention formelle du commissaire impérial était de faire effacer du code une défense dont son esprit élevé comprenait l'injustice ; qu'il était donc bien décidé à soumettre la question au tribunal des rites, à ne se laisser décourager par aucun refus, à revenir, s'il le fallait, deux, trois, quatre fois, à la charge ; mais que, pour assurer le succès, il fallait agir avec prudence, peser mûrement la forme qu'il importait de donner, vis-à-vis de la loi, à cette sorte de déclaration de liberté de conscience ; concilier, en un mot, les exigences du code, en ce qui concerne la répression des crimes, avec la faculté de professer librement à l'avenir un culte proscrit jusqu'ici, moins comme culte en lui-même que parce qu'on le considérait à tort comme intimement lié à des pratiques coupables. Huan ajouta que le commissaire impérial, pour arriver à ce but, avait besoin de mon appui ; qu'il allait entreprendre une démarche essentiellement délicate, et qui, s'il n'en justifiait pas l'opportunité, pourrait entraîner pour lui des conséquences fâcheuses ; qu'il comptait donc sur moi pour que son action future auprès du tribunal des rites rencontrât moins d'obstacles et devînt plus certainement efficace.

« M. Callery, le lendemain dans la matinée, vint m'apporter, avec tous les détails de cette conversation, le projet rédigé la veille, et qu'on soumettait à mon approbation. Sous son nouvel aspect, le projet, sauf quelques modifications dont il me parut susceptible, répondait à mon attente ; il s'agissait seulement d'en faire disparaître une ou deux phrases dans lesquelles il était dit que la religion chrétienne était de tous points conforme à la religion de l'empire, et d'autres expressions qui, très-gracieuses au point de vue chinois, me parurent au nôtre beaucoup moins convenables. En même temps il me parut nécessaire que le commissaire impérial s'engageât à me tenir au courant du résultat de ses démarches auprès de l'empereur, lors de l'échange des ratifications. M. Callery se porta fort d'emporter ces changements et de me faire écrire la lettre telle que je la souhaitais. Du reste, je le chargeai de dire à Huan que le commissaire impérial, dès qu'il aurait pris l'initiative, me trouverait toujours prêt à venir à son aide et à lui fournir des armes pour combattre au besoin les préjugés et le fanatisme qu'il avait à redouter de la haute *inquisition* de Pékin.

« Le 15 au matin, M. Callery alla seul rendre visite au trésorier. Là tous deux tombèrent d'accord sur la forme définitive à donner à la lettre de Ki-Yng, qui devait m'être adressée avec tous les amendements et les diverses nuances que j'avais proposés la veille. »

En conséquence, les 16 et 17 octobre, Ki-Yng et M. de Lagrené échangèrent deux lettres dont je reproduis ici les passages essentiels à l'intelligence de cette affaire.

KI-YNG A M. DE LAGRENÉ.

« En venant à parler de la religion du Seigneur du ciel, qui est celle que votre noble empire professe, de sa nature elle engage les hommes au bien et les détourne du mal ; en vérité, c'est une religion vraie et ce n'est en aucune façon une secte fausse. Il y a en Chine une ancienne loi qui la prohibe. Maintenant, pour apprécier dignement le traitement si plein de bonté de l'empereur de votre noble empire, et parce que c'est la religion que l'empereur de votre noble empire et sa nation professent et ont en très-grand honneur ; et parce que c'est elle qui a inspiré à Votre noble Grandeur les sentiments élevés qu'elle manifeste, il est absolument de mon devoir d'envoyer en toute hâte une claire représentation au grand empereur de la Chine, afin que dorénavant il soit trouvé bon que les Chinois de l'intérieur puissent suivre publiquement cette religion et que l'on ne la leur impute pas à crime, afin de faire voir que la religion professée par votre noble empire n'est réellement pas une secte faussé, et qu'il ne doit rien y avoir entre nos deux empires qui puisse altérer la paix qui doit nous unir à perpétuité.

« Il faudra que je vous fasse part de tout ce qui concernera cette affaire, lorsqu'on échangera les ratifications du traité. »

M. DE LAGRENÉ A KI-YNG.

« La religion chrétienne que professent mon auguste empereur et la nation française est en effet, comme vous le dites, une religion qui enseigne le bien et défend le mal ; c'est une religion salutaire et qui ne saurait inspirer que de nobles sentiments; aussi j'apprends avec une extrême satisfaction que vous regardez comme un devoir de vous adresser directement à l'empereur à l'effet d'obtenir que les Chinois puissent exercer publiquement cette religion sans qu'on le leur impute à crime. Cette détermination qui vous honore sera particulièrement agréable à l'empereur des Français ainsi qu'à son gouvernement, à qui je m'empresse d'en donner connaissance. Elle sera également accueillie avec une sympathie des plus vives par la nation française, et si, comme je n'en doute pas, elle est efficace, elle fera disparaître une occasion de mésintelligence entre nos deux empires, ce qui me cause à moi personnellement une joie véritable.

« Aussi j'aime à penser qu'à l'époque où les ratifications du traité qui se négocie entre nous arriveront de la capitale, vous m'annoncerez que le consentement impérial a pleinement répondu à notre commune attente. Alors je pourrai retourner en France, après avoir ici terminé heureusement toute chose, et, de plus, en emportant la certitude qu'aucun obstacle à l'avenir ne viendra troubler la paix et la bonne harmonie que nous aurons fondées sur les bases les plus solides. »

Ainsi donc le principe du libre exercice de la religion chrétienne en Chine était arrêté ; mais il restait encore d'importantes difficultés à régler. Les négociateurs chinois, comme on vient de le voir, craignaient de rencontrer des obstacles sérieux auprès du tribunal des rites. Les anciens édits qui avaient proscrit la religion chrétienne renferment des griefs étranges et qui rappellent les calomnies dont les premiers chrétiens furent l'objet. La réunion dans le même lieu d'assemblée des hommes et des femmes étant contraire aux mœurs des Chinois, on en conclut que le but des missionnaires était de séduire les femmes. Les cérémonies de l'extrême-onction mal interprétées donnèrent lieu à l'accusation d'*arracher les yeux des malades*. Les commissaires impériaux soutenaient qu'il serait impossible de faire consentir le tribunal des rites à reconnaître l'inanité de ces imputations, et peut-être eux-mêmes, par un reste de préjugés, se souciaient-ils peu de voir disparaître des accusations qui justifiaient l'ancien gouvernement chinois et prévenaient les excès possibles des chrétiens. Les Chinois, d'ailleurs, pouvaient avoir des causes d'inquiétude plus légitimes. Leur empire est travaillé par des sociétés secrètes, dont la plus importante et la plus dangereuse, celle du *Nénuphar blanc*, a été quelquefois confondue avec le Christianisme. En autorisant cette dernière religion, on devait songer à se prémunir contre ceux qui pourraient s'en servir pour couvrir des trames coupables. M. de Lagrené ne pouvait donc refuser de s'associer dans une certaine mesure aux scrupules des négociateurs chinois. Nous devons l'écouter avec attention quand il développe les motifs de sa conduite sur un point aussi délicat.

« Cependant tout n'était pas encore terminé : après deux ou trois jours d'intervalle, où il ne fut question d'autre chose que du traité de commerce et du tarif. Huan, revenant sur une conversation précédente relative à la distinction à établir entre la religion chrétienne elle-même et les crimes dont des chrétiens pourraient se rendre coupables, annonça que le commissaire impérial tenait à consacrer expressément cette distinction dans sa correspondance officielle. Il ne dissimulait pas à M. Callery que, sans une explication franche et loyale à cet égard, on aurait peu de chance de vaincre l'opposition du tribunal des rites, lequel pourrait craindre qu'à l'avenir une puissance étrangère ne fût autorisée

à prendre fait et cause pour des coupables qui se couvriraient du masque de la religion, et qui, s'ils étaient punis plus tard conformément aux lois, pour des actes prévus par la législation chinoise, pourraient être représentés par les missionnaires comme victimes de leurs convictions religieuses.

« Il était évident que Huan, avant tout, craignait de donner prise à l'intervention étrangère, et qu'il souhaitait stipuler clairement que la Chine conserverait désormais son indépendance et sa liberté d'action tout entière. C'était parfaitement ainsi que je l'entendais moi-même; aussi dès lors je demeurai fixé sur la nature et la portée de l'engagement qui lierait le commissaire impérial envers nous. Cet engagement devait, selon moi, être purement moral et ne donner lieu de sa part à aucune déclaration qui fît directement ou indirectement partie du traité ; car il me semblait qu'une pareille déclaration serait plutôt de nature à compromettre le sort de la mesure elle-même qui, dans ce cas, au lieu de paraître la conséquence spontanée et gratuite du nouvel état de choses créé pour la Chine par les derniers événements, pourrait alors avoir l'air de lui être imposée du dehors, et comme telle effaroucher justement non plus seulement les préjugés populaires, mais remonter plus haut jusqu'aux susceptibilités nationales. Tout devait donc se borner entre nous à un échange de correspondance parfaitement distinct du traité de commerce, et qui ne pourrait exercer aucune influence sur l'avenir de cet acte lui-même. Par ce moyen ma responsabilité demeurait pleinement à couvert, et je pouvais profiter sans scrupule des dispositions inespérées que je rencontrais chez le commissaire impérial et ses collègues. Si la cour de Pékin ne les approuvait pas, c'était leur affaire et non la nôtre ; mais je dois supposer qu'ils connaissent assez bien les intentions actuelles des conseillers de l'empereur pour être convaincus qu'ils ne se seraient pas aventurés à la légère. Ki-Yng et Huan sont des hommes qui, pour la Chine, ont devancé leur époque, et qui me semblent destinés, par suite de leur contact journalier avec l'Europe, à retirer plus ou moins l'empire du Milieu de cette profonde ornière où il demeure embourbé depuis des siècles. Je ne fis nulle difficulté d'entrer dans la pensée de Huan et me montrai prêt à donner au commissaire impérial toutes les garanties qu'il pouvait souhaiter pour maintenir dans de justes limites la portée de sa démarche et les résultats de la révocation des édits s'il parvenait à l'obtenir. »

Après quelques pourparlers nouveaux et quelques hésitations, Ki-Yng fit passer à M. de Lagrené la rédaction suivante, destinée à lever toute espèce d'équivoque :

« Mon projet est d'adresser promptement une pétition à l'empereur,

afin que si, à l'avenir, les Chinois professent la religion chrétienne, ils soient vraiment considérés comme sectateurs d'une religion bonne, et qu'ils soient entièrement exempts de toute culpabilité, conformément à l'ancien décret de la trente et unième année de Kang-Hi ; mais il doit être bien entendu que, si des Chinois chrétiens ou se disant tels commettaient quelques-uns des crimes prévus par les codes, leur qualité de chrétiens ne saurait en aucune façon les soustraire à l'action de ces codes ; ils y demeureraient naturellement soumis comme les autres. N'est-il pas évident, d'ailleurs, que, en se rendant coupables de crimes condamnés par leur religion, ils se montreraient par cela même indignes de la suivre? Ainsi, il serait bien permis à l'avenir aux Chinois d'être chrétiens, mais il ne serait pas permis aux chrétiens de commettre impunément des crimes ou délits poursuivis par la législation de l'empire. En établissant cette distinction, non-seulement on met la loi d'accord avec la raison, mais, de plus, on manifeste clairement devant le monde entier que la religion du Seigneur du ciel n'est réellement pas une secte fausse, et que ceux qui la professent avec sincérité ne sont réellement pas des gens coupables. »

Ce n'était pas encore la dernière question sur laquelle il fallut s'expliquer avec franchise. Celle du séjour des missionnaires européens dans l'intérieur de la Chine ne pouvait être absolument passée sous silence. Les traités avec les Anglais et les Américains, qui servaient de modèle à celui qu'on négociait avec la France, avaient renouvelé d'une manière expresse l'interdiction faite à tous les étrangers de pénétrer dans l'empire, et, ce qu'il y avait de plus grave, ces dispositions portaient directement sur les missionnaires. On en avait fait comme la compensation des avantages accordés au Christianisme dans les cinq ports. L'obligation de traiter avec douceur les délinquants saisis en dedans des frontières, et de les remettre dans un bref délai aux mains des agents de leurs nations respectives, semblait, il est vrai, prévenir le renouvellement des supplices, mais une prescription moins odieuse est plus facile à exécuter ; aussi n'est-il guère permis de douter que les premiers négociateurs n'eussent cherché à concilier les sentiments de l'humanité avec leur jalousie naturelle contre les missionnaires catholiques. M. de Lagrené se voyait enchaîné sur ce point à la lettre des précédents traités et comme forcé d'en subir les expressions.

De son côté, le commissaire impérial ne voulait pas renoncer

à toute garantie contre un trop grand développement de l'action étrangère dans l'intérieur de la Chine. Il demandait avec instance que le ministre français fît mention des articles en question dans sa réponse officielle à la dernière communication qu'il avait reçue. La conjoncture était grave, et, sans une bonne volonté sincère et une intelligence déliée de la part du commissaire impérial, le négociateur français en serait difficilement sorti à son honneur. Qu'on juge de la difficulté! Il fallait des deux parts rendre hommage aux lois de l'empire qui excluent les étrangers, et, en même temps, convenir d'un système de tolérance qui laisserait suspendue l'application de ces lois, tant que les missionnaires demeureraient fidèles à la ligne de conduite qui les rend respectables aux yeux de tout ce que la Chine renferme de magistrats honnêtes et éclairés. Deux notes confidentielles, échangées à ce sujet, donnent la mesure la plus exacte de la prudence et de la probité réciproques qui ont régné dans tout le cours de cette négociation.

M. DE LAGRENÉ A KI-YNG.

« Nous venons de terminer une importante affaire; la haute intelligence de Votre noble Grandeur a compris que la prohibition dans l'empire d'une religion professée par l'empereur des Français et sa nation, ainsi que par tous les peuples de l'Occident, pouvait appeler plus tard des occasions de mésintelligence et empêcher l'établissement d'une harmonie et d'une affection durables entre la Chine et les autres royaumes.

« Voilà pourquoi vous avez pris la noble résolution de recourir à l'empereur pour faire à tout jamais disparaître de fâcheux obstacles à une amitié plus solide. Mais, d'un autre côté, je réfléchis que si, après la révocation des lois qui prohibent la religion, on se proposait d'être plus sévère à l'égard des étrangers qui de leur propre volonté pénètrent dans l'empire, ce rapprochement pourrait devenir extrêmement fâcheux et amener des résultats contraires à ceux que vous et moi nous espérons. Car, il faut bien le remarquer, il y a aujourd'hui deux lois dans l'empire, une qui prohibe l'exercice de la religion chrétienne, l'autre qui défend l'entrée de l'intérieur aux étrangers. L'une et l'autre sont sévères; mais l'une et l'autre ont été appliquées dans ces derniers temps avec beaucoup d'indulgence; si donc, en même temps qu'on révoquait la première, on exécutait plus strictement la seconde, la situation changerait en définitive au détriment des Occidentaux, et les

sentiments qu'ils en éprouveraient ne seraient peut-être pas de nature à resserrer les liens qui les unissent à l'empire du Milieu.

« De tout cela je conclus que Votre noble Grandeur dans sa haute prudence combinera sagement toute chose, et qu'elle ne voudra pas que l'effet d'une mesure salutaire, gage de paix et de bonne harmonie, soit le moins du monde affaibli par des rigueurs inaccoutumées ou des ordres intempestifs. »

KI-YNG A M. DE LAGRENÉ.

« Ce qui est relatif à la révocation des prohibitions portées contre la religion chrétienne, cet homme sans moyens (qui vous parle) l'a déjà arrêté avec Votre noble Grandeur. Mais la distinction qu'il convient d'établir dans cette affaire, je devais l'établir et l'expliquer clairement dans la dépêche présente. En établissant clairement cette distinction, ce n'est pas que je doute le moins du monde que Votre noble Grandeur veuille se faire le protecteur injuste des Chinois qui se serviraient de la religion comme d'un prétexte pour faire le mal; je ne voudrais pas non plus que les citoyens de votre noble royaume qui désireraient prêcher la religion en Chine vinssent troubler les coutumes de l'empire; car, pour savoir si une religion est impure ou conforme à la rectitude, ne suffit-il pas de voir si elle inspire le bien ou le mal? Ceux qui font le bien suivent sans aucun doute une doctrine vraie; on ne doit pas les regarder comme des coupables. Ceux qui font le mal suivent des doctrines impures; ils ne doivent pas échapper aux poursuites des lois.

« Maintenant, si des Chinois, soi-disant sectateurs d'une religion sainte, faisaient des actions contraires aux lois, l'empire ne pourrait pas ne pas punir leurs crimes par cela seul qu'ils auraient appris une religion sainte. Par conséquent, si des Chinois, soi-disant sectateurs de la religion du Seigneur du ciel, se livraient à des actions contraires aux lois, l'empire ne pourrait pas ne pas punir leurs crimes par cela seul qu'ils professeraient la religion du Seigneur du ciel. Cette théorie est extrêmement claire, et je suis sûr que c'est là aussi la manière de voir de Votre noble Grandeur. Les appréhensions que je vous manifeste dans cette matière proviennent de ce que les mœurs de l'empire n'étant pas très-pures, et les hommes fourbes y étant nombreux, je crains que, lorsque toute prohibition portée contre la religion sera ôtée, les pervers ne s'emparent à l'envi du masque de la religion pour mettre à l'abri leurs personnes et pour échapper à la punition de leurs crimes, et qu'alors, si la Chine leur applique ses lois, ces gens-là ne profitent de cette occasion pour courir en avertir *les missionnaires français qui sont dans l'empire*, de telle sorte que, les fausses nouvelles venant à se répandre, l'alliance de la Chine ne vienne à se rompre, et que les dissensions futures ne trouvent là leur origine. Voilà un résultat qui serait bien

désavantageux pour la bonne harmonie perpétuelle entre les deux empires, et qui porterait une bien grande atteinte aux sentiments d'amitié réciproque que nous éprouvons ; aussi ne peut-on pas ne pas prendre d'avance toutes les mesures nécessaires pour l'empêcher. — Quant aux Français qui pénètrent dans l'intérieur pour y prêcher la religion, c'est assurément une chose dont il peut résulter des désagréments, et dont on doit s'abstenir. J'en ai déjà parlé au long dans la dépêche ; ce n'est pas la peine de revenir là-dessus.

« En résumé, il n'y a pas de meilleur système pour gouverner que d'établir des lois sévères, mais de faire usage de commisération ; car une loi sévère, les hommes ne la violent point, et la commisération engage les hommes à suivre la loi avec plaisir. Tout ce que j'ai dit et répété tant de fois dans nos négociations n'a pas d'autre sens que celui-ci. J'espère que Votre noble Grandeur ne l'attribuera pas à un esprit de chicane ou de rigueur extrême.

Le dernier obstacle était donc levé autant que le comportait la nature des choses, et le ministre put, sans crainte, dans sa réponse officielle à la dernière dépêche de Ki-Yng, acquiescer au désir que ce diplomate avait exprimé d'y voir mentionné l'article du traité de commerce relatif à l'exclusion des étrangers.

Macao, 24 octobre 1844.

« Monsieur le Commissaire impérial,

« J'ai reçu hier la dépêche dans laquelle Votre Excellence établit que les Chinois ne pourront pas se servir du masque de la religion pour faire le mal, et que, dans le cas où des chrétiens se rendraient coupables de quelque crime après la révocation des prohibitions, ils en seraient punis comme les autres sujets de l'empire ; car il s'agit uniquement, comme vous l'observez, de permettre aux Chinois d'être chrétiens, s'ils le désirent, mais non de permettre aux chrétiens de violer impunément les lois. Tout ce que vous me dites à cet égard est parfaitement conforme à mes propres idées, aussi bien qu'aux principes sur lesquels repose la religion chrétienne, qui ne saurait avoir rien de commun avec les actions criminelles auxquelles il est fait allusion dans la dépêche de Votre noble Grandeur.

« Quant à ce qui a été dit hier concernant l'article 23 du traité relatif aux Français, quels qu'ils soient, qui s'aventureraient au dehors des limites en pénétrant au loin dans l'intérieur, cet article étant désormais convenu entre nous et inséré dans l'instrument officiel, nous n'avons plus besoin de nous en occuper davantage. »

La signature du traité de commerce qui eut lieu le lendemain

mit fin à cette partie des négociations. Ki-Yng et les autres commissaires chinois partirent pour Pékin, afin de soumettre à l'approbation impériale le traité et la pétition qui avait pour objet l'exercice public du Christianisme; et M. de Lagrené, qui s'éloignait momentanément de la Chine pour visiter les Philippines et Batavia, put légitimement emporter dans son cœur l'espoir d'un succès solide et durable, acquis à la plus noble et à la plus juste des causes. Les réflexions que cette pensée lui suggérait dans sa dépêche au ministre méritent de clore la première partie de cet exposé.

« Ainsi se trouvait terminé, du moins en ce qui nous concerne, cet épisode appelé peut-être à avoir un jour beaucoup de retentissement et à fonder dans cet immense empire, dont les destinées futures sont encore inconnues, notre influence sur une base inébranlable. Il est possible que je me trompe; mais il me semble que la réforme de la législation chinoise, en ce qui touche au Christianisme, constituerait un fait non moins considérable que l'ouverture des cinq ports et l'admission du commerce étranger dans des conditions régulières. Il y a jusqu'à présent en Chine une opinion qui rallie beaucoup de partisans, et qui persiste à contester les bienfaits de la substitution du nouvel à l'ancien ordre de choses : ce n'est pas ici le lieu d'examiner ce qu'il peut y avoir de fondé dans cette appréciation. Le fait est qu'elle existe, et qu'il peut être douteux, en effet, que ces communications partielles, établies entre quatre ou cinq points extrêmes de l'empire et l'univers commercial, amènent jamais autre chose que l'éparpillement du lazaret unique antérieurement toléré à Canton. Peut-être le seul moyen de rapprochement efficace entre la Chine et le reste du monde réside-t-il dans l'élément chrétien. Grâce à sa diffusion, qui, sous l'empire d'une législation nouvelle et avec les dispositions instinctives qu'on dit exister chez les Chinois, peut s'opérer prochainement sur une vaste échelle, les barrières, espérons-le, finiront par tomber quelque jour, et les deux civilisations, sinon par se confondre, au moins par se rapprocher et se donner la main. Ce sont là peut-être des rêves; mais du moins ils ne manquent pas de grandeur. Et s'ils venaient plus tard à se réaliser, la mission de Chine pourrait à bon droit revendiquer l'honneur que j'ai toujours ambitionné, d'avoir laissé quelques traces et marqué son passage sans que d'ailleurs le gouvernement du roi ait en aucune manière froissé les intérêts et provoqué la susceptibilité de personne. »

Ch. LENORMART.

(La seconde et dernière partie à un numéro prochain.)

LETTRES DE M. DE RANCÉ[1].

Etrange fortune des livres et des hommes ! Qui pouvait prévoir, il y a seulement quelques années, qu'il fût réservé à la vie de Rancé cet honneur nouveau d'être racontée, en plein XIXᵉ siècle, par le patriarche et le prince de nos lettres ; qu'on éditerait de nos jours la correspondance d'un pauvre moine, et que les premières confidences de l'éditeur seraient destinées à l'auteur de *l'Ane mort et la Femme guillotinée ?*

Ne faut-il voir dans ces singularités que la recherche d'une littérature qui s'épuise et s'ennuie, ou bien que la fantaisie de l'imagination et du bel-esprit? N'y a-t-il donc aucun profond symptôme dans la réunion des divers accidents littéraires qui éclatent de toutes parts? M. Sainte-Beuve concentre ses études d'analyse dans l'histoire de Port-Royal ; M. Cousin cache les incertitudes de sa philosophie éclectique sous les grands noms de Descartes et de Pascal ; M. Nisard remonte et s'attache au XVIIᵉ siècle comme au type assuré de perfection de la pensée et de la langue françaises. Après une adoration et une imitation folles du drame anglais, espagnol ou germanique, les jeunes auteurs, en qui espère le théâtre, calquent à l'envi la manière de Molière et de Corneille.

Notre humeur rieuse commence à se prendre aux sujets graves ; les traditions de notre gaieté frivolement impie font place au respect et à l'intelligence des choses religieuses. Nous aspirons même visiblement aux formes austères et simples du siècle de Louis XIV, et nous revenons systématiquement à la brièveté et au naturel, nous dont le style ressemble tantôt, par son insipide prolixité, à ces tristes et incolores plantes d'hiver que nous faisons s'allonger et s'étioler dans l'atmosphère de nos salons, et tantôt, par la surcharge de son faux et convulsif éclat, à ces fleurs de cire peinte auxquelles l'exagération même de leurs âcres couleurs ne peut donner ni la vie ni le parfum.

[1] Chez Amyot, libraire, rue de la Paix.

Cette réaction, qui nous reporte à la fois vers le sentiment religieux, les idées sérieuses et le goût antique, est moins superficielle qu'on ne pense. Il est impossible que notre caractère national ne se soit pas attristé pendant la tempête, et que les mêmes yeux qui ont vu mourir Louis XVI, tomber Napoléon, se précipiter les trônes antiques et trembler les gouvernements nouveaux, n'aient pas été un peu illuminés au spectacle de ce néant humain, et ne se soient pas quelquefois tournés du côté des choses éternelles. Et nous nous étonnons médiocrement que la sévère figure du réformateur de la Trappe ait été tirée de l'oubli, comme de concert, par la grande littérature de M. de Chateaubriand et par le sautillement du léger feuilletoniste.

Mais si nous avons osé n'être pas pleinement satisfaits de l'imagination de l'illustre biographe qui a trop empreint des couleurs de son esprit la sublime réalité de l'histoire d'un solitaire, est-il besoin de dire que nous avons été bien moins satisfaits encore du spirituel jargon de M. Jules Janin, qui brouille étourdiment les faits et les dates, juge sans comprendre, médit sans savoir, et se moque sans connaître?

Pour M. de Chateaubriand, qui n'avait peut-être pas assez lu et étudié Rancé, l'abbé de la Trappe est une muette énigme, un incompréhensible secret, *une année à qui manquerait son printemps;* ce qui semble dominer chez le moine pénitent, *c'est une haine passionnée de la vie.*

L'auteur de *René* ne s'explique pas comment, du faîte de la jeunesse, des plaisirs et des honneurs du monde, Rancé s'est jeté tout à coup dans l'abîme de la pénitence. Il ne se contente pas de le suivre, avec une espèce de voluptueuse prédilection, à travers les liaisons équivoques, les sociétés galantes, les occupations fastueuses ou légères, parmi lesquelles se sont dissipées et perdues ses plus belles années; il veut encore croire, par instinct romanesque, à la catastrophe traditionnelle qui a brisé les amours et rompu l'existence de Rancé. Pour comprendre le subit et absolu renoncement du brillant abbé, il ne faut pas seulement l'amour passionné et la mort inattendue de Mme de Montbazon; il faut encore que l'amant, au retour d'une partie de chasse, soit horriblement surpris par le cercueil de sa maîtresse morte, et qu'une tête sanglante et coupée sorte de ce cercueil trop étroit pour contenir tout le cadavre de la femme aimée!

M. de Chateaubriand aurait de la peine à renoncer à cette horreur traditionnelle, à cette horreur de mélodrame, digne de servir de dénoûment à quelque théâtre de boulevard. Il veut retrouver la preuve de cet odieux et invraisemblable spectacle dans je ne sais quel rapprochement avec le roman du *Comte de Comminges,* dans l'héroïde de Colardeau, dans une devise appliquée par Rancé lui-même à une figure

de sainte Marie l'Egyptienne : *Ecce columba gemens, sponsi jam sanguine lota;* et jusque dans une prétendue et impossible allusion contenue en ces paroles adressées à Rancé par Bossuet :

« J'ai laissé l'ordre de vous faire passer deux oraisons funèbres (de la reine d'Angleterre et de Mme Henriette), qui, parce qu'elles font voir le néant du monde, peuvent avoir place parmi les livres d'un solitaire, et qu'en tout cas il peut regarder *comme deux têtes de mort assez touchantes.* »

Et comme il n'est pas encore assez sûr de cette tête de mort coupée, et emportée par Rancé dans les solitudes de la Trappe, il se dépite contre le mystère et s'écrie :

« Un aveu franc aurait délivré Rancé pour toujours des calomnies.... Le silence de Rancé est effrayant ; il jette un doute dans les meilleurs esprits.... Un silence si long, si profond, si entier, est devant vous comme une barrière insurmontable..... Quoi ! un homme n'a pas pu se démentir un seul instant !.... Cet empire d'un esprit sur lui-même fait peur. Rancé ne dira rien ; il emportera toute sa vie dans son tombeau. Il faut trembler devant un tel homme. »

Comme si Rancé, pour contenter M. de Chateaubriand, qui lui reproche de ne pas ressembler assez à saint Jérôme et à saint Augustin, eût dû laisser les *mémoires* de ses faiblesses et les *confessions* de ses amours ! Comme si les réserves et les délicatesses de l'amour, et de l'amour au XVIIe siècle, permettaient à un noble cœur d'écrire l'histoire et le nom de la femme qui l'aima !

Selon M. J. Janin, les choses se passent bien autrement. Non-seulement la fable de la tête de mort disparaît, mais disparaît aussi jusqu'à la liaison de Rancé avec Mme de Montbazon. Sur la foi de la mauvaise langue de Tallemant des Réaux, le feuilletoniste fait de Mme de Montbazon une femme hideuse, abominable, avide et vénale, se livrant à tous, ayant à trente ans l'embonpoint d'un colosse, le nez grand, la bouche enfoncée, des dents absentes. Cette femme, salie par les anecdotes de Tallemant et les chansons du temps ; cette femme salie, selon la coutume, par les méchants propos des hommes qu'elle éconduisait ; cette femme, dont le cardinal de Retz disait qu'il *n'avait jamais vu personne qui eût montré dans le vice si peu de respect pour la vertu,* M. J. Janin lui ajoute quelques années, après lui avoir ôté quelques dents, et déclare impossible qu'elle ait été aimée par Rancé, qui avait quatorze ans de moins qu'elle (et non pas seize), s'il EST VRAI QU'IL L'AIT JAMAIS VUE.

On ne saurait pousser plus loin la gageure du paradoxe ; car M. J. Janin raconte lui-même que Mme de Montbazon était, par son esprit et sa beauté, l'ornement de la cour, que, *à trente-cinq ans, elle défaisait toutes les autres femmes au bal ;* que toutes les célébrités du temps lui adressaient leurs hommages, et que, lorsque les Impériaux menaçaient

Paris, Piccolomini se réservait Mme de Montbazon pour sa part du butin.

Cette femme meurt à l'âge de quarante-cinq ans, en 1657, c'est-à-dire qu'elle avait à peine eu le temps de cesser d'être belle. Elle avait connu Rancé tout enfant : car le duc de Montbazon, son mari, était intime ami du père de Rancé. Les deux amis appartenaient aux plus grandes familles bretonnes. La parenté de Rancé touchait aux ducs de Bretagne. Le duc de Montbazon était tellement lié avec les Rancé qu'on le voit, dans une plaisante anecdote citée par M. de Chateaubriand, assister aux thèses de Rancé. Plus tard, fut-il impossible que le jeune homme de vingt ans, admis dans la familiarité, élevé comme sur les genoux de Mme de Montbazon, se laissât séduire par l'éclat d'une femme de trente-quatre ans (Rancé était né en 1626), qui fut recherchée par le prince de Condé, le duc de Beaufort, et tous les héros de la Fronde ?

Aucun des contemporains ne met seulement en doute les relations familières de Rancé avec Mme de Montbazon.

Dom Gervaise dit :

« L'abbé de Rancé, âgé de dix-neuf à vingt ans, était déjà de l'hôtel de Montbazon. Ses assiduités auprès de Mme de Montbazon augmentèrent.... Il eut le don de plaire à la duchesse, et elle en sut faire une grande différence avec tous ceux qui fréquentaient sa maison. Au reste, ils gardaient toujours de grands dehors ; ils évitaient même de monter dans le même carrosse, et, pendant plus de dix ans qu'a duré leur commerce, on ne les y a vus qu'une fois..... Ainsi il y a quelque apparence que l'esprit avait plus de part à cette amitié que la chair..... De tous ceux qui firent leur cour à Mme de Montbazon, l'abbé de Rancé fut celui qui eut le plus de part à son amitié ; aussi c'était un ami véritable et effectif. »

Le duc de Saint-Simon interroge Rancé lui-même, Rancé trappiste, sur sa liaison avec Mme de Montbazon ; « non pas grossièrement l'amour et beaucoup moins le bonheur, mais le fait. » Et Rancé répond qu'en effet il était des amis de Mme de Montbazon et l'ami de toutes les personnes de la Fronde.

Saint-Simon, tout aussi bien que Dom Gervaise, affirme que Mme de Montbazon l'envoya chercher à ses derniers moments et *qu'il fut présent à sa mort*.

Tant de témoignages, et nous en omettons plus d'un, la constance de la tradition qui ne fut jamais niée que par M. J. Janin, permettent-ils de douter un instant de l'étroite intimité qui unit Rancé à Mme de Montbazon ?

Que M. J. Janin veuille ainsi faire disparaître le souvenir de Mme de Montbazon de la vie et de la pénitence de Rancé, c'est assurément péché véniel pour un critique de notre temps ; mais que, par un tour

de force plus incroyable, il prétende métamorphoser la jeunesse de Rancé en une jeunesse innocente et candide, voilà qui devient plus étrange et qui passe tout ce qui est permis au feuilleton.

A l'entendre, parmi les lettres qu'on vient de publier, les *lettres à l'abbé Favier* détruisent de fond en comble le Rancé de M. de Chateaubriand. *Quel malheur que M. de Chateaubriand n'ait pas connu ces lettres! Il se fût épargné bien de l'emphase* à propos de Rancé, *il aurait renoncé à son roman!* Au lieu d'une *éloquente déclamation* sur la jeunesse emportée de Rancé, il n'eût plus trouvé qu'un *esprit naïf et beaucoup d'innocence.*

Pour conclure avec une telle hardiesse, quelle merveilleuse découverte a donc faite M. J. Janin dans les lettres *inédites* publiées par M. Gonod, bibliothécaire à Clermont, celui-là même à qui la science historique doit la précieuse découverte du manuscrit de Fléchier : *les Grands-Jours de Clermont ?*

L'abbé Favier n'est autre chose que le pieux, l'honnête, le modeste précepteur de Rancé. En élève bien né, l'enfant écrit d'abord à son maître des lettres rares et courtes, et lui rend compte de ses premiers essais dans le monde, de ses thèses de licence et de doctorat. Puis, lorsque le feu de la jeunesse est venu, les lettres s'interrompent. Enfin, quand Rancé, lassé du siècle, retourne aux pensées religieuses, il revient aussi à son vieux précepteur, et ne cesse plus de lui écrire jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'en 1692, avec une amitié vraiment touchante.

La correspondance avec l'abbé Favier, bien que peu intéressante en soi, à quelques exceptions près, fait beaucoup d'honneur au cœur fidèle de Rancé ; il s'y rencontre même quelques-uns de ces traits simples et tendres qui suffiraient seuls à démentir la fausse idée qu'on s'est formée généralement de l'âme rigide de Rancé : comme, par exemple, lorsqu'il dit, en parlant d'un homme inconnu, probablement l'un des familiers ou des serviteurs de la maison de son père : « Pour le pauvre Brèze, il est mort il y a trois semaines (1648) ;... *je le pleure toutes les fois que j'y pense.* » Mais en sort-il une lumière nouvelle qui déconcerte et bouleverse tous les biographes de Rancé, à finir par M. de Chateaubriand ? En aucune sorte.

Les premières lettres à l'abbé Favier datent de 1642. Rancé alors n'a que seize ans ; il est destiné à la prêtrise ; il étudie en théologie. Qu'y a-t-il d'étonnant que cet enfant écrive alors à son maître *comme un jeune homme innocent et studieux* ? Ne serait-ce pas inconcevable qu'il en fût autrement ?

N'est-il pas naturel encore que, même alors qu'il se fut laissé emporter par l'âge et par les joies du siècle, Rancé continuât d'écrire

avec décence et réserve, lui qui se destine au sacerdoce, à un saint prêtre dont il fut l'élève?

Quand il ne se fût pas borné, comme il le fait d'ordinaire, à des formules respectueuses, à quelques détails familiers et peu importants, à quelques récits de ses études, de ses voyages, de ses sermons; quand il ne se fût pas excusé souvent de ses retards à écrire, et dans des termes brefs et révérencieux, qui attestent qu'il remplit assez inexactement un devoir plutôt qu'il ne se livre à un commerce d'épanchement et de confidences; et quand, enfin, au milieu même des ardeurs de ses passions, il eût continué, par souvenir d'âme et par convenance, d'écrire à son ancien précepteur, croit-on qu'il l'eût entretenu de l'amour de Mme de Montbazon, et qu'il eût parlé à un vieux prêtre de toutes ses parties folles?

De lettres décentes et simples, écrites par Rancé à l'abbé Favier, quel profit M. J. Janin peut-il donc raisonnablement tirer pour bouleverser toutes nos idées à l'endroit du réformateur de la Trappe?

Mais voici qui est bien plus fort. M. J. Janin n'a pas même remarqué que dans les lettres à l'abbé Favier il y a une immense lacune, que les lettres disparaissent entre 1648 et 1658, si l'on excepte deux billets, l'un de 1650 et l'autre de 1652, dans lesquels il n'est question que de trois voyages en Touraine et de thèses en Sorbonne. Ainsi, pendant dix ans, Rancé n'écrit plus à l'abbé Favier. Dix ans! de vingt-deux à trente-deux ans, c'est-à-dire précisément à l'âge de toutes les chutes, de tous les égarements. Le tourbillon du monde avait alors emporté l'élève, et il avait oublié son maître, comme ils font tous, pour s'en ressouvenir à l'heure du remords et de la satiété.

Que M. de Chateaubriand se rassure, les lettres à l'abbé Favier ne le condamneront pas à *refaire son siége*. Pleurez, si vous le voulez, âmes scrupuleuses et craintives; M. J. Janin n'aura pas fait ce miracle de réhabiliter la sainteté de la jeunesse de Rancé.

Il invoque, dans son intrépide préoccupation, une lettre écrite en beau latin par Rancé à un M. de Bellérophon, en 1658, un an après la mort de Mme de Montbazon, et quand Rancé tournait déjà aux idées sérieuses. Cette lettre élégante d'un humaniste, lettre de félicitation à un savant homme qui écrit sur *les Cantiques*, n'a pas le moindre trait à la vie intérieure de celui qui l'écrit, et paraît à M. J. Janin *décisive et sans réplique!* C'est à ne pas croire à une telle précipitation de légèreté; mais on peut tout passer au critique qui voit la preuve de l'humeur *douce et ingénue* de Rancé dans ce passage d'une lettre adressée à l'abbé Favier, en 1642, dans laquelle l'enfant de seize ans raconte si remarquablement et si pittoresquement la mort de son beau-frère, et s'écrie:

« Les justes ressentiments de M. de Rancé, mon père, sont tels que vous

pouvez les imaginer ; ceux de Mme Belin vont jusque dans le désespoir. Pour moi, si la profession dans laquelle je suis ne me le défendait, je m'estimerais indigne de vivre si je ne vengeais la mort, ou, pour mieux dire, l'assassinat d'une personne que j'honorais. »

Et M. J. Janin ne trouve pas ce langage assez fier encore dans la bouche d'un enfant déjà engagé dans les ordres ! Il voudrait que cela eût abouti à des coups d'épée, et s'irrite presque qu'un enfant, sous la tutelle de son père, de son précepteur, de ses maîtres de théologie, ne soit pas déjà perdu de dettes, de frénésie, d'indépendance, de duels, d'orgueil, de passion, de verve amoureuse, de tous les penchants fougueux de l'*âge terrible !*

Le feuilletoniste n'abandonne pas son thème. Il ne croit ni au luxe, ni à l'élégance, ni aux amours, ni aux prodigalités, ni aux dissipations, ni aux remords de Rancé… parce que l'élève n'a pas raconté tout cela à la pudeur sacerdotale de son pieux précepteur !

Mais ces dix ans, de 1648 à 1658, durant lesquels Rancé n'écrit plus au vieux Favier, n'est-ce pas assez pour la vie de luxe et d'amour ?

Et voyez encore comment tout s'explique naturellement. Rancé ne fut maître de lui et de sa fortune qu'à l'âge de vingt-six ans, en 1652, époque où il perdit son père. Aussi dom Gervaise dit-il :

« A vingt-six ans, chef de maison et d'une grande fortune, il le prit d'un grand vol… Gros train, bel équipage, huit chevaux de carrosse des plus beaux et des mieux entretenus, une livrée des plus lestes, sa table à proportion. »

M. J. Janin a beau dire, les contemporains n'inventent pas ces choses-là. Ce fut à ce moment aussi que Rancé revêtit ce galant costume, attesté également par les contemporains, et dont s'effarouche, en le niant, la sévérité du grave critique.

« Il avait un justaucorps violet d'une étoffe précieuse, une chevelure longue et frisée, deux émeraudes à ses manchettes, un diamant de prix à son doigt…. l'épée au côté, deux pistolets à l'arçon de sa selle, un habit couleur de biche, une cravate de taffetas noir où pendait une broderie d'or… Si, dans les compagnies plus sérieuses qui le venaient voir, il prenait un justaucorps de velours noir avec des boutons d'or, il croyait beaucoup faire et se mettre régulièrement. »

Quoi d'étonnant ? Rancé ne s'est-il pas dépeint lui-même *menant des meutes de chiens ?* Ses plus sincères biographes ne racontent-ils pas ses querelles avec les chasseurs, les coups de fusil qu'il reçoit à la pointe de l'île de Notre-Dame, et les risques de la vie qu'il a plus d'une fois courus ? Ne le vit-on pas le même jour chasser trois ou quatre heures le matin, puis venir en poste soutenir une thèse en Sorbonne ou prêcher ? Et n'entendrons-nous pas encore tout à l'heure les dissipations

turbulentes de Rancé attestées par ses meilleurs et plus proches historiens, et de la bouche même de l'illustre abbé?

Mais quel est donc cet homme, pour qu'il vaille qu'on s'intéresse si fort à ses premières années, pour que Chateaubriand recommence sa biographie, et qu'on se soucie de pénétrer jusque dans les mystères de sa vie privée?

La mémoire de Rancé n'a jamais été oubliée autant qu'il plait de le dire; mais elle a été bien négligée, et elle est venue à nous sous de couleurs inexactes et fausses. Déjà, au XVII[e] siècle, la *réforme* de Rancé, au temps même de la trop facile et brillante jeunesse de Louis XIV, au temps des amours publics, royaux et adultères, semblait un étrange et gênant contraste avec les habitudes d'un siècle de luxe, de splendeur et de relâchement. Au XVIII[e] siècle, Rancé ne dut plus être qu'un fanatique de macération, qu'un monstre de pénitence, l'invraisemblable prodige d'un autre temps. Sa sévérité monastique ne s'expliqua guère que par d'inexpiables et fabuleux remords, et sa résolution que par de mystérieux et incroyables malheurs; mais on ne s'occupa point de la vérité, de la valeur intrinsèque de l'homme et de ses œuvres. On était si loin alors de comprendre l'esprit monastique!

Les temps sont redevenus meilleurs pour rendre à Rancé la juste renommée qui lui est due.

Indépendamment de son titre de *réformateur de la Trappe*, qui le recommande seul et surtout aux mémoires vulgaires, Rancé eut beaucoup d'autres mérites peu ordinaires.

Issu de la plus haute noblesse de Bretagne, bercé sur les genoux de Marie de Médicis, il avait Richelieu pour parrain; il dédiait au grand cardinal ses scolies sur Anacréon, qu'il traduisait à l'âge de douze ans, et dont, plus tard, il parlait ainsi modestement lui-même dans une des lettres à l'abbé Nicaise:

« Ce que j'ai fait sur Anacréon n'est rien de considérable. Qu'est-ce que l'on peut faire à l'âge de douze ans qui mérite qu'on l'approuve? J'aimais les lettres et je m'y plaisais, voilà tout. »

Condisciple et vainqueur de Bossuet même, dont il demeura l'ami jusqu'à la fin, il offrait à Anne d'Autriche la dédicace de l'une de ses thèses de théologie. Ses contemporains le nommaient l'*un des hommes les plus éloquents*. A l'âge de vingt et un ans il avait déjà de grands succès de prédication, non pas dans les salons, comme Bossuet enfant, mais dans les églises de Paris. Il écrit, en 16?7, à l'abbé Favier:

« Je prêchai dans les Carmes-Déchaussés; mon texte fut: *Sperabamus quod ipse redempturus esset Israel*, et tout mon discours dessus l'espérance. Je ne vous en dirai pas davantage, ne m'imaginant pas que ce que je fis vaille la peine de vous être mandé. »

Toujours la même modestie touchante et de bon goût.

Neveu de l'archevêque de Tours, premier aumônier de Monsieur, duc d'Orléans, il avait encore pour oncles l'évêque d'Aire et un secrétaire d'Etat devenu surintendant des finances. Il pouvait prétendre à tout; car, selon le meilleur de ses biographes, le Père Lenain, « il avait un corps bien fait, un esprit vif, élevé, pénétrant, solide, délicat et capable des plus grandes choses; un cœur droit; une âme noble, généreuse, candide, franche; une humeur douce qui lui gagnait tout le monde, et un naturel honnête, tendre et fidèle, autant que désintéressé et libéral. »

Et cependant la mort de Richelieu l'ayant privé d'un grand appui, il ne put parvenir à remplacer l'archevêque de Tours. Mazarin n'aimait pas le filleul de Richelieu, encore moins l'ami des Frondeurs. Après avoir refusé l'évêché de Léon, comme trop au-dessous de lui et de ses espérances, il accepte auprès du duc d'Orléans les fonctions de premier aumônier, que lui résigne son oncle; il se jette dans la Fronde, cette entreprise politique qui n'a pas été jugée encore à sa véritable mesure, et s'y lie d'amitié avec le fameux coadjuteur. A la disgrâce du cardinal de Retz, Rancé demeura son ami. Il le défendit noblement contre Mazarin dans l'assemblée du clergé de 1645, où il tint un grand rôle.

« Si on voulait croire l'abbé de Rancé, disait impatiemment Mazarin, il faudrait aller avec la croix et la bannière au-devant du cardinal de Retz. »

Mais la Fronde ayant le dessous dans l'assemblée, Rancé en sortit avant la fin.

La fidélité de Rancé aux amitiés de sa jeunesse était telle que, lorsqu'il alla à Rome, en 1665, dans les intérêts de sa réforme, il y logea chez le coadjuteur.

On juge qu'il dut se trouver beaucoup mêlé aux mœurs de la galanterie frondeuse et à toutes les ambitions d'une époque agitée. Il fut lié naturellement avec tous les personnages de la Fronde, jusqu'au jour où, détrompé dans ses ambitions, désabusé dans ses plaisirs, il crut s'ensevelir tout vivant dans la retraite. Mais dans cette retraite elle-même il restait un grand personnage. Sa célébrité était trop ébruitée, ses amitiés trop illustres et sa science trop haute, pour demeurer tout entières dans l'enceinte d'un petit monastère. Y avait-il, d'ailleurs, au XVII[e] siècle, une Thébaïde possible, au milieu du Perche, à quarante lieues de Paris? Toutes les grandeurs de la terre venaient lui demander des bénédictions et des conseils. Nous le retrouverons dans les affaires du Jansénisme, du Quiétisme, affaires presque aussi politiques que religieuses, dans un siècle qui incarna la religion dans la royauté.

Les bruits du monde franchissaient les portes de la Trappe. Une immense correspondance, vivement sollicitée par tous, et dont il essayait en vain de se défendre, lui imposait presque toutes les émotions du temps. Des embarras et des soucis amers lui vinrent des oppositions ardentes que souffrit sa réforme, de la part des ordres monastiques, qui se trouvèrent indirectement attaqués, mais implicitement condamnés par la réforme de Rancé, dans leurs richesses, leurs occupations, leur régime. Et pourtant, il ne faudrait pas croire que Rancé fît, à vrai dire, du nouveau. Il remontait seulement aux vieilles règles de saint Benoît et de saint Bernard, tombées en désuétude. Mais dans le temps des opulents abbés commendataires, où les monastères étaient la proie des nobles courtisans et un pur don de la main royale, l'ancien ordre monastique, si oublié et si délaissé, et tout à coup ressuscité par Rancé, devait paraître tout à fait ennemi et nouveau.

Le novateur fut réduit à recourir plus d'une fois, contre la puissance du clergé lui-même et le crédit des rivalités monastiques, à l'amitié de Pellisson et à la protection de Louis XIV, qui ne demandait pas mieux que d'absorber dans sa toute-puissance l'indépendance monastique, comme toutes les autres indépendances.

La querelle avec Mabillon sur les *Etudes monastiques* passionna aussi Rancé et les contemporains.

Il était entré à la Trappe pour devenir obscur, et sa renommée débordait de toutes parts. La dissipation de sa jeunesse l'avait empêché de faire des livres; et il s'était promis humblement de ne point rendre publics ses travaux du cloître. Tous ses écrits étaient uniquement consacrés à l'instruction intérieure et à l'édification de ses moines, et n'étaient nullement destinés à voir le jour. Pour imprimer son plus important ouvrage, le traité *de la Sainteté et des devoirs de la vie monastique* (celui dont Chateaubriand dit qu'il est bien aise d'apprendre à la France qu'elle compte *un beau livre de plus*), il fallut lui faire violence. Il jeta au feu le manuscrit, qu'on retira heureusement des flammes, pour le publier seulement en 1682. Rancé avait près de soixante ans.

Il se reprochait les longues lettres qu'il répondait à ceux qui le consultaient, et voulait les brûler dès que sa plume les avait écrites. Et ses lettres nombreuses se répandaient dans le monde, et y faisaient, selon les temps et les sujets, beaucoup de bruit et de profonde émotion.

C'est ainsi que, sans avoir d'abord l'intention d'écrire, il écrivit et laissa publier, de son vivant, un grand nombre de volumes : les *Explications de la règle de saint Benoît*, les *Instructions sur la morale chrétienne*, la *grande Controverse avec Mabillon*, les *Institutions de saint Dorothée*, les *Maximes chrétiennes*, les *Sentiments de piété*, les *Conférences sur les Epîtres et les Evangiles*, les *Réflexions sur les quatre*

évangélistes, les *Obligations des chrétiens*. Mais il faut remarquer que dans quelques-unes de ces publications on retrouve plus d'un débris de sa nombreuse correspondance.

Aussi ses biographes se montrent-ils tous fort étonnés que le saint abbé, déjà vieux et malade, absorbé par ses relations épistolaires, et tout préoccupé des moindres détails de son monastère, ait pu suffire à écrire tant d'ouvrages. Le P. Lenain, cité par M. de Chateaubriand, fait une description pleine de simplicité et de charme de l'exactitude et de l'activité extrêmes avec lesquelles l'abbé de la Trappe descendait aux plus humbles et aux plus multiples soins d'un chef de monastère ; il conclut par cette parole de Rancé, si énergique dans sa vulgarité même : « Il ne s'est pas donné un verre de tisane à la Trappe que ce ne fût par mon ordre. »

Et ce grand solitaire qui a tant écrit disait :

« Je suis convaincu que les pécheurs qui ont autant offensé Dieu que moi ont plus besoin de larmes et de componction que de livres et d'études, et que rien ne leur convient davantage que d'aimer et adorer Dieu dans le silence et le secret de leur cœur. Se cacher, se taire et demeurer dans le repos, c'est leur partage. »

Mais le moyen que dans un siècle religieux et lettré, et avec la renommée et les hautes relations de Rancé, ses écrits demeurassent enfouis ! On ne les a que trop oubliés depuis, et leur lecture fait connaître plus justement Rancé que toutes les spéculations hasardées de l'imagination et de l'esprit, ou que les fausses couleurs de l'ignorante opinion.

Il est regrettable que M. Gonod n'ait pas puisé plus abondamment dans le recueil des lettres publiées en 1701 et 1702, après la mort de Rancé, et qu'il n'ait pas cherché à profiter de tout ce qu'a écrit le célèbre solitaire. Il se serait donné l'honneur de remettre au jour d'excellentes choses profondément oubliées, et souvent plus importantes que les lettres jusqu'ici inédites à l'*abbé Nicaise*. Cette lecture triste, mais forte, nous a servi et nous servira encore plus d'une fois dans ce travail, pour juger Rancé et ceux qui le jugent.

Les *Lettres à Nicaise*, si nombreuses qu'elles soient, ne sont, à vrai dire, qu'un simple commerce de politesse littéraire entre deux hommes qui ont fait connaissance dans un voyage de Rome. Ce commerce dure vingt ans, de 1680 à 1700, jusqu'à la mort de Rancé. Cette fidélité de Rancé à une amitié purement accidentelle et littéraire a quelque chose d'attachant. Bien qu'il y ait peu de parties vraiment saillantes dans les *Lettres à Nicaise*, on y trouve les impressions familières et naïves de Rancé pendant les vingt dernières années de controverses, d'écrits, de querelles, de maladies, qui agitèrent sa vie.

Nicaise était cet abbé bourguignon à qui, sur une fausse nouvelle de

sa mort, La Monnoie avait fait l'épigrammatique épitaphe si connue, et dont nous ne citons que le premier et le dernier trait :

C'était le facteur du Parnasse.....
. . . .
Nul n'y perd autant que la poste.

On comprend que les lettres de Nicaise, qui avait des correspondances avec la plupart des hommes de lettres de son temps, et jusque avec Leibniz, devaient être agréables et utiles à Rancé, en lui apportant à la Trappe des nouvelles du monde religieux, littéraire et politique. Les réponses de Rancé sont surtout un écho des bruits que lui apporte Nicaise. Mais il y a souvent un parfum d'amitié vraie dans ces communications intellectuelles de deux vieillards qui correspondent jusqu'au bout; et l'on est ému, malgré qu'on en ait, lorsque Rancé, près de sa fin, et n'espérant plus *la consolation de le revoir avant de mourir,* écrit tristement à son vieil ami, quelques jours seulement avant d'expirer : *Cela s'appelle*, *Monsieur*, *un grand adieu.*

Ce simple mot touche plus que les lettres de Rancé au roi d'Angleterre, Jacques II, à la duchesse de Guise, cousine-germaine de Louis XIV, et à d'autres grands personnages.

En dépit des inimitiés qui assaillirent Rancé, nul ne contesta sa renommée, même de son vivant.

Ménage écrivait :

« Je ne lis jamais les ouvrages de M. de la Trappe qu'avec admiration. C'est l'homme du royaume qui écrit le mieux. Son style est noble, sublime, inimitable; son érudition profonde en matière de régularité, ses recherches curieuses, son esprit supérieur, sa vie irréprochable, sa réforme un ouvrage de la main du Très-Haut. »

Mme de Maintenon :

« J'envie le bonheur de mon frère d'avoir vu ce qu'il y a de plus édifiant dans l'Église, et d'avoir entendu celui dont Dieu s'est servi pour établir ce nombre de saints qui ne paraissent plus tenir à la terre. »

Mme de La Vallière écrivait au maréchal de Bellefonds :

« Je ne puis m'empêcher de vous faire part de la joie que j'ai eue de voir M. l'abbé de la Trappe. Je suis toujours dans la confiance de la paix, et notre saint abbé m'a fort exhortée à y demeurer. Que vous êtes heureux, Monsieur le maréchal, d'être dans l'état où il veut que vous soyez ! »

Saint-Simon dit :

« Ces mémoires sont trop profanes pour rapporter rien ici d'une vie aussi sublimement sainte. Je m'arrête tout court. Tout ce que je pourrais ajouter serait ici trop déplacé. »

Le Père Lenain débute ainsi :

« L'illustre et pieux abbé du monastère de Notre-Dame-de-la-Trappe, l'un des plus beaux ornements de l'ordre de Citeaux, le parfait miroir de la pénitence, le modèle accompli de toutes les vertus chrétiennes et religieuses, le digne fils et le fidèle imitateur du grand saint Bernard. »

La reine d'Angleterre s'applaudit souvent des consolations et du calme résigné qu'ont jetés dans l'âme de Jacques II les entretiens de Rancé. Leibniz avait pour Rancé une haute estime. On proposa de soumettre à l'arbitrage du solitaire l'ardente controverse du quiétisme; on voulut expressément une conférence dans laquelle il devait juger entre Bossuet et Fénelon. Il déclina cet insigne honneur.

Bossuet, enfin, se faisait, en 1682, avec de magnifiques éloges, l'approbateur, et, en quelque sorte, l'éditeur du livre *des Devoirs monastiques*. En 1698, il donnait son approbation aux *Maximes chrétiennes* en ces termes :

« Les maximes du père de tant de saints solitaires sont capables de sanctifier le monde comme le cloître. »

Et du haut de la chaire chrétienne, dans son oraison funèbre d'*Anne de Gonzague,* il disait, du vivant de Rancé :

« Un saint abbé, dont la doctrine et la vie sont un ornement de notre siècle, ravi d'une conversion aussi admirable et aussi parfaite que celle de notre princesse, lui ordonna de l'écrire pour l'édification de l'Eglise. »

Après la mort de Rancé, plusieurs biographes racontèrent aussitôt la vie du réformateur; Maupeou et Dom Gervaise l'écrivirent. L'abbé Marsollier publia la vie de Rancé par ordre du roi et de la reine d'Angleterre. Les amis de Rancé voulaient que Bossuet même écrivît la biographie du grand moine; Bossuet ne put et s'excusa, parce qu'il allait mourir; et il confia sa tâche au Père Lenain, le frère du savant Tillemont.

Et devant cette grande mémoire, si royalement honorée et illustrée, M. J. Janin a le courage, je devrais dire la témérité, de jeter à ses lecteurs frivoles et inattentifs, à propos de Rancé, les épithètes de *pieux forcené*, de *paradoxe effrayant*, de *moine furieux, inintelligent*, *bilieux*, *fanatique,* d'*étroit capuchon*, en recommandant bien encore *de ne pas chercher le héros de roman sous le froc rapetassé de M. de Rancé.*

Ainsi, de la vie d'égarement et de jeunesse de Rancé on fait une vie ordinaire et triviale, et de sa vie sainte et repentante, une vie d'intolérance et de fanatisme étroit! C'est excéder toutes les limites de l'inattention et des gentillesses permises, même dans un feuilleton du XIXe siècle.

Rancé fut un grand esprit triste et un grand écrivain. S'il fût resté

dans le monde sans s'y perdre, et s'il eût parlé, étudié, écrit sur d'autres sujets que les sujets monastiques, il se serait peut-être tenu au niveau de Bossuet, qu'il avait surpassé dans sa jeunesse.

Des causes complexes le jetèrent dans le cloître. Il avait vécu dans un temps de troubles auxquels il s'était mêlé ; cette époque de révolution bizarre, où le libertinage devenait l'allié de la politique, lui avait montré à nu tous les vices du cœur humain. S'il avait été séduit par le côté grave de la Fronde, il en avait aussi vu de près toutes les misères. Ses hautes et légitimes ambitions avaient été trahies. Il avait fait l'épreuve amère des amitiés des hommes au milieu des discordes civiles et parmi les vices de la cour. Son âme s'était ulcérée, et la maladie avait saisi son corps, en même temps qu'il avait vu mourir ses espérances et ses protecteurs. Les dégoûts et les mépris du siècle, les soucis et les embarras des affaires, des ennuis de toutes les sortes tournèrent ce noble esprit vers le ciel. Il se réfugia dans les idées divines, comme on se jette aujourd'hui dans les pensées de néant et de suicide. Ce mouvement de retraite commença dès l'année 1657, justement après la mort de Mme de Montbazon. Il se retira d'abord dans sa terre de Véretz ; son inquiétude changea souvent de demeure ; il parcourut successivement les divers bénéfices dont il était chargé. Il mit sept années à se détacher entièrement du monde, à affermir, à mûrir sa résolution. Il ne se décida pour la Trappe qu'en 1664, après avoir hésité entre plusieurs demeures monastiques ; mais dès 1657 il y avait une barrière spirituelle entre le monde et lui.

On peut suivre, pour ainsi dire, pas à pas, les mouvements de son âme vers le cloître.

C'est à cette époque précisément (1658) qu'il mandait de Véretz à l'abbé Favier, avec lequel il reprenait sa correspondance interrompue :

« J'essaierai de rencontrer de la tranquillité dans les vues et dans les emplois que doit avoir un homme de ma profession, à laquelle je demande à Dieu la grâce de m'attacher autant que je me sens obligé de le faire.... Je vis chez moi assez seul ; je ne suis vu que de très-peu de gens, et toute mon application est pour les livres et pour ce que j'imagine qui est de ma profession ; j'y trouve assez de goût pour croire que je ne m'ennuierai point de la vie que je fais. »

Et POUR LA PREMIÈRE FOIS il dit amicalement à son ancien maître :

« Je vous écris sans cérémonie, à la charge que vous en userez de même..... Je vous prie *de vous souvenir de moi dans vos prières.* »

Toujours en 1658, il parle, dans une de ses lettres familières, du *peu de temps que sa mauvaise santé lui donne*, et annonce les pensées mélancoliques et pieuses qui le mènent au cloître.

La même année, dans des lettres intimes adressées à des amis, il écrit :

« Je n'ai rien vu dans le séjour que j'ai fait à Paris qui n'ait achevé de me persuader de la vanité du monde, et des raisons qu'un chrétien doit avoir de le fuir et de le mépriser. »

Il écrit encore :

« En vérité, si l'on y pense avec attention, il importe peu d'où on attende cette dernière heure, et bien souvent l'agrément des lieux où elle nous trouve fait qu'elle nous en paraît plus sensible. En un mot, qu'importe-t-il où l'on vive, puisqu'il faut mourir? Et certainement un chrétien, qui ne doit pas compter la vie pour beaucoup, ne peut pas faire le moindre cas des lieux où il la passe. »

Il médite dès lors sa séparation du monde, et donne déjà des conseils à un religieux sur la règle monastique.

« Toute cette règle se réduit à deux points, c'est-à-dire qu'elle se partage entre les pratiques intérieures et les pratiques extérieures. Les premières renferment une application à Dieu autant continuelle qu'on la peut avoir ; elles veulent qu'on ait la sévérité de ses jugements incessamment présente, aussi bien que les promesses qu'il a faites de rendre éternellement heureux ceux qui le servent et qui vivent dans sa crainte et dans sa charité. »

Rancé n'avait encore que trente-deux ans.

Il écrivait en 1559 :

« Il est vrai qu'ON M'A CRU MORT EN BIEN DES ENDROITS, *quoique ma maladie ne m'ait pas réduit à une extrémité qui pût donner sujet aux bruits qui ont couru. Dieu ne m'a pas trouvé en état d'être présenté à son jugement, et me laisse encore sur la terre, tout misérable que je suis, pour y faire ce que je n'y ai point encore fait, qui est de pleurer mes péchés et travailler incessamment à les effacer de dessus le livre de justice ; car, lorsque je me considère, ma vie ne me paraît qu'un songe.* »

Les agitations d'esprit de Rancé éclatent dans une autre lettre de 1661.

« Je vous dirai avec sincérité que je tiens souvent les mêmes discours sur le sujet du détachement et de l'abandonnement dans lequel je suis persuadé qu'un chrétien est obligé de vivre, afin de me toucher d'une vertu aussi importante et sur laquelle je ne trouve en moi que de continuelles contradictions. Je suis très-convaincu qu'il faut que Dieu règne en ce monde sur les cœurs de ceux qui sont à lui, sur leurs affections, et qu'il soit le maître absolu de leurs conditions et des dispositions de leur vie ; et cependant, je me soumets si mal à cet ordre, à cette Providence, que je ne puis presque souffrir le retardement des choses que j'ai résolues ; mes impatiences vont au-devant de tout, et les traverses qui me naissent à tout moment et qui m'empêchent d'exécuter mes résolutions ne me font que

trop sentir le poids de ma nature, qui se lasse et s'affaiblit sous la main de Dieu, au lieu d'en aimer les conduites et de m'y abandonner avec une entière soumission. Cette soumission est tellement nécessaire que, sans elle, il n'y a rien qui lui plaise ; il ne reçoit de nous que ce que sa volonté nous inspire de faire ; et, lorsque ce n'est pas lui qui meut notre cœur, notre bouche et nos mains, nos mouvements nous sont fort inutiles. Il faut que son esprit nous fasse souffrir dans les afflictions qui nous arrivent, ou nos souffrances ne nous servent de rien. Il faut que ce même esprit nous conduise dans les choses que nous croyons entreprendre pour sa gloire, ou nous suivons nos propres inspirations et sans aucun fruit... Aussi il faut vouloir uniquement que la volonté de Dieu s'accomplisse en nous. Qu'il nous prive de la santé, ou qu'il nous la rende quand il lui plaît ; qu'il ruine nos résolutions, ou qu'il les fasse réussir ; qu'il renverse le plan de nos voies, ou qu'il nous laisse dans l'assiette où sa Providence a voulu que nous fussions : cela s'appelle qu'il faut être purement dans sa main, en suivre les mouvements et s'appliquer à les connaître. Si nous sommes une fois dans cette situation, que nous nous ôtons d'inquiétudes ! que nous abrégeons de soins et de sollicitudes vaines et inutiles, puisque nous trouvons notre avantage dans l'ordre de Dieu, qui s'exécute toujours, malgré toutes les dispositions des hommes ! et, ce qui lui plaît arrivant toujours, il ne se peut que nous n'ayons sujet d'être contents.

« J'ai plus besoin que personne de me pénétrer de ces vérités ; car toutes choses vont si peu comme je m'étais proposé, et je me conforme si mal à ce que Dieu veut de moi dans les oppositions qui se rencontrent, qu'il semble que je ne sois au monde que pour faire ma volonté et non la sienne. Cependant, je vois bien qu'il veut que je trouve des peines partout, que les choses ne se fassent qu'avec des difficultés fâcheuses, et que je passe par des épreuves pénibles, avant qu'il ne donne un entier accomplissement à ses desseins.... »

Ailleurs il écrit en 1662 :

« Dieu veut assurément m'exercer par de nouvelles peines. Aux unes en succèdent d'autres encore plus fâcheuses, et ma vie se passe d'une manière tout à fait opposée à mes sentiments et à mes intentions. Je loue tous les jours le bonheur des personnes qui se trouvent sans biens et sans affaires... Comme je regarde de plus loin ce monde et en une manière que je n'avais pas accoutumé, et que je l'examine avec plus de soin, j'y vois des laideurs et des difformités dont je ne m'étais point aperçu... Dieu, par sa miséricorde, en a tout à fait dégagé mon cœur, et la grâce qu'il m'a faite de me donner l'esprit de solitude est celle qui fait mon salut.

« .... Mais ce n'est rien d'être dans les retraites, si les désirs et les pensées des choses du monde ne sont autant éloignés de notre âme qu'elles le sont de notre état ; et il faut être solitaire d'esprit et d'inclination, si nous voulons posséder Dieu dans nos solitudes. Il n'aime les âmes que lorsqu'elles sont seules...

« .... Je travaille à terminer mes affaires pour me retirer dans la solitude ; il en naît toujours de nouvelles, et il semble que Dieu me veuille faire acheter par beaucoup de désirs la douceur d'une retraite ; je la souhaite plus que je ne puis le dire, n'ayant jamais tant reconnu que je fais

que l'œuvre du salut ne se peut faire que dans la solitude et dans le silence.

« ... La solitude est un abîme de biens et de consolations qui ne sont connus que de ceux qui y vivent. »

Vers le même temps il dit à un autre ami :

« Dieu vous visite en bien des manières ; il semble que sa main ne se retire pas de dessus vous, et qu'il prenne plaisir de vous en faire bien sentir la pesanteur, sans vous donner aucun relâche. L'affliction que vous venez de recevoir ne vous a pas été peu sensible ; et comme elle vient ensuite de quantité d'autres, outre son amertume particulière, elle a encore celle de toutes les choses dont elle vous rappelle le souvenir. Je ne doute point que cela n'augmente fort en vous ce dégagement où je vous ai toujours vu, et que vous ne compreniez plus que jamais que tout s'écoule avec une rapidité étonnante. Les amis, les proches et les amitiés n'ont nulle durée ; et Dieu, qui nous prive de ceux qui nous pouvaient être de quelque consolation, le fait par miséricorde, nous avertissant que tout finit, que nous sommes tout près de suivre ceux qui nous ont précédés de quelques moments, et qu'ainsi c'est se mécompter que de faire le moindre fonds sur ce qui n'a nulle stabilité, pouvant établir nos espérances et nos consolations en lui, qui seul ne saurait changer. Quoi que fassent les changements et les vicissitudes de ce monde, à le bien prendre, c'est gagner que de perdre. Les privations ne sont point infructueuses aux âmes qui les regardent à travers les lumières de la foi. Elle nous apprend, cette foi, que les amis et les amitiés ne finissent jamais qu'en même temps nous ne nous en sentions plus libres. Les liens qui nous attachent à nos amis et à nos proches sont de ceux que Dieu défait quand il veut que nous soyons unis à lui..... Cependant ce sont des liens, et on a grand sujet de dire dans les pertes qui arrivent : Seigneur, vous avez rompu mes liens !.... Ils sont d'autant plus dangereux qu'ils nous paraissent plus permis et plus légitimes... Vous savez ces choses mieux que moi, mais je crois que la répétition ne vous en déplaira pas, et puis j'ai besoin de me redire souvent à moi-même leur vérité si importante.... et je ne dois pas perdre une seule occasion de pénétrer mon cœur de ces sentiments-là. Un autre ferait avec beaucoup moins de grâces un chemin incomparablement plus grand : il y a TANTOT SIX ANS que je ne parle que de dégagement et de retraite, et ce premier pas est encore à faire. Cependant le cours de la vie s'achève, on se réveille à la fin du sommeil, et on se trouve sans œuvres. »

L'année suivante, 1663, ses résolutions de solitude sont plus fortement arrêtées.

« La Providence ne manque jamais de me faire naître des occasions désagréables de sortir de mon abbaye, où toute ma consolation se rencontre présentement ; car je vous avoue franchement que je ne vois plus un seul homme du monde avec le moindre plaisir, et que ce que je demande à Dieu avec le plus d'ardeur est de m'ôter tout sujet d'avoir commerce avec les hommes ; ce n'est pas que je les haïsse, mais il n'est pas possible de se plaire avec eux et avec Dieu tout ensemble. »

Il écrit à une dame :

« Je sais que *plusieurs siècles de la vie que je veux embrasser ne peuvent pas satisfaire pour un moment de celle que j'ai passée dans le monde*, et si je ne trouvais dans l'excès des miséricordes de Dieu ce que je ne puis trouver dans mes actions, quelque changement qui arrive dans mes actions, je vivrais sans consolation sur la terre... Priez donc, je vous conjure, Notre-Seigneur qu'il fortifie ma vocation et qu'il me donne l'esprit *de ces saints solitaires, dont les actions me ravissaient autrefois*, puisque je me consacre à la retraite et à la solitude pour le reste de mes jours. »

Et à une religieuse, toujours la même année, il dit :

« Les dignités principales de l'Eglise ont un poids qui doit faire trembler tous ceux que la Providence y engage, et je vous avoue que, depuis que j'ai voulu être tout à fait à Dieu, il n'y a rien de quoi je me sois plus sincèrerement éloigné que de tout ce qui pouvait m'attribuer la conduite des autres.

« Ce que l'on vous a dit du dessein que j'ai d'embrasser la vie régulière est certain ; j'ai cru que Dieu voulait que je consacrasse le reste de ma vie à la pénitence, en ayant donné au monde la meilleure partie, et que je me séparasse pour toujours du commerce des hommes. Le prétexte de les servir et de leur être utile est d'ordinaire une très-grande raison de nous nuire à nous-mêmes... Heureux celui qui n'est point obligé par l'ordre de Dieu de se communiquer aux hommes, et que sa miséricorde attire dans une perpétuelle solitude ! Je sais qu'il y a des âmes que Dieu destine au travail ; je n'étais point de celles-là, et je n'eusse pas mené une vie plus exposée que celle où je vais entrer, sans un extrême péril. Ma douleur est de n'avoir pas connu plus tôt la volonté de Dieu, et d'avoir donné à la terre ce que je lui devais uniquement. Souvenez-vous, ma chère Sœur, que Jésus-Christ, après avoir passé trente années dans la solitude, se prépare encore, par quarante jours de retraite dans le désert, avant que d'annoncer son Evangile au monde, et que, dans le cours de sa conversation avec les hommes, il s'est éloigné d'eux autant qu'il lui a été possible sans manquer aux ordres et aux dispositions de son Père.... Je pars demain de grand matin pour commencer mon noviciat ; j'ai besoin de beaucoup de prière : car la persévérance est, comme vous savez, dans les mains de Dieu, et c'est elle seule qui est couronnée. Demandez-lui, je vous en conjure, l'entière conversion de mon cœur, en renonçant pour jamais à toutes les choses extérieures : mais quel est celui qui renonce véritablement à soi-même ?

« En quelque lieu que je sois, vous me serez toujours très-présente en ce monde, jusqu'à ce que nous nous retrouvions dans celui dans lequel on ne se quitte jamais. Je vous supplie encore une fois, priez bien Dieu pour moi. »

Enfin, en 1664, il écrit :

« Je vous confirme par cette lettre le pressentiment que vous aviez de ma profession. Il y a trois jours que je l'ai faite et que je me suis lié à Dieu pour le reste de mes jours dans une condition qui m'a paru très-vile et

très-méprisable, et par conséquent très-propre pour faire pénitence de mes péchés.

« Vous me demandez quels ont été les sentiments de mon cœur dans ce moment, et, pour vous répondre, je vous dirai, en un mot, que je me suis vu comme un homme condamné à l'enfer par *le nombre et la grandeur de mes péchés*. Et j'ai cru en même temps que l'unique moyen d'apaiser la colère de Dieu était de m'engager dans une pénitence qui ne finit qu'avec ma vie... Je ne sais si la mienne lui plaira et si la satisfaction publique que je veux lui faire trouvera grâce auprès de lui ; mais je sais bien que j'ai frappé à la seule porte qui me restât ouverte, et que je ne pouvais rentrer que par là dans la paix de Jésus-Christ.

« Je vois encore toutes les raisons que j'aurais de douter que la miséricorde de Dieu s'étendît *sur des misères et des égarements semblables aux miens ;* mais parmi tout ceci je suis plein d'espérances, et la confiance que Dieu me donne est telle que je m'abandonne entre ses mains sans restrictions et sans réserve, et que je lui laisse la décision de mon éternité. J'essaierai de lui garder avec une fidélité constante ce que mon cœur lui a promis mille fois avant que ma bouche lui en rendît des protestations extérieures : et mon repos est que je sers un maître qui n'abandonne jamais ceux qui sont demeurés avec persévérance à son service. Enfin il fera ce qu'il lui plaira ; il est le Seigneur, et personne n'a droit de s'en plaindre ; mais je ferai mon devoir jusqu'à la mort ; au moins je ne cesserai point de lui en demander la grâce. Voilà, en peu de mots, ma disposition présente, qui n'est qu'une pure résignation à la Providence de Dieu et un abandonnement à ses soins paternels. Je n'ai pas le loisir de vous en dire davantage. Priez Dieu pour moi ; je n'en ai jamais eu tant de besoin. »

Qu'on me pardonne de m'être laissé aller avec complaisance à ces longues citations de lettres devenues rares : car elles seules peignent au vif les transitions de cœur de Rancé encore jeune, de Rancé se préparant à sa grande tâche du cloître. Ces communications intimes et naturelles ne sont pas seulement un curieux spécimen du style épistolaire d'un remarquable esprit du XVII[e] siècle ; elles sont encore une analyse naïve qui sonde les replis de l'âme de Rancé, et mettent à mort tous les systèmes qui se sont exercés sur lui.

Ce n'est plus le Rancé fermé et muet de M. de Chateaubriand ; c'est encore moins le Rancé innocent et pur de M. J. Janin. Il n'a point sauté brusquement du monde à la Trappe ; mais il n'a pas non plus *attendu sept ans après la mort de M[me] de Montbazon* pour penser à la retraite, et, sans être *un monstre ou un ange*, il n'est pas non plus un *simple chrétien du siècle de Louis XIV*, *qui se convertit*, *beaucoup parce qu'il avait la foi, et un peu parce qu'il avait l'orgueil*. Le réformateur monastique du XVII[e] siècle est-il mesuré à sa taille par cette malice mondaine et sans fond ?

Ce n'est pas une action si simple que de se dépouiller, à la fleur de l'âge, d'une fortune immense, des plaisirs, des illusions de l'avenir, de

vendre tous ses biens pour les donner aux pauvres, et de se cacher dans une cellule. Je vois à cela une grande force d'âme; mais une telle âme ne dut pas non plus s'abandonner aux passions de la jeunesse avec une fougue commune.

Comment en douter? Ce n'est pas seulement le cardinal de Bausset qui dit, sur la foi des témoignages :

« L'abbé de Rancé, livré à toutes les séductions du monde, se précipite dans une grande vie peu conforme à la sainteté de son état, et qui dégradait en quelque sorte le triomphe qu'il avait obtenu sur son illustre émule, Bossuet... L'abbé de Rancé expiait sous la haire et le cilice les erreurs de sa jeunesse. »

Ce n'est pas seulement Marsollier qui répète discrètement les propres paroles de Rancé :

« Un vide affreux occupait mon cœur toujours inquiet et toujours agité, jamais content. Je fus touché de la *mort de quelques personnes* et de l'insensibilité où je les vis dans ce moment terrible qui devait décider de leur éternité. Je me résolus de me retirer dans un lieu où je pusse être inconnu au reste des hommes. »

L'une des morts qui touchèrent Rancé fut assurément, outre la mort de Mme de Montbazon, celle de Monsieur, dont il écrit, en 1660, à Arnauld d'Andilly :

« Je suis tellement touché d'un spectacle si déplorable que je ne puis m'en remettre... La désolation qui parut dans sa maison, qui retentissait de plaintes et de gémissements au moment de sa mort, l'esprit humain ne se saurait rien figurer de si pitoyable; je confesse que j'en suis accablé de douleur. »

C'est au même Arnauld qu'il écrivait, à la même époque :

« Il n'y a rien de si vrai qu'il y a peu d'amis, et que la fidélité est rare dans les gens. C'est ce que l'on connaît d'abord dans le monde, pour peu que l'on regarde, et il ne faut pour cela ni une longue vie, ni une fort grande expérience... Je vous conjure de demander bien à Dieu que je règle ma vie selon sa volonté, et non pas selon l'opinion des hommes. *Je ne vous dis pas cela sans raison.* »

Il faisait allusion à ses projets de solitude.

Bien plus, le Père Lenain, celui qui prit la place de Bossuet pour raconter la vie de Rancé, le Père Lenain, qui vécut vingt ans à côté de Rancé, et qui n'a pu vouloir calomnier la vie première de celui dont il se faisait l'historien, revient, en plusieurs passages, sur les fautes de Rancé.

« La mort de son père avec toutes ses richesses et ce naturel si porté au plaisir lui donnèrent le moyen de s'engager fort avant dans les belles compagnies et de goûter les plaisirs du monde, suivant en tout les incli-

nations de sa jeunesse. Il fréquentait avec plus de liberté les compagnies dangereuses et se trouvait à tous les divertissements des personnes de sa qualité..... » — « Après une jeunesse passée dans les amusements de la cour, dans la vanité, dans les vaines recherches des sciences même damnables (l'astrologie); après s'être engagé dans l'état ecclésiastique sans autre vocation que son ambition qui le portait avec une espèce de fureur et d'aveuglement aux premières dignités de l'Eglise, cet homme, tout plongé dans l'amour du monde... toujours dans les festins, dans les compagnies, dans le jeu et les divertissements de la promenade ou de la chasse... Dieu le tira par sa grâce d'un état criminel... Hélas! ensorcelé par les illusions du siècle, il a passé les plus belles années de sa vie à se repaître de fumées d'honneur. Tant de belles lumières qu'il avait prises dans les auteurs sacrés et profanes ne servaient qu'à l'aveugler encore davantage, bien loin d'en tirer du profit pour le règlement de ses mœurs. »

Et Rancé ne confirme-t-il pas, encore une fois, tous ces témoignages par sa propre bouche?

Il écrit à l'évêque d'Aleth :

« Je ne puis comprendre que j'aie la hardiesse d'entreprendre une profession qui ne veut que des âmes détachées, et que, mes passions étant aussi vivantes en moi qu'elles sont, j'ose entrer dans un véritable état de mort. »

Il dit encore :

« Il faut que je répare en quelque manière les *égarements* de ma vie passée... Plusieurs siècles de la vie que je veux embrasser ne pourraient satisfaire pour un moment de celle que j'ai passée dans le monde. — Il est vrai, je suis prêtre, mais j'ai vécu jusqu'ici d'une manière indigne de mon caractère... je suis docteur, mais je ne sais pas l'alphabet du Christianisme... je fais quelque figure dans le monde, mais j'ai été semblable à ces bornes qui montrent les chemins aux voyageurs, mais qui ne se remuent jamais. »

Il s'écrie autre part :

« Pour moi, quand je me laisse frapper de la vue de cette vie MONSTRUEUSE que j'ai menée dans le siècle, de l'éternité de Dieu dans laquelle je suis près de me perdre, et de ce jugement terrible qui doit m'en ouvrir les portes, tout me paraît si disproportionné avec ce que la sévérité de ses jugements exige de moi que, s'il y avait des thébaïdes et des monastères de pénitents, j'irais, sans balancer un moment, pour y finir, par une prompte mort, une vie qui n'a rien que de misérable. On tient toujours au monde, quoi que l'on fasse, et, outre une quantité de fautes sensibles que l'on commet, la cupidité est quelque chose de si imperceptible que l'on doit se défier avec beaucoup de fondement de ce qui paraît le meilleur et le moins répréhensible dans nos conduites et dans nos actions. »

C'est en ce temps-là que l'évêque de Châlons lui disait :

« Monsieur l'abbé, vous pourriez bien faire quelque chose de meilleur

que vous ne faites, si vous le vouliez ; mais le temps n'est pas encore venu : il faut attendre avec patience les moments de Dieu. »

Lorsque Rancé se débattait avec ses pensées de réforme, il allait se renfermer dans la maison et dans les entretiens de l'évêque d'Aleth, son ami, et l'ami d'Arnauld. Il écrivait pittoresquement :

« Sa demeure est affreuse. Il est entouré de hautes montagnes au pied desquelles est un torrent qui court avec beaucoup de bruit et de rapidité. Et, pour moi, non-seulement je n'y ai rien trouvé qui m'ait choqué un moment, mais même la situation du lieu ne me déplaît pas.... La veille de mon départ il fit porter deux siéges à trois cents pas de sa maison, sur le bord d'un torrent.... »

C'est alors aussi qu'il avait avec un berger ce délicieux dialogue, si bien raconté par M. de Chateaubriand, et qui le désenchantait de ses ambitions terrestres.

Sur le bord de sa retraite, il s'écriait :

« Qu'on est heureux de vivre seul, et de ne voir non plus d'hommes que s'il n'y en avait point au monde ! Nous l'avons dit bien des fois (lettre à un ami, 1664), mais je n'en ai jamais été aussi convaincu. Cela me fait désirer avec une ardeur incroyable d'en être tellement oublié qu'on ne pense pas seulement que j'aie été.... Il n'y a de sûreté que dans l'oubli des hommes. Le commerce que nous avons avec eux, sous quelque prétexte que ce soit, altère toujours cette tranquillité dans laquelle il faut vivre pour être en Dieu et qu'il soit avec nous. Souvenez-vous, je vous prie, de cette belle pensée de saint Jean-Climaque, que, comme il est impossible de tourner en même temps l'un de ses yeux vers le ciel et l'autre vers la terre, de même il est impossible que, en ne se retirant pas tout à fait, par un éloignement d'esprit et une séparation de corps, du commerce de ses proches et des autres gens du monde, on n'expose point le salut de son âme à un très-grand danger. »

Tout cela manque-t-il d'imagination et de poésie ?

Il disait que, « dans les deux premières années de sa retraite, avant que d'être religieux, il avait voulu lire les poëtes ; mais que cela ne faisait que rappeler ses anciennes idées, et qu'il y a dans cette lecture un poison subtil caché sous des fleurs... et qu'enfin il avait quitté tout cela. » Ce trait rappelle saint Odon, qui fut détourné de son amour pour Virgile par un songe dans lequel il vit un beau vase antique rempli de serpents.

Une fois engagé dans les premières ferveurs de la solitude monastique, l'âme de Rancé se condamne plus que jamais au mépris austère des jouissances de la vie et de la corruption humaine. Mais qu'il y a loin de l'élévation d'un grand et poétique caractère à un fanatisme étroit et immiséricordieux ! Qu'il y a loin du mépris abolu du corps, de la chrétienne et constante pensée de la mort, à la *haine passionnée de la vie !* Qu'il y a loin du hardi réformateur, qui porte courageusement

le doigt sur toutes les plaies de son temps, et s'attire ainsi les plus vives et les plus injustes inimitiés, à ce moine bilieux, sombre, forcené, farouche, effrayant, que l'on veut encore nous donner pour Rancé !

« Une vie si laborieuse et si souffrante, dit l'un de ses biographes, ne diminuait rien de sa grâce et de sa douceur. »

Les prodiges de mortification et de simplicité qu'il commandait à ses frères, il se les imposait le premier.

« Depuis que je suis entré à la Trappe, disait-il gaiement, je n'ai jamais mangé avec qui que ce soit, et je n'ai jamais fait de visites, à l'exception d'une seule que j'ai rendue à mon évêque. »

Une autre fois :

« Je ne saurais, en l'état où je me trouve, aller à pied. Faire des visites et des sollicitations en carrosse ou en chaise, cela ne convient aucunement à la simplicité de mon état, et nos ennemis ne manqueraient pas d'en prendre avantage. »

Il disait de ses moines, avec une singulière félicité d'expressions :

« Ils avalent les humiliations comme l'eau.... Ils volent, à mon commandement, plutôt qu'ils ne marchent. Ils sont semblables à cet homme de l'Evangile à qui l'on dit : *Vade, et vadit.* »

Aux évêques, qui se plaignent de l'excès des austérités de la Trappe, il répond :

« Nous avons estimé qu'il valait mieux rompre notre pain avec les membres de Jésus-Christ (les pauvres), qui se multiplient au delà de l'imagination, que de les en priver en menant une vie plus agréable et plus commode..... Ma conduite n'est point telle qu'on vous l'a figurée. Je vis avec mes religieux dans toute la charité et avec toute la tendresse que Dieu peut désirer de moi. Je suis sévère dans le chapitre, parce que c'est le lieu dans lequel on doit reprendre les fautes. Mais ma sévérité cesse là et ne va pas plus loin, quoique j'observe le sérieux auquel est obligé un homme qui doit l'exemple. »

Il met, avec saint Bernard, la miséricorde au-dessus d'un jugement sévère, *superexaltantem misericordiam judicio* : « Le supérieur doit exercer un ministère d'amour. La charité doit se trouver dans tous les endroits de la conduite d'un supérieur, et la douceur dans beaucoup. Il doit trouver le secret de faire aimer sa sévérité. » A la mort de Rancé, tous les moines de la Trappe pleurèrent.

Dans le traité *des Devoirs* il parle ainsi :

« Comme c'est la charité toute seule qui fait qu'un supérieur est sévère et qu'il humilie ses Frères, la passion ni la fantaisie n'y ont aucune part. Il est charitable lorsqu'il paraît rigoureux ; il a la douceur du miel dans le cœur, comme dit saint Jean-Climaque, lorsqu'il a l'amertume de l'absinthe

sur les lèvres. Il se fait craindre, dit saint Augustin, par des répréhensions extérieures, mais il cache dans son sein un amour secret, et parce que, hors de ces saintes pratiques, on ne voit rien en lui dans le reste de ses actions qui ne découvre la charité d'un père, il est doux et charitable dans tous les temps. »

Mais il est impitoyable pour l'orgueil : « L'orgueil est une enflure qui ne guérit point si elle n'est piquée. »

Il se montre inexorable à la mollesse des pécheurs, et, parlant comme Ezéchiel, il ne veut pas qu'*on mette des coussins sous les coudes des pécheurs* : ce que raille agréablement M. J. Janin, prenant cela pour un des points de la règle de Rancé, et ne se doutant pas que ce soit une citation d'Ezéchiel : sorte d'erreur bien excusable assurément chez un critique qui confond avec le cardinal de Lorraine le chevalier de Lorraine, l'un des favoris de Monsieur.

Bien que l'austère opiniâtreté du réformateur se refuse à appeler un médecin, et qu'il veuille, dans ses maladies, se contenter de la *rhubarbe de son jardin;* bien qu'il réponde à ceux qui lui veulent faire quitter la Trappe : *Hæc requies mea in sæculum sæculi... moriamur in simplicitate nostra;* bien qu'il dise dans une lettre à Nicaise : *Ego sum chimæra sæculi mei;* cependant il apprécie sagement le péril des fausses vocations :

« Vous savez, Monsieur, qu'il faut que Dieu parle en matière de vocations, et, quand il ne dit mot, ce n'est point aux hommes à déterminer; il faut qu'ils demeurent dans le silence. »

Et dans un autre endroit :

« La solitude veut un homme arrêté et rassis, et, quand on n'y a pas de dispositions naturelles, on trouve dans les monastères, qui sont des ports, des écueils et des tempêtes comme dans le siècle. »

Il écrivait à une dame qui voulait se jeter dans la solitude :

« Les personnes de votre sexe ne doivent pas s'exposer aux inconvénients qui se rencontrent dans l'état que vous prétendez embrasser. Il faudrait qu'un ange du ciel vous eût parlé de la part de Dieu, ou que sa volonté vous fût déclarée par quelques marques si évidentes et si claires que l'on n'eût pas le moindre lieu d'en douter. Vous n'êtes pas dans ce cas-là ; on peut même dire que vous n'y serez jamais, puisque Dieu ne tient plus de ces sortes de conduites. En un mot, Madame, si votre pensée allait jusqu'à l'action, elle ne pourrait être considérée que *comme une témérité ou une extravagance.* »

Il raille avec une grâce spirituelle une autre femme sur le même sujet :

« Il n'y a rien de plus agréable que de se figurer une solitude affreuse, une forêt sombre, une caverne, une grotte, un rocher, une cellule, je dis pour ceux qui veulent se retirer du monde. Ce sont des idées qui frappent

et qui plaisent. On les attribue la plupart du temps à un principe de grâce et au mouvement de l'esprit de Dieu; cependant ce n'est qu'un jeu de l'esprit, l'effet d'une imagination qui se contente, et souvent une illusion très-dangereuse, et même un véritable piége qui nous est tendu par le démon. »

Que dites-vous à présent du *farouche* solitaire?

Où trouvera-t-on plus de force, plus de grandeur, plus de philosophie chrétienne, que dans ce qui suit?

« Qui ne tremblerait, et qui est celui dont les os ne seraient point ébranlés, comme dit un prophète, en pensant que le monde est plein de fausses vertus, et que Dieu cependant, selon le langage des saints, trouve de quoi punir dans celles-là même qui sont véritables?... Tout est amour-propre; on se relâche partout, et, dans les résolutions mêmes qui sont les meilleures, on se conduit d'ordinaire par de mauvais motifs. On quitte le monde, parce que le monde ne plaît plus ou que l'on craint de ne plus plaire au monde... C'est ce qui fait qu'il y a tant de dévots et de dévotes, et si peu de conversions sincères; que tant de gens font profession de piété, et que le nombre de ceux qui en ont est si petit. La piété n'est qu'une apparence et qu'un masque si elle n'est solide...... Plusieurs qui se croient dévots offensent Dieu plus irréconciliablement par l'esprit qu'ils ne l'offensent par les sens. Quand les habitudes grossières les quittent, ils en ont d'autres plus fines et plus délicates qui leur succèdent; et, lorsque la cupidité est forcée d'abandonner les dehors de la place, elle ne manque pas de se retrancher dans le dedans et de s'en rendre la maîtresse...... Si on n'y prend garde, on est chrétien en spéculation et en idée, et on a vu souvent des gens qui étaient regardés comme des modèles d'une éminente vertu, qui paraissaient consommés dans la vie spirituelle, qui en faisaient des leçons, et dont la tête était pleine de tout ce que la théologie mystique a de plus grand et de plus élevé, qui entraient en convulsions lorsqu'il se passait quelque chose qui ne leur plaisait pas ou qui attaquait le moins du monde cette réputation qu'ils prétendaient s'être acquise...... D'ordinaire les passions des personnes spirituelles et dévotes sont encore plus vives que celles de celles qui ne le sont pas. Il arrive quelquefois, par une faiblesse dont l'esprit de l'homme n'est que trop capable, que l'on trouve de la gloire et de la vanité dans la cendre et dans le cilice...... J'ai toujours remarqué que l'abstinence des sens coûte beaucoup moins que l'abstinence de l'esprit... La religion est tout intérieure et toute sainte; autrement elle n'est rien qu'un masque, qu'une illusion, qu'une police tout humaine. *Vide ne vivas male et cantes bene.* » (Saint Augustin.)

Connaît-on beaucoup de moralistes qui aient percé à jour le cœur humain avec cette énergie, ce style, cette lumière? N'y a-t-il pas là-dedans tout à la fois du Molière, du La Rochefoucauld, du La Bruyère, du Pascal?

Partout Rancé se défie de l'homme et de ses prospérités.

« Dans le fond, écrit-il à M[me] de Guize, Jésus-Christ n'a ouvert qu'une

voie pour conduire tous les hommes au bonheur qu'il leur destine, c'est celle des contradictions et de la croix ; elle est pour les princes comme pour les bergers, et la foi nous apprend qu'il n'en exempte personne ; et *s'il y avait ici-bas quelqu'un qui y vécût dans une prospérité si entière qu'elle ne fût jamais ni interrompue ni troublée, son état ferait peur,* car on n'y verrait point ce caractère qui distingue les élus de ceux qui ne le sont pas. »

Il s'écrie une autre fois :

« Tout fuit avec une vitesse effroyable et l'éternité de Dieu s'approche, dans laquelle, comme dans une mer d'une étendue et d'une profondeur infinies, il faut que les vies des hommes les plus illustres et les plus éclatantes se perdent et se confondent. »

Il écrit à une dame :

« Plus vous vivrez, moins vous trouverez de solidité dans les hommes ; ils n'ont rien que de creux et de faux. »

Cette vigueur laconique rappelle Bossuet.

Mais la tendresse de cœur de Rancé se montre toujours, comme malgré lui.

« Toutes les choses de ce monde sont tellement incertaines qu'il n'y a rien sur quoi on puisse compter. Tout échappe à nos soins et à nos désirs, et il y a un nombre presque infini de rencontres dont la moindre renverse tous nos projets. Cependant, si nous n'avons pas la satisfaction de voir nos amis, il faut se contenter que nous sommes dans leur mémoire et dans leur cœur, et que nous avons pour eux tous les sentiments d'estime et de tendresse dont ils sont dignes. C'est une disposition qui doit être inaltérable, et qui se conserve, malgré le silence, la distance des lieux et la longueur des temps, lorsque les amitiés sont véritables et sincères.... »

Et cette exclamation si mélancolique et si tendre :

« Ce serait une chose bien douce d'être tellement dans l'oubli que l'on ne vécût plus que dans la mémoire de ses amis ! »

Et encore :

« Et je vous avoue que, quoique la vie que je mène soit comme morte aux affaires des hommes, mes amis ne laissent pas d'avoir dans mon cœur toute la place qu'ils y doivent avoir, et *Dieu veut bien que j'en conserve la mémoire.* »

Rancé avait profondément étudié les grands réformateurs de l'Eglise et de la religion monastique, et particulièrement saint Benoît et saint Bernard. A leur exemple, il tonne sans ménagements contre les désordres et les ruines du siècle, et sa voix paraît d'autant plus étrange et sauvage, à l'oreille d'hommes qui ne la comprennent plus, qu'elle n'éclate guère que sur des débris déjà vermoulus et à la veille de la tempête qui va tout emporter.

« Jamais la profession monastique ne fut plus défigurée... Le mieux que l'on puisse faire est de se consoler en Dieu de la misère de nos temps ; et comme il n'y a plus de ces grands vaisseaux où ceux qui voulaient autrefois servir Dieu se retiraient en foule, il faut se jeter dans les esquifs ou dans des barques, quelque petites qu'elles soient, pour sauver sa vie et assurer sa navigation.

« *L'ordre monastique n'est plus qu'un cadavre;* il n'y a presque plus de principe de vie, et, si l'on en ôte quelques actions extérieures, on n'y trouverait nuls vestiges de ce qui a été établi et pratiqué par les saints. Je vous confesse que, quand j'ai quitté le siècle, ce ne sont pas les coutumes, mais les vérités que j'ai eues devant les yeux qui m'y ont engagé, et que c'est seulement à celles-ci que je me suis proposé de conformer la conduite de ma vie. Je sais que cela m'attire l'envie et la censure de ceux qui ne sont pas dans les mêmes sentiments, et qui marchent par d'autres chemins ; mais je regarde comme une bénédiction de n'avoir pas l'approbation du monde, puisque, selon la parole de Jésus-Christ, il n'a pas celle de Dieu. »

« *Obscuratum est aurum, mutatus est color optimus!* On fait entrer cette profession tout angélique (l'état monastique) dans une négociation honteuse. Rien ne lui cause de plus grands maux que l'amour du bien, le désir d'en acquérir et de l'accroître...... Et l'esprit de Dieu s'en étant retiré, on y vit autant de désordre, de profanation et de scandale qu'il y avait autrefois de sainteté, d'exemple et d'édification.... »

« Ma pensée est que l'ordre de Citeaux est rejeté de Dieu et qu'il est arrivé au comble de l'iniquité. »

. . . .

« Rien n'est plus capable d'attirer l'indignation de Dieu sur des peuples et des monarchies entières que le désordre des cloîtres et le libertinage des moines. Car, lorsque l'impiété est entrée dans le sanctuaire, que le temple du Seigneur est devenu la retraite de ses ennemis, et que ceux qu'il avait mis à part comme des vases d'honneur, pour servir à la gloire et à la sainteté de sa maison, la déshonorent, c'est alors que les punitions ne sont jamais plus rigoureuses et plus éclatantes, et c'est alors qu'on voit l'accomplissement de ces menaces terribles qu'il fait par son prophète : *Reddam ultionem hostibus meis, et his qui oderunt me retribuam. Inebriabo sagittas meas sanguine, et gladius meus devorabit carnes de cruore occisorum.* » (DEUTÉRONOME.)

Quand ces prophétiques et menaçantes paroles tombaient au milieu des délices d'un siècle de luxe et de beaux-arts, au milieu des monastères dégénérés et des abbayes en commende, quels tumultes de haine ne devaient pas s'élever contre le saint homme !

Sa sincérité n'épargnait pas davantage l'Eglise séculière.

« Que les prêtres ne se mécomptent pas dans les vues qu'ils ont de leur état..... Ils doivent être supérieurs au reste des fidèles par leur vertu, comme ils le sont par le rang. La règle de leur sainteté est la sainteté de Dieu même. C'est à eux préférablement que ces paroles sont adressées : *Perfecti estote.* Ils succèdent non-seulement à la puissance de Jésus-Christ, mais à sa pureté, à sa pauvreté, à sa simplicité, à sa charité, à sa pé-

nitence. Il faut qu'ils l'observent et l'imitent sans cesse comme leur véritable modèle, et qu'ils s'efforcent d'en exprimer tous les traits, les dispositions, les sentiments, les maximes, les œuvres; en sorte qu'il paraisse que l'esprit de Jésus-Christ les possède, et qu'il vit en eux plus qu'ils n'y vivent eux-mêmes.

« Il faut que leurs lampes soient tellement allumées qu'elles éclairent et qu'elles embrasent le monde par leur chaleur et par leur clarté, et qu'il trouve sa sanctification dans l'intégrité de leurs mœurs, puisqu'ils sont, selon l'expression de Jésus-Christ, le sel et la lumière de la terre, et, comme ils n'en sauraient douter, cette race choisie, cette nation sainte, distinguée par le sacerdoce royal.....

« Enfin on peut dire aux prêtres, avec beaucoup de fondement et de raison, ce que saint Bernard disait autrefois aux moines et aux solitaires: qu'ils ne sont pas quittes seulement pour servir Dieu, mais qu'ils doivent lui être intimement unis, que leur condition est toute divine, qu'elle les élève jusqu'à lui, et qu'ils ne sont pas seulement obligés de *tendre à la sainteté, mais à la perfection de la sainteté.*

« C'est là qu'il faut qu'ils connaissent quel doit être l'état de leur vie, leurs conversations, leurs coutumes, leurs occupations, leurs affaires, leurs entretiens, et ce qu'il faut qu'ils soient dans l'exercice de leur ministère.

« Cependant on voit si peu de traces de tous ces devoirs dans la conduite de la plupart des prêtres qu'il semble ou qu'ils ne les aient jamais connus, ou qu'ils en aient perdu toute mémoire. Ils vivent parmi les hommes, et par conséquent dans le milieu de la tempête, environnés de périls. Et, comme ils y sont dans une assurance aussi parfaite, ou plutôt dans une négligence aussi entière que s'ils n'avaient rien à craindre, il ne se peut que leur vaisseau ne se brise et qu'il ne fasse naufrage. Car s'ils font tant qu'ils évitent les grands désordres, ils tombent dans la vaine gloire. S'ils se garantissent de cet écueil, ils succombent à l'avarice et à la passion d'acquérir du bien. S'ils se préservent de cet inconvénient, ils n'échappent pas à l'ambition ni au désir d'acquérir des charges et des dignités ecclésiastiques. S'ils résistent à cette tentation, ils se laissent aller au plaisir de la bonne chère, au jeu, à l'oisiveté. Enfin, pour l'ordinaire, ils s'établissent dans une vie douce, commode et languissante; ils se donnent un certain repos, une paix toute humaine, qui n'est pas moins contraire à l'esprit de Jésus-Christ, à cette vertu pastorale, à cette vertu exemplaire et à cette vigueur apostolique qu'il demande de ses ministres, que les vices et les dérèglements plus honteux et plus grossiers.

« Ce qui les rend plus dignes de compassion, c'est que cette mollesse et ce relâchement dont ils se contentent, qui, les tirant de l'ordre de Dieu, les prive de son secours, les jette, par des suites inévitables, dans le fond des abîmes. Car, n'ayant ni protection, ni protecteur, si le pied leur manque, ils tombent; et, comme leurs chutes sont toujours grandes, ils se font des plaies dont ils ne guérissent jamais. » (Lettre à un évêque.)

Avec quelle indépendance d'esprit ne juge-t-il pas la destination et l'emploi des biens monastiques, dans une lettre à l'abbé Favier (1689)!

« Quelle apparence qu'un moine ou deux, vivant sans ordre, sans piété

et sans règle, jouissent d'un revenu considérable? Et n'est-il pas bien plus juste qu'il soit employé pour élever et former des ecclésiastiques? Je vous assure que, toutes les fois que je fais réflexion sur le désordre qui règne dans la plupart des maisons religieuses, et sur l'impossibilité qu'il y a d'y faire revivre l'esprit des saints, je voudrais que l'on changeât l'usage des biens que les fondateurs leur ont laissés, et qu'on en fît une destination toute nouvelle. Tant que j'ai cru que les choses pouvaient se rétablir dans leur première forme, l'état primitif m'a toujours paru le plus naturel et préférable à tous les autres; mais présentement que ces sortes de rénovations ne sont plus possibles, il est plus de la gloire de Dieu et plus conforme aux dispositions de sa divine providence d'entrer dans d'autres expédients. »

Le redoutable censeur n'en reconnait pas moins les règles de la prudence et d'une tolérance éclairée.

Tout en racontant la déchéance successive de tous les ordres religieux; tout en s'alarmant chrétiennement sur la destinée de sa propre réforme; tout en soutenant que *le relâchement de la règle bénédictine n'est qu'un violement de la loi de Dieu, un mépris de ses ordres, une résistance fixe et toute publique à ses volontés, enfin un ministère d'iniquité, et, par conséquent, un état de mort;* tout en s'écriant avec fougue que, *dans tous les lieux où ces mitigations ont été introduites, les dérèglements qui s'y commettent donnent des armes aux ennemis de Dieu pour attaquer la gloire de son nom, et remplissent son Eglise de scandales;* il sait bien que, « dans les congrégations les plus relâchées et les plus irrégulières, il est quelques âmes choisies... »

« Elles sont, dit-il en son poétique langage, comme ces olives de l'Ecriture qui sont demeurées sur les arbres après la récolte; comme cette grappe de raisin qui échappe à la main et à la recherche des vendangeurs; comme Loth qui conserve la crainte de Dieu dans le milieu d'un peuple qui l'avait entièrement perdue; et comme Noé, qui garde l'innocence dans la corruption générale du monde. »

Il retient dans le monde un évêque qui voulait le quitter (Bossuet peut-être).

« Vous avez paru dans l'Église avec trop d'édification, vous y avez parlé avec trop de fruit, et Dieu a donné tant de bénédiction à votre ministère qu'il n'y a pas lieu de douter que vous n'y avez été établi de sa main. Ainsi, Monseigneur, de le quitter ne serait que se retirer de son ordre et résister à son esprit.... Tout passe, je l'avoue, avec une rapidité inconcevable: *Transvolantibus momentis cuncta rapiuntur* (saint Augustin). L'éternité de Dieu s'avance, et le peu d'instants qui vous restent sont près de se perdre dans cette infinité si redoutable; mais Jésus-Christ déclare qu'il jugera dans sa clémence le serviteur qu'il rencontrera veillant et appliqué à l'œuvre qu'il lui a commise; et ce doit être là, Monseigneur, votre unique consolation. Dieu connait quelle serait la mienne de vous voir sanctifier notre

désert par vos exemples ; mais le zèle que l'on doit avoir pour le service de son Église veut qu'on préfère ses avantages publics aux utilités particulières. »

A un autre évêque, qui voulait s'adonner à des abstinences exceptionnelles, il répond avec mesure :

« Pour ce qui est de la pensée que vous avez de vivre dans l'abstinence de la viande, je l'admire, mais je ne puis croire que vous deviez l'exécuter. On la regardera comme une *nouveauté éclatante ;* on dira que votre table doit être commune et hospitalière, et que cependant vous en bannissez tout le monde. Quand vous vous réduiriez aux règles de l'Église, quand vous vous contenteriez de cette frugalité si prescrite, que vous retrancheriez toute délicatesse, toute superfluité, il y aurait peut-être en cela plus d'exemple et d'édification que dans ce retranchement qui paraîtra un excès, et qui, selon toutes les apparences, ne sera approuvé de personne. »

Rancé dit :

« Il faut respecter en tout l'ordre de Dieu et laisser les choses dans la situation et l'arrangement où il les a mises. C'est une espèce de présomption fort délicate, mais fort réelle, de déplacer les personnes et de changer les dispositions qu'il en a faites, sans de véritables nécessités. Un solitaire doit être dans sa solitude, un religieux dans sa communauté, les ecclésiastiques dans le monde, pour le secourir, pour l'instruction des peuples et des familles chrétiennes. Il ne suffit pas pour les tirer de cet état de dire que c'est pour un bien : car le bien doit se faire par des voies bonnes et droites, et quand il en faut prendre qui ne le soient pas entièrement, ce bien ne peut plus être considéré comme tel. »

C'est avec la même raison modérée que l'abbé de la Trappe estime les pratiques extérieures. Il écrit à des religieuses :

« Quoique les pratiques de pénitence extérieure soient d'une grande utilité, cependant l'Eglise en dispense quand elle le juge à propos ; et vous pouvez devenir de grandes saintes, en observant toute la piété intérieure que saint Benoît a établie, et en gardant toutes les vertus qui concernent la direction des mœurs, la charité, l'humilité, l'obéissance, le désintéressement et la pauvreté religieuse. »

. . . .

« La vie religieuse n'est qu'esprit. Les observances extérieures les plus exactes, si elles ne sont soutenues par les pratiques intérieures, par cette pureté de cœur, cette abnégation parfaite qui fait l'essence de la règle, ne serviront qu'à leur attirer, de la part de Dieu, un jugement plus rigoureux et une condamnation plus sévère. Tout ce que saint Benoît nous prescrit de corporel et de littéral n'a qu'une seule fin, qui est de nous former dans la pratique fidèle de tout ce qui est contenu dans les endroits de sa règle qui concernent la conduite de la vie et la direction des mœurs. On croit que l'on a fait un grand chemin, et que l'on est fort avancé dans la perfection de son état, lorsqu'on a gagné sur soi de l'assiduité et de l'exactitude dans les exercices extérieurs ; mais l'on se trompe grossièrement, à

moins que l'on n'exprime dans ses œuvres, et dans toutes ses actions, ce que saint Benoît a établi comme des préceptes, ce que saint Bernard a regardé comme des lois indispensables.... »

En plusieurs autres endroits de ses livres et de sa correspondance, il ne cesse d'insister avec force sur la distinction entre ce qu'il y a d'*immuable* dans les principes internes, et ce qu'il y a aussi de *variable et de contingent* dans les pratiques externes de la religion monastique; distinction admirablement posée déjà par Pierre-le-Vénérable et les autres grands chefs d'ordres religieux.

Le réformateur écrit à l'abbé de Cîteaux :

« J'entre tout à fait dans vos sentiments pour l'usage du vin; puisque vous avez des vignes, il n'est pas contre la règle d'en boire; elle le tolère. »

« La discrétion, dit-il ailleurs, quand elle est exempte de tout relâchement et de toute condescendance charnelle, est une vertu plus grande que la pénitence. Il peut même y avoir de l'humilité à laisser quelque distance entre vos pratiques extérieures et celles de nos pères qui étaient des saints, et animés d'un esprit qui ne se trouve plus dans la même mesure et dans la même plénitude en ceux qui les ont suivis. »

Il voudrait amener ses frères *à cette sainte enfance qui rend ceux à qui Dieu la communique incapables de penser le mal, de le dire ou de le faire.*

Il accueille à la Trappe un religieux, Dom Muce, et un noble Italien, le comte de Santena, fils du gouverneur de Turin, couverts tous deux des flétrissures de la justice humaine; et son indulgence brave les rumeurs et les plaintes du monde, en ouvrant son pénitentiaire catholique à des âmes que la société repousse sans miséricorde.

Quelquefois il dit à ses moines : « Ne riez jamais... que votre visage soit toujours triste, si ce n'est que quelqu'un de vos frères vous vienne voir. » Il leur crie avec saint Jérôme : *Qui monachum profiteris, qui crucifixus es, qui debes lugere, rides? Dic mihi ubi Christus hoc facit?* Il les condamne à verser des *larmes perpétuelles sur l'iniquité du monde.* Il leur cite ces belles paroles d'un grand saint : « Les âmes mourraient de frayeur à la vue du jugement de Jésus-Christ, si elles étaient mortelles. »

Puis, après avoir conclu par cette terrible sentence : *Sedeat ergo monachus tristis et officio vacet*, il s'adoucit tout à coup, et par une distinction clémente, ou, si l'on veut, par une miséricordieuse contradiction :

« Bannissez, dit-il à ses frères avec l'Ecclésiaste, bannissez la tristesse loin de vous; car elle en a tué plusieurs, et elle n'est utile à rien. »

Et il se borne à leur recommander une autre *tristesse sainte et utile qui vient de Dieu.*

Il cite encore saint Basile :

« Que, si l'on est quelquefois obligé de relâcher un peu de cette austère gravité, il faut que notre discours soit rempli d'une grâce et d'une gaieté spirituelle, et qu'il soit assaisonné du sel de la sagesse évangélique, afin qu'il répande au dehors la bonne odeur de notre conduite. »

Il veut qu'il y ait à la Trappe des conférences régulières, *pour dissiper les nuages et les langueurs qui peuvent quelquefois se former dans une grande retraite,* et que, dans ces conférences, *on traite de matières affectives, prises de ce qu'on trouve de plus vif, de plus touchant et de plus animé dans la lecture des saints Pères.* Il ordonne « des manières d'expliquer modestes et simples, éloignées de toute affectation et de toute recherche de soi-même, en sorte que les moins habiles puissent être sans embarras et sans crainte devant ceux qui le sont davantage, et *qu'une même simplicité serve comme d'un voile pour cacher l'érudition aussi bien que l'ignorance.* »

Souvent la correspondance de Rancé est pleine d'un doux enjouement. Il plaisante une dévote dont l'exagération, en visitant la Trappe, n'avait pas trouvé la règle assez sévère ;

« Je ne sais à quoi cette bonne fille peut disposer son directeur si la vue de la Trappe lui paraît une chose trop douce ! »

Et Rancé refuse même de la voir.

En parlant d'un jeune homme qui n'avait pu se tenir à la Trappe, il dit :

« Le pauvre garçon ne fut que quatre jours, et, quoiqu'il ne remarquât rien, à ce qu'il nous dit lui-même, dans notre manière de vivre, qui ne lui plût, un gros de tentation auquel il ne put résister l'emporta, et il s'en alla fondant en larmes sans savoir pourquoi. »

Une ironie vraiment bonne et chrétienne remplit ce fragment d'une lettre à Nicaise :

« S'il y a un article sur lequel les hérétiques sont irrésistibles, c'est sur celui de la pénitence; ils n'en veulent que celle que l'on trouve dans le mariage, et en cela ils n'auraient pas tant de tort si c'était l'esprit de pénitence qui les fît épouser une femme, ses mauvaises humeurs, les inconvénients qui sont attachés à cet état. Selon moi, je n'imagine pas de Trappe comparable à celle-là, et celle où nous sommes me paraît un lit de roses par rapport à ce que nous savons qui arrive aux gens mal mariés. Vous auriez pu dire à cet incrédule que, outre quinze cents ou deux mille pauvres, dans les années chères, comme je les ai souvent comptés, que l'on nourrit dans des données publiques, on soutient encore en particulier, par des pensions par mois, toutes les familles des environs qui sont hors

d'état de pouvoir travailler; que l'on reçoit quatre mille hôtes, que l'on nourrit et entretient quatre-vingts religieux, ET CELA POUR 8 OU 9000 LIVRES AU PLUS DE RENTES : et vous auriez pu lui dire qu'il vous montre dix ménages, avec autant de rentes chacun, qui fassent quelque chose approchant de ce que ces fainéants, comme il les appelle, font avec une *gaieté* et une édification dont vous voudriez qu'il fût le spectateur. »

De pareils traits délassent, et devraient bien être proposés à tous les esprits forts. Ce n'est pas du moins à la Trappe que l'on peut faire le reproche qui heurtait dès longtemps à la porte des opulents monastères, et que déjà saint Bernard exprimait si éloquemment : *Clamant nudi, clamant famelici, conqueruntur et dicunt : Nostrum est quod effunditis, nobis crudeliter subripitur quod inaniter expenditis.*

L'opinion même de Rancé sur les *études monastiques* n'est pas dépourvue de raison. Les lettres à Nicaise reviennent sans cesse sur cette grande querelle du réformateur avec Mabillon. Les studieux Bénédictins étaient naturellement piqués au vif. Mais on voit avec quelle estime, hors quelques moments d'ardeur, Rancé parle de Mabillon, et quel accueil amical il lui fit à la Trappe. Rancé savait tous les périls de l'orgueil littéraire, il était trop humble et trop clairvoyant pour ne pas se sentir lui-même piqué par l'aiguillon qui pique tous les auteurs. Quoi qu'il fasse, les faiblesses de ses paternités littéraires percent dans mille endroits de sa correspondance. Il y avait donc une haute philosophie expérimentale dans ce précépte qu'il avait voulu s'appliquer à lui-même :

« Les moines n'ont pas été destinés pour l'étude, mais pour la pénitence. Leur condition est de pleurer et non pas d'instruire. Ils sont des pénitents et non pas des docteurs. »

Les répugnances de Rancé à écrire, et surtout à publier ses écrits, avaient été vaincues par ses amis, par les circonstances, par les nécessités du siècle où il vivait. Il est remarquable qu'il n'avait presque rien publié d'important avant 1680. Il était déjà vieux; il avait donc le droit de dire :

« L'étude altère l'esprit de piété, dessèche le cœur, et nuit beaucoup à ceux qui n'ont pas encore une vertu affermie, et qui ne font que commencer à servir Dieu... L'érudition est l'écueil de l'humilité, et souvent la vanité, qui est la production la plus ordinaire de l'étude, a fait mille blessures mortelles dans le cœur d'un homme savant, avant qu'il ait pu, avec toutes ses lumières, s'apercevoir de son désordre...

« On pourrait dire d'un religieux qui s'adonne de lui-même à l'étude, que c'est un homme qui s'égare, qui a perdu son chemin, et qui court risque de n'y rentrer jamais. Les sciences, quoi qu'on en dise, ont une malignité secrète, et à moins que Dieu n'y appelle et ne protége ceux que sa Providence y engage, ils n'en éviteront jamais les méchants effets. Il n'y a

rien de plus difficile que de vouloir être savant et un véritable religieux tout ensemble, puisque, selon la parole de l'Esprit-Saint, la science enfle et élève, et que la piété religieuse abaisse et humilie.

« Comme il n'y a rien qui donne tant d'éclat et tant de gloire devant le monde, ni par où les hommes se rehaussent davantage que par l'étude et les sciences, il n'y a rien aussi de plus opposé à la profession des solitaires, rien qui les tire plus de la vérité de leur état, rien qui en dissipe plus promptement l'esprit et les sentiments. »

A ce point de vue, même aujourd'hui, la thèse de Rancé était fort soutenable. D'ailleurs, il admettait les lectures, et surtout la lecture des saints Pères. Il connaissait les exceptions qui faisaient fléchir la règle commune :

« S'il y en a eu parmi les moines d'une érudition aussi bien que d'une sainteté éclatante, ç'a été par une conduite de Dieu toute particulière, lequel, étant le maître des hommes, en fait tout ce qu'il lui plaît, sans s'assujettir aux lois communes : *Quæ stulta sunt mundi elegit Deus ut confundat sapientes, et infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia.* »

Rancé disait avec une raison parfaite : « Très-peu de personnes sont capables des fonctions de l'esprit, quand elles sont grandes et continues. » Il disait avec saint Paul : *La science cause de l'élèvement ;* et, avec saint Bernard : *Vous apprendrez plus dans les forêts que dans les livres ; les arbres et les rochers vous en diront davantage que tous les maîtres du monde.*

Aussi insistait-il sur le travail des mains et sur cette sentence de saint Benoît : *Otiositas inimica est animæ.*

« Bannir le travail des mains, c'est bannir la piété des cloîtres, introduire l'oisiveté parmi les moines, et avec elle toute sorte de dérèglement et de licence, productions toutes naturelles de l'orgueil, de la paresse, de l'impénitence... Les moines se sont lassés d'*un exercice qui remplissait tous les vides de leur vie et ne leur laissait pas un moment de mauvaise liberté.* »

Comme il arrive dans presque toutes les controverses, Rancé et Mabillon étaient tous deux allés un peu trop loin dans leur pensée. Avec des exceptions et des explications, et quelques concessions mutuelles, leurs livres pouvaient se mettre d'accord, comme le firent leurs saintes et dignes personnes.

Une foule de traits naïfs ou fins abondent dans les lettres de Rancé.

« Il est vrai que je suis aisé à tromper ; car, comme, pendant que j'étais dans le monde, j'avais cette misérable maxime de croire toujours le mal, afin de croire le vrai, par la mauvaise opinion que j'avais de la sincérité des hommes, il m'a paru que je ne pouvais mieux réparer le dérèglement auquel j'ai été si sujet, qu'en prenant une voie toute contraire....

— « J'ai écrit simplement au roi, sans beaucoup de recherches ni des pensées, ni des expressions. Je me suis plutôt étudié à dire la vérité qu'à la

bien dire. Et s'il y a quelques endroits qui ne se ressentent pas de la simplicité du désert, il faut l'attribuer uniquement à Dieu, qui ne s'est pas contenté de m'inspirer le dessein, mais qui a voulu prendre un soin particulier de son exécution. »

Le style de Rancé, on l'a vu, est souvent orné et réchauffé par cet admirable emploi des textes saints qui distingue à un si haut degré la littérature chrétienne du XVII[e] siècle. Il a beaucoup étudié les Pères et en fait un fréquent usage, et particulièrement de saint Jean Chrysostôme, de saint Ephrem, de saint Jérôme, de saint Basile, de saint Augustin, de saint Benoît, de saint Bernard, de saint Thomas et des grands Papes. Il a un sentiment exquis de la poésie des Ecritures.

M. de Chateaubriand a cité de magnifiques pages du livre *des Devoirs;* mais a-t-il assez rendu justice *à la jeunesse*, *au printemps*, à la couleur, qui se retrouvent, plus qu'il ne le dit, dans le style de Rancé?

Outre tout ce que nous avons déjà cité, écoutez en quelle langue il parle du désert :

« Le désert a toujours été le ciel des véritables solitaires. *Ces âmes fidèles vivent comme si elles étaient seules avec Dieu dans l'univers...* Dans la seule pensée du malheur qu'ils ont eu d'offenser Dieu et de le perdre, ils gémissent continuellement, ainsi que ces tourterelles sauvages, qui, se voyant privées de leur compagne, font entendre leurs plaintes amoureuses dans le fond des forêts. »

« C'est pour éviter les misères du monde, dit-il avec saint Basile, que je me suis retiré dans les montagnes, comme un petit oiseau qui s'est échappé du filet des chasseurs. »

S'il parle d'un religieux qui s'occupe d'affaires contentieuses :

« C'est un vase brisé qui ne peut plus contenir les liqueurs de la grâce; c'est cette vigne de l'Ecriture, qui, de belle et d'abondante qu'elle était, est devenue sauvage, et dont le fruit n'a plus que de l'amertume et de l'aigreur. »

Pour lui, « le monde, quoi que l'on dise, est une région inférieure, qui n'est jamais sans vapeurs; l'air n'y saurait être tout à fait pur, et le ciel n'y est jamais si serein qu'il ne s'y forme toujours quelques ombres et quelques nuages. »

Et en quels termes il raconte la mort d'un religieux !

« Je lui demandai, peu de temps avant qu'il nous quittât, dans quelles dispositions il allait paraître au jugement de Jésus-Christ. Il me répondit en ces termes : qu'il regardait le jour de sa mort comme une fête et un jour de noces, et qu'il ne pouvait mieux m'expliquer le dénûment dans lequel il était de toutes choses mortelles qu'en me disant qu'il était comme une feuille que le vent enlevait de la terre. »

Lamartine a-t-il mieux dit dans ses premiers vers?

Et quand il perd un jeune homme, un ami, son cœur s'écrie : *Beati qui te viderunt et in amicitia tua decorati sunt!*

S'il retombe dans cette pensée de mort qui l'assiége, et dans sa contemplation habituelle des imperfections de l'homme, il trouve à chaque pas des pensées et des expressions saisissantes :

« Les solitaires viennent dans les monastères, non pour y vivre, mais pour y mourir. » — « La solitude extérieure n'est rien, si nous ne sommes intérieurement solitaires. » — « LE MONDE EST LE ROYAUME DES INGRATS. » — « Il vaut beaucoup mieux parler à Dieu que de parler de lui. » — « Il est certain qu'il n'y a rien de plus à craindre que ce qui accompagne les grandes actions, et que l'on ne parle jamais sans un extrême danger, lorsque ce que l'on dit trouve de grands applaudissements. »

Mais il avait beau vouloir, en sa tâche sublime, étouffer l'homme, l'homme vivait encore en lui. Les gens du monde, que ses austérités condamnaient et effrayaient; les monastères, que sa réforme accusait et mécontentait; les riches et les puissants du clergé, que sa pauvreté flagellait, les auteurs, que ses livres choquaient; les doctrines théologiques, que sa science combattait ou que son improbation irritait, tout s'agitait et se retournait contre le réformateur qui venait trop tard et presque à contre-temps.

Dans son amertume, il s'écriait avec l'Ecriture : *Multiplicati sunt super capillos capitis mei qui oderunt me.* Et encore : *Les langues des gens du monde sont comme de tranchants rasoirs...*

« Il y a longtemps que les hommes parlent de moi comme il leur plaît; cependant ils ne sont pas venus à bout de changer la couleur d'un seul de mes cheveux. »

Puis, pour fortifier son cœur, encore si vulnérable, contre les haines et les calomnies, il s'encourageait, par l'exorde de la règle de Cîteaux, à marcher dans son chemin sévère et étroit : *In arcta atque angusta via, usque ad exhalationem spiritus, desudem.*

Il se disait, comme pour faire allusion aux souffrances de son esprit :

« Des satisfactions les plus opposées aux dérèglements dans lesquels on est tombé sont toujours les plus puissantes auprès de Dieu. »

Il écrivait :

« Je prends de nouvelles résolutions de me cacher pour jamais dans cette solitude, et d'y attendre le moment de l'éternité, comme les morts dans le sépulcre celui de leur résurrection. »

Il dit avec le Psalmiste : « Je suis un ver et non un homme; » avec Isaïe : « Tous les hommes sont impurs, et toutes nos justices ne sont à ses yeux qu'un linge souillé. »

« Si elle pouvait soulever le poids des sens, dit-il ailleurs, *mon âme irait à Dieu d'une vitesse incompréhensible.* »

Il méprise sans relâche son enveloppe mortelle.

« Et puis, qu'importe de détruire bientôt ce qui ne mérite pas d'être conservé, et de faire cesser de bonne heure *cette inimitié qui se rencontre dans tous les hommes, jusqu'à la mort, entre les sens et l'esprit*, et qui nous expose à de si grands périls dans tous les instants de nos vies? Saint Charles était un grand exemple dans l'Eglise; quelles raisons n'avait-on point pour l'obliger à modérer ses austérités? Cependant *il ne dura guère; Dieu le montra et le retira aussitôt*, et il n'en fut que plus heureux. »

Rancé répétait souvent le mot profond de saint Paul : *Seminatur corpus animale, surget corpus spiritale.* Le Christianisme est là.

Aussi, avec saint Martin, ne comprenait-il pas qu'un chrétien pût avoir pour couche de mort autre chose que la cendre, et il tint parole. Il prétendait vivre comme avec les morts : *Tanquam viventem cum mortuis* (Luc), et il suivait les préceptes des Livres saints : *In omnibus operibus tuis memorare novissima tua, et in æternum non peccabis.*

Il prenait quelquefois la résolution de ne plus rien écrire, même de simples lettres. Il s'abîmait dans le *quotidie morior*. Il maudissait de nouveau Paris.

« Paris est une Babylone et un séjour de confusion ; au lieu d'une idole, il y en a partout, et elles se trouvent sans nombre. Bienheureux sont ceux qui ne sont point obligés d'y vivre. »

Puis il se relevait par des maximes fermes et saintes :

« Le roseau s'incline selon les différents vents qui l'agitent, mais il faut que le serviteur de Dieu soit ferme et constant, et il doit prendre garde que son cœur ne change point de situation selon les louanges et les blâmes qui lui viennent de la part des hommes. » — « Le monde ne mérite pas que l'on ait tant d'égards pour lui ; il faut aller simplement et le laisser dire. » — « Les véritables chrétiens ont autant d'inclination à endurer les injures que ceux qui ne le sont pas en ont à les faire. » — « Les injustices que nous recevons de la part des hommes sont toujours de grandes justices de la part de Dieu, qui permet, par une disposition de miséricorde, et pour punir des fautes secrètes dont on est coupable, que les hommes nous imputent ce dont nous sommes innocents ; et il arrive que les calomniateurs, agissant dans la corruption de leurs cœurs et dans le mouvement de leurs passions, ne laissent pas que d'être les exécuteurs de la vengeance divine. C'est ce qui fait que les calomnies sont utiles et que Dieu veut que la réputation de ses saints soit attaquée. »

Et, comme pour s'affermir davantage :

« La malignité des hommes n'a point de bornes dans son activité ni dans ses desseins; mais elle en a dans les conseils de Dieu, qui ne permet pas que ni les démons, ni les hommes malfaisants qui en sont les ministres ou

plutôt les membres, fassent dans ce monde tout le mal qu'ils y voudraient faire. Nous ne pouvons douter qu'il ne tire sa gloire de tout cela ; mais, *quoiqu'il n'abandonne jamais le parti des gens de bien, il arrive souvent qu'il ne se déclare point pour eux, et qu'il permet qu'ils vivent et meurent dans la persécution.* »

— « Dieu nous exerce en bien des manières, c'est-à-dire qu'il nous fait miséricorde. Les marques les plus évidentes que nous puissions avoir du soin qu'il prend de nous sanctifier sont les afflictions ; la nature nous dit qu'il n'en faut point, et la foi nous apprend qu'elles sont nécessaires ; et, par conséquent, il n'y a rien que nous devions désirer davantage, puisque nous sommes obligés de vivre, non pas selon les inclinations de la nature, mais suivant les vues de la foi... *Væ etiam laudabilis vitæ hominibus, si non admota misericordia discutias!* » (Saint Augustin.)

Il mettait en pratique, d'une façon admirable, ses maximes d'humilité spirituelle. Il était question de le faire cardinal :

« La nouvelle dont vous me parlez, écrit-il à l'abbé Favier, a couru tout le monde, et m'est revenue de cinquante endroits différents. Ma confession est, je vais vous la faire, qu'il n'y a puissance sur la terre qui puisse m'élever ni me faire plus que je suis, soit dedans soit hors ma profession. Et comme je suis convaincu par des raisons évidentes que la volonté de Dieu est que je vive et que je meure dans l'état où il m'a appelé, je ne dois sur cela en écouter d'autre que la sienne... *En un mot, le Pape me croyait meilleur que je ne suis.* »

Si on lui parlait de prendre la place de l'abbé de Cîteaux, qui venait de mourir, il répondait aussitôt :

« Il faudrait que j'eusse la tête renversée pour l'accepter, quand l'Ordre tout entier me la présenterait. Il faut uniquement penser, à l'âge que j'ai, à s'en faire une dans le ciel ; si je pouvais quitter celle que j'occupe, je le ferais aujourd'hui plutôt que demain, quand je pense qu'il est écrit que Dieu exercera des jugements rigoureux sur ceux qui ont eu la charge des âmes. »

En dépit de cette patience et de cette sublimité chrétiennes, en mille endroits des lettres de Rancé éclate, malgré lui, sa sensibilité extrême :

« La corruption ne fut jamais plus générale, et les vérités saintes moins pratiquées et moins connues qu'elles ne le sont. La fin de ce misérable monde s'avance ; tout se porte dans ces dernières extrémités si prédites... »

Après avoir épuisé toutes les formules de son dédain contre les blessures qu'il a ressenties de l'opinion et de la méchanceté des hommes, il s'arme stoïquement contre la calomnie, et finit par ce trait qui répond au cœur de tous les calomniés : « *Je vous assure que, hors mes intimes amis, dont je fais tout le cas que je dois, il m'est tout à fait indifférent que les hommes disent de moi du bien ou du mal.* »

Si M. de Chateaubriand suppose que l'austère Rancé a passé, les yeux fermés et comme un aveugle, devant les beaux arts et les merveilles de Rome, c'est qu'il n'avait pas lu ces mots de l'abbé de la Trappe :

« Je ne commis pas de grands excès, par la miséricorde de Dieu, lorsque je fus envoyé à Rome; cependant je n'y vécus pas dans la retraite et dans la pénitence que je devais, et je vous proteste que, si j'avais eu de la santé, j'y aurais fait le second voyage pour réparer les fautes du premier. »

Bien que séparé des lettres profanes, il avait encore quelques faiblesses charmantes pour la littérature. Quand il reçoit de l'abbé Nicaise les poésies de Santeul, il lui répond ces mots pleins de grâce et de modestie :

« Il n'appartient guère à un homme comme moi d'en juger, je veux dire à un homme destiné à la retraite et à des lectures toutes sérieuses ; *cependant on ne laisse pas d'en remarquer les traits.* »

Et lorsque Nicaise adresse à Rancé son traité des *Sirènes*, le solitaire répond :

« J'ai jeté les yeux sur votre ouvrage des *Sirènes ;* mais je vous avoue que je n'ai pas osé entrer avant dans la matière. Toutes les espèces fabuleuses se sont réveillées, et j'ai reconnu que je n'étais pas autant mort que je devrais l'être. C'est une pensée qui a été suivie de beaucoup de réflexions. Voilà comme quoi on profite de tout. »

On ne saurait déployer aussi une verve plus spirituelle et une plus grande fermeté de sens que Rancé à justifier contre de vives critiques les limites qu'il a imposées aux religieuses de Notre-Dame-des-Clairets pour la lecture de l'Ancien-Testament.

« ... En vérité, veut-on que des créatures, obligées par leur état à une chasteté consommée, lisent le Cantique des cantiques, l'histoire de Suzanne, celle de Juda et de Thamar, de Judith, d'Amnon, la violence faite à la femme du lévite dans Gabaon, le Lévitique, Ruth, l'expression de l'Ecclésiastique (XVI, 15), et une infinité de faits et de manières de parler que les têtes les plus fortes ne doivent lire qu'avec crainte et avec précaution ? Sainte Thérèse n'était pas de leur sentiment. lorsqu'elle répliqua à une postulante qui lui dit qu'elle la viendrait trouver et qu'elle apporterait la Bible : Nous sommes de simples filles qui ne nous mêlons que de coudre et de filer. Il faut que ceux qui sont d'un autre avis ne sachent point ou ne veuillent pas faire attention de quoi est capable l'esprit des filles retenues dans les cloîtres ; comme il est aisé que leur imagination se dissipe et s'échauffe !... »

On trouverait dans les lettres de Rancé une multitude d'indications historiques, littéraires, bibliographiques, que l'analyse ne peut toucher, qui ont perdu une grande partie de leur intérêt, mais dont les érudits

curieux feront leur profit. Je suis obligé de laisser les détails et de me borner à parcourir les traits principaux.

Je ne suis nullement surpris que l'âme roide et judicieuse de Rancé, indépendamment de son intime liaison avec Bossuet, se montre, avec des paroles vives et ouvertes, l'irréconciliable ennemi du quiétisme, et découvre les périls cachés dans les brillants et mystiques rêves de Fénelon. Est-il aujourd'hui même un esprit sain qui voulût prendre raisonnablement parti pour les sentiments de M. de Cambrai ? Mais la mode est demeurée de s'intéresser au vaincu que Louis XIV nommait un *bel-esprit chimérique*, et dans qui Bossuet reconnaissait de l'*esprit à faire peur*.

Rancé avait eu plus de penchant pour la personne et les écrits des Jansénistes et pour l'honnêteté sévère de Port-Royal. Il écrivait à Arnauld ; il vante plus d'une fois avec admiration les ouvrages de Nicole. Il avait même pris parti pour le jansénisme dans la belle lettre au duc de Brancas. C'est là qu'il dit ces mots d'une énergique simplicité : *Je ne me lasse point d'admirer et de plaindre en même temps l'aveuglement de la plupart des hommes, qui ne font pas plus de difficulté de dire : Cet homme est schismatique, que s'ils disaient : Il a le teint pâle et le visage mauvais*. Jusqu'à la fin son jugement droit s'accommoda mal des mollesses et des relâchements des Molinistes, dont il eut à se plaindre. Mais quand la religion, la royauté, la paix de l'Eglise et de l'Etat s'alarmèrent des opiniâtres ardeurs d'une doctrine inflexible et dure qui s'élevait jusqu'à l'opposition la plus déclarée, et qu'enfin Rancé lui-même fut dénoncé, comme janséniste et ennemi du gouvernement, au magnifique Louis XIV, le chrétien se soumit à la décision de l'Eglise, le royaliste obéit au grand roi, et donna l'explication de ses derniers sentiments dans une lettre remarquable adressée au maréchal de Bellefonds.

Dans cette lettre même on sent que les préférences secrètes de l'esprit de Rancé sont toujours, sinon pour les doctrines théologiques, du moins pour les doctrines morales de Port-Royal. Aussi Arnauld et Nicole, qu'on pressait d'écrire contre Rancé, répondirent-ils : l'un, *qu'il se garderait bien de décrier un homme dont la pénitence avait fait tant d'honneur à l'Eglise ;* l'autre, *qu'il aimerait mieux qu'on lui eût coupé le bras droit que d'employer sa plume contre un homme dont il ne pouvait s'empêcher de respecter la vertu*.

Rancé ne méconnut jamais les grandes vertus et les grands talents de l'école de Port-Royal. Il céda sans doute par obéissance et par humilité ; il céda aussi par la nature même de son esprit qui devait aimer l'unité dans l'Eglise comme dans l'Etat.

Jusque dans la controverse du quiétisme, où il se fit hautement l'ad-

mirateur et le partisan de la forte raison de Bossuet, il avouait que le sentiment de Fénelon était une *opinion magnifique et spécieuse*, et il invoquait à diverses reprises le jugement de Rome.

« Quand Rome se sera expliquée, comme on ne doute point qu'elle le fasse, l'affaire sera décidée selon toutes les apparences, et les contestations n'iront pas plus loin. Il y a grand plaisir de voir régner la paix dans l'Eglise aussi bien que dans l'Etat. *Ce doit être le désir de tous les gens de bien.* »

Si, à la mort d'Arnauld, Rancé écrit confidentiellement à Nicaise ces mots : *Enfin voilà M. Arnauld mort !* et si les amis d'Arnauld mort se déchaînent contre cette lettre qui avait indiscrètement circulé ; s'ils accusent Rancé d'avoir *donné un coup de poignard à un cadavre*, et d'*avoir fait une plaie mortelle à la mémoire du mort*, la charité de Rancé proteste aussitôt contre l'injustice qu'on lui prête et contre la violence qui dénature ses paroles : il répond qu'il croit qu'*Arnauld a vécu et est mort dans la communion de l'Église, et que Dieu lui a fait miséricorde.*

En cette occasion, l'abbé de la Trappe se souvint de ses anciennes amitiés, et il ne montra pas moins de calme que lorsqu'il défendait, dans la querelle avec Mabillon, de répondre aux *quatre lettres* anonymes qu'avait écrites Denis de Sainte-Marthe, et qu'on égalait alors aux *Provinciales*.

Que l'on rencontre dans les lettres de Rancé l'éloge de la révocation de l'édit de Nantes, cela encore ne surprendra personne. Nommez qui eût alors osé blâmer l'acte royal admiré de tous. De tous les grands hommes du XVII[e] siècle, combien y en a-t-il qui aient protesté seulement par leur silence? Les Jansénistes étaient-ils plus miséricordieux envers les dissidents que le reste de la France?

Et puis, toujours cette coutume banale de juger les opinions en dehors de l'âge auquel elles appartiennent ! La révocation de l'édit de Nantes fut une mesure où la politique entra pour beaucoup plus encore qu'on ne l'a dit. La France faisait la guerre à la Hollande, à l'Angleterre, à l'Allemagne, et les protestants, nos ennemis, s'appuyaient, par leurs écrits, par leurs pamphlets, par leurs intrigues, par leurs menées armées, sur les protestants de France. Ils donnaient la main jusqu'aux montagnards des Cévennes. Tout cela n'explique-t-il pas comment l'adhésion publique de l'opinion religieuse et civile, si étroitement unies dans la main royale, s'attachait à un coup d'Etat repoussé et condamné par nos pensées modernes, et croyait, en proscrivant des Français, exiler les ennemis intérieurs du royaume?

J'entends nos courtisans nouveaux épier, dans la correspondance de Rancé, des traits de flatterie envers Louis XIV. Mais, de grâce, qui donc, même parmi les amis de Port-Royal et de Fénelon, même parmi

les chefs de partis, refusa de brûler un peu d'encens sous les narines du monarque? et quand tout était agenouillé devant le souverain, pourquoi voudrait-on que Rancé fût seul demeuré debout? C'était le flot du siècle, et tout n'était pas injuste dans les flatteries données au roi. Il avait soutenu Rancé dans sa réforme, en France et à Rome, contre les ordres monastiques et le clergé. Au temps des commendes, il avait consenti à accorder successivement à Rancé vieilli deux successeurs réguliers.

On a dû, d'ailleurs, admirer la délicatesse des courtisaneries de Rancé : « Si Namur est attaquée, c'est-à-dire qu'elle est prise. » Dans un autre endroit il s'étonne naïvement que qui que ce soit au monde puisse avoir la pensée de faire une objection à sa réforme et à ses Constitutions, *puisque le roi les a lues et approuvées.*

Que la critique étroite n'aille pas reprocher à Rancé d'être descendu à des petitesses de discussion sur l'*hémine* et à des détails contestés sur l'antique régime des Bénédictins. La science de Mabillon allait à cette érudition qui aujourd'hui vous semble petite. L'abbé de la Trappe prévoyait vos dédains superbes, car il dit lui-même : *Ce sont des minuties.*

Mais cela empêche-t-il la véritable grandeur de celui qui savait, par la force de ses conseils, consoler un roi (Jacques II) de la perte d'un trône, en le *rendant supérieur à la plus grande de toutes les disgrâces, à une infortune aussi achevée que la sienne?*

Cela empêche-t-il que la Trappe ait été, pendant près de quarante années, le rendez-vous et la retraite de tout ce qu'il y avait de grand en France, dans la religion, dans les lettres, dans la fortune, dans la puissance, dans la pénitence, dans les princes, dans la royauté? et qu'on y voie passer tour à tour Bossuet comme Santeul, Pellisson comme Nicaise, Saint-Simon comme le duc de Penthièvre, le frère de Louis XIV comme de simples femmes dévotes, le cardinal de Bouillon comme la duchesse de Guise, Mabillon comme le roi et la reine d'Angleterre?

Cela empêche-t-il que tout ce qui a l'esprit élevé garde un religieux souvenir de la retraite solitaire où Bossuet allait fréquemment se retremper et se recueillir, où il composa plus d'une de ses pages immortelles, et qu'on montre encore traditionnellement la chaussée, située entre deux étangs, sur laquelle se promenaient et s'entretenaient ensemble de l'éternité deux grands hommes du Christianisme, Bossuet et Rancé, dont la vie ne put être égalée que par leur invariable amitié?

Cela empêche-t-il que ce monastère de la Trappe, si extraordinaire, si peu connu aujourd'hui, par sa sainteté et son austérité même, ait été précisément celui qui, dans nos années d'orage, s'est trouvé le moins interrompu de tous et le plus tôt rétabli?

Cela empêche-t-il que Rancé doive être replacé au rang des hommes qui, par l'élévation de leur esprit, de leur caractère, de leurs écrits, de leur vie, ont fait le plus d'honneur à la religion chrétienne et monastique et à notre pays?

Pour nous, dans un temps où les merveilles monastiques sont encore si mal comprises, où l'on tient les sacrifices de la pénitence pour de barbares superstitions d'un autre âge, la piété abstinente et sublime des plus illustres chefs d'ordre pour d'extravagantes erreurs et des cruautés absurdes, et leur caractère personnel pour des anomalies d'impitoyable dureté, nous nous estimerions heureux si cette étude, bien incomplète encore, et dans laquelle nous avons dû chercher à nous effacer nous-même, pouvait servir à substituer au Rancé de convention, au Rancé du roman, du mélodrame et du feuilleton, le Rancé réel, le Rancé vrai, le Rancé de l'histoire, le Rancé chrétien, bien plus vrai et plus beau que l'autre, et à recommander au bon goût de la piété et des lettres une gloire trop grande pour rester oubliée, des écrits trop remarquables (bien que presque exclusivement renfermés dans la pensée monastique), trop sains, trop vigoureux, même devant la langue et le siècle de Bossuet et de Corneille, pour ne pas mériter de revoir le jour.

Certes, c'est une magnifique scène que celle où Rancé lui-même nous peint le roi détrôné de la Grande-Bretagne humblement agenouillé au modeste autel de la Trappe, tandis que le chœur chante ces paroles sacrées, qui se rapportent si merveilleusement à la situation du monarque déchu : *Confundantur superbi, quia injuste iniquitatem fecerunt in me; ego autem exercebor in mandatis tuis.*

On aime à entendre l'abbé de la Trappe prendre le parti du roi tombé contre ceux qui jugeaient sévèrement les causes de sa chute, et dire ce mot plein de sens et de cœur : « Cela s'appelle que l'on est inexorable pour ceux qui n'ont pas la fortune de leur côté. »

On aime enfin à voir l'illustre moine marcher l'égal des plus grands hommes du siècle, et, dans ses relations et ses correspondances avec les princes de la terre, porter toujours bien haut l'étendard de la religion, et, dans un siècle tout royal, ne pas oublier que le règne du Christ est encore au-dessus des trônes humains.

Mais rien ne fait mieux connaître le Rancé que nous préférons, le Rancé qui n'était pas tout d'une pièce, que la plus grande partie des *Lettres inédites* adressées à deux humbles, simples et vieux prêtres. Là, dans des épanchements familiers, dans un abandon de bonté naturelle, dans le laisser-aller d'un style négligé, le saint homme se révèle bien plus sûrement que lorsqu'il écrit à de grandes princesses avec de cérémonieuses réserves. On le voit se réjouir comme un enfant de recevoir

un cadeau d'instruments de jardinage : *Il ne tiendra pas à vous que je ne devienne un grand jardinier*. On sent qu'il a encore une foi crédule en ses vieux amis, même alors, et par cela seul qu'il leur écrit à eux-mêmes : *D'amis véritables il n'y en a presque point ; on se gouverne par des intérêts et des raisons politiques*. Et s'il se roidit fièrement contre ses ennemis : *Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum ;* on aime à surprendre les petites impatiences de son esprit ou de son amour-propre et les aimables scrupules de son austère conscience.

Il s'excite à parvenir à cet état de parfait chrétien qui ne doit avoir *ni mémoire, ni ressentiment*. Mais il avoue ingénûment ses propres faiblesses :

« Les hommes sont dignes de compassion quand ils s'engagent dans des disputes qui ne se bornent pas aux opinions, mais qui vont aux personnes. Le cœur humain est si susceptible d'impression que rien ne lui est plus difficile que de se conserver dans un juste tempérament et de ne pas se tirer des règles, quoiqu'on se les soit proposées. »

Il ne se retient pas de censurer les opinions du siècle : « On va en foule aux nouveautés, mais ce n'est pas la piété qu'on y cherche. » Puis il a peur d'être emporté par son énergie même :

« Tout ce que peut faire un homme dont les sentiments et les maximes sont purs, c'est de demander à Dieu qu'il lui fasse la grâce de résister à ceux qui en ont de mauvaises, sans perdre ni la charité ni la paix. Je vous avoue que c'est une disposition bien rare de mesurer tellement sa conduite en ces sortes de rencontres que l'on distingue l'iniquité de celui qui la commet, et que l'aversion que l'on a pour le péché n'aille pas jusqu'au pécheur. C'est cette haine parfaite dont parle le prophète royal, qui se contient dans ses bornes et qui n'a rien de blâmable : *Perfecto odio oderam illos.* »

Cette continuelle attention sur soi-même et sur ses propres sentiments, cet assidu mélange de rigueur et de bonhomie, avec lequel il revient sans cesse sur les malices humaines, ont beaucoup de charme.

« Je ne vous puis dire assez la peine que j'ai de voir que le monde se mette dans la tête de me faire parler, quoique je fasse profession de me taire, et que l'on m'impute des imaginations. On écrit de moi, on écrit contre moi ; mais, après tout, il faut sur cela étouffer ses peines, et souffrir en patience la liberté que le monde se donne de dire ce qui lui plaît... Mon sentiment a toujours été aussi bien que ma conduite de m'attacher uniquement à la vérité, aux règles et aux maximes étroites qui sont celles de Jésus-Christ et de ses saints, mais sans union ni concert avec personne, n'y ayant guère de choses que j'appréhende davantage que ce qui a l'air ou l'apparence de parti..... On continue à semer mille méchants bruits contre nous, sans que, par la miséricorde de Notre-Seigneur, nous y donnions d'autre sujet que celui que l'on en peut prendre de la régularité de notre vie..... Il faut laisser dire et faire les hommes, et cependant servir Dieu avec toute la fidélité que nous pourrons : *donec transeat ini-*

quitas. Je ne me suis jamais mêlé de rien, je n'ai ni parlé, ni écrit, ni prêché, et notre profond silence excite l'envie des esprits mal faits. Dieu, que nous regardons tout seul, nous donnera la patience dont nous avons besoin pour pouvoir aimer ceux qui nous haïssent, selon le commandement que Jésus-Christ nous en a fait. » — « ..... Les hommes passeront; *l'injustice, quelque parée, quelque spécieuse qu'elle soit, tombe à la fin.* La vérité l'emporte par-dessus elle, et il n'y a rien dont la patience ne triomphe; je n'entends pas une patience de philosophe, mais celle que Dieu donne à ceux qui sont à lui, et qui le regardent dans les différents événements de sa vie. »

Il y a aussi entre Rancé, Favier et Nicaise, un commerce quotidien de piété douce et simple qui va au cœur, et dont la mansuétude n'est égalée que par la discrète et miséricordieuse raison avec laquelle il conseille et dirige la vocation religieuse de sa sœur et de sa nièce, éclaire la conscience de ses plus humbles correspondants, et gouverne paternellement des couvents de femmes.

Cela forme, nous le savons, un étonnant contraste avec le Rancé que l'imagination ignorante ou l'incrédulité dédaigneuse se sont formé; mais de ce contraste même, qui s'est perpétué sous notre plume, sans que nous en eussions le dessein, ressort la vérité du caractère de Rancé. Ce qu'il y a d'humain dans le prêtre et dans le moine n'ôte rien à ce qu'il y a de grand dans l'homme, et je ne sais même si le chrétien aimant, l'ami fidèle, et la simplicité sincère de la vie intime et confidentielle; si ces lettres de tous les jours, qui mettent le cœur et l'esprit à nu, n'ajoutent pas quelque chose à la figure du réformateur, en la dépouillant de ce type inflexible et dramatique de vie solennelle qui ne vaut pas la dignité douce et naturelle, et les trésors des communications saintes et privées.

P. LORAIN.



LE CHEZ-SOI

OU

LES PEINES ET LES PLAISIRS DE LA FAMILLE

PAR Mlle FRÉDÉRIQUE BREMER

TRADUIT DE L'ALLEMAND.

PREMIÈRE PARTIE.

Querelles du matin et du soir.

« Ma chère enfant, ce n'est vraiment pas la peine de lire, si tu bâilles ainsi en regardant à droite et à gauche. » Et le lagmann [1] Frank se lève et pose sur la table un Traité de Jérémie Bentham.

« Pardon, mon ami ; mais ces excellentes choses sont d'une digestion un peu difficile, et je pensais à... Ecoute, ma chère Brigitte ! » Mme Elise Frank fait signe à une vieille femme de chambre de s'approcher et lui parle à l'oreille.

Cependant le lagmann, bel homme de quarante ans environ, parcourait la chambre à grands pas. Tout à coup il s'arrête, regarde la muraille d'un air préoccupé, et quand la maîtresse a fini son colloque avec la vieille Brigitte : « Regarde, dit-il, si nous percions une porte à cet endroit. La chose est facile, dans une cloison, et alors on pourrait entrer dans la chambre à coucher sans passer par l'antichambre ou par la chambre des enfants. Ce serait admirable !

[1] Ce mot, qu'il est impossible de traduire, désigne, en Suède, certaines fonctions civiles. Le lagmann est le magistrat chargé de l'administration d'une certaine circonscription de territoire. (Note du traducteur allemand.)

— Et où mettrait-on le sopha? demanda Elise avec une certaine inquiétude.

— Le sopha? Mais... on pourrait très-bien le pousser de côté. La place ne manque pas.

— Oui; mais, mon ami, les personnes placées à l'angle du sopha seraient exposées au courant d'air de la porte.

— Allons, toujours de l'opposition, des difficultés... Mais ne trouves-tu pas toi-même qu'il y aurait un grand avantage à ouvrir une porte ici?

— Non, franchement, je trouve qu'il vaut mieux laisser les choses comme elles sont.

— Voilà bien les femmes! Ne rien changer, ne toucher à rien, même quand il s'agit d'améliorer les choses, de les rendre plus commodes. Tout est bien, tout est pour le mieux; mais vienne quelqu'un qui fasse le changement pour elles, oh! alors elles s'écrieront: Voyez, c'est admirable! Les femmes sont ennemies du progrès; elles sont du parti stationnaire.

— Et les hommes du parti du mouvement, surtout quand il s'agit de bâtir et de causer de l'embarras. »

On ne voulait que plaisanter; mais ce mot « causer de l'embarras » avait quelque chose d'amer; le lagmann fut piqué et répondit avec un peu d'aigreur:

« Les hommes ne s'effraient pas d'un petit embarras quand il doit en résulter un grand bien. Mais ne déjeûnerons-nous pas, aujourd'hui? Il est neuf heures dix-neuf minutes. Ne pourras-tu donc jamais, chère Elise, habituer tes femmes à l'exactitude? Rien n'est plus désagréable que d'attendre, et c'est une perte de temps que l'on peut si facilement éviter! Il ne s'agit que de le vouloir un peu sérieusement. La vie est trop courte pour en dissiper ainsi la moitié. Neuf heures vingt-cinq minutes! Et les enfants? ils ne sont pas prêts non plus? Au nom du ciel, chère Elise...

— Je vais voir, » interrompt Élise, et elle se hâte de sortir.

C'était un dimanche. Un beau soleil de juin éclairait une vaste pièce, claire et gaie, et ses rayons allaient tomber sur une table couverte d'une nappe damassée blanche comme la neige, et où brillait l'appareil du déjeuner. Le lagmann s'approcha de la table en fronçant encore un peu le sourcil; mais le nuage se dissipa tout à coup à l'arrivée d'un personnage qui aurait été pour un physionomiste un sujet d'études intéressantes, bien que sa figure eût pu faire pousser des cris d'horreur à une assemblée de jeunes filles. Il était grand, fort maigre, un peu penché à gauche; il avait le teint brun; ses traits ne manquaient pas d'une certaine noblesse, et leur expression habituelle, qui était chagrine et mo-

rose, se changeait parfois en un sourire fin et agréable. Son front plissé, ses grands yeux noirs au regard étrange, sa forêt de rudes cheveux bruns toujours en désordre, les sillons profonds qui traversaient son visage faisaient venir involontairement la pensée que là dessous devait se trouver tout un monde de fantaisies et de paradoxes. Mais, malgré sa figure anguleuse, sa voix aiguë, ses paroles aigres, l'assesseur Jérémie Munter ne parvenait pas à dissimuler la parfaite bonté qui faisait le fond de son caractère. Ainsi la sève se révèle au dehors, et fait pousser une fraîche verdure sur les rameaux noueux d'un vieux chêne.

« Bonjour, frère, dit cordialement le lagmann en tendant la main au nouveau venu ; comment vous portez-vous?

— Mal. Et comment en serait-il autrement par un temps pareil? Il fait froid comme en janvier. Et puis quels gens il y a dans le monde! c'est une honte! Je me suis si bien mis en colère aujourd'hui, que..... As-tu lu dans le journal ce sot article contre toi?

— Non, mais on m'en a parlé. Il est dirigé contre ma brochure sur le paupérisme.

— Oui, ou plutôt non; car, ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il ne contient presque rien sur la question elle-même; il est dirigé surtout contre toi..... De basses insinuations, de grossières injures.

— C'est ce qu'on m'a dit : aussi je tiens peu à le lire.

— Et t'a t'on dit de qui il est?

— Non, et je ne tiens pas davantage à le savoir.

— Il le faut pourtant, car on doit connaître ses ennemis. Cet article est de M. N. Je voudrais administrer au drôle au moins trois doses d'émétique pour lui faire sentir le goût de sa bile.

— Comment? N., qui demeure là, vis-à-vis, et qui a retiré dernièrement chez lui cet enfant, cette pauvre petite qui n'a plus de mère?

— Précisément. Mais il faut que tu lises cet article pour assaisonner ton déjeuner. Le voilà, je l'ai apporté, parce que j'ai su qu'on devait l'adresser aujourd'hui à ta femme. Ah! il y a de fameux coquins dans le monde..... Mais où est donc ta femme ce matin? Ah! la voilà. Bonjour, lady Elise. Déjà parée à cette heure! Mais comme vous êtes pâle! eh! eh! eh! Vous ne vous portez pas bien. Qu'est-ce que je dis, qu'est-ce que je prêche sans cesse? L'exercice, le grand air. Sans cela, rien ne va ici-bas. Mais qui est-ce qui m'écoute? Adieu, mes amis. Allons, où est ma tabatière? Ah! la voilà sous le journal. Maudit journal! il faut qu'il tombe sur tout. On ne peut jouir en paix de rien, pas même de sa tabatière. Adieu, Madame Elise. Adieu, Frank. Allons! le voilà établi à lire les injures qu'on lui dit, absolument comme si cela ne le regardait pas. Bon! il rit maintenant. Bon appétit, mes amis.

— Déjeunez avec nous, lui dit Elise d'un ton amical. Vous aurez aujourd'hui du pain tout frais, cuit à la maison.

— Non, merci. Je suis peu friand de ces produits de l'industrie domestique. Ils valent d'autant moins qu'on les vante plus. Cuit à la maison, brassé à la maison, fait à la maison, ces mots sonnent à merveille, mais les choses n'en sont pas meilleures pour cela.

— Essayez. Tenez, voilà Mme Follette sur la table, qui vous offre une tasse.

— Comment? quoi? de quelle maudite femme me parlez-vous, qui doit m'offrir une tasse? Je ne peux pas souffrir les vieilles femmes, et il faut que je les trouve jusque sur la table du déjeuner!....

— Je vois que vous ne connaissez pas Mme Follette. C'est cette belle cafetière ronde. Ne lui ferez-vous pas grâce?

— Pourquoi l'appelez-vous ainsi? Quelle farce me contez-vous là?

— C'est une fantaisie des enfants. Un jour que je donnais à déjeûner à une respectable veuve qui portait ce nom, elle s'écria en voyant arriver sa boisson favorite : « Quand je vois une cafetière, c'est comme si je voyais le bon Dieu. » Les enfants entendirent cette sottise, et trouvèrent une grande ressemblance entre la cafetière et la figure épanouie de la bonne veuve. Depuis ce jour, le nom est resté. Vous comprenez que les enfants aiment beaucoup Mme Follette, qui leur donne tous les matins du café!

— Pourquoi donner du café aux enfants? ne sont-ils pas déjà assez maigres? Pourquoi leur brûler le corps? Votre Pétréa a déjà la tête assez montée comme cela. Je n'ai jamais pu la souffrir, votre Pétréa.

— Mais, mon bon Munter, vous n'êtes pas de bonne humeur aujourd'hui?

— De bonne humeur! Non, Madame Elise, non, je ne suis pas de bonne humeur. Et pourquoi serais-je de bonne humeur? Qu'y a-t-il dans ce monde qui puisse me mettre de bonne humeur? Allons! bon! Voilà votre chaise qui a fait un trou à mon habit. C'est bien agréable! C'est là aussi une de ces belles choses qui se font à la maison. Je m'en vais, pourvu toutefois que vos portes me laissent passer. Sont-elles faites à la maison, vos portes?

— Ne voulez-vous pas revenir dîner avec nous?

— Non, bien obligé! Je suis invité ailleurs, et dans votre maison.

— Chez la maréchale?

— Le ciel m'en préserve! Je ne peux pas la souffrir avec ses sermons. Me faire des sermons!... Ce serait à moi à lui en faire. Et sa maudite chienne... Pirr... Pyrrhus, comment? que j'aurais de plaisir à l'étrangler! Et puis, elle est si maigre cette Maréchale! Je ne peux pas souffrir les femmes maigres, surtout quand elles sont vieilles.

— Vraiment? Savez-vous cependant le bruit qui court sur vous et cette pauvre vieille Mlle Rask?

— Mlle Rask, la femme vulgaire par excellence? Voyons, que dit-on de moi et de la vieille Mlle Rask?

— On dit qu'un jour qu'elle rentrait chez elle tout essoufflée, vous l'avez rencontrée sur l'escalier, que vous vous êtes empressé de lui offrir votre bras, que vous l'avez conduite jusqu'à sa chambre, que vous ne l'avez quittée qu'à sa porte, et qu'ensuite vous lui avez envoyé une boîte de pastilles.

— Et vous croyez que j'ai fait tout cela pour ses beaux yeux? Bien obligé. La vieille carcasse était capable de tomber morte au beau milieu de l'escalier, et il m'aurait fallu enjamber son corps pour rentrer chez moi. Voilà pourquoi je l'ai traînée jusqu'en haut. Oui, c'est pour cela, et pas pour autre chose. Mais je dîne aujourd'hui chez Mlle Berndes. C'est une personne de beaucoup de mérite que Mlle Berndes, et sa petite miss Laura est fort jolie... Ah! voici la bande des enfants. Votre serviteur bien humble, sœur Louise? A la bonne heure, ma petite miss Eva. Elle n'a pas peur du vilain vieillard, elle, et aussi voilà du sucre candi. Dieu la bénisse! Et la dernière? elle a vraiment l'air d'un petit ange... Allons! voilà que je la fais pleurer. Je m'en vais alors, car je ne peux pas souffrir les enfants qui pleurent. Est-ce aussi un des charmes de la maison? Cuit à la maison, fait à la maison, musique de la maison... Ouf! »

Et l'assesseur, s'élançant vers la porte, disparut. Le lagmann se mit à rire, la petite fille s'apaisa à l'offre d'un craquelin, pendant que son frère Henri la mangeait des yeux; puis tous les enfants entourèrent en sautant la table du déjeûner.

« Allons, allons, mes petits anges, tenez-vous tranquilles, maintenant. Un moment, chère Pétréa! La patience est le meilleur des assaisonnements. Ma petite Eva, il ne faut pas agiter les bras comme cela. M'as-tu jamais vu le faire? »

Pendant que la mère s'occupait ainsi des plus petits avec le secours de sa fille aînée, la sage, la raisonnable Louise, le père tournait autour de la table d'un air content, caressant les petites têtes, tirant les cheveux.

« Voilà des cheveux qui devraient être coupés, Eva. Quelle perruque! c'est tout au plus si on voit sa figure. Embrassez-moi, mon enfant. Demain de bonne heure je ferai couper tout cela. »

— A moi aussi! à moi aussi! criaient les autres.

— Oui, oui, je vous ferai toutes tondre à la fois. »

La petite, toute effrayée, cacha ses boucles blondes dans le sein de sa mère. Le père la releva doucement, l'embrassa, embrassa sa mère, et Mme Follette commença sa ronde joyeuse. Laissons là Mme Follette,

le pain fait à la maison, le déjeuner de famille et le soleil du matin, et mettons-nous près de la lampe du soir, à côté d'Élise qui écrit à sa sœur.

A Cécile.

. . . .

Je veux te faire le portrait de ma couvée, qui dort maintenant d'un profond sommeil. Ah! si je possédais seulement un portrait bien ressemblant de mon Henri, de mon premier-né, de mon enfant d'été, comme je l'appelle, parce qu'il est né au mois de juillet! Heureux jour, heure bénie entre toutes les heures de ma vie! Cécile, il faudrait le pinceau du Corrège pour rendre ces grands yeux bleus si expressifs, cette bouche gracieuse, ces cheveux d'or, ces traits si purs et si fins. Tout en lui respire la bonté et l'enjouement; seulement la vie et la sève de la jeunesse se montrent un peu trop; les bras et les jambes sont toujours en mouvement. Il a onze ans; il est un peu difficile à gouverner; son père dit : beaucoup trop. Mais, avec ce caractère impétueux, il a une sensibilité profonde et inquiète, qui me tourmente souvent pour son avenir. Que le Seigneur le garde et le bénisse, mon enfant bien-aimé, mon fils unique! Oh! Cécile, comme je l'aime! Ernest me reproche souvent ma préférence pour lui; aussi je m'arrache à la peinture chérie du n° 1, pour passer au

N° 2.

Voici la petite Louise, notre fille aînée, une grande fille de dix ans. Représente-toi une enfant blonde, à la mine sérieuse, belle, non, mais agréable. Sa bonne figure ronde a parfois un air grognon que j'espère faire disparaître peu à peu. Elle est remarquablement studieuse, tranquille, posée, pleine de sollicitude pour ses petites sœurs, mais un peu portée à les sermonner, tenant beaucoup à son titre de fille aînée, ce qui fait que les petites l'appellent tantôt *Votre Majesté*, tantôt *madame la conseillère*. Louise sera, je crois, une de ces personnes qui traversent la vie tranquillement et d'un pas assuré; aussi j'espère qu'elle sera heureuse.

N° 3.

Ma petite Eva a neuf ans. On dit d'elle qu'elle sera une seconde édition de sa mère. J'espère, alors, que l'édition sera *illustrée*. Il faut te représenter une petite figure, vive, légère, délicate, toute ronde qu'elle est, roulant, sautant çà et là, des traits chiffonnés, plutôt laids que jolis, mais animés par de beaux yeux d'un bleu foncé. Prompte au chagrin comme à la joie, bonne, câline, folle des confitures, des nouveaux visages, des belles robes, des jouets, des poupées, la petite Eva est

chérie de ses sœurs et des domestiques, et la meilleure amie, la compagne préférée des jeux de son frère.

N° 4.

Le n° 3 et le n° 4 ne se ressemblent guère. La pauvre Léonore est très-maladive, et je crois que ses souffrances viennent moins de son tempérament que d'un caractère capricieux, emporté, et d'un grain de jalousie contre son frère et ses sœurs, mieux partagés qu'elle. Elle est sensible, ses impressions sont vives, mais son intelligence est lente, et elle a beaucoup de peine à apprendre quoi que ce soit. Elle est disgracieuse, sans agrément, et est défigurée en ce moment par ses dents qui tombent ; aussi sa pauvre bouche murmure-t-elle volontiers la phrase favorite des enfants maussades : « Laisse-moi tranquille. » Elle ne peut guère devenir autre chose que laide ; mais, Dieu aidant, j'espère la rendre bonne et heureuse. Ma chère et laide enfant ! comme je lui dis quelquefois en la serrant dans mes bras. Puissé-je, avec le temps, la réconcilier avec sa destinée !

N° 5.

Hélas ! que pourra faire la destinée du nez de ma pauvre Pétréa ! C'est ce qu'il y a maintenant de plus remarquable dans sa petite personne. Sans ce gros nez, ce serait une belle enfant. Nous espérons qu'avec le temps il diminuera. Pétréa est vive, ardente pour toutes choses, pour les mauvaises comme pour les bonnes, curieuse, inquiète, et possédée du dangereux désir de se faire remarquer, d'attirer sur elle l'attention des autres : du reste, elle est encore rude et inculte au suprême degré. Elle aime à briser, à détruire. Elle a bon cœur et donne avec empressement. Quand Henri et Eva veulent bien l'admettre dans leur compagnie, elle aime beaucoup à se réunir à eux pour faire des malices, et, quand on les voit tous trois chuchoter ensemble, on peut être sûr qu'ils complotent quelque tour. Cette agitation, cette inquiétude perpétuelle que je remarque en elle m'effrayent pour son avenir. Mais il faudra qu'elle apprenne de bonne heure à sé tourner vers Celui qui peut seul changer l'agitation en repos.

N° 6.

Passons maintenant à l'enfant gâtée de la maison, à la plus jeune, à la plus jolie de ceux que nous appelons *les petits*, à celle dont le berceau est encore dans la chambre des parents et qui grimpe chaque matin sur leur lit pour se rendormir sur l'épaule de son père. Ma petite Gabrielle a deux ans. Si tu la voyais, Cécile, avec ses grands yeux bruns sérieux, sa tête blonde et bouclée, ses traits délicats, un peu pâles,

mais pleins de grâce ; si tu voyais ses petites manières, ses délicieux gestes d'enfant, tu ferais comme nous, comme tout le monde, tu la gâterais. Elle est calme et ne ressemble en rien à ses sœurs aînées. Elle a déjà le sentiment du beau ; c'est un trait caractérisque chez elle ; elle montre de l'antipathie pour tout ce qui est laid ou disgracieux. Souvent elle prend de grands airs qui sont charmants à voir, et qui la font appeler par ses sœurs *la petite demoiselle* ou *la petite princesse*. Henri est réellement amoureux d'elle ; il faut le voir baiser ses petites mains blanches ; elle l'aime aussi de tout son cœur. Avec les autres elle est fort inégale, et notre bon ami l'assesseur l'appelle tantôt *la gracieuse*, tantôt *la disgracieuse*. En général on lui donne une grande variété de surnoms. J'espère qu'un jour elle méritera celui d'aimable.

Mes chers petits enfants ! que la paix du Ciel descende sur eux ! Chacun d'eux, je puis le dire, porte en lui le germe d'une vertu, d'une belle qualité ; mais chacun aussi a quelque penchant dangereux. Dieu nous aidera à développer les unes et à étouffer les autres. Qu'il daigne nous accorder les lumières nécessaires pour bien diriger ces précieuses plantes du ciel ! Ah ! Cécile, que l'éducation est une chose difficile ! J'ai lu beaucoup de livres sur cette matière ; mais, soit par ma faute, soit par la leur, ils ne me sont que d'un faible secours. Bien souvent je ne sais que m'inquiéter et pleurer sur mes enfants dans le secret de mon cœur, ou bien les serrer dans mes bras. Eh bien, il m'a semblé que ces moments-là n'étaient pas sans influence sur eux.

Je tâche de gronder le moins possible ; je sais combien les gronderies font fuir cet abandon et cette joie innocente qui sont le partage des enfants. Je crois qu'il faut s'attacher à former et à entretenir en eux le bien plutôt qu'à réprimer le mal ; le mal disparaît alors de lui-même.

Je chante beaucoup avec eux ; ils sont élevés au milieu des chants. J'ai voulu les faire vivre de bonne heure dans l'harmonie, en inonder leurs âmes, pour ainsi dire. Plusieurs d'entre eux, mais surtout mon Henri, sont de vrais petits *dilettanti*. Chaque soir, avant qu'on apporte les lumières, ils viennent autour de moi, et alors il faut leur chanter des chansons, leur jouer du piano ou leur apprendre de petits airs. Quand Henri a été bien sage pendant toute la journée, la récompense qu'il ambitionne par-dessus toutes les autres est de me faire chanter à côté de son lit jusqu'à ce qu'il s'endorme. Il dit qu'il rêve alors de si belles choses ! Souvent aussi nous passons cette heure-là à causer, et je suis heureuse alors de voir jusqu'au fond de cette âme si pure, de pénétrer ses petits secrets, de m'associer à ses plans pour l'avenir. C'est toujours : « Quand je serai grand, quand j'aurai une maison à moi, tu viendras chez moi, mère ; tu auras beaucoup de domestiques pour te servir, beaucoup de fleurs autour de toi, tout ce que tu voudras ; enfin tu vivras comme une

reine ; mais, le soir, il faudra t'asseoir auprès de moi et chanter jusqu'à ce que je m'endorme. Tu le voudras bien, n'est-ce pas? » Quand il s'endort enfin, bercé par mes chants et par ses projets, il m'arrive bien souvent de rester à son chevet à contempler ce cher ange, et alors mon cœur déborde de joie et d'orgueil. Ernest prétend que je le gâte ; il a peut-être raison ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que je fais tout mon possible pour ne pas le gâter. Au reste, je puis dire de tous mes enfants ce qu'une de mes amies dit des siens : qu'ils sont passablement bons, c'est-à-dire pas assez bons pour le ciel.

Je suis seule ce soir ; Ernest est chez le gouverneur de la province. C'est aujourd'hui mon jour de naissance ; je ne lui en ai rien dit. J'aime à passer ce jour dans le calme, et seule avec mes pensées et mes souvenirs.

Tout mon passé se déroule à mes yeux en ce moment. Je me vois chez mes parents, dans cette bonne, heureuse et bien-aimée maison paternelle. Je te retrouve à mes côtés, chère sœur, dans cette vaste et belle maison de campagne, tout entourée de prairies et de villages. En regardant des fenêtres de nos grands salons les humbles chaumières des paysans, nous nous réjouissions, t'en souviens-tu ? de voir le rayon de soleil pénétrer chez eux comme chez nous, et nous admirions comme tout est bien ordonné dans ce monde.

Ah ! Cécile, comme notre vie était joyeuse, libre de soucis ! Nous n'avions de larmes que pour *Fédor et Marie* ou pour *les Vœux téméraires*. Nous ne savions que chanter, danser, jouer à mille jeux avec notre gai voisinage, ou bien, avec les plus spirituels, parler musique et littérature à tort et à travers. Nous croyions faire beaucoup d'aimer qui nous aimait, et de distribuer aux pauvres quelques miettes de notre superflu. Nous avions de grandes prétentions en amitié : nous voulions mourir, au besoin, pour une amie, et rester insensibles à l'amour. Te rappelles-tu comme nous traitions nos amoureux ? ce qui ne nous empêchait pas d'aimer à nous poser en héroïnes de roman. Comme nous étions implacables, et comme on s'en consolait vite ! C'est dans ce temps qu'Ernest Frank vint faire une visite à la maison. Il avait déjà la réputation d'un jeune homme sérieux, plein d'instruction et d'un caractère énergique, et aussi il attira notre attention, car les femmes aiment ce caractère dans un homme. Tu te rappelles comme nous étions occupées de lui, comme sa noble figure, son air loyal, ses manières ouvertes, décidées et toujours aimables cependant, nous plurent et nous imposèrent tout à la fois ?

Ses habits de deuil, une expression de douleur calme et mâle qui se montrait de temps en temps sur sa figure, le rendaient intéressant à nos yeux ; mais tu lui trouvais l'air trop sévère, et, pour moi, je ne tar-

dai pas à perdre devant lui tout mon abandon. Quand son regard profond et sérieux se fixait sur moi, je me croyais sous l'empire d'un charme puissant, et j'éprouvais une gêne inexprimable. Heureuse et inquiète tout à la fois, je devenais gauche ; mes mains faisaient tout de travers, et, quand je voyais qu'il m'écoutait, j'étais sûre de dire une sottise. Ma tante Lisette me recommanda un jour ces deux maximes : « Si un homme te croit niaise, cela ne te nuira pas auprès de lui ; mais s'il pense que tu le crois niais, tu es perdue à jamais dans son esprit. » Soit. Pourtant j'ai entendu dire à un jeune homme fort spirituel qu'une pareille pensée ferait sur son esprit l'effet du sel sur le feu. Mais, pour la première maxime, je la crois vraie, car ma gaucherie ne me fit point de tort auprès d'Ernest. Son influence sur moi augmentait de jour en jour. Quand son regard s'adoucissait, je sentais mon âme s'épanouir comme à un souffle du printemps, et quand son expression devenait plus grave qu'à l'ordinaire, j'étais silencieuse et mécontente. Parfois il me semblait, et je l'éprouve encore aujourd'hui, que, sous ce regard fixe et pénétrant, mon cœur cessait de battre. Et pourtant je ne sais pas si je l'aimais alors. Quand il n'était plus là, je respirais si librement ! Mais pour sauver sa vie j'aurais donné la mienne. Il y avait plusieurs choses sur lesquelles nous ne sympathisions pas. Ainsi, il ne sentait pas la musique, que j'ai toujours aimée avec passion. Pour les lectures, nous ne nous accordions pas mieux ; mes romans favoris le faisaient bâiller ; bien plus, il riait quelquefois aux endroits qui me faisaient fondre en larmes. De mon côté, je bâillais sur ses livres de sciences et ses ouvrages utiles, que je trouvais profondément ennuyeux. Il faisait peu de cas des rêveries et des caprices de l'imagination, et ne me suivait guère dans ce monde fantastique où j'aimais à laisser errer mes pensées, et moi, je ne trouvais aucun charme aux réalités, au positif de la vie, qu'il recherchait par-dessus tout. Cependant, il y avait entre nous plus d'un point de contact ; ainsi, les questions de morale nous intéressaient également, et nous trouvions le même plaisir à les traiter ensemble.

Un jour, il y avait beaucoup de monde chez nos parents. Après le dîner je jouai au volant avec notre jeune cousin Ersil, que nous aimions tant et qui le méritait si bien. Ernest prit sa place, je ne sais pourquoi, et je me trouvai ainsi jouer contre lui. Il était fort animé, et moi plus à mon aise que je ne l'étais ordinairement devant lui. Il jouait avec adresse, mais il lançait toujours son volant au-dessus de ma tête, en sorte que, pour l'atteindre, j'étais obligée de faire, en sautant, quelques pas en arrière, et ainsi, tout en plaisantant et sans m'en apercevoir, je fus entraînée, à travers une longue suite de chambres, jusqu'à une pièce reculée, où nous nous trouvâmes tête-à-tête et bien loin de la foule des

invités. Tout à coup Ernest cessa de jouer, et sa figure changea d'expression. Je pressentis que quelque chose allait se passer ; je me serais volontiers échappée, mais j'étais hors d'état de faire un pas. Alors Ernest m'adressa la parole d'un ton cordial, grave, et avec un accent de tendresse qui acheva de lui gagner mon cœur. Profondément touchée, je mis ma main tremblante dans la sienne, et, presque sans m'en douter, je m'engageai pour la vie. Je venais justement d'atteindre ma dix-neuvième année. Mes parents approuvèrent mon choix, et s'applaudirent de voir leur fille unie à un homme aimé et estimé de tout le monde, et qu'on regardait d'ailleurs comme destiné à occuper un jour les plus hautes dignités de l'Etat. Ernest, avec son caractère décidé et ennemi des retards, eut bientôt pris tous les arrangements nécessaires, et peu de temps après nous fûmes mariés.

Quelques-uns de mes parents parlèrent de mésalliance. Je ne partageais pas ces idées. J'étais bien née, sans doute, ma famille occupait une position assez élevée, j'avais vécu jusqu'alors dans un monde élégant, mon éducation avait été brillante, mais frivole ; ma vie s'était écoulée dans le luxe et dans l'insouciance. Ernest, lui, s'était avancé tout seul ; à force de luttes, de privations de toutes sortes, il avait relevé sa famille d'une position un peu déchue ; il avait assuré à sa mère et à ses sœurs une existence convenable, il s'était rendu indépendant ; il était loyal, bon. Oh ! oui, bon ; chaque jour je le reconnaissais en pénétrant peu à peu jusqu'au fond de son âme à travers son écorce un peu rude. Comment ne me serais-je pas trouvée inférieure à lui !

Nous passâmes chez nos parents la première année de notre mariage, suivant le désir exprimé par eux, et rien n'aurait manqué à mon bonheur si j'avais moins senti la supériorité de mon mari, et si j'avais été assurée qu'il était satisfait de sa femme. On m'avait gâtée, on m'avait habituée à l'indulgence, aux caresses ; je vivais sans contrainte, j'étais insouciante, sentimentale. Hélas ! il en reste encore quelque chose. Je trouvai Ernest un peu sévère, et peut-être le fut-il réellement. Mais il me fit bientôt envisager plus sérieusement les choses de ce monde, et je commençai à connaître tout ce qu'il y a dans la vie de ressources et de trésors. Je compris ce que c'est que le mariage et la famille, la patrie et la société ; j'appris à chérir tout ce que représentent ces mots. Ernest était mon maître ; j'élevais mes regards vers lui avec amour, mais non sans crainte.

Durant ces jours de bonheur, je formai plusieurs projets qui souriaient à mon imagination romanesque, et, entre autres, celui d'un voyage à pied dans la partie occidentale de la Suède, dont la beauté est si renommée. C'était le projet favori de mon Ernest. Sa mère (qui a donné à notre petite Pétréa son nom un peu singulier) était Norwé-

gienne, et le souvenir de cette mère bien-aimée est lié dans son esprit à celui des montagnes et des vallées de la Norwége, que les récits maternels lui avaient représentées comme un monde de merveilles. Ces souvenirs sont comme une contrée romantique dans l'âme d'Ernest; c'est là qu'il se retire quand il veut se reposer et arrêter ses pensées sur un avenir agréable. « L'année prochaine nous voyagerons, » s'écriait-il joyeusement, et nous nous mettions alors à tracer notre itinéraire sur la carte, et je m'occupais déjà de ma toilette et de mon équipement. Hélas! d'autres voyages m'étaient réservés.

Ce fut dans ce temps que mon cher Henri, mon premier-né, vint au monde, et s'empara si bien de toutes mes pensées et de tout mon amour qu'Ernest fut presque jaloux de ce bel enfant. Combien de fois ne m'arriva-t-il pas, pendant la nuit, de me glisser tout doucement hors de mon lit pour le regarder dormir! C'était un enfant vif et remuant, et aussi je trouvais un charme particulier à le voir en repos. Il était si beau dans son sommeil! J'aurais pu passer des nuits entières penchée ainsi sur son berceau. Jusque-là, Cécile, tout s'était passé comme dans ces romans, la lecture favorite de nos jeunes années. Mais d'autres temps arrivèrent. D'abord les pertes considérables qu'éprouvèrent mes parents et qui amenèrent de si grands changements dans notre position, puis l'augmentation de notre famille et tous les soucis que les enfants amènent avec eux. Sans Ernest, j'y aurais succombé. Mais Ernest aime à résister au courant, il trouve du plaisir à combattre et à vaincre les difficultés. Chaque année, il entreprenait de nouveaux travaux, et, à force d'assiduité et de persévérance, il parvint à ramener quelque aisance dans sa maison. Et quelle bonté, quelle douceur avec moi! Quand j'étais malade, il passait la nuit auprès de moi; quand un de nos enfants souffrait, il le berçait dans ses bras. Et chaque nouvel enfant qui venait augmenter ses travaux et ses soucis était fêté et accueilli comme un don de Dieu; sa naissance était un jour de bonheur dans la maison. Aussi j'ai béni mon mari du fond de mon cœur, car son énergie et sa confiance en Dieu m'ont bien souvent soutenue et fortifiée. A la naissance de notre petite Gabrielle je fus bien près de la mort, et, sans les soins et la tendresse d'Ernest, mes pauvres enfants n'auraient plus de mère. Pendant ma convalescence j'étais bien faible.... et mon pied se posa bien rarement à terre, car les bras d'Ernest me portaient partout où je voulais. Il était pour la pauvre mère malade d'une bonté et d'une patience à toute épreuve. Et maintenant cette mère, rendue à la santé, ne doit-elle pas lui consacrer sa vie? Ah! oui, elle le veut et elle le fera... si ses forces peuvent toujours seconder sa volonté. Sais-tu, Cécile, ce qui me tourmente bien souvent? Je ne suis pas une bonne maîtresse de maison; je man-

que de goût et de mémoire pour ces mille détails qui font voir qu'une maison est bien tenue. Il y a une chose surtout à laquelle je ne peux pas m'habituer : c'est de m'occuper chaque jour des repas. J'y tiens fort peu pour ma part, et je trouve très-ennuyeux de devoir songer tous les matins à commander des dîners et des soupers. Aussi mon mari ne jouit pas de ce *comfort* qu'il devrait trouver chez lui. Jusqu'à présent ma faible santé, les soins qu'exigent les enfants, les temps difficiles que nous avons traversés m'ont servi d'excuse ; mais maintenant je me porte bien, nous jouissons de quelque aisance, et je veux m'appliquer sérieusement à remplir mes devoirs, jusqu'à ce que la petite Louise ait assez grandi pour que je puisse lui remettre une partie de mon fardeau. Je crois qu'elle le portera avec toute la bonne grâce possible.

J'ai aujourd'hui trente-trois ans. Il me semble que j'entre dans une phase nouvelle de ma vie. Ma jeunesse est passée, me voilà presque à l'âge mûr ; je sens tout ce que cet âge m'impose d'obligations et tout ce que mon mari a droit d'attendre de moi. Je voudrais devenir une autre personne, plus forte, plus énergique que l'ancienne. Que Dieu me donne du courage, et qu'Ernest soit un peu indulgent envers sa faible compagne ! Je suis nerveuse, irritable ; un rien m'inquiète, et bien souvent son activité calme et son bon sens me troublent au lieu de me rendre raisonnable.

Un petit événement d'intérieur me cause une certaine inquiétude : c'est l'arrivée prochaine d'un gouverneur pour mon fils. Il s'appelle M. Jacob Jacobi, et il est candidat en philosophie. Outre les soins qu'il donnera à mon impétueux Henri, il enseignera à ses sœurs l'écriture, le dessin et le calcul, et l'automne prochain il accompagnera son élève au collége. Je redoute ce nouveau venu ; il pourra si facilement devenir gênant, s'il n'est pas ce qu'il doit être ! Mais, s'il répond à ce que j'attends de lui, je l'accueillerai avec empressement ; car il me sera d'un grand secours, surtout pour ces terribles leçons d'écriture, avec leur accompagnement obligé : « Paix, Henri ! — Louise, tiens ta plume droite. — Regarde ton modèle, Léonore. — Eva, n'oublie pas les points et les barres. — Pétréa, tu effaces tes lettres avec le bout de ton nez, etc. » Puis, en grammaire latine, je ne suis plus à la hauteur de mon fils, et Ernest est de plus en plus mécontent de la turbulence du jeune garçon. Jacobi doit donner en même temps des leçons au fils du gouverneur, le jeune Nils-Gabriel Sternhök, enfant intelligent et studieux, et qui exercera, j'espère, une heureuse influence sur son condisciple.

Le candidat nous a été vivement recommandé par un ami de mon mari, l'excellent évêque B. Cependant la manière dont il s'est conduit à l'Université ne fait pas son éloge. Il a dissipé, par légèreté et par excès

de condescendance, une jolie petite fortune que lui avaient laissée trois vieilles tantes qui l'ont élevé, et, en général, il mène une vie peu réglée. L'évêque en convient, mais il aime beaucoup M. Jacobi; il fait l'éloge de son cœur, de ses qualités, et nous demande avec instances de le recevoir et de le traiter comme notre fils. Il faudra voir si le jeune homme mérite tant d'intérêt. J'avoue que cette affection maternelle que demande l'évêque ne s'est pas encore éveillée en moi.

Pourtant cet hôte à demeure m'effraie encore moins qu'une simple visite dont je suis menacée. Tu as certainement entendu parler de la veuve du colonel S., la belle Emilie, *l'ancienne flamme* de mon mari, comme je l'appelle pour me venger de l'ennui que m'ont donné ses perfections, qui faisaient ressortir mes faiblesses. Son mari est mort il y a déjà plusieurs années; elle a habité longtemps à l'étranger, et elle revient dans le pays pour s'y fixer. Bien qu'elle ait refusé anciennement la main d'Ernest, ils sont restés bons amis. Ce procédé fait honneur à mon mari, et, au reste, il n'est pas rare chez les hommes. Bien loin de conserver le moindre ressentiment, il parle de cette Emilie avec admiration. Ils ont toujours été en correspondance; je lis toutes les lettres qu'elle lui écrit, et je ne puis que rendre hommage à son esprit et à son instruction; mais j'aurais préféré me dispenser d'admirer tout cela de près. Je crois que *l'ancienne flamme* d'Ernest, toute flamme qu'elle est, n'a pas le cœur très-chaud, et que le mien pourrait bien rester froid pour elle.

Dix heures sonnent. Ernest ne rentrera pas avant minuit. Je te quitte, Cécile, pour... Faut-il te dire mon secret? Tu sais qu'un de mes plus grands plaisirs était de lire un bon roman; mais il a fallu y renoncer, ou à peu près, car, lorsque je lis un livre qui m'intéresse, je ne puis jamais me résoudre à le quitter avant la fin. Or, depuis un jour que *Corinne*, de Mme de Staël, a retardé une lessive, *dix-sept* autres affaires de ménage moins importantes, et gravement compromis la paix domestique, j'ai pris la résolution de laisser de côté les romans, au moins provisoirement. Mais, comme mes goûts littéraires ont besoin d'une compensation, j'ai entrepris d'en écrire un moi-même. Oui, Cécile, les penchants de ma jeunesse résistent aux affaires et aux soucis domestiques, les fleurs qui ont embaumé mes premières années s'épanouissent encore une fois dans mon souvenir, et viennent former une fraîche couronne autour de ma tête flétrie. Aussi, avant que ces gracieux souvenirs s'évanouissent pour jamais, je veux les arrêter au passage, je veux raconter ces jours heureux que je passai avec toi, les joies, les plaisirs, les impressions de notre jeune temps. Cette occupation me distrait et me fortifie tout à la fois; et le soir, quand la fatigue ou quelque chagrin m'ont irrité les nerfs, je travaille à mon petit ro-

man et mes souffrances se calment. Ce soir, je souffre plus qu'à l'ordinaire, et je vais employer cet innocent remède. Mais il ne faut pas qu'Ernest me trouve éveillée; je le lui ai promis. Bonne nuit, chère Cécile.

Nous placerons ici un petit portrait de l'auteur.

Elise n'était pas belle, mais elle avait une belle taille, délicate et élancée comme une taille de jeune fille. Ses traits ne se recommandaient pas par leur régularité; mais sa bouche gracieuse, ses lèvres vermeilles, son teint clair et uni, ses yeux bleus, dont l'expression était douce et affectueuse, tout cela formait un ensemble agréable. Tous ses mouvements étaient gracieux; elle avait de belles mains, et elle ne cherchait pas à les montrer, ce qui les faisait trouver encore plus belles. Elle s'habillait avec goût, et préférait les couleurs claires. Sa démarche était légère et son son de voix doux, précieux don chez une femme, dit Shakspeare. Nous aurions voulu la peindre étendue sur un sopha, jouant avec une fleur ou caressant un enfant, et nous avons peine à nous la représenter dirigeant une grande maison, occupée de mille détails domestiques, et, par-dessus le marché, donnant des leçons à une troupe d'enfants. Mais le sentiment du devoir et l'affection qu'elle portait à son mari l'avaient emporté sur ses goûts et sur ses penchants, et, chaque jour, ses devoirs de maîtresse de maison lui devenaient plus chers. Elle mettait une grande importance à tout ce qui regardait les enfants, et savait donner à son intérieur un air d'ordre, de paix et d'élégance. Du linge éblouissant, de belles nappes, point de poussière ni de mouches. Mais poursuivons notre narration.

Nous avons laissé Élise occupée de son roman. Ce travail l'absorbait si complétement qu'elle ne fit pas attention à la pendule qui sonnait minuit. Au même instant, elle entendit son mari qui rentrait. Il aurait été facile de jeter le roman dans un tiroir, et elle fut tentée de le faire. Mais... « Je n'ai encore caché à Ernest aucune de mes actions, pensa-t-elle, et je ne commencerai pas aujourd'hui. » Et elle se rassit tranquillement à sa table de travail. Le lagmann entra.

« Comment! tu n'es pas couchée? et tu écris, encore? dit-il d'un air mécontent. C'est ainsi que tu tiens tes promesses, Elise?

— Pardonne-moi, Ernest; je me suis oubliée.

— Et pourquoi veilles-tu si tard? Qu'est-ce tu écris là?... Non, permets-moi de le voir. Je crois vraiment que c'est un roman. Et à quoi cela peut-il être bon?

— A quoi? Mais à me faire plaisir.

— Soit; mais il faut mettre du bon sens dans ses plaisirs; et, pour moi, je ne trouve aucun plaisir à te voir passer les nuits et te fatiguer

les yeux pour écrire un misérable roman. S'il y avait là du feu, je le brûlerais, ton roman.

— Tu devrais faire ta prière et te coucher, au lieu de songer à faire un auto-da-fé de mes œuvres... T'es-tu amusé chez le gouverneur?

— Ah! tu veux mêler les cartes. Elise, regarde-moi. Tu es pâle, ton pouls est agité. Faire ma prière! J'aurais bien envie plutôt de te faire la leçon. Y penses-tu? Veiller toute une nuit pour écrire quelque chose qui ne sert à rien! Vraiment, je pourrais me fâcher tout de bon de te voir si déraisonnable. C'est bien la peine d'aller aux eaux, de consulter tous les médecins du monde, de soigner sa santé, quand on fait en même temps tout ce qu'il faut pour la détruire.

— Ernest, ne te fâche pas, ne me regarde pas d'un air si sévère, pas *ce soir*, au moins, *ce soir*, entends-tu? »

Le mari se radoucit. « Oui, parce qu'il y a aujourd'hui trente-trois ans que tu es venue au monde, tu te crois le droit de faire l'enfant.

— Pardonne-moi encore cette fois. » Et Elise souriait, mais des larmes brillaient dans ses yeux.

« Oui, tu veux que je te laisse te conduire à ta guise, jusqu'à ce que tu deviennes tout à fait folle. Oh! que ne puis-je me débarrasser d'un seul coup de tous les romans et de tous les faiseurs de romans du monde! Tant que cette peste parcourra le monde, toutes les têtes seront tournées, à commencer par la tienne... Je t'ai trouvée éveillée, tant mieux, car j'étais capable de t'éveiller moi-même, uniquement pour te prouver que je découvre tout, et que tu ne peux pas même me cacher à quel point tu es devenue vieille... Tiens, voilà pour te punir.

— Oh! les œuvres de Walter Scott! Et une magnifique édition, encore! Oh! merci, merci, mon bon, mon excellent Ernest! Mais tu es un singulier législateur; tu encourages les abus que tu cherches à réprimer.

— Ecoute, Elise: promets-moi de ne pas passer tes nuits à lire et à écrire. Pense-donc à combien de personnes ta vie est précieuse. Crois-tu que je me serais fâché comme je viens de le faire si je ne t'aimais pas? Dans deux ans, Elise, quand nos enfants seront plus grands, et toi plus forte, nous irons passer un été en Norwége; tu respireras l'air des montagnes, tu verras les belles vallées, la mer, et cela te fera plus de bien que toutes les eaux minérales du monde. Mais viens, allons voir les enfants, nous ne les réveillerons pas. Je veux seulement mettre sous leurs oreillers quelques bonbons que j'ai apportés. »

Et les deux époux entrèrent ensemble dans la chambre des enfants, où couchait la fidèle Brigitte, une vieille Finlandaise qui veillait sur eux comme un dragon sur des trésors. Ils dormaient comme dorment les enfants. Le lagmann passa sa main sur la tête frisée d'Henri, et

chaque petite fille reçut un baiser. Puis les parents retournèrent chez eux ; Elise se coucha et son mari s'assit devant la table à écrire, en dirigeant la lumière de manière à garantir sa femme. Elle s'endormit au petit frottement de la plume qui courait sur le papier. Deux heures sonnèrent, elle s'éveilla, et le lagmann écrivait encore. Peu d'hommes s'accordaient moins de repos, et en avaient moins besoin que le lagmann.

Le Candidat.

Le jour baissait. Les enfants jouaient dans le salon. Tout à coup on entendit une voiture s'arrêter à la porte de la maison. Ce bruit fit sur la troupe bruyante le même effet qu'un jet d'eau froide sur un essaim d'abeilles. La reine de l'essaim, la sage Louise, se pencha bien vite à la fenêtre, et les quatre autres petites filles se groupèrent autour d'elle pour voir le nouveau venu, qui sauta légèrement hors de la voiture. Elles ne purent distinguer s'il était jeune ou vieux, mais elles virent le lagmann s'avancer sur le seuil de la porte, lui secouer cordialement la main, faire prendre ses bagages, qui consistaient en une petite malle de mesquine apparence, et l'introduire dans la maison. Les enfants se jetèrent alors sur les genoux, sur les épaules, au coude leur mère, et lui dirent, sur tous les diapasons imaginables, depuis les chuchotements jusqu'aux tons les plus élevés, que c'était bien certainement le précepteur qui arrivait. Elise, qui recevait des visites en ce moment, s'efforçait de calmer cette agitation par des sourires, des « oui, oui, c'est bon, » distribués à droite et à gauche. Louise se remit la première, et, s'apercevant qu'elle avait oublié un instant sa dignité, elle s'assit tranquillement parmi les grandes personnes. Les autres enfants se rassemblèrent dans un coin, en parlant tout bas. Pétréa surtout était fort préoccupée, et l'on voyait souvent son nez s'avancer hors du groupe.

Le lagmann avait fait dire à sa femme que le candidat était arrivé et qu'il faisait sa toilette. Un moment après, un autre messager vint demander un fer à friser.

Le fer à friser, et une heure entière qui s'écoula, donnèrent beaucoup à penser à Elise, dont le nez, il faut l'avouer, se tourna plus d'une fois du même côté que celui de Pétréa.

Enfin on entendit un pas d'homme; la porte s'ouvrit et laissa voir une chaussure irréprochable, une jambe bien faite, une taille élégante, quoiqu'un peu ramassée, et enfin un visage jovial, annonçant une vingtaine d'années, le tout, habit et coiffure, à la dernière mode. C'était le candidat. Il jeta un regard sur son pied d'abord, puis sur la maîtresse de la maison, et s'avança vers elle avec aisance, en lui adressant un sourire qui laissa voir des dents magnifiques. Un parfum d'eau de Portu-

gal se répandit dans le salon. Le lagmann, qui venait après, et qui, par sa tenue et ses manières, formait un parfait contraste avec le nouveau venu, présenta « M. Jacobi. » On échangea quelques mots de politesse. Les enfants, quittant leur coin, vinrent faire leurs plus belles révérences, et l'on s'assit. Henri regarda son futur gouverneur d'un air joyeux et amical ; Louise fit un salut plein de réserve et sauta en arrière quand le candidat voulut l'embrasser, et Pétréa, le nez en l'air, le regarda avec une mine impertinente. Le candidat secoua la main à tous les enfants, et leur demanda leurs noms, tout en arrangeant ses cheveux devant la glace.

« Voilà un singulier personnage pour donner des leçons à nos enfants, se dit Elise avec inquiétude ; c'est un fat, un fat achevé. Comment l'évêque a-t-il pu nous le recommander ? Il passera tout son temps au miroir et à sa toilette. Le voilà qui rit pour montrer ses belles dents. Bon ! encore une séance devant la glace. Il est fou ! »

Elise chercha à rencontrer les yeux de son mari ; mais celui-ci détournait la tête d'un air un peu embarrassé et mécontent. Le candidat, au contraire, paraissait fort à son aise ; il se tournait sur son fauteuil d'un air dégagé, croisait ses jambes, et jetait des regards observateurs sur trois dames qui étaient venues faire visite. La plus âgée paraissait avoir un peu au delà de la quarantaine ; l'expression de sa figure était calme et franche. Elle travaillait assidûment à un ouvrage de broderie. Les deux autres n'avaient certainement pas atteint leur vingtième année ; l'une était blonde, pâle, et l'autre une jolie brune : toutes deux aimables et gaies. On présenta le candidat à M[lle] Evelina Berndes et à ses pupilles, M[lles] Laura et Karine. Laura tenait sur ses genoux la petite Gabrielle, et s'amusait à la couvrir de fleurs et à lui mettre son collier et ses bracelets. Ce tableau gracieux attirait principalement l'attention du candidat. Bientôt la conversation s'établit. Il en fit tous les frais, et parla d'une manière intéressante de plusieurs professeurs célèbres de l'Université, qu'il venait de quitter. Il s'exprimait avec facilité et agrément. Elise nomma un homme illustre, et dit qu'elle aurait voulu le connaître, ou, au moins, avoir une idée de sa figure. « J'ai fait dernièrement un petit portrait de lui, » répondit le candidat. Et, à la prière d'Elise, il s'empressa d'aller chercher son portefeuille, qui contenait des portraits et un grand nombre de paysages. Ces dessins, exécutés avec un certain talent, firent plaisir. On y retrouva plusieurs figures connues, et enfin le portrait du dessinateur lui-même. Les enfants étaient enchantés ; ils se pressaient autour de la table, et le candidat, pour satisfaire leur curiosité, les prenait sur ses genoux, leur montrait tout, et paraissait surtout occupé de les amuser. Pour eux, ils le traitaient déjà en ami intime, à l'exception, toutefois, de Louise, qui se

croyait encore obligée d'être fière et digne. Les enfants admirèrent surtout un dessin à la sepia représentant une jeune fille à genoux devant un tombeau, y déposant sa lyre, et le couvrant de fleurs. Pétréa ne pouvait détourner ses yeux de ce dessin, que le candidat lui-même regardait avec une bienveillance toute paternelle, et qu'il paraissait considérer comme la perle de sa petite collection.

Ordinairement, au coup de huit heures, la bande des enfants se retirait, conduite par Louise. Pour fêter ce jour, ils obtinrent la permission de souper avec leurs parents. La perspective d'une soirée entière passée au salon, la présence de leur ami le candidat, les dessins, tout concourait à augmenter leur agitation. A table, Pétréa eut la hardiesse de proposer à Jacobi de tirer au sort la jeune fille à la lyre, et, si le sort la favorisait, d'offrir à l'auteur, comme dédommagement, un dessin de sa composition. Louise secoua sa petite tête d'un air sévère, et la mère s'opposa très-sérieusement à l'exécution du projet. La pauvre Pétréa devint toute rouge; mais le candidat, après le premier moment de surprise, adopta joyeusement l'idée de la petite fille : le dessin fut tiré au sort, et échut en partage à Pétréa, qui poussa des cris de joie. Après souper, les parents voulaient intervenir de nouveau; mais Jacobi insista, et le traité fut maintenu. Pétréa, heureuse entre tous les mortels, emporta son dessin en triomphe; mais elle essuya en chemin une remontrance maternelle qui mêla quelques larmes à sa joie.

Cependant le candidat, par sa bonté et par sa complaisance, avait fait du chemin dans le cœur des parents.

« Qui sait? disait Elise à son mari. Il a beaucoup de défauts, mais il a aussi des qualités. Il se corrigera peut-être. Je le crois essentiellement bon; sa figure, son son de voix, sa manière de parler l'annoncent; mais je veux qu'il se défasse de cette manie de se regarder toujours dans la glace.

— Pour moi, répondit le lagmann, j'ai confiance en mon ami l'évêque, et je crois que ce garçon-là a son mérite. Avec le temps, nous le guérirons de sa présomption et de sa fatuité. Fais en sorte, je t'en prie, chère Elise, qu'il soit ici comme chez lui. »

De leur côté, les enfants, tout en se déshabillant, se communiquaient aussi leurs remarques sur le candidat. « Je le trouve bien plus beau que notre père, disait la petite Pétréa.

— Et moi, répondit Louise en la reprenant, je crois que personne n'est aussi parfait que notre père.

— Certainement, excepté maman, cria Eva du fond de son petit lit.

— Ah! je l'aime tant, reprit Pétréa. Il m'a donné une si belle image! Savez-vous comment s'appelle cette belle demoiselle à la lyre? Elle

s'appelle Rosa. Je m'en vais vous raconter une grande histoire sur elle. Il y avait une fois... »

Toutes les oreilles se dressèrent, car Pétréa avait une réputation comme conteuse d'histoires. Louise s'abstint soigneusement de toute marque d'approbation; pourtant le récit fut assez intéressant pour tenir le petit auditoire éveillé jusqu'à minuit.

« Il faudra certainement renouveler la provision de confitures, » pensait un jour Elise en voyant les énormes portions qui se succédaient sur l'assiette de Jacobi. Mais, le soir, Jacobi se laissait tirer les cheveux par la petite Gabrielle, il jouait avec les enfants et savait les instruire tout en jouant; il donnait à leurs jeux un intérêt et une signification. « Qu'il mange des confitures tant qu'il voudra, dit alors Elise; j'aurai soin qu'il n'en manque pas. »

Mais ce que le candidat gagnait d'un côté, il le perdait souvent de l'autre. Brigitte, la vieille femme de charge, commença à faire la mine. Elle garda le silence pendant quelques jours, mais, un soir, elle alla vers sa maîtresse, en pinçant la bouche et en ouvrant les narines. « Il faudra que Madame ait la bonté de donner à la cuisinière une fois plus de café qu'à l'ordinaire, du train dont nous allons. Ce Monsieur, le gouverneur, en avale!.... » Le lendemain, nouvelles plaintes. « Quel amateur de biscuits! J'ai rempli hier la corbeille, et il en reste trois aujourd'hui! Et le pot de crême, que je trouve vide tous les matins!

— Eh bien, tant mieux, s'il l'aime, » répondit doucement Elise, et elle parla d'autre chose.

Un autre jour Brigitte disait d'un air refrogné: « Je demanderai à Madame la clef de la boîte au sucre.... Je crois que ce monsieur pourrait se nourrir de sucre: il en met au moins vingt morceaux dans sa tasse... Que le Ciel nous aide! »

Brigitte avait son franc parler dans la maison, car elle y avait vieilli, elle avait porté Elise dans ses bras, et elle était pour les enfants une bonne incomparable. Mais il fallait couper court à ces plaintes qui revenaient si souvent, et Elise répondit d'un ton sérieux: « Ma bonne Brigitte, laisse-le boire et manger à sa fantaisie; qu'il emploie, s'il veut, une livre de sucre et de café par jour, pourvu qu'il soit, comme je l'espère, un bon maître pour mes enfants. »

Brigitte s'éloigna en grommelant. « Oui, oui, on veut que la vieille Brita se taise..... Il mange du sucre et du biscuit, et il ne veut pas de poisson salé... Nous verrons comment tout cela finira..., etc., etc. »

Cependant l'insouciant candidat, sans se douter des nuages qui s'amoncelaient sur sa tête, passait doucement son temps, et chaque jour venait confirmer les espérances d'Elise. Son caractère était doux et aimable, et il donnait ses leçons à merveille. Les enfants l'aimaient de tout

leur cœur et lui obéissaient avec empressement, ce qui ne les empêchait pas de lui jouer force tours pendant les récréations : Pétréa surtout montrait dans ce genre une grande fécondité d'imagination. Le candidat, en pareil cas, se conduisait admirablement et se divertissait lui-même de la joie délirante que faisaient éclater les enfants quand, à table, il trouvait sous sa serviette un peloton de fil ou une balle au lieu d'un œuf à la coque, ou lorsque, voulant mettre son chapeau, il le trouvait rempli de soldats de plomb, de cailloux, d'allumettes ; et, bien que ces surprises revinsseut souvent, l'étonnement du candidat était inépuisable. On comprend donc l'attachement que lui portaient les enfants.

Trois semaines s'étaient écoulées depuis l'arrivée de Jacobi. Elise reconnaissait son mérite, mais elle voyait qu'à son titre de candidat il en fallait ajouter un autre, celui d'*avocat général* (elle voulait dire par là avocat disposé à accepter toutes les causes et à soutenir toutes les thèses). En effet tous les sujets, toutes les questions, tous les systèmes, depuis le libre arbitre et la prescience divine jusqu'aux principes généraux de la science culinaire, donnaient lieu à des discussions fort animées, dans lesquelles il soutenait le pour et le contre avec un égal talent. Aussi, dans une lettre d'Elise à Cécile se trouvait le passage suivant destiné au candidat :

« ..... Je conviens que son caractère est facile et agréable, mais il n'en est pas moins ennuyeux quelquefois par son amour pour les subtilités et par l'entêtement qu'il apporte dans la discussion. Puis, comme sur certains sujets abstraits, personne, dans la maison, ne peut se mesurer avec lui, je crains qu'il ne finisse par se croire un prodige de lumière métaphysique ; or, il en est bien loin, je crois, car son talent consiste bien plus à embrouiller qu'à éclairer, à détruire qu'à édifier. Ernest n'aime guère les subtilités, et quand le candidat commence à mettre en doute ce qu'il y a de plus certain, de plus évident (qu'y a-t-il de certain et d'évident ? dirait le candidat, s'il voyait ce que je t'écris là), il s'impatiente, hausse les épaules et s'en va, me laissant le soin de soutenir une discussion dont j'aimerais beaucoup à sortir avec honneur. Mais, après m'être défendue vaillamment pendant quelque temps, je me laisse souvent battre avec des mots savants et des sophismes. Alors je m'enfuis, et je laisse le candidat maître du champ de bataille, et persuadé que je n'ai rien à lui répondre. Il me faudrait du renfort, autrement ce jeune homme prendra une trop haute opinion de lui-même.

« Il m'a promis pour ce soir un nouveau sujet de discussion ; il me prouvera, dit-il, que tout est pour le mieux dans le monde. Je suis un peu curieuse de l'entendre développer ce système, qui a toujours de l'intérêt pour moi, car il me rappelle notre jeune temps, Cécile, ce-

temps où nous aimions à laisser jouer notre imagination sur les questions les plus sérieuses, où la vie, sa source, son but, n'étaient pour nous qu'un sujet de gracieuses rêveries. Je les ai oubliées, ou peu s'en faut, ces créations de notre jeunesse. Si j'allais en retrouver quelque chose dans la théorie du candidat... »

Ici Elise fut interrompue par les enfants, qui demandaient la permission d'aller jouer et d'emmener la petite Gabrielle. La permission accordée, avec les recommandations d'usage, Elise prit son ouvrage, et le candidat, qui était entré en même temps que les enfants, s'assit devant elle avec l'air grave d'un professeur dans sa chaire. Il avait déjà toussé deux ou trois fois et allait prendre la parole, quand il fut interrompu par un aboiement aigu, suivi immédiatement d'un : « Votre servante très-humble. » En même temps on vit entrer une personne de haute taille, tenant sous son bras un petit barbet blanc. Elle s'arrêta, salua avec dignité et roideur, puis s'avança. Nous lui consacrerons un chapitre.

La Maréchale de la cour.

Il y a partout une aristocratie. Depuis les êtres les plus nobles jusqu'aux créatures les plus humbles, depuis les rangs des armées célestes, qui reconnaissent pour chefs les séraphins et les chérubins, jusqu'aux pauvres volatiles de nos basses-cours, qui baissent pavillon devant l'oie aux larges ailes, tout, dans ce monde, est partagé en grands et en petits. L'excellente ville de X., où habitait la famille Frank, ne faisait point exception à la loi générale, et la maréchale de cour Gunilla W., sœur du gouverneur de la province, était incontestablement une des dames les plus considérables de l'endroit. Elle logeait dans la même maison que les Frank ; elle occupait le premier étage, les Frank le second, et Mlle Evelina Berndes le rez-de-chaussée. La maréchale avait été à la cour pendant toute sa jeunesse ; là elle avait passé plus d'un jour dans la contrainte, et plus d'une nuit à faire elle-même les robes qui devaient paraître le lendemain et dissimuler sa gêne, car Mlle Gunilla était pauvre, mais il fallait qu'on l'ignorât, et pour rien au monde elle n'aurait laissé échapper une plainte ou accepté une offre.

Son extérieur était peu avantageux, mais son âme forte et sereine. Elle avait alors une vieille tante qui lui répétait souvent : « Mange et tu engraisseras ; grasse, tu seras belle ; belle, tu te marieras. » Mlle Gunilla n'en mangea pas un morceau de plus, aussi elle n'engraissa ni n'embellit, ce qui ne l'empêcha pas d'être aimée de tout le monde, et, en particulier, d'un jeune et riche chambellan, qui sut aussi gagner son cœur et qui l'épousa. Plus tard, et bien qu'elle fût devenue Mme W.,

ses amis continuèrent à l'appeler dame Gunilla, liberté que nous prendrons aussi quelquefois.

Peu de temps après leur mariage, M. W. tomba gravement malade, et le mal fut déclaré incurable. Sa femme s'éloigna alors du monde, et fut pendant trente ans une garde-malade fidèle et affectueuse. Elle eut beaucoup à souffrir et à supporter, et elle fut toujours calme parce qu'elle était forte. Les yeux de son mari s'étaient affaiblis et ne pouvaient soutenir l'éclat du jour ; elle apprit à travailler dans l'obscurité. Elle broda ainsi un grand tapis. « J'ai brodé bien des larmes dans ce tapis, disait-elle un jour que par hasard elle parlait d'elle. » Les facultés du malade avaient baissé ; il eut pendant longtemps l'idée fixe de se croire sur le bord d'un précipice ; mais quand il tenait la main de sa femme il se rassurait. Ainsi, de mois en mois, sa vie entière s'écoulait auprès d'un lit de douleur. Enfin la tombe s'ouvrit pour le pauvre malade ; il y descendit paisiblement, avec confiance et espoir, et en rendant grâce à sa femme des consolations qu'elle avait su apporter à une vie de souffrances. A la mort de son mari, seule, isolée, déjà d'un âge mûr, elle crut un moment, disait-elle, qu'elle serait aussi inutile ici-bas qu'un vieil almanach ; mais elle surmonta son découragement, s'arrangea une existence convenable et retourna dans le monde qu'elle continua à voir, d'abord malgré elle, puis parce qu'elle s'y trouva bien. A mesure que les années s'écoulaient, sa gaieté augmentait, et elle montrait un esprit original qu'on ne lui aurait pas soupçonné dans ses jours de solitude. « Le Seigneur dispose tout pour le mieux, » disait-elle toujours, et toute sa conduite était la conséquence de ce principe ; mais un autre sentiment donnait de la douceur à ses paroles, à son expression, à ses manières, et la rendait aimable, toute vieille et laide qu'elle était. Comme le soleil, après son coucher, laisse sur la terre une lumière plus douce et plus paisible, ainsi la mémoire d'une personne qu'on a aimée, et à laquelle on s'est dévoué, exerce sur l'âme une salutaire influence. Dame Gunilla resta toute sa vie sous l'empire de ce sentiment, et quand elle parlait de son mari, ce qui lui arrivait rarement, le souvenir des souffrances qu'il avait endurées si longtemps, et auxquelles elle avait pris tant de part, donnait à ses traits et à sa voix une expression de mélancolie d'autant plus touchante qu'elle ne lui était pas habituelle. Elle aimait à rendre les autres heureux et sa bienfaisance était inépuisable. Quand un jeune ménage se trouvait dans la gêne, quand un jeune homme faisait des dettes, dame Gunilla ouvrait sa bourse, et cela sans que personne s'en doutât. Elle n'était pas sans défauts, cependant, comme on le verra plus loin ; mais nous nous contenterons, pour le moment, de donner son portrait. Elle avait de cinquante à soixante ans ; elle était grande, droite, bien faite, pas trop maigre, quoi qu'en dît Jé-

rémie Munter; le teint jaune, le nez menaçant, la bouche enfoncée, le front noble et bien garni de boucles grises. Elle avait encore de belles mains, et savait balancer avec grâce à une certaine distance de son nez une prise de tabac, tenue délicatement entre le pouce et l'extrémité effilée de l'index, pendant que, les coudes appuyés sur les bras de son fauteuil, elle donnait des conseils, des directions, ou faisait une leçon à quelqu'un; car c'était une de ses faiblesses de croire qu'elle savait tout. Pendant sa longue réclusion, elle avait perdu peu à peu l'habitude de la toilette; aussi ses vieilles robes de soie dont la ouate se montrait par plus d'un trou, ses fichus piqués, ses grands bonnets à rubans pleins de tabac étaient un supplice pour l'élégante Elise. Avec tout cela, dame Gunilla avait un certain air, et, en dépit de ses robes déchirées et de ses rubans tachés, elle exerçait par son caractère, son rang, sa fortune, une très-grande influence sur la partie la plus distinguée de la société de la ville. Elle prétendait être un peu parente d'Elise, qu'elle aimait beaucoup, et à qui elle donnait souvent des conseils pour l'éducation de ses enfants (la maréchale n'en avait jamais eu). Aussi, dans la ville, quelques femmes accusaient Elise d'avoir un faible pour les gens de qualité et lui en faisaient un crime. Dame Gunilla avait dans le ton et les gestes quelque chose d'original et de très-prononcé; elle faisait de grandes révérences, et saluait d'un air digne et mesuré.

Revenons maintenant à l'entrée de la maréchale chez Elise, qui courut à elle, la salua amicalement et lui présenta Jacobi. Celui-ci, en levant les yeux sur la maréchale, poussa un cri de surprise et de joie, saisit sa main, qu'il baisa avec respect, et exprima tout le bonheur qu'il éprouvait à la revoir.

« Eh! mon cher, c'est vous! s'écria la maréchale après avoir cligné ses petits yeux. J'en suis enchantée, c'est charmant!

— Comment! dit Elise tout étonnée, vous connaissez ma tante, Monsieur Jacobi? »

Le candidat eut l'air de vouloir commencer une explication; mais la maréchale lui coupa la parole, rougit légèrement, leva ses sourcils et dit : « Nous avons habité autrefois la même maison. » Puis elle demanda qu'on reprît la conversation qu'elle avait interrompue et qui paraissait si importante. « Si toutefois je ne vous gêne pas, ajouta-t-elle. — Non, assurément, » répondit le candidat, toujours prêt, au moindre signe d'approbation, à rentrer à pleines voiles dans l'exposition de ses systèmes bien-aimés. Elise reprit son ouvrage, la maréchale tira un paquet de vieux galons d'or, qu'elle se mit à effiler; Jacobi toussa et prit la parole.

A.

(*La suite au numéro prochain.*)

UN PRÉTENDANT
A LA COURONNE DE FRANCE
AU XIV[e] SIÈCLE.

Combien y a-t-il de personnes, même parmi les érudits de profession, qui aient entendu parler de GIANNI GUCCIO DI MINO DI GIERI BAGLIONI, prétendant à la couronne de France au milieu du XIV[e] siècle? Néanmoins, les droits de ce *Duc de Normandie* du moyen âge furent reconnus, dans le temps, par plusieurs princes et seigneurs, entre autres par le roi de Hongrie Louis I[er], neveu de la reine Clémentine, laquelle était femme de Louis X, surnommé le Hutin, et mit au monde Jean I[er], dit *le Posthume*. Selon la tradition généralement reçue, l'enfant royal mourut au bout de quelques jours, ce qui fit passer le sceptre de France entre les mains de Philippe V, son oncle. Or, en opposition à l'opinion commune, il existe une lettre authentique de Louis I[er] de Hongrie, dans laquelle il affirme s'être assuré de l'existence du fils de sa tante, du *véritable héritier du royaume très-chrétien*. En conséquence, il supplie tous les rois, prélats, princes, ducs, comtes, barons, etc., de faire reconnaître « le seigneur Jean, dit Guccio, élevé dans la ville de « Sienne, mais né du seigneur Louis X[e], roi de France, et de la reine « Clémentine, d'heureuse mémoire. »

Sans doute, la circulaire du roi de Hongrie Louis I[er] ne suffit pas pour changer les idées admises depuis si longtemps sur un point de notre histoire nationale, et celui qui écrit ces lignes ne se range nullement du côté du prétendant; mais, ne fût-ce qu'à titre de curiosité d'antiquaire, un pareil document mérite attention, d'autant plus qu'il n'a pas encore été imprimé en France. Toutefois, ce n'est pas cette pièce même que nous voulons offrir à présent au public[1] : nous avons à lui communiquer un récit plus intéressant, composé d'après les ar-

[1] Le texte de la lettre du roi de Hongrie trouvera sa place dans les pièces justificatives annexées à la traduction de *Rienzi et Rome à son époque*. L'auteur de cet ouvrage

chives de Sienne dont la circulaire en question fait partie. Ce récit forme un épisode naturel et attachant dans l'ouvrage de Félix Papencordt, jeune écrivain allemand, couronné, en 1835, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pour un excellent mémoire sur la *Domination des Vandales en Afrique*. Ses recherches sur Rienzo ayant amené l'auteur à consulter les archives de Sienne, il trouva dans ce recueil les traces d'un autre personnage historique non moins aventureux, *Gianni Guccio di Mino di Gieri Baglioni*, surnommé Re Giannino, sur lequel Rienzi exerça une influence décisive. Voilà l'histoire, ou, si l'on veut, le roman peu connu des lecteurs français, que nous leur présentons aujourd'hui.

Parmi nos historiens, deux seulement, Baluze et Daniel, parlent de Guccio, mais d'une manière tellement succincte qu'on voit bien qu'ils manquaient de renseignements. Le premier (*Histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, Paris, 1708, t. I, p. 222), et l'autre, dans son *Histoire de France* (Paris, 1713, t. II, p. 603), se bornent à dire qu'un nommé Jean Gouge, habitant de Sens, osa se faire proclamer roi de France, en 1361 ; qu'il nomma Jean du Vernay, gentilhomme anglais, son lieutenant général pour tout le royaume, et fut fait prisonnier par Mathias Gesualdo, sénéchal de Provence, lequel l'envoya au roi et à la reine de Sicile. Le seul document que citent ces deux auteurs est une lettre d'Innocent VI, écrite au mois de mai 1361, et qui a été publiée pour la première fois en 1717, par les Bénédictins Durand et Martène, dans leur *Thesaurus Novus Anecdotorum*, t. II, p. 924[1]. Comme on a déjà dû le remarquer, Baluze et Daniel confondent Sens avec Sienne, et ceci est une preuve de plus de l'insuffisance de leurs renseignements sur le personnage qui nous occupe ; c'est peut-être aussi une preuve du peu d'importance qu'obtint en France le prétendant, lorsqu'il y vint réclamer le trône occupé par Philippe V.

Quoi qu'il en soit, l'office de rapporteur impartial nous oblige à dire que, longtemps avant les deux historiens cités tout à l'heure, un homme d'une science et d'un esprit remarquables, Jean-Jacques Chifflet, racontait tout au long l'histoire de Guccio, en indiquant avec précision les sources dans son curieux ouvrage intitulé *Lumina Salica*. A la vérité, Jean-Jacques Chifflet, écrivant dans l'intérêt de la maison d'Es-

remarquable, Félix Papencordt, né à Paderborn en 1812, a été enlevé par une fièvre typhoïde, le 17 avril 1841, à l'âge de vingt-neuf ans. La traduction de *Rienzi*, qui doit paraître prochainement chez Périsse, contiendra une notice biographique sur Papencordt.

[1] Voici la suscription de la lettre du Pape : *Ad Ludovicum regem et Johannam reginam Siciliæ, de quodam Johanne Guga, cive Senensi, qui se regem Franciæ prædicabat.* On lit à la fin la date suivante : *Datum Avenione, XVI calendas maii.*

SUPPLÉMENT

pagne, emploie uniquement l'histoire de Guccio comme un moyen d'attaque contre la dynastie française, et il ne se met pas en peine de discuter lui-même d'une manière critique la vérité de son récit[1].

Nous mentionnons seulement pour mémoire quelques lignes de la *Biographie universelle*, signées Saint-Prosper (article Gouge), et qui ne sont qu'une simple reproduction des passages déjà indiqués de Baluze et de Daniel. Du reste, dans aucun dictionnaire biographique français, ni dans Bayle, ni dans Moreri, ni dans Bouillet, nous n'avons trouvé ce prétendant Guccio sous un nom quelconque. Quant à la chose en elle-même, il n'y a probablement pas de plus sage conclusion à prendre aujourd'hui que celle qui se trouve dans une réponse faite, en 1651, au livre de Chifflet, par J.-A. Tenneur : « ..... Il est certain que le fait « est fort incertain, et qu'on ne peut guère, pour ne pas dire point du « tout, savoir la vérité sur ce sujet, tout dépendant de la crédulité de « narrateurs qui n'administrent pas de preuves[2]. » Si quelqu'un voulait avoir sur notre personnage mystérieux de plus amples détails que ceux qui sont contenus dans l'ouvrage de Félix Papencordt, il aurait à consulter une histoire *manuscrite*, en trois volumes in-4°, conservée dans la bibliothèque du Collége romain. Cette histoire, écrite au commencement du siècle dernier par Girolamo Gigli, savant de Sienne, a été composée d'après d'anciens manuscrits intitulés : *Istoria del re Giannino di Francia*, dont les bibliothèques Chigi et Barberini, à Rome, possèdent des exemplaires. En attendant, nous croyons suffire à la curiosité du plus grand nombre de nos lecteurs en leur communiquant l'extrait suivant de *Rienzi et Rome à son époque*[3].

[1] Voir pour les détails : *Historia mirabilis de Francorum Rege supposito : qui fuit primus effectus Salicæ legis in occidentali Francia objectæ pro successione regni.* Cette *Histoire merveilleuse* se trouve dans les œuvres complètes de Jean-Jacques Chifflet, sous le titre général de DIXIÈME LUMIÈRE SALIQUE. (*Joannis-Jacobi Chiffleti Opera politico-historica ad pacem spectantia.* Antverpiæ, 1650, in-fol., p. 278.)

[2] *Veritas vindicata adversus J.-J. Chiffleti vindicias Hispanicas, etc.* Paris 1651, in-fol. C'est à la page 115 que l'auteur a formulé son opinion en ces termes : « .... Certum est autem et eum esse incertissimum vixque resciri potuisse rei veritatem, ne « dicam impossibile omnino fuisse ut manifestaretur, cum scilicet tota ex narrantium « fide pendeat, nec ipsi ullam unquam probationem exhiberent. »

[3] « Après la mort du petit roi Jean, fils de Louis-le-Hutin, sa sœur Jeanne eut des « amis et des parents qui voulurent la placer sur le trône. Eudes, son oncle maternel « et duc de Bourgogne, était à la tête de ce parti, et la reine Clémence, sa belle-mère, « l'appuia. Philippe-le-Long, comte de Poitou, l'emporta cependant sur elle, et comment pouvons-nous juger maintenant des intrigues qui donnèrent gain de cause à ce « prince ? Ne doutons point qu'il ne s'y soit passé des affaires qui nous sont inconnues. « Il y en aurait même eu beaucoup plus qu'il n'y en a d'ordinaire dans ces conjonc- « tures, s'il fallait ajouter foi à un manuscrit italien qu'un ami de M. Rival vit à Rome « en 1712. Ce manuscrit porte que la reine Clémence ne fit courir le bruit de la mort

Louis X, surnommé le Hutin, était mort le 5 juin 1316, laissant enceinte son épouse Clémentine, fille du roi Charles Martel de Hongrie. Comme il n'avait pas d'autre héritier qu'une fille nommée Jeanne, née de sa première femme, son frère Philippe, comte de Poitou, en qualité de plus proche parent mâle, fut nommé régent du royaume. On décida également que, si la reine veuve mettait un fils au monde, l'oncle régnerait jusqu'à la majorité de celui-ci, et que, dans le cas contraire, il serait roi lui-même. Le 11, ou, suivant d'autres, le 15 novembre de la même année, la reine donna naissance à un fils qu'on baptisa sous le nom de Jean, mais qui mourut une huitaine de jours après, et fut enterré à Saint-Denis. Le régent, proclamé aussitôt roi de France et de Navarre, fut plus tard sacré comme tel. Le chanoine de Saint-Victor, auteur contemporain d'une vie de Jean XXII, raconte que la reine, à l'époque de ses couches, souffrait de la fièvre quarte, et que ceci fut cause de la prompte mort de son fils[1]. Au contraire, un autre récit, dont nous discuterons plus tard l'autorité, rapporte l'histoire suivante.

Quand le roi Louis fut mort, les grands du royaume nommèrent deux barons pour la garde de la reine, afin d'empêcher toute tromperie au moment de la naissance de l'enfant dont elle était enceinte. La reine ayant mis au monde un fils, le pays entier fut dans l'allégresse; mais Mathilde, comtesse d'Artois, qui était belle-mère du régent, éprouva un violent chagrin de voir le trône enlevé à son gendre. Elle résolut dès lors d'attenter à la vie de l'enfant royal, et elle répandit le bruit qu'il était faible et ne vivrait pas longtemps. Ceci fit naître des soupçons. Or, un jour que le petit prince devait être montré au peuple, la comtesse ayant réclamé l'honneur de le tenir dans ses mains, les deux barons revêtirent l'enfant de la nourrice des ornements royaux, et le remirent à Mathilde. La belle-mère du régent trouva moyen de faire tant de mal au prétendu héritier du trône, soit en le pressant outre mesure, soit en lui donnant du poison, qu'il mourut la nuit suivante. Les barons ne communiquèrent l'événement à personne, de peur d'exposer de nouveau la vie du véritable roi; mais, par de grandes promesses, ils déterminèrent la nourrice à l'élever comme son propre fils. Cette nour-

« de son fils que pour lui sauver la vie; que cet enfant fut transporté à Sienne par un « citoyen de cette ville qui lui laissa son nom et son bien, et que ce prince, ayant enfin « appris l'histoire de son oncle et de sa naissance, avait ensuite fait des efforts impuis- « sants pour se rétablir sur le trône de France. Tout cela paraît fort apocryphe. Mais il « est certain que la reine Jeanne n'avait qu'environ neuf ans lorsque la succession fut « ouverte, et il est presque certain que son père Louis mourut d'un violent poison « qu'on lui avait donné. Quels soupçons ceci ne fait-il pas naître? etc., etc. »

(*Bibliothèque anglaise*, par Armand de La Chapelle. Tome X, page 176.)

[1] Baluze, *Vitæ Pap. Avenionens.*, I, p. 116. — Félibien, *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denys*. Paris, 1706, p. 266.

rice s'appelait Marie, et était d'une noble famille des environs de Crécy. Elle vivait avec ses frères et sa mère dans le château paternel, lorsqu'un Siennois, nommé Guccio di Mino di Gieri Baglioni, chargé en France des affaires de commerce de son oncle Spinello Tolomei, avait fait connaissance de la jeune fille et l'avait épousée secrètement. Quoiqu'elle fût devenue enceinte, ses frères ne voulurent pas reconnaître le mariage : ils forcèrent, par de violentes menaces, Guccio à s'éloigner, et ils envoyèrent leur sœur faire ses couches aux environs de Paris, chez une abbesse leur parente, afin que personne ne connût le déshonneur de leur famille. Toutefois la chose s'ébruita, et Marie fut choisie pour nourrice du prince nouveau-né. Après l'événement dont nous avons parlé plus haut, elle était retournée auprès de ses frères avec l'enfant royal, qui passait pour son propre enfant, et qui portait le même nom de baptême. Bien que toute relation avec Guccio lui fût désormais interdite, celui-ci néanmoins voulait voir son fils, et demandait qu'on le lui envoyât à Paris. Marie s'y refusa plusieurs années de suite. Enfin, ne pouvant résister davantage aux instances de plus en plus vives de son époux, elle lui envoya l'enfant âgé de neuf ans et demi. Guccio retint son prétendu fils, et se hâta de le faire conduire à Sienne, où il fut élevé dans la maison du grand-père. Quand il eut achevé son instruction aux écoles bourgeoises de la ville, il entra d'abord dans la corporation des tisseurs de laine (*arte della lana*) ; plus tard il s'occupa du commerce des fers et d'autres négoces. Longtemps il resta pauvre, sa famille ayant été ruinée par la grande banqueroute des Tolomei. Cependant il devint administrateur de l'hôpital de Santa-Maria della Misericordia, et alors, grâce à d'heureuses spéculations faites avec l'excédant de la caisse, il gagna un capital qui lui permit d'entrer, comme associé, dans le commerce en grand des laines, des draps et du blé.

Gianni di Guccio (il était connu sous ce nom à Sienne) vivait comme un honorable bourgeois dont la probité et la piété étaient notoires, et la confiance de ses concitoyens l'avait plusieurs fois appelé aux fonctions municipales. En France, Marie et les deux barons, retenus par la crainte des gouvernants, n'osaient rien dire de la substitution qui avait eu lieu : néanmoins, le bruit que le roi Jean vivait encore circulait parmi le peuple. Enfin, au mois de juin 1345, Marie, près de mourir, envoya demander au couvent voisin son confesseur, qui était un ermite de la règle de Saint-Augustin, nommé Jordan, et, lui ayant avoué le sort du roi légitime, elle l'adjura de le chercher, de le faire connaître, et elle lui remit son testament à l'appui de sa déclaration. Marie mourut bientôt après. Le Père Jordan craignit de se mettre en danger, lui et son ordre, et il ne fit aucunes recherches jusqu'à ce qu'il eut appris que

Guccio était mort à Châlons-sur-Marne dans l'année 1340. Or, quand il reçut cette nouvelle, voyant la France approcher de plus en plus de sa ruine par les victoires des Anglais, par les révoltes et les dissensions intestines, par les tremblements de terre et les maladies contagieuses, il crut reconnaître dans tous ces fléaux la vengeance divine qui châtiait le royaume dont le véritable souverain vivait pauvre et inconnu dans une région étrangère ; sa conscience ne lui laissa plus de repos, et il résolut de chercher le roi que Dieu avait certainement prédestiné, d'une manière miraculeuse, à rétablir la paix dans son pays et à délivrer le saint sépulcre. Mais Jordan était vieux et faible : il confia donc le testament de Marie à un autre Frère nommé Antoine, lequel avait été plusieurs fois en Italie, et qui partit effectivement de France, au mois de juillet 1354, pour se rendre en Toscane. Déjà le nouvel envoyé était arrivé à Porto-Venere, port très-fréquenté de la côte de Gênes, lorsqu'il fut atteint d'une grave maladie.

Antoine avait précédemment entendu parler de Colà de Rienzo, de son installation à Rome, en qualité de tribun et de sénateur, et il le tenait pour un homme appelé de Dieu à de grandes choses. Il lui donna donc avis de sa mission, lui envoya le testament, et le conjura de mettre tout en œuvre pour découvrir le prétendu fils de Guccio. Ce message arriva à Rome le 17 septembre. Colà répondit qu'on lui avait déjà parlé à Avignon de l'échange clandestin de l'héritier de la couronne de France, et qu'il allait aussitôt faire commencer toutes les recherches possibles. Il expédia à Sienne un envoyé qui trouva Gianni di Guccio et l'invita à se rendre à Rome. Gianni ne voulut pas partir avant d'avoir entre les mains une communication écrite de Rienzo, et ce fut seulement après l'avoir reçue qu'il se mit en route. Il arriva le 2 octobre à Rome, descendit dans une auberge située sur le campo di Fiore, et alla immédiatement trouver Colà au Capitole. Le tribun le prit à part, l'interrogea sur sa destinée, puis, voyant que tout concordait avec le récit d'Antoine, il se jeta aux pieds de Gianni, et, après lui avoir révélé le secret de son origine, il le salua roi de France. En vain Gianni assura qu'il n'était qu'un simple bourgeois de Sienne, et ne voulait pas être autre chose le reste de sa vie ; Rienzo lui énuméra une foule de traits semblables, et le pressa si vivement que Gianni, lui-même convaincu, se déclara prêt, selon le conseil du tribun, à revendiquer son trône. Colà lui conseilla de tenir provisoirement la chose secrète, lui disant « qu'il allait prier le Pape, l'empereur et les autres princes de la chré« tienté d'envoyer à Rome deux fondés de pouvoir pour une grande « assemblée dans laquelle la naissance et les droits de Gianni seraient « proclamés. Le Pape et les autres souverains devaient, en outre, som« mer le chef actuel de la France de rendre le trône au maître légi-

« time, ou réintégrer celui-ci par la force. Rome était la tête du « monde, et il lui convenait d'examiner les droits de chaque souve- « raineté et de détruire l'injustice dans le royaume de France, d'autant « mieux que le premier roi de ce pays avait été un Romain [1]. » En même temps, Rienzo lui remit un sceau formé sur le modèle du sien : au milieu était le soleil, et à l'entour douze rayons et douze étoiles pour désigner les douze pairs de France. Le lendemain il rendit à Gianni beaucoup d'honneurs, puis il lui donna une double copie du document relatif à sa naissance, avec une lettre pour le légat Albornoz, qui était encore à Monte-Fiascone. Il l'engagea vivement à se rendre auprès du légat et à le prier, au nom du tribun, d'envoyer aussitôt des troupes à Rome, car il savait que l'on travaillait de tous côtés contre lui, et si le cardinal ne venait à son aide, il ne pouvait manquer de succomber sous les efforts réunis des Colonna et de la noblesse romaine. Guccio lui-même, ajoutait-il, n'était pas en sûreté auprès de Rienzo. Le 4 octobre, au matin, Gianni alla faire ses adieux au tribun, et, après avoir prié dans l'église de Saint-Pierre, il se dirigea vers la route de Monte-Fiascone. A la porte, un soldat de Sienne qui le reconnut lui conseilla de s'éloigner en toute hâte parce qu'on avait vu qu'il était lié avec le tribun, et que celui-ci allait infailliblement être renversé, les Colonna ayant déjà dans Rome plus de deux cents fantassins à leur service. Gianni retourna encore une fois auprès de Rienzo, lui rapporta ce qu'il venait d'entendre, puis le conjura de quitter le Capitole et de se mettre en lieu sûr jusqu'à ce que les secours du légat fussent arrivés. Colà s'y refusa, et pria seulement Gianni de hâter son voyage. Celui-ci marcha, en effet, toute la nuit, et il était déjà le jour suivant, vers midi, à Monte-Fiascone. Albornoz, ayant lu la lettre du tribun, chargea André Salmoncelli, son principal lieutenant, de tenir les troupes prêtes à partir pour Rome. Déjà tout était disposé, lorsque le légat, appelé à Orvieto par le parti pontifical, se rendit dans cette ville. Gianni s'y rendit aussi avec la suite d'Albornoz, et deux ou trois jours après on reçut la nouvelle de la chute et du meurtre de Rienzo.

Quand Guccio eut appris la mort de Colà, il retourna à Sienne et y reprit le train de vie d'un simple bourgeois. Il ne confia même son secret à personne, excepté au frère Dominicain Bartholomeo Mino, son confesseur, connu pour sa piété. Celui-ci lui conseilla de se taire et d'attendre le moment favorable, que le Ciel saurait bien envoyer. Deux années s'écoulèrent ainsi, et Gianni remplissait les fonctions d'administrateur des deniers municipaux, lorsque, le 9 octobre 1356, la nouvelle arriva à Sienne de la défaite des Français auprès de Poitiers.

[1] Vraisemblablement Rienzo veut parler ici d'Ægidius, auquel les Francs se soumirent, comme à leur roi, en 457, après avoir expulsé Childéric.

de la prise du roi Jean par les Anglais, et de la captivité des principaux princes et seigneurs du royaume. Fra Bartholomeo était précisément alors au milieu d'une réunion de bourgeois et de nobles, qui tous s'étonnaient du malheureux destin de la famille royale de France, autrefois si brillante, et maintenant précipitée de malheur en malheur depuis quelques années et menacée d'une ruine complète. Tout à coup le frère Dominicain se lève, remercie Dieu, et dit que les droits du légitime souverain commencent à être reconnus. Pressé par les assistants, il leur raconte l'histoire de leur concitoyen, leur montre une copie du testament de Marie, et plusieurs nobles et négociants de l'assemblée, qui avaient été en France, se rappellent y avoir entendu dire quelque chose de semblable.

Le lendemain la ville entière fut instruite de ce qui s'était dit dans la réunion : de toutes parts on souhaitait bon succès à Gianni, et l'on félicitait Sienne d'avoir élevé dans ses murs un roi de France. Gianni nia d'abord la vérité du fait; mais des renseignements conformes au récit de Fra Bartholomeo arrivèrent de divers côtés. Enfin, les deux moines Antoine et Jordan, qui avaient quitté la France par crainte et entrepris un pèlerinage au saint sépulcre, écrivirent de Palerme aux autorités civiles, ainsi qu'à l'évêque de Sienne et à Guccio lui-même, et confirmèrent tout ce que l'on savait déjà. On résolut alors, dans le grand conseil de la ville, d'aider Gianni de toute manière, et six des principaux habitants furent choisis pour lui servir de conseillers, pour travailler à faire reconnaître ses droits à l'étranger, et pour expédier, aux frais de la caisse municipale, selon qu'il le jugerait à propos, des messages et des lettres. Ces conseillers résolurent de communiquer l'affaire au Pape et à l'empereur, aux rois de Naples, de Hongrie, d'Angleterre et de Navarre, et aux vingt-sept membres des trois états qui gouvernaient alors la France. Mais avant tout ils trouvèrent convenable de s'adresser aux Romains et de les engager à écrire aussi de leur côté, parce qu'on les croirait plus facilement, leur tribun et sénateur ayant donné le branle à l'affaire. Fra Bartolomeo fut envoyé à Rome, et il y arriva le 7 avril 1357. Le Dominicain exposa les faits devant Pietro Colonna et Niccolo di Riccardo Annibaldeschi, sénateurs en fonctions à cette époque, et en présence du grand conseil de la ville. Tous furent convaincus de la vérité des prétentions de Gianni, et ils écrivirent les lettres demandées, au nombre de sept, lesquelles furent portées le 6 mai à Sienne. Les conseillers de Guccio le firent conduire pour sa sûreté personnelle dans une place forte, où on lui rendit les honneurs royaux, et ils se chargèrent de poursuivre activement les autres mesures prises pour le faire reconnaître. Mais alors c'étaient surtout les Siennois et les Florentins qui faisaient le commerce de l'Italie avec la

France. Or, les négociants de Sienne, alarmés pour leurs intérêts, et craignant de les compromettre s'ils soutenaient le prétendant à la couronne du royaume très-chrétien, surent prendre le dessus dans le pouvoir municipal : les six conseillers furent destitués de leur office, et on abandonna Guccio à son sort.

Celui-ci, qui portait dans la ville le surnom de *Rè Giannino*, crut ne plus pouvoir reprendre son premier état, depuis que le bruit de sa naissance était généralement répandu, et il s'appliqua lui-même à faire valoir ses droits avec d'autant plus d'ardeur qu'on lui envoyait de divers côtés des offres de secours. Le roi de Hongrie, Louis Ier, neveu de Clémentine, reine de France, répondit à Gianni comme au roi légitime. Toutefois il ne put lui prêter pour le moment un concours actif, parce qu'il était à la veille d'une guerre avec les Russes et les Vénitiens. Le frère du roi de Navarre (celui-ci était alors prisonnier) se montra pareillement disposé à seconder Gianni, et fit des recherches sur son compte. Au contraire, les envoyés n'osèrent pas même remplir leur message auprès du Pape et des autres princes. Le prétendant se mit aussi en relation avec la grande compagnie alors commandée par le comte de Landau, et cette armée se déclara prête à le soutenir dans une tentative sur la France, quand elle aurait rempli ses engagements envers le comte de Montferrat et Oleggio Visconti de Bologne. Gianni résolut en conséquence d'aller provisoirement en Hongrie pour mettre tout à fait dans ses intérêts le chef de ce royaume, et ayant quitté Sienne le 2 octobre 1357, il arriva à Bude le 3 décembre. Mais des cabales de cour et de lointaines expéditions militaires furent cause qu'il ne reçut du roi Louis que de bonnes paroles et des lettres de reconnaissance, avec lesquelles il partit, et se retrouva à Sienne le 6 août 1359. Guccio avait pareillement noué des intelligences avec les juifs, alors persécutés en Hongrie, en Carinthie et en Autriche, et il reçut d'eux 50,000 florins d'or comptant, avec promesse de plus grosses sommes, à condition qu'il leur accorderait en France un séjour tranquille.

Dans sa lettre adressée à tous les rois, prélats, princes, ducs, comtes, barons, à toutes les villes et à leurs autorités, le roi de Hongrie déclare solennellement qu'il reconnaît la légitimité de Gianni, et que des recherches exactes lui ont confirmé la vérité de toutes les allégations du prétendant. Il prie donc tout le monde, au nom de l'amitié qu'on a pour sa personne, d'aider dans l'exécution de ses desseins le seigneur Jean, et il assure que lui, roi de Hongrie, regardera tout ce qui aura été accompli pour le véritable souverain de la France comme ayant été fait pour le bien de sa couronne et de son frère le plus cher. Les Siennois avaient reçu des premiers communication de cette circulaire : aussi Gianni ayant été nommé membre du conseil des Douze le 18 oc-

tobre 1359, son élection fut ensuite déclarée invalide, parce qu'il était le légitime héritier du roi de France, et l'on appuya cette décision précisément sur la lettre de Louis Ier de Hongrie. Guccio, privé de sa position à Sienne, poursuivit son entreprise suivant le conseil de ses amis; il remit à une autre époque un voyage à Naples, où il espérait également gagner son parent le roi Louis, et il voulut d'abord visiter le Pape. Le 31 mars 1360, il quitta Sienne pour la dernière fois, et se rendit par Gênes et Nice à Avignon. Il n'y vit pas le Pape en personne : toutefois il sut se concilier quelques cardinaux et prélats de la cour pontificale. Plusieurs villes de France et un certain nombre de seigneurs entrèrent en relation avec lui : il fit même un traité avec les bandes de mercenaires restées sans emploi depuis la paix avec l'Angleterre, et qui parcouraient le pays en le rançonnant; mais Gianni, n'ayant que l'esprit et les connaissances d'un simple bourgeois, fut trompé de mainte façon. Enfin, à la demande simultanée du Pape vivement pressé par les mercenaires et du roi de France qui avait mis sa tête à prix, il fut arrêté, le 7 janvier 1361, dans la forteresse de Saint-Etienne, par Matteo di Gesualdo, sénéchal de Provence. Le 19 février de l'année suivante, on le conduisit à Naples devant le roi Louis, suzerain de la Provence, et il mourut en prison dans cette ville, probablement dans la même année. Sa postérité vécut encore près de deux siècles à Sienne, sous le nom de descendants du *Rè Giannino*. Ils portèrent les trois lis de France au milieu des armes de la famille des Baglioni jusqu'en 1530, époque à laquelle mourut le dernier rejeton. Leur tombeau était à Sienne dans l'église de Saint-Dominique.

Léon BORÉ.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Nous sommes bien loin du temps où l'avocat Patru hasardait le premier, mais à huis-clos, son petit compliment de réception à l'Académie Française ; nous sommes bien loin du temps où Charles Perrault introduisait, par son exemple, l'usage d'un remerciement public du récipiendaire ; nous sommes bien loin enfin de ces temps où l'entrée officielle des académiciens n'était guère marquée que par d'humbles actions de grâces de l'élu, et l'inévitable éloge du cardinal de Richelieu et du roi de France. C'était beaucoup alors si les plus grands esprits sortaient du cercle étroit de ces louanges convenues, et touchaient en passant à quelques questions littéraires en dehors de la personne académique dont ils recueillaient l'héritage. Les plus illustres génies du XVII[e] siècle n'osèrent aller au delà d'un remerciement délicat, élégant et bref. On cite surtout, au XVIII[e] siècle, les discours de réception de Voltaire et de Buffon, et encore se tinrent-ils dans les limites, bien que déjà fort agrandies, d'une thèse purement littéraire.

Et cependant existait dès lors la coutume, qui s'est perpétuée depuis, de mêler dans le temple académique les plus dignes représentants des lettres avec les principaux personnages des plus hautes situations sociales, comme pour faire à l'aristocratie du talent un honneur et une sorte de patronage public de son alliance avec l'aristocratie de la fortune, et joindre ainsi par la main les privilégiés de l'esprit avec les privilégiés de la naissance et du rang.

Aujourd'hui, la prise de possession du fauteuil académique, par la métamorphose des siècles, est devenue une solennité où la pensée et la parole n'ont plus de bornes assignables. Les hommes de lettres et les hommes publics sont toujours alliés et collègues. Mais, dans les révolutions qui nous ont troublés, il n'est guère d'écrivain dont le nom ne se puisse rattacher à quelque doctrine plus ou moins contestée

d'art, de morale, de religion, de philosophie, d'histoire ou de politique ; et, parmi les hommes publics, il n'en est guère non plus dont le souvenir ne se lie aux problèmes de législation, aux théories sociales qui ont tourmenté l'ère moderne, et souvent même aux actes les plus graves qui ont profondément ému notre époque de luttes.

En sorte qu'il devient difficile à l'académicien nouveau, en louant son prédécesseur, de ne pas être naturellement conduit à un ordre d'idées plus générales ; de même qu'il reste impossible au président académique, en parlant du mort et de l'élu, de se restreindre à une réponse simplement polie, et de ne point apprécier à la fois le mérite et la vie de l'homme qu'il félicite en le jugeant et de l'homme dont il recommence l'oraison funèbre.

De là le bureau de l'Académie se change en une sorte de tribune où les plus hautes questions doivent se débattre, où les plus ardents systèmes peuvent s'attaquer. Il n'y a d'autre limite à cette nécessité du temps présent que la mesure et le bon goût d'une assemblée choisie, qui sait mettre des ménagements et s'imposer des règles jusque dans la liberté. Ce sont ces libres solennités qui maintiendront la popularité de l'Académie Française bien plus puissamment que les palmes de ses concours, ses distributions de prix de vertu, et son perpétuel et inachevable dictionnaire.

Aussi est-il remarquable que les séances publiques de l'Académie Française acquièrent chaque jour un retentissement inaccoutumé, et qu'on s'en préoccupe non plus seulement comme d'une cérémonie, mais comme d'un événement. Il ne faut donc pas être surpris que l'opinion se soit inquiétée de la réception et du discours de M. Alfred de Vigny et de la réponse de M. Molé.

Bien que la vie de M. de Vigny soit demeurée honorablement et exclusivement littéraire, à l'écart des ambitions et des partis, et comme renfermée dans le sanctuaire de l'art, il appartient par ses poésies, par ses drames et ses romans, à cette école de novateurs hardis dont la libre imagination anima le temps de la Restauration et vint rendre systématiquement du mouvement, de la couleur, de l'imprévu, de la grandeur, de l'âme à la littérature usée de l'époque impériale. Cette école de rénovation ne produisit pas toujours des fruits également vigoureux et sains ; elle méprisa trop sans doute, dans son esprit de réaction, les beautés souveraines qui étaient avant elle ; mais nul esprit sérieux et juste ne peut méconnaître l'heureux élan qu'elle jeta dans la poésie lyrique, élégiaque, épique, dans l'expression des pensées intimes et des idées religieuses et spirituelles, dans la description et le sentiment des choses de la nature, et dans la région des études morales et historiques. Si elle se trompa en prétendant substituer au culte idéal de la beauté

humaine un système menteur de pure forme, et remplacer les chaînes artificielles et brisées de l'imitation antique par les chaînes nouvelles de ses théoriques et artificielles nouveautés, toujours est-il que son passage et ses essais furent féconds, même pour les intelligences qui ne consentirent pas à se faire les serfs de son tyrannique domaine, et qu'il serait bon de la louer encore quand elle n'eût fait que nationaliser parmi nous les beautés des littératures étrangères, et, par cette contemplation et cette comparaison seule, agrandir puissamment les horizons littéraires.

Comment M. de Vigny, l'auteur d'*Eloa*, de *Cinq-Mars*, de *Chatterton*, de *Stello*, de *Servitude et Grandeur militaires*, allait-il juger son prédécesseur à l'Académie, M. Etienne, le gai et spirituel auteur de *Joconde*, de *Cendrillon*, de *Gulistan*, de *Jeannot et Colin*, des *Deux Gendres*; le rédacteur du *Nain Jaune*, de *la Minerve* et du *Constitutionnel*; celui qui, avec tant d'autres, se trouva subitement changé de *serviteur* et de favori de l'Empire en *libéral* et en mécontent de la Restauration? Comment la manière élevée, rêveuse, solennelle, artistique, mais gênée peut-être par un peu de tension et d'appareil, allait-elle apprécier un disciple de Voltaire et du vieil esprit français, un esprit léger d'opéra comique, une plume facile et soudaine de politique quotidienne, une fécondité de bonne humeur qui pouvait descendre sans effort jusqu'aux couplets du *Caveau*, et qui salua la naissance du roi de Rome par une chanson dont le ton ne rappelle pas le moins du monde le ton de Béranger? Cela piquait naturellement la curiosité publique.

M. de Vigny, qui tient à l'âge moderne par ses succès, ses talents et ses inclinations, ne se montrerait pas sans doute un admirateur passionné de l'Empire et des lettres de l'Empire. Comment M. Molé, qui fut le jeune ministre de Napoléon, et dont la jeunesse fut agréablement distraite au joyeux théâtre de M. Etienne et l'éducation habituée aux beautés consacrées de la littérature française, parlerait-il à la fois du littérateur impérial et du littérateur romantique? Comment l'homme d'État qui avait servi l'empereur, la Restauration et le régime nouveau, accepterait-il les médisances de M. de Vigny sur Richelieu et Napoléon, et ferait-il la juste part du polémiste libéral et de l'artiste réformateur? Il y avait là aussi un sujet légitime d'attente, et un effet de contraste à espérer.

Il était permis encore de craindre que les souvenirs de jeunesse de l'ancien ministre ne l'emportassent complaisamment vers M. Etienne plutôt que vers un homme nouveau, dont il n'avait pas dû, au milieu de la préoccupation des affaires publiques, beaucoup lire et goûter les œuvres, avant d'être obligé de les connaître pour répondre au récipiendaire.

Toutes ces circonstances offraient un attrait inattendu à la brillante assemblée réunie à l'Institut. Ce n'est ici ni le lieu ni le temps de juger des hommes aussi connus que M. Etienne, M. de Vigny et M. Molé, encore moins d'analyser des discours que chacun a lus. Nous voulons seulement nous rendre rapidement compte des impressions du public et de nos impressions personnelles.

Il faut le dire de suite, le succès a penché de beaucoup du côté de M. Molé. Quelle est la raison véritable de cette inégalité du sentiment général? Nous qui sommes de la génération de M. de Vigny, nous ne nous défendons pas d'avouer que nos sympathies vont plus instinctivement à M. de Vigny qu'à l'ami du duc de Rovigo et du duc de Bassano. Mais si nous sommes autrement sensibles aux sérieuses et poétiques beautés du nouvel académicien qu'à l'esprit un peu passé du vieil opéra comique, ou qu'à la mémoire de la verve d'opposition politique qui ruina lentement l'antique royauté, nous comprenons à merveille, à l'inverse, que les travaux de M. Étienne aillent mieux au goût de M. Molé qu'au nôtre; et nous nous défierions volontiers de notre sentiment personnel, si M. Molé se fût un peu plus défié du sien: car nous savons que rien ne détruit ou ne remplace entièrement, en littérature comme dans le reste, les impressions des premières années de la vie.

Si donc M. de Vigny se fût montré sévère à celui dont il hérite, nous aurions applaudi au penchant de M. Molé à rétablir l'équilibre, même avec la partialité involontaire de son âge.

Mais M. de Vigny a grandi et idéalisé M. Étienne, bien loin de le diminuer et de l'abaisser. Pourquoi dès lors l'homme d'État a-t-il été rude au récipiendaire, et réussi par là même auprès de son auditoire?

Peut-être M. de Vigny s'est-il volontairement donné quelques torts d'infériorité dans une cérémonie académique. Son discours a dû paraître long à être entendu. Il gagne à être lu. Or rien ne gâte le succès comme de paraître trop long. La composition de l'auteur de *Chatterton* est travaillée, étudiée, systématisée, un peu tendue, d'un style scrupuleusement arrangé; ses mérites sont précisément de ceux qui échappent le plus à l'auditeur. Et puis, il n'a pas, comme M. Molé, l'habitude, qui est aussi une habileté, de parler en public. L'art de lire n'est pas le frère de l'art d'écrire. Les qualités d'un discours académique sont aussi bien plus de l'ordre tempéré qu'elles ne sollicitent les grandes facultés oratoires. Une sorte d'aristocratie de bon goût, de ton distingué, de traits légers et rapides, lui sied mieux qu'une composition plus laborieuse et plus creusée. N'a-t-on pas vu récemment, en pareille circonstance, tout l'esprit de M. Victor Hugo se faire vaincre par M. de Salvandy?

Il n'était peut-être pas non plus adroit à l'esprit médiocrement souple du récipiendaire de ressusciter en pleine Académie la querelle

vieillie, oubliée, des romantiques et des classiques ; réaction déjà attaquée par une réaction contraire et bien marquée. S'il y avait dans la déclaration de M. de Vigny élévation et franchise, y avait-il parfaite convenance? En se jetant dans la mauvaise manière de M. Hugo, avec une moindre variété de ressources ; en hasardant la division si inexacte, si attaquable, qui distribue les esprits humains en deux races, celle des *penseurs* et celle des *improvisateurs ;* en faisant rentrer à toute force dans la même catégorie, pour ne parler que de ce périlleux rapprochement, le feuilletoniste et le grand orateur, ne risquait-il pas, quelque part qu'il fît généreusement à M. Etienne, de fournir à M. Molé l'occasion d'avoir raison contre la poésie? La pensée, à des degrés divers et inégaux, ne préside-t-elle pas à tous les domaines de l'art, jusque dans ses parties les plus frivoles, jusque dans ses conceptions les plus profondes ou les plus superficielles?

A quoi bon d'ailleurs créer, pour une séance d'apparat, une doctrine littéraire qui ne tient pas devant l'analyse, et qui pouvait si aisément blesser à mort l'esprit de convenance, d'à propos, de conversation aimable, d'élégance de salon, qui règne surtout dans le monde académique? Un discours systématique, huilé, compassé, devait-il espérer vaincre les grâces et le goût de l'homme du monde, du grand seigneur politique et de l'auditoire qui lui répondait?

Il ne fallait pas offrir à l'homme d'Etat la tentation naturelle de réprimander en quelque sorte l'homme de lettres. Il y a trop de faiblesses dans les jalousies de l'esprit pour les exciter encore.

Que M. Molé relevât contre M. de Vigny l'empereur et Richelieu, c'était peut-être, sinon droit et justice, au moins incontestable habileté. Non que M. de Vigny eût prétendu donner dans ses romans la mesure entière et vraie de Napoléon et du cardinal ; car dans le roman historique on peut chercher à surprendre dans leur déshabillé les parties faibles d'un glorieux personnage, sans prétendre en nier la grandeur véritable.

Mais c'est, de nos jours, une mode politique de réhabiliter la *mémoire impériale* et les ministres absolus. Nous avons donné une seconde et française sépulture à d'immortelles cendres, comme par un acte de défi et de fierté devant l'Europe ; nous n'avons guère épargné de flatteries et d'honneurs aux généraux de l'Empire pour en faire un rempart à notre orgueil ; et nous nous plaisons à couvrir notre paix armée et cauteleuse du manteau de pourpre napoléonienne. La France a oublié le pesant dictateur pour ne se souvenir que des victoires du général. Nous ne savons plus assez combien les plus grands esprits, les intelligences indépendantes ont souffert sous un régime étouffant. Il n'est presque pas un homme éminent dans la politique et dans les lettres qui

n'ait autrefois jeté quelque malédiction au géant tombé ; et ceux qui l'ont le plus maudit sont ceux peut-être qui s'en souviennent le moins. On n'a pas la justice de répéter que c'est avec la Restauration que l'esprit de liberté a pu rentrer dans les âmes, dans les lettres, dans les institutions, et le mouvement de rénovation des études se féconder avec ardeur. Nous savons gré, pour notre part, à M. de Vigny de s'être défendu, avec l'indépendance de son talent, contre la réaction d'impérialisme qui nous possède.

Si M. Molé, en citant M. de Chateaubriand à M. de Vigny, lui reproche indirectement d'avoir omis avec quelque ingratitude le nom du créateur, du précurseur du moins de l'école romantique, pourquoi M. Molé n'ajoutait-il pas que, sous l'Empire, M. de Chateaubriand, successeur de M. J. Chénier à l'Académie Française, n'y put prendre séance, parce qu'il ne lui fut pas permis d'y prononcer le discours où il jugeait, comme il pensait, la carrière politique de son devancier ?

Dissimuler les marques diverses de l'oppression commune sous la monarchie de l'épée, nier la contrainte des mariages militaires imposés aux antiques familles par une despotique volonté, adoucir l'expression du mécontentement capricieux de la toute-puissance impériale qui enchaîna jusqu'à l'esprit comique, si réservé pourtant, de M. Etienne lui-même, dans l'épisode des représentations de *l'Intrigante ;* c'est peut-être, dans la bouche de M. Molé, obéir à un sentiment de convenance envers un pouvoir dont on a été le ministre ; c'est peut-être aussi sacrifier un peu au penchant du jour ; mais ce n'est pas, à coup sûr, écrire de l'histoire de Napoléon une page plus fidèle que celle de M. de Vigny.

Ces caresses envers ce qui survit de l'esprit impérial retardent, à nos yeux, l'avénement de la vraie liberté. La justice est de ne pas plus contester la réalité de la gloire militaire que la réalité de la tyrannie civile, de ne les pas confondre l'une avec l'autre, et de ne pas jeter le même voile sur leur double et dissemblable image.

Nous n'aimons pas même la flatterie, bien plus politique encore que littéraire, adressée par M. Molé, avec moins de raison que de finesse, à l'historien, disons mieux, au panégyriste du *Consulat et de l'Empire*. Combien nous préférons le simple regret adressé, sans arrière-pensée et par avance, à la mémoire de M. Royer-Collard !

Mais lorsque M. Molé insiste encore sur la sévère figure du cardinal de Richelieu (tout en avouant ses duretés inflexibles), en le louant d'avoir assuré la grandeur extérieure et l'unité intérieure de la France et l'émancipation de la royauté, n'est-ce pas ne voir qu'une seule face de la question ?

N'est-ce pas imiter les prôneurs systématiques de Louis XI et des Cé-

sars, qui voulurent, eux aussi, tout écraser sous leurs pieds et ne rien laisser debout entre le pouvoir royal et le peuple? Est-il bien sûr que Richelieu n'ait pas songé à sa grandeur personnelle bien plus qu'à celle de son maître? Vous dites qu'il préparait de l'*espace aux petits?* Mais en abattant toutes les grandeurs, en réduisant sous un joug commun les aristocraties nobiliaires et ecclésiastiques, les résistances des corporations, des municipalités et des Parlements, n'était-ce pas retarder de deux siècles pour la France les libertés constitutionnelles? N'était-ce pas consacrer la servitude des petits par la servitude des grands? Depuis quand l'asservissement commun est-il une garantie de l'indépendance générale? Et depuis que la main des révolutions a nivelé notre territoire, en achevant l'ouvrage des ministres tels que Richelieu et des rois tels que Louis XIV, sur notre sol aplani, où nulle aristocratie n'a désormais de racines, est-il encore demeuré debout une seule colonne de granit où l'on puisse attacher, pendant la tempête, le vaisseau incertain qui porte les destinées de notre liberté?

Où cela va-t-il, pour que M. Molé ose revendiquer et se réserver les sentiments de l'admiration pour les célébrités historiques, à lui, l'ancien ministre, dont l'esprit et le cœur ont dû fatalement se sécher au contact des hommes et des affaires, tandis qu'il conteste à M. de Vigny les facultés admiratives, et condamne au rôle de l'analyse critique le poëte, le romancier, le dramaturge qui a vécu dans l'isolement de l'art, dans l'ignorance des bassesses et des viles passions humaines?

Où cela va-t-il, pour que M. Molé, tout en raillant doucement les poëtes *incompris*, les âmes blessées et *malades*, avertisse noblement les Chatterton futurs, et leur enseigne d'un doigt religieux, à la place du poëte, les épreuves de la vie présente, et le ciel au dessus de leur tête et par-delà leur résignation?

Un tel renversement dans les choses et dans les positions s'est-il opéré sans qu'il y eût de la faute de M. de Vigny? Et d'où vient que l'homme d'Etat a pu s'emparer de l'avantage de faire des leçons de littérature, de morale et de religion à l'homme de lettres et à l'artiste?

D'où vient que, au moment même où M. de Vigny venait d'embellir loyalement M. Etienne avec la bienveillance extrême d'une spirituelle analyse biographique, M. Molé châtiait tour à tour chaque œuvre du récipiendaire, en oubliant justement, lui qui se disait l'admirateur des belles et saintes choses, la plus belle et la plus radieuse partie des œuvres de l'artiste, sa couronne de poésie?

D'où vient que M. Molé, enfin, a fait un procès presque perpétuel à l'auteur romantique, et que l'homme d'Etat a tenu sans cesse l'homme de lettres incliné sous sa férule, tempérée d'urbanité, d'homme du monde et d'homme d'État?

Avec quelque tact et quelque mesure que les traits aient porté au cœur vulnérable de l'artiste, ne serait-ce point un regrettable exemple que de voir s'introduire l'usage de placer ainsi, en quelque sorte, sur la sellette le récipiendaire devant le président de l'Académie? D'homme de lettres à homme de lettres, la leçon serait à peine tolérable. Que serait-ce si, envers le simple littérateur, l'homme d'Etat abusait de son rang, de sa considération personnelle, de son autorité dans le monde des salons et de la politique?

Puisque l'Académie a pris la juste et salutaire résolution d'ouvrir son sein à toutes les écoles littéraires, de quelques vêtements que le talent se couvre, et sous quelques formes que s'enveloppe le beau, il n'est pas bon que la couronne académique puisse devenir jamais une couronne d'épines au front littéraire qui la porte. Une fois introduit dans le sanctuaire, il n'y a plus qu'un collègue de qui tous ses collègues doivent serrer la main sans distinction de rang ou d'école. L'Académie Française est l'asile naturel des hommes de lettres; elle n'est qu'un ornement et une déférence pour la vie de l'homme politique ou pour les grandes existences sociales. Il ne faudrait pas que l'élément d'opinion, l'élément mondain vînt à y trop dominer sur l'élément littéraire, et que la supériorité des lettres y fût absorbée par les influences de l'Etat. Dans l'ancienne Académie, notre plus vieille aristocratie se trouvait fort honorée d'être admise à la communauté des intelligences supérieures, et les grands seigneurs se montraient reconnaissants d'être reçus dans la fraternité des grands écrivains. Et je ne sais si nos anciens ducs eussent pris avec nos anciens auteurs une parole aussi ferme et aussi haute, de quelque politesse qu'ils eussent pu la parer.

Sans contester les applaudissements mérités par les ingénieuses critiques de M. Molé, et quand bien même, par ses habitudes et ses goûts littéraires, par ses amitiés avec M. de Chateaubriand, avec M. de Fontanes, par sa correspondance avec M. Joubert, M. Molé serait digne du titre d'homme de lettres presque à l'égal du titre d'homme d'Etat, se serait-il flatté d'avoir mis un terme à la guerre des classiques et des romantiques, si elle n'était déjà éteinte faute d'aliment, par cette transaction tant approuvée: *le classique sans les entraves, le romantique sans le factice, l'enflure et l'affectation?* Si la thèse usée du classique et du romantique était autre chose, selon nous, qu'une vaine dispute de mots, comme la plupart des disputes des hommes, et si l'on pouvait réveiller une controverse morte, les romantiques ne diraient-ils pas: Le classique sans les entraves, c'est le romantique? Et les classiques ne s'écrieraient-ils pas, à leur tour: Le romantique sans le factice, l'enflure et l'affectation, c'est justement le classique?

Et comme, dans la chaleur du combat, chaque parti se définit réci-

proquement par ses propres qualités, en attribuant tous les défauts à son adversaire, qu'y aurait-il de gagné dans une définition dont l'un ou l'autre camp n'accepterait que ce qui semblerait favorable à sa cause ?

Mieux vaut laisser dormir une controverse stérile et assoupie, mieux vaut maintenir l'Académie comme un terrain neutre et hospitalier où toutes les grandeurs littéraires et sociales aient un droit d'asile, sans distinction de drapeaux, de couleurs, d'opinions, de systèmes, dans les limites de l'honnête et du bien. Nous qui ne voyons pas pourquoi Molière et La Fontaine n'ont pas siégé à l'Académie Française du XVII[e] siècle ; nous qui ne voyons pas pourquoi on n'y vit pas entrer, au XVIII[e] siècle, Diderot, Beaumarchais, Rousseau, tout aussi bien que d'Alembert et Voltaire, nous voudrions qu'aucune coterie politique, littéraire, philosophique ou historique, ne fermât la barrière à l'éminence des talents. Et nous ne comprendrions pas bien que, dans notre temps d'égalité légale, civile et religieuse, et dans notre prétention à l'universelle tolérance, les portes de l'Académie Française ne s'ouvrissent pas d'elles-mêmes, sans nécessités de sollicitations importunes, devant les sommités épiscopales et catholiques, devant nos premiers orateurs chrétiens, et qu'on ne s'accoutumât pas enfin à y voir pénétrer ensemble la science, le style et les pamphlets de M. de Cormenin, la couleur et la spirituelle imagination de M. Michelet, et jusqu'au talent admirable de M. de Lamennais, malgré les éloquentes et lamentables erreurs sur lesquelles pleurent tous les chrétiens. En quoi de telles nominations, par leur élévation même, satisferaient-elles moins à la conscience publique que l'élection d'un critique à la mode, d'un vaudevilliste en vogue, d'un romancier en renom, ou de tant d'autres demi-importances qui ne croient absolument à rien ?

P. L.

REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 février 1846.

Tandis que les hommes d'Etat et les diplomates de l'Europe affirmaient que la paix ne serait point rompue entre l'Angleterre et les Etats-Unis à propos de l'Orégon, il semblait d'abord que l'attitude du Congrès et de l'opinion américaine devînt de plus en plus hostile et exigeante. On eût dit que les prétentions augmentaient d'un côté à mesure que les désirs de conciliation se manifestaient plus clairement de l'autre, et que l'ambition démocratique et les instincts belliqueux de l'Union s'accroissaient précisément en même temps que les intentions pacifiques et les négociations modérées de sa rivale. On avait entendu même se mêler à toutes les ardeurs des résolutions préventives proposées aux deux Chambres américaines la voix d'un vieillard qui fut autrefois président de la république, J. Quincy Adams, dont l'âge et le caractère connus ne paraissaient guère capables d'un entraînement pareil. Cependant aujourd'hui les propositions les plus significatives demeurent ajournées, comme pour donner à la diplomatie le temps d'arriver, et le Congrès, en suspendant des motions qui tendaient à faire déclarer systématiquement que l'Europe n'a nul droit de se mêler des affaires américaines et à interdire au président le droit de transiger, en deçà de limites déterminées, paraît prendre le rôle de médiateur entre les emportements populaires et la prudence des traités.

Les manifestations de l'effervescence nationale gêneront-elles efficacement, dans les négociations pendantes, le sentiment intérieur des hommes d'Etat de l'Union qui les dispose aussi, quoi qu'ils disent, à une convention transactionnelle? ou bien, au contraire, M. Polk, qui incline lui-même à la paix, malgré la fierté de son langage, trouvera-t-il seulement un point d'appui habile dans l'opinion de son pays pour obtenir de l'Angleterre des concessions plus larges? Tout porte à croire

que la question, réduite à cette alternative, aboutira à la conclusion paisible souhaitée secrètement par tous, et commandée surtout par la situation actuelle de la Grande-Bretagne.

Ce n'est pas, en effet, de gaieté de cœur que le cabinet de Londres pourrait accepter les conséquences d'un conflit avec l'Amérique, aujourd'hui que sir Robert Peel vient d'exposer hardiment devant le Parlement britannique les plus graves mesures législatives, et que la grandeur de son plan complexe a besoin, pour réussir, de toute la force et de toute la liberté d'action du premier ministre. Une guerre maritime compromettrait nécessairement, ou suspendrait du moins pour de longues années, la plus grande partie de la pensée politique et économique de M. Peel.

Il est permis de croire, selon le sentiment général, que le plan de sir Robert Peel aura gain de cause auprès des Communes. Il est difficile que le parti agricole, malgré sa richesse et sa puissance, puisse résister à la haute prépondérance et à la ferme décision du chef du ministère, assisté de collègues homogènes, et devant compter sur l'appui de lord J. Russell et de l'opposition, sur l'adhésion de la *ligue* et du parti manufacturier, comme sur celle d'O'Connell. L'abolition entière et définitive des corn-laws au bout de trois années seulement, avec des droits protecteurs qui décroissent chaque année dans l'intervalle, donne le temps aux propriétaires et aux fermiers de se préparer à la mesure, et rend le coup moins violent, parce qu'il est moins subit. Les indemnités offertes aux propriétaires fonciers, dans quelques modifications apportées à la législation sur les chemins, les lois des pauvres et du domicile, et qui transportent au budget de l'Etat plusieurs charges communales, sont encore une sorte d'adroit tempérament.

Et cependant il faut s'attendre, malgré ces précautions de détail, que la résistance sera vive et la discussion fort animée. Il est possible que la *ligue*, une partie de l'opposition et O'Connell ne se tiennent pas pour complétement satisfaits, qu'ils regrettent hautement un remède plus prompt et plus absolu, et qu'ils ne se rallient à l'opinion du cabinet que comme à un moyen terme ; de même que, dans le parti opposé, on rejettera dogmatiquement toute abolition actuelle ou prochaine des lois des céréales. Cette double tactique des deux partis adverses aiderait peut-être le triomphe de sir Robert Peel, en lui donnant l'honneur et le profit de la modération et de la raison. Le doute est moins de savoir si le ministère triomphera à la Chambre des Communes que de savoir à quelle majorité il vaincra, et si cette majorité sera assez forte et assez compacte pour emporter l'assentiment de la pairie. Devant une majorité médiocre, le parti agricole et la Chambre des Lords consenti-

raient-ils à laisser fléchir leur haute influence? Et alors des élections nouvelles ne seraient-elles pas également et impérieusement commandées ou à sir Robert Peel, pour assurer et continuer sa victoire, ou à l'aristocratie foncière, pour confirmer sa résistance?

Quoi qu'il arrive, et quels que soient les événements extérieurs qui peuvent retarder ou précipiter la solution de ce grand litige, une agitation profonde remue les districts agricoles; chaque parti excite ses électeurs à retirer leur mandat à des représentants infidèles. On voit, dans le parti des ducs, des pères enlever à leurs propres fils un siége au Parlement, parce que les fils ne partagent plus l'avis des pères. Mais, au milieu de telles ardeurs, il est bon de remarquer et de signaler à la France constitutionnelle les leçons de probité politique offertes par la Grande-Bretagne. Lord Ashley, par exemple, élu par un district agricole pour maintenir les lois des céréales, a changé d'avis; il rend à ses électeurs, par une démission volontaire, le mandat qu'il en avait reçu; de même qu'autrefois sir Robert Peel, se rangeant à la mesure de l'émancipation des catholiques, avait librement résigné le siége au Parlement qu'il tenait de l'Université d'Oxford.

Le reste du plan de sir Robert Peel, qui porte purement sur l'extension donnée aux principes de liberté commerciale, bien qu'elle s'enchaîne naturellement avec l'abrogation des corn-laws et qu'il en doive naturellement suivre le sort, souffrira moins de difficultés, parce qu'il est la suite d'un système déjà essayé, déjà exécuté, déjà approuvé par tous les pouvoirs. C'est au parti manufacturier, à son tour, d'accepter la suppression totale ou graduelle des droits protecteurs qui l'ont jusqu'ici favorisé. Des documents officiels permettent au premier ministre d'affirmer que la prospérité commerciale et financière de son pays a gagné à entrer avec lui, sur les traces d'Huskisson, dans les voies larges de la liberté.

D'ailleurs, en supprimant, au profit des manufactures, les droits qui enchérissaient les matières premières, et en favorisant ainsi, au delà de toutes les nations du monde, la fécondité et le bon marché de la production anglaise, sir Robert Peel a le droit de demander aux manufacturiers de suivre son système dans ses plus légitimes conséquences. L'esprit anglais et l'esprit du premier ministre sont trop positifs pour se faire, à leurs dépens, les vaniteux chevaliers de la liberté industrielle, et pour prendre les faux airs de la philanthropie commerciale. Sir Robert Peel invoque nettement les *intérêts* de la Grande-Bretagne. Il sait bien qu'il ne réussira qu'à ce prix. Ce qu'il faut donc admirer ici, ce n'est point la générosité, ce n'est point la merveilleuse application de ce qui, chez de nobles esprits, avait l'air d'un pur rêve; ce qu'il faut admirer, c'est la haute fortune d'un grand peuple, qui peut mettre en pratique audacieusement, au nom de la réalité de ses intérêts natio-

naux, une théorie de liberté qui semblait pour longtemps abandonnée aux illusions des économistes. La France a bien des pas à faire encore, comme le reste de l'Europe, avant d'oser, avant de pouvoir s'engager sérieusement dans cette grande voie, qui est la voie de l'avenir.

Chez nous, les matières premières sont trop coûteuses, ét la production trop chère; nos maîtres de forges, nos propriétaires de forêts et de houille, et nos manufactures diverses, trop accoutumés aux béatitudes du régime protecteur, pour que nous soyons en mesure de nous précipiter dans la liberté générale. Il faudra nous contenter de marcher pas à pas dans ce chemin difficile, de développer activement les facilités et les conditions plus heureuses de la production française, de réveiller de sa torpeur notre commerce maritime, de multiplier nos débouchés et nos voies de communication, et d'ouvrir lentement et prudemment notre marché aux nations étrangères, à la suite de l'Angleterre, qui peut, dès à présent, ouvrir le sien à tout l'univers, pour se faire ouvrir les portes encore fermées à l'exubérance de ses produits et de ses richesses commerciales. Nos lois de douanes, au reste, nos tarifs ont adopté et adoptent de plus en plus une tendance libérale. Et le cabinet français, dit-on, a le projet de ne point s'arrêter dans son système de liberté économique mesurée.

Le résultat du congrès *évangélique* de Berlin n'a pas répondu aux espérances du roi de Prusse. A vouloir maintenir l'unité dogmatique parmi les églises dissidentes, on mourra à la peine. Elles portent en elles-mêmes un germe fatal de diversité et de dissolution. Ce qui ressort surtout des discussions religieuses protestantes actuelles, c'est une vague tendance à s'affranchir de la tutelle royale et gouvernementale; et quand le lien du pouvoir laïque leur manquera, leur démembrement deviendra plus inévitable encore, privées qu'elles sont de tout vrai lien spirituel. Le déplorable traitement subi par les ministres du canton de Vaud avertit hautement le protestantisme du sort que lui réserve sa sujétion envers l'autorité civile, son incarnation dans la puissance laïque. Mais s'il échappe aux mains du pouvoir, et qu'il ne se résigne point au pontificat du roi de Prusse, de la reine d'Angleterre ou de l'empereur de Russie, qui donc entretiendra la cohésion entre ses parties divergentes?

Les Chambres saxonnes, en prenant parti pour les novateurs religieux de l'Allemagne, augmentent encore les scissions, les divisions des églises séparées, et les embarras des gouvernements germaniques, qui redoutent l'avenir des questions politiques cachées derrière les questions de liberté religieuse. Car le péril sera grand pour les églises nationales, si elles veulent cesser d'être dépendantes des monarchies qui les gouvernent, de se décomposer dans leur faiblesse anarchique, ou de se métamorphoser en théories révolutionnaires.

Les émotions démocratiques du canton de Berne n'ont pas cessé. Le parti populaire a sollicité les masses à enlever au grand-conseil l'initiative de la révision de la constitution, et l'on va remplacer par une assemblée constituante la commission déjà investie par les pouvoirs légaux de la mission de proposer les modifications constitutionnelles. Si le torrent démagogique l'emportait, la paix de la Suisse pourrait être de nouveau compromise ; et l'on comprend que les cantons catholiques doivent se tenir énergiquement sur le *qui vive* pour la défense de leurs droits et de leur liberté menacés. Le supplice et les aveux du meurtrier de Leu d'Ebersol sont un avertissement aux esprits sages de toutes les opinions de demeurer en garde contre les passions mauvaises, et de prévenir de déplorables et anarchiques vengeances.

Un incident a failli jeter le désordre dans la majorité des Cortès espagnoles. La protestation d'un grand nombre de députés conservateurs contre le projet de mariage supposé entre la reine et le comte de Trapani a vivement embarrassé et alarmé le ministère. Il a fallu qu'il vînt, pour arrêter et neutraliser la liste grossissante des réclamants, déclarer à la tribune que la reine ne songeait pas encore à se marier, qu'elle ne donnait par conséquent jusqu'ici ni exclusion ni préférence à aucun candidat, et qu'enfin la grave question matrimoniale, lorsque le moment en serait venu, demeurerait soumise à la haute approbation du congrès. Cette explosion d'orgueil castillan, dirigée contre les princes étrangers, laisse présager plus d'une tempête pour l'époque prochaine où la fierté nationale aura à dénouer des difficultés inévitables. Ce n'est pas sur le vote de la nouvelle loi électorale, de la loi de la presse et des autres lois organiques que le danger est à craindre, puisque le cabinet n'a pas affaire aujourd'hui à une opposition véritable ; c'est à l'exécution des lois votées, c'est à des assemblées nouvelles, c'est à la mise en action réelle, et jusqu'ici suspendue, du véritable gouvernement représentatif, que les craintes recommenceront.

Nos députés ont enfin voté leur Adresse. Une majorité de quatre-vingt-onze voix atteste assez les progrès qu'a continué de faire la consolidation du cabinet. L'amour-propre français ne se résoudra jamais à regretter les beaux discours accoutumés de ses orateurs favoris, bien qu'ils aient consumé plusieurs semaines stérilement. Et le ministère, qui ne nous gouverne jamais mieux que par la parole, ne doit pas être fâché des résultats de sa représentation de tribune. Le voilà à peu près tranquille jusqu'à la loi des fonds secrets : et peut-être, dans sa sécurité, va-t-il, quoiqu'il continue à le nier, songer plus mûrement à des élections prochaines.

Avant de reprendre dans notre rapide analyse le résultat des discussions des quinze derniers jours, ce qui nous paraît remarquable d'a-

bord, c'est l'adhésion rendue au ministère de plusieurs honorables membres de l'opposition, soit sur des votes particuliers de paragraphe, soit sur le vote final de l'ensemble de l'Adresse. Cela n'est-il pas un signe de décroissance de la politique Thiers et Barrot, et du faux libéralisme que nous avons plus d'une fois combattu ?

Le mouvement que nous signalons n'a jamais été plus visible que sur la discussion des ordonnances du 7 décembre. Cette partie du débat a été si capitale que nous avons dû lui consacrer des considérations à part, et qu'il ne nous reste qu'à rendre justice ici, en passant, à la noble et chaude expression des sentiments de liberté de M. Agénor de Gasparin, qui a si spirituellement parlé des *mandarins médiatisés ;* à la fermeté agressive de M. de Carné, qui a fait une redoutable guerre aux prétentions tyranniques d'une philosophie de monopole sur les intelligences et sur les consciences ; et à l'élévation de pensée et de langage de M. le ministre des affaires étrangères, qui a donné une physionomie absolument nouvelle à la question qui intéresse le plus profondément l'avenir de toutes nos libertés. Nous aimons encore à espérer que l'heureux et puissant effet produit sur les diverses parties de l'assemblée ne sera point perdu pour l'avenir, qu'une telle éloquence ne sera pas seulement l'éloquence de la temporisation et de l'ajournement, et que la cause de la liberté d'enseignement et de la liberté religieuse aura été beaucoup avancée dans les meilleurs esprits, et pour un temps prochain.

La discussion sur les chemins de fer n'a abouti et ne pouvait aboutir qu'à un amendement moral et concerté qui n'empêchera point les abus inévitables que le bon vouloir de l'administration est impuissant à prévenir, et la prévoyance de la loi impuissante à réprimer. Puisque une grande part de l'avenir des chemins de fer est abandonnée à l'intérêt privé, c'est-à-dire à la cupidité privée, c'est un rêve que de croire à la disparition de l'agiotage ouvert ou caché, des spéculations rusées ou insensées, et de toutes les concurrences plus ou moins loyales qu'entraînent toujours à leur suite les questions de crédit et la liberté des négociations. La nature humaine ne se peut changer.

Une fois que M. Guizot eut été amené à une solennelle déclaration de *neutralité* sur la question du Texas et de l'Orégon, et lorsque déjà, dans l'Adresse de la Chambre des Pairs, acceptée par le cabinet, il avait été fait de nobles réserves en faveur de notre indépendance vis-à-vis de l'alliance anglaise, nous n'avons guère compris l'opiniâtreté de l'opposition à reproduire le même amendement sous diverses formes par l'organe de M. Mauguin, de M. Berryer et de M. de Rémusat. Malgré le mérite des orateurs, c'était s'exposer infailliblement à faire rejeter, par un plus grand nombre, ce qui avait déjà été rejeté. C'était

aussi risquer de donner à un débat, déjà fort épuisé devant la Chambre des Pairs, une couleur de ténacité personnelle et d'insistance hostile qui n'a point laissé à l'argumentation, d'ordinaire si habile et si dégagée de M. Thiers, sa mesure et son sang-froid accoutumés. Le ministère a profité d'autant. Il était cependant bien vulnérable sur la question de la Plata, dans laquelle sa diplomatie s'est montrée si embarrassée, ses instructions si équivoques, ses résolutions si incertaines; mais il n'eût pas été prudent de le pousser à bout dans une affaire où les hostilités sont engagées et où notre sang a honorablement coulé.

Il était plus vulnérable encore dans ses projets sur Madagascar. Et peu s'en est fallu qu'il n'éprouvât à cette occasion un grave échec. La Chambre s'est effrayée d'une expédition coûteuse, indécise dans son but, inféconde et indéterminée dans ses résultats, dont il ne paraissait pas qu'on eût étudié tous les périls et les éventualités, ni assez mesuré l'étendue. Elle a craint que nos droits sur Madagascar ne fussent pas suffisamment réservés dans un coup de main auquel s'associerait l'Angleterre. Elle a vu trop d'efforts à se donner la satisfaction d'une vengeance stérile, ou trop de sacrifices si l'on prétendait créer ou agrandir des établissements durables sur un territoire insalubre.

Les choses en sont venues à ce point que, des rangs de la majorité, il a été signifié au ministère qu'il en fallait venir à une capitulation, si l'on voulait éviter une défaite. Alors il s'est passé ce qu'on avait déjà vu autrefois pour le droit de visite. Un amendement convenu a été rédigé, qui a été adopté à l'*unanimité*, unanimité qui réserve tout, ne décide rien, et laisse tout peser sur la responsabilité ministérielle, bien avertie. Que deviendra maintenant l'expédition projetée, et qui allait bientôt partir? Le vote de la Chambre ne préjuge-t-il point que l'expédition serait plus agréable à la marine militaire qu'utile à la France? Et cependant l'honneur français souffre-t-il aisément qu'un outrage, reçu même de la part des Hovas, demeure impuni? En vain M. le ministre des affaires étrangères a-t-il avec adresse esquivé la difficulté actuelle en faisant renvoyer le débat au vote du *crédit spécial*. Chacun sait que retarder de quelques semaines le départ de nos vaisseaux c'est le retarder d'une année. Prendra-t-on un moyen terme en amoindrissant l'expédition et en s'isolant un peu plus de l'Angleterre? Là sont des risques d'une autre nature. Au reste, tous les droits de la France, toute l'indépendance de notre action sont pleinement et hautement réservés. Un ministère national doit aviser à tirer parti de l'énergie de nos sentiments de susceptibilité.

Il ne pouvait pas se faire que le traité qui a pris la place du droit de visite ne fût plus agité à la Chambre des Députés. M. Billault l'a remis en question avec la clarté abondante et facile qu'on lui connaît. Mais ses

efforts devaient être inutiles. Non que nous soyons pleinement édifiés sur les suites de l'exécution du nouveau traité; il ne nous paraît pas entièrement démontré que la transaction diplomatique n'ait pas consenti quelque dérogation au principe de la liberté des mers, entendu comme doit l'entendre la France et comme l'entendent les Etats-Unis; il ne nous est pas entièrement démontré qu'il n'y ait pas quelque péril dans l'extension donnée à la loi sur la piraterie, et que la faculté de vérifier le pavillon ne puisse rentrer jamais dans les inconvénients du droit de visite. Mais ces dérogations, si elles existent, ne sont que temporaires. Le traité est révisable au bout de cinq ans, et prend fin après dix années. Exécuté équitablement entre nations amies, il peut ne point amener d'abus graves; mal exécuté entre nations jalouses, toujours plus rivales qu'alliées, ce serait la guerre, et la guerre anéantit les traités. L'opinion de la majorité de la Chambre est d'ailleurs bien explicitement connue dans l'Adresse; elle entend, elle comprend formellement que la marine française demeure exclusivement sous la protection du pavillon national. Si l'exécution du dernier traité nous faisait soupçonner que nous avons été trompés, nos réserves sont claires et fortes. Nos droits ne périraient point sous la garde vigilante de nos tribunaux. Nous ne souffririons pas que l'amirauté anglaise dénationalisât nos navires et les enlevât à la juridiction française. Et enfin il paraissait impraticable de revenir efficacement, par une discussion pour ainsi dire posthume, contre un traité dont l'exécution a été financièrement votée, à la session dernière, sans que l'opposition l'ait combattue par ses objections d'aujourd'hui.

Ces raisons devaient l'emporter; mais il était bon que l'esprit public fût plus éclairé, que la vigilance du cabinet fût sérieusement interpellée, ne fût-ce que pour le rendre plus fort à empêcher virilement tous les abus possibles cachés dans des questions maritimes généralement mal étudiées et mal connues en France.

Les autres discussions ont été coupées à leur racine.

Les brillantes paroles et les nobles réclamations de M. de Lamartine en faveur des chrétiens du Liban n'ont pas eu de suite. L'orateur a retiré son amendement, à la prière de M. Guizot, pour ne pas nuire à la suite des négociations. C'est un engagement pris de ne point abandonner le rôle qui sied à la France à l'égard de la Syrie.

Tous les orateurs ont compris qu'il n'était pas convenable de faire saigner encore, dans de vaines paroles, les blessures de notre colonie d'Alger. Une réserve approuvée de tous a renvoyé les interpellations à l'époque de la discussion des crédits supplémentaires.

Nous ne parlons pas de la conversion des rentes, toujours demandée, toujours consentie en principe, et toujours retardée. Il n'y a plus

rien de neuf à dire là-dessus, même dans l'opposition. Ce vœu, du moins, ne peut durer aussi longtemps stérile que nos protestations périodiques en faveur de la grande infortune polonaise.

En résumé, ce qui nous a impressionnés le plus dans la discussion générale de l'Adresse, malgré les traces de lassitude et de désordre qui ont embarrassé plus d'une fois le débat, c'est le symptôme de quelques transformations consciencieuses dans l'assemblée, c'est quelque dégagement des mauvais et anciens préjugés, c'est l'espoir d'une aspiration encore obscure à l'intelligence meilleure de la liberté, au respect des consciences et à la sincère pratique du régime constitutionnel. Puissions-nous ne pas nous mécompter entièrement dans ce que nous avons cru apercevoir !



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

RELIGION.

La religion triomphante par les plus grands hommes, dans toutes les carrières, dans tous les pays et dans tous les siècles, par Henri BRETONNEAU [1].

Voilà certes un admirable sujet, et ce n'est pas trop d'un volume de 350 pages pour le traiter complétement. Mais d'abord de quelle religion M. Bretonneau veut-il parler? C'est du Catholicisme évidemment et il le prouve outre mesure. Mais alors que signifie le témoignage des païens, depuis ceux de Thoth, Hermès, Sanchoniaton, Fo, Zoroastre, Berose, jusqu'à ceux d'Homère, de Pindare et de Cicéron? Que viennent faire ici surtout Ovide, Epicure, Lucrèce, Celse, Porphyre et Julien-l'Apostat. Vous avez voulu parler, dites-vous, de ce Christianisme obscur et universel répandu dans toutes les religions et dans tous les systèmes philosophiques. Je le veux; mais encore pourquoi n'avoir rien dit de toute l'antiquité juive? Même au point de vue purement humain, Moïse, David, Salomon et les prophètes sont-ils donc des hommes de si peu de valeur?

Une fois arrivé à l'ère chrétienne, M. H. Bretonneau est plus explicite et moins vague. Cependant on regrette encore de trouver, au milieu des innombrables témoignages des grands hommes catholiques, ceux plus que suspects de protestants, de déistes, d'incrédules même, que l'auteur cite à plaisir sur le moindre signe de religiosité, sur le plus petit mot en faveur de Dieu ou de l'immortalité de l'âme. A ce compte on pourrait citer en bloc tout le genre humain. Faire par exemple de M. Pierre Leroux un chrétien, presque un catholique, voilà qui est trop fort. Il est d'autres noms, comme celui de M. Michelet, qu'on est choqué de rencontrer sur son chemin. En revanche, bien des noms d'hommes supérieurs, surtout parmi les modernes et les nouveaux convertis, ont été oubliés. Nous ne voulons citer qu'un exemple pour montrer à quel point l'auteur substitue parfois les choses les plus futiles aux témoignages véritables. Nous sommes au chapitre 18 de la troisième partie; il s'agit des plus célèbres inventeurs. Voici tout ce que M. Bre-

[1] Sagnier et Bray, 64, rue des Saints-Pères.

tonneau dit de l'un de ceux auxquels il donne assez gratuitement ce titre : « Erard, le plus célèbre des facteurs, a commencé sa carrière en montant, « à douze ans, au faîte inaccessible de la flèche de Strasbourg, et en *s'as-« seyant sur la croix*, c'est-à-dire le plus près du ciel possible. » M. Erard peut être un excellent catholique, nous aimons à le penser, mais, de bonne foi, est-ce par la seule raison qu'un homme s'assiéra sur la croix d'une cathédrale qu'il prouvera le triomphe de la foi sur le génie ? Et lors même qu'on souligne ces mots *s'asseoir sur la croix*, et qu'on ajoute « c'est-à-dire le plus près possible du ciel, » cette raison en est-elle beaucoup plus concluante ?

Nous avons un dernier reproche à adresser à M. Henri Bretonneau. Dans un livre spécialement consacré à l'apologie de la religion, il était hors de propos et peut-être peu convenable de mêler des opinions purement politiques, d'exalter si souvent les Vendéens et d'appeler ceux qui sont morts en 1830 « les *misérables* héros de Juillet. » Ceci ne prouve rien en faveur de la croyance religieuse qu'il défend et peut au contraire la compromettre gravement dans l'esprit d'hommes d'ailleurs honnêtes et sincères.

Nous avons été sévère, trop peut-être. Mais, après cette vive critique, nous avons droit plus que personne de reconnaître ce qu'il y a d'utile, d'excellent même dans le livre de M. H. Bretonneau. La pensée, à elle seule, en est déjà remarquable : une érudition immense, quoique souvent peu sûre, en fait une sorte de répertoire ; des aperçus nombreux et variés en raniment successivement l'intérêt. En un mot, c'est à notre avis un travail incomplet et défectueux en certains endroits sans doute, mais qui, retouché, remanié avec soin, pourra faire, dans une seconde édition, un excellent ouvrage. Le style aussi aurait besoin de plus de mouvement et de couleur pour en faire un livre populaire, ce qui serait fort à souhaiter.

A ceux qui souffrent. — Les épreuves de la vie au point de vue chrétien, par Henri BRETONNEAU [1].

Voici un de ces petits livres comme nous les aimons, conçu et écrit avec le cœur, simple par la forme et par la pensée, naturel sans banalité, élégant sans prétention, chaleureux sans emphase. C'est un ami qui s'approche discrètement de ceux qui pleurent pour pleurer avec eux, un chrétien qui sait qu'il n'y a qu'un mot qui console, et que ce mot c'est celui de Dieu. Heureux ceux à qui sont dues de telles œuvres, car ils ont fait plus qu'un livre, ils ont fait une sainte action.

Les siècles qui nous ont précédés ne concevaient, trop souvent, l'enseignement moral que sous une forme dogmatique pédantesque, souvent sèche et froide : c'était la tête seule qui parlait; comment le cœur pouvait-il entendre ? De nos jours ce langage apprêté a fait place à cette forme si simple, si naturelle, si populaire et si vraie, dont l'Evangile est le modèle idéal et qu'ont suivi tous les ascètes chrétiens, depuis les Pères et l'auteur de l'*Imitation* jusqu'à saint François de Sales. C'est cette forme qu'ont renouvelée et popularisée de nos jours le *Livre des Peuples et des Rois* et tous

[1] Sagnier et Bray, 64, rue des Saints-Pères.

les ouvrages de ce genre dont celui que nous anlaysons ici n'est pas le moins remarquable pour être le dernier. On en pourra juger par une citation prise presque au hasard, car c'est là le seul moyen que nous ayons de donner une idée, bien imparfaite il est vrai, d'une œuvre toute de sentiment dont l'esprit de charité est comme le souffle créateur. Nous extrayons cette page du § IV, chap. 6, intitulé *Bienfait de la prière.* Beaucoup d'autres lui sont supérieures par la pensée, quelquefois même aussi par le style.

« La prière ici-bas, c'est le puits sacré du désert, c'est l'aube après la nuit sombre ; c'est le phare du matelot sur une mer enveloppée de ténèbres.

« Elle se transforme en lumière pour l'esprit, en repos pour le cœur, en amour pour l'âme, en sorte que les actions de celui qui prie beaucoup sont intelligentes et bonnes.

« La prière est encore un bain réparateur pour le corps ; elle rafraîchit le sang en calmant les passions, et prolonge la vie, parce qu'elle est amie de l'ordre et de l'harmonie qui conservent.

« La volonté se retrempe dans la prière comme le fer dans le feu, et ses œuvres sont durables parce qu'elle résiste à tous les chocs.

« Avec elle la tendresse pénètre dans les affections, la sainteté dans les pensées, la force dans l'action, l'espérance dans le combat.

« Mais l'homme qui ne parle point avec Dieu, et qui sèvre son âme de prière et d'amour, est timide dans le bien, parce qu'il est faible et débile dans la tentation.

« Le moindre vent emporte ses pensées et les disperse loin de la vérité, parce que la prière ne l'a point préparé contre les séductions de l'esprit et des sens. »

. . . .

HISTOIRE.

Mémoire de M. Biot sur l'Introduction à l'histoire du Bouddhisme indien de M. E. Burnouf [1].

Le mémoire de M. Biot est plein de clarté, de faits et de raisons. Il est difficile de résumer avec plus de méthode et de concision. Pourtant la matière avait bien quelques difficultés : tout ce qui touche aux idées religieuses de l'Orient est si en désaccord avec nos habitudes de langage et de pensée ! L'expression manque souvent pour peindre tous ces développements excentriques de l'imagination humaine. Il semble que le sol se dérobe sous vos pas dans cette terre classique de l'illusion et des fantômes. L'esprit positif de l'Occident a peine à suivre et à décrire les prodigieux égarements d'une philosophie plus rêveuse que savante. Outre ces difficultés générales, la nature même de l'ouvrage de M. Burnouf rendait difficile une appréciation qui se fît saisir de toutes les intelligences. Pourtant, nous croyons que le mémoire de M. Biot fera comprendre, même aux personnes qui sont le moins au courant de ces questions, tous les résultats importants désormais acquis à l'histoire par l'ouvrage

[1] In-4°. Imprimerie Royale.

de M. Burnouf. L'étude des religions orientales offre un intérêt que ne comprennent pas toujours assez les défenseurs de la révélation. On s'imagine trop facilement que le paganisme gréco-romain résume tous les égarements de l'ancien monde. Nous sommes bien convaincus que l'étude de cette phase du polythéisme ancien démontre surabondamment la nécessité de la révélation chrétienne. Mais comme cette conclusion est puissamment confirmée par l'histoire des grands cultes de l'Orient! Sans doute, la religion patriarcale n'a pas subi dans les sanctuaires de l'Inde et du Thibet des altérations du même genre que celles qu'il eût fallut souffrir du génie mobile et sensuel des Grecs. Cependant l'esprit humain, séparé de la lumière et de la vie, alla bien loin en fait d'erreur dans un pays qui paraît si peu novateur quand on ne l'a pas sérieusement étudié. Assurément la nature humaine n'est guère moins dégradée maintenant sous l'abrutissement despotique des prêtres de l'Orient qu'elle ne l'était en Occident par les passions sensuelles du paganisme. Dieu a permis cette dégradation profonde afin de faire comprendre aux esprits orgueilleux qu'en dehors de la vraie foi, qui vient du ciel, meurent la liberté, la raison et l'amour.

Quand les regards des savants se dirigèrent pour la première fois vers la littérature et les doctrines bouddhiques, on fut frappé de certaines analogies extérieures que ce grand système religieux présentait avec le Catholicisme. Des comparaisons moqueuses ne manquèrent pas. Des érudits au cœur sec, qui n'ont jamais compris tout ce qu'il y a d'intime et de profond dans la vie spirituelle de l'Eglise, devaient être singulièrement frappés de toutes les ressemblances qui leur sautaient aux yeux. Quand il s'agit d'études morales, les savants sont souvent bien plus frivoles et bien plus superficiels que le peuple ne l'imagine. La science de la lettre tue souvent la science de l'esprit, la seule qui vivifie. Pour nous, qui tenons à l'Eglise par le fond des entrailles, nous avions confiance dans l'avenir, dans la science véritable. Nous ne sommes pas de ces gens qui ont peur de la science, et nous étions fermement convaincus que le progrès des études orientales ferait justice de cette prétendue identité du bouddhisme et du Catholicisme. Nous avons le bonheur de le dire aux aveugles détracteurs de la science, nous ne nous sommes pas trompés. Qu'ils lisent le mémoire de M. Biot, ceux qui oseraient maintenant comparer les disciples du Christ avec les sectateurs de Sakia. Vu de près, le bouddhisme se montre aux regards dans sa triste et profonde misère. Il est vrai que le bouddhisme a essayé de briser la lourde servitude que les brahmanes faisaient peser sur les peuples avilis. Mais quelle consolation à donner aux peuples mutilés et souffrants que de leur montrer dans le lointain l'abîme du néant prêt à les engloutir! Est-ce bien ce fatal *Nirwana*, triste et sombre abîme où viennent s'engloutir comme dans un linceul glacé toutes les existences, qu'on oserait comparer à l'immortalité chrétienne? Est-ce le fatalisme de la loi des transmigrations qui ressemble à cette bonne et douce providence du Seigneur qui veille sur les petits des passereaux et qui vêtit les lis des champs? Est-ce que l'Eglise n'enseigne pas, elle, que Dieu est esprit, et qu'il veut être adoré en esprit et en vérité? Pendant que les prêtres du Catholicisme ont versé leur sang sur tous les calvaires de l'Asie, dans sa molle et stérile oisiveté, le sacerdoce bouddique, chan-

geant en mécanique ignoble les mouvements les plus élevés du cœur, fait tourner *la roue des prières!* Cette dégradation du bouddhisme, qui s'est toujours aggravée, renverse toutes les hypothèses naturalistes sur la portée de la raison humaine. Elle détruit tout à la fois les systèmes déistes et les systèmes athées; elle réfute Cherbury aussi bien que David Hume, en même temps qu'elle renverse la vaine chimère du progrès humanitaire. C'est là la destinée des systèmes abstraits. Ils disparaissent devant la splendeur des faits comme les brouillards de la nuit devant l'astre du jour. Que les défenseurs de l'Eglise s'établissent donc sans crainte sur le terrain de l'histoire, et, nous en avons la confiance, l'athéisme alambiqué de l'école de Hegel tombera devant le progrès de la science comme les rêveries de l'ancien gnosticisme. Il y a bien plus d'analogie qu'on ne le croirait d'abord entre la chimérique métaphysique du bouddhisme et les folles théories de la jeune école hégélienne. Ce désir du néant, cette impatience de s'assurer le sommeil éternel comme un repos et comme un refuge assurés, n'est-ce pas là tout le fond de la pensée des plus fougueux disciples de cet esprit pervers que M. Edgar Quinet appelle *le grand Hegel?* Qu'on parcoure les écrits dogmatiques du docteur Strauss, les pamphlets de Fuerbach; n'y saisit-on pas, pour ainsi dire à toutes les pages, l'enthousiasme du néant? Ce dernier écrivain ne l'appelle-t-il pas, dans son livre *de la Mort, le grand, le tout-puissant néant?* Herwegh, le poëte populaire de cette école, n'a-t-il pas chanté l'athéisme et l'anéantissement avec la verve triste et sombre qu'inspire l'attente du *Nirwana* éternel?

Qu'il soit un Dieu, qu'il n'en soit pas,
Eh! qu'importe ce Dieu pour qui croit au trépas?
Ici toute clarté fait faute à mon désir,
Et rien n'est vrai que le plaisir!

M. de Cormenin a raison : si quelque peuple chrétien se laisse ainsi retomber dans la fange du paganisme, comme il glissera doucement dans les bras du despotisme! Mais Dieu sauvera la liberté et la raison.

BIOGRAPHIE.

Vie de Michel Malbeste, chanoine honoraire de Paris, ancien curé de Sainte-Elisabeth; par M. l'abbé Frappaz [1].

Si la vie d'un prélat vénérable, connu par d'éminentes vertus, offre un touchant sujet d'édification et de pitié, cette biographie prendra un charme nouveau et tout l'intérêt d'un drame si ce prêtre s'est trouvé mêlé aux scènes les plus agitées de la Révolution française. Or, il en est ainsi de M. Malbeste. La Bastille est tombée; traîné devant l'Assemblé nationale et sommé de prêter serment à la *Constitution civile du clergé*, M. Malbeste se contente de répondre : *Je refuse.* Echappé comme par miracle au premier danger, il est poursuivi, traqué d'asile en asile, réduit au dénûment le plus complet et bientôt jeté dans les prisons, d'où il ne sort qu'au 9 ther-

[1] Sagnier et Bray, 64, rue des Saints-Pères.

midor. Lorsqu'il était poursuivi, trois membres du Comité de Salut public vinrent visiter la maison qu'il habitait et dans laquelle se trouvait son père. Le jeune suspect se cache dans la cheminée; mais, manquant d'air et près d'étouffer, il quitte sa retraite et se jette au lit avant que les terribles commissaires aient pénétré dans la chambre. Il feint d'être malade. Enfin on somme d'ouvrir *au nom de la loi*. La terreur a glacé tous les cœurs. L'un des agents du Comité s'est approché du lit. « C'est mon fils qui est malade, dit avec anxiété le père du proscrit. — Eh! qu'ai-je affaire de votre fils? répond l'effrayant examinateur; ce sont des prêtres qu'il nous faut. » Un signe rapide a fait comprendre au pauvre père qu'il n'avait rien à craindre d'un ami; le commissaire était en effet de la connaissance de la famille Malbeste. Aussi, pour n'éveiller aucun soupçon, le voilà redoublant de vigilance, cherchant, fouillant, frappant sur les murs comme s'il eût supposé quelque retraite cachée, puis sortant enfin pour laisser respirer et fuir le jeune malade. Ayant pris plus tard le nom de Michel Martin, celui-ci reçut de la municipalité une carte de sûreté en même temps qu'un billet de garde, en qualité de soldat de la milice citoyenne. Son zèle lui valut en peu de temps le grade d'officier. Cette vie militaire et sacerdotale l'exposa à de grands dangers, mais souvent aussi à des aventures plaisantes. De garde à la porte Saint-Antoine, il reçut un jour l'ordre de réunir quelques hommes du poste afin de protéger une visite qui avait pour but de trouver un prêtre qui, disait-on, se trouvait caché dans une maison; or, ce prêtre était le citoyen Malbeste lui-même. Ausitôt le voilà en armes; il part avec sa petite troupe, s'arrête résolument à la porte de la maison suspecte. Mais pas de prêtre, et Michel Martin revint fort irrité en apparence de n'avoir pu trouver le citoyen Malbeste. Nous ne nous arrêterons point à peindre le caractère de M. Malbeste, ses travaux apostoliques et ses prodiges de charité, depuis son vicariat à l'église Saint-Paul jusqu'à sa mort dans la cure de Sainte-Elisabeth, de 1777 à 1841 : il faut plus qu'un article et peut-être même plus qu'un livre pour raconter ainsi soixante-dix ans de bonnes œuvres et de vertus.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Cie,
Rue de Seine, 32.

A NOS LECTEURS.

Il n'est guère dans les habitudes du *Correspondant* d'entretenir ses lecteurs de ce qui le touche. S'il le fait aujourd'hui, c'est qu'il s'y croit obligé. Du moins le fera-t-il avec brièveté, avec sobriété, et, il l'espère, avec convenance.

Il y a trois ans, lorsque *le Correspondant* fut fondé, la pensée de ses fondateurs était simple et fut facilement comprise : rallier les défenseurs de la cause chrétienne ; aller les chercher, sans exclusion et sans préférence, dans les rangs politiques les plus divers ; leur offrir un centre commun, où, laissant de côté des dissidences secondaires aux yeux du chrétien, ils pussent, chacun pour sa part, faire prévaloir dans les lettres, dans l'histoire, dans la philosophie, dans la science, dans la vie sociale, la pensée chrétienne, que des écoles encore vivantes prétendent combattre et bannir partout; les habituer, s'il était nécessaire, et par eux habituer tous les catholiques à mettre constamment le Christianisme et la cause de l'Eglise au premier rang de leurs affections, et, sans répudier, sans effacer, sans même affaiblir des tendances et des sympathies diverses que l'Eglise n'a pas la prétention de contrôler, à faire dominer au-dessus d'elles le grand intérêt de l'homme et des nations, celui de la conscience et de la liberté religieuse.

Le Correspondant n'était pas alors et ne sera jamais exclusivement polémique. Alors surtout l'Eglise avait plus de paix ; les luttes qui ont signalé les années suivantes commençaient à peine. Notre tâche était moins militante qu'elle ne l'est aujourd'hui; et, aujourd'hui même, nous n'oublions pas que, placés un peu en arrière des combats quotidiens de la presse, plus de loisir doit nous rester pour travailler selon nos faibles ressources à l'immuable édifice de la science chrétienne. Nous avons également des devoirs et envers la circonstance qui passe et en-

vers la vérité qui dure. Les uns sont plus pressants, les autres plus sacrés; nous avons toujours tâché de les concilier.

Quel a été le succès de cette pensée? Il ne nous appartient pas de le dire. Il a été moindre sans doute, je ne dirai pas que nos espérances, mais que nos vœux. Il a été, sans doute, mille fois au-dessous de ce qu'eût mérité, à de plus dignes défenseurs, la grandeur et la sainteté de notre cause. Mais, quel qu'il soit, nous avons à en remercier Dieu. Nous avons à le remercier de ce que des hommes, distincts les uns des autres par l'opinion, par les habitudes et par la pensée, se soient retrouvés au modeste rendez-vous que *le Correspondant* leur avait ouvert; de ce que des ouvriers, inconnus jusque-là les uns aux autres, se soient rencontrés le pic à la main, en fouillant le terrain de la philosophie et de la science pour y faire pousser l'arbre du salut. Nous avons encore à remercier Dieu d'avoir bien voulu, dans les hommes dont *le Correspondant* était devenu le centre et dans les catholiques en général, faire prévaloir de plus en plus cette pensée, qu'en laissant aux convictions politiques leur place et leur importance légitimes, une place supérieure devait demeurer aux convictions religieuses, et que, sans abjurer en rien des dissidences sincères et honorables, il y avait lieu, dans tout ce qui touche la cause sacrée du Christianisme, de s'entendre, de s'unir, de penser, de parler, d'agir ensemble. Nous n'avons certes pas l'orgueilleuse prétention d'avoir amené, dans le plus grand nombre des catholiques français, le dégagement de cette pensée, si simple après tout, et qu'en définitive la foi, le bon sens et la vue des combats de l'Eglise devaient infailliblement faire prévaloir. Mais nous la trouvons dégagée et nous nous réjouissons qu'elle le soit. Et enfin nous avons encore à remercier Dieu si nous n'avons pas manqué tout à fait à la vie plus militante qu'il lui a plu d'imposer dernièrement à tous les catholiques, et si, lorsque les querelles de l'Église sont devenues plus vives, lorsqu'il a été chrétiennement nécessaire de venir dans l'arène, nous avons pu, comme du moins nous l'avons essayé, faire dans nos travaux la part de la polémique et celle de la science, et, dans les luttes mêmes de la polémique, la part de la vérité et celle de la charité.

En résumé, voilà en quel sens nous avons eu le désir de mar-

cher, et ce que nous appellerons notre progrès, si l'on veut bien admettre qu'il y ait eu progrès : réunion de plus en plus nombreuse, de plus en plus intime, de tous les hommes, divers d'opinion et de point de départ, qui portent la pensée chrétienne dans les affaires ou dans l'étude; — prédominance progressivement plus marquée, dans la pensée et dans les actes, de l'unité chrétienne sur les dissidences politiques; — et enfin accroissement de zèle, d'intelligence, d'à-propos, de fermeté dans le combat journellement soutenu par l'Eglise.

Mais si nous ne nous faisons pas illusion, si dans cette voie quelques pas ont été faits, ces pas faits nous imposent de nouveaux devoirs. *Le Correspondant* a dû être présenté à son principe non-seulement comme l'œuvre commune de quelques catholiques, mais comme une œuvre dont la responsabilité était entre eux parfaitement égale; il devait être l'œuvre de tous en général, sans être plus particulièrement celle de personne. Son cercle n'était pas encore assez vaste pour avoir besoin d'un centre bien déterminé, ni son action assez vive pour qu'un certain degré d'unité lui fût nécessaire. Et, de plus, il n'aurait pas fallu qu'un nom, surgissant parmi les autres noms, parût imprimer au *Correspondant* le cachet d'une domination ou d'une prééminence quelconque, soit personnelle, soit politique.

Aujourd'hui, au contraire, nous avons plus de devoirs et moins de craintes. Notre cercle élargi, et vers lequel des noms nouveaux et précieux tendent de côtés divers, nécessite, je ne dirai pas un chef, mais un principal intermédiaire entre ceux qui viennent de si loin porter à la cause catholique le tribut de leurs efforts. L'aspect d'une lutte qui sera peut-être longue encore nous oblige à une attitude plus vive, plus une, plus vigilante. Et, d'un autre côté, la pensée d'une politique catholique, et catholique par-dessus tout, est maintenant trop admise et trop forte pour que nous ayons à craindre, si nous soulignons un nom parmi nos noms, de paraître adhérer à autre chose qu'à cette politique exclusivement religieuse. Ce nom, quel qu'il soit, sera, pour nos lecteurs comme pour nous, un nom catholique et rien de plus. Notre position à cet égard est assez notoire; *le Correspondant* a assez évidemment conquis son individualité propre pour qu'on ne puisse désormais lui imputer les sympathies personnelles de qui que ce soit.

Le besoin est donc plus sensible aujourd'hui ; et en même temps le danger a cessé de remettre à un talent connu de nos lecteurs le soin principal de notre rédaction, et de placer un nom propre, je ne dirai pas à notre tête, mais en avant de nous.

Ce nom, nous aurions peut-être éprouvé quelque embarras à le choisir. La Providence, nous pouvons le dire, a bien voulu nous le désigner. Un catholique s'est trouvé (ce recueil a aujourd'hui encore le droit de faire son éloge, demain il ne le pourra plus) qui, poursuivi par une haine ignoble autant qu'aveugle, n'a pas hésité à faire à la cause chrétienne le sacrifice d'une chaire qu'il avait occupée avec un rare succès, mais d'où le Catholicisme était hiérarchiquement exclu. Celui qui faisait ce sacrifice à notre foi commune était en même temps, par son talent, par sa multiple érudition, par sa notoriété dans les lettres, l'un des plus dignes représentants de la science catholique. Il nous appartenait déjà, et nos lecteurs savent quels services il a rendus dans ce recueil même à la cause de l'Eglise.

En offrant à M. Lenormant la rédaction principale du *Correspondant*, nous avons cru faire en même temps un acte honorable et un acte utile. Nous avons tenu à montrer que la cause catholique n'est pas ingrate, et qu'elle sait apprécier et honorer les sacrifices qui sont faits pour elle. Nous avons voulu en même temps nous attacher, par un lien plus étroit et par des devoirs plus nombreux, un homme devenu plus que jamais cher à nos amis et respectable à nos adversaires. — Et par là, en même temps, ce double besoin de notre œuvre, d'un centre pour les hommes qu'elle attire, d'une certaine unité d'action pour la polémique qu'elle soutient, se trouvait satisfait dans toute la mesure que nous pouvions désirer.

Notre résolution était déjà prise quand une phase nouvelle, ce semble, de la cause catholique, est venue la confirmer encore dans notre esprit. Quelques mots seulement sur cet important fait politique dont *le Correspondant* a déjà parlé, mais sur lequel il est permis de revenir.

Depuis longtemps, nos lecteurs le savent, nous avons cherché à combattre ces habitudes d'inaction et de silence que des siècles de pouvoir absolu avaient rendues presque sacrées pour les catholiques français. Nous leur avons demandé s'il était bien logique et bien permis de n'être catholique qu'à l'église et

dans l'intime secret de leur conscience, et de se défaire de ce titre partout ailleurs; si, en devenant citoyens, électeurs, députés, magistrats, ils cessent par cela d'être catholiques, et s'ils ne doivent pas aussi leur vote et leur influence à la question de l'Eglise pour le moins autant qu'à la question du sésame ou à celle des tracés de chemins de fer. Cette intervention dans les affaires publiques de la pensée et des intérêts chrétiens a été, nous le savons, fort critiquée. On a trouvé scandaleux que la religion, attaquée par les armes de la politique, se défendît par les mêmes armes, et que les électeurs qui vont à l'église ne votassent pas tout d'une voix pour le candidat qui voudrait empêcher d'y aller. On a appelé cela le parti catholique. Nous n'avons pas inventé ce mot, et nous ne l'eussions pas proposé; mais si on nous le jette comme un reproche, nous l'acceptons.

Or qu'arrive-t-il? Ce parti catholique se formait à peine : on en souriait; nul ne le prenait au sérieux. Un ministre frémissait avec colère à la seule pensée d'un tel parti. Aujourd'hui, un autre ministre, en face de la Chambre qui votait au printemps dernier l'ordre du jour contre les Jésuites, devant cette Chambre et à l'approche des élections, accepte, non pas le nom, il est vrai, non pas même l'existence, cela est vrai encore, mais mieux que cela, les principes mêmes sur lesquels se basent les demandes de ce parti. Quoi donc! Ne serions-nous plus obscurs, ridicules, ignorés? Serions-nous devenus puissants et redoutables? Ce parti catholique, ce parti ecclésiastique, comme on disait pour l'injurier davantage, serait-il quelque chose dans ce pays? En viendrait-on, en ce jour solennel des comptes électoraux, à prendre au sérieux le chiffre de ses voix?

Je n'en sais rien, je ne veux pas ici me flatter de vaines espérances; mais je crois pouvoir conclure du présent à l'avenir, de ce qui se passe pendant que la cause politique du Catholicisme est encore dans l'obscurité et dans l'enfance, à ce que pourra opérer sa maturité et son progrès. Ce que nous pouvons tenir pour certain, c'est que la pensée de l'union politique des catholiques et de leur intervention dans les affaires en faveur de l'Eglise n'était une pensée ni si fausse, ni si petite, ni si impuissante; qu'il y a des gens même haut placés qui la prennent quelque peu au sérieux, et que, pour nous, nous devons moins que jamais la déserter.

Or, à une telle pensée se lie, même dans la sphère intérieure et modeste du *Correspondant*, une concentration plus vive de nos forces. Quand la politique admet les catholiques dans son arène, c'est le cas plus que jamais de nous tenir armés pour le combat. Et en même temps comme notre action doit être tempérée; comme il ne faut pas que les questions du jour, même les plus graves, amènent l'exclusion des questions intellectuelles; comme *le Correspondant* ne doit jamais laisser envahir par la politique, même la plus chrétienne, son domaine scientifique et littéraire, nous avons été heureux de penser que l'homme que nous mettons à notre avant-garde est choisi dans les rangs mêmes de la science. Il ne sacrifiera pas à l'entraînement des luttes présentes l'étude des éternelles vérités; et notre œuvre demeurera ce qu'elle doit être, politique et philosophique en même temps, par l'accession plus intime de celui auquel n'a manqué, dans une circonstance récente, ni le zèle et la fermeté de l'homme convaincu, ni le sang-froid, la modération et la vue désintéressée du savant.

Mais (nous tenons à le dire, parce qu'un de nous se lie aujourd'hui par une responsabilité plus étroite) notre recueil ne cesse pas pour cela d'être une œuvre commune. Le groupe qui s'est formé autour du *Correspondant* ne se dissout pas, mais il se resserre; et tous ceux qui ont voulu attacher leurs noms à cette œuvre n'en garderont pas moins, dans le même sens et dans la même mesure qu'autrefois, une solidarité dont ils s'honorent. Cette solidarité ne saurait leur peser. Les trois années qui se sont écoulées les ont rapprochés, loin de les éloigner; elles ont effacé des dissidences au lieu d'en faire naître: et le choix unanime qu'ils viennent de faire est un nouveau gage de leur accord. *Le Correspondant* demeure notre œuvre à tous, conçue et dirigée par tous. Cette sorte d'administration de famille, qui nous laissera à tous de précieux souvenirs d'amitié, de gratitude et de confiance, est forcée aujourd'hui, par le progrès même de l'œuvre, de devenir moins immédiate; il faut qu'un nom soit mis plus en avant que les autres noms: mais ce n'est pas qu'un seul des autres veuille se cacher derrière lui.

Fr. de Champagny.

CONCORDAT.

L'*Encyclopédie du XIX*e *siècle*, recueil d'une grande importance scientifique et d'une orthodoxie sévère, va publier dans son XXIIIe volume un article de Timon sur le *concordat de Pie VII*. Timon nous permet de détacher pour notre recueil ces pages éloquentes et spirituelles consacrées à la cause de l'Eglise et à la défense de la liberté religieuse. Nous sommes fiers de la préférence de Timon et reconnaissants envers les éditeurs de l'*Encyclopédie du XIX*e *siècle*. *Le Correspondant* s'applaudit de cette bonne fortune, et nous sommes sûrs que nos lecteurs seront de notre avis.

Le fameux concordat de Napoléon et de Pie VII a été et il est encore l'objet d'une très-vive controverse.

Il faut, pour bien juger un acte politique, se reporter à l'époque où il s'est passé, et tenir compte des besoins, des passions, et même des préjugés de la nation et des hommes influents qui la gouvernaient.

Napoléon est mort dans les sentiments et les devoirs de la religion, parce que l'homme, au moment de quitter les illusions de la vie, se rejette en arrière, franchit les temps de sa maturité, et se souvient de son éducation première. Sa mère était chrétienne.

Mais, lorsqu'il prit les rênes du consulat, c'était un jeune vainqueur, gâté par la fortune, enflé de ses prospérités extraordinaires, et qui voyait tout plier sous ses volontés. Il s'était dit et fait presque Turc en Egypte, et il eût alors volontiers abjuré le Christianisme et porté le turban, s'il eût pu le coiffer de la couronne orientale.

A peine consul qu'il méditait déjà l'empire, car l'ambition marche vite dans la tête d'un conquérant. Il savait que la religion maintient les peuples, par ses recommandations et par ses préceptes, dans le respect des puissances établies, et il avait, lui, une puissance déjà établie et une puissance plus grande encore à établir. C'est de ce point de vue purement humain, du point de vue des ambitieux, qu'il considérait le culte comme moyen, comme instrument.

D'un autre côté, il s'était entouré de vieux républicains, sortis des saturnales de la Révolution, élevés à l'école de Voltaire, et dont plusieurs s'étaient moqués de Robespierre, parce qu'ils le trouvaient trop dévot, et de sa fête à l'Être suprême, parce que c'était tout d'abord pour eux une question de savoir s'il y avait un Être suprême. La plupart de ses alentours officiels étaient franchement matérialistes, à la manière de l'astronome Lalande, et son état-major d'aides de camp et de généraux ne l'était peut-être guère moins; c'étaient des gens à ménager. Mais, d'un autre côté, à la suite du massacre et de l'expulsion des prêtres et de la profanation des églises, un mouvement de réaction religieuse s'était manifesté et se prononçait de plus en plus dans la nation. Les causes de l'irration populaire avaient disparu : le clergé n'existait plus comme premier ni comme dernier ordre de l'Etat; tous ses biens, séquestrés, confisqués et mêlés parmi le reste des domaines nationaux, avaient été vendus; il n'était pas plus question de ses dîmes et de ses droits féodaux que s'ils n'eussent jamais existé. Les temples, dépouillés de leurs ornements et de leurs richesses, servaient de salles électorales, de clubs, d'écuries pour la troupe et de magasins à fourrages. La théophilanthropie, qui avait prétendu se substituer au Christianisme, après un essai moqué, était tombée dans le ridicule. Les fêtes de la Raison, commencées avec les tambours, les fusées volantes, les hymnes à la nature et les clarinettes, avaient fini dans la lie de vin et les orgies. Le décadi lassait et l'on redemandait le dimanche.

Les vieilles familles de la bourgeosie et de la noblesse, que l'impiété avait, sous Louis XV, infectées de ses poisons, s'étaient pieusement retrempées dans les persécutions et le malheur; elles donnaient, comme font toujours les hautes classes de la société, le branle à l'opinion.

Les signes étaient manifestes, et la France, d'impie et de révolutionnaire qu'elle avait été, redevenait religieuse.

Napoléon, placé au faîte du gouvernement, averti par les rapports de ses ministres, par les tendances des journaux et de la presse, et surtout par le vague instinct de son ambition, comprit le mouvement de l'opinion publique. La Vendée, qui s'était soulevée encore plus au nom de la religion qu'au nom de la royauté, remuait sourdement encore; il fallait donner un aliment aux imaginations des populations du Midi, qui peuvent, moins que les autres, se passer des pompes et des cérémonies extérieures du culte; d'ailleurs, la France était le seul grand pays de l'Europe où il n'y eût pas de religion extérieurement professée, grecque, romaine ou protestante, et cet état d'anarchie ôtait à Napoléon, aux yeux de l'Europe, la forme d'un gouvernement régulier.

Son parti fut pris, et il songea à négocier avec Rome.

Un saint Pontife était assis sur la chaire de Saint-Pierre; il gémissait secrètement des douleurs et des humiliations de l'Église de France; il voulait la relever de ses ruines, et il accueillit avec joie les ouvertures du premier consul. Mais tandis que Napoléon ne voyait dans la religion qu'un instrument politique de sa propre grandeur, Pie VII ne travaillait, dans le rétablissement de l'autel, que pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

C'est sous ce double point de vue que se présente l'acte du concordat et qu'il le faut étudier.

Ce concordat lie encore aujourd'hui les successeurs de Pie VII, c'est-à-dire le Pape actuel, et les successeurs de Napoléon, c'est-à-dire le gouvernement actuel.

A cet acte se rattachaient les fameuses Organiques.

On ne peut pas nier qu'un acte ultérieur, un règlement spécial ne fût nécessaire pour compléter l'acte primitif du concordat, pour le mettre en mouvement, en exercice, pour organiser le service du culte; mais on ne peut pas nier non plus que ce règlement n'aurait dû recevoir son exécution qu'après avoir été débattu contradictoirement avec le Pape et qu'après avoir obtenu son assentiment. Ce débat avait-il eu lieu? Cet assentiment avait-il été donné?

On le croyait généralement jusqu'à ces temps-ci, nous tout

les premiers; car les plaintes de Rome furent, dans l'origine, tempérées et secrètes. Il n'y avait pas de presse alors ; comment s'en serait-elle émue? L'Empire, avec le mutisme étouffant de son oppression, passa par là-dessus. La Restauration ne donna pas lieu au clergé de récriminer. Il n'y eut pas jusqu'au nom du vénérable et savant Portalis, rédacteur des articles organiques, qui ne permettait pas de mettre en doute l'existence, non pas législativement, mais diplomatiquement ratifiée, des Organiques.

Mais la question s'étant élevée, il y peu de temps, de savoir si l'enseignement de la Déclaration de 1682 ressortait obligatoirement, pour les évêques, de la prescription du Pape aussi bien que de la prescription du gouvernement, on s'avisa de remonter à l'origine de ces articles organiques et d'en étudier la composition, les circonstances, la forme, le lien, les signes.

Il ne fallait être ni grand jurisconsulte, ni grand diplomate, pour s'apercevoir, au premier toucher, que les Organiques ne sonnaient que le faux, qu'elles constituaient une véritable supercherie, et que, si elles liaient les évêques d'eux à l'Etat. comme loi de l'Etat, elles ne liaient pas et ne pouvaient pas lier le Pape de lui à la France, comme traité diplomatique et supplémentaire, puisque ce traité n'avait pas été préalablement discuté, approuvé et signé par le Pape, ainsi que le concordat, dont il paraissait n'être et dont il n'était, en effet, que le corollaire.

Voici comment s'y prit Napoléon, qui avait dans son caractère et dans ses habitudes, comme on le sait, encore plus de ruse peut-être que de force.

Dès l'abord, une grave question se présentait : que ferait-on, dans la nouvelle organisation du clergé français, des anciens évêques qui n'étaient ni déposés ni démissionnaires?

Le gouvernement les repoussait, non sans nécessité politique, soit parce qu'ils avaient des opinions légitimistes, soit parce qu'ils pouvaient faire obstacle à une autre et différente circonscription des diocèses, soit enfin parce qu'ils avaient été spoliés, persécutés, exilés : mauvaise disposition d'esprit pour entrer dans les vues et les besoins d'un régime nouveau, et, selon eux, usurpateur.

Canoniquement, il fallait que les siéges fussent vacants pour

les remplir. Ils ne l'étaient pas. Or, canoniquement, on ne pouvait forcer la main aux titulaires; il s'agissait de négocier avec eux pour obtenir gracieusement leur démission, au nom des grands et pressants intérêts de l'Eglise, et, s'ils persistaient dans leur refus, le Pape sans doute pouvait les contraindre à se retirer, au nom de ces mêmes intérêts. Mais c'était là un coup d'Etat, et l'on conçoit les appréhensions du saint Pontife, poussé dans les voies de cette dure extrémité.

Un second point non moins embarrassant, après ce qui regardait les personnes, était ce qui regardait les choses. Tous les biens du clergé avaient été aliénés, sous-aliénés, divisés, coupés, hachés, démolis, convertis en mille sortes de culture, passés dans des millions de mains; il était souvent difficile d'en suivre et d'en reconnaître la trace, et, dans tous les cas, il était impossible, sous peine d'une autre révolution, d'en opérer la restitution en nature. La nation aurait plutôt renversé le gouvernement que d'y consentir. Il ne fallait pas y songer. Bien au contraire, comme l'Etat ne pouvait garantir aux acquéreurs que la possession matérielle de ces domaines, on exigea du Pape, au nom de la France et comme signe éclatant de réconciliation, qu'il accordât sa sanction pontificale et solennelle, sa ratification expresse, à un acte auquel il semblait manquer quelque chose, savoir: le consentement des anciens propriétaires. Or, comme les anciens propriétaires n'existaient plus, puisque le corps du clergé, tant séculier que régulier, avait été aboli, il était naturel qu'il fût représenté par le chef spirituel, mais visible, de la catholicité. L'Etat recueillait, de cette haute sanction, l'avantage de donner à ces propriétés une valeur morale qu'elles n'avaient pas; en rassurant les consciences timorées des possesseurs actuels et des futurs acquéreurs, il mobilisait les biens, multipliait les nouveaux propriétaires, et, par conséquent, les adhérents au nouveau régime, accroissait les bénéfices des impôts de mutation, et encourageait le progrès et la diversité des cultures.

De son côté, le Pape faisait un sacrifice agréable au pays avec lequel il traitait, et, en tranquillisant plusieurs millions d'aliénataires sur l'origine et les suites de leur possession, il leur faisait aimer la religion et ses ministres.

Cette concession de Pie VII ne fut donc pas, de sa part, un

acte de faiblesse, mais plutôt un acte de profonde sagesse et de haute prévoyance.

Du reste, et comme juste conséquence du maintien des ventes consommées, on stipula que les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales, et autres, non aliénées, nécessaires au culte, seraient remises à la disposition des évêques, et que le gouvernement assurerait un traitement convenable aux évêques et aux curés.

C'est là tout le concordat du 8 avril 1802, acte encore plus politique que religieux; car il ne faut pas croire que, si Napoléon n'avait pas restauré la religion par un acte de sa puissance, elle ne se serait pas rétablie d'elle-même. Le Catholicisme a en soi une vigueur expansive à laquelle aucun obstacle ne peut résister; on l'a déjà vu, et peut-être sommes-nous destinés à le voir encore.

Quant aux articles organiques, on les rédigea, après coup, avec une habileté cauteleuse. On y mit du bon, du très-bon, j'en conviens, et je le dis et le dis hautement, parce que c'est la vérité, et l'on y mit aussi du mauvais et du ridicule. Comme on le pense bien, les garanties de l'Etat n'y furent pas épargnées, et le clergé y fut serré à la gorge. Les gens qui ne voulaient pas du concordat prirent leur revanche dans les Organiques. On fit semblant d'avoir peur de Rome, et on la traita avec méfiance et dureté.

Les appels comme d'abus furent ressuscités avec une expression tellement absolue qu'ils comprenaient tous les cas possibles; et il suffit de lire la définition si vague qui en fut donnée et que voici :

« Art 6. Les cas d'abus sont :

« § I[er]. *L'usurpation* ou l'excès de pouvoirs, la contravention « aux lois et règlements de la République ;

« § II. *L'infraction* des règles consacrées par les canons re- « çus en France ;

« § III. *L'attentat* aux libertés, franchises et coutumes de l'É- « glise gallicane ;

« § IV. *Toute entreprise* ou procédé qui, dans l'exercice du « culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler « arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en op- « pression, ou en injure, ou en scandale public. »

Analysons ces quatre paragraphes.

Nous dirons, sur le premier paragraphe, que les lois criminelles existantes devaient suffire pour réprimer des usurpations et des excès de pouvoirs contre la sûreté de l'État ou des rébellions contre les lois. Le Code pénal, promulgué en 1811, contient, en façon d'appendice au concordat, un chapitre très-effrayant sur les crimes des ecclésiastiques. Le luxe de ses précautions et de ses pénalités est infini; on n'y parle que de correspondances avec des souverains étrangers et de complots ourdis contre l'Etat. Il est surprenant qu'un aussi grand conquérant que l'empereur Napoléon, dont les armées victorieuses faisaient alors trembler sur leurs trônes tous les rois de l'Europe, ait eu si peur du fantôme du clergé. Toute cette partie du Code pénal est curieuse à lire et provoque le rire mêlé de pitié. C'était pour le moins se donner une peine inutile et mal prévoir l'avenir; car, depuis trente-cinq ans, nous avons eu, par la grâce de Dieu, assez de bouleversements et de changements agréables et variés dans la forme de notre gouvernement, et aucun cardinal, archevêque, évêque ni curé, que nous sachions, n'a excité le peuple à la révolte et n'a tiré des coups de fusil contre les chartes, les constitutions, les actes additionnels, les sénats, les Chambres, les empereurs et les rois.

Le second paragraphe de l'article 6 des Organiques n'est pas, dans la beauté de son absolu, tout ce qu'il y a de plus canonique au monde, quoiqu'il ait été placé là pour réprimer l'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France. La vérité est qu'il n'y a pas un seul membre du conseil d'Etat, chargé d'appliquer ce paragraphe, qui soit d'abord en état de dire quels sont les canons reçus en France depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours. C'est de quoi jamais chacun d'eux ne s'est plu à s'enquérir, et cela, demandez-le-leur, doit leur être parfaitement égal. N'importe! comme il leur faut juger, puisqu'ils sont payés pour cela, ils n'en jugeront pas moins que tel canon a été ou n'a pas été reçu en France, ou ailleurs. Par qui? dans quelles formes? valables ou non valables? Ce ne leur est souci. Aucune loi, sise au *Bulletin*, n'en dit mot. Ils ont donc la main libre d'appliquer le canon reçu en Neustrie, en Aquitaine, en Basse-Bretagne, en pays Vexin, et de punir l'infraction énorme commise envers ledit canon. Qu'est-ce qui

constitue une *infraction* à des canons? A quels signes reconnaît-on une *infraction* de cette sorte? Un seul signe suffit-il, ou en faut-il plusieurs? Si la loi donne la définition de l'*infraction*, nommez cette loi; si la loi ne donne pas la définition, comment pouvez-vous l'appliquer? Si vous l'appliquez, ne faites-vous pas ce que vous ne savez pas faire, et n'êtes-vous pas un juge arbitraire, pour ne pas dire plus? Il y a encore un autre inconvénient fort grave qui découle de l'absolu tant vanté dudit paragraphe: c'est que les canons reçus en France sont les canons de la sainte Eglise romaine. Or, la sainte Eglise romaine prescrit, sous le nom de *canon*, des règles en thèse spirituelle, et autant sur le dogme et sur la foi que sur la discipline, et encore est-ce à dire que l'autorité temporelle, pour plus des trois quarts des canons disciplinaires, n'a absolument rien à y voir. Ce nonobstant, les incanoniques articles de la loi du 18 germinal an X répandent la main du conseil d'Etat sur les infractions prétendues à des règles purement dogmatiques.

C'est là, convenez-en, de la belle et bonne usurpation sur l'Eglise, et de la mieux caractérisée, et il ne faut pas s'étonner que le Saint-Siége ne l'ait pas plus goûtée qu'il ne le fallait. Il est du moins probable que ces jugeurs du conseil d'Etat, jugeant, à renfort de canons, des cas purement spirituels, sont des docteurs de Sorbonne versés dans la décrétale et l'encyclique, ou tout au moins des prêtres habitués de paroisse, ou sacristains au diminutif! En rien, je vous jure, ni docteurs, ni habitués, ni sacristains. Pour académiciens, c'est autre chose, et encore mieux juifs, protestants, rationalistes, philosophes, saint-simoniens, panthéistes et indifférentistes de première classe et de première force.

Voilà les juges spirituels des saints canons, dont pas un seul n'a fait le moindre cours de droit canon, en Sorbonne ou autre endroit, et s'en passe! Voulez-vous donc, dira-t-on, que ce soient des tribunaux ordinaires qui se mêlent de juger le prêtre? Non pas.— Qui donc, alors? —Ni eux ni vous. Les chefs de l'Eglise, dans l'ordre de la hiérarchie spirituelle, sont seuls compétents pour juger des cas purement spirituels.

Allons toujours.

Le troisième paragraphe de l'art. 6 confie aussi à l'omnipo-

tence du conseil d'Etat l'*attentat* aux libertés, franchises et coutumes de *l'Eglise gallicane*, et nous y voilà!

Il ferait beau voir qu'un curé ou son vicaire s'avisât de nier l'une de ces *libertés*, les soutenant, tout au contraire, oppressions et servitudes!

Pour ce, hérésiarque et papiste au premier chef, vous le verriez traîné devant le conseil d'Etat, à l'effet d'y comparaître et répondre sur assignation d'*attentat*. Qu'il n'aille pas, dans les préliminaires de sa défense, demander ce que c'est qu'une Eglise *gallicane*, et s'il y a donc une Eglise hyrcanienne, une Eglise ibérienne, une Eglise caucasienne, et pourquoi il n'y en aurait pas pareillement de ces divers et plaisants noms-là! Qu'il n'ajoute pas que, dans son opinion de bon catholique, aucune Eglise n'a et ne peut avoir de nom propre, et qu'elles sont et doivent être toutes, au même titre, les filles soumises, tendres, fidèles, obéissantes, respectueuses, de leur sainte, unique et vénérable mère, l'Eglise romaine! On dirait qu'une pareille objection a une odeur très-sentie et très-prononcée d'ultramontanisme, qu'il aggrave sa faute, que c'est bien mal à lui, et qu'en disant cela il abdique très-évidemment sa qualité de *citoyen* français, pour obéir à un souverain étranger : grief qui, joint à l'autre, le double et constitue l'*attentat* au premier chef, qualifié tel.

Il faut dire, pour être vrai, que, jusqu'ici, l'on n'a pas encore accusé des prêtres et des évêques d'avoir enfreint les règles spirituelles des canons, ni d'avoir attenté aux fulminations gallicanes de maître Pithou; mais cela peut venir, et nous sommes en bonne voie. La presse a déjà sonné le boute-selle contre l'*infraction*, et vous avez entendu plus d'une grosse voix de tribune ronfler l'*attentat*. L'épée de germinal est levée sur la tête du clergé, et nous sommes destinés à passer par toutes les persécutions du ridicule, en attendant mieux.

Reste le quatrième paragraphe de l'art. 6 : n'admirez-vous pas le vague prémédité de cet article, qui frappe d'abus « toute « entreprise ou tout *procédé* qui, dans l'exercice du culte, peut « *compromettre l'honneur* des citoyens, troubler *arbitrairement* « leur conscience, dégénérer contre eux en *oppression*, ou en « *injure* ou en *scandale* public?

On conviendra qu'il n'était pas aisé de faire un choix de ter-

mes plus habiles, c'est-à-dire de termes qui, ne disant rien, disent tout, et c'est là le fin; il suffit de souligner ces termes et de laisser les lecteurs de bon sens en faire eux-mêmes le commentaire.

Il n'y a pas un seul prêtre en France qui, tous les dimanches, en célébrant la messe, en appelant son bedeau et en montant au prône, ne soit exposé à tomber dans le piége de cette définition jésuitique. Heureusement que les tribunaux, dont la faveur pour le clergé n'a jamais été bien grande, et qui aiment à s'ébattre dans la largeur arbitraire des textes, n'ont pas été appelés, par la loi de germinal, à appliquer celui-ci. Le scandale de la répression eût été cent fois pire que le scandale réprimé, et les cures de villages, et les sacristies, et les palais épiscopaux, affligés par des exploits d'huissier, eussent été bientôt vides de prêtres et de prélats. Le campagnard, le citadin le plus indévot, pour avoir le plaisir de tancer son curé à l'audience de sa petite police correctionnelle, se serait dit troublé arbitrairement dans sa conscience, et il y aurait eu des plaidoiries à perte de vue pour définir ce que c'est ou ce que ce n'est pas qu'une conscience, en quoi on la trouble ou on ne la trouble pas, et comment l'honneur des citoyens est compromis ou ne l'est pas par la parole du prêtre. Nous y avons perdu une infinité de dissertations en façon de basoche, très-savantes et qui n'auraient pas manqué d'enricher le dictionnaire de droit canon; mais nous y avons gagné du repos, et le conseil d'Etat, j'en conviens, voit les choses moins terre à terre, traite les appels à huis clos, et ne se laisse point enflammer par les passions de localité. Plus d'une fois cependant, et si notre main de pamphlétaire ne l'eût pas saisi aux cheveux et arrêté sur la pente glissante où il courait, il se serait jeté, à la suite de l'article 6, dans les abîmes de l'*usurpation*. Tant les corps, même les plus élevés et les plus sages, sont enclins à abuser des pouvoirs arbitraires que la loi leur abandonne!

C'est ainsi que, sous prétexte qu'on opprimait arbitrairement leur conscience religieuse en refusant à leurs parents la sépulture religieuse, des gens, sans conscience religieuse, s'en allaient formant et multipliant, devant le conseil d'Etat, à tort et à travers, des appels comme d'abus. Il fallut employer le raisonnement et l'ironie pour démontrer que la sépulture *maté-*

rielle est donnée aux morts par les soins de la police municipale, que la sépulture *ecclésiastique* n'était qu'un mot impropre et abusif, puisque, dans la réalité, le prêtre ne refuse pas la sépulture, c'est-à-dire l'*inhumation*, mais tout simplement des *prières*, c'est à-dire une chose impalpable, abstraite, spirituelle; qu'on ne pouvait, sans oppression, forcer sa bouche à psalmodier des oraisons, et son cœur à prier; oui, il a fallu quinze années, des pamphlets mordants, et l'intervention des organes les plus accrédités de la presse ministérielle elle-même, pour vaincre la résistance des tolérants philosophes du conseil d'État. Vous me demanderez : A quoi sert donc la philosophie? et je vous répondrai : A quoi ne sert pas le pamphlet? Quoi qu'il en soit, c'est aujourd'hui chose coulée à fond que le retour de pareils appels, et, malgré l'animadversion que nos universitaires, joints à nos parlementaires, portent au clergé, nous n'avons plus vu, depuis la célèbre affaire de M. de Montlosier, se renouveler le scandale de ces pourvois.

De l'article 6 des Organiques je saute à l'article 24, qui prescrit l'enseignement, dans les petits séminaires, de la Déclaration de 1682.

Les voltairiens qui entouraient Napoléon savaient parfaitement qu'en insérant cette obligation dans leur loi ils flatteraient l'indépendance de sa domination; ils le prenaient par son endroit sensible. Ce n'est pas que Napoléon eût grand'peur des forces militaires du Pape; mais il n'y a pas de souverain à qui l'on ne fasse plaisir en lui disant qu'il est indépendant de toute espèce de puissance. Tout près, d'ailleurs, de gouverner en despote, comme Louis XIV, il n'était pas fâché de ressembler à Louis XIV, et de se donner pour son continuateur, pour son héritier! Quant à la supériorité des conciles sur le Pape, établie par les trois derniers articles de la Déclaration, on lui remontra qu'elle corroborait la force de l'article premier; on ne pouvait pas, d'ailleurs, scinder la Déclaration en deux parties. On imposa donc aux évêques l'obligation du tout. A la vérité cette obligation tomba presque incontinent en désuétude; mais l'insulte, ou, si l'on veut que j'adoucisse le terme, la défiance contre le Pape, n'en était pas moins inscrite dans la loi.

On conçoit que des articles ainsi formulés devaient soulever les plaintes du cardinal légat. Nous sommes d'accord qu'il y a

dans les Organiques des dispositions sages, essentielles, nécessaires ; qu'il fallait régler les appels comme d'abus ; qu'on a eu raison d'en déléguer la juridiction au conseil d'Etat plutôt qu'aux tribunaux ; que les rapports disciplinaires entre l'Etat et les évêques, et entre les évêques et les curés et succursalistes, ont été, pour la plupart, constitués raisonnablement ; que les représentations du légat ne sont pas toutes fondées. Mais il faut dire que, comme tout négociateur, il demandait le plus pour obtenir le moins. A l'aide d'un débat sérieux et moins tyrannique on serait arrivé à une transaction qui aurait égalisé et satisfait les respectives et justes prétentions de l'Eglise et de l'Etat. C'est ce qu'on ne fit point.

Le Saint-Siége avait donc raison de repousser les termes de l'article 6, qui soumettait l'interprétation des saints canons, même pour les cas spirituels, au jugement arbitraire d'un corps de laïques, sans études préparatoires et sans connaissance aucune de la matière, et, ce qui était décisif, sans compétence canonique.

D'un autre côté, comment le Pape aurait-il pu, sans se démentir et sans s'attaquer et se frapper lui-même, admettre, reconnaître, signer que les conciles ont supériorité sur le Siége? Cela était-il proposable? La question n'était-elle pas pour le moins inutile, si ce n'est ridicule? Est-ce que le cas était urgent, et même rationnellement éventuel? Que la thèse, thèse purement spirituelle et qui n'intéressait pas l'empire, ni même, à vrai dire, les consciences, fût tranchée dans un sens ou dans un autre, qu'importait au gouvernement consulaire? N'est-il pas clair comme le jour que cette thèse canonique d'infaillibilité n'eût pas été soulevée par Napoléon, s'il ne l'eût trouvée toute faite et toute résolue dans la Déclaration de 1682? A-t-on bien vu, en 1802, ce qu'on faisait et où l'on allait? Quelle raison, un peu raisonnable, avait-on de se faire désagréable à Rome, au moment où l'on traitait avec elle? Napoléon avait-il la moindre donnée sur cette dispute théologique? Quant à l'article premier de la Déclaration, est-ce son enseignement secret à quelques tonsurés, dans l'ombre du séminaire, qui était de nature à rassurer le vainqueur de Marengo et le conquérant de l'Italie sur les entreprises guerrières du Pape? N'était-ce pas, au temps où l'on vivait, plutôt une moquerie

qu'une garantie? Etait-ce au moment où l'on rétablissait le clergé, comme un gage de sûreté publique, d'ordre social et de paix domestique, qu'on affectait de prendre contre lui des précautions injurieuses? S'il voulait conspirer, pourquoi le restaurer? S'il ne voulait pas conspirer, à quoi bon le contraindre à dire qu'il ne conspirerait pas? Les lois pénales existantes, si dures pour lui, si exclusives, si persécutrices, ne suffisaient-elles donc point aux soupçons, aux terreurs imaginaires des gouverneurs de l'Etat? Toutes ces raisons, qui n'ont guère de rétorque, pouvaient être données; mais Napoléon, vif et prompt en despotisme, n'écouta point les protestations du Saint-Siége, et, comme il avait trompé Rome, il trompa la France. Il fit coudre des articles organiques à la convention du 26 messidor, et, quoique ce fussent là deux lois distinctes et séparées, il ne donna point aux Organiques une date certaine. On lia le tout ensemble, et on le présenta, avec un beau discours d'apparat, à l'admiration et à la sanction du Corps Législatif, qui le reçut avec une docilité, un mutisme et des respects inimaginables : ah ! il en aurait bien reçu d'autres!

Les commentateurs du concordat ont gardé sur toutes ces menées de dessus et de dessous un silence prudent; ils nous ont bien assuré que la convention du 26 messidor an IX et ses articles organiques formaient un tout indivisible, sous le nom de *loi du* 18 *germinal an X;* mais ils ne nous ont pas montré le lien, si important à voir, de cette prétendue indivisibilité ; ils ne nous ont pas expliqué pourquoi la signature du Pape, qui se trouve au bas de la convention du 26 messider an IX, ne se trouvait pas au bas des articles organiques; pourquoi la première avait une date, et pourquoi l'autre s'en était passée; pourquoi l'on n'a pas averti le Corps Législatif que le Pape, par sa ratification de tel jour, aurait consenti le surajouté des articles organiques. Le concordat, proprement dit, n'est que la convention du 26 messidor an IX avec ses dix-sept articles. La convention n'est qu'un traité diplomatique. Or, les Organiques ne pouvaient être considérées comme une dépendance du traité qu'autant qu'elles eussent été, de même que le traité, signées par le Pape. Que les Organiques soient une loi, qui le nie, puisqu'elles ont été adoptées par le Corps Législatif qui faisait les lois, dont tous les actes portaient ce nom-là? Que

cette loi intérieure de la France oblige les Français, clercs ou laïques, qui le nie? Mais ce n'est point la question. La duperie consiste à présenter comme indivisible ce qui a été divisé; comme joint ce avait été disjoint; comme une seule loi, en un seul tout, ce qui n'était *loi* que pour les Organiques, et *traité* que pour la convention; comme signé et ratifié pour l'ensemble, par le Pape, ce qui ne l'a été que par partie; comme reconnu ce qui a été contesté avant, pendant et après, et enfin comme obligatoire pour Rome ce qui ne l'est que pour la France. Voilà en quoi consiste la duperie, et elle est grande!

En résumé, ce n'est qu'au bout de plus d'un demi-siècle que la question des Organiques a été éclaircie, et j'allais dire soulevée. Cela est incroyable, mais cela est. Le concordat du 26 messidor an IX avait proclamé la liberté, et les Organiques l'ont foulée aux pieds. Le Pape a signé le concordat, il n'a pas signé les Organiques; il a protesté contre elles en 1802, il a protesté contre elles en 1809, et il a eu, aux deux époques, deux fois raison.

Les Organiques du despote Napoléon mettent le Pape au-dessous des conciles, d'après la déclaration du despote Louis XIV, et c'est là une usurpation, au premier chef, du pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel.

Les Organiques rendent le consul, l'empereur, le roi, juge des actes canoniques du clergé, et c'est là une usurpation, au premier chef, du pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel.

Les Organiques violent, par la restauration de ces deux points, notamment la liberté des cultes proclamé par la Charte de 1830, et refont une religion d'Etat, en contradiction avec les promesses de Juillet.

Il était temps de rétablir, sur la vérité du concordat, les contemporaines altérations de l'histoire.

TIMON.



LOUIS XI.

Lorsqu'un principe puissant a marqué la société de son empreinte, il est rare qu'il succombe du premier coup et qu'il n'exerce pas sur ses vainqueurs une influence sensible. On voit souvent ce principe abattu sortir plus fort des ruines faites autour de lui, et ses adversaires de la veille en devenir les ardents propagateurs, soit que leur intérêt ait changé avec leur victoire, soit qu'ils ne sachent comment remplacer la pensée contre laquelle ils ont combattu. L'histoire de la féodalité nous en est un grand exemple.

Cette organisation de la société par le sol, dont la royauté était parvenue à triompher après une lutte opiniâtre, faillit renaître, relevée par la royauté elle-même sous des formes plus menaçantes. A partir de Philippe-Auguste, les rois n'avaient entretenu qu'une seule pensée : celle de substituer la hiérarchie des personnes à la hiérarchie des terres, et de donner un centre de vie à l'immense polype qui embrassait la France. Louis IX avait rattaché au trône la distribution de la justice, élevé les légistes en abaissant les barons, et jeté les bases d'une administration uniforme. Philippe-le-Bel et ses fils continuèrent, en la modifiant selon l'esprit des temps, l'œuvre de leur saint aïeul. Arrêtée sous les premiers Valois par l'influence de la maison de Plantagenet, qui aspirait à la couronne de France et s'était constituée la protectrice des hauts barons contre leur suzerain, cette œuvre avait repris son cours sitôt que les victoires de Duguesclin eurent ranimé au cœur de la France la vie nationale prête à s'éteindre. Le triomphe de la couronne contre l'aristocratie territoriale aurait été, dès ce moment, complet et assuré, si, au moment où la nation était tout entière

à la lutte entamée contre l'étranger, les rois n'avaient, de leur propre main, implanté dans le sol les germes d'une féodalité destinée à devenir plus redoutable que celle dont ils venaient de triompher au prix de tant d'efforts.

Dans la pensée d'augmenter l'importance politique des princes du sang royal, afin de les opposer avec plus d'avantage aux grands feudataires, le souverain se dépouilla du gouvernement héréditaire des plus belles provinces de la monarchie. Il en résulta que, lorsque toutes les dynasties particulières eurent disparu devant les progrès de la royauté, ces établissements princiers, destinés à ne faire retour à la couronne qu'à défaut d'héritier mâle, se trouvèrent plus en mesure de lui résister que n'avaient jamais été les grands fiefs détruits par elle. A la puissance territoriale les princes ajoutaient, en effet, le prestige de leur origine royale, et devenaient d'autant plus dangereux pour la couronne que leur sang les en rapprochait davantage. Les nombreux intérêts liés à l'antique organisation de la société se rattachèrent donc avec ardeur à la cause des princes apanagés, et ceux-ci devinrent les représentants du principe territorial au moment même de sa défaite. Ce fut une nouvelle bataille à livrer qui ne dura pas moins d'un siècle : lutte difficile, où la royauté était contrainte de se ménager elle-même, parce que les coups portés par elle faisaient couler son propre sang; lutte délicate, où l'astuce ne la servit pas moins que le courage.

Saint Louis ouvre avec majesté la première phase du grand duel engagé par la monarchie contre la fédération conquérante. Le nom de Louis XI se détache dans un sombre éclat durant la seconde période de ce conflit; Richelieu termine enfin cette lutte de six siècles, au moment où l'idée féodale, toujours vaincue et toujours renaissante, s'efforçait, au moyen des grands gouvernements provinciaux, de reprendre en sous-œuvre la tentative qui avait succombé au XVe siècle avec le système des apanages.

Il n'y a guère dans l'histoire de spectacle plus triste que celui de la dynastie capétienne à l'avénement de la branche de Valois. La guerre contre l'étranger vient se compliquer d'une lutte domestique dans laquelle s'absorbent misérablement les destinées de tout un peuple. La maison de Bourgogne et la

maison d'Orléans, celles d'Evreux, d'Anjou, de Dreux, de Bourbon remplissent le royaume de querelles non moins honteuses dans leurs motifs que stériles dans leurs résultats. Tous ces rameaux issus du tronc capétien luttent avec acharnement les uns contre les autres pour conquérir le gouvernement de l'Etat, et viennent attester à la fois et le triomphe de la race royale, devant laquelle toutes les autres ont succombé, et la légèreté sans exemple avec laquelle les chefs de cette race ont usé de leur victoire. Il n'est pas de princes auxquels on ne puisse, avec autant de justice qu'aux premiers Valois, imputer toute la responsabilité de l'avenir. Dénués de prévoyance autant que de suite dans les desseins, ils furent les auteurs de la plupart des embarras de leur règne, et de presque tous les périls sous lesquels manqua succomber leur postérité. Le roi Jean, qui, pour sortir de prison, n'avait pas hésité à livrer la moitié du royaume, commit une faute plus grave encore que le traité de Brétigny : il étendit le système des apanages déjà développé outre mesure, en donnant à son quatrième fils, sous la réserve d'un retour éventuel, le duché de Bourgogne, que la mort du dernier prince de cette maison avait réuni à la couronne. Philippe-le-Hardi, devenu la tige d'une nouvelle maison ducale, réunit bientôt, par son mariage avec la veuve de Philippe de Rouvre, les comtés de Flandre et d'Artois à l'apanage reçu de l'aveugle libéralité de son père. Jean-sans-Peur, par son union avec l'héritière du Hainaut, de la Hollande et de la Zélande, vint augmenter cette agglomération déjà redoutable, et la France, qui luttait à grand'peine contre l'invasion de l'étranger, vit se former sur sa frontière un État qui s'étendait de la mer du Nord aux portes de Lyon. Les souverains de cet Etat nouveau tinrent le sort de la plus vieille monarchie de l'Europe entre leurs mains, durant la longue crise dans laquelle fut engagée l'existence nationale de la France, et ouvrirent aux Anglais les portes du royaume jusqu'au moment où il leur plut de négocier une paix dont ils demeurèrent les souverains arbitres. A l'autre extrémité du territoire, la Bretagne, gouvernée depuis deux siècles par une branche de la maison royale, ne menaçait pas moins la monarchie française dans tous les conflits où l'existence de celle-ci se trouvait engagée. Si l'étendue territoriale de cette province était moindre que celle du duché

de Bourgogne, sa nationalité était plus vivace et son unité plus compacte; il suffisait aux ducs de Bretagne d'ouvrir leurs ports aux Anglais et de menacer la frontière de la Normandie pour troubler la sécurité de la capitale.

Entre ces deux grandes souverainetés, qui ne relevaient de la couronne que par la vaine formule de l'hommage, s'étendaient les vastes domaines devenus le patrimoine exclusif des princes de la race royale. La maison d'Anjou possédait le Maine et la Provence, et aspirait à la souveraineté de la Sicile; celle d'Orléans, qui poursuivait la conquête du Milanais, avait de grands apanages au centre même du royaume. La maison d'Evreux avait longtemps réuni la Navarre à des possessions qui touchaient aux portes de Paris. La branche de Bourbon, maîtresse de l'Auvergne et du Bourbonnais, s'appuyait sur la Bourgogne, qu'elle redoutait plus que la France. Enfin, en consentant à la paix d'Arras, le duc Philippe-le-Bon avait retenu en dépôt les places baignées par la Somme. Demeuré, de cette manière, maître de la Picardie, le duc de Bourgogne pouvait, à son gré, troubler Paris, et donner la main aux vieux ennemis du royaume demeurés en possession de Calais.

Tel était l'état des choses lorsqu'en 1561 Charles VII expirait de tristesse et de soupçon, après un règne de près de quarante ans traversé par les événements les plus contraires. Servi par de nobles guerriers et par une assistance miraculeuse, il avait été le témoin de la renaissance de la nation plutôt qu'il ne l'avait provoquée. Mais, depuis la paix signée avec la Bourgogne et la trêve conclue avec l'Angleterre, il avait déployé une habileté véritable pour préparer la transition, alors si difficile, de l'état de guerre à l'état de paix; il avait usé d'une adresse peu commune pour amortir l'effet des maximes de liberté invoquées par chaque faction au milieu des malheurs publics, afin d'agir sur l'imagination des peuples et de se concilier leurs sympathies.

Au moment où ce prince fermait les yeux, le sort de la monarchie française n'était pas moins incertain que la nature des institutions destinées à la régir. Sous le rapport territorial, cette monarchie était à peu près en équilibre avec les Etats des princes dont les possessions relevaient de la couronne. Les ducs de Bourgogne et de Bretagne réunis la tenaient en respect; li-

gués avec les autres *seigneurs du sang*, comme on parlait alors, ils mettaient la royauté dans un péril sérieux, et la ruine de celle-ci aurait été certaine, au cas que l'Angleterre se fût entendue avec les mécontents pour recommencer une guerre qu'elle n'avait suspendue que par lassitude. Maintenir à tout prix la paix avec l'Angleterre, diviser les princes du sang pour les affaiblir l'un par l'autre, telle était donc l'œuvre obligée de la royauté, et son sort dépendait du résultat de cette double tentative.

Il n'était pas plus facile de pressentir l'avenir politique vers lequel marchait la nation, et de dire quelles formes de gouvernement sortiraient des essais de représentation essayés au milieu des désordres inséparables de guerres civiles, compliquées par une invasion étrangère. Le cours des événements n'avait pas mis la France en mesure de concentrer dans un seul corps, ainsi que le faisait déjà l'Angleterre, tous les pouvoirs constitutionnels et tout le prestige d'une représentation nationale. Saint Louis avait altéré l'essence des parlements en faisant dominer leur caractère judiciaire sur leur caractère politique. En devenant une magistrature gardienne et interprète des lois, cette haute cour féodale avait renoncé implicitement au droit de concourir, au nom du peuple, à leur confection; et ce n'était pas sur ses bancs, réservés aux pairs, conseillers nés de la couronne, et aux légistes, ses conseillers de confiance, qu'il était possible de faire asseoir la mobile représentation du tiers-état, lorsqu'on se trouva bientôt dans le cas d'appeler celui-ci à la vie publique. De cette impossibilité de faire des parlements un corps législatif dans lequel se concentrassent toutes les forces vives de la nation, sortirent les états généraux, qui s'élevèrent à côté des grandes compagnies judiciaires, sans que les attributions des uns et des autres fussent parfaitement définies. Philippe-le-Bel fit appel aux hommes des communes, afin de trouver dans la bourgeoisie naissante un point d'appui dans sa lutte contre la Papauté. Fréquemment convoqués sous les successeurs de ce prince, les états exercèrent sans opposition le droit souverain de voter l'impôt; et si plus tard ils s'emparèrent avec violence du gouvernement du royaume au milieu de l'anarchie entretenue par les factions princières et par l'étranger, ces usurpations n'empêchèrent pas qu'à la renaissance de la paix publique, et

après la délivrance du territoire, l'opinion ne reconnût aux trois ordres le droit exclusif de consentir les subsides, et de statuer, de concert avec la royauté, sur les grands intérêts de la nation. Mais dans quelle limite et sous quelles formes ce droit devait-il être exercé? Nul ne le pouvait dire, tant les attributions étaient mal définies, tant les prétentions réciproques des cours souveraines et des états venaient apporter de confusion dans les idées comme dans les faits!

Tout était donc précaire et incertain au moment où le sort de la France tombait aux mains d'un prince que son père avait estimé capable d'attenter à sa vie, et qu'un exil de douze années avait éloigné du royaume. La nation connaissait assez les maximes de la liberté pour qu'il n'y eût pas à s'étonner qu'une organisation régulière et pondérée sortît alors des événements; d'un autre côté, ces maximes avaient été trop compromises par les désordres d'une triste époque pour n'avoir pas perdu une partie de leur autorité. La lassitude, d'ailleurs, était grande, et le dégoût des expériences profond. Dans une telle disposition des esprits, il n'était pas plus interdit de croire au despotisme qu'à la liberté, et les destinées politiques de la France étaient livrées à l'habileté des hommes et au hasard des événements.

La même incertitude planait sur un intérêt plus grand encore, celui de la sécurité du territoire. Que les princes du sang s'entendissent pour recommencer contre la royauté la lutte qui lui avait été si funeste, et le péril était grave; qu'ils amenassent l'Angleterre ou l'empire à se déclarer contre la France, et la ruine de celle-ci devenait à peu près inévitable. Jamais le champ des conjectures n'avait donc été plus vaste, et en aucun temps la conduite d'un souverain n'avait été en mesure d'exercer sur le cours des choses une influence aussi décisive.

Louis XI n'hésita pas un moment sur son but : il y courut tout droit et sans prendre haleine, soit qu'il n'entrevît pas distinctement tous les obstacles, soit que son inclination dominante ne lui permît pas d'en tenir compte. Il avait hérité de son père d'un esprit prompt, d'un cœur sec et d'un égoïsme à toute épreuve. Etranger à toutes les passions qui troublent la vie des hommes et les détournent de leur but, le fils de Charles VII n'en connut jamais d'autre que la passion du pou-

voir, la seule qui soit persévérante et qui permette d'associer le sang-froid de la conduite à la violence des désirs. Patrie et famille, honneur et religion, haine et amour, tous les mobiles de l'existence humaine étaient paralysés chez cet homme par une seule pensée, et si à ses derniers jours il se cramponnait à la vie avec angoisse, c'était moins par appréhension de la mort que parce que la vie était pour lui la condition de la puissance.

Louis XI n'avait pas seulement l'amour du pouvoir, il en avait aussi la jalousie : il fallait qu'il l'exerçât lui-même et sans en communiquer la moindre part. De là le goût des instruments subalternes, la haine de toutes les natures élevées, le besoin d'exercer une action directe, visible à tous les regards. Dans son activité maladive, ce prince descendait jusqu'aux détails les plus vulgaires, aimant mieux se susciter des embarras par une intervention personnelle que d'en triompher par d'autres que par lui-même. Il avait les défauts aussi bien que les qualités de son caractère, et nul ne compromit plus souvent le but vers lequel il se dirigeait toujours. Il ne sut jamais ni contenir sa passion, ni l'ajourner, et ses empressements venaient à chaque instant lui enlever le bénéfice de ses tromperies. Mais habile à réparer ses fautes non moins que prompt à en commettre, il ne déployait jamais plus de ressources que pour sortir des périls qu'il s'était créés. Généreux et clément par spéculation, fidèle à ses créatures par calcul, moins cruel par nature que la plupart des princes de son temps, mais impitoyable par système, il subordonnait tout à son idée fixe, comme un monomane à son point de folie; il aurait joué l'honneur de son nom et le salut de son âme pour le plus léger succès, et il portait dans la perpétration du mal une sorte d'effroyable bonhomie qui ne se rencontre qu'en lui seul.

L'intelligence était chez Louis XI en accord avec le caractère, et demeurait trop fortement concentrée sur son objet pour embrasser les vastes horizons. Nul ne renfermait plus soigneusement son action dans la sphère de ses intérêts immédiats. Renforcer le pouvoir royal en rattachant à tout prix à la couronne les provinces démembrées par voie d'apanage, tel fut le plan auquel il demeura fidèle pendant vingt-deux ans de règne, et hors duquel il ne permit jamais aux événements de l'entraîner. Conséquent avec lui-même, et par des motifs

que peu d'historiens ont compris, il préféra la réunion de la Bourgogne à l'annexion des Pays-Bas à la monarchie française, aimant mieux voir la France se reconstituer naturellement dans ses limites que d'étendre celles-ci au prix d'un conflit avec l'Allemagne. Il abandonna complétement en Italie les intérêts de deux branches de sa maison, et, s'il s'occupa quelquefois des affaires d'Angleterre, ce fut dans la pensée d'amortir, en y entretenant les troubles civils, l'action extérieure du gouvernement. Il ne prêta pas même l'oreille aux plaintes de la Papauté, qui conviait la chrétienté à un grand effort contre le Turc; et l'un des premiers actes de son règne fut d'en détourner le duc Philippe de Bourgogne, qui paraissait y incliner : tout entier à son œuvre circonscrite, mais nettement conçue, les destinées du monde, aussi bien que les principes du droit, disparaissaient pour lui devant l'affermissement de sa puissance. Ce fut par cette persévérance dans un même plan que, sans être un homme supérieur, Louis XI parvint à dominer son époque et à l'emporter sur son rival.

Charles de Bourgogne avait un vague instinct de grandeur qui manquait au roi de France, mais il usa sa vie dans la poursuite des projets les moins concordants, plus incapable encore de les mûrir que de les suivre. Pendant que la pensée de former un royaume, tantôt aux bords du Rhin, tantôt en Italie, traversait la tête du Bourguignon, son impassible adversaire, changeant de moyen sans changer de but, planait au-dessus de sa proie, l'enlaçant de cercles concentriques, sacrifiant l'éclat au profit et plus jaloux du succès que de la gloire.

Tel était l'être étrange qui allait s'asseoir au trône de saint Louis et décider du sort de la nation qui avait fait les croisades. Dans d'autre temps Louis XI n'aurait été qu'un prince médiocre quoique sagace, appelé à fournir une carrière peu éclatante; mais dans la dernière moitié du XV[e] siècle il devint, par la seule force des choses, le dominateur d'une société qui ne comprenait plus aucune sorte de grandeur. L'aspiration chrétienne, qui avait fait la vie de l'Europe, semblait épuisée, et l'unité catholique était à la veille de se dissoudre. Le grand schisme avait amené des rivalités scandaleuses, porté un coup terrible à l'autorité morale de l'Eglise, et le ciment divin qui unissait la chrétienté était tombé pièce à pièce. Pendant que

trois Papes se disputaient la tiare, les Turcs s'étaient avancés à marches forcées vers l'Europe, et la chute même de Constantinople n'avait réveillé dans les âmes ni les héroïques souvenirs, ni les dévouements religieux. Si l'on parlait parfois de croisade, on était fort décidé à n'y plus risquer sa personne. Quelques braves aventuriers passaient encore les mers, et dans l'ivresse des festins les princes juraient souvent de prendre la croix; mais, lorsqu'il s'agissait d'accomplir cette solennelle promesse, ils se bornaient d'ordinaire à envoyer quelques secours en terre sainte, ou à se faire suppléer par leurs bâtards, comme il arriva au bon duc Philippe de Bourgogne [1]. Pie II, épuisé par ses efforts, mourait la face tournée vers l'Orient, et jetait en vain au monde, occupé à d'autres soins, ses anathèmes et ses prophétiques paroles. La conscience publique était éteinte et le siècle était épuisé de grandes pensées comme de grands hommes. Aux vastes projets qui l'entraînèrent si longtemps vers la Syrie et vers l'Egypte, la France avait substitué les complots du roi de Navarre et les querelles des Bourguignons et des Armagnacs. L'Angleterre se noyait dans le sang et égorgeait soixante-dix membres ou alliés de la famille royale dans la lutte des deux roses. La Castille et l'Aragon étaient plongées dans les guerres civiles et les trahisons domestiques. L'Italie avait perdu toutes ses grandes renommées et se débattait entre des tyrans et des démagogues, montrant au monde Alexandre VI dans la chaire de saint Pierre et César Borgia sur les marches d'un trône.

La vie nationale s'était maintenue en France au commencement de ce siècle, grâce à la guerre de l'indépendance et à la protection du Ciel visiblement étendue sur ce royaume. A défaut de grands hommes, les braves guerriers ne lui avaient pas manqué, et la gloire avait dissimulé quelque temps l'affaiblissement progressif des caractères. Mais à la fin du règne de Charles VII, durant la longue paix qui succéda à une guerre de cent années, l'épuisement devint sensible. De tous les brillants compagnons de la miraculeuse Pucelle, le comte de Dunois survivait seul, couvert d'infirmités, usant dans d'obscures intrigues pour agrandir sa maison les restes d'une vie héroïque.

[1] Croisade d'Antoine, bâtard de Bourgogne, 1465. Voir les Mém. d'Olivier de la Marche, livre Ier, chap. 16.

Sous Louis XI il ne s'éleva ni un homme, ni une idée; et la stérilité de la nature vint servir à souhait la pensée royale. Cette pensée domina sans résistance. C'est le juste châtiment des époques de décadence d'être régies par des esprits vulgaires et de servir de piédestal à des médiocrités que l'abaissement universel finit par transformer en grands hommes.

C'est grâce à cette disparition momentanée de tous les instincts généreux que l'habile persistance de Louis XI s'est élevée à la hauteur du génie politique, et que ce prince a mérité d'être compté au nombre des fondateurs de la monarchie.

Ce fut à son avénement que le nouveau roi commit ses plus grandes fautes, ce qui arrive rarement, même aux princes malhabiles. L'homme qui résuma toute la science du gouvernement dans l'art de dissimuler débuta par violer sa maxime favorite. Il réunit en faisceaux, par ses mesures précipitées, toutes les forces qu'il lui importait tant de séparer, et qu'il apprit plus tard à diviser, au profit de sa puissance.

Il avait tant souffert dans son maigre apanage du Dauphiné, et il éprouvait une telle impatience de régner, qu'il ne garda aucune mesure, lorsqu'après quarante années d'attente il se sentit enfin la couronne sur la tête. Durant ces jours solennels où la royauté se montre d'ordinaire dans ses pompes et dans sa clémence, le nouveau roi chassa les serviteurs les plus éprouvés de son père, et confia à des hommes ignorés les plus grandes charges de la magistrature et du gouvernement.

Le duc Philippe l'avait accompagné en grande pompe à son entrée dans le royaume : après l'avoir protégé si longtemps contre les ressentiments du roi son père, il semblait appelé à exercer sur Louis XI une influence grande et heureuse. La France devait beaucoup à l'héritier de Jean-sans-Peur, puisque, en séparant sa cause de celle de l'étranger, le prince bourguignon l'avait enfin mise en demeure de rompre le joug de l'Angleterre. Comblé de richesses et de puissance, au déclin d'une vie élégante et dissolue, Philippe n'aspirait qu'à passer en paix ses derniers jours, et rien ne laissait pressentir qu'il fût possible de l'entraîner dans une rupture avec la France. Il avait débuté par donner une preuve éclatante de ses intentions équitables en consentant, moyennant le paiement de la somme stipulée sous le précédent règne, à la remise des places

de la Picardie. Cette importante négociation avait été conduite à la cour de Bourgogne par les seigneurs de Croï, qui possédaient toute la confiance de leur maître, et que les libéralités du roi avaient acquis à la France. La faveur dont jouissait cette famille paraissait le gage de relations faciles. Cette faveur fut cependant la première cause d'une rupture qui allait exposer le royaume à une chance redoutable.

Les Croï étaient odieux au comte de Charolais, dont les fougueuses passions vinrent tout d'abord se heurter contre cet obstacle. En paraissant s'appuyer sur ses ennemis, le roi devint odieux au bouillant héritier du bon duc; et Louis XI, se croyant sûr de ce dernier, se complut à aigrir par l'imprudence de ses paroles et l'ostentation calculée de ses démarches des ressentiments contre lesquels il n'estimait pas avoir de longtemps à se mettre en garde. Parce que le roi son père l'avait traité lui-même en ennemi et avait rassemblé une armée pour le chasser du royaume, Louis crut qu'il ne serait pas impossible d'amener le vieux duc de Bourgogne à une rupture éclatante avec son fils. Il oublia que tous les pères n'avaient pas le cœur aussi froid que Charles VII et que tous les fils n'étaient pas capables de supporter d'un front impassible la malédiction paternelle. Le duc Philippe, pressentant sa fin prochaine, reçut en grâce l'héritier de sa race, qui, dans le cours d'une longue maladie, venait de se montrer pour son vieux père fils respectueux et tendre. Il lui remit le gouvernement de ses vastes Etats, ne conservant plus jusqu'à sa mort qu'une souveraineté nominale. Cette abdication prématurée avait échappé aux prévisions du roi de France.

Ce prince n'avait pas été plus heureux vis-à-vis du duc de Bretagne, et sa politique avait aussi éprouvé un échec de ce côté. François II n'aspirait, comme Philippe-le-Bon, qu'à jouir en paix de sa belle seigneurie et à passer une vie indolente aux pieds d'une ambitieuse maîtresse. Faire de cette femme une pensionnaire de la France, constituer à prix d'argent un parti français au sein de la Bretagne, en attirant auprès du roi les seigneurs les plus qualifiés de la province, tout cela pouvait être d'une bonne politique; mais il n'aurait pas fallu en perdre les fruits en voulant les cueillir avec trop de promptitude. Sommer tout à coup François II de renoncer à son titre de duc par la

grâce de Dieu et à l'exercice des prérogatives souveraines dont ses prédécesseurs avaient usé, réveiller au début d'un règne toutes les querelles qui, pendant des siècles, avaient divisé la Bretagne et la France, c'était un fort mauvais moyen pour endormir l'héritier de Jean de Montfort dans les bras de Mme de Villequier. Une pareille conduite aurait donné du cœur aux plus lâches. Au lieu de séparer la Bretagne de la Bourgogne, Louis provoquait donc à plaisir la confusion de leurs intérêts, et préparait la formation d'une ligue que tous ses soins auraient dû tendre à prévenir.

Son antipathie contre les princes du sang et son désir immodéré de les affaiblir le poussaient en même temps à des démarches intempestives et souvent outrageantes. Il se liait d'amitié avec François Sforze, le conquérant du Milanais, ôtant ainsi à la maison d'Orléans toute espérance de recouvrer l'héritage qu'elle poursuivait du chef de Valentine de Milan. Il ne ménageait pas davantage les prétentions des princes d'Anjou au trône de Sicile, et traitait avec le roi d'Aragon, leur compétiteur. Le duc de Calabre, estimé par sa valeur et son expérience, le comte de Dunois dont l'écusson, malgré la brisure de bâtardise, était le plus éclatant entre tous ceux des seigneurs du sang, les princes de Bourbon, étroitement liés à la maison de Bourgogne, et dont le roi avait négligé d'amorcer l'ambition, en un mot, presque tous les princes issus du tronc capétien se trouvèrent associés dans une hostilité commune. Bientôt la maison de Savoie vint unir ses ressentiments à ceux des princes français, et l'on vit Louis XI faire emprisonner, au mépris du droit public, l'un des membres d'une famille qui, durant son exil, avait consenti à lui donner une épouse.

Loin d'amortir par des mesures générales l'effet du coup qu'il se complaisait à porter aux plus hautes existences du royaume, le roi promulgua des édits qui atteignaient dans ses plaisirs et dans son orgueil l'aristocratie féodale tout entière. Ce fut ainsi, par exemple, qu'il restreignit le droit de chasse par des dispositions qu'on aurait dit empruntées à la législation sauvage des Plantagenets. Aucune mesure populaire ne révélait l'intention de rechercher l'appui du tiers-état contre la noblesse : les mécontentements de celle-ci devenaient de jour en

jour plus prononcés, et, après deux ans de règne, une crise était devenue imminente.

Louis déploya, pour y faire face, autant d'activité qu'il avait d'abord montré d'imprudence. Il négocia avec l'Angleterre pour décider Edouard IV à se déclarer contre la Bourgogne, montrant en perspective à ce prince les Pays-Bas à partager, et n'hésitant pas même, au rapport de quelques historiens, à lui faire espérer, pour prix de son concours, la cession de quelques-unes des provinces françaises arrachées à la couronne britannique. Quoique Louis XI eût déjà commencé à exercer près de la cour d'Angleterre le système de corruption qui lui réussit si bien par la suite, ces ouvertures ne furent pas prises au sérieux, et le seul résultat de cette tentative, qu'Edouard s'empressa de révéler, fut de compromettre davantage le caractère du roi de France, et de lever à la cour de Bourgogne les dernières incertitudes. Le vieux duc, vivement offensé par les procédés du roi, avait remis à son fils les rênes du gouvernement, et le comte de Charolais consacrait tous ses soins à lever une armée et à cimenter la ligue dont il devenait le principal point d'appui. Déjà une vaste organisation enlaçait la France, et celle-ci échappait encore à la sagacité de Louis XI. Les nombreux agents du roi, répandus dans toutes les cours, courant toutes les foires et tous les pèlerinages sous mille travestissements divers, n'avaient pas découvert qu'au centre même de sa bonne ville, et jusque dans la nef de Notre-Dame de Paris, les conjurés, au rapport d'un gentilhomme fort mêlé à ces événements, se reconnaissaient à certains signes et recevaient un mot d'ordre [1]. Le duc de Bretagne, que Louis XI prenait si mal son temps pour attaquer, poussait avec chaleur les princes à se déclarer. Bientôt, le frère unique du roi quitta la cour, et l'adhésion de l'héritier présomptif de la couronne [2] vint donner à cette fédération d'intérêts privés une sorte de caractère politique. Ce jeune prince n'était en mesure d'exercer par son intervention personnelle aucune influence sur les événements; il n'avait aucune force militaire à joindre à celles que rassemblaient activement le duc de Bretagne, le comte de Charolais et les ducs de Bourbon et

[1] Olivier de la Marche, livre Ier, chap. 35.

[2] Le dauphin, depuis Charles VIII, ne naquit qu'en 1470.

d'Anjou-Calabre. Charles, duc de Berry, était un doux jeune homme à peine sorti de l'adolescence, qui, à la vue du sang répandu pour sa cause, se prit à concevoir toutes sortes de regrets de son imprudence. Tenu à l'écart de toutes les choses du temps, il ne connaissait guère plus les griefs que les projets des coalisés. Mais on lui avait souvent répété que le Berry formait un trop mince apanage pour un aussi grand prince, et qu'il avait droit de réclamer la Normandie. De telles raisons avaient fini par lui paraître convaincantes; et, cédant à l'insistance de serviteurs en possession de toute sa confiance, il consentit à revêtir de son nom le manifeste des alliés et à se réfugier près du duc de Bretagne. Il avait été devancé, à ce rendez-vous général de toutes les factions, par le duc d'Alençon, que Louis XI avait tiré récemment d'une prison d'Etat, et qui sembla destiné à dégoûter ce prince d'un premier essai de clémence.

L'investiture de la Normandie pour le duc de Berry devint dès lors le but ostensible du grand mouvement qui s'opérait dans le royaume. Dépouiller la couronne de sa plus riche province, c'était en effet le moyen le plus sûr pour réduire celle-ci à l'impuissance, et pour la livrer désarmée à l'assaut de toutes les ambitions et de toutes les cupidités. C'était le seul but que se proposât la ligue du *Bien public*. Les déclarations emphatiques et vides émanées des coalisés, leurs plaintes sur la misère du peuple sans nulle allusion aux moyens de réformer le gouvernement, tout constatait la nature de cette insurrection. La noblesse française commença ce jour-là la longue histoire de ses agitations stériles et de ses mécomptes. Admirablement trempée pour la guerre, le Ciel l'avait laissée dépourvue de tout esprit politique. Toujours jalouse d'exploiter le pouvoir sans s'inquiéter jamais du soin d'en régler l'exercice, elle ne songea pas plus sous Louis XI que sous Marie de Médicis et sous Anne d'Autriche, à justifier ses résistances en les associant à un grand intérêt public. Lorsqu'elle aurait pu affaiblir la couronne sans l'abaisser, en fondant sous sa propre influence des institutions permanentes, l'aristocratie française considéra toujours son œuvre comme terminée, sitôt qu'elle eut arraché à main armée des gouvernements et des pensions : si elle n'avait héroïquement prodigué son sang sur tous les champs de bataille de l'Eu-

rope, il n'y aurait pas plus d'excuse pour son égoïsme que pour son imprévoyance.

Louis XI venait de commettre des fautes nombreuses, et avait provoqué une ligue qu'il semblait plus facile de prévenir que de dissoudre. Cependant il était par sa nature et la vivacité de son esprit fort supérieur à ses adversaires, et demeurait l'unique représentant d'un principe d'unité territoriale qui touchait plus la nation que l'agrandissement du duc de Berry ou le triomphe de M. de Charolais. Aussi les sympathies publiques inclinèrent-elles vers le monarque, particulièrement dans la bourgeoisie parisienne. Il déploya pour se l'attirer une grande souplesse et une activité infatigable, se montrant inépuisable en ressources et toujours confiant dans sa fortune. Au milieu de trahisons chaque jour signalées, il joua avec un naturel parfait le rôle de la clémence, le seul qu'il fût alors en position de prendre sans péril. Le prince qui passa ses dernières années derrière les palissades du Plessis-lez-Tours courait les parloirs aux marchands et les places publiques, flattait les riches prud'hommes, faisait danser leurs femmes, et trouvait dans la simplicité, non de son cœur, mais de ses habitudes, nombre de mots heureux et de saillies populaires. On aime à le voir, dans le journal d'un greffier de l'Hôtel-de-Ville, se mêlant aux bourgeois, et se gaussant des princes et de leur dévouement au bien public [1]. C'était surtout en exposant aux Parisiens les vues secrètes des principaux coalisés qu'il trouvait des paroles animées et déployait une verve intarissable. Il aimait à traduire en nombres ronds les belles déclarations émanées des chefs de l'entreprise, et donnait en livres tournois la mesure de chaque patriotisme.

Les premiers mois de l'année 1465 s'écoulèrent dans des marches et des contre-marches sans résultats pour empêcher la jonction des divers corps amenés par les princes, et pour tenir en échec le duc de Bourbon. Pas un général de renom ne dirigeait activement les opérations militaires, et cette guerre se poursuivait de part et d'autre sans entraînement et sans vigueur, ainsi qu'il arrive lorsqu'aucun intérêt national n'est engagé dans une entreprise. L'armée du roi était numériquement inférieure à celle du *Bien public*, mais la vigilance du prince y

[1] Chronique de Jean de Troyes, Ire partie, année 1465.

maintenait une discipline sévère, et cette armée doublait sa force en s'appuyant sur Paris, demeuré fidèle.

On sait quelle fut l'issue de cette étrange bataille de Montlhéry, où chacune des deux armées triompha de l'aile qui lui était opposée, et à la suite de laquelle on vit des fuyards des deux camps courir, d'un côté jusqu'aux frontières de la Bourgogne, de l'autre jusqu'au cœur du Poitou. Louis s'y comporta en soldat intrépide, mais l'honneur personnel qu'il retira de cette journée ne lui donna aucun goût pour la guerre, et ne l'empêcha pas de préférer toute sa vie les parties où l'on n'exposait rien à celles où il fallait risquer quelque chose.

Durant le siége de Paris qui suivit la rencontre à Montlhéry, le roi se retrouva sur un terrain plus conforme aux habitudes de son esprit, et il y déploya toutes ses ressources. Quoique l'armée bourguignonne, réunie aux Bretons et aux autres coalisés, vînt assiéger la capitale à grand renfort d'artillerie, ses chefs comptaient beaucoup moins sur l'effet de leurs bombardes que sur celui des menées de leurs partisans. Dans l'état de désordre où était cette armée, l'assaut était impossible, et un blocus rigoureux impraticable. Le comte de Charolais, établi de l'autre côté de la Seine en son logis de Conflans, où il faisait grande chère aux Parisiens, espérait par sa présence ranimer de vieux souvenirs au cœur de ces bourgeois qui avaient porté si longtemps le chaperon de Bourgogne. Ce fut une lutte réciproque de captations et de stratagèmes, et l'on ouvrit une sorte de marché public, d'un côté pour acquérir les hommes influents dans les corps de métiers, de l'autre pour éblouir les chefs de l'entreprise par des ouvertures magnifiques, et pour reconquérir les mécontents passés à l'ennemi. Le roi hésitait d'autant moins sur l'étendue de ses promesses qu'il était plus fermement résolu à ne les pas tenir, et qu'il ne pouvait se résoudre à livrer au sort des armes la solution de la querelle. En lui envoyant un corps de quatre mille auxiliaires milanais, Sforze avait joint à ce secours précieux un conseil, fruit de sa vieille expérience. Il insistait vivement pour que le roi ne s'engageât pas dans une lutte incertaine, et pour qu'il traitât avec les princes comme avec les chefs d'une intrigue, et non comme avec les chefs d'un parti. Il voulait que l'on promît sans hésiter à chacun d'eux ce qu'il demanderait pour lui-même, ajoutant qu'une

fois l'armée de la Ligue dissoute mille moyens s'offriraient pour les exciter les uns contre les autres, et pour ressaisir en détail ce qu'on aurait paru livrer en gros.

Jamais prince n'avait été plus propre que le roi Louis à pratiquer une telle politique, car aucune démarche humiliante ne lui coûtait près des personnes, et nulle concession politique ne lui pesait, pourvu qu'il fût bien assuré de la reprendre. Aucun roi ne s'abaissa à ce point auprès des hommes dont il avait besoin, aucun ne se consola si facilement par la perspective du succès du prix auquel il l'avait acheté.

« Dès qu'il cuidoit estre à seur, il se mettoit à mécontenter ès gens par petits moyens qui par luy servoient, et à grande peine parvenoit à endurer paix : mais à l'opposite il conduisoit sagement l'adversité. C'estoit le plus sage roi pour soi tirer d'un mauvais pas, le plus humble en paroles et en habits, et qui plus travailloit à gaigner un homme qui le pouvoit servir ou luy pouvoit nuire... Et ne s'ennuyoit pas d'estre refusé une fois ; mais y continuoit en luy promettant largement et donnant par effect argent et estats qu'il cognoissoit luy plaire. Et quand à ceulx que il avoit chassés et débouttés en temps de prospérité, il les rachetoit bien et cher quand il en avoit besoin, et ne les avoit en nulle hayne pour les choses passées. Ces termes et façons qu'il tenoit luy ont sauvé la couronne, vu les ennemis qu'il s'estoit luy-mesme acquis à son advénement au royaume [1]. »

De pareilles natures ont des ressources infinies et corrigent par leur bassesse tous les inconvénients de leur insolence. Le roi, mis au pied du mur, fit des excuses aux uns, des avances aux autres, promit à ceux-ci des charges, à ceux-là des terres, et se montra bon compagnon avec tous. Louis XI déploya dans ces longues transactions une simplicité et une bonhomie parfaites ; on dirait parfois Henri IV, avec cette différence que l'un était clément dans la victoire et l'autre dans la défaite. Lorsque chacun eut sa promesse dans sa poche et se trouva secrètement nanti, il devint difficile de continuer une guerre qui n'avait plus d'objet. Aussi le comte de Charolais, inquiet des dispositions de l'armée et plein de méfiance contre les confédérés, dut-il accueillir les propositions que le roi alla porter lui-même au camp ennemi avec l'empressement d'un homme disposé à tous les sacrifices, parce qu'il se tient pour assuré de gagner la dernière partie.

La paix fut signée avec toutes les conditions réclamées par la Ligue. Le duc de Berry reçut, comme apanage héréditaire-

[1] Mem. de Philippe de Commines, livre I[er], chap. 10.

ment transmissible, la souveraineté de la Normandie, avec l'hommage des ducs de Bretagne, dans les mêmes conditions que les anciens ducs normands. Le duc de Bourgogne reprit les villes de la Somme et obtint quelques places à sa convenance. Le duc de Calabre eut plusieurs villes, 100,000 écus comptant, et stipula dans l'intérêt de sa maison la rupture de l'alliance conclue par le roi de France avec le roi d'Aragon, maître du royaume de Naples; Estampes et Montfort furent abandonnés au duc de Bretagne, et les prérogatives souveraines qu'il s'était attribuées cessèrent de lui être contestées; le comte de Dunois retrouva ses domaines et perçut de l'argent comptant; le duc de Nemours, de la maison d'Armagnac, obtint une grasse pension avec le gouvernement de l'Ile-de-France; le sire d'Albret se fit attribuer des terres et des compagnies de gendarmes entretenus par la couronne; Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, le plus puissant seigneur des Etats de Bourgogne, s'imposa à la France comme connétable de ses armées; enfin tous les seigneurs disgraciés au début du nouveau règne retrouvèrent leurs positions grossies par les libéralités du monarque. La décence publique obligea d'ajouter au traité une clause portant que, « pour remédier aux désor« dres du royaume et dommage du peuple, le roi commettrait « trente-six notables avec pouvoir d'informer des fautes com« mises dans le gouvernement et d'y mettre remède. »

De tous les articles de la convention de Conflans, ce dernier fut assurément celui qui coûta le moins au monarque, car il savait que ce serait la clause dont l'exécution serait poursuivie avec le moins d'insistance. Un tel traité exécuté dans toutes ses conditions aurait porté un coup mortel à la puissance de la couronne. La reconstitution du duché de Normandie aurait fait rétrograder la monarchie française au delà des temps de Philippe-Auguste. Il ne se pouvait pas que Louis XI acceptât sérieusement une semblable extrémité; sa position, quoique critique, ne lui imposait pas un pareil sacrifice, et son caractère ne le comportait pas davantage. S'il consentait volontiers à compromettre son honneur pour échapper à des embarras, c'était avec la ferme résolution de ne jamais laisser entamer son pouvoir. Dans sa pensée, la paix de Conflans n'était donc qu'un expédient de quelques semaines, et il était fort résolu

à se justifier promptement de la honte de l'avoir conclue par l'honneur qu'il estimait se faire en se montrant plus avisé que ses ennemis.

Les clauses sans importance politique furent exécutées avec d'autant plus d'empressement que c'était en désintéressant les personnes que le roi espérait se rendre assez fort pour refuser les choses. La bourse des Juifs et des usuriers pourvut à toutes les dépenses, et de nouvelles tailles arbitrairement imposées eurent bientôt bouché la brèche faite aux finances du prince par l'assaut de tant de cupidités. Une rude leçon venait d'enseigner au roi qu'il était plus sûr de corrompre que d'outrager, et qu'un seigneur puissant était plus dangereux dans l'exil que sous la main de son maître, lorsque sa tête devenait le gage de sa fidélité. Louis ne l'oublia plus. Le duc de Bourbon, comblé de ses bienfaits, lui fut acquis des premiers et pour toujours; le roi rendit ses bonnes grâces aux comtes de Dunois et de Dammartin; il rétablit aux premiers postes de la magistrature les hommes qu'il en avait exclus; le comte de Saint-Pol ceignit l'épée de Duguesclin, et Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qui avait si mal répondu aux premiers bienfaits du monarque, continua à profiter de sa prodigalité jusqu'au jour d'une expiation sanglante.

Mais le traité était à peine signé que de secrètes mesures étaient prises pour en éluder les dispositions principales. Si le roi avait témoigné beaucoup d'amitié à son frère, il n'était pas moins résolu à ne jamais laisser le jeune prince en possession d'une province sans laquelle la France était comme démantelée. Les circonstances le servirent à souhait. Au moment où le nouveau duc de Normandie arrivait à Rouen, accompagné du duc François, dont l'armée traversait la Normandie pour retourner en Bretagne, une querelle entre les Normands et les Bretons vint ranimer d'anciennes inimitiés et provoquer une violente collision. Les Bretons se fortifièrent dans les places occupées par eux, et l'on pense bien que les agents secrets du roi n'exercèrent pas dans cette crise un ministère de conciliation. Le monarque avait conservé sur pied toute son armée pendant que les princes dissolvaient la leur, emportant chacun le prix de leur victoire et s'inquiétant désormais fort peu de l'avenir. Quel meilleur prétexte d'entrer en Normandie

que celui d'y rétablir l'ordre public? Quel motif plus spécieux pour y rester que de céder aux supplications unanimes des habitants, travaillés par des émissaires, et le moyen de trouver mauvais que le roi gardât les villes où il venait de jeter de sûres et fortes garnisons, lorsqu'on n'était pas soi-même assez fort pour les reprendre?

Puis le Parlement avait parlé; il avait adressé de vives remontrances au roi, et Louis XI éprouvait des scrupules constitutionnels sur l'étendue de ses droits et de ses prérogatives souveraines. Plein de déférence pour ses conseillers muets jusqu'alors, il reconnut humblement qu'il avait excédé les bornes de sa puissance, en cédant de sa seule autorité une province qui supportait à elle seule le tiers des charges du royaume. Il fallut donc pour apaiser ses remords que son frère déguerpit sans plus tarder. Pourchassé de ville en ville, le nouveau duc de Normandie ne tarda pas à être contraint de se réfugier en Bretagne. François II l'accueillit avec le respect dû à l'héritier présomptif de la couronne, mais sans se dissimuler qu'une telle hospitalité était coûteuse et pleine de périls, et qu'elle ne manquerait pas d'attirer sur son duché tous les efforts du roi devenu libre et demeuré à la tête de forces imposantes. Ce fut ainsi que Charles de Valois, après avoir été quelque temps duc de Normandie, cessa même d'être duc de Berry, et qu'il se vit contraint, après un si grand mouvement excité pour sa cause, d'aller habiter à Vannes le château de l'Hermine, « pauvre et « deffait, dit Commines, abandonné de tous ses chevaliers qui « avaient traité avec le roy, mieux appointés de luy que n'a« vaient jamais été de son père. »

Les cessions territoriales faites à la Bourgogne n'eurent guère plus de résultats. Quelques places fortes seulement reçurent garnison bourguignonne, car le roi s'empressa d'envoyer dans tous ses bailliages de Picardie des ordres pour des levées de troupes. Lorsque le comte de Charolais transmit des plaintes véhémentes sur cette violation publique du traité, Louis XI se contenta de répondre qu'il avait entendu céder le domaine utile et point la souveraineté. Au point où en étaient les choses, cette raison-là en valait une autre, et le Bourguignon, grâce à l'activité du roi, avait trop d'affaires pour venir l'inquiéter de sitôt.

En peu de mois la face des affaires avait donc complétement changé : les princes de la maison de Bourbon étaient redevenus fidèles et dévoués; le duc de Calabre était attiré vers le roi par les conseils de René d'Anjou, son père, et par l'espoir d'épouser la princesse Anne, que Louis promettait en même temps au comte de Charolais. Le connétable épousait une princesse de Savoie et devenait beau-frère du roi; le duc de Bretagne, fatigué d'efforts dispendieux et inutiles, se plaignait amèrement du duc de Bourgogne, son allié, et, pendant que Philippe-le-Bon touchait à Bruges au terme de sa vie, le comte de Charolais luttait dans les provinces belgiques contre des insurrections sans cesse renaissantes. Il venait d'exercer sur la ville de Dinant une vengeance presque sans exemple dans la chrétienté; mais cet acte de rigueur était loin d'avoir intimidé tant de puissantes communes, toujours inquiètes pour leurs priviléges, toujours préparées à en maintenir la jouissance les armes à la main. Ainsi dans quelques mois tous les rôles étaient intervertis, et dans cette guerre de séduction et de tromperie la victoire était demeurée au plus habile.

Au mois de juin 1467, le comte de Charolais succédait à son père, et l'avénement de ce prince au trône ducal de Bourgogne était salué par une révolte des Gantois. A cette révolte répondit le soulèvement du pays de Liége, et l'agitation s'étendit bientôt dans toutes les grandes cités du Brabant et des Flandres, assez populeuses pour lever, assez riches pour payer des armées. Une main invisible et partout présente excitait toutes les colères et faisait mouvoir tous les ressorts. Il n'y avait pas un riche brasseur de Gand, un riche drapier de Louvain, un opulent armateur d'Anvers, qui ne pût se vanter de se voir recherché par le roi de France. Le duc de Bourgogne ne triompha pas sans peine de l'insolence des Liégeois et entra par la brèche dans cette ville, qui avait pris trop au sérieux les encouragements et les promesses du monarque. Ce mauvais succès ne touchait guère Louis XI, puisqu'il n'en payait pas lui-même les frais, et l'échec de ses bons amis les Liégeois ne l'empêcha pas de continuer ses pratiques. Il était d'ailleurs parvenu à susciter au duc Charles des embarras de plus d'une sorte; le comte de Nevers, issu d'une branche collatérale de la maison de Bourgogne, réclamait une portion du Brabant du

chef de son aïeul, frère du duc Jean-sans-Peur, et les habitants de Bruxelles, aussi bien que les états de la province, auraient préféré le gouvernement d'un prince faiblement apanagé à la domination d'un puissant souverain, en mesure de restreindre et de détruire leurs libertés. Inutile de dire que Louis XI secondait le duc de Nevers comme il aidait les Gantois, et qu'il n'était pas un mécontent ou un brouillon dans les Pays-Bas qui n'obtînt l'appui de la France. Enfin, quoique la guerre ne fût pas encore déclarée entre le souverain et son vassal, la lutte était commencée, ou, pour mieux dire, elle n'avait pas cessé un moment depuis la signature de la paix.

Le duc de Bourgogne n'était pas moins fourbe que Louis XI, et avait de plus que ce dernier le tort d'afficher des qualités contraires. Miné de toutes parts par les sourdes pratiques du monarque, il faisait de son côté de grands efforts pour ranimer au sein du royaume les germes de discorde dont il déplorait amèrement de n'avoir pas mieux profité. Le duc d'Alençon était retombé dans la révolte comme par une pente irrésistible; le comte du Maine, de la maison d'Anjou, demeuré fidèle au roi pendant la crise du Bien public, menaçait alors de l'abandonner, et le comte de Saint-Pol, ballotté entre la Bourgogne et la France, commençait, dès cette époque, à pratiquer la politique de bascule qui devait plus tard lui devenir si funeste. Mais ce qui rendait le duc Charles plus ferme dans ses projets et plus menaçant dans ses paroles, c'est qu'il se croyait désormais assuré du concours actif de l'Angleterre.

Sacrifiant aux besoins de sa politique ses prédilections pour la maison de Lancastre, à laquelle il tenait par sa mère, il venait de demander et d'obtenir la main de Marguerite d'York. Devenu beau-frère d'Edouard IV, il espérait triompher de l'indolence de ce prince et réchauffer dans l'aristocratie anglaise les haines contre la France, entretenues par le souvenir de tant de belles seigneuries perdues. Louis XI avait fait de son côté de grands et persévérants efforts pour se concilier la cour d'Angleterre, car il n'ignorait pas que son intervention apporterait un poids décisif dans la balance. On l'avait vu courir de sa personne jusqu'au port où descendirent les envoyés d'Edouard, et témoigner sans dignité comme sans mesure de la joie que lui causait l'envoi d'une ambassade. Pendant le sé-

jour des plénipotentiaires en France, il ne les avait pas quittés d'un pas, leur prodiguant les attentions les plus empressées et les libéralités les plus abondantes. S'il n'avait pu réussir à établir une association étroite entre lui et le roi d'Angleterre, Louis XI était du moins parvenu à amortir l'effet de l'alliance de famille contractée entre les maisons d'York et de Bourgogne. Il avait acquis la certitude que le roi Edouard s'engagerait très-difficilement dans une lutte de nature à troubler ses plaisirs et à compromettre son repos. Mais il y avait dans l'éventualité d'une intervention anglaise de tels périls pour la France agitée par les factions que cette garantie ne suffisait point au roi; et du jour où il se vit contraint de renoncer à conquérir l'entière confiance du prince qui régnait alors sur l'Angleterre, il prit d'actives mesures pour rendre à la maison de Lancastre toutes les chances qu'elle avait perdues. On sait que le fameux comte de Warwick, auquel Edouard devait son trône, devint l'instrument de cette révolution, et que celle-ci ne fut elle-même qu'une courte phase dans le mouvement qui agitait l'Angleterre. Ce redoutable mécontent avait épuisé sa force et se vit trahi par la fortune; mais la politique du roi de France avait réussi, car, pendant les années les plus périlleuses de son règne, il avait mis l'Angleterre dans l'impossibilité d'exercer une intervention sérieuse dans les affaires du continent.

C'était surtout vers la Bretagne et vers son frère que la pensée du monarque était dirigée. Si la pénible position de ce jeune prince n'était pas une épreuve pour sa tendresse, elle était un embarras grave pour sa politique. Chaque jour il était sommé par le duc de Bourgogne de remplir la clause principale du traité de Conflans; et, de son côté, le duc de Bretagne trouvant fort dur d'entretenir le frère du roi, réclamait pour lui un apanage, moins encore dans l'intérêt du prince exilé que dans le sien. Le nom de l'héritier de la couronne était le lien de tous les complots, et son sort le spécieux prétexte de toutes les plaintes. La nation s'étonnait qu'on laissât sans établissement et sans ressource un prince dont le jeune âge atténuait les torts, et une pareille conduite ne paraissait pas moins contraire aux sentiments de la nature qu'à la dignité du trône. Louis comprit enfin qu'il fallait enlever une telle ressource aux factions, et

engager la France elle-même dans sa politique par une éclatante solidarité. Il prit la résolution inattendue de l'appeler à délibérer, de concert avec lui, sur le sort du duc de Berry, et sur la clause du traité dont ses ennemis lui reprochaient si amèrement la violation. Le prince, qui s'était mis à couvert derrière les remontrances du Parlement pour ne pas céder la Normandie, pensa qu'il pouvait, sans péril pour son autorité, provoquer pour un moment une intervention plus imposante encore. Soumettre aux états généraux une question qui touchait à l'intégrité du territoire, et les prendre pour arbitres entre son frère et lui, c'était leur donner le plus haut témoignage de déférence. Le roi se crut assez sûr de leur opinion pour pouvoir y recourir sans danger, et fit un autre calcul qui ne lui succéda pas moins heureusement.

Il avait presque doublé les tailles, et le peuple succombait sous le poids des charges de toute nature imposées aux personnes et aux diverses industries. Louis prévit que la grandeur de la question politique soumise aux délibérations des trois ordres absorberait d'abord leur attention tout entière, et qu'en usant soudainement d'un motif spécieux pour arrêter le cours de leurs délibérations on parviendrait facilement à les empêcher de porter la main sur les matières d'administration, qu'il était fort décidé à dérober à leur examen. Un tel plan offrait sans doute quelque péril; mais, si l'on parvenait à le réaliser, il avait pour effet certain de faire légaliser aux yeux de la nation, par le silence de ses représentants, un état de choses contre lequel s'élevaient des plaintes amères. Rendre stériles les délibérations des états généraux était le meilleur moyen d'en dégoûter le pays, car aucune épreuve n'est plus funeste aux institutions que celle de leur impuissance.

Ce plan réussit dans toutes ses parties. Les élections se firent presque partout sous l'influence des officiers royaux, et le 6 avril 1467 les députés du clergé, de la noblesse et du tiers-état, se réunirent à Tours dans la grand'salle de l'archevêché. Louis XI, entouré des nombreux princes de son sang, parut au milieu des représentants de son peuple dans tout l'éclat de la royauté. Un costume magnifique faisait ressortir sa haute taille et son grand air, et, dans cet éclatant appareil si étranger à ses habitudes, sa personne avait subi comme une sorte de

transfiguration. Les précautions les plus minutieuses furent prises pour isoler les ordres et rendre les communications difficiles. La salle des états fut disposée dans ce but, et tous les détails du cérémonial vinrent concourir au résultat que se proposait le monarque. Par une combinaison des plus habiles la convocation de l'assemblée avait été rapprochée des solennités de la semaine sainte, moyen sûr pour en suspendre les travaux et pour en avancer le terme. Le chancelier, en une harangue longue et diffuse, exposa l'objet de cette réunion, en montra toute l'importance, et fit ressortir la confiance du roi dans ses sujets qu'il appelait, par un acte de sa souveraine volonté, à délibérer sur une question d'où dépendait l'avenir de la monarchie. Guillaume Juvénal des Ursins parcourut l'histoire depuis la création, cita Aristote et Cicéron, Perse et Juvénal, pour démontrer l'utilité de la concorde entre les frères, et les dangers du système de morcellement que la sagesse du roi Charles V avait essayé d'arrêter par une ordonnance mise en oubli. Il conclut en invitant, au nom du roi, les états à s'expliquer d'abord sur la cession de la Normandie faite en vertu d'un traité imposé les armes à la main ; puis, au cas où les actes de Conflans leur paraîtraient contraires aux lois fondamentales, il les priait d'indiquer quels revenus il leur paraîtrait convenable d'assigner au frère du monarque, soit en apanage, soit en pension.

La savante harangue du chancelier termina la séance. Les deux jours suivants furent consacrés à présenter au roi les députés des bailliages qu'il ne charmait pas moins par la simplicité de ses manières que par sa spirituelle loquacité et la chaleur de ses protestations en faveur de son bon peuple. Puis chacun des trois ordres se choisit un président, et rédigea une réponse au discours du chancelier, par laquelle le roi était supplié de ne jamais distraire la Normandie de son domaine, à raison du grand péril que cette distraction ne pouvait manquer d'occasionner au royaume. Chacun des ordres signala le traité de Conflans comme dénué de toute force obligatoire, et estima que le roi devait se contenter d'accorder à son frère un revenu en terres jusqu'à concurrence de 60,000 livres, mais à titre personnel et sans tirer à conséquence pour les autres fils de France. Les trois ordres se mirent d'ailleurs à la pleine dispo-

sition du roi pour l'aider à triompher de ses ennemis du dedans et du dehors : le clergé offrait le tribut de ses prières, la noblesse celui de son sang, et le tiers-état ses contributions et l'assurance de sa fidélité inviolable. Ces conclusions identiques furent réunies dans un acte commun destiné à servir de réponse à la harangue officielle, et cette déclaration collective fut solennellement portée au roi le 14. A partir de ce jour les cérémonies de la semaine sainte absorbèrent tout le temps des membres des états, et, pendant cette suspension de leurs travaux, les bruits les plus alarmants, adroitement répandus, vinrent donner un autre cours à l'opinion publique. On annonçait mystérieusement que le duc de Bretagne venait d'entrer en campagne, et que déjà de forts partis se montraient non loin de Tours. Le roi était trop jaloux de la sûreté de ses fidèles sujets des états pour ne pas leur faire donner sous main le conseil de pourvoir au plus tôt à leur sûreté ; il courut s'enfermer lui-même en son château des Montils, et ce départ soudain fut le signal d'une désertion générale. Ce fut ainsi que la nation vit ouvrir et clore en huit séances, et sans aucun débat sur les matières du gouvernement, l'assemblée sur laquelle reposaient toutes les espérances de redressement et de liberté [1].

Ainsi Louis XI était arrivé à ses fins. Les trois ordres du royaume venaient de lui prêter leur force morale sans élever aucune barrière contre son absolu pouvoir. Ces états généraux naguère si redoutables n'avaient trouvé ni en eux-mêmes ni dans les excitations du dehors assez de force pour résister aux ruses les plus vulgaires, et les libertés reconnues par tant de rois étaient escamotées par un jongleur.

De ce moment les destinées politiques de la France furent fixées, et la fondation du despotisme marcha du même pas que l'établissement de l'unité territoriale. La foi aux droits de la nation survécut sans doute à Louis XI, et il est curieux de voir le prudent Commines s'exprimer sur ce point d'une manière aussi nette que pourrait le faire un publiciste moderne [2].

[1] Le comte de Boulainvilliers a fait, d'après Dutillet, une histoire détaillée de cette curieuse session. Voyez dans l'*Histoire de l'ancien gouvernement de la France*, la 14e lettre sur les Parlements et les états généraux.

[2] Voyez le *Journal des états généraux de France tenus à Tours en 1484*, par Jehan Masselin, l'un des députés de Rouen, qui joua dans cette assemblée le rôle actif.

Mais si la croyance au droit de consentir l'impôt et de délibérer sur les grands intérêts de la monarchie se maintint énergique et vivace dans la conscience publique, cette croyance demeura stérile par suite de l'absence de toute organisation politique permanente, et plus encore peut-être par l'effet de la confusion introduite dans l'opinion entre les droits du Parlement et ceux des états généraux. La main de plomb de Louis XI abaissa tellement les têtes qu'elles devinrent incapables de se relever même sous la minorité de son faible successeur. Seize années après, une nouvelle réunion des états généraux du royaume fut convoquée au même lieu pour inaugurer le règne de Charles VIII et légaliser l'acte en vertu duquel les princes du sang avaient formé le conseil du nouveau roi. Au sein de cette assemblée s'élevèrent sans doute des révélations terribles sur le règne qui venait de finir, et quelques protestations éclatantes sur les droits de la nation et la nécessité de les maintenir ; mais ces protestations isolées ne furent suivies d'aucun effort commun. Les princes demeurèrent maîtres de l'assemblée, dont les cahiers ne furent pas plus respectés que les plaintes[1], et il n'y eut pas même une lutte à livrer pour déraciner de la terre de France les germes de liberté qui allaient disparaître pendant trois siècles!

Mais l'habileté du roi ne devait pas toujours le servir aussi heureusement, et elle allait lui manquer dans la crise la plus dramatique de son règne et de sa vie. Fort de l'approbation des états, il avait poussé avec vigueur la guerre contre le duc de Bretagne, et continuait dans cette province des pratiques qui devinrent plus funestes à sa nationalité que les armes mêmes de la France. François II ne soutenait qu'avec répugnance cette lutte, engagée pour d'autres intérêts que les siens, et les pensionnaires secrets du roi faisaient tous leurs efforts pour aigrir le duc contre Charles de Bourgogne, quoique celui-ci fît alors de grands efforts pour rassembler une armée et faire une diversion utile. François II, persuadé qu'il n'avait à attendre de ce côté aucun secours efficace, et déçu par de faux rapports adroitement ménagés, traita avec le roi de France en

mais inutile, de défenseur des libertés nationales. Ce journal, édité par M. Bernier, fait partie de la collection des manuscrits inédits sur l'histoire de France.

[1] Commines, livre V, année 1477.

abandonnant tous ses alliés, moyennant que le règlement des intérêts du duc de Berry serait abandonné à des arbitres spéciaux, à la décision desquels le roi consentait à s'en remettre. Le duc de Bourgogne parcourait en ce moment ses places de l'Artois et de la frontière de Picardie, disposant tout pour une invasion qui avait été convenue avec le duc de Bretagne. Déjà il avait épuisé dans ce but les trésors amassés par son père, et, pour faire face aux grands frais de son armement, il s'était vu contraint d'emprunter 50,000 écus d'or aux négociants d'Anvers, ce qui blessait beaucoup sa fierté. En apprenant l'existence d'un traité séparé conclu par François II, au mépris de ses engagements, Charles entra dans une furieuse colère. Le cardinal Balue, envoyé en ambassade auprès de lui, ne manqua pas de l'exciter encore en lui présentant sous le jour le plus défavorable des négociations sur lesquelles le duc de Bourgogne n'avait pu se procurer nul renseignement, tous les courriers du duc de Bretagne ayant été interceptés. Balue connaissait les embarras financiers du duc, il avait apporté comme un argument irrésistible une grosse somme en or, et offrait de l'abandonner immédiatement au prince pour le couvrir de ses avances, s'il consentait à signer avec le roi une convention particulière, et à traiter le duc de Bretagne comme il avait été traité par lui. Louis s'était transporté à quelques lieues de la frontière et suivait la négociation avec une ardeur qui ne lui laissait aucun repos. Oter à son frère l'appui de ses deux protecteurs et brouiller ceux-ci l'un avec l'autre, une telle perpective le transportait, et, dans l'exaltation de ses pensées, il n'était rien dont il ne se sentît capable pour réaliser ainsi d'un coup toutes ses espérances.

Cependant le duc de Bourgogne résistait au cardinal, car il avait appris à ses dépens à ne pas se fier au roi, et un grand mépris pour son caractère était venu se joindre à la vieille antipathie qu'il entretenait contre sa personne. Il y avait d'ailleurs dans les arrangements signés avec la Bretagne certaines circonstances qu'il ne parvenait point à éclaircir, et l'insistance du roi était loin de diminuer ses méfiances. Dominé par sa passion et plus encore par sa confiance en lui-même, Louis crut qu'il parviendrait à lever les difficultés en donnant au duc de Bourgogne un témoignage solennel de confiance. Des commu-

nications de cette sorte lui avaient réussi pendant le siége de Paris, et l'une des infirmités de cette nature malheureuse était de se méfier toujours des services rendus par les autres. Il résolut donc, malgré les prudentes observations des membres de son conseil, de demander une entrevue au duc et d'aller le joindre dans Péronne. Fort surpris d'une telle demande, que les convenances lui interdisaient de refuser, Charles adressa à son suzerain un respectueux sauf-conduit, et Louis, suivi d'un petit nombre de seigneurs et de quelques archers de la garde écossaise, pénétra dans la ville où l'attendait une épreuve sans exemple.

Il ne tarda pas à voir que, loin d'être disposé à subir son influence, le duc mettait toute son étude à se tenir en garde contre lui. Il n'avançait pas plus par ses efforts personnels que par ceux de ses ambassadeurs, et l'irritation était prête de succéder à la froideur lorsque survint à Péronne la nouvelle d'une subite insurrection des Liégeois. Ils avaient fait prisonnier leur prince-évêque, massacré ses plus fidèles serviteurs, et des indices trop certains attestaient la participation du roi de France à ce mouvement inopportun. Louis liait tant d'intrigues à la fois qu'il n'y avait pas à s'étonner si l'une des mines pratiquées par lui faisait explosion avant terme. C'était ce qui venait d'arriver à Liége, où ses agents avaient fomenté l'insurrection sans être en mesure de la retarder.

A la nouvelle de ces attentats, grossis par la rumeur publique, la colère de Charles s'exalta jusqu'au délire et parut prête à se porter aux dernières extrémités. Livré à toute la frénésie de sa passion, le Téméraire aurait déchiré de ses mains quiconque se fût efforcé de le calmer avant l'heure. La seule étude de ses plus prudents conseillers fut de retarder des ordres précipités sans lui contester le droit d'une éclatante vengeance. Ce soin échut principalement au sire de Commines, l'un des chambellans du duc, qui, après avoir été le témoin oculaire de cette grande scène, était destiné à en devenir le peintre. Lorsque dans, ce rude assaut livré par la colère à une nature sauvage, celle-ci eût été domptée par la violence même de ses transports, il devint possible de parler au duc de son intérêt et de la magnifique occasion que lui envoyait la fortune. Pendant ce temps le roi de France, gardé à vue dans la tour où cinq

siècles auparavant un grand vassal du royaume avait fait mourir Charles-le-Simple, affectait un extérieur tranquille, prêtait l'oreille aux moindres bruits, et trouvait moyen de faire distribuer 15,000 écus d'or parmi les serviteurs du duc de Bourgogne. Enfin, après trois jours passés sans dépouiller ses vêtements, après de nombreux paroxysmes de rage, traversés par des excès d'ambition, l'intérêt politique prit pour un moment le dessus chez le puissant vassal; et, sans renoncer encore à une vengeance terrible, il résolut de la faire précéder d'une épreuve suprême. Il parut devant son suzerain, « se faisant humble de contenance et de corps, mais avec le geste et la parole aspres, » et lui proposa de jurer immédiatement sur la vraïe croix de Charlemagne l'exécution pleine et entière des traités d'Arras et de Conflans, ajoutant qu'il serait libre, pour peu qu'en témoignage public de son bon vouloir il consentît à l'accompagner de sa personne dans l'expédition préparée pour châtier la rébellion des Liégeois.

Louis avait été secrètement averti qu'une résistance quelconque opposée à cette proposition provoquerait immédiatement une résolution funeste, et il était trop dans ses habitudes de compter sur les chances de l'avenir pour hésiter à se les ménager au prix d'une humiliation passagère. Il accepta toutes les conditions du duc avec une humeur joviale, fit tirer de ses coffres la croix miraculeuse, jura et signa tout ce que l'on voulut, et fut le premier à cheval pour aller punir les vilains qui n'avaient pas craint d'abuser de son nom royal pour outrager un évêque issu de la maison de Bourbon. Il partit donc de Péronne, commandant l'armée qui avait été chargée de veiller sur sa personne, prescrivant à ses serviteurs de prendre la croix de Saint-André, et répondant par le cri fortement accentué de *Vive Bourgogne!* à quiconque s'avisait de crier *Vive le roi de France!*

Arrivé sous les murs de Liége, où sa présence dans le camp ennemi ne causa pas moins d'étonnement que de consternation, on le vit présider de l'air le plus dégagé du monde à toutes les dispositions militaires, ordonner les attaques et marcher bravement en tête, pendant que des compagnies bourguignonnes surveillaient tous ses mouvements, et que le duc prenait plus de souci de la présence de son auxiliaire que des efforts de

l'ennemi. La ville prise et saccagée, le roi fut respectueusement reconduit jusqu'aux frontières de son royaume, où il rentra après avoir perdu en un jour tous les profits conquis par six années de duplicité. C'était toute une partie à recommencer. D'autres auraient désespéré de la fortune; mais, en joueur bien trempé, Louis aimait à lutter contre elle et ne désespérait jamais de la fixer.

En s'exécutant d'aussi bonne grâce il avait obtenu du duc de Bourgogne une concession qui n'était pas sans importance. Par dérogation au traité de Conflans, Charles avait consenti à ce que le duc de Berry reçût en apanage la Champagne au lieu de la Normandie. C'était en faire un prince moins puissant sans doute; mais la Champagne touchait à la Bourgogne, et, en plaçant cette province sous l'influence et la souveraineté effective du Bourguignon, on le mettait à quelques lieues de Paris. Aussi Louis était-il fort résolu à ne pas se dessaisir de la Champagne. Quelques paroles ambiguës, adroitement jetées dans une conversation sur la convenance d'obtenir l'agrément préalable de son frère de Berry, servirent bientôt à le dégager de sa parole.

De plus, pendant les trois mortelles semaines qu'il venait de passer en compagnie du duc Charles, Louis avait lié des rapports étroits avec les principaux membres de son conseil. Il avait pu juger par lui-même de l'incohérence des projets de son adversaire, et de l'inquiétude que les débuts de son gouvernement avaient jetée dans tous les bons esprits. L'un des conseillers les plus éclairés de ce prince était déjà secrètement acquis au roi. Philippe de Commines avait porté dans l'appréciation de l'avenir la sagacité qui éclate en tous ses jugements, et qui fait de son livre le manuel pratique de l'homme d'Etat. Entre deux maîtres également dénués de vertus morales, il alla au moins brutal et au plus habile. Un long commerce avec Louis XI lui apprit à le connaître et à le peindre. Il le fit sans flatterie et sans colère, parce qu'il était trop bien né pour descendre jusqu'à la bassesse, et qu'il n'était pas d'un caractère assez fort pour s'élever jusqu'à l'indignation. Naturellement honnête, il avait subi l'énervante influence de son temps. Dans l'affaiblissement de tous les principes, il s'inclinait devant le succès comme devant l'unique réalité, échappant aux passions

par la prudence et aux vices par le bon goût, acceptant enfin avec une résignation facile, les conséquences d'une obéissance sans respect et d'une admiration sans estime.

Les engagements que le roi venait de contracter étaient graves; mais il s'inquiétait moins de leur teneur que de l'échec subi par sa réputation d'habileté. Le vieux renard pris au piége ne permettait pas même aux perroquets de répéter impunément le nom de Péronne, et l'on peut voir dans la chronique de Jean de Troyes les effets de ses grotesques colères. Sous le coup de ce funeste traité, la réconciliation avec son frère devenait indispensable, car ce n'était désormais qu'avec son assentiment qu'il était possible d'en modifier les dispositions les plus dangereuses. Louis connaissait la nullité de ce prince et la domination exercée sur lui par quelques serviteurs. Il traita avec le principal d'entre eux; et, par un acte dressé avec le cynisme habituel à cette époque, le sire de Lescun s'engagea « à servir le roi quelque part qu'il fût, et à ne plus se mêler des affaires du prince son maître que pour être utile au roi, et non pas à lui. » Cet engagement n'empêcha pas cet homme de trahir Louis XI à la première occasion, et ce ne fut qu'après avoir été créé comte de Comminges et doté des plus riches seigneuries du royaume qu'il demeura fidèle, non pas au roi, mais à lui-même.

Louis voyait avec une vive anxiété que ses efforts près de son frère et ses promesses magnifiques n'amenaient aucun résultat, lorsqu'une découverte inattendue vint l'éclairer sur des obstacles jusqu'alors inexplicables pour lui. Ses agents arrêtèrent un secret message du cardinal Balue, et le roi acquit la certitude que ce misérable, élevé par lui aux plus hautes dignités de l'Eglise et de l'Etat, était en communications suivies avec le duc de Bourgogne et avec le duc de Berry. Dans la double pensée de se ménager avec l'héritier présomptif de la couronne et de se rendre plus nécessaire à Louis XI en multipliant ses embarras, Balue dissuadait le frère du roi d'accepter les offres du monarque et d'acquiescer à un arrangement amiable, devenu, depuis les événements de Péronne, le premier besoin de la politique royale. Sitôt qu'un cul de basse-fosse eut fait justice de cet homme que la pourpre romaine sauva de l'échafaud, le prince Charles, docile aux conseils de ses serviteurs.

ébloui d'ailleurs par la brillante perspective que le roi ouvrait devant lui, vint se mettre à sa merci.

Il fallait à tout prix l'amener à refuser la Champagne : devant ce grand intérêt du moment tous les autres s'effaçaient; aussi, pour le déterminer à renoncer spontanément au bénéfice du dernier traité, Louis n'hésita-t-il pas à lui proposer de le créer duc de Guyenne. Cet apanage, auquel il joignait le Périgord, le Quercy, la Saintonge et l'Aunis, assurait à Charles une position qu'aucun prince français n'avait encore possédée. Celui-ci s'empressa de l'accepter, en renonçant solennellement à toute alliance contraire aux intérêts et à la volonté du roi. Enfin, l'espérance d'obtenir la main de l'infante Isabelle de Castille le conduisit à signer l'engagement de ne plus poursuivre, contrairement à la volonté de son frère, la conclusion de son mariage avec l'héritière de Bourgogne; mariage magnifique sans doute, mais fort incertain, car la main de la princesse Marie était l'appoint de tous les traités passés par son père, l'appât proposé à toutes les ambitions royales : il n'était guère de grand prince en Europe qui ne pût montrer une promesse écrite que le duc Charles était fort résolu à ne pas tenir de son vivant, tant il craignait de s'affaiblir en choisissant un gendre.

Le roi accourut dans les marais du Poitou pour sceller, par une démarche publique, sa réconciliation avec le prince qu'il arrachait enfin aux factions et à l'alliance de ses ennemis. Une entrevue eut lieu sur un pont de bateau, à travers une forte balustrade, après qu'on eut réglé de part et d'autre le nombre des témoins et la force des escortes, précautions qui, dans ces jours de perfidie et d'assassinat, n'étonnaient plus la France et ne déshonoraient personne. Conséquent avec le plan qu'il s'était tracé de n'avoir jamais deux adversaires à la fois, le roi s'empressa de désintéresser le duc de Bretagne dans toutes les questions qui le touchaient directement, et ne tarda pas à recueillir le fruit de l'accord passé avec son frère. En abattant le drapeau de toutes les séditions, il affermit les princes et les seigneurs dans une fidélité si longtemps douteuse, et bientôt la naissance presque inespérée d'un dauphin vint ajouter la force que donne un avenir assuré aux rois longtemps restés sans postérité. Cet événement changeait toutes les situations et ôtait au duc de Bourgogne son principal moyen d'action. Il en était

donc pour son traité de Péronne, dont lui seul, dans le silence du duc de Guyenne et du duc de Bretagne, réclamait l'exécution : ainsi l'impassibilité avait triomphé de la colère, et l'astuce l'emportait encore une fois sur la violence. En ce moment Louis n'avait donc plus devant lui que Charles-le-Téméraire. La Bretagne et la Bourgogne, telles étaient les deux forces contre lesquelles il usait sa vie : il s'attaquait successivement à chacune d'elles, arpentant son royaume de l'une à l'autre extrémité, comme une bête fauve parcourt sa cage et se heurte la tête aux parois, sans se lasser jamais dans cette lutte inutile.

Si la convention de Péronne avait été un traité ordinaire, il aurait suffi au roi, pour s'en considérer comme dégagé, d'alléguer la violence faite à sa liberté au mépris d'un engagement solennel. Mais ce traité avait été juré sur la vraie croix de Charlemagne, appelée la croix de Saint-Laud, et il était de foi populaire que quiconque contrevenait à un pareil serment mourait dans l'année. Cette sanction touchait fort Louis XI, et, pour la sécurité de sa vie plus que pour celle de sa conscience, il se crut obligé de soumettre le cas à la décision d'une grande assemblée. Quatre-vingts princes et notables réunis par son ordre établirent pertinemment la nullité du traité, et constatèrent les nombreux griefs de la France contre une maison qui, depuis un siècle, avait été si funeste au royaume. Ils conclurent en suppliant le roi de poursuivre à outrance un vassal rebelle qui portait l'ordre de la Jarretière, et ne craignait pas de se déclarer Anglais dans l'âme.

Une guerre acharnée semblait donc inévitable. Le roi avait rassemblé sur les frontières de l'Artois et de la Bourgogne la plus belle armée qu'eût vue la France depuis le commencement de son règne. Quatre mille lances et vingt mille hommes de pied opéraient sous les ordres du comte de Dammartin, et sous l'autorité du connétable, dont le roi surveillait la conduite avec ce coup d'œil que l'habitude de tant de trahisons avait rendu encore plus sûr. Le duc de Bourgogne, de son côté, se préparait à une résistance désespérée, et le moment paraissait venu où la force seule allait enfin décider l'issue d'une querelle dont tant de trames suspendaient depuis si longtemps le cours naturel.

Mais Louis ne pouvait se décider à courir de tels hasards et

à n'être plus lui-même le principal instrument de ses desseins. Aussi, après avoir déployé une prodigieuse activité pour rassembler ses forces, la consacra-t-il tout entière à empêcher ses généraux de hasarder une entreprise décisive. Tout se réduisit donc de la part de l'armée royale à des mesures défensives, à l'attaque de plusieurs places et à la surprise d'Amiens, enlevé par une manœuvre habile du grand-maître Dammartin. Heureux dans quelques entreprises partielles, et courant moins après la gloire qu'après le profit, Louis songeait bien moins à vaincre qu'à inspirer à son adversaire le désir de traiter. Celui-ci y inclinait de son côté, malgré une pointe heureusement exécutée en France, et que vint arrêter l'héroïque défense de Beauvais. Le roi avait tellement pratiqué ses serviteurs que Charles ne se fiait plus à personne. Entre les trahisons domestiques et les insurrections de ses puissantes communes, ce prince n'était plus libre de ses mouvements ni maître de ses secrets. D'ailleurs, d'autres desseins commençaient à germer dans sa tête, et c'était alors vers l'Allemagne et vers la Lorraine que se portaient ses pensées incohérentes et ses espérances de grandeur.

Au lieu de hasarder sa fortune dans une grande bataille, lui aussi aurait préféré combattre le roi par ses propres armes, et il avait noué des négociations avec tous ceux que leurs intérêts et l'irrésistible influence de l'esprit du temps poussaient au désordre et à la révolte. Le comte de Saint-Pol était son sujet, ses plus belles terres et ses plus fortes places étaient situées dans les Etats de Bourgogne : c'était sur l'équilibre soigneusement maintenu entre les forces du roi et celles du duc que s'était assise la puissance de ce seigneur et que reposait sa sécurité. La maison d'Anjou était secrètement attirée par l'espérance d'obtenir, pour le petit-fils du roi René, la main de l'héritière de Bourgogne. Sur l'ordre de son père, Marie s'engageait, par un écrit signé d'elle, avec le jeune prince, en même temps qu'on la promettait à Maximilien d'Autriche, et qu'on renouait une négociation avec le duc de Guyenne, dont les bienfaits du roi n'avaient pas changé l'humeur inquiète, et qui s'était remis à conspirer dans son riche apanage aussi bien qu'il avait conspiré dans son exil. De part et d'autre, une sorte d'accord tacite faisait suspendre toutes les opérations militaires qui auraient pu avoir un caractère sérieux; et les braves gens, disposés à se battre comme

se battaient leurs pères, se voyaient, non sans honte, condamnés à attendre dans une inaction calculée le résultat des menées des innombrables espions, astrologues, empoisonneurs et assassins auxquels était alors dévolu le premier rôle dans les conseils des princes.

Mais déjà il devenait possible de pressentir le triomphe définitif et prochain de la royauté dans cette lutte de machinations et de subtilités. Les événements conspiraient en sa faveur pendant que ses adversaires semblaient se précipiter eux-mêmes vers leur ruine.

Le duc de Guyenne n'était plus, et les soupçons que sa mort fit naître n'avaient, à cette triste époque, rien d'assez nouveau pour empêcher le roi de recueillir, dans toute sa plénitude, le bénéfice d'un événement qui dénouait d'une manière si inattendue les principales difficultés de son règne. Ces soupçons, propagés alors par tous les ennemis du monarque, ne reposaient d'ailleurs, il faut le reconnaître, sur aucun fondement sérieux. Le duc de Guyenne succomba à une maladie de langueur, et ne témoigna jamais plus de confiance à son frère que dans ses derniers moments. Il lui recommanda tous ses serviteurs; et si quelques-uns d'entre ceux-ci, compromis près du monarque ou dédaignés par lui, s'empressèrent de répandre des bruits sinistres, Louis XI parut à peine s'en inquiéter, trop occupé d'exploiter son heureuse fortune pour se préoccuper beaucoup du soin de défendre sa renommée.

Les fautes de ses ennemis ne le servaient pas moins que les coups imprévus de la nature. Lassé d'une lutte si longtemps stérile, dans laquelle son génie succombait devant un autre, Charles de Bourgogne dirigeait alors vers l'Allemagne les efforts si vainement essayés contre la France. Depuis quelques années il avait reçu sous sa protection les beaux domaines que la maison d'Autriche possédait en Souabe, et le duc Sigismond lui avait engagé ses terres, afin qu'il les défendît contre les incursions des Suisses. Le roi de France, auquel ce prince avait d'abord offert la suzeraineté de ces territoires lointains, l'avait prudemment refusée; et, loin de s'opposer à ce qu'elle fût proposée au duc de Bourgogne, il en avait pressé Sigismond, dans la pensée qu'en associant ses intérêts à ceux de la hautaine noblesse des bords du Rhin le duc Charles ne tarderait pas à se

faire une querelle avec les fiers montagnards dont la réputation militaire s'établissait de plus en plus. En 1470, Louis XI avait conclu avec les ligues suisses une étroite alliance, et bientôt ces nouveaux venus amenèrent, par leur intervention dans les affaires de l'Europe, une péripétie inattendue.

Charles s'engageait chaque jour davantage dans les affaires de l'empire, à mesure qu'il était contraint de détourner sa pensée de la France. Il venait d'acquérir le duché de Gueldres, et songeait à la conquête de la Lorraine, province interposée entre le Luxembourg et le comté de Bourgogne, et qui coupait en deux le vaste corps de ses Etats. C'était commencer, mais trop tard, à entrer dans les voies de la véritable politique indiquée par la nature à cette maison de Bourgogne, qui, pendant quatre générations, dépensa sans but et sans résultats ses trésors et sa puissance. Faire du Rhin l'artère principale d'un grand royaume fondé entre la France et l'Allemagne, faire vivre d'une vie commune les belles cités commerciales qu'arrosent ses eaux, les provinces agricoles de la Belgique et les terres maritimes de la Hollande, c'eût été là une pensée féconde autant que magnifique. Un tel Etat, fortement assis dans le courant du XV[e] siècle, aurait changé les destinées du monde et prévenu la plupart des collisions qui l'ont ensanglanté. Cette œuvre, entreprise en temps utile et suivie avec persévérance, n'aurait rencontré que d'assez faibles obstacles. Dans l'impuissance à laquelle était réduit l'empire au temps de Frédéric III, ce n'étaient ni de faibles Etats ecclésiastiques ni des principautés comme celles de Clèves ou de Gueldres qui auraient arrêté longtemps la puissance de la Bourgogne. Si la maison fondée par le roi Jean avait songé à s'établir solidement sur la rive gauche du Rhin plutôt qu'à maintenir son influence à Paris, si elle avait hardiment travaillé à fonder une nationalité nouvelle, au lieu de rester en même temps toujours française et toujours factieuse, ses destinées n'auraient pas fini par la mort d'un téméraire à demi dévoré par les vautours. Mais, pour s'élever à la hauteur d'une telle fortune, il ne fallait pas moins de sagacité que de persistance. Ce n'était pas en conspirant aux halles de Paris et en ouvrant le royaume à l'Angleterre qu'il était possible d'atteindre un pareil but. Le concours de la France était nécessaire pour le poursuivre : loin de lui disputer avec achar-

nement la ligne de la Somme, il aurait fallu savoir, au besoin, reculer jusqu'à l'Escaut; à ce prix seulement il aurait été possible de fonder au centre de l'Europe un grand Etat, qui serait devenu, par la force des choses, le pivot même de la politique générale. Les quatre princes qui portèrent, non sans éclat, la couronne ducale de Bourgogne, ne conçurent aucune vue semblable. Tout entiers aux événements qui se passaient aux bords de la Seine, ils restèrent Capétiens de cœur en se faisant Anglais par la conduite : aussi leur puissance sans racine demeura-t-elle soumise à toutes les chances du sort, et n'a-t-elle laissé dans la mémoire des hommes qu'un brillant souvenir qui ne s'associe à aucune pensée féconde.

Ce n'était pas une boutade du duc Charles qui pouvait servir de base à un grand plan de conduite. Le moment était passé d'entreprendre une telle œuvre, et ce prince la commençait d'ailleurs par une faute irréparable. Les Suisses, qu'il n'avait aucun intérêt à inquiéter dans leurs montagnes, et dont l'infanterie était alors la meilleure de l'Europe, auraient pu devenir contre l'empire des auxiliaires précieux; le duc de Bourgogne en fit ses premiers et ses plus terribles ennemis, et prépara, par ses violences et par ses fautes, une alliance jusqu'alors réputée impossible entre les Cantons et la maison d'Autriche.

Le chef du Saint-Empire venait de repousser les prétentions de Charles-le-Téméraire au titre royal, et, dans une entrevue ménagée entre Frédéric III et le duc, ce prince, par sa fastueuse ostentation, avait profondément blessé l'orgueil impérial et la susceptibilité de la nation allemande. Pendant ce temps, les complications que Louis XI avait prévues ne manquèrent pas de se produire. Dans les domaines de la Haute-Alsace, engagés au duc de Bourgogne, les gouverneurs nommés par lui soulevèrent les populations par leurs rapines, et par une conduite dont la violence aurait été sans excuse même chez des vainqueurs. Ils se prirent de querelle avec la ville de Berne pour quelques intérêts territoriaux sans importance, et leurs exactions amenèrent la suspension de toutes les transactions commerciales entre les nouveaux sujets du duc et les Suisses. Ceux-ci, stimulés par le roi de France, qui venait de conclure un nouveau traité de subsides avec eux, ne tardèrent pas à s'unir aux princes de Souabe, qui n'étaient pas moins

menacés par l'ambition du duc de Bourgogne qu'offensés par la hauteur de ses agents. Dans l'hiver de l'année 1474, les gens de Berne, de Fribourg, de la Forêt-Noire et des villes forestières pénétrèrent en belle ordonnance dans la comté de Bourgogne, y gagnèrent la bataille d'Héricourt, et ne contribuèrent pas peu, par leurs déprédations, à augmenter la lassitude générale que commençait à inspirer aux plus fidèles sujets un gouvernement non moins imprévoyant qu'impitoyable. Pendant ce temps, le duc s'épuisait en efforts stériles contre la forte place de Neuss, dans l'électorat de Cologne, et la longue résistance de cette ville finissait par amener sous ses murs toutes les forces de l'Allemagne réunies pour en faire lever le siége. Ainsi le duc de Bourgogne se trouvait engagé dans une lutte avec tous les princes du Saint-Empire au moment où il lui importait tant de se ménager des auxiliaires.

Dans le rapide déclin de sa fortune, une chance inespérée vint s'ouvrir pour ce prince, mais son incorrigible imprévoyance ne tarda pas à la faire tourner contre lui. Le roi d'Angleterre, blessé du concours prêté par Louis XI à la maison de Lancastre, stimulé surtout par ses Communes, qui faisaient d'une guerre avec la France la condition de tout octroi de subsides, s'était enfin décidé à une grande entreprise. Par un traité signé avec la Bourgogne, il venait de s'obliger à descendre sur la côte de Normandie pour revendiquer les droits de ses prédécesseurs à la couronne des rois très-chrétiens. Cet acte assurait au duc Charles, pour prix de son concours, de belles et vastes provinces avec dispense de toute vassalité. Les dispositions du duc de Bretagne, les secrètes ouvertures adressées par le connétable et par plusieurs grands seigneurs du royaume semblaient garantir le succès de cette tentative, la seule qui ait jamais causé à Louis XI des appréhensions sérieuses ; mais les événements ne tournèrent pas comme il avait été naturel de le supposer, et l'on vit la sécurité du roi de France et la consolidation de son autorité sortir de la crise même où sa couronne avait paru un moment sur le point de s'abîmer.

Le duc de Bourgogne, avec sa présomption accoutumée, s'était engagé à porter de grands coups au roi de France avant le débarquement des Anglais, et ceux-ci s'attendaient à trouver, en mettant le pied sur le sol du royaume, l'armée française en

désordre et l'armée bourguignonne victorieuse. Aussi, lorsqu'au mois de juillet 1475 Edouard débarqua dans la ville de Calais, à la tête de compagnies plus brillantes que nombreuses, éprouva-t-il l'une des plus amères déceptions qui puisse atteindre un souverain engagé dans une entreprise périlleuse : son allié était loin de lui ; aucune armée n'était assemblée, aucun dépôt de vivres n'avait été préparé, et, loin que des trahisons éclatassent dans le royaume, il voyait s'organiser de toutes parts une énergique résistance. Le comte de Saint-Pol lui-même, aussi timide dans la faction que vacillant dans la fidélité, fit fermer au roi d'Angleterre les portes de sa ville de Saint-Quentin lorsqu'il se présenta sous ses murailles ; enfin, quand le duc de Bourgogne arriva près du roi, son beau-frère, il était suivi de quelques gentilshommes et avait laissé loin derrière lui son armée, exténuée de fatigues par le siége de Neuss, ne voulant l'exposer dans cet état de démoralisation ni aux regards de ses alliés, ni aux coups de ses ennemis.

Cependant les jours s'écoulaient dans l'hésitation et l'incertitude. Les délégués des Communes qui avaient suivi le roi commençaient à trouver que la conquête du royaume de France n'était pas chose aussi facile qu'on se le figurait à Londres ; l'armée était mal nourrie, le trésor épuisé, et le roi Edouard, qui avait entrepris cette campagne par spéculation plus que par goût, se voyait appauvri, compromis dans son honneur et troublé dans son repos, ne trouvant d'ailleurs à ses côtés qu'un allié hautain et impuissant qui l'insultait lui-même pour se dérober à ses trop justes reproches. Aucun mécontent n'osait s'agiter, tant la police du roi était vigilante et la main de son prévôt rapide ; partout la présence des vieux ennemis du royaume ranimait l'énergie nationale, si longtemps comprimée.

Une magnifique occasion semblait se présenter pour finir d'un seul coup cette querelle, où tant de générations avaient été engagées, et pour effacer à jamais les noms de Crécy et d'Azincourt dans les champs témoins de ces grands désastres. La nation se retrouvait belliqueuse et confiante ; l'armée, lassée de son rôle inutile, demandait à combattre, et si un roi français avait alors régné sur la France, une grande date allait se placer dans son histoire.

Mais le froid calculateur aux mains duquel étaient remises

ses destinées ne comprenait pas une telle ambition et était fermement résolu à ne rien laisser à la force et au hasard de ce qu'il pourrait leur ôter. Renvoyer les Anglais le plus promptement possible était le seul but de ses efforts, le dernier terme de ses espérances. Aussi lorsque de secrètes ouvertures, émanées des principaux conseillers du roi Edouard, lui eurent révélé le découragement de ce prince et la disposition où il paraissait être de traiter si de grands avantages pécuniaires lui étaient assurés, Louis s'empressa-t-il de faire toutes les avances auprès de lui et d'accepter la plupart de ses conditions. Amener un tel ennemi à se rembarquer sans hasarder une bataille était à ses yeux un avantage qui ne pouvait être acheté trop cher. Il le paya 75,000 écus comptant, et consentit en outre à garantir au roi Edouard une pension annuelle de 50,000 écus, ressource d'un prix inestimable pour un souverain auquel son Parlement refusait souvent l'argent nécessaire à l'éclat de sa cour et à sa somptueuse prodigalité. Aux yeux des Anglais, cette somme prit le caractère d'une sorte de tribut, et la rédaction du traité était loin d'exclure une pareille interprétation; mais le prince qui consentait à n'être pas même désigné dans cet acte solennel par son titre de roi de France ne pouvait se montrer fort difficile sur cet article. Louis, d'ailleurs, affirmait avoir gagné la partie chaque fois qu'il était parvenu à faire accepter son argent. Il croyait, et l'avenir justifia cette prévision, qu'en devenant son pensionnaire le roi Edouard allait se trouver placé dans son étroite dépendance. Toute la cour de ce prince avait eu part aux libéralités du monarque; et, à partir du traité de Pecquigny, il n'y eut pas un membre du conseil d'Angleterre qui ne reçût ouvertement pension du roi de France. Moyennant de l'argent et l'illusoire promesse de marier sa fille au jeune dauphin, Edouard IV s'obligea à quitter le sol du royaume quelques semaines après y être descendu pour revendiquer le glorieux héritage d'Edouard III. Ainsi finit, par un acte d'abaissement réciproque bien digne des temps où il était consommé, la plus grande lutte qu'ait vue l'Europe, et la couronne de France fut rachetée argent comptant.

Louis XI se montra aussi fier du départ volontaire de ses ennemis qu'un autre aurait pu l'être de leur fuite. Les exactions redoublèrent, et des emprunts forcés prélevés sur les

principaux personnages de la bourgeoisie et du Parlement vinrent mettre le roi en mesure de faire face à tous ses engagements. La triste issue de cette expédition mettait l'Angleterre dans l'impossibilité d'exercer désormais aucune influence dans la politique du royaume, et les mécontents perdirent ainsi leur dernière espérance. Le duc de Bourgogne, exaspéré par la signature du traité de Pecquigny, s'empressa, pour rétablir ses affaires et remonter son armée, de conclure avec le roi le renouvellement des trèves.

Celles-ci étaient périodiquement continuées par les deux adversaires dans l'espérance de recueillir le bénéfice des machinations qu'ils employaient l'un contre l'autre, et qui se paralysaient mutuellement. Un seul sentiment pouvait les réunir : c'était le sentiment d'une même haine et d'une commune vengeance à satisfaire. La perte du connétable, si souvent jurée par l'un et par l'autre, et toujours différée, parce que chacun croyait en avoir encore besoin contre son ennemi, fut enfin consommée, à la grande terreur de ceux qui, conservant encore en France une existence seigneuriale, rêvaient de la rendre indépendante de la couronne. Le comte de Saint-Pol, livré au roi par le duc de Bourgogne, malgré le sauf-conduit qui le protégeait, subit une condamnation judiciaire trop justifiée par dix années de manœuvres déloyales. Le sang impérial des Luxembourg coula en place de Grève sans plus d'effet que celui d'un conspirateur vulgaire. Déjà les chefs de la maison d'Armagnac avaient payé de leur vie ou de leur ruine le projet encore plus insensé que coupable d'arracher à la domination royale, par le concours de l'Angleterre, les provinces méridionales du royaume. Ces derniers représentants d'une féodalité turbulente avaient apporté dans leurs tentatives l'aveuglement de tous les partis vaincus, et s'étaient obstinés à ne pas voir que les rois n'avaient plus de combat sérieux à livrer que contre les princes de leur propre sang. Prétendre se montrer redoutable à la couronne sans être de la race de Hugues Capet, c'était désormais une témérité qui s'expiait sur l'échafaud au milieu de l'étonnement et de l'indifférence publics. Plus tard le duc de Nemours, issu de cette funeste maison d'Armagnac, succomba à la pensée qui avait perdu toute sa famille. Prêtant l'oreille aux dangereuses confidences du connétable, il approuva, sans y prendre une

part active, le projet, souvent formé par le parti des princes, d'ôter au roi le gouvernement du royaume pour le confier à une régence agissant au nom du dauphin. Des commissaires condamnèrent, sur un ordre du roi, le noble accusé, et Louis XI ne prévit pas qu'il allait, en agissant ainsi, ériger en innocent aux yeux de la postérité celui dont une justice régulière aurait fait un coupable. Mais, comme tous les princes préoccupés d'une seule pensée, le roi renforçait son pouvoir en affaiblissant les institutions[1], peu soucieux de l'avenir pourvu que chaque jour le délivrât d'un obstacle.

Pendant que le roi triomphait par la corruption ou par la force de toutes les résistances intérieures, le duc de Bourgogne devançait, comme à plaisir, l'heure de la catastrophe que les esprits prévoyants considéraient dès lors comme inévitable. Il avait passé les montagnes pour aller tirer des Suisses une vengeance éclatante, et les pasteurs de Schwitz et d'Uri, accourant au son de leurs trompes rustiques au-devant de son armée, l'écrasaient à Grandson et à Morat, et se partageaient d'inestimables dépouilles dont leur simplicité leur laissait même ignorer le prix. Vaincu deux fois par des pâtres et par des bourgeois, privé de ses soldats, de ses trésors et du magnifique appareil de sa puissance, en horreur à ses nouveaux sujets d'Allemagne, et ne rencontrant désormais dans ses pays héréditaires qu'une obéissance incertaine, le duc Charles n'était plus maître de lui, et n'essayait ni de contenir sa rage, ni de régler ses desseins par la plus vulgaire prudence.

Au lieu de rentrer dans ses provinces encore fidèles pour calmer l'irritation publique, se ménager le bénéfice du temps et traiter avec quelques-uns des nombreux ennemis qu'il s'était faits, ce prince se jeta dans la Lorraine pour reprendre Nancy dont le duc René de Vaudémont était parvenu à chasser la garnison bourguignonne. Au sein d'un pays soulevé, à la veille d'une prochaine invasion des Suisses, il n'avait pour faire face à tant de périls qu'une armée insuffisante et une résolution farouche; fermée à l'amitié, à la confiance, à toutes les affections de la nature, cette âme abandonnée se consumait elle-même, ne se servant plus d'un reste de pouvoir que pour la cruauté et pour la vengeance. La trahison ne menaçait pas le duc de moins près que la guerre, et il ne savait pas plus se défendre

contre l'une que contre l'autre. Lorsque, par des motifs qui font moins d'honneur à sa loyauté qu'à sa politique, Louis XI le faisait avertir que le comte de Campo-Basso, l'un de ses principaux officiers, était résolu à le trahir et à le tuer, le duc lui répondait froidement que, « s'il eust esté vray, le roy ne luy eust point faict sçavoir [1], » et redoublait de confiance pour le traître qui contribua plus que tout autre à avancer sa perte. Enfin, aux premiers jours de janvier 1477, une troisième défaite vint achever, sous les murs de Nancy, la grande ruine préparée depuis trois années, et la hallebarde d'un Suisse, si ce n'est le poignard d'un assassin, termina l'existence de l'homme qui, en courant après la domination de l'Europe, avait amené la chute de la dernière maison princière qui pût encore tenir tête à la royauté.

Dans cette circonstance comme dans toutes les grandes occasions de sa vie, Louis fut plus redevable aux événements qu'à lui-même, et la mort, sa plus fidèle alliée, le délivra du duc de Bourgogne comme elle l'avait débarrassé du duc de Guyenne. Cette catastrophe ouvrait devant lui des horizons tout nouveaux et changeait sa politique de fond en comble. Au lieu de consacrer son activité à se défendre contre un vassal et à éventer des conspirations, il était appelé tout à coup à réunir de vastes provinces au royaume et à délibérer sur le sort des autres pays dépendant de cette grande succession. Une princesse de vingt ans, sans appui et sans expérience, était la seule héritière du duc Charles. Enfermée dans la ville de Gand au milieu d'un peuple en insurrection qui prétendait exercer sur elle une tutelle sauvage, la triste fille du duc de Bourgogne ne paraissait pouvoir opposer aucune résistance aux volontés et aux entreprises du roi. Mais celui-ci n'avait pas l'esprit à la hauteur de sa fortune inattendue, et son jugement, si sûr d'ordinaire pour la pratique de sa politique toute défensive, se troubla étrangement devant la résolution décisive qu'il fallait alors arrêter et poursuivre.

Il n'y avait que deux partis à prendre dans l'intérêt présent de la France et pour sa sécurité future, et un prince doué d'un véritable esprit politique n'aurait pas manqué de le comprendre :

[1] Commines, livre V, chap. 6, et Olivier de la Marche, livre II, chap. 8.

il fallait réunir immédiatement au royaume, par droit de dévolution, les provinces qui en avaient été distraites en 1363, et faire en même temps épouser Marie de Bourgogne, demeurée maitresse du reste de ses Etats, à un prince allié éprouvé du royaume ; ou bien, si l'exercice de ce droit paraissait périlleux dans la disposition des esprits, généralement animés contre la France, il fallait consacrer tous ses soins à gagner la confiance de la royale orpheline et négocier sans nul délai son mariage avec le dauphin. Issue du sang de France des deux côtés, Marie désira d'abord cette union qui offrait, dans des conditions honorables, une complète sécurité à elle-même et à ses peuples, et elle se montrait fort disposée à acheter ce bien au prix d'un mariage avec un enfant de huit ans, malingre et difforme. Elle persista dans cette pensée jusqu'à ce que les indignes procédés du roi eussent élevé entre elle et lui une barrière insurmontable.

Louis XI ne méconnaissait pas à coup sûr les avantages d'un mariage qui aurait fait de son fils le plus puissant prince de la chrétienté ; mais une telle extension du royaume le touchait peu, car il était plus jaloux d'un pouvoir fort que d'une vaste domination, et il était moins ambitieux de territoire que de puissance. Or, ce mariage, en faisant passer dans les mains du roi une foule de seigneuries ressortissant de l'empire, aurait engagé la France dans des querelles sans nombre avec l'Allemagne, et probablement avec la Suisse et la Savoie, que le monarque ménageait fort à cette époque de son règne. Cet avenir était trop obscur pour qu'il osât s'y aventurer ; c'était livrer aux chances des événements et des combats ce qu'il s'efforçait depuis si longtemps de leur dérober, et commencer aux derniers temps de sa vie un édifice tout différent de celui dont il avait avancé la construction lentement et pierre à pierre. Une autre considération le touchait encore davantage. En recherchant la main de Marie de Bourgogne, il aurait fallu se brouiller avec Edouard IV, qui tenait avec passion à la promesse faite aux conférences de Pecquigny de marier sa fille au dauphin, et la perspective d'une rupture avec l'Angleterre le troublait toujours à tel point qu'aucune pensée ne pouvait contrebalancer l'effet de celle-là. Enfin, peut-être cet homme, qui touchait au terme de sa vie sans admettre qu'elle pût jamais lui échapper, n'envisageait-il pas sans

une secrète appréhension la puissance qu'un tel établissement assurerait à son successeur, et reculait-il, sans s'en rendre bien compte, devant ses propres souvenirs.

Quels que fussent ses motifs, soit calcul, politique, soit répugnance instinctive, le roi ne fit en temps utile aucune démarche propre à amener la conclusion d'un mariage qu'il faisait néanmoins profession publique de souhaiter. Son goût le portait vers le premier parti, et ses armées, aux ordres des comtes de Dammartin et de Craon, s'étaient jetées, sitôt la mort du duc Charles, dans le duché et le comté de Bourgogne et dans les comtés d'Artois et de Flandre, pour réunir au royaume les provinces qui en avaient été distraites; mais elles rencontrèrent dans la Franche-Comté et surtout dans les grandes villes de l'Artois des résistances obstinées, et toute place en mesure de se défendre résista énergiquement aux efforts des troupes royales. Il y avait dans les riches communes du Nord des habitudes de liberté municipale qui leur rendaient odieuse la perspective de tomber sous la domination de Louis, et si la plus grande partie de la noblesse des deux Bourgognes avait fait son appointement avec ce prince, le peuple gardait à la petite-fille de Philippe-le-Bon une fidélité touchante. Lorsque les résistances se produisaient d'une manière imposante et heureuse, le roi en tenait grand compte et ne manquait pas de parler du mariage de la princesse avec son fils comme du but unique où tendaient toutes ses démarches et tous ses vœux; mais quand les remparts des villes tombaient devant sa puissante artillerie et qu'il pouvait faire accrocher les bourgeois à de longues potences, il n'était plus guère question ni de Mademoiselle de Bourgogne, ni du mariage. Bien loin de ménager la jeune princesse, le roi son oncle avait livré aux Gantois sa correspondance secrète, et cet acte, indigne d'un gentilhomme, avait amené une émeute dont le résultat fut de couvrir la royale orpheline du sang de ses plus fidèles conseillers, dont elle disputa vainement la tête à l'échafaud. De plus, au lieu d'envoyer en ambassade par devers elle un seigneur qualifié pour la disposer à écouter favorablement ses propositions, le roi lui avait adressé son chirurgien-barbier, et l'impertinence de maître Olivier-le-Daim avait indigné toute cette superbe cour de Bourgogne. Pendant que Louis XI hésitait selon les chances de la guerre et changeait de langage avec

les événements, on se hâtait auprès de la princesse, et, au moment même où la mauvaise tournure de ses affaires lui faisait désirer enfin avec ardeur le mariage si longtemps ajourné, le roi apprit que Marie avait donné sa main au fils de l'empereur accouru pour la défendre. Ainsi la maison d'Autriche allait s'élever sur les débris de celle de Bourgogne, et, en place de Charles-le-Téméraire, la France avait Charles-Quint en perspective. Telle est la plus éclatante condamnation d'un règne sans grandeur, et la preuve la plus certaine que l'habileté ne saurait se dispenser de la prévoyance.

Ces lointaines éventualités touchaient peu le monarque, trop occupé des affaires présentes pour tenir grand compte des chances qui ne menaçaient que ses successeurs. Prendre dans les dépouilles du duc Charles la meilleure part possible, sans s'attirer du dehors des ennemis trop dangereux, telle fut la règle de sa conduite. La guerre fut donc poursuivie pendant trois années avec des succès divers. Plus d'une fois les meilleures places de Bourgogne furent prises par les Français, reprises par l'archiduc d'Autriche, pour être reconquises par le roi Louis. Souvent on vit des négociations inutiles s'ouvrir sous l'influence de l'Angleterre ou la médiation de la Papauté, et cette situation accablante pour les peuples se fût peut-être prolongée longtemps encore si la mort n'avait rendu un nouveau service au roi de France en frappant la princesse Marie dans la fleur de sa jeunesse. Ses enfants se trouvèrent placés, comme elle l'avait été elle-même, sous l'inquiète tutelle des Gantois, et l'archiduc, étranger à la province, perdit toute autorité pour réclamer de nouveaux sacrifices.

Pressé par la clameur publique, Maximilien dut se résigner à morceler l'héritage du jeune archiduc son fils, et, en 1482, un traité conclu à Avesnes vint enfin assurer à la France les deux Bourgognes et la comté d'Artois. Vers la même époque, le testament de René de Sicile et la mort du comte du Maine amenaient le retour à la couronne de la Provence et des autres domaines de la maison d'Anjou : retour contestable en droit, et qu'il fallut préparer par de longues machinations et d'inépuisables libéralités près des serviteurs du testateur royal. Ainsi, au terme de sa vie, le roi Louis XI recueillait, par la faveur du sort autant que par l'effet de sa persévérance, d'aussi vastes

territoires que ses plus glorieux prédécesseurs, et un règne non moins stérile en hautes inspirations qu'en nobles caractères devenait, malgré la malédiction des peuples écrasés sous le faix, l'une des plus grandes dates de l'histoire.

Après ces éclatants résultats, on vit commencer la lente et terrible agonie de l'être étrange qui les avait préparés. Cet homme avait gouverné vingt-deux ans la France en demeurant aussi étranger à la vie nationale qu'aurait pu l'être un *condottiere* d'Italie ou le dernier juif de ses Etats; il avait vécu soixante ans sans avoir connu d'autres émotions que celles des succès et des mécomptes, sans avoir rafraîchi son âme par aucune des affections de la nature humaine. Ce ne fut cependant que dans les trois dernières années de son règne que, par une transformation soudaine du caractère et des habitudes, il prit les mœurs solitaires et farouches à travers lesquelles sa sombre figure apparaît toujours à la postérité. Louis XI était familier et jovial, et d'une conversation abondante autant qu'enjouée : gaieté singulière, il est vrai, qui n'amenait sur ses lèvres qu'un impitoyable sourire, et qui sortait d'un esprit net et clair, mais incisif et glacé comme la lame d'un poignard. Sa volumineuse correspondance n'a pas moins de traits que celle de Henri IV; mais dans ces pages si lucides et si vives on ne rencontre pas un seul mot qui ait été échauffé au foyer du cœur, et qu'on aime à conserver dans sa mémoire. Louis XI fut presque toute sa vie d'un abord facile, parce que cette facilité était une offense aux grands, ses seuls ennemis, parce qu'elle lui permettait de descendre lui-même aux derniers détails de son gouvernement, et de faire de ses propres mains la *cuisine de sa politique*, selon une expression plus heureuse encore qu'elle n'est vulgaire.

Mais cette dévorante activité finit par épuiser ses forces, et sur la fin de sa vie il se trouva incapable de résister aux assauts que tant de souvenirs et tant d'inquiétudes livraient chaque jour à sa nature affaiblie. Il s'écarta du monde sans trouver plus de repos dans la solitude que dans le bruit, et les images qui remplissaient son cerveau malade finirent par le bouleverser. Frappé de deux attaques d'apoplexie, Louis XI assista pendant dix-huit mois au spectacle de sa propre destruction, moins préoccupé de ses souffrances que du soin de les cacher au monde, jaloux qu'il était de se montrer plein de vie au seuil même

de la mort. C'est qu'en effet, pour ce prince qui ne s'était jamais fié à personne, la perte de son activité était la perte de sa sécurité même. Le poignard qui venait de frapper presque en même temps Galéas Sforze et l'un des Médicis semblait lui annoncer une destinée que des tentatives fréquemment réitérées contre sa personne rendaient en effet vraisemblable. Haï des hommes et abandonné du Ciel, il se serait livré aux puissances de l'enfer si elles avaient consenti à ranimer un souffle prêt à s'éteindre. « Le roi faisait de grandes et terribles médecines, » dit avec une sorte d'effroi un fidèle interprète des bruits et des émotions populaires [1]; mais les nécromans y échouèrent comme les docteurs, et, le 30 août 1483, Dieu délivra la nation de l'homme qui avait exercé sur son génie une compression si longue et si dangereuse.

Cette influence avait été telle qu'aucune réaction ne s'éleva d'abord, et qu'on put croire que Louis XI avait consommé son crime et tué l'âme de la France. Ce ne fut que dix années plus tard, lorsque l'enfant débile enfermé par son père dans le château d'Amboise fut devenu un chaleureux jeune homme, que le pays, stimulé par son jeune roi, commença à se retrouver lui-même. On se prit à rêver alors la conquête de l'Italie, la reconstitution de l'empire de Charlemagne, l'expulsion des Turcs de Constantinople, entreprises irréfléchies et mal conduites, folles imaginations peut-être, mais qui rendirent du moins à la nation quelque chose de sa propre estime. Au moment de la mort de Louis XI, la France n'eut qu'une seule pensée : elle respira par l'espérance de se voir soulagée des charges accablantes que ce grand corrupteur public avait fait peser durant vingt ans sur elle pour suffire à son système et pensionner tous ses ennemis : charges et exactions d'une telle nature que la culture du sol était abandonnée dans plusieurs provinces, et que les populations rurales, pressurées par les receveurs des tailles et pillées par les gens de guerre, mouraient de faim, trop épuisées pour essayer même la résistance.

L'espérance d'un soulagement fut la seule pensée qui ranima ce peuple aux abois. Quant à l'oubli de sa liberté, au mépris des juridictions régulières et à la pratique de cette politique

[1] Jean de Troyes, deuxième partie, année 1483.

sans foi appuyée sur le bourreau, il ne paraît pas que les contemporains éprouvassent rien de l'horreur qu'elle nous inspire. En lisant les écrits du XVe siècle on demeure frappé de la constante impassibilité de l'opinion en face des plus grands attentats, lorsque ceux-ci semblent justifiés par la raison politique. Louis XI fit bien plus souffrir son peuple par la dureté de son gouvernement qu'il ne l'étonna par sa sévérité impitoyable; et si l'impôt n'avait pas été si lourd, il aurait passé pour le plus grand roi de l'Europe.

C'est que, à vrai dire, Louis n'était pas plus cruel que la plupart des princes de son temps, et qu'il avait fait des choses dont aucun d'eux ne s'était montré capable. Charles de Bourgogne était plus sauvage dans la guerre et aussi déshonnête dans la paix; parmi ses ennemis intérieurs, le comte de Saint-Pol était un spéculateur sans foi; le duc d'Alençon avait été légalement condamné comme faux-monnayeur et comme assassin; les princes d'Armagnac avaient épuisé tous les crimes, depuis le rapt jusqu'à l'inceste; en Angleterre, Edouard IV faisait noyer l'un de ses frères dans un tonneau de vin, en attendant que l'autre égorgeât ses fils; en Espagne, Ferdinand et Isabelle préludaient par l'usurpation aux grandeurs de leur règne; en Italie, le poison était l'instrument usuel de la politique, et c'était au pied des autels que Milan et Florence voyaient se consommer les attentats sanglants des factions. Louis XI avait au moins un avantage sur tous ses contemporains : c'est qu'il avait triomphé de difficultés que beaucoup d'autres auraient estimé insurmontables, et qu'il laissait son pouvoir plus affermi que jamais. Ce prince avait de plus, à un degré inconnu jusqu'à lui, cette foi dans la royauté, si dangereuse aux consciences royales, et qui lui donnait dans la perpétration du mal une sorte d'inexplicable sécurité. Il croyait en son droit comme Louis XIV; et peut-être, lorsqu'on tient compte des mœurs du temps, n'y a-t-il pas plus à s'étonner en le voyant concilier les actes les plus cruels avec les pratiques d'une dévotion la plus minutieuse qu'en voyant, deux cents ans plus tard, un prince religieux donner à l'Europe le scandale de la légitimation de ses bâtards adultérins. Dès le commencement du XVe siècle avait commencé à se répandre cette opinion désastreuse que les choses du gouvernement ne sont pas régies d'après les lois de la mo-

rale ordinaire et les règles du droit particulier. L'affaiblissement, chaque jour plus sensible, de l'autorité spirituelle et la diminution de toutes les vérités de la foi préparaient le règne du despotisme, en même temps qu'ils endormaient la conscience publique. Le monde ne saurait longtemps vivre ainsi, et une crise sociale et religieuse était devenue inévitable : aussi Machiavel grandissait-il sous Louis XI, et l'année qui vit mourir ce prince vit-elle naître Martin Luther.

Louis de Carné.



QUINZE ANS

(1830-1845)

PAR P. DE DECKER

MEMBRE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS DE BELGIQUE[1].

Dans des études dont je n'ose espérer que les lecteurs du *Correspondant* aient conservé quelque souvenir, j'ai tâché de rechercher, à la suite de M. le baron de Gerlache, les origines nationales de la Belgique. Des faits acquis il m'a semblé résulter que la prise d'armes de septembre ne fut pas un mouvement révolutionnaire, mais national, et que cette époque marque la consécration et l'avénement plutôt que la création première de cette nationalité naissante, si riche de traditions et de souvenirs dès son berceau.

Je me suis arrêté en 1830. Le jeune royaume est inscrit désormais dans la famille européenne. La carrière s'ouvre devant lui avec toutes ces phases et ces vicissitudes qui composent la vie des peuples aussi bien que celle des individus. Il m'aurait fallu quitter le champ de l'histoire pour entrer dans le domaine de la politique contemporaine. Je ne voulais pas encore y mettre le pied. J'ose l'aborder aujourd'hui avec un nouvel et précieux appui.

J'avais eu le bonheur, dans la première partie de mon travail, de pouvoir me couvrir d'un nom dont le témoignage vivant, entouré de la vénération publique, porte déjà au milieu des générations actuelles la majestueuse empreinte d'un âge écoulé. Non moins heureux en reprenant cette œuvre, je me retrouve à l'abri d'une autre renommée, l'une des plus pures et les plus solides qui brillent dès à présent chez nos voisins, et à qui l'avenir appartienne au plus juste titre.

[1] Société des Beaux-Arts, Grand Sablon, 11, Bruxelles.

Je viens donc proposer à l'attention toute spéciale du public un écrit qui a paru récemment à Bruxelles, et qui a pour titre *Quinze Ans*, et pour auteur M. de Decker.

Cet écrit a produit de l'autre côté de nos frontières une profonde sensation. Trois traductions ont été faites immédiatement en langue flamande. La sixième édition française se prépare en ce moment. Il faut tenir compte des limites restreintes du pays auquel cette publication était adressée pour comprendre et apprécier l'étendue de ce succès qui ne s'arrêtera pas là. J'espère que le brochure de M. de Decker finira par descendre dans toutes les mains.

Ce succès, du reste, est parfaitement légitime. Vigueur de style, fermeté de pensée, générosité d'intention, voilà les traits qui distinguent cette production et qui en font un véritable chef-d'œuvre. Elle réunit une chaleur de sentiments qui révèle le cœur de l'honnête homme et la conscience du chrétien; cette largeur de vue et cette puissance de déduction qui distinguent le politique et l'homme d'Etat; cette force de raison qui fait le mérite d'un mémoire rédigé dans le conseil du cabinet; cette verve que produit le feu de la polémique; quelque chose enfin d'actuel, de vif, d'animé, comme l'écho de la tribune et le frémissement d'une assemblée. En un mot, cette petite et capitale brochure, si fugitive par la forme, et dont le fond durera et restera dans l'âme du lecteur, émeut et convainc comme la parole.

C'est d'ailleurs une parole pleine d'honneur et de considération. Le caractère et la position de l'auteur ajoutent encore à sa valeur intrinsèque. Elle acquiert ainsi sous tous les rapports une importance qu'on ne lui déniera pas plus hors de la Belgique qu'au dedans.

M. de Decker est écrivain et orateur. Ecrivain, il s'est placé d'un seul coup au premier rang des publicistes de son pays. Dans le nôtre, une main qui m'est chère a eu le privilége de signaler dans la presse, il y a deux ans, l'excellent écrit que j'indiquerai seulement ici par son titre : *De l'Influence du clergé*. J'aurai à revenir un peu plus tard sur ce grave sujet que M. de Decker a traité de nouveau dans son dernier ouvrage.

Entré de bonne heure dans la Chambre des Représentants, membre de cette majorité libérale, conservatrice et religieuse, qui porte le pouvoir, le soutient et le conduit bon gré malgré, depuis les jours de l'indépendance, il est devenu un des chefs les plus éminents de la Chambre. Dans presque toutes les délibérations la majorité s'est réunie spontanément à sa voix; bientôt elle l'a prise, dans les circonstances les plus graves, pour son organe public et officiel. Lors de la récente discussion de l'Adresse, la commission nommée par elle a choisi unanimement, M. de Decker pour son rapporteur.

Cette discussion était solennelle. Le sort du cabinet actuel, la situation des partis et du gouvernement en dépendaient. La crise était nouvelle, et depuis quinze ans l'on en avait peu vu qui fussent aussi sérieuses en Belgique.

C'est cette discussion à laquelle il a pris une part active et glorieuse que M. de Decker résume et clot par l'écrit dont je vais dire le sujet et le développement.

M. de Decker commence ainsi :

« M. Nothomb venait de se retirer.

« On conçoit aisément quels regrets sincères et désintéressés a dû m'inspirer la retraite d'un homme d'Etat aussi éminent.

« M. Van de Weyer débarque à Ostende ; trois jours après il est ministre.

« Est-ce ennui, ambition, dévouement personnel, patriotisme, ou un peu de tout cela à la fois ? Qu'importe !

« Réussira-t-il dans la tâche difficile qu'il a acceptée ? Voilà toute la question, et pour lui et pour le pays.

« Je crois avoir acquis le privilége d'être franc : eh bien, s'il faut dire toute ma pensée, j'en ai d'abord sérieusement douté.

« Encore étranger au monde politique à l'époque où M. Van de Weyer y joua un rôle qui ne fut certes ni sans importance ni sans éclat, je n'avais pas l'honneur de connaître personnellement M. le ministre de l'intérieur.

« D'une part, l'opinion libérale semblait le désavouer, le repousser.

« D'autre part, l'opinion catholique gardait une prudente réserve. La brochure qui venait de paraître contre un des hommes les plus haut placés dans l'estime de la Chambre et du pays, et que la voix publique attribue à M. le ministre, n'était guère de nature à rassurer sur les convictions politiques et religieuses de son auteur.

« C'est dans cet état des esprits que s'ouvrit la session ordinaire de la législature.

« Je me hâte de dire que les principes larges, exposés par M. le ministre de l'intérieur dans la discussion de l'Adresse, n'ont pas tardé à changer mes dispositions à son égard.

« J'ai été frappé (et bien d'autres l'ont été avec moi) d'entendre les accents inattendus de cette voix de 1830, dominant, imposante et calme, les mille bruits de nos discordes civiles. Je n'ai pu me défendre de voir quelque chose de providentiel dans cette apparition soudaine d'un vétéran de notre liberté, qu'un orage vient de jeter parmi nous comme pour nous rappeler que nous sommes tous frères par le baptême d'une même régénération politique, et pour nous ramener tous aux sources primitives de nos inspirations nationales.

« Les pages qui suivent sont le résultat de cette émotion que j'avoue sans détour, parce que je l'ai éprouvée de bonne foi et que j'espère bien n'avoir jamais à en rougir. »

Cette exposition, d'ailleurs si lucide, a besoin de quelques commen-

taires pour ceux qui ne connaîtraient pas à fond la situation de la Belgique. Les voici :

La retraite du ministère qui a précédé le cabinet actuel, la chute de M. Nothomb, qui présidait ce ministère, ont été déterminées par les élections qui ont eu lieu le 10 juin 1845, pour le renouvellement par moitié de la Chambre des Représentants.

A ce moment trois drapeaux se rencontrèrent dans la lice. Deux opinions, l'opinion dite catholique et l'opinion dite libérale, se disputaient l'influence sous les yeux du gouvernement, qui se tenait entre elles deux, tâchant, à l'aide de quelques voix ministérielles, d'exploiter les deux partis contraires au profit d'une politique mixte.

Dans la Chambre, les membres purement ministériels formaient un petit groupe insignifiant ; mais la majorité était et est encore catholique. Vingt et quelques voix seulement formaient une opposition aussi bruyante que faible numériquement. Avec toutes ses nuances, elle ne formait pas beaucoup plus du quart de l'assemblée.

Les élections, cependant, furent pour elle un succès. Elle y gagna six ou sept députés qui accrurent un peu le nombre de ses membres et beaucoup leurs prétentions. Il faut remarquer, d'ailleurs, que les vaincus appartenaient, non aux catholiques, mais à la fraction ministérielle. Celle-ci, déjà étouffée entre la droite et la gauche comme dans un étau, disparaissait dès lors entre elles.

M. Nothomb le sentit, se crut désarmé et s'en alla. Mais qui allait lui succéder ?

La gauche formulait, sinon officiellement, du moins par tout son langage, hors de la presse, dans la presse, des exigences exorbitantes. La société de *l'Alliance*, qui avait proposé les candidatures triomphantes, obéissait aux influences radicales. Les hommes plus modérés, qui acceptèrent alors son secours, par compensation subissaient son patronage. L'opposition était entraînée du côté du *Trou*, comme on appelle en Belgique la faction que nous appellerions ici la *Montagne*. Alors moins que jamais la royauté ne pouvait remettre le gouvernement à un parti encore en minorité dans les Chambres et qui n'eût obtenu la majorité qu'au prix de la plus dangereuse expérience, celle d'une dissolution générale, suivie peut-être d'un mouvement révolutionnaire.

Un ministère de gauche n'était donc pas possible ; un ministère de droite ne l'était pas davantage.

L'opinion catholique, quatre ans auparavant, à la suite d'une victoire, après avoir renversé MM. Lebeau et Rogier, ses adversaires, n'avait pas voulu saisir le pouvoir. A ce moment, soit générosité, soit calcul, elle avait appelé aux affaires un homme qui venait de coopérer

à son succès, mais sans se réunir à sa cause. M. Nothomb, s'étant entouré de collègues pris, les uns dans les rangs de la majorité, les autres dans l'ancienne opposition, l'opposition se mit à le traiter comme un déserteur et un traître; les catholiques, mis en défiance par quelques mesures et quelques tendances suspectes, le surveillèrent de plus près; mais ils le défendirent toujours, ils l'acceptèrent jusqu'à la fin. Pouvaient-ils, après sa retraite, devenir plus exclusifs?

Ce qu'ils n'avaient pas fait sous l'impression d'un succès, il n'eût été ni logique ni prudent de le tenter sous le coup d'un échec qui, sans porter sur eux, les frappait toutefois indirectement.

Restait donc la seule chance d'un cabinet mixte comme le précédent. Combinaison presque nécessaire, mais déjà très-difficile en soi, et rendue encore plus malaisée par les circonstances et les antécédents qui pesaient sur elle. C'était, au premier aperçu, la dernière expérience qu'il s'agissait de recommencer. Rien ne devait être changé, rien qu'un homme.

Là où M. Nothomb avait échoué, M. Van de Weyer pouvait-il éviter les écueils et se tenir à flot?

Telle était la question que tout le monde se posait. Or tout le monde doutait, M. de Decker le premier, comme il le dit. La confiance ne revint à M. Van de Weyer qu'après les explications qu'il donna, avec autant de courage que de franchise, et qui, en posant le problème dans d'autres termes, en laissèrent entrevoir la solution possible, sinon encore probable.

M. Van de Weyer voulait, comme M. Nothomb, constituer un cabinet mixte. Mais M. Nothomb avait longtemps été fortement suspect et vivement accusé d'une préoccupation égoïste, également contraire aux deux partis. On lui reprochait de vouloir affaiblir l'un par l'autre, et de ne se tenir en équilibre entre eux que pour les jouer également, pour les diminuer, pour les détruire, pour former un troisième parti contre les deux autres. M. Van de Weyer annonça qu'il avait un autre but. Il n'avait pas l'ambition de s'élever au-dessus de chacun, mais de servir tout le monde. Il ne voulait pas former un troisième parti à lui, mais ramener les deux autres à n'en faire plus qu'un, dans une commune réconciliation.

Je laisse M. de Decker indiquer en quelques traits tout le programme du ministre, tel qu'il fut porté à la tribune.

« M. le ministre de l'intérieur rappelle en peu de mots la part courageuse qu'il prit à la fondation de l'union entre les catholiques et les libéraux, à la constitution d'une Belgique indépendante et libre.

« Ayant vu de loin et avec calme les événements de ces dernières années, M. le ministre demande à la Chambre pourquoi l'opinion catholique

et l'opinion libérale ne parviendraient plus à s'entendre, et se consumeraient dans des luttes éternelles et stériles.

« Encore tout imprégné de l'esprit primitif de nos institutions, M. le ministre annonce qu'il entend être libéral, non plus *contre* les catholiques, mais *avec* les catholiques.

« Libéral sincère, M. le ministre croit que, pour satisfaire aux exigences légitimes de son opinion, il ne faut pas, de toute nécessité, proscrire ou calomnier l'autre opinion.

« Homme de gouvernement, M. le ministre croit qu'un gouvernement doit, non pas se faire parti, mais dominer les partis, non pas nourrir les préjugés, mais chercher à les dissiper, calmer les passions au lieu de les exciter. »

Dès lors, entre le système prêté à M. Nothomb et le système proclamé par M. Van de Weyer, il y a un abîme. L'un est la destruction, l'absorption de l'opinion libérale et de l'opinion catholique, divisées jusqu'à la mort ; l'autre, au contraire, est leur rapprochement. C'est la résurrection de la glorieuse union de 1828, de 1829, de 1830 ; le retour aux grands jours de l'émancipation, l'oubli de discussions et de luttes malheureuses ; c'est la reconnaissance de tous les droits et de tous les intérêts du présent ; c'est une large porte ouverte à l'avenir.

Telle fut la déclaration, tel fut le programme du nouveau ministre.

La majorité l'a adopté ; l'opposition l'a repoussé ; pourquoi ?

Quel est ce passé dont M. Van de Weyer espère la résurrection ? Est-il acceptable ?

De fâcheux dissentiments ont divisé le pays : sont-ce des griefs réels et durables ? Peuvent-ils disparaître sous l'effort de la bonne volonté commune ? ou bien sont-ce des barrières qui se relèveront sans cesse, quelque peine qu'on puisse prendre pour les abattre ?

Enfin, en trois mots : Qu'était l'union des catholiques et des libéraux en 1830 ? Qu'est-elle devenue ? Peut-on la rétablir ?

Voilà toute la question intérieure en Belgique. Voilà tout l'écrit de M. de Decker. Je voudrais n'omettre aucune des parties les plus saillantes de cette brochure si remarquable d'un bout à l'autre.

Et d'abord M. de Decker examine quelle fut la vraie signification, la portée réelle de la grande transaction d'où est sortie la nationalité belge.

« Pour les politiques au jour le jour, l'union entre les catholiques et les libéraux ne fut qu'un caprice, un accident.

« Pour les politiques myopes, l'union ne fut qu'une ruse de guerre, une réunion momentanée de mécontents et de brouillons.

« Pour les politiques voulant se donner des airs d'habileté et de profondeur, l'union fut ou un malentendu ou un calcul.

« Autant d'opinions, autant d'erreurs. Non, l'union ne fut ni un acci-

dent, ni une ruse de guerre, moins encore un malentendu, bien moins encore un calcul.

« Il y a eu, sans doute, dans cette convergence spontanée d'esprits les plus opposés jusque-là dans leur direction et leur tendance, quelque chose d'imprévu, d'inexplicable même au premier abord; mais ce mouvement fut au fond parfaitement rationnel, parfaitement naturel. Toutefois, il serait injuste, étroit de ne voir là qu'une conception de l'homme, qu'un ouvrage de ses mains; ne rougissons pas d'y reconnaître la part de Dieu. N'est-ce pas ce sceau providentiel qui a donné à un simple fait historique cette grandeur de proportions et cette fécondité de résultats qui déroutent les vulgaires observateurs?

« L'union des catholiques et des libéraux ne fut donc pas seulement un programme d'opposition à déchirer après la victoire, un élément de destruction matérielle du royaume des Pays-Bas. Ce n'était pas là seulement une puissance négative et temporaire, ne rapetissons pas notre œuvre; c'était l'ouverture d'une phase nouvelle de notre esprit public, l'entrée dans une nouvelle ère historique, l'inauguration d'un système politique nouveau.»

Mais cette assertion est-elle gratuite ou repose-t-elle sur des preuves irréfragables? Rien de plus simple que de la contrôler. Il ne s'agit pas d'une idée de philosophe, d'une théorie d'utopiste. Cette idée, elle a été réalisée; cette théorie, elle a été écrite, elle est chaque jour pratiquée. C'est une loi, c'est un fait. Voyons comment ce fait s'est passé, comment cette loi, qui s'exécute chaque jour, a été promulguée par la volonté nationale, comment, en particulier, l'opinion catholique s'est jetée dans la voie qui lui fut ouverte; avec quelle sincérité, avec quelle ardeur!

« Pour y entrer, elle avait à sanctionner des principes par le rejet desquels elle venait de compromettre le sort d'un royaume et d'une dynastie; elle avait à vaincre les répugnances personnelles que semblaient devoir lui inspirer les doctrines et les antécédents des patrons et des défenseurs de ces principes. Car enfin ne dirait-on pas qu'un siècle sépare 1828 de 1815, tant ont été prodigieux les progrès de l'intelligence politique des catholiques belges? En 1815, on avait agité toutes les fibres nationales pour s'opposer à l'établissement du régime libéral constitutionnel: souvenirs historiques, scrupules religieux, antipathies de race, intérêts, on avait fait arme de tout. Procès, persécutions, emprisonnements, exils, carcans même, on avait traversé toutes les épreuves, épuisé tous les sacrifices, bravé toutes les souffrances, plutôt que de souscrire à ce programme que, dix ans plus tard, on accepte avec effusion, de concert avec ce parti libéral qui jusque-là avait toujours soutenu les mesures antireligieuses du gouvernement hollandais, des mains d'un homme dont la plume était humide encore du fiel qu'il venait de distiller sur l'Eglise et sur la papauté!

« Qu'ils me paraissent petits, ceux qui ne voient dans cet événement qu'une inconséquence, une contradiction, une pitoyable palinodie!

« Car, qu'on ne croie pas que ce n'ait été là qu'un moment de vertige.

Non, ce sont les catholiques qui, dès lors et sans se démentir jamais, se sont posés les vulgarisateurs les plus hardis de ces idées nouvelles. Au Congrès, chose remarquable ! ce sont les membres du clergé belge qui montrent pour le triomphe de la liberté un enthousiasme si vrai, si profondément senti, qu'il arrache un cri d'admiration à leurs adversaires les plus prononcés ! Chose plus remarquable encore ! Parmi les soixante membres qui constituent *la minorité intolérante et illibérale du Congrès*, ON NE VOIT FIGURER AUCUN NOM CATHOLIQUE !

« Qu'elle est belle la physionomie de ce Congrès constituant dont aujourd'hui déjà l'on cherche à ternir la gloire, importune peut-être pour quelques hommes !

« Assistons en esprit aux délibérations de cette imposante et courageuse assemblée.

« Ecoutons comment le Catholicisme a constitué la Belgique.

« Ne faut-il pas admettre un ordre du clergé dans les états ?

— Non, non !

— Ne convient-il pas d'accorder une protection extérieure pour le culte?

— Non, non !

— Ne serait-il pas prudent d'établir une distinction entre les croyances religieuses pour l'admissibilité aux emplois et fonctions ?

— Non, non !

— Pas de dotation ni pour les évêchés, ni pour les chapitres, ni pour les séminaires, ni pour le clergé ?

— Non, non !

— N'avez-vous ni peur ni scrupule d'admettre le principe de tolérance et de liberté en matière de culte, de presse, d'enseignement et d'association ?

— Non, non !

— Pas de protection, pas de privilége ?

— Des libertés, toujours des libertés, partout des libertés !

— Mais il faut un président pour le Congrès : il y a deux candidats, l'un est libéral, l'autre catholique.

— Prenons le candidat libéral !

— Il faut un régent du royaume.

— Prenons encore le candidat libéral !

— Il faut un roi qui soit le symbole de l'unité nationale, le gage de notre indépendance.

— Choisissons un roi protestant !

— Il faut des ministres.

— Cherchez-en, n'importe dans quel rang ; donnez même la préférence à ceux qui viennent de déclarer solennellement *qu'ils n'ont aucune sympathie pour le Catholicisme !* »

« Voilà, sous une forme plus saisissante et plus dramatique, le langage des catholiques au Congrès. »

Cette page résume, en effet, toute une époque. Celles qui suivent prouvent avec non moins d'évidence que la conduite de la majorité, dont l'opinion catholique est restée le principal noyau, a toujours été, dans les Chambres et dans le pays, marquée au coin d'un aussi vrai li-

béralisme. M. de Decker ne nie pas que cette majorité ou cette opinion n'ait pu commettre quelques fautes, se laisser aller parfois à de trop sévères soupçons, exciter quelques rancunes par une méfiance exagérée ; mais elle est demeurée inébranlablement fidèle à sa ligne constitutionnelle et nationale. C'est là son honneur, c'est là sa force.

Aujourd'hui, elle ne manque pas à son passé ; elle le confirme encore, en répondant à l'appel de M. Van de Weyer.

Cependant cette majorité n'est pas seule en Belgique. Un autre parti s'est produit qui s'appelle le parti libéral.

Ce parti se baptise ainsi. Mais le libéralisme de 1845 est-il celui de 1830 ?

Il se dit libéral. Veut-il, aime-t-il la liberté?

Il prétend que la liberté est opprimée par la théocratie, comme elle l'a été par le pouvoir temporel. Est-ce vrai?

Voilà les motifs qu'il allègue pour la rupture éternelle de l'union. M. de Decker les réfute victorieusement.

Qui êtes-vous? D'où venez-vous? demanda dans la discussion de l'Adresse un des chefs du libéralisme actuel à M. Van de Weyer, à l'un des combattants de l'indépendance, à un ancien membre du gouvernement provisoire et du congrès, à un écrivain qui venait d'attaquer récemment encore le parti catholique. M. Van de Weyer n'était issu que du mouvement national qui a produit la Belgique ; M. Van de Weyer revenait avec les traditions du Congrès. Le libéralisme de 1845 lui crie : Qui vive? Il le somme de recevoir son mot d'ordre, il lui déclare qu'il doit accepter la consigne nouvelle ou renoncer à ce nom de libéral. Il fait plus : quand le ministre a placé nettement devant lui le drapeau de l'ancien libéralisme, le nouveau se leve contre.

Le libéralisme de 1845 n'est donc pas celui de 1830.

Heureusement celui-ci a refusé à son tour de donner sa démission et de quitter la partie. Il n'a pas courbé le front sous l'anathème ni accepté l'excommunication. Le ministre a fait alors bonne justice des prétentions despotiques de ses contradicteurs. Qu'il persévère ! s'écrie M. de Decker. Ce sera là le vrai libéralisme.

Quant à l'autre, c'est bien à lui qu'on doit renvoyer ces questions : *Qui êtes-vous? D'où sortez-vous? Que voulez-vous?*

Qui êtes-vous?

Il est la coalition de deux éléments hétérogènes.

« En effet, pour peu qu'on y réfléchisse, on distingue, mieux que jamais, dans le camp libéral, deux fractions extrêmes : l'une regrette le passé, l'autre couve des yeux l'avenir ; l'une part, à son insu, peut-être, de ce principe que la constitution belge a consacré trop de tolérance, trop de liberté (pour les adversaires, bien entendu) ; l'autre, que la Belgique est

mûre pour des théories plus avancées. L'une pourrait s'appeler *le libéralisme des vieux préjugés* ou *de la suprématie civile;* l'autre, le libéralisme *des jeunes idées, des forces vives.* »

C'est-à-dire que ni l'un ni l'autre de ces deux partis n'accepte la liberté pleine, absolue, régulière, comme l'a établie la constitution.

L'un déclarait, l'année dernière, qu'il espérait un jour *abattre révolutionnairement* ses adversaires, et il s'y préparait en reproduisant les plus mauvaises élucubrations de la presse la plus irréligieuse de France, en répandant à profusion dans le peuple, comme l'histoire la plus véridique, le triste et odieux roman de M. Sue [1].

L'autre, plus dangereux, revêt des formes moins rudes. Il affecte l'érudition, le goût des principes traditionnels; il étudie le droit public de l'ancien régime pour mieux interpréter le nouveau; il publie des consultations et des mémoires sous le patronage de l'ambassade française [2]. Tous les deux, par des voies diverses, tendent également au despotisme, soit au despotisme de la révolution, soit à celui de la bureaucratie et de l'administration.

Que si ces deux partis ne sont ni constitutionnels, ni libéraux, ils ne sont pas davantage nationaux. Ils ne peuvent même pas combattre avec des ressources à eux; ils ne savent pas vivre sur leur propre fonds; il faut qu'ils empruntent au dehors, qu'ils demandent à l'étranger leurs armes comme leur devise, quitte à fausser encore ces armes, à compromettre encore davantage, par leurs propres fautes, la cause de ceux qui leur viennent en aide.

Maintenant, donc, *d'où sortez-vous?*

Ici se place une réponse que l'impartialité de l'historien et du critique m'obligera de transcrire, quoiqu'elle soit pénible pour nous-mêmes autant qu'elle est juste contre ceux dont elle dévoile le défaut de patriotisme.

Le libéralisme actuel de la Belgique, c'est le libéralisme bâtard et menteur qui règne depuis trop longtemps chez nous, et qu'on appelle, hélas! le libéralisme de la France parce qu'il l'exploite et la dévore.

« C'est le *libéralisme français*, dit M. de Decker, en se servant de

[1] Au reste l'excès du mal a produit lui-même une salutaire réaction. Un écrivain distingué, qui n'appartient pas au parti catholique, M. Joly, a protesté avec une chaleureuse indignation et contre l'œuvre elle-même et contre le parti qu'on en voulait tirer. Sa brochure : *Des Jésuites, à propos du Juif-Errant*, laissera plus de traces que le volumineux et méchant livre qu'elle réfute.

[2] Je fais allusion à une brochure publiée sans nom d'auteur, sous ce titre : *Du droit d'association.* Elle appelait indirectement des mesures contre la liberté des congrégations religieuses. C'était le contre-coup de l'ordre du jour du 3 mai, destiné à préparer la réalisation de cette parole prononcée dans la sphère la plus élevée : *Je ne veux de Jésuites ni en France, ni en Suisse, ni en Belgique.* »

cette qualification qu'il me sera permis de regretter. C'est le libéralisme français que le nôtre prend pour guide et pour modèle. » Et il cite des antécédents.

« Au début du règne du roi Guillaume, ce furent quelques réfugiés français qui, dans les journaux et les revues, semblèrent s'être donné la mission de combattre et d'insulter la presse vraiment nationale, de soutenir et d'encourager le gouvernement hollandais dans sa lutte contre le Catholicisme belge. — En 1828, ce furent deux écrivains français, établis à Gand, qui combattirent à outrance le vigoureux champion, fondateur de l'Union belge! — Au Congrès belge, la minorité intolérante et illibérale ne formait-elle pas le noyau de ce qu'on était convenu d'appeler le parti français?

« Eh! qui pourrait s'y méprendre? ce libéralisme exclusif, qui, depuis quelques années surtout, semble vouloir de nouveau lever la tête et reprendre l'offensive, ne descend-il pas en ligne directe du libéralisme de 1825? Ne porte-t-il pas le même caractère de petitesse et d'aigreur? N'est-il pas frappé du sceau d'une même origine étrangère? Qu'on l'envisage dans son triple mode d'action et d'influence, la littérature, la presse et le théâtre, qu'on l'examine dans ses principes comme dans ses allures; est-il au fond autre chose que la *contrefaçon* de ce libéralisme français qui, lui aussi, n'a rien oublié, rien appris? »

J'ai dit les faits plus récents qui sont venus malheureusement réveiller ces anciens et trop réels griefs.

Puis le publiciste belge développe le contraste suivant, qui n'est pas plus à notre honneur :

« Si, dit-il, nous examinions ce que serait, à l'heure qu'il est, dans la supposition que l'Europe lui eût permis de vivre, la Belgique abandonnée aux mains de la minorité libérale du Congrès, la reconnaîtrions-nous encore cette patrie dont nous sommes si fiers aujourd'hui; la reconnaîtrions-nous, traînant, sur les ruines de ses institutions et de ses libertés, un misérable reste d'existence que déjà se disputerait l'étranger?

« Si ensuite, devançant la marche de l'histoire, il était permis d'interroger l'avenir et d'entrevoir ce que ferait le libéralisme exclusif arrivé au pouvoir, quel sombre tableau se déroulerait à nos yeux! Lui, qui nous reproche ce qui constitue notre mérite et notre justification, c'est-à-dire notre fidélité aux idées de 1830, il nous aurait bientôt ramenés à 1825, époque de l'apogée de l'intolérance et de l'arbitraire dans notre malheureux pays! Ecole, bureau de journal, foyer domestique, sanctuaire même, ses vexations auraient bientôt tout envahi. Droits les plus sacrés, intérêts les plus sérieux, traditions les plus respectables, rien n'échapperait à cet immense naufrage de tout ce qui fait actuellement notre orgueil et notre force.

« Je le sais, et je suis heureux de le proclamer, telles ne sont certainement pas les intentions des hommes de patriotisme et de talent qui ont accepté le dangereux honneur de diriger le parti libéral exclusif; mais je sais aussi qu'il fut de tout temps impossible de discipliner les passions politiques, et que ces mêmes hommes seraient bientôt entraînés par elles

dans des voies que leur haute raison désavoue et qui répugnent à leur caractère. Eh! pour qui donc aujourd'hui les vœux et les espérances de certains libéraux belges sont-ils un mystère? Je ne veux constater qu'un fait : leurs regards ne sont-ils pas sans cesse tournés vers le libéralisme de France? Leurs inspirations ne viennent-elles pas de là? N'est-ce pas pour lui qu'ils réservent leurs applaudissements et leurs hommages? Cependant nous savons ce que le libéralisme français a fait de cette nation puissante et généreuse, qui, aujourd'hui, a peur de quelques pauvres prêtres; de cette nation qui fut longtemps la terre classique de la liberté, et qui aujourd'hui a peur que la liberté y germe; de cette nation qui a reçu la mission d'exercer dans le monde entier la propagande des idées nouvelles, et qui a peur de quelques leçons de catéchisme! Nous savons ce que le libéralisme français a fait de toutes ces libertés conquises en 1830 avec du sang et des larmes.

« Oh! qu'elle s'est montrée autrement libérale dans sa marche, autrement belge par l'esprit et par le cœur, cette majorité unioniste qu'une chaîne non interrompue d'actes et de souvenirs patriotiques rattache aux plus beaux jours de notre émancipation politique et religieuse!

« Si nous voulions dresser le bilan détaillé de la liberté, telle qu'elle est sortie des deux révolutions de France et de Belgique, et telle qu'elle existe aujourd'hui dans les deux pays, on verrait laquelle des deux, de la Charte française ou de la Constitution belge, *est restée vérité*.

« Combien ce parallèle entre la marche du libéralisme exclusif en France, et la marche du libéralisme unioniste en Belgique, depuis quinze ans, serait accablant pour le premier! »

J'ai dû constater les tristes résultats de ces comédies ridicules et de ces apostasies odieuses dont la France est depuis trop longtemps le jouet et la victime. Je quitte avec empressement cet affligeant sujet de méditations et de regrets.

Aux yeux des Belges les plus dévoués à leurs institutions, à leur liberté, à leur patrie, le parti libéral est donc aujourd'hui regardé, non sans raison, comme le parti de l'étranger. Et, ce qu'il y a de plus fâcheux pour nous, c'est qu'on puisse, en même temps, appeler un parti qui révolte les susceptibilités nationales autant que les convictions religieuses, le parti français.

Mais enfin, que veut donc ce parti belge qui se couvre de nos couleurs et qui s'aide de la plume de nos romanciers, comme de la parole et des influences de nos diplomates?

Divisé par les doctrines, il est réuni par une négation. Il repousse, dit-il, la *domination du clergé!*

Ce mot, qui traduit tant d'instincts, de répugnances et de passions, est-il pris dans son vrai sens? N'est-ce, au contraire, que la traduction de cette autre idée : *Guerre au Catholicisme?*

Voilà tout le nœud de la situation.

Personne ne peut vouloir en Belgique la domination du clergé, la

théocratie, comme on dit. Les catholiques ne la défendraient pas plus que ceux qu'ils combattent.

Mais tous leurs adversaires, tous ceux du moins qui portent le nom de libéraux, les libéraux de 1830 et ceux de 1846, auront-ils le droit de dire également qu'ils ne veulent pas faire la guerre au Catholicisme ?

Les premiers s'y refuseraient, non les seconds. Pour ceux-ci, le Catholicisme, c'est l'Eglise, son indépendance, son action, ses bienfaits. Les révolutionnaires haïssent l'Eglise, parce qu'elle est le plus haut pouvoir qui soit au monde. Les partisans de la suprématie civile et de l'autocratie administrative la craignent comme l'éternelle gardienne des droits qu'ils veulent concentrer en leurs mains. Ils attaqueront donc l'Eglise tant qu'elle ne sera pas une esclave, comme les révolutionnaires l'attaqueront tant qu'elle vivra.

Ce n'est pas avec ces deux classes d'adversaires que la paix est possible Mais n'en est-il pas d'autres qui ne sont armés contre nous que par un malentendu ? Voilà ceux qu'il faut éclairer, et qui, si on peut y parvenir, ne rejetteront plus l'union.

A mon avis, M. de Decker a trouvé ici ses plus belles inspirations.

« Jean-Jacques Rousseau, dit-il, dans un de ces moments d'humeur qui étaient assez fréquents chez lui, a écrit quelque part : *« C'est la manie des « philosophes de nier ce qui est, et d'expliquer ce qui n'est pas. »* Ces mots s'appliquent à merveille au jugement que, de bonne foi sans doute (car j'admets volontiers la bonne foi chez mes adversaires), certain libéralisme porte sur l'action, sur l'influence du clergé en Belgique.

« Cette influence du clergé, on la cherche là où elle n'est pas, on la méconnaît là où elle est.

« Son action politique : on la rêve partout; ne pouvant la montrer du doigt, on la suppose occulte. Son action sociale : on ne veut la voir nulle part, ou, si l'on consent à la voir, c'est pour l'entraver ou la calomnier.

« Chose curieuse ! Au dire de ceux-ci, le clergé est un être mystérieux qui ouvre toutes les portes et qui voit à travers tous les murs, qui est le conseiller de tous les pouvoirs et le confident de tous les partis, qui intervient dans tout et mène tout, qui dispose du budget de l'État et de la signature des ministres; espèce de Figaro de sacristie, trompant les plus adroits, corrompant les plus intègres, connaissant le secret de toutes les positions, le nœud de toutes les intrigues.

« D'après ceux-là, le clergé habite un autre monde et appartient à un autre siècle que nous. Stéréotypé dans le moyen âge, il ne comprend ni les idées ni les besoins de notre époque; l'isolement est pour lui non-seulement un devoir, mais un bonheur; ne se laissant troubler par aucun des bruits de notre civilisation, ne se préoccupant d'aucun des soucis de notre vie, il se consacre tout entier aux études de son état et aux fonctions de son ministère.

« Ainsi, tandis que les uns accusent le clergé d'être constamment mêlé

à tout, les autres lui reprochent de rester complétement étranger à tout.

« Quoi qu'il en soit de la bizarre contradiction entre ces deux portraits, également chargés du reste, la domination du clergé, dont on a l'air de tant s'effrayer, où s'exerce-t-elle ? où se manifeste-t-elle ? Où en sont les symptômes ou les traces ?

« Est-ce dans les conseils d'un roi *qu'on ne confesse pas*, comme dirait M. Dupin ?

« Est-ce dans les ministères qui se sont succédés jusqu'à ce jour, ministères où les catholiques ont toujours été en évidente minorité, et où M. Lebeau, pour sa part, a avoué n'avoir jamais surpris aucune influence occulte ?

« Est-ce dans les bureaux des diverses administrations ?

« Est-ce dans nos Universités, dans nos Académies, dans nos écoles spéciales, que les prétentions du clergé trouvent de l'écho ?

« Est-ce la magistrature ou le barreau, l'industrie ou l'armée qui subit le joug clérical ?

« Mais, admettons que le clergé étende sur tout le pays ce que vous appelez sa domination, et ce que j'appellerai ses bienfaits : par quels moyens arrive-t-il à ce résultat ? Lui a-t-on accordé dans nos codes politiques ou administratifs des droits exorbitants ? Lui a-t-on fait une position exceptionnelle et privilégiée ?

« Le clergé n'a-t-il pas accepté et n'accepte-t-il pas encore la constitution, toute la constitution, sans réserve et sans arrière-pensée ?

« Le clergé demande-t-il pour lui-même aucune faveur, aucune protection, aucun privilége ? demande-t-il autre chose que l'égalité, la liberté, le droit commun ?

« D'un autre côté, le clergé gêne-t-il l'action libre de ceux qui lui font légalement concurrence ?

« Peut-on citer un seul exemple, un seul fait, qui prouve que le clergé ait refusé la reconnaissance d'aucune liberté constitutionnelle, empêché l'exercice d'aucun droit légitime, entravé le jeu d'aucune institution nationale ?

« Y a-t-il un pays au monde qui, en matière de culte, d'enseignement, de presse et d'association, jouisse d'une plus complète liberté que cette Belgique *sur laquelle pèse d'un trop grand poids la domination du clergé ?*

« Ce qu'on est donc convenu d'appeler la domination du clergé, c'est l'usage qu'il fait, le profit qu'il tire de nos diverses libertés constitutionnelles. Déjà, il y a deux ans, je signalais à l'attention de mes concitoyens une confusion d'idées aussi fatale que dangereuse.

« On accuse le clergé de construire des temples, d'ériger des paroisses nouvelles, de compléter le personnel nécessaire pour le ministère sacré, de faire des missions, que sais-je encore ? c'est-à-dire, en style constitutionnel, on l'accuse de faire un usage légitime de la liberté des cultes.

« On l'accuse de fonder des couvents, d'ouvrir des refuges pour toutes les infortunes de la vie ; c'est-à-dire on l'accuse de faire un usage légitime de la liberté d'association.

« On l'accuse de créer des établissements destinés à répandre et à perfectionner l'instruction publique dans le pays ; c'est-à-dire on l'accuse de faire un usage légitime de la liberté d'enseignement.

« Et notons bien que, en général, le développement considérable donné par le clergé à nos institutions n'entraîne jamais le moindre sacrifice pour le trésor public.

« Que les libéraux aient donc un peu de franchise.

« *De deux choses l'une*, leur disait en 1831 M. de Potter, fondateur de l'Union : *Ou les prêtres veulent arrêter le mouvement progressif et ils n'y parviennent point ; alors que deviennent leur pouvoir et l'abus qu'on leur reproche d'en faire? ou ils contribuent eux-mêmes à organiser et à accélérer le progrès ; alors, pour Dieu! de quoi les accuse-t-on?*

« De deux choses l'une, dirai-je à mon tour : si les libéraux aiment réellement la liberté, s'ils aiment la Belgique, qu'ils applaudissent aux efforts et aux sacrifices que fait le clergé pour rétablir et compléter tous les éléments d'une vraie civilisation. Si, au contraire, emportés par un étroit esprit d'intolérance et de jalousie, ils calomnient le bien qui se fait, par cela seul qu'il se fait à côté d'eux et sans eux, qu'ils aient le courage de protester eux-mêmes contre le titre de libéraux dont on persiste à les honorer : en conscience, ils n'en sont plus dignes. »

Je borne ici une série de citations que j'aurais désiré prolonger encore. Il est temps de conclure.

Je me résume.

Après avoir exposé avec une impartialité parfaite les vicissitudes et les inspirations diverses, les préjugés, les passions, les malentendus surtout qui ont séparé d'abord, puis aigri les partis en Belgique, M. de Decker montre le remède à côté du mal, la leçon de l'expérience à côté des fautes du passé.

Remontant alors un peu plus haut que ces dissentiments et ces luttes regrettables, il évoque entre les hommes de bonne foi, de bonne volonté, qui se divisent sous le nom de catholiques et de libéraux, la grande image de l'*union* qui a fondé la nationalité belge, et qui en est la plus nécessaire condition comme la base la plus solide.

Pour amener ce rapprochement si désirable, l'honorable écrivain prend corps à corps et fait disparaître l'un après l'autre les fantômes de théocratie, d'absolutisme et d'intolérance à l'ombre desquels on a essayé de diviser le pays. Il établit que les catholiques sont restés toujours fidèles au texte comme à l'esprit de la constitution belge, et qu'ils ont prouvé leur attachement aux principes et aux institutions qui les consacrent en réalisant ces principes dans la pratique, et en faisant de ces institutions cet usage large et généreux qui leur a garanti jusqu'à présent la majorité dans les Chambres et dans la nation.

Il ne néglige rien, du reste, pour éclairer les erreurs excusables, pour dissiper les craintes plus ou moins fondées, pour détruire les scrupules ou les susceptibilités légitimes de ceux qu'il ne combat que pour les convaincre, pour lesquels chacun de ses arguments est une sorte d'avance, un pas loyal vers la conciliation.

Un dernier mot.

Ces conseils si généreux, si élevés, seront-ils entendus ? Le gouvernement et les partis en feront-ils leur profit ? Le libéralisme de 1846 sera-t-il toujours aussi exclusif ? D'autre part, le libéralisme de 1830 ne disparaîtra-t-il pas tout à fait, entraîné par les idées que son faux héritier propage avec une ardeur incroyable et un déplorable succès ? M. Van de Weyer lui-même ne cédera-t-il pas au torrent que seul il peut arrêter ? Saura-t-il se tenir dans la position inexpugnable qu'il s'est créée, ou bien l'abandonnera-t-il pour se rallier à ceux qui l'ont renié et qui le menacent ?

Le bruit court que le cabinet qu'il préside est sur le point de se dissoudre ; et la cause présumée de cette dissolution serait de nature à réveiller de justes craintes. Se réaliseront-elles ?

C'est le secret de l'avenir.

Quoi qu'il en soit, M. de Decker, les faits le prouveront, aura eu raison de dire :

« Si M. le ministre persévère dans la constante application de ce système de haute impartialité et de fermeté, qui déjà lui a conquis la bienveillance et la sympathie de l'immense majorité de la Chambre, il laissera de nobles traces de son passage aux affaires. Il n'aura pas seulement sauvé la royauté, comme il le désirait, il aura sauvé le pays.

« Si l'avenir prouve qu'en devenant ministre M. Van de Weyer est resté diplomate, c'est-à-dire que *la parole ne lui a été donnée que pour déguiser sa pensée*, je le lui prédis, sa carrière ministérielle ne sera ni longue ni glorieuse.

« A lui de choisir ! »

C'est par là que M. de Decker termine sa préface, c'est aussi par là que je veux terminer ce compte-rendu trop indigne de son admirable écrit.

Charles DE RIANCEY.

EXPOSITION

AU PROFIT DES ARTISTES MALHEUREUX.

Il est aujourd'hui fort difficile de parler convenablement du Salon : on peut, au contraire, trouver quelques considérations intéressantes à propos d'une *exhibition* comme celle qui a lieu en ce moment au boulevard Bonne-Nouvelle. Au lieu d'une masse confuse d'ouvrages la plupart au-dessous du médiocre, et entre lesquels les maîtres de l'art dédaignent aujourd'hui de compromettre leur talent, un choix intelligent et sévère fait passer sous vos yeux un petit nombre de productions d'élite, disposées à portée du regard, et dont l'effet n'est modifié par aucun fâcheux voisinage, par aucune opposition choquante. Qu'on joigne à cela l'intérêt historique qui, de notre temps, se mêle à toute chose, l'avantage de pouvoir suivre des artistes éminents dans toute leur carrière, et de comparer les phases qu'a parcourues notre école depuis Greuze jusqu'à Ary Scheffer : il est difficile d'imaginer rien de plus attrayant pour les étrangers comme pour nous. Aussi le succès de l'*exhibition* a-t-il dépassé toutes les espérances : les recettes, depuis six semaines, n'ont guère été au-dessous de 500 francs par jour; et si l'association qui s'est proposé le noble but de secourir les artistes malheureux apporte dans la distribution de ses faveurs autant de discernement qu'il y a dans ses vues de générosité, elle pourra s'applaudir d'un grand résultat.

Jamais, à aucune époque peut-être, les arts du dessin n'ont été l'objet d'une préoccupation plus générale; mais tout le monde ne les envisage pas sous le même point de vue. Depuis

quelques années surtout, et à mesure que le mouvement religieux s'est propagé dans la société française, on s'est inquiété de l'impuissance actuelle des artistes à rendre les idées chrétiennes, et, par conséquent, à produire sur l'âme ces effets auxquels l'Eglise catholique a toujours attaché la plus grande importance. On s'est donc proposé pour but de ramener l'art chrétien à ses véritables traditions, et quelques artistes ont déjà répondu avec succès à l'appel que des voix éloquentes leur avaient adressé. La question n'en reste pas moins extrêmement complexe et difficile, et je serais peut-être bien long, je m'exposerais sans doute à soulever de vives controverses, si je tentais de résoudre en peu de paroles un si grand problème. Cette question, heureusement pour moi, se trouve tout à fait en-dehors de l'*exhibition* dont j'ai à rendre compte aux lecteurs du *Correspondant*. Par une singularité sans doute fortuite, aucun des tableaux réunis au bazar Bonne-Nouvelle n'offre un sujet tiré de la religion. Nous n'aurons donc à nous occuper que de la peinture en elle-même, et non de la plus noble comme de la plus nécessaire de ses applications.

Cette *exhibition*, bornée à un petit nombre d'ouvrages, fait rêver quelque chose de mieux et de plus complet. Il aurait été beau de faire concourir, par le rapprochement de leurs meilleurs tableaux, tous les hommes qui depuis le règne de Louis XV ont conquis une grande réputation dans la peinture. Presque tous les noms illustres figurent, il est vrai, dans la notice; mais personne n'admettra que quelques esquisses ou quelques productions secondaires suffisent pour donner une idée de Gros, de Girodet, de Guérin, de Gérard, de Géricault et de Léopold Robert. La prédilection des amateurs pour le talent de Prudhon n'a pu contribuer à lui faire une exposition digne de sa gloire; et, quant aux peintres vivants, leur part est encore plus inégale, s'il est possible. Mais la réunion des ouvrages de David et surtout de M. Ingres suffit pour consoler de cette indigence.

A vrai dire, ce sont là les deux plus grands noms de notre école depuis un demi-siècle; ils l'embrassent tout entière; l'un l'a créée, et l'autre la résume : ils en ont presque toute la gloire, presque toute la responsabilité. Ce n'est donc qu'entre ces deux talents qu'une comparaison doit être utile à établir.

La différence qui semble au premier abord les séparer profondément consiste dans la manière dont chacun d'eux entend les rapports de l'idéal avec la réalité. Ce qui chez l'un forme une disparate et presque un abîme se rapproche et se confond pour l'autre dans une harmonieuse unité. Rien de plus singulier que le contraste qui existe entre les portraits de David et ses ouvrages d'imagination. S'agit-il de la vie actuelle, de ses amis, de sa femme, de lui-même : rien ne lui semble digne d'être élevé au-dessus d'une imitation vulgaire. Il est alors, pour me servir d'une de ses expressions favorites, purement *imagier ;* il tient à la vérité pure et nue de la même manière que le plus exact des Hollandais : il a presque devancé le *daguerréotype.*

Quel étrange portrait que celui de Mme David ! Est-il possible de pousser plus loin l'absence d'illusion ? L'artiste n'a non-seulement pas idéalisé les traits, mais encore il n'a pas cherché à y répandre cette beauté morale qui, dans les habitudes de l'art chrétien, illumine des visages absolument dépourvus des caractères de la beauté physique. Je n'aurais pas demandé à David d'aller jusqu'à la *Religieuse* de Philippe de Champagne ; mais j'aurais voulu retrouver au moins quelque chose de ce qui est grand et saint aux yeux de tous les hommes, c'est-à-dire le type de la mère de famille. Le choix du costume, le satin, les plumes, excluaient une pareille donnée : une femme d'*un certain âge* perd toujours à paraître *endimanchée.* Pour nous la faire accepter, il faut que la simplicité de sa tenue nous rappelle les occupations respectables et nécessaires de sa vie.

Mais voici que David se met un peu plus à distance de son *pot-au-feu.* En peignant M. et Mme Mongez dans le même cadre, l'artiste a voulu léguer à la postérité un monument de quelque intérêt. Mongez, ancien génovéfain, antiquaire médiocre, mais laborieux, se montre à nous glorieusement bariolé des palmes de l'Institut : il s'appuie sur un *in-folio*, il tient à la main une médaille. Mme Mongez, peintre d'assez de mérite, élève de David, et qui s'était hardiment lancée dans la grande peinture, qui peignait des Achille et des Romulus sur des toiles de vingt pieds, se montre auprès de son époux, dans tout l'appareil d'une laideur jeune et confiante qui n'est pas sans bonhomie et par conséquent sans agrément. Il y a du Holbein dans l'accent de ce double portrait. Mais sans la franchise ex-

traordinaire du pinceau et la justesse de l'imitation, le Holbein français ne serait guère au-dessus d'un peintre d'enseigne, et nous rencontrons tous les jours sur les étalages des brocanteurs des portraits de famille à propos desquels de misérables barbouilleurs se sont plus préoccupés de la tournure de leurs modèles.

Dans le cours ordinaire des choses, quand il s'agissait pour David de peindre un portrait, son regard ne s'élevait pas au-dessus du Paris de son temps, avec ses tristes masures et la tournure bourgeoise de la plupart de ses habitants. Mais, bien au-dessus de ce Paris, il y avait pour lui un palais d'imagination et de poésie dont il suffisait d'avoir franchi le seuil pour s'illuminer, dans l'imagination du peintre, de toutes les splendeurs de l'idéal. Trois hommes eurent cette consécration aux yeux de David : Marat, Napoléon et Pie VII. Qu'on me pardonne ce sacrilége rapprochement! Ce n'est pas moi qui l'ai fait; il était tout entier dans la tête de cet homme bizarre et inexplicable. Les personnages dont je parle s'étaient successivement emparés de toute son affection, de toutes ses facultés admiratives. Et, chose étrange! Marat et le Pape l'avaient touché par un côté commun. De quelle manière David cherche-t-il à exalter Marat aux yeux du peuple? Par l'aspect de la pauvreté. L'indigence du Pontife lui causait aussi une vive émotion. *Ce bon Pape!* disait-il un jour dans son atelier en revenant d'une séance que Pie VII lui avait donnée, *il est si pauvre! Vous voyez les galons, les broderies de son costume : vous croyez que c'est de l'or? Pas du tout ; c'est du faux!* Et il pleurait presque en pensant à ces galons de faux or.

Celui qui représente le Pêcheur de la Galilée ramenait ainsi les âmes que la renaissance du paganisme avait le plus égarées.

La manière dont l'artiste a idéalisé son idole de sang et de boue n'est pas tout à fait étrangère à cet ordre de sentiments. Certes, il est impossible de concevoir rien de plus insensé que l'adoration de David pour Marat. Cet homme était un objet d'horreur pour ceux même dont il secondait l'ambition. Auteur d'ouvrages absurdes sur la physique, il se vengeait, comme Collot-d'Herbois, du public qui l'avait sifflé. Cette haine scientifique, arrivée à des proportions gigantesques, débordait en

flots de calomnie; il fallait des bains de sang pour calmer la fièvre de l'orgueil blessé. Dans les idées de l'époque, la jeune fille, vengeresse des Girondins, qui le frappa, fut considérée comme une héroïne digne des temps antiques. Le parti dominant avait pourtant besoin de faire un crédit moral à cet homme abominable; il fallait faire rebrousser le flot de l'émotion populaire.

David accepta ce programme avec enthousiasme. Tout cependant lui faisait obstacle : l'ignoble figure de son modèle, l'aspect repoussant de tout ce qui l'entourait. Si le peintre eût attaqué son sujet dans le système d'imitation scrupuleuse et sans élévation qu'il appliquait d'ordinaire à ses portraits, il aurait travaillé pour la voirie, quand il fallait travailler pour le Capitole et presque pour l'Olympe. Alors le peintre se souvint des Horaces et de l'indigence romaine; et dès lors, sans qu'il sortît des données positives, en les exagérant même, tout se transforma sous son pinceau : le coffre de sapin, l'écritoire de plomb, le drap rapiécé furent associés comme des témoins nécessaires à la gloire du héros démocratique; le bain de sang, la plaie entr'ouverte, le couteau tout fumant, firent tourner l'horreur du meurtre au profit de Marat. L'assassinat l'avait surpris au milieu d'une œuvre de bienfaisance; lisez plutôt le billet interrompu par la mort, et dans lequel il envoyait un *assignat*, *à une mère de cinq enfants, veuve d'un citoyen qui avait péri en combattant pour la défense de la patrie*. C'est en essayant de toucher son cœur par le spectacle de l'infortune que la misérable qui avait tué *l'ami du peuple* s'était introduite auprès de lui.

Jamais emploi plus grand et plus vrai des ressources de l'art n'a servi à colorer une plus odieuse fiction. C'est par-dessus tout une peinture énergique et obéissante. Ce que David a su faire du type le plus abject qui ait jamais existé est au-dessus de toute expression. Pour comprendre la puissance d'un tel tableau, il faut le replacer par l'imagination dans la salle des séances de la Convention; il faut se figurer l'effet de cette affiche de la mort, là où la mort était dans toutes les bouches et sur tous les visages. L'avait-on déjà fait disparaître, le jour où, après la chute du Comité de Salut public, David vint à la tribune balbutier son apologie avec une émotion telle que les gouttes de sueur qui coulaient de son front faisaient soulever

la poussière en tombant sur le parquet, comme me le racontait un de ses élèves, témoin de cette terrible scène ?

Le meilleur symptôme peut-être que présente notre état social, c'est la curiosité calme avec laquelle nous étudions un pareil ouvrage produit pour de pareilles circonstances.

David, arrivé à l'apogée de son talent, reste donc un très-grand peintre, franc, solide, énergique; David, au moment où il réforma l'école en se réformant lui-même, n'est pas moins intéressant à étudier : aussi la *Mort de Socrate* a-t-elle produit une profonde impression sur le public. Ce tableau permet de comparer l'état où David trouva la peinture, et le degré auquel il l'éleva par un effort vraiment sublime. Autant les têtes des deux jeunes gens debout derrière le philosophe rappellent les types de convention de l'école de Vien, autant le Socrate annonce un maître rentré à pleines voiles dans le sillon oublié de Lesueur et du Poussin. Je crois même qu'il serait difficile de trouver une figure où un moderne ait usé de l'antique avec plus d'intelligence et de vie. Les ouvrages postérieurs des élèves de David, ceux qu'il exécuta plus tard lui-même dans la maturité de son talent, laissent voir toute la difficulté qu'on rencontre à donner l'animation de l'existence aux emprunts faits à la statuaire. Ici, c'est avec une exactitude parfaite le buste antique de Socrate, et pourtant rien de plus vif et de plus noblement passionné que cette tête. Au reste, de tous les sujets que fournit l'histoire de l'antiquité, nul n'est plus approprié aux esprits formés, quoi qu'ils en aient, par le Christianisme, que celui de la mort de Socrate. On dirait que la lecture du *Phédon* a élevé l'âme du peintre au-dessus d'elle-même; si le parfum de la suavité grecque n'est pas assez répandu dans son tableau, si les accessoires et les draperies rappellent trop les modèles romains, qui représentaient alors l'antiquité tout entière, on croit entendre dans la bouche de Socrate retentir mélodieusement le chant du cygne, et le feu adouci de son regard est un présage d'immortalité.

Nous ne trouverons pas dans M. Ingres le même contraste fondamental, et au lieu de cela nous jouirons d'une étonnante variété. Jamais sans doute aucun événement extérieur n'est entré dans l'âme de M. Ingres avec la force que ressentit si souvent celle de David. La sensitive redoute les orages; elle

aime à s'épanouir sous une douce et paisible influence. Sans vouloir refuser à M. Ingres le don de la sensibilité, nous croyons la sienne plus délicate à l'extérieur qu'intimement profonde. D'ailleurs, l'époque de ses débuts et le temps pendant lequel il a produit servent à expliquer ce caractère de son talent.

Quand cet artiste apparut dans la carrière des arts, la tempête politique ne troublait plus la société jusque dans ses fondements : on se réjouissait d'avoir échappé à ces convulsions; on en craignait le retour. M. Ingres débuta dans un temps qui correspondait à celui où se développa l'épicuréisme mitigé d'Horace et de Tibulle. On ne peut voir les tableaux de ce peintre sans les considérer comme le produit d'une suite non interrompue de jouissances exquises. En vain l'injustice et le malheur s'acharnèrent contre lui; l'artiste n'aurait pu sacrifier au goût du public sans froisser ses propres impressions, sans renoncer aux jouissances de son goût particulier : il ne put se résoudre à le faire. Enfermé dans la solitude, il projetait au dehors des sensations dans lesquelles se mariaient l'étude de l'art et l'adoration de la nature. Toutes les fleurs de l'imagination et de la poésie, les arts de l'antiquité, du moyen âge et de la renaissance, sous toutes les formes et dans toutes les directions, lui distillaient un miel à la perfection duquel contribuait une organisation privilégiée : don admirable, et peut-être le seul qui puisse se développer à un degré élevé dans un siècle comme le nôtre, où la connaissance du passé débouche par toutes les voies; originalité du souvenir qui arrive à la puissance de la création, comme ces rivières larges et limpides qu'ont nourries mille sources diverses.

En vérité, on se sent porté à prendre en pitié toutes ces querelles, ou plutôt toutes ces taquineries inventées au nom d'un siècle ou d'un autre, quand, arrivé dans l'espèce de sanctuaire que les ordonnateurs de l'exhibition ont dédié au talent de M. Ingres, on embrasse, pour ainsi dire, d'un coup d'œil, ses onze ouvrages inspirés chacun par une époque ou idée absolument différente. S'agit-il des portraits : où trouver un contraste mieux marqué qu'entre le colosse du journalisme, M. Bertin l'aîné, et M. Molé, le politique du grand monde? En voyant le portrait de M[me] la comtesse d'Haussonville, ne s'aperçoit-on pas aussitôt qu'avec tous les droits possibles à figurer dans la

société la plus exclusive, la politique cependant l'a fait naître et vivre dans un monde qui tient plus de compte de l'empire des idées que de la tyrannie des rangs?

Les tableaux d'histoire, les scènes d'intérieur font parcourir une gamme encore plus variée : l'*Œdipe* est un ouvrage dans le genre de ceux qu'aurait produits Raphaël, s'il avait étudié la peinture antique à la large source d'Herculanum et de Pompéi. Tout ce que les progrès de l'archéologie ont fourni de ressources est répandu dans la *Stratonice*, monument commémoratif d'une époque où le goût de Périclès se trouvait uni à la richesse de Louis XIV. Ne craignez pas que le génie du maître se laisse absorber par ces séductions, irrésistibles pour tant d'autres! Le voici en face de notre moyen âge français, non à l'époque de sa pure et puissante grandeur, mais sous Charles V, dans un temps où la profusion des ornements dissimulait à peine les progrès de la mesquinerie du fonds. Les costumes sont devenus disgracieux, la nature est pauvre et souffrante, l'architecture sombre, le ciel triste. En 1821, quand M. Ingres peignit la *Rentrée de Charles V dans Paris,* la manie du moyen âge n'avait pas encore débordé dans les arts, les manuscrits à vignettes étaient peu feuilletés, le peintre vivait à Rome loin des lieux dont l'aspect aurait pu réagir heureusement sur la physionomie de son tableau, et jamais pourtant on n'a saisi d'une manière plus vraie le suc et la substance du XIV[e] siècle français.

Il en coûtait sans doute à M. Ingres d'être si fidèle à une vérité dont il ne devait jouir que médiocrement. Siècle pour siècle, il devait préférer l'Italie à la France. Là, au moins, le souffle de la muse antique continuait à se faire sentir; on y retrouvait plus de noblesse, d'ampleur, de suavité. Où jamais a-t-on fait mieux comprendre le contraste des deux pays à la même époque que dans la *Françoise de Rimini* et dans le *Charles V?* La figure de Françoise est peinte avec le sentiment de Simon Memmi soutenu par l'expérience de Raphaël.

Mais déjà l'Europe a traversé les élégants caprices de la Renaissance; l'union du goût et de la finesse n'a duré qu'un instant; l'art en devenant plus fort est devenu plus lourd et moins correct; la nature, vainement défendue par quelques génies privilégiés, a été étouffée sous des splendeurs factices; pourtant cette surchage admet une noblesse délicate. Le XVII[e] siè-

cle français, qui se meut avec souplesse et légèreté dans ses amples vêtements, est surtout curieux à voir quand il se heurte contre les restes de l'austère grandeur espagnole. M. Ingres s'est saisi de ce contraste beaucoup mieux que s'il avait passé sa vie dans l'atelier de Lebrun ou de Vander Meulen ; pas une nuance d'âge, de patrie ou de profession n'est négligée ou imparfaitement rendue dans le tableau qui représente *Philippe V donnant l'ordre de la Toison-d'Or au maréchal de Berwick, après la bataille d'Almanza.*

Un siècle de plus s'écoule : l'Eglise romaine, un instant déracinée, est revenue se fixer sur le sol de la ville éternelle. Comme au concile de Nicée, les confesseurs de la foi offrent au regard les cicatrices de la persécution ; tous les fronts de ces vieillards sont affaissés ; ils ne tiennent plus à la terre que par le témoignage de leurs œuvres. Au milieu d'eux s'élève la plus noble et la plus pure de toutes les victimes : ce calice d'expiation, dont la douceur courageuse a vaincu l'orgueil du conquérant et désarmé le Ciel. Toute cette grandeur est simple comme la vérité, et vulgaire comme devait l'être l'extérieur des apôtres.

Un curieux pénètre dans la chapelle Sixtine au moment que le peintre a choisi ; il trouve la musique bien déchue de sa réputation, l'empreinte monotone de l'habitude trop marquée dans les cérémonies, les cardinaux bien cassés, les caudataires bien distraits. Cependant l'impression causée par ces tristesses de la réalité commence à se dissiper ; il descend des voûtes, il s'élève du sanctuaire une majesté irrésistible. Le *Jugement dernier* de Michel-Ange, cette épopée de la Némésis chrétienne, subjugue peu à peu l'âme la plus rebelle, et tous les fronts s'abaissent sous la bénédiction du vieillard. M. Ingres a peint la messe pontificale à la chapelle Sixtine, rien de plus, rien de moins ; il nous fait repasser par toutes les émotions que nous a causées ce grand et simple spectacle, unique comme Rome et comme la Papauté.

Pourquoi l'auteur de ce tableau sublime dans sa naïveté n'a-t-il pas été un peintre religieux ? Pourquoi celui qui a si profondément étudié, sous le rapport de l'art, les vierges de Raphaël, a-t-il deux fois mérité le reproche d'avoir représenté, dans l'attitude de l'orgueil, le type presque divin de l'humilité ? *L'Odalisque* de 1814 va peut-être nous donner la réponse à cette in-

discrète question. En ce moment, les trônes croulent, la France est humiliée; Rome, enivrée, se précipite au-devant de Pie VII; mais l'organisation trop susceptible de l'artiste a voulu échapper à ces impressions tumultueuses : il s'arrangera bien pour que les bruits des révolutions n'arrivent pas jusqu'à lui. Rien du dehors ne pénètre dans sa retraite qu'embellissent les rêves du génie : la pensée, le culte du beau y règnent seuls; à en croire l'illusion du moment, le beau suffit à tout, remplit tout, console de tout. C'est alors que M. Ingres a peint la première *Odalisque*, si étonnamment belle de la seule beauté matérielle, si fière d'elle-même, et si insouciante du présent comme de l'avenir.

Plus tard l'organisation de l'artiste a conservé toutes ses tendances, mais la jeunesse s'est envolée avec ses plus riantes perspectives : on entourait l'idole vivante d'un culte profane; l'égoïsme s'enfuit avec la folie de l'amour, et on apprend à plaindre celles qu'on se contentait de déifier : de là le sentiment triste et doux répandu sur le tableau de la seconde *Odalisque*. Cette femme, que la nature a faite si belle, existe à peine sous le rapport intellectuel et moral : la tyrannie de l'homme lui a défendu de penser et de sentir. Mais, quelque vigilante que soit la jalousie, la pensée libre revêt une forme dont son ennemie ne peut ni deviner ni prévenir les effets. La parole serait suspecte; la musique ne l'est point. Aux sons de la guitare et de la voix mariés par une jeune esclave africaine, il s'élève dans l'âme indolente de la Géorgienne des tristesses et presque des idées; le gardien même de ce séjour, où la joie est si mélancolique et le plaisir si cruel, s'arrête, subjugué par une émotion inconnue : surprise d'un instant que l'esclavage n'a pu interdire à la double mutilation de l'âme et du corps.

Je me suis laissé aller à décrire les effets si divers que produit la réunion des tableaux de M. Ingres : dans cette énumération rapide, je n'ai laissé aucune place à la critique. S'ensuit-il que les ouvrages de ce peintre soient sans défaut? Il faudrait ignorer les mystérieuses opérations par lesquelles passe l'organisation d'un artiste qui veut arriver à l'expression de sa pensée, pour admettre la possibilité d'une telle perfection. Les hommes de la trempe de M. Ingres, dont l'inspiration est la plus distinguée et la plus délicate, sont aussi ceux qui sentent

le mieux la distance incommensurable qui existe entre la conception et l'exécution. Si, par un prodige impossible, une glace pouvait tout à coup nous refléter ce que certains moments privilégiés impriment dans l'âme de l'artiste, le fruit de son patient labeur ne nous apparaîtrait plus que comme une ombre imparfaite et grossière de ces sublimes conceptions. Un homme de nos jours ne peut plus avoir la sorte de perfection qui tient au petit nombre des idées : trop d'images, trop d'impressions extérieures se croisent et se confondent en lui. C'est par là que je m'explique un défaut commun à tous les artistes éminents de notre époque, défaut qui a tenu dans le passé bien moins de place. Nos contemporains les plus illustres sont toujours incomplets, et quelquefois ils n'échappent pas au reproche de bizarrerie. Qu'y faire pourtant, et ne serait-ce pas bouder contre nous-mêmes que de négliger des beautés sublimes pour nous aheurter à quelques défauts? Savons-nous même la raison de ce que nous prenons pour des défauts, et un homme placé si haut que M. Ingres n'a-t-il pas acquis déjà une de ces proportions qui excèdent la mesure des jugements ordinaires ?

Ch. Lenormant.



REVUE LITTÉRAIRE.

MÉMOIRES DU BARON PORTAL.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE,

PAR M. LE COMTE PELET (DE LA LOZÈRE),

Pair de France.

Les lettres et les affaires sont tellement mêlées de nos jours que, si l'on voulait se borner à juger seulement les livres des littérateurs proprement dits, les véritables œuvres d'art, on risquerait fort de négliger les publications les plus utiles et les noms les plus honorables. Nous voudrions, pour notre compte, que la race de l'*homme de lettres* abstrait, cette race qui fut le luxe parasite et le péril de nos temps modernes, tendît à décroître au milieu du mouvement d'industrie générale et d'occupations publiques et privées qui marque l'époque constitutionnelle où nous vivons. Les droits de l'esprit n'y perdraient rien. Le goût des lettres demeurerait la fleur de l'intelligence, au lieu d'en devenir le métier. La forme des livres ne serait pas moins belle ni leurs pensées moins brillantes et moins solides, parce que les auteurs auraient mieux expérimenté la vie, et qu'ils auraient passé par les professions et les fonctions sociales. Plus d'un chef-d'œuvre antique a été légué à notre admiration par les premiers magistrats et par les généraux de la Grèce et de Rome.

Le nom de M. le baron Portal n'est pas le moins du monde un nom littéraire, et nul ne s'attendait à lire un jour ses *Mémoires*[1]. Et cependant ces quelques pages simples et sans apprêt, dans lesquelles l'honorable vieillard a pris plaisir à résumer les meilleurs souvenirs de sa vie, ne pouvaient être publiées dans des circonstances plus favorables.

[1] Amyot, rue de la Paix.

La France semble enfin se préoccuper sérieusement aujourd'hui de la résurrection de sa force maritime, qui fit plus d'une fois trembler l'Angleterre au XVIIe et au XVIIIe siècle. Le Parlement demande un compte plus sévère de notre situation navale ; il offre des crédits nouveaux, mais il entend qu'il leur soit donné un plus utile emploi. Il veut que les règles de l'administration, de la comptabilité et de la construction maritimes s'améliorent au profit de la puissance nationale, que les dilapidations et les pertes cessent, que les abus de toute sorte disparaissent, et que les fonds de la marine ne servent plus, comme on les en a accusés, jusqu'à subventionner les journaux. On rappelle amèrement que, avec un budget spécial presque doublé, la flotte française n'est guère dans une situation plus respectable qu'elle n'était sous la Restauration. Et toutes les fois que la pensée publique se reporte aux mesures réparatrices nécessaires pour que nos vaisseaux reprennent sur les mers et dans l'avenir le grand rôle que leur ont fait perdre les malheurs de la Révolution et de l'Empire, chacun prononce le nom de M. le baron Portal.

C'est que M. Portal a eu l'honneur d'attacher sa mémoire, après nos désastres, aux efforts du sentiment national qui voulut, dès 1820, relever de son abaissement profond la marine française.

Descendant d'une vieille et noble famille protestante de la France méridionale, M. Portal, de simple armateur de Bordeaux, devint deux fois ministre de la marine. Notre véritable restauration navale date de son passage aux affaires. Un sens droit, éclairé par la pratique de la mer, lui suffit pour cette belle tâche, parce qu'il s'unissait à un admirable instinct de la gloire et de l'intérêt du pays. La franchise et la persistance de son caractère lui donnèrent la confiance de Louis XVIII, et vainquirent la résistance des Chambres. Et il raconte lui-même son triomphe avec autant de bonhomie que de fierté.

Il commença sa vie publique dans des fonctions provinciales. Il fut d'abord membre de la chambre de commerce de Bordeaux, juge du tribunal consulaire, puis adjoint au maire. Durant les excessives rigueurs de la guerre continentale et maritime, des bâtiments américains, chargés de marchandises bordelaises, furent saisis et confisqués. M. Portal fut chargé par ses concitoyens de porter leurs réclamations à Paris, en même temps qu'il y était député par le conseil de commerce de la Gironde. Il vit l'empereur, lui adressa librement les plaintes de ses commettants, parla sans ménagements au sein du conseil général du commerce, et se croyait assez mal venu du ministre de l'intérieur et de Napoléon, quand, à sa grande surprise, il fut appelé au conseil d'Etat en qualité de maître des requêtes.

Il n'osa refuser cette faveur inattendue d'un maître qui aimait à être

obéi même dans ses bienfaits. M. Portal n'obtint qu'en 1813 de rentrer à Bordeaux, où le rappelaient ses affections, sa famille, et les intérêts de sa fortune. Mais il accepta encore, dans des fonctions administratives temporaires, des marques de la confiance impériale, et lui demeura loyalement fidèle jusqu'à l'abdication de Fontainebleau.

La Restauration fit rentrer M. Portal maître des requêtes au conseil d'Etat, où les événements des Cent-Jours le retrouvèrent. Il voulut faire pour Louis XVIII ce qu'il avait fait pour Napoléon. Compris au nombre des conseillers d'Etat dans le décret qui organisa le nouveau conseil d'État impérial, il déclara qu'il refusait, et demanda que son nom fût rayé *sans éclat et sans autre forme*.

Il reçut l'ordre de se rendre aux Tuileries.

« Introduit dans le cabinet de l'empereur, dit M. Portal, il vint à moi et me dit : « *Est-ce que vous voulez me déclarer la guerre?* — Sire, je n'ai pas une armée à mes ordres, et si je l'avais, je l'emploierais à la défense de mon pays. — Mais pourquoi donc ne voulez-vous pas rentrer dans mon conseil? — L'empereur me permet-il de lui parler en toute sincérité? — Oui, voyons, parlez. »

Alors M. Portal rappelle avec détails à Napoléon avec quelle fidélité il l'a servi jusqu'au bout, l'année précédente, et termine ainsi :

« J'ai prêté serment à Louis XVIII, il n'a pas donné son abdication, et je vous supplie de permettre que je fasse pour lui ce que j'avais fait pour vous. »

« L'empereur, continue M. Portal, me fixa avec des yeux pleins de colère. Il fit deux ou trois tours dans son cabinet; puis, s'arrêtant devant moi, il me demanda ce que je prétendais faire. « Aller vivre à la campagne, lui dis-je. — Allez; on vous donnera un passeport, mais les yeux seront ouverts sur vous. » Je sortis de cette terrible audience : il était tard : je n'avais pas d'appétit assurément, mais l'usage est de dîner. Je traversais le Palais-Royal pour aller chez Véry, lorsque dans ma préoccupation je vais heurter un promeneur. Nous nous regardons, et je reconnais mon ami, le chevalier Allent. « Eh! mon Dieu, d'où venez-vous avec cet air si préoccupé? » me dit-il. Je le priai de me suivre et lui contai ce qui venait de se passer. Il me saisit la main avec vivacité. « Ah! vous me faites le plus grand plaisir, s'écria-t-il; je suis dans le même cas, nous serons pendus ensemble. »

Napoléon s'était ravisé; et le ministre de l'intérieur, Carnot, offrit à M. Portal de le nommer maire de Bordeaux. M. Portal refusa. Mais cette offre seule, après la scène des Tuileries, annonce assez le crédit qu'on lui supposait auprès de ses compatriotes.

Son dévouement au roi ne l'empêchait point de compatir aux douleurs de la France.

« Nous apprîmes la perte de la bataille de Waterloo, dit-il, et, parmi ceux

qui servaient l'empereur, aucun ne fut plus malheureux que moi de cette triste nouvelle. Sans doute, je gagnais mon procès politique ; mais la France était vaincue, humiliée, et je souffrais avec elle et comme elle. »

Au retour des Bourbons, l'un des premiers actes de Louis XVIII, auquel était parvenue l'histoire de l'*audience des Tuileries*, cette audience, dit M. Portal, « qui avait eu plus de retentissement que je ne le souhaitais, » fut de nommer M. Portal membre de la commission chargée de pourvoir au service de l'armée des alliés, puis directeur supérieur des colonies.

Ce fut en cette qualité qu'il se trouva chargé par M. de Richelieu de négocier avec les cours étrangères sur plusieurs points graves qui préparaient les éléments des traités à faire.

Il eut affaire notamment à lord Castlereagh dans une question importante. Mais, pour établir le droit de la France, il manquait une pièce capitale, que M. de Richelieu avait vue, et déclarait avoir vue, mais qui ne put se retrouver.

« Entre onze heures et minuit, suivant l'usage, je me rendis chez le ministre d'Angleterre, dit M. Portal ; je lui dis ce qui s'était passé et ce que M. de Richelieu m'avait autorisé à lui dire. Il me semble que j'ai devant moi cette longue figure, pâle, silencieuse, immobile. Avant de parler, mylord ouvrit sa boîte, prit du tabac ; puis, se redressant, il me dit : « M. le duc de Richelieu a vu la pièce que j'attendais ; il assure qu'elle contenait ce que vous annoncez ; *la parole de M. de Richelieu vaut un acte.* »

« Telle était l'estime des souverains, ajoute M. Portal, telle était, en quelque sorte, la vénération des ministres de tous les cabinets de l'Europe pour M. le duc de Richelieu, qui rendit alors de si grands services à la France ! »

Quelque temps après, M. Portal, qui avait pris une si pénible part à *ces tristes et difficiles négociations* avec l'étranger, dans lesquelles *il fallut tant de patience et de fermeté pour que les exigences ne fussent pas jusqu'à l'impossible*, M. Portal reçut une audience du roi, qui lui proposa, disons mieux, qui lui ordonna la présidence, c'est-à-dire la candidature du collége électoral de Tarn-et-Garonne.

M. de Portal s'inclina, accepta malgré sa défiance, partit, *fit son petit discours*, et fut nommé député.

Dans la Chambre, M. Portal se plaça au centre droit, *donnant, d'un côté, la main à la monarchie, de l'autre à la liberté, et croyant consciencieusement qu'une fidèle exécution de la Charte pourrait les unir et les faire marcher ensemble.*

M. Portal était réservé à un bien autre rôle, et raconte son avénement avec une excellente simplicité. Il se disposait à soutenir l'administration, et porta à M. Pasquier les bonnes assurances d'une réunion

de députés. M. Pasquier l'écouta avec bienveillance, mais *avec un embarras marqué.*

« Avez-vous vu M. Decazes? me dit-il. — Non. — Vous feriez bien de le voir. — Mon intention était d'aller chez lui. »

M. Portal va chez M. Decazes, et dans le salon qui précède son cabinet il trouve M. Dessoles, le maréchal de Gouvion Saint-Cyr, M. de Serre et le baron Louis. Il entre dans le cabinet de M. Decazes, et lui fait le même rapport qu'il avait fait déjà à M. Pasquier. M. Decazes lui paraît *encore plus distrait que M. Pasquier,* et le prie de passer *dans le salon où étaient ces messieurs.*

M. Portal, ne comprenant rien à tout cela, *étonné, et même un peu choqué,* rentre dans le salon, cause de la pluie et du beau temps, et se dirige vers la porte pour se rendre à la Chambre des Députés. Le maréchal de Saint-Cyr lui frappe sur l'épaule et lui dit :

« Ne savez-vous donc pas ce qui se passe? — Non. — Apprenez que le ministère est changé, que M. Dessoles est président du conseil et ministre des affaires étrangères; M. de Serre, garde des sceaux; M. le baron Louis, ministre des finances; *vous, ministre de la marine,* et moi, ministre de la guerre. Nous sommes ici pour nous concerter avec M. Decazes, bien résolus à ne pas accepter si lui-même ne consent pas à prendre le ministère de l'intérieur. — Monsieur le Maréchal plaisante, sans doute? Je ne suis pas propre à être ministre, et certainement je ne serai pas ministre de la marine. »

« Le maréchal, continue M. Portal, appela M. Dessoles et lui répéta ce que je venais de dire. M. Dessoles, me regardant d'un air fort grave, me dit : J'aime à espérer que ce n'est pas là votre dernier mot. — Je vous demande pardon, c'est mon dernier mot. — Eh bien, Monsieur, j'en informerai le roi. — Vous me rendrez un véritable service. »

M. Portal, tout étourdi, court à la Chambre des Députés prendre conseil de ses deux amis, MM. Lainé et Ravez, sur sa singulière position. Lainé se contente de lui répondre :

« Vous avez été une des causes de mon entrée dans le ministère; votre tour est venu; faites comme j'ai fait, et sortez-vous-en le moins mal que vous pourrez. »

M. Ravez emmène dîner chez lui le ministre en herbe. On délibère sur la résolution qu'il faut prendre.

« M. Ravez développa, avec une admirable clarté, la position que le nouveau ministère allait occuper; il s'appuya sur mon peu de vocation pour de telles grandeurs, et finit en me donnant le conseil de faire tout ce qui serait convenablement possible pour ne pas accepter. »

Sollicité par les nouvelles instances de M. Dessoles, qui avait rendu compte au roi du premier refus de M. Portal, le député de Montauban

persévère dans son refus. Il reçoit immédiatement une audience du roi. Il arrive au château profondément ému et troublé.

« Mon respect pour le roi et le sentiment sincère de mon insuffisance s'emparaient tour à tour de mon esprit et m'accablaient.

« Il faisait très-grand froid (au mois de décembre 1818), et mon front ruisselait de sueur ; le roi eut la générosité de me faire asseoir.

« Eh bien, me dit-il, ne voulez-vous point me servir ? — Sire, je serais heureux de sacrifier ma vie pour le service de Votre Majesté, mais il est de mon devoir de lui éviter des regrets. — Pas du tout, pas du tout ; ne croyez pas cela ; vous êtes parfaitement en état de conduire le ministère de la marine, et je veux qu'il passe dans vos mains. » Je développai longuement tous mes motifs et j'insistai. Alors le roi, prenant sa tabatière dans sa poche et la posant fortement sur sa table de chêne, m'adressa les paroles suivantes : « On m'avait prévenu que j'aurais à employer les grands moyens. Monsieur Portal, je vous ordonne de prendre le portefeuille de la marine. Si, dans quelques mois, et après l'épreuve, vous insistez encore, nous tâcherons d'y pourvoir. Aujourd'hui c'est impossible, et il faut en finir. — Sire, j'obéis ; mais je prie le roi de se souvenir que mon obéissance n'est que pure soumission. — Allez, rassurez-vous, mettez-vous à l'œuvre, et tout ira bien. »

Voilà M. Portal ministre de la marine, sans l'avoir désiré, et il va faire mieux que bien des ministres qui ont voulu l'être.

Il soutient d'abord, et surtout *il explique* le budget de la marine de 1819, tel que son prédécesseur, M. Molé, l'avait posé. Mais il prépare les esprits à comprendre l'insuffisance d'un budget de 45 millions, et il entreprend de le porter, dès 1820, à 65 millions.

« Ces 45 millions étaient la plus folle dépense qui pût jamais se faire : elle n'était bonne à rien pour l'Etat et elle écrasait le Trésor. Je promis un budget motivé, détaillé, en présence duquel il fût possible de décider s'il fallait supprimer la marine pour raison d'économie, ou s'il convenait d'augmenter la dépense pour acquérir une puissance maritime, non pas immédiatement en rapport avec la grandeur et les besoins de la France, mais du moins assortie aux moyens successivement disponibles du Trésor. Cette promesse fut très-favorablement accueillie.... et, *sauf quelques ruades de l'extrême gauche et de l'extrême droite*, ma session se passa d'une manière assez tranquille. »

Encouragé par les félicitations royales, le ministre poursuit son dessein. Il a recours aux lumières du chef de la comptabilité de la marine, M. Boursaint, auquel il attribue modestement et loyalement la plus grande partie du succès de ses plans. Il se convainc que :

« Avec 45 millions, non-seulement nous ne pourrions faire aucun approvisionnement de réserve, mais que le dépérissement irait beaucoup plus vite que l'entretien et les nouvelles constructions, et que, dans dix ans, après avoir dépensé 450 millions, il ne nous resterait plus ni un vaisseau, ni une frégate. »

Il se convainc encore que

« Pour obtenir un approvisionnement de réserve et fonder une puissance maritime fort modeste de quarante vaisseaux, cinquante frégates, etc., il ne fallait rien moins que 65 millions. »

L'idée fixe de M. Portal était de parer aux périls d'une lutte possible avec l'Angleterre.

« L'Angleterre, dit-il, sa puissance, ses vieilles inimitiés, ses constantes jalousies d'industrie commerciale et d'influence politique, en un mot, son mauvais vouloir continuel, et plus ou moins déguisé, étaient le point de vue principal auquel je voulais satisfaire, c'est-à-dire, contre lequel je désirais mettre la France en bonne mesure autant que nos moyens pourraient le permettre. — Toutefois, ne pouvant lutter corps à corps, la distribution de nos forces en quarante vaisseaux de ligne et cinquante frégates n'aurait pas été raisonnablement calculée, si je n'avais eu en vue qu'une simple lutte entre l'Angleterre et la France. Mais je ne pouvais ignorer que la Russie et les Etats-Unis redoutaient autant que nous la suprématie navale de l'Angleterre, et que, si nous leur montrions la création et l'organisation d'une force qui pût devenir un centre d'union entre les puissances maritimes du second ordre, non-seulement nous pourrions au besoin compter sur leurs sympathies et leur concours, mais que nous acquerrions immédiatement une véritable considération et même une influence réelle sur leurs cabinets. »

Ces vues aussi hautes que justes furent approuvées par le roi, qui discuta avec le ministre toutes les éventualités, même improbables, d'une lutte avec l'Angleterre, et le meilleur système de guerre à adopter.

« Au besoin, s'écria M. Portal, je me ferais le chef de cette lutte, j'engagerais les intérêts et les vanités de tout notre littoral, et je suis convaincu que je rendrais la guerre éminemment nationale. Sans doute, nous aurions à souffrir, beaucoup à souffrir ; mais nous vendrions cher notre sang et notre honneur. »

« Le roi, poursuit l'ancien ministre, le roi me donna la main et me dit avec un regard et une bonté dont le souvenir va encore jusqu'au fond de mon âme : « Vous êtes un brave homme, et vous voyez bien que j'avais raison de vous faire accepter le portefeuille de la marine. Allez, développez votre plan devant le conseil des ministres, et comptez sur mon appui. »

Le plus difficile n'était pas fait. *Le baron Louis*, en entendant parler de 65 millions, *fit un bond sur son fauteuil qui faillit renverser la table du conseil... Il fit une sortie si vive, avec de tels gestes et une telle volubilité, que cette attaque en serait devenue comique, si elle n'eût porté sur un fond de choses aussi grave.*

M. Portal ne se découragea point. Il subit patiemment les résistances, les retards, les remises, les vivacités de la discussion. *Il se sentait*

fort de l'approbation du roi, et d'ailleurs il aurait été heureux de se retirer s'il n'eût pas réussi.

Enfin, après une séance de cinq heures, et de longs et violents débats avec ses collègues, *dont aucun n'avait eu occasion de se rendre compte des services, même en pleine paix, que le pays pouvait attendre et devait obtenir de son ministère de la marine, on consentit, de guerre lasse, à laisser présenter le budget de 65 millions par le ministre de la marine, à ses risques et périls.*

Des sourires dédaigneux, des haussements d'épaule accueillirent d'abord le nouveau projet dans le sein de la commission du budget. *Heureusement*, M. de Villèle en faisait partie. Il avait lu le travail du ministre. Ayant habité longtemps la colonie de Bourbon, *il comprenait l'importance et la nécessité d'une marine*; il fit quelques questions qui mirent le ministre parfaitement en mesure de se faire comprendre. Après avoir entendu M. Portal, il reprit la parole, s'associa à ses idées et les recommanda au patriotisme de la commission.

« Dès ce moment, les figures s'étaient déridées, les regards étaient devenus bienveillants, et chacun à l'envi demanda des explications. »

La commission adopta le chiffre du ministre, et les députés votèrent le budget de 65 millions.

M. Portal insiste avec un légitime orgueil sur cette circonstance de sa vie, *parce que c'est là son véritable titre d'honneur*, pour nous servir de ses expressions; et nous y avons insisté volontiers nous-même, car cela vaut bien mieux encore qu'un titre littéraire.

Ce succès de M. Portal, qui répondait si bien au plus vif sentiment de la France, le maintint dans plusieurs combinaisons ministérielles.

Ce n'est pas que, après être entré au pouvoir avec la répugnance et la résistance qu'on a vues, il se fût trop accoutumé aux béatitudes du ministère, et qu'il n'en voulût sortir, comme tant d'autres, qu'à la dernière extrémité. Il donna du contraire un noble exemple qui mérite d'être proposé à tous les ministres.

Sous le second ministère de M. de Richelieu, on avait cru contenter les exigences de la majorité en introduisant dans le cabinet, mais *sans portefeuille*, MM. de Villèle et Corbière. Cette imparfaite satisfaction ne calmait point les mécontentements de la droite, qui continuait à gêner les mouvements du cabinet. M. Portal résolut de mettre fin à cette crise sourde, en offrant spontanément de céder à M. de Villèle le ministère de la marine. Il fit part de son dessein à M. de Richelieu, obtint son agrément, et alla prendre les ordres du roi.

« Louis XVIII, dit M. Portal, après m'avoir entendu, posa ses deux mains sur sa table de chêne, baissa la tête et resta quelques minutes dans cette position. Se relevant alors, il me dit : « Allez, vous ne réussirez pas;

mais vous serez, à ma connaissance, le premier ministre qui aura offert et obtenu la permission de faire passer son portefeuille dans les mains d'un autre en vue de servir son roi et son pays ; mais je ne suis pas fâché que vous ayez cet honneur. »

M. de Villèle n'accepta point cette offre insuffisante et partielle ; il était à la veille de gouverner la France avec ses amis politiques.

Le nom de M. Portal se rattache encore à plusieurs actes salutaires de la Restauration. Il eut le premier l'idée de nouer des relations politiques et commerciales avec les nouveaux Etats de l'Amérique du Sud qui venaient de rompre violemment avec la métropole. Il voulait devancer l'Angleterre sur ces parages ; il eut même l'idée étrange, mais grande, et qu'il nomme lui-même *un peu trop poétique*, d'amener l'Espagne à nous céder la *Bolivie*, et de proclamer ensuite l'indépendance du territoire cédé, en ne nous y réservant aucun avantage commercial, mais en obtenant que notre concours fût agréé pour l'établissement d'un gouvernement à la fois libéral et prévoyant. La négociation échoua, et avec elle la pensée de ce protectorat politique.

Il eut une grande part à l'importante *loi des canaux*.

Il connaissait très-bien la véritable situation de l'esprit public, dont il partageait les susceptibilités, les ombrages, et quelquefois les préjugés. Et ce ne fut point son moindre mérite que de ramener à la Restauration, par une administration à la fois juste, indulgente et ferme, l'affection des meilleurs officiers de la marine impériale.

M. Portal jugea les phases diverses de la Restauration et les périls qui la menaçaient avec une haute modération de bon sens ; il ne ménagea point les avertissements, les bons conseils, et en 1829 il adressait encore à M. le duc d'Angoulême, auprès duquel il avait tout accès, un mémoire plein de justesse et de prévoyance, dont les conclusions, si elles eussent été suivies, auraient pu arrêter la France et la royauté sur la pente d'une révolution nouvelle.

Mais ce qui continua surtout d'occuper l'esprit de M. Portal, au pouvoir comme hors du pouvoir, ce fut le sort de la marine française. Il se montrait le partisan déterminé des colonies et de la navigation coloniale. Il ne comprenait pas plus un grand commerce maritime sans une grande marine militaire qu'une grande marine militaire sans un grand commerce maritime. Tous ses efforts tendaient à faire remonter parallèlement la France vers cette double grandeur. Une de ses plus chères conceptions, celle qu'il regrette dans ses *Mémoires* de n'avoir pas fait triompher avec une suffisante opiniâtreté, c'est la création d'*un corps militaire et permanent de dix mille matelots, que le gouvernement aurait été autorisé, en traitant avec les familles, à recruter parmi les enfants de*

douze à quinze ans, qui eussent été obligés de faire le service de mer pendant dix ou douze années.

Cette création lui semblait seule capable de prévenir la disette de bons matelots et de remédier à la décadence progressive de l'inscription maritime, qui d'ailleurs, selon lui, reposait sur des bases contraires aux principes du gouvernement constitutionnel. Le recrutement des matelots par la voie de la conscription lui paraissait insuffisant et ne pas valoir la *formation d'un corps de mousses.*

Du reste, il ne perdait aucune occasion de revenir sur les meilleures conditions *du matériel et du personnel* de notre flotte, et sur les justes *proportions* qu'il lui voulait. Il prétendait que le département de la marine ne devait *ni succomber d'inanition, ni se montrer bouffi et presque apoplectique.*

« Si on sacrifie, disait-il, les autres chapitres des dépenses au chapitre du personnel, il faudra, par conséquent, renoncer à augmenter les approvisionnements, et on affaiblira ceux qui existent; on ajournera la création des établissements hydrauliques et civils qui sont si nécessaires; on diminuera les armements et les stations; on renoncera à toutes les expériences, à toutes les améliorations dont il serait si utile et si urgent de s'occuper, particulièrement en ce qui concerne l'application de la vapeur à la navigation; il faudra enfin se résigner à accepter la déplorable difformité attachée à tout individu dont les membres sont dépourvus des proportions ordinaires, à subir la monstruosité d'un corps à tête de géant avec des bras et des jambes de nain. »

M. Portal cherchait surtout les moyens d'empêcher, « sans affaiblir nos moyens d'agression et de défense, que nos vaisseaux et nos frégates ne pourrissent dans les ports sans aucune sorte d'emploi, et ne nous constituassent en pure perte dans d'énormes dépenses de construction et d'entretien. »

Il écrivait ces sages et prophétiques paroles :

« Le département de la marine est le moins connu, le moins apprécié, et, s'il n'est pas conduit d'une main ferme vers un but utile, public et avoué, on peut s'attendre qu'il languira, dépensera beaucoup et produira peu. »

Le but, selon lui, *pour aller vite et prévenir des gaspillages ruineux*, doit être d'arriver à ce résultat, *qu'un vaisseau, armé à Brest et radoubé à Toulon, trouve dans ce dernier port les matières, les formes, les règles et les habitudes qui ont présidé à son armement.*

Il lui paraissait *urgent surtout de veiller de plus près à la conservation et à l'emploi des matières, ainsi qu'à la bonne tenue des écritures.*

« La force relative de la flotte est tout entière dans l'assortiment, la conservation et le bon emploi des matières, de même que ce serait par les écritures que l'on pourrait exercer la surveillance la plus positive sur tous

les actes de l'administration, et plus particulièrement sur les actes qui sont relatifs à l'emploi des matières et des deniers. »

M. Portal demandait aussi plus d'unité dans notre système maritime. Il demandait que l'état de notre flotte, en temps de paix, fût mieux assorti à ce qu'il devait être en temps de guerre, et que, dans le temps de guerre même, on ne l'élevât pas à des proportions impossibles à soutenir longtemps.

La pénétration du vieux ministre apercevait les grands changements survenus dans les destinées futures de la marine par l'avénement des Etats-Unis, par les révolutions de l'Amérique du Sud, par les efforts maritimes de la Russie. Il tenait toujours sans doute à son plan primitif de distribuer notre flotte de manière que les frégates y dominassent, et qu'elle pût se fondre plus aisément avec les marines secondaires, pour défendre la liberté générale des mers contre la prépondérance britannique. Mais il comprenait aussi qu'on dût se préparer, selon l'occurrence, à des combats d'armées et d'escadres, qu'on eût un jour à combattre l'Angleterre *corps à corps,* et à *opposer des forteresses à des forteresses également mobiles, également puissantes.* Dans notre infériorité relative, il recommandait une *étroite alliance avec les Etats-Unis.*

« Notre alliance avec les Etats-Unis peut seule en effet aujourd'hui empêcher l'Angleterre de s'assurer le monopole universel de toutes les relations maritimes et nous garantir mutuellement des plus déplorables humiliations. »

Enfin, M. Portal souffrait de voir que les intérêts de notre marine militaire et commerciale, intérêts si grands et si divers, fussent *éparpillés dans nos ministères, et abandonnés, en quelque sorte, à des commis qui ne voient et ne peuvent voir que la partie confiée à leur département et quelquefois à leur propre bureau.* Il aurait donc voulu, pour donner plus d'ensemble aux opérations et aux idées, qu'on créât à Paris, comme il en existe à Londres, sous le nom de *Board-Street*, *un réservoir commun* dans lequel *les hommes d'Etat, les grands propriétaires, les négociants, les marins les plus instruits seraient appelés à déposer leurs vues, les résultats de leur expérience.* Il proposait à M. le duc de Richelieu d'organiser auprès de lui, en sa qualité de président du conseil des ministres, une sorte de *Board-Street* où tous les faits intérieurs et extérieurs seraient recueillis, analysés, discutés.

« Dans un pareil établissement, dit-il, les doctrines, les théories sont dédaignées, car on ne s'arrête pas à ce qui est probable ou possible, quand on sait ce qui est certain. De là il suit que la marche du gouvernement devient plus régulière, qu'il se forme un système durable, et que l'Etat et les particuliers acquièrent, l'un toute la force, et les autres tout le bien-être, qui peuvent résulter de la persévérance dans les voies de l'ordre et du bon sens. »

Voilà bien des choses maritimes dans une revue littéraire. Mais ce sont aussi des choses utiles, et il fallait nous taire sur les mémoires du *brave homme*, ce que nous aurions regretté, ou honorer ainsi les écrits et les souvenirs d'un ministre de la marine.

Nous ne voulons plus signaler que deux circonstances de la vie de M. Portal.

Après les événements de 1830, que la sincérité de son langage avait voulu prévenir, et qu'il jugea avec un tact élevé, il écrivit des *Considérations politiques* sur la situation nouvelle.

« Puisque personne n'a dit encore ce que je crois, qu'il me soit permis du moins de l'exprimer ici tout bas et presque pour moi seul. »

Il dit avec une ingénieuse justesse : *Le bien-être public est la légitimité de l'époque dans laquelle nous entrons. Le succès est la condition du pouvoir.* Sa défiance repousse l'opinion *qui veut non-seulement de la liberté en France, mais qui en veut à tout prix, à toute heure ; qui s'appuie sur la liberté pour détruire le pouvoir, et invoque la souveraineté des peuples contre la souveraineté des dynasties.*

M. Portal sait bien qu'il n'y a de possible en France qu'une *république couverte de sang et de haillons*, et que cette république ne durerait guère; mais il ne veut pas qu'elle emporte, en tombant, notre liberté et notre indépendance.

Il ne se méprend pas sur la situation politique :

« Voici comment je la comprends : elle se compose du passé et de l'avenir. Le passé a rendu la France trop méfiante du pouvoir, et l'avenir ne réalisera pas tout ce qu'on espère de la liberté. »

Mais il presse le gouvernement de prendre le plus tôt possible *une décision positive et tranchée.*

« La France ne pourrait supporter longtemps une attitude équivoque qui ne permettrait ni les chances de la guerre, ni les avantages de la paix, qui exigerait des dépenses considérables alors que des appréhensions continuelles de guerre détruiraient le travail et le crédit... Cette situation est la pire de toutes... Que de toute part on convienne de désarmer, ou, si l'ordre et le repos ne peuvent nous être rendus qu'après la guerre, que l'on coure aux armes, qu'on y coure promptement, afin que nos armées se ressentent des inspirations généreuses qui animent encore les Français. Plus tard il sera trop tard. Le sentiment moral qui fait notre vie sera altéré : ce ne seront plus que des forces brutes contre des forces brutes, et les résultats pourront être calculés par la comparaison des canons et des baïonnettes. Nous serons mal alors, très-mal, car nous ne serons pas les plus nombreux, et peut-être ne resterons-nous pas tous sous les mêmes bannières.

« Les circonstances sont trop vives, trop impérieuses, pour qu'on puisse suivre les formes méticuleuses de la diplomatie... Les ajournements, les

tergiversations conduiraient infailliblement à la guerre, à une guerre de gens affamés et furieux... La première des nécessités est de donner au pays confiance dans son avenir, et de donner emploi à ce qu'il y a de jeune, de vif, d'impatient dans les temps actuels... Plus la France est libre, plus elle est impatiente. »

Le dernier acte qui nous reste à marquer dans la vie et dans les écrits de M. Portal, que la Restauration avait fait pair de France, c'est l'attitude qu'il prit et l'opinion qu'il voulut prononcer dans le grand litige de l'hérédité de la pairie. Il avait vu déjà avec douleur, avec humiliation, que la Chambre des Pairs se fût laissé décimer passivement par la révolution de 1830. Il ne crut pas qu'il fût possible de consentir à un second déshonneur. Il proposait donc hardiment de résister à l'abolition de l'hérédité, et, pour que la résolution de la Chambre ne fût pas suspectée d'intérêt personnel, il proposait en même temps qu'elle se *déclarât dissoute*, en abandonnant sa recomposition au gouvernement. C'était, à ses yeux, le seul moyen d'empêcher la constitution française de dégénérer en *démocratie royale;* de prévenir les *regrets amers que se préparaient les ministres consciencieux qui se prêtaient à un acte aussi énorme* que l'abolition de la pairie; de ne pas fausser le problème du gouvernement représentatif en rompant l'exacte pondération et l'équilibre constitutionnel des pouvoirs; et de ne pas réduire la pairie à l'impuissance, dans la lutte de la liberté contre la licence, du pouvoir royal contre la démocratie républicaine, en face de la supériorité de l'autorité monarchique menaçant les libertés nationales, et de la supériorité sans cesse croissante du pouvoir démocratique menaçant la stabilité des institutions et le repos du pays.

Cet avis ne fut pas écouté, il ne fut pas même publié ni lu en assemblée générale. Il ne fut connu et soutenu que dans le sein de la commission de la Chambre des Pairs. Des amitiés pressantes obtinrent de M. Portal qu'il ne prononçât point son opinion dans un temps agité. Mais il regretta toujours d'avoir consenti à cette concession. Son sentiment était, au fond, partagé par la plupart des hommes d'État et des plus grands esprits, qui seulement s'inclinaient devant la tempête. L'expérience n'a pas jugé contre M. Portal en faveur d'une transaction, sinon d'une faiblesse, qui parut imposée par les nécessités du moment. Le procès n'est pas vidé encore sur la défaillance, les incertitudes, la précarité de la pairie actuelle. Et qui sait si l'opinion de M. Portal, courageusement défendue à la tribune, avec l'indépendance et le désintéressement de son caractère, n'eût pas eu la vertu de réduire le progrès du mal ou de hâter le progrès du bien?

De même que les discussions passées et prochaines sur notre marine favorisent la publication des Mémoires de M. Portal, de même il

y a véritable à-propros à parler aujourd'hui de la fédération américaine, dont la grandeur et les prétentions font tant de bruit en Europe et dans le monde.

Nous serons courts cependant sur le nouveau livre d'un autre pair de France et ancien ministre, M. Pelet (de la Lozère). Aussi bien le PRÉCIS DE L'HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE[1] ne peut-il, dans son intention même, donner lieu à une longue analyse. C'est un récit simple, clair, rapide, bref, modeste, dont il serait fort difficile de citer une page plutôt que telle autre. Il n'y a guère d'ombres, mais il n'y a guère aussi de couleurs. Une histoire, d'ailleurs, qui commence à la fin du siècle dernier, pour finir en 1845, ne saurait être fort étendue. Et l'auteur l'a encore volontairement abrégée et rétrécie en la réduisant aux actes du gouvernement fédéral, et, en quelque sorte, au côté général extérieur et diplomatique, en ne pénétrant pas dans la vie intérieure, dans les mobiles agitations d'une société démocratique, dans les diverses parties et dans les législations spéciales des différents Etats de l'Union. Bien plus, M. Pelet n'entend lutter ni avec M. de Tocqueville, ni avec M. Michel Chevalier.

M. de Tocqueville, dans le livre remarquable, qui, autant au moins par l'opportunité que par le talent, fit la rapide fortune politique et académique de l'auteur, avait pénétré profondément dans les mœurs, les institutions, les destinées de la société américaine.

M. Michel Chevalier avait développé le beau spectacle de l'activité, des travaux, des entreprises, des prodigieux accroissements commerciaux et industriels de la Fédération.

M. Pelet ne se mesure pas avec de tels et si redoutables rivaux. Il se contente de raconter sommairement l'origine des Etats-Unis, la guerre de l'indépendance, les opérations et la formation provisoires du congrès; puis la constitution fédérale, définitive et révisée ; la rupture temporaire des Etats-Unis avec la France sous le Directoire ; la guerre de l'Union avec l'Angleterre vers la fin de l'Empire ; la scission qui faillit éclater entre les Etats du Sud et les Etats du Nord ; l'épisode de l'indemnité des 25 millions ; et, dans ces derniers temps, la grande querelle des banques, du droit de visite, du Texas et de l'Orégon. Aux yeux de l'Europe, c'est à peu près tout ; aux yeux de l'observateur et de l'historien, ce n'est pas assez.

Je sais bien que l'Union n'a pas soixante-dix années, et qu'elle n'a encore, pour ainsi parler, ni ancêtres, ni descendants. Mais est-il permis de ne parler d'un peuple, même après M. de Tocqueville et M. Michel Chevalier, que pour arranger chronologiquement les faits dont ils n'ont point parlé par ordre de dates ? L'histoire de l'Amérique du Nord est

[1] Paris, Firmin Didot frères, rue Jacob, 56.

bien plus et bien autrement dans ces deux auteurs que dans le livre du pair de France.

M. Pelet ne se croit pas même obligé de descendre dans la civilisation religieuse, littéraire, morale, législative de l'Amérique du Nord, de caractériser les sectes qui la partagent et les partis qui la divisent, encore moins de préjuger les accroissements ou les déchirements de l'avenir; c'est tout au plus s'il touche l'esclavage et les *abolitionistes.* S'il penche vers ce qui peut fortifier le lien fédéral, il n'analyse pas suffisamment les causes qui peuvent le dissoudre. On ne voit pas même dans son livre la marche hardie des Américains dans leurs forêts désertes et le refoulement de la race indienne. Tel chapitre d'un roman de Cooper donne plus de lumières sur la véritable histoire de l'Amérique que les pages de M. Pelet. Si l'auteur n'eût pas grossi son ouvrage de pièces justificatives, telles que la *déclaration d'indépendance,* le *manifeste de neutralité armée* des puissances maritimes du nord de l'Europe, le *texte de la constitution, les griefs de la Caroline du Sud,* dans la guerre des tarifs, etc., il aurait eu peine à publier un volume. Il ne cherche pas à donner une physionomie aux personnages qu'il met en scène. Des onze présidents qui passent successivement sous les yeux, et qui composent toute la suite du gouvernement fédéral, il n'y en a aucun qui soit peint avec des traits caractéristiques et intimes. De pensées neuves, d'aperçus originaux, il n'y en a pas vestige. Les figures de Washington et de Lafayette ne sont pas beaucoup plus vivantes que le reste.

Mais il est juste de remarquer que les prétentions de l'auteur ne sont pas allées au delà d'une narration correcte et élémentaire qui permît de mieux comprendre les rapports de l'Amérique avec l'Europe. Il n'a voulu être que le complément de MM. de Tocqueville et Chevalier, et il n'est pas sûr qu'il n'y eût pas mieux à faire entre ces deux renommées. Les lacunes ne sont pas comblées.

On ne saurait contester à M. Pelet les qualités secondaires du sens et de la lucidité. Il sait admirer cette jeune et vigoureuse civilisation, qui, ne connaissant pas les maux et les périls de l'Europe, par l'immensité même de son territoire inoccupé et la nouveauté de son origine, a déjà doublé le nombre de ses Etats, et les a portés de treize à vingt-six, a sextuplé sa population en cinquante années, possède déjà une marine commerciale supérieure à celle de la France, et inférieure seulement à celle de l'Angleterre. Il voit surtout l'Amérique du Nord destinée à prendre le patronage de la liberté des mers, de l'indépendance du pavillon, et du droit des neutres, patronage que la Russie avait accepté en 1780, et que les États-Unis défendirent déjà à main armée en 1812 contre la Grande-Bretagne. Mais il ne dissimule point

que, pour que l'Union demeure la maîtresse d'un tel arbitrage, elle n'a pas dans son lien fédéral une force capable de résister à tous les événements et de créer toutes les ressources nécessaires à une situation extrême, que sa marine militaire n'est nullement au niveau de la marine marchande, qu'elle est dépourvue d'armée, et que ses milices ne suffiraient pas aux besoins d'une puissante agression; et qu'enfin sa situation financière, économique, son système d'impôts, et l'exiguïté du trésor fédéral, sont de véritables empêchements aux progrès démesurés de sa grandeur.

Tel qu'il est, la lecture du livre de M. Pelet est agréable et facile. Il rassemble des faits épars et renferme des notions utiles. Pour lui être sévère, il faut avoir une pensée exigeante, qui demande des jugements approfondis et des doctrines, une imagination qui ne se satisfait pas des choses ordinaires, et cherche le trait et la couleur. Mais il habituera la masse de l'opinion publique à se familiariser de plus en plus avec la connaissance d'un grand peuple, l'allié naturel de la France. C'est la France qui a aidé l'Amérique du Nord à naître; c'est l'Amérique du Nord qui nous aidera à reprendre tout notre rang dans l'avenir.

P. LORAIN.



LE CHEZ-SOI

OU

LES PEINES ET LES PLAISIRS DE LA FAMILLE

PAR M[lle] FRÉDÉRIQUE BREMER

TRADUIT DE L'ALLEMAND.

PREMIÈRE PARTIE.

Monades et Nomades.

« Tous les êtres, dit le candidat, ont pour principe, pour élément, pour base constitutive une unité, une âme, en un mot une monade.

— Une?... Comment dites-vous? dit la maréchale en levant le nez.

— Une monade. Il y a entre les monades égalité parfaite quant à l'essence, quant à la nature ; mais sous le rapport des qualités, comme la grandeur, la force, elles sont fort inégales. Ainsi nous avons les monades peuples, les monades hommes, les monades animaux, les monades plantes, etc.; en un mot, les monades remplissent le monde et le constituent. Cela posé...

— Je ne comprends pas un mot de tout ce que vous dites là, mon cher, interrompit la maréchale d'un air mécontent. Voyons, où en voulez-vous venir? Qu'est-ce que c'est que vos monades qui remplissent le monde? Je n'en vois pas, moi, de monades.

— Vous me voyez pourtant, Madame. Et vous-même, vous êtes une monade.

— Je suis une monade?

— Sans doute, comme toute créature vivante.

— Allez vous promener, avec vos monades et vos créatures. Je ne suis ni une monade, ni une créature, mon cher; mais bien une personne, une pauvre pécheresse, qui n'en est pas moins formée à l'image de Dieu.

— Certainement, et j'admets même une monade supérieure, de laquelle émanent toutes les autres.

— Ah! Ainsi Notre-Seigneur est aussi une monade?

— Oui; on pourrait le désigner ainsi, quand ce ne serait que pour conserver de l'uniformité dans les dénominations. Je prétends, au reste, que les monades ont été douées, dès le principe, d'une force propre, indépendante, en vertu de laquelle elles se meuvent dans le monde matériel, prennent un corps, vivent, agissent, meurent même, c'est-à-dire passent d'un corps dans un autre, le tout sans la participation de la monade supérieure; car les monades sont dans un mouvement perpétuel; elles changent sans cesse, se transforment, passent d'un corps à l'autre, s'organisant, se groupant toujours dans la mesure de leur force propre. Et maintenant considérons le monde sous ce point de vue, voyons-le se constituant lui-même, et nous reconnaîtrons que cette organisation est tout ce qu'il y a de plus parfait et de plus admirable. Partout, dans toutes les catégories d'êtres, dans toutes les sphères de la vie, nous verrons certaines monades réunir autour d'elles d'autres monades d'un ordre inférieur qui deviennent les organes, les membres des premières; nous verrons se former ainsi les peuples, les Etats, les sciences, les arts; nous verrons chaque homme se créer son monde à lui et le gouverner, toujours dans la mesure de sa force propre; car, ne vous y trompez pas, le libre arbitre n'est qu'un mot; c'est la monade, la monade seule qui dirige les...

— Je ne crois pas cela du tout, s'écria la maréchale. Si mon âme, ou ma monade, comme il vous plaît de l'appeler, m'avait dirigée à sa guise, je ne vaudrais pas grand'chose, et si Dieu, après m'avoir éprouvée par la souffrance, ne m'avait envoyé sa grâce pour me faire faire un peu de bien, mon âme nomade, monade, comme vous voudrez, serait devenue folle. Voilà tout ce que je peux vous dire.

— Mais, Madame, rappelez-vous donc que je suis loin de nier l'influence d'une monade supérieure; au contraire, j'admets d'autant plus volontiers cette influence que c'est elle précisément qui, en s'exerçant sur votre monade...

— Et moi je soutiens que nous serions bien folles de croire à tout cela au lieu de croire à la grâce d'en haut. Je vous demande un peu quel bien peuvent me faire vos nomades...

— Monades, Madame.

— Et si vos monades, avec leur mouvement perpétuel, leurs grou-

pes et leur force propre, me seront d'un grand secours à l'heure de la tentation et du danger. J'aime bien mieux me confier à la sagesse et à la grâce de Dieu, et je crois que vos nomades...

— Monades, Madame, monades!

— Monades ou nomades, que m'importe? s'écria la maréchale avec emportement. Je crois, dis-je, que vos nomades... ayez la bonté de laisser mon coton à terre... pourraient être aussi magnifiques, aussi puissantes que vous le dites; qu'elles pourraient se gouverner, vivre et mourir à leur gré sans que le monde en marchât mieux pour cela et fût plus agréable à voir et à étudier. Savez-vous pourquoi il y a tant de mal dans le monde? C'est précisément parce que vous vous croyez pleins de force et de science, pauvres gens que vous êtes; c'est parce que vous pensez que de puissantes monades comme vous peuvent se suffire à elles-mêmes et se passer du secours de Dieu. Allez, pauvres pécheurs, vous feriez bien mieux de le prier de rendre vos têtes nomades un peu plus sages. C'est à vos belles idées, à vos nomades ou monades que nous devons cet esprit de révolte et de chicane qui parcourt le monde. Si vous étiez un peu moins nomades et un peu plus raisonnables, nous serions plus tranquilles. »

Cette sortie fit taire le candidat, peu habitué à ce genre d'argumentation. Il regardait la maréchale avec étonnement, lorsque Pyrrhus, excité par la colère de sa maîtresse, s'élança sur la table en aboyant avec fureur et en menaçant sérieusement le nez du candidat. Alors Elise, qui, depuis le commencement de la discussion, se retenait avec peine, donna un libre cours à sa gaieté, et Jacobi se joignit à elle de tout son cœur; puis, sans se laisser intimider par l'air peu encourageant de dame Gunilla, il reprit la parole :

« Mais vous ne voulez donc pas m'entendre, Madame? De quoi est-il question? Il n'est question que d'une certaine manière de considérer et d'étudier le monde, d'un système à l'aide duquel tous les phénomènes du monde physique et moral peuvent être expliqués. Ce système est la monadologie. Or la monadologie, bien comprise, n'est nullement en opposition avec la doctrine chrétienne, comme je vais vous le démontrer. Ecoutez-moi bien. La révélation objective nous montre le sujet objectif et l'objet subjectif, qui...

— Tout cela peut être fort beau, interrompit la maréchale; mais, quant à moi, je sais ce que je sais. Les nomades deviendront ce qu'elles voudront; mais personne ne m'empêchera de nommer un homme un homme, un chat un chat et une fleur une fleur, et Dieu sera toujours Dieu pour moi, et nullement une nomade.

— Mais monade, Madame, monade! s'écria le candidat d'un ton désespéré. Et, quant à ce mot qui vous offusque, il a bien fallu, en philo-

sophie comme dans d'autres sciences, adopter certaines dénominations pour exprimer certaines idées. »

Depuis quelques instants déjà on entendait derrière la porte un bruit suspect qui s'approchait peu à peu. Bientôt les enfants entrèrent en colonne serrée, s'avançant à pas de loup derrière le candidat, et faisant à leur mère des signes suppliants pour obtenir le silence. Eva et Pétréa marchaient en avant, chargées d'un énorme morceau de plomb. Le candidat s'était levé pour parler plus à son aise, et, au moment le plus animé de la discussion, le plomb tomba tout à coup dans sa poche. L'orateur chancela, bégaya, fit la grimace, et finit par rire comme tout le monde. Ainsi fut interrompue l'exposition du système des monades.

« Où avez-vous connu la maréchale? dit Elise au candidat lorsque dame Gunilla fut partie.

— Quand je faisais mes études à ***. J'avais une petite chambre au rez-de-chaussée de la maison qu'elle habitait. Mon revenu étant des plus modiques, j'étais obligé de me contenter d'un restaurateur à fort bon marché, qui me donnait de si mauvais dîners que souvent je les renvoyais sans y toucher, et il me fallait tromper ma faim en allant me promener. C'est ainsi que j'ai vécu pendant quelque temps; aussi je vous assure que j'étais devenu fort maigre. Un jour la maréchale, que je ne connaissais pas le moins du monde, m'envoya sa femme de charge pour me proposer de me fournir à dîner au même prix que mon restaurateur. L'offre me surprit, mais je l'acceptai avec empressement, sans me douter de l'intention qui l'avait dictée, et, à dater de ce jour, je vécus dans l'abondance. Je vis bien alors que la maréchale avait voulu me rendre service sans en avoir l'air et sans m'obliger à l'en remercier. Mais sa bonté n'en demeura pas là. Pendant un hiver très-rigoureux, je n'avais pour sortir qu'une redingote fort légère. Un matin je reçus une pelisse. Pendant longtemps je m'épuisai en recherches pour découvrir mon bienfaiteur; enfin j'appris que la pelisse venait du même lieu que les dîners. Mais vous croyez peut-être qu'il me fut permis de remercier. Non, vraiment. Chaque fois que j'essayais d'exprimer ma reconnaissance, la bonne maréchale se fâchait tout rouge, et j'étais sûr d'être rudoyé. »

Le candidat, tout en parlant, avait les yeux pleins de larmes, et son récit toucha vivement Elise et son mari.

« Allons! dit celui-ci, il y a encore du bien dans le monde, quoiqu'on soit tenté d'en douter, en jugeant d'après les apparences. Le mal fait toujours du bruit, et il aura toujours des bouches, des livres et des journaux pour se produire; mais le bien se tait, lui; il fait comme les rayons du soleil, il traverse le monde en silence. »

Nouvelles désagréables.

La petite querelle des monades et des nomades n'avait déplu à personne; au contraire, elle semblait avoir donné aux trois interlocuteurs le goût de la discussion, et, comme Elise n'aimait point à passer ses soirées seule avec le candidat, elle engageait souvent la maréchale à venir prendre le thé. La paix n'était jamais de longue durée, et, si l'assesseur Munter arrivait pendant une dispute entre dame Gunilla et Jacobi, le tapage devenait effroyable. Le candidat criait, se démenait; mais il ne tardait pas à avoir le dessous, car la voix finissait par lui manquer, et, bien que la maréchale et l'assesseur fussent ordinairement d'avis contraire, ils se réunissaient alors volontiers contre Jacobi, qui, ayant le plus souvent la raison de son côté, supportait sa défaite de la meilleure grâce du monde. Tout à coup il cessa de faire partie du petit cercle qui se réunissait presque tous les soirs. Dame Gunilla demanda en vain « si le candidat était parti avec sa monade pour le pays des nomades. » On ne sut que lui répondre. De leur côté, le lagmann et Elise n'étaient pas sans inquiétude, et se demandaient aussi ce que devenait le candidat.

Le candidat était de ces hommes qui se font facilement des amis. Son caractère enjoué, les agréments de son esprit le faisaient aimer et rechercher partout, et, de même qu'à l'Université, il s'était laissé entraîner à voir un monde assez peu choisi, mais où il trouvait des plaisirs de plusieurs genres et de joyeux compagnons qui appréciaient fort sa gaieté. Peu à peu, soit par complaisance, soit par légèreté de caractère, il consentit à prendre part à quelques parties de plaisir, qui, sous l'influence de deux ou trois *meneurs* du club, devinrent de moins en moins innocentes, et qui eurent plusieurs résultats fâcheux pour lui, comme, par exemple, de le faire rentrer tard le soir et lever tard le matin, avec un grand mal de tête et une antipathie marquée pour le travail.

Des personnes charitables ne manquèrent pas d'aller faire leur rapport au lagmann. Le lagmann se fâcha, et Elise fut affligée de ce changement dans les habitudes du candidat; car elle commençait à le prendre en amitié, et elle fondait de grandes espérances sur lui, par rapport à ses enfants.

« Voilà qui ne me convient pas du tout, disait le lagmann entre ses dents. Il faut que cela finisse, ou... le diable m'emporte!... Je veux lui parler; je lui dirai que... Mais aussi, c'est un peu ta faute, ma chère enfant; tu devrais t'occuper davantage de lui, ne pas le traiter tout à fait en étranger, quitter cet air fier que tu prends souvent avec lui. Le beau plaisir de passer sa soirée à se disputer avec la maréchale et Munter, surtout quand on a toujours le dessous! J'aimerais beaucoup mieux voir

ce jeune homme te faire la lecture, te lire des romans même, si tu voulais. Ou bien, pourquoi ne lui fais-tu pas faire de la musique? Cela t'amuserait; puis, tu lui parlerais un peu raison, au lieu de disputer avec lui sur des choses que vous ne comprenez ni l'un ni l'autre. Si, dès son début, tu t'étais mise sur ce pied-là, il ne se serait peut-être pas dérangé, et maintenant il faut se fâcher pour rétablir l'ordre dans la maison; car je ne souffrirai certainement pas chez moi de pareilles habitudes. Je lui parlerai demain, à ce bel étourdi, et il verra que je ne plaisante pas.

— Ne sois pas trop sévère avec lui, Ernest. Il a bon cœur, et, si tu lui parles doucement, tes remontrances n'en feront que plus d'impression. »

Le lagmann ne répondit rien, et continua à se promener dans sa chambre, d'un air de fort mauvaise humeur.

« Voulez-vous avoir des nouvelles de votre voisin le faiseur de pamphlets? dit l'assesseur Munter en entrant. Eh bien, il est très-malade; il se meurt d'une phthisie pulmonaire. Ah! il n'écrira plus de pamphlets, je vous en réponds.

— Et qui prendra soin de son enfant, de cette petite que je vois souvent courir dans la rue comme un chat sauvage? dit Elise.

— Oui, elle est bien surveillée, la malheureuse enfant! Il y a dans cette maison une créature qu'on appelle une femme, mais qu'on devrait appeler une bête féroce ou un démon. Elle est là soi-disant pour faire le ménage du moribond; mais elle le vole, et elle perd sa fille. Puis, elle a deux grands vauriens de fils qui passent leur temps à faire peur à cette petite. Ce sera un miracle s'ils ne la rendent pas folle.

— Les misérables! s'écria le lagmann avec dégoût. Oh! que de corruption, que d'infamies, que de crimes que la loi ne peut atteindre! Et comment le père peut-il laisser traiter ainsi son enfant?

— Il se laisse gouverner par cette créature. D'ailleurs, il ne peut savoir de son lit ce qui se passe chez lui.

— Et s'il meurt, qui se chargera de l'enfant? N'a-t-il pas des parents, des amis?

— Personne au monde. Je m'en suis informé avec soin, et l'oiseau dans la forêt n'est pas plus abandonné que cette pauvre petite. La misère est dans la maison; le peu qui s'y trouve sera bientôt dévoré par ce monstre de femme.

— Que faire? dit le lagmann avec anxiété. Conseille-moi, Munter?

— Rien, quant à présent. Il faut laisser aller les choses. Je ne conseillerais à personne de s'en mêler maintenant, car le malheureux père est sous l'empire de cette femme, ou du diable, ce qui revient absolument au même, et il ne veut pas que sa petite quitte le chevet de son

lit. C'est un enfer que cet intérieur ; mais cela ne peut pas durer longtemps. Il mourra bientôt, avant un mois peut-être, et alors... Celui qui veille sur le dernier des passereaux saura bien veiller sur la pauvre enfant. Maintenant, personne ne pourrait la sauver des mains de cette harpie... Mais, bonsoir. Cette histoire me brûlait le cœur ; j'avais besoin de vous la raconter. L'homme cherche toujours à se soulager aux dépens de son prochain. Adieu. »

Ce récit fit une profonde impression sur le lagmann, qui fut tout agité pendant le reste de la soirée. « Le sort a voulu que nous nous rencontrions souvent, M. N... et moi, dit-il. Il a du talent, mais du talent sans moralité ; aussi, toutes les fois qu'il a fait des démarches pour obtenir un emploi, j'ai travaillé contre lui. Il m'en veut, il est mon ennemi, c'est tout simple. Mais, aujourd'hui, je voudrais... Ah ! qu'il est malheureux, qu'il est à plaindre ! Et cette pauvre enfant !... Strôm, le candidat est-il rentré ? Non ? Onze heures ! Demain il apprendra comment j'entends qu'on se conduise dans ma maison. »

Actions héroïques.

Le lendemain, quand le lagmann tira les rideaux de sa fenêtre, un magnifique rayon de soleil vint éclairer la chambre. Ce rayon pénétra jusqu'au cœur du lagmann.

« Chère Elise, dit-il quand elle s'éveilla, j'ai beaucoup d'affaires aujourd'hui. Veux-tu me remplacer auprès de Jacobi, et lui parler un peu sérieusement ? Cela vaudrait mieux, je crois ; en pareil cas, les femmes font des merveilles. D'ailleurs, il ne faut pas briser ce qui peut plier. Enfin, je suis persuadé que tu conduiras l'affaire mieux que moi. Il fait bien beau, aujourd'hui ; si tu te promenais avec tes enfants ? cela te ferait du bien, à eux aussi, et, tout en cheminant, tu pourrais provoquer une explication. Si tu n'obtiens rien, alors je.... Mais non, je ne veux pas me fâcher contre lui. Il faut si souvent se fâcher dans ce monde ! »

Le lagmann n'était pas le seul dans la maison à ressentir l'influence du soleil. Jacobi avait souvent promis aux enfants de les mener dans un petit bois où il y avait des noisetiers en quantité. Les enfants n'oublient jamais les promesses de ce genre, et nos petits amis pensèrent, d'un commun accord, qu'il était impossible de trouver un plus beau jour pour l'expédition projetée depuis si longtemps. Les parents donnèrent leur approbation, qui fut reçue avec une joie délirante, et, après le dîner, la bande joyeuse se mit en route, Henri et Louise en tête, puis Eva, Léonore et Pétréa, puis la mère, puis enfin le candidat tirant une petite voiture de jonc où était Gabrielle, promenant autour d'elle ses grands yeux d'un air grave.

La petite Afrika (c'est ainsi que les enfants appelaient leur pauvre petite voisine) était sur sa porte au moment où la famille Frank sortait de la maison. Pétréa mourait d'envie d'entrer en relations avec elle ; elle hâta le pas, traversa la rue, et lui offrit un morceau de gâteau qu'elle avait emporté dans un petit panier. L'enfant la regarda d'un air sauvage, montra une rangée de dents blanches, lui arracha le gâteau et s'enfuit. Elise courut après Pétréa, la prit par la main et la fit rester auprès d'elle, pour contenir ce petit esprit inquiet, qui allait toujours chercher des aventures.

Une fois hors de la ville, les enfants reçurent leur liberté, dont ils profitèrent amplement. Nous devons avouer que Louise elle-même s'abandonna à quelques excès, comme de sauter des fossés, d'effrayer des corneilles. Pour Pétréa, elle passait son temps à trébucher, à tomber, à se relever et à courir de plus belle. La gaieté des enfants se communiquait aussi au candidat, qui, de sa belle voix de ténor, chantait de temps en temps quelque air national, et ses élèves, marchant en mesure, l'accompagnaient de leurs petites voix. Elise jouissait vivement de cette belle journée, et, distraite, entraînée par la joie bruyante de ses enfants et de Jacobi, elle n'eut ni le courage ni le désir de la troubler par une explication désagréable. Elle remit la chose à une autre fois.

« Venez voir ! venez voir ! cria Pétréa, en arrivant la première devant une haute et belle grille, qui laissait voir un grand parc dessiné et orné dans l'ancien style. Bientôt toutes les petites têtes regardèrent entre les barreaux. Le paradis terrestre se serait trouvé derrière la grille que sa vue n'aurait pas excité un plus vif enthousiasme. Alors le candidat arriva, armé, non de l'épée flamboyante, mais d'une clef, dont il ouvrit aux enfants ravis la porte de ce nouvel Eden. Elise et le candidat avaient obtenu du propriétaire du parc la permission de le traverser pour se rendre au bois des noisetiers.

Les enfants ne se lassaient pas d'admirer et de faire des questions. Ils rencontrèrent un petit Cupidon accroupi auprès d'une fontaine sans eau, et pleurant. « Pourquoi pleure-t-il ? — Parce qu'il a soif, sans doute, » répondit judicieusement le candidat. Plus loin, c'était un temple chinois, dans lequel ils s'attendaient à trouver toutes les merveilles de l'univers, et qui renfermait quelques poules. Ailleurs, ils contemplaient avec admiration des arbres verts, taillés en pyramides. Mais ils n'avaient encore rien vu. Tout à coup, à un endroit sombre et touffu, on entendit des sons vagues, mais pleins de charme et de mélancolie, accompagnés du bruit d'une cascade. Les enfants ralentirent leurs pas, et, se serrant les uns contre les autres, écoutèrent avec curiosité, et non sans un peu de crainte. A mesure qu'ils

avançaient, les sons et le murmure de l'eau tombante devenaient plus distincts. Bientôt ils découvrirent, à droite, au milieu d'une clairière, une grotte couronnée d'arbres et de plantes grimpantes. Au fond de la grotte se dressait une grande figure blanche, à longue barbe, au dos voûté, aux pieds de bouc, et posant ses lèvres sur une flûte d'où semblaient sortir les sons merveilleux. De petites cascades s'échappaient de différents endroits et venaient tomber dans un bassin, aux pieds de la statue, qui semblait se pencher sur le cristal limpide pour y contempler son image. « C'est le dieu Pan, dit Jacobi, la divinité protectrice des forêts. » Il raconta d'autres choses fort curieuses sur les croyances des anciens, mais personne n'y fit attention, excepté pourtant la petite Louise, qui hochait la tête et trouvait les Grecs bien fous d'avoir pu adorer de pareils dieux. Les autres enfants étaient incapables de rien écouter, et l'aspect de la grotte faisait sur eux une impression profonde. Pour Pétréa, elle était tout près d'en perdre l'esprit. Ces mélodies mystérieuses, cette forêt sombre, ce dieu à figure d'homme et à pieds de bouc, tout cela, malgré les explications du candidat, demeura dans sa petite tête à l'état de merveille et de merveille incontestable. Elle ne pouvait penser à autre chose; c'était comme un pressentiment d'un monde nouveau et tout plein de choses étonnantes, qui s'éveillait dans sa jeune âme.

Cependant Jacobi, précédant Élise dans un sentier ombragé d'aunes et de bouleaux, la conduisait au sommet de la petite montagne à laquelle était adossée la grotte. Dans cet endroit, qui était découvert, et d'où la vue était fort belle, tout était riant et lumineux. On y trouva une petite collation, préparée par les soins du candidat, qui avait ménagé cette surprise à Élise et aux enfants. Jamais attention ne fut mieux reçue. Les plaisirs qu'on fait aux enfants portent toujours avec eux leur récompense, sans parler de la bienveillance des mères qu'on est sûr d'obtenir. Le candidat étendit son manteau sur un tertre de gazon, au pied d'un buisson de rosiers; Élise s'assit et plaça à côté d'elle la petite Gabrielle. Le candidat se mit sur l'herbe auprès de l'enfant, choisit pour elle et pour sa mère les plus beaux fruits de la collation, et, armé d'une branche chargée de roses, chassait les mouches du festin, pendant que les autres enfants bourdonnaient et erraient çà et là comme un essaim d'abeilles. La brise du soir s'était levée et faisait frémir doucement les arbres; à ce murmure se mêlaient le bruit éloigné de la cascade et les sons mélodieux de la grotte. Toute la nature était calme et souriante: Élise, ravie, admirait en silence le tableau magnifique qui se déroulait à ses pieds, et jouissait de tout, de l'air, du soleil, du parfum des roses, de la fraîche senteur du bois, du murmure des eaux, du bonheur des enfants; elle trouvait même quelque douceur

au chant mélancolique de Syrinx, la nymphe aimée de Pan, que le souffle de la brise lui apportait par intervalles. Dans de pareils moments, toutes les pensées sont douces, tous les rêves sont fleuris ; on porte la vie légèrement. Élise ressentit de l'amitié pour le jeune homme à qui elle devait cette heure de plaisir. Il restait assis à côté de la petite fille et regardait tantôt le ciel, dont la pureté était admirable, tantôt Elise, et alors son regard exprimait un dévouement sans bornes. Élise sentit qu'elle pouvait alors entamer l'explication, parler comme parlerait une sœur à ce jeune homme dont l'âme était si honnête et si aimante, et lui dire doucement la vérité sans le blesser ni l'affliger. Au moment où elle ouvrait la bouche d'un ton affectueux et ému, une certaine agitation se manifesta parmi les enfants; ils cherchaient dans les bosquets, ils couraient d'arbre en arbre en criant de toutes leurs forces : « Pétréa ! Pétréa ! » La mère, inquiète, regarda autour d'elle, et le candidat courut savoir ce qui se passait. Il arrivait souvent à Pétréa de rester à l'écart, pendant les promenades, pour se livrer sans contrainte à ses petites pensées ; aussi on n'avait pas fait d'abord grande attention à son absence ; Élise et le candidat étaient d'ailleurs distraits par leurs propres impressions. Mais Pétréa ne revenant pas, on commença à s'inquiéter ; on retourna à la grotte, on chercha, on appela, mais en vain ; on ne trouva Pétréa nulle part, et bientôt l'inquiétude se changea en angoisse véritable.

Laissons-les chercher et suivons la petite vagabonde. La grotte, le dieu barbu et la flûte mélodieuse la préoccupaient à tel point que, quand ses sœurs et ses frères avaient pris le sentier qui conduisait au sommet de la petite montagne, l'idée lui était venue de retourner toute seule à la grotte, tout exprès pour pouvoir raconter à son père et à Brigitte qu'elle avait vu face à face le dieu des forêts. Chez les enfants, plus encore que chez les femmes, la pensée et l'exécution ne font qu'un. L'idée d'arriver devant son père avec cette importante nouvelle était une tentation trop forte pour qu'elle pût y résister ; elle avait entendu dire qu'on se reposerait au haut de la colline, il ne lui en fallait pas davantage, et, vive et ardente comme elle l'était, ne comprenant rien ni à l'heure ni aux localités, elle ne douta pas qu'elle n'eût le temps d'aller trouver son père chez lui et de revenir avant qu'on se fût seulement aperçu de son absence.

Bondissant de désir et d'impatience, elle s'élança, aussi vite que le permettaient ses petites jambes, dans un sentier qui l'éloignait également de la grotte et de la sortie du parc. Il fallut bientôt s'arrêter pour reprendre haleine. La forêt, avec son dôme de verdure, les parfums des fleurs, le chant des oiseaux, la pureté du ciel, tout cela valait bien le Cupidon pleurant, le temple chinois et même le dieu Pan ; aussi ces

images disparurent un instant de l'esprit de Pétréa, pour faire place à un sentiment vague de respect, qu'éveillait en elle la solennité du lieu et du moment. Sa mère lui avait appris de bonne heure à élever son âme vers le Créateur. Elle se sentait seule, mais non isolée : dans la douceur de l'air, dans la beauté de la nature, elle comprit la présence de Celui qu'elle avait appris à appeler « mon Père, » et dont la bonté ne lui avait jamais été révélée comme en ce moment; et son cœur fut rempli d'une joie vague, mais si douce, si délicieuse, que tout lui semblait devoir se résoudre en amour et en félicité. Elle tomba sur l'herbe, et se crut près de s'envoler au ciel. Mais, hélas ! le chemin du ciel n'est pas facile, et ces pressentiments d'une autre patrie ne demeurent que peu de temps dans l'âme des enfants, comme dans celle des hommes. Pétréa fut distraite de ses pensées célestes par... un écureuil qui sautillait au beau milieu du chemin. Le dieu des forêts fut oublié ; c'était maintenant l'écureuil qu'il fallait prendre à tout prix et rapporter à la maison, comme un glorieux trophée. Elle se lança aussitôt à sa poursuite, courant à travers les ronces, les pierres, déchirant ses habits, écorchant ses pieds et ses mains ; mais qu'importe ? Elle tomba, mais, en même temps, elle saisit l'écureuil d'une main tremblante. Transportée de joie, elle poussa un cri, appela sa mère et ses sœurs, qui ne pouvaient l'entendre, et voulut baiser son charmant petit prisonnier, qui lui rendit son baiser en la mordant au menton. La douleur lui arracha des larmes ; mais, bien que le sang coulât abondamment, elle ne voulut point lâcher l'écureuil, et reprit sa course, fort étonnée de ne pas apercevoir enfin la grande grille par où elle devait passer pour se rendre à la maison. Tout en courant et se débattant avec son prisonnier, elle rencontra un monsieur, qui, dans son imagination, devint sur-le-champ son père. La figure barbue lui revint alors en mémoire, et, folle de joie, elle cria au monsieur : « Papa, j'ai vu le dieu des forêts. » Surpris de s'entendre appeler ainsi, le jeune homme leva les yeux de dessus son livre, regarda Pétréa en souriant, et lui dit : « Vous vous trompez, mon enfant, il est allé de ce côté, » en lui montrant l'allée qu'elle venait de quitter. Pétréa pensa qu'il voulait parler du candidat. « Non, non, ce n'est pas lui, » répondit-elle, et alors seulement elle eut un pressentiment de s'être égarée. Dans le dessein de reprendre le chemin qu'elle avait quitté si mal à propos, elle retourna sur ses pas ; mais, parvenue à un endroit où la route se partageait, elle prit le mauvais côté, et, arrivant dans un lieu sauvage et écarté, elle reconnut alors tout à fait qu'elle s'était trompée de chemin. Désolée, elle se jeta sur l'herbe en pleurant amèrement, et en détestant ses projets et son ambition, ce qui valut la liberté à l'écureuil. Elle pensa à l'inquiétude que son absence allait causer à sa mère, à son frère et à ses sœurs, et pleura sur

eux et sur son étourderie. Mais des pensées plus consolantes chassèrent bientôt ces noires pensées ; elle essuya ses larmes avec le pan de sa robe, car elle avait perdu son mouchoir, et, levant les yeux, découvrit de magnifiques framboises qui croissaient entre les fentes des rochers. « Des framboises, le fruit favori de maman ! » Et Pétréa de grimper péniblement le long d'un rocher pour atteindre les fruits vermeils. Elle voulait tomber aux pieds de sa mère en implorant son pardon, un bouquet de framboises à la main. Cette pensée l'animait d'un nouveau courage, l'espérance renaissait dans son cœur. « Si j'arrivais là haut, je découvrirais peut-être ma mère, mon frère, mes sœurs, mon père, la maison, le monde entier. Oh ! la bonne idée. » Et Pétréa, tenant d'une main ses framboises, s'aidait de l'autre à gravir. Mais, hélas ! son pied glissa sur une pente rapide, sa main gauche ne fut plus assez forte pour la retenir, la droite ne voulait pas lâcher le précieux bouquet ; elle se débattit, perdit l'équilibre, roula le long du rocher, et tomba sur un amas de broussailles et d'orties où... Mais retournons auprès d'Elise.

Rien ne pourrait peindre ses angoisses, quand, après avoir cherché, crié, appelé pendant une heure entière avec Henri et Jacobi, elle revint auprès de ses filles, qu'elle avait laissées devant la grotte, sous la garde de Louise. Elle frissonnait en pensant qu'il y avait plusieurs étangs dans le parc ; elle voyait son enfant noyée ; elle se voyait elle-même retournant à la ville et se présentant devant son mari avec un enfant de moins, perdu par sa faute, par son défaut de vigilance... Elle aurait mille fois préféré mourir. Pâle, haletante, elle errait de tous côtés. En vain Jacobi la conjurait de ménager ses forces, de le laisser chercher Pétréa ; elle n'écoutait rien et voulait courir sans relâche après son enfant.

Après deux heures de recherches vaines, au moment où Henri et le candidat, désespérés, venaient de rejoindre Elise, leurs regards s'arrêtèrent sur le même objet. C'était Pétréa !... Pétréa étendue sur un amas de broussailles, au pied d'un rocher. Sa figure, ses habits étaient tachés de sang ; elle restait sans mouvement, et autour de son cou on voyait briller au soleil, comme un collier, quelque chose de jaune qui faisait horreur. C'était un serpent.

Elise poussa un cri étouffé et voulut se précipiter sur son enfant. Jacobi la retint. « Au nom de Dieu ! ne bougez pas, lui dit-il avec force et en pâlissant. C'est le serpent le plus venimeux de nos forêts ; un seul mouvement, et elle est perdue, et vous aussi. Il est peut-être encore temps de la sauver... Non ! ne l'essayez pas ; votre vie est trop précieuse ; mais, moi, j'irai. Promettez-moi de rester immobile. »

Elise ne savait plus ce qu'elle faisait. « Allez ! allez ! » s'écria-t-elle

en poussant elle-même Jacobi. Elle voulut le suivre, mais ses genoux fléchirent, et elle tomba.

Jacobi s'approcha avec précaution de Pétréa, saisit brusquement le serpent au-dessous de la tête, et le lança bien loin. Alors la pauvre enfant se réveilla en frissonnant et promena autour d'elle ses yeux appesantis. « Papa, j'ai vu le dieu des forêts, » dit-elle.

« Elle respire ! Dieu soit loué ! » s'écria le précepteur transporté de joie en la voyant revenir à la vie, et il pressa la petite fille sur son cœur et la porta à sa mère. Mais Elise était plongée dans un profond évanouissement. Les baisers et les larmes d'Henri la firent revenir à elle ; elle les regarda d'un air égaré.

« Ma fille est morte ! dit-elle.

— Non, non, elle vit, elle n'est pas blessée, elle se porte à merveille, » s'écria Jacobi qui s'était mis à genoux devant Elise. Pétréa aussi s'était agenouillée devant sa mère et lui présentait son bouquet de framboises en lui disant d'une voix entrecoupée de sanglots :

« Pardon, maman, pardon ! »

Alors Elise reprit tout à fait connaissance. Elle se leva et pressa avec transport son enfant dans ses bras.

« Dieu soit loué et béni ! » s'écria-t-elle en levant au ciel ses mains jointes. Puis, sans rien dire, elle tendit la main à Jacobi ; son regard, voilé par les larmes, en disait plus que toutes les paroles du monde.

« Dieu soit loué ! » répétait aussi Jacobi, profondément ému, en pressant sur ses lèvres et sur son cœur la main d'Elise.

Cependant Louise, assise devant la grotte, s'efforçait de consoler ses sœurs tout en répandant avec elles des larmes amères sur cette autre sœur qu'elles croyaient perdue pour jamais. En la voyant dans les bras du candidat, elles poussèrent des cris de joie, et, quand leur mère leur eut appris comment il avait sauvé la vie à leur sœur, elles sautèrent au cou de cet ami si dévoué et l'accablèrent de caresses. Elles regardaient Pétréa avec curiosité et étonnement, comme une personne qui a eu des aventures extraordinaires. Une fois au milieu des siens, Pétréa se mit à fondre en larmes en songeant à son étourderie, et au chagrin qu'elle avait causé à sa mère et à ses sœurs ; bien loin de la reprendre, il fallut la consoler et la distraire. Depuis sa chute sur les broussailles, elle ne savait plus rien de ce qui lui était arrivé ; elle disait seulement qu'elle avait senti ses idées s'embrouiller, qu'ayant voulu se relever, elle ne l'avait pu, et qu'elle s'était endormie en rêvant à ce malheureux dieu des forêts.

Il se faisait tard ; Pétréa et sa mère avaient besoin de repos. Les enfants brûlaient de retourner à la maison pour raconter les événements de la journée ; mais le retour présentait quelques difficultés. La pau-

vre Pétréa était toute brisée et ne pouvait marcher. On décida de la placer dans la petite voiture, et le candidat se chargea de porter Gabrielle. Pétréa s'était calmée peu à peu. En se voyant entourée, sur son char de triomphe, de ses sœurs, de son frère, qui ne pouvaient se lasser d'écouter ses récits et qui rivalisaient de zèle pour pousser le petit équipage, elle commença à se trouver fort intéressante, et sa contenance était grave et digne. Pour Jacobi, qui traînait Pétréa et qui portait Gabrielle endormie sur son épaule, il chantait de joyeuses chansons et racontait des histoires pour distraire Elise, toute pâle encore, et absorbée par la pensée du malheur qui l'avait menacée.

Enfin on arriva. Les récits ne furent pas épargnés. Brigitte versa des larmes sur sa bonne petite Pétréa, et le lagmann serra avec effusion Jacobi entre ses bras. On lava les contusions et les écorchures de l'enfant avec du baume de Riga, et la mère commanda des beignets et de la crême. Dans leur joie, les enfants dansèrent en rond autour de la table, et Pétréa déclara que, dans le ciel, on ne mangeait pas de meilleure crême. Le mot eut du succès, et, depuis ce jour, la *crême céleste* parut souvent sur la table.

Avant de s'endormir, Pétréa versa encore quelques larmes dans le sein de son père en écoutant ses tendres remontrances.

Et la remontrance au candidat?

« Restez ce soir avec nous, » lui dit Elise avec un regard affectueux.

Il resta.

Ecueils.

« Restez-vous ce soir? » demanda Elise au candidat le lendemain et les jours suivants.

Le candidat resta. Jamais Elise ne lui avait paru si bonne, si affectueuse pour lui; jamais elle n'avait paru faire tant d'attention à lui. Ces manières cordiales chez une personne qui n'était ordinairement que polie et indifférente avec les hommes flattaient l'amour-propre de Jacobi et lui allaient droit au cœur. Il ne fut plus question de remontrances ni d'explications, et, au reste, le candidat ne donna plus lieu à aucune plainte; car, depuis la journée aux aventures, il cessa entièrement de fréquenter ses compagnons de plaisir, et s'exprimait même sur ce sujet de la façon la plus édifiante. « Les plaisirs de la table, les fumées du Champagne ne procurent que des jouissances passagères, et ne laissent que vide, lassitude et dégoût. On peut s'y livrer une fois par hasard, deux fois peut-être sans inconvénient; c'est même une diversion salutaire pour un homme fatigué par l'étude ou les affaires. Mais m'y livrer souvent! le Ciel m'en préserve! » La petite Louise écoutait le candidat et donnait son approbation à de si sages paroles.

Jacobi semblait se plaire plus que jamais dans la maison du lagmann. Cette vie réglée, entremêlée de travaux sérieux, de devoirs et de joies domestiques, lui paraissait fort douce. Les désirs du lagmann étaient remplis : Elise avait trouvé le secret de retenir le candidat par l'attrait d'une lecture ou d'une heure passée à faire de la musique. Les discussions cessèrent de dégénérer en disputes, et ne furent plus qu'un agréable et spirituel échange de pensées. Jacobi ne tenait plus tant à avoir raison ; il trouvait même du plaisir à céder à Elise. L'un avait plus de science, l'autre plus d'expérience ; l'un connaissait mieux les livres, l'autre savait mieux la vie, qui est la mère des livres. Elise était pour le candidat une amie plus âgée, une protectrice, presque une gouvernante pour le gouverneur de ses enfants. Docile aux leçons de l'amitié, le candidat se montrait chaque jour plus reconnaissant et plus dévoué. Il aimait à se laisser conduire par Elise comme un enfant, et se souciait peu de dissimuler ce qu'il y avait encore d'enfantin dans son esprit et dans son caractère. Lorsque Elise était souffrante ou attristée de l'humeur parfois un peu brusque de son mari, le candidat cherchait à la distraire, à prévenir ses moindres désirs. Elise était sensible à tant de soins ; peut-être son amour-propre aussi était-il flatté de l'empire qu'elle exerçait sur le jeune homme. Puis elle pensait aux heureux effets de sa présence auprès des enfants. « Il les aime, il est leur ami, il est le nôtre aussi. Pourvu que cela dure ! » Il est certain que les enfants n'avaient jamais été plus soumis, plus appliqués, et aussi plus heureux ; Jacobi savait à la fois les instruire et se rendre maître d'eux.

Par malheur, pendant que Jacobi montrait le meilleur côté de son caractère, le lagmann, au contraire, mettait en évidence les côtés les plus fâcheux du sien. M. Frank était de ces hommes qui ne sont contents que quand les travaux et les affaires les accablent et alimentent leur activité. Or il arriva précisément qu'une grande entreprise qui intéressait la province tout entière, et dont le lagmann s'occupait avec ardeur, fut ajournée pour des causes peu importantes, et qui impatientèrent d'autant plus le lagmann. Son humeur s'altéra ; il se montrait exigeant dans son intérieur, et surtout envers sa femme. A côté du joyeux et complaisant Jacobi, il ne se montrait pas à son avantage ; il le sentit, et, mécontent de lui-même, il le fut plus encore des autres. Il en voulait à Elise de ce que, au lieu de prendre part à ses contrariétés, et de chercher à le calmer dans ses moments d'irritation, elle s'amusait à faire la lecture ou à chanter avec Jacobi. Ces distractions, qu'il avait lui-même conseillées à sa femme, commencèrent à l'ennuyer ; il aurait préféré les querelles. En un mot, son humeur était cassante, inflexible ; il sentait au dedans de lui une disposition vague à la colère, aux grandes extrémités, tandis qu'une parole amicale aurait tout arrangé.

S'il entrait le soir au salon pour jouir un peu de la société de sa femme, ou on lisait à haute voix ou on faisait de la musique. Si l'on s'interrompait à son arrivée, il remarquait de la contrainte, et la conversation continuait péniblement. Si, à sa prière, on reprenait le chant ou la lecture, il avait l'air mécontent, se promenait à grands pas, d'un air agité, ou retournait dans son cabinet.

Un soir que le lagmann broyait du noir en arpentant le salon, on lui apporta un billet. En le lisant, il laissa échapper un cri de surprise et de joie.

« Ah! c'est charmant, dit-il avec vivacité. Chère Elise, la générale S..., Emilie, est arrivée ce soir. J'y vais à l'instant. Tu devrais bien y aller aussi. Ce serait aimable.

— Il est bien tard; puis il pleut, je crois. Ne pourrais-tu pas y aller seul ce soir? Je te promets que demain, avant midi, je...

— C'est bon, c'est bon, » interrompit le lagmann, et il sortit brusquement, un peu blessé de ce refus.

Il revint assez tard. Il était fort animé. « Emilie est une femme remarquable, dit-il. Je suis sûr, chère Elise, que tu seras charmée de la connaître plus intimement.

— J'en doute, pensa Elise.

— Elle parle de se fixer ici. J'espère que nous parviendrons à l'y décider.

— Et moi, j'espère que nous n'y parviendrons pas, pensa Elise.

— Il faudra faire tout ce que nous pourrons pour rendre son séjour ici agréable. Je l'ai invitée à dîner pour demain.

— Pour demain! s'écria Elise avec effroi.

— Oui, pour demain, répondit le lagmann un peu sèchement. Je lui ai dit que tu comptais lui faire une visite dans la matinée, mais elle veut te prévenir. Quant au dîner, ne t'en effraie pas; Emilie sait ce que c'est qu'un dîner impromptu, et tout ira bien, si l'on veut s'en occuper un peu. J'espère qu'Emilie viendra souvent dîner avec nous sans façon. »

Elise se coucha ce soir-là le cœur gros. Elle ne se rendait pas bien compte de ce qu'elle éprouvait, mais ses sentiments étaient d'une nature peu agréable. Elle s'endormit en pensant au dîner du lendemain; puis elle rêva que l'*ancienne flamme* de son mari mettait toute la maison en désordre. A.

(La suite au prochain numéro.)



REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 février 1846.

INTÉRIEUR.

Rejet au scrutin du projet Thiers relatif a la liberté d'enseignement. — La mémorable discussion à laquelle nous avons consacré un article spécial dans notre dernier numéro vient de prendre, samedi dernier, un caractère encore plus significatif. M. Thiers, après sa déroute, s'était aperçu qu'il ne devait pas se tenir tout à fait pour battu, et M. Barrot, résigné désormais au rôle de Pylade, s'était chargé de demander, au nom de l'ancien président du 1er mars, la reprise de la discussion sur le fameux rapport relatif à l'instruction secondaire. De cette demande, et de la discussion qui l'a suivie, est résulté un vote de la Chambre, qui, à la majorité de 67 voix, a déclaré l'œuvre de la commission de 1844 bien et dûment morte et enterrée.

Voici donc le terrain déblayé de l'obstacle qui paraissait le plus formidable.

Nous avions contre nous, quant à la question de la liberté d'enseignement, diverses chances que nous rangeons ici par ordre de danger :

1° L'adoption du projet de loi, amendé par la commission de 1844, c'est-à-dire l'oppression pure et simple, réglée législativement au nom des principes de 89 et de la révolution de 1830 ;

2° L'adoption du projet Villemain, amendé par la Chambre des Pairs, c'est-à-dire l'oppression mitigée dans les formes, réelle dans le fond, et proclamée au nom des vrais principes : façade d'un temple appliquée à une prison ;

3° Le maintien du *statu quo*, c'est-à-dire de l'omnipotence administrative, entre la crainte qu'auraient eu les catholiques d'avoir pis et celle qui aurait pris à leurs adversaires, d'avoir moins qu'à présent.

Aujourd'hui la plus mauvaise chance à disparu ; la seconde semble moins redoutable ; la troisième réussirait, sans la nécessité de plus en plus évidente de présenter un nouveau projet de loi.

Le nouveau projet ne nous forcera pas encore à désarmer ; mais les inconvénients qu'il devra infailliblement offrir sont de ceux qu'on peut prévoir et combattre à l'avance.

La question est donc posée par le vote de samedi entre le *statu quo* et un nouveau projet. Ne nous faisons pas d'illusion. Si la plupart de ceux qui ont voté contre la reprise du rapport avaient la liberté de suivre leur inclination, le maintien du *statu quo* serait inévitable. Cette doctrine, en dehors de la Chambre et de la discussion, est soutenue avec chaleur et autorité.

Aussi approuvons-nous complétement la manière dont M. Berryer a posé la question. L'illustre orateur, qui s'était élevé si haut dans la discussion de l'ordre du jour motivé relatif aux ordres religieux, s'est placé de nouveau sur le vrai terrain de la discussion avec autant de loyauté que d'habileté. Il n'a pas voulu repousser une manifestation aussi significative que le rejet du rapport de 1844, mais il a profité de l'occasion pour forcer le gouvernement à s'expliquer, non-seulement sur la nécessité d'une loi, ce qui est bien vague, non-seulement sur les principes de la loi, qu'on peut proclamer très-haut, sauf à ne pas apporter la loi elle-même, mais encore sur le délai dans lequel le nouveau projet de loi sera apporté.

M. Guizot a accepté sans hésiter cette espèce d'*ultimatum*, en dépit des menaces de M. Thiers, qui le défiait de subir un appui suspect. Le ministre a déclaré que le nouveau projet de loi *serait entièrement conforme aux principes* développés dans son discours, et que ce projet de loi serait *prochainement présenté*.

Or, 1° la Chambre en est à sa dernière session, comme on l'a déclaré, d'une manière peu constitutionnelle peut-être ; 2° les élections générales auront lieu sous l'influence de la promesse si solennellement faite par M. Guizot ; 3° l'avenir prochain, le *petit avenir*, ne peut donc s'entendre que de la première session de la prochaine législation.

Mais ces déclarations sont-elles sincères ? Le parti du *statu quo* n'est-il pas bien puissant ? M. Guizot a-t-il rompu définitivement avec ce parti ? Peut-être veut-on nous tromper ; peut-être veut-on seulement traverser les élections avec une chance de plus pour réussir.

La réponse à ces doutes embarrasserait peut-être les ministres ; mais, quant à nous, elle ne nous trouble aucunement.

Nous ne savons pas l'intention vraie du gouvernement ; il ne la sait peut-être pas lui-même. Mais nous sommes convaincus que la solution, dans un sens ou dans l'autre, dépend exclusivement des catholiques.

D'où vient la révolution qui s'est opérée dans les esprits? Pourquoi la Chambre, qui, en 1844, aurait voté le projet Thiers à trois cents voix, le repousse-t-elle aujourd'hui par une majorité imposante? Quelles études, ou plutôt quels événements en ont tant *appris* à M. Guizot?

C'est que le ministre, auquel on ne peut refuser l'intelligence du gouvernement représentatif, a reçu une leçon constitutionnelle et parlementaire.

Les hommes d'Etat se ressemblent tous : ils ne partent jamais d'eux-mêmes et ne cèdent qu'à la pression.

La Ligue *apprend* à sir Robert Peel la question des céréales : l'attitude des catholiques *apprend* à M. Guizot la liberté de l'enseignement.

Le débat est désormais transporté devant les colléges électoraux ; selon que les catholiques s'y montreront actifs ou inertes, unis ou divisés, le gouvernement s'exécutera de bonne grâce, ou ses promesses passeront du *petit* dans le *grand avenir*.

Fonds secrets. — L'opposition feint de revenir de ce désappointement légitime dans lequel l'avait jetée le vote final de l'Adresse. L'opinion des colléges électoraux s'est, dit-on, édifiée à ces discussions où les hommes de la gauche ont été battus outre mesure. Il faut décidément du renfort à ceux qui soutiennent contre le ministère les vœux les plus chers de la France. C'est ce renfort que le pays se prépare à envoyer au Palais-Bourbon. La gauche est certaine de ce fait rassurant. Vienne la délibération relative aux fonds secrets, et l'on verra ce que la conscience d'un triomphe prochain peut communiquer de force à des vaincus qui ont le droit de ne pas l'être. Le ministère n'a pas longtemps à se réjouir de ces avantages surpris à l'affaissement des saines convictions. Est-il besoin de le dire? Ce langage d'une confiance dont personne n'est dupe est un vain appel pour cette discussion des fonds secrets qui doit bientôt avoir lieu. Il est des courages qui ne sauraient tenir devant la perspective de la défaite ; il est des convictions à qui le martyre demeure impossible. Les courages et les convictions de la gauche et du centre gauche sont de ce genre ; pour les exciter une seconde fois au combat, il est nécessaire de leur offrir autre chose que l'accomplissement d'un devoir : il leur faut l'illusion de la victoire.

Il est sans doute très-regrettable de ne pas trouver en dehors du pouvoir une fraction parlementaire qui soit capable d'en surveiller les actes, d'en vivifier les tendances, et, au besoin, d'en remplacer le personnel ; une certaine résistance est la condition nécessaire de l'énergie constitutionnelle. Mais il serait difficile de découvrir, dans cette opposition que nous voyons finir, les garanties de cette opposition qui devrait être. La liberté n'a rien ici dont il lui faille pleurer la disparition. Ce n'est qu'un mensonge qui s'en va.

Au reste, le ministère triomphe de ses successeurs fourvoyés, de manière à ne pas contenter les hommes loyaux et sincères qui se trouvent mal à l'aise dans la gauche et le centre gauche. Nous ne voulons pas nous établir les échos de toutes les accusations qui se prononcent çà et là ; mais la conscience publique est blessée : ce n'est pas ainsi que l'on fera les mœurs de la France constitutionnelle. Le mal de la corruption n'est jamais une force ; c'est un expédient de la faiblesse qui désespère.

Il est un autre moyen pour le ministère d'avoir raison d'une opposition inutile, et ce moyen, connu depuis quelque temps, consiste à remplacer la politique des passions par celle des intérêts. Mais cette substitution, qui n'est sensée et heureuse que dans le cas de passions erronées, futiles ou absurdes, commence à laisser voir qu'elle recèle plus de difficultés qu'on ne l'aurait cru d'abord. En effet, les idées, souvent infirmes comme tout ce qu'imagine le pur esprit de l'homme, ressemblent parfois à ces combattants qui se pourfendaient sans se tuer immédiatement. Tels ne sont pas les intérêts : ceux-ci sont des lutteurs âpres et terribles que n'arrête point la courtoisie du tournoi. Une fois lâchés dans la lice, c'est une mêlée générale, acharnée, sur laquelle plane un désastre commun. Les intérêts ne s'accordent pas entre eux, comme le veulent les philosophes ; ils ne transigent même pas : ils rusent, ils s'exploitent, ils tendent à se dominer sans cesse les uns les autres. Partis de l'égoïsme, ils ont à chacun d'eux, comme leur source infernale, l'appétit de l'universel et solitaire envahissement. Ce sont les intérêts surtout qui ne sauraient se passer, au-dessus d'eux, pour leur maniement, de la forte discipline, de la toute-puissante main d'un principe supérieur.

Le langage que nous venons de faire entendre ne paraîtra pas exagéré aux hommes clairvoyants qui auront prêté une sérieuse attention aux derniers débats relatifs à des intérêts dits matériels dont il a été question dans les deux Chambres.

Modèles de fabrique.—Nous ne parlerons pas longtemps du projet de loi sur les modèles et dessins de fabrique, dont le sort a été si étrange à la Chambre des Pairs. Il s'agissait de concilier avec l'utilité publique la propriété particulière des œuvres d'art appliquées à l'industrie. L'importance de la question était très-grande : les *articles* élégants et de bon goût forment une spécialité glorieuse et féconde de notre production nationale ; la décision qu'il y avait à prendre devait surtout se proposer de nous maintenir en possession d'un pareil avantage ; et peut-être que le meilleur moyen de ne pas détourner les artistes de l'industrie consistait à ne pas traiter défavorablement les inventions dont ils savent l'embellir. Telle n'a pas été l'opinion de la Chambre des Pairs :

la Chambre des Pairs, malgré les efforts de M. de Barthélemy, rapporteur de la commission, a voté sur le droit des inventeurs de manière à désespérer complétement nos futurs Benvenuto Cellini.

La résolution qui a été admise est fort ingénieuse en fait d'arbitraire ; elle limite une propriété, et puis elle accorde à l'administration de créer des catégories arbitraires dans cette limite même. Le pouvoir administratif investi de la prérogative d'attribuer ou de ne pas attribuer des droits ! On n'avait pas encore vu une anomalie de ce genre. Passons sur une discussion qui n'a été remarquable que par l'habile début de M. Victor Hugo, et par les réclamations éloquentes, mais inutiles, de M. de Barthélemy, de M. Laplagne-Barris, et même de M. Cousin. Une protestation, au nom des artistes, vient de paraître contre le vote de la Chambre des Pairs.

Canaux. — Nous ne nous arrêterons pas davantage sur le projet de loi agité à la Chambre des Députés concernant l'entreprise, la continuation ou l'achèvement de divers grands travaux de canalisation.

Notons seulement un abus peu surprenant pour ceux qui connaissent les habitudes de certaines administrations. La Chambre des Députés, à propos de canaux et de leurs besoins supplémentaires, a pu s'édifier sur ce que valent les devis des ponts et chaussées ; ces devis sont tout simplement des fictions. Les Chambres les acceptent comme des réalités, et se lancent dans d'immenses entreprises; puis, l'on se trouve engagé bien au delà de ce que permettait une sage distribution des dépenses publiques, et ce qui est fait oblige à ce qu'on n'aurait jamais voulu faire.

Les débats sur lesquels nous voudrions appeler une réflexion spéciale sont ceux dont la falsification des vins et l'institution des livrets ont été l'objet presque simultanément.

Falsification des vins. — La Chambre des Députés a dû s'occuper d'un projet de loi relatif à la falsification des vins. Le mal qu'il s'agissait de réprimer était tout simplement un vol d'abord, et puis un empoisonnement. Croit-on que ce soit le soin de l'hygiène publique, une question de moralité et de sûreté communes qui aient suscité l'initiative de la proposition? Nullement. Le commerce des vins altérés et falsifiés déprécie sur les marchés la valeur de tous les vins. Les propriétaires de vignes se trouvent lésés par la concurrence que leur font les produits des fabricants falsificateurs. C'est cette lésion, ce sont les plaintes des propriétaires de vignes qui ont ému la sollicitude de nos législateurs. Un projet de loi a été ainsi mis en avant, non pas pour étendre dans un cas très-urgent l'interdiction de l'empoisonnement et du vol, mais pour sauver quelques intérêts privés de la concurrence trop avantageuse du vol et de l'empoisonnement.

Et ce n'a été ici que le commencement d'une grande immoralité.

Dans le cours de la discussion, dès qu'il a fallu définir les fraudes diverses de l'altération des substances et de la falsification des espèces, dès qu'il a fallu surtout établir une pénalité et des moyens de surveillance, de contrôle et de contrainte, une étrange découverte a été faite : on s'est aperçu que la définition et l'interdiction des fraudes diverses et réelles frappaient au delà du but que les premières plaintes s'étaient assigné. Les falsificateurs ne se trouvaient pas seulement au milieu de certaines villes ; on en pouvait rencontrer sur place, dans les campagnes, non loin des vignobles et de leurs propriétaires. Il y a déjà longtemps que les intéressés ont été tentés de combattre, par ses moyens mêmes, la concurrence de la falsification. Or ces surveillants, ces peines que l'on demandait, comme un supplément de défense, contre des rivaux éhontés et trop heureux, allaient tomber sur toute une manière plus ou moins commode de produire le vin en France. C'était, en somme, une arme mutuellement et réciproquement offensive et meurtrière que l'interdiction de ne pas altérer et falsifier une substance indispensable. La discussion, malgré le point de vue borné qui en avait été le départ, s'était ouverte à des considérations sinon morales, du moins théoriques. Mais une théorie de la falsification comprenait nécessairement dans ses étreintes légitimes ceux-là même qui n'osaient s'en plaindre que parce qu'ils ne voulaient en avoir que les profits, l'impunité et presque le monopole. Devant cette découverte que la théorie, à défaut de la morale, représentait à tous les intéressés, les réclamations, devenues tout à coup plus prudentes, se hâtèrent de rentrer dans le silence. On s'empressa, après avoir voté quelques principes généraux, de supprimer dans le projet de loi les dispositions qui pouvaient le rendre efficace ; du projet de loi primitif il n'est plus resté qu'un triste avorton, témoignant, par sa monstruosité même, de la cause immorale qui l'a tout à la fois commencé et interrompu.

Livrets. — Nous n'abordons qu'avec une extrême réserve la délibération solennelle consacrée par la Chambre des Pairs à l'extension de la mesure des *livrets*. Un malheur, que l'on peut dire grand, est intervenu dans cette cause ; les classes ouvrières se sont émues d'une proposition qui les concerne comme de la menace d'une atteinte portée à leur chétive liberté. Que les appréhensions des classes ouvrières aient été exagérées, qu'elles soient même injustes, qu'elles n'aient été soulevées que par les provocations de certains de leurs organes officieux, c'est ce que nous n'examinerons pas en ce moment ; nous tenons seulement à constater ce fait grave en lui-même, et qui, par lui-même, mérite une sérieuse considération, à savoir : que l'extension projetée de la mesure des livrets est désormais sous le coup des soupçons, illégiti-

mes si l'on veut, mais très-réels, du peuple nombreux des travailleurs.

A l'annonce du projet de loi, une protestation portant six mille cent signatures d'ouvriers est parvenue à la Chambre des Pairs. Cette protestation, avec les mêmes signatures, s'est renouvelée, dans des termes analogues, lors de la publication, au nom de la commission de la Chambre des Pairs, du sage et savant rapport de M. le comte Beugnot. La discussion qui vient d'avoir lieu, malgré les marques certaines d'une très-vive sollicitude en faveur des classes ouvrières, n'a nullement calmé des inquiétudes qui ne semblent, au contraire, que devoir s'accroître. Au moment où nous écrivons, les journaux entretiennent le public d'une pétition qui se prépare, et dont le but est déjà indiqué. Vingt-six corps d'état se sont réunis, dit-on, pour solliciter de la Chambre des Députés le rejet du projet de loi adopté par la Chambre des Pairs. Les pétitionnaires demandent en outre la réforme des articles 414, 415 et 416 du Code pénal relatifs aux coalitions. Les vœux ne se sont pas bornés aux deux points précédents ; les vingt-six corps d'état ont tenu à faire une proposition presque complète : une dernière pétition a été décidée et s'élabore actuellement dans le but de réclamer une nouvelle organisation des bureaux de prud'hommes.

Devant ce fait très-considérable, sinon alarmant, des suspicions de la classe ouvrière, il y aurait peut-être lieu à décider si l'on ne doit pas adresser au ministère certains reproches. Le gouvernement a-t-il su garder l'apparence d'une juste impartialité ? N'était-il point possible de ne pas enlever à une mesure essentiellement favorable le caractère évidemment protecteur et non oppressif qui la recommande ? Si, dans ces temps de luttes et d'avidités contraires, où les luttes et les avidités sont surtout descendues dans la région des rapports du travail et du capital, on ne pouvait se flatter aisément d'intervenir et d'apparaître au milieu de prétentions hostiles et diverses, avec les signes incontestables d'une exacte équité, la prudence n'obligeait-elle point à ne pas toucher à une de ces questions dont la discussion seule ressemble à un préliminaire de combat et sonne le toscin des guerres civiles ? Mais il ne sert de rien d'incriminer à propos d'une faute qui a été commise ; au lieu d'accuser l'habileté des hommes dont il faut reconnaître la bonne volonté, il est plus utile de remarquer combien est faible un gouvernement qui se met à la suite des intérêts, et qui ne cherche pas à les dominer ostensiblement et réellement par la hautaine certitude de l'autorité morale : au moindre mouvement qu'il ose faire, tous les intérêts qu'il ne contente pas immédiatement se soulèvent et crient à la trahison.

Comme la mesure des livrets doit être reprise dans des débats nou-

veaux, nous croyons opportun de résumer ici les résultats de la discussion que vient de terminer la Chambre des Pairs.

On nomme livret une espèce de certificat dont certains ouvriers sont munis, et par lequel ils témoignent du louage successif de leur travail auprès d'un ou de plusieurs maîtres. Les livrets sont les états de service de l'ouvrier. Inconnus sous le régime des corporations, où les lettres de maîtrise en tenaient lieu, les livrets ont été inventés vers la fin de l'ancienne monarchie, à l'heure où la doctrine économique du *laissez faire, laissez passer*, tendait à ruiner l'organisation industrielle établie. Mais c'est sous la Révolution que la mesure des livrets a été réellement adoptée. En effet, après la destruction absolue de ces corporations et de ces compagnies que l'édit de Turgot n'avait qu'ébranlées et entamées, il était devenu nécessaire d'offrir aux ouvriers un moyen quelconque de prouver leur aptitude à un travail. Tout homme se recommande par l'emploi antérieur de sa vie ; un ouvrier devait pouvoir démontrer qu'il était capable d'accomplir un travail donné, en attestant qu'il avait déjà accompli un travail semblable ou analogue. De là, après l'apprentissage, le livret dont l'ouvrier restait pourvu comme du témoignage même de sa capacité acquise et spéciale.

L'Empire régularisa par des dispositions de détail les livrets institués par les édits de 1749 et 1781, mais surtout par le décret de germinal an XI. Les usages achevèrent l'œuvre législative à peine ébauchée. Dans leur dernier état, les livrets présentaient les caractères suivants : ils n'étaient pas étendus aux ouvriers de toutes les industries ; ils étaient facultatifs même pour les ouvriers qui les avaient admis ou conservés ; enfin, les livrets tendaient à porter, outre les indications spéciales, des énonciations relatives à la moralité de l'ouvrier, comme celle, par exemple, des sommes en avance de salaire dont l'ouvrier restait débiteur à l'égard d'un maître précédent.

Le projet de loi proposé par M. le ministre du commerce à la Chambre des Pairs, dans le courant de l'année 1845, avait pour but de rendre le livret obligatoire, de l'étendre à tous les ouvriers sans exception, en outre, de régulariser et préciser les énonciations diverses que le livret pouvait contenir.

La commission à l'examen de laquelle la proposition de M. Cunin-Gridaine fut déférée prit soigneusement à tâche d'écouter les plaintes diverses dont le projet ministériel avait été tout d'abord l'objet. Les travaux de la commission ont été produits par M. le comte Beugnot, dans un rapport dont nous avons le droit d'être fiers. Les ouvriers ont déclaré qu'ils auraient désiré que l'homme qui avait composé le rapport en eût lui-même inspiré et dicté les conclusions.

C'est libéralement modifié par la commission que le projet de loi de

M. le ministre du commerce a été repris dans une des dernières discussions de la Chambre des Pairs. Reconnaissons-le, pour la gloire des principes que nous avons l'honneur de servir : une part magnifique a été faite, dans cette délibération remarquable, aux hommes qui relèvent d'une conviction religieuse. A mesure que les débats s'avançaient, les défauts du projet apparaissaient davantage aux yeux. Mais le sentiment qui agitait le mieux, jusqu'à le soulever, ce voile des intérêts immédiats, derrière lequel on entrevoyait de plus en plus la figure attristée de la justice, le sentiment qui jetait coup sur coup des clartés soudaines dans la discussion, c'était le souffle et le feu de la charité catholique. Nous venons presque de dire que M. de Montalembert était présent, et qu'il n'a point gardé le silence. Encore quelques débats du même genre, tels que les temps nous en destinent plusieurs, et les hommes du Catholicisme trouveront dans le cœur du peuple la place, la grande place qu'y doivent occuper les vrais défenseurs des droits de tous.

Il serait injuste d'oublier, à côté de MM. Beugnot et de Montalembert, les efforts très-méritoires, quoique parfois extrêmes ou différents, de MM. Girard, Hippolyte Passy, Portalis, Dubouchage et même de M. de Boissy. Mais il est quelque chose de mieux que d'attribuer des éloges, c'est de constater les résultats auxquels sont parvenus des hommes de bonne volonté.

A cet égard, nous devons dire qu'une démonstration évidente a été celle de l'insuffisance du projet de loi primitif et amendé. La mesure du livret est sans doute favorable à la classe ouvrière. Le livret peut devenir pour les ouvriers, comme on l'a prouvé, outre une garantie certaine d'emploi, une base de crédit, une ressource facile de placement. De grands, d'incontestables avantages sont ainsi attachés au livret. Mais, comme tous les avantages qui s'achètent, qui se conquièrent par une vie de tempérance, d'économie et de travail, ceux qui se trouvent assurés par le livret des ouvriers impliquent des sujétions particulières. Ces sujétions consistent, pour les résumer, en une influence plus immédiate des maîtres sur les hommes que leur soumet un simple contrat de louage. Or, dans le projet de loi qui a été proposé à la Chambre des Pairs, ce qui se trouvait développé et presque seulement en question, c'était le côté par lequel la mesure du livret touchait à la sujétion ; ce n'était pas le côté par lequel le livret comprend des droits et des avantages. Les avantages du livret, dans la pensée des auteurs du projet de loi primitif et modifié, devaient sans doute suivre l'établissement général et obligatoire qu'on demandait. Mais de nos jours, en face de ces dispositions farouches, on peut le dire, qui se manifestent dans les rapports du travail et du capital, il y a quelque

imprudence à ne pas paraître tout d'abord tenir une balance égale entre les diverses prétentions. On imposait un devoir aux ouvriers; il fallait aussitôt, du même coup, par le même acte, leur montrer et leur attribuer un droit. Pourquoi, par exemple, ne pas faire du livret porté pendant un certain temps un titre, en faveur des ouvriers, pour intervenir directement dans la composition des bureaux de prud'hommes? M. Dubouchage a indiqué dans le projet de loi la lacune d'un pareil bienfait, et MM. Girard et Hippolyte Passy, partageant sans doute une pensée analogue, ont exprimé avec réserve le regret que l'organisation et la généralisation des bureaux de prud'hommes n'aient pas précédé ou du moins accompagné une discussion relative à une extension quelconque de la mesure du livret.

Nous l'espérons, averti par le sentiment d'impopularité croissante qui a accueilli son projet et qui est venu presque gêner la sage délibération de la Chambre des Pairs, M. le ministre du commerce n'exposera plus une institution utile à tomber sous les sombres appréhensions de ceux-là mêmes que cette institution doit le mieux servir. Nous attendons le nouveau projet de loi de M. Cunin-Gridaine pour développer, à notre tour, quelques-uns de ces principes qui ne sauraient se taire parmi nous devant toutes les questions de bien-être et de liberté populaires.

Algérie. — Une terre où la cause du Catholicisme a placé ses affections les plus vives, c'est cette France nouvelle qui, au delà de la Méditerranée, s'est assise aux bords de l'Atlas. Malheureusement, quel que soit notre désir de résister aux exagérations de la presse quotidienne, il nous est impossible de ne pas éprouver à cette heure les sentiments d'une pénible surprise et d'une douloureuse anxiété. Les rapports officiels qui nous arrivent d'Afrique sont presque tous incomplets et insignifiants. A leur défaut, des rapports particuliers viennent effrayer coup sur coup l'attention publique. En somme, l'opinion ne sait rien de ce qu'il lui importe le plus de connaître. Il en est de la publicité comme des événements eux-mêmes : tout, à propos de l'Algérie, n'est qu'incertitude, chaos, irrésolution. Ainsi nous apprenions, il y a quelques jours, qu'Abd-el-Kader avait pénétré dans la province de Constantine, naguère entièrement assurée à notre domination; le lendemain, de la province de Constantine Abd-el-Kader avait fait invasion dans la province d'Alger, jusque dans la plaine de la Mitidja, à quelques lieues du centre même de nos possessions. Mais, après un jour ou deux, Abd-el-Kader n'avait pas gagné la province de Constantine, et il n'était pas dans la plaine de la Mitidja; mais, malgré une précédente défaite de Ben-Salem, un de ses lieutenants, l'ex-émir avait fait une razzia épouvantable, près des bords de l'Isser, sur les tribus de l'Isser. Aujour-

d'hui, la razzia ou les razzias d'Abd-el-Kader n'ont pas été commises; elles ont été seulement entreprises et tentées; M. le général Gentil est arrivé à temps pour les empêcher ou les interrompre; car ce n'était pas Ben-Salem, mais bien Abd-el-Kader, que M. le général Gentil avait surpris et obligé à se jeter dans les gorges des montagnes.

Quel est le sens de ce sombre mystère, autour duquel s'amoncèlent les soucis de l'opinion publique? Qu'espère-t-on, qu'ose-t-on espérer de cette voie de sacrifices, au bout de laquelle on montre, on fait apparaître un abime sans fin?

Nous ne voulons pas nous livrer aux tristes conjectures qui se soulèvent en foule dans notre esprit; mais nous ne saurions oublier que le gouvernement actuel n'a pas fait encore de la terre d'Alger une possession souveraine à l'égard de toutes les puissances; qu'il y a parmi nous une misérable hostilité contre notre établissement africain; que cette hostilité n'a pas toujours été combattue par le gouvernement; que l'opinion publique, l'instinct supérieur de la France a dû conquérir, une à une, sur nos politiques, toutes les entreprises, toutes les extensions de notre force sur le Tell algérien; que l'habileté, incessamment vaincue, dont nous parlons, s'en est tenue longtemps à une occupation dite restreinte, dans laquelle elle cachait ses intentions ultérieures. Or, cette occupation restreinte, sous laquelle se déguisait l'espoir d'une éventualité plus coupable, cette occupation restreinte, qui a eu jadis pour partisan M. le maréchal gouverneur, vient de se proposer de nouveau dans quelques paroles d'un journal ministériel. Nous avouons ne pas croire à la renaissance d'un projet pareil. Mais la coïncidence fâcheuse des événements qui se précipitent et des paroles que nous allons rapporter nous forcent à nous y arrêter un moment.

« Ces grandes perturbations, dit *le Journal des Débats* dans son numéro du 21 février, causées par un chef de partisans qui ne mène avec lui qu'une force de six ou huit cents cavaliers, font penser à beaucoup de personnes qu'il vaudrait mieux s'appliquer à ne couvrir, à ne dominer pour le moment que certaines régions les plus importantes autour de nos places, quitte à *châtier* plus tard les tribus lointaines, au lieu d'user les hommes, les chevaux, le matériel, à courir après Abd-el-Kader dans toutes les directions où il lui plaît de nous attirer, et où nous ne le suivons que péniblement, sans aucune probabilité de pouvoir jamais l'atteindre et le combattre. Les districts intérieurs bien gardés, deux colonnes très-mobiles sur la ligne de nos forts du désert, et une expédition sur la Malouïa, dans le Maroc, pour renverser l'établissement politique qu'il essaie d'y fonder, voilà, *dit-on*, le plan qui aurait été proposé pour cette année. »

Il n'est pas nécessaire de suivre le *Journal des Débats* dans les développements qui lui sont propres. Ces tribus lointaines qu'on abandonne à Abd-el-Kader, et puis que l'on *châtie* pour l'abandon sans doute

auquel on les a livrées, forment un épisode de cette politique où l'indifférence pour l'humanité s'accorde avec la faiblesse. Il nous suffit d'avoir cité des paroles desquelles il résulte qu'une occupation restreinte a été *proposée, dit-on, pour cette année.* Que les amis de la France veuillent bien réfléchir à cet aveu, à cette révélation !

D'après une nouvelle qui a déjà quelques jours, M. le duc d'Aumale a dû être envoyé dans l'Algérie. Si cette nouvelle est exacte, et on ne l'a point démentie, il faut concevoir des espérances contraires à celles de la feuille ministérielle. Le gouvernement ne voudra sans doute pas que le jeune prince aille assister à une retraite de nos soldats, à un abandon de notre conquête, à une nouvelle inauguration de la souveraineté d'Abd-el-Kader dans l'Algérie.

Au reste, l'opinion publique fait en ce moment une grande et sérieuse expérience. Une bravoure sans bornes, une supériorité militaire sans limite, des sacrifices immenses ne suffisent pas quand on n'a rien fait pour créer dans un pays conquis l'autorité morale du vainqueur.

Nous ne nous expliquerons pas aujourd'hui sur l'abandon de l'expédition dirigée contre Madagascar, notre projet étant de commencer bientôt la publication d'un travail approfondi sur cette question.

EXTÉRIEUR.

ANGLETERRE. — Lois des céréales. — Chacun s'est étonné de la merveilleuse facilité avec laquelle le projet de sir Robert Peel se déroulait devant la Chambre et ne rencontrait qu'une opposition insignifiante, comme pour faire ressortir le triomphe du ministre. La raison en est pourtant assez simple : tous les hommes d'un vrai talent et d'une influence réelle, quel que soit leur parti, font cause commune avec le cabinet. La Ligue se garde bien d'enrayer le char sur son plan incliné ; lord John Russell en voudrait bien précipiter le mouvement, et le chef du cabinet fait à peine une légère concession à ses adversaires. On se demande alors ce que pourrait toute la *dukery* réunie.

Il y a cependant certains côtés de la question des céréales dont personne, que nous sachions, n'a parlé en France. Depuis quelques années, l'agitation politique devient un levier, ou mieux un cinquième pouvoir dans l'Etat, au moyen duquel on emporte toutes les grandes victoires. Depuis qu'O'Connell en donna l'exemple pour l'émancipation des catholiques, chaque parti y a recours comme à une arme nouvelle dont on a reconnu la puissance redoutable. Quel gouvernement résisterait longtemps aux vœux d'un corps qui réalise en une seule soirée et dans une seule ville 15 millions de francs ; qui domine les élections et fait tête à l'aristocratie ; qui s'appuie aussi sur le peuple, sur le bas peuple, en lui garantissant le même salaire et onze heures de

travail seulement après l'abolition du système protecteur? La ligue se contentera-t-elle de veiller, l'arme au bras, à l'exécution des nouvelles promesses, ou jettera-t-elle vers quelque autre point de l'horizon politique ses longs bras de Titan? Voilà ce qu'on se demande en tremblant. Malgré toute la force de la constitution anglaise, a-t-elle assez de vigueur pour porter dans ses flancs ce nouvel et turbulent fils de la liberté, qui prend tour à tour les déguisements les plus divers tout en restant fidèle à sa nature?

Et ce phénomène, si curieux à étudier pour un Français, se manifeste dans un moment où les deux grands partis politiques subissent une non moins étonnante modification. Quels rapprochements entre le tory et le whig! lord John Russell contraint de rendre le gouvernement à son rival, et celui-ci portant haut le drapeau d'un Fitz-William et d'un Burke! Et où Burke lui-même reconnaîtrait-il aujourd'hui son parti? La Grande-Bretagne n'est-elle pas à la veille de voir s'élever dans son sein un *tiers-parti*, non pas un de ces tiers-partis dont nous connaissons si bien les funestes tendances, mais un tiers-parti formé des chefs de la Ligue et de tous les grands noms que le pays est habitué à compter dans une des deux nuances séculaires, et dont il a fait jusqu'ici comme deux colonnes placées à l'entrée de son sanctuaire national? Qui sait même si Robert Peel n'a point l'œil fixé sur cette révolution sociale bien plus profonde que l'autre? On serait tenté de le penser à voir la promptitude avec laquelle il a lui-même tendu la main à cette Ligue qu'il a longtemps regardée comme un de ses plus terribles adversaires.

On ne peut d'ailleurs en douter, en présence du discours qu'il vient de prononcer à la Chambre : ce n'est pas seulement la famine, c'est la situation générale de son pays et du monde que le ministre a eue en vue. Il a voulu avant tout ouvrir au commerce anglais les marchés étrangers, opposer à leurs progrès dans l'industrie et à leur guerre d'exclusion d'abord un capital décuple de leur capital, et ensuite une abondance de produits à laquelle le bon marché seul peut arriver. Il y a dix ans déjà que, de près ou de loin, sir Robert Peel travaille dans ce sens, se servant même de ses adversaires politiques pour accomplir ses desseins. Il commence par réduire les droits sur les matières premières; puis il dégrève les articles qui servent à l'alimentation des classes populaires, mesure qui équivaut presque à un rehaussement des salaires. Enfin, la taxe sur le pain tombe, et l'Angleterre doit entrer avec plus d'audace que jamais dans cette carrière de prépondérance industrielle à laquelle elle aspire. Reste à savoir quelle attitude vont prendre les puissances continentales en face de cette révolution qui s'accomplit si rapidement chez nos voisins.

Sans traiter ici une question qui aurait besoin de longs développe-

ments, remarquons en passant que le commerce interlope pourra s'établir sur une plus grande échelle que jamais; car l'abaissement des prix en Angleterre devient une prime pour la contrebande, dont les tentatives seront d'autant plus hardies que le gain sera plus assuré. Mais aussi, que les autres nations entrent immédiatement dans la voie à laquelle les convie sir Robert Peel, et leur industrie indigène peut être sérieusement compromise, sinon anéantie. Attendre et observer, tout en se préparant à la lutte, voilà quelle doit être pour aujourd'hui la politique du continent tout entier.

Ici se présente une autre question non moins grave, car elle renferme aussi dans son sein une agitation puissante dont le principal but semble être de relier entre elles toutes les forces, toutes les coteries mêmes d'une nation. En un mot, quelle sera la nouvelle position faite à l'Irlande par l'abolition de la loi sur les céréales? Il faut se hâter de le dire : elle n'y gagnera rien, ou presque rien. Il semble que tout, et jusqu'aux bienfaits de l'Angleterre, soit destiné à être un fléau pour ce malheureux pays.

La culture des céréales est la plus importante production de l'Irlande, au point qu'on a nommé cette industrie *la grande manufacture irlandaise*. Depuis un certain nombre d'années, ce pays pouvait importer ses blés en Angleterre sans qu'ils fussent soumis à aucun droit. Les propriétaires et les fermiers, assurés de nombreux débouchés, étaient portés sans cesse à élever, d'une part, le prix des baux; de l'autre, à ne cultiver leurs terres qu'au profit des Anglais. De là même pour la Grande-Bretagne une source d'influence politique; elle comptait sur cette classe de citoyens pour se faire des partisans et entretenir la division dans une contrée qu'elle a toujours condamnée à la haïr. Or que fera la nouvelle loi? Elle placera les blés étrangers sur le même pied que les blés irlandais, ce qui aura pour premier effet de rattacher les propriétaires agricoles au parti du Rappel, tandis que ceux-ci se verront contraints de baisser encore les salaires déjà si faibles, et de faire peser sur une population déjà affamée les conséquences du nouveau système. Reste à savoir si les spéculateurs, trouvant encombrés les marchés anglais, ne chercheront pas à vendre leurs produits à bas prix en Irlande même, et assurément personne ne s'en plaindrait. Plusieurs d'entre eux annoncent déjà le projet de changer en prairies leurs terres arables. Quoi qu'il en soit, cette situation est des plus graves dans un moment où la famine et l'épidémie font parmi les compatriotes d'O'Connell les plus formidables ravages.

Au reste nous éprouvons, en parlant de ces éventualités, une incertitude que les hommes les plus éminents du Royaume-Uni partagent peut-être eux-mêmes. On se perd en conjectures pour expliquer les

calculs qui se cachent sous des mesures si hardies, sous des revirements aussi extraordinaires; mais ces conjectures sont sans doute bien gratuites. L'aristocratie anglaise est habituée à plier sous la nécessité, quand elle l'a une fois reconnue : devant les progrès de la Ligue et l'imminence de la famine, il fallait céder ou périr; les classes privilégiées cèdent aux dépens de leurs priviléges. La puissance de la démocratie est une chose toute nouvelle pour l'Angleterre de 1688 : l'exclusion des catholiques n'en avait laissé que la menteuse apparence; l'émancipation religieuse en a rétabli la réalité. Avant l'émancipation, on aurait laissé mourir de faim les Irlandais, et tout aurait été dit; aujourd'hui sir Robert Peel termine son discours par un hommage sublime aux décrets de la Providence et aux lois de l'humanité. Il y a de l'enivrement dans cet entraînement de l'Angleterre, mais un enivrement de justice et de générosité.

Bill sur les Ordres religieux. — On dirait en effet que nos voisins sont pris depuis quelque temps d'une grande fièvre de réparation, et qu'une nouvelle ère commence. Quand le ministère, trop fidèle à de vieilles traditions, résiste, l'opposition vient en aide et l'emporte. Ainsi en a-t-il été du bill de M. Watson, ou plutôt de M. Anstey, pour effacer du Code pénal les derniers vestiges de persécution contre les catholiques. Ici, le cabinet voulait bien adoucir les traits par trop odieux d'un régime funeste; mais, au fond, il conservait l'épée de Damoclès suspendue sur la tête des Ordres religieux. Peu s'en est fallu que ce coup fourré ne portât, et n'eût été la noble loyauté d'un *protestant*, lord John Manners, qui a forcé sir James Graham dans son dernier retranchement, le bill du *protestant* M. Watson était perdu. Que font donc les députés catholiques pour qu'ils laissent ainsi cueillir les plus belles palmes par leurs adversaires religieux?

A la fin d'avril 1845, M. Watson proposa un bill qu'avait rédigé un jurisconsulte catholique, M. Anstey, et dont le nouveau bill n'est que la répétition. Il s'agit d'effacer du Code certaines dispositions qui condamnent le religieux à la déportation, s'il est surpris dans l'exercice de ses fonctions, tandis que d'autres déclarent les catholiques incapables de remplir plusieurs fonctions élevées. On ne demande pas la révocation de ces dernières prescriptions, parce qu'aux dignités dont il s'agit sont attachés un grand nombre de priviléges qui concernent uniquement l'église anglicane.

« Le livre de nos statuts, s'est écrié M. Watson, sera-t-il souillé plus longtemps par ces lois humiliantes dirigées contre les catholiques de ce royaume, et surtout contre une partie de leur clergé, qui ne le cède à aucun en fidélité et en patriotisme? J'appelle particulièrement l'attention du ministre sur le rappel de certaines clauses sévères concernant le clergé régulier, venu en Angleterre et lié par des vœux monastiques depuis le bill de 1829. A mes yeux, il y

a peu d'hommes aussi utiles dans leur sphère que ceux-ci, tout adonnés à des pratiques pieuses et à des actes de charité ; et pourtant, en mettant le pied sur ce sol et par le fait qu'ils suivent une règle monastique, ils s'exposent à des peines rigoureuses et même à la déportation. Il est grandement temps, ce semble, d'abolir une pareille loi, et il est absurde de penser que c'est là une de ces précautions prises pour soutenir notre église en 1829; ou bien encore que des associations dont le but est de faire le bien et de tendre à la perfection religieuse puissent mettre en péril l'église de ce pays. »

A cette demande si précise, sir James Graham s'est gardé d'opposer une fin de non-recevoir, ou un ordre du jour pur et simple, car déjà la haute Chambre avait été saisie de cette affaire ; il a déclaré qu'il s'en tenait au projet de loi ministériel. Mais quel est le caractère de ce projet? Les Ordres religieux y étaient-ils compris ou en étaient-ils exclus? Le bill du cabinet donnait-il plus ou donnait-il moins que le projet de M. Anstey? C'est alors qu'un jeune membre, imitant le bel exemple donné par M. de Gasparin en France, a posé plus catégoriquement encore la question de liberté religieuse. Le ministre convint qu'il laisserait subsister ces lois sanguinaires, tout en ne les appliquant jamais. Etrange doctrine! Le cabinet anglais reconnaît l'absurdité, la barbarie de son code ; mais en même temps il a une arrière-pensée ; il semblerait vouloir se ménager encore cette arme, rouillée par le sang dont elle est tachée, pour en menacer les papistes.

Cependant un fait domine tous ces détails : c'est que le mouvement religieux dont l'Angleterre est le théâtre réagit dès aujourd'hui sur le monde politique. Cette société, comme nous le disions, semble saisie tout entière d'un grand désir de réparer ses torts. Lord John Russell fait à peine quelques réserves en faveur du vieil esprit protestant contre les Jésuites ; sa voix se perd dans les réclamations de l'assemblée, et jusque dans ses réserves mêmes éclate l'esprit nouveau qui pénètre toutes les classes de la société anglaise. Nous ne pouvons mieux faire que de citer cette partie des débats, sur lesquels la presse française a passé trop légèrement. En apprenant que le gouvernement lui-même s'occupe de réformer cette partie de la législation pénale, sir Robert Inglis, un des plus ardents défenseurs de l'église anglicane, s'élève avec amertume contre ces tendances.

« J'engagerai, dit-il, M. Watson à laisser cette mesure comme toute autre de ce genre au gouvernement, qui fera tout ce que l'honorable membre désire. Il est vrai que lord John Russell, l'année dernière, s'est opposé à la clause de l'émancipation des Jésuites. Mais maintenant le gouvernement accorderait tout cela, et a adopté le bill dans toutes ses parties.

— SIR JAMES GRAHAM : Je me suis aussi opposé à certaines clauses dans le bill de l'année dernière, et je peux dire que le bill du chancelier ne les contient pas. Sont-elles contenues dans le bill de cette année présenté par l'honorable membre? »

« M. Watson répond affirmativement.

« SIR R.-H. INGLIS : Je suis bien aise de m'être au moins mépris sur cette

extension ; mais j'ai été induit en erreur, parce que sir James Graham a dit que le bill du chancelier était semblable à celui dont il est question.

— LORD JOHN MANNERS : Pour prévenir toutes méprises, je demande à savoir si le bill du chancelier propose de rapporter les lois pénales contre les Ordres religieux et les Jésuites.

— SIR JAMES GRAHAM : Non.

— LORD JOHN MANNERS : Je prie donc mon honorable ami (M. Watson) d'insister aujourd'hui sur sa proposition. Quand le temps favorable sera venu, je serai heureux de discuter, ou plutôt j'aurai le chagrin de discuter avec l'honorable membre de l'Université d'Oxford les accusations qu'il a portées contre les Jésuites et les religieux de l'Église catholique romaine. A présent, je me contenterai de dire qu'il est monstrueux que, parce qu'un Anglais est moine de Cîteaux ou Frère de la Doctrine chrétienne, parce qu'il se dévoue au bien de ses semblables, il est par là même soumis à de cruelles lois pénales. (Écoutez, écoutez.) Mais ce qui rend la chose encore plus monstrueuse, c'est que le gouvernement lui-même, qui fait ces lois et les conserve, n'oserait pas les exécuter. Il est notoire que, peu après l'arrivée au pouvoir du ministère actuel, quelques personnes en Irlande (les Orangistes) demandèrent au gouvernement d'exécuter ces lois, et il répondit qu'il était résolu à ne pas les appliquer du tout. C'est un dangereux exemple de conserver dans le Code des lois trop mauvaises pour être exécutées, avec le propos délibéré d'en empêcher l'exécution. (Applaudissements des deux côtés de la Chambre.)

• M. O'CONNELL : J'applaudis aux sentiments du noble préopinant. La question est de savoir si les Anglais pensent que la profession des plus pures et des plus sublimes vertus soit un crime qui doive être réprimé par des lois pénales. (Écoutez! écoutez!) Toute la chrétienté retentit des horribles brutalités du tyran Nicolas et de ses satellites envers les religieuses basiliennes de Minsk. (Applaudissements des deux côtés de la Chambre.) Je pense qu'il est indigne de la chrétienté et de la civilisation que toute l'Europe n'ait pas fait une démonstration solennelle de son opinion sur de telles atrocités. (Applaudissements répétés aux mêmes endroits.) Mais les clauses de l'acte d'émancipation que le gouvernement est disposé à conserver sont fondées sur le même principe. L'exécution n'en est pas si barbare, mais leur principe est le même que celui sur lequel sont fondées les infâmes persécutions de Nicolas. (Applaudissements.)

« LORD JOHN RUSSELL, après avoir rappelé qu'un des orateurs précédents a fait allusion à sa conduite, ajoute que, l'année dernière, son intention était de se réserver un plus ample examen, pour savoir s'il serait salutaire de rapporter entièrement quelques-unes des lois pénales. Je pense aujourd'hui, ajoute-t-il, que l'injonction de l'*acte d'émancipation*, défendant aux évêques de porter le titre de leur siége, est puérile et doit être annulée. Mais je ne suis pas prêt à dire que les peines contre les moines et les Jésuites, contenues dans ces lois, doivent être révoquées. Il est vrai que les clauses contenues dans l'*acte d'émancipation* pourraient être rappelées, car elles ordonnent la déportation et d'autres punitions que personne n'aurait la hardiesse d'exécuter. Mais il ne s'ensuit pas que l'État ne doive pas avoir d'autres garanties à la place de celles-ci. Personne n'ignore les terribles conséquences qui, dans d'autres pays de l'Europe, ont été les résultats de l'existence des ordres religieux, non pas (se tournant vers M. O'Connell) parce qu'ils professaient les plus pures et les plus sublimes vertus, mais parce qu'ils se mêlaient de politique. (Applaudissements aux bancs des whigs, et morne silence au banc des tories.) Il faudrait considérer, au cas où on supprimerait ces clauses, si on n'exigerait pas des communautés religieuses de se faire enregistrer, comme c'est l'usage en quelques circonstances pour les dissidents, et de les soumettre à une visite périodique, peut-être en

permettant que les visiteurs fussent catholiques romains. Mais cette question appartient à l'examen ultérieur.

« Le président pose alors la question ; la majorité se prononce affirmativement; le bill sera donc présenté. »

Quelques-uns de nos lecteurs, même catholiques, trouveront les réserves de lord John Russell bien peu considérables. En Angleterre, les journaux catholiques l'accusent de projets tyranniques. Voilà où en sont les dispositions des deux pays en matière de liberté religieuse.

Le docteur Pusey. — Cependant, comme si ce n'était assez de cette réparation éclatante accordée aux ordres religieux, voilà que dans Oxford même M. Pusey remonte en chaire aux applaudissements des évêques, des professeurs et des étudiants; puis, sans faire la plus légère concession, il reprend ses discours comme s'ils n'avaient jamais été interrompus et se pose hardiment en face de ses auditeurs sur la question de la pénitence. Et, voyez comme toutes ces choses se tiennent, lord John Manners, le nouveau défenseur des catholiques, a lui-même des tendances puseyistes. Il y a bien le revers de la médaille, nous le savons, mais nous le renverrons à une autre quinzaine, ainsi que l'Amérique, ainsi que l'invasion des Anglais dans le Lahore.

ALLEMAGNE. — Grand-duché de Bade. — Tout autour de nous les questions religieuses tournent à la politique. Le grand-duché de Bade vient de se réveiller tout à coup de la léthargie où le tenait à dessein la main d'un gouvernement perfide. Qui ne connaît la persévérante manie du grand-duc actuel et de son prédécesseur à régenter l'Eglise catholique avec sa férule protestante? A la longue le clergé s'était laissé gagner aux doctrines empestées des Universités rationalistes et plus encore aux suggestions d'un sensualisme qui ne fit jamais défaut aux persécuteurs de tous les temps et de toutes les nuances. Il reste encore des traces profondes de cette génération sacerdotale abâtardie; mais pourtant le règne en est déjà passé. L'archevêque de Fribourg et Staudenmaier d'un côté, la vieille foi du peuple de l'autre, ont amené là aussi un nouvel ordre de choses : la question du rongisme, la *Rongerei*, comme disent les Allemands, en a été, malgré elle, le signal et la preuve.

Grâce au patronage occulte du gouvernement badois et aux passions radicales de la Chambre des Députés, on espérait faire tolérer publiquement la nouvelle secte catholique allemande. Un député nommé Zittel se chargea d'en faire la proposition; un autre député arrangea une scène dramatique au bénéfice des rongiens de Manheim; la Chambre s'attendrissait sur la simplicité et la *pureté* de ces chrétiens primitifs, et la proposition devait passer d'entraînement. On osa même avancer que le pays était fort disposé à embrasser le rongisme; mais

le pays se chargea cette fois de répondre : de chaque ville, de chaque bourg, de chaque village, on a vu arriver une masse énorme de pétitions, les unes adressées au grand-duc, les autres à l'archevêque de Fribourg ou à la Chambre elle-même, et toutes demandant la dissolution du Parlement, faute par lui d'avoir rempli son mandat. Or les catholiques s'élèvent, dans le grand-duché, au nombre de huit cent mille, c'est-à-dire qu'ils forment les deux tiers de la population.

Sous un régime constitutionnel, il est difficile de concevoir une plus grande manifestation de l'opinion publique. Un de ses traits les plus curieux, c'est que dans plusieurs localités les protestants se sont joints aux catholiques pour repousser une Chambre qui ne tendait à rien moins qu'à renverser tout le Christianisme dans ces contrées. Zittel lui-même s'est effrayé de cette explosion populaire, à laquelle le grand-duc a dû céder. Mais l'important de cette affaire, c'est qu'une nouvelle force vient de se montrer dans une partie de l'Allemagne où on ne croyait guère à son existence, et qui se place ainsi à l'avant-garde de cette ligue catholique dont les éléments commencent à se grouper sur le territoire germain pour lutter avec énergie contre les anarchiques tendances de la propagande protestante. Le clergé badois s'est trouvé à la hauteur de sa mission; l'élite de ce corps a reconquis d'un seul effort la place honorable que de funestes intrigues de la part du gouvernement, et dans son propre sein, lui avaient fait perdre. A cet égard la *Gazette allemande du Midi* (Suddeutsche Zeitung) a rendu de signalés services, dont elle a déjà obtenu la récompense dans la circulaire que l'archevêque de Fribourg vient de faire pour en répandre la lecture parmi les fidèles de son diocèse.

Ainsi donc nos frères d'outre-Rhin entrent à leur tour dans la grande lutte qui doit aboutir à la liberté religieuse; car il ne faut pas prendre ici le change : quand ils repoussent le rongisme, ils repoussent un accroissement de servitude. Déjà enlacés, dominés, traqués par une administration protestante; ayant déjà subi les honteux stigmates d'un gouvernement laïque appliqué à leur Eglise, ils rejettent avec horreur une tolérance qui aboutirait à une spoliation réelle, à la profanation de leurs sanctuaires vénérés. Ce n'est point le rongisme qu'ils redoutent, c'est la protection ouverte qui lui serait accordée, à leur détriment, par l'État; c'est une chaîne de plus qu'on veut attacher à leur corps, et qu'ils rejettent loin d'eux. Vienne le jour de la vraie liberté pour tous, et l'on verra s'ils craignent la lutte avec toutes les sectes et avec tous les adversaires. Nous les attendons sur ce terrain, où ils retrouveront leurs frères déjà établis.

BAVIÈRE. — En même temps les mots de *liberté religieuse* retentissent aussi en Bavière. Pour qui connaît la politique habituelle du sou-

verain qui gouverne ce pays, les discours prononcés dernièrement dans le sénat de Munich ont été comme un brusque réveil après un long sommeil.

Le prince de Wrède avait attaqué le ministère sur le nombre et la direction des monastères. Le concordat conclu avec le Saint-Siége, disait-il, reconnaît formellement certains Ordres et un certain nombre d'établissements religieux. Il autorise aussi la couronne à en établir quelques-uns (*aliqua*), dont les fonds doivent être faits par la cassette royale. Le prince de Wrède partait de là pour se récrier contre le nombre de monastères qui couvrent le pays; il en exagérait à dessein l'importance, en faisait une énumération fort détaillée, et concluait à en arrêter désormais le développement, et surtout à faire expulser du royaume les Rédemptoristes. Le ministre de l'intérieur, M. Abel, se défendit, et se défendit bien; mais le discours modèle, le discours-ministre, comme on a dit ailleurs, fut celui du comte de Rechberg. Il est à regretter qu'aucun journal de France ne se soit occupé avec détail de ce morceau capital; nos lecteurs en trouveront plus bas la traduction fidèle. L'effet a dû être étrange au sein du Sénat bavarois, quand l'orateur s'est écrié au début de son discours : « Nous combattons avec le droit et pour le droit, avec la liberté et pour la liberté. Eh ! peut-il en être autrement, quand nous voyons faire des motions qui ne sont autre chose qu'un empiétement direct sur le libre arbitre de l'homme, une attaque contre le plus précieux, le plus sacré des biens, contre la liberté de conscience, la liberté de la foi ? »

L'assemblée a été tellement émue qu'elle a rejeté à l'unanimité la proposition, comme l'autre Chambre a rejeté également une motion tendant à modifier le régime existant sur la dîme. Ce n'est pas qu'il n'y ait beaucoup à faire sur ce sujet en Bavière; mais dans les circonstances actuelles, et quand le rongisme fait de continuels efforts pour corrompre le clergé et les fidèles, le moment serait peu opportun pour prendre des mesures qui auraient tout l'air d'une attaque. Au reste, le Parlement a reçu aussi plus d'un avertissement significatif. Augsbourg a donné l'exemple des pétitions en faveur des Ordres religieux; Munich l'a suivi, et probablement ce concert de voix fidèles eût continué de grandir si le roi ne fût lui-même intervenu pour en arrêter le nombre toujours croissant et déclarer que son zèle bien connu pour la religion suffirait pour faire échouer toute tentative hostile. Si le rongisme produit de pareils effets sur le Catholicisme en Allemagne, remercions le Ciel de le lui avoir envoyé.

Prusse. — En présence de ce mouvement si remarquable, et dont les feuilles protestantes ne dissimulent pas l'importance, nous sommes en mesure d'opposer la singulière conduite du cabinet de Berlin. Après

avoir caressé le rongisme naissant comme un serpent dont la morsure pourrait être fatale à l'Eglise de Rome, le voilà qui défend aux *Amis des Lumières* de s'assembler pour leur culte, parce qu'il n'a pas été reconnu par l'Etat. Celui de Ronge l'était-il davantage? En même temps le grand concile évangélique déclare qu'il ne peut s'accorder sur aucun dogme évangélique; mais, en revanche, au sein de l'Académie des Sciences, on proclame à haute voix le dogmatisme de la science au profit du pouvoir arbitraire. Déjà, l'année dernière, ce recueil a signalé les tendances fâcheuses de l'Académie des Sciences de Berlin; cette fois la question se montre sous une face assez grave pour mériter de trouver place dans une Revue politique.

Le 29 janvier dernier, l'Académie célébrait, en présence du roi, l'anniversaire de sa fondation par Frédéric II. On avait encore chargé du discours le célèbre helléniste M. Boeckh. Il s'attacha à faire ressortir dans le héros prussien son amour pour la littérature classique et ses rapports avec la science. Ainsi, aux yeux de M. Boeckh, Frédéric est le *héros scientifique de la nation;* il a posé sur le terrain de la science les fondements de son édifice politique et de la liberté scientifique. Son étendard à lui, c'est l'affranchissement de la pensée et de la foi. Quoi de plus beau, par exemple, que cette maxime du roi, que le prêtre doit abandonner l'étude de la philosophie aux laïques et ne jamais s'en occuper, sans doute jusqu'au jour où les philosophes de Berlin auront détruit toute foi dans les cœurs! Pour compléter le système, M. Boeckh établit un long parallèle entre Frédéric II de Prusse et Frédéric II de Hohenstaufen, où il montre involontairement à nu la pensée despotique des hommes qui se sont formés à cette école du XVIII[e] siècle, dont nous traînons encore après nous les fatales conséquences.

Etrange et sublime position du Catholicisme allemand, seul dépôt de l'ordre social, seule garantie de la vraie liberté entre la Prusse et la Suisse, entre le despotisme que la philosophie protége et le communisme qu'elle enfante!

Pologne. — Pendant que ces choses se passent, la malheureuse Pologne s'agite sur son lit de douleur. Les conspirations se succèdent sans cesse, tantôt s'étendant sur une vaste échelle à travers la Gallicie, le duché de Posen, la Samogitie; tantôt renfermées dans des bornes plus étroites, mais toujours redoutables, et pour le pouvoir qui est obligé de les comprimer, et pour le pays qu'il arrose de sang. A cent cinquante arrestations il en succède de nouvelles qui n'amènent aucun repos, comme si la Providence elle-même voulait punir dès ici-bas le crime du partage. Les choses en sont venues au point que le gouvernement voit de mauvais œil les simples associations de charité, et lorsque de nobles Polonaises cherchent à donner une éducation religieuse à de

pauvres orphelines ou à des enfants abandonnés, l'on fait déclarer par les journaux que c'est une fort belle chose, mais qu'il est fâcheux *que la nationalité vienne encore s'y mêler !*

Grèce. — La conduite récente de deux des puissances protectrices en Grèce paraît devoir y produire des conséquences tout opposées à celles qu'on en espérait. La Russie, de concert avec l'Angleterre, s'accordait pour exiger de la Grèce le paiement de l'excédent des revenus en diminution de la dette. En d'autres termes, c'était condamner ce pays à ne point améliorer sa situation intérieure, à ne faire ni canaux, ni ports, ni routes, ni manufactures; c'était le condamner à rester stationnaire, quand il sort à peine de l'anarchie. Qu'ont promis les puissances? De fournir au nouvel Etat les moyens de se conserver et de grandir dans les limites qui lui ont été si rigoureusement assignées? Eh bien, c'est précisément le contraire que viennent de prescrire les cours de Pétersbourg et de Londres, pour faire tomber à tout prix le cabinet vraiment national de M. Coletti. L'Angleterre a plus que jamais intérêt à tenir la Grèce dans sa dépendance commerciale et politique, tandis que la Russie vise toujours à ce protectorat religieux destiné à précéder et à préparer le protectorat politique. Que la Grèce devienne le docile satellite du grand astre moscovite, et celui-ci la laissera vivre volontiers. Le ministère Coletti est donc, pour les deux puissances, un obstacle à leurs desseins : de là tant d'intrigues ourdies pour le renverser; de là les menées du parti philorthodoxe; de là l'appui donné à Mavrocordato; de là les audacieuses intrigues de sir Edmond Lyons. Toutes ces manœuvres portaient leurs fruits. Déjà le Sénat, malgré la fournée de l'année dernière, paraissait passé aux Mavrocordatistes. La majorité de l'autre Chambre, travaillée par des ambitions inévitables dans un pays si pauvre, semblait disposée à essayer d'une nouvelle combinaison ministérielle. Mais le sentiment national a été frappé au cœur par les réclamations de l'Angleterre et de la Russie, et il est désormais probable que ces deux puissances auront, bien malgré elles, contribué à raffermir le ministère Coletti.

D'autres événements, la crise ministérielle de la Belgique, la chute du ministère espagnol, la révolution imminente du canton de Berne, le mariage du prince héréditaire de Wurtemberg avec la grande-duchesse Olga, mariage si cruellement significatif, après le voyage de l'empereur Nicolas à Rome, auraient pu dès aujourd'hui exciter notre attention; mais, pour quelques-uns de ces événements, les renseignements nous manquent; dans quinze jours nous pourrons traiter en connaissance de cause les questions qu'ils soulèvent.

Missions d'Orient. — Mais nous ne voulons pas tarder à faire con-

naître les dernières instructions présentées au Pape par la Propagande de Rome, et approuvées par Sa Sainteté, concernant la réorganisation des missions dans l'Asie orientale. Ce document capital contient l'invitation la plus expresse aux supérieurs de missions, évêques, vicaires apostoliques et autres, d'établir partout des écoles pour les deux sexes, et principalement des séminaires pour y former un clergé indigène. Le Saint-Siége veut *qu'on rejette et même qu'on abroge tout à fait la coutume qui ravale les prêtres du pays à la condition d'un clergé purement auxiliaire.* Il engage *à rassembler fréquemment des synodes, comme le moyen le plus sûr d'entretenir l'unité de la foi et de la discipline.* Il avertit d'éviter *de s'ingérer dans les affaires qui concernent la politique séculière.* Il considère comme *capital pour les missionnaires répandus dans les divers royaumes de se tenir à distance des affaires du siècle et de la politique, et d'éviter de se mêler aux querelles de l'esprit de parti et de nationalité.*

Ces instructions, qui portent la date du 23 novembre dernier, ont rapport aux derniers événements de la Chine, et surtout à la négociation de l'envoyé français dont nous avons commencé à entretenir nos lecteurs. Mais nous sera-t-il défendu d'y voir quelque chose de plus, d'y reconnaître des principes qui, tôt ou tard, deviendront la règle de notre Occident? Union étroite de ces deux principes, l'Église libre, l'Église étrangère aux passions et aux accidents de la politique, n'est-ce pas là le but vers lequel gravite notre siècle, et Rome, dans sa haute prévoyance, ne jette-t-elle pas des fondements pour l'avenir?

Discours du comte de Rechberg, au Sénat bavarois.

« Si je prends la parole dans ce moment solennel pour aborder la question des couvents, ce n'est pas que je me souvienne des cloîtres et des abbayes fondées autrefois par mes ancêtres. Non : ces siècles, où nos aïeux cherchaient la preuve de leur droit dans la force brutale et dans le glaive, sont depuis longtemps oubliés. Nous possédons de meilleures armes; nous luttons avec le droit et pour le droit, avec la liberté et pour la liberté. Et peut-il en être autrement quand nous nous trouvons en présence de propositions qui ne sont rien moins qu'un attentat au libre arbitre de l'homme, une atteinte au bien le plus précieux et le plus saint de l'humanité, à la liberté de conscience, à la liberté de foi? O liberté! comment donc le monde te comprend-il? Quand je lui demande la liberté de ne rien croire, il me l'accorde; la liberté de prétendre à tous les emplois et à toutes les dignités, il me la donne. Quand je lui demande les moyens d'acquérir le plus grand bien-être, il le trouve juste et raisonnable. Mais si, renonçant à tout intérêt humain, je réclame uniquement la liberté de suivre les inspirations de ma foi, de vivre dans la pauvreté et la retraite avec quelques amis mus par les mêmes désirs, alors je me sens arrêté, et

une légion de motions se dresse autour de moi pour s'y opposer. Quelle étrange contradiction! quelle incroyable notion de la liberté! Je le demande, où est le mal que font au monde ces pauvres filles qui, par la puissance de la vertu, se sont assuré un abri pour les jours de la jeunesse et de la vieillesse? ces solitaires laborieux qui, de la liberté de leur patrie, ne demandent d'autre avantage que celui de verser dans des austérités communes la sueur de leur front? Quel tort font au monde ces prêtres, ces religieuses qui se sont imposé pour but commun de porter le Christianisme et la civilisation aux peuples du Nouveau-Monde, de prêcher l'Evangile à leurs concitoyens, ou encore d'élever la jeunesse à laquelle ils savent inspirer une obéissance et un amour filial? Si on ne voit pas là des services rendus à l'humanité, du moins doit-on y reconnaître des goûts très-inoffensifs. Pourquoi donc, à une époque où nous voyons se former association sur association, interdit-on précisément celle où la religion s'unit au travail? »

Ici l'orateur cite l'opinion de plusieurs protestants éclairés relativement aux cloîtres et aux institutions monastiques; puis il continue : « Ainsi donc toutes les Eglises ont besoin de liberté, l'église protestante aussi bien que l'Eglise catholique, et je la lui souhaite pleine et entière : ce droit n'admet aucune limite, aucune restriction. Je suis si convaincu de cette vérité que je saisis aujourd'hui avec joie l'occasion qui se présente d'offrir à mes collègues protestants de cette Chambre aussi bien qu'à mes compatriotes protestants mes félicitations bien sincères pour les nouveaux événements qui viennent de se passer parmi eux[1]. Ils sont dignes d'un gouvernement fort. Oui, la paix entre les différentes confessions, et toujours la paix : tel doit être notre mot d'ordre ; non cette paix indifférente qui place sur le même rang la vérité et l'erreur, mais celle qui repose sur la reconnaissance des droits respectifs, sur l'accomplissement des devoirs réciproques. Mais si je désire pour mes compatriotes protestants le libre développement de leurs droits religieux, je dois aussi insister inébranlablement sur ceux de notre Eglise, et j'expliquerai ici en peu de mots ce que nous entendons par là. Je montrerai ensuite que ces libertés ne sont pas tellement étendues qu'elles puissent, en aucune manière, inspirer des craintes, et que d'autres pays libres jouissent, sous ce rapport, d'un bien plus grand développement que la Bavière. Si donc nous ne souffrons rien de ce qui pourrait troubler la paix entre les différentes confessions, nous sommes en droit de nous prononcer ouvertement sur les vérités de notre foi, de combattre l'erreur et de vivre d'après notre croyance. Qu'est-ce que la liberté de conscience sans le droit d'agir et de vivre d'après sa règle? Si, en ce qui regarde le choix d'une communion, l'éducation des enfants issus de mariages mixtes et les autres questions soulevées par l'honorable rapporteur, nous reconnaissons aux protestants tous les droits qu'ils tiennent de la constitution, nous réclamons les mêmes avantages pour nous, et par-dessus tout l'éloignement de toute contrainte dans des choses qui appartiennent à l'essence même de notre Église, qui lui ont toujours appartenu et lui appartiendront toujours. Enfin nous demandons, et nous en avons le

[1] Le comte de Rechberg fait ici allusion à la nouvelle mesure prise en faveur du culte protestant et qui l'autorise dans sept districts où jusqu'alors il avait été interdit.

droit, de considérer nos intérêts religieux comme des intérêts de famille, et d'en confier la direction et l'arrangement non à des laïques, mais à nos représentants naturels, les évêques et le clergé.

« Veut-on comparer les libertés de notre Eglise avec la liberté dont elle jouit dans d'autres Etats ? On trouve qu'en Angleterre et en Irlande, par exemple, le gouvernement n'exerce ni droit de présentation, ni veto, ni sanction sur la nomination des évêques, laquelle dépend tout entière du Pape ; ni sur celle des autres membres du clergé, laquelle appartient aux évêques. Dans la Grande-Bretagne, les évêques catholiques ont pleine liberté de se réunir en synode et d'y arrêter des décisions; le gouvernement ne demande jamais à en prendre connaissance, et l'usage d'une autorisation royale, en ce qui concerne l'Eglise catholique, y est totalement inconnu. Dans le courant de l'été dernier, le Parlement a doté de 30,000 livres sterling le collége irlandais de Maynooth ; comment sir Robert Peel s'exprime-t-il à ce sujet ? Il qualifie cette mesure de juste, de sage, d'équitable et d'infiniment supérieure au système suivi auparavant. Aucune restriction n'est stipulée, soit pour la nomination des professeurs et des régents, soit pour l'admission des élèves ; au contraire, tout y est laissé aux autorités ecclésiastiques. En France, les évêques nomment tous les curés et tous les membres du clergé sans avoir le moindre besoin de l'autorisation royale. Ils ont la direction non-seulement des grands séminaires, mais des petits séminaires, dans lesquels les élèves reçoivent l'instruction propre au sacerdoce. Ces petits séminaires, où se forme le clergé, étant entièrement placés sous la surveillance et sous l'autorité des évêques, les ecclésiastiques y sont préparés dès l'enfance aux fonctions sacerdotales. Les honneurs civiques que reçoivent aussi les évêques en France, tels par exemple que leur réception au bruit du canon, et la garde militaire qui accompagne leur entrée, sont plus grands qu'en Bavière. Voilà les droits et les libertés de l'Eglise dans les deux pays les plus libres de l'Europe. La Chambre haute conclura facilement de ce qui précède que l'Eglise catholique, dans notre pays, est bien loin de jouir de semblables avantages. Pourquoi donc se plaindre éternellement des envahissements de l'Eglise, de la domination du clergé ? Ce sont autant de fantômes sortis du cerveau des rationalistes et des démagogues. L'Eglise doit être libre et indépendante ; elle ne peut ni devenir la servante de l'Etat, ni une organisation de police, ni une puissance temporelle.

« L'auteur de la proposition actuelle porte le nombre des couvents, en Bavière, à environ deux cents. Dans un siècle où les rapports intellectuels, les chemins de fer, le commerce et l'industrie établissent entre les peuples d'étroites relations, la Chambre me permettra de jeter un coup d'œil sur un autre pays ! Sait-on combien en compte la protestante Angleterre, cette contrée où, il y a seize ans à peine, les catholiques ne jouissaient presque d'aucun droit ? D'après le *Catholic Directory* pour 1845, il en existe déjà trente-trois. En France, on les compte par milliers, si l'on s'en rapporte à l'*Almanach du Clergé*. En Bavière, loin d'en avoir cent, comme on le croit généralement, nous en possédons seulement soixante. C'est précisément la gloire de notre siècle d'avoir rétabli les choses qui ne pourront jamais périr. Il ressemble en cela à la nature qui, elle aussi, rejette les vieux troncs dont le sommet touffu a ombragé les générations

endormies, et, conservant avec soin les germes, en fait sortir de nouveaux rejetons dont les générations futures recueilleront les fleurs et les fruits. Oui, depuis dix-huit cents ans, grands et petits, puissants et faibles, insultent, méprisent, oppriment l'Eglise ; ils la couvrent de chaînes, la privent des saintes institutions dont nos pieux ancêtres l'avaient dotée pour le bonheur de l'humanité ; mais elle se relève toujours forte, vivante, une, immuable, éternelle : il serait plus aisé d'éteindre la clarté du soleil que de détruire l'Eglise. Pénétré de cette conviction, j'ai l'honneur de déclarer qu'il m'est aussi impossible de me joindre aux vœux exprimés par la commission qu'à la proposition de l'honorable prince de Wrède.

« Quant à ce qui concerne la cinquième partie de cette proposition, j'ai différé jusqu'ici de demander la parole, parce que je pensais que l'honorable prince appuierait sa motion sur des faits positifs. Je croyais qu'il remplirait la Chambre d'actes et de documents accablants pour la congrégation des Rédemptoristes, mais je me trouve complétement détrompé. La Chambre haute avait le droit d'attendre de l'honorable membre la preuve que la congrégation des Rédemptoristes, avec son enseignement singulier et ses tendances particulières (ainsi s'exprime l'honorable prince), enseignait autre chose que les vérités enseignées depuis dix-neuf cents ans par l'Eglise catholique. Pourtant cette preuve ne paraît pas devoir nous être fournie, et ceci me rappelle les procès de tendance intentés en France sous la Restauration. C'est une nouveauté digne de remarque que de voir les *on dit* jouer un si grand rôle dans cette session. A défaut de faits, on s'appuie sur des bruits vagues comme s'ils contenaient les faits les plus incontestables. On qualifie du titre de contrebandier un de nos évêques vénérés sans pouvoir rien prouver contre lui ; on parle d'un *Almanach diocésain de Würzbourg*, mais on ne peut en présenter autre chose qu'une feuille à demi effacée et trouvée dans la boutique d'un marchand de fromage ; enfin on présente un document qui doit produire une immense impression, et ce document a été réfuté de la manière la plus éclatante par la déclaration de M. l'archevêque de Munich en faveur des Rédemptoristes. Maintenant arrivons au rapport. Si l'honorable rapporteur n'a trouvé aucun acte à alléguer *contre* les Rédemptoristes, moi j'en ai trouvé *pour*, et non moins de sept. »

L'orateur communique alors à la Chambre les divers documents et rapports qui sont tous autant de témoignages éclatants en faveur des Rédemptoristes.

« Il ressort donc clairement de tout ce qui précède que l'enseignement des Rédemptoristes est en tout conforme à l'enseignement de l'Eglise catholique, tel qu'il est professé depuis dix-neuf cents ans ; et quand on vient soutenir que leurs sermons sont empreints des passions les plus grossières du peuple, ces assertions devraient au moins reposer sur une connaissance suffisante de l'objet en question. »

M. de Rechberg ajoute à ces preuves l'extension des Liguoristes dans plusieurs contrées protestantes, et le témoignage du roi actuel des Pays-Bas, qui se pose même comme leur protecteur ; puis il continue ainsi :

« Après toutes ces explications, je le demande, est-il juste que des citoyens bavarois, et tous le sont, car les étrangers ont pour eux la naturali-

sation, soient chassés du pays sans plus de cérémonie que ne le propose l'honorable prince de Wrède? Est-il juste que, dans un pays où la base de l'obéissance repose sur l'élection et sur la loi, une corporation largement constituée sur ces deux principes se voie en butte à la calomnie? Je ne puis nullement partager les craintes exagérées de l'honorable membre. Car, dès que le Rédemptoriste franchit le seuil du cloître, il rencontre à la porte la loi qui règle les actions, les droits et les devoirs de tous. Veut-il prêcher, veut-il administrer les sacrements: il lui faut obtenir l'autorisation de l'évêque et même du curé; veut-il enseigner la jeunesse dans les écoles: il doit faire preuve de capacité devant les autorités compétentes. Arrière donc le fantôme imaginaire qui vient répandre l'effroi et qui dans la réalité n'existe pas. Je remets ces documents entre les mains de M. le président pour l'usage de la Chambre; j'ajoute seulement qu'ils sont revêtus des signatures nécessaires. Les hommes pour lesquels je me porte garant ne craignent pas la lumière! »



Nous nous faisons un devoir de reproduire la lettre suivante, écrite de Rome au journal *l'Ami de la Religion*. Cette lettre, dont le langage semble déceler une source presque officielle, nous montre que nous avions été induits en erreur quand nous présentions le récit de la vénérable abbesse de Minsk comme le résultat d'un interrogatoire ordonné par le Saint-Père. Quelle que soit la gravité et presque la solennité de cette déposition, quel que soit le caractère éminemment respectable des ecclésiastiques qui l'ont reçue, ce n'est pas un interrogatoire juridique ni une pièce d'un procès que nous avons mise sous les yeux de nos lecteurs; c'est encore moins (et nous n'avons certes jamais eu une telle pensée) une communication officiellement publiée par ordre de la cour de Rome. C'est seulement un document historique, recueilli par les mains les plus respectables de la bouche d'un témoin oculaire, et nous pouvons ajouter de la bouche d'un confesseur de la foi. C'est un témoignage dont chacun sans doute peut discuter la valeur, mais qui, publié aujourd'hui dans toute l'Europe, n'a rencontré nulle part un démenti public et formel. Loin d'infirmer la force morale de ce témoignage, la lettre que nous citons en confirme pleinement la gravité et la vérité. Elle nous apprend seulement que, par un de ces actes de prudence et de réserve qui appartiennent si éminemment à la sage et paternelle politique du Saint-Siége, la cour de Rome veut demeurer étrangère à la publication du récit de l'abbesse de Minsk. Du fond de notre cœur, et avec cette déférence implicite que rencontreront toujours en nous les actes du souverain Pontife, nous nous inclinons devant cette preuve nouvelle de sagesse et de modération chrétienne que Rome nous donne aujourd'hui. Nous admettons volontiers, et nous eussions du reste tou-

jours admis que notre publication n'a qu'un caractère purement privé et une valeur toute morale. C'est là toute l'autorité que nous réclamons pour elle, et cette autorité, il n'y a rien ici qui la diminue ; il y a tout au plus une leçon pour notre amour-propre, leçon toujours salutaire lorsqu'elle vient de si haut.

« Rome, 12 février.

« Vous avez annoncé dans l'*Ami de la Religion* la publication d'une *Histoire de la persécution des religieuses basiliennes de Minsk,* d'après le récit de leur vénérable supérieure, *écrit sous sa dictée, dans l'interrogatoire* qu'elle aurait *subi par ordre du Pape Grégoire XVI.* Il y a de la part des éditeurs, dans le titre qu'ils ont donné à ce récit, une erreur qui a causé à la cour de Rome un grand mécontentement. Le Saint-Père n'a donné aucun ordre de faire subir un interrogatoire à la vénérable Mère Makrena Mieczyslawska, ni autorisé en aucune façon la publication qui en a été faite, au contraire, tout à fait à son insu. Cette circonstance ne peut pas, du reste, faire élever de doute sur l'authenticité des faits rapportés dans cette touchante et lamentable histoire. Mais vous comprendrez qu'au moment où le gouvernement pontifical espère de ses négociations avec l'empereur de Russie un résultat favorable aux catholiques, il importe au succès de ses pressantes instances de demeurer étranger à la publication, par la voie des journaux, des documents qui se rattachent à cette grave et importante question. La prudence du Saint-Siége et sa réserve traditionnelles sont ici d'autant plus grandes que les intérêts sacrés dont le divin Fondateur de l'Eglise lui a remis le dépôt et la défense ont pour ennemis ou pour adversaires les passions des hommes d'Etat, et les terribles exigences de la politique. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE.

I. Publications allemandes. — Binterim. *Pragmatische Geschichte der deutschen Concilien* (Histoire pragmatique des conciles allemands), 5 vol. in-8°, 1835-1843 [1].

Le nom de M. Binterim est du nombre de ceux que les catholiques de France ont appris à prononcer avec respect, comme les noms de Dœllinger, d'Alzog, de Seilers, de tous ces prêtres savants qui honorent l'Église d'Allemagne, qui recueillent ses traditions dans leurs écrits et les continuent par leurs exemples. Pendant que nos voisins remuent tout le passé, qu'ils creusent avec tant de hardiesse dans les dernières profondeurs des temps barbares, qu'ils exhument tant de chefs-d'œuvre poétiques du moyen âge, c'était le devoir et le privilége du clergé allemand de veiller à la conservation des grands monuments de l'antiquité ecclésiastique. Ainsi les puissants évêchés du Rhin, sous la crosse desquels, selon un vieux proverbe, il était bon de vivre, ont trouvé des historiens dignes d'eux, en la personne de M. de Geissel, aujourd'hui archevêque de Cologne, auteur d'un beau livre sur la cathédrale de Spire ; de M. Werner, qui a rattaché aux annales de la cathédrale de Mayence toutes les destinées de ce vaste diocèse ; enfin de M. Binterim, qui a écrit en quatre volumes les origines et vicissitudes de l'archevêché de Cologne, depuis l'établissement du Christianisme jusqu'au temps présent. Le succès de cet ouvrage, où la foi la plus pure est appuyée de toutes les garanties de l'érudition et de la critique, a déterminé M. Binterim à une entreprise digne des plus beaux jours de la science bénédictine : je veux désigner l'*Histoire pragmatique des conciles allemands* à partir du IVe siècle jusqu'au concile de Trente, en comprenant sous ce titre les synodes nationaux, provinciaux, et même diocésains, quand ces derniers touchent aux intérêts généraux de l'Église et du pays. Les cinq volumes publiés traversent la période la plus laborieuse, et arrivent jusqu'au XIVe siècle. *Le Correspondant* devait à ses lecteurs l'annonce d'un travail si considérable et reçu en Allemagne avec de si unanimes applaudissements. Il en publiera prochainement un compte-rendu détaillé. La moitié des conciles allemands appartient aux époques mérovingienne et carlovingienne ; c'est assez dire qu'elle appartient aussi à l'histoire ecclé-

[1] Mayence, chez Kirckheim, Schoot et Thielmann.

siastique de la France ; et la France, cette monarchie fondée par les évêques, n'a pas d'autres annales pendant plusieurs siècles que celles de ses Églises. C'est là, c'est dans cet âge héroïque de saint Rupert, de saint Amand, de saint Boniface, de Charlemagne, que les souvenirs les plus glorieux de l'Allemagne se confondent avec les nôtres ; c'est le nœud de cette fraternité chrétienne entre les deux peuples, que le partage de Verdun n'a pas détruit, quoi qu'on en dise, et qui a résisté pendant mille ans à tous les déchirements de la guerre comme à tous les efforts d'une ombrageuse politique.

II. Publications françaises. *Histoire de la Poésie provençale*, Cours fait à la Faculté des Lettres de Paris, par M. Fauriel [1].

Lorsque, l'année dernière, on essayait de recueillir dans *le Correspondant* les souvenirs de l'enseignement que M. Fauriel fonda et poursuivit pendant huit ans à la Faculté des Lettres de Paris, on exprimait le vœu de voir les manuscrits de ses leçons rassemblés par des mains pieuses et livrés enfin à la juste curiosité de l'Europe savante. C'est la tâche honorable que vient de remplir en partie M. J. Mohl, l'un des plus fidèles amis de M. Fauriel, et son collègue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Les trois volumes qui paraissent embrassent l'enseignement de deux années sur l'histoire de la littérature provençale, c'est-à-dire sur le point où cet excellent esprit avait réuni tous les efforts d'une des plus laborieuses vies qui furent jamais. Un des rédacteurs du *Correspondant* croit qu'il est de son devoir en même temps que de l'intérêt public de faire connaître l'ouvrage de M. Fauriel par une analyse étendue et par quelques extraits. Mais il importait de signaler sans retard l'apparition d'un écrit qui touche aux origines communes de toutes les littératures modernes, à la naissance des langues romanes, aux grands monuments épiques du moyen âge, aux événements, aux mœurs, à la société tout entière dont les poëtes provençaux furent les interprètes et quelquefois les maîtres. *Le Correspondant* ne pourra pas louer toujours la manière dont tant de questions historiques y sont résolues, mais il se félicitera de les voir étudiées avec cette conscience et cette ardeur. Les siècles chrétiens sont des terres fécondes qui gagnent à être remuées.

A.-F. O.

[1] Paris, Jules Labitte, 3 vol. in-8°. 1846.

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — Typographie d'A. RENÉ et Cᵉ, Rue de Seine, 32.

INSTITUTIONS DIOCÉSAINES

OU RECUEIL DE RÈGLEMENTS

PAR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE DIGNE,

POUR LA CONSTITUTION DE SON CHAPITRE ET L'ORGANISATION DE SON OFFICIALITÉ, ACCOMPAGNÉS DES MOTIFS DE CES RÈGLEMENTS ET D'UN TRAITÉ SUR LA JURIDICTION ECCLÉSIASTIQUE, ETC.

Ce n'est pas un livre que nous annonçons, c'est un acte, ou plutôt c'est l'un et l'autre à la fois. Parlons d'abord de l'acte, chose plus significative dans tous les temps et beaucoup plus rare dans le nôtre.

Les ennemis de la liberté catholique ont un singulier privilége : c'est de pouvoir, sans que la masse du public y trouve rien à redire, rendre l'Eglise responsable de ce qui n'est que la conséquence de leurs propres principes ou le résultat des faits qu'ils approuvent et qu'ils glorifient.

Ils crient à l'ultramontanisme, et ils admirent Napoléon faisant de l'exercice de la puissance pontificale le plus ultramontain qui fut jamais la condition de son accord avec le Saint-Siége et du rétablissement du culte public.

Ils reprochent à nos évêques de laisser s'éteindre parmi eux l'antique esprit gallican, et ils s'obstinent à les tenir dans un état d'isolement forcé, exclusif de tout esprit commun.

Ils s'élèvent contre la mainmorte et contre les immunités fiscales des établissements religieux, et ils font tous leurs efforts pour interdire aux congrégations la simple existence de fait qui les laisse soumises aux charges communes et que beaucoup

préféreraient au régime de la reconnaissance légale, si on ne la leur faisait pas trop difficile et trop précaire.

Ils imputent au clergé la haine de la liberté et du droit commun, et ils ne négligent aucune occasion de lui rendre, autant qu'ils le peuvent, la liberté suspecte et le droit commun odieux.

Tout cela a déjà été dit, et par nous et par d'autres ; mais cela est assez curieux pour être signalé plus d'une fois.

Voici encore une question largement exploitée par les hommes de cette école et à laquelle la même observation peut s'appliquer : celle des rapports entre le clergé du second ordre et l'épiscopat.

On accuse tout le corps de nos premiers pasteurs d'arbitraire et de tyrannie. On s'apitoie sur le sort des malheureux desservants courbés sous un joug de fer, livrés, sans l'ombre d'une garantie, à la discrétion d'un despote. Il semble que cet état de choses soit du fait de l'Eglise, et qu'elle ait pris plaisir à diviser ses ministres en deux classes, l'une d'oppresseurs, l'autre d'opprimés.

Or, quelle est en réalité l'origine de la situation qu'on peint sous de si sombres couleurs? Ce sont précisément ces fameux Articles organiques pour lesquels on épuise toutes les formules de la vénération et de la sympathie. Point d'attributions aux chapitres, dont on a même tenté d'anéantir les droits pendant la vacance du siége ; point de tribunaux ecclésiastiques reconnus et constitués ; les desservants amovibles ; l'évêque investi d'un pouvoir tellement absolu qu'on voulait, dans le principe, en proroger les effets au delà des bornes de sa vie ; voilà ce qui ressort de leurs dispositions tant vantées, et nous ne croyons pas que l'Eglise ait jamais connu un régime pareil à celui qu'elles lui ont imposé. N'est-il pas bien juste de lui faire un crime de ce qu'il peut avoir de défectueux?

Mais s'il a les inconvénients qu'on signale, il faut assurément chercher les moyens d'en sortir. Où les trouvera-t-on? Sera-ce dans un simple acte de la puissance temporelle, dans une loi portant modification de celle du 18 germinal an X? Nous doutons fort que, le moment d'agir une fois venu, on jugeât très-facile de se passer du concours des évêques pour régler une pareille matière. Mais, encore, est-ce que la loi de germinal est

de celles qu'on remanie avec une si irrévérencieuse légèreté? C'est nous qui n'y voulons voir qu'une loi ordinaire, susceptible d'abrogation expresse, d'abrogation tacite, d'abrogation par désuétude, comme les innombrables sœurs qu'elle compte au Bulletin; mais une telle doctrine, c'est de l'ultramontanisme tout pur; pour les vrais et pieux gallicans, elle a un tout autre caractère : c'est le complément indispensable et inséparable du Concordat, c'est la charte des cultes, c'est l'égide de notre indépendance nationale contre les attentats du Vatican. Comment se décidera-t-on à lui porter la moindre atteinte, à donner un si dangereux exemple aux générations à venir?

S'adressera-t-on aux évêques? Mais, pour qu'ils adoptent immédiatement une mesure uniforme sur un point aussi délicat, ils auront évidemment besoin de s'entendre, de se concerter, de délibérer entre eux. Or, ce concert, cette délibération commune est précisément une des choses dont on prend le plus d'ombrage ; pour préserver l'Etat d'un tel péril, on a cru devoir enchérir sur le texte des Articles organiques et mettre au jour la merveilleuse invention du *concile par correspondance*. Comment s'accommodera-t-on d'un concile suivant l'ancienne acception du mot?

Nous ne mentionnons que pour mémoire le recours au Saint-Siége. Que de patriotiques clameurs s'élèveraient contre l'intervention du *souverain étranger !*

Nous craignons donc fort que l'intérêt qu'on témoigne au clergé inférieur ne demeure aussi stérile que les griefs qu'on tire de sa position contre l'Eglise sont dépourvus de logique et de raison.

Mais, de son côté, que fait l'Eglise? Ce qu'elle a fait à toutes les époques et en présence de toutes les agressions. Elle condamne sans ménagement tout ce qui, sous prétexte d'attaquer les abus, nie ou révoque en doute ses légitimes droits. Puis, s'il y a effectivement des abus, ou simplement un état de choses qui ne réponde pas parfaitement aux besoins du temps, elle-même met la main à l'œuvre : elle réforme, elle complète, elle organise. Ce travail intérieur s'est quelquefois fait attendre ; Dieu l'a permis ainsi dans ses impénétrables desseins; mais il n'a jamais manqué, et c'est un beau spectacle que de le voir se développer dans les périodes les plus critiques de l'histoire du

Catholicisme en regard du mouvement tumultueux du dehors qui, sous prétexte de réforme, remplissait le monde religieux de ruines et de confusion.

Un fait semblable commence à se réaliser sous nos yeux. Quelques membres du clergé, cédant à un entraînement irréfléchi, égarés peut-être par les encouragements d'une commisération perfide, avaient levé l'étendard de la révolte contre leurs chefs; à l'oubli de tout respect et de toute convenance s'était joint, sous leur plume, celui des vérités fondamentales sur lesquelles repose la constitution de la hiérarchie catholique. C'était ce que les évêques ne pouvaient tolérer; ils ont parlé, et ils n'ont point parlé en vain. D'honorables rétractations sont venues attester tout ce que, au milieu du relâchement général des liens de subordination et de dépendance, l'autorité purement morale de nos pontifes a conservé d'empire sur les esprits et sur les cœurs.

Mais ce résultat consolant ne les a point abusés sur les réalités de la situation. Ils sentent qu'elle n'est pas tout ce qu'elle devrait être pour calmer les inquiétudes, mettre les institutions ecclésiastiques en rapport avec les institutions sociales et diminuer pour eux le fardeau d'une pénible responsabilité. Sans doute, et nous venons de le dire, ce serait dans une de ces saintes assemblées, qui ont rendu de si éminents services à la discipline, qu'il leur serait le plus facile et le plus doux de rechercher les remèdes appropriés au mal; mais les obstacles que d'illibérales défiances opposent à l'emploi d'un moyen si naturel et si efficace ne rebutent pas leur zèle. Déjà plusieurs ont spontanément offert à leurs subordonnés diverses garanties de la circonspection de leurs actes et de leur respect pour tous les droits; et voici que l'un d'eux, allant plus loin encore, entreprend de réunir et de combiner toutes ces garanties, d'en former un ensemble et un système complet, et de doter son diocèse d'une charte canonique empreinte de l'esprit le plus sincèrement libéral. Telle est la noble initiative dont M. l'évêque de Digne peut réclamer l'honneur.

Ainsi ceux qui prennent le clergé inférieur sous leur bruyant patronage, qui le poussent autant qu'il est en eux à une imprudente et souvent coupable résistance, ne font rien et sont condamnés par leurs principes à ne rien faire pour améliorer son

sort. Et c'est un évêque, un de ces prétendus despotes, qui conçoit et qui exécute la pensée de donner une satisfaction réelle à ce que ces plaintes peuvent avoir de fondé.

Et pour que rien ne manque au contraste, cet autre despote, le premier et le plus redoutable de tous, celui qui conspire au-delà des monts contre toutes nos franchises, encourage cette œuvre par la sanction imposante de son suffrage. Voici le bref adressé par le Souverain Pontife à M. l'évêque de Digne, le 4 février 1846, publié dans *l'Univers*, le 26 du même mois. Déjà les nouveaux statuts capitulaires avaient été approuvés à Rome par un décret du 15 avril 1843. Leur illustre auteur a du reste soin de faire remarquer que leur validité ne dépendait nullement de cette approbation, qu'il n'a sollicitée que surabondamment pour les rendre plus sacrés et plus respectables dans le for intérieur (*Institutions diocésaines*, p. 20), et cette doctrine est confirmée par les expressions même du décret (p. 115).

A la vérité, M. l'évêque de Digne ne fait pas de théories absolues; il ne se pose pas en réformateur; il n'a pas la prétention de rien inventer de nouveau : il veut seulement faire revivre des règles *autochthones* dans l'Eglise, suivant son énergique expression (*Institutions diocésaines*, page 11), en les adaptant aux circonstances. Il n'entend point se séparer de ses vénérables collègues, dont il sait que les vœux ne diffèrent pas des siens, et ne se décide qu'à regret à statuer sur des objets si importants sans que la réunion d'un concile ait permis à chaque membre de l'épiscopat d'échanger pour ainsi dire sa volonté propre contre la volonté de tous (page 9). Il ne proclame point l'inamovibilité de tous les fonctionnaires ecclésiastiques, partie essentielle de la constitution de l'Eglise; il fait voir, au contraire, dans une appréciation rapide et sommaire, mais nette et judicieuse, de cette question si souvent et en général si témérairement agitée, qu'elle n'est, à proprement parler, qu'une question d'opportunité, non de principe, et que l'amovibilité a été attaquée jadis par les évêques et par les conciles moins en elle-même que dans les abus qu'elle entraînait dans des conjonctures données. Il n'accuse même pas, tout en signalant les inconvénients et les périls du défaut d'organisation des rapports entre les divers degrés de la hiérarchie, il n'accuse pas le législateur de l'an X d'une combinaison per-

fide, destinée à affaiblir l'Eglise pour la dominer plus sûrement. Il reconnaît que, « lorsqu'on sentait partout le besoin de forti-« fier le pouvoir contre cette longue anarchie qui avait désolé « l'Etat et l'Eglise, on dut chercher à le concentrer dans l'Eglise « comme dans l'Etat, pour en rendre l'action plus prompte et « plus énergique (page 11). » « Mais, ajoute-t-il, d'autres temps, « d'autres besoins, d'autres formes politiques doivent amener « d'autres pensées et d'autres tendances (page 12). »

A la vérité encore, il ne transige pas avec les prétentions illégitimes et les doctrines suspectes. Le presbytérianisme n'a pas d'adversaire plus déclaré et plus inflexible. Il le montre, depuis les premiers siècles jusqu'à nos jours, condamné par l'Eglise, réfuté par ses docteurs, allié à tous ses ennemis, s'unissant à la tendance anglicane des parlementaires pour enfanter la constitution civile du clergé, proscrit par les Articles organiques, mais pour se reproduire bientôt par une réaction naturelle, conséquence inévitable de l'amoindrissement excessif des prérogatives et des garanties du clergé inférieur. Aussi voit-il dans le rétablissement de ces prérogatives et de ces garanties le meilleur moyen de lui enlever tout prétexte et tout aliment; mais il n'ira pas jusqu'à lui sacrifier les droits de l'épiscopat, dépôt inaliénable entre ses mains. Dans les règlements qu'il promulgue comme dans l'exposé de leurs motifs, il saura en réserver et en maintenir toute la plénitude; partout il fera ressortir la supériorité de droit divin de l'évêque sur le simple prêtre, et n'acceptera pas, au lieu de la mission qu'il tient de Jésus-Christ même pour la conduite de son troupeau, je ne sais quelle délégation de pouvoirs émanée de la communauté des pasteurs.

Mais à côté de ces principes nés avec le Christianisme et sur lesquels repose le bel édifice de la hiérarchie sacerdotale, il a trouvé dans la tradition constante de l'Eglise un esprit de modération dans l'exercice du pouvoir, se traduisant toujours au dehors en formes tutélaires, qui ont varié suivant les temps, mais qui n'ont cessé d'assurer au subordonné une protection efficace contre l'erreur ou l'injustice du supérieur. Sa profonde érudition lui en fournit les preuves, et l'on sent qu'il les rassemble avec complaisance et avec amour. Les témoignages se pressent sous sa plume pour établir que, des premiers âges de

l'ère chrétienne au siècle dernier, de saint Antioche à Benoît XIV, le clergé de chaque diocèse, représenté par le chapitre, depuis qu'il est devenu trop nombreux pour se réunir aisément en entier, a toujours été regardé comme le conseil naturel de l'évêque, comme une sorte de sénat destiné à éclairer et à seconder son administration (pages 37-47). Il est vrai que dans beaucoup de lieux, et notamment en France, l'usage de se passer de l'avis du chapitre dans un grand nombre de cas avait prévalu; mais l'obligation de le consulter formait le droit commun, et il fallait justifier d'une manière contraire pour s'en affranchir (pages 132-142). Un historique concis et savant des différentes phases qu'a subies l'exercice de la juridiction contentieuse nous fait voir dans une première période l'évêque jugeant seul, mais s'astreignant à des règles précises sur le nombre et la moralité des témoins, mais recourant habituellement aux avis de ses prêtres, mais siégeant le plus souvent au milieu de l'assemblée des fidèles et sous le contrôle de la publicité (pages 355-367); plus tard, la connaissance des affaires sur appel, et même en première instance, pour les plus importantes, déférée à un tribunal composé de plusieurs prélats (pages 367-378); en dernier lieu, le système de la délégation donnant naissance aux officialités, dont la procédure, élaborée par les grands Papes des XIIIe et XIVe siècles, est entourée de toutes les précautions propres à consacrer les droits de la légitime défense, et à restreindre autant que possible les chances de surprise et d'erreur. Si ces tribunaux, dans la suite des temps, remplirent imparfaitement le but de leur institution, ce ne fut pas d'une sévérité excessive qu'on put les accuser; leur discrédit vint au contraire de ce qu'ayant concentré tous leurs soins sur les affaires temporelles dont ils étaient alors saisis, paralysés d'ailleurs dans leur action par l'abus que l'esprit de chicane ne tarda pas à faire des nombreuses formalités de l'instruction canonique, ils ne furent que d'un faible secours pour le maintien de la discipline et la correction des mœurs. C'est à ce point de vue qu'ils furent traités avec peu de confiance et de faveur par le concile de Trente, qui modifia dans le sens d'une plus prompte expédition plusieurs points de leur procédure, et maintint avec soin le droit de l'évêque de prendre personnellement connaissance des fautes et des crimes des clercs.

Mais n'omettons pas d'ajouter que, pour les crimes graves et emportant la peine de la dégradation, il enjoignit à l'évêque de se faire assister d'autant de prêtres recommandables par leur dignité, leur âge et leur science, qu'il fallait autrefois d'évêques selon les anciens canons; nouvel hommage rendu par l'Eglise, alors même qu'elle sentait la nécessité de fortifier l'action du pouvoir épiscopal, au principe qui écarte toute idée d'arbitraire et de tyrannie (pages 378-393).

C'est ce principe éminemment évangélique qui a dirigé M. l'évêque de Digne, et qui sert de base à toute l'organisation nouvelle de son diocèse; organisation complète, nous le répétons, et qui embrasse, comme on va le voir, toutes les branches de l'exercice de son autorité.

Pour l'administration proprement dite, il se donne un conseil; non pas un conseil arbitrairement choisi parmi les membres qui lui seront le plus agréables, et dont il puisse changer la composition suivant son bon plaisir. Ce conseil, c'est son chapitre réuni dont il s'engage à prendre les avis dans toutes les affaires importantes. La nature des choses, l'origine des corps capitulaires, la tradition, attestée par les formules encore en usage, la convenance et l'utilité d'associer à la direction du diocèse ceux à qui elle doit appartenir en cas de vacance, l'ont déterminé à prendre là, et non ailleurs, les éléments du sénat épiscopal, et il n'a pas été arrêté par la crainte vulgaire de grandir, aux dépens de son autorité et de son influence, un corps ayant une existence propre, indépendante, et dont les membres jouissent du privilége de l'inamovibilité. Loin de là, il n'a rien négligé pour augmenter leur considération et leur valeur personnelle; des leçons d'Ecriture sainte et de théologie, faites chaque semaine par l'un d'eux en présence de tous, doivent entretenir parmi eux l'habitude et le goût des fortes études (*Statuts capitulaires*, chap. III, sect. 3 et 4); on voit qu'il appelle à lui la lumière et qu'il veut un conseil sérieux.

Il ne fait pas moins, on peut même dire qu'il fait plus encore pour la partie de son pouvoir qui a les affaires contentieuses pour objet. Il en délègue l'exercice à un official, et les motifs qui, nonobstant plus d'une raison contraire, lui font adopter cette mesure, méritent d'être rappelés ici. Ce n'est pas seulement la nécessité de diviser le fardeau qu'imposent maintenant

plus que jamais à un évêque les soins multipliés de son ministère; c'est encore, c'est surtout une observation d'une haute portée sur la condition actuelle du pouvoir, quel qu'il soit. C'est que, dans un temps où l'abaissement des pouvoirs politiques, effet nécessaire de tant de révolutions, la discussion habituelle de leurs actes, le droit reconnu dans certains cas de leur résister ouvertement, ont jeté dans les esprits des dispositions plus ou moins hostiles à l'autorité, il est de l'intérêt bien entendu de celle-ci de n'assumer que la part de responsabilité dont il lui est impossible de décliner le poids. C'est qu'en renonçant à remplir par lui-même un office rigoureux l'évêque, qui ne sera plus que le père de ses prêtres et le pasteur de son peuple, se verra entouré à la fois de plus de respect et de plus d'amour. C'est qu'enfin l'harmonie, toujours désirable entre l'état de l'Eglise et celui de la société, conduit à se rapprocher autant que possible de cette constitution des tribunaux séculiers, à laquelle la magistrature doit d'avoir moins perdu que les autres pouvoirs dans la vénération des peuples (pages 415-416). De tels *considérants* ne nous semblent pas trop rétrogrades.

Après cela, doit-on craindre qu'avec le nom d'officialité il ait tenté de ressusciter le cadavre d'une juridiction décrépite, tout enveloppé encore, comme d'autant de bandelettes sépulcrales, des formalités d'un autre âge et des inventions d'une procédure chicanière? Ce serait bien mal le connaître; nul moins que lui n'ignore les exigences de chaque époque et les conditions d'un sage progrès.

« A notre avis, dit-il, la meilleure discipline est celle qui est le mieux adaptée aux temps et aux circonstances. Les formes disciplinaires ne sont jamais que relativement bonnes, et c'est pourquoi elles sont essentiellement variables. L'Eglise n'est immuable que dans son dogme et dans son esprit; il ne faut pas croire que tout soit dit lorsqu'en pareille matière on a cité la pratique d'un siècle en particulier ou quelques canons de concile. Tout retour systématique aux formes anciennes nous semblerait donc condamnable. Il y a des choses qui tiennent à l'esprit et à la constitution même de l'Eglise; voilà ce qu'il faut toujours respecter. Il y en a d'autres qui tiennent aux temps, aux mœurs, et surtout aux rapports politiques existants entre l'Eglise et l'Etat, et qu'il faut modifier d'après les temps, les mœurs et les rapports nouveaux (page 206). »

Aussi l'officialité qu'il institue, c'est lui-même qui le déclare, n'a guère que le nom de commun avec l'officialité d'autrefois

(page 419); simple tribunal de conscience, étranger à la discussion des intérêts temporels, n'ayant plus le droit d'invoquer le concours de la puissance publique à l'appui de ses actes, les règles anciennes ne sont évidemment plus à son usage. Celles qui leur sont substituées n'ont qu'un point de départ, le droit naturel; qu'un but, la connaissance acquise, avec le plus de promptitude, de facilité et de sûreté possible, de ce qui est vrai et de ce qui est juste (pages 454-458).

Veut-on maintenant connaître les moyens?

C'est un examen préalable à l'information juridique, pour que l'inculpé n'en subisse jamais, sur des indices sans gravité, l'humiliation et la rigueur (*Règlement de l'officialité*, art. 46 et 47).

Ce sont des précautions empreintes d'un respect religieux pour les droits de la défense dans l'instruction comme dans les débats (art. 52, 53, 59-62, 66, 69, 73, 74).

C'est la publicité de l'audience dans les limites indiquées par les convenances et par la nature même d'une juridiction en quelque sorte de famille (art. 67).

C'est l'institution du jury appliquée à cette juridiction, par l'adjonction à l'official, dans toutes les causes tant soit peu graves, d'un plus ou moins grand nombre d'assesseurs, ayant voix délibérative quand il s'agit de la constatation du fait (art. 21, 28-30, 77, 110-119).

C'est la loi faite à ce jury de ne pouvoir déclarer un inculpé coupable qu'à l'unanimité des suffrages (art. 77, 78).

C'est la reconnaissance du principe moderne qui rejette les preuves légales, et laisse la conscience du juge libre de toute entrave dans la formation de sa conviction (art. 80).

C'est la nécessité de motiver le jugement (art. 81).

C'est, en un mot, l'introduction dans la procédure canonique de toutes les grandes améliorations réalisées depuis un demi-siècle dans notre instruction criminelle. Si, comme il en exprime modestement la crainte, le vénérable prélat s'est égaré dans quelques-uns des détails auxquels il avait à pourvoir, il n'aura du moins pas péché par défiance des idées nouvelles et des progrès de la civilisation.

Mais il y a des gens qui, sous la robe du prêtre, et sous celle de l'évêque encore mieux, soupçonnent toujours quelque piége caché. A quoi sert, diront-ils peut-être, ce luxe de garanties

déployé dans des cas aussi rares que le sont généralement ceux où la conduite d'un ecclésiastique donne lieu à des poursuites disciplinaires ? Ce n'est pas sous la forme judiciaire que le despotisme épiscopal a coutume de s'exercer. Il respectera, si l'on veut, l'honneur du prêtre ; mais si ce bien est le plus précieux de tous, il n'est pas le seul, après tout ; le pauvre desservant privé de ses fonctions ou transplanté d'un bout du diocèse à l'autre, arraché à ses habitudes, à sa famille, à ses amis, se consolera-t-il tout à fait en se disant que, du moins, dans sa disgrâce, aucune sentence juridique ne l'a frappé ? Or cette disgrâce, il ne faut, pour la consommer, qu'un simple acte de la volonté de son supérieur, acte soumis, si l'on veut, pour la forme, à une délibération du chapitre, mais contre la précipitation ou l'injustice duquel il n'a aucune garantie qui lui soit propre, aucune voie de droit ouverte pour se défendre ou pour réclamer. Là est le véritable vice de la situation présente ; tout remède qui n'y touche pas est une illusion ou un mensonge.

Qu'on se rassure ! M. l'évêque de Digne a encore pensé à cela ; il a compris qu'il manquerait quelque chose à son œuvre si elle n'avait pas pour dernier résultat de donner une solution pratique aux difficultés que fait naître la condition précaire des desservants, et, pour leur conférer le degré de stabilité compatible avec l'organisation actuelle de l'Eglise de France, il s'est engagé, par un article exprès de son règlement, à ne déplacer aucun d'eux malgré lui, si l'officialité ne l'a déclaré coupable d'une faute assez grave pour emporter, non pas la simple peine de l'avertissement, la première dans l'échelle ascendante de la répression disciplinaire, mais celle de la réprimande ou de l'envoi dans une maison de retraite, et encore avec déclaration formelle que cette peine est encourue *avec déplacement* (art. 125). Ainsi la position extérieure du prêtre, les liens qui l'attachent au troupeau confié à ses soins, l'intérêt matériel ou moral qui peut lui faire redouter un changement de résidence, tout cela est placé sous la même sauvegarde que son innocence et son honneur. Ne voir là qu'un faible motif de sécurité pour les fonctionnaires amovibles, ce serait méconnaître la pureté de leur vie, et leur adresser, sous les dehors de l'intérêt, une véritable injure.

Nous n'en avons pas encore fini avec les objections. Les

épuise-t-on jamais quand il s'agit de l'Eglise et de ses ministres? Si le fonds est irréprochable, ne faut-il pas justifier la forme? N'a-t-on pas toujours quelque scrupule de légiste à calmer? Peut-on se flatter de ne pas rencontrer sur son chemin quelque petit article organique flanqué des commentaires que l'on connaît?

C'est justement ce qui est arrivé à M. l'évêque de Digne pour ses Statuts capitulaires. On lui a représenté, à ce qu'il paraît, que l'article 35 ne lui permettait pas de les publier sans l'autorisation du gouvernement; que, s'il ne s'en expliquait pas en propres termes, il avait été entendu en ce sens d'un commun accord entre le gouvernement et le cardinal Caprara. Il a passé outre, et il a bien fait; car l'article 35 n'exige l'autorisation que pour l'établissement même du Chapitre, pour la fixation du nombre de ses membres, enfin pour le choix des chanoines, toutes choses qui n'ont aucun rapport avec l'objet des nouveaux Statuts. Et, quant à la prétendue interprétation originaire de 1802, loin qu'on en rapporte aucune preuve, elle est démentie par la publication faite sans réserve de la bulle approbative du concordat, qui, prévoyant le cas de changements à apporter aux statuts capitulaires, exige que le Chapitre lui-même soit préalablement consulté, sans faire mention d'aucun autre concours; elle l'est aussi par les faits, puisque plusieurs évêques, après avoir adopté, conformément aux desirs du gouvernement, les statuts du diocèse de Paris, leur en ont substitué d'autres sans l'intervention de l'autorité temporelle. Un de ces exemples remonte à 1807, et, puisqu'on ne se fait pas faute d'invoquer les précédents de cette époque à l'appui des exigences du pouvoir, qu'on veuille bien du moins en tenir quelque compte lorsqu'ils sont par hasard contraires à ses prétentions.

Pour l'officialité la question est autre, mais, s'il se peut, d'une solution plus facile encore. L'article 13 de la loi des 7-11 septembre 1790 comprend les officialités dans la longue énumération des juridictions qu'il supprime; n'est-ce pas violer ce texte que de créer maintenant une officialité?

Pour résoudre cette difficulté il ne faut que réfléchir un instant à ce que l'officialité était jadis et à ce qu'elle peut être aujourd'hui. Avant 1789, les évêques étaient investis de deux

juridictions distinctes dans leur origine et dans leur nature, mais confondues dans leur exercice : la juridiction spirituelle, essentielle à l'Eglise, qu'elle a constamment exercée au sein même des persécutions et que nul pouvoir humain ne saurait lui ravir, et une juridiction temporelle étrangère à son institution, et que diverses causes avaient concouru à faire attribuer à ses ministres. L'une et l'autre étaient déléguées à l'official, et c'était même sur la seconde que portait la délégation en ce qu'elle avait de plus absolu; car c'était à son égard qu'il pouvait être vrai de dire que l'évêque était dessaisi du droit de juger par lui-même, et une de ces erreurs, auxquelles le mélange de choses d'ordre différent ne donna que trop souvent lieu à cette époque, put seule amener les Parlements à étendre cette doctrine aux cas où l'objet de la sentence rentrait dans les attributions primitives et inaliénables de l'autorité épiscopale [1]. D'un autre côté, et par l'effet de ce mélange ainsi que du lien étroit qui unissait alors l'Etat et l'Eglise, l'officialité, n'importe sur quelles matières elle statuât, était un tribunal reconnu par la loi civile; ses sentences étaient exécutoires dans le for extérieur, et la puissance publique en garantissait l'autorité.

Voilà l'institution supprimée en 1790. La société civile a repris ce qu'elle avait donné : le droit de connaître d'affaires et d'user de moyens de coaction qui étaient de son domaine [2].

[1] Cette erreur n'a, du reste, pas été partagée par les jurisconsultes et les canonistes les plus distingués. (Voir les autorités citées pages 386 et 387.)

Elle n'avait pas même passé dans la pratique sur tous les points de la France. Plusieurs évêques de Provence et l'archevêque de Cambrai (voir pour celui-ci un arrêt du Parlement de Paris rendu en 1693 sur les conclusions de d'Aguesseau) s'étaient maintenus en possession du droit de tenir eux-mêmes leur officialité. (*Répertoire de Jurisprudence*, v° *Official.*)

Louis XIV l'avait reconnu à tous les évêques par une déclaration du mois de mars 1666, mais elle ne fut point enregistrée et resta sans exécution. (*Institutions diocésaines*, page 391.)

[2] « Aujourd'hui, dit Merlin, les évêques n'ont plus la juridiction contentieuse. La « puissance civile, *qui la leur avait concédée*, s'en est ressaisie, et dès ce moment les « officialités, devenues sans objet, ont dû être supprimées, comme elles l'ont été, en « effet, par l'art. 13 de la loi du 7 septembre 1790. » (*Répertoire de Jurisprudence*, v° *Official.*)

Si l'on doutait encore de l'esprit et de la portée de cet article, il suffirait pour les fixer d'abord de parcourir la liste des tribunaux d'exception, parmi lesquels il range les officialités, ensuite de faire attention à ces mots par lesquels il commence : « *Au moyen*

Mais elle n'a pu reprendre ce qui ne lui avait jamais appartenu, la juridiction purement spirituelle dans son objet et dans son mode d'exercice, celle qui a toujours été propre à la société religieuse, parce qu'elle tient à l'essence même de son être. Cette juridiction n'a donc pas cessé de résider dans la personne de nos premiers pasteurs. Elle est implicitement, mais nécessairement, comprise dans ce droit de *direction* que leur reconnaît l'art. 9 de la loi de germinal, et le nom même en est écrit dans l'article suivant qui abolit tout privilége tendant à en intervertir l'ordre naturel et régulier. Il est encore dans l'explication que donne Portalis de ces textes; il est dans tous les actes législatifs ou d'administration relatifs à la reconnaissance légale des établissements religieux, toujours subordonnée à cette condition qu'ils seront soumis à la *juridiction* de l'ordinaire; et l'existence de ce pouvoir judiciaire purement spirituel, appartenant à l'évêque pour le maintien de la discipline, a été solennellement proclamé par le mémorable arrêt du 31 mars 1841, dans lequel la Cour royale d'Angers a fait justice de l'étrange inquisition exercée par les magistrats inférieurs sur les informations canoniques d'un saint et regrettable prélat [1].

Cela posé, que peut-il y avoir d'illégal dans l'établissement d'une officialité uniquement appelée à connaître des causes qui tombent sous la juridiction épiscopale, telle que nous venons de la définir? Serait-ce le nom de ce tribunal? L'objection serait puérile; et dès lors qu'il ne statue pas sur le moindre intérêt temporel, qu'il ne réclame pas de contrainte extérieure pour l'exécution de ses décisions, qu'il ne fait sentir son action que dans l'ordre de la conscience et d'une soumission volontaire, de quelque façon qu'on le désigne, il n'est pas et ne saurait être jamais l'ancienne officialité. Serait-ce la délégation

« *de la disposition contenue en l'art. 16 du titre II du décret du 16 août*, c'est-à-dire de la disposition qui porte : « Tout privilége en matière de juridiction est aboli; tous « les citoyens, sans distinction, plaideront en la même forme et devant les mêmes « juges dans les mêmes cas. » Il ne s'agit évidemment là que de juridiction temporelle, et ce qui le prouverait au besoin, c'est que ce principe n'a pas empêché la constitution civile du clergé de reconnaître à chaque évêque le droit de rendre dans son synode, *sur les matières de sa compétence*, des décisions sujettes au recours devant le métropolitain (titre Ier, art. 6), et ayant dès lors le caractère de véritables jugements dans l'ordre spirituel.

[1] *Recueil de Jurisprudence* de Dalloz, 1841, 2e partie, p. 165.

même? Qu'elle ne soit pas reconnue par la loi, rien de mieux. Que l'Etat n'admette d'autre juge ecclésiastique que l'évêque dans les cas où les sentences canoniques deviennent sujettes à son contrôle à raison de leur action indirecte sur le temporel, cela peut se concevoir, et c'est ce qu'a décidé une ordonnance du 2 novembre 1835. Mais si l'évêque, au lieu de prononcer d'après ses propres lumières et sans aucune forme déterminée, a cru devoir déférer l'examen de la cause à une ou plusieurs personnes de son choix en leur prescrivant certaines règles pour rechercher plus sûrement la vérité; si, en vertu de l'engagement qu'il en a pris avec lui-même, il s'approprie ensuite leur jugement pour le promulguer en son nom et en prendre toute la responsabilité légale, qu'importe à la loi, qu'importe à l'Etat? Pour qu'un tel fait fût illicite, ce serait bien le moins qu'un texte exprès l'eût prohibé; et ne trouve-t-on pas, au contraire, dans les Articles organiques le principe de la délégation la plus étendue, par cela seul qu'ils autorisent l'évêque à se choisir des vicaires généraux? Du reste, ici encore les précédents abondent et sont de tous les temps et de tous les régimes. Sous l'Empire, c'est un official qui déclare le premier mariage de Napoléon nul aux yeux de l'Eglise; sous la Restauration, un avis du conseil d'Etat, rendu sur le rapport de M. le comte Portalis [1], proclame que l'institution des officialités, renfermée dans les limites de la juridiction spirituelle, n'a rien de contraire aux lois du royaume; depuis 1830, plusieurs officialités sont publiquement réorganisées sans que le gouvernement s'en soit ému, sans que personne ait crié à l'illégalité et au scandale.

Serait-on plus sévère pour la garantie spéciale donnée par M. l'évêque de Digne aux titulaires amovibles? Nous cherchons en vain sous quel prétexte. Sans doute, si quelque condition avait été mise par la loi au déplacement forcé des desservants, il ne dépendrait pas de l'évêque de se dispenser de cette condition ou de lui en substituer une autre. Mais ni le concordat, ni les Articles organiques ne lui en imposent aucune; il est libre de retirer les pouvoirs qu'il a confiés sans rendre compte de ses motifs et parce que tel est son bon plaisir; comment ne le

[1] Cet avis, à la date du 22 mars 1826, est rapporté par M. de Cormenin (*Droit administratif*, tome II, appendice, v° *Appels comme d'abus*, n° 7).

serait-il pas de se prescrire volontairement une règle et de faire dans certains cas seulement, connus et déterminés à l'avance, ce qu'il lui est permis de faire ou de ne pas faire dans tous les cas? Sans doute, s'il n'observe pas la loi qu'il s'est tracée, on ne pourra se pourvoir au conseil d'Etat contre une telle infraction; mais comment l'y traduirait-on pour s'y être montré fidèle? L'arbitraire de droit protége et défend ici les mesures prises contre l'arbitraire de fait, et le lien volontaire tire sa force de l'absence du lien légal.

Quant aux fonctionnaires inamovibles, la doctrine de l'administration est que l'évêque est tenu, sous peine *d'abus*, d'observer à leur égard, non aucune forme particulière et solennelle, mais ce qui est de la substance des jugements, comme la constatation des faits et l'audition de l'inculpé[1]. Or, tout cela se trouve assurément dans la marche prescrite par le règlement nouveau; on ne pourrait lui reprocher que d'offrir des garanties superflues, et ce serait encore le cas de dire que *ce qui abonde ne vicie pas.*

Honneur donc à M. l'évêque de Digne! Il n'a point été le jouet d'une généreuse illusion, et le problème posé par sa sollicitude pastorale est complétement résolu. Il reposait sur trois données :

Conserver la notion exacte des droits essentiels de l'autorité ecclésiastique en général, et de l'autorité épiscopale en particulier;

Concilier l'usage de cette autorité avec des garanties de nature à en éloigner tout soupçon d'arbitraire;

Ne fournir aucun prétexte à l'accusation de porter une atteinte, même éloignée, aux lois existantes.

Toutes trois sont remplies par les *Institutions diocésaines*, et leur illustre auteur a acquis des titres éminents à la reconnaissance des catholiques par les nobles et utiles exemples qu'il a donnés.

Nous disons à dessein *les exemples*, car il y en a plus d'un.

Au point de vue spécial des rapports entre l'épiscopat et le clergé inférieur, la nouvelle organisation du diocèse de Digne, organisation éprouvée à titre provisoire avec un plein succès, avant d'être revêtue d'une sanction définitive et solennelle

[1] Vuillefroy, *Traité de l'administration du culte catholique*, v° *Juridiction*, n° 10.

(*Avant-propos*, page 18; *Traité de la Juridiction*, page 416), constitue un précédent d'une haute importance, et nous serions surpris s'il demeurait isolé. Non qu'il ne puisse y avoir des dispositions de détail à modifier ou des lacunes à remplir : le savant et humble pontife appelle lui-même une plus longue expérience à réviser son œuvre; mais nous la croyons destinée, dans son ensemble, à servir de point de départ à la formation progressive d'un système d'institutions semblables communes à toute l'Eglise de France. A cet égard, nous nous confions dans la sagesse de ses vénérables chefs, et nous n'avons garde de devancer, par l'impatience de nos vœux, la maturité de leurs résolutions.

Mais il ressort du fait que nous venons d'analyser et de décrire un enseignement plus général, un enseignement qui s'adresse à tous, évêques, prêtres, simples fidèles, et que par cette raison il importe de mettre dans tout son jour. Notre législation est certes des moins favorables à la liberté religieuse, et la manière dont on l'interprète ajoute encore à ses rigueurs; cela est bon à dire et à prouver. Il est bon de réclamer contre les mauvaises lois, de démontrer leur opposition avec la Charte, avec les principes constitutifs des sociétés modernes, avec la raison; il est bon de contester l'application de celles qui sont virtuellement abrogées, de demander l'abrogation des autres, d'insister au moins pour qu'on les entende d'une façon raisonnable et tant soit peu libérale, au lieu d'en exprimer comme un suc précieux tout ce que la Convention ou l'Empire a pu y déposer de despotisme. Mais à côté de cela il y a autre chose à faire et le voici. Quelque illibérale que soit la législation, il est impossible, en cherchant bien, de ne pas trouver dans quelqu'un de ses recoins un terrain, bien étroit sans doute, mais enfin un terrain quelconque où la liberté puisse poser le pied; car la liberté, dans un pays qui l'a une fois admise, fût-ce de mauvaise grâce et en semant les entraves sous ses pas, n'est point un hôte dont on se débarrasse aisément; toute portion du sol qu'on n'a pas eu la prévoyance d'occuper est de son domaine. Eh bien, ce terrain vacant, si petit qu'il soit, il faut nous en saisir; il faut nous y établir solidement, non par des paroles, mais par des actes, par des actes qui, en témoignant de notre dévouement aux grands intérêts sociaux, de notre abnégation personnelle, de notre charité pour nos frères, de notre intelli-

gence des besoins du temps, honorent notre cause et fassent respecter notre foi. Telle est la belle leçon que nous devons à M. l'évêque de Digne; qu'il nous permette de lui offrir, au nom de tous les catholiques, l'hommage de notre gratitude et de notre respectueuse sympathie.

Remercions-le aussi de la partie de son livre consacrée à l'examen théorique des matières qu'il a traitées pratiquement avec tant de bonheur. L'action, chez lui, ne nuit pas à la discussion; il est de ceux qui combattent d'une main et édifient de l'autre. Déjà dans une publication d'une moindre étendue, mais d'un rare mérite, il s'était mis aux premiers rangs parmi les défenseurs de la liberté de l'Eglise [1]. Il n'est pas cette fois resté au-dessous de lui-même, et son Traité de la Juridiction ecclésiastique, qui sert de préambule au Règlement sur l'officialité, peut, ainsi que les Observations préliminaires qui le précèdent et l'Avant-propos placé en tête de tout l'ouvrage, être cité comme un modèle d'exposition savante et lucide, de loyale et forte polémique. Si nous ne parlons pas des questions sur les droits et devoirs des évêques et des chapitres, ce n'est assurément pas qu'elles nous paraissent dépourvues d'intérêt; mais cet intérêt est d'un ordre moins général par la nature même des points que la plupart d'entre elles ont pour objet de traiter. Chez l'illustre écrivain, l'exagération n'est pas plus à craindre que la faiblesse. C'est sans amertume, et en faisant avec une modération éclairée la part des difficultés de l'époque, qu'il constate la présence, dans les Articles organiques, de cette même tendance anglicane qui avait été l'un des funestes caractères de la constitution civile; mais partout où il la rencontre, en 1790 ou en 1802, il la signale nettement et la combat avec vigueur. Vainement elle se désavoue elle-même en affectant de limiter à la discipline extérieure de l'Eglise la souveraineté qu'elle attribue au pouvoir civil. Il lui arrache ce masque et fait voir qu'ainsi ont commencé les envahissements les plus énormes; qu'après tout, en Angleterre même, l'*église établie* ne reconnaît qu'un haut pouvoir disciplinaire au chef de l'Etat et fait des réserves d'indépendance pour les matières *purement spirituelles*, réserves vaines de leur nature en présence du lien

[1] *Lettre de Mgr l'évêque de Digne à Mgr l'archevêque de Paris*, contre l'interprétation qu'on a voulu donner à l'art. 4 de la loi du 18 germinal an X. — Digne, 1844.

qui unit la substance des choses spirituelles à la forme extérieure nécessaire pour les mettre à la portée de l'homme. Vainement elle se pare des couleurs de l'ancien gallicanisme ; c'est à l'aide des autorités les moins suspectes qu'il démontre qu'on ne peut livrer à l'Etat le gouvernement de l'Eglise sans renverser le fondement même des libertés gallicanes, à savoir la distinction des deux puissances et leur indépendance réciproque ; que si ce principe ne permet pas de soumettre les matières mixtes à l'autorité ecclésiastique seule, à cause de l'élément spirituel qui s'y trouve engagé, il ne souffre pas davantage que, parce qu'elles renferment aussi un élément temporel, on les abandonne à la merci de la puissance séculière et qu'il n'y a pour ces matières qu'une alternative logique et praticable : ou les faire régler d'un commun accord entre l'Eglise et l'Etat, ou laisser chaque pouvoir organiser à son gré l'élément qui lui est propre, comme il arrive maintenant pour le mariage par la distinction absolue du contrat civil et de l'acte religieux.

Mais ce que nous tenons surtout à faire connaître à nos lecteurs, c'est la manière dont il réfute la prétention de faire intervenir l'Etat *à titre de protecteur* dans les affaires ecclésiastiques. Ce passage mérite d'être mis en entier sous leurs yeux.

« Que dirons-nous maintenant de ces droits de *protecteur* que M. Portalis donne à l'Etat sur l'Eglise, et au moyen desquels tout ce qu'il y a de plus spirituel en elle tombe par un détour sous le contrôle de la puissance temporelle ? Les discuterons-nous ? Chercherons-nous à les restreindre ? Montrerons-nous qu'on renverse toutes les idées en faisant sortir un pouvoir de domination d'un simple pouvoir de protection ? Dirons-nous qu'une protection qu'on accorde quand elle n'est pas demandée, qu'on impose lorsqu'elle est refusée, qu'une protection dont on s'arroge ainsi les droits et dont on fixe arbitrairement les limites et les attributions, n'est qu'une tyrannie déguisée, un appui dérisoire, un hypocrite mensonge, une de ces inventions de palais d'autant plus chères à l'esprit de chicane qu'elles sont plus propres à dissimuler, sous les apparences de la vérité, de la douceur et de l'équité, la fausseté des idées, l'injustice des usurpations, la violence des procédés ? Non, nous ferons mieux, et nous soutiendrons qu'une protection pareille, une protection qui fait de l'Etat le défenseur des canons de l'Eglise, qui suppose, par conséquent, que l'Etat connaît les canons, qu'il les aime, qu'il en poursuit l'exécution de tous ses moyens ; une protection qui change ainsi en docteurs et Pères de l'Eglise des magistrats administratifs et judiciaires qui peuvent très-légalement être hérétiques, juifs ou même athées, nous soutiendrons, disons-nous, qu'une protection ainsi entendue est opposée tout à la fois, et aux principes

constitutionnels qui nous régissent, et aux plus simples règles du sens commun.

« Ah ! certes, nous ne refusons pas pour l'Eglise la protection de l'Etat ; nous l'invoquons, au contraire, comme un droit sacré ; mais, ou la Charte est un vain mot, ou bien l'Etat ne peut plus être aujourd'hui pour l'Eglise que le protecteur de sa liberté. Voilà la seule protection que nous demandions pour elle, la seule que l'Etat puisse constitutionnellement et raisonnablement lui accorder (pages 338-340). »

Jamais la différence radicale qui sépare le présent du passé, le régime de la liberté des cultes de celui de la religion officielle et dominante, n'avait été indiquée avec plus de précision et de justesse. *L'Etat ne peut plus être pour l'Eglise que le protecteur de sa liberté* : cette courte phrase doit nous servir à tous de devise et de mot d'ordre. Qui l'adopte sans restriction peut seul obtenir notre confiance, et nous tiendrons toujours pour suspectes les bonnes intentions qui n'aboutiraient qu'à procurer à l'Eglise une protection d'un autre genre, une protection de privilége et de faveur. Nous ne transigeons pas ainsi sur les droits que la constitution nous donne, et nous n'ignorons pas que la faveur et le privilége amènent infailliblement à leur suite l'asservissement et la dépendance.

« Nous ne voulons pas même pour l'Église le privilége de « la liberté. » C'est encore là un mot de M. l'évêque de Digne (p. 194) que nous enregistrons avec joie en regard des accusations qu'on nous jette de ne poursuivre notre affranchissement que pour opprimer à notre tour. Nous en aurions bien d'autres à transcrire si nous voulions réunir tous les témoignages des vues désintéressées qui le guident, et de son éloignement pour toute idée de retour à un état de choses dont les avantages temporels ne lui inspirent pas même un regret. Heureux de retrouver en lui les mêmes sentiments que nous admirions il y a peu de mois dans M. l'archevêque de Paris, nous bénissons cet honorable et précieux accord qui est à la fois pour nous un gage d'espérance et le sujet d'un légitime orgueil.

Non, ne désespérons pas de l'avenir, et, malgré toutes les misères de notre siècle, ne l'abaissons pas outre mesure devant les autres siècles chrétiens. L'esprit qui les vivifia ne s'est pas retiré de lui ; la sève catholique n'est pas tarie, et de vigoureux bourgeons attestent encore son inépuisable fécondité. Admirable végétation de l'arbre mystérieux sorti du grain de

senevé de l'Évangile! Sa tige est immortelle; elle défie les coups de la hache et les ravages du temps. Le même privilége n'appartient pas à ses rameaux; souvent ils tombent çà et là, les uns détachés par le fer, les autres brisés par la tempête; ceux-ci dévorés par un chancre intérieur, ceux-là frappés de mort par l'intempérie des saisons; en si grand nombre quelquefois que le tronc dépouillé n'offre plus à l'œil inattentif que l'aspect de la décrépitude. Mais regardez de plus près : déjà de nouveaux jets commencent à poindre, destinés à réparer ses pertes. Bientôt vous les verrez croître et verdir, et les oiseaux du ciel, esprits élevés et nobles cœurs, reviendront en foule y chercher l'abri et le repos.

E. DE FONTETTE.

HISTOIRE

DES PEUPLES BRETONS

DANS LA GAULE ET DANS L'ILE DE BRETAGNE [1].

RÉVOLTE DE LA BRETAGNE EN 1717.

Un des plus courageux et des plus doctes défenseurs de la cause catholique, M. Aurélien de Courson, va publier bientôt un ouvrage intitulé *Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans l'île de Bretagne* [1]. M. de Courson, qui s'est déjà fait connaître par d'importants travaux sur ce sujet, a, relativement à l'organisation des peuples celtiques, ses idées à lui, qu'il défend d'une manière érudite et ingénieuse. On lui avait reproché de ne point fournir ses preuves : aujourd'hui il rentre en lice armé de toutes pièces.

Nous n'abordons pas aujourd'hui cette discussion scientifique : quand l'ouvrage aura paru, il pourra être dans ce Recueil l'objet d'un examen approfondi. M. de Courson, qui s'arrête à la réunion de la Bretagne à la France, résume, dans un *épilogue*, les phases diverses que cette province a subies depuis lors. Les pages qu'on va lire, empruntées à cet épilogue, contiennent le récit de la révolte de la Bretagne en 1717 et des rigueurs qui en furent la suite. La lutte du gouvernement central contre les libertés provinciales pendant le dernier siècle

[1] 2 vol. in-8. Fin à Anne de Bretagne. — Chez E. Bourdin, 51, rue de Seine.

est en général fort ignorée, et pourtant c'est une introduction indispensable à l'histoire de la révolution de 1789.

L'Armorique devait être encore, sous la minorité de Louis XV, le théâtre d'événements non moins douloureux que ceux dont nous venons de faire le récit.

Tout le monde sait que Philippe d'Orléans, après avoir rompu d'abord avec la politique du grand siècle, n'avait pas tardé à abandonner les idées parlementaires et les théories de Fénelon pour s'emparer de la direction suprême et absolue du pouvoir. Un tel revirement ne pouvait manquer de donner naissance à de graves événements. Le Parlement de Paris, qui, depuis la Fronde, avait vu son autorité décroître incessamment, avait embrassé avec ardeur le parti du duc d'Orléans, non-seulement pour reconquérir, mais encore pour accroître sa puissance. Les amis du régent avaient reçu l'ordre de prodiguer les promesses à la magistrature : « Les affaires ecclésiastiques aussi bien que les affaires civiles seraient désormais déférées à la Cour du Parlement; rien ne se ferait que par elle; la plupart des membres du conseil de régence seraient choisis parmi les parlementaires; on révoquerait la constitution *Unigenitus;* on livrerait les Jésuites aux Jansénistes; enfin le Parlement aurait toute faculté de remontrances, et le prince reconnaîtrait sa suprême décision. » Ces magnifiques promesses avaient entraîné tous les suffrages. On peut juger d'après cela de la fureur de Messieurs du Parlement lorsqu'ils s'aperçurent qu'ils avaient été pris pour jouets par le régent. Toute la magistrature des provinces partagea bientôt ces ressentiments. Les mœurs infâmes du duc d'Orléans, tolérées à Paris, excitaient au loin un dégoût profond. Menacés dans leurs priviléges, les pays d'états n'attendaient qu'une occasion favorable pour lever le drapeau de la résistance. Ce fut, comme toujours, la vieille province celtique qui la première tira l'épée du fourreau. Depuis la mort du grand roi, la Bretagne avait fait d'immenses sacrifices : elle avait accordé 3 millions de livres pour don de joyeux avénement, quoiqu'elle fût endettée de près de 36 millions. Les trois ordres n'étaient donc rien moins que disposés à accueillir de nouvelles demandes d'argent. C'est dans ces circonstances que le duc de Montesquiou reçut mission de demander aux états réunis à Vannes le vote par acclamation de 1 million de livres à titre de don gratuit. Ce don avait été rendu obligatoire par Louis XIV; mais la noblesse bretonne avait toujours protesté contre cette obligation. En 1717, Montesquiou ayant reçu l'ordre formel de réclamer comme un droit ce que de tout temps en Bretagne on avait considéré comme un acte de pure courtoisie, le président de

la noblesse aux états de Vannes déclara, séance tenante, que la demande du don gratuit, faite impérieusement par le représentant du roi de France, était une atteinte portée aux priviléges du pays, et, à cette occasion, il donna lecture des contrats de mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII et Louis XII. Cette lecture fut accueillie par des applaudissements unanimes. Les trois ordres répondirent aux injonctions de Montesquiou que les Bretons étaient des sujets dévoués au roi, qu'en toute circonstance ils avaient fait leurs efforts pour donner à la royauté des marques éclatantes de leur zèle, mais qu'ils n'accorderaient le don gratuit qu'après avoir consulté l'état de leurs fonds, comme c'était leur devoir.

Le maréchal de Montesquiou, avec la morgue hautaine des courtisans du XVIII[e] siècle, insista, et fit même quelques menaces : rien ne put ébranler la fermeté des états.

Au premier symptôme de cette résistance, le régent, qui, par un long détour, était arrivé à un despotisme plus absolu peut-être que celui de Louis XIV lui-même, ordonna la dissolution des états de Bretagne et la levée des subsides au nom du roi. Ce mépris des priviléges garantis à la province, ce despotisme brutal remua profondément le pays. La noblesse, réunie à Dinan, adressa une plainte au conseil de régence. Voici cette requête respectueuse dans la forme, mais qui, au fond, indiquait une résolution inébranlable de résister à l'arbitraire.

« Sire, disait M. de Blossac, votre Parlement et tous les ordres de « votre Etat s'étoient persuadés que votre heureux avénement à la « couronne rendroit à la France le calme si désiré ; cependant les ar- « mes dont nous sommes environnés de toutes parts nous avertissent « de notre disgrâce ; ces armes, qui sembloient n'être destinées que « pour concourir avec nous à maintenir la gloire de votre règne, se « tournent, par la plus fatale méprise, contre la plus fidèle des pro- « vinces... Nos ennemis se sont servis du prétexte du prétendu refus « du don gratuit pour nous déclarer rebelles, comme si un délai de « vingt-quatre heures pouvoit nuire à cette discussion ; ils savoient ce- « pendant que l'objet de Votre Majesté n'étoit pas de nous épuiser, « mais d'accorder notre zèle avec notre pouvoir. L'exemple de Votre « Majesté, si exacte à payer ses dettes, sembloit nous prescrire l'obli- « tion de satisfaire aux nôtres, afin de rétablir nos forces et pour que « Votre Majesté pût trouver de nouvelles ressources : la justice et vo- « tre intérêt sembloient lui permettre ce que la politique a quelque- « fois toléré. Voilà le grand crime de vos sujets : nous sommes dignes « de la protection du souverain, car, obéissance, fidélité, rien ne nous « manque ; malgré cela, si on en croit nos ennemis, on doit nous punir « comme des rebelles, *et faire tout le contraire des Romains, qui lais-*

« *soient les nations subjuguées dans la forme ancienne de leur gouverne-* « *ment.* Un roi ne peut trop imiter le Roi des rois, qui ne rompit jamais « le traité qu'il avoit fait avec son peuple tant qu'il demeura soumis à « ses lois et qu'il n'implora pas le secours des rois étrangers. »

Le Parlement de Bretagne, dont la majorité était toujours indépendante, joignit ses remontrances à celles des états. « La dissolution des « états, osa-t-il dire, porte atteinte au traité d'union qui a donné la « Bretagne à la France. »

La noble fermeté de la province eut en France un immense retentissement : « J'admire les Bretons, écrivait Mme de Maintenon à la duchesse du Maine. Toute la sagesse des Français serait-elle dans cette province-là [1] ? »

Il paraît que cette sagesse était bien criminelle aux yeux du fanfaron de vices qui gouvernait alors la France, car il dirigea de nouvelles troupes vers l'Armorique. Trente mille soldats furent échelonnés de Nantes jusqu'à Rennes et Dinan. Cette mesure porta jusqu'à l'exaspération l'irritation de la noblesse bretonne. Ces hommes de fer, qui avaient résisté en face au despotisme austère de Louis-le-Grand, pouvaient-ils courber la tête sous le joug du prince dissolu qui, entouré de roués et de maîtresses, appuyé sur l'infâme Dubois, brisait le pacte de famille et livrait la France à l'Angleterre ? Un remède violent n'était-il pas devenu nécessaire ?

Le salon de la duchesse du Maine, à Sceaux, était, à cette époque, le rendez-vous de tous les mécontents de Paris et des provinces. Un sentiment de commun intérêt avait rapproché la princesse et le roi Philippe V. On sait que, dès le temps de la guerre de Succession, le duc d'Orléans avait fait quelques tentatives pour s'emparer de la couronne d'Espagne ; c'est même à l'occasion de ces intrigues que l'abbé Dubois était parvenu à s'emparer de toute la confiance du prince. Ce dernier, à la mort de Louis XIV, avait combattu, autant qu'il était en lui, l'influence de Philippe V, qui, de son côté, faisait tous ses efforts pour conquérir, par les états généraux, les droits qu'il se croyait à la régence. Inspiré par Alberoni, le prince de Cellamare, ambassadeur de la cour d'Espagne à Paris, ne cessait de travailler les esprits en faveur des projets de son souverain. A peine eut-il connaissance du traité de la quadruple alliance conclu entre la France, l'Angleterre, la Hollande et l'empereur, qu'il résolut de pousser les mécontents à une prise d'armes contre le gouvernement du régent. Voici quel était le plan. La noblesse des provinces se soulèverait en masse et se prononcerait en faveur de Philippe V ; une protestation serait signée pour appeler à la régence le

[1] Correspondance de Mme de Maintenon avec la duchesse du Maine, 17 janvier 1718.

petit-fils de Louis XIV, à l'exclusion du duc d'Orléans, et les états généraux, convoqués conformément à la loi fondamentale, décideraient, comme assemblée nationale, la question de gouvernement et de succession. Le président de Mesmes répondait du concours du Parlement de Paris; le cardinal de Polignac promettait celui du clergé, fort animé alors à cause de la bulle *Unigenitus;* enfin, le comte de Laval se chargeait de faire lever la noblesse des provinces : tout était donc prêt. L'ambassadeur d'Espagne ne doutait pas de la réussite d'une affaire menée avec tant d'habileté et de discrétion.

Cependant des renseignements étaient arrivés de différents côtés : l'Angleterre et la Hollande ayant été averties qu'un complot se tramait contre le régent et contre le traité de la quadruple alliance, le comte de Stairs communiqua au duc d'Orléans une dépêche de lord Stanhope, dans laquelle on signalait à l'attention de l'abbé Dubois, secrétaire d'Etat des affaires étrangères, des tentatives criminelles dans lesquelles se trouvaient compromis le duc et la ducesse du Maine. « Le but de ce complot, disait la note, est de renverser le régent et de revenir à l'ancienne politique. » Dans le même temps, l'intendant de Bretagne annonçait au gouvernement que des émissaires espagnols parcouraient la province, appelant les populations à la liberté, comme aux jours de la Ligue[1]. Maître de tous les secrets de la conspiration, grâce à l'infidélité d'un copiste employé par l'ambassadeur d'Espagne, Dubois néanmoins n'osait agir. Mais il finit par céder aux instances de l'Angleterre qui avait un puissant intérêt à entraîner la France dans une guerre contre l'Espagne : il prit la résolution extrême de faire arrêter l'un des courriers de Cellamare, en même temps que des agents de police fouilleraient l'hôtel du prince. En effet, l'abbé Portocarrero et le marquis de Monteleone, secrétaire de l'ambassade espagnole, furent arrêtés à Poitiers. Pendant ce temps, le secrétaire d'Etat des affaires étrangères et celui de la guerre se rendaient en personne à l'hôtel de l'ambassadeur d'Espagne et y faisaient faire les plus minutieuses perquisitions, malgré les protestations de Cellamare qui invoquait le droit des gens outrageusement violé en sa personne.

Les papiers saisis renfermaient des plans, des projets, des avis; mais, à la grande confusion de Dubois, il ne s'y trouvait pas un seul document qui pût servir de base à une poursuite. Le régent était au désespoir : quand un pouvoir s'est fondé sur l'existence d'un complot pour recourir à quelque mesure extrême, force lui est de chercher, d'inventer même une justification. C'est ce que fit le conseil de régence. Les hommes qui en faisaient partie, n'ignorant pas la haine et le mépris qu'ils excitaient parmi la noblesse des provinces, saisirent

[1] Rapport de l'intendant.

avec empressement l'occasion de se venger de leurs ennemis, tout en consolidant leur pouvoir ébranlé. Le duc du Maine fut arrêté et conduit au château de Dourlens, la princesse enfermée à Dijon. Le comte de Laval, le marquis de Pompadour, et plus de trois cents gentilshommes et hommes de lettres, ennemis du régent et de Dubois, furent jetés à la Bastille. On publia une foule de mémoires pour établir la culpabilité des *conspirateurs*. Toutefois, malgré les réclamations de l'opinion publique, on n'osa pas demander une poursuite solennelle devant le Parlement. Le régent et son complice n'ignoraient pas que le complot en lui-même ne pouvait être prouvé, qu'il y avait eu des projets, des mécontentements, mais nullement une conspiration dans le sens politique et judiciaire de ce mot. Ils se bornèrent donc à acheter les aveux de quelques misérables ou de quelques âmes faibles qui ne pouvaient se résigner à la vie d'un cachot. On fit tout au monde pour avilir les accusés : politique honteuse, mais qui presque toujours est couronnée d'un plein succès. La duchesse du Maine, si fière, si méprisante pour le régent, descendit jusqu'à s'avouer coupable afin d'obtenir sa liberté. Philippe d'Orléans, devenu maître du pouvoir absolu, se drapa en souverain magnanime, et eut l'air de tendre la main à ses anciens ennemis. Quant à l'Angleterre, l'alliée intéressée du prince français, elle triomphait : la barrière des Pyrénées était enfin rétablie; Philippe V allait avoir à combattre les vaillantes troupes qui l'avaient placé sur le trône des Espagnes.

Cependant, tandis qu'à Paris les gentilshommes de cour, les poëtes, les baladins de salon, se courbaient lâchement sous le joug du régent, en province, où régnaient encore la religion et l'honneur chevaleresque, cette vertu sociale éclose au moyen âge sous l'inspiration de la foi catholique, en province, disons-nous, on protestait contre l'abaissement des états, contre la ruine de la noblesse et contre l'infamie de cette cour qui jetait la France, dégradée par la débauche, sous les pieds de l'Angleterre, son éternelle ennemie. La Bretagne se faisait remarquer par l'énergie de ses plaintes. Cette vieille province comptait, au commencement du XVIII[e] siècle, trente-cinq mille gentilshommes qui votaient tous aux états [1], encore bien que la majeure partie d'entre eux fussent, en raison de leurs habitudes et de leur pauvreté, de véritables paysans. C'était une race à part, nous l'avons déjà dit, que ces petits propriétaires qui s'en venaient à Rennes ou à Vannes, vêtus du justaucorps de leur bisaïeul, et portant au côté la vieille rapière avec laquelle leurs ancêtres avaient combattu l'Anglais, sous Duguesclin et sous Clisson. Tous ces gentilshommes ruraux, esclaves de la religion et du devoir, avaient en horreur les vices et l'ab-

[1] Rapport de l'intendant de Bretagne en 1719.

solutisme qui régnaient à la cour de France. Qu'on se figure leur indignation lorsque l'une des créatures du régent, le maréchal de Montesquiou, vint leur notifier avec hauteur qu'aucune assemblée politique n'aurait lieu à l'avenir sans l'autorisation du roi! Un cri d'insurrection se fit entendre aussitôt des bords de la Loire aux grèves de Saint-Malo. Une fédération générale s'organisa : tout gentilhomme dut y prendre part, sous peine de se voir dépouiller de ses armes, de son titre et de sa nationalité. Des commissaires reçurent la mission de visiter les manoirs pour y faire connaître l'acte fédératif. Pendant ce temps, les chefs de la fédération discutaient le plan de l'entreprise qu'ils voulaient tenter. Les états devaient se constituer et déclarer que, l'acte d'union ayant été indignement violé, la Bretagne rentrait dans la plénitude de son indépendance. Les paysans, classe dévouée aux gentilshommes qui partageaient leurs travaux et soulageaient leur misère, seraient appelés à prendre part à la lutte. Les villes étaient en partie dévouées au gouvernement, mais on avait pour soi les châteaux et les campagnes; on s'y cantonnerait jusqu'à ce qu'une occasion favorable s'offrît de prendre l'offensive. Telles étaient les dispositions arrêtées par le conseil national: mais tous les chefs n'étaient pas parfaitement d'accord. Il y avait, comme toujours, parmi la haute noblesse, des jalousies et des amours-propres intraitables. Il fallut que le Parlement intervînt. Il fit tous ses efforts pour régulariser la sédition : les milices furent organisées par paroisse; l'assemblée générale de la noblesse fut sommée de s'expliquer sur la question de savoir si des rapports directs ne seraient pas établis avec Philippe V et le cabinet de Madrid. Le cardinal Alberoni s'empressa d'accueillir les ouvertures qui lui étaient faites par les représentants de la noblesse de Bretagne. Cette correspondance entre la Bretagne et l'Espagne se poursuivait par l'entremise de quelques gentilshommes bretons qui passaient incessamment de France en Espagne. L'ambassadeur avertissait son gouvernement qu'on voyait à Madrid plusieurs gentilshommes bretons, dont le costume, l'air grave et la piété profonde excitaient dans le peuple une vive sympathie; que ces gentilshommes, parfaitement accueillis par le cardinal Alberoni, avaient été présentés à Philippe V, et qu'il paraissait certain que les Bretons seraient bientôt appuyés par une flotte espagnole prête à sortir des ports de Cadix et du Passage [1].

A la première nouvelle de ces projets d'insurrection, le régent dirigea vingt mille hommes sur la Bretagne. On les organisa en colonnes mobiles, qui eurent mission de battre tout le pays. Les dragons qui avaient si énergiquement secondé le gouverneur du Languedoc, lors de la révolte des Cévennes, furent envoyés dans l'Armorique pour traquer

[1] Dépêche de M. de Saint-Aignan, 1719.

au fond des bois les bandes que devait disperser l'infanterie française. Les *dragonnades* étaient, à cette époque, rangées par les politiques au nombre des *moyens de gouvernement les plus héroïques ;* elles parurent néanmoins insuffisantes pour la Bretagne. La hache du bourreau vint en aide au sabre des cavaliers des Cévennes. D'après les ordres exprès du régent, il fut établi une cour martiale pour poursuivre et condamner les Bretons rebelles. Cette mesure était de nature à soulever toute l'Armorique, mais M. d'Argenson en démontra victorieusement la nécessité à l'abbé Dubois. « Pouvait-on, en effet, espérer des condamnations de la part du Parlement de Rennes, dont la plupart des membres étaient les complices des révoltés? Et comment évoquer la cause aux Parlements voisins, lorsque le même esprit de résistance animait toutes les Cours du royaume, indignées qu'elles étaient d'avoir été trompées par le régent? » La justice prévôtale ouvrit donc ses séances à Rennes.

Cependant le tocsin avait sonné dans les campagnes ; les paysans bas-bretons, race batailleuse et enthousiaste, accouraient se ranger sous la bannière des fils des *anciens chrétiens* du pays. Les femmes, les jeunes filles étaient en prières dans toutes les églises et dans tous les oratoires de l'Armorique. Comme au temps des anciens Bretons, des feux se répondaient sur toutes les montagnes, et de distance en distance se faisaient entendre des cris imitant celui du chat-huant[1]. A l'exception de la haute bourgeoisie de Rennes, composée en grande partie d'étrangers, la Bretagne entière se préparait à prendre part à la lutte. Elle croyait le succès assuré. Mais parmi les gentilshommes armés pour reconquérir l'indépendance du pays il se rencontra quelques infâmes auxquels les familiers du régent avaient inoculé leurs vices et qui vendirent leurs frères au maréchal de Montesquiou. Informé de tous les plans des conjurés par la dame de Keroulas, Montesquiou dissipa facilement les premières bandes qui osèrent l'attaquer. Les dragons, instruits des retraites les plus secrètes des Bretons, tombaient sur eux à l'improviste et les taillaient en pièces. Les troupes royales brûlaient tous les villages qu'elles rencontraient sur leur passage. La résistance n'était plus possible : les bandes cachèrent donc leurs armes et se dispersèrent. Grâce au dévouement de leurs vassaux, une grande partie des chefs nationaux put gagner les côtes et s'embarquer pour l'Espagne. Là, ces pauvres exilés, en proie à une mortelle nostalgie, passaient de longs jours à pleurer sur la patrie absente. On les rencontrait dans les églises de Madrid, pâles, défaits, portant sur le visage toutes les traces de cette maladie cruelle qui souvent dépeuple les ar-

[1] Walter Scott, dans son *Histoire d'Ecosse*, nous apprend que les Ecossais, dans leurs guerres nationales, s'appelaient aussi en imitant le cri des chats-huants.

mées, et qui excite presque toujours une pitié profonde dans les cœurs même les plus endurcis. « J'ai vu, écrivait de Madrid le maréchal de « Tessé, en 1724, j'ai vu de pauvres Bretons d'une figure à faire croire « qu'ils ne feront plus révolter la Bretagne[1]. »

Pendant que ces nobles enfants de l'Armorique mouraient ainsi sur la terre étrangère, des échafauds se dressaient sur les places publiques de Nantes. Les juges choisis par le régent procédèrent contre les accusés avec une infâme duplicité : on sollicita, on obtint des aveux, en trompant, par de fausses promesses, les proches parents des malheureux prisonniers. Ce fut ainsi que quatre gentilshommes bretons, livrés par leurs amis les plus chers, furent jetés dans les prisons de Nantes, d'où ils ne sortirent plus que pour être livrés aux mains du bourreau.

M. de Vastain, procureur général, et l'un des affidés les plus dévoués de Philippe d'Orléans, prononça le discours d'ouverture de la Chambre royale. Ce réquisitoire de courtisan sans entrailles se terminait par les paroles suivantes : « Vous allez, Messieurs, faire la justice dans cette « province; et, en même temps que vous répandrez le trouble et la « terreur parmi quelques gentilshommes séditieux et rebelles, vous as- « surerez le repos et la tranquillité des peuples, dont, grâce au ciel, la « fidélité est sans atteinte et à couvert de toute suspicion. »

Ce langage excita de sourdes rumeurs dans l'ancienne capitale du duc de Mercœur. Le peuple, indigné aussi de la partialité du président de la Chambre martiale, qui était Savoyard, criait sur les places publiques qu'on n'avait pas pu trouver un Français assez vil pour remplir l'office infâme qu'avait accepté M. de Châteauneuf-Castaignières. Ce dernier n'en fut que plus acharné contre les infortunés prisonniers.

Cependant la Chambre royale avait terminé sa longue instruction dirigée contre cent quarante-huit gentilshommes ou paysans. La justice, malgré tous ses efforts, n'avait pu mettre la main que sur quatre accusés : c'étaient le sieur de Guer, marquis de Pontcalec, M. de Montlouis, le sire de Talhouët et le chevalier du Couëdic. Les débats furent très-longs : la sentence, prononcée à quatre heures du soir, n'était pas encore connue du public, lorsque, à la nuit tombante, on vit le grand-prévôt de Nantes se diriger vers le couvent des Carmes, d'où il ramena quatre religieux. Tout fut alors révélé. On apprit bientôt avec stupeur que, dans la crainte d'un mouvement populaire, la Cour avait donné l'ordre d'exécuter immédiatement l'arrêt rendu. En effet, à cinq heures, les religieux furent introduits auprès des condamnés. A leur vue, le marquis de Pontcalec, désignant du doigt M. de Talhouët qui s'était agenouillé sur les dalles de la prison, s'écria : « Ah ! mes Pères, voici l'homme le plus honnête de ce pays, et ils l'ont condamné à mort ! —

[1] Le maréchal de Tessé, lettre au duc de Bourbon, 6 mars 1724.

N'a-t-on pas condamné aussi votre Maître et le mien? » répondit le Père Nicolas. Talhouët leva les yeux au ciel en entendant ces mots. Mais Pontcalec, s'animant de plus en plus, ajouta d'une voix vibrante : « Quelle « horrible injustice! lier les mains à des gentilshommes! cela ne se « devait pas faire... et nous voilà condamnés à mort sans jamais avoir « tiré l'épée ni un coup de pistolet contre l'Etat!... Voilà donc cette « royale Chambre qui devait, disait-on, agir contre nous avec tant de « douceur! Quelle infamie! que de fois ils m'ont dit : « *Pontcalec,* « *parle; dis tout ce que tu sais; c'est le moyen de n'avoir point de mal.* « J'ai fait tout ce qu'ils m'ont demandé, et ils ne font pas ce qu'ils « m'ont promis... On me disait dimanche que M. de Mianne avait entre « ses mains la grâce de M. de Montlouis... Sommes-nous donc les quatre « victimes, pendant qu'on épargne de plus coupables que nous! »

Quelques paroles du Père Nicolas apaisèrent M. de Pontcalec. Quant à MM. du Couëdic, de Montlouis et de Talhouët, ils étaient agenouillés aux pieds de leurs confesseurs et écoutaient pieusement les exhortations des bons Pères.

Les confessions terminées : « O mon Père ? s'écria Talhouët, que votre « sainte volonté soit faite!... Ce n'est pas la mort qui m'effraie, c'est le « délaissement de ma femme désolée, de mes enfants abandonnés sans « ressources.

« — Seigneur, Seigneur, pardonnez-moi, sauvez mon âme! » répétait le pieux du Couëdic.

Les condamnés avaient demandé un délai de vingt-quatre heures pour mettre ordre à leurs affaires temporelles et pour se préparer dignement à l'éternité : leur requête fut rejetée. A neuf heures du soir, à la lueur des torches de résine, les quatre condamnés, entourés d'une triple haie de soldats, furent conduits à la place du Bouffay. Pendant le trajet, Talhouët, dont le calme et la douceur ne s'étaient point démentis un seul instant, se pencha vers le Père Nicolas et lui dit : « Vous le « voyez, mon Père, nous nous laissons conduire comme des agneaux à « la boucherie.

« — C'est en cela, Monsieur, répondit le Carme, que vous vous ren- « drez plus semblables à Dieu... Il pouvait d'une seule parole renverser « et anéantir tous ses ennemis; mais il crut plus digne de lui de faire « éclater la patience que la force. »

Le peuple avait entendu les paroles de Talhouët; elles se propagèrent de proche en proche, et aussitôt des gémissements et des sanglots attestèrent la pitié générale.

« Voyez, Monsieur, dit le Père Nicolas à son pénitent, tout le monde « pleure votre sort et on ne plaignait pas celui du Fils de Dieu! »

Un peu avant d'arriver au lieu du supplice, M. de Montlouis aperçut

sa femme à une fenêtre : elle avait voulu recevoir les derniers adieux de son mari... Montlouis leva les yeux vers l'infortunée : « Adieu ! adieu ! » lui cria-t-il. Mme de Montlouis répondit par des cris déchirants qui furent répétés par la multitude : une inspiration généreuse s'empara un instant du peuple ; il se précipita sur les soldats... mais la terreur arrêta bientôt le dévouement. La place du Bouffay et les rues avoisinantes étaient encombrées de troupe.

M. de Montlouis, après avoir serré dans ses bras ses nobles amis, monta le premier sur l'échafaud, et, ayant posé sa tête sur le fatal billot, il dit à haute voix : *Sancta Maria, mater Dei...—Ora pro nobis!* répétèrent les voix fermes de du Couëdic et de Talhouët. Le hache se leva, et un cri d'horreur apprit aux condamnés que leur compagnon avait cessé de souffrir.

« Ah ! Messieurs, cria le Père Nicolas, il est déjà dans le ciel ! »

Comme ces paroles s'achevaient, le bourreau, descendu de l'échafaud, vint se placer devant M. de Talhouët... « Il est prêt, » dit le Carme. Talhouët, calme jusqu'à la fin, tira lui-même son habit, et, s'adressant au peuple : « Priez pour moi, priez pour mon âme ! dit-il d'une voix éclatante.

« — Nous le ferons, nous le ferons ! » répondirent dix mille voix, et tout le peuple se prosterna. M. de Talhouët se mit alors à genoux : sa tête roula comme il achevait de prononcer : « *Jesu ! Maria !* »

Le Père Nicolas n'avait pas quitté Talhouët jusqu'au dernier moment ; il fut couvert du sang de son pénitent ; mais, sans même y faire attention, il courut vers MM. de Pontcalec et du Couëdic : « Ah ! Messieurs, Messieurs, que je suis édifié ! Ah ! la belle mort... Jamais je n'en vis de plus chrétienne... Il est mort en prononçant le nom adorable de Jésus et de Marie !

« — Ils étaient tous deux bien honnêtes gens, dit Pontcalec... Mais où trouver au monde un aussi honnête homme que l'était M. de Talhouët ?

« — Imitez-le donc, imitez donc sa générosité à souffrir ! » s'écria le vieux religieux.

« *Jesu! Maria! credo!* » s'écria du Couëdic, et il reçut le coup fatal.

Ce fut alors au tour de Pontcalec. Se tournant vers le greffier de la Chambre royale, qui était tout pâle de terreur et d'émotion : « M. le greffier, dit le gentilhomme d'une voix assurée, vous avez de l'argent à moi ; ne manquez pas, je vous prie, de faire prier Dieu pour le repos de mon âme ! » Le greffier salua, étouffé qu'il était par ses sanglots. Un dernier cri de la multitude annonça à la cité que la volonté de Monsieur le régent était accomplie !

De retour à Paris, le président de Châteauneuf reçut du duc d'Or-

léans, comme récompense de sa conduite à Nantes, la place de prévôt des marchands.

Malgré l'exécution des quatre gentilshommes bretons, malgré les condamnations prononcées, les états ne fléchirent pas devant la tyrannie du régent ; réunis à Ancenis, ils persistèrent dans leur refus de voter le *don gratuit* par acclamation. Quant aux classes populaires, elles honorèrent comme des *pères de la patrie*[1] les quatre martyrs de la liberté bretonne. L'élégie suivante, qui se chante encore dans les campagnes de la Cornouailles, témoigne de la touchante sympathie du peuple pour ses nobles défenseurs :

I

« Un chant nouveau a été composé : il a été fait sur le marquis de Pontcalec.

« — Toi qui l'as trahi, sois maudit ! Sois maudit, toi qui l'as trahi ! Sois maudit ! —

« Sur le jeune marquis de Pontcalec, si beau, si gai, si plein de cœur !

« Il aimait les Bretons, car il était né d'eux.

« Toi qui l'as trahi, etc.

« Car il était né d'eux et avait été élevé au milieu d'eux.

« Il aimait les Bretons, et non pas les bourgeois,

« Mais non pas les bourgeois qui sont du parti des Français,

« Qui sont toujours cherchant à nuire à ceux qui n'ont ni biens ni rentes,

« A ceux qui n'ont que la peine de leurs deux bras, jour et nuit, pour nourrir leurs mères.

« Il avait formé le projet de nous décharger de notre faix ;

« Grand sujet de dépit pour les bourgeois, qui cherchaient l'occasion de le faire décapiter.

« – Seigneur marquis, cachez-vous vite ; cette occasion, ils l'ont trouvée ! »

II

« Voilà longtemps qu'il est caché ; on a beau le chercher, on ne le trouve pas.

« Un gueux de la ville, qui mendiait son pain, est celui qui l'a dénoncé. Un paysan ne l'eût pas trahi quand on lui eût offert cinq cents écus.

« C'était la fête de Notre-Dame des Moissons, jour pour jour ; les dragons étaient en campagne.

« — Dites-moi, dragons, n'êtes-vous pas en quête du marquis ?

« — Nous sommes en quête du marquis. Sais-tu comment il est vêtu ?

« — Il est vêtu à la mode de la campagne : surtout bleu, orné de broderies ;

« Soubreveste bleue et pourpoint blanc ; guêtres de cuir et braies de toile ;

« Petit chapeau de paille tissu de fil rouge ; sur les épaules, de longs cheveux noirs ;

« Ceinture de cuir avec deux pistolets espagnols à deux coups.

[1] Lettre de l'intendant de Bretagne au cardinal Dubois.

« Ses habits sont de grosse étoffe, mais dessous il en a de dorés.

« Si vous voulez me donner trois écus, je vous le ferai trouver.

« — Nous ne te donnerons pas même trois deniers ; des coups de sabre, c'est différent.

« Nous ne te donnerons pas même trois deniers, et tu nous feras trouver Pontcalec.

« — Chers dragons ! au nom de Dieu, ne me faites point de mal !

« Ne me faites point de mal, je vais vous mettre tout de suite sur ses traces :

« Il est là-bas, dans la salle du presbytère, à table avec le recteur de Lignol. —

III

« — Seigneur marquis, fuyez, fuyez ! Voici les dragons qui arrivent !

« Voici les dragons qui arrivent, armure brillante, habits rouges.

« — Je ne puis croire qu'un dragon ose porter la main sur moi ;

« Je ne puis croire que l'usage soit venu que les dragons osent porter la main sur les marquis ! »

« Il n'avait pas fini de parler qu'ils avaient envahi la salle,

« Et lui de saisir ses pistolets.

« Si quelqu'un approche, je tire ! »

« Voyant cela, le vieux recteur se jette aux genoux du marquis :

« — Au nom de Dieu, votre Sauveur, ne tirez pas, mon cher seigneur ! »

« A ce nom de notre Sauveur, qui a souffert patiemment,

« A ce nom de notre Sauveur, ses larmes coulèrent malgré lui ;

« Contre sa poitrine ses dents claquèrent ; mais, se redressant, il s'écria : « Partons ! »

« Comme il traversait la paroisse de Lignol, les pauvres paysans disaient,

« Ils disaient, les habitants de Lignol : « C'est grand péché de garrotter le marquis ! »

« Comme il passait près de Berné, arriva une bande d'enfants.

« Bonjour, bonjour, monsieur le marquis; nous allons au bourg, au catéchisme.

« — Adieu, mes bons petits enfants ; je ne vous verrai plus jamais !

« — Où allez-vous donc, seigneur ? Est-ce que vous ne reviendrez pas bientôt ?

« — Je n'en sais rien ; Dieu seul le sait. Pauvres petits, je suis en danger. »

« Il eût voulu les caresser, mais ses mains étaient enchaînées.

« Dur eût été le cœur qui ne se fût pas ému : les dragons eux-mêmes pleuraient,

« Et cependant les gens de guerre ont des cœurs durs dans leurs poi« trines.

« Quand il arriva à Nantes, il fut jugé et condamné ;

« Condamné non par ses pairs, mais par des gens tombés de derrière les « carrosses.

« Ils demandèrent à Pontcalec : « Seigneur marquis, qu'avez-vous fait ?

« — Mon devoir ; faites votre métier. »

IV

« Le premier dimanche de Pâques de cette année, un message est arrivé « à Berné.

« Bonne santé à vous tous, en ce bourg ; et où est donc le recteur d'ici ?

« — Il est à dire la grand'messe ; voilà qu'il va commencer le prône. »

« Comme il montait en chaire, on lui remit une lettre en son livre.

« Il ne pouvait la lire, tant ses yeux se remplissaient de larmes.

« Qu'est-il donc arrivé de nouveau, que le recteur pleure ainsi ?

« — Je pleure, mes enfants, pour une chose qui vous fera pleurer vous- « mêmes.

« Il est mort, chers pauvres, celui qui vous nourrissait, qui vous vêtis- « sait, qui vous soutenait ;

« Il est mort, celui qui vous aimait, habitants de Berné, comme je vous « aime ;

« Il est mort, celui qui aimait son pays, et qui l'a aimé jusqu'à mourir ;

« Il est mort à vingt-deux ans, comme meurent les martyrs et les saints.

« Que Dieu ait pitié de son âme ! Le seigneur est mort... Ma voix s'é- « teint...

« Toi qui l'as trahi, sois maudit ! Sois maudit, toi qui l'as trahi ! Sois « maudit ! »

Nos lecteurs nous pardonneront la longueur de cette citation ; nous aurions vainement cherché dans tous nos chartiers un document qui peignît d'une manière aussi vraie les sentiments, les mœurs et la physionomie de la Bretagne.

Le récit du supplice des quatre gentilshommes bretons est tiré d'une lettre adressée à Mme de Talhouët par le Père Nicolas, confesseur de son époux. On vient de voir avec quel bonheur la muse celtique s'empara de cette catastrophe. Nous complétons notre citation en plaçant en regard de cette inspiration naïve une lettre écrite par Mme de Talhouët au Père Nicolas. L'usage du français le plus expressif et le plus délicat a toujours régné en Bretagne dans les cantons où cette langue est confinée au sein des châteaux ; mais on citerait difficilement un exemple plus touchant de ce phénomène.

LETTRE DE MADAME DE TALHOUET AU PÈRE NICOLAS.

Mon cher époux n'est donc plus, mon très-révérend Père ! et j'ay été privée de recevoir ses derniers soupirs...... Ah ! mon Père, que ce calice est rude et amer pour moi ! et que mon cœur en est pénétré ! Je perds le plus aimable et le meilleur époux qui jamais ait été, et cela par ma faute ! Je fus trompée, trompée, mon cher Père, par des officiers qui le furent eux-mêmes, et je fus assez malheureuse que de le porter à s'aller rendre entre leurs mains, sur la parole qu'ils m'avoient donnée que c'étoit un sûr moyen

pour obtenir grâce. Il suivit aveuglément tous mes désirs, et, par un malheur le plus insupportable pour moi, c'est son amour et le mien qui nous a perdus. Quels étaient ses sentiments à cet égard, ô mon très-cher Père ? et de quelle manière s'est-il expliqué sur nous, ô mon très-cher Père ? Que vous a-t-il dit des quatre pauvres orphelins qu'il m'a laissés, avec un bien qui ne va pas à 200 livres, pas même à 100 livres de rente ? Mandez-moy, je vous prie par la sainte Passion de notre Sauveur, tous ses sentiments et tout ce qu'il vous a dit à mon sujet. Que j'appréhende qu'il ne m'ait fait quelques injustices pour le malheureux avis que je luy ay donné ! Je vous prie, mon cher Père, puisque vous êtes celuy de mon cher époux, mandez-moy tout ce qu'il vous a dit de moy et de nos très-chers enfants ; dites-moy encore sy vous êtes persuadé que son ame généreuse et noble ait trouvé grâce auprès de Dieu. Mon amour et mon cœur sont avec luy, mon Père.

Vanité trompeuse du siècle de fer, je ne veux plus aspirer qu'à l'éternité bienheureuse, pour y voir mon Dieu et mon cher Talhouet ! Quel spectacle, mon cher Père, d'une femme qui n'a pas encore vingt-quatre ans ! la voir perdre son cher époux, aimé d'une passion qui tenait de l'idolâtrie, de le voir périr innocent d'un crime imputé, et de périr d'une main sy criminelle et sy barbare ; et me laisser quatre pauvres petits enfants, dont l'aîné a cinq ans. Voilà l'état pitoyable où je me suis réduite moy-même ! Heureuse, hélas ! s'il ne m'avoit jamais connue ! Encore une fois, mon cher Père, que vous en a-t-il dit, et croyez-vous pouvoir m'assurer qu'il soit devant le Seigneur ? Oh ! sy cela est, que je suis consolée et que je vais travailler ardemment pour le joindre devant mon Seigneur et mon Dieu ! Que n'ai-je été assez heureuse pour mourir le même jour et du même genre de mort que luy ! Adieu encore une fois, vanité et plaisir du monde, je vous abandonne pour jamais, pour pleurer mon cher Talhouet. J'attends vos consolations, mon cher Père ; ne refusez pas de me satisfaire sur ce que je vous prie de me mander ; je vous en conjure par le précieux sang de mon Sauveur et par la mémoire d'un homme dont je suis persuadée que vous vous ressouviendrez dans vos saints sacrifices. Sy vous voulez suivre mon avis, vous employerez l'argent qu'il a donné à dire des messes ; je crois que son âme sera plus soulagée que sy vous faisiez plusieurs services. Oh ! mon Père, que mon ame est trempée d'amertume et que la plaie dont mon cœur est percée est grande et douloureuse ! Ne pouvez-vous point, par vos prières, m'obtenir du Seigneur de voir et de parler à mon cher Talhouet ? O mon Père, sy la compassion a quelque place dans votre cœur, obtenez-moy cette grâce, et veuillez vous souvenir, dans toutes vos prières, de la plus malheureuse et de la plus désolée femme qui fût jamais au monde. Je recevrai de vous avec joie la consolation que vous voudrez bien me donner : vous m'êtes cher, puisque vous reçûtes les derniers soupirs de mon cher époux.

Ne vous a-t-il point aussy parlé de ma mère et de quelques dissensions que nous eûmes ensemble ? J'en suis fort inquiète, rapport à son âme : sy le secret ne vous permet pas d'en parler ouvertement, dites-moi d'être en repos sur ce sujet, sy effectivement je puis l'être ; mais sy mes pénitences et mes mortifications peuvent effacer les fautes qu'il avoit pu faire à cet égard, il faut me le dire, car je n'épargneray ny mes peines ny mon

argent, en quelque nécessité que je puisse être; enfin, mon Père, j'ay, comme mon époux, une parfaite confiance en vous, j'attends vos consolations, et je crois que vous ne me cacherez pas les sentiments d'un époux adoré et qui n'a jamais sçu me les déguiser. Soyez persuadé que je suis très-respectueusement votre très-humble servante.

DE TALHOUET-LEMOYNE.

J'oublie à vous dire que ma plus forte passion est de finir mes jours, et de vous demander de prier Dieu de donner à mon âme les mêmes dispositions qu'il a données à mon cher époux et de me retirer de ce monde. Icy je vous prie de considérer, mon Père, dans quel péril je seray exposée sy je ne puis obtenir du Seigneur d'appeler à lui une jeune personne qui n'a pas encore vingt-quatre ans, qui se voit réduite dans une extrême misère. Pour mes enfants, je suis assurée que leurs parents en auront plus de soing que sy je leur restois; ainsi, mon cher Père, promettez-moy de supplier le Seigneur qu'il veuille m'appeler du monde, dont le démon est le maître, pour m'unir à mon cher époux : jamais le désespoir de sa mort ne sortira de mon cœur. O mon cher Père, sy vous aimez la mémoire de cette innocente victime, priez le Seigneur de ne pas me refuser, et qu'il veuille me faire la grâce de mourir saintement en véritable chrétienne, avec les mêmes dispositions que mon cher Talhouet, trop heureuse, hélas! sy on vouloit finir le sacrifice de ma mort de la même manière dont on l'a commencé. Dites-moy, s'il vous plaît, les propres termes dont mon amour, je veux dire mon cher époux, s'est servi, quand il vous a parlé de sa malheureuse épouse. Ayez la bonté de me faire réponse au plus tôt.

ÉTUDES

SUR LES PEUPLES GERMANIQUES

AVANT LE CHRISTIANISME.

III

LES LOIS.

Les religions font les peuples à leur image. Quand la tradition religieuse est forte, quand elle s'appuie sur un sacerdoce respecté, sur un culte public, elle ne demeure pas enfermée dans ses temples : il faut qu'elle en sorte, qu'elle constitue la cité de la terre à l'exemple de la cité du ciel, et qu'elle y promulgue un droit sacré qui règle les affaires du temps en considération de l'éternité. Au contraire, lorsque la décadence des doctrines est arrivée jusqu'au point où il ne reste plus qu'une superstition indisciplinée, ce dérèglement des esprits se fait sentir dans les lois, ou plutôt il ne laisse subsister des lois mêmes que des coutumes sans motifs, sans enchaînement, sans force pour contenir la violence des mœurs. Si donc la tradition et la superstition se disputent, pour ainsi dire, la croyance des Germains, il faut s'attendre à retrouver dans leurs lois le combat de ces deux puissances.

D'un côté Odin s'annonce comme un dieu législateur; il parcourt le Nord, fondant des dynasties, bâtissant des villes où il remet en vigueur les antiques lois d'Asgard, c'est-à-dire de l'Orient. Ce sont les indices d'une autorité théocratique qui

s'est emparée des consciences, qui les assujettit par le respect et par la terreur, qui les lie, au risque de les opprimer, mais qui les soumet à l'ordre, par conséquent à la civilisation. D'un autre côté la loi d'Odin n'est restée maîtresse de ces peuples guerriers qu'en s'accommodant à leur humeur sanguinaire; sans parler de tant de tribus nomades qui n'ont plus de dogmes, plus de prêtres, plus d'autre culte que l'adoration des éléments et l'immolation des captifs. Un tel désordre n'est cependant que l'effort désespéré de la liberté humaine, qui a horreur de toute dépendance, qui met tout en œuvre pour échapper à la règle et qui finit par la renverser : mais alors l'indépendance de chacun tourne à la guerre de tous contre tous, par conséquent à la barbarie.

Ce combat de l'autorité et de la liberté fait tout l'intérêt du spectacle que nous donnent les lois des Germains. Rien n'est plus pathétique assurément qu'une lutte d'où dépend la vocation d'un grand peuple; rien n'est en même temps plus instructif. Les alternatives dont nous serons témoins nous feront comprendre les contradictions des historiens. Nous verrons enfin, des deux puissances rivales, laquelle devait rester maîtresse du champ de bataille; s'il faut, avec quelques Allemands, reconnaître chez les belliqueuses tribus de la Germanie le triomphe et l'idéal même d'une société régulière, ou si l'on peut, comme un célèbre publiciste français, n'y apercevoir qu'un état violent, comparable à celui des Caraïbes et des Iroquois [1].

I

1. Au premier aspect les mœurs des Germains ne montrent rien que de barbare. Il n'y paraît que la passion de l'indépendance poussée jusqu'à l'impossibilité même de la société. Dans la Germanie de Tacite, ce qu'on voit d'abord, c'est l'homme qui s'est isolé pour rester libre. Il porte le signe de ce qu'il est dans ses longs cheveux auxquels personne n'a touché, et dans ses armes qui ne le quittent pas. S'il se croit libre, c'est qu'il se sent fort; cette force a besoin de se produire : il lui faut l'obstacle et le danger, par conséquent l'aventure et la guerre. Il a sa demeure solitaire au bord des eaux ou des bois, sans

[1] Guizot, *Histoire de la civilisation en France*, t. I.

voisinage qui le gêne ou qui l'intimide. Là il ne connaît ni soumission, ni tribut, ni châtiment. Il n'aura jamais de compagnons que ceux qu'il ira chercher, d'obligations que volontairement consenties. Longtemps après la conquêtes des Gaules, les lois des Francs assuraient aux fils des conquérants, aux guerriers chevelus, ces priviléges qui semblent la ruine de toute loi. Maître de soi, le Barbare veut l'être aussi des choses qui l'entourent : la puissance s'exerce et se fortifie par la possession. Il possède donc premièrement son armure, les bêtes domptées dont il s'est fait des troupeaux, et les hommes faibles dont il a fait ses esclaves. Ce sont des richesses mobiles qui le suivent dans la course et dans le repos, dans la vie et dans la mort ; car sa lance, ses chevaux, ses serviteurs seront brûlés ou enterrés avec lui. A mesure qu'il devient riche de ces biens qui se meuvent, il a besoin de la terre immobile. Il use déjà de tout le sol que ses troupeaux couvrent, mais pour le temps qu'ils le couvriront. C'est l'état nomade, où vivaient les Suèves, que Strabon représente poussant devant eux leurs bestiaux et ne s'arrêtant qu'autant qu'il fallait pour épuiser les pâturages. C'est encore la condition des Francs au temps de la loi salique, et lorsqu'on y trouve treize articles contre les voleurs de bœufs, quinze contre les voleurs de chevaux, vingt contre les voleurs de porcs, onze pour la sauvegarde des brebis, des chèvres et des chiens, il faut bien reconnaître un peuple de pâtres, un peuple errant, et qui ne tient pas plus au sol que l'herbe qu'il balaie. Sans doute la terre a un attrait qui retient l'homme. Les anciens avaient déjà remarqué cette particularité du caractère des Germains, qu'ils ne résistaient pas au charme d'un beau lieu : des bois verts, des eaux limpides retenaient ces aventuriers farouches. Mais on les voit se débattre, pour ainsi dire, contre l'amour du sol. Ils méprisent la culture ; ils y condamnent leurs esclaves ; ils ne s'attachent à la glèbe que le temps nécessaire pour attendre la moisson. Les tribus décrites par César avaient l'usage de renouveler chaque année le partage du territoire, et de confier au sort le soin de déplacer les possessions. Le souvenir de cette primitive communauté de la terre se conserva longtemps dans les coutumes allemandes du moyen âge. Elles reconnaissaient de vastes districts appelés Marches, restes de

l'ancienne forêt vierge qui avait couvert la Germanie, où l'écureuil, disait-on, pouvait courir de chêne en chêne l'espace de sept milles, où tout était en friche et en commun entre les habitants de la lisière, où chacun avait droit à la pâture de ses bêtes et au bois de son feu [1].

La religion seule était assez puissante pour fonder la propriété qui donne à la liberté des garanties, mais qui lui donne des limites. Les Scandinaves croyaient qu'Odin avait fait le premier partage de la Suède entre ses compagnons, assignant à chacun une résidence fixe et des terres labourables. De là l'inviolabilité des héritages. Le sol était mesuré; on orientait les champs aux quatre points cardinaux, et les pierres des bornes passaient pour sacrées. La maison devenait un sanctuaire; une déesse (Hlodyn, Hludana) résidait au foyer. Auprès s'élevait le siége du père de famille, dont les piliers sculptés portaient les images des dieux. — De là aussi les solennités requises quand le domaine changeait de maître. Le marteau lancé dans le champ marquait la prise de possession. C'était l'attribut du dieu Thor, l'emblème de la foudre, qui consacrait aussi ce qu'elle avait touché. Lorsque le Norwégien Ingolf découvrit du haut de son vaisseau les côtes encore désertes de l'Islande, il jeta dans la mer les piliers de son siége en faisant vœu d'aborder au point du rivage où le flot les pousserait, et étant descendu à l'endroit indiqué, il traça une enceinte et porta le feu tout autour afin de consacrer le lieu de sa demeure. Si les croyances avaient plus d'autorité dans le Nord, on trouve cependant qu'elles introduisaient en Allemagne les mêmes institutions entourées des mêmes symboles. Le grand nombre des lieux qui portaient les noms de Woden, de Dunar, de Balder, indique aussi un par-

[1] Cæsar, *de Bello Gallico*, lib. VI. Vita omnis in venationibus et studiis rei militaris consistit... Agriculturæ non student... Magistratus ac principes in annos singulos gentibus cognationibusque hominum qui una coierint, quantum et quo loco visum est, agri attribuunt, atque anno post alio transire cogunt. Cf. Strabon, lib. VII. Tacite, *de Germania*, 38, 13 : Nihil autem neque publicæ, neque privatæ rei nisi armati agunt; 15, 16 : Ne pati quidem inter se junctas sedes. Pomponius Mela, lib. III, cap. 3 : Jus in viribus habent.—*Lex Salica*, passim. Voyez la savante édition de M. Pardessus et les dissertations qui l'accompagnent. *Lex Burgund.* 28, 1, 2 : Si quis Burgundio aut Romanus silvam non habeat, incidendi ligna ad usus suos de jacentivis et sine fructu arboribus in cujuslibet silva habeat liberam potestatem. Grimm, *Deutsche Rechts-Alterthümer*, p. 494-531, a analysé toutes les coutumes du moyen âge en ce qui touche les *Marches* en Allemagne et dans les pays scandinaves.

tage du territoire allemand entre les dieux, c'est-à-dire entre leurs prêtres. Sur les bords du Rhin, quand un particulier obtenait une concession de domaine dans les Marches, il montait sur un char et lançait un marteau dans la forêt : son droit s'étendait aussi loin que le marteau symbolique était tombé. A Mayence, au XV[e] siècle, le juge installait encore l'héritier en le faisant asseoir sur un siége *à trois pieds* au milieu du fonds litigieux. Le droit coutumier s'attachait avec un respect traditionnel à ces observances qui avaient protégé le premier établissement de l'ordre et de la justice. — Ainsi la propriété était constituée ; elle avait la protection des dieux. Elle enrichissait l'homme, mais en le fixant, en l'emprisonnant, pour ainsi dire, dans une enceinte déterminée ; en lui donnant des voisins, par conséquent des servitudes et des devoirs. En même temps qu'elle le rendait sédentaire, elle commençait à le rendre sociable.

L'homme s'en apercevait bien. Il se défiait de ces richesses immobiles qui le retenaient comme un captif entre des murs et des bornes. Ainsi c'était une croyance reçue qu'il ne fallait pas aller trouver Odin les mains vides. Mais le guerrier n'emportait pas dans la Valhalla les domaines hérités de ses aïeux. Les biens qui devaient l'y suivre, ceux qu'il préférait par conséquent, c'étaient les dépouilles conquises sur l'ennemi [1].

2. Cependant le nomade finit par se lasser de cette fière solitude où il s'était complu. Il se donne une famille ; mais la constitution de la famille ne laisse voir d'abord que le règne de la force dans chaque maison. Il n'y a qu'une personne libre, et c'est le chef (Karl, Ceorl). Point de liberté pour la femme. Fille, elle est, selon l'énergique expression du droit, dans la main de son père ; mariée, dans la main de son mari ; veuve, dans la

[1] *Ynglinga saga*, cap. 5 : Habitandas etiam sedes templorum assignavit antistibus... omnibus prædia atque habitacula dedit optima. En Suède, le partage de la forêt, du pâturage commun, s'appelle encore *Hamarskipt*, division par le marteau. Voy. Grimm, *Deutsche Rechts-Alterthümer*, p. 527-543. Grimm, *Mythologie*, t. I, p. 235. Geijer, *Svea Rikes Hæfder*, p. 193. Sur le jet du marteau en Allemagne, voyez les textes cités par Grimm, *Deutsche Rechts-Alterthümer*, p. 55 et suiv. Pour le siége à trois pieds, Gudenus, 2, 453 : Prædictus etiam Crafto Schultetus, una cum Hertwino, burgravio prenominatus, fratres in domus possessionem misit et locavit cum pace et banno per sedem tripedem, prout Maguntiæ consuetudinis est et juris. Pour les trésors qu'il fallait apporter avec soi dans la Valhalla, voyez Geijer, *Geschichte Schwedens*, 103.

main de son fils ou de ses proches. Le mariage n'est qu'un marché dont plusieurs coutumes germaniques ont conservé les formes. La loi saxonne veut que le guerrier paie trois cents pièces d'argent au père de la vierge qu'il épouse. La loi salique ordonne que, si quelqu'un recherche une veuve, il comparaisse avec trois témoins dans l'assemblée; que là il jette trois sous d'argent et un denier de bon aloi sur le bouclier retentissant, et que les parents du défunt se contentent de ce prix. Au moyen âge, on disait encore *acheter une femme* (ein weib kauffen). Celui qui en achète une en peut acheter plusieurs. La polygamie est le droit commun des peuples du Nord. L'homme puissant fait gloire du nombre de ses épouses, mais comme d'autant de choses dont il use et abuse, qu'il peut abandonner, vendre ou détruire, et qu'on brûlera peut-être à ses funérailles. La condition des enfants n'est pas meilleure. On apporte le nouveau-né aux pieds du père, qui décide de lui en détournant la tête ou en le prenant dans ses bras. Renié, on l'expose sous un arbre, au bord d'un fleuve ou dans une caverne de bêtes sauvages. Adopté, il reçoit le lait, grandit parmi les esclaves dont rien ne le distingue, frappé comme eux, vendu comme eux, soumis au droit de vie et de mort. Au IXe siècle, un capitulaire de Charles-le-Chauve traite encore du cas de nécessité où le père peut vendre son fils. Pour compter à son tour parmi les personnes libres, il faut que l'enfant sorte de la maison et qu'il prenne publiquement les armes qui l'émancipent. Il est vrai que cette émancipation ne rompt pas encore tous les liens du sang. Tous ceux qui descendent d'un même aïeul forment une ligue armée: ils ne se quittent point dans les combats; l'injure de chacun devient celle de tous. Mais cette association des forts n'a rien de bienfaisant pour les faibles, pour ceux que l'âge ou les infirmités éloignent des champs de bataille. C'est sur eux que retombent les travaux domestiques, jusqu'au jour où, devenus inutiles, ils n'ont plus qu'à mourir. Les Hérules jetaient dans les flammes leurs malades et leurs vieillards. En Suède, les pères qui vivaient trop prévenaient l'impatience de leurs fils en se précipitant du haut des rochers [1].

[1] Le mot *mundium* (*Munt*), qui revient souvent dans les lois barbares pour désigner la puissance du père, du mari ou du tuteur sur la femme, signifie *la main*. Cf. Grimm, *Deutsche Rechts-Alterthümer*, p. 448. En ce qui touche le mariage, Tacite, *de Ger-*

Toutefois, ce n'est pas impunément que l'indépendance de l'homme s'est engagée dans ces puissantes attaches. Dans toutes les satisfactions qu'il a cherchées, il trouve des devoirs. Quel que fût le vice de la famille chez les Germains, elle se soutenait cependant, et une société si étroite ne pouvait se soutenir que par une loi religieuse qui en serrait tous les liens.

Si le mariage était un achat, il pouvait devenir un acte sacré par les cérémonies qui s'y ajoutaient et qui le rattachaient à d'antiques croyances. Les noces de la terre trouvaient leur modèle dans celles des dieux, dans l'hymen solennel d'Odin et de Frigga : les Ases avaient fixé les règles et les empêchements de l'union conjugale; ils avaient proscrit celle du frère avec la sœur, permise chez plusieurs peuples. En mémoire de ces exemples, les Scandinaves avaient coutume de consacrer l'épouse en posant sur ses genoux le marteau du dieu Thor. En Germanie, l'homme présentait un anneau et une paire de bœufs sous le joug. C'étaient les symboles de l'indissolubilité du mariage, principe ineffaçable que l'homme pouvait enfreindre, mais qui enchaînait la femme. De là les peines portées contre l'adultère, quelquefois l'interdiction des secondes noces, enfin l'immolation des veuves, soit qu'elles se précipitassent sur les bûchers, soit qu'elles s'ensevelissent vivantes dans les tombeaux. Chez les Hérules, la veuve qui n'avait pas su mourir passait le reste de ses jours dans l'opprobre. Les Islandais pro-

mania, 18 : Plurimis nuptiis ambiuntur; dotem non uxor marito, sed uxori maritus offert. Intersunt parentes et propinqui, ac *munera probant*. Cf. Saxo Gramm. : Ex imitatione Danorum, ne quis uxorem nisi emptitiam duceret. *Lex Saxon.*, VI, 1 : Uxorem ducturus ccc solidos det parentibus ejus. Cf. *Lex Salic.*, 46 : Si quis homo moriens et viduam dimiserit, qui eam voluerit accipere, antequam eam accipiat, tonginus aut centenarius mallum indicat; et in mallo ipso scutum habere debent; et tunc ille qui viduam accipere debet tres solidos æqui pensantes et denarium..... Cf. *Lex Visigoth.* III, 4, 2 ; Rotharis, 167, 178 ; *Burgund.* 34, 2 ; les *Lois anglo-saxonnes* et *scandinaves*, citées par Grimm, p. 421, 422 ; et la treizième dissertation de M. Pardessus sur la loi salique. Sur la polygamie des chefs du Nord, cf. Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, t. I, p. 49. Le roi Harold aux beaux cheveux avait plusieurs femmes. En ce qui touche la puissance paternelle et la condition des enfants, Tacite, *de Germania*, 20, 13, 7 ; Geijer, *Geschichte Schwedens*, 101 ; Thorlacius, p. 87. Toutes les traditions poétiques du Nord rappellent l'usage d'exposer les enfants. Cf. *Vilkina saga*, *passim*. Le capitulaire de Charles-le-Chauve est dans Baluze, 2, 102. Sur le meurtre des vieillards, Procope, *de Bello Gothico*, 2, 14. *Olafs tryggvason saga*, cap. 226, ou *Gautreks saga*, cap. 1, 2. Geijer, *Geschichte Schwedens*, 102. Grimm, *Deutsche Rechts-Alterthümer*, 403-490.

fessaient cette croyance : « Que si l'épouse suivait son époux « dans la mort, il franchirait le seuil de l'enfer sans que la « lourde porte retombât sur ses talons. » En attribuant à la femme le pouvoir de frayer au trépassé l'entrée du monde invisible, on supposait en elle je ne sais quoi de divin. Cette compagne frêle et charmante que l'homme aurait pu écraser l'étonnait et le maîtrisait. Au réveil de la nuit de noces, il lui faisait le don du matin (Morgengabe) qu'on trouve dans toutes les coutumes germaniques. Plus tard, il lui portait ses blessures et ses doutes : il attendait de ses soins la santé, et de sa bouche des oracles. Une trace de cette vénération s'est conservée dans la loi de Suède, dans celle des Saxons, des Francs, des Allemands, des Bavarois, des Lombards, qui punissent d'une peine pécuniaire plus forte l'injure faite à la femme, « parce qu'elle ne peut se « protéger elle-même par les armes [1]. »

Comme la religion du Nord cherchait à purifier la société conjugale, elle consacrait aussi la paternité. J'en vois la preuve dans une coutume étrange conservée jusqu'au moyen âge dans plusieurs cantons de l'Allemagne. « L'époux qui vieillissait « sans enfants pouvait, disait-on, appeler à sa place un voisin « qui lui donnât un fils. » Un tel usage, qu'on retrouve chez plusieurs nations de l'antiquité, et qui viole cependant toutes les lois de la nature, ne pouvait tenir qu'à une croyance supersti-

[1] Le mariage du frère et de la sœur, permis chez les Vanes, était défendu chez les Ases, *Ynglinga saga*, cap. 4. Consécration de l'épouse par le marteau, *Edda Sæmund.*, t. I; *Thrymsqnida*, 30. On trouve aussi dans l'*Histoire de Sigurd* l'usage de l'anneau nuptial. Cf. Tacite, 18, 19. Sancti Bonifacii *epist.* 19 *ad Ethibaldum, Merciæ regem* : In antiqua Saxonia, si virgo paternam domum cum adulterio maculaverit, si mulier maritata, perdito fœdere matrimonii, adulterium perpetraverit, aliquando cogunt eam propria manu suspensam per laqueum vitam finire, et super bustum illius incensæ et concrematæ corruptorem ejus suspendunt. — Immolation des veuves, Procope, *de Bello Gothico*, 11, 14. *Edda Sæmund.*, t. II. *Hundingsbana*, II, *Fafnisbana*, III, et la note *a* de la page 226.—Respect des femmes chez les peuples du Nord, Tacite, 8, 7; Cæsar, *de Bello Gallico*, lib. I. La loi des Angles (*lex Angliorum et Werinorum*), 10, 13, donne un motif grossier à l'augmentation du Wergeld de la femme : Qui feminam nobilem virginem nondum parientem occiderit 600 solidos componat; si pariens erit ter 600 solidos ; si jam parere desiit, 600 solid. Je trouve à peu près les mêmes proportions, par conséquent le même motif, dans la *loi salique*, 28, et dans celle des *Ripuaires*, 12, 13, 14. Au contraire, la loi bavaroise invoque un principe moral, 3, 13 : Quia femina cum armis se defendere nequiverit, duplicem compositionem accipiat. La *loi saxonne*, 2, 2, punit du double l'outrage fait à une vierge. Cf. *Lex Alamann.* 67, 68. Rotharis, 200, 202. *Uplandsl. Manealg.* 29, 5. La *loi des Visigoths*, VIII, 4, 16, est la seule qui attribue à la femme un Wergeld moindre qu'à l'homme.

tieuse. C'est que l'homme avait besoin d'un fils, quoi qu'il coûtât, pour continuer la famille, pour représenter, pour honorer, peut-être pour racheter les ancêtres. L'enfant n'entrait dans le monde qu'à condition d'y accomplir des expiations et des sacrifices. Voilà pourquoi on plongeait le nouveau-né dans l'eau lustrale, comme s'il avait eu à laver quelque souillure héréditaire. Voilà pourquoi on lui faisait faire une libation en mettant sur ses lèvres le lait et le miel, qui étaient des mets purs et sacrés. Après qu'il y avait goûté, qu'il avait pris sa place sur la terre par cet acte religieux, il n'était plus permis de l'exposer; il avait droit de vivre, il grandissait dans la maison; et s'il craignait son père comme un maître, il le respectait comme le représentant de la Divinité. Car le père était prêtre chez lui : il présidait au culte domestique, il consultait les volontés du ciel en agitant les bâtons divinatoires. Le suicide même, par où plusieurs terminent leur vie, était une dernière offrande qui assurait leur l'immortalité. Selon les anciennes traditions de la Suède, Odin avait voulu que les mourants fussent achevés à coups de lance : la Valhalla ne s'ouvrait pas aux trépassés s'ils ne portaient sur eux la marque du fer [1].

La pensée d'une vie future se mêlait donc au spectacle de la mort ; elle éclatait dans les rites funèbres qui réunissaient la famille autour du bûcher, elle devenait la source de tout le droit des successions. Chez les Scandinaves, l'adition d'hérédité se faisait dans un banquet. L'héritier y était assis sur la dernière marche du siége patrimonial jusqu'au moment où on lui mettait dans les mains *la corne des braves* pleine d'hydromel. Alors, se levant, il prononçait les paroles prescrites, vidait la coupe, et prenait possession du siége en même temps que du patrimoine. Or, en rapprochant les témoignages des historiens du Nord, je trouve que dans les mœurs païennes tout banquet solennel est un sacrifice ; je reconnais dans la corne des braves (*Bragafull*) la même libation qu'on faisait à chaque festin, en

[1] Grimm, *Deutsche Rechts-Alterthümer*, p. 443, donne les preuves de l'étrange coutume qu'on vient d'indiquer. Sur le bain des enfants dans l'eau lustrale et la libation qu'on leur faisait faire : *Hords saga*, cap. 7; *Vita sancti Liudgeri*, ap. Pertz. — Culte domestique : Tacite, *Germania*, 10 ; Geijer, *Geschichte Schwedens*, p. 100. — Suicide des vieillards, Geijer, *ibid.*, p. 103 ; *Ynglinga saga*, cap. 10 et 11 : Niordus naturali morte decessit. Is, antequam moriretur, Odino se signari jussit. Sur les funérailles, Tacite, *de Germania*, 27.

l'honneur des dieux premièrement, puis des ancêtres, et qu'on appelait aussi la coupe de Mémoire (*Minne*). L'usage de la coupe se retrouve chez plusieurs peuples de l'Allemagne, et je vois encore au XI[e] siècle, sur les bords du Rhin, les festins funèbres célébrés autour des tombes avec des libations et avec des chants que l'Eglise proscrivait comme autant de rites idolâtres. Je crois donc découvrir dans les coutumes du Nord la trace d'une loi commune aux plus grandes nations du Midi et de l'Orient, qui liait les sacrifices aux successions, et n'investissait le successeur qu'à la charge par lui de satisfaire pour ses ancêtres. Ce devoir sacerdotal de l'héritier explique la préférence accordée aux fils, et comment les filles sont exclues de la terre salique, c'est-à-dire de la terre patrimoniale reçue des aïeux. A défaut de descendants mâles, l'héritage est dévolu aux ascendants et ensuite aux collatéraux jusqu'au septième degré. Les diverses coutumes varient dans le rang qu'elles leur assignent; mais toutes s'accordent à préférer les parents du côté de l'épée (*Swertmage*) aux parents du côté du fuseau (*Spillmage*). Ainsi la parenté recueille les biens délaissés, elle recueille aussi les charges, la tutelle des enfants, la tutelle des femmes, et la vengeance du mort, s'il a laissé des injures à punir. A tous les degrés règne le sentiment de la responsabilité mutuelle qui lie les hommes d'une même lignée, mais qui les soutient. Le dogme mystérieux de la solidarité, de la reversibilité des mérites et des démérites se fait sentir dans cette constitution de la famille germanique, où l'on n'apercevait d'abord qu'un état violent. Et ces relations, que la chair et le sang semblaient n'avoir formées que pour un temps, se rattachent à des lois éternelles, qui font l'unité morale du genre humain.

Les peuples du Nord connaissaient tellement la force de ces liens qu'ils s'en effrayaient. Ils se réservaient la faculté de rompre des engagements si inflexibles. La loi salique en dispose expressément. « Si quelqu'un, dit-elle, veut renoncer à ses parents, il se présentera dans l'assemblée du peuple, portant quatre verges de bois d'aune, et il les brisera sur sa tête en déclarant qu'il n'y a plus rien de commun entre eux et lui. » Ainsi la loi formait le faisceau de la famille, mais elle permettait de le briser [1].

[1] Les cérémonies de l'adition d'hérédité sont décrites dans un passage de l'*Yn-*

3. Ainsi la société domestique ne peut pas si bien contenir l'humeur inquiète du Barbare qu'il ne finisse par lui échapper. Il passe l'hiver accroupi auprès du foyer, enseveli dans le sommeil et la boisson ; mais, l'été venu, il ne résiste plus à la passion de la chasse et de la guerre : il en aime les périls et surtout le butin. Si l'entreprise est grande, plusieurs s'associent pour la tenter : ils savent ce que peut le nombre. Ainsi se forme la bande guerrière. Rien n'est plus libre que cette association : chacun y entre volontairement et reste maître d'en sortir ; il n'y paraît d'inégalité que celle de la force et du courage ; la volonté de tous fait le pouvoir du chef. La bande vit de conquêtes, par conséquent elle émigre. Si elle se met au service des nations voisines, elle passe le Rhin ou le Danube et se jette sur les terres de la Gaule ou de la Pannonie. Quelquefois les bandes réunies forment des armées ; elles entraînent après elles le gros de la nation, comme les quatre-vingt mille Germains d'Arioviste, qui menaient avec eux, sur des chars, leurs femmes et leurs enfants. Au nord l'émigration se tourne du côté de la mer. Les pirates saxons, sur leurs barques d'osier, vont porter la terreur jusqu'à l'embouchure de la Loire. On raconte qu'une famine cruelle désolant le Jutland, le roi convoqua l'assemblée ; l'opinion unanime fut qu'on devait mettre à mort les hommes inutiles. Alors une femme nommée Gunborg se leva et ouvrit un avis moins sévère : elle proposa qu'une moitié du peuple désignée par le sort quittât le pays. Le sort tomba sur les vieillards ; mais les jeunes gens voulurent partir à leur place. S'il faut en croire les premiers chro-

glinga saga, qu'on n'a pas assez remarqué, cap. 40 : In Suionia more receptum erat ut, cum mortualia regum principumque celebranda forent, convivii apparator, idemque hæreditatem aditurus, in infimis solii eminentioris gradibus subsideret, donec scyphus Bragafull dictus inferretur ; ubi tum assurgens hæres, voloque nuncupato, totum scyphum evacuaret : hinc paternum occuparet solium, plenario hæreditatis jure jam sibi acquisito. Cf. *Indiculus superstitionum*, 2, de sacrilegio super defunctos. Burchard de Worms, *Interrogatio*, 51 : Est aliquis qui supra mortuum nocturnis horis carmina diabolica cantaret, et biberet, et manducaret ibi ? Grimm, *Mythologie*, t. I, p. 52. — Les *Lois lombardes* (Rotharis, 153) ; *bavaroises*, 14, 9, 4 : *wisigothes*, IV, 1, reconnaissent sept degrés de parenté. L'ordre des successions varie ; mais la prérogative de la parenté masculine est conservée. *Lex Alamann.*, 57, 92 ; *Burgund.*, XIV, 1 ; *Bavar.*, XIV, 9 : Saxo Grammaticus, lib. 10 ; Grimm, *Deutsche Rechts-Alterthümer*, 473, et l'excellente dissertation de M. Pardessus, sur l'article 62 de la loi salique. C'est l'article 63 de la même loi qui traite des moyens de briser le lien de parenté : De eo qui de parentela se tollere vult.

niqueurs normands, c'était la coutume des Scandinaves d'exiler tous les cinq ans une partie de leur population. Ces bannis trouvaient une patrie sur leurs vaisseaux et des dépouilles à conquérir sur tous les rivages; là, dans l'enivrement des tempêtes et des batailles, la passion du sang se tournait en délire; le guerrier était saisi d'une fureur qu'il croyait divine, il devenait *bersecker*, c'est-à-dire inspiré; il frappait alors sans les reconnaître, il mettait en pièces ses gens, ses compagnons et la barque même qui le portait. Il semble que l'indépendance humaine soit poussée à ses derniers excès dans une telle vie, sur les flots sans maître et sans limites; et cependant, aussitôt que des hommes se rapprochent, l'idée du droit se fait si inévitablement place au milieu d'eux que ces rassemblements de pirates ne peuvent s'y soustraire. Ils se choisissent des chefs, fils de chefs puissants, qui réunissent les deux prestiges de la naissance et de la valeur. Ceux-là seulement qui ont renoncé à vivre sous un toit et à vider la coupe auprès du brasier peuvent prétendre au titre de rois des mers. Autour d'eux se rangent des hommes d'élite, ordinairement au nombre de douze, qu'ils nomment leurs champions (Cappar, Kæmpe). Les champions meurent pour celui qui les mène; lui partage fidèlement la cargaison entre les survivants. On raconte qu'un prince norwégien, nommé Half, croisa dix-huit ans sur l'Océan avec soixante hommes; nul n'était admis dans sa troupe qu'après avoir fait preuve de sa force en levant une pierre que douze guerriers ordinaires remuaient à peine. Ils s'engageaient à ne jamais chercher de port dans l'orage, à ne jamais panser leurs blessures avant la fin du combat. Un jour le bâtiment chargé de butin allait couler; on tira au sort ceux qui se jetteraient à la mer pour sauver le chef et la cargaison : ils s'y précipitèrent, suivirent le navire à la nage et se retrouvèrent tous sur la plage pour la distribution des dépouilles. Les sagas sont pleines de ces récits. Ils excitaient les gens de mer et les faisaient sortir par milliers des promontoires, des golfes, des îles qui hérissent les côtes scandinaves. On reconnaît la même organisation en Germanie chez les bandes d'aventuriers décrites par Tacite. Des chefs désignés par l'éclat de leur noblesse et de leurs armes; autour d'eux une clientèle militaire avec des rangs et des degrés; entre tous

ceux qui la composent un lien consacré par des serments. Avec la hiérarchie guerrière commence le principe de vassalité qui doit faire le fond de tout le droit féodal. Cependant jusqu'ici l'engagement est volontaire et par conséquent révocable. Chacun reste libre d'abandonner la société militaire en renonçant à ses bénéfices : les compagnons d'un chef s'obligent à se dévouer, mais non pas à obéir [1].

Mais derrière la bande émigrante on voit la nation dont elle se détache, qui tient au sol, qui s'y enracine par ses institutions. L'organisation théocratique des anciennes nations du Nord semble ressortir d'un chant de l'*Edda*, le chant du Rig, où le poëte célèbre l'origine des différentes classes d'hommes. On y rapporte qu'un fils d'Odin, Heimdall, parcourant le monde, donna le jour à trois enfants. Le premier fut le Serf (Thrœll); il était noir, il avait les mains calleuses et le dos voûté. Le second fut le Libre (Karl); il vint au monde avec des cheveux rouges, un visage coloré, des yeux étincelants. Le troisième fut le Noble (Jarl); il avait le regard perçant d'un dragon, les joues vermeilles et la chevelure argentée. Or, tous les trois eurent des descendants serfs comme eux, libres comme eux, nobles comme eux. Et les autres enfants du noble aiguisèrent les flèches, domptèrent les chevaux, brandirent les lances. Mais le dernier fut le roi (Konr), qui connut les runes, comprit le chant des oiseaux, et sut calmer la mer, éteindre l'incendie et endormir les douleurs [2].

Cette fable représente la constitution primitive de la nation scandinave, qui se reproduit chez les principales races germaniques. C'est un dieu, par conséquent c'est une religion qui en est l'origine, et qui en a fait un seul peuple en trois castes :

[1] Tacite, *Germania*, 13 et 14; Cæsar, *de Bello Gallico*, lib. 1. Sur les émigrations des Scandinaves, cf. Paul Warnefrid, *Historia Longobard.*, lib. 1, cap. 2 : Intra hanc constituti populi, dum in tantam multitudinem pullulassent, ut jam simul habitare non valerent, in tres, ut fertur, omnem catervam, partes dividentes, quæ ex illis pars patriam relinquere, novasque deberet sedes exquirere, sorte perquirunt. Saxo Grammaticus, lib. VIII; *Ynglinga saga*, cap. 47, 48; Odon, *de Gestis consul. Andegav.*, apud d'Achery, *Spicilegium*, t. III; Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumiéges, apud Duchêne, *Scriptores Norman.*, p. 62, 221; *Saga de Half* dans la *Bibliothèque des Sagas*, t. II, et tout le chapitre 2 de l'*Histoire des expéditions maritimes des Normands*, t. I, par M. Depping.

[2] *Edda Sæmundar*, t. III, *Rigsmal*. M. Ampère en a donné une excellente traduction dans les mélanges qu'il a publiés sous le titre de *Littérature et Voyages*.

les nobles, les libres et les serfs. Dans la noblesse, seule dépositaire des runes, c'est-à-dire de la doctrine et du culte, je vois un corps sacerdotal, mais qui a cédé depuis longtemps à des penchants belliqueux. Odin et les Ases sont des prêtres conquérants, et de leur sang prétendent sortir toutes les races nobles du Nord. Au X[e] siècle, l'Islande était gouvernée par trente-neuf prêtres. Chez les Goths, les nobles se disaient fils des dieux, et c'était dans leurs rangs qu'on prenait les sacrificateurs : Tacite trouve partout les prêtres partageant le pouvoir des chefs, déclarant les volontés du ciel, infligeant des châtiments, revêtus d'une autorité que les hommes ne laissent exercer que de la part des dieux. C'est pourquoi le meurtre du noble est puni d'une peine pécuniaire plus forte : son domaine est plus étendu, il se fait servir par des hommes libres. La noblesse confère donc un caractère sacré; elle a plus que des droits, elle a des priviléges. — Les hommes libres viennent en second lieu; ils forment, à vrai dire, la caste guerrière. Ils n'ont que des droits, mais ils les ont tous : la propriété, la composition pécuniaire pour les offenses reçues, le suffrage dans les délibérations publiques. Leur garantie est dans leurs armes, surtout dans le bouclier, qu'on ne perd pas impunément, et sans lequel on n'entre pas aux assemblées délibérantes. — Au troisième rang se trouvent les serfs attachés à la glèbe, où je crois apercevoir une caste de cultivateurs opprimée par la conquête. Les anciennes lois de l'Allemagne les appellent les faibles (lidi, lazzi, lassen); et je reconnais bien là le dur génie de l'antiquité, qui réservait le travail à la faiblesse. Ces faibles sont des vaincus; car la coutume de Saxe déclare « que les Saxons, vainqueurs des Thuringiens, les laissèrent vivre, en les attachant à la culture des terres, dans la condition où vivent encore leurs descendants. » Mais ici les vaincus sont de la même race que les vainqueurs : Odin est aussi l'aïeul des serfs. Voilà pourquoi la loi les couvre encore; elle protége leur personne par une peine pécuniaire, quoique inférieure; elle leur attribue une sorte de possession, quoique chargée de redevances; la faculté de poursuivre en justice, mais non de siéger aux jugements; les droits civils, mais sans les droits publics. — Ils se distinguent ainsi d'une dernière classe d'hommes, celle des esclaves. L'esclave est l'homme d'une autre race,

d'une race étrangère aux dieux, par conséquent, non plus un homme, mais une chose. C'est le captif qui fait partie du butin, qu'on immole, qu'on vend, qu'on attache, non pas à la glèbe, mais à la meule, au soin de l'écurie et du chenil. Rasé, sans cheveux, sans armes, sans droits; s'il est blessé, il n'y a de réparation que pour le maître, qui peut tout faire de lui, excepté une personne libre; car l'affranchissement ne le réhabilite point, la mort même n'efface pas la trace de ses chaînes. La Valhalla est fermée aux esclaves; ils n'y entrent qu'à la suite de leur maître, si on les a brûlés avec lui sur le même bûcher [1].

Ainsi, au milieu de l'obscurité qui couvre l'ancienne Germanie, il reste encore assez de lumière pour qu'on y retrouve avec surprise les castes des vieilles sociétés de l'Orient. Mais les sociétés de l'Orient étaient demeurées immobiles aux lieux mêmes où elles se formèrent : au contraire, les Germains s'étaient déplacés, et, durant une marche de plusieurs siècles, des bouches du Tanaïs au bord de la mer du Nord, avec les résistances qu'il fallait vaincre, comment le désordre n'aurait-il pas fini par s'introduire dans ce grand corps et par en troubler les rangs? L'ancienne constitution théocratique ne pouvait plus maitriser l'im-

[1] *Ynglinga saga*, cap. 2; Arnesen, *Island. rettergang*, 472; Jornandès, *de Rebus Geticis*, 5, 10, 11; Tacite, *de Germania*, 10, 11; Ammien Marcellin, XXVIII, 5 : Nam sacerdos apud Burgundios omnium maximus vocatur Sinistus, et est perpetuus, obnoxius discriminibus nullis ut reges. Cf. Gregor. Turon., VI, 31 : Sacerdotes et seniores. Le noble a un Wergeld supérieur à celui de l'homme libre : cf. *Lex Anglior. et Werinor.*, lit. 9; *lex Bajuvar.*, 2, 20, et les autres citées par Grimm ; *Deutsche Rechts-Alterthümer*, p. 273, et Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, 4e essai, chap. 2, sect. 2. — En ce qui touche les droits des hommes libres, *Olafs tryggvason saga*, cap. 166 ; *Sachsenspiegel*, III, 72 : Dat echte Kint unde vri behalt sines vater schilt; Tacite, *de Germania*, 13. — La plupart des langues du Nord ont plusieurs noms pour désigner l'homme qui n'est pas libre. Cependant chez quelques peuples, particulièrement chez les Scandinaves, on ne peut pas s'assurer d'une différence précise entre le serf et l'esclave : d'un autre côté, chez les Saxons, *les Lassen* avaient leurs députés à l'assemblée de la nation. Cf. Wittichind, *Annal.*, lib. I : Gens Saxonum triformi genere ac lege præter conditionem servilem dividitur... *Vita S. Lebuini*, apud Pertz, II : Statuto quoque tempore anni, semel ex singulis pagis atque eisdem ordinibus tripartitis singillatim viri duodecim electi, et in unum collecti in media Saxonia... *Sachsenspiegel*, III, 44 : Do lieten sie die bure sitten ungeslagen, unde bestadeden in den acker to also gedeneme rechte, als in noch die Late hebbet; daraf quamen die Late. Cf. l'*Aldio* des lois lombardes et le *parman* de la coutume bavaroise. Voyez aussi Tacite, *de Germania*, 25. Pour la condition de l'esclave, *Capitular.*, 5, 247 ; 6, 271 ; *Uplandslag manh.*, 6, 9 ; *lex Alamann.*, 37; *Edda Sæmundar*, t. II ; *Fafnisbana*, III; t. I, *Harbardslivld*, str. 32, et Grimm, *Deutsche Rechts-Alterthümer*, p. 300 et suiv.

pétuosité d'une race conquérante et victorieuse. On voit les prêtres gagnés par les mœurs violentes des guerriers ; les fonctions de ces deux castes s'intervertissent et se confondent. D'autres fois, les serfs, châtiés de quelque révolte, descendent au niveau des esclaves ; et l'on s'explique de la sorte les témoignages de ceux qui ne distinguent chez plusieurs peuples que trois classes d'hommes, ou deux seulement : les libres et ceux qui ne le sont pas[1].

Si les castes avaient mis l'ordre dans la société, le pouvoir y mettait l'action et la vie. Chez la plupart des grandes nations germaniques, le pouvoir était exercé par des rois. Mais le nom même de roi (Konr, King, Kœnig) désignait une fonction sacerdotale, ordinairement héréditaire dans une famille qui se faisait descendre des dieux. En Suède, celui qui devait régner dans la ville sainte d'Upsal était inauguré par les nobles sur la pierre sacrée avec des sacrifices et des prières. Il prenait ensuite possession du trône, où il paraissait, comme le successeur d'Odin, entouré de douze conseillers qui représentaient les douze Ases. On l'appelait le défenseur de l'autel, et il avait la charge des sacrifices, pour lesquels toute la Suède lui payait un tribut. Tacite connaît aussi chez les Germains des rois qui exercent le pontificat, qui tirent les présages, qui se disent les interprètes du ciel. Ailleurs, il semble que le pouvoir religieux n'a pu se faire obéir des hommes libres qu'en subissant leurs conditions et en devenant militaire. Les rois des Francs et des Goths étaient proclamés par les guerriers ; on les élevait, non sur la pierre immuable, mais sur le pavois ; ils prenaient possession du pays en chevauchant autour avec tout l'appareil des batailles ; le peuple les reconnaissait, mais en se réservant le droit de les déposer : ainsi les Burgondes détrônaient leurs princes quand leurs armes étaient malheureuses ou quand la récolte manquait. La royauté, affaiblie de la sorte, finit par disparaître chez plu-

[1] Les lois des Bavarois, des Visigoths, des Burgondes ne connaissent que deux états : liberi et servi. — Les lois des Francs, des Angles, des Anglo-Saxons, des Scandinaves en admettent trois : ingenui, lidi, servi ; adalingus, liber, servus ; adeling, ceorl, theov ; jarl, karl, thrœll. — Les lois des Alemans, des Frisons, des Burgundes, des Saxons, en reconnaissent quatre : primus, medianus, minofledus, servus ; nobilis, liber, litus, servus ; nobiles, medioeres, minores, servi ; adelingi, frilingi, lassi, servi. Cf. sur ce point et sur les droits de chaque classe, Eichhorn, *Deutsche staats-und-Rechts-Geschichte*, t. I, p. 46, 129 ; Mœser, *Osnabrückische Geschichte*, t. I, p. 12.

sieurs peuples, en Islande, par exemple, et en Saxe, où il n'y a plus que des chefs électifs [1].

Les magistratures inférieures ne disparaissent pas, mais elles s'altèrent; elles semblent se rattacher au premier partage du territoire, dont elles suivent les divisions. La division la plus commune distribue le pays en plusieurs cantons (gau, scire, pagus), sous l'autorité d'autant de magistrats appelés *grafen* et qui prirent plus tard le nom romain de comtes. Le canton se divise en districts (Huntari, Hœdrad, Hundred) composés de cent bourgades (Wilari, Gardr) et gouvernés par des centeniers (Centenarius, Hundredsealdor) assistés chacun de dix chefs de dizaines (Tunginus, Tungerefa). Tous ces titres, comme celui de roi, désignent primitivement des sacerdoces; plus tard, ceux qui les portent ne sont plus que des officiers et des chefs de guerre pris parmi les nobles, mais par une élection libre et toujours révocable. La seule puissance qui ne s'éteigne jamais, et de qui relèvent toutes les autres, repose dans les assemblées du district, du canton, de la nation entière [2].

Mais la nation pense tenir sa souveraineté des dieux qui la fondèrent : elle n'omet rien pour les intéresser, pour les lier à ses décisions. Chaque assemblée (*mal*, *ding*, *Thing*) a son jour fixé dans le ciel. On se réunit à la pleine lune ou à la nouvelle lune : le lieu du rendez-vous est un lieu sacré. Une palissade de branches de saule et de noisetier en marque l'enceinte extérieure. Au dedans vingt-quatre pierres larges et hautes forment un cercle qui s'ouvre à l'orient; au milieu sont deux siéges pour les pontifes, et un autel pour les sacrifices. Le sang de la victime coule. Les pontifes interrogent le sort par les bâtons runiques, par le vol des oiseaux, par le hennissement des chevaux

[1] *Ynglinga saga*, cap. 5, 8, 24; *Edda Sæmundar*, t. III; *Rigsmal*, str. 42 : Sed Konr (rex) juvenis calluit runas, runas per ævum et ætatem duraturas. — Tacite, *de Germania*, 7, 10, 11, 43; *Histor.*, IV, 15; Ammien Marcellin, XXVIII, 5 : Apud hos (Burgundios) generali nomine rex vocatur Hendinos, et ritu veteri potestati deposita removetur, si sub eo fortuna titubaverit belli, vel segetum copiam negaverit terra. Cassiodore, X, *Epist.* 31; Gregor. Turon., II, 40; IV, 14, 16. Sur la pierre de Mora qui servait à l'inauguration des rois d'Upsal, V. Geijer, *Om den gamla Svenska Færbunds-Færfattningen*, *Iduna*, 9, 192.

[2] Tacite, *de Germania*, 6, 12 : Eliguntur in iisdem conciliis et principes qui jura per pagos vicosque reddunt. Cæsar, *de Bello Gallico*, VI : Principes regionum atque pagorum inter suos judicant. *Lex Salica*, 46, 49, 53, et les preuves donnés par Grimm, *Deutsche Rechts-Alterthümer*, 533; Eichhorn, t. I, p. 244; Savigny, t. I, chap. 4.

sacrés : toute la délibération dépend de leurs réponses. Cependant ils maîtrisent la multitude, ils commandent le silence. Jusqu'ici l'assemblée a l'aspect d'un temple; mais ceux qui la composent y sont venus en armes. Ils y portent toute la liberté des mœurs militaires; ils tardent, ils se font attendre jusqu'au troisième jour. Si un chef les harangue, il faut qu'il persuade : tout homme libre peut élever la voix. Des huées couvrent le discours qui a déplu. L'avis qui l'emporte est salué par le cliquetis des épées. Quand il s'agit d'une guerre à soutenir, le peuple choisit un des siens, le fait combattre avec un prisonnier ennemi : par l'issue du combat on juge de quel côté penchera la fortune. Le peuple réuni prend l'aspect d'une armée : l'assemblée devient un camp. Le pouvoir était descendu de la religion, mais il passait du côté de la force[1].

4. Ainsi le génie sacerdotal et le génie guerrier se retrouvent aux prises sur tous les points. Le besoin d'autorité est si impérieux qu'il introduit une hiérarchie jusque dans les bandes émigrantes; mais l'instinct de liberté est si fort qu'il ébranle toute la constitution des nations sédentaires. De ces deux puissances il faut enfin que l'une ou l'autre l'emporte, et que la lutte ait son dénoûment dans les institutions judiciaires, où la loi fait son dernier effort pour réaliser l'ordre idéal qu'elle a conçu, pendant que les volontés récalcitrantes mettent tout en œuvre afin d'échapper à la contrainte qu'elles détestent.

Et d'abord, comme si ce n'était pas trop de la majesté divine pour couvrir un acte si décisif, le jugement est rendu dans l'assemblée publique, par conséquent dans le lieu saint. Toutes les circonstances qui l'accompagnent en font une solennité religieuse. Le soleil, c'est-à-dire la divinité nationale, y préside.

[1] J'ai pris pour exemple le célèbre cercle de pierres de Thigkreeds, au bailliage de Stavanger, en Norwége. Il a deux cents pieds de circonférence et vingt-quatre pierres carrées de quatre pieds de hauteur. Cf. Saxo Grammaticus, lib. 2 : Lecturi regem affixis humo saxis insistere suffragiaque promere consueverant, subjectorum lapidum firmitate, facti constantiam ominati. Grimm, *Deutsche Rechts-Alterthümer*, p. 809, 807. *Gulathing*, p. 13. Tacite, *Germania*, 10, 11 : Silentium per sacerdotes quibus et tum coercendi jus est imperatur. — Illud ex libertate vitium, quod non simul, nec ut jussi conveniunt... Si displicuit sententia, fremitu adspernuntur; sin placuit, frameas concutiunt. Geijer, *Geschichte Schwedens*, 103. Le peuple suédois, délibérant en armes, s'appelait Svea-hær, l'armée de Suède. La grande assemblée annuelle d'Upsal s'appelait Als-herjar-ting, la réunion de toute l'armée.

Le tribunal est tourné du côté de son lever, son coucher marque la fin de l'audience. Le magistrat y remplit un ministère de prêtre; en rendant la justice il ne fait que procurer l'accomplissement de la volonté des dieux. Du haut de sa chaise de pierre qui domine la foule, un bâton blanc dans la main, il demeure impassible, il dirige les débats, il interroge, il pose les questions, mais il n'opine pas: ceux qui opinent, qui répondent, qui décident enfin, non-seulement sur le point de fait, mais sur le point de droit, ce sont tous les hommes libres présents, ou du moins un certain nombre délégués au nom de la communauté tout entière. Quelquefois il y a cent assesseurs, comme chez les peuples décrits par Tacite. Il y en a douze en Islande, en Danemark, en Frise; la loi salique en veut sept. On les nomme *Rachimburgs* ou *Harimanni*, c'est-à-dire gens de guerre; et en effet le bouclier, symbole de la souveraineté guerrière, est suspendu devant eux. Ils rappellent aux plaideurs qu'ils paraissent devant leurs pareils. Les débats s'ouvrent et se poursuivent avec le même contraste de rites sacrés et de démonstrations militaires [1].

D'un côté je vois toute une procédure mystérieuse: la poursuite judiciaire n'est qu'un appel aux dieux. Le demandeur et le défendeur les prennent à témoin par le serment. Ils jurent sur l'anneau trempé du sang des victimes, ils invoquent les

[1] Menken, I, 846 : Tribunal cum consensu Thuringorum positum est... cum asseribus a retro et ambobus lateribus in altitudinem quod judex cum assessoribus suis possint videri a capite usque ad scapulas : introitus versus orientem apertus. Chez les Scandinaves, l'accusateur doit regarder vers le midi, l'accusé vers le nord. *Niala*, cap. 56, 74. Gregor. Turon., lib. VII, cap. 23 : Ad placitum in conspectu regis Childeberti advenit, et per triduum usque in occasum solis observavit. Cf. Gutalag, 65. Grâgâs, 48, etc. Distinction du magistrat, *Richter*, et de ceux qui prononcent, *Urtheiler*; Grimm, *Deutsche Rechts-Alterthümer*, 750. Caractères et insignes du magistrat, Grimm, p. 761, 763. Sur les prêtres-juges de l'ancienne Islande, Arnesen, *Island. Rettergang*. Cf. Tacite, *de Germania*, 12, connait l'existence des assesseurs : Centeni singulis ex plebe comites, consilium simul et auctoritas, adsunt. Cf. *Lex Ripuar.*, 55; *Salica*, 60, et les textes nombreux cités par Grimm, 768; Eichhorn, I, 221 et suiv.; Savigny, t. I, chap. 4. Phillips, *Deutsche Geschichte*, t. I, § 13-15. Pardessus, *Dissertations IX et X, de la procédure chez les Francs*.—En ce qui touche l'appareil militaire des jugements, *Lex Salica*, 46 : Et in mallo ipso scutum habere debent. *Leges Edowardi confessoris*, cap. 33. *Hâkonarbóck*, *Manhelg*, 19. Quand les empereurs d'Allemagne venaient tenir la grande diète d'Italie à Roncaglia, leur bouclier était arboré à un mât, et les chevaliers venaient faire la veille des armes autour de l'écu impérial.

noms d'Odin et de Thor. A la suite de chacune des parties comparait sa famille. Six personnes, quelquefois douze, cinquante, et jusqu'à six cents, viennent jurer, non de la vérité du fait, qu'elles ne connaissent pas, mais de la véracité de leur parent, qu'elles garantissent. Les lois barbares, rédigées en latin, les appellent *conjuratores*. Ce genre de preuves puise toute sa force dans les terreurs religieuses qui poursuivent les parjures. L'Edda leur réserve les plus cruels châtiments de l'enfer : le ciel les punit, la terre a horreur d'eux, et c'est une croyance populaire en Suède que l'herbe ne pousse pas sur leurs tombeaux. Si le serment interpelle les dieux, ils répondent par le témoignage des hommes ou par la voix de la nature. En matière civile la preuve testimoniale est facile ; car les actes principaux de la vie légale, le mariage, l'émancipation des enfants, l'affranchissement des esclaves s'accomplissent publiquement, avec des formalités symboliques qui parlent aux yeux. Quand deux parties contractent, elles brisent une paille dont chacune garde la moitié. Le vendeur d'une terre remet à l'acheteur une motte couverte de gazon, avec la baguette, emblème de la puissance ; et en même temps qu'il reçoit le prix il touche les témoins à l'oreille, siége de la mémoire. En matière criminelle, si le crime n'a pas eu de spectateurs, la nature, ce témoin silencieux, mais vivant, trouvera une voix pour le dénoncer. De là les épreuves de l'eau et du feu, qui ont leur raison plus profonde qu'on ne croit dans le paganisme du Nord. L'eau et le feu ne sont pas seulement les instruments de la Divinité. Ces éléments incorruptibles et parfaitement purs voilent des divinités puissantes qui jugent, qui discernent le malfaiteur, qui ne peuvent souffrir sa présence, qui le repoussent à leur manière. Voilà pourquoi, dans le jugement par le feu, le fer rouge brûle la main du coupable et le contraint de se retirer, tandis que dans le jugement par l'eau le coupable est celui qu'elle ne veut pas recevoir, celui qu'elle ne submerge point. D'autres fois on apporte le cadavre devant ses juges : ses plaies saignent quand on fait approcher le meurtrier. Les dieux, qui renversent ainsi toutes les lois de la nature pour saisir le criminel, veulent donc son châtiment. A eux seuls, en effet, appartient le droit de punir. Le magistrat ne l'exerce qu'en leur nom et en vertu de son caractère sacré. Toute action violente contre un particulier trou-

ble la paix du peuple, qui est d'institution divine : par conséquent elle donne lieu à une offrande satisfactoire, à une peine pécuniaire appelée *fredum*, c'est-à-dire le prix de la paix. Mais les crimes publics, la trahison, le sacrilége, sont les seuls contre lesquels le magistrat prononce une peine corporelle, la mort, la mutilation, le bannissement. Alors le châtiment devient une expiation par laquelle la nation se décharge de la complicité du crime commis chez elle. Toute exécution à mort est un sacrifice humain : la loi de Frise s'en explique formellement. Elle ordonne que celui qui a profané un temple soit immolé aux divinités du pays. Chez les Scandinaves le patient est une victime offerte à Odin : le dieu vient s'asseoir la nuit sous la potence pour converser avec le mort ; il aime qu'on l'invoque sous le nom de *Hanga Drottin*, « le Seigneur des pendus [1]. »

D'un autre côté, je reconnais devant les mêmes tribunaux, dans le même temps, sous les mêmes lois, une procédure toute guerrière, où le débat n'est plus qu'un appel à la force. Le demandeur, sans autorisation préalable du magistrat, accompagné seulement de ses témoins, est allé faire la sommation au logis du défendeur comme une déclaration de guerre. Au jour dit, les deux adversaires comparaissent en armes dans l'assemblée. Là il leur est permis de récuser les témoignages et les

[1] Preuve par serment. *Vœlospa*, str. 45; *Landnama*, § 4, 7, p. 138; *Edda Sæmundar*, 138, 248 ; *Historia S. Cuthberti :* Juro per deos meos potentes Thor et Othan ; Grimm, 895 et suiv. ; Geijer, *Geschichte Schwedens*, p. 102 : Rotharis, l. 364. — En ce qui touche les solennités symboliques de la vente, de la stipulation, etc., Meichelbeck, *Historia Frising.*, 421, 484 ; Falke, *Traditiones Corbeienses*, p. 271 : Secundum morem Saxoniæ legis cum terræ cespite et viridi ramo arboris. Grimm, p. 112 et suiv., donne un grand nombre d'exemples. *Lex Bajuvar.*, XV, 2 : Post acceptum pretium, testis per aurem debet esse tractus ; *Ripuar.*, 60 ; Marculf, 1, 21 : Omnes causas suas ei per festucam visus est commendasse. Cf. *Lex Ripuar.*, 71 ; *Traditiones Fuldenses*, 1, 5, 20. — Pour l'ordalie, *Edda Sæmundar*, t. II ; *Quida Guthrunar*, III : Cito ea dimisit ad fundum — manum candidam — atque ea sustulit — virides lapillos. — « Videte nunc viri ! — Ego illæsa facta sum, — sancte quidem, — quantumvis lebes iste ferveat. » *Capitular.*, ann. 803, cap. 5 ; Saxo Grammaticus, lib. XII ; *Leges Edowardi*, 3 ; *Leges Inæ*, 77, etc., apud Phillips, *Geschichte des Angelsæchsischen-Rechts* ; *Lex Salica*, 56, 59, 76 ; Gregorius Turon., *Miracul.*, lib. I, cap. 81 ; *Lex Visigoth.*, VI, 1, 3 ; Liutprand, *Lex*, V, 21 ; Hincmar. Epist. 39 ; *Annal. Hincmari, Remens.* ad ann. 876 ; *Sachsenspiegel*, 1, 39. Les plaies du cadavre saignent à l'approche du meurtrier : *Nibelungen*, 984-986 ; Shakspeare, *Richard III*, acte 1, sc. 2. Cf. Grimm, *Deutsche Rechts-Alterthümer*, 931 ; Pardessus, *Onzième dissertation sur la loi salique.* — Sur la peine de mort, Tacite, 12, 19 ; *Lex Frisionum*, *additio sapientum*, tit. 42 : Qui fanum effregerit immolatur diis quorum templa violavit ; *Ynglinga saga*, cap. 7.

épreuves, de s'en remettre à leur épée et de réclamer le duel. La coutume l'admet pour tous les genres de contestations, soit qu'il s'agisse d'un champ, d'une vigne ou d'une somme d'argent ; à plus forte raison quand il faut prouver un crime. Si le litige est d'un fonds de terre, on place devant les combattants la glèbe symbolique. Ils la touchent de la pointe de l'épée avant de croiser le fer. Les juges, simples spectateurs de l'action, n'ont plus qu'à proclamer le vainqueur. Le vaincu éprouve le sort de tous ceux qui succombent dans les batailles : il faut qu'il subisse la rançon, la captivité ou la mort. En matière civile, quand le débiteur condamné par jugement refuse de s'exécuter, il y a exécution militaire : invasion de sa maison à main armée, saisie de ses biens jusqu'à concurrence de la dette. S'il ne peut payer de son bien, il paie de sa personne. Le créancier se le fait adjuger par le tribunal à titre de serf ; il le garde dans sa maison, le charge de travaux humiliants, l'enchaîne s'il lui plaît, « pourvu que la chaîne ne soit pas serrée au point de « faire rendre l'âme. » Mais si le débiteur récalcitrant refuse de travailler, la loi norwégienne permet « de le conduire à « l'assemblée, afin que ses amis le rachètent ; et, si personne « ne le réclame, de couper sur son corps ce qu'on voudra, en « bas ou en haut. » En matière criminelle, une fois l'offense reconnue, les juges condamnent le coupable à une satisfaction pécuniaire proportionnée à la grandeur du préjudice et à la dignité de l'offensé : on l'appelle wergeld, c'est-à-dire le prix de la guerre. S'il s'agit d'un homicide, la satisfaction est reçue par les parents du défunt qui ont à venger l'injure commune. Réciproquement, quand le condamné est insolvable, la peine retombe sur sa famille, qui supporte la responsabilité du crime. La loi salique veut « que l'insolvable présente douze hommes pour jurer qu'il ne possède plus rien ni sur terre, ni dessous. » Alors il entrera dans sa maison, y ramassera de la poussière aux quatre coins, et, debout sur le seuil, le visage tourné vers l'intérieur, il jettera la poussière de la main gauche par-dessus ses épaules, de façon qu'elle retombe sur le parent le plus proche ; puis, en chemise, sans ceinture, un bâton à la main, il sautera plusieurs fois, et dès ce moment la dette restera à la charge du parent désigné. A défaut par la famille de satisfaire le créancier, la loi lui livre la personne du débiteur. Il le réduit en

esclavage ; ou bien, après l'avoir présenté à quatre assemblées successives, si nul ne s'offre à le racheter, il le fait payer de sa vie : *de vita componat*. Ici le supplice a cessé d'être une expiation publique; on n'y voit plus qu'une vengeance privée [1].

Dans cette suite de scènes dont se compose pour ainsi dire le drame judiciaire, on reconnaît un pouvoir religieux qui cherche à sauver la paix, à désarmer la guerre, et qui s'y prend de trois façons différentes.—Premièrement la paix publique est sanctionnée comme une loi des dieux. Le ciel, avec la régularité de ses mouvements, en donne l'exemple à la terre, et le sacerdoce avec ses tribunaux en procure le maintien. Le plus sûr moyen d'y pourvoir était le désarmement général des guerriers, et on l'essaya. Tacite, en effet, représente le roi pontife des Scandinaves régnant sur un peuple sans armes, et tenant les épées sous la garde d'un esclave dans un lieu d'où elles ne sortaient qu'aux approches de l'ennemi. Il fallut bien les rendre tôt ou tard; mais la religion les contraignait encore de se cacher pendant de longues trèves qu'elle réglait. Quand le char sacré de Hertha parcourait les bords de la Baltique, toutes les guerres cessaient sur son passage : la déesse ne voulait pas voir de fer. Le principe pacifique était si profondément enraciné dans les croyances qu'après tout le désordre des invasions il faisait encore le fond du droit pénal chez les Francs et les Lombards, comme chez les Frisons et les Norwégiens, dont les coutumes prononcent l'amende du *fredum* contre l'auteur d'une action violente. La loi des Ripuaires l'exige même pour le coup porté à un esclave, non qu'elle protége sa personne, mais, dit-elle, par respect pour la paix : « *Propter pacis*

[1] *Lex Salic.*, I, 3 : Ille autem qui alium mannit cum testibus ad domum illius ambulet. *Ibid.* 54, 59; *Ripuar.*, 32, 3. Cf. *Niala*, cap. 22-23. Pour le duel judiciaire, Tacite, cap. 10 ; Gregor. Turon., II, 2. *Lex Bajuvar.*, 11, 5; 16, 2; *Alamann.*, 84 : Si quis contenderit super agris, vineis, pecunia, ut devitentur perjuria, duo eligantur ad pugnam et duello litem decidant. Tunc ponant ipsam terram in medio et tangant ipsam cum spatis suis, cum quibus pugnare debent, et testificentur Deum Creatorem. Rotharis, 164-166. — En ce qui touche l'exécution des jugements, *Lex Salic.*, 48 : Manum super fortunam ponere; *Ripuar.*, 32. *Sachsenspiegel*, III, 39. *Rotulus jurium oppidi Miltenberg :* Eumdem (debitorem) arctare et vinculis constringere valeat, non vexando corpus suum ut egrediatur anima de corpore ipsius, dabitque sibi panem et aquam. *Lex Bajuvar.*, 2, 1 : Si vero non habet, ipse se in servitutem deprimat. La loi norwégienne qui permet de tailler en pièces le débiteur est citée par Grimm, *Deutsche Rechts-Alterthümer*, p. 617. *Lex Salic.*, 61, de Chenecruda.

studium. » Toutefois comment la crainte d'outrager les dieux eût-elle arrêté des hommes sanguinaires qui se les figuraient plus sanguinaires qu'eux, qui les voyaient honorés par des victimes humaines, lorsque Odin, le législateur, passait pour respirer comme un parfum l'odeur des gibets, et que la bienfaisante Hertha, entrée dans son île sacrée, y faisait noyer les esclaves qui l'avaient servie ?

Le pouvoir, désespérant de contraindre les résistances, avait donc fini par transiger. Il s'était servi de ces divinités belliqueuses, que le peuple aimait, pour intervenir en leur nom et mettre l'ordre dans la guerre même ; et, ne pouvant empêcher les procès de se changer en combats, il en faisait des jugements de Dieu. Le magistrat permettait le duel, mais il le présidait, il le réglait par conséquent, il en écartait ce qui est pire que la violence, c'est-à-dire la trahison. C'était un commencement de police, mais timide et imprévoyante. Les deux combattants s'entre-tuaient dans le champ clos ; mais, derrière eux, hors du champ clos, les deux familles attendaient l'événement, l'une pour venger le vaincu, l'autre pour soutenir la victoire, toutes deux pour recommencer le combat sur un terrain plus libre, et le continuer pendant plusieurs générations avec toute l'opiniâtreté d'une passion qui croit accomplir un devoir.

Cependant, si les vengeances étaient héréditaires, elles n'étaient pas implacables : les hommes du Nord aimaient autant l'or que le sang. Quand donc deux adversaires, par conséquent deux familles, en venaient aux mains, le pouvoir public tentait de les désarmer, non plus par voie d'autorité, mais par voie de médiation. Il leur proposait un traité dont la coutume avait fixé les termes dans l'intérêt des deux parties. D'une part, l'offensé obtenait, au lieu d'une vengeance, une réparation pécuniaire considérable, puisque la seule tentative d'homicide était frappée d'une peine qui pouvait s'élever jusqu'à soixante-trois pièces d'argent valant cent vingt-six bœufs. De son côté, l'agresseur retrouvait la sécurité et se dérobait à des représailles qui ne pouvaient s'éteindre que dans son sang ou dans celui de ses enfants. Mais la consécration solennelle du droit de guerre privée était contenue dans ce traité de paix ; car, si l'agresseur y refusait son consentement, si, plusieurs fois cité devant le magistrat médiateur, il refusait de

comparaître, la coutume le mettait hors du ban royal, hors de la sauvegarde publique, en permettant à tout homme de courir sus. Or, dans les sociétés régulières, le coupable n'est jamais hors la loi ; il est sous la loi, il y est même plus que tout autre; elle le saisit, le détient, le protége contre toute personne, pour le frapper elle-même, dans le temps, dans le lieu, dans la mesure qu'elle veut, de manière qu'il y ait châtiment, c'est-à-dire acte de puissance et retour à l'ordre transgressé. Au contraire, quand la loi désobéie désespérait de faire justice, quand elle livrait le rebelle à la violence du premier venu et que, par conséquent, elle le mettait en demeure de se défendre, elle faisait un acte d'impuissance et de désordre. De plus, si la personne, si la famille offensée déclinait la médiation du magistrat, si elle repoussait la rançon du coupable et voulait sa vie, la loi ne l'arrêtait plus, elle lui permettait de s'armer; elle restait impassible témoin des représailles qu'elle avait voulu éviter, mais non pas interdire. Elle abdiquait ainsi tout le pouvoir qu'elle laissait prendre. En abandonnant le bon droit au hasard des armes, elle autorisait les vengeances privées, elle renonçait au maintien de la paix, elle introduisait la guerre de tous contre tous. C'est l'état que la loi salique représente énergiquement dans un texte qu'il faut citer : « Quand un homme libre, dit-elle, aura coupé la tête à son ennemi et l'aura fichée sur un pieu devant sa maison, si quelqu'un, sans son consentement ou sans la permission du magistrat, ose enlever la tête, qu'il soit puni d'une amende de 600 deniers. » Celui donc qui s'était vengé exposait publiquement, devant sa porte, la dépouille sanglante, comme ce fut longtemps la coutume d'exposer les têtes des suppliciés dans des cages de fer aux portes des villes. Il publiait de la sorte qu'il s'était rendu justice, il faisait acte de souveraineté : l'homme se suffisait à lui-même, et retournait à l'indépendance absolue, c'est-à-dire à la barbarie [1].

[1] Tacite, *de Germania*, 44, 40. Sur le *Fredus*, Tacite, 12; *Gulathing*, p. 190 : *Lex Salic.*, 28 ; *Ripuar*, 28 : Sed tamen, propter pacis studium, 4 denar. componat. Rotharis, L., 381. *Lex Anglior. et Werinor*, 7, 8. *Lex Frisionum*, 3, 2 ; 8, 16. Chez les Anglo-Saxons, *Cnut. lex*, 8, 46. — Sur le Wergeld, Tacite, 21 ; toutes les lois barbares citées par Grimm, *Deutsche Rechts-Alterthümer*, p. 661, et Pardessus, douzième dissertation sur la loi salique. — *Lex Salica*, 59 : Si quis caput hominis, quod inimicus

Les lois de l'ancienne Germanie ne nous sont connues que par les témoignages incomplets des anciens, par la rédaction tardive des codes barbares, par les coutumes du moyen âge. Il y reste donc beaucoup de contradictions, d'incertitudes et de lacunes. Cependant nous en savons assez pour reconnaître cette grande tentative de toutes les législations : il s'agit de maîtriser la personne humaine, ce qu'il y a au monde de plus passionné et de plus indomptable, et de la faire entrer dans la société, c'est-à-dire dans une institution inflexible et exigeante. L'œuvre était difficile, mais les moyens ne manquaient pas. Il existait chez les Germains une autorité religieuse dépositaire de la tradition, et qui y trouvait l'idéal et le principe de tout l'ordre civil. Cette autorité avait créé la propriété immobilière, en la rendant respectable par des rites et des symboles. Ainsi elle fixait l'homme sur un point du sol, entre des limites qu'il n'osait déplacer. Elle l'engageait dans les liens de la famille légitime consacrée par la sainteté du mariage, par le culte des ancêtres, par la solidarité du sang. Elle l'enveloppait dans le corps de la nation sédentaire où elle avait établi une hiérarchie de castes et de pouvoirs à l'exemple de la hiérarchie divine de la création. Après l'avoir enfermé dans ce triple cercle, elle l'y retenait par la terreur des jugements, où elle lui faisait voir, derrière les magistrats mortels, les dieux eux-mêmes armés pour la défense de la paix publique qui était leur ouvrage.—Mais il est moins aisé qu'on ne pense de gouverner la liberté humaine. On ne s'assure d'elle que par la conscience; et chez les peuples du Nord nous avons vu comment les consciences mal contenues par le dogme s'étaient jetées dans tous les genres de superstitions. Quand l'homme était maître de se faire des dieux à son image, comment ne se fût-il pas fait des lois à son gré? A la propriété immobilière, grevée de tant de charges, il préférait la possession mobile qui ne connaissait ni bornes ni servitudes. Dans la famille instituée pour la protection des faibles il introduisait le règne de la force, et si les liens du sang le gênaient encore il conservait la faculté de s'en défaire et d'aller fonder ailleurs par le concubinat une autre famille sans amour et sans devoirs. S'il

suus in palo miserit, sine permissu judicis aut illius qui eum ibi posuit tollere præsumpserit, DC denariis, qui faciunt solidos XV, culpabilis judicetur.

était las de vivre dans la nation pacifique et sédentaire, dont il troublait la constitution, il s'en détachait pour se jeter dans la bande conquérante où ses obligations ne duraient qu'autant que ses volontés. Enfin, quand la justice publique mettait la main sur lui, il était libre de décliner le jugement des dieux, d'en appeler aux armes et de remplacer le procès par la guerre. Ainsi l'autorité cédait de toutes parts sous l'effort de la liberté. A côté du droit, le fait contraire subsistait publiquement. Le propre de la barbarie ne consistait donc pas, comme on le dit souvent, à n'avoir point de lois : les lois y étaient toutes ; mais elles étaient toutes impunément désobéies.

II

Si la tentative civilisatrice qui avait échoué chez les Germains fit aussi l'objet de toutes les législations savantes de l'antiquité, il resterait à savoir comment elles y réussirent, ce qu'il y eut de semblable dans les moyens, de différent dans les effets. Je m'arrête surtout au droit romain, comme au plus bel effort du génie antique pour discipliner les hommes.

Au premier abord, rien ne semble plus contraire aux mœurs barbares que la loi romaine, si subtile, si précise, si bien obéie. Cependant, si l'on en considère les origines, on n'y trouve pas d'autres principes que ceux dont la trace subsistait dans les vieilles coutumes de la Germanie. Le droit primitif de Rome, comme celui du Nord, est un droit sacré. Aux dieux seuls appartient l'autorité, c'est-à-dire l'initiative des affaires humaines. Ils l'exercent aussi par une caste sacerdotale, celle des patriciens. Toutes les magistratures, à commencer par la royauté, sont des sacerdoces. Numa se fait inaugurer sur une pierre mystérieuse, de même que les rois scandinaves ; plus tard les consuls, les préteurs, les censeurs conservent les auspices, le pouvoir d'interroger le ciel, aux lieux, aux jours, dans les termes prescrits. Le ciel leur répond, comme aux prêtres d'Odin, par le vol et le cri des oiseaux ; l'intervention divine se mêle à tous les événements de la vie publique ; elle les consacre, elle en fait autant d'actes religieux. Le lieu où ils s'accomplissent, le *pomœrium*, le premier asile du peuple romain, est un temple : l'enceinte en fut orientée et décrite

avec soin, à l'imitation du firmament, temple éternel de Jupiter. Mais on ne l'entoura pas d'une palissade mobile comme le lieu d'assemblée des Germains; on l'enferma d'un fossé et d'un mur qui furent déclarés saints, et il y eut peine de mort contre ceux qui les franchiraient.

Si la cité tire toute sa puissance de son commerce avec les dieux, toute la constitution de la famille romaine tient au culte des ancêtres, au dogme de la solidarité, à tout ce qui fait aussi la force de la société domestique chez les Barbares. Le père en donnant la vie exerce un pouvoir divin, ou plutôt il est lui-même un dieu déchu, exilé sur la terre, où il peut acquérir, par ses mérites et par ceux de ses enfants, le droit de retourner à une vie meilleure en devenant Lare ou Pénate. C'est la raison des sacrifices expiatoires qu'on répète chaque année pour les ancêtres, qui deviennent, comme dans le Nord, une charge inséparable du patrimoine et qui passent avec lui aux agnats, c'est-à-dire aux parents par les mâles. La loi romaine a poussé le respect des morts jusqu'à ce point que, si un débiteur meurt insolvable et ne laissant qu'un esclave pour héritier, l'esclave est affranchi afin que l'hérédité ne soit pas abandonnée ni le sacrifice interrompu. Chaque héritage a donc une destination sacrée, et voilà pourquoi les limites en sont scrupuleusement marquées par l'arpenteur public et placées sous la garde du Terme qu'on ne viole pas impunément. A Rome, comme en Scandinavie, la propriété immobilière est sanctifiée par le foyer qu'on y allume; mais ici les foyers se resserrent, les maisons se touchent, se gênent, se pressent derrière le rempart qui les enveloppe. L'homme est emprisonné dans son domaine : la loi fait plus, elle le désarme, et elle y réussit mieux que les rois du Nord. Le citoyen ne descend pas au Forum, il ne paraît point dans la ville avec le bouclier, mais avec la toge; c'est dans les plis de ce vêtement pacifique qu'il porte sa part de l'empire du monde : *Rerum dominos gentemque togatam* [1].

[1] Otfried Müller, *Die Etrusker*. Guigniaut, *Religions de l'Antiquité*, t. II. Tite-Live, lib. I, cap. 7, 8, 18. Plutarque, *in Romulo*. Cicéron, *de Divinatione; de Legibus*, II, 8, 12. Festus, *ad verbum Spectio* : Spectio duntaxat iis quorum auspicio res gererentur magistratibus. Gaius, *Institut.*, II, 8 : Sanctæ quoque res velut muri et portæ quodammodo divini juris sunt. Ovide, *Fastes*, II, 533; V, 12. On n'a pas assez admiré comment la fable de l'Énéide fait reposer sur la piété filiale d'Énée (*pius Æneas*) toute la destinée de Rome. Ce héros, qui porte son vieux père sur ses épaules, porte

Cependant la paix publique ne se maintiendrait pas si la loi restait morte et immobile sur les tables d'airain où elle fut gravée : il faut qu'elle parle, qu'elle agisse, qu'elle contraigne les récalcitrants. C'est l'objet des solennités judiciaires qu'on appelle les *actions de la loi*. Le préteur y préside, il exerce un ministère de prêtre ; il déclare le droit, c'est-à-dire le décret divin. Le tribunal où il remplit cette fonction est un lieu saint, par conséquent orienté ; il ne s'ouvre qu'aux jours permis : la présence du soleil sur l'horizon mesure la durée des audiences : je reconnais tout l'appareil de cette procédure sacerdotale que j'ai déjà vue chez les nations germaniques. L'autorité des actes dépend aussi d'un certain nombre de formules sacramentelles et de rites symboliques; je retrouve des signes qui me sont connus : la motte de terre avec la baguette, image de la propriété légitime; la paille brisée entre les stipulants; les témoins frappés à l'oreille en mémoire du contrat passé devant eux. Toute contestation civile devient une cérémonie sacrée, elle en porte le titre, *sacramentum;* elle se termine par une offrande expiatoire; le condamné paie une somme qui s'emploie à des usages religieux. Toute condamnation criminelle prend la forme d'un anathème : on interdit au coupable l'eau et le feu, on prononce sur sa tête les imprécations qui le vouent aux dieux infernaux. La peine capitale est encore un sacrifice humain. Si quelqu'un a dérobé la moisson d'autrui, la loi des Douze Tables veut qu'on l'immole à Cérès [1].

Ces rapprochements donnent déjà une lumière inattendue;

avec lui l'empire du monde. Cf. Gaius, *Institut.*, II, 154. *Fragmentum Vegoiæ Arrunti Veltum*, ap. Gœsium, p. 258, et les fragments de la loi des Douze Tables, n o, apud Martini, *Ordo historiæ juris civilis.*

[1] Ovide, *Fastes*, I, 47 :

Ille nefastus erit per quem tria verba silentur,
Fastus erit per quem lege licebit agi.

Lex XII Tab.: Sol occasus suprema tempestas esto. L. 2, *Digest. de Origine juris*, 6. Tite-Live, I, 24. Pline, XI, 45 : Est in aure ima memoriæ locus quem tangentes antestamur. Gaius, *Institut.*, IV, 17 : Si de fundo..... controversia erat... ex fundo gleba sumebatur. Isidor., *Origin.*, IV, 24 : Stipulatio a stipula : veteres enim, quando sibi aliquid promittebant, stipulam tenentes frangebant, quam iterum jungentes, sponsiones suas agnoscebant.— L'action appelée *sacramentum* est décrite par Gaius, *Institut.*, IV, 13-16. *Lex XII Tab.* : Qui frugem aratro quæsitam furtim nox pavit secuitve, suspensus Cereri necator. Le célèbre dévouement de Curtius est encore un exemple de sacrifice humain.

mais ce qui m'étonne davantage, c'est de trouver chez les Romains, chez un peuple si réglé, les signes de la même passion d'indépendance qui tourmentait les nations du Nord. Entrez dans cette ville sacerdotale : tout y annonce le règne de la force. Rome, ainsi que son nom le témoigne, c'est la cité *forte*. Le patriciat romain, comme la noblesse germanique, devient une caste belliqueuse, et chaque magistrature un commandement militaire. Mais les patriciens devenus guerriers ne peuvent rien sans le reste des hommes libres, ceux qu'on nomme plébéiens. De là les prétentions de la plèbe, qui n'aura pas de repos qu'elle ne soit arrivée au partage de tous les droits et de tous les honneurs. Déjà le pouvoir souverain est descendu dans l'assemblée générale des deux ordres, qui se tient au Champs-de-Mars, hors de la ville, afin que le peuple y paraisse en armes, rangé par classes et par centuries, c'est-à-dire en bataille. — Si je pénètre dans la famille, j'aperçois le même contraste. Le foyer domestique est un sanctuaire, mais la violence l'a envahi ; à côté des noces solennelles consacrées par des rites religieux (*confarreatio*), le droit romain admet un mariage par achat (*coemptio*) à la manière des Germains, et un mariage par conquête (*usus*), qui a son premier exemple dans l'enlèvement des Sabines, et qui rappelle les mœurs des pirates scandinaves. Une éternelle incapacité exclut les femmes de la vie civile ; il faut qu'elles soient en puissance de père, dans la main de leur mari ou sous la tutelle de leurs proches. Le Romain aux pieds duquel on vient déposer son enfant nouveau-né décide de sa mort en détournant la tête, ou de sa vie en le prenant dans ses bras : tout se passe comme en Germanie. Il n'y a pas jusqu'au meurtre des vieillards dont on ne reconnaisse la trace dans cette fête annuelle où l'on précipitait du haut d'un pont dans le Tibre des simulacres à cheveux blancs[1]. En même temps que la loi assigne à chaque citoyen sept arpents de terre, qui constituent la propriété limitée, elle réserve un territoire considérable qui forme le domaine public, à peu près comme les marches de l'ancienne Germanie ; des colons s'y établissent, mais à titre précaire ; les pâtres y chassent leurs troupeaux ; ils y mènent cette

[1] Tite-Live, I, 42, 43, 44. Gaius, *Institut.*, I, 110 et suiv. *XII Tab* : Pater insignem ad deformitatem puerum cito necato. Festus, ad verbum *Depontani* : Depontani senes appellabantur qui sexagenarii de ponte dejiciebantur...

vie nomade si naturelle sous le beau ciel du Latium. Si la loi les oblige à laisser leurs armes aux portes de Rome, ils n'y laissent pas leur fierté : le nom même de *Quirites*, qu'on leur donne en les haranguant, signifie les hommes de la lance, et, dans les actes publics, dans la vente, l'affranchissement, l'émancipation, la lance (*vindicta*) figure encore comme le symbole du domaine légitime fondé par la conquête. Il semble enfin que la justice publique ait vainement cherché à s'environner d'un appareil sacré. Le procès, dont elle avait voulu faire une solennité religieuse, devient une guerre. Le demandeur traine son adversaire de vive force (*obtorto collo*) au tribunal; là, dans l'enceinte pacifique, les deux plaideurs engagent le combat; devant eux on place la chose litigieuse, l'esclave, le meuble, une pierre de la maison, une glèbe de la terre qu'ils se disputent : tous deux la touchent de la verge qu'ils portent, ils se prennent les mains, ils se serrent corps à corps; c'est l'image du duel judiciaire. Le préteur ne juge point comme le magistrat franc; il délègue la connaissance du fait contesté à des juges pris parmi les simples citoyens. La condamnation prononcée emporte les mêmes effets. Après le délai de trente jours, le débiteur qui refuse de s'exécuter est adjugé au créancier, chargé de fers, traité en esclave; la loi règle seulement le poids de ses chaînes et fixe la mesure du pain qu'on lui doit. Au bout de deux mois, elle permet de le vendre au delà du Tibre, et, s'il y a plusieurs créanciers, de mettre son corps en pièces et de le partager entre eux : « Si quelqu'un en coupe trop ou trop peu, il n'y a pas de recours contre le partage. » Les Douze Tables parlent comme la coutume du Nord[1].

Ainsi toute la loi romaine laisse voir cette lutte de l'auto-

[1] Varron, I, 18; Pline, XVIII, 3. Festus, ad verbum *Patres* : Fuisse morem patribus ut agrorum partes tribuerent tenuioribus tanquam liberis. De Savigny, *das Recht des Besitzes*, p. 154, 436. Sur l'emploi de la vindicta, Gaius, *Institut.*, I, 18 ; IV, 16 : « Sicut dixi, ecce tibi vindictam imposui. » Simul homini festucam imponebat. — 21 : Per manus injectionem... qui agebat, sic dicebat : Quod tu mihi judicatus, sive damnatus es, sestertium X millia, quæ dolo malo non solvisti, ob eam rem ego tibi sestertium X millium judicati manus injicio. Et simul aliquam partem corporis ejus prendebat... qui vindicem non dabat domum ducebatur ab actore et vinciebatur. Conférez aussi la procédure de la loi salique, 48 : *Manum super fortunam ponere*, avec l'action appelée *pignoris capio*, *Institut.*, IV, 26 et suiv. Cf. *XII Tab.* : Aut nervo aut compedibus XV, pondo ne majore, at si volet minore, vincito... at si plures erunt rei, tertiis nondinis partes secanto ; si plus minusve secuerunt, se fraude esto.

rité et de la liberté qui éclate dans les coutumes de l'ancienne Germanie, mais avec cette différence qu'ici l'autorité reste maîtresse sur tous les points. Dans la cité, la vieille puissance du patriciat finira par succomber; mais ce sera après avoir pris ses mesures pour assurer les destinées de Rome en ramenant le peuple émigré sur le Mont-Sacré. La querelle des deux ordres continuera, mais dans les murs, mais par la parole, non par les armes. Le peuple sera divisé, mais il ne se débandera point; il enverra des colonies, mais que la loi accompagnera jusqu'aux extrémités de l'empire et qui n'auront rien de commun avec les hordes errantes des Germains. La constitution religieuse de la famille se maintiendra jusqu'à la fin; mais le pouvoir terrible qui la gouverne se laissera arracher le glaive; le droit de vie et de mort est tempéré par le tribunal domestique, composé des parents les plus proches, sans le concours desquels le père ne peut frapper ni sa femme, ni son fils. La dignité de l'épouse commence à se relever par l'établissement de la dot, qui lui assure des droits, par conséquent des garanties; et, pendant que les Hérules et les Suédois continuent de mettre à mort leurs vieillards, on ne précipite plus dans le Tibre que des simulacres. La possession de fait subsiste à côté de la propriété, mais elle finit par en subir les règles. Le désarmement des citoyens est maintenu; s'ils paraissent dans les actes avec la baguette, image de la lance qui leur donna des droits, cette lance symbolique n'a plus de fer. Enfin la justice publique laisse engager le combat sous ses yeux, mais en mettant dans la main des deux adversaires la verge au lieu d'épée; encore les sépare-t-elle aussitôt pour remplacer le duel par la plaidoirie et la vengeance privée par la condamnation légale. Dans ces fictions du droit romain, je reconnais l'instinct de la personne humaine qui se satisfait par un semblant de résistance armée. Mais toute la réalité du pouvoir est dans la société dont les décisions n'ont pas de contrôle, contre laquelle il n'y a ni exception, ni droit, ni refuge dans la conscience. Car Rome, c'est-à-dire la société même, est la grande divinité nationale; en elle se confondent les deux souverainetés du sacerdoce et de l'empire; ses lois, selon la forte expression des jurisconsultes, contiennent la somme des choses divines et humaines; c'est en mettant la main sur les consciences qu'elle maîtrise les volontés.

Et voilà pourquoi ses magistrats croyaient répondre à toutes les protestations des martyrs en leur disant : Il ne vous est pas permis d'être : *Non licet esse vos*[1].

Ainsi les premiers chroniqueurs allemands auraient eu moins de tort qu'on ne pense en représentant leurs ancêtres comme les frères puînés des Romains. Les ressemblances sont assez décisives pour indiquer une même origine, mais avec assez de différences pour annoncer d'autres destinées. Or, les dispositions où la coutume barbare et la loi romaine s'accordent sont précisément celles qui semblent faire le fond des législations grecques; non que les Douze Tables aient été copiées, comme on l'a cru, sur les lois de Solon, mais à cause de l'étroite parenté des peuples de la Grèce et du Latium. — A travers l'obscurité des siècles héroïques, on découvre un sacerdoce puissant qui a ses premiers établissements en Thrace, en Samothrace, à Dodone, et qui perpétuera son autorité par l'institution des mystères. On voit aussi la résistance d'une race belliqueuse : la lutte de l'intelligence contre la force est figurée dans la belle fable d'Orphée, ce prêtre civilisateur, mis en pièces par les Barbares qu'il avait tirés de leurs forêts. Toutes les institutions de la Grèce portaient la trace de ces déchirements. D'un côté subsistaient les restes d'une théocratie antique avec des castes héréditaires, comme à Sparte, où il y avait quatre classes d'hommes, avec des rois pontifes comme ceux d'Athènes, qu'il avait fallu remplacer par un archonte royal chargé de présider aux sacrifices. La famille vivait sous cette mystérieuse loi de la solidarité selon laquelle le père se survivait dans la personne de ses descendants. De là l'étrange disposition de Lycurgue, qui permettait à l'époux sans postérité de livrer sa femme à un autre citoyen dont il adoptait les fils. De là aussi les règlements de Solon qui mettaient les rites funèbres à la charge de la succession, en y appelant les parents mâles par préférence aux femmes du même degré. La société domestique reposait sur l'inviolabilité de l'héritage immobile que les premiers lé-

[1] Sur le tribunal domestique pour le jugement des femmes, voyez Klenze, *die Cognaten und Affinen nach Rœmischen Rechte in Vergleichung mit andern verwandten Rechten*; dans le recueil de Savigny, *Zeitschrift für die Geschichtliche Rechtswissenschaft*, tome VI, 21. Sur les fictions de la procédure romaine, Cicéron, *pro Murena*, XII.

gislateurs avaient assigné à chaque chef de famille en partageant le territoire. En même temps qu'on avait donné des terres aux citoyens, on avait cherché à leur ôter les armes, et rien n'est plus célèbre que la loi de Charondas, qui punissait de mort quiconque se présentait armé dans l'assemblée du peuple. Enfin les dieux couvraient encore de leur majesté les tribunaux où siégeait la justice publique. Homère représente les juges assis sur des pierres polies, « dans le cercle sacré, » à peu près comme le magistrat scandinave, entouré de ses assesseurs, au milieu de l'enceinte circulaire. L'ordalie germanique, dont le droit romain n'avait pas conservé de vestiges, reparaît dans cette belle scène de Sophocle où les soldats thébains, accusés d'avoir laissé ensevelir le corps de Polynice, se déclarent prêts à saisir de leurs mains le fer rouge, à passer par le feu et à prendre les immortels à témoins de leur innocence. Ce sont là tous les indices d'une constitution sacerdotale. — D'un autre côté on voit ces vieux Pélasges, ces premiers habitants de la Grèce, errants comme les peuples du Nord, vivant des glands de leurs forêts et de la chair de leurs troupeaux. Aristote rappelle le temps où le mariage était un marché, et où les citoyens ne paraissaient en public que le fer à la main. Ces mœurs violentes perçaient encore dans la loi lacédémonienne, qui ordonnait le meurtre de l'enfant mal conformé, et dans la coutume d'Athènes, selon laquelle les parents d'un homme mis à mort par un étranger avaient droit d'arrêter trois citoyens de la ville à laquelle le meurtrier appartenait, et de les retenir en otage jusqu'à ce qu'ils eussent payé la rançon du sang. Partout je retrouve l'antagonisme des deux principes : l'autorité plus forte dans les cités doriennes, la liberté plus indomptable chez les peuples ioniens; mais toujours l'apothéose de la patrie, l'Etat maître de toutes les consciences comme de toutes les têtes; et Socrate, par exemple, refusant de quitter sa prison par un respect superstitieux pour cette puissance païenne de la société devant laquelle la personne n'est comptée pour rien [1].

[1] Bunsen, *de Jure hæreditario Atheniensium*; Klenze, *die Cognaten und Affinen*, p. 138; Dorfmüller, *de Græciæ primordiis;* Petit, *Leges Atticæ;* Plutarque, *in Solone*, *in Lycurgo*. — Sur le droit exorbitant accordé au père sans enfants, Plutarque, *in Lycurgo*, 15, 2; Xénophon, *Rep. Lacon.*, 1, 7; Meier et Schœmann (*Attischer Process*,

Mais, en Grèce comme en Italie, l'autorité religieuse a laissé prendre à la société une forme séculière : si la loi est un décret divin, elle est aussi l'ouvrage du peuple ; et les volontés ont du moins cette satisfaction de n'obéir qu'à la règle qu'elles se sont faite. A mesure qu'on remonte plus haut dans l'antiquité et plus loin vers l'Orient, la volonté de l'homme tient moins de place : elle expire sous le poids d'une législation imposée au nom du ciel. S'il était permis de porter quelque lumière dans les institutions mal connues de la Perse, peut-être, au milieu d'une hiérarchie de prêtres, de soldats, d'agriculteurs et d'esclaves, on trouverait encore le pouvoir séculier, maintenant si prépondérant, en la personne de ces monarques redoutés qui se faisaient appeler rois des rois. Mais quand j'étudie les lois indiennes, j'y vois tout un grand peuple enchaîné par la terreur des dieux. Le livre de la loi s'annonce comme une révélation; il commence par la création de l'univers; il contient tout un rituel, les règles des sacrifices, les formules de prières ; il finit par le dogme de la vie future. Les prescriptions du droit sacré enveloppent pour ainsi dire toute la vie civile, et c'est là que je découvre enfin la raison de tant de coutumes dont les Occidentaux avaient conservé la lettre, mais non l'esprit.

C'est Brahma lui-même, le créateur, qui, pour la propagation de la race humaine, produisit de sa bouche le Brahmane, de son bras le Kchatriya, le Vaisya de sa cuisse, et le Soudra de son pied : il en fit les chefs des quatre castes sacerdotale, guerrière, agricole et servile. Le Brahmane a le premier rang comme l'incarnation vivante de la justice, et est le seul propriétaire de la terre ; les autres hommes n'en jouissent que par son bienfait. Le guerrier et le laboureur ne vivent que pour le défendre et le nourrir : le devoir de l'esclave est d'obéir, mais en aveugle ; « car si quelqu'un enseigne la loi à un Soudra, il sera « précipité avec lui dans l'enfer. » Tout jusqu'ici me rappelle la

p. 290) indiquent une disposition analogue dans les lois athéniennes. — Démosthène, *Advers. Mid.* ; Homère, *Iliad.* XVIII, v. 497; Sophocle, *Antigone*, v. 264. — Grimm, *Deutsche Rechts-Alterthümer*, p. 934, cite plusieurs autres exemples du jugement de Dieu chez les Grecs. — Preuves de la vie nomade et barbare des premiers peuples de la Grèce : Pausanias, VIII, 1, 42; Strabon, IX, XIII; Denys d'Halycarnasse, I, 17; Aristote, *Politique*, II, 8; Démosthène, *advers. Mid.*, *advers. Aristocrat.*; Platon, *Criton*.

généalogie fabuleuse de l'*Edda*, et cette croyance que les serfs n'entrent pas dans le palais d'Odin. Mais en Inde aussi bien que dans le Nord cette organisation oppressive devait rencontrer de longues résistances. De là entre les prêtres et les guerriers des rivalités poussées jusqu'à l'effusion du sang. De là une guerre éternelle contre les populations nomades qui erraient dans les bois de l'Hindostan, qui ne subirent jamais le régime des castes, et qui restèrent hors la loi sous le nom de Barbares (Mletchas). Cependant le sacerdoce indien semble avoir maintenu sa supériorité par une sorte d'alliance avec les chefs militaires, avec les rois dont il consacre le pouvoir, mais pour le contenir et le régler. Le roi est plus qu'un fils des dieux, c'est un dieu qui réside sous une forme humaine. Mais il faut, dit la loi, qu'il apprenne son devoir de ceux qui lisent les livres sacrés, et « qu'il procure aux Brahmanes des jouissances et des richesses. » Afin que rien ne manque à cette constitution religieuse de l'Etat, la caste qui l'a fondée veille encore à sa défense. Trois prêtres savants, présidés par un quatrième plus savant qu'eux, forment le tribunal, à l'exemple de la cour céleste de Brahma aux quatre faces. Les dieux y sont interpellés par le serment que le témoin prête, tourné vers l'orient, en face des images sacrées. Les épreuves du feu et de l'eau discernent l'innocent du coupable, selon cette règle commune aux peuples du Nord, que la flamme ne brûle pas l'homme véridique, et que l'eau ne le fait pas surnager. Enfin le châtiment n'est plus seulement un acte sacré : la loi le représente comme une puissance divine « produite dès le commencement pour le bon ordre « de l'univers, génie terrible, à la couleur noire, à l'œil rouge, « par qui les créatures visibles et invisibles jouissent de leur « droit et restent dans le devoir [1]. »

En effet, la pensée du châtiment, c'est-à-dire de l'expiation,

[1] *Lois de Manou*, I, 31, 87; X, 129 : « Un Soudra ne doit pas amasser de richesses, même lorsqu'il en a le pouvoir ; car un Soudra enrichi vexe les Brahmanes ; » VIII, 417 : « Un Brahmane peut en toute sûreté de conscience s'approprier le bien d'un Soudra. » — Mletchas ou barbares, *Lois de Manou*, II, 23 ; X, 44. — Origine, caractère, droits et devoirs de la royauté, *Lois de Manou*, le livre VII tout entier. — Sur les jugements, livre VIII, 9. Allocution du juge au témoin, 87-101; Ordalies, 114-116 : « Celui que la flamme ne brûle pas, que l'eau ne fait pas surnager, auquel il ne survient pas de malheur promptement, doit être reconnu comme véridique dans sa déclaration. » — Apothéose du châtiment, livre VII, 14-25.

fait aussi le lien de la famille indienne, et devient le principe de ces institutions domestiques, reçues dans tout l'Occident. Toute âme est une émanation divine, une divinité déchue qui expie sa faute, et comme elle tient par un lien secret à toutes les âmes dont elle descend, et à toutes celles qu'elle engendre, elle ne peut ni déchoir ni se relever sans entraîner d'autant de degrés toute la suite de ses ancêtres et de ses descendants. Celui qui vit mérite donc pour ceux qui ne vivent plus, et la loi ne souffre pas qu'il les oublie; elle ne lui permet point de prendre son repas sans en offrir les prémices en l'honneur des morts : tous les mois il célèbre le banquet funèbre (sraddha), sans lequel les aïeux seraient aussitôt précipités dans les enfers. C'est pour le continuer après lui que l'homme doit laisser une postérité sur la terre; et tel est le caractère sacré de la dette que, s'il vieillit sans l'avoir acquittée, il a le droit d'appeler auprès de son épouse un de ses proches qui lui donne un enfant. Car, selon les termes de la loi, « par un fils l'homme est sauvé du séjour in-« fernal, par le fils d'un fils il obtient l'immortalité, par le fils « d'un petit-fils il s'élève à la demeure du soleil. » Voilà pourquoi le nouveau-né, si c'est un mâle, doit faire sa première libation au moment d'entrer dans le monde : on lui présente dans la cuillère d'or, avec des paroles sacrées, le beurre et le miel, ces aliments mystérieux qu'on fait goûter aussi aux enfants des Germains. Mais la charge des sacrifices ne s'arrête pas aux descendants, elle passe avec l'héritage aux ascendants et aux collatéraux de la ligne masculine jusqu'à la septième génération (sapindas). Le lien de parenté se conserve entre eux par le banquet funèbre de chaque mois; tandis que les parents par les femmes (samonodacas) n'offrent au mort qu'une libation d'eau et ne lui succèdent qu'au dernier rang. Cette différence entre les deux lignes, c'est-à-dire entre les deux sexes, décèle le côté faible de la loi. Tandis que la paternité est divinisée, et qu'un respect religieux protége la faiblesse de l'enfant, il semble que le vieil instinct barbare se réveille quand il faut régler la condition des femmes. « Que la femme, est-il dit, ne soit ja-« mais maîtresse de sa personne; qu'elle demeure, enfant, sous « la garde de son père, jeune, sous la garde de son époux, veuve, « sous la garde de ses fils. » Pour elle il n'y a point de prière, et la connaissance des lois lui demeure interdite : ce n'est plus

qu'une chose précieuse qu'on acquiert par achat, par enlèvement ou par fraude. « Si quelqu'un s'introduit secrètement « auprès d'une femme endormie, ou enivrée, ou égarée d'es-« prit, la loi déteste ce mariage ; » mais elle le valide. Une autre disposition range le meurtre d'une femme au rang des crimes secondaires, et le punit comme un vol de bestiaux. Il est vrai que le législateur cherche à vaincre cette dureté des mœurs domestiques : il reconnaît dans la femme je ne sais quoi de divin qu'il faut respecter, je ne sais quoi de magique qu'il faut craindre : « Car, dit-il, la maison maudite par une femme in-« justement méprisée ne tarde pas à tomber en ruines. » Ce sont les mêmes contradictions, les mêmes perplexités qu'on a déjà vues dans les coutumes germaniques et avec les mêmes effets. A côté du mariage par achat, par enlèvement ou par fraude, la loi indienne institue des noces solennelles, consacrées par des actes religieux. Elle souffre le brûlement des veuves, mais elle exige que leur mort soit volontaire, et elle l'honore du moins comme un sacrifice [1].

Un système si compliqué et si scrupuleux, qui resserrait avec tant de rigueur les liens de l'Etat et de la famille, devait laisser peu de liberté à la personne. Chaque heure de ses jours se trouvait marquée par des devoirs, des ablutions, des pénitences. Il semble cependant que ces nœuds, savamment formés, vont se rompre quand, le chef de famille ayant payé sa dette aux ancêtres, voyant grandir son fils et blanchir ses cheveux, la loi lui permet de quitter sa maison et de s'enfoncer dans la forêt. Là, sous des ombrages éternels, il connaît les joies sauvages de la solitude ; il erre à demi nu, sans feu, sans toit, mais aussi sans maître. Il lui est permis d'oublier les livres sacrés, les rites pieux et tout ce qui lie le reste des mortels. On dirait que l'indépendance de l'homme ait fait son dernier

[1] Klenze, *die Cognaten und Affinen*, etc., p. 117 et suiv. Sur le lien de solidarité qui unit le père et ses descendants, *Lois de Manou*, III, 82, 122, 269. Comment le père sans enfants a le droit de se donner un fils, IX, 57. Cérémonies de la naissance, II, 29. Dévolution des successions, IX, 104 et suiv. Sapindas, V, 60 ; IX, 187 ; Samonodacas, V, 60 ; et *Digest of Hindu law*, vol. III, p. 145-278. Sur la condition des femmes, *Lois de Manou*, IX, 1-4, 17, 18. « Aucun rite sacré n'est, pour les femmes, accompagné de prières : ainsi l'a prescrit la loi. Privées de la connaissance des lois et des prières expiatoires, les femmes sont la fausseté même. » Cf. II, 55-62. Les huit modes de mariage, III, 20-42. Le mariage par séduction est compté comme le huitième mode.

effort et qu'elle ne puisse aller plus loin. Mais la loi poursuit l'anachorète (sannyasi) dans le désert, le ressaisit et ne lui laisse pas de repos; elle ne lui permet point de faire un pas sans regarder à terre, de peur d'écraser un être vivant. « Et, « comme jour et nuit il fait périr involontairement un certain « nombre de petits animaux, il doit se purifier chaque jour par « le bain sacré et en retenant six fois sa respiration; car, de « même que les métaux se purifient au feu, ainsi toutes les fau- « tes que les organes commettent sont effacées par des sup- « pressions d'haleine. » La loi ne peut rien de plus contre la liberté de l'homme que d'enchaîner le souffle de ses lèvres : elle ferme ainsi les ouvertures de ses sens; elle lie ses désirs et ses pensées; elle l'emprisonne pour ainsi dire dans cet état de recueillement absolu où il ne connaît plus que lui-même, et en lui l'être éternel dont il est émané et dans qui il rentrera. C'est en vain qu'il s'est arraché à la société; tout ce qu'il y avait laissé d'effrayant, il le retrouve au fond de son cœur; il trouve le dogme d'une puissance divine qui seule existe, et qui ne produit des existences passagères que pour les dévorer. Devant elle, la personne humaine n'a point de droit, puisqu'elle n'a point de réalité, puisque sa vie n'est qu'une illusion, et que sa fin dernière est de se voir absorbée, c'est-à-dire anéantie dans l'abîme éternel [1].

III

Ainsi l'unité de la race indo-européenne, prouvée par les migrations des peuples, par la comparaison des mythologies, résulte encore du rapprochement des lois. En Germanie comme à Rome, chez les Grecs comme en Inde, on voit les mêmes moyens de civilisation, ou plutôt tous les moyens se réduisent à une doctrine traditionnelle où chaque institution s'appuie sur un dogme. Assurément c'est un grand spectacle, en des temps si anciens et si voisins des origines du monde, de trouver déjà les idées maîtresses des affaires, les vérités invisibles soutenant les choses visibles, l'État gouverné par la pensée de

[1] Les devoirs de l'anachorète remplissent le sixième livre de la Loi de Manou. Sur l'absorption finale, livre XII, 125 : « L'homme qui reconnaît, dans son âme, l'âme suprême, présente chez toutes les créatures, se montre le même à l'égard de tous, et obtient le sort le plus désirable, celui d'être à la fin absorbé dans Brahma. »

Dieu, la famille par le souvenir des morts, l'homme par l'intérêt de son âme. Ce sont les croyances bien profondément enracinées que cette inexplicable représentation du père par ses descendants, cette souillure de l'enfant nouveau-né, cette déchéance de la femme qu'on retrouve au fond de toutes les sociétés antiques. Mais dans toutes on voit aussi les instincts violents qui résistent à l'effort de la loi et qui poussent les peuples à la barbarie. Partout l'oppression des faibles, l'appel aux armes et l'homme cherchant la liberté dans la vie errante. On a demandé quel était le plus ancien de l'état d'indépendance ou de l'état de société. Maintenant je crois pouvoir dire que tous deux sont aussi anciens que le monde, parce que tous deux ont leur principe dans les dernières profondeurs de la nature humaine, qui veut être libre, mais qui ne supporte pas la solitude.

Sans doute la doctrine civilisatrice qui fit la première législation du genre humain fut d'abord assez forte pour vaincre les résistances; mais, lorsqu'en s'altérant elle eut perdu l'ascendant que la vérité lui donnait, il arriva de deux choses l'une : ou qu'elle chercha un appui dans une constitution théocratique qui soumit les esprits par la contrainte, ou qu'elle plia sous la violence des récalcitrants et laissa retomber les peuples dans le désordre.

Chez les nations du Midi, en Inde, en Grèce, à Rome, l'autorité l'emporte, et, comme c'est l'autorité qui fonde et qui conserve, ces nations ont couvert la moitié du monde de leurs institutions et de leurs monuments. Mais, pour avoir poussé trop loin le droit de la cité, pour avoir divinisé la patrie, pour l'avoir adorée d'un culte idolâtrique, on en vint à ne lui refuser aucun sacrifice. On méconnut le droit sacré de désobéir aux lois injustes, ou plutôt on ne connut pas cette prérogative de la raison qui juge de la justice des lois. Les jurisconsultes proclamaient cette maxime que la loi n'a pas de compte à rendre de ses décisions. Ce fut l'erreur des grands Etats de l'antiquité; ils périrent comme périssent tous les pouvoirs, par leurs excès. La décadence romaine donna cet exemple au monde. Les institutions étaient grandes, mais les consciences étaient étouffées; un moment vint qu'elles s'éteignirent, et que, les formes de la civilisation se soutenant, la société se trouva dissoute.

Mais l'instinct de la liberté s'était réfugié chez les peuples germaniques. Sans doute cette passion d'indépendance, qui ne souffrait rien d'obligatoire, rien de fixe, rien de durable, ne permettait pas à la société de s'affermir. Il ne semble pas que la personne humaine en fût meilleure hors de ces liens de la loi qui la soutiennent, incapable de se maîtriser, impuissante pour tout, si ce n'est pour détruire. Mais c'était aussi la destinée des Barbares d'accomplir une œuvre de destruction. D'ailleurs le mal chez eux n'était pas sans ressources. L'homme n'y était pas descendu aussi bas que dans les pays policés qui ont abusé de toutes les jouissances et de toutes les lumières. Ils étaient ignorants, par conséquent pauvres, car il n'y a pas de richesse plus tôt tarie que le pillage. Ils paraissaient chastes si l'on comparait la grossière simplicité de leurs mœurs aux raffinements des débauches romaines. Enfin ces caractères énergiques, qui ne savaient pas obéir, mais qui savaient se dévouer, conservaient un reste de dignité humaine, une étincelle de ce sentiment d'honneur que les anciens n'ont jamais bien connu, et dont le Christianisme devait se servir pour former les consciences, et pour fonder sur l'obéissance raisonnable tout l'édifice des législations modernes.

A.-F. Ozanam.

(*La suite à un prochain numéro.*)



PERSÉCUTION

DES RELIGIEUSES DE SAINT-JOSEPH

D'AVIGNON.

Nous venons de lire l'admirable mandement que M. l'archevêque d'Avignon a publié au sujet des persécutions éprouvées par les religieuses de Saint-Joseph, desservant l'hospice de sa ville épiscopale.

C'est le récit officiel et authentique des intrigues, des violences et des iniquités de toute sorte par lesquelles, au XIX[e] siècle, sous la Charte qui nous régit, avec des institutions libres, dans un pays comme le nôtre, de pauvres et saintes filles ont pu être arrachées au cloître où leur piété servait Dieu, à l'hospice où leur charitable dévouement servait l'humanité.

Ce document aura nécessairement un retentissement immense. Partout où il pourra pénétrer, il soulèvera une durable et douloureuse émotion.

Quant à nous, nous essayons de comprimer dans notre âme les sentiments dont elle est en ce moment remplie. Nous ne voulons être que l'écho fidèle, quoique trop faible, d'une voix d'autant plus puissante qu'elle est mieux contenue : voix auguste, qui, partant d'une des chaires les plus élevées de l'Eglise, doit remuer jusqu'aux dernières fibres de justice et d'honneur qui ne sont pas mortes dans le cœur humain et qui peuvent agiter le monde.

M. l'archevêque d'Avignon expose toutes les phases d'une lamentable histoire. Il dit les circonstances au milieu desquel-

les elle a commencé; il rend compte de ses propres actes et de la part active et directe qu'il a dû y prendre. Il proteste contre une persécution inique dans son but, odieuse dans ses moyens, non moins déplorable dans ses conséquences. Dans ce cadre, les faits et les observations essentielles qui s'y rattachent, se pressent en foule. C'est tout le développement d'une affaire qui a tenu en suspens et qui afflige encore, à côté de notre trop longue indifférence, nos catholiques populations du Midi.

Cette affaire dure depuis dix-neuf mois. Elle a été soulevée par la commission des hospices de la ville. Le conseil municipal y est intervenu, comme l'autorité administrative et l'autorité judiciaire. Elle a occupé les agents de la justice criminelle et les tribunaux de la justice civile. Du préfet de Vaucluse elle est remontée au conseil d'Etat, aux ministères des cultes, de la guerre et de l'intérieur. Un jour elle a transformé Avignon en une place de guerre; elle a appelé la garnison aux armes et mis tout le peuple sur pied. Elle a jeté les germes d'un conflit dont on prévoit difficilement la fin. Elle n'est pas finie elle-même; car les victimes des juridictions légales et du pouvoir officiel, en disparaissant de la scène, y ont laissé leur défenseur naturel, le représentant de leurs droits, le dépositaire de leurs légitimes réclamations, qui, les couvrant de son bâton pastoral, fait maintenant appel en leur nom et au sien au jugement de Dieu, à l'opinion publique et à la conscience chrétienne.

Cet appel sera entendu.

Rapportons d'abord les faits :

L'introduction des Sœurs de Saint-Joseph dans l'hospice d'Avignon date de l'année 1672. Depuis lors, elles y sont constamment restées; leur bienfaisante mission n'a été un instant interrompue que pendant les plus mauvais jours de la Révolution. A peine l'ordre se rétablit-il qu'on se hâta de les rappeler.

Les membres de la commission des hospices d'Avignon leur écrivirent alors une lettre dont nous reproduisons quelques passages. On en remarquera les termes pressants et honorables :

« Avignon, le 19 thermidor, l'an X de l'ère républicaine.

« La commission administrative des hospices civils de la commune d'Avignon,

« A Mesdames Eyroux, Ourson, etc.

« Mesdames,

« Désirant d'améliorer le sort de nos malades, *et recherchant le mérite où il peut se trouver,* nous vous fîmes proposer de rentrer dans vos anciennes fonctions.

« Nous vîmes avec satisfaction que vos vues se rapprochaient des nôtres...

« Nous nous adressons à vous sans intermédiaire. C'est dans notre hospice que vous vous êtes vouées, en présence du Très-Haut, au service des malades ; vous pourriez suivre votre profession ailleurs ; mais, Mesdames, *vous vous devez principalement aux malades de votre pays*, surtout lorsque, *par notre organe,* ils réclament votre secours. *Veuillez, veuillez entrer dans notre hospice,* etc.

« *Signé* : Gasqui, Pastour, Teissonnière. »

Cette lettre est de 1802. En 1804 le préfet de Vaucluse demanda instamment au gouvernement central que l'établissement des Sœurs fût approuvé par le premier consul. L'établissement fut en effet approuvé et reconnu sur un rapport de M. Portalis. En 1810, un décret impérial lui accorda le brevet d'institution publique.

Nous citons ce rapport et ce décret :

« *Rapport présenté au gouvernement de la république par le conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes, le 27 pluviose an XII.*

« Citoyen premier consul,

« Par votre décision du 10 frimaire dernier, vous avez accordé aux Dames hospitalières de Nîmes l'avantage de fixer leur établissement dans cette ville et de former des élèves.

« Le préfet du département de Vaucluse *sollicite* la même faveur pour les Dames hospitalières d'Avignon, connues, comme celles de Nîmes, sous le nom d'Ursulines ou de Sœurs de Saint-Joseph.

« Elles se sont empressées de se rendre à l'invitation de l'administration de l'hospice, et de *venir prodiguer aux malades leurs soins charitables.*

« Le préfet, *en donnant des éloges à leur zèle désintéressé, exprime,*

au nom du bien public et de l'humanité souffrante, le désir de voir cet établissement se perpétuer au moyen des élèves que ces Dames se proposent de faire avec l'autorisation du gouvernement.

« J'ai l'honneur de vous proposer, Citoyen premier consul, de vouloir bien la leur accorder.

« *Signé :* PORTALIS.

« Approuvé, le 28 pluviose an XII.

« Le premier consul, *signé :* BONAPARTE. »

Voici le décret :

« NAPOLÉON, empereur des Français, roi d'Italie et protecteur de la Confédération du Rhin, médiateur de la Confédération suisse,

« Sur le rapport de notre ministre des cultes,

« *Notre conseil d'État entendu*,

« Nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

« ARTICLE Ier. Les statuts des Sœurs hospitalières de Saint-Joseph d'Avignon, lesquels demeureront annexés au présent décret, sont approuvés et reconnus, et, en conséquence, nous avons accordé et accordons à cette congrégation le présent brevet d'institution publique.

« *Signé :* NAPOLÉON.

« Par l'empereur,

« Le ministre secrétaire d'État, *signé :* H.-B. duc de BASSANO.

« Pour expédition conforme :

« Le ministre des cultes, comte BIGOT DE PRÉAMENEU. »

On voit que le préfet et le gouvernement rendaient alors justice à *l'empressement des Sœurs*, *à leurs soins charitables*, *à leur zèle désintéressé*, à leur amour pour le bien public et pour *l'humanité souffrante*.

Depuis 1810 jusqu'en 1842, les religieuses de Saint-Joseph ont-elles démérité ?

Quant au désintéressement, un chiffre seul en dit assez. La communauté, composée de quarante et une Sœurs, recevait 2400 francs d'honoraires par an et le logement. Il faut ajouter que la commission administrative encaissait et encaisse encore annuellement un peu plus de 2000 francs, montant de rentes constituées en faveur des religieuses. Celles-ci employaient d'ailleurs une partie de leur dot en dons aux malades et en constructions ou réparations des bâtiments qu'elles occupaient. C'est leur institut qui a fait élever l'église, qui est très-belle, et les trois quarts du couvent.

Quant à leur dévouement, le mandement répond :

« Toutes les commissions administratives qui se sont succédé depuis cette époque jusqu'en 1842 *déclarent que les religieuses de Saint-Joseph ont rempli leurs fonctions charitables avec intelligence, zèle et dévouement, même pendant la nuit, lorsque les besoins du service l'exigeaient.* Tous les rapports de l'administration militaire jusqu'en 1844 *rendent un hommage unanime au dévouement et à la constante sollicitude des religieuses de Saint Joseph.* »

Et, en effet, nous trouvons en note deux pièces qui ne laissent pas le moindre doute. Ce sont : premièrement, un certificat des anciens administrateurs des hospices ; secondement, une lettre du ministre de la guerre.

Voici la première pièce :

CERTIFICAT DES ANCIENS ADMINISTRATEURS DES HOSPICES D'AVIGNON.

« Nous soussignés, anciens administrateurs des hospices, attestons que, tant que nous avons fait partie de la commission administrative des hospices, les Sœurs de Saint-Joseph, chargées du service de l'hôpital général de ladite ville, ont rempli leurs fonctions charitables avec intelligence, zèle et devouement, même pendant la nuit, lorsque les besoins du service l'exigeaient, et que, sous tous les rapports, nous avons été très-satisfaits des soins que les religieuses donnaient aux malades de l'établissement.

« Avignon, 1er septembre 1844.

« *Signé :* GASQUI, SAGNIER, Augustin D'OLIVIER, REYNIER, T. CLAUSEAU, ATHENOSY, MONTAGNAT, MAUMET jeune, BLANCHETY, M. DE RIBIERS, BARNEL ; pour mon père atteint de cécité, Ulysse DULAURENS, Alfred DULAURENS[1]. »

Voici la seconde pièce :

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

« Les rapports qui me sont parvenus jusqu'à ce jour sont unanimes « pour reconnaître que les Sœurs Hospitalières *prodiguent leurs soins* à « nos malades, qu'elles apportent à l'exécution de leur mandat *la cha-« rité et le zèle dont sont animées ces filles dévouées*, et *que tous ren-« dent hommage à leur constante sollicitude*. Recevez, etc.

« Le président du conseil, ministre secrétaire d'Etat de la guerre

« *Signé :* Maréchal DUC DE DALMATIE. »

Paris, le 17 octobre 1844.

[1] MM. d'Olivier, Reynier, de Blanchety, de Ribiers, étaient de la commission administrative des hospices en 1842.

Nous prions qu'on veuille bien remarquer ces expressions du certificat des anciens administrateurs : *même pendant la nuit*. Elles réfutent un grief qu'on a produit après coup contre les religieuses. *Cloîtrées*, elles ne pouvaient, disait-on, vaquer avec assez de liberté au service des malades.

Il est vrai que, comme beaucoup d'autres congrégations de religieuses non cloîtrées, lesquelles comptent parmi les plus nombreuses et les plus estimées, les Sœurs de Saint-Joseph ne faisaient pas le service continuel pendant la nuit. Ou plutôt elles n'étaient pas obligées de le faire; car, en réalité, elles quittaient à peine les malades; elles leur prodiguaient les secours les plus délicats; elles ne se séparaient pas d'eux s'ils étaient en danger de mort. Laissons parler M. l'archevêque d'Avignon :

« Plusieurs d'entre elles se rendaient à l'hôpital vers cinq heures du matin, et lorsqu'il fallait faire laver les mains aux malades, arranger leurs lits, les faire changer de linge, leur donner des aliments, toutes les religieuses voulaient y concourir. Elles préparaient et elles administraient les remèdes *à toute heure du jour et de la nuit*, suivant l'ordre des médecins. Lorsqu'un malade était en danger de mort, les religieuses ne le quittaient pas et *elles passaient la nuit à son chevet*. Dans les jours ordinaires, elles se retiraient dans le couvent vers les dix heures du soir, et *s'il arrivait un accident pendant la nuit*, dans une ou plusieurs salles, on appelait les religieuses au moyen de sonnettes dont les cordons étaient placés du côté de l'hôpital, et les religieuses accouraient aussitôt.

« Il se passait peu de nuits sans qu'on appelât des religieuses pour une salle ou pour une autre. Il arrivait même que quatre ou six religieuses devaient veiller pendant plusieurs nuits de suite, parce qu'il y avait des malades en danger dans plusieurs salles. Deux religieuses veillaient dans chaque salle. »

Enfin, si l'on voulait que les religieuses de Saint-Joseph se chargeassent aussi du service de nuit, rien de plus simple que de le leur proposer. On ne leur en dit jamais un mot. Elles ne se seraient pas refusées à ce nouveau sacrifice. L'institut auquel les Sœurs d'Avignon appartiennent possède trois autres maisons dans le diocèse du Mans, où le service continuel, de jour comme de nuit, est organisé. Plus tard, M. l'archevêque d'Avignon offrit, en leur nom, leur adhésion à ce système. On refusa. On

verra plus tard que les malades, les pauvres, les conseillers municipaux n'étaient ni moins attachés aux religieuses, ni moins reconnaissants envers elles que l'évêque, tous les anciens administrateurs et le ministre de la guerre.

L'opinion était donc unanime en leur faveur? Non. Elles avaient contre elles le préfet et la commission administrative renouvelée depuis 1842.

Nous devons dire ici ce que ne dit pas M. l'archevêque d'Avignon: c'est que les commissions administratives des hospices sont organisées de manière à dépendre absolument des agents du pouvoir exécutif.

Ces commissions, en vertu des lois du 16 vendémiaire an V, du 16 messidor an VII, du 31 octobre 1821, se composent de six membres. En outre, le maire est de droit membre et président de la commission instituée dans la ville qu'il administre; mais les autres membres sont nommés, révoqués et remplacés, en cas de démission, soit par le préfet, soit par le ministre de l'intérieur. On a seulement accordé par ordonnance aux commissions le droit de présenter une liste de trois candidats sur lesquels l'autorité choisit le remplaçant du membre qui sort annuellement. Grâce à cette combinaison, en cinq ans, le conseil peut être renouvelé, même sans révocation extraordinaire, dans tous ses éléments.

C'est une commission ainsi renouvelée qui, le 29 juillet 1844, délibéra l'expulsion des religieuses, et les somma de sortir de l'hospice et du couvent avant six mois, au 1er janvier 1845, pour tout délai.

Nous donnerons un peu plus loin le texte de cette délibération et des décisions qui l'ont suivie; mais tous ces actes sont éclairés par les circonstances au milieu desquelles ils furent rendus.

Ces circonstances, les voici.

Dans le même mois de juillet 1844, trois incendies éclatèrent successivement, en moins de quinze jours, dans le couvent. Chaque fois le feu fut mis à deux endroits différents. La première fois, dans la nuit du 6 au 7, il prit dans deux greniers (dont un grenier à paille), séparés l'un de l'autre par un corridor, le long duquel étaient logées, dans vingt-six cellules, autant de religieuses. Elles ne furent averties que par les cris d'une

des Sœurs, qui se réveilla suffoquée par la fumée. Elles échappèrent comme par miracle. L'incendie leur fit perdre 8000 francs de linge.

Aussitôt on les accusa d'avoir incendié elles-mêmes leur couvent, pour s'y brûler sans doute avec les malades de l'hôpital auquel il touche. On ne les accusa pas d'imprudence ni de manque de soin : elles auraient pu prouver le contraire ; on les accusa d'avoir commis le crime exprès, volontairement.

On essaya de rendre ces rumeurs populaires. On les renouvela à l'occasion des autres tentatives du 11 juillet et du 23.

Nombre d'indices désignaient la malveillance comme la cause, des personnes du dehors comme les auteurs de ces coupables attentats. Le 7, dès les premières recherches, on retrouva une échelle dressée contre un des murs du couvent, à quelques mètres du grenier à paille, et deux hommes qui rôdaient auprès s'enfuirent à la vue d'un passant. Dans les autres cas, on constata que des pas d'hommes avaient été entendus au second par les Sœurs, rassemblées pour leurs exercices dans une salle au-dessous; que des ouvertures et des crevasses de la bâtisse et des toits avaient fourni un chemin aux incendiaires; que même ils avaient pu encore pénétrer par les portes de communication qui joignent le couvent à l'hôpital. Quand on eut fermé ces ouvertures et renouvelé les serrures de ces portes, les incendies, jusque-là si fréquents, cessèrent. Il n'y eut plus que quelques alarmes sans suite. Toutes ces circonstances et d'autres encore, des vols, par exemple, enfin les témoignages des voisins, auraient dû, ce semble, appeler au dehors la surveillance de l'autorité. Ce fut à l'intérieur, et, il faut le dire, dans un esprit de méfiance et d'hostilité contre les religieuses, que l'autorité dirigea les perquisitions.

« On leur disait en face, continue M. l'archevêque d'Avignon, qu'elles mettaient elles-mêmes le feu à leur couvent ; on les obligeait de marcher deux à deux pendant le jour, de coucher la nuit deux à la fois dans chaque cellule, pour se surveiller les unes les autres. » On les traitait en suspectes, presque en criminelles.

Les perquisitions, bien entendu, ne produisirent aucune charge contre elles sous ce rapport. Elles donnèrent lieu à une nouvelle calomnie encore plus indigne.

On répandit alors à profusion un abominable petit pamphlet ayant pour titre : « Détails historiques sur la religieuse qui a été trouvée enchaînée depuis plusieurs années dans la prison du couvent des religieuses d'Avignon. »

Il est dit dans cette brochure que cette religieuse *était traitée avec une cruauté inouïe*[1] ;

« *Que les peuples sauvages et idolâtres, les Musulmans et les Arabes ont plus de charité et de compassion pour les infortunés atteints d'aliénation mentale que les religieuses de l'hôpital d'Avignon n'en avaient pour leur propre Sœur*[2] ; *que les serviteurs à gages soignent les bêtes féroces plus humainement que les religieuses de Saint-Joseph ne traitaient leur Sœur*[3]. »

On y lit encore la fable suivante :

« Cependant le procureur du roi, les administrateurs, étant entrés dans le couvent et faisant des perquisitions exactes, arrivent à une espèce de réduit dont la porte est fermée à clef. Le procureur du roi demande qu'on l'ouvre ; les religieuses font des objections, des difficultés, disent qu'elles n'ont pas la clef. Le procureur du roi insiste, et menace de faire appeler un serrurier. Enfin, on apporte la clef ; on ouvre, et qu'est-ce qui se présente à la vue ? Est-ce un fantôme ? non, c'est une pauvre Sœur, pâle et tremblante, à demi nue, gisant sur un peu de paille, et enchaînée par une chaîne fixée au mur de son cachot. Cette infortunée lève les yeux au ciel et dit : *Enfin, mon Dieu, me voilà délivrée.* Voilà la vérité[4]. »

Voilà la calomnie, calomnie aussi impudente et grossière que perfide.

Remarquons que cet odieux pamphlet, qui donnait au procureur du roi un rôle d'imagination tout comme aux Sœurs, circula librement sans aucune entrave, sans aucune poursuite, comme si c'eût été le compte-rendu le plus fidèle et le plus authentique.

Mille commentaires étaient ajoutés, d'ailleurs, sur la folie et sur les causes de la folie de la malheureuse Sœur. Ses compagnes, on les représentait comme des bourreaux ; elle, la victime, on ne la ménageait pas davantage. On disait que les mauvais trai-

[1] Beaucaire, ce 22 septembre 1844. Extrait de l'*Eclaireur du Midi.* P. 3.
[2] Ibid., p. 6.
[3] Ibid., p. 8.
[4] *Détails historiques*, etc., p. 4.

tements lui avaient fait perdre la tête, mais que ces mauvais traitements étaient la punition de désordres et de crimes dont elle avait souillé sa vie et sa foi. La plume hésite et se refuse à indiquer seulement une partie des bruits sur lesquels on s'est fondé pour arriver à des scènes encore plus difficiles à retracer.

Et maintenant la vérité, il faut la dire; il le faut pour l'honneur et la réhabilitation des religieuses de Saint-Joseph, comme pour l'éternelle honte de ceux dont les excès ont un instant compromis jusqu'à la justice et la font encore rougir sous les voiles de son impassible majesté.

Rien de plus simple en soi que cette histoire de la pauvre Sœur folle, de cette prétendue victime, de ce prétendu monstre du cloître.

Cette pauvre Sœur, dont le nom de religion était Sœur Saint-Bernard, et le nom de famille Clémence Olivier, était atteinte, depuis 1834, d'aliénation mentale. Ce n'était un secret pour personne, ni dans le couvent, ni dans sa famille.

Clémence Olivier était entrée au couvent de Saint-Joseph au mois d'avril 1830. Elle venait alors de terminer son éducation au couvent des Ursulines, où elle laissa une de ses sœurs, qui y est religieuse. Au couvent de Saint-Joseph elle retrouva sa sœur aînée, Adèle Olivier, qui l'y avait précédée et qui fut bientôt appelée à la soigner. Jusqu'à leur séparation, Adèle Olivier ne cessa de prodiguer à sa sœur des soins très-difficiles et très-pénibles, mais d'autant plus doux pour l'une que l'autre lui tenait par le double lien du sang et de la vocation.

On a demandé pourquoi, dès 1836, quand des accès de fièvre se manifestèrent, l'infortunée malade n'avait pas été envoyée à l'hôpital des fous. Les religieuses auraient considéré cet abandon comme une espèce de trahison. Destinées, par leur sainte mission, au service des souffrances étrangères, elles ont cru ne pas pouvoir refuser la même faveur à leur ancienne compagne, à la sœur de l'une d'elles. Celle-ci, d'ailleurs, était spécialement chargée de ce pieux devoir. A mesure qu'il devenait plus affligeant, elle le remplissait avec plus d'ardeur. Donnant des nouvelles de la pauvre folle à son frère, elle lui écrivait, le 18 mai 1837 : « *Je vous dirai avec peine que Clémence est toujours la même chose... Elle détruit tout... Notre toute bonne et respectable mère a mille bontés pour elle ; elle est heureuse d'être*

ici... Ne vous inquiétez pas ; c'est une croix que le Seigneur nous envoie ; il faut la supporter avec résignation et courage. »

Pour les traitements à faire suivre à la malheureuse insensée, pour les précautions à prendre contre sa folie, qui pouvait être dangereuse à elle autant qu'aux autres, les conseils du docteur Roche furent des ordres dont on ne dévia pas. Mgr Naudo décrit avec une exactitude scrupuleuse les progrès du mal, les mesures qu'il nécessita, les deux chambres où on plaça Clémence Olivier, et d'où on l'entendait au moindre bruit. Sa sœur Adèle la visitait jusqu'à dix fois par jour; on la faisait promener autant qu'elle y consentait; rien n'était négligé pour adoucir ses souffrances, pour améliorer son état. Elle n'était retenue que par des entraves aux pieds qui lui laissaient d'ailleurs la liberté de marcher et d'agir. On a dit qu'elle était chargée de fers et jetée dans des oubliettes.

Le 12 juillet 1844, Clémence Olivier fut arrachée à sa sœur Adèle et à la communauté, et on la plaça dans la maison royale d'Avignon, où elle est toujours folle, où elle se livre de temps à autre à des actes d'agression contre ceux qui l'entourent. Il fallait, disait-on, la mettre à l'abri des barbaries des religieuses. Et cette même bienveillance qui la prenait ainsi sous sa sauvegarde la poursuivait jusque dans sa conduite antérieure, et il n'a pas tenu à elle de déshonorer une femme, une religieuse, une folle!

Clémence Olivier, avant le commencement et même pendant le cours de sa longue et cruelle maladie, n'avait donné que les signes de la plus vive et de la plus fervente piété. Les attestations des Ursulines, qui l'avaient élevée de huit à vingt et un ans, celles des Sœurs de Saint-Joseph, au milieu desquelles elle vécut jusqu'en 1844, ne permettent pas l'ombre d'un doute à cet égard. On peut s'en convaincre : nous les reproduisons dans leur touchante simplicité.

Attestation des Ursulines.

« La supérieure et les religieuses du conseil de la communauté des religieuses ursulines d'Avignon, soussignées, en notre nom et au nom de la communauté;

« Certifions que Sœur Clémence Olivier, religieuse hospitalière de la communauté de Saint-Joseph de cette ville, atteinte depuis plusieurs

années d'aliénation mentale, et retenue aujourd'hui dans l'hospice des aliénés de la même ville, est entrée dans notre couvent, en qualité de pensionnaire, à l'âge de sept à huit ans; qu'elle a demeuré constamment dans notre communauté, même pendant le temps des vacances, jusqu'à l'âge de vingt et un ans, c'est-à-dire pendant treize ou quatorze ans;

« Que, pendant tout le temps qu'elle a passé dans notre couvent, elle s'est distinguée par sa docilité, par sa candeur, par sa modestie et par sa piété; et que depuis plusieurs années, avant de nous quitter, elle montrait un attrait bien marqué pour la vie religieuse;

« Qu'enfin elle n'est sortie de notre maison que pour aller directement s'enfermer dans le couvent des religieuses hospitalières de Saint-Joseph, de cette ville, où elle s'est consacrée au service des malades.

« En foi de ce,

« Avignon, le 20 janvier 1846. »

(*Suivent les signatures.*)

Attestation des Soeurs de Saint-Joseph.

« La supérieure et les Sœurs du conseil de la communauté des religieuses hospitalières de Saint-Joseph, de la ville d'Avignon, en notre nom et au nom de la communauté;

« Attestons que Sœur Clémence Olivier entra dans notre couvent, en 1830, en qualité de postulante, à l'âge de vingt et un ans; qu'après avoir donné des preuves non équivoques d'une piété solide et d'une vocation marquée pour la vie religieuse, elle fut admise à la profession le 11 décembre 1832.

« Certifions en outre devant Dieu et devant les hommes qu'après sa profession Sœur Clémence Olivier, tant qu'elle conserva l'usage de ses facultés intellectuelles, fut un modèle de vertu et de régularité, de douceur et de charité, et qu'elle fut constamment chérie de sa supérieure et de toutes ses compagnes.

« Certifions également qu'ayant eu le malheur de perdre la raison, Sœur Clémence Oliver n'a jamais rien fait ni rien dit qui autorisât à penser que sa folie tint à des inclinations contraires à ses saints engagements; il suffisait souvent de lui montrer des objets de piété, tels que chapelets, médailles, images des saints, pour qu'elle rentrât dans le calme; et, à l'exception des moments où sa fureur était extrême, elle obéissait toujours, lorsqu'une Sœur entrant dans sa chambre la priait de se couvrir.

« En foi de quoi nous avons fait la présente déclaration, que nous certifions être en tout conforme à la vérité.

« Avignon, ce 20 janvier 1846. »

(*Suivent les signatures.*)

Il fut dit et répété dans la ville que la maladie de la Sœur Olivier n'était que la suite d'inclinations et d'habitudes perverses; qu'elle avait commis les fautes les plus graves; qu'on retrouverait des squelettes d'enfants dans le couvent, mille autres choses non moins stupides qu'infâmes.

Etait-ce pour donner à ces rumeurs une consistance quelconque? on fouilla dans les endroits les plus écartés, les plus secrets du cloître, et jusque dans les jardins et les cours! Et puis, quand on n'eut rencontré nulle part, ni dans les cellules ni ailleurs, aucune trace de ces prétendus crimes (était-ce dans l'intérêt des accusées, de la principale accusée surtout?), on alla plus loin, on alla jusqu'à rechercher sur son propre corps les indices les plus secrets des cruautés reprochées aux unes, des abominables désordres qu'on imputait à l'autre!

On douterait de ces faits s'ils n'étaient publiquement, juridiquement constatés, et attestés d'ailleurs par le prélat auquel ils arrachent cette exclamation, que comprendront tous les cœurs chrétiens.

« Hélas! quelle serait la désolation de cette religieuse, si elle apprenait un jour qu'elle a été chargée des plus noires calomnies et donnée en spectacle au monde entier? On ne sait ce que l'on doit désirer pour elle, ou qu'elle soit de nouveau éclairée de la raison pour s'humilier devant son Dieu et adorer ses jugements impénétrables, ou qu'elle quitte ce monde sans avoir connu les accusations infâmes dont elle a été l'objet. »

Et il ajoute :

« La Sœur Clémence Olivier fut transférée, le 12 juillet 1844, dans la maison royale de santé d'Avignon. Deux ou trois jours après son entrée dans cet établissement, on la dépouilla de ses vêtements, on la fit étendre sur un lit, et on se livra sur elle aux investigations les plus humiliantes.

« Cependant l'autorité judiciaire, mue par le désir de la manifestation de la vérité, nomma, le 17 juillet de la même année, une commission de cinq médecins pour constater l'état physique de la Sœur Clémence Olivier, et pour déterminer la nature et les causes de son affection mentale. »

Qui fit saisir la Religieuse? qui la fit transférer dans la maison de fous? M. l'archevêque d'Avignon, s'abstient de le dire.

En vertu de quelles autorités eut lieu la première de ces affreuses visites? M. l'archevêque d'Avignon se tait aussi sur ce point.

La seconde même est-elle justifiée? M. l'archevêque d'Avignon ne fait entendre aucune récrimination.

C'était, du reste, une permission de Dieu. Dieu voulut bien, au prix de tant d'humiliations, que l'innocence parfaite et l'irréprochable vertu de sa servante fût physiquement, médicalement et ensuite judiciairement établie. Il ne fallait pas que de toutes ces accusations immondes, si faciles à élever, si difficiles à détruire, il demeurât seulement un soupçon. La commission des médecins posa les conclusions les plus catégoriques sur la première question. En second lieu, elle fit justice des reproches de cruauté; elle reconnut le caractère de la folie et ses phases diverses, et approuva le traitement. Le 12 septembre, le tribunal civil, à l'unanimité, sur les conclusions du procureur du roi et sur les dépositions de soixante-douze témoins, rendit un jugement que le mandement analyse.

Il fut déclaré que :

« Clémence Olivier, dite en religion Sœur Saint-Bernard, avait commencé, dès l'année 1834, à donner des signes d'aliénation mentale, que son état s'était graduellement aggravé, et qu'en 1837 elle avait éprouvé des accès de fureur ; qu'il était complétement prouvé que la Sœur Clémence Olivier avait été folle furieuse, et que son état de fureur avait commandé toutes les mesures qui avaient été sucessivement prises à son égard;..... que toutes ces mesures de précaution avaient été prises, soit dans son intérêt personnel, soit dans celui de la sûreté des membres de la communauté à laquelle elle appartenait; qu'elles avaient été exigées par la position de cette religieuse, et conseillées par un homme de l'art, qui lui avait donné des soins; que les religieuses de Saint-Joseph n'avaient d'ailleurs fait aucun mystère de la maladie de Clémence Olivier, et qu'elles n'avaient jamais pris aucune précaution pour dissimuler l'état dans lequel elle était depuis 1840.

« De tous ces faits et des principes de droit qui s'y rapportent, et qui ont été posés d'une manière lumineuse, le tribunal en a conclu que les religieuses de Saint-Joseph n'avaient commis ni crime ni délit à l'égard de la Sœur Clémence Olivier, et qu'il n'y avait pas lieu à suivre contre la communauté. »

Ici encore il y a une lacune ou plutôt une réserve : qui donc poursuivait la communauté?

Le mandement ne le disant pas, nous gardons également le silence.

Mais faut-il donc ajouter qu'après ces dépositions de soixante-douze témoins, après cette déclaration des médecins, après ce jugement du tribunal, le fait même de la folie de cette pauvre femme, encore enfermée à l'hospice des fous d'Avignon, est indiqué comme *douteux* dans une dépêche officielle du 8 février, rendue publique au mois d'avril 1845?

Qui donc a voulu tromper ou qui donc a été trompé?

Quoi qu'il en soit, cet acharnement n'est pas qualifiable.

Le jugement du tribunal fut la première consolation des religieuses. Mais il n'était pas encore rendu, elles étaient encore sous le coup de toutes les imputations les plus flétrissantes, quand la commission des hospices prit courageusement sa détermination contre elles. Il est vrai que la commission ne se trouva pas seule dans la voie de proscription où elle entrait; le préfet et l'administration centrale l'y rejoignirent avec un incroyable empressement.

La délibération de la commission est du 29 juillet; le 9 août elle fut approuvée par le préfet; le 10, communiquée aux religieuses; le 24, confirmée par le ministre de l'intérieur. Cette décision suprême ne fut pas, du reste, signée par M. Duchâtel. Le portefeuille était alors aux mains du ministre de l'instruction publique, qui avait l'intérim du ministère de l'intérieur.

On voit comme cette affaire était menée.

Et cependant, malgré cette rapidité, l'opposition, les démarches, les avertissements les plus salutaires, les plus dignes d'attention, ne manquèrent pas à l'administration.

« Aussitôt que cette délibération fut connue dans la ville, il y eut une grande émotion dans les esprits. Le conseil municipal assemblé le même jour, 10 août, en séance ordinaire, considérant que l'exécution de la mesure proposée par la commission des hospices *altérerait le bon ordre et l'économie qui régnaient dans le service intérieur de l'hôpital, et deviendrait désastreuse pour les finances de la commune,* émit le vœu, à la majorité de *vingt* voix contre *huit*, qu'il ne fût point donné suite à la délibération de la commission administrative des hospices, sans qu'au

préalable le conseil municipal eût été consulté sur son opportunité et ses conséquences. »

Si la résistance des citoyens honnêtes eût éclaté aussi promptement, elle eût pu exercer une heureuse influence sur d'autres négociations encore plus graves, celles du prélat lui-même, le supérieur légitime des religieuses de Saint-Joseph, leur tuteur naturel, le gardien de leur honneur.

Le vénérable prélat n'avait pas perdu un instant. Il a suivi cette affaire d'un bout à l'autre avec un courage, une modération, une persévérance à toute épreuve. Mais comment fut-il accueilli à tous les degrés de la hiérarchie administrative? C'est là ce qui nous reste à dévoiler. La publicité est due à tous ces actes, qui ne se sont accomplis que parce qu'on se croit tout permis dans le silence.

Mgr Naudo raconte ainsi ses premières démarches auprès de M. le ministre des cultes et du préfet, et leur résultat.

« Le 31 juillet, nous avions eu l'honneur d'exposer à S. Exc. M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, *que la communauté des Sœurs de Saint-Joseph avait besoin d'un puissant appui, et qu'elle était digne de la protection de Son Excellence.*

« Nous eûmes aussi l'honneur d'écrire à Son Excellence, le 12 août, *pour la prier de nouveau de vouloir bien prendre en main la défense des religieuses de Saint-Joseph d'Avignon,* faisant connaître que *cette cause était à nos yeux de la plus haute gravité;* mais la délibération de la commission administrative des hospices fut approuvée, le 24 août, par S. Exc. M. le ministre de l'intérieur, *sans qu'on eût consulté* S. Exc. M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes [1].

« Le 8 août, nous eûmes une conférence qui dura plus d'une heure avec l'autorité supérieure du département, et nous fîmes tous nos efforts pour empêcher que la délibération de la commission administrative des hospices ne fût approuvée. On n'avait point pris notre avis, *on ne nous avait porté aucune plainte* contre les religieuses de Saint-Joseph, et *on n'en avait fait aucune à elles-mêmes;* il nous semblait qu'on ne faisait connaître aucun motif plausible d'éloigner ces religieuses, et que le moment de les remplacer était d'ailleurs mal choisi. Deux enquêtes judiciaires se poursuivaient avec activité, l'une sur l'incendie du couvent, l'autre à l'occasion de la religieuse atteinte de folie; or, nous disions que, renvoyer les religieuses de Saint-Joseph tandis

[1] Cet arrêté ministériel du 24 août 1844 fut signé par M. Villemain, ministre de l'intérieur *par intérim.*

qu'elles étaient accablées dans le public sous le poids des accusations les plus graves, c'était en quelque sorte anticiper sur les droits de la justice et se prononcer contre elles. L'avenir s'ouvrait devant nous, et il nous semblait voir d'avance le tableau des événements qui se sont accomplis dans la suite. On ne crut pas devoir céder à nos instances, et on nous informa, le 28 août, que la délibération avait été approuvée, le 24, par S. Exc. M. le ministre de l'intérieur. »

Le vénérable prélat ne désespéra pas encore. Les choses devaient s'éclaircir. Le tribunal s'était prononcé; l'opinion publique se manifestait aussi. Les pauvres, les malades, suppliaient qu'on ne leur ravît pas leurs *mères*. On couvrait une pétition de signatures, qui s'élevèrent au nombre de trois mille cinq cent soixante-quatre. Le 28 septembre, le conseil municipal, non content de la délibération du 10 août, rédige un mémoire nouveau dans le même sens. Au mois d'octobre, l'archevêque d'Avignon est parti pour Paris.

Il dit, et l'impression sous laquelle il se mit en route, et ce qu'il obtint.

« Désolé du malheur des religieuses de Saint-Joseph, et ne pouvant apporter aucun adoucissement à leur triste sort, nous nous rendîmes, à la fin d'octobre 1844, dans la capitale du royaume, pour faire monter leurs doléances et les nôtres jusque dans les régions les plus élevées de l'Etat. Certes, nous n'avions pas entrepris un si long et si pénible voyage pour aller chercher à tromper ceux qui sont les maîtres de nos destinées; l'amour de la vérité et de la justice était le seul mobile de notre détermination.

« Nous nous étions dit à nous-même : « Il est notoire que le gouver-
« nement fait de nombreux sacrifices pour conserver nos cathédrales
« et nos métropoles, qui sont, du reste, des monuments publics du bon
« goût des anciens temps, et les témoins irrécusables de la piété gé-
« néreuse de nos ancêtres; il répand aussi de fréquents bienfaits sur
« nos grands séminaires et sur d'autres édifices qui tiennent à notre
« culte. Cette protection salutaire, dont tout le monde reconnaît l'é-
« tendue et le prix, se montrera sans doute avec la même constance
« dans un ordre supérieur, alors qu'il s'agit de la vérité de notre té-
« moignage, de la justice de nos réclamations, de l'efficacité de notre
« ministère. »

« Telles étaient les pensées dont nous aimions à nourrir notre âme, et, en effet, à peine arrivé dans le sein de la capitale, nous avons recueilli des paroles pleines d'espérance, et nous avons cru, pendant

quelques jours, que nos démarches ne seraient point vaines, que nos prières seraient exaucées. Mais, lorsque nous avons été au ministère de l'intérieur, d'où était parti, le 24 août précédent, l'arrêté qui avait approuvé la délibération de la commission des hospices d'Avignon contre les Sœurs de Saint-Joseph, là il nous a été froidement répondu : *C'est réglé !* Trois fois nous avons réitéré nos supplications dans le même ministère, et, chaque fois, on a fini par nous adresser ces désespérantes paroles : *C'est réglé !* »

Un autre trait marqua le voyage de Mgr Naudo.

« Pendant notre séjour dans cette capitale, nous avons été plusieurs fois au ministère de l'intérieur, et nous avons demandé avec instances, mais toujours en vain, communication de l'arrêté du 24 août. Nous voulions dissiper nos inquiétudes, ou faire connaître la vérité, s'il y avait lieu. Notre demande n'était point indiscrète, puisqu'*on ne doit révoquer dans notre diocèse aucune maison particulière de religieuses sans avoir pris notre avis, et qu'on ne peut, après tout, en former aucune autre sans avoir obtenu notre consentement*[1]. Un jour, on nous promit de nous communiquer cet arrêté le lendemain, et, le lendemain, cette communication *nous fut refusée.*

« Or, de deux choses l'une : ou l'on croyait que l'arrêté ne contenait rien de contraire à la vérité, et alors pourquoi nous en refuser la communication puisque nous avions caractère pour la demander ? ou l'on craignait que quelques *considérants* de l'arrêté ne fussent contredits par la vérité des faits, et alors pourquoi repousser la lumière qui pouvait éclairer ? Qu'est-ce à dire ? est-ce qu'on ne peut pas soutenir ce que l'on a écrit, ni avouer ce que l'on a fait ? »

Ce n'est pas tout. Dans le courant de janvier 1845, les Sœurs ne partent pas.

Une nouvelle tentative est renouvelée auprès du préfet. Transcrivons encore le mandement.

« De retour à Avignon au commencement de janvier 1845, nous avons eu une conférence avec l'autorité supérieure du département, au sujet des Sœurs de Saint-Joseph, et nous avons proposé des moyens de conciliation pour les maintenir à l'hôpital. Nous avons offert de faire déplacer celles des religieuses qui auraient pu déplaire à l'administration

[1] Loi du 24 mai 1825.

Art. 3. Il ne sera formé aucun établissement d'une congrégation religieuse de femmes déjà autorisée, si l'on ne produit à l'appui de la demande le consentement de l'évêque diocésain.

Art. 6. L'autorisation des maisons particulières dépendant de ces congrégations ne pourra être révoquée qu'après avoir pris l'avis de l'évêque diocésain.

et de les faire remplacer par d'autres qui seraient venues de divers couvents du même ordre. Nous avons promis aussi d'obtenir la démission des Sœurs de Saint-Joseph qui étaient en charge dans la communauté d'Avignon, et de les faire remplacer, si on le désirait, par des religieuses du même ordre qui viendraient d'ailleurs, et qui seraient munies des témoignages d'estime les plus favorables de la part des autorités compétentes, religieuse, civile et militaire. Il nous a été répondu, le lendemain de cette entrevue, *qu'on ne voulait plus des religieuses de Saint-Joseph*, et qu'elles devraient évacuer, le 1[er] avril suivant, les bâtiments qu'elles occupaient à côté de l'hôpital. On a réitéré la demande qu'on nous avait faite plusieurs fois, *tantôt avec prières, tantôt avec menaces*, de faire sortir nous-mêmes les Sœurs de leur couvent; *on nous a offert de faire voter pour nous une allocation personnelle et honorable si nous voulions aider à l'expulsion des Sœurs, et on nous a menacé de faire supprimer une allocation nécessaire à notre métropole et à notre maîtrise si nous persistions dans notre refus.*

« Mais les intérêts temporels peuvent-ils entrer en balance avec les droits de la justice et de la conscience? Accoutumé à bénir les Sœurs de Saint-Joseph, convaincu de leur innocence et plein d'estime pour elles, pouvions-nous nous armer du glaive de la colère et aller les frapper du dernier coup? Que notre main droite se dessèche et demeure immobile plutôt que de servir d'instrument à l'exécution d'un projet que notre conscience réprouve!

« Nous avons demandé de nouveau quels étaient les griefs que l'on avait à reprocher aux Sœurs de Saint-Joseph et en quoi elles avaient manqué dans leur service, il nous a été répondu : « *qu'on savait bien que le service de l'hôpital avait toujours été bien fait par les Sœurs de Saint-Joseph,* mais *qu'on ne voulait plus de ces religieuses à aucune condition quelconque;* qu'il *était réglé* qu'elles sortiraient du couvent, et que « *force resterait à la loi.* »

Nous n'ajoutons aucune réflexion, aucun commentaire aux *offres* et aux menaces de M. le préfet d'Avignon.

Sur ces entrefaites, les religieuses, s'appuyant du décret de 1810, qui ne pouvait être abrogé que par une ordonnance royale, avaient fait appel au conseil d'Etat. Leur pourvoi, présenté par l'éloquent et honorable député de Nîmes, M. Béchard, qui a défendu leurs droits avec un zèle et un talent dignes des plus grands éloges, était soutenu d'un mémoire délibéré par MM. de Vatimesnil, Pardessus, Duvergier, bâtonnier de l'ordre; Paillet, ancien bâtonnier, et Billaut. Il portait les adhésions de MM. Berryer, Ledru-Rollin, Foelix, Philippe Dupin, ancien bâtonnier.

Mais les religieuses n'avaient pas même pu obtenir au nom de la loi communication de la décision officielle du gouvernement. A ce sujet s'engagea la correspondance suivante :

« *Lettre des religieuses de Saint-Joseph adressée à l'administration.*

« Avignon, le 2 octobre 1844.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée, de concert avec Messieurs vos collègues, le 14 de ce mois, pour me réitérer la demande de vous informer de l'époque à laquelle nous pourrions sortir, mes Sœurs et moi, des bâtiments que notre communauté occupe.

« Vous savez, Messieurs, que nous sommes chargées du service des malades de l'hôpital, en vertu d'un traité qui fut passé, en 1803, entre Messieurs les administrateurs des hospices d'Avignon et les Sœurs de notre institut ; vous n'ignorez pas non plus que ce traité fut approuvé, en 1804, par une décision du gouvernement, et confirmé, en 1810, par un décret impérial.

« Il n'appartient pas, Messieurs, à notre faiblesse ni à nos sentiments d'opposer une résistance aveugle et insensée aux ordres de l'autorité compétente ; mais *nous pensons que vous n'avez pas le droit*, Messieurs, de *nous séparer de nos chers malades*, et de nous proscrire impitoyablement, sans que ces mesures que vous avez proposées aient obtenu, au préalable, la sanction du gouvernement, et sans que cette décision, quelque sévère qu'elle puisse être, nous ait été officiellement notifiée.

« Nous avons tout quitté pour Dieu, et s'il demande de nous un nouveau sacrifice, nous espérons qu'il nous fera la grâce de le lui offrir d'une manière méritoire, quoiqu'il soit tout à fait contraire à nos prévisions.

« Nous sommes avec respect, Messieurs,

« Vos très-humbles servantes,

« Sœur PINEAU, *supérieure.* »

L'administration répondit :

« MADAME LA SUPÉRIEURE,

« Pour nous *conformer au désir* que vous nous avez manifesté par votre lettre du 25 courant, nous sommes obligés de vous faire notifier officiellement, en la forme administrative, la *délibération que nous avons prise* relativement à votre sortie des bâtiments et locaux que vous occupez dans l'hôpital d'Avignon.

« Nous vous ferons observer que notre précédente délibération du 29 juillet dernier, relative à la cessation de votre service, a été régu-

lièrement approuvée par l'autorité compétente, et a reçu toute la sanction dont elle pouvait avoir besoin. Par votre lettre du 18 août dernier, vous nous en avez accusé réception [1].

« Quant aux décisions de 1804 et 1810, dont vous nous parlez, elles n'ont aucun rapport avec le service de l'hôpital.

« Agréez, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

« H[te] PAMARD, C[te] FORTUNET, FAVIER, C. ZANOBIS.

Ainsi les religieuses demandaient copie de l'*arrêté ministériel* du 24 août, et on leur renvoyait la copie d'un acte qu'elles n'avaient pas demandé. Le reste fut à l'avenant.

Malgré les courageux efforts de M. Béchard, le pourvoi fut rejeté par le conseil d'Etat le 15 mars, et l'ordonnance, datée du 23, fut publiée à Avignon le 3 avril.

Il ne restait plus qu'à subir la violence.

Assistons maintenant au triomphe qui était réservé aux condamnées dans la journée du 16 avril 1845.

« Ce fut un jour mémorable pour elles et pour notre antique cité !

« On vit ce que peut-être on n'avait jamais vu. De nombreuses patrouilles parcouraient et sillonnaient la ville, *quatre escadrons* de cavalerie et *plusieurs brigades* de gendarmerie à cheval se dirigeaient vers le couvent des religieuses de Saint-Joseph; *plusieurs bataillons* d'infanterie étaient prêts au combat, *des cartouches étaient distribuées, des armes étaient chargées :* on eût dit une armée française marchant à une conquête.

« Aussitôt que les religieuses entendirent les sons perçants des instruments guerriers, elles tombèrent à genoux pour prier une dernière fois sur cette terre qu'elles avaient choisie pour leur demeure, et où elles s'étaient consacrées à Dieu et au service des malades.

« La force armée arrive, elle entre dans le couvent; M. le juge de paix, assisté d'un officier de police, intime aux religieuses l'ordre de sortir; la supérieure répond qu'*ayant juré de vivre et de mourir dans le couvent, et n'étant point déliées de leur serment, elles ne croient pouvoir obéir qu'à la voix de la force.* Les gendarmes s'avancent, prennent avec respect et avec émotion l'extrémité du voile de chaque religieuse; et à l'instant même, la supérieure en tête, elles sortent toutes du couvent. Environ cinquante dames, des plus respectables de la ville et de la contrée, étaient venues pour partager les craintes et la douleur des religieuses, et elles les accompagnaient à travers les rangs de

[1] La délibération de la commission, en date du 29 juillet, a été approuvée par S. Exc. M. le ministre de l'intérieur le 24 août suivant.

l'armée, portant sur des brancards une religieuse qui était mourante et une autre qui avait perdu l'usage de ses jambes en servant les malades.

« C'était un spectacle imposant ; d'un côté, les militaires de toutes armes et de tout grade, si intrépides et si redoutables en présence de l'ennemi, pouvaient à peine en ce moment contenir les sentiments de tristesse dont leur âme était pénétrée ; de l'autre, les habitants de la ville s'étaient levés comme un seul homme, pour témoigner aux religieuses de Saint-Joseph leur sympathie et leur dévouement. Jamais triomphe ne fut plus complet. On jetait des lauriers et des couronnes sur les religieuses à mesure qu'on les voyait passer. On criait de toutes parts : *Vive la religion ! Vivent nos Sœurs ! Vivent nos bonnes Sœurs !* Ces cris mille fois répétés retentissaient dans les airs et allaient porter au loin la protestation énergique de tout un pays contre les calomnies dont on voulait accabler les religieuses de Saint-Joseph.

« M. Chaudon, avocat distingué, plein de sentiments nobles et généreux, le conseil et le défenseur des religieuses, ne voulut point les laisser dans la rue ; il les conduisit dans sa propre maison, qui était peu éloignée du couvent, et où elles furent entourées des attentions les plus consolantes et les plus salutaires. Après avoir pris un peu de repos, les religieuses montèrent dans des voitures que les principales familles de la ville s'étaient empressées de leur offrir ; on y mit aussi les deux religieuses qu'on avait portées sur des brancards, et la communauté se dirigea, au milieu des acclamations publiques, vers notre palais, dont toutes les portes lui étaient ouvertes.

« Elle occupa pendant trois semaines le second étage du palais, et, durant cet intervalle, toutes les congrégations religieuses de la ville, toutes les corporations, les artisans, les ouvriers, les porte-faix, les mariniers, les personnes de tous les rangs et de toutes les classes vinrent témoigner aux religieuses, avec calme et dignité, mais avec force et unanimité, les sentiments d'estime, de confiance et de dévouement qu'elles avaient inspirés à toute la ville. On se disputait l'honneur de leur envoyer pour chaque repas ce qui leur était nécessaire, et, tous les jours, elles faisaient l'aumône aux pauvres de ce qui leur restait. Une souscription fut ouverte dans la ville en leur faveur, et chacun voulut y concourir ; on pourrait citer des traits admirables de sympathie et de générosité. On reçut l'offrande du riche et le denier de la veuve. Le montant des sommes recueillies s'éleva, dans trois jours, à plus de 12,000 francs. L'esprit de malveillance avait osé publier que les religieuses de Saint-Joseph étaient détestées dans la ville et qu'on aurait besoin de la force armée pour les protéger contre l'exaspération du peuple ; l'accueil qu'elles reçurent au sortir du couvent fut un éclatant démenti donné au mensonge

et à la calomnie. Cependant les religieuses voulurent louer un bâtiment pour s'y retirer et y vivre en communauté; nous les installâmes nous-même dans cette nouvelle demeure, et elles y persévèrent dans la prière, n'ayant qu'un cœur et qu'une âme. »

Sur les quarante et une religieuses, une seule manquait; l'émotion l'avait tuée.

Tels sont les faits.

On a vu l'origine, les développements, le but, les prétextes de la persécution. Il est temps d'en savoir les motifs. M. l'archevêque d'Avignon les donne; on admirera avec quelle retenue et quelle charité.

C'est à l'archevêque qu'on en voulait.

« On nous a su très-mauvais gré d'avoir demandé publiquement la liberté d'enseignement; nous avions, cependant, exprimé notre pensée en termes modérés, et Dieu nous est témoin que nos intentions étaient droites, et notre conviction profonde et sincère. *Si nous avions mal parlé, on aurait dû nous faire voir le mal que nous avions dit* [1]; si, au contraire, nous avions parlé selon la vérité et la Charte, pourquoi nous en vouloir? Mais étions-nous donc si mal inspiré lorsque nous demandions que l'on fît mieux, et que chacun fût admis à concourir au bien?

« Nous avons entendu de nos propres oreilles, à une distribution solennelle de prix, un de MM. les professeurs du collége royal de notre ville exalter outre mesure la puissance et les bienfaits de la *raison*, et déclarer hautement, en présence des principales autorités du pays et d'un nombreux auditoire, que *la raison cultivée par l'étude est la source de toute moralité* [2]. Ah! si une pareille doctrine venait à prévaloir dans notre belle patrie, quel serait le sort des familles, de la société, de la religion catholique? Lorsque Jésus-Christ est descendu sur la terre pour apporter aux hommes son saint Evangile, la raison était cultivée par l'étude, les arts et les lettres florissaient et avaient peut-être atteint leur suprême degré de perfection, et cependant la morale était publiquement outragée, la vertu méconnue et le vice adoré : *Tout était Dieu, excepté Dieu lui-même, et l'univers entier n'était qu'un temple d'idoles* [3].

« C'est l'Evangile qui a détruit l'esclavage, civilisé les nations, éta-

[1] Si male locutus sum, testimonium perhibe de malo; si autem bene, quid me cædis? *Joan.*, c. XVIII, v. 23.

[2] Discours prononcé à la distribution des prix du collége royal d'Avignon, le 13 août 1845, par C.-F.-X. Chanlaire, professeur de rhétorique.

[3] Bossuet, *Discours sur l'Histoire universelle.*

bli l'empire de la charité, de la pudeur et de toutes les vertus. Que l'on jette un regard sur l'Asie-Mineure, sur la Judée, sur l'Afrique, sur le Japon, sur le Paraguay, et l'on saura quelle serait la destinée de la France si elle avait le malheur de fermer les yeux au flambeau divin de la Révélation pour ne suivre que les leçons de la raison humaine.

« On nous a aussi fait un crime de ce que nous n'avons pas été assez docile à suivre l'impulsion qu'une main séculière et influente voulait nous donner dans l'exercice de nos fonctions spirituelles ; mais dépend-il de nous d'abjurer la mission sublime que nous avons reçue du Ciel, et de ne point remplir les devoirs essentiels qu'elle nous impose ? *Ne sommes-nous point établi par le Saint-Esprit pour gouverner l'Eglise qui nous a été confiée*[1] ? »

« Si nous sommes responsable de la conduite des âmes, ne faut-il pas que nous soyons libre dans le choix des sujets que nous associons à notre sollicitude ? D'ailleurs, le clergé et les fidèles de notre diocèse marcheraient-ils avec plus de sécurité dans les voies du salut si notre autorité était soumise à une dictature laïque ? »

Nous ne nommerons pas le pair et le député qui voulaient s'arroger cette dictature et qui l'ont poursuivie par de tels moyens.

Monseigneur continue :

« On nous a demandé plusieurs fois et avec instance d'accepter enfin *les faits accomplis*, et l'on a cru pouvoir s'en prendre à nous de tous les maux qui découlent de la situation actuelle. Mais a-t-on réparé l'honneur des religieuses de Saint-Joseph, qui avait été si cruellement flétri dans le public, et relevé l'existence de ces quarante religieuses, qui a été si impitoyablement renversée ? Tous les faits que l'on signale se sont accomplis sans nous et malgré nous ; est-il équitable de nous accuser du mal qu'on nous fait et de nous rendre responsable de celui que nous n'avons pas pu empêcher ?

« On nous a déclaré qu'on nous *tracasserait ;* et, en effet, des établissements religieux et d'une grande utilité publique ont été attaqués dans leur existence ; plusieurs chancellent et sont sur le point de s'écrouler.

« On a cru, et on nous l'a dit à nous-même, *que les traits dirigés contre ces œuvres de charité viendraient nous atteindre et nous blesseraient au cœur ;* certes on ne s'est point trompé. Mais est-il beau, est-il glorieux de frapper l'innocent pour punir celui que l'on croit coupable ?

« Nous ne savons où s'arrêtera le système d'agression dont notre ministère est l'objet ; mais nous avons mis notre confiance en Dieu, et

[1] Spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei. *Act.* XX, v. 28.

nous ne cesserons jamais d'espérer en lui. Quoi qu'il puisse nous arriver, nous aurons du moins la consolation d'avoir obéi au sentiment impérieux de notre conscience et d'avoir rempli un devoir. Nos efforts en faveur des Sœurs de Saint-Joseph seront peut-être inutiles à l'avenir comme ils l'ont été par le passé; les services que ces saintes filles ou leurs devancières ont rendus à leur pays pendant près de deux cents ans seront peut-être oubliés, leur existence à jamais brisée, leur dévouement dédaigné, leur charité méconnue; mais, au milieu de tant de ruines, leur honneur sera sauvé.

« On a dit et l'on dira encore qu'il aurait fallu éviter la discussion des faits qui se sont passés dans le couvent des religieuses de Saint-Joseph. Sans doute les religieuses ne demandaient pas mieux que d'être ignorées du monde, et de travailler à leur salut et au soulagement des malheureux dans le silence de la retraite; mais, puisque l'incendie et la calomnie ont pénétré dans l'enceinte de leur demeure, il était de notre devoir de faire connaître leur innocence, et nous avons voulu remplir notre mission.

« Recevez, ô pieuses et dignes religieuses de Saint-Joseph, ce nouveau témoignage de notre estime, cet hommage public que nous rendons à la justice et à la vérité.

« *Les douleurs de la mort vous ont environnées, et les torrents de l'iniquité vous ont rempli de trouble; mais, dans votre affliction, vous avez invoqué le Seigneur, vous avez poussé vos cris vers votre Dieu, et du haut de son trône il a exaucé votre voix, et il a été lui-même votre ferme appui et votre refuge. Le Seigneur sera saint avec celui qui est saint, innocent avec celui qui est innocent, et il brisera ses ennemis comme la poussière devant la face du vent. Bénissez le Seigneur, et ne cessez jamais de publier la gloire de son nom*[1]. »

« Le jour de votre consécration à Dieu, votre âme fut inondée de joie et de bonheur. Prosternées aux pieds des saints autels, vous rendîtes grâces au Très-Haut d'avoir rompu les liens qui vous attachaient au monde, de vous avoir fait surmonter les goûts et les penchants de la nature, et de vous avoir conduites, comme par la main, dans un port de salut. Ce jour fut le plus beau et le plus consolant de votre vie. Plus heureuses que les reines de la terre, vous portiez sur vos fronts une couronne de fleurs. Cette couronne, hélas! s'est changée en une couronne d'épines; mais n'oubliez pas que c'est une couronne d'épines qui a racheté le genre humain et qui nous a ouvert la porte du ciel!

Après ces belles paroles, M. l'archevêque publie le *dispositif* suivant :

[1] *Ps.* XVII, 3, 5, 7, 40, 43, 50.

« A CES CAUSES, nous avons déclaré et déclarons :

« ARTICLE Ier. Nous sommes convaincu que les religieuses de Saint-Joseph d'Avignon sont innocentes des crimes dont on les a accusées dans le public.

« ART. II. Nous protestons contre les écrits qui ont été publiés pour accréditer ces accusations mensongères et calomnieuses.

« ART. III. Nous recommandons notre diocèse, et en particulier nos établissements religieux, aux prières des fidèles. Nous invitons les personnes pieuses à faire une communion suivant cette intention.

« Donné à Avignon, en notre palais archiépiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contreseing du secrétaire de notre archevêché, le 2 février 1846.

« † PAUL, *archevêque d'Avignon.* »

Une dernière citation. Elle explique tout le mandement; elle nous ouvre toute l'âme du vénérable Pontife. Il faut répéter de telles paroles pour que les proconsuls de notre temps comprennent enfin, comme ceux du temps de saint Basile, ce que c'est que le cœur d'un évêque.

« *Nous nous sommes trouvés pressés des deux côtés* [1]. D'une part, nous aurions voulu éviter un conflit dont les résultats douloureux et funestes n'échappaient point à nos prévisions; et, de l'autre, nous ne pouvions oublier que nous étions le supérieur légitime des religieuses de Saint-Joseph, le gardien-né de leur vertu et de leur honneur, et qu'elles étaient une portion d'élite du troupeau chéri qui nous est confié. Pouvions-nous les laisser sans défense, les livrer à leur faiblesse, et concourir nous-même à leur perte ?

« Nous avons entendu la voix du Très-Haut qui nous disait par son prophète : *Malheur aux pasteurs qui ne se mettent point en peine de paître mon troupeau. Si mes brebis sont dispersées par leur faute, je viendrai moi-même à ces pasteurs, je briserai la houlette que je leur avais confiée et je reprendrai mon troupeau d'entre leurs mains; je viendrai chercher mes brebis, je les visiterai moi-même, je les rassemblerai des divers lieux, et je susciterai sur elles un pasteur qui sera digne de me remplacer et qui les conduira dans de fertiles pâturages* [2].

« Nous nous sommes donc résigné à accepter une situation que nous n'avions pas désirée, et que nous aurions voulu pouvoir éviter; mais la résistance était devenue pour notre conscience un devoir indispensable. Aujourd'hui, c'est notre tour d'être appelé au combat; quelques-uns de nos vénérables collègues ou de nos successeurs seront

[1] Coarctor autem e duobus. *Phil.*, c. I, v. 23.

[2] *Ezéch.*, c. XXXIV, 2, 3, 5, 10, 11, 13, 23.

peut-être aussi obligés d'entrer dans l'arène ; *pouvions-nous laisser un exemple qui fût indigne du caractère sacré dont nous sommes revêtu*[1] *?* »

Nous n'ajouterons qu'un mot : cet exemple n'aura pas été donné en vain. Les enseignements que contient ce récit ne seront perdus pour personne.

Il y en a deux au moins dans cette affaire, l'un religieux, l'autre politique.

Il s'agit tout à la fois de la vie intime, de l'indépendance essentielle, de la liberté intérieure de l'Eglise, et des rapports de la hiérarchie catholique et des citoyens qui s'y rattachent par le lien spirituel avec le pouvoir temporel qui régit la société.

Au premier point de vue, quel spectacle que cette lutte qui a duré et qui dure encore, dans l'une des capitales du Midi, entre tous les droits d'un côté, de l'autre tous les pouvoirs!

Quelle exhortation aux vertus héroïques de l'Evangile que la résistance intrépide de ces pauvres femmes ignorantes du monde, qui triomphent de ses préventions, qui ne connaissent pas nos lois et qui en invoquent jusqu'au bout la protection équitable, qui n'ont que la faiblesse de leur état ajoutée à la faiblesse de leur sexe, et qui ne cèdent qu'à l'emploi de la force, devant l'intervention des soldats et des gendarmes!

Enfin, quelle prédication vivante que la conduite si ferme et si paternelle du Pontife! quelle leçon pour le peuple confié à sa garde et pour celui plus considérable encore qui le regarde comme l'athlète choisi par le Seigneur!

L'autre enseignement ne mérite pas moins d'être médité.

Quand le vénérable prélat s'est adressé à une commission administrative, à la commission des hospices, quand il a fait entendre des réclamations légitimes, des propositions amiables, il n'a obtenu que des dédains et des refus.

Quand il s'est adressé par écrit au ministre des cultes, le ministre des cultes n'a rien fait et s'est tu.

Quand il a entrepris le voyage de Paris, quand il s'est présenté en personne au ministère de l'intérieur, quand il y a parlé le langage de la justice, on ne pouvait contester son titre ni son droit ; on a dit : *C'est réglé!*

[1] ***Mach.*, l. II, c. VI, v. 24.**

La juridiction extraordinaire du conseil d'État lui a répété comme le cabinet du ministre : *C'est réglé !*

Quand enfin, de retour à Avignon, il s'est retrouvé en présence d'un des agents les plus élevés du gouvernement, on lui a offert le choix de la paix ou de la guerre : avec la paix, des subventions pour des bâtiments utiles au culte; avec la guerre, des *tracasseries*, des peines de tout genre, la cessation des secours les plus nécessaires, la ruine de toutes les œuvres pieuses que l'on pourra frapper. Inviolable dans son caractère, on veut atteindre le prélat dans ses membres et dans son cœur!

Telle est la position prise par l'administration sous le bénéfice et dans l'espoir du secret.

C'est à la publicité à en faire justice.

Déjà personne ne peut plus évoquer le fantôme des entraînements populaires. Le peuple d'Avignon a protesté comme un seul homme de son attachement à la religion et aux Sœurs.

Souvent on présente comme un épouvantail les exigences et les petites passions des conseils électifs : les élus de la ville n'ont fait entendre que des conseils d'équité et de réparation.

Le parquet, les tribunaux ont posé des conclusions, ont rendu des arrêts à l'abri desquels se réfugie l'honneur de la charité évangélique.

La science, même la moins suspecte de bienveillance, n'a pas été consultée sans fruit, et elle a aussi porté un jugement décisif.

Toutes les classes de la société se sont rassemblées dans de communs hommages, dans d'unanimes regrets.

On voit combien M. l'archevêque d'Avignon a eu raison d'agir comme il l'a fait, et, après avoir épuisé tous les moyens d'action, de recourir en dernier ressort à un tribunal qui ne lui fera pas défaut. Toutes les fois que cette grande question des religieuses de Saint-Joseph a pu se produire au jour, elle a vaincu sur-le-champ. Il fallait qu'elle fût encore arrachée à la sphère silencieuse de la bureaucratie pour rentrer dans le large domaine de la discussion et de la liberté.

Grâce au mandement de M. l'archevêque d'Avignon, le fait est aujourd'hui tout entier dans le domaine public.

Pour notre compte nous avons entendu cet appel, comme

chrétiens avec une affliction compatissante, comme citoyens avec une horreur indignée.

Nous répétons après Mgr Naudo : « Lorsque la postérité lira l'histoire de notre siècle, elle se demandera : la période des annales de notre cité qui concerne les religieuses de Saint-Joseph a-t-elle été une fiction ou une réalité ? »

En effet, le doute eût été permis si le caractère le plus authentique n'eût été attaché à ces actes d'une nouvelle classe de martyrs inventés par l'esprit administratif et despotique de notre époque.

L'avenir le connaîtra et le jugera.

Dès à présent que dira le gouvernement, mis en demeure de réparer ou d'aggraver ses torts?

Que diront les Eglises de France et leurs augustes Pasteurs, en présence des persécutions qui ont désolé et qui désolent encore un de nos plus religieux diocèses ?

Que dira le pays, averti par cette voix pastorale?

Nous attendons, pleins de confiance.

Charles DE RIANCEY.



LE CHEZ-SOI

OU

LES PEINES ET LES PLAISIRS DE LA FAMILLE

PAR Mlle FRÉDÉRIQUE BREMER

TRADUIT DE L'ALLEMAND.

PREMIÈRE PARTIE.

(*Suite.*)

Le dîner improvisé.

Maîtresses de maison, vous qui connaissez toute l'importance d'un rôti ou d'une entrée, toutes les difficultés que présente un dîner à commander, et surtout à improviser, vous qui savez que l'imagination la plus féconde, la volonté la plus énergique, le souffle divin de l'inspiration (ne faut-il pas partout un peu d'inspiration ?) ne suffisent pas pour déterminer les poulets et les coqs de bruyère à venir s'abattre sur vos tables, pour composer ce service important qui précède la pâtisserie ; vous qui avez passé tant de matinées à méditer, à composer, à choisir, à rejeter, à craindre, à espérer, vous prendrez part à l'inquiétude d'Elise, lorsqu'elle vit que midi allait sonner sans qu'elle eût encore choisi un rôti ! On dira peut-être qu'un dîner improvisé pouvait à la rigueur se passer de rôti et nous en conviendrons, généralement parlant ; mais le lagman était grand amateur de rôtis et de tous les plats de viande, et omettre le rôti dans une circonstance si importante, c'était s'exposer à tout son mécontement. Pour comble de malheur, les domestiques n'étaient pas à leur poste ; l'un d'eux surtout, un homme précieux et d'un grand secours dans les circonstances im-

portantes, avait été envoyé fort loin par le lagman. La maison était en désordre ; la cuisinière avait perdu la tête, les enfants étaient plus turbulents que jamais ; Eva et Léonore s'étaient disputées. Pétréa avait déchiré une robe neuve, Henri avait cassé un flacon et six verres, Gabrielle remplissait la maison de ses cris. Midi venait de sonner, et point de rôti ! Elise se désespérait, quand la porte s'ouvrit ; un joyeux et discordant « Bonjour ! » se fit entendre, et la maréchale, entrant d'un air triomphant, tira d'un immense sac un poulet, puis un autre, et les posa sur la table sans rien dire, en faisant une révérence à chaque poulet. Elise enchantée sauta au cou de la maréchale et s'empara des poulets, qui furent livrés immédiatement à la cuisinière ; puis elle revint remercier de nouveau et raconter ses soucis. La bonne maréchale y prit part, et répondit par une petite exhortation qui pouvait se résumer ainsi : « Plus grand est le besoin, plus près est le secours. » « Allons, je m'en vais, dit-elle en finissant, car il faut que nous fassions nos toilettes, la petite femme et moi. Je vous souhaite bien du bonheur pour le dîner. Ah ! j'ai tant couru que je suis essoufflée ! »

Dame Gunilla sortit, l'heure du dîner sonna, le lagman, qui avait été absent toute la matinée, rentra, et les invités arrivèrent.

La générale avait l'air distingué et était mise avec beaucoup d'élégance. Elle fut aimable et prévenante pour Elise, et celle-ci, au contraire, ne put s'empêcher de montrer quelque froideur pour l'ancienne passion du lagman. Puis les poulets la tourmentaient. « Pourvu qu'ils soient bons ! » pensa-t-elle, et cette pensée se heurtait dans son esprit avec l'église Saint-Pierre, le Pape, les cardinaux, Thorwaldsen, la Pasta et tous les autres sujets qu'effleurait la belle voyageuse. L'heure de servir était arrivée, mais le dîner se faisait attendre. Le lagman, qui était en toutes choses d'une exactitude féroce, voulait que les autres fussent comme lui ; la *fièvre du dîner*, comme disait sa femme, commençait à lui prendre, et son regard inquiet se dirigeait tantôt vers la porte de la salle à manger, tantôt vers la pauvre Elise, qui se trouvait, non sans raison, fort à plaindre. Tout en s'efforçant de prendre un air riant elle se penchait vers sa fille Louise, lui parlait à l'oreille, et Louise sortait d'un air affairé, rentrait et sortait de nouveau. Les dialogues à voix basse et les *a parte* de la mère, rapprochés de la conversation à haute voix, faisaient un singulier effet : « Que je suis heureuse de vous connaître ! (Ce dîner n'arrivera jamais)... Oui, ce doit être bien intéressant (je voudrais qu'Ernest redevînt amoureux d'Emilie ; cela lui ferait oublier le dîner)... Vraiment ? C'est bien remarquable. (Eh bien, Louise, les poulets sont-ils rôtis ?)... Pauvre Espagne !... (Ah ! enfin ! Pourvu seulement que les poulets...)

« Madame est servie ! » parole qui éclaire tous les visages et qui ré-

jouit tous les cœurs. Elise commença à apprécier Mme S...; elle espérait que sa conversation animée détournerait l'attention des convives, et surtout de son mari, des parties faibles du dîner. A table, le lagman était un hôte agréable ; il aimait le moment du dîner et y paraissait avec avantage, mais il fallait que le dîner fût bon, et son humeur était toujours en rapport avec la qualité des mets. Elise vit bien son front se rembrunir à l'arrivée de quelques plats qui n'avaient pas toute la perfection désirable ; mais il semblait s'efforcer lui-même de chasser ces nuages, et tout alla assez bien jusqu'à l'apparition des poulets. Quand le lagman (qui découpait toujours lui-même, selon l'ancienne mode) se mit en devoir de les attaquer, ils résistèrent à l'effort du couteau. Elise rencontra les yeux de son mari et fut gratifiée d'un regard qui lui alla jusqu'au fond du cœur. La première impression dissipée, elle ne put s'empêcher de prendre un peu d'humeur de cette sévérité excessive, et, voulant s'affermir contre un malheur dont elle était fort innocente, elle surmonta son embarras, devint tout à coup causante et enjouée, et ne regarda pas une seule fois son mari. Celui-ci, sévère, silencieux, le couteau à la main et la sueur au front, continuait péniblement son office d'écuyer tranchant. Elise prenait part à la contrariété qu'il éprouvait; elle aurait voulu lui adresser une parole de conciliation ; mais lui, de son côté, parut n'avoir d'yeux et d'oreilles que pour la belle Emilie. Elise se serait mêlée volontiers à la conversation intéressante qui s'établit entre eux ; mais elle crut remarquer dans les manières de son mari, si empressé auprès d'Emilie, de la froideur et du dédain pour elle. Elle se sentir pâlir et redevint silencieuse. Enfin on se leva de table, et Elise respira plus librement.

Dans le salon, Emilie devint un centre autour duquel tout le monde se réunit. Elle tournait la tête à tout le monde, même aux enfants. Henri lui offrait des fleurs d'un air respectueux ; Pétréa lui avait voué une de ces adorations que les enfants éprouvent parfois ; assise à ses pieds sur un tabouret, elle lui baisait la main quand elle pouvait l'atteindre. Emilie se consacrait presque uniquement au lagman ; ses beaux yeux étaient plus brillants et son sourire plus doux que jamais.

« Allons, c'est bien agréable ! dit Elise en elle-même en retenant une larme ; mais je veux faire bonne contenance. »

Jacobi parut deviner ce qui se passait en elle ; il se détacha du cercle qui entourait Emilie, et, prenant la petite Gabrielle sur ses genoux, il commença une histoire qui s'adressait non-seulement aux enfants, mais aussi à la mère. Bientôt tous les enfants l'entourèrent, même Pétréa, et l'histoire divertit si bien Elise que tout ce qui venait de se passer fut oublié pour un instant. C'était ce que voulait le candidat, mais le lagman ne parut pas apprécier le mérite de son récit. Après avoir écouté

un instant, il dit à sa femme à demi voix : « Comment peut-on trouver du plaisir à écouter de pareilles fadaises, et à quoi bon en farcir la tête des enfants ? »

Enfin Emilie se leva, et prit congé d'Elise en l'accablant de compliments et de protestations, à quoi Elise répondit de son mieux. Le lagman, qui avait promis à Emilie de lui montrer les établissements les plus remarquables de la ville, sortit avec elle, et les autres convives ne tardèrent pas à se retirer. Les enfants les plus âgés suivirent le candidat dans la salle d'étude pour prendre une leçon de dessin ; les plus jeunes se mirent à jouer, et Elise se retira chez elle.

Pauvre Elise ! elle n'osait pas descendre au fond de son cœur ; elle éprouvait le besoin de ne point penser, de s'étourdir ; elle repoussait le souvenir importun des impressions qu'elle avait reçues dans le courant de la journée. Assurée d'une heure de liberté et de repos, elle courut à son manuscrit, et, en racontant les jours les plus heureux de sa vie, en retraçant ces tableaux de bonheur que la plume peut toujours créer à volonté, elle oublia pendant quelques instants les souffrances et les misères de la vie réelle. Ce fut même le sentiment douloureux qu'elle avait éprouvé qui lui inspira les peintures les plus animées et les plus éloquentes des beautés, des harmonies de l'existence. Emue, les yeux pleins de larmes, elle écrivait, écrivait ; le temps s'écoulait rapidement ; elle était heureuse. Elle avait déjà passé une heure et demie à écrire, et l'heure à laquelle le lagman prenait le thé était arrivée. Il aimait, en rentrant, à trouver sa femme au salon, auprès de la table à thé, et entourée de ses enfants. Aussi il arrivait rarement qu'Elise oubliât de lui préparer cette jouissance. Les sept coups de la pendule la tirèrent tout à coup de son ivresse de composition. Elle posait sa plume et allait se lever lorsque son mari entra. En voyant le manuscrit ouvert, une expression de vif mécontentement se peignit sur sa figure ; il alla droit à Elise et lui dit d'un ton sévère :

« Tu nous as donné aujourd'hui un dîner pitoyable, Elise ; mais il n'y a rien là de bien surprenant. Quand on passe son temps à écrire des romans, il est tout simple qu'on néglige ses devoirs de maîtresse de maison. Au reste, je crois que tu ne tiens pas plus à les remplir qu'à contenter mes désirs. »

Elise aurait pu s'excuser, dire une bonne parole ; mais elle fut blessée profondément du ton dur et ironique de son mari, et lui répondit, non sans hauteur :

« Il faut prendre patience, Ernest. Je ne puis renoncer ainsi à toute distraction innocente. Mon éducation, mes premières habitudes ne m'y ont pas préparée. »

C'était piquer au vif le lagman, qui répliqua avec une nuance de dureté et d'aigreur encore plus prononcée :

« Il fallait penser à cela avant de m'accorder ta main, avant de te décider à embrasser une condition si peu digne de toi, si inférieure, si pénible. Il est trop tard, maintenant, et je veux, j'entends que... »

Le lagman s'arrêta tout à coup. Il sentait la tempête gronder au dedans de lui, et frémit à la seule pensée de la laisser éclater. Il s'avança vers la porte, l'ouvrit, et dit avec calme, mais d'un ton glacial :

« Je voulais seulement te dire que j'ai pris des billets pour le concert de demain, dans la pensée que tu voudrais y aller. J'espérais te trouver à la table à thé ; mais le salon est désert et abandonné comme si la peste y avait passé... Non, ne te dérange pas ; j'irai prendre le thé au club. » Il sortit et ferma rudement la porte.

Elise tomba sur une chaise, et cacha son visage dans ses mains tremblantes. « Seigneur mon Dieu! en sommes-nous là? Ernest! Ernest! quelles paroles! quel regard! Et moi, malheureuse, qu'ai-je dit? »

Elise fondit en larmes. Elle souffrait, sans se rendre compte de ses pensées ni de ses sentiments ; elle parlait toute seule, et ses paroles étaient sans suite.

« Des mots, des mots, des mots! » dit Hamlet avec dédain, comme s'il méconnaissait leur puissance. Hélas! il y a des mots qui pénètrent dans le cœur comme la pointe d'une épée, et qui font des blessures toujours saignantes. Elise pleura longtemps et amèrement. Son âme était bouleversée.

Dans les moments de lutte, on a toujours auprès de soi de bons et de mauvais conseillers. Ces derniers s'approchèrent d'Elise et lui dirent :

« Ton mérite est méconnu ; tu es condamnée à une vie de sacrifice et d'abnégation. Ton mari est dur et injuste avec toi. Combien de chagrins ne te cause-t-il pas chaque jour, combien de moments amers n'as-tu pas passés avec lui? A quoi bon te résigner et courber la tête? Relève-toi, pauvre femme, pauvre épouse méconnue ; pense à ta dignité, à tes droits ; ne te laisse pas maîtriser ainsi; montre du caractère, fais porter la peine de ce que tu as souffert. Toi aussi tu peux tourmenter et punir. Les femmes ont des ressources précieuses, les attaques de nerfs, les caprices, les accès d'humeur. Il faut savoir employer ces moyens, et tu goûteras ainsi la douceur des représailles. »

Les bons conseillers : « Pense à tes défauts, à toutes les fautes qu'ils te font commettre, et pense aussi aux nobles qualités de ton mari. Rappelle-toi quelle patience, quelle bonté, quelle tendresse il t'a témoignées. La vie est courte et toute semée d'épreuves, et, parmi ces épreuves, il en est qui paraîtraient bien plus légères si l'on savait s'y prendre. Ne te laisse pas envahir par l'égoïsme. Chasse-le de ton cœur par un nou-

veau sacrifice d'amour, et tu verras se dissiper le nuage qui voile en ce moment ton horizon domestique. Prends garde : ce nuage peut facilement devenir une tempête, mais il peut aussi disparaître sans laisser de traces. Oh! Elise, chasse-le par le souffle puissant de l'amour! »

Bien souvent la préférence qu'on accorde à l'un ou à l'autre de ces conseillers invisibles décide du bonheur d'une longue vie; il dépend d'eux de faire de notre séjour ici-bas un avant-goût du ciel ou de l'enfer. Elise prêta l'oreille aux bons esprits et s'entretint longtemps avec eux. En les écoutant, elle sentit le calme et la confiance lui revenir peu à peu; les sentiments d'affection et de dévouement se réveillaient dans son cœur, et elle comprenait qu'en les prenant toujours pour guides elle serait plus clairvoyante et jugerait plus sainement de bien des choses. Elle pensa alors à son roman, et vit quelle direction et quels développements elle devait lui donner. Mais elle jura bien qu'elle n'en écrirait pas d'autre, que ses délassements littéraires ne feraient plus tort à la table à thé, et qu'à l'avenir son mari ne serait jamais obligé d'aller prendre son thé au club. Elle se promit aussi d'arranger un dîner pour la générale afin d'effacer jusqu'au souvenir du malheureux dîner impromptu. Mais, avant tout cela, il fallait réconcilier le lagman, avec elle-même d'abord, puis avec son roman.... « Il tarde bien à rentrer, disait-elle. Je veux qu'il me pardonne, qu'il soit content, qu'il redevienne bon pour moi. »

C'était le jour de bain des enfants. Elise fit dire à Brigitte de tout préparer, se lava les yeux avec de l'eau de roses pour effacer les traces de ses larmes, et se rendit dans la chambre de bains.

Un grand feu pétillait dans la cheminée; une immense cuve pleine d'eau servait de bassin aux cinq petites filles, qui s'ébattaient, poussaient des cris de joie, et faisaient jaillir l'eau et la mousse. Brigitte, souriant sous sa grande coiffe blanche, enveloppait les enfants de serviettes, qui laissaient passer de petites têtes brillantes de vie et de fraîcheur. « La jolie chose que l'eau, » pensait Elise en contemplant ce tableau gracieux; mais son plaisir n'était pas sans mélange. Le souvenir de ce qui venait de se passer la tourmentait; elle éprouvait un ardent désir de se réconcilier avec son mari; elle craignait que son absence ne se prolongeât ou qu'il ne fût trop blessé pour reprendre avec elle ses manières ordinaires. Cependant elle sourit en voyant Gabrielle toute seule dans la cuve; l'enfant s'effraya et se mit à crier : « Je me noie! je me noie! » Elise la prit et la soutenait sur l'eau, quand, tout à coup, une pluie de fleurs les inonda toutes deux. Gabrielle poussa des cris de joie et étendit ses petits bras pour saisir au passage les roses, les giroflées et les œillets; Elise s'était retournée, et sa surprise se changea en un doux sentiment quand elle reconnut son mari.

Ernest appuya ses lèvres sur le front de sa femme, qui se jeta à son cou.

« Me voilà tout mouillé, » dit-il en riant; et en effet Gabrielle, en embrassant son père, lui avait fait prendre une ample part à son bain.

« Dieu soit loué! tout est réparé, dit Elise. Maintenant il vaudrait peut-être mieux ne parler de rien; » et elle suivit son mari au salon.

En prenant tristement son thé au club, le lagman avait eu avec les conseillers invisibles un entretien qui ne différait que par quelques variantes de celui d'Elise, et qui eut pour résultats la visite dans la chambre de bains, la pluie de fleurs arrachées à un bouquet apporté pour Elise, et le baiser final, qui scella la réconciliation et effaça les traces qu'avaient pu laisser de part et d'autre des paroles blessantes ou étourdies. Il comprit alors que tout était arrangé, qu'Elise était contente, et que son caractère doux et conciliant n'exigerait pas autre chose; mais, précisément à cause de cela, il était mécontent de lui-même. La pauvre Elise avait encore les yeux tout rouges, et ses regards lui faisaient mal, maintenant surtout qu'ils se fixaient sur lui avec tant d'affection; il sentit qu'il avait abusé de son pouvoir avec sa femme, qu'il avait été injuste pour elle; il éprouvait le besoin de lui dire un mot.... un mot qu'un homme se décide difficilement à prononcer, mais que le caractère loyal et ferme d'Ernest Frank était loin de redouter. Lorsqu'Elise entra, il lui tendit la main et dit avec tendresse :

« Pardonne-moi, Elise; j'ai été bien dur, et même bien absurde aujourd'hui avec toi.

— Je réclame aussi mon pardon, Ernest, » dit Elise, profondément touchée, en pressant sur son cœur la main qui lui était offerte.

Il semblait qu'une influence maligne prît à tâche de défaire ce qui venait d'être fait si heureusement. On apporta un billet au lagman; il venait d'Emilie, et accompagnait un livre pour Ernest, et deux flacons d'essence de roses pour Elise, « qui, je le sais, aime beaucoup ce « parfum, » disait le billet. Le lagman rougit en le lisant; il ne le fit point lire à Elise.

« Emilie est une aimable personne, dit-il. Je vais lui répondre.

— Ernest, écoute. Nous devrions l'inviter à dîner pour demain. J'ai déjà pensé à quelques plats qui réussiront, je crois. Nous irions ensemble au concert, et nous la retiendrions à souper.

— Excellente idée! Je t'en remercie, chère Elise. »

Le lagman paraissait tout joyeux.

Il l'était en effet, et tout aurait été en fort bon chemin si Emilie et d'autres personnes encore n'avaient pas existé, si.... enfin si aucun *si* n'était venu se jeter à la traverse. Mais il en fut autrement, et

Une hirondelle ne fait pas le printemps.

Il y avait encore bien des nuages dans la famille Frank, et le rayon de soleil qui venait de luire n'était pas assez puissant pour les dissiper. Les époux ne se comprenaient plus. La belle Emilie avait rallumé les anciens feux du lagman, qui, sans s'en douter, commençait à avoir la tête réellement tournée. Personne n'était plus inaccessible que lui à la flatterie directe ; mais il se trouva sans défense contre certaines louanges fines et détournées qu'Emilie savait choisir et lui adresser à propos. Elle paraissait frappée de son mérite, de ses talents, de son expérience, et recourait à lui pour s'instruire, disait-elle. Plus il trouvait Emilie aimable, plus sa femme perdait à ses yeux. Il rencontrait dans la première ce qu'il avait souvent cherché en vain dans la seconde : de l'intérêt pour ses travaux, pour ses études favorites et pour les fonctions publiques qu'il remplissait avec tant de dévouement et d'activité.

Elise, de son côté, n'était pas heureuse. Elle souffrait de cette intimité entre son mari et Emilie ; elle était inquiète, découragée. La lettre suivante, qu'elle écrivit alors à sa sœur, fera connaître au lecteur l'état de son âme. . . . .

« Il y a longtemps que je ne t'ai écrit, Cécile, et, en vérité, je ne pourrais te donner aucune bonne raison de mon silence. Je ne sais ce qui se passe en moi ; je suis troublée, et je ne m'explique pas pourquoi. Ah ! que cet état est pénible, et qu'il me tarde de le voir cesser ! Sais-tu qu'elle est bien belle et bien brillante, cette ancienne passion d'Ernest ? Je crois vraiment que je suis un peu jalouse. Hier j'allai à un souper pour la première fois depuis bien des années. J'avais mis beaucoup de soin et une certaine recherche dans ma toilette, j'avais des fleurs dans les cheveux ; je voulais plaire à Ernest, et en partant j'étais très-contente de moi. Mon mari devait me rejoindre plus tard. Quand j'arrivai, Emilie était déjà là, belle, élégante. On me fit asseoir à côté d'elle. Il y avait une glace devant nous ; j'y jetai un regard furtif, et j'y vis..... une ombre, une vraie ombre. Sans me décourager, je regardai encore, et la glace impitoyable me montra de nouveau le fantôme, la pauvre femme pâle et défaite à côté de la brillante Emilie. « Allons, me dis-je, c'est fini ; adieu, adieu sans retour, jeunesse et fraîcheur. Mais, si mon mari et mes enfants m'aiment encore, je me consolerai bien de n'être plus ni jeune ni belle. » Malgré moi je me regardai encore, et cette fois j'en fus toute triste. Emilie aussi jeta un coup d'œil sur la glace, mais on voyait bien que ses sentiments étaient différents des miens. Dans ce moment Ernest arriva. Je vis qu'il nous comparait..... Pendant toute la soirée il ne s'occupa que d'Emilie. J'étais souffrante, j'aurais voulu me rapprocher de lui, m'appuyer sur son bras ; mais il resta loin de moi. Il me croyait peut-être mal disposée, de mauvaise

humeur ; peut-être avais-je l'air maussade. Je m'en allai avant le souper, et il resta, lui. Quand je me vis seule en voiture, une amère tristesse s'empara de moi. Il me venait des idées qui me faisaient trembler. A la porte de la maison je trouvai Jacobi. Il m'avait attendue pour m'annoncer, au sujet de mes enfants, quelque chose qui me faisait plaisir. Puis il m'offrit des fruits, ceux que je préférais, et qu'il avait préparés pour moi. Ces preuves d'amitié me firent un peu de bien. Il est si doux de se sentir aimée !

. . . .

« Dans ce monde, les meilleures choses, les plus innocentes, les plus louables même ont leurs mauvais côtés. Comment éviter les dangers sans se priver des avantages? Comment écarter le poison sans émousser la pointe? Ah! Cécile, j'aurais besoin d'une amie dans ce moment. Si je t'avais à mes côtés, tu serais mon refuge, tu m'aiderais à trouver les lumières et la force dont j'ai besoin. Je suis mécontente de moi ; je le suis aussi de..... Ah ! lui seul, s'il le voulait, pourrait encore tout arranger.

. . . .

« Cécile, Cécile, je suis inquiète. Cette heure-ci sera décisive dans ma vie. Sera-ce le jour ou bien la nuit qui viendra? Je ne discerne plus la route que je dois suivre. Mais je vais recourir à Celui qui peut seul dire : Que la lumière soit !

. . . .

« Je suis mieux, maintenant, car j'ai été éclairée. J'en remercie le Ciel. Allons! encore quelques heures, et cette journée pénible sera passée. Ah ! que je voudrais en voir la fin !

« Nous avons ce soir un petit bal d'enfants, et quelques amis. Emilie doit venir. Il n'y a aucun rapport entre elle et moi. Elle est trop froide pour moi, trop spirituelle, trop...... Mais je ferai de mon mieux pour être une aimable maîtresse de maison, et, quand cette éternelle journée sera finie, j'irai voir dormir mon Henri, mon beau garçon, et je serai heureuse par mes enfants. »

La fin de la journée.

Le soir vint, le salon s'illumina, les invités, grands et petits, arrivèrent. Elise était aimable, prévenante ; elle fut presque cordiale avec Emilie ; elle jouait du piano pour faire danser les enfants, et s'oubliait elle-même pour ne s'occuper que des autres. La belle Emilie, au contraire, semblait ne penser qu'à elle ; elle était plus brillante, plus vive que jamais, et avait réuni, selon son habitude, les hommes autour d'elle. La conversation était fort animée ; après avoir effleuré la politique et la littérature, on s'était arrêté un instant au théâtre, et Emilie jugeait

assez équitablement certains auteurs étrangers, entre autres Scribe et Mélesville, qu'elle appelait des fabricants de pièces. Puis, passant à un autre ordre d'idées : « Toutes les comédies finissent par le mariage, dit-elle, et, en vérité, je trouve que les auteurs ont bien raison. Si, après que le héros et l'héroïne ont marché à l'autel, le rideau restait levé, personne n'irait au théâtre.

— Pourquoi? dit le lagman, qui devint tout à coup sérieux.

— Parce que l'auteur, après avoir montré les illusions qui embellissent ce moment de la vie, serait obligé, pour être vrai, de montrer aussi la lourde réalité qui vient après. Voyez de nouveaux mariés; comme l'amour est vif, comme il pénètre et embellit tout, comme il brille dans les regards, dans les paroles, dans les moindres actions! « Toi ! » voilà la seule pensée de chacun. Observez-les quelques années plus tard. « Moi, moi, dit-on alors, moi et mon plaisir. » L'adorateur soumis est devenu un époux exigeant, dont il faut subir la volonté et les caprices; la douce fiancée n'est plus qu'une maîtresse de maison soucieuse et incommode, qui ne parle que cuisinière, beurre et venaisons. Et les tête-à-tête? « Comment, ma chère, tu as déjà dépensé l'argent que je t'ai donné? Quoi! ce n'est pas fini! Il te faut un manteau pour le petit Pierre, un habit pour le petit Paul, une robe pour toi? » etc., etc. Trop heureux si les discussions ne sont pas plus sérieuses, et si les douceurs de la lune de miel ne sont remplacées que par d'innocents bâillements. Voyez-vous, les misères domestiques dévorent la félicité du mariage comme le ver dévore la fleur; elles apportent avec elles l'aigreur et l'amertume, et, si les époux étaient francs, au lieu de s'obstiner à s'appeler jusqu'à la mort « Mon cher enfant, » ils s'appelleraient « Mon insupportable enfant. » Au reste, cela est tout simple; tout change ici-bas, tout se corrompt, tout se dénature, tous les êtres portent en eux-mêmes un principe de destruction. C'est le nödhögg[1] empoisonné qui étouffe les racines de l'arbre mystérieux. »

Cette sortie avait fait rire plusieurs des auditeurs, et Jacobi entre autres. Mais le lagman n'avait pas même souri, et, quand Emilie eut cessé de parler, il lui répondit d'un ton grave :

« S'il en était ainsi, Emilie, la vie serait quelque chose de bien misérable, et ses moments les plus aimables, les plus séduisants seraient autant d'illusions. Permettez-moi de vous le dire, vous vous trompez sur le mariage. Vous ne nous avez montré que ses inconvénients; il fallait nous montrer aussi ses bons côtés. Je sais que le mariage, comme les autres conditions de la vie, a des temps d'épreuves; mais je sais aussi qu'on peut toujours supporter ces épreuves quand on apporte en mé-

[1] Le roi des serpents, un des monstres infernaux de la mythologie du Nord. (*Note du traducteur allemand.*)

nage un bon esprit et un désir sincère du bien. Alors les défauts peuvent s'apercevoir sans que la paix conjugale soit troublée ; les peines arrivent, et ne font que fortifier l'affection et rendre l'union plus étroite. Vous avez parlé de décomposition, de mort, vous avez cité le nödhögg de notre antique mythologie ; rappelez-vous que la Wala du Nord [1] chante aussi la résurrection et la jeunesse qui défie le temps. Cette jeunesse de l'âme, on peut la conserver dans le mariage, quand on apprécie dignement cet état, et alors tous les combats qu'on a livrés, tous les dangers qu'on a évités, toutes les douleurs qu'on a souffertes deviennent pour les époux autant de sources de bénédictions. »

Le lagman avait parlé avec une chaleur et une émotion qui ne lui étaient pas habituelles ; en finissant, il regarda Elise. Celle-ci s'était rapprochée tout doucement de son mari. Elle avait souffert de l'amère satire d'Emilie, et ne pouvait cependant s'empêcher de reconnaître qu'il y avait du vrai dans ses tableaux ; mais, quand le lagman releva la dignité du mariage, Elise sentit son cœur battre plus fort. La tête penchée en avant, les yeux fixés sur lui avec tendresse et confiance, elle écoutait avidement. Alors leurs yeux se rencontrèrent. Elise rougit de bonheur, et, en rougissant, elle s'embellit. La douce joie qui brillait dans ses yeux, son front pur, sa taille élégante, son attitude gracieuse la rendaient bien plus séduisante que la belle Emilie. Elle accueillait avec empressement les personnes qui arrivaient, ou bien, tenant dans ses bras la petite Gabrielle, elle se mêlait aux danses des enfants. Le lagman la suivait du regard.

Il se sentit alors très-refroidi pour son ancienne passion et ne fut point ramené par l'aigreur avec laquelle on repoussa la pauvre petite Pétréa, dont les caresses importunaient.

« Notre Louise dansera très-bien, » dit-il à sa femme en regardant avec complaisance des *chassés-croisés* et des *glissés* fort bien exécutés par les petits pieds de sa fille, qui dansait avec Gabriel Sternhök, un grave cavalier de douze ans.

La maréchale causait avec Emilie et la questionnait sur le caractère et les mœurs des Français. Emilie, qui, depuis la discussion sur le mariage, avait conservé une certaine amertume dans la parole, répondit à la maréchale sur un ton assez haut et se fit reprendre vertement.

Le candidat dansait, se promenait et regardait Elise.

On annonça le souper. Emilie, dont les yeux brillaient encore plus que de coutume, fit des efforts inouïs pour captiver l'attention ; sa conversation n'avait jamais été plus enjouée, plus spirituelle. Jacobi commençait à avoir la tête montée ; il vidait verres sur verres, riait, criait,

[1] *Wala* ou *wola*, mot usité dans la mythologie du Nord. Sorte de sybille ou devineresse.

et regardait toujours Élise. Ces regards n'étaient pas les premiers que les yeux pénétrants d'Emilie saisissaient au passage.

« Ce jeune homme, dit-elle tout bas au lagman d'un ton significatif, paraît avoir du mérite ; il est aimable... Est-il proche parent d'Elise?

— Non, répondit le lagman d'un air surpris. C'est le gouverneur de mon fils ; il est depuis trois mois dans notre famille.

— Ah! très-bien. J'avais cru d'abord que... » Puis elle ajouta d'un ton indifférent : « Au reste, si Elise est tous les jours aussi aimable et aussi affectueuse qu'aujourd'hui avec ceux qui vivent auprès d'elle, je concevrais difficilement qu'on ne l'aimât pas. »

Le lagman tressaillit comme si un serpent l'avait piqué, et répondit à Emilie, en lui lançant un regard plein d'une noble indignation :

« Vous avez raison, je ne connais pas de femme qui ait plus de droits qu'Elise à l'attachement, à l'estime et au respect. »

Emilie pâlit et se mordit les lèvres ; elle serait devenue plus pâle encore si elle avait pu comprendre le sentiment qu'elle venait de faire naître dans le cœur de son ancien adorateur. Le lagman avait l'œil pénétrant pour la bassesse morale, et, quand il l'avait une fois reconnue, il était inexorable, quels que fussent d'ailleurs les dons de l'esprit. Il comprit l'intention d'Émilie, et ne ressentit plus que du mépris et de l'aversion pour cette femme qu'il avait aimée autrefois, et que, tout à l'heure encore, il trouvait si séduisante. Mais elle avait troublé son repos. Il observa Jacobi et lut ses sentiments dans ses regards. Elise lui parut inquiète ; il crut la voir détourner les yeux de lui quand il la regardait.

L'orage s'éleva dans son cœur. Pour que rien n'en parût au dehors, il parlait à haute voix, il riait ; mais son rire était amer et ses paroles pleines de sarcasme. Tout le monde était gai autour de lui, et peu de personnes remarquèrent ce changement dans son expression et dans ses paroles. Jamais l'assesseur Munter n'avait été si comique en peignant les travers et les ridicules du monde. Il se disputait sans cesse avec la maréchale ; et, quand on se leva de table, ils étaient en pleine querelle.

« De la musique! au nom du ciel, de la musique! » s'écria l'assesseur avec un geste désespéré en rentrant au salon. Elise et Emilie se mirent au piano. Après les cris, les voix rudes et stridentes, on fut charmé d'entendre un nocturne qui semblait inspiré par les belles nuits d'Italie, pleines d'harmonie et d'amour. « Un' eterna costanza in amor, » ces paroles revenaient plusieurs fois et étaient ramenées gracieusement en refrain à la fin du morceau.

« Un' eterna costanza in amor, » répétait tout bas le candidat d'un ton passionné et en appuyant ses mains sur son cœur.

Emilie chanta encore un morceau qui lui valut de grands applaudissements ; mais le lagman resta sombre et silencieux. Les paroles d'Emilie résonnaient encore à son oreille. Il regarda Elise et Jacobi, et détourna péniblement les yeux ; mais il rencontra un autre regard qui se fixait sur lui. C'était l'assesseur, qui paraissait l'observer attentivement. Dans un pareil moment, le lagman aurait été révolté de se voir l'objet de l'attention de toute autre personne ; mais le regard de Munter produisit sur lui un tout autre effet, et, lorsqu'il vit son ami tirer un crayon et écrire quelques mots, il alla à lui et lut par-dessus son épaule : Tu vois la paille qui est dans l'œil de ton voisin, et tu ne vois pas la poutre qui est dans le tien.

« Est-ce pour moi ? demanda tout bas le lagman d'une voix émue.

— Oui. »

Le lagman prit le papier et le serra dans sa poche.

On commençait à se retirer. Le lagman, qui devait reconduire Emilie chez elle, restait froid et morne auprès de son ancienne passion, qui plaisantait avec quelques hommes, pendant que son domestique lui mettait ses souliers fourrés. La maréchale et l'assesseur se disputèrent jusqu'au dernier moment. Après avoir reconduit quelques dames, Elise s'approcha de Jacobi, qui était resté à l'écart, et lui dit tout bas : « J'ai à vous parler ; je vous attendrai au salon quand tout le monde sera parti. » Jacobi, le visage en feu, s'inclina en silence. Le lagman avait vu ce qui se passait ; il pâlit et mit la main sur son front.

« Pour moi, je suis enchantée, criait de toutes ses forces dame Gunilla, continuant une querelle avec l'assesseur, je suis enchantée de voir mes amis, quand ils veulent bien me rechercher. Eh ! mon Dieu ! s'ils ne sont pas toujours aimables, moi non plus je ne le suis pas toujours. Il faut savoir se supporter les uns les autres, mon cher, et prendre les personnes et les choses telles qu'elles sont. Je ne puis souffrir qu'on blâme et qu'on critique sans cesse, qu'on se moque de tout, qu'on prenne des tons aigres-doux, qu'on dise à tout propos : C'est absurde, c'est insupportable, c'est stupide. Vous croyez-vous seul sage, seul aimable au monde, je vous prie ? »

De son côté l'assesseur criait à tue-tête : « Vous me faites pitié avec votre amour du monde. Retirez-vous le moindre agrément de votre manière de vivre ? Vous passez votre temps à travailler pour vous faire inviter, à être blessée et chagrine si vous ne l'êtes pas, à vous ennuyer si vous l'êtes, à faire des démarches et des efforts de toute sorte pour vous maintenir dans ce monde qui vous récompense si mal de vos peines. On se fatigue, on se rend malade, on perd sa gaieté, on compromet son bonheur, et voilà tout ce qu'on retire du monde. Allons ! bonsoir. Quand les femmes se disent adieu, elles n'en finissent pas.

— Il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce que vous dites là. » Tel fut le dernier adieu de la maréchale à l'assesseur qui se séparèrent au milieu des éclats de rire de toute la compagnie. Dame Gunilla prit le bras du candidat, le lagman partit avec Emilie, et Elise se rendit au salon.

Elle attendait depuis quelques instants, quand elle entendit derrière elle des pas précipités. Elle se retourna, pensant que c'était Jacobi, et vit son mari. Il entoura de son bras la taille d'Elise, la força à se tourner vers lui, et la regarda en face comme s'il voulait pénétrer jusqu'au fond de son âme. « Ernest, calme-toi, » lui dit-elle. Ernest lui prit la main et la porta à son front. Il était couvert d'une sueur froide. Un moment après, Ernest avait disparu. Cherchons maintenant le candidat.

Les fumées du champagne, le souvenir de ce qui s'était passé dans la soirée et un peu d'inquiétude aussi lui avaient si bien troublé l'esprit qu'il ne savait ce qu'il faisait, et, en descendant l'escalier, il fit faire plus d'un faux pas à la bonne maréchale.

« Mais qu'avez-vous donc, mon très-cher? lui disait-elle, tout étonnée du trouble où elle le voyait. En vérité, vous marchez ce soir comme je n'ai vu marcher de ma vie... Eh bien, mais êtes-vous fou?...—Non, non, bien obligé, je tiens à conserver mon nez, quelque mal tourné qu'il soit... — Tenez, allez-vous-en, je crois que je descendrai mieux toute seule.

— Mille pardons! » Et Jacobi lui retenait le bras de force. « C'est ma faute, c'est tout à fait ma faute. Nous irons à merveille maintenant... C'est que j'ai eu tout à l'heure un peu de vertige.

— Du vertige? Peste, mon cher, prenez-y garde. Cela pourrait nous mener loin tous deux. Du vertige dans un escalier! Hé! hé! hé!.... Mais, à propos, ajouta-t-elle d'un ton plus sérieux, je veux vous dire une chose qui....

— Excusez-moi, Votre Grâce, interrompit le candidat; mais... je ne me sens pas très-bien, et maintenant que nous voici à votre porte, permettez-moi de vous quitter. » Et il s'élança sur l'escalier qu'il remonta quatre à quatre.

Arrivé à l'antichambre, il s'arrêta pour respirer. La pensée d'un rendez-vous le remplissait de joie et de crainte; il ne pouvait rassembler ses idées, son cœur battait avec force. Il entra dans le salon.

En apercevant la robe blanche et la taille élégante d'Elise, il s'arrêta et allait tomber à genoux, quand Elise recula de quelques pas et lui dit d'un ton grave :

« Ecoutez-moi, Monsieur Jacobi.... Silence, ne m'interrompez pas. Avez-vous remarqué en moi quelque chose qui vous porte à ne pas m'estimer?

— Quelle question, Madame ! répondit Jacobi en pâlissant.

— C'est votre conduite de ce soir qui me force à vous l'adresser. Comment avez-vous pu penser que moi, mère de famille, j'approuverais les sentiments que vous avez exprimés si étourdiment ? Voulez-vous donc me punir de l'amitié que nous vous avons tous témoignée ? S'il faut que nous nous séparions, Jacobi, n'en accusez que vous-même ; car s'il vous arrive encore une seule fois de vous conduire comme ce soir, vous nous quitterez. »

Jacobi rougit de honte et de douleur. « Ai-je mérité d'être traité si sévèrement ? dit-il.

— Rentrez en vous-même, et vous vous jugerez avec plus de sévérité encore. Mais, j'en suis bien sûre, c'est la légèreté seule qui vous a entraîné. Vous êtes bien jeune, Jacobi, vous n'avez pas encore envisagé sérieusement vos devoirs, votre position dans notre famille. »

Jacobi, sans répondre, cacha son visage dans ses mains.

« Efforcez-vous de devenir un homme grave. Des habitudes sévères, une vie sérieuse, voilà ce qui convient à un homme. Jacobi, sauveur de ma fille, mon jeune ami, prenez en bonne part mes paroles, mettez-les à profit. Pourrais-je vous parler ainsi si je n'avais foi en votre avenir, si je n'avais discerné, à travers vos folies de jeune homme, de nobles qualités ? Je compte sur vous, je veux que vous deveniez un ami pour nous tous, pour mon mari, pour mes enfants, pour moi. Vous avez ici des gens qui vous veulent du bien ; ne les empêchez pas de vous estimer, de vous aimer. Repoussez les folles pensées qui vous sont venues ; regardez-moi comme une sœur, ou plutôt comme une mère, oui, comme une mère (Elise hésitait en prononçant ce mot, comme s'il eût exprimé un pressentiment)..... Jacobi, voulez-vous vous assurer mes bénédictions, mon éternelle reconnaissance : soyez un maître zélé et devenez un ami fidèle pour mon fils. Vous avez beaucoup d'instruction et de talent, vous savez parler aux enfants, votre esprit est orné, votre cœur excellent ; cela vous sera facile. Entrez sérieusement dans la bonne voie, Jacobi...

— Je vous comprends. Pardonnez-moi, Madame, et je ferai tout pour mériter votre estime et votre amitié. Vos paroles ont pénétré dans mon cœur, elles l'ont changé..... Je deviendrai un autre homme. Mais, Madame, répétez-moi que vous me pardonnez, que je n'ai pas perdu votre estime. »

Dans son émotion, Jacobi s'était jeté aux pieds d'Elise. Emue, attendrie, elle lui tendit la main et lui dit : « Vous trouverez toujours une amie en moi. »

Le pauvre candidat s'était relevé plein de joie et de reconnaissance ;

mais il frissonna involontairement en voyant devant lui le lagman debout et l'air sévère.

Jacobi s'avança vers lui, et, prenant la parole d'un ton humble, mais ferme : « Lagman Frank, dit-il, vous voyez ici un...

— Taisez-vous, interrompit vivement Elise ; point d'excuses ni d'explications. Tu n'en demandes pas, Ernest, j'en suis bien sûre ; et tu me croiras, n'est-ce pas, si je te dis que Jacobi mérite maintenant toute ton amitié, et que rien ne troublera plus la paix entre nous trois ? Tu me crois, Ernest ? »

Le lagman lui tendit la main. « Oui, dit-il. J'ai à te parler, Elise. Bonne nuit, Monsieur Jacobi. »

Jacobi s'inclina, fit quelques pas pour sortir ; puis, revenant : « Lagman Frank, dit-il d'une voix émue, donnez-moi la main. Je veux mériter votre amitié. » La main offerte fut saisie et serrée avec force, et Jacobi sortit précipitamment.

« Élise, viens ici, » dit le lagman en entraînant vivement sa femme vers un sopha. Il la fit asseoir et l'entoura de ses bras. « Dis-moi, Élise, dans ces derniers temps, quelque chose t'a-t-il déplu en moi? T'ai-je donné quelque sujet de t'éloigner de moi, de me bannir de ton cœur ? »

Élise, gardant le silence, appuyait sa tête sur l'épaule de son mari. « Ah! Ernest, dit-elle enfin, moi non plus je ne suis pas contente de moi ; mais, quand je m'appuie ainsi sur toi, je sens combien tu m'es cher, combien j'ai confiance en toi. Alors je me reproche d'avoir été si faible, si susceptible ; je me trouve ingrate. Oh ! Ernest, aime-moi toujours, et ton amour me donnera de la force. Maintenant que le nuage qui s'était élevé entre nous est dissipé, je veux t'ouvrir mon cœur ; je veux tout te dire...

— Non, non, dit le lagman d'un air affectueux ; ne parlons plus de cela maintenant ; et il mit sa main sur les lèvres d'Élise. J'ai eu plus de torts que toi, je le vois bien maintenant. Ne pleure pas, Élise ; laisse-moi essuyer tes larmes par mes baisers. Ne sens-tu pas comme moi que tout est réparé entre nous ? Ne parlons de rien en ce moment ; mais, plus tard, quand nous nous rappellerons tout ce qui vient de se passer, nous nous étonnerons de nous être si mal compris. Notre erreur nous servira d'avertissement pour l'avenir. A quoi servirait la vie si l'on ne se corrigeait pas, si l'on ne devenait pas meilleur et plus sage ?..... Regarde-moi, Élise ; m'aimes-tu ? as-tu confiance en moi ?

— Oh ! oui. Nous nous comprenons maintenant.

— Élise, Dieu nous a unis ; rien au monde ne doit nous séparer. »

Il faisait nuit, mais un jour pur s'était levé dans le cœur des époux.

La crainte de la discussion produit ordinairement des épines et des chardons, mais elle peut produire aussi des semences pour le ciel.

Jacobi.

En rentrant dans sa chambre, Jacobi trouva une lettre sur la table. Il reconnut l'écriture du lagman et l'ouvrit précipitamment. Un billet de banque tomba à terre ; la lettre contenait ce qui suit :

« Jacobi, vous devez de l'argent à quelques personnes avec lesquel-
« les je désire, dans votre intérêt, que vous ayez le moins de rapports
« possible. Vous trouverez ci-joint de quoi vous libérer. Acceptez ceci
« d'un homme qui désire être un père pour vous, et qui saisit avec
« joie cette occasion de témoigner sa reconnaissance à l'ami et au pré-
« cepteur de ses enfants. Vous avez sauvé la vie à ma fille, Jacobi, et
« ma reconnaissance ne finira qu'avec moi. Si vous désirez quelque
« chose, si vous avez quelque besoin, ne vous adressez qu'à

« Votre ami

« FRANK. »

« Lui, lui aussi ! s'écria Jacobi profondément ému. Oh ! les nobles cœurs !... Et moi !... Mais je veux devenir, je deviendrai digne d'eux. »

Et serrant la lettre sur son cœur, il leva les yeux, contempla le ciel étoilé et prit de bonnes résolutions pour l'avenir.

A.

(*La suite au prochain numéro.*)



REVUE POLITIQUE.

Paris, 9 mars 1846.

INTÉRIEUR. — QUESTION ÉLECTORALE. — On nous communique, avec prière de la publier, la circulaire suivante, que le *Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse* vient d'adresser à tous ses correspondants.

Circulaire.

« Messieurs,

« La dissolution est certaine. Le ministère l'a annoncée à la Chambre des Députés dans la séance du 21 février.

« Les élections générales se feront sur les listes actuelles, et probablement vers la fin de juin.

« Déjà les comités des diverses fractions de l'opinion politique se sont formés ou reconstitués. Tous les partis se donnent rendez-vous sur le terrain électoral. Soyons-y exacts, nous qui avons l'honneur de défendre la liberté religieuse.

« Pendant cette session, véritable préface des prochaines élections, le gouvernement et l'opposition ne se préoccupent que des électeurs.

« La séance du 21 février en offre une preuve bien claire; car, tandis que les partisans du monopole universitaire ont tenté de soustraire aux électeurs la question de la liberté d'enseignement en demandant une loi *faite* avant les *élections*, les amis de la liberté religieuse ont voulu soumettre cette question aux électeurs en ajournant jusqu'après les *élections* la loi *à faire*.

« Le monopole se méfie des électeurs, la liberté se confie en eux. Le gouvernement lui-même attend que les électeurs se prononcent. Quant à nous, notre action politique ne date que d'hier, et déjà tout le monde compte avec nous.

« Si timide et incomplète qu'elle ait été, notre intervention dans quel-

ques élections partielles a révélé ce que nous pouvons et ce que nous pourrons.

« Nos adversaires comprennent la force de notre action mieux que nous-mêmes. Parmi eux, les uns nous craignent, nous gênons les autres; mais tous souhaitent nos suffrages.

« Avant que nos cris de liberté eussent retenti en France, M. Villemain présentait et M. Thiers empirait le projet de loi contre la liberté d'enseignement. Aujourd'hui, grâce à quelques efforts de nos amis, à leurs pétitions, à leur attitude et à la puissance de nos idées, le gouvernement reconnaît et les esprits généreux proclament avec nous la distinction entre l'Etat et l'Université, l'indépendance réciproque des écoles universitaires et des écoles libres, les droits de la conscience et les droits de la famille. Le discours de M. Guizot dans le débat de l'Adresse et ses paroles contre la reprise du rapport de M. Thiers sont une avance, sinon sincère vers nos doctrines, du moins calculée vers nos votes. Mais, calcul ou sincérité, cette avance constate la valeur de notre influence électorale.

« Voilà donc où sont arrivées nos idées, en peu de temps et avec peu d'efforts. Allons en avant; car si nous sommes justement encouragés à agir, nous serions gravement responsables de n'agir pas.

« Remarquez-le bien, Messieurs, la question du libre enseignement étant renvoyée au jury électoral, le concours de nos amis n'est pas facultatif, mais obligatoire; les députés qui vont être nommés devant faire une loi organique, ou de liberté, ou de servitude, la liberté ou la servitude des intelligences dépendra évidemment des prochaines élections. Intervenons-y donc tous et chacun. En pareil cas, voter est moins un droit qu'un devoir; ne pas voter est à la fois une faute et une trahison. De même qu'à la Chambre les députés chargés du mandat de la liberté religieuse sont responsables pour eux-mêmes et pour leurs mandants, soit de leur action, soit de leur inaction, de même, aux colléges électoraux, les électeurs, représentant tous les amis de la liberté religieuse qui n'ont pas le droit de voter, auront la double responsabilité de ce qu'ils feront et de ce qu'ils ne feront pas, du bien qui sera omis et du mal qui ne sera pas empêché ou diminué.

« Chacun de nos amis agira donc et votera; l'inertie serait coupable; qui resterait neutre renierait sa croyance.

« Tout soldat qui n'est pas dans les rangs de sa compagnie le jour du combat est un déserteur.

« Faut-il rappeler qu'en 1831, contre le vœu bien connu du gouvernement et des Chambres, *les électeurs ont aboli l'hérédité de la pairie*[1] ?

[1] Nous citons ce fait comme exemple de la puissance des votes, sans exprimer notre opinion sur la valeur de cette mesure.

Et le monopole universitaire, attaqué par le gouvernement lui-même, condamné par l'opinion publique libérale, résisterait aux électeurs dévoués à la liberté religieuse !

« Quand donc nous compterons-nous? Nous n'avons qu'à vouloir. L'ancien régime de la fausse liberté pour quelques-uns finit ; le nouveau régime de la vraie liberté *pour tous* commence.

« La liberté religieuse étant pour nous un intérêt supérieur à tout autre motif électoral, nous ne devons exclure aucun candidat qui s'engagera à défendre et à fortifier cette liberté consacrée par la Charte de 1830. Nos préférences doivent naturellement se porter sur des candidats dont la moralité et le patriotisme puissent garantir le respect de leurs engagements.

« Nous ne demanderons à personne l'abandon de ses opinions politiques. Conservateurs ou opposants, votons pour le candidat de la liberté de conscience, qu'il soit pour ou contre le ministère. Voilà notre règle.

« Voici maintenant notre situation. Aujourd'hui nous sommes en minorité dans presque tous les colléges, de sorte que nous aurons moins à porter nos propres candidats qu'à donner entre divers candidats une *préférence* intelligente. C'est dans la solution de cette difficulté que se reconnaîtra le discernement des comités locaux, et que pourra éclater la puissance de notre intervention. La Chambre actuelle compte près de cent députés élus à moins de vingt voix de majorité ; dans plusieurs arrondissements, les compétiteurs ont des chances presque égales. Si rien ne nous désunit, ne nous décourage, ne retient ou ne détourne nos suffrages, nous devons être les maîtres de l'élection dans un certain nombre de colléges. Pour obtenir ce résultat, préparons-le. Les victoires électorales ne s'improvisent pas. Mais, tout en faisant ce qui peut assurer notre succès au jour de l'élection, ne négligeons point ce qui pourra l'utiliser après que l'élection sera accomplie.

« Entre les candidats qui viendront à nous, il s'en rencontrera peut-être qui souscriront à nos conditions de liberté moins par conviction que par intérêt électoral.

« Que ces conditions soient donc nettement et explicitement posées, de telle manière qu'un homme d'honneur ne puisse les violer, les éluder ou les tourner, sans que nous ayons le droit de proclamer aussitôt qu'il a manqué à la parole donnée.

« Qu'il n'y ait rien d'équivoque. Évitez les généralités des engagements, parce qu'elles sont obscures et vagues.

« Tous les candidats, les amis de M. Thiers eux-mêmes, promettront la liberté d'enseignement sans hésitation ; mais qui pourrait accepter la liberté d'enseignement selon M. Thiers ?

« Exigez donc des mandats précis, exigez de plus des mandats signés. Le mandat verbal manque souvent de précision et peut donner lieu à des ambiguités ou à des malentendus. Les mandats écrits restent tels qu'ils ont été acceptés loyalement. Vous êtes juges, Messieurs, de la formule à présenter ou à accepter, suivant les circonstances. Mais, avant tout, que l'on s'entende bien.

« Nous prévoyons que certains hommes, mus par une honorable susceptibilité, répugneront à signer; mais ils s'y résigneront en pensant que leur refus pourrait être invoqué à titre d'exemple par d'autres candidats incertains ou douteux.

« Vous aurez peut-être à opter entre deux candidats. Prévoyez cette éventualité, et, dans cette prévision, soyez prêts à ce qui sera le plus efficace pour la liberté.

« Dans la séance du 21 février, M. Thiers a accusé M. Guizot « d'*avoir* « *reconnu les droits des familles* de manière à s'attirer des approbations « auxquelles il semble que le gouvernement de Juillet ne doit pas pré- « tendre. »

« Voilà l'esprit de famille dénoncé comme suspect au pays. M. Thiers a inventé la *faction des pères de famille*. Nous qui sommes de cette faction, et qui ne serons jamais d'aucune autre, nous sauverons la liberté et la France.

« On a osé dire que, pour arriver à l'affranchissement de la conscience religieuse, nous faisions bon marché des intérêts patriotiques de la France, que nous avions un moindre souci de sa dignité, de sa gloire, de sa grandeur, de la prépondérance qui lui appartient dans le monde. Nous mettons au défi de citer un acte ou un mot d'un catholique qui puisse donner le plus léger prétexte à un pareil soupçon. Nous n'avons, à cet égard, de leçon à recevoir de personne, et nous pourrions en donner à d'autres. Il n'y a que ceux qui sentent ce qu'on doit à Dieu qui peuvent comprendre dans toute son étendue le devoir envers la patrie.

« Le comte DE MONTALEMBERT, *Président du Comité*.
« H. DE VATIMESNIL, *Vice-Président*.
« Henri DE RIANCEY, *Secrétaire*. »

La circulaire qu'on vient de lire est un document d'une haute importance et que nous ne saurions trop recommander à l'attention de nos lecteurs. Quand le *Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse* s'est formé, beaucoup de nos amis doutaient encore de l'opportunité de ses actes: aujourd'hui l'intérêt immense qu'il y a pour les catholiques à se montrer unis et déterminés dans les élections prochaines ne fait plus l'objet d'un doute, et la circulaire du Comité exprime avec énergie et

noblesse des sentiments et des résolutions auxquels il n'est plus permis de rester étranger.

La question de la *liberté religieuse*, dans sa plus vitale expression, la *liberté d'enseignement*, s'offre en première ligne dans le programme des prochaines élections ; c'est même la seule grande question qui puisse y être agitée. Les partis qui se sont disputé le pouvoir depuis seize ans tendent tous à un déclassement dont on peut déjà prévoir les conséquences. Ce qu'on appelle aujourd'hui le parti conservateur n'est que la coalition momentanée de ceux qui, successivement, ont renoncé à toute entreprise politique, et se sont mis au service des intérêts matériels de chaque localité. A mesure que les considérations de cet ordre gagnent de l'ascendant, les rangs de la majorité s'élargissent, et, si les choses continuent de marcher ainsi, l'opposition aura cessé d'exister le jour où toute idée politique aura disparu de ce qu'on a appelé le *pays légal*.

Pourquoi l'opposition, naguère si menaçante, tend-elle chaque jour à s'amoindrir ? En présence des misères de notre époque, l'opposition avait un grand rôle à jouer : elle n'en a pas voulu. Ses chefs l'ont fait brusquement passer du terrain révolutionnaire sur celui de l'intrigue ; après avoir soutenu l'émeute par la manifestation du *compte-rendu*, elle s'est laissé séduire par M. Thiers, et, pour se frayer à sa suite les voies du pouvoir, elle n'a pas craint d'accepter les *faits accomplis* : c'était à la fois condamner son propre passé et s'ôter toute autorité pour l'avenir.

Les esprits généreux et éclairés que l'opposition renferme en grand nombre n'ont pas su s'opposer à ce mouvement ; ils avaient des griefs légitimes à opposer au gouvernement ; ils les ont confondus dans une protestation commune à laquelle l'ambition de quelques hommes donnait une couleur toute personnelle. Une nécessité du même genre a pesé jusqu'ici sur plusieurs de ceux qui ont marché dans les rangs du parti conservateur. Aujourd'hui, les chefs de la majorité et de l'opposition traînent à leur suite de véritables prisonniers qui n'attendent qu'une occasion favorable pour rompre leurs chaînes.

C'est dans une telle situation que les défenseurs de la liberté religieuse appellent à la défense de leur cause le concours de toutes les consciences, et demandent à ceux qui partagent leurs convictions de voter *sans distinction de partis*. Une telle détermination, qui n'aurait pu être acceptée par personne à l'époque où les chances des diverses opinions semblaient se balancer, devient presque une nécessité aujourd'hui que les seuls partis qui possèdent des assurances actuelles ou des éventualités prochaines de succès semblent se dissoudre eux-mêmes dans leur triomphe comme dans leur défaite.

Pour quiconque pénètre au fond des choses, il n'y a plus que deux

camps dans l'arène politique : dans l'un tâchent de se fortifier ceux qui, satisfaits d'une corruption dont ils profitent, heureux d'une dégradation à laquelle ils ont contribué, n'aperçoivent plus rien du péril qui nous entoure, et se hâtent d'exploiter un état de choses qui durera toujours assez pour leur propre avantage ; dans l'autre commencent à se grouper et à se reconnaître les hommes qui, frappés de tant de symptômes d'une ruine prochaine, cherchent consciencieusement les moyens d'y porter remède, et demandent aux convictions religieuses cette force de régénération et d'avenir qui échappe de toutes parts à une société qui s'en va. Ces hommes, sur le terrain qu'ils se seront fait, rencontreront naturellement pour alliés tous ceux que des convictions anciennes et éprouvées rangent au premier rang des défenseurs de la cause religieuse.

Le monde moderne, qui s'est fondé aux cris de *vive la liberté!* ne peut plus se soutenir que par la liberté. Notre pays n'est pas de ceux qui vivent de sophismes et de mensonges ; nous ne pouvons supporter de fictions politiques, et le faux libéralisme est pour nous le pire des poisons ; on le reconnaît à son mépris pour l'indépendance de l'âme, au besoin qu'il éprouve de violenter les consciences. C'est le respect contraire qui fonde la véritable liberté. Les hommes qui, dans les rangs les plus opposés, se sont levés l'an dernier en si petit nombre pour protester contre l'*ordre du jour motivé*, ont formé ce jour-là le noyau d'un parti libéral dans les entrailles, et non à la superficie. Qu'on suive avec soin les discussions actuelles : au milieu du conflit des ambitions égoïstes et des intérêts exclusifs, le monopole de l'initiative, dans tout ce qui doit tourner au profit de la communauté, appartient aux hommes qui n'ont pas craint de soutenir, au milieu du vertige général, le drapeau de la liberté religieuse.

Ce parti existe à peine : il est encore noyé au milieu des anciennes classifications de la Chambre ; il a des adhérents secrets qui n'osent encore s'y joindre, tant ils le trouvent peu viable ; il n'a pas su faire à lui tout seul une élection dans le pays ; il n'en fera peut-être pas une encore dans le renouvellement général ; il était désavoué hier par un grand nombre de ceux que leurs convictions y classent forcément : il le sera peut-être encore, malgré l'évidence.

Et pourtant la déroute de ses adversaires devient générale : une force invisible a détruit dans une seule nuit les cordes des arcs de l'armée assyrienne ; Sennachérib a levé le siége ; tous les organes de la presse périodique, ou par leur silence, ou par leurs déclarations publiques, attestent le triomphe prochain de cette liberté d'enseignement qu'on s'apprêtait, il y a deux ans, à traîner aux gémonies ; *le Constitutionnel* seul, avec une constance digne d'un meilleur sort et surtout d'une

meilleure cause, essaye de faire tête à l'orage; mais déjà quelques-uns de ceux qui l'inspirent commencent à désavouer son langage.

Mandements. Si quelque chose pouvait éclairer ceux des catholiques qui ne comprennent pas encore le devoir de la situation, c'est à coup sûr le langage que vient de tenir Mgr le cardinal-archevêque de Lyon dans son mandement du carême. Cette apologie courageuse, sereine, absolue, de la liberté religieuse, ces réclamations en faveur du droit qu'a l'Eglise d'être libre dans *son enseignement, dans ses rapports avec son chef visible* et dans *l'exercice de son autorité législative*, l'acceptation non moins explicite de la liberté pour tous, cette main vénérable tendue à ceux qui demandent qu'un *abîme infranchissable sépare le spirituel du temporel*, pourvu qu'ils soient sincères, ont de quoi rassurer les hommes vraiment chrétiens qui redoutent encore qu'on les traite de *néo-catholiques*, s'ils proposent l'alliance si nécessaire de l'esprit du siècle avec les principes immuables de la religion. A la suite du *primat des Gaules*, on doit moins craindre de commettre des imprudences; et si c'est troubler la paix religieuse, interrompre le progrès des conversions que de parler ainsi, le reproche désormais remonte si haut qu'il ne nous semble pas nécessaire de le réfuter sérieusement[1].

On avait compté sur la lassitude des évêques, sur leur confiance ou sur leur repentir; on voit comme ils répondent à ces conjectures et à ces espérances. Cette noble persévérance du corps épiscopal finira-t-elle par éclairer ceux qui nous gouvernent? parviendront-ils enfin à comprendre que des prélats, aux vertus desquels ils sont forcés eux-mêmes de rendre un hommage sans réserve, ne peuvent être traités comme des ennemis de la chose publique, et que leur conduite, loin d'être une déclaration de guerre, doit être considérée comme l'hommage le plus sincère rendu aux institutions qui nous régissent?

On dirait au contraire que le gouvernement se repent des choix si honorables qu'il a faits dans le cours des dernières années. Nous voudrions en vain nous abstenir d'entrer dans des questions de personnes; l'émotion à laquelle on nous assure qu'est aujourd'hui en proie la ville catholique par excellence, entre toutes les villes françaises, nous force d'exprimer, sous une forme heureusement dubitative, des craintes qui deviendraient terribles si elles avaient quelque fondement. Serait-il vrai qu'un siége rendu vacant par des causes à jamais déplorables fût aujourd'hui la récompense d'un dissentiment formel sur un point qui tient au cœur de tous les catholiques? Les hautes dignités de l'Eglise deviendraient-elles ainsi le privilége de ceux qui se sont fait, au milieu d'un clergé unanime, une position isolée et distincte? Aurait-

[1] Le *Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse* va faire paraître une édition populaire du Mandement de Mgr de Lyon.

en oublié, dans le besoin qu'on éprouve de récompenser cette sorte de zèle, que le siége auquel on vient de pourvoir réclame, dans les circonstances présentes, les garanties d'un dévouement au-dessus des forces humaines, guidé par l'expérience d'un ministère exclusivement apostolique? A-t-on songé enfin, dans un moment où l'on prétend accomplir la *pacification religieuse*, au trouble que de tels soupçons pourraient jeter dans les esprits?

Nous serons heureux si l'on a le droit de nous démentir sur tous ces points.

Au milieu des préoccupations qui dominent en ce moment les esprits, les travaux des Chambres n'ont eu qu'un médiocre intérêt.

Chambre des Députés. — Certains esprits délicats ont de la répugnance pour le détail des questions d'intérêt matériel; il ne leur faudrait que des problèmes politiques et métaphysiques. Mais cette délicatesse est fausse, et l'on peut appeler antichrétienne la répugnance à laquelle elle aboutit. En effet, la science qui traite des intérêts matériels, l'économie, recèle la haute et sainte moralité de la charité effective. Qu'est-ce qu'un homme qui se détourne de la vue d'une plaie, qui ne saurait considérer la pâleur de la faim, et à qui la souffrance communique l'horreur qui fait fuir, et non pas la pitié ardente qui porte assistance et protection? Cet homme est de nos jours le chrétien qui, sous le prétexte d'une pensée sublime ou d'un cœur trop prompt à s'émouvoir outre mesure, ne peut accorder son attention à ces débats où il ne s'agit que de la subsistance de tous. Les vrais croyants s'en allaient jadis multipliant en chaque lieu, pour chaque besoin, le pain et l'assistance de l'aumône. Sans changer de nature, et surtout d'origine, la charité aujourd'hui s'est ouvert d'autres voies : elle se distribue aussi par les effets des grandes mesures économiques. Il faut que les chrétiens soient avertis de cette carrière nouvelle qui s'ouvre aux vœux de leur amour et aux efforts de leur dévouement. C'est par millions désormais qu'il leur est loisible de secourir les infortunés. Voilà un motif de plus pour les chrétiens, pour les catholiques, de sortir de l'exception où on les voit se tenir loin des combats de l'ordre social. Le monde a faim; le monde est affamé par quelques-uns : montrons au monde que la foi, qui seule éclaire et vivifie les âmes, est aussi celle qui seulement peut nourrir les corps et les affranchir de la loi trop dure du besoin.

Taxe des bestiaux. — Au reste l'appel que nous voudrions faire entendre à tous les catholiques semble heureusement déjà inutile, si l'on en juge par quelques symptômes récents. Ce sont des catholiques dont on remarque le zèle dans les discussions relatives à des améliorations matérielles. Pour ne citer tout d'abord qu'un fait à l'appui de no-

tre assertion, l'auteur de la proposition sur la taxe des bestiaux, M. Desmousseaux de Givré, peut, à juste titre, être rangé parmi les hommes qui ne trouvent pas hostiles le droit et la légitime faveur de la liberté religieuse. M. Desmousseaux de Givré nous paraît un des nôtres, à ces signes qu'il ne sacrifie ni les prérogatives de la famille en matière d'enseignement, ni l'intérêt du petit peuple en matière de subsistance. Quoi qu'il en soit, la mesure dont M. Desmousseaux de Givré a eu deux fois l'initiative est telle qu'elle doit recommander son auteur d'une manière durable à la reconnaissance publique.

Les bestiaux qui servent à la subsistance donnent lieu, à l'entrée des villes, au paiement de divers droits, lesquels sont perçus par les octrois des communes. Mais sur les quatorze cents communes qui ont établi des octrois, sauf quelques exceptions peu remarquables, au milieu desquelles toutefois Lyon figure depuis deux ans, les droits divers acquittés par les introducteurs de bestiaux sont déterminés par tête et non selon le poids. Or, cette mesure d'imposition offre un inconvénient très-grave : comme les bestiaux de grande et de petite race sont soumis aux mêmes droits, il suit que les bestiaux de petite race paient autant que les bestiaux de grande race ; il y a là, en d'autres termes, une inégalité d'imposition tout au détriment des petites races ; celles-ci, en moyenne, paient deux fois plus que les grandes. Et cette inégalité est d'autant plus choquante que les grandes races en France forment la minorité : sur les 9 millions auxquels on évalue le nombre de nos bestiaux, il ne paraît pás exagéré de n'en compter qu'un tiers pour les grandes races du Cotentin et du Bas-Poitou ; les deux autres tiers comprennent les races du reste de la France.

La conséquence directe de cette inégalité d'imposition a produit tout d'abord pour résultat le renchérissement de la viande, et, partant, la consommation a de plus en plus diminué. En effet, les éleveurs de petit bétail, pour se dédommager des droits deux fois plus forts qu'ils acquittent, sont obligés de vendre leurs produits deux fois plus chers que ne pourraient les offrir les éleveurs de grand bétail. Ceux-ci ont bien soin de profiter pour eux-mêmes du prix supérieur que leurs malheureux rivaux sont contraints de demander. Il s'établit ainsi sur le marché de la viande un prix déterminé par le bétail que grève le plus lourdement l'inégalité d'imposition. De là ce renchérissement factice, exagéré, injuste, qui, tous les jours, met au-dessus des moyens de la consommation populaire une denrée indispensable.

Ainsi, la quantité de la viande de boucherie consommée par la population parisienne de 1789, alors que cette population était de 600,000 habitants, montait à 52 millions de kilogrammes ; en 1839, la population parisienne, alors de 900,000 habitants, ne consommait

que 59 millions de kilogrammes. Si on fait le calcul par tête, on trouve à peu près ce résultat : en 1789, un habitant de Paris avait en moyenne 74 kilogrammes de viande ; en 1839, il n'en avait que 48 kilogrammes. Une décroissance analogue se constate dans les temps les plus récents et d'une manière plus générale : en 1830, la France consommait 394 millions de kilogrammes de viande, ce qui faisait 12 kilogrammes 1/3 par individu ; en 1840, la consommation était tombée à 370 millions de kilogrammes, c'est-à-dire, en tenant compte de la différence de population, à 11 kilogrammes par individu. Ainsi, dans le bref délai de dix ans, l'ensemble de la consommation annuelle a diminué de 24 millions de kilogrammes, et la consommation par individu de 11 pour 100.

Mais, en diminuant, la consommation de la viande n'appauvrit pas seulement la substance alimentaire, et partant les forces et la santé des populations ; elle produit encore ce résultat de restreindre sur les marchés le débit du bétail ; la restriction du débit frappe d'abord, nécessairement, les éleveurs de petite race qui ne sauraient faire concurrence aux éleveurs de grande race, particulièrement favorisés par l'inégalité des droits. Or, comme nous l'avons vu, les éleveurs de petite race sont la majorité de la France ; il arrive ainsi qu'après les villes dont la consommation souffre, ce sont les campagnes qui se trouvent menacées et désolées, dans une de leurs richesses les plus utiles, par l'inique mesure d'imposition que M. Desmousseaux de Givré est venu par deux fois dénoncer et attaquer à la tribune de la Chambre des Députés.

La discussion à laquelle a donné lieu la proposition relative à la taxe des bestiaux n'a pas eu sur tous les points le succès qu'on avait droit d'attendre de la justice de la cause et de la parole claire et élégante de celui qui s'en était fait le défenseur. Toutefois, il y aurait de l'ingratitude à méconnaître le bien qui a été obtenu. Il y a deux ans, à peu près, la Chambre des Députés ne repoussait-elle pas l'amélioration demandée et aujourd'hui obtenue avec tant d'éclat par M. Desmousseaux de Givré? Félicitons-nous de ce progrès dans lequel nous voyons d'avance la faveur, l'amour et la défense des intérêts populaires.

Sel mélangé pour les bestiaux. — Nous enregistrons la mention d'une ordonnance du 26 février, relative à l'objet dont nous venons de parler, et que la France entière accueillera avec satisfaction. On sait combien le sel est un ingrédient utile à l'alimentation des bestiaux ; mais le monopole auquel cette substance est soumise avait empêché de profiter jusqu'ici, d'une manière générale, d'une des richesses les plus bienfaisantes, et dont la nature s'est montrée le plus prodigue. Pour mettre le sel à portée de l'usage de tous les bestiaux sans craindre le prélèvement possible des besoins de l'homme, il fallait trouver un

mélange qui le rendit impropre à l'homme tout en lui conservant une qualité nutritive suffisante pour les animaux. Le mélange a été inventé par la chimie, et l'administration met aujourd'hui une découverte de la science au service des éleveurs de nos campagnes. Désormais, moyennant 5 centimes par kilogramme et un mélange déterminé, le sel pourra entrer dans l'alimentation ordinaire des bestiaux. Tous les individus sont autorisés, sous certaines garanties, à établir en France des dépôts de sel mélangé.

Navigation intérieure. — La Chambre des Députés a favorablement accueilli une demande de crédits, primitivement de 81, aujourd'hui de 67,400,000 francs, relative à divers grands travaux de navigation intérieure.

Il nous serait impossible de dire si, dans cette vaste distribution de travaux et d'argent, le ministère n'a consulté que les besoins généraux des voies de transport sur le territoire de la France. Dans les lieux favorisés et dans ceux dont il n'est pas fait mention, n'est-il point des influences électorales, ici contrariées ou négligées, là encouragées, dont la pensée est venue se mêler aux considérations de l'utilité publique? Nous ne répondrons pas à une question pareille, que les faiblesses du temps nous autorisent à soulever, mais qu'un défaut de renseignement spécial ne nous permet pas de résoudre. Une question dont la Chambre semble se préoccuper avec plus d'intérêt, sinon avec plus de compétence et de succès, est celle de la manière même selon laquelle les travaux de navigation intérieure doivent être exécutés. Sur ce point, M. Arago a obtenu un triomphe oratoire.

La Chambre a admiré, et c'était justice, les vues magnifiques et les nobles et populaires projets de M. Arago ; mais elle ne les a point adoptés et s'en est tenue au projet plus modeste de l'administration. Il en arrivera toujours ainsi lorsqu'on voudra faire qu'une assemblée politique soit juge des procédés et moyens techniques d'exécution. La Chambre applaudira si l'orateur a, comme M. Arago, le don extraordinaire d'une exposition claire, élégante et vive. Mais, après s'être laissé aller à l'admiration, la Chambre passera outre sans rien décider par elle-même. La Chambre des Députés, au milieu de cette discussion où elle a voté des millions pour la navigation intérieure de la France, a même cessé de s'arrêter à la question, pareillement spéciale, qu'on lui avait posée, à savoir si les chemins de fer dispensent ou ne dispensent pas des canaux et des cours d'eau navigables. A cet égard une seule raison semble avoir déterminé les résolutions de la Chambre, c'est que les chemins de fer transportent à 50 pour 100 plus cher que les canaux. Nous ferons comme la Chambre, nous verrons s'avancer avec plaisir l'entre-

prise et l'achèvement de ces travaux par lesquels on nous assure, en outre, des ressources pour un vaste système d'irrigation, destiné sans doute à doubler la valeur territoriale du midi de la France, et, en définitive, comme on le répète depuis quinze jours, des *chemins qui marchent*.

PROJETS DE LOIS SOUMIS A DES COMMISSIONS. — Cependant de nouveaux sujets d'examen, de débats et de vote, se préparent. Nous parlerons seulement ici des projets de lois pour lesquels des commissions viennent d'être nommées. Ces projets de loi concernent : 1° des demandes de crédits pour les fortifications du Havre, et celles de Cherbourg et de Saint-Nazaire, approuvées avec unanimité dans tous les bureaux ; 2° la perception des droits sur la navigation intérieure, contre l'abaissement desquels combattent les partisans intéressés du transport par les chemins de fer ; 3° l'établissement de la grande et très-importante mesure connue sous le nom de *réforme postale*, dont la proposition honore la persévérance de M. de Saint-Priest, et qui doit avoir pour objet la taxe à peu près uniforme des lettres. Il y a ici une de ces améliorations sur lesquelles nous serons heureux d'insister.

Les projets de lois que nous venons d'énumérer ne comprennent pas tous les travaux qui s'accumulent autour de la Chambre : la question des incompatibilités revient d'une manière que l'opposition voudrait rendre menaçante. Enfin, une proposition analogue à la précédente est celle par laquelle M. Agénor de Gasparin est venu solliciter la Législature d'établir des conditions fixes d'admission et d'avancement dans les diverses fonctions administratives.

On est toujours sûr d'être vivement compris par la Chambre lorsqu'on lui parle du favoritisme qui dispose aujourd'hui de toutes les places de l'Etat. A cet égard, on fait plus même que de rencontrer une intelligence trop facile : on éveille comme un écho du remords qui s'attache toujours à la complicité. Or, le jeune député de la Corse, en développant les motifs de sa proposition, a produit sur tous les bancs de la Chambre une vive sensation. La prise en considération n'a pas été contestée; mais on nous assure que le ministère s'apprête à repousser catégoriquement toute proposition de ce genre. Nous croyons pourtant que là se trouve la véritable solution du problème des *incompatibilités*.

EXTÉRIEUR. — ILES BRITANNIQUES. — Une grande victoire dans le Parlement ; une autre, non moins importante, mais plus chèrement achetée, dans l'Inde ; quelques échecs partiels dans la bataille électorale et qui sont comme l'ombre du tableau ; voilà l'histoire des quinze derniers jours en Angleterre.

Que les ultra-tories battent la caisse dans toutes les directions pour allier jusqu'aux enfants perdus de leur cause ; qu'ils fassent sonner

bien haut et les deux nouvelles épreuves que le bill aura à subir dans la Chambre basse et l'opposition que lui fera celle des Lords ; tous ces efforts ne pourront empêcher le grand courant de l'opinion publique de conserver le nouveau lit qu'il s'est frayé. On l'a dit avec raison, la haute Chambre trouverait la partie trop dangereuse à jouer contre une majorité de cent voix : en beau joueur, elle consentirait volontiers à se risquer contre la moitié, mais elle n'aimerait guère à engager sa fortune même. Aussi avec quelle verve M. Cobden met-il la *dukery* au défi de tenter l'épreuve devant le pays ! N'est-il pas vraiment curieux que les députés conservateurs des bourgs et surtout du nord de l'Angleterre soient pour sir Robert Peel contre le duc de Richmond ? Le chef de la Ligue a montré une connaissance si profonde du pays que ses adversaires ont été réduits au silence. Avant même que la loi n'ait passé, le prix de la terre, comme celui des baux, semble avoir plutôt haussé que baissé. Un grand propriétaire offre à soixante fermiers de reprendre leurs terres à des conditions équitables et pas un n'y consent ! D'autres fermiers demandent à prendre des terres en garantissant au propriétaire 15 pour 100 et toutes les améliorations nécessaires ! Ainsi donc, en présence même de la lutte actuelle, les grands capitalistes agricoles de l'Angleterre ne craignent nullement de s'engager dans la nouvelle voie qu'on leur ouvre ; ils s'y lancent avec ardeur, au risque de déplaire aux *protectionnistes* dont ils dépendent.

Puis M. Cobden montre toujours sa terrible agitation en perspective, sa Ligue faisant naître continuellement de nouveaux électeurs pour les opposer aux coalitions de l'aristocratie territoriale. « A vos cent cinquante mille tenanciers sans bail et soumis aux caprices de vos passions, nous opposerons, dit-il, nos électeurs à nous, et que soutiendra jusqu'au bout une influence puissante et durable. » Un patriciat industriel s'élève contre l'aristocratie de naissance.

L'abolition de la législation actuelle sur les céréales n'amènera-t-elle pas parallèlement une diminution dans les salaires ? Ne sera-ce pas là le dernier mot des grands industriels qui forment le noyau de la Ligue ? Cette pensée a pu germer et même grandir dans leur esprit : est-elle réalisable ? C'est là toute la question.

Pour augmenter leur propre force, les chefs de la Ligue ont été contraints de prendre des engagements avec la classe ouvrière. Qu'ils viennent à y manquer, et ils verront se tourner contre eux les mêmes hommes qui les soutiennent aujourd'hui, sans compter les tories, encore tout irrités d'une défaite récente. Les travailleurs deviendraient donc redoutables aux ligueurs, et fourniraient peut-être les éléments d'une contre-ligue dont les efforts profiteraient, en définitive, à l'humanité. Il faut se rappeler, d'ailleurs, que les nouveaux débouchés qu'ouvrira

graduellement à l'Angleterre la nouvelle législation commerciale tendront nécessairement à maintenir les salaires, peut-être même à les hausser. Les Iles Britanniques tout entières se trouveront dans la position exceptionnelle d'un port franc, dont la richesse croît d'heure en heure à raison de cette position exceptionnelle. Avec quelle force sir Robert Peel pourrait-il attaquer, sur ce terrain, les hommes qui l'ont contraint à se retourner contre son propre parti ! Quelle excellente occasion aussi de se faire pardonner par les ultra-tories sa défection actuelle ! Ainsi l'énergique résistance des ouvriers, l'attitude des partis politiques, et peut-être même des sentiments réels d'humanité, contribueront à faire bénéficier les déshérités du siècle d'une révolution sociale qu'on a commencée en inscrivant leur nom sur son drapeau.

Plût à Dieu qu'il en fût de même pour l'Irlande ; mais les promesses récentes du premier ministre semblent une bien faible compensation du bill de coercion. Les attaques contre les personnes et les propriétés en ont été le prétexte, et quelques-unes de ses dispositions sont empruntées aux plus funestes souvenirs de la persécution. Ainsi le lord-lieutenant peut défendre aux habitants des campagnes de quitter leurs demeures depuis le coucher jusqu'au lever du soleil. Qu'on se figure toute une population ainsi renfermée pendant seize longues heures d'hiver et exposée à *une déportation de quinze années* si elle *enfreint la loi ;* qu'on se figure des millions d'hommes contraints à s'emprisonner pendant seize heures dans les affreuses chaumières de l'Irlande, contraints à se refuser les secours du prêtre et du médecin en cas de maladie. Et remarquez qu'il ne s'agit pas ici d'une simple fiction légale, mais que Botany-Bay a été peuplé en grande partie de malheureux Irlandais dont tout le crime était d'avoir été trouvés la nuit loin de leur habitation, et tout le malheur d'avoir été jugés par un tribunal inique. Jamais ces mesures n'ont eu d'autre effet que d'exciter encore plus vivement les passions, et l'exécution toute récente de l'infortuné Seery le proclame assez haut.

La victoire des Anglais sur les Seikhs a trop occupé la presse pour que nous soyons obligés d'en rappeler les détails. Mais ce qui est vraiment grave, c'est que la Compagnie paraît avoir rencontré dans ces contrées un ennemi redoutable. Les nouvelles arrivées par le dernier paquebot montrent à quoi se réduit cette victoire et quelles difficultés les Anglais rencontreront dans le Lahore. A mesure qu'elle se fraie un chemin vers le Nord, les obstacles se multiplient ; discipline européenne, fanatisme musulman, terrain montagneux, populations belliqueuses, toutes ces choses se combinent et offrent aussi à une puissance rivale d'admirables éléments de propagande et d'intrigue politiques. Encore quelques étapes, et la Russie sera aux portes de l'Inde. Le traité qu'elle

vient de conclure avec le schah de Perse lui donne le droit d'occuper les points les plus importants de ce royaume aussitôt après la mort du prince régnant. L'autocrate marche donc à grands pas vers le but que se propose depuis longtemps la politique de Saint-Pétersbourg, et un second traité d'Unkiar-Skelessi est venu surprendre l'Europe distraite par d'autres débats.

Il faut néanmoins constater un fait qui n'est pas sans intérêt dans cette question elle-même. Les Anglais ne sont pas les envahisseurs dans la guerre actuelle : les Seikhs ont commencé l'attaque contre le territoire britannique. Sir Henry Hardinge paraît avoir tenu à prouver par-dessus tout l'équité et le bon droit de sa cause. De là peut-être l'incroyable éparpillement de ses forces qui a compromis le salut de l'armée elle-même ; de là tant de longueurs et de retards qui ont été l'objet d'accusations si amères.

S'il en était autrement, le gouverneur général aurait commis une énorme faute politique, qu'il aurait couverte par une victoire héroïque. D'après les documents communiqués à la Chambre, dès le mois de juin dernier il avait pris la résolution de visiter les provinces du nord-ouest, qu'inquiétait le voisinage de l'armée ennemie. La visite n'eut pas lieu ; mais, en attendant, l'anarchie croissait d'heure en heure dans le Penjab, et des bruits alarmants couraient sur toute la frontière britannique. Sir Henry Hardinge persiste dans son immobilité : le 1er octobre, le 24 octobre et le 12 novembre, il soutient encore que les Seikhs ne bougeront pas. A cette dernière date cependant il prend enfin quelques dispositions, et le 22 novembre sa résolution est arrêtée. Mais ici, même incertitude dans les rapports : les Seikhs, dit-on, formeront sept corps d'armée de huit à douze mille hommes chacun, et se porteront sur différents points d'attaque. On sait comment cette pensée s'est réalisée, comment un beau jour les Anglais se sont trouvés seize mille hommes contre soixante mille, et comment, après leur sanglant succès, ils ont eu à subir une nouvelle bataille. Ils sont loin d'une invasion dans le Lahore, et peut-être sont-ils plus loin encore de la désirer : ils attendent et observent ; imitons-les.

Au fond, cette conduite ne serait-elle pas l'inauguration d'une autre politique ? Après avoir commis dans l'Inde tous les crimes de la spoliation et de l'usurpation, la Grande-Bretagne ne commencerait-elle pas à comprendre la nécessité de s'appuyer sur l'attachement des peuples hindous, pour les opposer plus tard aux entreprises de la Russie ? Que si ces deux colosses doivent se heurter en Asie, il faut bien que celui qui aura le plus à perdre se prépare longtemps d'avance à la lutte. Du reste, dans le passé même, la politique de l'équité aurait servi la cause anglaise beaucoup plus que celle de l'usurpation. Il n'est pas

un prince, soumis aujourd'hui, qui n'ait offert autrefois un sujet de guerre légitime par ses intrigues et ses injustices. L'attaque des Seikhs prouve surabondamment qu'on eût pu s'épargner l'odieux de l'usurpation, et peut-être la honte de la défaite dans l'Afghanistan. Quoi qu'il en soit, l'aristocratie britannique est assez habile pour conjurer les dangers par des concessions, et s'apprêter à supporter dignement de dures nécessités.

AMÉRIQUE. — Les nouvelles très-peu pacifiques apportées par le dernier paquebot des États-Unis ont causé à Londres une vive sensation. Le gant de défi a été jeté ; l'Angleterre le ramasserait-elle? se demandait-on il y a deux jours. Aujourd'hui l'on voit que l'Amérique a voulu se ménager une porte de derrière, tout en sauvant son honneur. Le traité de 1827 sera dénoncé dans douze mois; on renonce à un arbitrage, tant on est sûr de son droit, mais on ne renonce pas à négocier. Prudence est mère de sûreté, et il serait malhabile de pousser à bout la Grande-Bretagne, quand elle est sur le point d'ouvrir de nouveaux débouchés aux produits de la Caroline du Sud, de la Virginie et des autres Etats. D'ailleurs les Américains connaissent le proverbe: *In pace para bellum*, et douze mois leur permettront de faire leurs préparatifs. Enfin la récente insurrection du Yucatan, la demande d'un roi espagnol pour sauver le Mexique de sa ruine, l'inquiétude avec laquelle les puissances européennes doivent voir les Etats-Unis fomenter partout le désordre sur leur continent pour étendre leur empire, déjà si vaste, sont autant de motifs pour ne pas brusquer encore le dénoûment avec le cabinet de Londres.

On tournait, il y a quelques jours, en ridicule l'équilibre américain, et pourtant ne voit-on pas qu'en autorisant ce nouveau système d'agression on anéantit les droits des faibles, on proclame le règne de la ruse et de la violence sur l'équité? Après qu'on a annexé le Texas par suite d'une révolution dont les législateurs de Washington étaient les premiers auteurs, on a pensé au Yucatan, qui paraît devoir suivre la même marche, malgré la risible déclaration de guerre qu'on dit avoir été faite par le Mexique. Mais, après le Yucatan, pourquoi pas la Californie, Vera-Cruz, San-Luis de Potosi et tout le Mexique? pourquoi pas les Antilles anglaises et françaises? Trop heureux encore si le Brésil ne tend pas la main à cette annexion fraternelle basée sur la haine des *monarchies décrépites* de l'Europe. Quant à nous, les usurpations démocratiques des Etats-Unis ne nous semblent pas plus justifiables que les empiétements aristocratiques d'Albion. Parce qu'on s'appelle républicain et pionnier on n'en est pas moins soumis aux droits de la justice, et nous ne voyons pas trop ce que l'Europe aurait gagné quand elle laisserait s'élever par delà les mers une autre toute-puissance maritime,

appuyée sur un immense continent et dont les orgueilleuses prétentions, soutenues par une soif du lucre encore plus ardente, voudraient bientôt dominer le monde tout entier.

Dans une semblable position le rôle de la France paraît assez nettement tracé, sinon facile à remplir. Contenir par son attitude ferme l'ambition de ces deux grandes puissances, rallier autour d'elle les marines de second ordre, aider peut-être l'Espagne à tendre une main secourable au Mexique, s'il la demande; faire sentir aux Américains du Nord que l'Europe entière les observe d'un œil jaloux, et maintenir ainsi la paix du monde, voilà, ce semble, une belle page à remplir dans l'histoire contemporaine. Ne laissons pas à d'autres le soin de l'écrire.

ALLEMAGNE. — BAVIÈRE. — Les débats du Sénat bavarois continuent de mériter une attention sérieuse. Le prince de Wrède s'étant déclaré l'ennemi formel des monastères, sa proposition a été rejetée. Mais le prince d'Œttingen-Wallerstein, un des hommes les plus influents du pays, nous a paru un adversaire plus redoutable et surtout plus habile. Il reprend pour son compte l'attaque contre les Rédemptoristes. Le prince est sincèrement catholique, mais il ne veut dans son pays que deux ordres religieux, les Bénédictins et les Capucins; les premiers pour cultiver la science, les seconds pour se mêler au peuple. Quant aux Missionnaires, aux Jésuites, aux Rédemptoristes, ce sont des gens dont il faut se défier, comme excitant les passions mauvaises et éloignant les âmes de la vraie doctrine catholique. Qu'on oppose au prince d'Œttingen et à ses amis les exemples donnés par l'Angleterre, la Hollande et même la France, il répond bravement qu'il veut rester Allemand, de pur sang allemand, que peu lui importe la conduite des autres pays! Heureux temps des Sailer, où les prélats, vertueux par exception, connaissaient toutes les joies du monde sans abandonner les avantages de l'épiscopat! Heureux temps, sans doute, où la grosse bourgeoisie prenait pour elle les grosses abbayes, et la grande aristocratie s'adjugeait les grands diocèses pour la plus grande gloire de *Teutonia!* Cependant, par une singulière inadvertance, le prince d'Œttingen trouve admirables les arguments empruntés au vieux libéralisme de la Restauration. En vérité, c'est à se demander si certaines gens n'en sont pas encore à l'année 1825.

Comme on devait s'y attendre, cette attaque, qui se couvrait du Catholicisme pour miner ses plus utiles institutions, a produit de vives ripostes. Le comte d'Arco-Valley est arrivé avec une foule de dépositions et de témoignages en faveur des Rédemptoristes. On avait dit que l'autorité des curés était compromise par les missions; les curés écrivent qu'ils sont plus aimés que jamais dans les paroisses où elles ont lieu, et que les mœurs sont changées. On prétendait que l'épis-

copat voyait de mauvais œil l'influence des Rédemptoristes, et, dans le Sénat même, les évêques protestent contre une pareille imputation ; enfin l'archevêque de Munich envoie une lettre, qu'il charge un de ses collègues de lire à la Chambre. Ce document mérite d'être cité.

« Très-vénérables collègues, j'apprends qu'au Sénat on s'est fondé sur l'ordre que j'avais donné d'éloigner des missions les personnes d'un esprit faible, comme sur une preuve de l'aversion que je porte aux missions elles-mêmes. Comme mon grand âge et la surdité dont je suis atteint m'empêchent d'assister aux débats de la Chambre, je prie Votre Excellence de vouloir bien lui faire connaître dès demain ma protestation contre cette imputation, et de déclarer : 1° que, surtout depuis 1843 et sur mes ordres exprès, on a favorisé d'une façon très-active les missions des Pères Rédemptoristes : 2° que, suivant les rapports officiels, mon archidiocèse en a recueilli les fruits les plus heureux et les plus durables, comme le prouvent les mœurs de la population qui y assistait, tandis que nulle part on n'a eu à déplorer aucun excès ; 3° que partout le dévouement des missionnaires a été récompensé par une gratitude profonde ; 4° que mon ordinariat, loin de s'opposer aux missions, les a toujours encouragées et les encouragera encore, et que la mesure dont on a parlé était précisément une précaution pour empêcher des bruits malveillants de se répandre contre les missionnaires. Car, dans une foule de trois ou quatre mille personnes, il pouvait fort bien s'en glisser quelques-unes d'incapables, par la faiblesse de leur esprit, de goûter les vérités de la foi, mais fort propres, par là même, à devenir des instruments contre les missions entre les mains de gens malveillants. »

Les défenseurs de la liberté catholique, non contents de ces actes, ont parcouru l'une après l'autre les divers exercices spirituels des missions, et ont prouvé jusqu'à l'évidence combien il était ridicule de les attaquer. Cependant tous ces efforts n'ont pas complétement réussi ; car la Chambre, tout en rejetant la proposition du prince de Wrède, a adopté les conclusions de sa commission, dont le prince d'Œttingen était le rapporteur. Si la Chambre des Députés adopte ce projet, la couronne sera invitée à ne point admettre de nouveaux ordres, à veiller à l'exécution des lois sur la matière, etc. Comme on le voit, c'est une imitation de ce qui s'est passé l'année dernière en France, avec cette différence que le ministre de l'intérieur, M. d'Abel, a défendu pied à pied le terrain de la liberté de conscience, et que le ministre des finances s'est même déclaré le partisan des Jésuites.

Nous ne sommes pas trop fâchés de ce résultat ; les positions se dessinent de plus en plus ; les catholiques apprennent partout à ne compter que sur eux-mêmes et à aimer la liberté d'une affection d'autant plus profonde que leurs adversaires n'en veulent que pour eux. Jamais les Rédemptoristes ne furent plus en faveur parmi les fidèles que depuis cette attaque ; ils ne peuvent suffire aux nombreuses missions qu'on leur demande.

GRAND-DUCHÉ DE BADE ET ROYAUME DE WURTEMBERG. — Nos regards se fixent toujours avec la plus vive attention sur le duché de Bade. A mesure que les obstacles se multiplient, le zèle des catholiques redou-

ble. Par une singulière coïncidence avec ce qui se passe en France, le nom de *parti catholique* a déjà retenti parmi nos frères, et si naguère, disent-ils, l'épithète d'*ultramontain* désignait des gens disposés à tout supporter en baissant la tête, aujourd'hui ils la relèvent fièrement et concentrent toutes leurs forces pour les opposer à l'ennemi.

Et, comme si la Providence voulait les éclairer de plus en plus sur leurs vrais dangers, les obstacles naissent pour eux au sein de deux classes que le gouvernement n'a, pendant longtemps, que trop bien réussi à corrompre : le clergé et les instituteurs. Les uns et les autres ont puisé dans les établissements d'enseignement officiel des principes détestables : en voici la preuve. Si le rongisme a quelques chances de prendre racine dans le pays, c'est surtout par les instituteurs. On a remarqué que beaucoup d'entre eux n'ont point voulu signer les pétitions qu'a provoquées la fameuse proposition Zittel. « Nous vous avons confié nos enfants, s'écrient nos frères d'outre-Rhin, pour que vous en fassiez des catholiques, et sous la condition expresse que leurs principes religieux ne souffriraient aucune atteinte. Que nous importe votre instruction, si vous ébranlez leur foi ? Nous retirerons nos enfants des mains de tout maître suspect de rongisme. » Ainsi, partout la question de l'enseignement devient la question d'être ou de ne pas être. Il n'y a guère aujourd'hui qu'une sorte de persécution possible contre la religion, c'est celle des Juliens, et certains gouvernements, comme certaines oppositions parlementaires, ne se font aucun scrupule de s'en servir. Mais aussi nous voilà tous bien avertis, et la cause de l'enseignement public deviendra un lien merveilleux entre les catholiques de tous les pays ; ce sera comme un creuset auquel on fera passer et les pouvoirs et les individus.

Quant à la défection de certains membres du clergé badois, voici un fait grave qui prouve la vérité de ce que nous disions il y a quinze jours. On avait eu la singulière idée, dans les circonstances actuelles, de demander à l'archevêque de Fribourg l'autorisation d'assembler des synodes, où le rongisme eût pu pénétrer à la faveur des discussions, où tout au moins la division eût pu naître, quand l'union est par-dessus tout nécessaire. Quelques anciens curés paraissent être entrés dans le complot et ont poussé leurs paroissiens à se joindre au mouvement. L'archevêque, on le pense bien, a repoussé cette idée et en a montré le danger réel. Ecoutons la réponse que lui font les habitants de Wyhlen, dans le bailliage de Lœrrach :

« Nous regrettons du fond du cœur la douleur que nous avons causée à Votre Grandeur en apposant nos signatures au bas de la pétition de Kuenzer sur les synodes. Monseigneur, pardonnez-nous, car *nous y avons été portés par notre pasteur*, et aujourd'hui seulement les interprétations d'autrui, et surtout la joie des protestants, venant nous féliciter sur ce que nous leur ressemblons main-

tenant, ont ouvert nos yeux sur notre conduite peu catholique. Ensuite est venue la proposition de Weicker, qui nous a probablement comptés parmi ses *neuf dixièmes*, et celle de Zittel pour faire admettre le rongisme et lui donner deux églises. C'est pourquoi, Monseigneur, nous croyons devoir à Dieu, à Votre Grandeur, à tous les catholiques que nos signatures ont affligés, de déclarer ici publiquement que nous voulons rester catholiques, et catholiques romains; que nous voulons tenir pour vrai tout ce que Dieu a révélé et nous ordonne de croire par l'entremise de son Eglise infaillible, catholique et romaine. Nous tenons, par Votre Grandeur, au Père de tous les orthodoxes, au Pape, comme étant le centre de l'unité catholique; nous reconnaissons et vénérons en lui le vicaire de Jésus-Christ sur la terre; nous regardons notre sainte religion comme la garantie d'une éternité bienheureuse et même de notre bonheur terrestre, comme le plus précieux héritage laissé par nos ancêtres, et que nous voulons léguer tout entier à nos descendants. Enfin, nous exprimons encore une fois notre douleur d'avoir donné lieu de croire qu'il en était autrement en apposant nos signatures au bas de la pétition de Kuenzer. Monseigneur, accordez-nous votre pardon; nous vous le demandons humblement, et soyez certain que nous ne signerons jamais des pétitions à la légère. »

Tel est l'admirable peuple parmi lequel on voudrait semer des germes de discorde et de ruine. Cette manifestation en dit plus que de longs discours.

Quoi qu'il en soit, au moment où nous parlons, il s'organise dans le pays de Bade un système de défense religieuse qui tend aussi à former un grand parti conservateur des droits de la propriété et de l'autorité contre les tendances anarchiques du radicalisme.

Dans le Würtemberg, c'est le despotisme qui règne sous un masque constitutionnel; aussi s'en prend-il à la foi, et son administration en ce genre est un gouvernement modèle appliqué à l'Eglise. Depuis une année, l'école de hautes études ecclésiastiques de Tübingue avait le bonheur de posséder dans son sein un prêtre d'une haute vertu et d'un rare savoir, le docteur Mathes. On applaudissait à son enseignement si orthodoxe et si lumineux. Mais, il y a quelque temps, M. Mathes eut le malheur de prêcher sur les devoirs du sacerdoce un sermon auquel assistaient quelques prêtres des environs. Aujourd'hui M. Mathes est destitué; il demande pourquoi : on lui répond que son discours est *une démonstration ultramontaine*. A la bonne heure! voilà qui est clair! Dites au prêtre qu'il doit être chaste : vous êtes ultramontain; qu'il doit être savant : vous êtes ultramontain; qu'il doit se dévouer pour son troupeau, obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes : vous êtes encore plus ultramontain et vous serez destitué. Mais le temps n'est pas loin, nous l'espérons, où l'énergique et calme résistance des catholiques fera reculer ces tyrans qui s'imaginent pouvoir commander à la conscience de l'homme comme on fait manœuvrer un régiment, ou qu'on peut établir des lignes de douanes pour exclure la liberté religieuse comme une marchandise prohibée.

Déjà l'exemple donné par le duché de Bade porte ses fruits. Les pé-

titions arrivent au roi de Würtemberg pour demander la révocation de certaines destitutions du même genre. Il s'y est refusé; mais peut-être la leçon lui profitera-t-elle dans l'avenir, et, après tout, le nouveau parent de l'empereur Nicolas ne pourrait impunément longtemps s'arroger l'autocratie spirituelle dans une monarchie constitutionnelle.

SUISSE. — Jetons un rapide coup d'œil sur l'état des choses dans ce pays, qui semble prêt à s'engloutir dans les troubles d'une anarchie perpétuelle. Voilà déjà M. Neuhaus, le radical d'hier, presque mis hors la loi par les radicaux d'aujourd'hui. A moins que les corps-francs ne craignent d'affronter encore une fois les terribles Lucernois, la paix ne peut être de longue durée. La liberté s'est réfugiée dans les cantons catholiques, et à l'heure qu'il est les bailliages du Jura publient cette déclaration si remarquable dans les circonstances actuelles :

« Nous ne voulons point de séparation politique : ce serait une violation du pacte fédéral et du droit des gens; mais nous voulons la séparation de l'Église, nous voulons qu'après avoir été toute spirituelle dans la distinction des confessions cette séparation devienne réelle et pratique. Avant tout donc il faut que le Jura cherche, avec une opiniâtreté inébranlable, à mettre la direction du spirituel et de l'enseignement entre les mains de l'évêque et des fonctionnaires catholiques élus à cet effet. Les attributions de ces fonctionnaires seront déterminées dans la suite, soit par la constitution elle-même, soit par un traité formel avec l'ancien canton. L'évêque prêtera son concours à toutes ces dispositions; il veillera, et les catholiques ne se laisseront pas dépouiller de leurs droits. Cherchez d'abord la liberté, l'indépendance de l'Église et des écoles; le reste vous sera donné par surcroît. »

Ainsi donc, au moment où le canton de Berne se trouve lancé plus que jamais dans les voies révolutionnaires, il est tenu en échec par le principe de conservation catholique. Que les bailliages du Jura fassent cause commune avec leurs frères des petits cantons, et toutes les forces des radicaux échoueront devant d'invincibles obstacles. Au langage énergique de la pièce qu'on vient de lire on aperçoit une résolution inébranlable d'atteindre le but de ces efforts généreux. Que les grandes puissances restent longtemps neutres en présence de si graves complications, c'est ce qui semble encore impossible : elles sont trop intéressées au maintien de la paix pour laisser ainsi à leurs portes un foyer d'anarchie. La réponse de lord Aberdeen n'est peut-être que le prélude à de plus vives manifestations, et nous serions tentés de croire que la récente note de l'archevêque de Milan au canton du Tésin en est une preuve nouvelle.

BELGIQUE. — La crise ministérielle continue en Belgique. La chute de M. Van de Weyer, et qu'il vient enfin d'annoncer devant les Chambres, est un éclatant exemple de ce que peuvent les catholiques dans ce pays. La simple tentative d'organiser un système qui se rapproche-

rait de celui de la France pour l'éducation secondaire a produit une crise sous laquelle le ministère a succombé. Qu'il se reforme avec le même chef à sa tête, ou qu'il soit composé d'autres éléments plus véritablement nationaux, toujours est-il que la leçon ne sera pas perdue pour le futur cabinet. Si M. Van de Weyer accepte seulement une *position difficile* dans la Chambre en allant s'asseoir sur les bancs de l'opposition libérale, quelle attitude pourra-t-il y prendre avec ses antécédents? Ses nouveaux amis l'auront bientôt dépassé. Et de quel œil jaloux les catholiques ne surveilleront-ils pas toutes ses démarches? En définitive, la direction d'un nouveau cabinet semble être encore pour lui le meilleur refuge dans la situation qu'il s'est faite.

ESPAGNE. — Nous ajournons encore toute explication sur la crise ministérielle qui vient d'avoir lieu en Espagne; la situation de ce pays est particulièrement difficile à comprendre : à côté des progrès incontestables du régime constitutionnel et du développement matériel qui les accompagne, nous voyons le despotisme militaire et les intrigues de cour jouer un rôle qui influe trop souvent sur la destinée du pays. Quand les questions de personnes dominent encore les questions de principe, quand les individus dont on est forcé de s'occuper n'ont qu'une valeur accidentelle et dépendante des circonstances, l'esprit cherche en vain, surtout à mesure que les événements se produisent, à débrouiller les fils de la complication politique. Ce qui nous paraît évident après la formation du ministère Miraflorès, c'est que ce ministère, peu distinct du précédent sous le rapport des opinions, est plus faible et moins accrédité tant en Espagne qu'en Europe.

L'extrême difficulté que présente la question du mariage de la jeune reine ne sera pas facilement résolue avec une administration si dépourvue de consistance, et, quant à la protestation que la nouvelle administration a faite de ne pas s'écarter des voies constitutionnelles, nous ne pourrons y croire que lorsque le général Roncali, qui passe pour aussi violent que Narvaez sans posséder la même réputation militaire, aura été remplacé, comme on le disait il y a quelques jours, par le général Concha, dont la renommée intacte et la loyauté bien connue pourraient seules offrir une garantie aux partisans de la stricte légalité.

POLOGNE. — Au reste, on oublie en ce moment l'Espagne comme le reste de l'Europe pour ne s'occuper que des nouvelles douloureuses qui depuis quelques jours nous arrivent des frontières de la Pologne. Comment ne pas parler de ces événements? et que pouvons-nous en dire? Les sources d'où arrivent jusqu'ici les renseignements nous sont justement suspectes; la censure intéressée des gouvernements de l'Allemagne leur ôte presque toute créance. On en est encore d'ailleurs à

la confusion inséparable de l'annonce d'un mouvement qui s'étend à de vastes contrées ; tout ce que nous savons de positif, c'est que la ville libre de Cracovie est occupée par un gouvernement insurrectionnel, et qu'à l'exception du grand-duché de Posen, où l'administration prussienne avait pris ses précautions, des mouvements ont éclaté à la fois avec plus ou moins de gravité dans toutes les parties de l'ancienne Pologne. Nous avons en outre une proclamation du gouvernement cracovien qui semble prouver que les insurgés n'ont pas été calomniés quand on les a accusés de vouloir propager les déplorables doctrines du communisme. L'immense majorité de l'émigration polonaise est restée étrangère à ce mouvement ; elle en déplore comme nous l'inopportunité et l'impuissance, sans doute elle en prévoit comme nous la conséquence inévitable. Jusqu'ici aucun nom sérieux n'est venu prêter à l'insurrection le secours de sa popularité ou de son expérience. L'un des héros de la révolution de 1830, le général Dembiski, sur lequel on paraissait compter, aux premières ouvertures qu'on lui a faites a quitté la Galicie et s'est enfoncé dans l'Allemagne. Quelque occupation que les révoltés de Cracovie donnent aux Russes et aux Autrichiens sur leurs territoires, il semble impossible qu'une ville ouverte puisse résister aux forces combinées de ces deux puissances ; et, quant aux ménagements que le gouvernement improvisé paraît garder envers la Prusse, peut-on espérer un seul instant qu'il la détourne de s'allier dans un intérêt commun de tranquillité avec les deux autres monarchies copartageantes de l'ancienne Pologne ? Les derniers renseignements achèvent d'ôter tout espoir de succès.

C'est donc là, suivant toutes les prévisions humaines, une entreprise impossible ; on ne se sent pas le courage d'y rien blâmer en particulier, tant la pitié l'emporte sur toute autre considération ; mais la pitié elle-même est à nos yeux une considération de premier ordre. Jusques à quand les fruits de l'inique partage de la Pologne continueront-ils de se développer aux yeux de l'Europe indifférente ou complice ? Les nouvelles blessures qu'a reçues une nationalité impérissable finiront-elles par amener autre chose que de vaines protestations parlementaires ? Partout l'accroissement de publicité a donné aux sentiments de la conscience européenne un ascendant désormais irrésistible ; les Turcs eux-mêmes redoutent cette nouvelle puissance ; sera-t-il dit qu'un souverain qui se donne pour chrétien pourra seul impunément la braver ? Au nom des injustices dont la Pologne a été victime, au nom de ses malheurs, que dis-je ? au nom de ses fautes, il faut que toutes ces horreurs aient un terme. Si, quand le sang de la Pologne aura de nouveau coulé, quand les mines et les bagnes de la Russie seront remplis de nouvelles victimes, la diplomatie proclame de nouveau son im-

puissance, sa prétention actuelle à un équilibre pacifique des grands intérêts de l'humanité ne pourra plus être considérée que comme une amère dérision, et la conscience des peuples finira par y mettre un terme.

C'est au milieu de préoccupations aussi graves que, après les défis des uns, les supplications des autres, les agents de la Russie se sont décidé à lancer honteusement dans la publicité une prétendue note qui, suivant l'intitulé, aurait été présentée par M. de Boutenieff à *Sa Sainteté le Pape,* en réponse aux accusations dont, depuis près de six mois, le gouvernement de la Russie est l'objet à l'égard de l'horrible persécution des religieuses catholiques de Minsk. Nous venons trop tard pour donner notre avis sur cette pièce ; un *tolle* général de l'opinion en a déjà fait justice. A quoi faut-il que le gouvernement russe en soit réduit pour n'avoir à opposer à des allégations formelles et authentiques qu'un document sans date, sans signature, contraire aux usages les plus élémentaires de la diplomatie, et qui s'attaque à l'inévitable confusion des premiers renseignements sans oser toucher à la pièce mémorable qui résume et précise tous les faits ?

Nous nous sommes trouvés, relativement à cette dernière pièce, dans une situation difficile, mais que nous avons immédiatement acceptée. Le Père commun des fidèles, dans sa juste sollicitude pour les souffrances inouïes de l'Église de Pologne, a paru craindre que la publicité donnée aux déclarations de la sainte martyre de Minsk ne compromît les négociations entamées avec le cabinet de Saint-Pétersbourg.

Nous devions respecter ces espérances, alors que nous ne les partagions pas. Mais peut-il désormais en être question en présence des nouvelles catastrophes dont la Pologne est menacée ? Au reste, quand bien même cette complication cruelle ne serait pas survenue, des preuves positives attestent suffisamment l'aggravation du mauvais vouloir de la Russie à l'égard des catholiques.

L'administration moscovite elle-même soulève quelquefois le voile dont elle couvre ses actes. Dans un compte-rendu du ministre de l'intérieur au tzar sur la situation de l'empire en 1844, nous trouvons : 1° que certains monastères du gouvernement de Wilna *ont eu l'audace de recevoir des novices sans demander l'autorisation du gouvernement*. Pour éviter d'avoir recours à cette odieuse permission, si souvent refusée, les religieux cherchent à élever des enfants dans leurs couvents, où ils les préparent de bonne heure à la vie religieuse. Le ministre a donc ordonné que désormais aucun établissement monastique ne pourrait s'occuper de l'éducation. 2° L'académie ecclésiastique de Wilna vient d'être ouverte pour l'instruction du clergé catholique, et le ministre a soin de déclarer que les élèves de cet établissement impérial *seront toujours*

préférés pour remplir les cures aux élèves des séminaires diocésains; 3° tout ce qui concerne l'administration des revenus ecclésiastiques est confié au collége romain de Pétersbourg; 4° on voit figurer dans les dispenses épiscopales un certain nombre de moines relevés de leurs vœux, excellent moyen, comme chacun sait, de maintenir la pureté de la discipline religieuse. Enfin, pour mettre un terme aux divisions des catholiques arméniens, l'administration a pris le parti de *ne jamais permettre aux missionnaires envoyés de Rome de pénétrer dans l'Arménie.* Nos lecteurs n'ont pas oublié peut-être un excellent travail que nous avons publié depuis longtemps sur ce sujet et dont nous espérons pouvoir bientôt leur donner la continuation. Toutes ces mesures portent l'empreinte d'une constance qui ne se dément pas un seul instant. La cour de Pétersbourg obtient de la Porte que le patriarche arménien d'Etschemiadzin étende son pouvoir spirituel sur les Arméniens turcs, tandis qu'à Constantinople la même influence porte le patriarche grec à défendre à son troupeau de fréquenter les écoles des missionnaires latins.

Quelles réflexions vaudraient le simple exposé de ces faits? Et à qui ferait-on croire qu'un pareil gouvernement reculerait devant aucun moyen pour atteindre son but? Le système ne se modifiera pas; il tombera un jour tout d'un bloc.



REVUE SCIENTIFIQUE.

Philosophie mathématique. — *Essai sur les principes fondamentaux de l'analyse transcendante, suivi des éléments du calcul différentiel résumés à un point de vue purement algébrique ; par* M. Lamarle, *ingénieur des ponts et chaussées, professeur à l'Université de Gand.*

L'histoire des sciences présente peu de phénomènes plus curieux que la naissance et les progrès du calcul différentiel et intégral. Leibniz et Newton inventent en même temps le nouveau calcul, mais le présentent sous des formes toutes différentes. Les deux maîtres sont bientôt entourés de nombreux disciples qui, soutenus et dirigés par la nouvelle découverte, arrivent, comme en se jouant, à la solution inespérée jusqu'alors des problèmes les plus difficiles, et dévoilent, avec une incomparable puissance, les rapports les plus cachés de la quantité intelligible.

Nous ne nous arrêterons point aux querelles toujours acharnées et souvent injustes, bien connues d'ailleurs, que le nouveau calcul suscita entre Leibniz, Newton et leurs écoles. Il est un fait plus important qui doit attirer toute notre attention : c'est que, sans nuire à l'exactitude irréprochable des résultats auxquels conduit le calcul différentiel et intégral, son fondement métaphysique reste pourtant ignoré et semble un problème insoluble.

Leibniz et ses partisans, d'une part, fondent leur méthode sur l'existence de prétendus infiniment petits, qui ne seraient pas nuls et qui ne pourraient plus décroître, et que cependant on négligerait comme s'ils étaient nuls.

Carnot essaie en vain de démontrer l'exactitude de la méthode Leibnitienne, par la compensation de plusieurs erreurs commises, se détruisant les unes les autres. De son côté, Newton part de la considération du rapport de quantités qui s'évanouissent, comme si le rapport ne s'évanouissait pas en même temps que les quantités qui le constituent.

Dans son calcul des dérivées, Lagrange ne rencontre pas plus que ses prédécesseurs la vraie métaphysique du calcul différentiel et intégral ; il étudie les propriétés des dérivées sans s'inquiéter comment elles les ont.

Devons-nous donc conclure de ces tentatives infructueuses que les vrais principes de l'analyse transcendante soient insaisissables? Nous ne le pensons pas ; seulement nous croyons qu'il faut les chercher dans le fond

même de notre esprit, qu'il faut l'aide de la connaissance des principes premiers de toute science, en d'autres termes de la métaphysique. Nous croyons que l'alliance de la philosophie et des mathématiques, mais cette alliance seule, conduit à la véritable connaissance des principes du calcul différentiel et intégral, et nous allons essayer de légitimer notre opinion en rendant compte de travaux récents sur cette matière.

Nous ferons d'abord connaître les idées tout à fait neuves présentées par M. Bordas-Demoulin, dans *le Cartésianisme* [1], et nous exposerons ensuite le point de vue sous lequel M. Ernest Lamarle conçoit les principes fondamentaux de l'analyse transcendante.

Les idées de quantité, qui sont l'objet des mathématiques, de quelque ordre qu'elles soient, sont infinies comme toutes les autres idées : elles renferment donc unité et pluralité, universel et individuel. D'après l'auteur du *Cartésianisme*, le symbole de la quantité continue, dû à Descartes, ne représente que l'individuel ou particulier dans les fonctions, et non l'universel ou général auquel Leibniz adapte un symbole en créant le calcul différentiel. Par exemple, l'équation analytique du cercle représente seulement telle ou telle circonférence, mais la circonférence en soi n'est représentée que par l'équation différentielle du cercle. D'après cela, le calcul différentiel a donc pour objet de mettre en évidence les rapports qui constituent l'universel des fonctions, en éliminant la partie des rapports constitutifs de l'individuel, qui les cache ou qui particularise les fonctions. Comme conséquence, le calcul intégral aura alors pour but le retour de l'universel à l'individuel. Chaque fonction comporte à la fois son universel et son individuel qui s'impliquent l'un l'autre, et ce n'est que par abstraction qu'on les suppose entièrement isolés. L'universel emporte toujours avec lui quelque close de l'individuel, et l'individuel contient toujours implicitement l'universel. Dans l'exemple précédent, les rapports qui expriment l'équation différentielle sont contenus dans l'équation algébrique, mais implicitement, et l'objet du calcul différentiel est d'éliminer précisément de l'individuel ce qui cache ces rapports. M. Bordas-Demoulin complète la métaphysique du calcul différentiel et intégral en montrant comment la différentielle et la fonction primitive représentent, l'une, l'unité de la fonction, l'autre, son nombre ou son infini.

Les principes fondamentaux établis sur de nouvelles bases, il restait encore à les appliquer. Il fallait s'assurer que la nouvelle méthode ne le cédait en rien aux anciennes pour la clarté et la rapidité des calculs et des applications. Cette partie du travail, complétement négligée par M. Bordas-Demoulin, vient, du moins nous le pensons ainsi, d'être exécutée avec succès pour le calcul différentiel par M. Lamarle. Bien que nous considérions comme identiques les principes métaphysiques des auteurs du *Cartésianisme* et de l'*Essai sur les principes fondamentaux de l'analyse transcendante*, il y a cependant cette différence importante que M. Lamarle s'est placé davantage dans l'analyse, ce qui constitue réellement un point de vue qui lui est propre. De là aussi un langage particulier qui semble se mieux prêter aux applications. Pour M. Lamarle l'universel prend le nom de *loi de génération*.

[1] *Le Cartésianisme, ou la véritable Rénovation des sciences*, par Bordas-Demoulin. 2 vol. in-8°, 1843.

Voici d'abord les premières lignes de l'*Essai*, qui sont comme le programme de l'auteur : « Constater, s'il en est besoin, l'insuffisance des mé-« thodes généralement adoptées pour les développements de l'analyse « transcendante ; présenter ensuite une conception abstraite, exempte « des inconvénients signalés dans l'emploi des méthodes ordinaires, et « réunissant néanmoins leurs principaux avantages. » Tel est le but que se propose M. Lamarle.

Passant ce qui est relatif à la critique des méthodes antérieures, arrivons tout de suite à la nouvelle conception de l'auteur, que nous laisserons parler lui-même.

« Etant donné la fonction continue $y=f(x)$, l'on en déduit

$$\Delta y=f(x+\Delta x)-f(x).$$

« Et l'on reconnait aisément que, pour toute valeur particulière affectée par la variable, Δy est fonction continue de Δx.

« La dépendance mutuelle, existant entre les accroissements Δy, Δx, subsiste, sans être interrompue, jusqu'à l'origine même de ces accroissements. C'est donc l'un par l'autre qu'ils s'engendrent tous deux à partir de zéro. Considérons cette génération simultanée *alors qu'elle commence*, et observons qu'elle est nécessairement régie par une loi déterminée. La loi dont il s'agit est dite *loi de génération*. En général, elle n'est pas constante, quel que soit x, et son expression numérique dépend de la valeur que la variable affecte à l'origine des accroissements.

« Soit une valeur quelconque attribuée à la variable : la *loi de génération* prend une détermination particulière, et l'on peut d'ailleurs concevoir qu'elle persiste dans cette détermination. En ce cas certains accroissements résultent du développement continu de la loi *supposée permanente*, et pour un même intervalle Δx ils diffèrent en général des accroissements effectifs exprimés par Δy. De là *la différentielle et la différence*. Toutes deux sont relatives à la fonction.

« *La différentielle* est l'accroissement pris dans l'hypothèse où la loi de génération serait permanente à partir de la valeur attribuée à la variable.

« *La différence* est l'accroissement effectif ; elle ne dépend pas seulement de l'expression particulière que la loi de génération affecte à l'origine des accroissements ; elle dépend en outre des modifications continues que cette loi subit dans l'intervalle que l'on considère. »

Plus loin M. Lamarle ajoute :

« Dans la méthode des limites, les deux termes du rapport $\frac{\Delta y}{\Delta x}$ s'annulant, ce sont les accroissements eux-mêmes qui s'anéantissent et non pas seulement un facteur compris dans leur expression analytique. Il semble donc que le symbole de l'indétermination ne doit pas disparaître. Cependant, parmi les valeurs en nombre infini que comporte en général toute grandeur indéterminée, il en est une ici qui se distingue et s'isole, parce qu'elle exprime la limite vers laquelle le rapport converge alors que ses deux termes tendent à la fois vers zéro. C'est cette valeur que l'on considère. Elle n'appartient pas à la suite des valeurs que le rapport $\frac{\Delta y}{\Delta x}$ peut prendre *effectivement* ; mais elle s'y rattache par la voie de continuité, et

cela suffit pour fonder la méthode. Partant, si l'on veut, de la même donnée, nous ajoutons :

« Pris à leur origine, les accroissements Δy, Δx s'engendrent l'un par l'autre suivant une loi déterminée. Cette loi peut être constante ou bien continuement variable. Est-elle constante : il en est de même du rapport $\frac{\Delta y}{\Delta x}$; varie-t-elle au contraire : le rapport se complique des effets produits par cette variation continue.

« En général, si l'on resserre indéfiniment l'intervalle Δx et que l'on considère les termes du rapport qui proviennent des modifications que la loi de génération subit dans cet intervalle, il est clair que leur expression numérique doit diminuer de plus en plus et tendre vers zéro. Quant au rapport lui-même, il converge vers une certaine limite. Cette limite exprime la valeur que le rapport tend à prendre à l'origine des accroissements, c'est-à-dire la valeur qu'il prendrait effectivement, et qu'il conserverait pour un intervalle quelconque, si la loi de génération se trouvait soustraite à tout changement et qu'elle se développât en restant permanente. »

En effet, la valeur du coefficient différentiel, ou la loi de génération, n'appartient pas à la suite des valeurs de $\frac{\Delta y}{\Delta x}$ dont elle forme l'unité, mais elle s'en déduit par la continuité. De même, dans l'équation $1 = \frac{1}{2} + \frac{1}{4} + \frac{1}{8} +$, etc., le second membre est égal au premier, non par la somme de ses termes, puisque l'addition en est impossible, mais par la loi de génération qui les fait sortir l'un de l'autre.

Les nombreuses applications, trop longues pour être reproduites ici, que l'auteur fait de ses principes à la géométrie et à la mécanique, jettent une vive lumière sur tout son travail.

Enfin, à la suite de l'exposé des principes fondamentaux, vient le développement complet des éléments du calcul différentiel et de ses applications. On comprend qu'ici, le point de départ n'étant pas le même, l'ordre que suit l'auteur ne soit point le même, non plus que celui qu'on adopte habituellement.

Il est curieux de suivre M. Lamarle dans cette nouvelle joute ; de voir comment il détermine les règles générales de la différentiation, les applique ensuite aux fonctions simples et composées, en déduit une formule fondamentale sur laquelle reposent toutes les applications analytiques du calcul différentiel ; enfin, en partant de la définition de la différentielle, arrive avec une aisance charmante, qu'on nous passe le mot, aux applications géométriques ordinaires. Pour toutes ces choses nous ne saurions mieux faire que de renvoyer le lecteur à l'*Essai* lui-même. Nous pensons que, comme nous, il sera convaincu que M. Lamarle vient de faire faire un véritable progrès aux mathématiques.

Nous souhaitons vivement que ce penseur distingué poursuive le cours de ses savantes investigations. De pareils travaux nous semblent éminemment propres à donner aux mathématiques une rigueur philosophique plus grande et à l'intelligence une nouvelle force. Le calcul intégral est le complément indispensable du calcul différentiel ; nous sommes donc en droit d'espérer que bientôt M. Lamarle nous communiquera l'application de ses

principes à l'intégration. Nous attendons ce travail avec la certitude d'y rencontrer, comme dans l'*Essai sur le calcul différentiel*, le fruit de longues et fertiles méditations.

PHYSIQUE TERRESTRE. — *Compte-rendu d'expériences aérostatiques sur le système de la destination et de l'utilité permanente des pyramides d'Egypte et de Nubie contre les irruptions sablonneuses du désert*, par M. DE PERSIGNY.

M. de Persigny a fait hommage à l'Académie des Sciences d'un livre qui porte ce titre.

Dans cet ouvrage, l'honorable auteur s'est efforcé de démontrer, par des considérations historiques, archéologiques, géographiques, topographiques, physiques et mathématiques, que la destination des pyramides, comme monuments funéraires, n'est qu'accessoire; que ces merveilleuses constructions cachent un grand problème scientifique; qu'elles ont pour fonction de garantir la vallée du Nil des irruptions sablonneuses du désert; que toutes placées, soit isolément, soit en groupes, à l'entrée des vallées qui, de la région des sables mouvants, débouchent transversalement sur la plaine du Nil, et disposées selon des lois remarquables, elles arrêtent les ouragans de sable en s'attaquant aux causes mêmes du fléau, c'est-à-dire en présentant au vent du désert, qui s'engage dans les gorges de montagnes, de grandes surfaces capables d'en modifier la vitesse, en opposant, en un mot, au courant aérien une résistance égale à l'excès de vitesse capable de déplacer les sables; qu'enfin, loin d'éterniser l'orgueil et la folie des Pharaons, elles sont, au contraire, les plus glorieux monuments de la sagesse et de la science des Egyptiens. Hâtons-nous de dire qu'aucune de ces conjectures n'est acceptée par ceux qui s'occupent spécialement de l'archéologie égyptienne.

ECONOMIE AGRICOLE. — *Sur la conservation des pommes de terre pour les semailles de l'an prochain*, par M. DECERFZ.

Toutes les pommes de terre récoltées cette année sont, suivant M. Decerfz, plus ou moins affectées de la maladie, ou du moins disposées à contracter la contagion, et la contagion fait toujours des progrès rapides quand les tubercules sont amoncelés et placés dans des lieux bas et humides. Il faut donc les mettre, autant que possible, par couches légères dans des greniers spacieux, les y laisser jusqu'à l'époque des fortes gelées, et les examiner fréquemment pour enlever ceux qui commencent à se couvrir de taches brunes à la surface; car ceux-là sont déjà atteints et susceptibles de communiquer la maladie à ceux qui sont restés sains.

Au moyen de ces précautions, on ralentira certainement de beaucoup les progrès du mal; mais en se bornant ainsi à limiter la contagion, parviendra-t-on à conserver jusqu'au printemps prochain la quantité de tubercules nécessaire pour la reproduction? C'est ce qui peut être l'objet de quelques doutes. L'auteur, en conséquence, a pensé qu'il convenait de faire l'essai de moyens plus actifs, de moyens propres à arrêter ou à prévenir le développement de la maladie dans chaque tubercule; et, comme

il est convaincu que la maladie consiste en une gangrène humide, il a dû songer à l'emploi des antiseptiques.

Il a pris six cents tubercules sur un tas de pommes de terre déjà malades et dont le vingtième à peu près se gâtait chaque jour. Tous ces tubercules ont été choisis un par un parmi les plus sains, mais se trouvant tous dans les mêmes conditions de tendance à la maladie dont le germe devait se développer plus tard.

Il a placé dans un vaste grenier bien aéré trois cents de ces tubercules isolés les uns des autres. Il les a abandonnés à eux-mêmes sans autre moyen de conservation.

Il a divisé les trois cents autres tubercules en six lots de cinquante chacun, et, après les avoir lavés, il les a laissés macérer pendant trente-six heures dans des préparations antiseptiques, composées avec des agents qui rendent imputrescibles les matières azotées ou albuminoïdes.

Des six substances qu'il a essayées, la chaux, employée à la dose de 30 grammes pour 5 litres d'eau, est celle qui lui a paru offrir le plus d'avantages. Le chaulage pratiqué ainsi est peu dispendieux et facile à appliquer ; il ne paraît devoir altérer en rien la faculté reproductive des tubercules, et ne s'oppose d'ailleurs en aucune façon à leur emploi comme aliment dans le cas où l'on n'en ferait pas usage pour les semailles.

Quant aux trois cents tubercules auxquels M. Decerfz n'a fait subir aucune préparation, mais qu'il a pris le soin d'isoler, il ne s'en est gâté que deux pendant dix jours. S'ils fussent restés amoncelés la moitié serait détruite.

Plusieurs personnes pensaient que les pommes de terre séchées au four à une chaleur de 30 à 40° se conserveraient bien ; des expériences faites par M. Pichon, suppléant du juge de paix de La Châtre, ne semblent pas confirmer cet espoir.

Horticulture. — *Nouveau procédé pour obtenir des boutures*, par M. Delacroix.

Après avoir placé, comme on le fait d'ordinaire, le rameau détaché dans un petit vase rempli d'eau, M. Delacroix pratique, au moyen d'un fil, un étranglement de l'écorce dans la partie qui dépasse le goulot, puis il enterre le tout, de manière que le point où est l'étranglement soit de quelques lignes au-dessous de la surface. Il se forme en ce point, par suite de l'accumulation de la sève descendante, un bourrelet duquel partent bientôt des radicules qui s'enfoncent dans la terre. Mais, suivant que la ligature a été faite sur le jet de l'année ou sur la portion de l'écorce appartenant à la pousse de l'année précédente, les résultats sont différents : dans le premier cas, la bouture d'abord très-vigoureuse cesse bientôt de végéter et meurt le plus souvent ; dans le second, c'est-à-dire dans le cas où l'étranglement a eu lieu sur l'écorce déjà mûrie, la végétation, après avoir langui les premiers jours, reprend une nouvelle vigueur et continue de prospérer.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

CONTROVERSE RELIGIEUSE.

Catholicisme et Protestantisme, seconde et troisième parties; par M. Th. Foisset[1].

On a déjà parlé dans ce Recueil (25 novembre 1845) de la première partie de ce beau travail. M. Foisset vient d'achever, avec le talent qu'on lui connait, la controverse où il s'est engagé. Après avoir montré les caractères divins de l'Eglise dans son infaillibilité, son unité, sa perpétuité; après avoir prouvé la nécessité de l'unité religieuse et de l'unité catholique romaine, il a exposé les croyances de l'Eglise sur le lien extérieur de l'unité, le Pape; sur ce qu'il ose nommer le *Sacrement de l'unité catholique*, l'Eucharistie; et enfin, sur les deux termes extrêmes de l'unité de l'Eglise, c'est-à-dire sur le purgatoire et le ciel.

Il termine, aujourd'hui, par l'exposition de la véritable doctrine catholique sur l'intercession et l'invocation des saints, le culte de Marie, les reliques, les images; parcourant ainsi tout le cercle des principales objections qui attaquent le Catholicisme, comme celui des grands et invincibles arguments qui le fortifient; prenant corps à corps chaque difficulté, et la résolvant à la fois par la logique, par la science et par le sentiment.

Ce qui n'est pas moins remarquable que tout le reste, ce qui est peut-être plus remarquable encore, ce sont les deux derniers chapitres de l'ouvrage, qui s'élèvent à une hauteur plus générale, et servent comme de résumé vigoureux, de péroraison éloquente à la controverse entière.

Dans l'un de ces chapitres, l'auteur parcourt les sommités les plus élevées de son sujet. Il prouve que l'Eglise catholique est l'*Eglise du sens commun*, et qu'*elle triomphe par le sens commun, le bon sens, qui,* selon Bossuet, *est le maître des affaires humaines.* M. Foisset invoque à cet égard l'aveu formel d'un protestant distingué et contemporain, M. Vinet. Avec cette pierre de touche du *sens commun*, M. Foisset éprouve successivement la doctrine catholique comparée à la doctrine protestante, sur la grâce et le libre arbitre, la hiérarchie ecclésiastique, l'interprétation de l'Ecriture, le mystère eucharistique, la morale, le culte, les rapports de la religion avec l'Etat.

Il est malaisé de ne pas déduire de l'examen pressé de M. Foisset que

[1] Chez Lecoffre, rue du Pot-de-Fer, 8.

le protestantisme a mutilé le dogme, énervé la morale, desséché le culte, déraciné, en haine de la hiérarchie catholique, tout principe d'organisation dans son propre sein, asservi la vérité religieuse au bon plaisir du prince (autocratie ou multitude), et amené par conséquent un amoindrissement continu du principe d'autorité, du principe de charité, en un mot, de la vie, de *la vie individuelle* comme de *la vie sociale*. En sorte que M. Foisset a le droit de conclure : *Qu'un homme, né dans le sein de la vérité, de l'unité, de la civilisation catholique se fasse protestant, c'est un suicide gratuit, une énigme qui n'a pas de mot.*

Dans le chapitre final, *le Catholicisme est-il mort?* l'écrivain parcourt à grands traits les lumières, les bienfaits et les raisons de l'immortalité catholique. Il montre le Catholicisme survivant à ceux qui prédisent sa chute, à Jouffroy comme à Dioclétien, au saint-simonisme comme aux disciples de Fourier, à la Convention comme à Julien ; il le montre développant sa force d'expansion et de sacrifice dans ses missionnaires, ses œuvres de charité dans les colonies, dans les prisons, dans les écoles, dans les ateliers, dans les hôpitaux, et forçant les protestants les plus éclairés à envier ses institutions les plus bienfaisantes ; il montre l'attitude libre et ferme du Catholicisme en face des gouvernements humains, en Suisse, à Cologne, en Pologne, en Irlande, en Belgique, en France ; il montre que le Catholicisme est favorable à la civilisation, à l'industrie, au progrès, au progrès scientifique, au progrès philosophique, au progrès politique ; il montre, enfin, le Catholicisme ramenant à lui les hommes les plus éminents de l'Europe, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre, artistes, poëtes, savants, peintres, archéologues, critiques, érudits, publicistes, théologiens, historiens, philologues, philosophes, et il peut s'écrier, avec saint Paul : *Quasi morientes, et ecce vivimus!*

Et nous ne voulons pas insister sur le sentiment exquis avec lequel l'auteur établit combien la doctrine catholique sur les indulgences et le purgatoire, le culte des saints, le culte de Marie, les reliques et les images, répond merveilleusement aux profondes sympathies de l'âme humaine, et fait du Catholicisme la religion du cœur autant que la religion de l'esprit, en associant le ciel à la terre, les vivants aux morts, les enfants aux pères qui ne sont plus, et en célébrant le Dieu éternel avec toutes les magnificences du sentiment et de l'art.

Nous ne voulons pas non plus analyser les curieux témoignages recueillis et invoqués par M. Foisset ; ceux de Lessing, de Grotius, de Leibniz sur la tradition ; de Luther et de Calvin sur l'Eglise ; de Melanchthon, de Grotius, de Leibniz, de Jean de Muller sur la Papauté ; de Luther, de Melanchthon, de Bèze, de Scaliger, de Grotius, de Leibniz sur la transsubstantiation ; de Leibniz, de Lessing, de Johnson sur le purgatoire ; de Luther, de Leibniz, de Lavater sur le culte des saints.

Il est inutile encore de signaler ce que la haute intelligence de M. Foisset met de justesse et de sagacité à séparer toujours la partie dogmatique et la partie disciplinaire, que les adversaires du Catholicisme confondent toujours, et comment il répond, de toute l'émotion de son âme, avec les Irénée, les Athanase, les Grégoire de Nazianze, les Ephrem, les Ambroise, les Jérôme, les Augustin, ces intelligences choisies, ces cœurs favorisés du

Ciel, au vain reproche d'idolâtrie que les arriérés et les ignorants du protestantisme jettent encore à la religion catholique.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible de jeter, dans une discussion qui d'abord semblait devoir rester particulière et accidentelle, plus de vues générales, plus de vraie science et de lumières que ne le fait M. Foisset. On est étonné de tout ce qu'un homme préoccupé chaque jour des devoirs d'une magistrature assidue, de mille soins littéraires, d'une multitude de liens publics et domestiques, a su mettre si rapidement de recherches laborieuses, de volumineuses citations, de raisonnements divers au service d'une conviction religieuse et forte. Textes de l'Ecriture, interprétation dogmatique, théologie positive, arguments doctrinaux et historiques, ressources de la tradition, sentiment des Pères, haute intelligence des objections et des questions, mesure et résolution des difficultés, selon le dernier état de la science, des temps et des esprits, M. Foisset est prêt à tout, est prêt sur tout ; avec une sûreté, une promptitude, une richesse de mémoire vraiment admirables, avec une rapidité de polémique, une clarté, une précision, une chaleur de style non moins dignes de remarque.

Par le trésor de son érudition, par ses connaissances si variées et son mérite littéraire si rare, M. Foisset, d'une discussion occasionnelle, aura fait un livre, un livre dont la lecture sera particulièrement salutaire aux hommes du monde à demi éclairés, à qui la bonne foi manque moins que la lumière, qui s'endorment dans le repos d'une raison médiocre et confiante, et ne se souviennent pas assez de ce mot de Tertullien dont s'inspire l'auteur : *La religion ne demande qu'une chose :* C'EST QU'ON NE LA CONDAMNE POINT SANS LA CONNAÎTRE.

Bien que l'ouvrage de M. Foisset ait surtout contribué à tirer de leur obscurité les actes et les paroles de l'ex-abbé Trivier, les protestants ont cherché à donner aussi quelque importance à leur nouveau frère, et à en faire un homme considérable. A Lyon, à La Rochelle, partout où les dissidents sont en nombre, le *factum* de M. Trivier est représenté comme le résumé, *fait à Genève*, de *toutes* les objections protestantes. *Le Semeur* annonce que *M. Trivier vient de prêcher à Paris, et que ce n'est pas seulement un controversiste, mais un croyant.* Cela suffit à faire remarquer davantage l'excellence et l'à-propos de l'écrit de M. Foisset. Mais, ce qui vaut mieux que toutes les louanges les plus vraies, les plus cordiales, les évêques de France remarquent et signalent aux catholiques le livre substantiel de M. Foisset, et M. l'évêque de Dijon, dans son mandement du carême, recommande officiellement *Catholicisme et Protestantisme* à ses prêtres et à ses diocésains. Une telle distinction, dont nous ne connaissons pas un second exemple, surtout en ce qui touche aux productions laïques, nous dispense de rien dire de plus.

LITTÉRATURE ET MÉLANGES.

Les Fleurs des Saints, *Actes des saints Martyrs ;* par M. J.-B. DE SAINT-VICTOR.

Nous ne connaissons rien de plus touchant et de plus poétique que les martyrs. C'est la plus pathétique et peut-être la plus magnifique partie

de l'épopée chrétienne. Admirable vue de la Providence ! les martyrs sont en même temps un des plus forts arguments de la foi de l'Eglise et un des plus admirables ornements de son histoire. Ils sont ensemble une preuve de sentiment et une preuve de raison qui s'adressent au jugement comme au cœur ; en sorte que, dans tout le sang répandu pour la grande cause de la vérité chrétienne, il n'y a pas moins de fleurs à cueillir que de convictions à trouver. Ce mélange de logique et de tendresse a, dans tous les siècles, saisi fortement les grandes âmes et les hautes intelligences ; mais il ne répond pas moins sympathiquement aux plus humbles esprits. Et c'est encore un des traits de l'universelle pensée chrétienne. Les Actes des Martyrs faisaient pleurer les plus grands hommes et les plus grands saints ; et cette lecture était aussi l'aliment quotidien et édifiant des plus obscurs fidèles. Saint François d'Assise, saint Thomas, sainte Thérèse, même dans leurs voyages, ne se séparaient jamais des Actes des Martyrs; et un érudit calviniste, peu suspect en matière pareille, Joseph Scaliger, disait : « La lecture de ces Actes fait une telle impression sur les âmes pieuses qu'elles ne quittent jamais le livre qu'à regret. Chacun peut en faire l'expérience. Pour moi, j'en fais ici l'aveu, il n'y a rien dans toute l'histoire ecclésiastique dont je sois aussi touché. Quand je lis ces Actes, *je ne me possède plus.* »

M. de Saint-Victor a donc eu une fort heureuse idée d'offrir aux familles chrétiennes, aussi bien qu'à tous les hommes de goût, en un beau volume imprimé avec luxe et illustré, ce qu'il y a de plus suave et de plus saisissant dans la littérature du Christianisme. Mais nous voulons insister particulièrement sur deux points.

Chacun sait que les Vies des Saints se composent de matériaux immenses et presque inabordables dans la vie commune, ou bien de recueils imparfaits et insuffisants. Les labeurs de la science et de la critique ne peuvent devenir familiers pour tous. Et, d'un autre côté, les hagiographes ont le plus souvent dénaturé et terni les couleurs de la vie des martyrs, et détruit le charme et la suite de ce grand poëme religieux, en préférant l'ordre du calendrier à l'ordre chronologique. En brouillant ainsi les temps et les dates, en plaçant un saint moderne avant les apôtres, un saint du moyen âge avant un Père du désert, en reléguant souvent les plus belles gloires de l'Eglise primitive après les fondateurs d'ordres ou d'établissements comparativement nouveaux, un Père de l'Eglise après un docteur scolastique, les plus nobles ou les plus délicieuses pages de l'histoire ecclésiastique se trouvent tronquées, interrompues, détournées de leur sens naturel et vrai.

M. de Saint-Victor a vu les martyrs dans le développement naturel qui leur appartient, selon l'ordre des temps et des progrès de la parole chrétienne. Et cette seule *nouveauté* peut faire la fortune de ce livre.

Ce n'est pas tout : l'auteur s'est attaché à reproduire fidèlement les monuments originaux de l'Eglise primitive. Au lieu de froides et stériles analyses, comme les faisaient ses devanciers, il a donné des actes une traduction exacte et complète, et conservé ainsi la couleur et le parfum des siècles. Il a voulu que son livre fût digne de son nom : *Fleurs des Martyrs.*

L'*avertissement* de l'auteur annonce l'intention de publier encore, dans

le même système, les *Vies des Pères du désert*, et celles des *Saints du moyen âge*. Nous n'avons que des encouragements à donner à un tel dessein. En puisant aux sources, en les respectant religieusement, aussi bien que la chronologie, M. de Saint-Victor contribuera à vulgariser les beautés du Christianisme et à en faire mieux connaître l'histoire, bien plus ignorée généralement qu'on ne le croit, et des chrétiens eux-mêmes. Il rectifiera plus d'une idée fausse et vulgaire. Mais nous voudrions qu'il pût ne pas laisser son œuvre incomplète, et qu'il songeât aussi aux missionnaires et aux martyrs modernes que le Christianisme n'a cessé et ne cesse encore d'envoyer évangéliser et mourir dans toutes les parties du monde.

Ç'a été aussi une bonne pensée de M. de Saint-Victor de terminer son livre par la reproduction entière du *Panégyrique de tous les Martyrs*, dont un fragment seul était cité dans le deuxième concile de Nicée, et que M. le cardinal Angelo Mai a récemment découvert et publié. L'éloquence de cette rareté bibliographique sert, en quelque sorte, de résumé et de preuve à la véracité émouvante de tous les récits dignement interprétés dans un bon ouvrage.

ERRATUM DU DERNIER NUMÉRO.

Induits en erreur par la forme bizarre des procès-verbaux allemands, nous avons attribué à tort à M. le comte de Rechberg l'éloquent discours prononcé à la Chambre haute de Bavière sur la liberté des ordres religieux, que nous avons publié en entier dans notre numéro du 25 février dernier. Ce discours est de M. le comte d'Arco-Valley, neveu par alliance de M. le marquis de Brignole-Sales, ambassadeur de Sardaigne en France.

L'un des Gérants, CHARLES DOUNIOL.

PARIS. — TYPOGRAPHIE D'A. RENÉ ET Ce,
Rue de Seine, 32.

EXPOSÉ DES NEGOCIATIONS

PAR LESQUELLES LA FRANCE A OBTENU

LE RÉTABLISSEMENT DU LIBRE EXERCICE

DE LA RELIGION CATHOLIQUE

DANS L'EMPIRE DE LA CHINE.

(Suite et fin.)

La première partie de ce récit conduit les choses jusqu'aux premiers jours de novembre 1844. A cette époque, le négociateur français quittait momentanément la Chine pour visiter les établissements espagnols et hollandais aux Philippines et aux îles de la Sonde, et Ki-Yng, le vice-roi des deux Kwang, se dirigeait vers la capitale de l'empire, après avoir fait la promesse de soumettre à l'approbation de son souverain une *pétition respectueuse* contenant l'éloge de la religion chrétienne et l'autorisation donnée aux sujets de l'empereur de suivre librement cette religion. Une *pétition respectueuse*, comme l'entendent les Chinois, est la même chose qu'un *rapport au roi* dans les habitudes de notre administration, avec cette seule différence qu'on ne juge pas nécessaire de placer, comme chez nous, une *ordonnance* après le rapport, et que la mention de l'approbation impériale suffit pour valider les dispositions contenues dans cette pièce.

A son retour à Macao, le 14 juillet 1845, M. de Lagrené fut mis en possession d'une dépêche de Ki-Yng et de *la pétition approuvée par l'empereur* qui s'y trouvait annexée. Dans l'intervalle de son absence, l'interprète de la légation lui avait transmis des nouvelles fort rassurantes, et d'après lesquelles

le négociateur se croyait autorisé à considérer « son œuvre « comme à peu près accomplie, et la liberté du Christianisme « assise sur de larges bases dans l'empire du Milieu. » Le bruit de la concession importante à laquelle Ki-Yng avait consenti s'était répandu dans les provinces intérieures sans y causer d'abord aucun trouble, et le langage des journaux anglais de Hong-Kong et de Singapore autorisait cette confiance.

Mais, en recevant *la pétition* avec la lettre qui en annonçait l'envoi, M. de Lagrené « comprit dès l'abord que le commissaire « impérial et lui étaient loin de compte. » L'acte officiel lui était transmis « en termes dont la sécheresse lui semblait contraster « d'une manière significative avec l'abondance et la coquette- « rie d'expression des communications précédentes ; » et, quant à la pétition elle-même, « sa forme si vague, si pâle, si indé- « terminée, » lui causait un véritable désappointement. Le résultat qu'il attendait lui semblait devoir « impliquer le libre et « public exercice de la religion chrétienne, » et, au lieu de cela, il n'avait obtenu « qu'un simple édit de tolérance mo- « rale. » On se bornait « à la suppression des pénalités encou- « rues par les chrétiens reconnus pour tels. » Sans doute, l'envoyé français trouvait que « ce seul pas constituait un fait « immense ; mais il voulait davantage, et il ne lui convenait « pas de se contenter d'une sorte de déclaration théorique qui « réhabilitait, il est vrai, la religion chrétienne au point de vue « de l'histoire, et en proclamait l'excellence et la sainteté, mais « sans rien statuer relativement à son exercice et à sa profes- « sion manifestés par des actes extérieurs. »

Nous reproduisons ici les deux pièces sur la portée desquelles on voit que M. de Lagrené ne s'était point fait illusion. La seconde et la plus importante est depuis longtemps connue. C'est sur la teneur de ce document que se sont jusqu'à présent exercées les conjectures de l'Europe. On n'a pas manqué d'accuser le négociateur français de s'être laissé *duper* par les vaines assurances des Chinois : les expressions que je viens d'emprunter à sa dépêche prouvent l'inexactitude de cette imputation.

DÉPÊCHE.

« Suivant la demande faite par Votre noble Grandeur que ceux, parmi les Chinois, qui apprennent et pratiquent la religion du Seigneur du

ciel pour le bien soient exempts de toute culpabilité, j'avais adressé à cet égard une pétition à l'empereur.—Or, voici que, le 19e jour de la 11e lune, nous avons reçu l'approbation impériale marquée du pinceau rouge.—Maintenant, outre la communication qui doit être faite de ce décret aux gouverneurs et lieutenants-gouverneurs de chaque province, afin qu'ils l'observent, il est de mon devoir de vous envoyer copie de la pétition originale, ainsi qu'une copie de ce qui est écrit au pinceau rouge, afin que vous puissiez l'examiner et en prendre connaissance. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter un bonheur toujours croissant.

« Le 27e jour de la 11e lune de la 24e année de Tao-Kuan. »

PÉTITION.

« D'après les sérieuses investigations que nous avons faites, la religion du Seigneur du ciel, professée avec grand respect par les divers royaumes de l'Occident, a pour principal objet d'engager au bien et de détourner du mal. C'est pour cela que depuis la dynastie antérieure des *Ming*, sous laquelle la prédication de cette doctrine pénétra dans l'empire, aucune prohibition ne fut portée contre elle. —Depuis lors, s'étant trouvé, parmi les Chinois sectateurs de cette religion, des individus qui ont abusé de la religion même pour le mal, et qui ont poussé l'excès jusqu'à séduire les femmes et arracher frauduleusement les yeux des malades, comme cela conste des recherches faites et des châtiments infligés par l'autorité, on a arrêté, sous le règne de Kia-Kin, les articles qui frappent de punition ces différents crimes. Par conséquent, ce qui a été originairement prohibé dans l'empire, ce fut que des individus se couvrissent du masque de la religion pour faire le mal, et on n'a jamais prohibé la religion que les divers royaumes européens professent respectueusement.—Maintenant, voici que le ministre français Lagrené demande qu'à l'avenir, si des Chinois embrassent la religion chrétienne pour faire le bien, ils soient exempts de toute culpabilité. Or, comme c'est une chose qui peut se faire, il est de mon devoir d'adresser une pétition à Votre Majesté, en la suppliant d'accorder la grâce qu'à l'avenir tout individu sans distinction, soit Chinois, soit étranger, qui apprendra et pratiquera la religion du Seigneur du ciel, sans en profiter pour faire le mal, soit exempt de toute culpabilité.—Si cependant il arrivait que l'on séduisît les femmes, que l'on arrachât les yeux des malades ou que l'on commît quelque autre crime, on suivrait les lois anciennement établies.—Quant aux Français et autres étrangers de la même religion, il leur est permis de construire des églises et de pratiquer les cérémonies religieuses dans les cinq ports commerciaux seulement; mais il ne leur est pas facultatif de pénétrer arbitrairement

dans l'intérieur du pays pour y prêcher la religion.—Si toutefois il se trouve des individus qui, ne faisant aucun cas des traités, dépassent les limites et circulent arbitrairement dans le pays, les autorités locales, dès le moment qu'elles auront arrêté ces individus, s'empresseront de les livrer à leurs consuls respectifs, auquel il appartiendra de les réprimer et de les punir, sans qu'il soit permis de les mettre à mort ou de leur faire endurer un châtiment quelconque, afin que la bienveillance impériale soit manifestée à tous, qu'il n'arrive plus de confondre les bons avec les méchants, et que tous se soumettent paisiblement à la raison et aux lois.—La demande qui est faite que l'exercice de la religion soit trouvé bon et exempt de toute imputation criminelle devait de ma part faire l'objet d'une représentation respectueuse à l'empereur, que je supplie en m'inclinant d'accorder en grâce qu'elle obtienne son effet.

« Pétition respectueuse. »

En recevant cette pièce, M. de Lagrené, outre l'impression générale qu'elle lui causait, fit quelques observations particulières qui contribuaient à accroître son inquiétude. « Le commissaire « impérial avait bien communiqué l'approbation suprême aux « gouverneurs et sous-gouverneurs des provinces, mais à eux « seuls, c'est-à-dire à cinquante ou soixante fonctionnaires ré- « partis dans un empire qui comprend une immense popula- « tion. Au delà, malgré quelques assertions assez vagues du « commissaire impérial, on n'apercevait plus de trace offi- « cielle d'une notification cependant si nécessaire, et sans la- « quelle on pouvait reprocher aux magnanimes intentions de « Ki-Yng d'être plutôt dangereuses que favorables aux chré- « tiens. On ne voyait d'ailleurs rien dans la pétition qui se « rapportât à la pratique du culte lui-même, à son libre et pu- « blic exercice, à la latitude future, en un mot, que laisserait « à nos coreligionnaires le changement inespéré survenu dans « les volontés impériales.

« Ainsi, ballotté entre la crainte et l'espoir, ne sachant d'ail- « leurs encore quelle impression auraient produites à Paris les « dépêches dont M. de Ferrière était porteur, » notre envoyé crut prudent « d'attendre et d'étudier plus à fond le terrain « avant d'agir officiellement auprès de Ki-Yng, » et il lui adressa « un simple accusé de réception dans lequel il prenait soin « de réserver l'avenir. »

« Monsieur le Commissaire impérial,

« Votre Excellence, par la dépêche en date du 27e jour de la 11e lune de la 24e année de Tao-Kuan, me fait l'honneur de m'adresser une copie de la pétition qu'elle a soumise à l'empereur, pour qu'à l'avenir la religion chrétienne puisse être librement pratiquée dans l'empire.—Elle me fait connaître en même temps qu'elle a reçu, le 19e jour de la 11e lune, l'approbation impériale, marquée du pinceau rouge; approbation dont elle m'annonce également la copie, que je n'ai point toutefois trouvée jointe à la dépêche. — Je remercie Votre Excellence de cette importante communication : je me borne aujourd'hui à lui en accuser la réception pure et simple, me réservant de revenir plus amplement sur ce sujet après l'arrivée des communications que j'attends de mon gouvernement. »

En effet, bien que la lettre de Ki-Yng, du 27e jour de la 11e lune, « eût promis une copie » de ce qui était écrit au pinceau rouge, la *pétition* transmise à M. de Lagrené se terminait brusquement, sans qu'il fût fait aucune mention de l'approbation impériale. Quel motif secret avait retenu la main du copiste chinois? M. de Lagrené ne paraît pas s'être inquiété de cette contradiction, et Ki-Yng, dans sa réponse, s'en tire par une défaite véritablement chinoise.

« Je reçois à l'instant une dépêche de Votre noble Grandeur, dans laquelle vous accusez réception de la dépêche datée du 27e jour de la 11e lune de la 24e année de Tao-Kuan; y incluse une copie de la pétition originale adressée à l'empereur, par laquelle j'ai clairement représenté qu'à l'avenir tous ceux qui désireront pratiquer la religion chrétienne puissent librement le faire : pétition qui a reçu l'approbation impériale marquée au pinceau rouge, dont je vous ai annoncé la copie qui ne se trouvait toutefois point jointe à la dépêche. — En prenant en considération ce qui concerne la pétition adressée à l'empereur, afin que les habitants de l'intérieur du pays qui ont embrassé la religion chrétienne, pour le bien, soient exempts de toute culpabilité, l'assentiment impérial, marqué au pinceau rouge, se trouve très-clairement marqué dans la pièce originale.

« Mais, vu que ces caractères sont écrits de la main de l'empereur, on ne pouvait guère en donner une copie respectueuse dans la pièce annexée; au reste, Votre noble Grandeur pourra examiner minutieusement la pièce originale et acquérir une entière conviction. »

Quoi qu'il en soit de ce détail, M. de Lagrené eut raison de

trouver « que le dernier document ne modifiait nullement la « dépêche primitive. »

D'autres causes d'inquiétude venaient accroître les préoccupations du négociateur. Les nouvelles qu'il recevait de différents côtés semblaient lui démontrer « ou que les magistrats inférieurs n'avaient rien su de la pétition du commissaire impérial, ou qu'ils prétextaient d'ignorance pour intenter aux « chrétiens des poursuites intéressées. » Ce qui devenait plus grave, sur d'autres points « des magistrats, assez haut placés « pour ne point contester l'existence de la concession, prétendaient la restreindre aux cinq ports, et semblaient ne « vouloir admettre, quant à l'intérieur de l'empire, aucune « conséquence pratique dérogatoire aux traditions en vigueur. »

Il est vrai qu'en même temps l'envoyé français recueillait des nouvelles plus consolantes. Le « vénérable abbé Libois, « qui plus que personne s'était réjoui du succès de ses démarches en faveur de la religion, » lui apprenait « que dans les « provinces de l'intérieur l'effet produit par la promulgation « du décret ne laissait rien à désirer, et que l'édit constituait « une véritable révolution dans l'intérêt du Christianisme. Telle « était aussi l'opinion de l'évêque de Nankin, Mgr de Bézi, et « du préfet de la propagande à Hong-Kong, Mgr Antonio Feliciani. »

M. de Lagrené n'en était pas moins affecté du sujet « de ces « plaintes et de ces réclamations, dont il pouvait d'autant moins « révoquer en doute le fondement que la plupart étaient la « conséquence directe de l'action plus ou moins regrettable de « leurs auteurs. »

Nous devons à nos lecteurs quelques éclaircissements sur ce sujet. Les événements qui s'y rattachent ont fait à eux seuls plus de bruit que les négociations mêmes auxquelles ils se rapportent d'une manière indirecte. L'envoyé français, dans le moment même, y attribua une grande importance; sa correspondance porte la trace réitérée de l'inquiétude qu'elles lui causèrent. Il en imputa l'origine à l'imprudence de quelques missionnaires et ne craignit pas, quoiqu'en termes très-mesurés, d'exprimer un blâme sur leur conduite. La presse ministérielle, chargée ici de présenter les choses de la manière la plus favorable au gouvernement, ne discerna, pour ainsi dire, dans tout

le volumineux dossier que j'analyse, que les reproches plus ou moins fondés dont les missionnaires avaient été l'objet de la part de notre légation. Ces accusations, déjà grossies en Chine par une prévention passagère, comme j'en donnerai bientôt la preuve, se sont accrues encore en France, grâce au zèle de nos journalistes, et peu s'en est fallu qu'on ne fît croire au public que M. de Lagrené avait réussi dans sa négociation en dépit des missionnaires eux-mêmes.

D'un autre côté des nouvelles, à la source desquelles il nous est impossible de remonter, ont été données récemment par *la Quotidienne*, et la sollicitude des catholiques s'en est justement émue. Suivant ce récit, des troubles fort sérieux se seraient élevés dans la province de Sou-Tchouen, à environ deux cents lieues de la côte. Les chrétiens, qui voulaient profiter de l'édit pour exercer librement leur culte, auraient été cruellement persécutés, et même l'Eglise compterait un martyr de plus. Comme, dans cet énoncé, il n'est question que d'un seul acte relatif à la tolérance du Christianisme, et comme l'auteur, quel qu'il soit, semble ignorer la reprise des négociations et les concessions nouvelles dont je parlerai bientôt, il nous est permis de reporter la date des désordres du Sou-Tchouen (s'ils ont effectivement eu lieu) aux premiers mois de l'année 1845. On s'expliquerait par la situation reculée de cette province comment la nouvelle de la persécution ne serait parvenue à Macao que postérieurement au second départ de M. de Ferrière (septembre 1845). S'il en était ainsi, les troubles du Sou-Tchouen, malheureusement plus graves que ceux qui avaient éclaté au mois d'avril dans le voisinage de Canton, n'auraient pourtant été, comme ces derniers, que la conséquence des malentendus causés par le défaut de précision du décret impérial. L'interprétation que nous venons de proposer est la plus vraisemblable que puisse recevoir la nouvelle donnée par *la Quotidienne*; mais elle ne suffit pas pour nous expliquer la contradiction qui existe entre ce récit et le silence complet gardé sur un point aussi grave par les correspondances que reçoit le gouvernement. On a des nouvelles de la Chine jusqu'à la fin de décembre 1845, et ces nouvelles ne font aucune mention, soit des troubles qui auraient eu lieu au printemps dans d'autres provinces que le Kiang-Si et à Nankin, soit de désordres nou-

veaux qui auraient suivi la promulgation des instructions explicatives de l'édit, dans les derniers jours d'août ou dans les premiers de septembre. Il est donc encore permis de révoquer en doute le récit de *la Quotidienne*, malgré l'autorité respectable sur laquelle il semble s'appuyer.

Maintenant il faut réduire à sa véritable valeur, d'après les documents que nous avons entre les mains, la *persécution* du printemps de 1845. Il existe à ce sujet parmi les dépêches de M. de Lagrené un dossier plus volumineux en apparence qu'abondant en réalité. Les mêmes événements y sont racontés de différentes manières, par diverses personnes, sous des dates tantôt européennes, tantôt chinoises. On a peine à se retrouver dans les variantes de transcription des noms de personnes et de lieux. Les savants auxquels on soumet ces variantes ne peuvent que rarement restituer la vraie leçon quand ils n'ont pas un texte chinois sous les yeux. Le dépouillement de documents aussi confus présente donc des obstacles sérieux, et je ne suis pas sûr que M. de Lagrené lui-même soit parvenu à se retrouver dans ce dédale. Une circonstance très-affligeante était venue redoubler pour lui l'obscurité qui règne dans ces renseignements. Mgr Rameaux, évêque de Myre et vicaire apostolique du Kiang-Si, se rendait de cette province dans le Fo-Kien, lorsqu'il apprit le retour de M. de Lagrené à Macao. A cette nouvelle, il se détourna de sa route et vint à Canton pour s'aboucher avec le plénipotentiaire français; mais, au moment où cette entrevue allait avoir lieu, Mgr Rameaux se noya en prenant un bain dans la mer. Au lieu des renseignements si instructifs qu'il aurait donnés à notre négociateur, on n'eut plus que les nouvelles qu'il avait précédemment transmises dans une autre intention, les pièces qu'il avait rassemblées et une lettre qu'il laissa inachevée sur sa table, le jour même de sa mort (13 juillet 1845). C'est avec cela qu'il fallut que M. de Lagrené se formât une opinion sur les faits : cette nécessité lui incombait dans un moment où la froideur inattendue de Ki-Yng et le caractère incomplet du décret impérial lui causaient une profonde émotion.

M. l'abbé Guillet, supérieur des Lazaristes, lui écrivait cependant le 3 août 1845 : « Je regrette infiniment que la mort « inopinée de Mgr de Myre ne lui ait pas permis de donner de « vive voix tous les détails et toutes les explications que Votre

« Excellence aurait pu désirer sur cette importante affaire. »
Et, en effet, je ne doute pas que ces explications n'eussent contribué à calmer l'inquiétude d'ailleurs bien concevable de notre ambassadeur.

En réalité, toutes les nouvelles se rapportaient à la province de Kiang-Si, à l'exception de l'arrestation de vingt-huit chrétiens de Nankin et des dangers qu'un Père Jésuite aurait courus dans cette dernière ville, événement d'ailleurs dont nous ne trouvons qu'une mention très-fugitive dans une des dépêches de M. de Lagrené.

Les faits de la *persécution* du Kiang-Si se réduisent à trois; le plus ancien avait été annoncé à M. Guillet par une lettre de Mgr Rameaux du 26 mai 1845, le second eut lieu le 2, et le troisième le 5 juin suivant. Vers la fin de mai, vingt chrétiens sont arrêtés à Ou-Tching, port commerçant situé sur le lac de Po-Yang, frappés et conduits au chef-lieu du district. Le 2 juin suivant, trois catéchistes de la grande ville de Lin-Tchang-Fou éprouvent le même sort. Enfin, le 5 juin, on procède à la clôture d'une chapelle de Nan-Tchang-Fou, capitale de la province.

La pétition de Ki-Yng avait reçu l'approbation impériale dès le mois de décembre et ce décret était connu à la fin de février sur les frontières de la Tartarie; sans doute on n'en eut la nouvelle dans les provinces méridionales qu'au retour de Ki-Yng à Canton, dans les premiers jours du printemps; c'est de là qu'elle se répandit dans la province voisine du Kouang-Si. A cette annonce, les chrétiens eurent peine à contenir leur joie : on chanta des *Te-Deum;* on fit des neuvaines et même des mois entiers d'actions de grâces; les missionnaires, entraînés par l'enthousiasme général, donnaient eux-mêmes l'exemple de ces manifestations. On a déjà vu que le décret n'avait été notifié qu'aux gouverneurs et aux sous-gouverneurs des provinces. Les autorités du port d'Ou-Tching ignoraient ou feignaient d'ignorer la grande nouvelle. Vingt chrétiens furent arrêtés par leur ordre : on les battit, on les dépouilla, on les rançonna selon les us et coutumes de l'administration chinoise. Cependant les magistrats de cet endroit n'avaient pas qualité pour prononcer un jugement; en conséquence, ils firent conduire les prévenus dans la capitale de la province. Là se trou-

vait, avec Mgr Rameaux, un prêtre chinois, nommé Tchéou, élève des Lazaristes, et qui avait joué le rôle d'interprète dans les rapports de l'amiral Cécile avec les autorités chinoises, au plus fort de la guerre contre les Anglais. Emu du sort qui attendait ses ouailles, et craignant par-dessus tout une apostasie, Mgr Rameaux prit la résolution hardie d'envoyer Tchéou aux autorités chinoises, pour réclamer en faveur des chrétiens prisonniers le bénéfice du décret récemment promulgué. Tchéou, dans les entrevues qu'il eut alors avec les principaux mandarins, fut ferme, imprudent peut-être : il alla jusqu'à les menacer de la colère des Français, et finit par arracher la mise en liberté de ses coreligionnaires.

Quelques jours après, dans un village voisin de Lin-Tchang-Fou (seconde ville du Kiang-Si et chef-lieu d'un district), les soldats d'un mandarin préposé au *Sin-Kien-Hien* (district du troisième ordre) arrêtèrent trois catéchistes, qui comptaient parmi les plus riches chrétiens. Ce mandarin, nouvellement entré en fonctions, avait reçu l'ordre de poursuivre rigoureusement les membres de la société secrète du *Nénuphar blanc*. Mais les soldats, gagnés à prix d'argent, épargnaient les sectaires et poursuivaient les chrétiens. Le lendemain de la capture (c'est-à-dire le 2 juin), le mandarin fit amener les prisonniers devant son tribunal, et commença leur interrogatoire : « De quelle religion êtes-vous? — Nous sommes de la religion du *Seigneur du ciel.* — Vous n'êtes pas affiliés au *Nénuphar blanc?* — Non. — Vous êtes donc chrétiens? — Sans doute. — Avez-vous des livres et des croix? — Non. — Comment donc adorez-vous Dieu? — En cœur et en esprit, » dirent les chrétiens. Le mandarin irrité reprit : « Vous serez soumis aux plus rigoureuses tortures si vous ne dites la vérité; préparez donc vos réponses, car je vous interrogerai une seconde fois. » Et là-dessus, peu rassuré lui-même sur les conséquences de sa conduite, il partit pour en référer au mandarin de la ville voisine de Lin-Kiang-Fou. « J'ai pris trois sectaires, lui dit-il. — Quels sectaires? — Des chrétiens. — Qui t'a dit de prendre des chrétiens? Viens, greffier, et montre-lui le décret impérial. » Après cette lecture, le mandarin de Sin-Kien-Hien s'étant presque mis à genoux dit : « Je me suis trompé. — Si tu t'es trompé, reprit le gouverneur, il suffit que tu mettes les prisonniers en liberté. »

Cependant, le jour même où les chrétiens devaient être relâchés, la femme du gouverneur mourut; tandis qu'on était occupé des obsèques, on oublia les prisonniers. Le mandarin de Sin-Kien-Hien, qui avait sur le cœur l'humiliation qu'on lui avait infligée, fit appeler de nouveau les catéchistes à son tribunal et leur ordonna de fouler la croix aux pieds. Les chrétiens refusèrent. Alors le mandarin leur dit : «Il suffit que vous passiez à côté de la croix, » et les malheureux se prêtèrent à cet acte mal déguisé d'apostasie. Aussitôt le mandarin, les tournant en dérision, les appela *faux chrétiens* et les mit en liberté.

Cependant le gouverneur de Lin-Tchang-Fou était bien loin d'imiter cette conduite. Aussitôt après avoir repris les affaires, il adressa à son subordonné un ordre fort bien motivé par lequel, s'appuyant sur le décret impérial et sur la liberté concédée aux chrétiens de professer leur religion, il lui enjoignit de remettre les prisonniers en liberté, de leur rendre ce qu'on leur avait pris, et de les faire reconduire honorablement au lieu de leur domicile. La traduction de cet ordre fait partie des pièces rassemblées par Mgr Rameaux.

Malheureusement cet ordre venait trop tard. L'Eglise avait à déplorer l'apostasie de trois de ses enfants.

Tandis que ces événements se passaient dans la seconde ville de la province et qu'on y appliquait loyalement à des chrétiens compromis l'acte impérial qui avait proclamé la liberté de conscience, la capitale même, *Nan-Tchang-Fou* voyait introduire dans l'exécution de ce décret une restriction fâcheuse, mais qu'il aurait été naturel de prévoir. Les chrétiens, pleins de joie et de confiance, avaient commencé par interpréter le décret à leur manière: ils avaient tracé au-dessus de la porte de leur chapelle une inscription ainsi conçue : *Avec la permission de l'empereur; temple des adorateurs du Seigneur du ciel.* Le gouverneur, qui ne l'entendait pas ainsi, fit arrêter le catéchiste *Lo*, qui travaillait à une fabrique de charbon. Il envoya en même temps des soldats à la chapelle avec l'ordre d'en enlever les images et de les transporter à son tribunal. Les soldats en prirent huit et laissèrent le reste, à la sollicitation de *Yeou*, prêtre indigène.

Le gouverneur, assis sur son tribunal, fit subir un interrogatoire au catéchiste : « Ton nom? — Lo. — Ta condition? — Marchand.—As-tu tes parents?—J'ai encore ma mère.—Quel

âge a-t-elle ? — Soixante-cinq ans. — Le nombre de tes frères ? — Un seul. — Quel est son état ? — Le même que le mien. — As-tu femme et enfants ? — Oui. — Ton âge ? — Quarante-trois ans. »

Alors le gouverneur élevant la voix d'un air irrité : « Qui vous a permis d'avoir des chapelles, d'y suspendre des peintures, d'y faire adorer des statues, d'y prêcher votre religion, et d'écrire sur la porte : *Temple des chrétiens, avec la permission de l'empereur?* Où avez-vous vu ou qui vous a dit que l'empereur vous avait permis d'avoir des chapelles? Il est dit, au contraire, que cette permission ne peut avoir lieu que dans les cinq ports.» Alors le catéchiste répondit : « On nous a ordonné un mois de prières et de fêtes pour rendre grâce à Dieu et à l'empereur de la permission qu'il nous a donnée. — Que dis-tu? La faculté accordée pour les cinq ports ne peut nullement s'étendre à l'intérieur du pays. » Puis, rappelant au catéchiste l'audace qu'avait eue le prêtre *Tcheou* de se présenter devant le sous-gouverneur, il ajouta : « N'es-tu pas Chinois? N'es-tu pas de ce district et mon sujet? — Sans doute. — Pourquoi donc agis-tu avec tant de témérité? » Et, malgré les supplications du catéchiste, il lui fit appliquer dix soufflets sur le visage.

Le gouverneur n'en avait pas fini. « D'où viennent ces images? Elles viennent certainement de l'Europe. Vous êtes pourtant tous mes sujets, et vous adorez des dieux étrangers ; vous propagez leur religion dans le lieu même de mon gouvernement. Je ne veux ni de chapelles, ni de rien de tout cela. S'il y a encore d'autres images, qu'on les apporte et qu'on les brûle. Quant à la chapelle, je veux qu'on en fasse un temple des bonzes et qu'on y mette la statue de *Fo*. — Nous ne le pouvons pas, dit le catéchiste. — Eh bien, qu'on la vende ou qu'on la détruise. » Le pauvre *Lo* obtint à grand'peine et comme une faveur la permission de vendre la chapelle, et on le renvoya avec de grandes menaces. L'humiliation était d'autant plus grande pour les chrétiens que tout cela se passait en présence d'une foule innombrable, qui voyait jouer une comédie sur un théâtre dressé à la porte même du tribunal.

Tout cela était fort dur, sans doute. On avait tenu à faire sentir aux chrétiens qui paraissaient l'oublier le joug de l'autorité locale ; mais, à la rigueur, on était resté dans les termes du dé-

cret impérial. On ne contestait pas aux sujets chinois le droit de professer le Christianisme, mais comme le décret ne contenait qu'une déclaration générale en faveur de la liberté de conscience, comme il ne renfermait aucune stipulation relative aux assemblées et à la prédication publiques, non plus qu'à l'ouverture des églises, on pouvait prétendre qu'on tenait la balance égale en faisant mettre en liberté ceux dont le crime se bornait à la profession du Christianisme, tout en ordonnant de fermer les chapelles et de brûler les images.

On conçoit d'ailleurs la sorte de crainte qui devait agir sur l'esprit des mandarins. Ils voyaient avec ombrage les relations des chrétiens du pays avec les Européens; ils redoutaient le trouble que leurs assemblées pourraient causer. La liberté de conscience n'allait-elle pas porter, en outre, un grand nombre de païens à embrasser le Christianisme? Toutes ces considérations devaient induire l'administration chinoise à entendre et à appliquer le décret impérial dans le sens le plus restrictif.

L'inquiétude et presque le repentir avaient gagné jusqu'à l'auteur même de la *pétition respectueuse*. L'interprète, M. Callery, que l'envoyé français avait envoyé à Canton pour y sonder le terrain, était loin d'avoir rencontré des dispositions favorables à une interprétation plus étendue du décret impérial. Il avait trouvé Ki-Yng et son coplénipotentiaire Huan « très-froids « et très-gourmés l'un et l'autre, fort effrayés de l'agitation « produite dans le monde officiel, et surtout parmi les manda« darins de l'ordre judiciaire, par l'audacieuse initiative du « commissaire impérial. » A les en croire, il n'était pas possible d'aller plus loin. « Tous deux, au contraire, semblaient re« gretter de ne pouvoir se rejeter en arrière. » Aux premiers mots de M. Callery, « ils se récrièrent à l'envi sur ce qu'il y « aurait d'exorbitant et de contraire aux lois de l'empire dans « une semblable exigence. On avait, ajoutaient-ils, suivi la « marche légale et officielle. C'était aux gouverneurs et aux « sous-gouverneurs des provinces à veiller à l'exécution des « ordres de l'empereur, notifiés suivant la forme accoutumée; « ce n'était plus l'affaire de Ki-Yng, et désormais, à l'entendre, « il avait complétement épuisé son action. »

Voilà donc quelle avait été *la persécution;* voilà quel en était le résultat. Avait-on le droit de se flatter d'avance de quelque

chose de plus complet et de plus assuré? Ki-Yng, qui *risquait sa tête*, aurait-il pu s'empêcher de se tenir un peu en deçà de sa promesse? Cette promesse même avait-elle un caractère moins ambigu? Aurait-on obtenu, sans un miracle, une docilité absolue de toute la machine gouvernementale jusqu'à ses derniers rouages, une obéissance implicite de toute l'administration jusqu'aux officiers les plus subalternes? Ki-Yng avait beau feindre des répugnances et exagérer les obstacles, ce qui s'était passé n'était, en définitive, qu'une raison plausible pour engager une nouvelle négociation, ou, pour nous servir des expressions d'une lettre de M. l'abbé Guillet au plénipotentiaire français, « un moyen ménagé par la Providence pour faire prendre « toutes les mesures les plus capables d'assurer l'existence de la « liberté religieuse en Chine, et mettre par là le complément à « l'immense service qui venait d'être rendu à l'empire de la « Chine et à tout le monde chrétien. »

Sur ces entrefaites, M. de Ferrière arriva, rapportant à M. de Lagréné « l'approbation absolue de sa conduite anté- « rieure. » C'était un encouragement « à persévérer avec une « nouvelle insistance, et, tout en ménageant les susceptibilités « légitimes du commissaire impérial, » à indiquer aussi clairement que possible « les points qui restaient à régler pour que « la mesure proposée par Ki-Yng répondît à nos espérances et « lui valût nos sympathies. » Telle est l'impression sous l'empire de laquelle M. de Lagréné envoya la dépêche suivante :

« Macao, le 7 août 1845.

« Monsieur le Commissaire impérial,

« Ainsi que je vous en avais donné l'assurance, le gouvernement de Sa Majesté l'empereur des Français a reçu avec une vive satisfaction l'annonce des démarches que, à la suite de la correspondance échangée entre nous, Votre Excellence se proposait de suivre auprès de Sa Majesté l'empereur de la Chine, relativement à l'importante affaire de la liberté du Christianisme.

« Je puis vous informer aujourd'hui que mon auguste souverain et son gouvernement apprendront avec une égale sympathie, dont je suis autorisé à consigner ici, dès à présent, le témoignage, l'heureuse issue de ces démarches, dont le succès ne pouvait être douteux lorsqu'il s'agissait d'une aussi juste cause, et que vous-même aviez pris en main sa défense.

« Mais, pour que les sentiments que je vous exprime ne soient pas exposés dans la suite des temps à de pénibles retours, je crois devoir appeler l'attention de Votre Excellence sur quelques points dont il importe de fixer clairement la signification.

« En premier lieu, Monsieur le Commissaire impérial, en me référant aux termes de notre correspondance antérieure, il demeure bien et dûment établi qu'on ne saurait, en aucun cas, confondre la religion chrétienne avec quelques individus qui, couverts hypocritement de son masque, auraient été accusés de crimes abominables dont le nom même est inconnu dans les royaumes chrétiens de l'Occident. Comme vous l'avez si souvent remarqué, le Christianisme ordonne le bien et défend le mal; il n'a donc rien de commun avec les turpitudes auxquelles il est fait allusion dans la supplique de Votre Excellence, et qui doivent être sévèrement réprimées. J'attache, ainsi que vous le comprendrez, un prix extrême à maintenir cette distinction.

« En second lieu, vous m'avez fait l'honneur de m'informer que l'approbation impériale avait été officiellement notifiée aux gouverneurs et sous-gouverneurs des provinces; maintenant ne serait-il pas avantageux que cette notification fût également faite par ces fonctionnaires aux différents magistrats qui leur sont subordonnés? En effet, sans cette précaution salutaire, il serait possible que des chrétiens, mieux informés parce qu'ils y sont plus directement intéressés, des dispositions impériales que quelques officiers subalternes, et croyant pouvoir aujourd'hui manifester sans danger leurs croyances religieuses, fussent traduits devant les tribunaux pour ce seul fait. Avec une publication plus générale, telle que je la demande, et qui ne me semble offrir aucun inconvénient, des incidents aussi regrettables ne pourraient en aucun cas se reproduire.

« En troisième lieu, il m'est revenu que, sous l'empire des prohibitions précédentes, plusieurs chrétiens ont été punis ou exilés. Je crois, Monsieur le Commissaire impérial, aller au-devant de vos intentions en exprimant le vœu que ces chrétiens, s'il en existe en effet dans une telle situation, ressentent jusque dans leur exil l'effet des dispositions favorables de l'empereur de Chine, et qu'ils soient mis en liberté. Cet acte de clémence, qui me paraît d'ailleurs une conséquence naturelle des déterminations que vous m'avez communiquées, assurerait à Votre Excellence, si elle veut bien le provoquer, de nouveaux titres à l'admiration de tous ceux qui se complaisent aux grandes choses.

« Enfin, Monsieur le Commissaire impérial, il ne saurait être douteux que l'autorisation de pratiquer librement la religion chrétienne, telle qu'elle résulte de la pétition de Votre Excellence, n'entraîne pour les Chinois celle de construire des églises et de s'y rassembler. Je tien-

drais beaucoup à pouvoir transmettre cette assurance à mon gouvernement, et vous remercierai de m'en fournir les moyens.

« Telles sont les observations de détail que j'ai cru devoir vous exposer : elles ne touchent en rien à la mesure en elle-même, dont elles ont pour unique objet de régulariser l'application et de constater les tendances généreuses. Aussi je me plais à reconnaître, en attendant les explications que vous voudrez bien me donner, avec quelle consciencieuse fidélité vous avez rempli l'honorable engagement que vous aviez contracté, et à vous répéter combien, par une conduite aussi habile que magnanime, vous avez cimenté les rapports existant entre le grand empire de France, ainsi que les autres Etats chrétiens de l'Occident, et le grand empire de la Chine.

« Il ne me reste plus qu'à renouveler à Votre Excellence l'expression des vœux que je forme pour son bonheur et sa prospérité.

« Agréez, etc., etc. »

Cette dépêche ne devait pas rester sans réponse; Ki-Yng se hâta d'accuser à M. de Lagrené réception de sa lettre :

« Depuis que nous traitons les affaires ensemble, lui disait-il, nos cœurs se sont parfaitement accordés et notre amitié a été sincère. Dans toutes les affaires publiques que nous avons traitées, on a délibéré de part et d'autre avec une parfaite harmonie de sentiments. Toutes les fois qu'une chose était faisable et qu'elle ne rencontrait pas de grands obstacles dans les lois de l'empire du Milieu, il n'y a pas de soin que j'aie négligé pour la traiter, ni d'efforts que je n'aie faits pour sa réussite, afin de faire ressortir l'éternelle amitié qui existe entre nos deux empires.

« Votre noble Grandeur aussi m'a toujours donné des preuves d'une amitié sans cesse croissante.

« Mais les choses qui dépassent mon pouvoir et qu'il m'est difficile de traiter, j'espère que, par considération pour moi, vous ne voudrez pas me forcer à les faire ; car les sentiments d'amitié qui nous unissent sont comme l'or et la pierre, et on ne saurait les comparer à rien de ce qui se voit habituellement.

« Maintenant que le traité est arrivé à Votre noble Grandeur, nous sommes près de l'échange, et sous peu nous nous reverrons. Les affaires contenues dans vos quatre articles, nous les discuterons longuement et mûrement de vive voix. »

A cette missive était joint un mémoire fort développé, dans lequel Ki-Yng, reprenant un à un les quatre articles dans lesquels se résumaient les nouvelles demandes du plénipoten-

tiaire français, exprimait ou son acquiescement, ou ses objections à ces demandes.

Sur le premier point, relatif à la distinction à établir entre les crimes imputés aux chrétiens dans le dernier siècle et le caractère parfaitement innocent et respectable de la religion chrétienne, Ki-Yng manifestait l'intention sincère de relever le Christianisme aux yeux des Chinois, sans porter atteinte aux *lois immuables* de l'empire, et sans convenir, par conséquent, que les chrétiens eussent été autrefois victimes de fausses accusations.

« En examinant, disait-il, le texte des lois portées originairement en Chine à ce sujet, je trouve qu'elles se rapportent à des livres de prières publiés en secret, qui pervertissaient beaucoup de monde, qui établissaient une secte propre à ébranler tous les esprits, qui étalaient un langage impur ayant de très-grandes conséquences, qui enseignaient à faire de la magie ou des imprécations subversives, à séduire et corrompre les femmes, à enlever frauduleusement les yeux des malades. Toutes ces choses se trouvaient dans ces livres de prières imprimés secrètement, et non pas dans les livres de prières originaux [1]; d'où l'on peut voir que c'était une secte secrètement organisée, et non pas la religion originaire; d'où l'on peut voir que ceux qui se rendaient ainsi coupables allaient contre l'esprit propre à la religion du Seigneur du ciel, laquelle exhorte au bien et détourne du mal.

« Quant à la diffusion coupable d'un langage impur, chose de très-grande importance, aux pratiques de magie et aux imprécations subversives, à la séduction des femmes et à l'arrachement frauduleux des yeux des malades, ce ne sont point là des choses qui se trouvent dans la religion chrétienne, et c'est uniquement parce que de mauvais sujets s'en sont rendus coupables que des lois spéciales à cet égard ont été introduites dans le code de l'empire du Milieu. Ce n'est donc point sans raison qu'on a porté ces lois. Or, les mauvais sujets se couvrant du nom de la religion chrétienne pour se livrer à leurs pratiques subversives et corruptrices, on ne pouvait pas prohiber ces crimes sans que la prohibition atteignît ceux qui se couvraient d'un faux nom, et qu'ainsi on pût parvenir insensiblement à empêcher le mal.

« Prenons pour exemple une sainte religion protégée dans l'empire du Milieu. Si des individus allaient dans votre noble empire prêcher cette sainte religion, et qu'au nom de cette religion sainte ils commis-

[1] Ces imputations singulières ne semblent-elles pas donner la preuve que, dans le siècle dernier, des catholiques avaient transmis au gouvernement chinois les calomnies dont les Jésuites étaient l'objet dans l'Occident?

sent des actes contraires aux lois, votre noble royaume punirait assurément leur crime et défendrait la religion qu'on serait venu prêcher. C'est là une loi imposée par le Ciel ; c'est là un grand précepte dans le monde vertueux et chez les nations sages.

« Maintenant ces deux empires étant en bonne harmonie, j'ai reçu de notre grand empereur une concession en vertu de laquelle l'exercice vertueux de la religion chrétienne est exempt de toute prohibition. Dans la pétition originale il était clairement exprimé que ceux qui abuseraient de la religion chrétienne pour faire le mal seraient punis conformément aux anciennes lois, tout comme ceux qui pratiqueraient la religion du Seigneur du ciel pour le bien n'éprouveraient aucun obstacle. La distinction entre le bien et le mal était ainsi clairement établie, quoiqu'on n'eût pas donné sur l'article du mal des éclaircissements détaillés qui ne sauraient entrer dans le texte d'une loi. Si donc il se trouve des gens qui commettent des actions semblables à celles que le Code appelle *pervertir et corrompre*, ils seront regardés comme faisant le mal. Mais, en dehors de ces actions vicieuses, la pratique de la religion chrétienne sera regardée comme bonne, et l'empire du Milieu ne l'imputera pas à crime. Ceci a été clairement exprimé dans la pétition originale. Votre noble Grandeur peut être parfaitement tranquille à cet égard. »

La demande d'une publication plus générale de l'édit était beaucoup mieux accueillie, et Ki-Yng s'expliquait même sur ce point avec une remarquable sincérité.

« Je considère que, pour toutes les affaires qui surviennent dans l'empire, dès qu'on a reçu communication de la volonté impériale, on n'attend pas un instant pour la notifier aux différentes provinces, et dès que cette notification arrive, on n'attend pas un instant pour la communiquer à tous les subalternes.

« Maintenant, par rapport à la demande faite que ceux qui pratiquent la religion du Seigneur du ciel pour le bien soient exempts de culpabilité, demande qui a reçu l'approbation impériale marquée au pinceau rouge, je l'ai déjà communiquée aux gouverneurs, sous-gouverneurs et généraux de chaque province, pour qu'ils en fissent une promulgation générale, comme cela est consigné aux archives.

« Maintenant il convient que j'écrive de nouveau dans les provinces en faisant instance pour qu'une promulgation générale ait lieu dans tous les tribunaux civils et militaires, et qu'elle serve de règle uniforme dans l'occasion. De cette manière il n'arrivera plus que des mandarins puissent prétexter d'ignorance pour opérer des arrestations. Et si, avant d'avoir eu connaissance du décret impérial, des autorités locales

ont arrêté des chrétiens en vertu des anciennes lois, à la réception de ma dépêche ces chrétiens seront immédiatement rendus à la liberté.

Mais dans le cas où des innocents seraient injustement arrêtés, et que cela parviendrait aux oreilles de Votre noble Grandeur, ne craignez pas de m'en avertir en détail, afin qu'ordre soit donné aux gouverneurs et sous-gouverneurs de ces provinces de faire des enquêtes et de mettre ces gens en liberté.

«Cependant, si les individus arrêtés se trouvent être de ces hommes coupables qui abusent de la religion chrétienne pour le mal, comme nous avons dit dans l'article précédent que cela a lieu lorsqu'on cherche à pervertir et à corrompre, l'amitié qui nous lie me permet de vous dire franchement que les lois de l'empire ne peuvent point céder là-dessus, et que moi-même je ne puis pas non plus, pour vous être agréable, concourir à la libération de ces hommes, contrairement aux lois.»

La troisième demande, relative à l'*amnistie*, rencontrait de nouveau dans l'immutabilité des lois de l'empire un obstacle qui devait rester invincible.

« Vous dites, dans votre dépêche, avoir appris que, par suite des prohibitions qui existaient autrefois, plusieurs chrétiens ont été punis et exilés, et vous ajoutez que, s'il existe en effet de telles personnes, vous espérez qu'elles seront prochainement mises en liberté ; c'est là une des preuves de la grande humanité de Votre noble Grandeur, et des sentiments de compassion qu'elle éprouve pour les innocents. Mais si nous examinons la manière dont sont réglées en Chine les affaires relatives aux prisonniers, nous trouvons que, si une chose légère est changée en grave ou une chose grave changée en légère, si ce qui n'était pas criminel est mis au nombre des crimes ou ce qui était criminel est devenu innocent, tout cela commence à devenir tel le jour où la volonté impériale intervient ; tellement qu'avant la réception du décret de l'empereur tout ce qui a été jugé d'après les lois préexistantes, soit grave, soit léger, soit criminel, soit innocent, ne peut être changé par un jugement basé sur la loi nouvelle.

« L'application des peines tantôt graves, tantôt légères, se fait également d'après les lois de l'époque. Si, parce qu'une loi nouvelle diminue on supprime telle pénalité, on change d'après cette loi le jugement porté auparavant d'après les lois anciennes ; ou si, parce qu'une loi nouvelle met telle ou telle chose au nombre des crimes, ou qu'elle en fait un crime grave, de léger qu'il était, on attaque comme criminels ceux qui, auparavant, avaient été déclarés exempts de crime, ou qu'on déclare graves les crimes qui avaient été jugés comme légers, cela ne serait point miséricordieux de la part de l'empereur, et une pa-

reille théorie pénale ne saurait exister sous la dynastie actuelle, tout comme on voit qu'il n'en a jamais été autrement dans tous les temps antérieurs.

« Maintenant que la religion chrétienne a été affranchie, par une concession impériale, des prohibitions dont elle était frappée, Votre noble Grandeur, dont le cœur est extrêmement bon, désirerait que ceux qui ont été jugés comme coupables d'après les lois préexistantes fussent mis en liberté par suite de la concession nouvelle. Mais c'est là une chose sur laquelle il m'est impossible d'adresser une pétition à l'empereur, parce qu'elle touche aux lois antiques et immuables de cette dynastie, auxquelles je n'oserais demander qu'on apportât un changement.

« Je considère ensuite que les Chinois jugés comme criminels pour avoir professé la religion chrétienne ne sont pas en grand nombre, et que si, dans ce moment, il y en a qui endurent la peine de l'exil, le nombre doit en être fort restreint. Si cependant il en existe, lorsqu'un pardon général sera accordé par la bienfaisance de l'empereur, ils seront mis en liberté ; c'est là du moins mon opinion particulière.

« Votre noble Grandeur comprend admirablement la raison des choses ; votre esprit pénètre tout. J'ai la certitude que vous aurez égard à ma position, et que vous ne voudrez pas me forcer à des choses d'une exécution aussi difficile. »

Le quatrième article, le plus important de tous, était aussi celui qui devait faire éprouver à Ki-Yng le plus de répugnances. Ici, c'était encore moins la crainte de se compromettre, qui dictait le langage de Ki-Yng, que l'impossibilité de se rendre compte du motif qui fait que les chrétiens attachent une si grande importance aux assemblées religieuses. Nous découvrons une lacune, inexplicable pour nous au premier abord, dans cette intelligence d'ailleurs si lucide et si droite ; mais il doit en être de même de tous les Chinois sans exception. Il ne peut y avoir de pratique du Christianisme sans l'*assemblée* des fidèles ; le nom même de l'*Eglise* veut dire *assemblée*. L'union dans la prière est donc une prérogative de notre religion : c'est un mystère pour toutes les autres. Cicéron ou César n'auraient pas mieux compris que Ki-Yng cette condition de notre foi.

« Il est dit dans votre dépêche que, puisque l'empereur a permis l'exercice de la religion chrétienne, il résulte de là que les Chinois peuvent construire des églises et s'y rassembler.

« L'intention de Votre noble Grandeur est sans doute que les Chinois

chrétiens puissent se rassembler dans le voisinage de leurs demeures, pour y réciter des prières et se livrer avec joie à des pratiques de vertu. Mais il existe une grande différence entre les coutumes de l'empire du Milieu et celles de votre noble empire. Le peuple de l'empire du Milieu a professé de tous temps des religions saintes; aussi a-t-on construit des temples saints dans tous les districts, grands et petits. Hommes et femmes, bûcherons et bergers, il n'est personne qui ne se livre à des actes d'adoration. Et cependant il n'y a jamais aucune espèce d'assemblée, tout comme on n'abuse jamais de ces choses-là pour le mal.

« En vérité, ceux qui s'assemblent ne sauraient le faire dans une bonne fin; car pour faire le bien il n'est pas nécessaire de se rassembler.

« Voyez les deux religions des boudhistes et des Tao-se; quoique les bonzes aient des lieux où ils vivent en communauté, qu'ils se séparent de leur père et mère, qu'ils s'abstiennent du mariage, qu'ils se livrent aux exercices de piété et de mortification, et qu'à cause de cette vie dure qu'ils mènent ils aient des temples nombreux où on pourrait s'assembler, les sectateurs de leur religion ne s'y rassemblent pourtant pas. La religion du Seigneur du ciel, au contraire, n'est point comme ces religions-là. Ceux qui la prêchent ont toujours envie de la répandre sur une vaste échelle. Dans le principe, ce sont ceux qui tendent au bien dans toute la droiture de leur cœur qui l'embrassent. Ensuite, ceux qui veulent en abuser pour le mal l'embrassent aussi. Si on adresse de nouveau une claire pétition à l'empereur pour qu'il leur accorde de bâtir des églises et de s'y rassembler, les libertins et les mauvais sujets qui s'y trouveront mêlés profiteront assurément de ces circonstances et ne reculeront devant aucun forfait. Les hommes s'assembleront pêle-mêle avec les femmes, et il s'ensuivra des désordres contraires aux bonnes mœurs. On façonnera des dieux extraordinaires, et d'après ces modèles on fera toute espèce de diableries. Ce qui est dit dans le code relativement à l'impression clandestine de livres de prières, à l'établissement d'une association, à la séduction et à la corruption des femmes, tout cela ce sont des choses que l'on ne pardonne pas, que les autorités locales ne peuvent se dispenser d'empêcher et de poursuivre avec vigueur, et que Votre noble Grandeur ne veut assurément pas non plus patroniser.

« Votre noble Grandeur se donne maintenant beaucoup de peine pour favoriser la religion du Seigneur du ciel, parce qu'autrefois cette religion était prohibée. Mais en Chine la population est très-nombreuse, et, s'il y a des gens sages, il y en a beaucoup aussi qui ne le sont pas. Ceux qui prêchent la religion ne choisissent pas ceux à qui ils la prêchent, et ceux qui l'embrassent ne sont pas tous des gens de bien : de

là résulte nécessairement la diffusion du mal et la corruption des mœurs.

« C'est pour cela que si, du temps de Kan-Hi, les prohibitions ont été révoquées par la volonté impériale, on n'a pas tardé à porter de nouveau ces prohibitions et à arrêter les lois qui existent.

« Mon intention est bien qu'outre la permission accordée aux gens de votre noble empire de construire des églises dans les cinq ports ouverts au commerce, et de s'y livrer aux pratiques de leur culte, il soit aussi permis aux Chinois qui, portés de tout leur cœur vers le bien, professent la religion chrétienne, de se livrer aux actes de religion, chacun dans sa maison particulière ; mais il ne convient pas de leur permettre de construire des temples ou de se rassembler, car il en résulterait partout des choses très-fâcheuses.

« Maintenant, pour que ce que nous avons réglé soit de longue durée, il faut aussi que nous songions pour l'avenir à empêcher les manœuvres des hommes pervers, de manière à ce qu'aucune inimitié ne vienne troubler la bonne harmonie qui doit régner à perpétuité entre nos deux empires.

« Votre noble Grandeur, qui a une intelligence si vaste, une pénétration si profonde, et qui envisage mûrement les affaires sous toutes leurs faces, comprendra certainement que tout ce qu'on lui a dit à cet égard n'est point controuvé.

« Mais les lois et les coutumes de nos deux empires ne sont point les mêmes. Le fait de ne pas construire des églises dans l'empire du Milieu peut être comparé à celui qui existe dans votre noble empire de ne pas ériger des idoles. Maintenant, si je voulais aller dans votre noble empire ériger des idoles ou construire des pagodes des trois religions de la Chine, assurément cela éprouverait des difficultés dans l'exécution ; de même il n'est pas facile d'accorder au peuple chinois de construire des temples du Seigneur du ciel. Il suffit de réfléchir sur cela pour le comprendre. »

On me pardonnera, j'espère, la longueur de ces citations ; elles donnent une idée trop juste de l'intelligence des Chinois et de la tournure de leurs idées pour que le lecteur n'y trouve pas plaisir et profit comme nous.

Mais ce mémoire de Ki-Yng n'était pas destiné à prendre place dans la négociation. Après l'expédition de la dépêche du 7 août, M. de Lagrené crut comprendre « qu'il était impossible de traiter officiellement et par écrit des questions aussi « délicates. M. Callery seul, par l'intimité de ses rapports avec « Huan, Tchao et Pan-si-Tchen, était en état d'amener le ré-

« sultat désiré en assez peu de jours pour que M. de Ferrière, « qui devait partir par le paquebot du 1er septembre, pût em- « porter avec lui les conclusions d'une affaire qui autrement, « depuis qu'elle était tombée dans le domaine de la publicité, « menaçait de tourner au préjudice des chrétiens. »

Dès lors les dépêches qui seraient arrivées pendant la négociation qu'on allait confier à M. Callery ne devaient plus être acceptées. Ce fut le sort de la dernière lettre de Ki-Yng et de son mémoire. Toutefois ces pièces furent communiquées à M. Callery au commencement de ses conférences. L'interprète crut y voir une « différence énorme » entre la penséede Ki-Yng et celle du plénipotentiaire français; ce qui n'empêcha pas celui-ci de regretter plus tard « qu'il n'eût pas été donné cours au *mémoire*, « qu'il aurait accepté, sauf rectification de certains passages et « suppression complète de l'article quatrième; car il réalisait en « grande partie les espérances du négociateur, sauf les églises, « et il contenait de plus des concessions très-remarquables, « notamment quant à un droit officieux d'intervention qu'on « reconnaissait sans difficulté au plénipotentiaire français. »

Avant le départ de M. Callery pour Canton, M. de Lagrené « eut de longues conférences avec lui, et lui expliqua fort en « détail les points qui lui tenaient le plus à cœur. » Nous abrégeons, au reste, le détail des instructions qu'il lui donna dans cette circonstance, M. Callery ayant suivi fidèlement la direction qu'il avait reçue.

Le récit qui va suivre est tiré de la relation adressée par l'interprète à l'ambassadeur, après le succès de la mission qui lui avait été confiée. L'approbation de M. de Lagrené ayant donné à ce récit un caractère presque officiel, et les résultats en étant d'accord avec les allégations de l'interprète, on doit l'accepter avec confiance, sauf le petit nombre de circonstances dans lesquelles il est possible que M. Callery se soit laissé involontairement aller à exagérer les difficultés qu'il rencontrait sur son chemin. Le *mémoire* nous a déjà montré que Ki-Yng n'avait besoin que d'être éclairé par la discussion pour céder sur les points les plus importants. De son côté, M. de Lagrené avait lieu de penser que le vice-roi, « après avoir résisté pendant quelques jours, assez pour justifier à Pékin sa capitu-

lation, ne pourrait manquer de donner gain de cause à ses justes demandes. »

« Parti pour Canton par votre ordre, le 13 de ce mois, j'y arrivai le soir même et j'allai prendre logement dans la maison de Pan-si-Tchen.

« Le lendemain j'écrivis de très-bonne heure au lieutenant gouverneur Huan pour lui annoncer mon arrivée, et lui manifester le désir que j'avais de l'entretenir le plus promptement possible sur les différents points qui restaient à régler entre nous avant l'échange des ratifications.

« Pan se chargea de porter ma lettre dans l'intérieur de la ville murée, et un peu après il revint muni d'une réponse de Huan, qui me disait que, malgré tout le plaisir qu'il aurait à me voir le jour même, il était obligé de renvoyer notre entrevue au lendemain, parce qu'il désirait me soumettre quelques pièces dont il n'aurait pu faire tirer copie plus tôt.

« Le 15, vers les deux heures de l'après-midi, plusieurs salves d'artillerie annoncèrent à la ville de Canton que le sous-gouverneur sortait de la ville tartare, et, un moment après, on vint m'apprendre qu'il m'attendait dans le nouveau palais de Pan.

« La chaleur étant ce jour-là excessive, j'exprimai le désir d'avoir une chaise à porteur, et l'on ne fit aucune difficulté de me l'accorder. Il est à remarquer toutefois qu'on donna ordre aux porteurs d'en fermer soigneusement les stores et de se rendre à la maison de Pan par un chemin détourné, de peur que le peuple ne s'aperçût que les mandarins se déplaçaient pour des étrangers.

« Arrivé chez Pan, je trouvai Huan, Tchaô et leur hôte assis dans un fort joli salon où ils étaient à m'attendre. Dès qu'ils m'aperçurent, ils se couvrirent de leur chapeau officiel et vinrent au-devant de moi en m'accablant, comme d'habitude, d'une foule d'amitiés et de compliments plus ou moins exagérés. »

Evidemment les mandarins, qui avaient pris les devants par des communications d'un caractère fort loyal, ainsi qu'on l'a déjà vu, s'attendaient à continuer la négociation sur le même pied; mais M. Callery avait à servir la légitime impatience de notre ambassadeur; aussi ne craignit-il pas de déclarer à ses interlocuteurs « qu'il fallait absolument que toutes les affaires « relatives au Christianisme fussent terminées avant l'échange « des ratifications, sauf à différer cette formalité si la chose « était nécessaire. » Cette menace « produisit l'effet qu'il en attendait, et Huan consentit à entrer en matière. »

Le premier point relatif à la distinction à établir entre les bons et les mauvais chrétiens « ne devait pas fixer longtemps « l'attention des négociateurs. » Quant à la promulgation complète et absolue de l'émancipation du Christianisme dans tout l'empire, « la condescendance des Chinois paraissait insidieuse » à M. Callery. A ses yeux, « si la nouvelle promulgation, à la- « quelle Ki-Yng ne se refusait pas, n'était pas différente de la « première, la concession impériale en faveur des chrétiens « courait risque d'être complétement illusoire. »

« Je fis valoir de mon mieux les arguments que Votre Excellence avait déjà écrits dans sa dépêche, et je les corroborai des faits qui ont eu lieu récemment au *Kiang-Si*. On vous a trompés, me répondit Huan, quand on vous a fait accroire que des chrétiens avaient été arrêtés et punis pour cause de religion. Le gouverneur général du *Kiang-Si* nous a écrit relativement aux faits dont vous parlez, et il résulte de son rapport que les chrétiens arrêtés l'ont été sous prévention d'appartenir à la société des *Tsin-lien-Kiaô* (Nénuphar blanc), et si quelqu'un d'entre eux a été châtié, ç'a été pour avoir répondu insolemment aux autorités.

« Au reste, ajouta-t-il d'un air irrité, le traité est le seul lien qui « existe entre nos deux empires : lorsque nous violerons le traité vous « serez en droit de vous plaindre. En dehors de cela vous n'avez rien « à voir dans notre administration intérieure, et nous ne sommes point « obligés d'admettre vos réclamations. »

« Cette apostrophe de *Huan*, reproduite plusieurs fois sous différentes faces, et d'un ton peu en harmonie avec la bienveillance qui caractérise ce haut fonctionnaire, me prouva clairement deux choses : 1° que l'intérêt que Votre Excellence prenait à la paix des chrétiens était regardé comme un désir d'intervenir daas l'administration du pays ; 2° que, bien loin de vouloir faire des concessions nouvelles, les Chinois se repentaient presque d'avoir fait les concessions fondamentales, qu'ils s'efforçaient maintenant de restreindre à l'abolition pure et simple de la pénalité encourue autrefois par les chrétiens.

« La circonstance était critique : il fallait rassurer les conseillers de Ki-Yng sur la question de l'intervention, et témoigner en même temps assez de fermeté pour les amener à admettre vos demandes.

« J'eus recours pour cet effet aux puissants raisonnements dont Votre Excellence s'était servie dans la première conférence politique avec Ki-Ying. Je démontrai avec la plus grande netteté possible combien il importe pour le bien de se ménager l'amitié d'un empire comme la France par une conduite loyale et généreuse, et, après une heure et

demie d'une argumentation serrée, écoutée avec un profond silence, vos demandes étaient admises, et les mandarins me chargeaient de rédiger moi-même les dépêches que Ki-Yng devait adresser à Votre Excellence et aux autorités de l'empire. »

Ainsi cette *argumentation serrée* portait, non-seulement sur le second article, évidemment concédé d'avance, mais sur le troisième, éludé constamment jusqu'à la fin de la négociation, et sur le quatrième, qui devait encore plus tard soulever des difficultés sérieuses. Quant à la colère de Huan, il faut convenir qu'il avait quelque raison de voir avec peine qu'on eût mis en doute la bonne la foi des autorités chinoises. La version des affaires du Kiang-Si, contestée par M. Callery, était au fond très-exacte.

« Le 16 je me levai de grand matin et me mis à réfléchir sérieusement sur la rédaction des deux importantes pièces par lesquelles devaient probablement se terminer toutes les négociations relatives au Christianisme.

« La tâche était scabreuse. J'avais bien vos instructions écrites, et je savais bien que votre pensée se résumait à trois points essentiels : une publication générale, l'amnistie et les églises. Mais ces concessions aussi crûment énoncées, il était impossible de les faire adopter par les Chinois, et il fallait employer des détours, qui, conduisant au même but par des voies plus faciles, permissent à Ki-Yng d'agir et à Votre Excellence d'être satisfaite.

« La conférence de la veille m'avait aussi donné quelques idées. Tchao trouvait fort tolérants et fort justes les mandarins qui se contentaient de faire fouler la croix aux pieds sans s'inquiéter de la croyance intérieure. Huan disait que les saintes images ne seraient jamais permises, et que toute assemblée chrétienne serait regardée comme un acte de rébellion.

« Il me parut très-important de faire intervenir une concession spéciale sur chacun de ces points, car sans cela la nouvelle publication du décret impérial ne cessait pas d'être illusoire, et les églises mêmes devenaient inutiles.

« Cependant, comme il fallait que ces concessions partielles fussent censées comprises dans la concession générale faite en faveur du Christianisme, je crus que le moyen le plus simple à la fois et le plus admissible, c'était de mettre dans la bouche de Ki-Yng une définition à sa manière de la religion tolérée par l'empereur, et de lui faire mentionner les assemblées, la croix, les images, les prédications, etc., comme « tant de choses inhérentes à la pratique même de cette religion.

« En conséquence, je rédigeai en chinois un projet de dépêche aux autorités de l'empire dont voici la traduction :

« Ki, grand commissaire impérial, etc., ayant ci-devant soumis une « pétition à l'empereur pour que désormais ceux du peuple de l'inté- « rieur du pays qui apprendront et pratiqueront la religion du Seigneur « du ciel pour le bien soient exempts de toute culpabilité, nous avons « reçu l'approbation impériale marquée au pinceau rouge, comme cela « est consigné dans les archives.

« Maintenant, afin d'éviter que dans un temps à venir les hommes « de la religion du Seigneur du ciel soient arrêtés ou punis parce que « les autorités locales de tel ou tel endroit n'auraient pas encore une « claire connaissance de la concession de notre grand empereur, il est « absolument nécessaire que les hauts fonctionnaires de chaque pro- « vince fassent une nouvelle promulgation générale du décret, de ma- « nière à ce qu'il parvienne à tous les mandarins civils et militaires « leurs subordonnés, n'importe qu'ils soient grands ou petits, et leur « fassent en même temps connaître que ceux qui suivent la religion « chrétienne dans une bonne foi peuvent avoir partout des temples pu- « blics destinés au culte du Seigneur du ciel ; qu'ils peuvent à volonté « s'y rassembler pour adorer le Seigneur du ciel, vénérer la croix et « des saintes images, réciter des prières, lire des livres de leur religion, « écouter la prédication de la sainte doctrine, et semblables choses. « Mais s'il arrive que des hommes pervers abusent de ces choses pour « le mal, il demeure bien établi qu'on poursuivra leurs crimes, et qu'on « les punira suivant les anciennes lois ; car ce que notre grand empe- « reur a accordé n'est point que la religion chrétienne soit professée « avec de mauvaises fins. »

« Le projet de la deuxième dépêche diffère trop peu du texte officiel qui vous a été envoyé pour qu'il soit utile de le rapporter ici. »

Cependant M. Callery n'était pas au bout de ses peines ; et, en effet, le lendemain 17, Tchao, dont le rôle, à ce qu'il paraît, était de se charger de toutes les mauvaises commissions, lui remit de la part de Ki-Ying un contre-projet dans lequel il n'était question ni des assemblées des chrétiens ni du droit de construire des églises.

AFFAIRE DE PUBLICATION GÉNÉRALE.

« Le document officiel portant que ceux du peuple qui apprennent et pratiquent la religion du Seigneur du ciel, pour le bien, soient exempts de culpabilité, ayant fait, de ma part, l'objet d'une pétition que j'ai ci-devant adressée à l'empereur ; après qu'on eût reçu l'appro-

bation impériale, marquée au pinceau rouge, j'en ai respectueusement tiré des copies que j'ai communiquées à vos nobles gouverneurs, sous-gouverneurs et généraux, afin que vous en donnassiez connaissance à toutes les autorités des lieux soumis à votre juridiction, et que celles-ci eussent à s'y conformer respectueusement, comme il est constaté aux archives.

« Réfléchissant ensuite que, quoique en général ce soit de l'essence de la religion du Seigneur du ciel de conseiller la vertu et de défendre le vice, je n'ai cependant pas établi clairement, dans une dépêche antérieure, en quoi consistait la pratique vertueuse de cette religion, et craignant que dans les différentes provinces on ne rencontre des difficultés sur ce point d'administration, j'examine maintenant la religion du Seigneur du ciel, et je trouve que, vénérer la croix, adorer les images, lire des livres de cette religion et prêcher une doctrine qui exhorte au bien sont autant de règles propres à cette religion; tellement que sans cela on ne peut pas dire que ce soit la religion du Seigneur du ciel.

« Il est par conséquent accordé maintenant que : Sont exempts de culpabilité ceux qui vénèrent la croix, adorent les images, lisent des livres de leur religion et prêchent une doctrine qui exhorte à la vertu; car ce sont là des pratiques propres à l'exercice vertueux de cette religion, qu'on ne doit en aucune façon prohiber.

« S'il y a des gens de cette religion qui se réunissent dans leurs maisons particulières pour adorer et exhorter au bien, ils le peuvent aussi, suivant leur bon plaisir.

« Mais il est défendu de construire des temples sacrés d'après des modèles d'architecture des royaumes étrangers, non plus que de se réunir en grand nombre ou de s'assembler pêle-mêle hommes et femmes : toutes choses qui se trouveraient en opposition avec les lois établies dans l'empire du Milieu.

« Et s'il se trouve des hommes sans loi, qui, usurpant le nom de chrétiens, forment des sociétés pour faire le mal; de même si des gens d'une autre religion, par la raison que la religion chrétienne vient d'être exemptée de culpabilité par un bienfait de l'empereur, imaginaient de marcher sur ses traces et croient se soustraire à toute poursuite en revêtant faussement ses dehors, tous ceux-là sont des gens qui abusent de la religion pour faire le mal, et leurs crimes doivent être punis conformément aux lois antérieures.

« Il faut que vous, nobles gouverneurs, sous-gouverneurs et généraux, fassiez de nouveau connaître cette dépêche à tous les tribunaux qui relèvent de votre juridiction, soit grands, soit petits, soit civils, soit militaires également, afin qu'en l'examinant bien on puisse faci-

ement distinguer la manière de se conduire et avoir une règle uniforme.

« Veuillez prendre connaissance de cette dépêche et lui donner cours. »

M. Callery, au milieu de son désappointement, « fut satisfait de voir que Ki-Yng eût adopté une partie de sa rédaction ; » mais il déclara immédiatement à Tchao « que cette pièce n'é-« tait pas admissible, parce que sur une foule de points elle « était en opposition directe avec ses instructions. »

Ainsi « 1° on ne permettrait l'exercice du culte chrétien que « dans l'intérieur des familles et à huis-clos.

« 2° On défendait les assemblées chrétiennes; car on aurait « regardé comme *grand nombre* le nombre de vingt personnes « déterminé par les lois.

« 3° On attaquait le Christianisme dans ses principes et sa « pratique en interdisant aux femmes de figurer dans les as-« semblées religieuses.

« 4° On se réservait la faculté de frapper légalement tous les « édifices religieux que les Chinois auraient pu construire, en « leur trouvant quelque conformité avec les constructions eu-« ropéennes. »

Tchao ne paraissait pas disposé à faire des concessions sur ces points, qu'il disait avoir été discutés au conseil de Ki-Yng pendant toute la matinée. Cependant, comme il lui fut signifié nettement qu'à ce prix-là l'interprête s'en retournerait à Macao sans le moindre délai, Tchao consentit à discuter avec lui les phrases qui pouvaient déplaire au plénipotentiaire français.

M. Callery connaissait Tchao « comme un homme rusé, trompeur, et plein d'idées rétrogrades ; » il s'attendait à tout de sa part, et pourtant sa résistance dépassa toutes ses craintes. La discussion se prolongea jusqu'à neuf heures du soir, et « Tchao lui-même avoua n'avoir jamais défendu le terrain avec tant d'opiniâtreté. »

Avouons, quant à nous, qu'il y avait dans la question quelque chose de plus que les tromperies de Tchao et ses idées rétrogrades. Au point de vue chinois, les difficultés étaient extrêmement sérieuses.

Avant tout, on l'a déjà vu à plusieurs reprises, les Chinois voulaient éviter l'apparence d'un démenti donné aux anciens

édits. La religion chrétienne avait été proscrite sur des accusations consignées comme exactes au livre des lois ; les anciennes églises, fermées à l'époque de la proscription, subsistent encore dans certaines provinces : si on les rouvrait en vertu du nouvel édit, si on en construisait de semblables, si on donnait les mêmes noms que par le passé à celles qui seraient nouvellement construites, on tombait infailliblement dans l'inconvénient grave que nous venons de signaler.

Les missionnaires avaient trouvé dans les anciens édits de tolérance l'expression de *Tien-tchou-tang* (*édifice du Seigneur du ciel*) pour désigner les églises chrétiennes; le Saint-Siége avait adopté cette expression dans le dernier siècle : ils considéraient le rétablissement officiel de cette expression comme une des garanties les plus sérieuses pour la liberté du Christianitme.

Sur ce point, la conciliation était impossible entre la répugnance des uns et l'exigence des autres.

Les Chinois ne comprenaient rien à l'insistance qu'on mettait à vouloir que les chrétiens pussent s'assembler pour l'exercice de leur culte. La réunion des hommes et des femmes dans un même lieu, si contraire aux mœurs du pays, leur paraissait une chose inconvenante et destinée à produire des conséquences fâcheuses. Et d'ailleurs on n'aime pas en Chine les rassemblements plus qu'en France. Les mandarins ne s'avisèrent-ils pas d'opposer à la réclamation de M. Callery l'existence d'une loi chinoise qui traite de *conspiration* toute assemblée de *plus de vingt personnes?* M. Callery se montra lui-même touché de cette « curieuse analogie » de la législation chinoise avec la nôtre. Il en fit part à son ministre, qui n'a pas manqué d'en avertir le gouvernement français. Il est vrai qu'ici, comme pour la poudre à canon, la boussole et l'imprimerie, la Chine a sur nous l'avantage de l'antériorité.

Aussi fallut-il des arguments particuliers pour détruire sur ce point la résistance des Chinois.

« Je commençai par faire observer à Tchao qu'il était de l'intérêt du gouvernement chinois que les chrétiens eussent des églises où ils se livrassent publiquement aux pratiques de leur religion, parce que, de cette manière, l'autorité pouvait facilement les surveiller, et obvier à toute espèce de désordre; tandis que, si les réunions avaient lieu clandestinement dans les maisons particulières, les rebelles pourraient

en profiter pour conspirer contre l'Etat, et qu'il serait toujours difficile pour l'autorité de savoir si tout s'y passait avec ordre et décence.

« Je proposai donc de substituer aux mots *maisons particulières* l'expression de *Tien-tchou-tang*, à laquelle je savais que Votre Excellence tenait beaucoup ; mais une opposition franche et dénuée de toute affectation m'ayant prouvé que je ne ferais pas admettre cela, je proposai : *Lieux d'adoration du Seigneur du ciel*, que Tchao se réserva de soumettre à l'approbation de Ki-Yng.

« Pour avoir des lieux d'adoration il fallait en construire, et c'est précisément ce que les Chinois ne voulaient pas permettre. Plusieurs fois nous avons été sur le point de rompre la séance, faute de nous accorder sur cet article. Enfin l'arrivée de Pan, qui jusque-là s'était abstenu de la conférence, amena une solution avantageuse pour notre cause, mais toujours sous la réserve du bon plaisir de Ki-Yng.

« La faculté de l'assemblée dans les églises en nombre indéfini fut aussi l'objet d'une vive résistance, au moins de la part de Tchao, car Pan a presque toujours pris mon parti.

« Et, en effet, à moins de laisser à l'autorité le contrôle de ces réunions, comme Tchao voulait aussi que cela fût pour la construction des églises, les lois portées sur les assemblées populaires étaient fort justes, et comparables, jusqu'à un certain point, aux lois qui nous régissent en France.

« Pour éluder la demande de Tchao relativement à l'action des autorités locales sur les églises et les assemblées, je fis valoir l'astucieuse cupidité des mandarins inférieurs.

« Les assemblées furent donc adoptées, mais on voulait les restreindre aux habitants du même village. En Europe cette restriction n'aurait peut-être pas de grands inconvénients ; mais en Chine, où les chrétiens sont peu nombreux et répandus sur une aussi vaste superficie, l'administration religieuse aurait considérablement souffert d'une pareille localisation, et il était évident pour moi que Votre Excellence n'y aurait jamais consenti.

« Je la rejetai donc autant de fois qu'on me proposa de l'admettre. Cependant comme Ki-Yng tenait à tranquilliser l'esprit de ceux qui croient déjà voir les chrétiens réunis par centaines de mille et menaçant la tranquillité de l'empire, je ne vis pas d'inconvénient à admettre qu'il ne serait pas permis de se rassembler de *districts lointains*, ce qui me paraît laisser assez de latitude.

« Quant aux articles où il était défendu aux femmes de se rassembler avec les hommes, et aux constructeurs d'églises d'imiter les modèles d'architecture européenne, je ne me trompais point en assurant Tchao

que Votre Excellence ne les admettait pas, et en les faisant supprimer entièrement.

« Ce n'a pas été pourtant sans difficulté que nous en sommes arrivés là, surtout pour ce qui concerne les édifices sacrés; car, dans les circonstances actuelles, tout ce qui peut rappeler au peuple l'influence des Européens froisse au plus haut degré les susceptibilités du gouvernement.

« La dépêche fut donc rédigée de commun accord telle que Votre Excellence l'a reçue en date du 16ᵉ jour de la 7ᵉ lune, à l'exception du mot *construire* qui a été remplacé par le mot *ériger* dans la conférence que nous eûmes le lendemain. »

AFFAIRE DE PUBLICATION GÉNÉRALE.

« Le document officiel, portant que ceux du peuple qui apprennent et pratiquent la religion du Seigneur du ciel, pour le bien, soient exempts de culpabilité, ayant été de ma part l'objet d'une pétition que j'ai ci-devant adressée à l'empereur, après qu'on eût reçu l'approbation impériale marquée au pinceau rouge (respectez ceci), j'en ai respectueusement tiré des copies que j'ai communiquées aux nobles gouverneurs, sous-gouverneurs et généraux, afin qu'ils en donnassent connaissance à toutes les autorités des lieux soumis à leur juridiction, et que celles-ci eussent à s'y conformer respectueusement, comme cela est constaté aux archives.

« Réfléchissant ensuite que, quoique en général ce soit de l'essence de la religion du Seigneur du ciel de conseiller la vertu et de défendre le vice, je n'ai cependant pas établi clairement dans ma dépêche antérieure en quoi consistait la pratique vertueuse de cette religion, et craignant que, dans les différentes provinces, on ne rencontre des difficultés sur ce point d'administration, j'examine maintenant la religion du Seigneur du ciel, et je trouve que de s'assembler à certaines époques, adorer le Seigneur du ciel, vénérer la croix et les images, lire des livres de cette religion, sont autant de règles propres à cette religion, tellement que sans cela on ne peut pas dire que ce soit la religion du Seigneur du ciel. Il est par conséquent accordé maintenant que, sont exemptés de toute culpabilité ceux qui s'assemblent pour adorer le Seigneur du ciel, vénérer la croix et les images, lire des livres de cette religion et prêcher la doctrine qui exhorte à la vertu; car ce sont là des pratiques propres à l'exercice vertueux de cette religion, qu'on ne doit en aucune façon prohiber. Et s'il y en a qui érigent des lieux d'adoration du Seigneur du ciel pour s'y assembler, adorer les images et exhorter au bien, ils le peuvent aussi suivant leur bon plaisir.

« Mais il ne sera point permis de convoquer et d'accumuler les gens des districts éloignés, de manière à faire des agglomérations tumultueuses qui se trouveraient en opposition avec les lois établies dans l'empire du Milieu. S'il se trouve des hommes sans lois, qui, usurpant le nom de chrétiens, se forment en société pour faire le mal, de même si des gens d'une autre religion, par la raison que la religion du Seigneur du ciel vient d'être exemptée de culpabilité par un bienfait de l'empereur, imaginent de marcher sur ses traces et croient se soustraire à toute poursuite en revêtant faussement ces dehors, tous ceux-là sont des gens qui abusent de la religion pour le mal, et leurs crimes doivent être punis conformément aux lois antérieures.

« Il faut que les nobles gouverneurs, sous-gouverneurs et généraux fassent de nouveau connaître cette dépêche à tous les tribunaux qui relèvent de leur juridiction, soit grands, soit petits, civils et militaires également, afin qu'en l'examinant bien on puisse facilement distinguer la manière de se conduire et avoir une règle uniforme. Veuillez, nobles gouverneurs, sous-gouverneurs et généraux, prendre connaissance de cette dépêche et lui donner cours. »

La réponse de M. de Lagrené mettait réellement fin à la négociation.

« Macao, le 22 août 1845.

« Monsieur le Commissaire impérial,

« Hier, à son retour de Canton, M. Callery m'a remis la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du 16e jour de la 7e lune de la 25e année de Tao-Kuan en réponse à la mienne du 7 août précédent. J'ai pris mûrement connaissance de cette importante communication, ainsi que de la dépêche adressée par Votre Excellence aux gouverneurs, sous-gouverneurs et généraux de l'empire, et dont elle a bien voulu m'envoyer copie.

« Après un examen approfondi, je trouve que les questions sur lesquelles j'avais cru devoir appeler l'attention de Votre Excellence sont désormais réglées de manière à assurer la fidèle exécution de la magnanime volonté de l'empereur.

« Vous me dites en effet, par rapport à la distinction à établir entre la religion elle-même et ceux qui se couvriraient de son masque, qu'il n'y a pas à craindre qu'on les confonde et que tout a été convenablement réglé dans ce sens.

« Par rapport à la publication si nécessaire sans laquelle la concession courrait le risque de rester illusoire, vous m'annoncez que vous avez pris dès à présent à cet égard des mesures efficaces à la suite des-

quelles aucun magistrat dans l'empire, pas plus les grands que les petits, ne pourrait désormais prétexter l'ignorance.

« Quant à l'autorisation de se rassembler pour vaquer librement et publiquement à l'exercice de la religion tolérée et d'ériger des églises spécialement consacrées au culte chrétien, vous reconnaissez avec moi que ce sont là des règles inhérentes à la profession de la foi chrétienne, et vous avez pris les dispositions nécessaires pour en combiner légalement l'application future avec la prescription des décrets qui régissent l'empire, de manière à ce qu'aucun obstacle imprévu ne se présente dans la suite des temps.

« Enfin, Monsieur le Commissaire impérial, en ce qui touche à l'amnistie, tout en regrettant de ne pouvoir agir immédiatement auprès de l'empereur, vous témoignez l'espérance que, si la clémence impériale se manifeste à l'avenir par un pardon général, les chrétiens traités comme criminels ne seraient pas exclus de ce bienfait.

« J'accepte avec d'autant plus de gratitude l'expression de cette espérance que la solennité d'un prochain anniversaire en permettra sans doute avant peu la réalisation. — Ainsi toutes choses demeurent amicalement réglées entre nous. La promesse que m'avait donnée Votre Excellence, elle l'a tenue, comme toujours, avec une pleine et entière fidélité.

« Elle a jugé que les observations que m'avait suggérées la crainte de voir des changements éventuels dénaturer nos intentions réciproques, et, par conséquent, détruire insensiblement une œuvre qui doit avoir une si heureuse influence, n'avait rien de commun avec la prétention d'intervenir, même indirectement, dans des questions intérieures qui ne sauraient être de ma compétence. Cette fois encore, vous avez rendu justice à mes sentiments et vous en avez compris la droiture. Ainsi, lorsque je communiquerai les résultats intervenus à mon gouvernement, il y verra la preuve que quelques difficultés de détail ne sauraient arrêter l'illustre commissaire impérial, lorsqu'il s'agit de fonder sur une base inébranlable l'amitié qui doit exister dorénavant entre nos deux puissants empires.

« Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma haute considération.

Toutefois il restait quelques regrets à notre négociateur ; il aurait voulu, dès ce moment, obtenir l'amnistie : l'expression de *tien-tchou-tang* pour désigner les églises lui tenait au cœur ; il revint à la charge dans sa dernière entrevue avec Ki-Yng, mais vainement.

« Arrivé au Bogue le 24 au matin, j'expédiai sur-le-champ M. Cal-

lery à Tai-pin-hiou, avec mes compliments pour le commissaire impérial, qui devait ce jour même, avec sa suite, venir dîner à bord de *la Cléopâtre*. J'avais chargé M. Callery de discuter la question des églises, et je lui avais indiqué les arguments sur lesquels il devait insister davantage. M. Callery n'épargna rien pour convaincre le commissaire impérial, et moi-même, dans la soirée, je revins à la charge, mais vainement; je dus céder *aux larmes* de Ki-Yng, qui me reprochait, avec les marques de la plus touchante amitié, toutes les insomnies que je lui avais causées depuis huit jours. Il eût été cruel d'aller plus loin. Je me bornai donc, en abandonnant la question, à faire un dernier appel à la loyauté de Ki-Yng, et je lui dis que, à l'époque où je quitterais l'empire, j'emporterais avec moi la certitude que lui-même tiendrait la main à la stricte exécution des mesures qu'il avait provoquées. Ki-Yng, à ces mots, se précipita dans mes bras, et prit l'engagement, lorsqu'il serait de retour auprès de l'empereur, d'employer tous ses efforts pour étendre encore, s'il se pouvait, la concession, et la porter à ses plus extrêmes limites. Il me promit également de plaider personnellement la cause des chrétiens exilés ou punis, cause qu'il gâterait infailliblement, ajouta-t-il, s'il faisait passer sa demande par la filière hiérarchique du tribunal de la justice. »

Au reste, tout bien considéré, l'expression de *li-paï-tang*, définitivement adoptée pour désigner les églises, est peut-être préférable à celle dont les missionnaires demandaient le rétablissement. *Li-paï-tang* est le mot accepté par les Anglais et les Américains; il est appliqué dans leurs traités, comme dans celui qu'on venait de conclure avec la France, aux édifices religieux dont l'établissement est permis aux Européens dans les cinq ports. Ces *li-paï-tang* des cinq ports sont pour les catholiques de véritables églises. Dès qu'il est reconnu officiellement que les Chinois catholiques peuvent ériger des *li-paï-tang*, il va sans dire que ces édifices ne différeront point de ceux qui existent ou seront construits ultérieurement dans les cinq ports.

Apres l'échange solennel des ratifications du traité de commerce, M. de Lagrené allait se séparer de Ki-Yng; il lui avait exprimé à plusieurs reprises le désir de pouvoir emporter l'original de la *pétition respectueuse*, fondement principal de la liberté concédée aux chrétiens, avec l'approbation mise au *pinceau rouge* de la propre main de l'empereur. Ki-Yng répugnait beaucoup d'abord à se dessaisir de cette pièce, et M. de Fer-

rière était reparti pour la France sans que cette dernière résistance eût été vaincue. Mais, dès le 10 septembre suivant, une nouvelle dépêche annonçait l'abandon fait à notre gouvernement de ce document, qui, un jour, nous l'espérons bien, quand la lumière du Christianisme se sera répandue sur toute la Chine, deviendra un des titres les plus précieux et les plus purs de notre gloire nationale.

Quoi qu'il arrive, en effet, et quand bien même le parti avancé dont Ki-Yng est le chef succomberait sous les intrigues de la faction réactionnaire, il ne dépendra plus de la Chine de se soustraire à l'action de l'Europe. Si la persécution recommence, nous avons entre les mains un titre authentique. Avoir confié à notre ambassadeur l'original même de l'édit qui autorise la religion chrétienne dans l'empire, c'est avoir reconnu d'avance notre droit d'intervenir, dans le cas où les dispositions de cet édit, avec toutes les conséquences qui découlent de la publication supplémentaire, cesseraient d'être exécutées. Si nous avions affaire à un gouvernement barbare, l'édit de tolérance pourrait bien, à la rigueur, n'être dans nos mains qu'un *chiffon de papier*. Mais aucun de ceux qui auront lu avec attention ce récit, et surtout les pièces qui l'accompagnent, ne me démentira quand je dirai que la Chine possède un gouvernement régulier, et que sa manière d'agir dans cette circonstance, digne des nations les plus civilisées, nous donne la garantie d'une exécution fidèle de ses promesses. Un gouvernement qui possède un négociateur tel que Ki-Yng est de ceux qui comprennent qu'on ne se fait jamais si bien respecter que quand on se respecte soi-même.

Ch. Lenormant.

SURINTENDANTS
CONTROLEURS GÉNÉRAUX
ET
MINISTRES DES FINANCES
CÉLÈBRES.

III

J.-B. COLBERT[1].

(FIN.)

XVII

Le premier essai d'organisation de la marine royale eut lieu en France sous le ministère du cardinal de Richelieu. Auparavant, la Hollande, l'Angleterre, l'Espagne, la Turquie, Gênes et Venise avaient une marine puissante ; malgré son admirable position, « *flanquée de deux mers quasi tout de son long,* » écrivait en 1596 le cardinal d'Ossat au secrétaire d'Etat Villeroy, la France seule comptait à peine quelques vaisseaux mal équipés. Pourtant, à la même époque, d'après ce cardinal, les plus petits princes d'Italie, « encores que la pluspart d'eux n'eussent qu'un poulce de mer chacun, avaient néantmoins chacun des galères en son arcenal naval. » Quatre ans après, le cardinal d'Ossat écrivait au même ministre qu'il faudrait, « entre autres choses, soliciter et diligenter la construction des galères dont on avoit parlé et escrit tant de fois, lesquelles ne seroient jamais si tost faites comme la seureté, commodité, authorité et réputation de la France le requéroient, à faute

[1] Voir *le Correspondant* des 10 novembre et 10 décembre 1845, 10 janvier et 10 février 1846.

desquelles il en falloit mendier d'unes et d'autres, à l'occasion du passage de la royne. » Enfin le cardinal insistait de nouveau, en 1601, dans la prévision de la paix, sur la nécessité « d'employer à la confection d'un bon nombre de galères, à Marseille et à Toulon, la somme que le roy auroit dépendu en un, deux ou trois mois de guerre, ce qui seroit une chose de grande seureté, commodité, ornement et réputation à la couronne de France, *et mettroit fin à la honte que c'est à un si grand royaume flanqué de deux mers de n'avoir de quoy se deffendre par mer contre les pirates et corsaires, tant s'en faut que contre les princes*[1]. »

Voilà dans quel état de détresse se trouvait la marine française lorsque le cardinal de Richelieu revint pour la seconde fois au pouvoir. La ville de La Rochelle, alors en pleine révolte, avait une flotte de soixante-dix voiles. Quant à Louis XIII, il fut réduit à emprunter à l'Angleterre quelques bâtiments dont les équipages refusèrent de combattre leurs coréligionnaires. Cet état de choses ne dura pas longtemps, et bientôt après le roi comptait cinquante-six bâtiments en mer. Bien que privée de marine, la France avait alors plusieurs amiraux, investis, chacun dans leur ressort, d'une autorité égale, source perpétuelle de conflits. Richelieu fit supprimer la charge d'amiral, et fut nommé grand-maître et surintendant général de la navigation et du commerce. Deux ans après, en 1628, le code *Michaud*, qui renfermait cent trente deux articles relatifs à l'armée de terre, et trente et un à la marine, fut publié. En même temps, Richelieu faisait inspecter le littoral de l'Océan et de la Méditerranée, améliorait les anciens ports, en créait de nouveaux, établissait un conseil du commerce, favorisait la navigation. Déjà, depuis longtemps, mieux éclairé sur le but de sa noble mission, le clergé tendait à s'y livrer exclusivement, et la dernière phase de sa transformation s'accomplissait vers le milieu du XVII[e] siècle. Un archevêque de Bordeaux, doué tout à la fois d'une grande bravoure et d'une grande modestie, Henri d'Escoubleau de Sourdis, fut pourtant enlevé par le premier ministre à son diocèse, nommé lieutenant général de l'armée navale, et remporta sur les flottes de l'Espagne, toujours supérieures en nombre, des avantages signalés. Puis, en 1640, quelques démonstrations opportunes et des négociations habilement conduites par de Sourdis assurèrent la prépondérance maritime de la France dans la Méditerranée. Ainsi, grâce à la *main puissante* de l'illustre ministre, dont Colbert ne parlait qu'avec respect, dans l'espace de dix-huit années, le littoral du royaume s'était agrandi par l'incorporation du Roussillon ; les premiers règlements sur la marine avaient été promulgués, les arsenaux approvisionnés, les colonies lointaines

[1] *Lettres du cardinal d'Ossat*, p. 202, 560 et 617. — *Précis hist. de la marine française*, par M. Chassériau.

fondées; enfin le pavillon français pouvait se montrer sur toutes les mers avec l'espoir d'y être respecté [1].

Par malheur, les troubles de la Fronde ne permirent pas de maintenir la marine sur le pied où le cardinal de Richelieu l'avait laissée. Fouquet aurait bien voulu, à la vérité, lui faire une part plus grande dans les dépenses de l'Etat; mais des intérêts plus urgents, plus immédiats, absorbaient Mazarin, et, quand Colbert arriva au ministère, la France était loin d'avoir en mer les cinquante-six bâtiments de guerre improvisés en quelque sorte par Richelieu, et avec lesquels il avait réduit La Rochelle et repoussé les Anglais.

En 1643, à la suite de quelques avantages remportés sur la flotte d'Espagne par la flotte française, Mazarin avait fait frapper une médaille sur laquelle on grava ces mots: *Omen imperii maritimi* (présage de l'empire des mers). Cette prétention était sans doute exagérée, mais ce qui fera à jamais la gloire de Louis XIV et de Colbert, ce qui fut de la part de tous deux un trait de génie, c'est d'avoir compris que la France devait, sous peine de déchoir et de compromettre jusqu'à son indépendance, devenir une puissance maritime du premier ordre, exercer sur les mers une influence morale et matérielle égale à celle de l'Angleterre et de la Hollande, et ne jamais reconnaître, ainsi que l'écrivait, en 1671, le ministre à l'ambassadeur de France à Londres, *la prétendue souveraineté des Anglais,* non-seulement dans la Méditerranée, mais encore dans l'Océan.

Pour parvenir à ce but il fallait avant tout encourager par une prime la marine marchande, afin de la mettre en mesure de lutter avec celle des Hollandais. On a vu avec quelle énergie Colbert maintint l'impôt de 50 sous par tonneau, malgré les pressantes réclamations de ces derniers. En second lieu, il était nécessaire de s'assurer une réserve de marins expérimentés qui, sans rien coûter à l'Etat, fussent tenus de servir à la première réquisition. Antérieurement à Colbert on recrutait des marins pour les bâtiments du roi de la même manière qu'en Angleterre, au moyen de ce que l'on appelle *la presse des matelots*, c'est-à-dire en fermant tous les ports et en s'emparant du nombre de marins nécessaires pour les armements. Par une première ordonnance du 17 septembre 1665, Colbert appliqua le régime des *classes* dans les gouvernements de La Rochelle, du Brouage et de la Saintonge. Ce n'était alors qu'un essai dont la surveillance était particulièrement confiée à l'intendant de Rochefort, parent de Colbert, qui entretint avec lui une active correspondance à ce sujet. Une ordonnance du 22 septembre 1668 étendit la mesure à tout le royaume; mais la Bretagne et la Provence ne s'y soumirent pas sans peine. Une lettre de Colbert au duc de Guiche.

[1] *Précis histor. de la marine*, etc.

constate aussi que dans la Navarre et le Béarn l'enrôlement des matelots donna lieu à quelques troubles, d'ailleurs bientôt réprimés [1]. Cinq ans après, un nouvel édit intervint qui régla d'une manière définitive *l'enrôlement des matelots dans toutes les provinces maritimes du royaume*. L'édit portait que, les précédents essais ayant obtenu tout le succès que l'on pouvait espérer, l'enrôlement général, des pilotes maîtres et contre-maîtres, canonniers, charpentiers, calfats et autres officiers mariniers, matelots et gens de mer, serait fait dorénavant par des commissaires nommés à cet effet. Les rôles contiendraient les noms de tous ceux qui devaient y figurer, leur âge, leur taille, *poil et autres signes*, leur demeure et profession. Enfin l'édit prononçait des peines très-sévères contre les capitaines de navire qui auraient engagé des marins sans l'autorisation du commissaire de l'enrôlement, ou qui auraient employé à leur bord ceux qui ne seraient pas munis de leur certificat d'inscription [2].

Par suite de ces dispositions, le chiffre de la population maritime du royaume s'éleva bientôt dans des proportions considérables. Le premier recensement, qui date de 1670, et dans lequel les matelots seuls étaient compris, donne pour résultat 36,000 inscriptions.

Au second recensement, fait en 1683, année où mourut Colbert, le chiffre des inscriptions s'éleva à 77,852. Il est vrai que les maîtres et patrons, les officiers mariniers et matelots, novices et mousses, y figuraient. Le recensement de 1690 ne donna que 53,441 inscriptions; mais en 1704 il s'éleva à 79,535, pour retomber à 72,056 en 1710 [3].

On a vu que le cardinal de Richelieu avait mis en mer, dans l'espace de quelques années, cinquante-six bâtiments; mais en 1661, lorsque Colbert fut nommé ministre, la flotte ne se composait que de trente bâtiments de guerre, parmi lesquels trois vaisseaux du premier rang, de 60 à 70 canons, huit du deuxième rang, sept du troisième, quatre flûtes et huit brûlots [4].

[1] Archives de la marine, *Registre des despesches*, etc., janvier 1671.

[2] *Collection des anciennes lois françaises*, etc. — *Code maritime, ou Lois de la marine marchande*, par Baussant, t. I, p. 27 et 28.

[3] *Précis histor. de la marine française*, etc., annexes, p. 637. Voici, d'après le même ouvrage, le tableau de la population maritime du royaume à diverses époques :

En 1793	95,716	En 1830	74,917
En 1818	74,436	En 1840	87,545
En 1826	76,257	En 1845	101,306

Le développement des armements de l'Etat et du commerce, ainsi que le système de la levée permanente, explique la différence qui existe entre les deux derniers chiffres. (*Note de M. Chasseriau.*)

[4] *Histoire de la marine française*, par M. E. Sue. — *Lettres et négociations entre J. de Witt*, etc. On lit dans une lettre de Van Beuningen à J. de Witt, du 30 janvier

A la paix de Nimègue, en 1678, la France possédait déjà cent vingt bâtiments de guerre, dont douze du premier, vingt-six du deuxième, et quarante du troisième rang.

Le tableau suivant de ses richesses navales en 1683 suffirait au besoin pour donner une idée de la noble passion et du génie que déploya Colbert dans l'accomplissement de son œuvre.

Vaisseaux du 1er rang	de 76 à 120 canons	12
du 2e —	de 64 à 74 —	20
du 3e —	de 50 à 60 —	29
du 4e —	de 40 à 50 —	25
du 5e —	de 24 à 30 —	21
du 6e —	de 6 à 24 —	25
Brûlots de 100 à 300 tonneaux		7
Flûtes et bâtiments de charge de 30 à 600 tonneaux		20
Barques longues		17
Total des bâtiments à la mer		176

Enfin, en comptant trente-deux galères et soixante-huit bâtiments de tout rang en construction, la France avait à cette époque deux cent soixante-seize bâtiments en mer ou sur les chantiers [1].

1665 : « Tout ce que je puis apprendre des forces marines de ce royaume et de ses armements, c'est que la couronne a trente-deux vaisseaux de guerre, parmi lesquels il n'y a point au delà de cinquante pièces de canon... L'intention du roi est de les porter jusqu'à cinquante, *soit en louant*, soit en faisant bâtir... »

[1] *Histoire de la marine*, etc., etc. — *Précis histor. de la marine*, etc. L'auteur du *Précis* donne aussi le tableau numérique des bâtiments de la marine royale aux principales époques, depuis 1671 jusqu'en 1845. Ce qui suit en est extrait :

Années	Vaisseaux	Frégates	Autres bâtiments	Total.	Observations.
1671	119	22	55	196	Guerre maritime et continentale.
1678	113	29	69	211	Paix de Nimuègue.
1685	121	23	50	194	Soumission de Gênes soutenue par l'Espagne.
1692	131	133	101	265	Bataille de La Hougue.
1741	51	15	35	101	Guerre de la succession autrichienne.
1779	68	69	117	264	Guerre d'Amérique.
1795	78	101	551	730	Dont 276 bateaux de flottille.
1805	49	34	424	507	Plus 15 vaisseaux et 11 frégates en construction, non compris la flottille.
1811	57	39	922	1018	Y compris la flottille, plus 56 vaisseaux et frégates en construction.
1815	55	31	306	392	Plus 25 vaisseaux et frégates en construction.
1830	33	40	213	286	
1845	23	30	246	299	

Enfin, dans la séance de la Chambre des Députés du 3 janvier 1846, M. le ministre de la marine a demandé un crédit de 135 millions pour porter, en sept années, à partir du 1er janvier 1847, le chiffre de nos bâtiments à voiles à 270, dont 40 vaisseaux et 50 frégates, et celui des bâtiments à vapeur à 100, dont 30 de première classe (*de 400 à 600 chevaux*) et 70 de seconde classe (*de 90 à 300 chevaux*); total, 370 bâtiments.

En même temps, Colbert dirigeait, d'après les inspirations de Louis XIV, les nombreuses et importantes affaires qui se rattachaient à la marine : c'étaient les secours envoyés à Candie, les expéditions contre les Etats Barbaresques, les guerres de 1672 à 1678, l'occupation de Messine si cruellement abandonnée plus tard à la vengeance de ses anciens maîtres dont on avait tout fait pour la détacher, les négociations relatives aux saluts des pavillons. On a déjà vu ce que Colbert écrivit à son frère au sujet des prétentions des Anglais. Par une contradiction au moins étrange, la France, qui refusait, à bon droit, de reconnaître la souveraineté de cette nation et de saluer la première son pavillon, voulut exiger cette déférence des Hollandais. Vainement ceux-ci objectaient-ils que, si les Français considéraient comme une bassesse de baisser leur pavillon devant celui d'une nation étrangère, ils ne devaient pas y contraindre la Hollande[1]. Louis XIV persista dans ses tyranniques exigences. En 1681, le duc de Mortemart rencontra devant Livourne un convoi de neuf navires hollandais escortés par un contre-amiral. Comme celui-ci refusait de saluer sa frégate, le duc de Mortemart se mettait déjà en devoir de brûler le convoi, lorsque le capitaine du port de Livourne accourut dans une felouque pour l'informer que les Hollandais consentaient à le saluer de neuf coups de canon, à condition qu'on leur en rendrait deux[2]. Et la Hollande n'était pas la seule nation à laquelle on imposait cette humiliation, d'autant moins justifiable qu'on ne voulait pas la subir de la part d'autrui. Déjà, en 1680, Louis XIV avait ordonné à ses amiraux d'exiger, en toute rencontre, que le pavillon espagnol s'abaissât devant le pavillon français[3]. Fatal orgueil, qui attira bientôt à la France des ennemis irréconciliables, et qu'elle expia durement quand le jour des coalitions et des revers fut venu!

Mais ce n'était pas tout d'approvisionner les arsenaux, de créer l'inscription maritime, d'improviser des flottes; il fallait encore gouverner les caractères, réprimer les ambitions trop impatientes, former des chefs habiles, calmer les jalousies si promptes à s'éveiller, et toujours si funestes sous les drapeaux.

Les lettres suivantes, extraites de la volumineuse correspondance de Colbert, mettront à jour quelques-unes des difficultés que ce ministre eut à surmonter pour que la marine française, née de la veille en quelque sorte, pût tenir son rang auprès des forces navales de la Hollande et de l'Angleterre, se mesurer avec elles, et obtenir, en plusieurs rencontres, des avantages signalés. Le nom de Duquesne est

[1] *Lettres et négociations de Jean de Witt*, etc.
[2] *Vie de J.-B. Colbert*, etc.
[3] *Précis histor. de la marine*, etc., p. 108.

justement illustre ; mais cet officier, d'un caractère entier, absolu, fut toujours très-difficile à manier. Ce fait est constaté vingt fois dans les lettres de Colbert. Voici, entre autres preuves, une lettre que ce ministre écrivit le 18 janvier au vice-amiral d'Estrées, commandant la flotte française :

« Je vois bien que vous n'avez pas sujet d'être satisfait des sieurs Duquesne et Desardens, mais vous savez bien que ce sont les deux plus anciens officiers de marine que nous ayons, au moins pour le premier, et même qu'il a toujours été reconnu pour un très-habile navigateur et fort capable en tout ce qui regarde la marine. Je conviens avec vous que son esprit est difficile et son humeur incommode; mais, dans la disette que nous avons d'habiles gens en cette science, qui a été si longtemps inconnue en France, je crois qu'il est du service du roy et même de votre gloire particulière que vous travailliez à surmonter la difficulté de cet esprit et à le rendre sociable, pour en tirer toutes les connoissances et avantages que vous pourrez, et j'estime qu'il est impossible qu'avec votre adresse et votre douceur vous n'en tiriez facilement en peu de temps tout ce qu'il pourra avoir de bon et ce qui vous pourra servir, et même qu'avec cette douceur vous ne puissiez peut-être le réduire à servir à votre mode, c'est-à-dire utilement pour le service du roy [1]. »

Le 5 mars suivant, au sujet de quelques exigences de ce qu'il appelait *la vieille marine*, l'illustre ministre écrivait à l'intendant de Rochefort qu'il ne fallait pas tenir moins ferme à l'égard *de la nouvelle*, et qu'à dire le vrai il trouvait extraordinaire que le chevalier de La Vrillière se fâchât de faire deux ou trois voyages de capitaine en second. Il en était de même de quelques autres, qui trouvaient mauvais de faire trois voyages en qualité d'enseignes. « *Si le roy*, ajoutait Colbert, *avoit égard à leur impatience, nous verrions bientôt des jeunes gens de vingt ans vouloir être capitaines, ce qui seroit perdre entièrement notre marine* [2]. »

Trois mois après, le 7 juin 1762, Ruyter surprit à l'ancre, devant Solsbay, les flottes anglaise et française et leur livra bataille. Les pertes furent immenses, principalement du côté des Anglais et des Hollandais; mais Ruyter sauva sa patrie en prévenant un débarquement. Aussitôt la dissension éclata dans la flotte française. En même temps,

[1] Archives de la marine, *Extrait des despesches et ordres du Roy concernant la marine sous le ministère de M. Colbert, depuis l'année 1667 jusques et y compris l'année 1683*. 1 vol. in-fol., p. 578. Au sujet de l'inexpérience de la plupart des officiers de marine à cette époque, Colbert écrivait, le 19 décembre 1669, à M. de Pomponne, ambassadeur en Hollande : « Comme notre marine est à présent plus puissante en nombre de vaisseaux qu'en expérience de nos capitaines, en ce qui regarde les grandes manœuvres, il faudrait voir si l'on pourrait tirer de Ruyter ou de quelqu'un des principaux officiers des armées navales, pendant la guerre avec les Anglais, tous les ordres de bataille qui ont été observés, avec les figures et les noms des vaisseaux. » La même recommandation fut faite à l'ambassadeur en Angleterre. (Bibliothèque royale, Mss. *Registres des despesches*, n° 204.)

[2] *Extraits des despesches*, etc., etc.

les Anglais lui reprochèrent de s'être tenue à l'écart pendant qu'ils soutenaient seuls le feu des Hollandais. La lettre qu'on va lire, écrite, le 29 juin 1672, par Colbert à son frère, ambassadeur à Londres, renferme, sur ces diverses récriminations, des documents historiques du plus haut intérêt[1].

« Je receus hier vostre lettre du 23 de ce mois, par laquelle j'apprends la disposition que vous avez trouvé dans tous les esprits de la flotte, la désunion de M. le vice-admiral avec le sieur Duquesne et tout ce que vous avez fait pour oster cette division et les réunir. Pour vous dire le vray, je trouve que les François ont agi à leur ordinaire, c'est-à-dire que les passions particulières de hayne ou d'autres mouvements ont empesché que l'on ne relevast l'action qui s'est passée comme elle le devoit estre, et, pour vous dire la vérité, je n'ay jamais vu une relation ni plus sèche ni plus froide que celle de M. le vice-amiral; et cependant il y avoit lieu de la relever beaucoup par une infinité de circonstances. La modestie est bonne quand un particulier parle de luy; mais, quand un général parle des armes du roy, cette vertu devient un défaut très-blasmable; c'est en quoy M. le vice-admiral a beaucoup manqué; il debvoit considérer que l'escadre de France a eu l'advantage de descouvrir la première les ennemis, de s'estre trouvée la première soubz voiles et débarrassée de ses ancres, et qu'encore qu'elle fust entièrement soubz le vent des ennemis, sans pouvoir leur gagner le vent, parce que les Anglois estoient sur la ligne où elle pouvoit faire ses bordées, jamais les quarante-trois vaisseaux zélandais n'ont osé l'enfoncer. M. le vice-admiral avec quelques autres vaisseaux ont esté plus heureux que les autres de s'estre trouvé à portée des ennemis, mais les autres n'ont pas manqué de bonne volonté. C'est ainsy qu'il faut parler en toutes occasions pareilles, sauf à dire au roy ce qui s'est passé de plus particulier; mais, pour vous dire vray, je ne crois pas qu'en cette occasion l'on puisse accuser les officiers des vaisseaux qui ne se sont par trouvés à portée des ennemis d'aucune mauvaise manœuvre ni de manque de cœur. »

Cependant Duquesne avait obtenu le commandement d'une escadre, et l'on espérait que, maître de tous ses mouvements, libre de ce frein de l'obéissance immédiate auquel son caractère n'avait jamais pu s'assujettir, il ne tarderait pas à illustrer la marine française par quelques affaires d'éclat. Cet heureux pressentiment de Colbert se réalisa bientôt. Le 8 janvier 1676 Duquesne rencontra, en vue de Messine, la flotte hollandaise, commandée par Ruyter. Cette flotte se composait de trente vaisseaux, dont douze de premier rang, douze de moyenne force, quatre brûlots, deux flûtes et neuf galères. La flotte française, au contraire,

[1] *Précis histor. de la marine*, etc. — *Histoire de la marine*. M. Eugène Sue pense qu'en effet le comte d'Estrées avait ordre d'exposer ses vaisseaux le moins possible, afin que les marines anglaise et hollandaise fissent seules les frais de la journée, et il publie quelques pièces qui semblent justifier ces opinions. Malgré les dénégations de Colbert, sa lettre laisse du doute dans l'esprit. Cette lettre de Colbert est aussi inédite. (Archives de la marine, *Registres des despesches*, etc., année 1672, pages 198 et 199.) A travers le vague de certaines expressions on croit voir que le comte d'Estrées avait reçu de ces ordres *qu'on n'écrit pas*, et que l'ambassadeur ignorait sans doute par le même motif qu'on avait eu à lui cacher l'alliance secrète négociée par Madame entre Louis XIV et Charles II.

ne comptait que vingt vaisseaux et six brûlots. Malgré cette disproportion, malgré l'auréole qui entourait le nom de Ruyter, Duquesne livra bataille à cet amiral et remporta sur lui une victoire éclatante. On lira, j'en suis sûr, avec le plus vif intérêt, la lettre que Colbert lui écrivit le 25 février 1676, pour le féliciter[1].

« La lettre que le roy veut bien vous escrire de sa main vous fera mieux connoistre que je ne pourrois faire la satisfaction que Sa Majesté a reçue de ce qui s'est passé dans la dernière bataille que vous avez donnée contre les Hollandois; tout ce que vous avez fait est si glorieux et vous avez donné des marques si avantageuses de votre valeur, de votre capacité et de votre expérience consommée dans le métier de la mer, qu'il ne se peut rien ajouter à la gloire que vous avez acquise. Sa Majesté a enfin eu la satisfaction de voir remporter une victoire contre les Hollandois, qui ont été jusqu'à présent presque toujours supérieurs sur mer à ceux qu'ils ont combattus, et elle a connu par tout ce que vous avez fait qu'elle a en vous un capitaine à opposer à Ruyter pour le courage et la capacité.

« Je vous avoue qu'il y a bien longtemps que je n'ai écrit de lettre avec tant de plaisir que celle-cy, puisque c'est pour vous féliciter du premier combat naval que les forces seules du roy ont donné contre les Hollandois, et vous ne devez pas douter que le roy n'ayt fort remarqué qu'ayant à faire au plus habile matelot, et peut-estre au plus grand et au plus ferme capitaine de mer qu'il y ait au monde, vous n'avez pas laissé de prendre sur luy les avantages de la manœuvre de votre vaisseau, ayant regagné pendant la nuit le vent qu'il avoit sur vous le soir précédent, et celuy de la fermeté, l'ayant obligé de plier deux fois devant vous. Une si belle action nous donne ici des assurances certaines de toutes celles que vous ferez à l'avenir, lorsque les occasions s'en présenteront, et vous devez estre asseuré de la part que j'y prendrai toujours... »

Comment ne pas aimer et admirer en même temps l'illustre ministre qui s'associait ainsi à la gloire de la France, et qui se réjouissait avec cette effusion des victoires que son intelligente et infatigable administration avait préparées? « *Il y a bien longtemps que je n'ai écrit de lettre avec tant de plaisir que celle-ci,* » disait Colbert à Duquesne. Ces seuls mots, s'adressant à un chef d'escadre victorieux, louent mieux le noble cœur qui les a dictés que ne pourraient le faire les éloges les plus éloquents.

Quant aux préoccupations de Colbert sur l'administration de tout temps si importante et si difficile du matériel maritime, quelques courtes citations suffiront pour en donner une idée.

« Vous ne sauriez vous imaginer, écrivait ce ministre à l'intendant de Rochefort, ce que j'apprends de villenies des capitaines de l'armée de Candie... Préparez-vous à montrer vos comptes et à faire un inventaire général pour la fin de l'année...

« Il faut travailler à l'avenir à appeler des gens de qualité dans la marine...

« Le principal point est d'établir dans la marine d'honnestes gens et gens de bien; en chercher... [2] »

[1] Archives de la marine, *Extraits des despesches*, etc., etc., p. 138. Cette lettre est inédite.—*Précis hist. de la marine*, etc., p. 108.

[2] Biblioth. roy. Mss. *Colbert et Seignelay*, t. IV, cote 11[e], pièces 9 et 10.

En même temps Colbert songeait à doter la marine des règlements et ordonnances qui lui manquaient, et que l'état de splendeur où il l'avait portée rendaient de jour en jour plus nécessaires. On trouve dans ses papiers un Mémoire original *sur le règlement à faire pour la police générale des arsenaux de marine*, ainsi qu'un autre *Mémoire sur le règlement de police des ports et garde des arsenaux*[1]. Ce dernier est divisé en trois parties relatives à la garde des ports et arsenaux, à la construction des vaisseaux, aux peines. La lettre suivante, que Colbert écrivit le 4 mars 1671 à l'intendant de Rochefort, son collaborateur dans l'œuvre dont il s'agit, montrera le soin extrême qu'il mettait à l'élaboration et à la rédaction de ses règlements [2].

« J'ai lu et examiné autant que j'ai pu votre règlement de police de marine, et comme c'est un travail d'une très-grande conséquence, je crois que nous ne pouvons assez le retoucher pour le rendre aussi parfait qu'il se pourra.

« Je vous envoye le premier cahier presque tout corrigé de ma main, et j'ai observé de faire transcrire les corrections afin que vous puissiez les lire avec facilité. Vous verrez que j'ay abrégé beaucoup de termes, retranché presque partout les raisons que vous donnez quelquefois de la disposition de chaque article, ôté partout *en*, dont vous vous servez trop souvent, de même ces autres termes : *s'il se peut, s'il est possible, autant qu'il se pourra*, et autres de même nature, qui ne peuvent convenir au règlement que le roy fait, dans lequel il doit parler absolument. Quoi que j'aye fait, je n'en suis pas encore satisfait et je vous l'envoye pour le revoir encore et y retoucher. Surtout il faut que vous vous appliquiez à la diction, à la rendre correcte, intelligible, pour tous les termes; n'en point mettre d'inutiles, et retrancher les superflus et toutes les répétitions.

« Il me semble que bien souvent vous entrez dans un certain détail qui ne convient pas à la dignité du roy; c'est ce que vous devez examiner. Comme j'ai beaucoup retranché, ne retranchez plus rien d'essentiel sans m'en donner avis...

« Le terme *chose*, qui est souvent répété, doit être ôté partout. »

Enfin, au mois d'août 1681, Colbert publia la célèbre ordonnance sur la marine, qui mit le comble à sa gloire et à laquelle son administration doit surtout l'éclat dont elle brille encore aujourd'hui. Les commentateurs de cette ordonnance en ont attribué le principal mérite à une commission dont ils regrettaient que les membres n'eussent pas été signalés à la reconnaissance publique. Suivant eux, la rédaction de l'ordonnance sur la marine fut confiée à deux maîtres des requêtes, MM. Le Vayer de Boutigny et Lambert d'Herbigny[3]. Le 1er janvier 1671, ce dernier reçut en effet une mission pour les ports et havres du Ponant (de Dunkerque à La Rochelle), avec ordre de s'in-

[1] Biblioth. roy. Mss. *Colbert et Seignelay*, cote 1re, pièces 5 et 10, sans date.

[2] Arch. de la Mar. *Extraits des despesches*, etc., p. 613.

[3] *Commentaire sur l'ordonnance du mois d'août* 1681, par Valin; nouvelle édition avec des notes, par Bécane, t. I, p. XII et XIII. — *Collection des lois maritimes antérieures au XVIIIe siecle*, par M. Pardessus, t. IV, chap. XXVI, p. 245 et 246.

former, entre autres objets, « de tout ce qui concernait la justice de l'amirauté, pour régler et en retrancher les abus, et composer ensuite un corps d'ordonnances pour en établir la jurisprudence, en sorte que les navigateurs et négociants sur mer pussent être assurés que la justice leur serait exactement rendue [1]. » On lit à ce sujet dans l'instruction originale de Colbert à son fils, *pour bien faire la commission de sa charge*, instruction qui date de la même année que la mission donnée à M. d'Herbigny :

« Comme toutes ces pièces (les règlements et ordonnances sur la marine) sont estrangères, le roy a résolu de faire un corps d'ordonnances en son nom pour régler toute la jurisprudence de la marine. Pour cet effet, il a envoyé dans tous les ports du royaume M. d'Herbigny, maistre des requestes, pour examiner tout ce qui concerne cette justice, la réformer, et composer ensuite sur toutes les connoissances qu'il prendra un corps d'ordonnances ; et, pour y parvenir avec d'autant plus de précaution, Sa Majesté a establi des commissaires à Paris, dont le chef est M. de Morangis, pour recevoir et délibérer sur tous les Mémoires qui seront envoyés par ledit sieur d'Herbigny, et commencer à composer ledit corps d'ordonnances. Il seroit nécessaire, pour bien faire les fonctions de ma charge, de recevoir les lettres et Mémoires du sieur d'Herbigny, en faire les extraits et assister à toutes les assemblées qui se tiendront chez M. de Morangis, et tenir la main à ce que le corps d'ordonnances sur cette matière fust expédié le plus promptement qu'il seroit possible. »

On sait comment Colbert avait remanié le règlement de marine de l'intendant de Rochefort. Sans doute le travail de M. d'Herbigny et des commissaires chargés de discuter ses propositions lui fut d'une grande utilité ; mais s'il faut en juger par les modifications qu'il avait apportées, dès 1671, au règlement de l'intendant de Rochefort, et par l'espace de dix années qui s'écoula entre la mission de M. d'Herbigny et la promulgation de la grande ordonnance sur la marine, il est permis de croire que cette ordonnance, fondue et refondue bien des fois, porta surtout l'empreinte de son expérience personnelle, parvenue à cette époque, après vingt ans de la pratique la plus active, à son complet développement.

Un des commentateurs les plus estimés de l'ordonnance de 1681 a

[1] Archives de la marine, *Registres des despesches*, etc., année 1671, t. I, p. 15 et suiv. — Enfin, dans un Mémoire original de Colbert sur la marine, Mémoire non daté, mais qui doit être des derniers mois de 1670, ce ministre proposait au roi « de commettre le sieur d'Herbigny pour faire la visite de tous les ports, et de nommer trois avocats, les sieurs de Gamont, Billain et Foucault, qui s'assembleraient toutes les semaines afin de conférer sur les rapports de M. d'Herbigny, et former ensuite un corps d'ordonnances de marine. » (Biblioth. royale, *Colbert et Seignelay*, cote 1re, pièce 10.) — Il y a en outre dans les *Registres des despesches* de 1671 et 1672 un grand nombre de lettres de Colbert à M. d'Herbigny, et dans le nombre on en trouve quelques-unes de très-sévères, desquelles il résulte que M. d'Herbigny avait outrepassé ses pouvoirs et mal compris les intentions de Colbert, qui le menaçait de le rappeler s'il ne se pénétrait mieux du sens de ses instructions.

dit que, par la beauté et la sagesse de sa distribution, par l'exactitude de ses décisions, ce corps de doctrine, suivi, précis, lumineux, fit l'admiration universelle. Bientôt, en effet, la plupart des nations mêmes qui avaient le plus souffert de l'orgueil de Louis XIV rendirent à l'ordonnance de Colbert le plus significatif, le plus flatteur de tous les hommages, et l'adoptèrent à l'envi [1].

On a pu voir, dans l'instruction de Colbert au marquis de Seignelay pour l'initier aux devoirs de sa charge, quelques-uns des principes généraux qu'il portait dans l'administration de la marine. L'extrait de sa correspondance a aussi mis en saillie les règles principales qu'il avait adoptées et à l'aide desquelles il obtint en si peu de temps de si merveilleux résultats. Ces règles et ces principes sont indiqués dans les lignes suivantes, autant qu'il est possible toutefois de résumer en quelques lignes un manuscrit de sept cents pages qui n'est lui-même qu'un résumé [2].

« *Bâtiments et fortifications.* — Colbert fit construire une salle d'armes à Rochefort, un lazaret à Toulon ; il projetait la construction d'un entrepôt pour la marine à Belle-Ile et d'un port à Port-Vendres.

« *Munitions et marchandises.* — Colbert voulait toujours en avoir dans les magasins pour trente à quarante vaisseaux au besoin.

« *Bois.* — Colbert fit ordonner que tous ceux situés à deux lieues de la mer ou des rivières ne fussent point coupés sans la permission du roi.

« *Constructions et radoubs.* — Il travailla à former des constructeurs en excitant l'émulation par des récompenses et en donnant des prix aux plus habiles.

« *Machines.* — Il faisait volontiers l'épreuve de nouvelles machines et il se prêta à un grand nombre d'expériences pour vérifier la proposition qui lui fut renouvelée bien souvent de dessaler l'eau de la mer.

« *Officiers.* — Colbert voulait nommer officiers de la marine royale des capitaines marchands habiles, afin de donner de l'émulation aux uns, et d'exciter les autres à s'instruire. Il ne faisait aucun cas de ceux qui n'avaient pas d'émulation. Il tenait essentiellement à la subordination

[1] *Commentaires de Valin*, etc., p. VIII et suiv.

[2] Ce qui suit est extrait des *Principes de M. Colbert sur la marine*. Bibliothèque royale, Mss. Ce manuscrit a été publié par M. E. Sue. Il se trouve également aux archives de la marine. L'exemplaire de la Bibliothèque royale a appartenu à Mme de Pompadour, dont les armoiries ont été découpées sur la reliure, à l'époque de la Révolution. Les *Principes de M. Colbert sur la marine* ont été résumés d'une manière très-intelligente d'après l'*Extrait des despesches et ordres du Roy concernant la marine sous le ministère de M. Colbert*. 1 vol. in-fol., extrait fait aussi avec beaucoup de soin par un marin, et qui renvoie, pour chaque assertion, aux registres spéciaux dont toutes les dépêches sont tirées. Le même travail a été fait pour l'administration du marquis de Seignelay.

et ne recevait pas les plaintes, même fondées, des inférieurs contre les supérieurs. Les grâces et les avancements étaient accordés par lui bien plus souvent aux actions qu'à l'ancienneté.

« *Troupes.* — Colbert ne faisait aucun cas des troupes de terre pour servir à la mer.

« *Classes.* – Comme contrôleur général des finances, il augmentait les tailles des paroisses qui ne se prêtaient pas à la levée des matelots et ne fournissaient pas leur contingent.

« *Police et discipline.* — Colbert blâmait souvent les intendants de ne pas soutenir assez les *écrivains* contre les capitaines, qui, disait-il, voudraient en faire leurs valets si l'on n'y tenait la main. Il ne faisait pas grâce aux officiers du premier grade et de la plus grande réputation qui voulaient se soustraire aux règles établies pour la discipline du service. Il défendait tout commerce aux îles de la part des capitaines, et il approuva l'intendant de Brest d'en avoir fait arrêter un qui avait rapporté deux cents barriques de sucre ; il lui donna ordre de les confisquer, d'interdire le capitaine et de lui supprimer ses appointements. Il fit défendre à tous officiers, marins et matelots, d'aller servir hors du royaume sous peine des galères.

« *Saluts, honneurs, rang et commandement.* — La question des saluts occasionna, comme on sait, de longues discussions et négociations pendant le règne de Louis XIV. Les Anglais étaient les seuls avec qui l'on fût convenu de ne se rien demander de part et d'autre. Ils prétendaient se faire saluer les premiers dans les mers qu'ils appelaient de leur domination, et qu'ils étendaient depuis le Nord jusqu'au cap Saint-Vincent; mais la France s'y refusa toujours, tout en donnant ordre aux capitaines d'éviter la rencontre des vaisseaux anglais. Quant aux troupes de marine, le roi avait décidé que, lorsqu'elles mettraient pied à terre, elles seraient commandées par les officiers de terre, et que celles de terre qui s'embarqueraient obéiraient à des officiers de marine.

« *Artillerie.*—Colbert établit l'école des canonniers, le prix de la butte, et il écoutait toutes les propositions qui tendaient à perfectionner l'artillerie.

« *Armements.*— Il attachait beaucoup d'importance, tant pour la gloire du roi que pour le bien du commerce, à ce qu'il parût des vaisseaux de guerre français dans toutes les mers, en temps de paix comme en temps de guerre. Il regardait la lenteur et l'incertitude comme le pire de tous les inconvénients, aimant mieux que l'on s'exposât à prendre un mauvais parti que de trop hésiter... Il fit combattre le scrupule qui existait encore de partir les vendredis... Il trouvait que l'on donnait trop d'équipage aux vaisseaux français en temps de paix. Ennemi des superfluités à la mer, il pensait en outre, de même que les Anglais et les

Hollandais, que les capitaines devaient être traités comme les matelots.

« *Cartes et plans.* — Colbert se proposait de faire lever secrètement les plans de tous les ports, côtes et rades, non-seulement du royaume, mais de tous les points où les escadres françaises abordaient, et de mettre pour cet effet un ingénieur habile sur chaque escadre. »

Maintenant, si des principes on arrive aux faits, on voit la marine marchande se développer tout à coup, grâce au double encouragement du droit de tonnage et des primes, le régime régulier des classes substitué aux violences de la presse, une caisse de secours fondée en faveur des gens de mer invalides, des écoles d'hydrographie et d'artillerie créées, de grands vaisseaux construits à Rochefort, Brest et Toulon, les ports du Havre et de Dunkerque fortifiés; puis enfin, comme couronnement de cette œuvre où l'activité et le soin des détails s'élevèrent jusqu'au génie, une ordonnance mémorable, la première de ce genre et le modèle de toutes celles qui l'ont suivie; une flotte de deux cent soixante-seize bâtiments dans un pays qui en comptait trente à peine vingt ans auparavant, et pour les commander le comte d'Estrées, Tourville, Duquesne, après lesquels on peut nommer encore le maréchal de Vivonne, brillant marin qui fit de Messine une nouvelle Capoue; le comte de Châteaurenault; le marquis de Martel, renommé par la hardiesse de ses coups de main; le chevalier de Valbelle enfin, un des plus intrépides lieutenants de Duquesne, dans cette bataille du 8 janvier 1676, où il défit Ruyter, et qui lui valut l'admirable lettre de Colbert que j'ai citée[1]. Voilà quels nobles exemples, quel patriotique héritage ce ministre légua à son successeur, à son fils. La France eût été trop heureuse si ceux qui la gouvernaient à cette époque n'avaient pas abusé d'une si grande puissance pour porter atteinte à l'indépendance des autres nations, et si, au lieu de se borner à faire respecter son droit sur toutes les mers par ce déploiement de forces imposantes, ils n'avaient pas, entre autres griefs, violenté l'Espagne et la Hollande au sujet de ces honneurs maritimes qu'ils trouvaient humiliant de rendre à l'Angleterre! Mais c'est, par malheur, le propre de la force d'incliner à la violence, et il semble qu'il soit plus difficile encore aux peuples qu'aux individus d'être à la fois puissants et modérés.

XVIII

Le caractère de Colbert, on a pu en juger par le portrait qu'en a laissé le premier président de Lamoignon, était des plus absolus et supportait difficilement toute contradiction. « Insensible à la satire, a dit Lemontey, sourd à la menace, incapable de peur et de pitié, cachant

[1] *Précis hist. de la marine*, etc.

sous le flegme un naturel colère et impatient, si, avant de résoudre, il consultait avec soin et bonne foi, il exécutait ensuite despotiquement, et brisait les oppositions[1]. » La seule question sur laquelle, résistant au flot de la cour, Colbert ait montré de la tolérance, fut la question religieuse. *M. de Colbert ne pense qu'à ses finances et presque jamais à la religion*, écrivait à ce sujet Mme de Maintenon. On a vu pourtant, dans ses instructions au marquis de Seignelay, si Colbert pouvait être taxé d'indifférence en matière de foi ; mais prévoyant les excès de la réaction qui fermentait autour de lui dans les esprits, et combien elle serait funeste à l'industrie, au commerce, ses préoccupations dominantes, il devait, en effet, mal seconder l'impatience de quelques-uns de ses collègues, notamment de Le Tellier et de Louvois, son fils, tout dévoués à Mme de Maintenon. On se souvient qu'il avait écrit en faveur des juifs établis à la Martinique. Le manufacturier hollandais et protestant Van Robais, qu'il avait attiré à Abbeville, s'étant plaint à lui de quelques tracasseries qu'il éprouvait à cause de sa religion, le 16 octobre 1671 Colbert adressa la lettre suivante à l'évêque d'Amiens :

« J'apprends que les entrepreneurs de la manufacture d'Abeville ont congédié leur ministre par déférence qu'ils ont eue à la remontrance que je leur fis en ladite ville. Cependant ils se plaignent fort que le Père Marcel, Capucin, continue à les presser par trop. Je suis bien aise de vous en donner advis, affin qu'il vous plaise de modérer le zèle de ce bon religieux, et qu'il se contente d'agir à l'esgard de ces gens-là ainsi que tous les religieux du royaume agissent à l'esgard des huguenots [2]. »

A peine entré dans le conseil, Colbert voulut y être le maître. Un jour que le roi y assistait, et que le jeune Brienne rapportait une affaire concernant l'évêque de Genève qui réclamait des magistrats de cette ville une rente de 3 ou 4000 livres, payée jusqu'alors à ses prédécesseurs, Colbert l'interrompit en disant *avec chaleur et hauteur* que le roi ne voulait point fâcher Messieurs de Genève, et qu'il aimait mieux donner une gratification à l'évêque. *Vous voyez sur quel ton le prend le sieur Colbert,* dit à l'issue du conseil Le Tellier au *bonhomme Brienne*, présent à la séance et furieux de ce que son fils eût été ainsi interrompu devant le roi ; *il faudra compter avec lui*[3].

On peut se figurer, d'après cela, quel devait être le despotisme administratif de Colbert lorsque l'application de ses systèmes rencontrait des entraves. Quelques-uns de ses actes en donneront encore mieux l'idée. Il y avait à Lyon, en 1670, deux fabricants de velours épinglé qui projetaient d'aller s'établir à Florence. Colbert en fut informé, et écrivit le 8 novembre 1670 à l'archevêque de Lyon de les faire arrêter. On ne

[1] *Œuvres*, t. V. *Notice sur Colbert.*
[2] Archives de la marine, *Registres des despesches*, etc., 1671.
[3] *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, par l'abbé de Choisy, liv. II.

sait au juste d'après quel pouvoir ni à quel titre un M. de Silvecane fut chargé de les juger. Ne sachant quelle peine leur appliquer, il exposa son embarras à Colbert ; mais celui-ci n'était pas homme à se laisser arrêter pour si peu, et, le 12 décembre, il lui répondit que, « n'y ayant rien dans les ordonnances sur un fait de cette qualité, cette peine devait être à l'arbitrage des juges ; qu'en cas d'appel il aurait soin de faire confirmer le jugement à Paris, mais que, de toute manière, il fallait bien prendre garde que ces gens-là ne sortissent du royaume. » Puis, à un mois de là, le 9 janvier 1671, Colbert félicite M. de Silvecane « sur le jugement qu'il a rendu dans l'affaire des deux particuliers qui voulaient transporter leurs manufactures à Florence[1]. » Dans la même année, le 12 juin 1671, il écrivit à l'ambassadeur de France en Portugal pour l'inviter à faire dire à un Français, dont le projet était d'établir une manufacture de draps à Lisbonne, que cela ne serait pas agréable au roi et *pourrait nuire à sa famille.* « Peut-être, ajoutait Colbert, cela l'obligerait-il à rentrer en France. » On croira sans peine que, sous ce régime, et avec de pareils penchants pour l'arbitraire, les moindres écarts de la presse fussent rigoureusement châtiés. Du vivant du cardinal Mazarin, c'était l'abbé Fouquet, frère du surintendant, qui était particulièrement chargé de dépister les libellistes de Paris et de les envoyer à la Bastille. Colbert lui-même ne dédaigna pas ce soin, et, à la mort du premier ministre, il pria l'ambassadeur de Hollande à Paris d'insinuer aux états que le roi verrait avec plaisir les soins qu'ils prendraient pour empêcher la publication de libelles contre la mémoire du cardinal[2]. En 1667, la création du lieutenant de police débarrassa Colbert de cette surveillance. Cependant ce magistrat lui rendait compte exactement de tous les délits, de toutes les arrestations, et des jugements qui en étaient la suite. La recommandation suivante lui fut adressée par Colbert le 25 avril 1670.

« J'ay rendu compte au roy de la lettre que vous m'avez écrite sur le sujet

[1] Archives de la marine, *Registres des despesches*, etc., années 1670 et 1671. M. de Silvecane était sans doute un des commis que Colbert avait établis dans toutes les villes manufacturières pour surveiller l'exécution de ses règlements et juger les contestations auxquelles ils donnaient lieu. Dans sa lettre du 9 janvier, Colbert lui mande en outre « qu'il est bien aise d'apprendre que l'*archevêque de Lyon* se soit chargé de commencer les manufactures des organsins dans sa terre de Neufville. » — J'ai cherché à la Bibliothèque royale, dans la collection des *Lettres adressées à Colbert*, celle par laquelle son commis de Lyon lui fit connaître la peine prononcée contre les deux manufacturiers si arbitrairement arrêtés et jugés ; elle ne s'y trouve pas ; mais tout fait supposer que les instructions qu'il avait reçues portèrent leurs fruits, et que ces fabricants, coupables d'avoir conçu l'espoir de gagner plus d'argent à Florence qu'à Lyon, où ils se ruinaient peut-être, furent sévèrement punis.

[2] *Lettres et négociations*, etc., t. II, 8 mai 1661.

des *Gazettes à la main*. Sa Majesté désire que vous continuiez à faire une recherche exacte de ces sortes de gens et que vous fassiez punir très-sévèrement ceux que vous avez fait arrester, estant très-important pour le bien de l'Estat d'empescher à l'avenir la continuation de pareils libelles [1]. »

Ici, sans doute, la sévérité avait son excuse; mais, à coup sûr, on n'en peut dire autant d'un édit du mois de juin 1670, qui « ordonnait aux carriers de Saint-Leu, Montmartre, etc., de travailler dans les carrières, et leur faisait défense d'aller aux foins, blés et vendanges, afin de ne pas retarder les bâtiments du roi, permettant seulement à ceux qui étaient propriétaires d'héritages d'aller recueillir leurs fruits, sans pouvoir emmener avec eux aucun desdits carriers, sous peine d'emprisonnement et de punition corporelle en cas de récidive [2]. »

Quelques anecdotes compléteront ce que j'ai déjà dit du caractère de Colbert. Avant lui, le jardin des Tuileries était séparé du palais par une rue. Il la fit disparaître. L'ancien jardin fut bouleversé, et, sur les dessins de Le Nôtre, on le disposa, à quelques modifications de détail près, comme il est encore aujourd'hui. Quand tous ces changements furent terminés, Colbert dit à Charles Perrault, son premier commis à la surintendance des bâtiments : « *Allons aux Tuileries en condamner les portes : il faut conserver ce jardin au roi, et ne pas le laisser ruiner par le peuple, qui en moins de rien l'aura gâté entièrement.* » C'eût été pour les Parisiens, habitués depuis longtemps à jouir de la promenade dans ce jardin, une privation des plus fâcheuses et qui aurait excité un mécontentement général. Charles Perrault le comprit, et, arrivé dans la grande allée, dit à Colbert qu'on ne saurait croire le respect que tout le monde, jusqu'au plus petit bourgeois, avait pour ce jardin; que non-seulement les femmes et les petits enfants ne s'avisaient jamais d'y cueillir aucune fleur, mais même d'y toucher; qu'au surplus les jardiniers pouvaient lui en rendre compte, et que ce serait une affliction publique de ne pouvoir plus venir s'y promener. *Il n'y a que des fainéants qui viennent ici*, dit Colbert. Perrault lui répondit qu'il y venait encore des personnes qui relevaient de maladie; qu'on y parlait d'affaires, de mariages et de toutes choses qui se traitaient plus convenablement dans un jardin que dans une église, où il faudrait, à l'avenir,

[1] Archives du royaume, E. 3336; *Registres du secrétariat*, année 1670.

[2] Archives du royaume, *Registres du secrétariat*, année 1670, p. 236. — C'était là, dira-t-on, l'esprit du temps; mais c'était aussi le devoir du ministre d'examiner si ces exigences étaient justes, et de ne pas suivre aveuglément les précédents. A la vérité, on avait fait pire encore, le 6 novembre 1660, avant l'administration de Colbert. A cette époque, il fut question d'achever le Louvre, et le roi publia un édit faisant défense à toutes personnes de Paris *d'élever aucun bâtiment sans sa permission expresse, sous peine de 10,000 livres d'amende, et à tous ouvriers de s'y employer, sous peine de prison pour la première fois et de galères pour la seconde.* (*Histoire de Paris*, par Félibien, t. II, p. 473.)

se donner rendez-vous. Enfin il se hasarda à faire la remarque que les jardins des rois n'étaient sans doute si spacieux qu'afin que tous leurs enfants pussent s'y promener. A ce trait Colbert sourit, et les jardiniers lui ayant dit que le peuple n'y faisait aucun dégât, se contentant de se promener et de regarder, il ne parla plus de fermer les Tuileries. On devine la satisfaction de l'excellent Perrault[1].

Par malheur pour lui, les plaidoyers du charmant auteur des *Contes de fées* ne furent pas toujours couronnés du même succès. Perrault avait un frère receveur général des finances à Paris, le même qui avait travaillé avec Colbert, alors son subalterne, chez un trésorier des parties casuelles. De 1654 à 1664, époque où le frère de Perrault exerça cette charge, les recettes furent, comme on l'a vu, extrêmement difficiles, et le roi se trouva obligé de remettre au peuple tout ce qui restait dû sur les tailles de ces dix années, « libéralité admirable, dit Charles Perrault, si elle n'eût point été été faite aux dépens des receveurs généraux qui avaient avancé ces fonds, et qui ont été presque tous ruinés, faute d'en avoir pu faire le recouvrement. » Son frère se trouva dans ce cas, et en 1664, tourmenté, persécuté par ses créanciers, il crut pouvoir prendre quelques fonds sur la recette courante pour payer ses dettes les plus criardes. Colbert l'apprit et le fit appeler; mais, craignant les poursuites de quelques personnes qui parlaient déjà de le faire incarcérer, il s'était caché. Que pouvait faire Colbert? Il donna ordre que sa charge fût vendue au profit du Trésor. Vainement Charles Perrault intercéda souvent en sa faveur. Un jour Colbert lui dit : *Votre frère s'est fié sur mon amitié, et il a cru qu'il pouvait impunément jouer le tour qu'il m'a fait.* Là-dessus Perrault se récria, exposa de nouveau les causes premières de la gêne de son frère; quoi qu'il en soit, il dut se résigner ou se retirer. Suivant lui, la réputation que Colbert voulait se faire auprès du roi d'un homme parfaitement intègre l'aurait porté à traiter un ancien ami avec une dureté qu'il n'aurait pas témoignée pour tout autre. Mais ici le jugement de Perrault est suspect, et l'injustice de ce reproche paraît évidente, lorsqu'on se rappelle l'inflexible sévérité du ministre dans le cours des opérations de la Chambre de justice. Tout porte à croire, au contraire, que Colbert pensait réellement ce qu'il disait un jour à Charles Perrault, qui le sollicitait à ce sujet : *Je voudrais qu'il m'en eût coûté* 10,000 *écus de mon argent, et que cela ne fût pas arrivé*[2].

L'intégrité ordinaire de Colbert lui fit pourtant défaut une fois dans une circonstance très-importante, où son intérêt personnel était fortement engagé. En 1671 le marquis de Seignelay avait vingt ans, et Col-

[1] *Mémoires de Charles Perrault*, liv. IV.
[2] *Mémoires de Charles Perrault*, liv. IV.

bert songeait à le marier à une riche héritière, la marquise d'Alègre, dont un des oncles, le marquis d'Urfé, avait un grand procès à Bordeaux contre le marquis de Mailly, son neveu, au sujet de la succession de la duchesse de Croy[1]. A l'occasion de ce procès, Colbert écrivit, le 4 juillet 1671, l'étrange lettre qu'on va lire, au sieur Lombard, un de ses agents à Bordeaux.

« M. le marquis d'Urfé, qui est de mes amis particuliers, ayant un procès sur le point d'estre jugé au Parlement de Bordeaux, ne manquez pas de solliciter en mon nom tous les juges et de faire toutes les diligences dont il aura besoin pour la décision heureuse de cette affaire, estant bien aise de luy marquer en ce rencontre et en tout autre l'intérest que je prends à tout ce qui le regarde[2]. »

Le sieur Lombard s'acquitta sans doute exactement de sa commission ; mais sa démarche ne réussit pas également auprès de tous les conseillers du Parlement de Bordeaux. Le marquis de Mailly avait parmi eux des amis ; ils l'en informèrent, et il s'en plaignit lui-même très-vivement à Colbert[3].

Enfin, on a reproché à ce ministre de n'avoir pas prévenu, comme il aurait pu le faire, la disgrâce de M. de Pomponne, secrétaire d'Etat des affaires étrangères, qui garda pendant trois jours une lettre de l'ambassadeur de France à Munich, relative au mariage de la Dauphine. Cet ambassadeur était le marquis de Croissy, frère de Colbert. Quand il reçut sa lettre, M. de Pomponne allait partir pour Livry, où des invités l'attendaient ; il commit la faute, inexcusable sans doute, de sacrifier son devoir à ses plaisirs, et partit en recommandant au courrier de ne pas se montrer de quelques jours. Mais, en même temps que lui, Colbert avait reçu une lettre de son frère, et il en parla au roi, dont l'impatience fut bientôt portée au dernier point. Cependant M. de Pomponne ne paraissait pas. Il ne fallait que trois heures pour le prévenir de la peine où était le roi. Personne n'y songea. Quand il revint, il n'était plus ministre. Le frère de Colbert l'avait remplacé[4].

On lira avec plus de plaisir l'anecdote suivante.

Colbert avait fait apporter de grandes améliorations au jardin du roi. Un jour qu'il était allé le visiter, il s'aperçut qu'une portion de terrain destinée aux cultures botaniques avait été plantée de vignes pour l'u-

[1] *Vie de J.-B. Colbert.* Sandraz de Courtilz dit à ce sujet que la marquise *d'Alègre* n'avait épousé le marquis de Seignelay qu'avec répugnance à cause de la bassesse de son origine.

[2] Archives de la marine, *Registres des despesches*, etc., année 1671.

[3] Bibliothèque royale, Mss. *Lettres adressées à Colbert*, année 1671.

[4] *Mémoires de Gourville.* Dans les dernières années de la vie de Colbert, Gourville était devenu de ses amis et le voyait sur le pied d'une assez grande intimité. On se rappelle ce qu'il en a dit : « J'ai toujours pensé qu'il n'y avait que lui au monde qui eût pu mettre un si grand ordre dans le gouvernement des finances en si peu de temps. »

sage des administrateurs de l'établissement. A cette vue, sa colère éclate, et il ordonne que la vigne soit arrachée à l'instant. En même temps, impatient de voir cesser un abus aussi scandaleux, il demande une pioche, et, transporté d'une patriotique indignation, il arrache lui-même la vigne, objet de son courroux [1].

Le 23 janvier 1670, ce ministre écrivit à un ingénieur qui travaillait au port de Dunkerque : « Il n'est pas question de savoir si vous estes courtisan ou flatteur, et il n'a jamais esté nécessaire d'avoir l'une ou l'autre de ces mauvaises qualitez près de moi. » Dans une autre circonstance, il ne craignit pas de faire entendre un langage sévère au duc de Mazarin, celui qui désirait avoir des procès sur tous les biens provenant de la succession du cardinal, et qui brisa lui-même à coup de marteau, sous prétexte de nudités, les plus belles statues de sa galerie. Le duc de Mazarin avait été nommé gouverneur d'Alsace ; mais, au lieu de s'en tenir à ses attributions, il voulut empiéter sur celles de l'intendant, et se mêler aussi de la justice, de la police, des finances. Après une première lettre du 28 septembre 1672, qui ne le corrigea pas, Colbert, fatigué des embarras incessants que le duc de Mazarin causait à tout le monde, lui écrivit, le 11 novembre suivant, une lettre passablement énergique, dont j'extrais ce qui suit :

« Vous ne devriez permettre que ces sortes de prétentions parussent aux yeux de Sa Majesté... Au nom de Dieu, laissez faire aux autres ce qu'ils doibvent faire, et faites bien ce que vous estes obligé de faire pour le service du roy... Vous sçavez de quelle estendue est le royaume, et vous sçavez que feu Monseigneur le cardinal, et auparavant luy M. le comte d'Harcourt, ont esté grands baillifs comme vous ; et jamais le roy n'a entendu parler d'aucune difficulté sur ces matières, et il n'en est jamais arrivé aucune entre les gouverneurs et les intendants dans tout le royaume. Je ne sçais par quel malheur il faut que le roy voye incessamment des difficultés que vous faites naistre où les autres n'en trouvent aucune [2]. »

On a déjà vu qu'à partir de 1670 l'influence de Colbert, bien que très-puissante encore, avait rencontré une influence rivale et souvent supérieure dans celle de Louvois. Cependant, même à dater de cette époque, Louis XIV témoignait encore de l'amitié à Colbert et ne lui cachait pas le prix qu'il attachait à ses services. La lettre suivante, qu'il lui adressa de Versailles, le 25 avril 1671, porte un cachet de vérité précieux et fait connaître au juste la nature de l'ascendant tout particulier et despotique que ce roi conservait encore sur ceux de ses ministres dont, à son insu, il recevait l'impulsion.

« Mme Colbert m'a dit que vostre santé n'est pas très-bonne et que la diligence avec laquelle vous prétendés revenir vous peut estre préjudiciable. Je vous escris ce billet pour vous ordonner de ne rien faire qui vous mette hors d'estat

[1] *Paradisus Londinensis*, par Salisbury, botaniste anglais, t. II, cité par Lemontey.
[2] Archives de la marine, *Registres des despesches*, etc., années 1670 et 1672.

de me servir, en arrivant à tous les emplois que je vous confie. Enfin, votre santé m'est nécessaire; je veux que vous la conserviez, et que vous croyiés que c'est la confiance et l'amitié que j'ai en vous et pour vous qui me font parler comme je fais [1]. »

« Pour Colbert. »

Mais Colbert ne suivit pas le conseil véritablement affectueux que lui donnait le roi, et rejoignit la cour presque immédiatement. Puis, neuf jours après la lettre qui précède, Louis XIV lui en écrit une autre, mais cette fois sur un ton singulièrement différent. Que s'était-il passé dans l'intervalle? Sans doute quelque querelle d'attributions en plein conseil au sujet de cette prépondérance chaque jour croissante du jeune secrétaire d'Etat de la guerre. Qui sait? Trompé par les expressions si bienveillantes de la lettre qu'il venait de recevoir, Colbert prit peut-être, dans ses récriminations, un ton hautain, absolu, qui déplut surtout au roi. Sans soulever entièrement le voile qui couvre cette affaire, les lettres suivantes en disent assez pour fixer les situations, dessiner les caractères, et sous ce double rapport elles présentent un puissant intérêt.

« A Chantilly, ce 24 avril 1671.

« Je fus assez maistre de moy avant ier pour vous cacher la peine que j'avois d'entendre un homme que j'ai comblé de bienfais comme vous me parler de la manière que vous faisiez. J'ai eu beaucoup d'amitié pour vous, il y paroist par ce que j'ai fait; j'en ay encore présentement, et je croys vous en donner une assez grande marque en vous disant que je me suis contraint un seul moment pour vous, et que je n'ay pas voulu vous dire moy-mesme ce que je vous escris, pour ne pas vous comettre à me déplaire davantage. C'est la mémoire des services que vous m'avez rendus et mon amitié qui me donne ce sentiment; profités-en et n'asardés plus de me fascher encore; car, après que j'aurai entendu vos raisons et celles de vos confrères, et que j'aurai prononcé sur touttes vos prétentions, je ne veux plus jamais en entendre parler. Voiés si la marine ne vous convient pas, si vous ne l'avez à vostre mode, si vous aimeriez mieux autre chose; parlez librement; mais, après la désision que je donneré, je ne veux pas une seule réplique. Je vous dis ce que je pense pour que vous travailliés sur un fondement asseuré et pour que vous ne preniés pas de fausses mesures [2].

« A Colbert. »

Le coup était rude, et ce qui en rendait surtout les suites redoutables, c'est qu'il avait été donné de sang-froid et après mûre réflexion. Quand Louis XIV prétend que la crainte de porter Colbert à se commettre davantage l'a seule arrêté, il est permis d'hésiter à le croire. Il est plus probable que l'ancien ascendant de son ministre le retint, et que, tout en désirant fortement de modifier sa manière d'être avec Colbert, s'opposer à certaines licences, il n'en avait le courage que de loin. Quoi qu'il en soit, dans la position qu'il occupait, cette lettre rem-

[1] *Documents inédits sur l'histoire de France*, par M. Champollion-Figeac, t. III.
[2] *Documents inédits*, etc.

plissait le but qu'il voulait atteindre. Sans doute Colbert essaya de se justifier, de pallier les torts qui lui étaient reprochés. On n'a pas sa réponse; mais celle que lui adressa le roi permet d'en déterminer le sens.

« A Liancourt, 26 avril 1671.

« Ne croiés pas que mon amitié diminue, vos services continuant, cela ne se peut; mais il me les faut rendre comme je le désire et croire que je fais tout pour le mieux. La préférence que vous craignés que je donne aux autres ne vous doit faire aucune peine. Je veux seulement ne pas faire d'injustice et travailler au bien de mon service. C'est ce que je ferai quand vous serés tous auprès de moy. Croyés, en attendant, que je ne suis point changé pour vous, et que je suis dans les sentiments que vous pouvés désirer [1]. »

On a souvent fait un crime aux hommes de lettres de la seconde moitié du XVIIe siècle, à Corneille, à Racine, à Boileau, à Molière, des louanges véritablement excessives qu'ils prodiguèrent à Louis XIV. Pour être juste, il faudrait reconnaître que, loin de communiquer, sur ce point, l'impulsion à leur époque, ils se bornèrent à suivre celle que leur donnait la cour. Qui ne connaît les excentricités en ce genre du duc de La Feuillade, dont le projet avait été, assurait-il lui-même, d'acheter un caveau à l'église des Petits-Pères, d'y pratiquer un souterrain qui aurait abouti à la place des Victoires sous la statue du roi qu'il y avait élevée à ses frais, et de se faire enterrer immédiatement au-dessous? Le duc de Saint-Simon a caractérisé cette fièvre d'adulation, que la vanité bien connue de Louis XIV rendait contagieuse, en disant, dans son langage hyperbolique, que, si ce prince l'eût voulu, il se fût fait adorer. Il est curieux de voir aujourd'hui comment les libellistes contemporains qualifiaient ce travers. « Le roi, disait l'un d'eux en 1689, a le plus grand amour-propre et le plus vaste orgueil qui fut jamais. Il s'est fait donner plus de faux encens que tous les demi-dieux des païens n'en ont eu de véritable. Jamais homme n'a aimé les louanges et la vaine gloire au point que ce prince l'a recherchée. Voilà à quoi se réduit la gloire de Louis XIV: *c'est un amour-propre d'une grandeur immense* [2]. » Enfin, Colbert lui-même, le grave et austère Colbert, dut payer son tribut à cette passion effrénée de louanges, qu'il avait, comme tant d'autres, contribué à développer. On sait à quoi s'en tenir aujourd'hui sur les talents militaires, sur l'influence personnelle de Louis XIV dans les campagnes auxquelles il assista, et Colbert devait l'ignorer moins que personne. La lettre suivante, qu'il lui écrivit le 4 juillet 1673, après la prise de Maëstricht, où ce prince se trouvait, donnera une idée du ton sur lequel les ministres du

[1] *Documents inédits*, etc.
[2] *Soupirs de la France esclave*, etc. XIe mémoire.

temps se croyaient sans doute obligés de louer le roi pour se maintenir dans ses bonnes grâces.

« Toutes les campagnes de Votre Majesté ont un caractère de surprise et d'estonnement qui saisit les esprits et leur donne seulement la liberté d'admirer, sans jouir du plaisir de pouvoir trouver quelque exemple ;

« La première, de 1667, douze ou quinze places fortes avec une bonne partie de trois provinces ;

« En douze jours de l'hiver de 1668, une province entière ;

« En 1672, trois provinces et quarante-cinq places fortes.

« Mais, Sire, toutes ces grandes et extraordinaires actions cèdent à ce que Votre Majesté vient de faire. Forcer six mille hommes dans une des meilleures places de l'Europe, avec vingt mille hommes de pied, les attaquer par un seul endroit, et ne pas employer toutes ses forces pour donner plus de matière à la vertu de Votre Majesté, il faut avouer qu'un moyen aussi extraordinaire d'acquérir de la gloire n'a jamais été pensé que par Votre Majesté. Nous n'avons qu'à prier Dieu pour la conservation de Votre Majesté. Pour le surplus, sa volonté sera la seule règle de son pouvoir.

« Jamais Paris n'a témoigné tant de joie. Dès dimanche au soir, les bourgeois, de leur propre mouvement, sans ordre, ont fait partout des feux de joie, qui seront recommencés ce soir après le *Te Deum*[1]. »

L'anecdote suivante donne à la lettre qu'on vient de lire une singulière signification, et montre dans leur vrai jour les écueils de la position de Colbert à partir de 1672. La guerre traînant en longueur et exigeant sans cesse de nouveaux efforts, le roi avait dit un jour à ce ministre qu'il lui faudrait 60 millions de plus pour l'*extraordinaire des guerres*. Effrayé par ce chiffre, Colbert répondit tout d'abord qu'il ne croyait pas pouvoir fournir à cette dépense. *Songez-y*, dit alors Louis XIV, *il se présente quelqu'un qui entreprendrait d'y suffire, si vous ne voulez pas vous y engager*. Colbert resta longtemps sans retourner chez le roi, et ses commis le virent occupé à remuer tous ses papiers, ignorant ce qu'il faisait, *encore moins ce qu'il pensait*. Enfin, le

[1] *Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 412. — On comprend après cela que Louis XIV ait pu dire le mot célèbre qui lui a été si souvent reproché : *l'Etat, c'est moi*. Voici, au surplus, sur cette personnification absolue, exclusive, de l'Etat dans la royauté, à cette époque, un nouveau et très-curieux passage des *Soupirs de la France esclave* :

« Autrefois l'*Etat* entrait partout ; on ne parlait que des intérêts de l'*Etat*, de la conservation de l'*Etat*, du service de l'*Etat*. Aujourd'huy parler ainsi seroit, au pied de la lettre, un crime de lèze-majesté. Le Roi a pris la place de l'Etat. C'est le service du *Roi*, c'est l'intérêt du *Roi*. C'est la conservation des provinces et des biens du *Roi*. Et ce ne sont pas seulement des paroles et des termes, ce sont des réalitez. On ne connoit plus à la cour de France d'autre intérêt que l'intérêt personnel du Roi, c'est-à-dire sa grandeur et sa gloire. C'est l'idole à laquelle on sacrifie les princes, les grands, les petits, les maisons, les provinces, les villes, les finances, et généralement tout. Ce n'est donc pas pour le bien de l'Etat que se font ces horribles exactions, car d'*Etat* il n'y en a plus. Ce n'est pas non plus pour les besoins de l'*Etat*, car jamais la France n'en a eu moins, excepté depuis quelques mois. *Depuis trente ans, elle n'a eu d'ennemis que ceux qu'elle s'est faits de gayeté de cœur.* (XI[e] Mémoire.)

roi lui fit dire d'aller à Versailles. Il y alla, et les choses reprirent leur train ordinaire. On prétend, dit Charles Perrault après avoir raconté ce fait, que la difficulté de faire face à un pareil surcroît de dépenses l'avait engagé à se retirer, mais que sa famille lui persuada de ne point quitter la partie, *et que c'était un piége qu'on lui tendait pour le perdre en l'éloignant des affaires.* Colbert resta donc ministre ; « mais, ajoute Perrault, tandis qu'auparavant on le voyait se mettre au travail en se frottant les mains de joie, depuis cet événement il ne travailla plus qu'avec un air chagrin et même en soupirant. De facile et aisé qu'il était, il devint difficultueux, et l'on n'expédia plus, à beaucoup près, autant d'affaires que dans les premières années de son administration[1]. »

Ainsi, par un singulier retour de fortune, l'accusateur, le remplaçant de Fouquet en était venu au point, vers la fin de sa vie, de craindre un piége, qui, s'il eût réussi, ne lui aurait pas seulement ôté le pouvoir. Aveuglé par ce vertige de la faveur auquel si peu d'hommes savent résister, comme Fouquet, à qui lui-même, vingt ans auparavant, il reprochait l'orgueil de ses alliances, il avait, de la même manière, cherché des appuis dans les plus puissantes familles du royaume, et le même reproche venait l'atteindre. Ses ennemis craignaient ou feignaient de craindre son insatiable ambition et lui prêtaient de coupables projets[2]. Une lettre de Mme de Maintenon elle-même montrera tout à l'heure qu'ils l'accusaient de tramer *des desseins pernicieux*. Quels étaient ces desseins? Peut-être d'usurper le rôle du cardinal de Richelieu, de Mazarin, de devenir comme eux premier ministre et ministre tout-puissant. Il est certain qu'avec un prince moins altier, moins absolu que Louis XIV, Colbert aurait atteint ce but. « Je crois, a dit Gourville, que son ambition était plus grande que le monde et lui-même n'en jugeaient; mais quand il a voulu faire quelques démarches pour excéder sa place, il a bientôt pu voir que le roi ne s'en accommoderait pas. » On comprend en effet que, jaloux comme il l'était du pouvoir, et surtout de l'apparence du pouvoir, Louis XIV n'eût jamais souffert une pareille usurpation, et Colbert devait le savoir mieux que personne. Les bruits répandus contre lui, les *desseins pernicieux* qu'on lui attribuait étaient donc sans aucun doute inventés et colportés par le *parti de la guerre* pour le forcer à sortir du conseil.

La mort se chargea de ce soin, et, par malheur pour la France,

[1] *Mémoires de Charles Perrault*, liv. IV.

[2] On me permettra de rappeler ces vers du sonnet que le poëte Hénault lui avait adressé après la condamnation de Fouquet :

Sa chute quelque jour te peut être commune ;
Crains ton poste, ton rang, la cour et la fortune :
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.....

beaucoup plus tôt que les lois de la nature ne semblaient l'annoncer. On était en 1683. A cette époque, dit-on, Colbert, plus que jamais en butte à la malveillance de la faction Louvois, cherchait à captiver les faveurs incertaines de Louis XIV par un dernier effort plus digne d'un courtisan que d'un grand ministre. Il projetait de faire construire sur le terrain de l'hôtel de Soissons, où la Halle au Blé a été bâtie depuis, un vaste bassin du milieu duquel se serait élevé un immense rocher portant à ses angles quatre statues colossales de fleuves, et dominé par Louis XIV terrassant la Discorde et l'Hérésie. Déjà un artiste célèbre, le statuaire Girardon, avait fait le plan de cette montagne de marbre et de bronze ; mais, à la mort du ministre qui en avait eu l'idée, ce projet fut abandonné, et son successeur eut le bon esprit d'épargner à la France les frais de cette nouvelle adulation [1].

Colbert était alors âgé de soixante-quatre ans. Depuis plusieurs années, sa santé, altérée par un travail opiniâtre, lui commandait les plus grands ménagements. Le 19 novembre 1672, il écrivait à son frère, ambassadeur à Londres, qu'il avait l'estomac mauvais et qu'il suivait un régime fort réglé, mangeant en son particulier, à dîner, un seul poulet avec du potage, et soir et matin un morceau de pain avec un bouillon ou choses équivalentes. Du reste, Colbert ajoutait qu'il se trouvait très-bien de ce régime, qu'il commençait à reprendre sa santé et à dormir mieux qu'auparavant [2]. Vers 1680, ayant accompagné le roi dans un voyage aux Pays-Bas, il eut une fièvre maligne extrêmement violente dont les accès étaient de quinze heures. Un médecin anglais l'en guérit avec du quinquina, ce qui mit ce remède à la mode [3]. Il y a donc lieu de croire que ce ministre, déjà fortement éprouvé par plusieurs maladies considérables, succomba à une nouvelle attaque, compliquée cette fois d'une pierre qui s'était formée dans les reins. Cependant quelques-uns de ses biographes ont pensé que le chagrin que lui avait causé une injuste réprimande du roi avança sa mort. Voici le fait.

Louvois surveillait avec une attention extrême les dépenses même les plus minimes de son département [4]. Ayant cru découvrir qu'en sa

[1] *Œuvres de Lemontey*, t. V : *Notice sur Colbert*. Lemontey est le seul auteur qui parle de ce plan et il n'indique pas son autorité.

[2] Archives de la marine, *Registres des despesches*, etc., année 1672.

[3] *Vie de J.-B. Colbert*, etc., année 1680.

[4] M. de Montyon donne pour preuve de cette sévérité de Louvois la lettre suivante qu'il écrivit à M. de Ménars, beau-frère de Colbert et intendant de Paris : « Je vois, par votre dernière lettre, que les fusils de la milice ont coûté 18 francs ; faites mettre en prison celui qui les a vendus, car ils n'en valent que 15. » (*Particularités sur les ministres des finances*, etc.) Cette lettre dénote en effet un administrateur intègre et sévère ; mais n'y avait-il pas là-dessous quelque rancune contre Colbert ?

qualité de surintendant des bâtiments Colbert avait passé quelques marchés onéreux au Trésor, notamment pour la grille qui ferme la grande cour du château de Versailles, il en donna avis au roi. A quelque temps de là, Colbert rendit compte à Louis XIV de cette dépense. On devine comment il fut reçu. Après plusieurs choses très-désagréables, le roi lui dit : « *Il y a là de la friponnerie.* — *Sire*, répondit Colbert, *je me flatte au moins que ce mot-là ne s'étend pas jusqu'à moi.* — *Non*, dit le roi, *mais il fallait y avoir plus d'attention.* » Et il ajouta : « *Si vous voulez savoir ce que c'est que l'économie, allez en Flandre; vous verrez combien les fortifications des places conquises ont peu coûté*[1]. »

Ce mot, cette comparaison firent, dit-on, l'effet d'un coup de foudre. Colbert tomba malade de la maladie dont il mourut, et ses dernières paroles furent, en parlant du roi : « *Si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai fait pour cet homme-là, je serais sauvé deux fois, et je ne sais ce que je vais devenir.* » En apprenant sa maladie, le roi lui envoya un gentilhomme et lui écrivit. Il reçut ce gentilhomme dans sa chambre, mais en feignant de dormir, afin d'être dispensé de lui parler. Quant à la lettre, il refusa de la lire en disant : « *Je ne veux plus entendre parler du roi; qu'au moins à présent il me laisse tranquille.* » Pour l'excuser de ce manque de respect, sa famille fut obligée de prétexter qu'il n'avait plus voulu penser qu'à son salut.

Tous ces détails sont-ils bien exacts? Suivant son biographe contemporain, « la joie qu'éprouva Colbert des succès que Duquesne venait de remporter sur les Algériens, et la jalousie qu'il avait depuis longtemps contre Louvois, lui firent faire de si grands efforts pour bien remplir les devoirs de toutes ses charges que sa santé succomba enfin sous un travail si continuel. » Le même écrivain ajoute qu'il se *forma une pierre dans ses reins*, et qu'il mourut le 6 septembre 1683, après avoir reçu les secours spirituels d'un vicaire de Saint-Eustache et du Père Bourdaloue. Colbert avait fait son testament le 5 septembre[2]. En l'absence de documents plus explicites, la lettre suivante, écrite le 10 septembre 1683 par Mme de Maintenon à Mme de Saint-Géran, constate plusieurs faits intéressants et semble confirmer jusqu'à un certain point l'ingratitude dont on prétend que Colbert accusa Louis XIV au moment de mourir.

« Le roi se porte bien et ne sent plus qu'une légère douleur. La mort de M. Colbert l'a affligé, et bien des gens se sont réjouis de cette affliction. C'est

[1] *Particularités sur les ministres*, etc., article *Colbert*. Il est vraiment fâcheux que M. de Montyon n'ait pas indiqué à quelle source il avait recueilli ces curieux détails, ainsi que ceux qui suivent, sur les derniers moments de Colbert.

[2] *Vie de J.-B. Colbert*, etc., année 1683. — Bibliothèque royale, mss. *Inventaire fait après le decedz de Monseigneur Colbert.*

un sot discours que les desseins pernicieux qu'il avait, et le roi lui a pardonné de très-bon cœur d'avoir voulu mourir sans lire sa lettre pour mieux penser à Dieu... M. de Seignelay a voulu envahir tous ses emplois et n'en a obtenu aucun; il a de l'esprit, mais peu de conduite. Ses plaisirs passent toujours devant ses devoirs. Il a si fort exagéré les qualités et les services de son père qu'il a convaincu tout le monde qu'il n'était ni digne ni capable de le remplacer [1]. »

Ainsi mourut dans son hôtel de la rue Neuve-des-Petits-Champs un des plus grands ministres qui aient honoré l'administration française. Il mourut, on le voit, haï de ses collègues, du roi peut-être, et à coup sûr du peuple, qui le regardait comme le promoteur d'une multitude d'odieux impôts établis depuis 1672, du peuple de Paris surtout qui ne pouvait lui pardonner d'avoir donné à bail les échoppes des halles dont il avait joui gratuitement jusqu'alors [2]. La haine de ce peuple fut telle qu'on n'osa faire enterrer de jour le corps de celui qui en était l'objet. Son convoi n'eut lieu que la nuit ; encore fallut-il, dans la crainte d'un plus grand scandale, le faire escorter par des archers du guet, de son hôtel à l'église Saint-Eustache, où sa famille lui fit construire ensuite un magnifique mausolée. Puis, à peine la nouvelle de sa mort s'est-elle répandue que déjà les épigrammes, les satires, les couplets moqueurs sur sa dureté et son avarice circulent de toutes parts. « Riche par les seuls bienfaits du roi, qu'il ne dissipait pas, a dit un de ses contemporains, prévoyant assez, et le disant à ses amis particuliers, la prodigalité de son fils aîné, il envoya au roi, avant de mourir, le mémoire de son bien, qui montait à plus de 10 millions, et fit voir clairement que les appointements de ses charges et les gratifications extraordinaires avaient pu, en vingt-deux ans, produire légitimement une somme aussi considérable que celle-là [3]. » Mais le peuple, cela se conçoit, ne calculait pas ainsi. En comparant la misère générale, principalement dans les campagnes, à l'opulence de celui à qui il faisait remonter la responsabilité des édits financiers qui le ruinaient, l'idée qu'il avait perdu le défenseur le plus zélé, le plus dévoué, ne lui venait pas même à l'esprit. Au contraire, il donnait aveuglement carrière à sa rancune, à sa haine, à ses plus mauvais instincts, et, comme toujours, il se trouva dans le nombre des mécontents d'honnêtes rimeurs qui, renchérissant sur le tout, se chargèrent de buriner dans un langage bien digne des pensées qu'il exprimait ces invectives de carrefours. Je me garderai bien d'en reproduire ici la dixième partie, mais il importe qu'on en connaisse quelques-unes. Il y

[1] *Lettres de Mme de Maintenon*, t. II, p. 388. — De toutes les charges de son père, le marquis de Seignelay n'eut que la marine, et c'était assez. Louvois obtint la surintendance des bâtiments et Le Pelletier fut nommé contrôleur général des finances.

[2] *Vie de J.-B. Colbert*, etc., année 1669.—*Testament politique de M. Colbert*, etc., chap. IV.

[3] *Mémoires de l'abbé de Choisy*, etc., liv. II.

a dans ces écarts de l'opinion populaire, à l'égard d'un ministre à jamais illustre et digne de l'être, non-seulement pour le bien qu'il a voulu faire, mais aussi pour tout ce qu'il a fait de grand et de beau, une utile et salutaire leçon pour tous les temps. Les quatrains qu'on va lire sont extraits d'un petit libelle ayant pour titre : *la Beste insatiable ou le Serpent crevé.* Cette bête ou ce serpent, c'est Colbert. Le titre promet. On va voir qu'il ne promet rien de trop [1].

« Lorsque je vois Colbert dans la bière estendu,
Et qu'on fait sur son corps des solennels services,
Tous ces honneurs sont mes supplices,
Car je le voudrois voir pendu...

« Ce grand Colbert est mort ; pleurez, gens de finance,
Pleurez, gros partisans, pleurez, donneurs d'avis ;
Son sublime sçavoir, qui vous a tant servis,
Ne sauroit plus troubler le repos de la France...

« Il aimoit tant l'escorcherie,
Pour avoir l'argent à monceau,

[1] Ce libelle, de 65 pages in-32, est aujourd'hui fort rare. Il appartient à la bibliothèque de l'Arsenal. Il a pour second titre : *le Catéchisme des partisans, composé par M. Colbert, ministre de France, avec des vers sur la mort du mesme ministre.* A Cologne, chez Pierre du Marteau. Il ne porte ni date ni nom d'auteur, et ne paraît pas avoir été imprimé à Cologne ; il est plus probable qu'il sortit d'une imprimerie clandestine de Paris. Au *Catéchisme* succède le *Pater noster de M. Colbert.* Les deux versets suivants en donneront une idée.

« Grand Dieu, je confesse mon crime,
Je sçais qu'il faut le condamner,
Qu'il mérite le noir abysme
Et je n'ose plus vous nommer
Pater noster....

. . . .

« Et quoique le bien des provinces
Remplissait tous mes coffres d'or,
Jamais je ne voyois mon prince
Sans dire : Il me faudrait encor
Regnum tuum.... »

On a vu, au commencement de ce travail, la description d'une caricature ornée de quatrains et représentant Colbert occupé à compter *ses thrésors.* Enfin, si l'on était par hasard bien aise de connaître la plupart des épigrammes qui ont été faites contre ce ministre, on les trouverait réunies dans un recueil d'anecdotes ayant pour titre : *Nouveau Siècle de Louis XIV*, sans nom d'auteur, 2 vol. in-8°, article *Colbert.* Il existe un autre ouvrage en apparence relatif à Colbert et intitulé : *Entretiens de M. Colbert, ministre et secrétaire d'Estat, avec Bouin, fameux partisan, sur plusieurs affaires curieuses, entr'autres sur le partage de la succession d'Espagne, fait par le roy d'Angleterre et les Hollandais.* 1 vol. in-8°. Cologne, 1701, chez Pierre Marteau. Je n'y ai absolument rien trouvé concernant l'administration de Colbert.

Qu'il fit de sa maison de Seau
La source de la boucherie [1].

« Vous l'avez fait mourir, ignorants médecins,
Ce ministre fameux, cet homme d'importance :
Vous croyez qu'il avoit la pierre dans les reins :
Il l'avoit dans le cœur, au malheur de la France...

« Enfin, Colbert n'est plus, et c'est vous faire entendre
Que la France est réduite au plus bas de son sort,
Car, s'il restoit encore quelque chose à lui prendre,
Le voleur ne seroit pas mort... »

En lisant ces grossières injures, une douloureuse réflexion se présente à l'esprit : au nombre des ministres français dont le nom jette le plus d'éclat dans nos annales, et qui, à des titres divers, sont aujourd'hui le plus populaires, il faut placer au premier rang Sully, Richelieu, Mazarin, Colbert et Turgot. Si l'on recherche quel a été le jugement des contemporains sur chacun d'eux, qu'aperçoit-on? En haine de Sully, le peuple arrache ou décapite les arbres qu'il avait fait planter sur les grands chemins [2] ; Richelieu fut détesté du peuple lui-même, qu'il délivra du joug immédiat de ses mille maîtres pour ne lui en donner qu'un seul, moins exigeant et plus éloigné ; Mazarin, grand ministre après tout, malgré sa rapacité, fit éclore une bibliothèque de libelles et fut exilé deux fois ; on vient de voir comment le peuple jugea Colbert et le respect qu'il eut pour ses dépouilles mortelles ; enfin, près d'un siècle plus tard, par une étrange et singulière anomalie, Turgot tomba aux applaudissements simultanés du peuple et de la cour. La justice serait-elle donc impossible aux contemporains, même des plus grands, des plus habiles et des plus intègres ministres? Cependant, cette erreur d'une époque entière au sujet des hommes investis du gouvernement est en quelque sorte une calamité publique, parce qu'elle habitue tous les ministres, même les plus incapables et les plus mauvais, à croire, non sans motifs, il faut l'avouer, que leur influence ne pourra être sainement appréciée que par la génération qui les suivra. Le peuple, a dit un duc de Sforze de l'école de Machiavel, ressemble aux enfants : il crie quand on le torche. Triste maxime dont la vérité a déjà éclaté en France beaucoup trop souvent ! Et pourtant, soyons justes : l'immense fortune laissée par Colbert et la détresse du royaume à l'époque de sa mort n'expliquent-elles pas, jusqu'à un certain point, sans la justifier toutefois, l'impopularité dont il fut l'objet?

[1] Colbert possédait une maison de campagne à Sceaux.

[2] « C'est un Sully, disaient les paysans à ce sujet, faisons-en un Biron. » *Journal de l'Estoile*. Le même auteur parle de plusieurs caricatures qui furent faites contre Sully lorsqu'il tomba en disgrâce après la mort de Henri IV, et ajoute que « cette disgrâce fut plainte de peu de personnes. »

Un écrivain du XVIII[e] siècle, trop exalté peut-être dans son temps, trop déprécié à coup sûr par le nôtre, Thomas, de l'Académie Française, a tracé un parallèle extrêmement remarquable, à beaucoup d'égards, même au point de vue économique, de l'influence exercée par l'administration de Sully et de Colbert. On me saura gré d'en reproduire, avant de terminer, les traits principaux :

« Colbert et Sully, destinés tous deux à de grandes choses, furent élevés au ministère à peu près dans les mêmes circonstances : Sully parut après les horribles déprédations des favoris et les désordres de la Ligue ; Colbert eut à réparer les maux qu'avaient causés le règne orageux et faible de Louis XIII, les opérations brillantes, mais forcées de Richelieu, les querelles de la Fronde, l'anarchie des finances sous Mazarin. Tous deux trouvèrent le peuple accablé d'impôts et le roi privé de la plus grande partie de ses revenus ; tous deux eurent le bonheur de rencontrer deux princes qui avaient le génie du gouvernement, capables de vouloir le bien, assez courageux pour l'entreprendre, assez fermes pour le soutenir, désireux de faire de grandes choses, l'un pour la France, l'autre pour lui-même ; tous deux commencèrent par liquider les dettes de l'Etat, et les mêmes besoins firent naître les mêmes opérations ; tous deux travaillèrent ensuite à accroître la fortune publique ; ils surent également combiner la nature des divers impôts ; mais Sully ne sut pas en tirer tout le parti possible ; Colbert perfectionna l'art d'établir entre eux de justes proportions ; tous deux diminuèrent les frais énormes de la perception, bannirent le trafic honteux des emplois qui enrichissait et avilissait la cour, ôtèrent aux courtisans tout intérêt dans les fermes ; tous deux firent cesser la confusion qui régnait dans les recettes et les gains immenses que faisaient les receveurs ; mais, dans toutes ces parties, Colbert n'eut que la gloire d'imiter Sully, et de faire revivre les anciennes ordonnances de ce grand homme. Le ministre de Louis XIV, à l'exemple de celui de Henri IV, assura des fonds pour chaque dépense ; à son exemple, il réduisit l'intérêt de l'argent. Tous deux travaillèrent à faciliter les communications ; mais Colbert fit exécuter le canal de Languedoc, dont Sully n'avait eu que le projet. Ils connurent tous deux l'art de faire tomber sur les riches et sur les habitants des villes les remises accordées aux campagnes ; mais on leur reproche à tous deux d'avoir gêné l'industrie par des taxes. Le crédit, cette partie importante des richesses publiques, qui fait circuler celles qu'on a, qui supplée à celles qu'on n'a pas, paraît n'avoir pas été assez connu par Sully, pas assez ménagé par Colbert [1]. Les monnaies attirèrent leur at-

[1] Ceci est une grave erreur de Thomas. Non-seulement on ne peut reprocher à Colbert de n'avoir pas assez *ménagé* le crédit, c'est-à-dire d'en avoir abusé, mais ce ministre tomba dans l'excès contraire. Forbonnais, M. Bailly, M. d'Audiffret, tous les écrivains financiers sont d'accord à ce sujet. Si, pendant les nécessités de la guerre, au lieu d'établir, comme on l'a vu, des impôts odieux, Colbert eût emprunté quelques millions de plus, il se fût épargné, il le savait très-bien, les malédictions que ces déplorables expédients lui attirèrent. Ce qui le retint, sans doute, c'est la crainte que, de la part de Louis XIV, la facilité de se procurer des ressources momentanées par la voie beaucoup plus facile, mais ruineuse, des emprunts, ne dégénérât en habitude. On peut désap-

tention ; mais Sully n'aperçut pas les maux ou ne trouva que des remèdes dangereux ; Colbert porta dans cette partie une supériorité de lumières qu'il dut à son siècle autant qu'à lui-même. On leur doit à tous deux l'éloge d'avoir vu que la réforme du barreau pouvait influer sur l'aisance nationale ; mais l'avantage des temps fit que Colbert exécuta ce que Sully ne put que désirer : l'un, dans un temps d'orage et sous un roi soldat, annonça seulement à une nation guerrière qu'elle devait estimer les sciences ; l'autre, ministre d'un roi qui portait la grandeur jusque dans les plaisirs de l'esprit, donna au monde l'exemple, trop oublié peut-être, d'honorer, d'enrichir et de développer tous les talents. Sully entrevit le premier l'utilité d'une marine : c'était beaucoup en sortant de la barbarie ; nous nous souvenons que Colbert eut la gloire d'en créer une. Le commerce fut protégé par les deux ministres ; mais l'un voulait le tirer presque entier des produits des terres, l'autre des manufactures. Sully préférait, avec raison, celui qui, étant attaché au sol, ne peut être ni partagé ni envahi, et qui met les étrangers dans une dépendance nécessaire ; Colbert ne s'aperçut pas que l'autre n'est fondé que sur des besoins de caprice ou de goût, et qu'il peut passer avec les artistes dans tous les pays du monde. Sully fut donc supérieur à Colbert dans la connaissance des véritables sources du commerce ; mais Colbert l'emporta sur lui du côté des soins, de l'activité et des calculs politiques : dans cette partie, il l'emporta par son attention à diminuer les droits intérieurs du royaume, que Sully augmenta quelquefois, par son habileté à combiner les droits d'entrée et de sortie, opération qui est peut-être un des plus savants ouvrages d'un législateur [1].... Sully, peut-être, saisit mieux la masse entière du gouvernement ; Colbert en développa mieux les détails : l'un avait plus de cette politique qui calcule, l'autre de cette politique des anciens législateurs qui voyaient tout dans un grand principe. Le plan de Colbert était une machine vaste et compliquée, où il fallait sans cesse remonter de nouvelles roues ; le plan de Sully était simple et uniforme comme la nature. Colbert attendait plus des hommes, Sully attendait plus des choses : l'un créa des ressources inconnues à la France, l'autre employa mieux les ressources qu'elle avait. La réputation de Colbert dut avoir plus d'éclat, et celle de Sully dut acquérir plus de solidité [2]. »

On a pu voir, en ce qui concerne Colbert, si cette appréciation des principes qu'il porta dans le gouvernement est fondée. Je crois que les faits l'ont démontré : une passion extrême pour le bien public et pour le travail firent surtout la fortune et la gloire de ce minitsre. « M. Colbert, a dit Charles Perrault, ne connaissait guère d'autre repos que

prouver la marche que Colbert a suivie, mais on ne saurait disconvenir que les deux milliards de dette laissés par Louis XIV n'aient que trop bien justifié ses appréhensions. Dans tous les cas, le reproche fait par Thomas à ce ministre porte complétement à faux.

[1] Il ne faut pas oublier, pour être dans le vrai, la funeste augmentation du tarif en 1667, augmentation qui ruina l'agriculture française et fut une des causes principales de la guerre de 1672.

[2] *Œuvres de Thomas*; *Eloge de Sully*, cité dans l'*Histoire de Colbert* par M. A. de Serviez.

celui qui consiste à changer de travail ou à passer d'un travail difficile à un autre qui l'est un peu moins. » Un autre de ses contemporains, l'abbé de Choisy, a dit aussi que c'était « un esprit solide, mais pesant, né principalement pour les calculs [1]. » Peut-être cette organisation explique-t-elle les grandes qualités et les erreurs de Colbert. On lui a reproché de n'avoir pas su prendre une grande résolution et sortir du conseil quand il vit l'impossibilité de subvenir par les voies ordinaires aux besoins inépuisables du parti de la guerre [2]. Effectuée dans des circonstances pareilles, sa retraite aurait sans doute exercé une utile influence et tout porte à croire que les embarras de son successeur l'auraient bientôt fait rappeler. Par malheur, on vivait alors dans un temps où les ministres ne quittaient le pouvoir que disgraciés, et Colbert était trop ambitieux, trop jaloux de ne pas laisser amoindrir la position de sa famille pour faire un aussi grand sacrifice à ses convictions. Il resta donc, mais à quelles conditions! Qui sait? Peut-être même n'avait-il plus la faculté de se retirer, sous peine d'être accusé, persécuté à son tour. Telles sont les alternatives du pouvoir dans les gouvernements absolus, et l'on sait que Richelieu lui-même, au plus fort de sa puissance, n'avait pas toujours été à l'abri de ces retours de fortune. Plus on relit la lettre de Mme de Maintenon, plus on redoute que Colbert n'ait en effet prononcé les paroles de désespoir qu'on lui attribue, et ne soit mort sous l'impression de quelque odieuse perfidie de ses ennemis. Ainsi finit donc, selon toutes les apparences, cette noble vie. Tant de glorieux travaux, tant de veilles, tant de rêves pour la prospérité de la France méritaient-ils en même temps l'ingratitude du roi et les outrages du peuple? La postérité s'est chargée de répondre. J'ai essayé de faire connaître exactement les funestes conséquences des erreurs de Colbert, principalement en ce qui concerne l'augmentation des tarifs, l'exclusion systématique dont il frappa les marchandises venant de l'étranger, et sa législation sur les grains. Mais, de quelques résultats qu'elles aient été suivies, ces erreurs ne doivent pas faire oublier les éminentes qualités de l'illustre ministre et les immenses services qu'il a rendus à la France. Restaurateur des finances, réformateur de tous les codes, créateur de la marine française, protecteur des arts et des lettres, Colbert possède certes encore assez de titres au respect et à l'admiration de ses concitoyens.

Pierre Clément.

[1] *Mémoires*, etc., liv. II.

[2] *Œuvres de Lemontey*, t. V; *Notice sur Colbert.*



MÉMOIRES DE FLÉCHIER

SUR LES GRANDS-JOURS TENUS A CLERMONT EN 1665-1666,

PUBLIÉS PAR B. GONOD [1].

MEMOIRES TOUCHANT LA VIE ET LES ÉCRITS DE MARIE DE RABUTIN,

MARQUISE DE SÉVIGNÉ,

PAR M. LE BARON WALCKENAER [2].

Nous réunissons ici deux ouvrages bien différents, mais destinés tous deux à éclaircir l'histoire d'une même époque, et d'une époque sur laquelle la science a encore beaucoup à dire, l'époque de la jeunesse de Louis XIV. Nous ne prétendons pas donner idée à nos lecteurs de tout ce que peuvent leur apprendre, soit le curieux manuscrit de Fléchier, soit les savantes investigations de M. Walckenaer; nous devons nous borner à quelques aperçus.

L'histoire de la Fronde, celle des premiers temps du gouvernement de Louis XIV, avait été, jusqu'à nos jours, faiblement étudiée, obscurément comprise, légèrement écrite. Voltaire, dans un livre dont la facilité est tout le mérite, nous avait appris à ne voir qu'amourettes et intrigues de cour dans cette guerre civile de cinq années, si étrange en effet, si romanesque, mais, sous bien des rapports, si sérieuse. Et cependant, ces cinq années de guerre civile ont profondément changé

[1] 1 vol. in-8. Paris 1844.

[2] 3 vol. in-12. Paris 1842-1845.

la face de la France ; il en est sorti un autre pouvoir, une monarchie différente, des mœurs, des idées, une littérature, une langue marquées à un cachet singulièrement nouveau.

Les *Mémoires de Fléchier* sont un des plus curieux monuments de cette transition. L'esprit nobiliaire, je ne dis pas l'esprit féodal, n'avait pas été vaincu par Richelieu. S'il eût été vaincu, comme on se plaît à le dire; s'il eût péri sur les échafauds de Montmorency et de Cinq-Mars; si l'absolutisme monarchique eût été affermi pour jamais par les terribles exécutions du cardinal, d'où serait venu ce réveil qu'on appelle la Fronde? cette lutte si vive? ces dangers si critiques de la royauté? cette féodalité (féodalité bâtarde, il est vrai) qui sembla sur le point de renaître, quand les commandements de places, les gouvernements, les charges publiques étaient prêts à devenir des fiefs pour les grandes familles?

L'esprit nobiliaire n'était donc pas vaincu; mais il était divisé, sans lien, sans appui, sans institutions qui le soutînssent, sans politique qui le dirigeât. Le nœud féodal qui unissait le vassal au suzerain, le paysan au gentilhomme, était rompu. Cette noblesse française, brave et dévouée jusqu'à l'excès, mais éternellement impolitique, avait depuis longtemps, et par ses querelles intestines, et par son indifférence pour le paysan, et par son dédain pour le bourgeois, laissé à la royauté le beau rôle de la protection et de la pacification. Dans la Fronde, il n'y eut que des ligues précaires entre des prétentions individuelles ; il n'y eut pas d'aristocratie debout et sous les armes. Pêcher en eau trouble, comme disaient nos pères, profiter de ce bon moment pour accroître les exactions et les redevances, tirer parti pour soi, et pour soi seul, de cette confusion des guerres civiles, telle fut la pensée de la plupart des gentilshommes pendant la Fronde : peu d'idées politiques, peu d'intelligence de ce que serait une aristocratie constituée; mais beaucoup de goût au contraire pour le privilége aristocratique de piller le paysan et de se moquer de la sénéchaussée et du présidial.

Reconstituer quelque chose comme la hiérarchie féodale, rétablir les rapports de patronage entre le vassal et le seigneur, cela eût passé l'intelligence, la bonne volonté, la science de tous ou de presque tous. Le paysan n'était plus un vassal, mais un *sujet;* non plus un compagnon d'armes que l'on menait sous sa

bannière, mais un étranger dont on tirait en dîmes ou en censives le plus qu'on pouvait. Depuis que le roi, et le roi seul, avait son armée, le mot de seigneur et tous ces restes de féodalité n'avaient guère de sens. Les rapports légaux du seigneur au vassal se réduisaient au droit de le faire payer, et, quand ils étaient fort étendus, au droit de le faire pendre.

La Fronde brisait donc le lien monarchique et ne rétablissait pas le lien féodal. Quand tous portaient l'épée, qui pour le roi, qui pour le Parlement, qui pour les princes, ou plutôt chacun pour soi-même, l'épée jugeait de tout. Les licences individuelles étaient sans borne. A Paris même, Bussy réunit deux cents gentilshommes, quelques-uns graves, âgés, gens respectables et de sang-froid, pour enlever la pauvre Mme de Miramion et la mener de force jusqu'au delà de Sens. Ailleurs un vieux gentilhomme fait enlever de la part de son fils une riche veuve, la marie malgré elle à son fils qui ne veut pas d'elle, et, nonobstant leurs réclamations à tous deux, maintient le mariage.

Loin de Paris, dans le centre de la France, dans des provinces montagneuses et retirées, c'était bien mieux encore. La guerre civile était finie, le grand Condé réconcilié; que dis-je? l'Espagne en paix avec la France donnait une de ses princesses à Louis XIV. Mais le gentilhomme de la Marche ou de l'Auvergne ne tenait pas la paix faite à son égard, se fortifiait dans son château, y entretenait des hommes d'armes; avait, sous prétexte de duel, des rencontres sanglantes avec ses voisins, escouade contre escouade; maltraitait ses paysans, vendait sa justice seigneuriale, faisait payer la taille à son profit, détenait les bénéfices et les biens d'Eglise, faisait peur à tout le monde, bourgeois, paysan, curé, gentilhomme, archer et prévôt. Un Timoléon de Canillac, à qui le nom est resté de l'homme *aux douze apôtres*, avait dans une bonne tour de son château douze braves gens « qu'il appelait ses douze apôtres, et qui catéchisaient avec l'épée et le bâton ceux qui étaient rebelles à sa loi. On levait dans ses terres la taille de Monsieur et celle de Madame, et celles de tous les enfants de la maison, que les sujets étaient obligés de payer outre celle du roi. » Bien d'autres en faisaient de pareilles, et, pendant les quatre mois que s'exerça la justice des Grands-Jours, plus de douze mille plaintes furent déposées devant eux.

C'est en effet pour porter remède à ces désordres que, par sa déclaration d'août 1665, le roi institua, sous le nom de *Grands-Jours*, une commission extraordinaire, tirée du Parlement de Paris, qui dut se rendre à Clermont en Auvergne, et exercer sa juridiction sur la Haute et Basse-Auvergne, le Forez, le Lyonnais, la Haute et Basse-Marche, le pays de Combraille, le Nivernais et le Berry.

Ce fait est demeuré à peu près inaperçu dans l'histoire générale; il a cependant une grande importance. Le centre du royaume, et surtout les contrées montagneuses de l'Auvergne et de la Marche, étaient comme la dernière citadelle de cette féodalité turbulente et tyrannique, née des guerres de religion et des guerres de la Fronde. On venait donc pourchasser au plus épais fourré, dans ses bois et dans ses montagnes, le vieux sanglier féodal. Les exécutions sanglantes de Richelieu avaient abattu quelques têtes hautes et dominantes; mais elles n'étaient guère allées troubler le châtelain isolé dans son manoir; elles le laissaient encore à son aise pour lever dîmes et corvées, ferrailler contre les autres gentilhommes, et bâtonner les sergents. Mais, au contraire, cette justice des Grands-Jours, si complétement négligée par l'histoire, cette justice, pacifiquement exercée par des gens de robe, des prévôts et des exempts, qui versa peu de sang, qui ne releva pas l'échafaud politique de Montmorency et de Cinq-Mars, mais qui informait avec une exactitude de greffier et un entêtement de procureur contre tous les criminels, anciens et nouveaux, grands ou petits, présents ou fugitifs; qui effraya ceux même qu'elle n'atteignit pas, et, pour un petit nombre de coupables qu'elle saisit et qu'elle fit périr, réduisit des centaines d'autres à la fuite, à l'exil et à la misère; cette justice fut sans contredit un des grands actes politiques de Louis XIV, un grand et dernier pas vers cette pacification monarchique qu'il imposait à la génération active et passionnée qui sortait de la Fronde.

Louis XIV le comprenait ainsi; et la déclaration de 1665 contient ces paroles remarquables : « Pour remédier à ces désordres, qui pourraient avec la succession du temps diminuer notre autorité royale. » Un tel mot dit beaucoup dans la bouche de Louis XIV. De plus, quelques vieux restes de Fronde, quel-

ques tronçons du vieux serpent pouvaient être saisis et écrasés. L'amnistie couvrait les torts politiques des Frondeurs; mais leurs crimes privés les rendaient justiciables des *Grands-Jours*, et il était bien entendu que les torts de ceux qui avaient suivi le mauvais parti seraient examinés de bien plus près. Et enfin la royauté continuait son rôle (rôle souvent abandonné, mais que nul du moins n'avait pris à sa place), la protection du paysan et du bourgeois contre le noble. On ne sait pas assez tout ce qu'il y avait de réellement démocratique dans cette royauté de Louis XIV, qui voulait bien des gentilhommes pour se faire tuer sur le Rhin ou orner de leur justaucorps bleu ses galeries de Versailles, nullement pour être puissants dans leurs domaines et s'y faire craindre ou respecter au détriment du roi. Saint-Simon ne s'y trompe pas, cet écrivain spirituel et chagrin, qui est l'organe des rancunes de la vieille noblesse contre la politique trop bourgeoise de Louis XIV. « Un tel, dit-il souvent, aurait mérité d'avancer dans le service; mais, par malheur pour lui, il était trop homme de qualité. »

Telle est l'origine de ces Grands-Jours que Fléchier raconte. Jeune encore, connu surtout par des poésies latines, précepteur des enfants de M. de Caumartin, qui tenait les sceaux aux Grands-Jours, il vint avec lui à Clermont. Il put tout voir; il raconte tout avec esprit, quoique souvent avec afféterie et une singulière recherche d'antithèses. Ses *Mémoires* n'en sont pas moins, et sous tous les rapports, un curieux monument des mœurs du temps. Cet abbé parisien, latiniste et bel-esprit, transporté dans une province lointaine, perdue, montagneuse, ne s'épargne guère la raillerie à la vue des agitations, des querelles, des empressements ridicules de la province. Il arrive à Clermont avec Messieurs des Grands-Jours, au milieu des compliments et des harangues où le soleil, la lune, les étoiles tiennent une bonne part, où un Jésuite et un Capucin « ne manquent pas de citer les plus beaux endroits des Pères à la louange des Grands-Jours, et font voir que saint Augustin et saint Ambroise avaient prophétisé ce qui se passe aujourd'hui à Clermont (p. 41). »

Ce n'est pourtant pas que Messieurs, quoique venant de Paris et fort redoutés, n'eussent aussi leurs ridicules. M. de No-

vion, président des Grands-Jours, « toujours habillé de court hors du palais, peut-être pour mieux faire paraître son Saint-Esprit, courait les bals avec mesdames ses filles... leur disant des fleurettes qui étaient plus propres à un mari ou à un amant qu'à un père... (p. 327, 328). » Mme Talon, mère de l'avocat général, s'étant mise en tête de réformer les marchés, les hôpitaux et les couvents, comme son fils réformait la ville et la province, se faisait apporter les poids de la ville, révélait à l'Auvergne étonnée que la livre de Clermont n'avait que treize onces, faisait publier des règlements là-dessus, convoquait des assemblées de charité, où elle prêchait, régentait, gouvernait les dames de Clermont, y faisait une collecte qui montait à 30 sous, et établissait mille beaux règlements financiers pour l'administration de ces 30 sous, grondant tellement ces pauvres provinciales et faisant une telle peur à leur curé que « l'assemblée, dit Fléchier, sera déserte à l'avenir, et qu'il faudra des citations d'autorité pour les faire revenir (p. 102). »

Mais ce que Fléchier fait bien ressortir, c'est la terreur de la noblesse et la joie du peuple à la vue des Grands-Jours.

« Toute la noblesse était en fuite, et il ne fut pas un gentilhomme qui ne se fût examiné, qui n'eût repassé les mauvais endroits de sa vie, et qui ne tâchât de réparer le tort qu'il avait fait à ses sujets... Même les plus innocents s'enfuyaient au fond des montagnes. »

Archers et prévôts étaient en campagne, couraient après les fugitifs, brisaient les portes des châteaux, rasaient les tours, cherchaient les contumaces jusque dans les gorges les plus profondes. Pour effrayer davantage, Messieurs des Grands-Jours avaient cherché les premiers coupables dans leur cortége. Quand M. le sénéchal de Clermont était venu au-devant d'eux les haranguer à la tête de la noblesse, « ce dont il s'acquittait cavalièrement, mêlant le soleil et les astres à sa harangue, » il ne se doutait pas que, parmi les gentilshommes qui l'accompagnaient, M. le vicomte de la Mothe aurait le col coupé, que MM. du Palais et de Beaufort seraient effigiés, et que lui-même n'en serait pas quitte sans une grosse amende. L'exécution de la Mothe eut lieu presque le lendemain des cérémonies de l'arrivée. Son crime était excusable ; il était même le plus innocent de sa famille. Son accusateur et ses témoins étaient l'un parricide, l'autre faussaire, etc. Mais il était pris le premier, il portait

un nom décrié à la cour; il avait été d'un mauvais parti (c'est-à-dire frondeur); les juges le condamnèrent quoique en pleurant, parce que, disait-on, « dans la nécessité de faire un exemple, il serait plus terrible *en la personne d'un homme de qualité qui ne passait pas pour trop criminel* (p. 77). » On voit que les juges, dans ce siècle aristocratique de Louis XIV, n'avaient pas un faible bien marqué pour la qualité.

Mais, au rebours, maudite des gentilhommes, cette justice était singulièrement populaire chez leurs *sujets*. Les noëls en patois qui subsistent encore font grandes louanges « de ces gens de robe qui ne font la moue à ceux qui se plaignent, tant chétifs soient-ils; » qui traitent sur le même pied le coquin et le marquis, et font le même sort à l'habillé de soie et à l'habillé de bure. La joie du peuple allait jusqu'à une sorte de triomphe qui rappelle, quoique d'une manière plus innocente, les arrogances démocratiques de 1790.

« Les paysans étaient fort hardis et ils déposaient volontiers contre les nobles... Si l'on ne leur parle avec honneur et si l'on manque à les saluer civilement, ils en appellent aux Grands-Jours, menacent de faire punir et protestent de violence. Une dame de la campagne se plaignait que tous ses paysans avaient acheté des gants et croyaient qu'ils n'étaient plus obligés de travailler, et que le roi ne considérait plus qu'eux dans son royaume. Lorsque des personnes de qualité... qui ne craignaient point la plus sévère justice... venaient à Clermont, ces bonnes gens les assuraient de leur protection, et leur présentaient des attestations de vie et de mœurs, croyant que c'était une dépendance nécessaire, et qu'ils étaient devenus seigneurs, par privilége, de leurs seigneurs mêmes. Ils étaient encore persuadés que le roi n'envoyait cette compagnie que pour les faire rentrer dans leurs biens, de quelque manière qu'ils l'eussent vendu, et sur cela ils comptaient déjà pour bon héritage tout ce que leurs ancêtres avaient vendu, remontant jusqu'à la troisième génération. Ces simplicités, qui faisaient rire ceux qui ne s'y trouvaient point intéressés, donnaient une fâcheuse contrainte à ceux qui y avaient quelque part... Celui qui s'en trouva le plus incommodé fut M. de Chazeron... Un de ses sujets fort avare et fort mutin, se souvenant qu'il avait appris par tradition dans sa famille que son bisaïeul ou trisaïeul avait autrefois vendu quelque pré ou quelque vigne au grand-père de ce gentilhomme, le vint trouver dans sa maison et lui demanda la restitution de son bien... On lui répondit qu'il se trompait, que ce qu'il demandait n'était pas juste, et que, si ses ancêtres avaient vendu leur champ, les siens aussi l'avaient payé. Cette raison ne parut pas trop convaincante à ce bonhomme, qui se mit sur sa rustique fierté, et, enfonçant son chapeau, et s'approchant avec emportement, et mettant sa main gauche à son côté, et faisant un geste menaçant de la droite : « Vous me le rendrez, disait-il, et les Grands-Jours !.. » Le paysan

aurait été plus sage en un autre temps, et le seigneur l'aurait été moins... Toute la punition qu'il osa faire de cette hardiesse fut de lui jeter son chapeau à terre, et de l'avertir de se tenir dans le respect. Mais ce misérable, entrant en fureur, lui commandait de lui ramasser son chapeau, ou qu'il lui en coûterait la tête. La chose en vint au point que le gentilhomme, craignant de s'emporter... lui releva son chapeau, et, lui en ayant donné quelques coups, trouva à propos de monter à cheval et de venir faire ses plaintes à Monsieur le président... Tant le peuple se flatte ici des Grands-Jours, et tant la noblesse les craint !.. Ces choses ne sont que plaisantes et ne méritent pas qu'on les insère parmi les affaires sérieuses qui se passent ici ; mais elles ne laissent pas de faire voir l'autorité du roi et la crainte qu'imprime dans les esprits la sévérité de sa justice (p. 177-179). »

Aussi, quand partirent Messieurs des Grands-Jours, cette fière noblesse d'Auvergne était singulièrement abattue. Peu de sang néanmoins avait coulé ; mais les amendes, les confiscations, les exils, les arrêts de contumaces, les exécutions en effigie se comptaient par centaines[1]. Les châteaux des fugitifs avaient été rasés, non pas, comme d'ordinaire, après les cinq ans de la contumace, mais après quinze jours. Ainsi les plus nobles et les plus arrogants, pourchassés dans les montagnes, souvent fugitifs hors de France, laissaient derrière eux leurs tours rasées jusqu'au sol, leurs châteaux en ruines, leur patrimoine dévasté, leurs familles dans l'angoisse et la misère. La justice était complète, et Louis XIV avait bien le droit d'inscrire sur sa médaille : SALUS PROVINCIARUM REPRESSA POTENTIORUM AUDACIA. Cet abaissement et cet appauvrissement de la noblesse, cette justice, du reste si méritée, était un grand pas vers 1789.

Voilà ce que nous raconte le manuscrit de Fléchier, dont l'existence était depuis longtemps connue, mais qui n'a été publié qu'en 1844, accompagné de recherches pleines d'intérêt et avec un soin d'éditeur auquel rien ne manque. Il faut avouer pourtant qu'on s'étonne en voyant jusqu'à quel point, dans ces *Mémoires*, le prêtre s'efface devant l'homme du monde. La légèreté de certains récits, l'afféterie sentimentale de quelques autres semble trahir un disciple de Benserade plutôt qu'un futur émule de Bossuet. Il y a même certains passages relatifs

[1] M. Gonod compte, d'après une liste imprimée :
476 jugements par contumace,
dont 273 portant condamnation à être pendus,
44 à être décapités,
32 à être rompus vifs,
le reste à la prison, au bannissement ou à des amendes.

aux couvents, aux institutions et aux traditions pieuses, où l'ironie, légère, mais habituelle, nous semblerait, si la réflexion ne venait à l'encontre, sentir un peu son XVIII[e] siècle. Fléchier, dont la vie fut pourtant si pure, si chrétienne, si épiscopale, ne saurait être tout à fait excusé. Cependant les mœurs de ce temps, l'habitude des salons, ou, pour mieux dire, des ruelles, cette vie plus mondaine du prêtre qui finissait par accepter comme chose indifférente et commune le langage et les banalités du monde, tout cela sont choses dont il lui faut tenir compte. A Vichy, deux femmes de province viennent le voir en sa qualité de bel-esprit parisien. « Quant à moi, dit l'une d'elles, j'ai toujours aimé l'esprit avec passion, et, ayant trouvé que les abbés en ont plus que les autres, j'ai toujours senti une inclination particulière à les honorer (p. 53). » L'abbé était donc l'homme d'esprit par excellence, et il acceptait souvent les lieux communs du bel-esprit et du monde, sans songer même à les juger par le sens chrétien, qui était cependant en lui vivant et sérieux [1]. C'étaient des habitudes de rhétorique selon lesquelles on amplifie sur une idée reçue, sans en examiner la valeur ou la vérité. Sans doute, des hommes comme Bossuet et comme Fénelon ont su échapper à cette influence. L'un a été défendu par le profond sérieux de son esprit; l'autre est venu plus tard, quand des habitudes, sinon plus graves, du moins plus convenables et de meilleur goût, avaient fait au prêtre dans le monde une place plus digne. Mais Fléchier y céda; nous le voyons; Huet, le savant évêque d'Avranches, y céda également : et nous avons lu en manuscrit les poésies juvéniles de ces deux hommes célèbres, dont l'un ne nous apparaît guère que sous la forme d'un in-folio, dont l'autre fournit une carrière épiscopale si grave, si miséricordieuse et si pure.

En lisant Fléchier, nous marchons sur les cendres encore toutes chaudes de la Fronde; la trace de l'anarchie, de la vio-

[1] Bien longtemps après cette époque, Fléchier ne craignait pas de rappeler en chaire le célèbre hôtel de Rambouillet et son jargon romanesque. « Souvenez-vous, dit-il (en faisant l'oraison funèbre de M[me] de Montausier), de ces cabinets que l'on regarde encore avec tant de vénération, où l'esprit se purifiait, où la vertu était révérée sous le nom de *l'incomparable Arthénice*; où se rendaient tant de personnes de qualité et de mérite..... » Il est bon d'ajouter que les éloges donnés ici à l'hôtel de Rambouillet, et sous le rapport des lettres et sous celui des mœurs, n'étaient pas immérités. V. le chapitre de M. Walckenaer, t. 1, ch. IV.

lence, de la guerre civile, se voit partout dans l'œuvre même de cette justice qui vient y mettre un terme. Mais nous marchons aussi en face du soleil déjà levé de Louis XIV. On voit que ces histoires d'assassinats et de pillages ont été racontées dans quelque ruelle, avec le style des beaux-esprits et des précieuses, en un mot, avec beaucoup de galanterie, de littérature, et, comme on disait, de politesse. On allait voir sur la place les exécutions en effigie, et l'on trouvait que tous ces tableaux (il y en eut trente en un jour), où le criminel était peint la tête sur le billot, eussent été « une tapisserie fort propre dans la maison d'un lieutenant criminel, et eussent bien orné la salle de M. Talon (p. 285). » Le monde galant et poli de Louis XIV semble là se lever en rubans et en justaucorps, et venir, tout en jouant avec ses canons, juger à mort le monde sauvage et turbulent de la Fronde. M. de Novion « donnait une fête à grand bruit en un temps où tout le peuple regrettait la mort de M. de Canillac, et, dans la salle où il tenait la comédie à mesdames ses filles, il avait fait dresser un théâtre qui avait toute la mine d'un échafaud et faisait trembler ceux qui venaient le solliciter (p. 327). »

Mais d'autres fêtes et de tout autres splendeurs se célébraient alors à Versailles. Alors Mlle de La Vallière y trônait; alors Molière, Racine, Boileau, La Fontaine commençaient d'écrire, pendant que Louis XIV, aidé de Colbert, jetait les grandes bases de sa politique. Versailles était le refuge, la consolation, la distraction surtout de la Fronde vaincue et apaisée, *solatium servitutis*. Cette paix monarchique, que Mazarin avait si laborieusement ourdie, que les Grands-Jours imposaient à la noblesse remuante de quelques provinces, que les édits sur les duels (mesure politique avant tout, si je ne me trompe) commandaient sous une autre forme à tous les gentilshommes de France, cette paix rayonnait à Versailles de tout son éclat. Cette noblesse qui n'avait plus sa sève féodale, dont l'épée était maintenant dans le fourreau avec ordre de n'en sortir que pour le service du roi, dont les liens héréditaires étaient rompus avec le sol où elle vivait, les tourelles jetées à bas, le gibet renversé, que les paysans dénonçaient, que raillaient les bourgeois, que surveillait le prévôt, que pouvait-elle faire, si ce n'est aller à Versailles? que pouvait-elle devenir, si ce n'est

se transformer en une noblesse de cour, brillante, courageuse, dévouée à son maître? Je ne saurais blâmer bien rigoureusement Louis XIV d'avoir appelé la noblesse à Versailles, ni la noblesse d'y être venue. Chagrine et retirée dans ses manoirs, elle eût été plus sauvage sans être plus politique et plus grande. On peut penser de Versailles ce qu'on voudra; mais il fallait que la France passât par Versailles.

Un des témoins de cette splendeur et de cette gloire, c'est Mme de Sévigné, témoin fasciné, mais sincère, et par conséquent précieux pour l'histoire. Sur elle, sur son siècle il y aurait trop à dire. Le temps nous manque. Le temps a manqué aussi à son historien ou à son commentateur, M. Walckenaer.

Je dis que le temps lui a manqué, et voici comme je l'entends. Quel livre nous donne M. Walckenaer? Des mémoires de Mme de Sévigné? Par malheur, il n'y en a point. Des mémoires sur elle par quelqu'un de ceux qui l'ont connue? Malheureusement ni Corbinelli, ni l'abbé Testu, ni Coulanges n'ont rien écrit sur la vie de leur illustre amie. Les mémoires, si mémoires il y a et si ce mot un peu trompeur était juste ici, les mémoires sont de M. Walckenaer lui-même.

C'est donc ici tout simplement une vie de Mme de Sévigné, disertement, savamment, minutieusement écrite, pleine de faits, de documents, de recherches. Seulement, comment cette existence honorable et belle, mais peu mêlée aux grands faits de l'histoire, a-t-elle déjà rempli trois gros volumes, et doit-elle en remplir d'autres, si, comme nous l'espérons, M. Walckenaer continue ce travail? Si ce n'est ici que la biographie d'un personnage cher à nos souvenirs littéraires, mais placé par son sexe en dehors des grands faits du temps, n'est-ce pas un peu trop? Si c'est l'histoire de son époque, l'histoire de Louis XIV et de son siècle, n'est-ce pas trop peu?

Ce n'est ni l'un ni l'autre; beaucoup plus que l'un, beaucoup moins que l'autre. M. Walckenaer est plein d'anecdotes et de souvenirs; ils débordent. Il ne sait pas résister à une digression, et souvent ses digressions sont telles que le lecteur ne lui en doit pas savoir mauvais gré. A propos d'un mot de Mme de Sévigné, d'un petit fait de sa vie, que dis-je? d'une lacune dans son histoire, il part, il s'échappe; les souvenirs amènent les souvenirs. Mme de Sévigné a eu des amis, beaucoup d'amis; des ado-

rateurs, beaucoup d'adorateurs : ici l'histoire de chacun d'eux ; puis l'histoire de ses amis à lui et de ses maîtresses ; puis l'histoire des amis de ceux-ci, des amants de celles-là. — Pour les faits politiques, il en est de même. Il y a des vides dans les annales de Mme de Sévigné. Que faisait-elle? où était-elle? que pensait-elle à telle époque? — Nous ne le savons pas. — Si : nous devons le savoir. La guerre alors était furieuse ; Mademoiselle faisait tirer le canon de la Bastille; le grand Condé revenait blessé du faubourg Saint-Antoine. Et là-dessus d'excellentes pages d'histoire, sur la Fronde, sur Mademoiselle, sur Condé, sur Mazarin. — Et Mme de Sévigné? — Oh! pour elle, sans aucun doute, elle se réjouissait avec ses amis les Frondeurs ; elle pleurait sur ses amis les royalistes. Cela devait être ; cela est certain. — Telle autre année, Versailles fut brillant ; on joua *Psyché*. Mme de Sévigné dut passer l'hiver à Paris; elle dut aller à Versailles, elle dut assister à la première représentation de *Psyché*. Nous ne le savons pas, mais cela est infiniment probable. Sans doute il fait beau suivre un tel chemin, et nous promener de compagnie avec Mme de Sévigné ou même sans elle, à travers mille événements, mille anecdotes, mille aventures, mille fêtes. Je ne vois même pas pourquoi l'on s'arrêterait. La promenade est amusante, et il y a toujours du charme à la pousser plus loin. On s'arrête pourtant : on s'arrête, je le disais tout à l'heure, non parce que le sujet est épuisé, mais parce que le temps manque.

Sérieusement il y a trop dans ce livre ou pas assez. C'est une biographie trop longue ou une histoire bien incomplète ; c'est une promenade dont on revient avec des souvenirs curieux et des anecdotes piquantes, mais avec une vue un peu confuse du vaste pays où l'on s'est promené dans tous les sens, mais que l'on n'a jamais traversé.

Maintenant ce défaut du livre nous a valu tant de révélations précieuses, souvent tant de fins aperçus, que nous pardonnons volontiers à l'ensemble à cause des détails, ou, pour mieux dire, au cadre du livre à cause du livre. Il n'y a pas ici tout le siècle de Louis XIV : tant s'en faut! Mais il y a d'abord Mme de Sévigné tout entière, avec une infinité de détails nouveaux, au moins pour nous, sur sa personne, sa position et ses liaisons dans le monde, notamment au temps de sa jeunesse ; avec une

appréciation pleine de sens et quelquefois de finesse, et toujours faite avec amour, de son cœur et de son talent. Il y a aussi, non pas une vue du grand siècle sous toutes ses faces principales, avec ses traits les plus illustres et l'enchaînement de ses événements les plus graves : mais il y a, à beaucoup d'égards, des observations pleines de sens et de sagacité ; il y a beaucoup de lumières apportées à certaines parties mal comprises de l'histoire de Louis XIV, plusieurs faits éclaircis, d'autres enrichis de détails, d'autres racontés plus au long avec intérêt et avec nouveauté. Il y a enfin autre chose, et c'est peut-être là ce qu'on pourrait véritablement appeler le sujet du livre, une histoire fort étendue de la *société* au temps de Louis XIV ; je prends ce mot dans le sens que lui donnaient nos pères, une histoire du monde, du grand monde, de la société où vécut Mme de Sévigné.

Cette triple tâche est certes bien suffisante pour remplir un livre et pour occuper un critique ; aussi ne prétendons-nous pas examiner sur chacun de ces points le travail de M. Walckenaer, écrit avec autant de méthode que le comportait la conception peu logique du sujet, avec une conscience d'érudit que bien des lecteurs jugeront excessive, avec une religion d'exactitude et une superstition de détails bien complétement passée de mode depuis qu'on *brosse* les livres comme les décorations de théâtre. Celui-ci, si quelques pages peuvent sembler longues à certains lecteurs, sera excellent pour ceux qui veulent apprendre, admirable pour ceux qui veulent composer. Les romanciers à la toise, qui exploiteront désormais le siècle de Louis XIV, devront une statue à M. Walckenaer. Ce livre a un autre mérite plus rare encore : M. Walckenaer a tellement vécu avec Racine, La Fontaine, Mme de Sévigné, qu'il a le malheur de parler leur langue tout comme s'il n'appartenait pas au siècle bienheureux où la langue française a été réformée par les avocats et les journalistes. Parler le jargon de Bossuet au lieu de la magnifique langue des feuilletons ! Cependant (qu'il me pardonne cette chicane), comment lui arrive-t-il une fois ou deux de dire des *célébrités* pour des *hommes célèbres* ou des *notabilités* pour des *hommes notables* ? Ne trouve-t-il pas qu'il est bon de laisser ce français-là dans les journaux de 1816 et dans la Charte de 1830 ?

Sur Mme de Sévigné ce livre doit être complet, je dirais volontiers qu'il l'est trop. Le dernier volume (qui ne sera tout au

plus que l'avant-dernier quand le travail de M. Walckenaer sera fini) atteint l'époque où Mme de Sévigné commence à nous être connue par sa correspondance. Dès lors M. Walckenaer ne fait guère plus et ne pouvait plus faire que donner des extraits de ses lettres. Ces extraits sont faits avec goût, j'en conviens; accompagnés de remarques judicieuses, commentés historiquement avec science et avec sobriété, oui, sans doute; mais le livre lui-même, mais les lettres de Mme de Sévigné, lues bout à bout dans leur charmante diffusion et leur spirituel commérage, ne valent-elles pas mieux que tous les extraits?

Pour ce qui touche à l'histoire générale, comme je l'ai dit, plusieurs parties sont pleines d'intérêt. Sur la Fronde, sur Mazarin, sur le mariage de Louis XIV, sur le passage trop peu étudié en général du ministère de Mazarin au gouvernement personnel du roi, sur ces première guerres où Louis XIV se montra si brillant et si chevaleresque, ce livre est fait pour apprendre, au moins pour nous apprendre beaucoup. Il est fait aussi pour rectifier bien des fausses idées et des anecdotes banales toujours si facilement acceptées. Les lecteurs du *Correspondant*, qui se rappellent un excellent travail sur Fouquet, en trouveront en bonne partie la confirmation dans les pages de M. Walckenaer. Ils se rappelleront aussi la réparation si légitime qu'une noble main a commencée dans ce recueil pour Mme de Maintenon, cette femme dont le rôle historique a été si indignement travesti : la jeunesse de Mlle d'Aubigné, son mariage avec Scarron, l'éclat que jetaient dès lors, à peine sortie de l'enfance et à peine échappée aux angoisses de la misère, sa beauté, sa vertu, la pureté de son âme et la distinction de son esprit, rien de tout cela n'est raconté par le savant académicien autrement qu'il ne l'était dans ce recueil par le petit-neveu de Mme de Maintenon.

Resterait maintenant un mot à dire de ce qui peut-être remplit, dans le livre de M. Walckenaer, les pages les plus nombreuses : l'histoire du grand monde sous Louis XIV. — Nulle part peut-être ce qu'a été la société française, avant, pendant et après le règne de l'hôtel Rambouillet, ne fut traité plus pertinemment que dans ce livre. Disons cependant que M. Walckenaer, dans son désir de savoir, est allé parfois demander la lumière à des flambeaux un peu suspects. J'ai peu de con-

fiance en Tallemant des Réaux, que M. Walckenaer cite bien souvent; ces ramasseurs de scandales sont peu scrupuleux d'ordinaire sur la vérité des turpitudes qu'ils recueillent. Je n'ai guère plus de confiance dans le roman de Bussy, auquel M. Walckenaer a recours presque sans cesse. N'y eût-il pas à faire la part de la malignité, des ressentiments de tous genres, du goût pour le scandale, que j'hésiterais encore à chercher la vérité historique dans une satire que l'auteur lui-même n'ose donner que comme une fiction, et où il recouvre tous les noms propres de pseudonymes que nous sommes réduits à deviner.

Finirons-nous sur ce livre par une dernière critique? Elle tombe moins sur l'auteur que sur nous tous. En ce siècle, nous étudions beaucoup les faits, peu les idées; et ce défaut est grave quand il s'agit du XVIIe siècle, celui peut-être où, soit sous la forme théologique, soit sous la forme philosophique, les idées, dans ce qu'elles ont de plus dogmatique et de plus absolu, ont tenu une place plus grande. Notre point de vue est local, relatif, dépendant; celui du XVIIe siècle était général, absolu, fondamental. Peut-être est-ce pour cela que M. Walckenaer (quoiqu'il indique un fait curieux et qu'il serait intéressant de voir développé, celui des liaisons du jansénisme avec la Fronde) semble vaciller sur cette question du jansénisme, peignant les solitaires de Port-Royal tantôt « comme de généreux sectaires » qui « aspiraient à être les plus fervents sectaires de Rome et du Catholicisme, » tantôt comme des docteurs dangereux qui « conduisaient directement au fatalisme, » et ne « pouvaient échapper aux conséquences de leurs doctrines contre le libre arbitre... principal fondamental et incontesté de la religion chrétienne (t. Ier, p. 169-173). » C'est peut-être pour cela encore qu'il peint Bossuet comme « survenant entre les opinions opposées et *se créant un nouvel apostolat* (t. II, p. 94). » Ces derniers mots ne sont-ils pas de ceux qu'un protestant appliquerait à Luther ou un janséniste à Saint-Cyran? Et Bossuet, qui aurait tenu un si exact milieu entre les jansénistes et leurs adversaires, n'est-il donc pas le disciple de Nicolas Cornet, qui, au commencement de sa carrière, écrivait sa lettre sur le Formulaire aux religieuses de Port-Royal, et qui dans sa dernière maladie méditait encore un grand travail contre le jansénisme?

En tout ceci, c'est le point de vue de notre siècle qui nous trompe. Où nos aïeux philosophaient, nous faisons de la politique. M. Walckenaer lui-même, en général si dégagé des habitudes fausses de notre temps, ne voit-il pas trop dans les jansénistes des hommes politiques dans l'Eglise, qui voulaient la réformer pour le siècle et cherchaient ce qui convenait « au progrès du temps? » Je crois même que dans le jansénisme une tendance pareille était tout au plus secondaire. Janséniste ou orthodoxe, ce qu'on prétendait surtout, c'était voir le côté immuable, éternel, des choses; c'était déterminer la doctrine, et non faire les affaires de l'Eglise. Procéder autrement, s'appuyer sur des convenances de temps et de lieu, c'eût été se démentir, méconnaître la tradition sur laquelle on se fondait, manquer de foi à la divine vérité du Christianisme. Les jansénistes eux-mêmes l'entendaient ainsi : à plus forte raison leurs adversaires, ou pour mieux dire l'Eglise, qui condamna, comme elle devait condamner, non pas leur politique bonne ou mauvaise, leur appréciation vraie ou fausse du temps où ils vivaient, mais leur doctrine « contraire à un principe fondamental de la religion chrétienne. »

Voilà ce que nous avions à dire de plus particulier sur ces deux écrits. Maintenant une réflexion plus générale se présente à notre esprit, et a dû naturellement, si je ne me trompe, se présenter à l'esprit de tous les lecteurs.

Quelle impression nous demeure, quelle idée nous reste du XVIIe siècle après avoir lu ces deux livres, dont l'un est une causerie de jeunesse d'un des hommes illustres de cette époque, l'autre est l'œuvre, faite avec amour et avec patience, d'un des hommes de nos jours qui s'est le plus familiarisé avec le temps de Louis XIV?

Au premier coup d'œil, il faut en convenir, le *grand siècle*, dans ce déshabillé que nous montrent les souvenirs de Fléchier et les recherches anecdotiques de M. Walckenaer, semble se dépouiller d'une bonne partie de sa gloire. Le premier de ces écrits témoigne de beaucoup de violences, d'exactions, de crimes même dans les premières classes de l'Etat, dans la noblesse, quelquefois même dans le clergé. Tous deux témoignent de scandales odieux, fréquents, manifestes, racontés par les contemporains avec une liberté de langage dont nos mœurs s'effa-

rouchent. Nous ne dirons pas ici que Fléchier, malgré la pureté de sa vie et les bienséances du sacerdoce, a usé de cette liberté plus qu'il ne serait permis aujourd'hui, même à un homme du monde; que l'historien de Mme de Sévigné, dans sa minutieuse recherche des détails les plus intimes et les plus infimes quelquefois, a montré une exactitude d'éditeur et une conscience de savant par trop scrupuleuse. Ce qui est certain, c'est que ni l'un ni l'autre de ces deux livres, quand ils ne seraient que fidèles et que toute exagération, toute anecdote douteuse en serait écartée, ne saurait être lu par tous les lecteurs.

Oui, certes, il y a eu bien des attentats et bien des violences dans les montagnes et les manoirs; il y a eu bien des désordres dans les ruelles et les salons du *grand siècle*. Et, cependant, quand notre siècle, émerveillé du rapprochement, se mire et s'épanouit dans sa vertu, compare la douceur de ses mœurs à cette rudesse, la décence de sa conduite à ce désordre d'autrefois, je ne puis être de l'avis de notre siècle.

A l'honneur du XVIIe siècle, il faut dire d'abord que les compensations, les compensations glorieuses et éclatantes, ne lui ont pas manqué. Le temps de « l'homme aux douze apôtres » fut aussi le temps de saint Vincent de Paul, il faut se le rappeler; et saint Vincent de Paul, avec ses missionnaires, guérit plus de plaies, soulagea plus de douleurs dans la seule Lorraine que n'en causèrent dans la Marche et dans l'Auvergne toutes les violences de la noblesse. Je nomme saint Vincent de Paul d'autant plus qu'à son nom se rattache toute une auréole de saints personnages, telle peut-être qu'elle n'a jamais été dans un même pays et dans un même temps : les uns prêtres et docteurs, les autres gentilshommes, celles-ci filles des plus grands seigneurs, celles-là simples bourgeoises, mais tous se ressemblant par une vertu active, charitable, courageuse, comme si Dieu les eût suscités tout exprès pour cette époque de misères et de calamités. Le livre de M. Walckenaer, qui raconte surtout la vie du monde, ne devait guère l'amener à parler de ces vertus, qui ont fleuri quelques-unes dans le cloître, quelques autres dans la retraite, quoique dans une retraite toujours active et toujours pleine. Et cependant le livre de M. Walckenaer, dont la scène est pour ainsi dire tout entière dans les salons, dépose d'un grand nombre de ces vertus sérieuses et fortes. C'est Mme de Miramion,

femme héroïque dans toute sa vie, dont un chapitre plein d'intérêt rappelle toutes les grandes œuvres et raconte la lutte presque surhumaine contre la tentative criminelle de Bussy (t. I, chap. x). C'est M[lle] de Hautefort (maréchale de Schomberg), la chaste amie de Louis XIII, l'amie fidèle, quoique méconnue, d'Anne d'Autriche, devenue plus tard, elle et son noble époux, les premiers protecteurs de Bossuet, et dont la vie, extérieurement plus mondaine, est néanmoins pleine aussi de cœur, de force et de piété (t. II, chap. vi). C'est M[me] de Scudéry (qu'il ne faut pas confondre avec M[lle] de Scudéry, sa belle-sœur), femme sérieuse et pleine de mérite, dont M. Walckenaer tire le nom de l'obscurité où il était demeuré; c'est la maréchale d'Humières, « d'une vertu, disait Bussy, qui, sans être austère et rustique, eût contenté les plus délicats. » Je ne cite que des femmes et j'en pourrais citer bien d'autres; celles-ci suffisent pour contrebalancer le souvenir de ces dames de la cour, comme M[me] de Montbazon, et de ces femmes du monde, comme Ninon de l'Enclos.

Mais voyons l'autre côté du tableau, le côté des crimes et des désordres. J'en conviens, aucune province de la France actuelle ne ressemble à ce qu'était l'Auvergne devant les Grands-Jours. C'est un progrès, sans doute, que d'avoir une justice plus sûre et plus régulière, des gendarmes en plus grand nombre, une police plus perfectionnée. C'est un progrès social comme un autre; la police est un art qui a pu se développer comme s'est développée l'industrie des lins ou celle des toiles. C'est un bien, sans doute : ce n'est pas une vertu. Si tout notre mérite est d'être plus adroitement épiés et gouvernés avec plus d'entente, si notre vertu n'est que de la police, ne nous glorifions pas trop de notre vertu. Notre sagesse ne serait donc que l'impossibilité du crime! Ce serait la modération de l'enchaîné, la discrétion du muet, la sobriété du malade, la frugalité du mendiant, la patience du léthargique! Je me réjouirai, si on le veut, mais qu'on me permette de ne pas m'agenouiller trop bas devant de pareilles vertus.

Hélas! cette vertu-là même est-elle la nôtre? Malgré le perfectionnement de notre police et l'excellence de nos gendarmes, les crimes légaux, les désordres matériels sont-ils plus rares qu'ils n'étaient aux siècles de nos pères? La police pour-

tant était dans son enfance; trois mille hommes de maréchaussée, au lieu de vingt mille gendarmes, maintenaient l'ordre dans tout le royaume. Croyez-vous que les prisons fussent plus nombreuses ou plus remplies, les bagnes plus peuplés? Hélas! avons-nous fait autre choses que de créer de nouvelles prisons? N'avons-nous pas la monnaie de ces scélérats illustres que les Grands-Jours vinrent punir?

Et encore faut-il se rappeler qu'on sortait alors des troubles civils, qu'il n'y avait guère, surtout dans ces provinces, ni police, ni pouvoir. Qu'arriverait-il si un de nos départements se trouvait pendant quelques mois seulement veuf de toute police, et livré aux caprices de quelques seigneurs de grand chemin, comme il ne manquerait pas d'en surgir? Si l'agitation d'une guerre civile mettait à chacun l'épée à la main, avec pouvoir de tout conquérir et de tout trancher par l'épée, les nobles justiciables des Grands-Jours ne seraient-ils pas dépassés?

J'avouerai cependant une chose : nous avons traversé, je ne dis pas des guerres civiles, mais quelque chose de pire que des guerres civiles; et ce n'est pas une anarchie comme celle de la Fronde qui a été le caractère distinctif de notre société à cette époque. Ce n'est pourtant pas qu'à travers ces alternatives d'action et de réaction révolutionnaire, sous la domination molle et infatuée de la Constituante, sous le gouvernement dissolvant du Directoire, bien des crimes privés ne se soient mêlés aux crimes publics. Mais le moment le plus grave de notre Révolution n'a pas été un moment d'anarchie : il en faut convenir. Je ne sais même pourquoi on applique d'ordinaire à la Convention et à son Comité de Salut public cette épithète d'anarchique. Rien ne fut moins anarchique que la Terreur. Est-ce qu'alors le pouvoir manquait de force? le mécanisme politique de promptitude, de régularité, d'énergie? Tout était fortement constitué; constitué, il est vrai, non pour le bien, mais pour le mal : il y avait de l'ordre, et beaucoup d'ordre, de l'ordre dans le crime. C'était là le type de ce gouvernement fort dont on est si épris aujourd'hui. Aussi remarque-t-on qu'alors les grandes routes étaient sûres; je le crois bien, quand tous les bandits, siégeant, bonnet rouge en tête, dans les comités révolutionnaires, pouvaient s'y enrichir d'une manière et plus prompte et plus commode, et surtout plus légale. Mais, je l'a-

voue, mieux vaut mille fois à mes yeux, que cette régularité et cet ordre public, l'anarchie de la Fronde, voire celle de la Ligue. J'aime mieux un combat qu'une tuerie, un assassinat sur le grand chemin qu'un assassinat par le juge, le temps de César que celui de Néron, la guerre civile que le despotisme. Je bénirais mon pays s'il devait retomber dans ces luttes du XVII[e] siècle, vigoureuses du moins, quoique sanglantes, et dont, en définitive, la vie devait nécessairement sortir, plutôt que d'en revenir à ce régime parfaitement légal de 1793, où le crime se commettait d'une manière tout à fait constitutionnelle, et où le bourreau, qui, lui du moins, ne tue pas pour sa satisfaction personnelle, était de tous les fonctionnaires publics incontestablement le plus humain.

Ajoutons-le même, à l'honneur de la Fronde. Elle n'a pas vu de ces tueries politiques, sous forme d'émeutes populaires, organisées et souvent payées à l'avance, qui sont un moindre crime que la Terreur, mais encore un des grands crimes de la Révolution. Je me trompe : elle en a eu une seule ; mais celle-là a perdu le parti qui en était l'auteur. Tandis que les journées du 14 juillet, du 6 octobre, du 10 août, du 3 septembre, ont fait la fortune du parti révolutionnaire, le massacre de l'hôtel-de-ville, en 1653, a perdu la Fronde, tué le parti des Princes qui l'avait provoqué, amené plus qu'aucun autre fait le rétablissement de l'autorité royale. Ce rapprochemment est à peser si nous voulons juger la valeur morale des deux époques.

Un mot sur ce qui touche les mœurs. — Quand nous jugeons notre siècle et les autres siècles, il faut nous souvenir d'une chose : c'est que les autres siècles étaient anguleux et pleins de saillies, que le nôtre est uni et nivelé. Si l'absence d'originalité et d'indépendance morale fait la vertu, nous sommes incontestablement les plus vertueux de tous les hommes. Ni le vice ni le crime même ne nous manquent ; mais ils paraissent à peine, tant ils portent un uniforme pareil à celui que porte la vertu. Ils sont si vulgaires, si peu saisissants, si bourgeoisement semblables, qu'on ne les remarque pas. On se contente de les compter en masse à la fin de l'année (je parle de ceux que la loi poursuit), de les ranger dans des tableaux fort bien faits, et d'en présenter la somme au public. Tout cela se transforme en chiffres (chiffres considérables, il est vrai, si on

les compare à l'époque barbare de nos pères; mais ces chiffres s'alignent si bien, se classent si bien, forment un si bel ordre, s'emboîtent dans des statistiques si parfaites, qu'il semble à peine que le crime, aussi bien rangé, étiqueté, administré, soit encore un mal.

Le XVIIe siècle avait son originalité et sa grandeur, ses crimes saillants, ses débauches illustres, mais aussi ses héroïques vertus. Le vice, qui paradait au Louvre avec la perruque blonde et le justaucorps à brevet, aujourd'hui met un frac noir et va en omnibus; il est plus caché, mais plus à son aise. Il n'y a plus, cela est bien vrai, de ces roués spirituels, de ces débauchés élégants, de ces infamies de bonne compagnie, que raconte et que regrette parfois la génération qui nous a précédés. Il y a purement et simplement des infâmes et des roués. Mais aussi où sont (excepté dans ce petit coin du monde qu'on appelle la société chrétienne), où sont les vertus fortes, ardentes, surhumaines? où est ce courage de la vertu qui caractérise principalement les femmes du XVIIe siècle? Il n'y a plus de Ninon, de Bussy, de Retz, de Candale. Mais en même temps où sont les Miramion et les Chantal? La vertu du XIXe siècle (je ne dis pas la vertu chrétienne, celle-là est de tous les siècles) vit honnêtement, je le veux bien, confortablement surtout; craint les émotions pour ses nerfs, le vice pour sa bourse, les passions pour sa santé, médite sur son canapé ou dans sa loge d'Opéra sur les ineffables mérites dont elle est enrichie, et répond, comme un certain homme de bien répondait dernièrement à une sollicitation pour les indigents : « J'exerce la plus haute philanthropie; je ne donne jamais aux pauvres. »

Aussi notre siècle s'attend-il, et il en a le droit, à poser fort décemment devant l'histoire. L'histoire pourra-t-elle s'informer de notre corruption si triviale et si populacière, de nos statistiques de cour d'assises, des guet-apens de la Bourse, de nos scandales d'estaminet et de boutique! L'histoire n'en aura ni le loisir ni le courage. Notre siècle n'aura pas même de Tallemant des Réaux; aux fureteurs de ce genre il faut une aristocratie et une cour dont la splendeur les fatigue et dont ils s'amusent à compter les taches et à ramasser la boue. Tallemant des Réaux se croirait de trop bonne compagnie pour tenir note des vices de notre siècle; il ne reculait pas devant les obscénités

de son temps, mais il reculerait devant la vulgarité du nôtre.

Au XVII[e] siècle, nous étions après tout une nation d'hommes, et même une nation de chrétiens; une nation d'hommes avec des vices et des vertus, des scandales et de la gloire, des passions et de l'honneur, ayant à sa tête un chef qui la représentait dans le bien comme dans le mal; une nation de chrétiens chez laquelle souvent la foi pouvait pâlir, mais qui, malgré bien des résistances, était encore, en bien des choses, conduite par l'Eglise chrétienne. Voilà ce que nous étions, et, à certains égards du moins, ce que nous sommes encore. Mais si le progrès continue, si nous achevons de nous bien laisser emboîter dans un triple système de chemins de fer, de bureaux et de journaux, dont les uns maîtriseront notre vie matérielle, les autres gouverneront notre vie publique, les derniers absorberont notre vie intellectuelle, ayant charge de marcher, de vivre et de penser pour nous, et nous faisant physiquement, politiquement, intellectuellement fonctionner à sa guise et selon son caprice; au XX[e] siècle, si Dieu n'y pourvoit, que seront nos neveux? Plus rangés sans doute, mais non meilleurs; vivant avec plus de méthode, non avec plus de probité; n'ayant guère de vertus et guère de crimes, au moins de grands crimes; mais toujours des vices, et beaucoup de vices: car les vices s'accommodent merveilleusement de ce mécanisme et de cette légalité de la vie. C'est l'indépendance et l'originalité qui sortent de l'ordre, en bien et en mal: le vice ne tient pas à être indépendant ni original. Nous serons alors un peuple fort honorablement posé dans le monde, quoique ayant des prisons qui regorgent, des bagnes qu'il faudra toujours élargir; une société où l'on vivra très-confortablement et très à son aise, pourvu qu'on ait ses mains sur ses poches et un gendarme à sa porte; un peuple d'industriels et de commis, gouvernés au temporel par des sergents de ville, au spirituel par des pédants de collége. C'est ce que nous serons si Dieu n'y pourvoit; mais Dieu, je l'espère, y pourvoira.

FR. DE CHAMPAGNY.

REVUE LITTÉRAIRE.

ENTRETIENS DU VILLAGE,

PAR M. DE CORMENIN.

HISTOIRE DE CHARLES-EDOUARD,

PAR M. AMÉDÉE PICHOT.

Ce qui manque le plus peut-être à nos auteurs à la mode est précisément ce qui surabonde dans TIMON, je veux dire la science du positif. C'est que la vie entière de Timon s'est passée dans l'étude des lois et des affaires. Mais nous ne saurions trop admirer que ces occupations pratiques, cette logique quotidienne, pour ainsi parler, n'aient rien ôté à la vivacité originale de son style incisif et net.

Les légistes, d'ordinaire, s'accoutument vite à exprimer leurs idées par des formules claires et communes. Pourvu que leur raisonnement paraisse conséquent et juste, ils ne se préoccupent guère autrement de la forme. Ils ne voient pas bien qu'il puisse y avoir un autre bon langage que celui de la loi ; ils emploient donc servilement le langage légal, moins la brièveté. Tout ce qui semble sortir de la voie routinière, tout ce qui se teint des couleurs de l'imagination, tout ce qui se revêt des grâces de l'esprit, tout ce qui se pare des vivacités d'un tour nouveau, ils sont enclins à l'envelopper dans la proscription générale de la *phrase*. Des plus merveilleux trésors du style ils disent dédaigneusement et habituellement : *Ce sont des phrases ;* et ils ne comprennent pas que rien ne mérite mieux le nom de phrases que les monotones et prolixes développements de leur propre langue insipide et incolore.

Dans chaque siècle, sans doute, quelques légistes illustres, en qui l'esprit et l'imagination dominent, ne laissent pas glacer en eux le feu sacré tout entier sous la froideur de la déduction juridique. Il en est qui, soit indépendance naturelle, soit bonne fortune de l'esprit, se sont victorieusement débattus contre la pesanteur d'un joug trivial, et n'ont pas laissé tristement ensevelir dans le sépulcre commun tout ce qu'il y avait en eux de fleurs de bon goût ou de génie. Mais le nombre de ces juristes exceptionnels est bien rare, et je tiens que mille natures choisies, qui avaient, cachée en elles, la source divine du beau style et de la pensée, se sont vulgarisées de jour en jour dans le culte prosaïque de la loi. Il faut qu'une intelligence soit bien élevée, bien forte et bien poétique, pour ne pas étouffer en cet épais milieu; et je ne donne pas dix ans à l'esprit le plus délicat, avant qu'il soit fané et qu'il ait perdu le duvet de la jeunesse, au lourd contact de ce qu'on appelle l'étude de la législation positive.

Je ne veux pas chercher des exemples dans le passé; je rappelle seulement que Montesquieu, tout président de Parlement qu'il fût, se vantait spirituellement de n'avoir jamais pu comprendre un seul mot de *procédure*.

Je veux encore moins essayer des applications contemporaines, on dirait que je sors de la critique pour aller jusqu'à la satire.

Je me contente d'espérer que le régime de discussion, de liberté, de délibération, de publicité, qui nous gouverne, en ouvrant une plus large issue aux questions de législation générale, en remettant plus souvent en question les principes de la loi elle-même, au lieu de lui asservir judaïquement notre intelligence, favorisera les aspirations visibles du jeune barreau vers des études plus élevées, à la fois plus historiques et plus philosophiques, vers un sentiment plus ferme et plus large de la pensée aussi bien que des belles formes de la pensée.

M. de Cormenin, du moins, aura devancé nos espérances. On ne reconnaîtrait pas facilement dans le *Livre des Orateurs* et dans les *Pamphlets* le grave auteur, je devrais dire le créateur, des *Questions de droit administratif*. Le critique acéré et l'ardent satirique ne tiennent guère de la toge du jurisconsulte et du costume officiel du conseiller d'État. Et voilà justement ce qu'il y a d'admirable dans la souplesse du talent, que les arides entraves d'une profession sociale ne paralysent point les élans de sa vigueur native. Certes, le juriste se retrouve encore dans M. de Cormenin. On le devine à sa manière lucide et méthodique de raisonner, de déduire, de conclure. On le devinerait plus encore aux emprunts fréquents qu'il fait au sens précis et technique de la langue des lois.

Mais ses connaissances positives et légales n'ôtent rien au nerf origi-

nal de son idée, à la brûlante franchise de son trait caustique, au sifflement piquant de son fouet, à la verdeur acerbe de sa morsure. Sa verve est originale comme sa parole. Dans ses plus extrêmes malices il demeure encore remarquable écrivain.

Si c'était le lieu de juger ici M. de Cormenin tout entier, si nous n'avions pas seulement à parler rapidement de sa dernière publication : LES ENTRETIENS DU VILLAGE [1], nous aurions assurément beaucoup de réserves à faire sur les opinions et les vues politiques de l'auteur, sur les jugements littéraires ou moraux qu'il porte sur beaucoup d'hommes et beaucoup de choses. Il y aurait même un assez grand nombre de questions générales de droit administratif sur lesquelles nous n'admettrions nullement les solutions qu'il donne. Nous nous étonnerions encore qu'un esprit aussi distingué que le sien demeure attaché, comme à une chaîne, à quelques vestiges usés du vieil esprit légiste. Nous irions jusqu'à dire à Timon que sa phrase huilée, peignée, alignée, léchée, compassée, laborieuse, même sous les apparences d'un néologisme affecté, rappelle quelquefois l'effort apprêté de P.-L. Courrier, et qu'il aurait bien plus d'esprit encore s'il se résignait plus naturellement à en avoir moins ; si le travail de son style n'accumulait pas quelquefois l'esprit plutôt sur les mots que sur les choses, et s'il ne semblait manquer, enfin, à l'écrivain le même don qui manque au député, la soudaineté, l'improvisation.

Dans le genre d'écrits qu'affectionne aujourd'hui M. de Cormenin, il est fort difficile de ne pas aller au delà du vrai, alors même qu'on se trouve dans la vérité. Le pamphlet ne vit que d'éloquentes exagérations ; il ne présente que le côté anguleux de ce qu'il flagelle. S'il sortait de l'excès pour rentrer dans la modération, il renoncerait à sa nature. C'est pour lui une question de vie et de mort de se placer toujours un peu en dehors de la limite de la justice. Aussi, combien ses violentes amertumes ont-elles de prise sur l'émotion populaire qui aime à être vivement impressionnée plutôt qu'à raisonner juste, à être caressée dans ses instincts de plainte et d'opposition plutôt qu'à être enseignée doucement par une démonstration calme ! Mais aussi que d'ennemis irréconciliables, que d'amours-propres blessés, que d'intérêts compromis, de ressentiments haineux, se groupant autour du pamphlétaire, et lui faisant cruellement expier l'énergie de ses satires et l'excentricité de son courage ! Et pourquoi M. de Cormenin qui, pour appartenir à la fois à deux classes au moins de l'Institut, a des titres éclatants qu'on rougirait de comparer à ceux du plus grand nombre des titulaires, reste-t-il en dehors de l'Institut, et peut-il tout au plus heurter à la porte ? C'est que, pour pénétrer à l'Académie Fran-

[1] Pagnerre, rue de Seine, 14.

çaise, et même à l'*Académie des Sciences morales et politiques*, il faut se mettre en souci de l'opinion régnante, des collègues et même du gouvernement ; c'est que, pour se faire académicien, le mérite réel sert moins que les amis, et les ennemis nuisent plus que ne servent les bons livres.

Les *Entretiens de Village* sont sortis d'une tout autre pensée que de la pensée satirique ; M. de Cormenin a voulu donner aux habitants de la campagne, dans des instructions simples et substantielles, l'enseignement des choses qu'il leur est le plus utile de connaître. Déjà plusieurs de ces instructions avaient paru sous le titre de *Dialogues de maître Pierre*. L'auteur vient d'ajouter un grand nombre de dialogues aux anciens, sur des sujets divers, et il a pris soin d'en retrancher les allusions politiques, afin que l'esprit de parti n'eût aucune part au bien qu'il entendait produire.

M. de Cormenin a fait deux bonnes actions à la fois : d'abord il a donné au peuple, ce qui est rare de nos jours, un aliment également solide et sain ; en second lieu, il destine aux pauvres le produit de la vente de son nouveau livre. Quand M. de Cormenin ne serait pas un de nos premiers écrivains, notre devoir serait donc encore de commencer par louer les bonnes intentions et la charité de son œuvre.

Mais les qualités de M. de Cormenin, bien que sous un costume nouveau, se retrouvent dans la dernière publication. C'est toujours le même style transparent, vif, rapide.

Il suit l'homme de la campagne dans toutes les conditions, dans tous les accidents de la vie, pour lui parler de ses intérêts les plus prochains et les plus usuels, de son âme, de son intelligence, de son corps. S'il l'entretient des bienfaits de l'enseignement primaire, il relève les fonctions du maître d'école, et voudrait qu'on instituât partout des écoles ambulatoires, des écoles d'adultes, des écoles complémentaires du dimanche, afin de faciliter, d'augmenter les moyens d'éducation, et de prévenir l'oisiveté malfaisante. Il désire qu'on organise dans les villages, à l'exemple des salles d'asile, des refuges pour l'enfance, ce qui permettrait aux parents plus de liberté dans leurs travaux. Il regarde comme utile et possible de créer dans les campagnes des ouvroirs, des reposoirs pour la vieillesse, des chauffoirs temporaires, et même de petites bibliothèques rurales. Tout cela est assaisonné des réflexions les plus judicieuses, des conseils les plus purs et les meilleurs.

La question difficile des salaires et de la mendicité dans les campagnes préoccupe sérieusement M. de Cormenin, à ce point qu'il recommande aux villageois de recourir avec confiance au bienfait des Caisses d'épargne et de prévoyance, et à tout ce que présente de ressources réalisables l'association dans les travaux des champs.

Bien plus, l'auteur s'inquiète, avec une tendre sollicitude, des blessures, des maladies, des accidents mortels qui peuvent surprendre les populations agricoles ; et il leur prodigue alors des conseils d'hygiène, de petites recettes médicales, des directions chirurgicales et pharmaceutiques, tels qu'une Sœur de charité n'en saurait donner de meilleurs et avec plus de zèle. Ces bonnes précautions sont destinées seulement à devancer le médecin, à remédier à son arrivée tardive. Et encore Timon prétend-il que la miséricorde publique ou privée assure à chaque village la visite périodique et régulière du médecin, et y corrige cet abus invétéré de songer plutôt à la santé des animaux qu'à la santé des hommes.

Ce n'est pas tout : M. de Cormenin, par des exemples ingénieusement familiers, met soigneusement en garde la cupidité du paysan contre le péril et la longueur des procès ruineux, et l'ignorance des villageois contre le danger des préjugés et des superstitions populaires, et particulièrement au sujet des morts subites et de la sonnerie des cloches pendant l'orage. Pour éviter aux paysans des amendes, des procès, et souvent la ruine, il les initie à la connaissance des règlements de police rurale, et va jusqu'à placer dans chaque mairie un tableau sommaire des dispositions légales qui se rapportent le plus directement à l'intérêt, au droit, au devoir municipal.

Les *Entretiens*, enfin, touchent, par les avis les plus sensés, à la gestion des revenus communaux, presque partout si étroits et si insuffisants, au bon règlement des cours d'eaux, si négligés et cependant si féconds pour l'agriculture, aux plantations des chemins vicinaux si inutilement oubliées, aux statistiques communales si arriérées et presque inconnues. L'importance des secrétaires de mairies villageoises, et le bien qu'ils peuvent faire, sont signalés avec une grande justesse, je devrais dire avec une grande finesse d'observation. L'habitant de la campagne est excité à aimer son hameau, à en connaître en quelque sorte la biographie, les produits, le passé, les choses et les illustrations principales, à s'y intéresser, enfin, comme à la patrie qui le touche de plus près. A ces nombreuses populations rurales, l'espoir et la force de la France, qui, si saines et si vigoureuses encore, couvrent et fécondent notre beau territoire et viennent remplacer et ranimer les races étiolées et vicieuses de la ville, M. de Cormenin souhaite, dans ses derniers vœux, qu'on ménage leur temps, leur petite fortune, en leur assurant une administration et une justice commodes, vigilantes et peu coûteuses. Il a la bonne pensée, qui semble aisément praticable, de faire visiter, chaque année, à des époques déterminées, par le sous-préfet, toutes les communes de l'arrondissement, tandis que le juge de paix tiendrait, tous les ans, un certain nombre d'assises régulières, sur

divers points de chaque canton. Le sous-préfet ainsi recueillerait par lui-même, sans déplacement et sans frais, mille renseignements utiles, mille notions indispensables pour améliorer la situation des administrés ; et, de son côté, le juge de paix éviterait à ses justiciables des dérangements et des contestations coûteuses, en venant, pour ainsi parler, concilier ou terminer à domicile, vite et économiquement, les contestations litigieuses.

On comprend que je suis forcé de passer une foule de conseils salutaires, de pensées bienfaisantes qui arrivent naturellement dans ces rustiques dialogues. Là rien ne s'adresse aux passions, tout au bien. Ils ne feront pas à leur auteur la renommée rapide, ardente, populaire, que lui faisait le moindre de ses pamphlets politiques. La presse, qui s'agite et s'exalte dans le trouble et l'extraordinaire, ne vantera guère un livre de paix et de vertu simple. Mais Timon aura conquis cette fois la renommée de la conscience, qui vaut bien la renommée du bruit. Et c'est à nous surtout qu'il convenait de nous faire les hérauts d'une bonne œuvre.

Et toutefois Timon nous permettra-t-il de lui exprimer tous nos doutes et toute notre critique, et de lui dire que nous sommes plus contents de ce qu'il a voulu faire que de ce qu'il a fait?

Je ne sais d'abord si la forme du dialogue, dans laquelle si peu de livres ont réussi, sied bien à la nature du talent de M. de Cormenin. Ce n'est pas la longueur traînante, la diffusion verbeuse du procédé alternatif que je redoute pour le grand écrivain, c'est plutôt le défaut contraire. Le dialogue suppose le style souple, abandonné, facile ; la langue de M. de Cormenin est habile, condensée, brève. La tension peut être l'écueil du dialogue comme la prolixité. Or, je ne trouve pas que Timon se meuve à l'aise dans ses conversations resserrées, arrêtées, entre François et maître Pierre. Souvent il lui arrive de tourner court.

Le tour de sa phrase est parfois, sinon pénible, du moins visiblement étudié. Sa parole ne paraît abondante et moelleuse que parce qu'il épuise et dissèque jusqu'à l'abus toutes les nuances de sa pensée, et qu'il affectionne outre mesure les formes d'une énumération savante et pressée, qui séduit d'abord par son mouvement, mais qui ne tarde pas à fatiguer.

Et puis, pour parler au village, et des choses du village, la parole de Timon est bien raffinée, bien travaillée, bien polie, bien savante. Elle se trompe quelquefois d'adresse. Où le gros bon sens suffirait, il emploie l'épithète spirituelle et les merveilles de la période. Il est *de trop beau dire* aussi pour être entendu dans les champs. C'est le plus haut effort d'une intelligence supérieure que de pouvoir descendre au niveau des intelligences inférieures, et M. de Cormenin n'y réussit pas tou-

jours. Il est tel de ses dialogues où se trouve accumulé, et comme pressé avec beaucoup d'art, un si grand nombre d'indications législatives, administratives, économiques, que cela donnerait à penser à plus d'un homme instruit, à plus d'un habile jurisconsulte. Ce qu'il y a d'artifice de style et de science n'est pas perdu pour le bon goût et pour les délicats ; mais je crains que Timon ne soit pas toujours bien compris au village. Je connais bien des villes même où il ne sera pas compris tout entier. Il n'a pas le moins du monde le ton du *bonhomme Franklin.*

On trouve dans les *Entretiens de Village* quelques dialogues qui sont hors de leur place ; par exemple : *les Salles d'asile des Villes, les Bibliothèques populaires des Villes, la Mendicité des Villes, le Compagnonnage, les Illustrations de chaque Arrondissement.* L'auteur les a laissés là pour ne pas les perdre, et j'ajoute que ce ne sont pas les moins bons.

Quelquefois encore Timon oublie son humble interlocuteur, s'abandonne librement à tout le jet de sa verve, sème les belles pages chères au lecteur cultivé, mais qui doivent singulièrement éblouir maître Pierre ou François.

Cette faute, du moins, nous donnera l'occasion de pouvoir admirer de plus près, et par quelques citations, le talent accoutumé de M. de Cormenin.

Toujours il s'attache à ce qui développe les sentiments honnêtes et moraux, les affections, le respect et la pitié pour les vieillards, le penchant à secourir les hommes, le goût du devoir, les lumières vraies de l'intelligence, l'apaisement du cœur. Quand il traite du *maître d'école*, il s'écrie : « Si j'étais maître d'école, j'estimerais mon humble métier au-dessus de tous les métiers du monde. » Et il met dans la bouche de maître Pierre d'éloquentes pages qu'écoute François sans les interrompre, ni leur répondre par un seul mot. Le dialogue n'est plus qu'un monologue.

Maître Pierre parle de la patrie ; écoutez en quel noble langage :

« Ah ! aimez-la bien cette patrie ! La patrie, mes enfants, ce n'est pas seulement votre plaine ou votre coteau, la flèche de votre clocher, ou la fumée de vos cheminées qui monte dans l'air, ou la cime de vos arbres, ou les chansons monotones de vos pâtres. La patrie, c'est la Picardie pour les habitants de la Provence, c'est la Bretagne pour les montagnards du Jura ; c'est tout ce que notre vieille France contient de pays et de citoyens dans les vastes limites du Rhin, des Pyrénées et de l'Océan ; la patrie, c'est ce qui parle notre langue, c'est ce qui fait battre nos cœurs, c'est l'unité de notre territoire et de notre indépendance, c'est la gloire de nos pères, c'est la communauté du nom français, c'est la grandeur de la liberté ; la patrie, c'est l'azur de notre ciel, c'est le doux soleil qui nous éclaire, les beaux fleuves qui nous arrosent, les forêts qui nous ombragent et les terres fertiles qui s'étendent sous nos pas ; la patrie, c'est tous nos concitoyens, grands ou petits, riches ou pauvres ; la patrie, c'est la nation

que vous devez aimer, honorer, servir et défendre de toutes les facultés de votre intelligence, de toutes les forces de vos bras, de toute l'énergie et de tout l'amour de votre âme! »

Lorsque Timon présente les *Illustrations locales* (les illustrations de Montargis) à l'émulation et à l'admiration de tous, il craint d'avoir surexcité les ambitions de ceux qui vivent encore, et se hâte de les calmer par cette réflexion juste et triste.

« Les hommes célèbres qui brillent par leurs talents, leur caractère, leurs services ou leurs exploits, ne paraissent dans la société qu'à de rares intervalles. Les dons privilégiés de la Providence et les hasards de la bonne fortune aident beaucoup à la célébrité. Mais il n'y a souvent personne de plus à plaindre que les hommes illustres, et le pays jouit plus de leur gloire qu'eux-mêmes. Ils sont affligés par tant de disgrâces foudroyantes, par tant de passions orageuses, par tant de misères profondes et par des morts si prématurées! Ainsi, sans sortir de chez nous, Lantara meurt sur le grabat d'un hôpital; Mirabeau est enlevé à la fleur de l'âge, au sein de ses triomphes oratoires; Gudin est frappé par un boulet de canon, dans le feu de la bataille, à six cents lieues de sa femme et de ses enfants; Girodet, miné par une maladie, traîne dans la douleur le reste de sa vie; Coligny tombe sous le poignard d'un assassin; Mme Guyon elle-même, mise en prison, persécutée, finit ses jours dans l'exil. Glorifiez-vous donc, mes amis, de ces illustrations, plus qu'il ne vous faut les envier. »

Ailleurs, M. de Cormenin dit aux pauvres, de peur que leur convoitise n'envie le sort du riche :

« Ne dites pas, mes chers enfants, que la Providence vous a fait naître dans une condition dure et misérable, que leur destin seul est digne d'envie et que le vôtre est bien à plaindre : pas tant que vous le croyez, mes enfants. La nature ne leur a pas donné deux bouches et deux estomacs, ni six sens au lieu de cinq, non plus qu'à vous. Ils connaissent des ennuis, des alarmes, des insomnies, des langueurs, des remords qui ne vous atteindront jamais. Si vos mets sont plus grossiers, l'appétit les assaisonne; si votre sommeil est court, il est profond; si vos travaux sont plus rudes, votre repos est plus doux; si vos labeurs sont plus accablants, vos bras sont plus robustes; si vos plaisirs sont moins vifs, la satiété ne les émousse pas. De l'or dans sa bourse, un château, des valets, des équipages, des vins fins, une longue enfilée de bois, de vignes, de prairies et de terre, ne font pas qu'un grand soit plus heureux que le plus petit de ses voisins. Les titres, les armoiries, les honneurs, les décorations, les parures ne sont que des signes de vanité et de convention, que l'homme ne tire pas de son propre fonds, et qui s'ôtent le soir, la plupart avec son habit, sans que son corps et son âme en jouissent. Il n'y a que vide et que dégoûts dans tous les plaisirs de la riche oisiveté. N'enviez donc point les brillantes, mais trompeuses apparences d'une félicité qui n'existe pas, et souvenez-vous, mes enfants, que le véritable bonheur dépend uniquement du travail, de la science et de la vertu. »

Ces conseils paternels et sages n'ôtent rien à la sympathie de Timon pour les classes ouvrières ; il demande qu'on s'en inquiète, et que des enquêtes soient ouvertes sur leur situation et leurs besoins sérieux :

« Les moralistes tireraient des croyances des ouvriers sur Dieu, l'âme, l'avenir, les peines, les récompenses, les dogmes, les mystères, l'immortalité, des vagues instincts de leur religiosité, de leurs pratiques et superstitions, des causes et des effets de leur indifférence ou de leur foi, de nouvelles études plus complètes et plus larges du cœur et de l'esprit humain.

« Les artistes, dans les révélations naïves des ouvriers sur le grand, le beau, l'utile dans les arts, surprendraient le secret de leur goût, de leurs penchants, de leurs impressions mutuelles et spontanées, et chercheraient sur la toile, la pierre, le marbre et les métaux, de nouveaux sujets ou effets d'architecture, de peinture, de sculpture, de pose, de modelage et d'ornements.

« Les écrivains, qui font de l'ouvrier des portraits de fantaisie, faux et chargés, ridicules et pervers, apprendraient à connaître mieux ses sympathies, ses antipathies, ses préjugés, ses faiblesses, ses goûts, ses ambitions, ses fautes, ses repentirs, les angoisses de sa misère, les pointes du désespoir qui le percent, ou les endurcissements de la pauvreté ; ce qu'il y a souvent de désintéressement dans les prolétaires, de sensibilité dans l'âme de ces mères indigentes, de fermes caractères dans ces hommes du peuple, de modération dans leurs désirs, d'abnégation et d'héroïsme dans leur amour de la patrie, de dévouement dans leurs amitiés, de bon sens dans leur jugement, de sentiments charitables et fraternels, et de vertus modestes et sublimes cachées dans le fond de tous ces cœurs-là. »

Quelquefois le fouet de Timon reparaît, et les âcres couleurs du pamphlétaire. Il va bientôt avouer que la *division extrême des propriétés commence à avoir, en plus d'un endroit, les mêmes inconvénients que leur extrême concentration ;* et pourtant, entendez ce qu'il pense de l'aristocratie de la Grande-Bretagne, de ses périls manufacturiers et de sa taxe des pauvres.

« L'Angleterre est la grande fabrique de l'univers ; des millions de bras s'y meuvent nuit et jour dans les ateliers de l'industrie ; à chaque jour suffit son œuvre, à chaque besoin son salaire ; mais, sous peine de manquer de pain, de viande, de bière, de feu, de vêtements, d'asile, il n'est pas permis à un ouvrier anglais de dormir une heure de plus, de se coucher une heure de moins qu'il n'est marqué à l'horloge du travail ; il ne lui est pas permis d'être malade, de plaider, d'être témoin, d'être électeur, si ce n'est les jours de repos : et son maître est plus exigeant que la nature, plus inexorable que la loi. Si la concurrence des fabriques indigènes ou étrangères ferme le débouché des productions de l'Angleterre sur quelque marché de l'Europe, de l'Asie, de l'Amérique ; si le Bengale, décimé par le choléra, songe plus à se réparer lui-même qu'à soulager la mère-patrie ; si les cent bras de la vapeur ont entassé dans ses magasins des montagnes de fer, de fil et de coton, et s'il y a moins d'achat que de

vente ; si la roue du travail s'arrête sur son axe immense ou se ralentit seulement de quelques tours, alors des multitudes d'ouvriers, hommes, femmes, vieillards, enfants, sont jetés des ateliers fermés ou engourdis sur la place publique, et, de producteurs qu'ils étaient, deviennent consommateurs ; de travailleurs sans repos, mendiants sans ressources.

« La taxe des pauvres, aussi folle qu'impuissante, qui alimente la végétation plutôt que la vie de quatre millions d'hommes, a triplé et quadruplé depuis vingt ans. Aujourd'hui elle est égale, dans plusieurs comtés de l'Angleterre, aux deux tiers du revenu des communes.

« A côté des mendiants sales et puants, qui n'ont point de meubles, d'habits, de linge, de foyer, de terres, d'avenir, et même de présent, on voit d'autres mendiants dorés et parfumés, mollement bercés dans le duvet de leurs équipages ; des prélats riches de 3 millions de revenus ; des laïques qui cumulent cinq à six abbayes ; des porte-cire qui perçoivent 50,000 francs de traitement ; des grands seigneurs qui ont 1, 2, 3 millions de rente, et dont les hôtels, les palais, les fermes, les jardins, les gras herbages, les parcs immenses couvrent des lieues entières, et qui transmettent perpétuellement à des fils sans force et sans vertu l'héréditaire possession de tant de luxe et de délicatesses.

« L'aristocratie du ruisseau, la menace au poing et l'injure à la bouche, se fait nourrir par l'insolente et peureuse aristocratie du salon. Ainsi les deux extrêmes se touchent, les deux paresses s'entretiennent, et le corps de la société, pressé entre ses deux plaies des pieds et de la tête, s'écrase, suinte et se pourrit. »

Nous sommes bien loin, n'est-ce pas ? de l'humble *Entretien de Village*.

Mais Timon y revient, en sollicitant une *meilleure éducation*, *agricole à la fois et professionnelle*, qui ferait pénétrer l'aisance dans nos campagnes, avec de nouveaux moyens de travail... « Avec la matière la plus grossière, avec la plus simple machine, on tourne, on pétrit, on broie, on taille, on détire, on assouplit, on prépare, on fabrique. Ne gagnât-on, par jour et par veillée, que quelques sous, c'en est assez pour payer l'huile qui éclaire les fileuses, ou le sarment qui pétille dans le foyer. Il n'y a pas de petit gain pour les petites gens. Tout travail engendre son fruit. »

Parfois aussi Timon oublie trop les difficultés, les impossibilités morales qu'il a déplorées lui-même. C'est ainsi que, après avoir gémi sur ce que la plupart des communes rurales sont condamnées à n'avoir pour maires que des hommes profondément illettrés, il réclame de ces maires les statistiques communales les plus complètes.

« Le maire ferait cette statistique. Il commencerait par tracer l'histoire du pays : on aime à savoir comment nos pères se rattachaient à leurs pères, et ceux-ci à leurs ancêtres, jusqu'à ce que la chaîne des générations passées s'étende, remonte et se perde dans l'obscurité des temps. Il consulterait la mémoire des vieillards, les anciennes chartes, les manuscrits des

familles, s'il y en a, les inscriptions et tous autres documents. Il saurait et dirait l'origine et la suite des familles, les variations de la population et ses causes probables, la fondation et la ruine des monuments, églises, châteaux, cimetières, maisons de ville, ponts, aqueducs, fontaines, hospices, rues et chemins ; les guerres, batailles et faits d'armes ; les progrès de l'instruction, de l'agriculture, de l'industrie, du vêtement et du vivre ; le prix comparé des denrées, l'histoire des hommes célèbres, nés, ou morts, ou domiciliés dans la commune ; les épizooties ou épidémies qui ont, à différentes époques, décimé la population et les animaux, etc., etc.

« .... Un progrès mène l'autre. Le passé sert de transition, de leçon, de guide au présent. Lorsqu'on sait ce qui est mal, on le corrige ; lorsqu'on sait ce qui a nui à ses ancêtres, on l'évite pour ses enfants. Vivre sur la terre qui nous a vus naître sans s'inquiéter ni de ce qui nous a précédés ni de ce qui doit nous suivre, c'est dormir du sommeil du bœuf, c'est vivre en brute. Mieux on connaît ses concitoyens, plus on veut les servir ; mieux on étudie son pays, plus on l'aime. »

Ces vœux, ce respectueux souci du passé sont dignes d'un esprit éclairé et élevé. Par malheur, combien y a-t-il, je ne dis pas de magistrats municipaux, mais de hauts administrateurs, de sous-préfets et de préfets mêmes, dignes de les comprendre et capables de les exécuter ?

Ce qu'il y a surtout d'admirable dans Timon, ce qui lui mérite des louanges sans restriction, c'est la fermeté de raison et de sentiment avec laquelle il voit que les croyances religieuses peuvent seules remédier à toutes les misères, à toutes les douleurs humaines. Quand il veut enseigner aux enfants à secourir les vieillards, parce que, dit-il, *aimer les vieillards, c'est aimer davantage son père*, il recommande de « choisir le moment le plus beau de la vie, le moment de la première communion, celui où le cœur des enfants s'ouvre à toutes les émotions tendres et affectueuses, celui où il conçoit, où il sent avec le plus de joie, de naïveté, de sincérité, tout ce qui est bon, honnête et vertueux, celui où, chez l'enfant, les traits de l'homme moral se dessinent et se prononcent plus fortement. »

La charité chrétienne, celle dont les sophistes nouveaux ont oublié le nom, M. de Cormenin l'invoque éloquemment et incessamment à son aide. C'est à ses yeux la main de la charité qui est la plus douce aux plaies du monde. Tout en encourageant les utiles institutions des hommes, les établissements publics de bienfaisance, les colonisations d'outre-mer, les ateliers et les maisons de travail, la substitution des machines aux bras de l'homme, les hôpitaux, les hospices, les salles d'asile, les reposoirs, les enfants-trouvés, les crèches, les caisses d'épargnes, les rosières et les prix Monthyon, les écoles du soir, les colonies agricoles, les aumônes générales, les fondations, donations ou legs, il ne dissimule pas, il signale, il énumère, avec une précision remarquable, leurs côtés défec-

tueux et imparfaits. Mais le miracle de Dieu qui fait *qu'au milieu des périls qui l'assiègent et des mines qui l'entourent, la société subsiste et se maintient, ce miracle est dû à la charité.*

« Elle a tant à faire, cette divine charité, sur ceux qui donnent et sur ceux qui reçoivent! Le propre effet de la richesse est d'enfler le cœur, et en s'enflant il s'endurcit. Le propre effet de la misère est de ramener sans cesse le pauvre sur lui-même. Le riche est orgueilleux et dur; le pauvre est égoïste et ingrat. Le pauvre ne croit devoir aucune reconnaissance à la charité légale qu'il regarde comme une obligation du gouvernement, comme un effet de sa crainte, comme une mesure de sûreté publique. Mais la charité particulière n'étant pas d'obligation, il sait gré (quelquefois du moins du fond du cœur, ne l'exprimât-il pas de bouche) à la main qui donne. D'un autre côté, le cœur du riche s'attendrit en donnant. Donner c'est devenir meilleur. Il ne pouvait venir que de Dieu ce précepte : « *Aimez votre prochain comme vous-même.* » Oui, il y a plus de civilisation dans ce précepte que dans toutes les merveilles de la pensée, de la philosophie, de la science et de l'industrie... L'Evangile déborde de charité, et la religion du Christ, dans son expression la plus vraie, n'est qu'une religion d'amour.

« ..... Sans doute la charité privée a des défauts et des erreurs de direction; quelquefois elle ne place pas son bienfait où il le faudrait placer; elle est mal éclairée, elle est surprise; mais elle est si respectable, même dans ses préjugés et ses illusions! Il n'y a pas de vraie charité sans la religion. C'est la religion qui l'inspire, qui l'échauffe et qui la conduit. Tandis que la charité légale agit au grand jour de la publicité, et que, pour être régulière, elle doit agir ainsi, la charité privée s'insinue plutôt qu'elle n'entre dans la chaumière noire et étroite du pauvre, tremble de froid avec lui, crie de sa faim, prend sa main sous la couverture, la remplit d'aumônes, et se retire en se cachant, de peur qu'on ne la voie : car elle n'a pas besoin que les hommes sachent ce qu'elle fait; il lui suffit d'être vue par celui qui voit tout. Il n'y a guère que les hommes vraiment religieux qui soient charitables. Les autres le sont par accident ou par tempérament. Ceux-ci le sont par devoir et sans cesse; ils le sont de leur superflu, ils le sont même quelquefois de leur nécessaire; et c'est alors que la charité prend le nom de vertu : car elle a pour effet de soulager le plus possible celui qui la reçoit, et de moraliser le plus possible celui qui la donne..... L'amour maternel, l'amour de la patrie, à les bien prendre, ne sont que de la charité. »

A côté de ces belles pages, de ces pieux sentiments, si grandement exprimés, mettez toutes les pompes vaines de la philanthropie, tous les rêves des utilitaires, et mesurez le profond contraste!

Timon ne pouvait oublier l'église et le curé du village. C'est l'un des plus beaux passages du livre. Ceux qui le connaissent déjà peuvent encore le relire.

« Là où est l'église, là est le village : on dirait que, comme une mère, elle rassemble autour d'elle tous ses enfants; elle est le point central où

toute leur vie aboutit ; elle est le lien de la communauté. L'institution des églises a plus fait avancer la civilisation que tout le reste. C'est là seulement que tous les membres de la corporation paroissiale, perdus, isolés, dispersés dans les hameaux, se retrouvent et se rejoignent... Là sont tous les âges et tous les sexes, les vieillards et les enfants... Là sont agenouillés devant la majesté redoutable de Dieu, et confondus tous ensemble, dans la même humilité, dans la même égalité, faibles et puissants, riches et pauvres. Là, du haut de la chaire, le prêtre rappelle aux plus grands la petitesse de leur origine, et aux plus petits la grandeur de leurs destinées. Là, il donne à tous les hommes, dans la lecture de l'Evangile, les plus beaux modèles en même temps que les plus beaux préceptes de la fraternité. L'orgueilleux sort de l'église plus modeste, le coupable plus repentant, le haineux plus adouci, le malheureux plus résigné. Là, dans l'immensité et l'élévation des arcades et des voussures, dans l'élégance des autels, dans la beauté des vases, des tableaux, des broderies, des statues, des candélabres, des croix d'argent, des lampes d'or, des fleurs et des ornements, dans des flots de parfum et d'encens, dans les sons vastes et ravissants de l'orgue et des cantiques, dans la richesse éclatante et soyeuse des aubes étalées et des longs habits flottants, les pauvres prennent une idée des pompes et des magnificences du grand monde, dont ils n'approcheront jamais, et qui sont offertes à leurs sens éblouis avec autant de profusion et de majesté que dans les palais des rois et dans les fêtes des grands de la terre. »

Et plus loin :

« Je ne crois pas me tromper en disant que tout le gouvernement moral des villages est quasi concentré dans le curé... Le curé seul est professeur de morale. Il tient ses ouailles dans ses mains avec une sainte liberté, avec une incroyable plénitude ; il ne les quitte pas un instant, depuis le berceau jusqu'à la tombe : à la messe, en chaire, au confessionnal, au lit de mort, aux relevailles, au mariage. Il est le maître, le directeur, le possesseur de leurs secrets, de leurs joies, de leurs chagrins, de leurs incrédulités, de leurs soupirs, de leurs terreurs. Le dogme, la pénitence, l'absolution, la conduite, les bons et les mauvais désirs, les penchants, les inimitiés, les vengeances, les chutes et les repentirs, il voit tout, il entend tout, il sait tout. Il effraie les consciences et il les rassure, il frappe et il console. Il n'y a pour lui ni de chaumière trop petite, ni d'hommes trop pauvres, ni de plaies trop infectes, ni de maladie trop contagieuse, ni de distance trop éloignée, ni de température trop froide ou trop chaude, ni d'heure indue, ni de logis fermé, ni de cœur qui ne s'ouvre, ni de sexe, d'âge ou d'état avec lesquels à chaque instant il ne puisse communiquer, il ne communique. Né presque toujours dans la crèche du peuple, nourri, élevé comme lui, avec lui, il connaît mieux, beaucoup mieux que les grands du monde, les besoins du peuple, ses intérêts, ses faiblesses, ses penchants, ses mœurs, ses préjugés, ses défauts, ses qualités, ses vices, ses vertus ; il sait mieux les remèdes qui lui conviennent, les paroles qu'il faut lui dire, les côtés sensibles par où il faut le prendre, les plaies de l'âme ou du corps où il faut le sonder. On a vu des pauvres mourir de faim à la porte d'un

riche, jamais à la porte d'un curé, s'il leur reste la force de tirer le cordon de la sonnette.

« Y a-t-il quelque discord entre les pères et les enfants, entre frères, entre époux, entre voisins : ce n'est pas au juge de paix qu'on s'adresse, c'est au curé. Aucune œuvre charitable ne peut se fonder dans le village, eût-on les mains pleines d'or, sans que le curé ne soit consulté, sans qu'il n'y participe, sans qu'il ne la surveille, sans qu'il ne lui imprime un caractère de simplicité, de désintéressement et de durée. Si le firmament est d'eau ou de feu, il monte à la chaire, il invoque Dieu en commun pour l'éloignement du fléau et pour la prospérité des biens de la terre ; il prie en commun pour tous les trépassés ; il ouvre en commun, à tous les fidèles rassemblés sous le toit de Dieu, les rosées du ciel, les trésors de la grâce et les espérances infinies de l'immortalité.

« S'il prêche au peuple le respect qu'il doit aux puissances établies, il prêche aux puissances établies le respect qu'elles doivent à la justice. S'il recommande au pauvre la résignation dans le malheur, il recommande au riche la charité dans la fortune. S'il ne veut pas qu'on rompe violemment la différence des rangs, il rétablit l'égalité des conditions dans le ciel devant l'égalité des œuvres, et il est bien plus le consolateur spirituel des misérables et des infortunés qu'il n'est le prêtre des heureux et des puissants.

« .... En quelque lieu sauvage et retiré que soit située une commune, vous, voyageur égaré, vous êtes sûr de trouver un homme plus ou moins instruit que vous, qui vous comprend et qui vous répond. Et n'est-ce pas une chose merveilleuse de voir trente-six mille points lumineux, à la fois moraux, religieux et intellectuels, luire en tout temps, la nuit comme le jour, au bord des rivières, sur les plaines et sur les montagnes, dans les trente-six mille communes de France ?

« Ainsi se gardent au foyer de chaque presbytère le culte de Dieu, les devoirs de la morale et les lettres humaines. »

Certes M. de Cormenin a composé de remarquables travaux de législation ; il a remué, aigri, flatté, exalté, par ses œuvres de polémique, bien des opinions et bien des têtes ; il a mesuré les réputations et les hommes avec un compas dont les deux pointes sont bien subtiles, bien aiguës, bien pénétrantes ; tous les plus beaux esprits peuvent lui envier la plupart des choses qu'il a écrites ; mais aura-t-il jamais fait un bien plus permanent, rendu un service aussi pur à la France, qu'en reconnaissant, qu'en démasquant avec courage l'aveuglement misérable de ces petits hommes d'État, qui, au lieu de travailler de toute leur force à faire cesser le grand tort, la grande erreur de la révolution française, le funeste divorce de la religion et de la liberté, semblent prendre plaisir, en leur libéralisme imprévoyant et menteur, à perpétuer la plus déplorable et la plus profonde des fautes, et à approfondir l'incommensurable abîme qui se creuse entre le Christianisme et la société ?

Les ardeurs politiques sont passagères et vaines, surtout dans la conscience de ceux *qui ont vu*, pour emprunter une dernière fois les paroles de Timon, *le couvreur attacher, à la pointe de leur clocher, des dra-*

peaux tour à tour bariolés et parsemés d'aigles, de lis, d'abeilles, de bonnets, et de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel; mais qui n'ont jamais vu que le même prêtre monter toujours au même autel, chanter les mêmes chants dans les livres consacrés, réciter le même Évangile sur les marches du sanctuaire. Au-dessus de tous les royaumes du monde se place le domaine des consciences, et c'est là que demeure le sentiment religieux, le sentiment chrétien. Au lieu d'une popularité fausse, équivoque, transitoire, au lieu des amis d'occasion qui le blasphèment et l'abandonnent aujourd'hui parce qu'il ose combattre un de leurs sentiments mauvais, M. de Cormenin s'est assuré, par l'élévation de sa philosophie chrétienne, dans l'esprit des penseurs comme dans celui des simples, une popularité longue, vraie, pure. Il a mérité d'aider puissamment la France à reconquérir la vigueur de ses croyances spirituelles, le seul fondement impérissable et certain de la probité publique et privée, des mœurs et de l'énergie d'un peuple, la seule base immobile et immortelle de la durée, des vertus et des libertés des empires.

Les qualités supérieures qui distinguent Timon ne dispensent point de rendre justice, comme nous l'avons promis, à des mérites moins brillants, à des succès plus modestes.

Nous aimons, par exemple, à recommander à l'attention générale la nouvelle et quatrième édition de l'Histoire de Charles-Edouard[1]. Bien que ce livre soit déjà ancien, et que sa valeur véritable soit suffisamment attestée par le nombre de ses lecteurs et ses trois précédentes éditions, M. Amédée Pichot mérite qu'on signale encore le soin patient et consciencieux avec lequel il améliore et complète chaque fois son œuvre. De tous les travaux estimables de M. Pichot, celui-ci est à coup sûr le meilleur et le plus recherché. L'intérêt du sujet n'aurait pu, seul, faire la fortune du livre, si l'exécution en eût été moins heureuse. Aussi l'auteur n'a-t-il rien négligé de tout ce qui pouvait exciter la curiosité et justifier le bon accueil du public.

Il a puisé à toutes les sources, consulté tous les ouvrages connus. De même qu'il avait mis à profit, dans ses éditions intermédiaires, les documents récents que lui fournissaient Walter Scott et Chambers, il a enrichi son édition dernière avec les matériaux recueillis dans les travaux historiques de lord Mahon et de J. Browne. Archives d'Etat, mémoires, ballades populaires, lettres autographes, M. Pichot n'a rien omis pour connaître la vérité dans tous ses détails et teinte des couleurs du temps. Il a lu les relations orangistes aussi bien que les relations jacobites, afin de mettre en présence et de contrôler les unes par les autres les opinions des deux camps. Il fallait quelque dévouement et

[1] Amyot, 6, rue de la Paix.

quelque courage pour fouiller ainsi les événements et les hommes à travers les passions, les traditions et les ombres des divers partis. Mais à ce prix seul il était possible d'écrire la biographie vivante du dernier prince de la maison de Stuart.

Et encore s'est-il trouvé des critiques pour reprocher à M. Pichot d'avoir composé moins une biographie qu'une histoire générale. A nos yeux, ce reproche serait un éloge, car la difficulté était justement de s'élever jusqu'au rôle de l'historien, sans manquer aux devoirs du biographe. Ce qui a valu surtout à l'auteur une telle censure, c'est qu'il a voulu lier l'histoire et l'expédition du Prétendant à la vieille histoire de l'Ecosse, et expliquer les sympathies et les premiers succès qui accueillirent Charles-Edouard par les antiques rivalités et les ressentiments mal éteints de l'Ecosse et l'Angleterre. Nous nous rangeons sans hésiter du côté de M. Pichot. Il nous semble que les vieilles institutions, les vieilles mœurs et les vieilles haines de l'Ecosse, racontées succinctement, sont une introduction excellente pour préparer l'intelligence des scènes dramatiques qui attendent l'entrée du prince dans la première patrie de ses ancêtres. Et personne ne pouvait plus sûrement et plus rapidement raconter l'Ecosse que celui qui, dans ses voyages et ses études, en a fait comme l'objet de sa prédilection.

Pendant de longs siècles la nationalité écossaise s'est débattue contre les envahissements de l'Angleterre. Entre les deux couronnes ce fut une guerre perpétuelle, à peine interrompue par la lassitude et par quelques alliances temporaires, et toujours souillée de cruautés et de meurtres, jusqu'à ce que l'union des deux couronnes vînt mettre un terme à tant d'hostilités sanglantes, en vérifiant ce mot d'un roi d'Angleterre : *Ce ne sont pas les petits poissons qui mangent les gros.* Même alors que les deux couronnes furent placées sur la même tête en la personne des Stuarts, les jalousies et les rivalités intérieures n'avaient pas cessé dans le Royaume-Uni. La civilisation et l'industrie modernes ont eu peine à dompter les habitudes des *Borders* et des *Highlanders*. Les traditions des clans des montagnes et la fierté d'Edimbourg ne se sont pas inclinées sans résistances devant la suprématie britannique. Il a fallu de la violence, de la ruse, de l'argent, de la corruption, pour absorber le Parlement écossais dans le Parlement de Londres.

Aujourd'hui même, l'Ecosse n'est pas encore représentée sur le pied de l'égalité et de la justice dans la Chambre des Pairs ni dans la Chambre des Communes. Sa religion, sa littérature opposent plus d'une sérieuse résistance à l'autorité de la métropole, et il y a, au moment où nous parlons, entre l'Ecossais et l'Anglais, des différences plus profondes que celles qui séparent chez nous le Breton de l'Alsacien, le Flamand du Provençal.

Ces seules observations suffisent à prouver combien M. Pichot a montré de sagacité vraie en éclairant, par la lumière rétrospective de l'histoire, le champ de bataille écossais qui allait s'ouvrir devant la témérité de Charles-Edouard.

Les aventures du jeune prince sont trop connues pour que nous puissions en parler encore. Le roman, le drame s'en sont emparés tour à tour avec un succès incontesté : tant les malheurs, l'exil, les entreprises audacieuses des races royales découronnées ont de prise naturelle sur le cœur des peuples !

Aucun esprit élevé, aucune âme capable d'émotion n'ont pu demeurer froids devant le courage, le bonheur et la hardiesse des premières victoires du Prétendant, ni devant les désastres, les souffrances, les périls, les angoisses de sa défaite soudaine. Quand il se cache d'île en île, et, pour ainsi dire, de rocher en rocher, à la merci de la faim et du premier traître qui voudra le livrer ; quand ce prince de vingt-cinq ans, qui allait conquérir tout à l'heure son trône, est réduit à vivre de la miséricorde de faibles femmes, de la fidélité de pauvres bûcherons et de voleurs, on ne se lasse point d'admirer d'un côté la magnanimité confiante, et de l'autre l'hospitalité loyale. Le vaincu de Culloden intéresse bien plus encore que le vainqueur de Preston et de Falkirk. Le dévouement des Jacobites à leur roi malheureux va plus avant dans le cœur que l'intrépidité passionnée avec laquelle ils se rangent sous un drapeau qui espère la victoire. Tout ce qu'il y a de positif, de sceptique et d'intéressé dans nos mœurs modernes n'a pas encore paralysé les sentiments bons et spontanés de la nature humaine.

Aussi nous comprenons que, après avoir si miraculeusement échappé aux poursuites des Orangistes, le Prétendant, revenu à Paris, y ait été entouré d'une vive popularité, que la cour et la ville l'aient traité avec distinction, que Louis XV et ses ministres, qui n'avaient pas voulu le servir avant sa victoire, l'aient honoré après sa défaite, et que Montesquieu lui ait écrit des lettres qui témoignent d'une sincère admiration.

Pourquoi faut-il que l'insensibilité calculée de la raison d'Etat se soit opposée si souvent aux sympathies populaires et aux viriles espérances du représentant d'une grande race ? Louis XIV lui-même, qui fut d'abord si magnifique et si généreux envers Jacques II, fut obligé de l'oublier après la paix de Ryswick ; et lorsqu'en 1715 Jacques III tenta de se jeter en Ecosse, la France ne le soutint pas dans cette résolution désespérée. Le régent sacrifia la cause des Stuarts à sa position personnelle et à l'alliance anglaise. Louis XV, dans sa conduite à l'égard des princes exilés, se comporta avec toute la différence qui le sépare de son aïeul Louis XIV. Louis XVI ne put rien faire contre

l'existence consolidée de la dynastie hanovrienne ; et d'ailleurs, sous son règne, la mode fut, même parmi les gentilshommes, d'aller plutôt en aide aux républiques naissantes qu'aux dynasties qui tombaient.

Illusions amères qui devaient être payées chèrement un jour ! Ne vit-on pas les monarchies européennes marchander aux Bourbons errants les secours et jusqu'au domicile avec la même parcimonie que les dynasties bourbonniennes avaient témoignée aux ruines des Stuarts ? Et lorsque les frères de Louis XVI immolé étaient réduits à mendier pour ainsi dire une demeure à travers l'Europe, demeure toujours provisoire et conditionnelle, demeure toujours subordonnée aux menaces de la France ou aux intérêts diplomatiques des cours étrangères, ne durent-ils pas se souvenir tristement plus d'une fois que, sous Louis XV, leur grand-père, le descendant des Stuarts, complétement abandonné après la paix d'Aix-la-Chapelle, fut ignominieusement renfermé à Vincennes, parce qu'il ne voulut pas volontairement sortir de France ?

Charles-Edouard fut chassé de Paris. On ne l'avait jamais sincèrement accueilli, sinon dans les rares et courts moments où l'on croyait bon de le flatter pour faire peur à l'Angleterre.

Il ne put même rester à Avignon ; il était encore trop près de la France. Il se réfugia en Italie, à Venise, à Florence, à Rome ; à Rome, cette tombe éternelle des grandeurs de la terre. Le seul encouragement flatteur qu'il reçut un jour à Florence, ce fut de la main impuissante du roi de Suède, Gustave III, qui dîna dans la maison de l'exilé, et devait périr quelques années plus tard sous les coups d'un assassin.

Le père de Charles-Edouard, Jacques III, était mort à Rome, sans ambition, sans regrets, dans les consolations d'une piété douce et sincère. Le fameux Alberoni, exilé comme lui, lui avait rendu les honneurs funèbres.

Le frère du Prétendant, le duc d'York, était entré dans les honneurs ecclésiastiques ; il oubliait les rêves de la royauté sous la pourpre de cardinal.

Charles-Edouard, attristé par l'âge, par les chagrins domestiques, et ne trouvant de distractions que dans les beaux-arts et la musique, attendait silencieusement la mort à Rome, où l'avait déjà rencontré le président de Brosses plusieurs années avant Culloden.

Il mourut en 1788. Un an plus tard il aurait appris que Louis XVI était déjà captif en son propre palais ; il aurait pu rencontrer dans l'exil la famille royale de France, et prédire au chef de la vieille dynastie la terrible destinée de Charles Ier.

Les funérailles de Charles-Edouard furent conduites par le cardinal d'York, qui survécut longtemps à son frère. La Révolution et les armes françaises vinrent l'inquiéter jusque dans Rome et le condamner à une

sorte d'émigration nouvelle. Ruiné par les événements politiques, il fut chassé de Rome avec Pie VI, et vendit les joyaux de sa famille pour secourir le souverain Pontife dans sa détresse. Il revint enfin mourir à Rome en 1807, dans tous les sentiments d'un Christianisme éclairé. En se vouant librement dès sa jeunesse aux devoirs du sacerdoce, il avait assez fait connaître quel prix il attachait aux ambitions humaines. La religieuse résignation de ce fils des rois dut encore s'augmenter par le spectacle des troubles civils et des guerres de l'Europe, qui lui donnèrent pour compagnons d'exil une multitude de princes découronnés.

Les splendeurs de la fortune napoléonienne, qui furent si soudaines et devaient s'abîmer si vite, parurent au cardinal d'York une nouvelle leçon de Dieu. Il consentit, dans les dernières années de sa vieillesse, à recevoir de l'Angleterre une pension viagère, comme une indemnité de la dot reconnue par le Parlement à la femme de Jacques II, et désigna pour son légataire le gouvernement anglais, devenu ainsi propriétaire des archives des Stuarts.

Cette fin obscure et triste d'une lignée de rois est racontée par M. Pichot avec une touchante simplicité et un profond sentiment de respect. Sans se faire ouvertement orangiste ou jacobite, il sait comprendre la liberté des peuples aussi bien que la grandeur des rois, et ne flatte pas plus les dynasties qui triomphent qu'il n'est le courtisan de la souveraineté populaire.

Cet esprit de modération, que je pourrais nommer nn esprit de transaction, dans l'historien d'une dynastie vaincue, d'une monarchie qui s'en va, ôte sans doute quelque chose à l'éclat et à la passion de la narration, mais lui donne aussi plus de justice et de vérité. Cela n'empêche pas l'auteur de peindre avec amour toutes les péripéties de l'expédition romanesques de 1745, et les chevaleresques dévouements des montagnards écossais. Il évoque avec bonheur les souvenirs poétiques de Wallace, de Robert Bruce, de Marie Stuart, de Montrose, de Claverhouse, et entoure la figure de son héros de tout ce que la mémoire des siècles a conservé de plus pittoresque dans les mœurs et dans les traditions. Il se plaît à mettre en saillie l'esprit et le courage naturels de Charles-Edouard, ses saillies de gaieté, d'imprudence, de bonne humeur, d'à-propos, de familiarité, de confiance, de bonté généreuse, qui le rendirent si populaire parmi les siens, et qui sont vainement niés par les écrivains orangistes.

Mais l'historien voit aussi les hésitations, les duplicités, les intrigues, les jalousies, les arrière-pensées, les calculs qui s'agitent autour du prince, les divisions et les récriminations qui se multiplient aux jours du malheur. S'il loue dans le Prétendant l'art si difficile de ménager les

prétentions, de concilier les amours-propres, de distribuer équitablement et gracieusement les récompenses ou les bonnes paroles ; s'il prouve l'esprit de tolérance et les intentions loyales et indulgentes de Charles-Edouard par sa correspondance privée comme par ses proclamations et ses actes officiels ; il sait pénétrer dans la véritable situation des partis, et ne dissimule pas les difficultés politiques et religieuses qui rendaient si difficile la restauration des Stuarts, en face de l'église anglicane et de l'aristocratie britannique, enrichies des dépouilles et des libertés catholiques. On ne peut être sévère aux fautes et aux imprévoyances, aux illusions et aux amours légers d'un jeune homme qui, seul, sans appui, sans argent, sans ressources, sans soldats, contre la volonté de la France et presque contre la volonté de son père, se jetait dans les hasards de la mer avec sept fidèles compagnons et sur un frêle bâtiment, et osait revendiquer à l'improviste le trône de ses pères, avec la plus improbable de toutes les chances de se faire absoudre de sa folie par le succès et par la gloire.

Puis, lorsqu'il serre amicalement la main des Ecossais, qu'il boit et chante avec eux, et que, revêtu de l'habit montagnard, il partage avec eux les périls, les privations, les fatigues de la guerre, on n'est pas étonné que *Charlie*, même après ses disgrâces, soit demeuré cher au peuple des montagnes, que les hommes se disputent les vieux souliers ferrés et les femmes une boucle de cheveux du prince fugitif, déguisé, qui manque de pain, et craint de se trahir en dépensant sa dernière guinée.

La lecture du livre de M. Pichot est fort attachante, parce qu'il n'omet aucune des réparties vives et spirituelles, aucune des petites souffrances, aucune des anecdotes touchantes, aucune des situations extrêmes dans lesquelles se manifesta l'égalité d'âme de Charles-Edouard dans l'une et l'autre fortunes.

Le banni garda toujours dans son cœur un profond sentiment national et cet orgueil anglais qui lui faisait chérir les grandeurs de son pays, alors même que cette grandeur le condamnait à un exil éternel. Il aurait voulu entrer à Londres sans recourir à des armes étrangères. Et il paraît avéré qu'il eut la hardiesse d'y pénétrer deux fois *incognito*, pour consulter par lui-même ses partisans et ses amis : la première fois en 1751, à l'époque où la dynastie hanovrienne était devenue impopulaire et le jacobitisme à la mode, et où le roi de Prusse, mécontent, ne parlait de rien moins que de donner au Prétendant une de ses filles en mariage ; la seconde fois en 1761, où le prince put être témoin du couronnement de Georges III et de la disparition de ses dernières espérances. Il y avait, certes, quelque grandeur à se risquer ainsi dans Londres, quand les persécutions orangistes, qui suivirent la défaite de 1745, n'avaient point cessé.

Ce n'est pas la partie la moins intéressante du livre de M. Pichot que celle où il raconte les longues et affreuses vengeances des vainqueurs, les horribles supplices héroïquement supportés par les partisans des Stuarts et cruellement multipliés par les complaisants serviteurs de la maison régnante. Que de condamnations juridiques, que d'emprisonnements, que d'exils, que de confiscations, que de privations de droits désolèrent la malheureuse Ecosse avant le jour tardif d'une incomplète amnistie ! Parmi les noms qui forment le cortége du Prétendant, et qui souffrirent et s'exilèrent pour sa cause, la France, qui mêla si souvent son amitié et ses armes à celles de l'Ecosse, distingue plusieurs noms qui nous devinrent honorables et chers, ceux des Berwick, des Fitz-James, des Lally, des Douglas, des Macdonald.

Le prince resta fier jusqu'au bout de la grandeur navale de l'Angleterre ; il ne démentit point sa dignité, même dans sa correspondance avec Louis XV et ses ministres, tout en jugeant bien amèrement que l'hospitalité et les secours pécuniaires de la France pour lui et les siens étaient exactement mesurés au degré de refroidissement des cours de Saint-James et de Versailles. M. Pichot le venge noblement de ceux qui l'ont accusé d'égoïsme et de froideur. Il suffit de rappeler qu'un jour, à Florence, en entendant chanter un air simple et naïf des montagnes calédoniennes, le prince éprouva une telle émotion de ce chant pathétique, qui lui rappelait sa jeunesse, qu'il se cacha le visage dans ses mains et versa un torrent de larmes ; et qu'un autre jour, à Rome, en 1783, Charles-Edouard, déjà chargé de soixante-trois ans, racontant à un ami de Fox les principaux événements de sa vie guerrière, ses victoires, sa défaite, les périls de sa fuite, le dévouement des montagnards, ses yeux étincelèrent, sa voix devint de plus en plus énergique, et il tomba en convulsions sur le plancher.

« Ah ! Monsieur, dit à l'ami de Fox la jeune duchesse d'Albany qui accourut près de son père, vous avez parlé de l'Ecosse ! »

Parmi les flatteurs du triomphe protestant, n'en est-il pas qui sont allés jusqu'à reprocher au Prétendant d'être pusillanime et lâche ? Comme si cet odieux reproche n'était pas hautement démenti par le seul esprit aventureux de Charles-Edouard ! Comme s'il avait pu faire illusion à lui-même et aux autres dans son expédition de 1745, dans plusieurs siéges, dans deux victoires et une déroute où il paya de sa personne ! Comme si, dans les dangers sans cesse renaissants de sa miraculeuse délivrance, il n'avait pas donné des preuves répétées de sangfroid et de bravoure ! Comme si l'opinion publique et contemporaine avait pu être trompée à Londres et à Paris, et dans toute l'Europe, à ce point que Montesquieu, en 1746, lui écrivait ce billet en lui envoyant son livre *De la Grandeur et de la Décadence des Romains* :

« Monseigneur, j'ai d'abord craint qu'on me trouvât de la vanité dans la liberté que j'ai prise de vous faire part de mon ouvrage ; mais à qui présenter les héros romains qu'à celui qui les fait revivre ? »

Il y a d'autres penchants bas et jaloux qui aiment à découvrir la moindre faiblesse qui abaisse les grandeurs humaines, et qui recherchent crédulement dans les races royales les misères de la vie secrète et privée. Ceux-là exultent de trouver chez le dernier Stuart des fautes de prononciation ou de langage, et ils ne font pas grâce à l'éducation de l'exil, toujours si interrompue, si négligée, si imparfaite. Est-il étonnant qu'un prince né et élevé sur la terre étrangère, habitué surtout aux manières françaises dès les premières années de sa jeunesse, n'eût pas gardé dans toute sa pureté la langue de son pays? Ne faut-il pas aussi tenir compte des temps et des lieux? Et que dire de la vanité misérable qui pense rapetisser la renommée, en signalant une faute d'orthographe dans Louis XIV ou Napoléon?

Des accusations plus graves s'adressent à la mémoire du Prétendant : on dit qu'il se livra à l'abus des liqueurs spiritueuses. Mais, à supposer que le fait fût vrai, non point comme un accident passager, mais comme une habitude vicieuse (ce qui n'est nullement prouvé), oublie-t-on que, dans le dernier siècle, même en France, la mode de l'ivresse et des orgies était chose commune, et que cette déplorable coutume était bien plus fréquente encore, et n'a pas tout à fait cessé, de l'autre côté du détroit? Oublie-t-on quels furent les goûts de Sheridan, de Fox, de Georges IV, de Pitt lui-même? Et ne doit-on pardonner aucun oubli de soi-même aux ennuis d'un exil perpétuel? Je ne connais rien de plus pénible à garder que l'austérité permanente de caractère chez les rois bannis, dont la chute demeure entourée de haines, d'envies, de curiosités indiscrètes, et qui ne peuvent plus payer par des faveurs et par l'argent la complicité ou le silence.

Si Charles-Edouard, dans sa vie d'aventures et de jeunesse, céda au goût de la galanterie, ce n'est pas au XVIIIe siècle à le lui reprocher sérieusement. L'amour qu'il inspira à plusieurs jeunes femmes, qui rappellent les héroïnes de Walter Scott, était mélangé d'ailleurs de l'exaltation du sentiment monarchique. Mais il conserva une tendre et louable reconnaissance pour miss Clémentine Walkensaw, qui s'échappa d'Écosse pour le rejoindre et pour lui renouveler les tendres promesses qu'ils s'étaient faites à Stirling. Il l'appela auprès de lui ; il reconnut l'enfant qu'elle lui donna, et qui, sous le nom de duchesse d'Albany, devait consoler et embellir de ses soins pieux les derniers jours de son père.

Il est vrai que Charles-Edouard se sépara de miss Clémentine, et que cette séparation fut attribuée au caractère difficile de l'exilé, et favori-

sée par le duc d'York. Mais quand on accorderait que l'humeur du Prétendant eût été aigrie par l'âge, par le malheur, par ses espérances avortées, par sa situation équivoque au milieu des rois de la terre, il serait permis de croire que la séparation de Charles et de Clémentine fut principalement l'ouvrage du cardinal d'York, dont les scrupules mettaient fin volontiers à une liaison irrégulière, et plus encore de la diplomatie européenne, qui, mécontente alors du cabinet de Londres, laissait espérer au Prétendant un honorable mariage, tantôt avec une princesse de Prusse, tantôt avec une des filles de Louis XV, tantôt avec une princesse de Suède ou de Russie, et qui finit par lui faire épouser, quand il avait déjà cinquante-deux ans, une jeune et belle fille de vingt ans, la comtesse de Stolberg, que sa naissance rattachait aux plus grandes familles de l'Ecosse.

Cet hymen disproportionné d'un prince qui avait refusé de se marier dans sa jeunesse, de peur de donner à ses enfants un état précaire, fut infécond et malheureux. On sait que le repos de Charles, vieilli et jaloux, fut tourmenté par la légèreté de la comtesse, dont les amours avec Alfieri devinrent éclatants et notoires. Mais par la fatalité d'un siècle corrompu et hostile au sang des rois, l'opinion favorisa la femme coupable et le poëte philosophe, et condamna le prince trompé. La comtesse échappa par la fuite à la garde soupçonneuse de son époux, et se sauva en France, où son amant la rejoignit. On ne s'épargna point le plaisir de mettre en opposition, par un faux contraste, la comtesse Sobieska, la petite-fille du grand Sobieski, la mère de Charles-Edouard, échappant par la fuite aux résistances et à la surveillance de la diplomatie, pour venir donner sa main à Jacques III, avec le départ de la comtesse de Stolberg fuyant la tyrannie de son époux. Celle-ci finit, quand elle fut veuve, par épouser Alfieri, et ne mourut qu'en 1824, veuve d'un troisième mari, et gardant avec la plus scrupuleuse étiquette la fierté d'un nom qu'elle avait bien mal porté.

Nous ne faisons qu'analyser ici les sentiments de M. Pichot, qui ne manque jamais aux égards respectueux dus à une auguste infortune. S'il ne s'élève pas à cette hauteur de style et de pensée qui marque l'éloquent morceau *des quatre Stuarts*, échappé à la plume de M. de Chateaubriand, il conserve toujours à sa narration une clarté facile, élégante, dont les négligences mêmes ne sont pas dépourvues de grâce.

Il n'était pas aisé de fondre avec plus de talent, dans un récit rapide et varié, une aussi grande abondance de faits, de noms, d'événements, de détails et de documents authentiques. L'histoire de Charles-Edouard vivrait encore par l'exactitude et la plénitude des recherches, quand elle ne devrait pas vivre par le mérite de l'écrivain et par la physionomie originale du héros.

Le succès soutenu et consacré du livre de M. Pichot ne sera point diminué par les événements de 1830, et par les révolutions d'Espagne et de Portugal, qui ont ranimé le culte des infortunes royales, en jetant au milieu de l'Europe monarchique ou constitutionnelle trois races de rois et trois Prétendants nouveaux.

Quand on a achevé l'agréable mais triste lecture du livre de M. Pichot, l'âme éprouve un sentiment mélancolique. Je ne saurais mieux le comparer qu'à celui qu'on recueille dans la contemplation du mausolée que Georges IV fit élever, en 1819, par le ciseau de Canova, dans Saint-Pierre de Rome, à la mémoire des trois derniers Stuarts.

Je ne suis jamais entré dans la basilique du Vatican sans m'arrêter et rêver devant les trois médaillons qui rappellent les traits pensifs des trois princes, devant les deux beaux génies qui semblent protéger et illuminer leur souvenir, et sans relire cette inscription chrétienne, qui couvre tout ce qui reste de tant de grandeur :

« JACOBO III

JACOBI II MAGNÆ BRITANNIÆ REGIS FILIO

KAROLO EDWARDO

ET HENRICO DECANO PATRUM CARDINALIUM

REGIÆ STIRPIS STUARDIÆ POSTREMIS

ANNO MDCCCXIX.

Beati mortui qui in Domino moriuntur. »

A JACQUES III,

FILS DE JACQUES II, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE,

A CHARLES-EDOUARD

ET A HENRI DOYEN DES CARDINAUX,

DERNIERS DESCENDANTS DE LA RACE ROYALE DES STUARTS.

AN MDCCCXIX.

Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur. »

P. LORAIN.

LE CHEZ-SOI

OU

LES PEINES ET LES PLAISIRS DE LA FAMILLE

PAR Mlle FRÉDÉRIQUE BREMER

TRADUIT DE L'ALLEMAND.

PREMIÈRE PARTIE.

(*Suite.*)

Le temps va son train.

Il y a dans la vie des moments où l'on se sent gai, dispos, plein de force, où l'enthousiasme échauffe et anime toutes choses, où le monde nous apparaît sous ses côtés les meilleurs et les plus beaux. Si la vie n'était composée que de pareils moments, tout nous semblerait aisé, aucun travail, aucun sacrifice, aucune victoire ne nous coûterait. Mais le difficile est de faire durer pendant de longues années le feu sacré de l'enthousiasme, et de le faire résister aux orages de la vie ou à la succession monotone des jours, plus redoutable peut-être que les orages. Il faut prier, et demander au Ciel la force dont nous avons besoin pour tracer notre sillon ici-bas et accomplir tous les travaux, grands ou petits, qui nous sont imposés. Elise et son mari le savaient, heureusement pour eux ; ils savaient s'abreuver à la source vivifiante, et aussi, peu à peu, ils se corrigeaient de leurs défauts, ils s'unissaient plus étroitement, et éprouvaient chaque jour la puissance de ces mille liens qui enlacent doucement les cœurs, qui font le charme de la vie et qui peuvent être tous compris dans cette recommandation : égards réciproques, sollicitude pour les intérêts de chacun.

Elise, appuyée sur son mari, et plus forte par cet appui, sut être digne et ferme avec le candidat, tout en restant bonne et affectueuse. Jacobi ne se plaignit pas, mais il souffrit, et fut même malade quelque temps. Alors Elise pria son mari d'avancer l'époque du voyage que Jacobi devait faire avec son élève. C'était aussi le désir du lagman.

Les mauvaises langues n'étaient pas restées oisives, et plus d'un sot bruit avait circulé sur Ernest et sa femme ; mais, en les voyant si unis, et le lagman si ferme et si calme, les calomnies tombèrent comme une flamme qui s'éteint faute d'aliment.

Quant à Emilie, nous dirons seulement que, blessée de la froideur glaciale que lui témoignait son ancien adorateur, elle partit bientôt après, et annonça en partant qu'elle ne s'établirait pas à ***.

« La vie est monotone et vide, ici, » disait-elle en bâillant. Le lagman lui répondit qu'elle ferait bien de retourner en France ou en Italie. « Dans notre bon Nord, ajouta-t-il, la vie extérieure a peu de charme, peu d'intérêt ; c'est en nous-mêmes et dans le sein de nos familles, dans l'intérieur de nos maisons, que nous devons chercher des délassements.

— Elle est pourtant bien belle et bien aimable, » disait la douce Elise à son mari après le départ d'Emilie. Le lagman ne répondit rien et ne reparla jamais de son *ancienne flamme*.

Cependant les jours fuyaient rapidement. Le lagman avait beaucoup à faire ; Elise s'occupait presque toute la journée de ses filles, et Henri travaillait assidûment avec le candidat, qui lui-même étudiait beaucoup.

Les enfants grandissaient comme les asperges en juin ; le père suivait leurs progrès avec joie. « La petite Louise nous dépassera tous, » disait-il souvent ; et, quand Eva commençait quelque chanson enfantine : « Voilà le goût de la musique qui s'éveille en elle. Elle aura du talent, n'est-ce pas, Elise ? » Les soirées étaient charmantes. Toute la famille se réunissait dans le salon ; on faisait jouer les enfants, et souvent on dansait.

Les enfants ! Que de jouissances et de soucis ils entraînent avec eux ! Tout en eux n'est pas couleur de rose, comme leurs joues ; Elise eut plus d'une fois l'occasion de le reconnaître. « Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît. — Pense à ce que tu fais. — Un peu de patience, donc. — Est-ce que tu vois ton père et ta mère se conduire ainsi ? » Toutes manières de parler déjà usitées au temps d'Adam et d'Eve, et qu'on emploiera jusqu'à la fin du monde, comme aussi cette formule consacrée, qui consiste à assurer à l'enfant qu'on punit ou qu'on force à apprendre une leçon que « c'est pour son bien, qu'il en remerciera plus tard ; » vérité incontestable, mais que les enfants admettent rarement. Tous ces moyens, employés de tous temps, dans tous les

pays, dans toutes les familles, ne produisaient pas toujours, dans la famille Frank, l'effet qu'on en attendait. Elise s'affligeait trop, parfois, de voir ses enfants retomber souvent dans les mêmes fautes, et ne comptait peut-être pas assez sur l'efficacité de l'amour maternel, sur l'effet que produisent sur les enfants cette sollicitude constante, ces soins de tous les instants dont ils sont entourés. L'amour des parents est comme le soleil ; il agit peu à peu sur ces petites plantes humaines, mais son action, pour être inaperçue, n'en est pas moins puissante. Puis Elise se tourmentait en songeant à l'avenir de ses filles. Un jour, ces idées la préoccupèrent à tel point qu'elle éprouva le besoin d'ouvrir son cœur à une amie plus sage et plus expérimentée.

« Ernest, dit-elle à son mari, qui sortait pour faire sa promenade d'après dîner, je descends chez Evelina ; mais, sois tranquille, quand tu rentreras, tu me trouveras au salon.

— Ne te gêne pas, reste tout le temps que tu voudras. J'irai te chercher. Donne-moi le bras, nous descendrons ensemble. »

Un petit comité d'éducation.

En entrant chez Evelina, Elise fut accueillie par un aboiement amical ; c'était Pyrrhus, dont la maîtresse se trouvait là. Evelina et dame Gunilla se levèrent, et embrassèrent cordialement leur voisine.

« Voilà qui est fort aimable, s'écria dame Gunilla. Eh bien, petite femme, comment vous va ? Un peu pâle, un peu abattue, ce me semble. Je vous dirai en secret qu'on va nous servir d'excellent café qui vous remontera. »

Evelina prit la main d'Elise et la regarda d'un air affectueux et plein d'intérêt. Pyrrhus flaira doucement sa robe pour se faire remarquer, puis s'assit en grondant. Elise souriait et caressait Pyrrhus. Après un moment de silence, elle répondit au tendre regard d'Evelina :

« Laissez-moi seulement m'asseoir ici et causer un peu avec vous, et tout ira bien. J'ai besoin de calme, de repos, et je ne sais quel est ton secret, Evelina, mais tout me semble plus paisible chez toi qu'ailleurs ; l'air me paraît plus pur, et, quand j'entre dans ton salon, je crois entrer dans un petit temple de la paix.

— Elle a raison, dit dame Gunilla ; j'ai eu souvent la même pensée. »

Evelina sourit d'un air reconnaissant.

« Oui, Dieu soit loué ! il y a de la paix ici. » Et ses yeux se remplirent de larmes.

« Quant à la petite femme, reprit la maréchale gaiement et avec malice, je suis sûre qu'elle pense en ce moment à de certains enfants qui font lever chez elle bien des grains de poussière. J'ai deviné, n'est-ce pas ? Ma chère enfant, il ne faut pas se décourager. Chaque chose a

son temps, et il n'y a poussière qui ne tombe. Un peu de patience seulement.

— Ah ! ma tante, apprenez-moi donc à être patiente. C'est pour cela que je suis venue ; c'est pour recevoir des leçons de patience et de sagesse. J'en ai bien besoin, allez. Mais où sont donc tes filles, Evelina ?

— Elles sont allées chez une de leurs amies, à un petit bal qui leur était promis depuis longtemps et qu'elles attendaient avec impatience. Je compte bien avoir ma part de leur plaisir en écoutant leurs récits.

— Ah ! Evelina, que je voudrais rendre mes filles aimables, bonnes et heureuses comme Laura et Karine ! C'est là encore un de tes secrets, et il faut que tu me l'apprennes. Je l'avoue, la pensée de l'éducation de mes filles me tourmente bien souvent, et, je ne sais pourquoi, aujourd'hui, je m'en préoccupe plus que jamais. Je crains de rester au-dessous de ma tâche et de ne pas réussir à bien élever ces pauvres enfants.

— Bah ! l'éducation ! l'éducation ! dit dame Gunilla avec humeur. On ne parle que d'éducation maintenant ; on n'a que ce mot-là à la bouche. Dans ma jeunesse on n'en parlait pas tant, et pourtant on valait bien aussi quelque chose ; Dieu merci ! Mais aujourd'hui que le *tiers-état*[1] fait tant de bruit dans le monde, il a ses petites idées en éducation comme en toutes choses, c'est par l'éducation qu'il veut se distinguer et faire son chemin, et aussi il faut que tout le monde, jusqu'aux servantes, soit instruit. Oui, vraiment, je n'exagère point. Pour moi, je prie le Ciel de me retirer d'ici-bas avant que les servantes soient devenues savantes ; car il me faudrait les servir, au lieu d'être servie par elles, et nous y arriverons, je vous en réponds. Voilà un beau progrès, en vérité ! Nos servantes lisent déjà Frithiof et Axel, et avant peu on les entendra parler de mariage, de sacrifice, d'abnégation ; que sais-je, moi ? Pauvres plantes qui se flétriront faute d'être soutenues ! Ce sera fort touchant, et, grâce à ces belles idées, on ne pourra venir à bout de faire nettoyer une chambre ou écurer un chaudron. Voilà les fruits de votre éducation. Cela fait pitié. »

Dame Gunilla s'animait de plus en plus en parlant. Elise et Evelina, qui riaient de tout leur cœur, déclarèrent qu'étant elles-mêmes du tiers-état elle se rangeaient du parti de l'éducation, même de celle des servantes.

« Allons donc ! dit la maréchale avec impatience. La belle chose que votre éducation ! Quels résultats pouvez-vous attendre de cette foule de connaissances que vous fourrez dans la tête des enfants qui n'en retiennent rien et à qui elles ne servent à rien ? Savez-vous ce qu'on ap-

[1] Ces mots sont en français dans le texte allemand.

prenait dans mon jeune temps? On apprenait *la langue* (c'est ainsi qu'on appelait le français) assez pour pouvoir expliquer une devise, on apprenait de dessin ce qu'il en fallait pour copier passablement un modèle, et assez de musique pour jouer au besoin une contredanse ; on n'apprenait point, il est vrai, à bavarder sur toutes choses, comme on fait aujourd'hui, mais, en revanche, on apprenait à penser, à faire son devoir et à laisser les gens en paix.

— Mais, Madame, dit Evelina, l'éducation, bien comprise et telle qu'on la donne aujourd'hui, a précisément pour but d'apprendre à penser, à connaître le monde, à se connaître soi-même, et de faire voir à chacun ce qu'il a à faire ici-bas pour remplir son devoir et se contenter de son lot.

— Oui, oui, tout cela peut être fort bon, mais.... »

La maréchale fut interrompue par le café, les gâteaux et les pains d'épices qui, sans détourner la conversation de ces graves sujets, lui donnèrent un tour encore plus enjoué. Dame Gunilla, avec un sérieux comique, donna à Elise d'excellents conseils pour l'éducation de ses enfants, et lui recommanda surtout, comme un fort bon livre, un certain *Orbis pictus* qu'elle avait étudié dans sa jeunesse et qui commençait ainsi : « Viens ici, jeune garçon, et apprends la sagesse par ma bouche. » Elle assura à Elise que ses enfants y apprendraient clairement ce que c'est que l'âme humaine, et qu'ils y trouveraient les cinq sens classés méthodiquement, avantage inappréciable. Puis elle lui conseilla d'employer pour ses enfants une méthode qu'on avait suivie pour son père et son oncle quand ils allaient à l'école, et qui avait produit les plus heureux résultats. Cette méthode consistait à peigner chaque garçon tous les samedis avec le peigne fin, à leur administrer une bonne dose de sel anglais pour faire sortir la malice, et à les fouetter d'importance. En outre, on les mettait ce jour-là au régime du pain et de la bière, avec redoublement de grammaire, afin de les préparer aux études et aux examens de la semaine suivante.

Le lagman arriva tout juste pour prendre sa part de ce conseil et des rires qu'il provoqua. Il s'assit à côté de sa femme et parut se mêler avec plaisir à la conversation. On rit encore quelque temps, puis on reparla sérieusement de l'éducation, des systèmes, des méthodes, des livres dans lesquels cette matière est traitée. Tout le monde tomba d'accord qu'il n'y avait point d'ouvrage sur l'éducation qui fût complètement satisfaisant et qu'il fallait, de toute nécessité, que l'instituteur suppléât à leur insuffisance.

Evelina tenait beaucoup, comme de raison, à ce que la personne chargée d'élever les enfants eût elle-même reçu une bonne éducation. Le comité, à l'unanimité, fut de son avis. Elise se rassurait peu à peu

en écoutant Evelina, dont les conseils l'éclairaient et lui indiquaient la route qu'elle devait suivre pour arriver à son but. Evelina était une personne d'un grand mérite ; on savait qu'elle n'avait pas vécu comme tout le monde et que l'histoire de ses jeunes années et de son éducation intellectuelle et morale était curieuse et intéressante. Elise, qui désirait beaucoup savoir comment Evelina était parvenue à cette lucidité d'esprit et à ce calme inaltérable qu'on remarquait en elle, mit tout à coup la conversation sur ce sujet. Evelina rougit et fit quelque résistance : elle n'aimait pas à parler d'elle ; mais le lagman, avec sa grave bonhomie, se joignit à sa femme et à dame Gunilla, et la pria instamment de se rendre à leur désir. Evelina finit par céder et avertit seulement que l'histoire qu'on allait entendre n'offrait rien de bien remarquable ; puis elle se recueillit un instant, et, pendant que dame Gunilla parfilait sans relâche, elle commença le récit suivant en s'adressant particulièrement à Elise.

Histoire d'Évelina.

« N'as-tu pas ressenti quelquefois, en écoutant une belle harmonie, un désir ardent de trouver aussi de l'harmonie dans ta vie? Alors tu comprendras les douleurs de mon âme, et sa délivrance. Je n'étais encore qu'un petit enfant lorsque j'éprouvai pour la première fois ce désir immense. On donnait un concert chez mes parents; quatre artistes distingués jouèrent de la harpe, du piano, du cor et de la clarinette. A un certain endroit du morceau, ils s'unirent pour répéter un de ces chants doux et joyeux que les paroles ne peuvent rendre ; alors mon âme d'enfant fut ravie; il me sembla, dans ce moment, comprendre le ciel; je fus saisie d'une mélancolie profonde et je fondis en larmes. Hélas! j'ai appris plus tard pourquoi je pleurais. Que de larmes sont tombées depuis ce jour sur le sombre tissu de ma vie! Je ne sais vraiment à quoi je pourrais comparer ma jeunesse. Comme il arrive souvent, ce temps de ma vie a été plein de vague et d'incertitude. Comment vous en donner une idée?... Quelque ciel d'automne bien sombre, bien monotone, des nuages gris à formes indécises, ou bien de ces contours tracés mollement, de ces traits sans but, de ces ombres sans cause, de ces reflets sans lumière qui distinguent les essais de l'ignorant du tableau du maître.

« Ma famille est d'une condition moyenne. Nous étions heureux d'appartenir à cette classe respectable, et, vivant de nos rentes, n'occupant aucun rang dans l'Etat, nous éprouvions une certaine satisfaction à nous dire que nous étions, à notre manière, des gens de condition. Dans notre monde bourgeois, nous montrions une sorte d'indifférence pour les personnes de la *haute volée*[1]; nous prenions même, en parlant de

[1] Mots français dans le texte allemand.

ces personnes, un air de supériorité, ce qui ne nous empêchait pas d'être, en secret, tantôt flattés, tantôt blessés, toutes les fois que nous avions quelques rapports avec elles. Plus d'une fois, en famille, on mit insensiblement la conversation sur les lettres de noblesse, sur les services rendus à la patrie, et qui auraient pu devenir pour mon père des titres à l'anoblissement; et, dans nos cœurs de jeunes filles, s'élevait un vif désir de nous entendre un jour appeler *Fraülein*[1]. Mais ce ne fut jamais qu'un désir.

« On nous enseigna que le luxe et les plaisirs du monde n'étaient que vanité, et qu'il n'y avait de vraiment important et digne d'envie que la vertu. Pourtant il n'en arriva pas moins que toutes nos pensées, nos désirs, nos efforts se dirigèrent vers la fortune, le rang et tous les plaisirs que donne le monde. On nous apprit que la volonté de Dieu devait seule être suivie en toutes choses, et pourtant nous prîmes pour règle unique de notre conduite la crainte des jugements des hommes. On nous répéta bien des fois que la beauté du corps était méprisable, et pourtant nous eûmes souvent occasion de regretter, même dans le sein de notre famille, de n'être point belles. On nous permit d'étudier, d'acquérir quelques talents; mais on craignait tellement de nous voir devenir des femmes savantes que nous avons fini par ne pas savoir grand'chose, bien que nous eussions des prétentions à l'érudition. Enfin, quand nous fûmes un peu grandes, on nous habitua à considérer le mariage comme l'objet principal de notre vie, et le but vers lequel nous devions tendre incessamment, et il en résulta que, dans le secret de notre cœur et sans même nous en douter, nous recherchions par-dessus tout l'attention des hommes.

« Nous étions trois sœurs. On eut soin de nous recommander de nous aimer de tout notre cœur; mais quelques préférences du maître qui nous donnait des leçons, quelques louanges, récompenses ou punitions distribuées mal à propos, et aussi l'importance exagérée qu'attachaient nos parents aux fautes légères de la première enfance, développèrent de bonne heure en nous l'envie et l'amertume. Nous passions, ma sœur aînée et moi, pour nous aimer beaucoup; on disait que nous ne pouvions vivre l'une sans l'autre; on nous citait comme un exemple d'amour fraternel, et, à force de l'entendre répéter, nous avions fini par le croire; pourtant nous ne nous entendions pas le moins du monde. Ma sœur, beaucoup plus jolie et plus agréable que moi, plaisait davantage aux hommes, et je ne crois pas avoir jamais envié per-

[1] En allemand, on ne traite pas de même une demoiselle de naissance noble et une demoiselle appartenant à la bourgeoisie. On dit *Fraülein* à la première et *Jungfer* à la seconde.

sonne plus qu'elle quand j'étais enfant. Il est vrai que, plus tard, je l'ai mieux appréciée : j'ai su l'aimer et me réjouir de ses succès.

« Nous n'étions pas riches, et nous pensions pratiquer la philosophie en jetant un regard de pitié sur les beaux équipages et les habits élégants des gens plus riches que nous. « Folie ! Vanité ! » disions-nous, sans nous apercevoir que notre philosophie ressemblait fort à celle du renard de la fable.

« Mais, si les priviléges de la richesse ne nous inspiraient que du dédain, nous n'en estimions pas davantage pour cela les plaisirs de la foule. Nous prétendions nous suffire à nous-mêmes. Aussi, lorsque quelque pièce de théâtre faisait courir la foule, nous mettions une sorte de point d'honneur à pouvoir dire que nous ne l'avions pas vue; ou, si une fête populaire attirait la foule du côté de Huga ou du Parc, on pouvait être certain de voir notre calèche prendre le chemin de Sabbatsberg ou de quelque autre lieu également désert pour le moment; et, bien que ce genre de philosophie ne nous rapportât ni honneur ni plaisir, nous ne laissions pas d'y tenir beaucoup.

« Cependant, le temps était venu de faire notre entrée dans le monde. Nos parents désiraient que nous y fussions aimées et recherchées, mais nous n'étions pas jolies, nous étions mises simplement, notre maison n'était pas brillante, et, partant, les pauvres filles restaient sur leurs chaises au bal, et étaient presque oubliées dans les soupers, ce qui ne les empêchait pas de suivre le torrent et de continuer à voir le monde.

« Nous avions déjà passé la première jeunesse. Nos parents tenaient beaucoup à nous marier, et nous le désirions aussi, ce qui était bien naturel, puisque nous ne nous trouvions pas heureuses chez nous. Il est vrai que nous ne nous mettions pas en frais pour rendre la maison agréable ; car, il faut le dire, nous étions ou affectées et prétentieuses, ou tristes et maussades. C'est qu'aucune de nous ne savait bien ni ce qu'elle voulait, ni ce qu'elle avait à faire ; nous marchions à tâtons, comme dans le brouillard.

« Les filles prétendent ordinairement qu'elles sont contentes de leur état, et qu'elles ne désirent point se marier, et on les accuse de ne pas dire ce qu'elles pensent. Il y a cependant plus de vrai qu'on ne croit dans cette prétention, surtout quand la première jeunesse est passée ; mais, pour être heureuse dans cette condition, il faut se rendre indépendante, occuper et remplir sa vie de manière ou d'autre, et savoir goûter les pures jouissances que procurent l'amitié et l'étude.

« Une jeune personne de ma connaissance avait fait ce qu'on appelle communément un beau mariage, bien que l'amour n'y jouât qu'un rôle fort secondaire. Comme quelqu'un la félicitait de cet heureux événement,

elle répondit avec un grand calme : « Oui, il est fort agréable d'être chez soi. » Cette réponse fit rire, et l'on s'étonna de voir mettre ainsi au premier rang, parmi les avantages et les plaisirs du mariage, la possession d'un *chez-soi*. Cependant, ces simples paroles exprimaient une grande vérité. Ce désir du *chez-soi*, que tout homme a éprouvé, c'est le besoin de l'indépendance, c'est cet amour de la liberté qui se trouve au fond de tous les cœurs; chacun croit ne pouvoir tirer parti de soi-même, acquérir l'estime des autres et être heureux qu'à la condition d'être indépendant. La religieuse elle-même a sa cellule, où elle peut se préparer en paix pour le ciel, et qui remplace pour elle la patrie et la maison paternelle; plus heureuse en cela, bien souvent, que la pauvre fille qui est restée seule et qui erre tristement dans le monde, faute d'une cellule où elle puisse se retirer. C'est ce besoin d'une vie indépendante qui fait faire tant de tristes mariages, et qui fait aussi soupirer si souvent après le repos de la tombe.

« Mais laissons les contrastes qu'on rencontre dans le monde, et revenons à mon histoire. Voici encore un trait qui pourra vous donner une idée de ce que nous étions alors, mes sœurs et moi. Quand nos amies épousaient des hommes plutôt au-dessous qu'au-dessus d'elles, nous approuvions ces mariages; mais, si un homme, notre égal par le rang et la fortune, faisait mine de nous rechercher, nous le trouvions présomptueux, téméraire, et il était traité en conséquence. C'est que, sans oser le dire tout haut, nous visions à des partis plus riches et plus considérables, qui, de leur côté, dirigeaient leurs vues fort au-dessus de nous. Ces calculs se rencontrent fréquemment dans le grand monde; mais on n'en dit rien, et celui qui serait assez naïf pour les avouer se ferait honnir et par ceux qui les font et par ceux qui ne les font pas.

« En attendant, les années s'écoulaient et ne me trouvaient plus la même. Il me semblait naître à une vie nouvelle; j'étais plus forte, plus éclairée, et en même temps j'éprouvais plus vivement le besoin de délivrer mon esprit de ses entraves. J'étais inquiète; je ne savais pas bien encore ce que je ferais; je ne me rendais pas compte exactement de ce qui se passait en moi; mais, dans certains moments, et, par exemple, quand j'admirais quelque chef-d'œuvre de peinture ou de sculpture, il me semblait que le problème de ma vie allait être résolu. J'aimais surtout à regarder une statue antique représentant une vestale; en voyant son expression intelligente, calme, douce et ferme tout à la fois, je comprenais que c'était là ce qui me manquait, et je pleurais.

« Vous devez bien penser que, dans une pareille disposition d'esprit, je ne me trouvais point à mon aise au sein de ma famille. Je ne vous dirai pas tout ce que me fit souffrir cet état continuel de gêne, et la

contradiction qui existait entre mes désirs, mes résolutions et la vie que je menais.

« Nous avions entendu parler de la famille Hausgiebel, et de ces pauvres demoiselles qui vieillissaient en bâillant sur leur rouet et sur leur métier[1]. Mais ne vaut-il pas mille fois mieux vieillir sur un rouet ou auprès du feu de la cuisine, s'il le faut, que sur les banquettes d'une salle de bal, s'efforçant de sourire à un monde qui ne vous sourit plus ? C'était pourtant ce que je faisais alors.

« Il y a des personnes sans prétentions et d'humeur accommodante qui supportent paisiblement leurs chaînes faute d'avoir la force de les rompre, qui continuent de voir le monde uniquement pour s'y montrer et sans s'inquiéter si leur présence dans une assemblée est un ornement ou un contraste. Qu'elles vivent en paix, les pauvres créatures ! D'autres, plus gaies, plus animées, toujours jeunes, malgré les années, amènent partout avec elles la vie et le mouvement. Celles-là sont réellement faites pour le monde ; on les aime, on les recherche. Cette dernière classe est nombreuse, heureusement. Pour moi, je n'étais ni exempte de prétentions, ni portée à la gaieté ; aussi le monde me parut de plus en plus insipide, et pourtant je continuais à le voir, autant pour m'étourdir et me fuir moi-même que pour oublier pendant quelques instants un intérieur où je n'étais pas appréciée, et où je ne trouvais ni secours ni consolations ; car, dans la maison paternelle, j'étais un peu comme un ouvrier qui se cache pour travailler, et qui enfouit son talent dans la terre.

« La fleur réjouit l'homme de son parfum et nourrit l'insecte de son suc ; la rosée donne aux plantes la force et la fraîcheur ; mais moi, dans ma misérable condition, j'étais moins que les fleurs, moins que la goutte de rosée, et pourtant je me sentais pleine de vie et d'activité !... Heureusement je reconnus à temps le danger qui me menaçait ; je dis « à temps, » car il est souvent trop tard pour s'en préserver. Quand on attend trop longtemps, on s'endurcit, le pli est pris, et on n'a plus la force de se tirer du bourbier où l'on s'est enfoncé.

« Je sentais de mauvais instincts se développer en moi, grâce à la vie oisive et sans but que je menais. Je devenais chaque jour plus curieuse, plus portée à la médisance, à la malice ; mes angoisses intérieures se révélaient par des caprices et de fréquents mouvements d'humeur. J'avais l'esprit trop actif pour me résigner à végéter ainsi ; il me fallait une occupation, du travail, des efforts. Ah ! le travail de chaque jour apporte avec lui sa récompense, et, quand on a accompli son devoir et que l'amitié vous soutient et vous encourage, on goûte parfois, au mi-

[1] Mlle Bremer se cite elle-même. Les lecteurs du *Correspondant* se souviendront peut-être de l'histoire d'Hellevi Hausgiebel, dans *les Voisins*, IIe partie, lettre XVe.

lieu des misères de la vie, de vives et pures jouissances ; on se surprend alors à aimer la vie. Mais quand, au lieu de ces consolations, on éprouve le malaise intérieur qui accompagne une existence vide et sans but, le cœur se resserre, on devient envieux, malveillant, méchant ; il semblerait que tous les mauvais esprits se sont réunis pour perdre une pauvre âme. C'est la rouille qui dévore l'acier et qui trouble son poli par des figures confuses.

« Je lisais un jour ce passage de Steffens : « Celui qui n'a pas une oc-
« cupation à laquelle il se voue tout entier, et qu'il aime comme lui-
« même ou comme le plus cher de ses amis, celui-là ne connaît pas le
« terrain dans lequel germe la semence chrétienne. Une semblable oc-
« cupation devient notre consolation et notre refuge ; elle est pour nous
« comme un temple consacré où nous nous retirons pour prier, dans les
« moments d'épreuve, et où le Sauveur des hommes répand sa béné-
« diction. Le travail rapproche les hommes, il apprend à chacun à con-
« tribuer au bien-être de tous, à s'apprécier soi-même et les autres. »

« Ces paroles furent pour moi un trait de lumière ; je compris alors ce que je voulais et ce que je devais faire. Après de mûres réflexions, j'ouvris mon cœur à mes parents. Ils furent surpris, ils hésitèrent, et, avant de donner leur consentement, m'engagèrent à réfléchir encore. J'avais prévu leur opposition, j'insistai doucement, mais avec fermeté, et ils finirent par m'accorder ce que je voulais avec une bonté que je n'avais pas osé attendre d'eux.

« J'avais toujours beaucoup aimé les enfants. Mon projet était de prendre un appartement dans la ville, et de m'y établir avec un ou deux enfants à qui je servirais à la fois de mère et de gouvernante. Je sentais bien que j'étais loin de posséder toutes les qualités qu'exigent ces deux graves fonctions, mais je comptais sur mon activité et sur ma bonne volonté. Je me disais que, n'ayant pu devenir épouse, je goûterais au moins les douceurs de la maternité. »

Elise l'interrompit. « Mais pourquoi dis-tu que tu n'as pas pu te marier ? demanda-t-elle.

— Ma chère Elise, répondit Evelina en souriant, tu n'as eu, toi, que l'embarras du choix parmi tous ceux qui recherchaient ta main, et tu ne peux pas comprendre qu'une pauvre fille n'ait pas même été demandée une seule fois en sa vie. C'est pourtant ce qui m'est arrivé..... Il ne faut pas, pour cela, me regarder d'un air étonné..... Oui, je n'ai jamais été dans le cas de dire oui ou non à un prétendant ; voilà le fait. Il n'en a pas été de même de mes sœurs, qui étaient beaucoup plus jolies et plus aimables que moi.

« Je reviens à l'époque où j'exécutai ma résolution. Dieu merci, en me séparant des miens, je ne les laissai pas mécontents ; bien au con-

traire, mon père et ma mère me bénirent, et moi je les remerciai, pour la première fois, de m'avoir donné le jour. Ils décidèrent que la somme qui devait être ma dot, si je m'étais mariée, serait consacrée à mon nouvel établissement, et, de concert avec mes sœurs, ils prirent tous les arrangements qui pouvaient faciliter l'exécution de mon projet. Leur tendresse et leur sollicitude pour moi me pénétrèrent de reconnaissance, et, en quittant la maison paternelle, je pleurai amèrement. Mais mon parti était pris, j'avais trop bien étudié mon caractère et ma position pour hésiter un seul instant.

« En avril 18.., le jour même où j'atteignais mes trente ans, je sortis, accompagnée de ma famille, et j'allai prendre possession de ma nouvelle habitation, qui était petite, mais bien arrangée et agréable. Je pris avec moi deux petites filles orphelines et possédant quelque fortune.

« Je me souviendrai toujours du moment de mon réveil, après la première nuit passée dans ma nouvelle demeure ; je vois encore ma chambre éclairée par le soleil du matin ; il me semble entendre le chant qui partait de l'église voisine, et dont la douce et grave mélodie disposait mon âme à la paix et au recueillement. Je me levai de bonne heure ; il fallait commencer mes fonctions, m'occuper des enfants, surveiller le ménage. Mes pensées étaient sérieuses, solennelles, et, en prenant tous ces soins, nouveaux pour moi, j'éprouvais une douce émotion. Jamais matinée ne m'avait paru si belle. Les oiseaux, perchés sur les cheminées, saluaient le soleil de leurs gazouillements, les rues commençaient à s'animer et à se peupler d'ouvriers qui se rendaient joyeusement au travail. Toutes ces circonstances, vulgaires en elles-mêmes, acquéraient de la valeur à mes yeux ; il me semblait voir le monde pour la première fois. Mon extérieur me parut aussi avoir changé à son avantage ; quand je me regardai dans la glace, je trouvai mes yeux plus grands, et il me sembla que ma figure et mes manières avaient plus de dignité qu'auparavant. Dans la chambre voisine j'entendis les enfants s'éveiller. Pauvres enfants, que j'entreprenais de former pour le ciel ! Ah ! oui, cette matinée sera toujours présente à mon souvenir.

« Ma nouvelle vie, active et retirée tout à la fois, me convenait parfaitement ; aussi j'étais en paix avec moi-même. La journée était souvent pénible, mais le repos du soir n'en était que plus doux. Mes petites filles me causèrent quelques chagrins, mais elles remplissaient mon cœur, elles occupaient mon temps, et chaque jour elles me devenaient plus chères : j'aime maintenant Laura et Karine autant qu'une mère peut aimer ses filles. Je devins aussi moi-même une meilleure fille et une sœur plus tendre ; et, dans ma nouvelle position, je contribuai bien plus au bonheur de mes parents que si j'étais restée au-

près d'eux. J'avais réussi à échapper aux tristes suites d'une mauvaise éducation; je sus mettre à profit ce que cette éducation avait eu de bon. Mes études, mon expérience portèrent leurs fruits; en un mot, je pris racine dans la vie. »

Evelina cessa de parler. Son récit avait intéressé tout le monde, mais surtout le lagman, dont les traits mâles exprimaient une vive sympathie, comme si l'histoire d'Evelina avait agrandi sa propre expérience et fait naître en lui des idées nouvelles.

« Ah! oui, dit dame Gunilla avec un soupir, il est bien vrai que chacun ici-bas a sa route à suivre; le difficile est d'abord de la trouver, puis de la suivre honnêtement et dans la crainte du Seigneur. Dieu nous aide tous! »

Et dame Gunilla prit une grosse prise de tabac.

L'Orpheline.

Un soir, Ernest et sa femme, assis auprès d'une des fenêtres du salon, venaient d'avoir ensemble un de ces doux et paisibles entretiens qui font du bien au cœur. Ils avaient cessé de parler et restaient plongés dans leurs réflexions; mais ces réflexions n'avaient rien que de consolant : chacun d'eux se disait qu'il était nécessaire au bonheur de l'autre. La nuit venait, et une pluie douce glissait sur les vitres. On entendait dans la salle voisine tantôt la voix sonore du candidat qui racontait des histoires aux enfants, tantôt les cris, les exclamations et les questions du petit auditoire. Tout était calme et paisible dans cet intérieur. Le lagman paraissait heureux; il tenait la main de sa femme, la regardait avec tendresse, et s'amusait à chercher avec elle les changements qu'on pourrait introduire dans leur habitation pour la rendre encore plus agréable.

Tout à coup le lagman changea d'expression, et ses yeux se remplirent de larmes.

« Qu'as-tu, Ernest? lui demanda sa femme avec une tendre inquiétude.

— Rien..... Seulement, en te regardant, en entendant nos enfants qui jouent paisiblement, je me suis mis à penser à cette malheureuse petite fille qui est là, de l'autre côté de la rue, et qui se perd dans une infâme maison.

— Oh! oui, je te comprends. Que Dieu ait pitié de tous les enfants qui souffrent ou qui sont en danger! »

Poussés par le même sentiment, ils se mirent à la fenêtre et regardèrent la maison en question. Quelque chose remuait à la croisée la plus rapprochée d'eux : une femme s'y montra; puis, à côté d'elle, la

figure brune et sombre de la petite fille, qui se pencha en avant. Mais la femme la repoussa, et un grand rideau blanc tiré brusquement empêcha de voir ce qui se passait dans l'intérieur de la chambre.

Ernest et sa femme se regardèrent, et la même pensée leur vint.

« Il est mort ! » dirent-ils.

Le lagman envoya aussitôt savoir ce qui s'était passé, et on revint lui dire que M. N.... était mort depuis quelques heures.

On vit alors de la lumière derrière le rideau, et des ombres qui passaient et repassaient. Le lagman, très-agité, parcourait le salon à grands pas. « Pauvre enfant ! malheureuse enfant ! que va-t-elle devenir ? » répétait-il souvent.

Elise avait lu dans le cœur de son mari. Depuis quelque temps, d'ailleurs, elle nourrissait une pensée qui s'accordait avec le vœu du lagman. Toutefois, elle éprouvait quelque embarras à exprimer cette pensée. Enfin, après avoir un peu hésité, elle dit :

« Ernest, quand il y a à manger pour six enfants, il y en a bien pour sept.

— Tu crois ? » Et Ernest, tout joyeux, embrassa tendrement sa femme, puis il se rassit auprès d'elle, et lui dit :

« Mais as-tu bien consulté tes forces ? Si nous adoptons cet enfant, c'est à toi, chère Elise, que reviendra la charge la plus lourde. Cependant, si tu t'en sens le courage, tu accompliras un désir que je forme depuis longtemps.

— Ernest, mes forces sont peu de chose, et personne ne le sait mieux que toi ; mais j'ai bonne volonté, je me donnerai de la peine, et puis je m'appuierai sur toi.

— Oui, nous nous aiderons mutuellement. Merci, chère Elise. » Et le lagman se leva vivement et lui baisa la main.

« Faut-il aller chercher l'enfant tout de suite ? demanda-t-il ; mais il ne voudra peut-être pas me suivre.

— Veux-tu que j'aille avec toi, mon ami ?

— Mais il fait sombre, il pleut.

— Eh bien, nous prendrons un parapluie. Je vais mettre mon manteau, je serai prête dans un instant. »

Elise alla mettre son manteau, et le lagman la suivit ; il l'aidait à s'apprêter, et avait pour elle mille petites attentions. Elle donna à Brigitte quelques ordres, que réclamait la circonstance ; puis ils partirent. Les enfants avaient deviné qu'il se préparait quelque chose d'extraordinaire, et, au moment où leurs parents sortaient de la maison, six petites têtes se pressaient à la fenêtre d'un air curieux.

Ernest et sa femme traversèrent la rue au milieu du vent et de la pluie, montèrent un escalier sombre et étroit, et parvinrent à la cham-

bre de N. La porte était entr'ouverte ; une petite lampe, prête à s'éteindre, jetait une lumière incertaine et tremblante sur tous les objets. La chambre, presque vide, avait l'air abandonnée. Le mort était étendu sur son lit ; on ne voyait rien auprès de lui qui pût faire penser qu'il avait été assisté à ses derniers moments et encouragé pendant la lutte suprême. Un drap recouvrait son visage. Le lagman s'approcha du lit, souleva le drap, contempla un instant en silence les traits défigurés du cadavre, lui tâta le pouls et le recouvrit. Puis, se retournant vers Elise : « Mais où est l'enfant ? » dit-il. Ils regardèrent autour d'eux et découvrirent enfin, dans un coin de la chambre, quelque chose qui remuait. C'était l'orpheline, accroupie et collée contre la muraille, comme un oiseau de nuit. Elise s'approcha et voulut la prendre dans ses bras, mais tout à coup la petite main de l'enfant se leva et la frappa violemment. Elise, un peu troublée, recula, mais bientôt elle s'approcha de nouveau, en adressant à la sauvage petite fille quelques paroles affectueuses. Celle-ci leva encore le bras d'un air menaçant, mais, saisie tout à coup par la main ferme du lagman, et intimidée par son regard sévère, elle n'osa plus résister. Le lagman la souleva et la prit sur ses genoux. Elle tremblait de tous ses membres.

« N'aie pas peur de nous, lui dit Elise avec douceur, nous serons de bons amis pour toi. Veux-tu venir ce soir avec moi ? Je te mènerai auprès de mes petits enfants, tu boiras avec eux du bon lait, tu auras du beau pain bien blanc, et tu coucheras dans un joli petit lit avec une couverture rose. » La pauvre enfant n'avait guère mangé de pain blanc, et avait encore moins dormi sous une couverture rose ; aussi les promesses d'Elise, et surtout le son de sa voix doux et agréable, parurent faire impression sur elle.

« Je veux bien aller avec toi, dit-elle ; mais quand le père se réveillera, qu'est-ce qu'il dira ?

— Il sera bien content, » répondit Elise, et elle entoura l'enfant d'un châle bien chaud. Au même instant, on entendit des pas sur l'escalier. La petite Sara poussa un cri étouffé et recommença à trembler. La gouvernante entra, accompagnée des deux garçons, et le lagman lui annonça son intention de se charger de l'enfant et des affaires de la succession. Alors la femme voulut faire du bruit, et commença à se répandre en injures ; mais le lagman lui imposa silence, envoya un des garçons chercher le maître de la maison, et convint avec lui des mesures de sûreté à prendre pour la pauvre succession du défunt ; puis il prit la petite Sara dans ses bras, l'entoura de son manteau, et sortit avec sa femme.

Cependant les enfants Frank étaient dévorés de curiosité. En partant, Elise leur avait dit qu'elle reviendrait peut-être avec une nouvelle

sœur ; aussi le candidat était accablé de questions, et ne savait que faire pour calmer leur agitation. Quand le lagman entra dans la salle avec Elise, les enfants se précipitèrent à leur rencontre, et le lagman, ouvrant son grand manteau, en tira un objet qui fit d'abord reculer quelques-unes des petites filles, qui croyaient voir un ramoneur ; mais le ramoneur se changea bientôt en une petite fille maigre, délicate, très-brune, couverte de longs cheveux d'un noir d'ébène, et pourvue d'une paire d'yeux démesurément grands et qui regardaient d'un air presque menaçant la petite troupe blonde et fraîche qui se pressait autour d'elle.

« Voici encore une sœur, dit le père en amenant chaque enfant, l'un après l'autre, auprès de la pauvre orpheline. Sara, c'est ton frère, ce sont tes sœurs. Aimez-vous, mes chers petits, soyez complaisants les uns pour les autres. »

Les enfants se regardèrent entre eux avec quelque embarras ; mais Henri et Louise prirent Sara sous leur protection, et bientôt ce fut à qui fêterait le mieux la nouvelle venue.

On servit le souper des enfants. Alors Louise sortit, et revint avec une boîte de bonbons qui dataient déjà d'une année et qu'elle présenta à Sara. Henri lui fit hommage d'une trompette en offrant d'enseigner gratis la manière de s'en servir. Evá donna sa poupée habillée de neuf, et Léonore, pour fêter la petite Sara au regard sombre, ne trouva rien de mieux que d'allumer ses deux bougies, rouge et verte. Pour Pétréa, elle aurait bien voulu, elle aussi, avoir quelque chose à offrir ; mais, hélas ! elle ne possédait que des débris, une poupée sans bras, une table chancelante, des restes informes de chiens de sucre, de chevaux de carton ; enfin tous ses jouets se trouvaient dans un état de destruction complète par suite des expériences qu'elle avait coutume de faire pour s'assurer de leur solidité. Ne possédant rien qui pût faire un cadeau convenable, elle regardait en soupirant ceux de son frère et de ses sœurs, et déjà de grosses larmes roulaient dans ses yeux quand une idée lui vint. La jeune fille à la lyre, le beau dessin du candidat ! Aussitôt elle courut à la chambre des enfants, grimpa sur son lit, prit le dessin, et revint, rayonnante de joie, offrir à Sara ce dessin, la pièce la plus précieuse et la seule intacte de sa collection. Mais Sara reçut ce présent avec assez d'indifférence, et, après y avoir jeté les yeux, le posa à côté d'elle et n'y pensa plus.

A ce moment l'assesseur entra. Il regarda autour de lui comme un espion qui veut pénétrer les secrets de l'ennemi ; puis, comme se parlant à soi-même : « Oui, dit-il, c'est bien cela. Je devais bien m'y attendre. » Puis il ajouta tout haut et d'un ton bourru en secouant cordialement les mains de ses amis : « Il paraît que vous n'avez pas assez de

vos propres enfants, puisque vous courez après ceux des autres? Aujourd'hui sept, demain huit peut-être. Allons, avouez-le franchement, vous aspirez à la douzaine. Douze filles! Ce sera un joli vacarme! Savez-vous ce qui arrivera? C'est qu'on ne mettra plus les pieds chez vous. Mais je comprends : votre argent vous gêne, vous ne savez qu'en faire. A votre aise, mes bons amis, à votre aise! »

Le lagman et sa femme répondirent en riant aux gronderies de l'assesseur, et le prièrent de rester à souper avec eux; mais il dit qu'il n'en avait pas le temps, et s'en alla après avoir placé sous la serviette de chaque enfant de belles poires qu'il avait tirées de ses poches. Chaque poire portait une marque particulière, et celle de Sara était entourée d'un ruban jaune. En la soulevant on trouva un billet de banque d'une valeur considérable. L'assesseur avait voulu ainsi contribuer à la bonne œuvre et commencer la dot de la pauvre orpheline. Plusieurs fois, par la suite, on essaya de lui en parler; mais il répondit qu'il ne savait ce qu'on voulait dire. C'était sa manière.

Il était temps de se coucher. Quand Elise prit Sara par la main et la conduisit dans la chambre où l'on avait préparé son lit, l'enfant fondit en larmes et appela son père à grands cris. Elise la tenait dans ses bras et la laissa longtemps pleurer; puis elle la déshabilla doucement et la porta sur son lit. Mais la douleur de la pauvre petite ne se calmait pas; elle ouvrait ses grands yeux, regardait autour d'elle d'un air farouche, et serrait de toutes ses forces la robe d'Elise. « Ne t'en va pas, criait-elle; ils vont venir! ils me tueront! » Alors Elise prit les mains de l'enfant et lui fit dire une prière qu'elle avait apprise à tous les siens. Tout en répétant machinalement les paroles qu'elle entendait, Sara, tremblante comme si elle voyait devant elle ceux qui l'avaient tant tourmentée, retenait toujours le pan de la robe d'Elise. Cependant les autres enfants, du fond de leurs lits, demandaient à grands cris : « La chanson de la Colombe! la chanson de la Colombe! » Alors la mère chanta la petite chanson suivante, qu'elle avait composée pour ses enfants :

« Une belle colombe blanche s'est posée sur un rameau chargé de lis; elle aime les enfants, et recueille la prière que les enfants adressent au Seigneur.

« Puis, déployant ses ailes, elle s'envole, joyeuse et légère, vers le Père de tous les enfants, et emporte avec elle leur prière.

« Mais elle revient bientôt auprès d'eux, rapportant la bénédiction du Père qui est dans le ciel.

« Faites pieusement vos prières, petits enfants; car, si vous priez bien, la colombe du ciel vous écoutera, et tout ce que vous demanderez vous sera accordé. »

Il faut croire que l'intercession de la colombe ne fut pas inutile, car

la petite main s'ouvrit peu à peu et lâcha la robe d'Elise ; les grands yeux, encore rougis par les larms, se fermèrent, et la pauvre Sara s'endormit paisiblement.

Alors Elise se leva, s'approcha de chaque lit, déposa un baiser sur chaque front, recommanda tout bas la nouvelle venue à la bonne Brigitte, qui avait un faible pour tous les enfants, et retourna auprès de son mari.

Le lagman était préoccupé de tout ce qui s'était passé dans la soirée. Malgré le surcroît de charges, de soucis et de responsabilité qu'entraînait pour eux deux cette augmentation de famille, il était heureux. L'histoire d'Evelina était encore toute fraîche dans sa mémoire, et il causait doucement avec sa femme de l'avenir de leurs enfants.

« Chère Élise, disait-il avec chaleur, tu me connais, tu sais si je les aime, si je désire qu'ils soient bons et heureux ; mais je suis parfois un peu rude, et les aspérités de mon caractère pourraient les éloigner de moi. Ah ! s'ils n'osaient s'adresser à moi, me confier leurs désirs et leurs peines, alors, chère Elise, sois leur intermédiaire.

— Ernest, tu seras leur appui comme le mien. Oh ! sans toi, je serais bien faible.

— Et, sans toi, ce qu'on appelle mon énergie et ma force ne seraient que de la dureté. J'aime la domination, je le sais ; j'ai déjà combattu ce penchant, et, Dieu aidant, je le vaincrai. Elise, nous travaillerons tous deux à devenir meilleurs, non-seulement pour nous, mais pour nos enfants, pour les rendre meilleurs eux-mêmes.

— Oui, Ernest, je le veux comme toi. »

Et Elise, touchée jusqu'aux larmes, s'inclina devant son mari et ne put s'empêcher de porter à ses lèvres la main qu'elle tenait entre les siennes.

Le lagman ne fut point content, car, comme tout homme vraiment digne de ce nom, il aimait mieux donner à la femme des marques extérieures de respect qu'en recevoir d'elle. Aussi il fronça le sourcil et retira sa main.

« Pourquoi m'empêcherais-tu de baiser ta main si cela me fait plaisir ?

— Parce que cela ne me fait aucun plaisir, à moi. Tu ne le feras plus, Élise.

— Eh bien, soit, mon ami. Il n'est pas nécessaire de prendre un air sévère pour me le défendre. Maintenant l'envie ne m'en prendra plus.

— J'en serai bien aise.

— Pourquoi ?... Mais restons en paix et allons nous coucher.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

A.

(La suite au prochain numéro.)

REVUE POLITIQUE.

Paris, 24 mars 1846.

INTÉRIEUR. — DISCUSSION DE LA POLOGNE. — La question polonaise a prodigieusement grandi dans cette quinzaine. Au commencement de ce mois nous désespérions presque de cette cause sainte, et pourtant depuis longtemps si malheureuse ; aujourd'hui un sentiment qui approche de la confiance s'est emparé de nous, et, quoique au début d'une carrière nouvelle, il nous semble qu'elle pourra être parcourue d'une manière glorieuse et efficace.

Que s'est-il donc passé? Des forces inconnues se sont-elles tout à coup révélées sur le théâtre de l'insurrection? Avons-nous reçu la nouvelle d'une de ces victoires qui changent le cours des événements? Hélas! nos plus tristes prévisions se sont accomplies: les puissances *protectrices* occupent de nouveau la ville *libre* de Cracovie ; la Jacquerie a mis en fuite les propriétaires de la Gallicie ; le gros des insurgés, après avoir passé la frontière prussienne, a mis bas les armes, heureux dans son désastre d'être tombé aux mains d'une puissance qui a donné du moins un gage de bonne foi en prévenant sur son territoire les complots dont elle était instruite. De toute cette agitation il ne reste que quelques bandes errantes dans les Karpathes, où bientôt elles seront contraintes de capituler. On annonçait d'ailleurs un soulèvement général, et, sauf une insignifiante tentative aussitôt réprimée, rien n'a interrompu dans les provinces possédées par la Russie le morne silence de la servitude. Le bras de la victime, un moment soulevé par la douleur, est retombé sur elle de tout son poids.

Et pourtant jamais l'opinion n'a été si émue ; nous oserions presque affirmer que la cause polonaise compte en ce moment plus de défenseurs dans notre pays qu'il y a quinze ans, quand d'éclatantes victoires

semblaient assurer son affranchissement. L'impression ne s'est pas seulement répandue dans les rangs du peuple, qu'il est toujours si facile d'exalter par les souvenirs fraternels de la Pologne : la voix des hommes que leur gravité et leur habitude des affaires semblent mettre à l'abri de toute espérance aventureuse s'est fait entendre dans le Parlement, et dès à présent commence une action d'une nature toute particulière, qu'il n'est au pouvoir de personne de suspendre ni de retarder.

Nous ne parlons pas ici de certaines manifestations vulgaires, et qui trop souvent touchent au ridicule. On a demandé *la Varsovienne* dans quelques théâtres, on a maltraité à Toulouse des agents de police et on a jeté des pierres à la troupe, pour la plus grande gloire de la Pologne. Nous savons de reste ce que valent ces sortes de prouesses ; mais heureusement les jeunes gens et le peuple, autrefois si sujets à ces fougues délirantes, en comprennent eux-mêmes de plus en plus l'impuissance et le danger. Jamais le peuple n'a été plus ému peut-être, et jamais il ne s'est montré plus calme ; à nos yeux c'est un immense progrès.

Il est une autre sorte d'agitation plus sérieuse et plus légitime : nous voulons parler de la formation des comités, des adresses, des souscriptions publiques. Ces manifestations ont une importance que nous sommes loin de contester ; elles tendent à établir, entre toutes les classes et tous les partis, une solidarité de sentiments honorables et humains ; et, quand il ne s'agirait que d'accueillir les victimes, et de leur prouver que le vieil amour de la France pour la Pologne n'est pas encore éteint, nous approuverions, de grand cœur, ces signes de la tristesse et de l'espérance universelles.

Mais déjà nous possédons des garanties plus positives : la cause polonaise a repris chez nous un corps qu'elle n'avait plus ; la France sort de son immobilité ; elle maudit son indifférence; elle pousse ce cri de la conscience et de la justice avec lequel les hommes d'Etat sont obligés de compter aujourd'hui.

S'il ne s'agissait, il est vrai, que de la Chambre des Députés, il nous faudrait une forte dose d'optimisme pour bien augurer de l'avenir. Une démarche loyale de M. de La Rochejaquelin, quelques protestations éloquentes de M. Barrot, et d'autres généreuses paroles qui se sont perdues dans le bruit, ne compensent pas l'inertie calculée de l'opposition elle-même, et les déclarations si froides et si dures de M. le ministre des affaires étrangères. Un des membres les plus jeunes de la Chambre, M. de Castellane, quoique appartenant à la majorité, s'est cru obligé de relever quelques allégations du ministre, et d'en démontrer l'inexactitude. Il a parlé avec élégance et mesure ; les honneurs de la séance ont été pour lui ; mais cette séance elle-même est demeurée stérile pour la grande cause qu'on y avait introduite.

Tout semblait donc consommé ; il ne restait plus qu'à rouvrir la liste des réfugiés politiques, quand la discussion des fonds secrets à la Chambre des Pairs a fourni à M. de Montalembert l'occasion de faire entendre une voix qui nous est chère, et qui, en ce moment, recueille les applaudissements de la France entière.

Le succès d'une nouvelle tentative en faveur des Polonais paraissait plus que problématique ; comment entraîner une assemblée que domine l'expérience des affaires, et qu'on accuse d'un dévouement presque aveugle envers le gouvernement ? M. de Montalembert était monté à la tribune pour accomplir un double devoir : il lui fallait justifier l'insurrection des calomnies dont l'avaient chargée les oppresseurs de la Pologne; il sentait le besoin de flétrir la conduite du gouvernement autrichien, dont l'apologie, dans la bouche de M. Guizot, avait causé une émotion si pénible. Patient et mesuré dans la première partie de son discours, où sa conscience lui imposait la loi d'une rigoureuse exactitude, il s'est élevé peu à peu à une éloquence d'autant plus haute que l'expression en était plus contenue. La Chambre l'écoutait avec une faveur marquée. M. Guizot, qui lui succéda à la tribune, n'était déjà plus le même homme qu'à la Chambre des Députés. Il ne s'agissait plus de l'éloge du prince de Metternich : le ministre, par son silence, passait condamnation sur ce point; s'il s'appuyait, pour justifier son inaction, sur la complicité secrète de l'opposition elle-même (et il faut convenir que celle de la Chambre des Députés lui avait donné beau jeu), il trouvait enfin des paroles de sympathie pour se mettre, au moins sous ce rapport, à l'unisson du langage de M. de Montalembert, adopté par l'assentiment général de la Chambre.

Dès lors la discussion était lancée. M. Victor Hugo, par un malencontreux discours, ne put l'arrêter dans sa course; à propos de la Pologne, le grand poëte n'avait-il pas eu l'idée de mettre cette sainte cause sous la protection de Voltaire ? La Chambre ne lui a point passé cet étrange anachronisme.

Le lendemain la discussion n'en reprit que plus vivement son allure vraiment chrétienne. La servitude de la Pologne avait rappelé l'affranchissement de la Grèce : un homme dont le nom restera indissolublement uni à cette grande cause, M. le général Fabvier, se leva pour faire entendre d'admirables paroles, dont le sens religieux produisit un effet impossible à décrire dans la bouche d'un tel vétéran de la liberté. Il fallait donner une direction positive à ces sentiments généreux : M. de Tascher le fit avec une précision rigoureuse et dans le vrai langage des affaires. Enfin M. Villemain, dont la présence seule à la tribune produit depuis quelque temps une si vive émotion, prononça, aux acclamations de la Chambre entière, un discours d'une rare élo-

quence et inspiré par un Christianisme aussi vrai que profond. Dès lors M. Guizot avait retrouvé la mémoire des traités de 1815 ; à ses yeux, les torts n'étaient pas tant du côté des insurgés que de leurs ennemis ; et la promesse de négocier, arrachée enfin à son expérience des assemblées politiques, donna la preuve d'une victoire due à la conviction unanime de l'assemblée, dont M. le duc d'Harcourt et M. Charles Dupin prolongèrent encore les échos.

Maintenant voyons les résultats, et tâchons de calculer les suites de cette courte mais décisive campagne. Nul doute désormais sur la légitimité du mouvement, nul soupçon sur les intentions de ceux qui y ont pris part. M. de Montalembert a fait disparaître, par des explications précises, l'accusation de communisme que nous avions craint d'être obligés d'accueillir : en promettant le partage des terres, les insurgés ne faisaient qu'accomplir un engagement sacré pris à la face du soleil, dans les diètes de la Gallicie, et qui devait mettre fin à l'odieuse servitude de la glèbe, soigneusement maintenue par la politique du gouvernement autrichien.

Si les insurgés ont paru d'abord mériter le reproche d'imprudence, ce reproche est amplement couvert par la terrible responsabilité que le gouvernement de l'Autriche vient d'assumer aux yeux de l'opinion européenne. Nous le disons avec une entière conviction, la culpabilité de ce gouvernement est évidente à nos yeux. Si nous n'en avions des preuves manifestes, nous hésiterions sans doute à nous exprimer d'une manière aussi rigoureuse ; nous nous rappellerions qu'il s'agit d'un empire catholique et d'un ministre qui, depuis plusieurs années, a servi quelquefois la cause du Catholicisme. Dans d'autres rangs que les nôtres, on a rendu hommage à la conduite prudente et modérée du prince de Metternich ; on l'a considéré comme un des hommes qui avaient le plus contribué à la prolongation de la paix en Europe. Mais, quelque illusion qu'on cherche à se faire, le despotisme est toujours le despotisme, et ses inspirations peuvent à chaque moment redevenir funestes, surtout pour un gouvernement étranger de race et de langue à la plupart de ses sujets, et qui ne se soutient qu'en éternisant la division parmi eux. C'est là une triste loi à laquelle l'empire d'Autriche est peut-être condamné pour vivre dans son intégrité actuelle. Mais, s'il nous disait, comme ce pauvre diable qui sollicitait la commisération du comte de Choiseul : *Il faut bien que je vive !* nous pourrions lui répondre, comme le ministre de Louis XV : *Nous n'en voyons pas la nécessité.*

Dans la circonstance présente, le gouvernement autrichien a fait une application horrible de la maxime de Machiavel : *Diviser pour régner !* Nous n'avons pas à discuter l'exactitude de l'allégation suivant laquelle la tête des nobles de la Gallicie aurait été mise au prix de 10

florins. Le cabinet de Vienne connaissait le complot : il aurait pu le prévenir par des arrestations, comme la Prusse l'a fait dans le grand-duché de Posen : il a mieux aimé lancer les paysans comme des bêtes fauves contre leurs maîtres, et user, pour sa propre défense, d'une haine sauvage qu'il entretient depuis longues années, en forçant les nobles à assumer tout l'odieux des mesures de rigueur dirigées contre la population rurale. Quand il s'agit de demander aux campagnes l'impôt du sang, les nobles en sont les pourvoyeurs et les gendarmes : tout ce qui est oppressif parvient au peuple par l'intermédiaire des nobles; mais si, par hasard, une mesure est favorable aux paysans, le gouvernement a grand soin de l'appliquer lui-même. Un tel système, continué depuis tant d'années, est un crime permanent dont l'habitude a fait perdre au gouvernement autrichien tout sentiment de remords. Et qu'on ne dise pas que la noblesse s'y est prêtée complaisamment dans son indifférence pour les misères du peuple : l'an dernier, le cabinet de Vienne repoussait encore les réclamations de la diète de Gallicie contre la prolongation d'un régime aussi odieux; aujourd'hui il en profite pour réprimer la révolte par des assassinats dont il ose se vanter, dans une note officielle, comme d'un témoignage éclatant de l'affection des classes inférieures pour un gouvernement paternel.

Cette note inqualifiable n'ose-t-elle pas flétrir et presque taxer de ridicule ce qu'elle appelle le *Polenthum*, c'est-à-dire l'esprit national de la Pologne survivant à toutes les spoliations, à toutes les calomnies! Mais ce *polonisme* a été consacré par les traités de Vienne. C'est pour satisfaire à un sentiment sacré et indestructible que l'existence distincte du royaume de Pologne a été garantie, qu'une représentation nationale a été assurée tant à la Gallicie qu'au grand-duché de Posen. L'exécution de ces traités ne saurait être plus longtemps refusée ou remplacée par un vain simulacre. Puisque l'Autriche donne à son tour la preuve d'un tel mépris pour l'intention qui a dicté les traités de 1815, elle autorise chacune des puissances qui y ont pris part à en réclamer impérieusement l'exécution.

L'existence distincte de la Pologne est plus que jamais nécessaire à l'équilibre de l'Europe : la Prusse en a besoin contre les prétentions de la Russie; l'Autriche elle-même, si elle comprenait ses intérêts, la désirerait comme une digue à opposer aux ravages du *panslavisme*, illusion funeste que la Russie propage comme l'avant-garde de ses conquêtes effectives : la Pologne catholique peut seule, en rendant une patrie à ceux des Slaves qui tiennent aux destinées de l'Europe par de glorieux souvenirs, empêcher les progrès de la monstrueuse suprématie du tzar.

On opposera à ces réclamations l'autorité des faits accomplis : le partage de la Pologne a, depuis quatre-vingts ans, divisé ce grand corps, dont les tronçons toujours saignants n'ont pu se réunir depuis cette époque ; les traités sur lesquels nous prétendons nous appuyer consacrent le partage ; mais à cela nous répondrons que l'existence effective du royaume de Pologne profiterait même aux provinces qui peuvent avoir perdu l'espérance de rentrer dans l'unité nationale. Celle de la France est loin d'être complète ; sa frontière orientale est bordée de populations qui ont la même origine, la même langue, les mêmes mœurs : on peut penser que les pays wallons et la Savoie sont à jamais séparés de la France ; quant à la Suisse française, jamais on n'a songé à la réunir ; et pourtant, qui pourrait nier les avantages immenses qu'a eus pour ces contrées la nationalité forte et indépendante de notre patrie ? Il en serait de même pour la Gallicie et le grand-duché de Posen, si le foyer du royaume de Pologne existait.

L'opinion, si hautement exprimée par la Chambre des Pairs, commande au gouvernement d'intervenir pour l'exécution des traités de 1815 ; c'est peut-être une occasion solennelle pour nous de les accepter définitivement, même en ce qu'ils ont de contraire à nos intérêts et de pénible pour notre amour-propre : nous le ferions, si nous étions sûrs de rassurer enfin l'Europe, que nous avons si imprudemment inquiétée à se sujet en 1840. La Prusse, quand elle ne craindra plus rien de notre part pour sa frontière du Rhin, nous secondera dans nos réclamations contre la Russie et même contre l'Autriche ; elle pourra toujours tenir en bride la propagande polonaise par un appui sincère et intelligent contre la Russie.

De notre côté, après un aussi doulourenx sacrifice que celui de nos réclamations contre les traités de 1815, nous aurons le droit d'exiger l'exécution des seules stipulations qui dans ces traités soient favorables à notre politique. La Chambre des Pairs a eu l'honneur de l'initiative : la Chambre des Députés suivra l'impulsion une fois donnée ; le mouvement électoral s'en emparera, et l'injonction faite aux candidats de *toutes les opinions* d'exiger des négociations sérieuses en faveur de la Pologne donnera au gouvernement ce sentiment de la nécessité dont il a si nettement reconnu l'empire dans l'affaire du droit de visite. M. de Tascher a habilement indiqué cette voie, frayée par le gouvernement lui-même dans une occasion où les réclamations de l'intérêt national semblaient nuire aux droits de l'humanité : ici nous servons à la fois nos intérêts, notre dignité et la cause de la fraternité chrétienne. Comment le mouvement, ainsi contenu dans les bornes légales, ne serait-il pas irrésistible ? Comment le gouvernement pourrait-il songer à s'y soustraire ?

On nous dit que la prospérité est grande et nous voyons au moins les progrès de la tranquillité. Les factions intérieures sont désarmées; le gouvernement est le maître de l'ordre dans l'Etat; nous n'avons plus, comme en 1831, à redouter l'effet sur nous-mêmes de toute propagande extérieure. De ce que, sous notre influence, une heureuse révolution s'accomplira en Pologne, nous n'en verrons pas pour cela chez nous le renouvellement d'une révolution sanglante et anarchique. En 1831, le gouvernement n'a été retenu, dans son besoin de soutenir la Pologne, que par la crainte de son propre bouleversement.

Aujourd'hui l'opinion exigera qu'il emploie sa force au rétablissement de l'équilibre de l'Europe.

Ce sera une grosse affaire, un immense embarras pour nos voisins et pour nous; et cependant, nous en avons la conviction, l'Europe fera tout pour éviter un nouvel ébranlement; c'est le caractère nouveau de ce siècle que le développement qu'y ont pris les forces de la diplomatie au détriment de celles de la guerre; dans le besoin universel du maintien de la paix, les notes valent des armées. L'affaire prise par nous, comme elle se présente aujourd'hui sous l'égide de la Chambre des Pairs, avec autant de sagesse que de résolution, doit avoir les plus heureux résultats. On murmurera contre la *folie* de la France, mais on en tiendra compte, et, folie pour folie, le délire de la tyrannie dans le tzar finira par céder devant la passion de la justice que les nouveaux malheurs de la Pologne viennent de susciter parmi nous.

Confirmons-nous encore dans cette pensée par la considération du plus sérieux des devoirs. Ce que nous demandons aujourd'hui, ce que nous allons faire n'est que la rigoureuse conséquence des protestations renouvelées depuis quinze ans au début de chaque session. Toutes les fois que nous avons parlé, la Pologne s'est agitée dans son tombeau; aujourd'hui, en interrompant la prescription de son esclavage, elle nous met en demeure d'agir d'une manière moins intermittente et plus efficace à son égard. Nous blâmons les faux calculs de la dernière entreprise; mais n'est-ce pas pousser un peuple, que nous prétendons aimer et servir, à toute l'extravagance du désespoir que de le leurrer ainsi d'un appui que nous rappelons chaque année sans le lui accorder jamais? Nous n'avons qu'un moyen d'imposer le calme à la Pologne, en nourrissant ses légitimes espérances : c'est de faire, de ses intérêts et de ses droits, notre affaire propre, et de peser dans les conseils des princes de tout le poids qui appartient, quoi qu'on en dise, à l'opinion unanime de la France.

Éloge de M. de Dreux-Brézé par M. le duc de Noailles. — Le premier jour de la discussion sur la Pologne, au commencement de la

séance, M. le duc de Noailles était monté à la tribune pour lire l'éloge de M. le marquis de Dreux-Brézé. Le souvenir de cet orateur si loyal, de ce caractère si élevé, vivra longtemps dans la noble assemblée. Il avait le privilége de faire accepter à la Chambre des doctrines absolument opposées aux siennes, dans un langage plein d'une ardente sincérité : on s'irritait parfois de l'entendre, et chacun lui tendait la main quand il avait fini son discours. Il appartenait à M. de Noailles de mettre dans tout son jour, aux yeux de la Chambre, une situation qui ressemble tant à la sienne, bien que les mêmes opinions soient tempérées dans sa bouche par une expression plus mesurée. L'impression causée par cet éloge a été profonde, et nous espérons qu'elle sera durable. M. de Brézé laisse un grand exemple à suivre aux personnes de son rang et de son opinion. Il a prouvé, et M. de Noailles en prononçant son éloge a démontré de nouveau que, grâce au progrès de nos mœurs parlementaires, chacun pouvait produire librement ses convictions, sous la protection d'un caractère pur et d'un langage élevé. Le camp légitimiste renferme un capital immense de lumières, de probité et de patriotisme : pourquoi le pays n'en profiterait-il pas ? Sur vingt questions qui s'agitent, il y en a dix-neuf au moins dont le caractère est moins politique que social : ce n'est pas trop de toutes les forces intellectuelles et morales de la France pour les résoudre. Il y a en tout ceci une confusion d'idées qui finira par s'éclaircir. On peut en attendant pardonner aux descendants des anciens chevaliers de confondre trop souvent le point d'honneur avec le devoir.

Chambre des Députés. — Discussion sur les incompatibilités. — En présence des grands débats dont la Chambre des Pairs s'assure de plus en plus le privilége, la question des *incompatibilités*, qui a été traitée à la Chambre des Députés au commencement de la semaine dernière, a quelque chose d'étroit et de mesquin. Et pourtant le discours de M. Thiers a été admirable ; *comme œuvre d'art*, c'est probablement le meilleur qu'il ait prononcé. Le bonheur des expressions, l'abondance des preuves, la vivacité de l'argumentation, l'habileté avec laquelle l'orateur a su éviter l'écueil de l'injure, tout en se maintenant avec audace sur le terrain de la personnalité, ont produit dans le moment une vive sensation sur les esprits. Il est vrai que depuis lors un examen plus approfondi a détruit en partie l'effet de ce discours, et les leçons d'histoire que M. Thiers a été contraint d'accepter ont été sans doute peu agréables à son amour-propre.

Essayons d'apprécier en peu de mots le caractère de la proposition à laquelle M. Thiers vient de prêter le prestige de son talent ; cette question est grave, et il faudra que nous y revenions bientôt avec plus de détails.

Et d'abord, faisons la part de la tactique ; car avant tout c'est une affaire de tactique parlementaire, et c'est pourquoi le public, qui s'en lasse, est, malgré l'importance du fond, peu disposé à la prendre au sérieux. Naguère encore M. Thiers frappait à la porte du pouvoir ; la majorité ministérielle était douteuse et variable ; on parlait d'une alliance entre le président du 1er mars et M. le comte Molé ; alors M. Thiers entraînait à sa suite, dans les régions officielles, le centre gauche tout entier et une grande partie de la gauche. Son entourage immédiat se composait d'hommes tels que MM. de Rémusat, Vivien, Billaut, de Malleville, connus pour dynastiques, et qui ne pouvaient en haut lieu faire peur ni déplaire. Cette tendance n'était pas vue de bon œil par tout le monde. Indépendamment du groupe de l'extrême gauche, ce qu'on appelle la *jeune gauche* cherchait à se soustraire à un joug qu'elle ne peut subir sans remords.

Aujourd'hui, la majorité ministérielle s'est raffermie, et en même temps l'obstination illibérale de M. Thiers dans sa défense de l'Université lui aliénait de plus en plus les esprits de l'opposition dans lesquels vit encore une généreuse indépendance. Alors M. Thiers a entrepris une belle manœuvre. Se couvrant d'un feu magnifique d'épigrammes et d'insinuations passionnées, il a fait sa retraite sur le corps de la gauche, sauf à laisser quelques-uns de ses plus chers amis exposés au vent d'une infortune qu'ils supportent avec peu de patience ; ne pouvant ressaisir la couronne ministérielle, il s'en est décerné une à lui-même, d'une valeur encore assez digne d'envie, celle de *chef de l'opposition*. La *jeune gauche* est rentrée sous le joug. Qui sait si M. Thiers ne tiendra pas demain un langage de nature à satisfaire les esprits les plus ardents de l'extrême gauche ? Il en a dit assez déjà pour qu'on ne doute pas de sa bonne volonté. Cela fait, M. Thiers reste un homme bien posé, dans la seconde situation politique du pays, libre de tout attaquer sans responsabilité aucune, et qui enfin peut redevenir populaire, ce qui console à moitié de la perte du pouvoir. La dernière attaque de M. Thiers est donc un acte de sagesse pratique et de résignation philosophique.

Le gouvernement paraît l'avoir compris dans ce sens ; il a trouvé bon que M. Thiers se posât ainsi à une plus grande distance de lui, et, dans son immobilité confiante, il s'est cru désormais hors de portée du feu de son adversaire. M. Guizot n'a rien dit ; M. Duchâtel a parlé pour parler. Une majorité dédaigneuse de quarante-huit voix a semblé justifier cette attitude, et les bons députés du centre, qui séchaient leurs habits encore trempés par l'orage de la veille, ont supputé avec satisfaction le progrès qu'avait fait l'insuccès de la proposition depuis la dernière épreuve.

Malheureusement pour le ministère et la majorité, il y a plus dans tout ceci qu'un chapitre de stratégie parlementaire. En défendant une proposition assez mal conçue et presque impossible à discuter dans le détail, M. Thiers a sondé vivement la plaie du système que, pour sa part, il a si largement contribué à fonder. Dans un pays organisé comme le nôtre, où tant de choses que ne savent ou ne veulent pas faire les particuliers sont remises aux mains du gouvernement, le pays a le plus grand besoin d'une administration forte, et dans laquelle l'avancement dû aux services éprouvés et au vrai mérite ne soit pas perpétuellement retardé et violé par les influences parlementaires. Si, sous ce rapport, les choses continuaient à aller à la dérive comme aujourd'hui, il ne resterait bientôt dans l'administration que des incapacités scandaleuses. Déjà l'opinion s'est partout établie qu'on n'arrive que par les députés, et la plupart des fonctionnaires emploient à des démarches multipliées le temps qu'ils devraient consacrer aux affaires du pays. Il y a donc à mettre l'administration à l'abri du Parlement et à la constituer par des règles d'avancement invariables, lesquelles laissent cependant la faculté de faire la place au mérite supérieur. Cette loi de l'avancement est un des plus grands besoins du pays, mais elle rencontre des obstacles immenses ; car elle ne peut s'établir sans que le ministère et la Chambre ne renoncent à une grande partie de leur influence directe sur les choix. Cependant l'excès du mal commence à frapper les bons esprits, et nous ne doutons pas qu'avant peu d'années les sophismes d'impossibilité qu'on oppose encore à ce règlement ne soient obligés de battre en retraite.

Violation de la loi de la garde nationale. — En attendant, le ministère reste plus blessé qu'il ne le croit lui-même par la dernière discussion. La confiance que lui inspire la force matérielle dont il dispose peut lui porter malheur, et déjà plusieurs symptômes d'affaiblissement viennent l'atteindre dans l'enivrement de la sécurité. Le pouvoir actuel a sa fatuité, comme tous les gens qui réussissent : la sienne est celle de l'illégalité. Déjà pourtant la majorité elle-même avait fait sentir à M. le garde des sceaux le danger qu'il y avait pour lui à ne point tenir compte, en matière d'avancement, des prescriptions contenues dans la loi du conseil d'Etat. Cette leçon n'a pas empêché M. Duchâtel de se vanter presque à la tribune d'avoir violé la loi de la garde nationale, en continuant de suspendre la réorganisation de la milice civique dans beaucoup de villes, particulièrement à Lyon, à Strasbourg et à Toulouse. Mais si cette loi est défectueuse, s'il y a danger à l'appliquer, pourquoi n'en pas demander la modification ? La majorité sur laquelle vous comptez pour obtenir un bill indéfini d'indemnité vous manquera-t-elle le jour où vous lui aurez demandé de régulariser votre

position? Finalement, on a promis d'en venir là. En vérité, le ministère a besoin qu'on lui rappelle l'avertissement du saint temps où nous sommes : *Memento quia cinis es.*

Mandement de M. l'évêque d'Orléans. — La Chambre, qui n'a pas trouvé le temps de s'intéresser par une protestation solennelle aux malheurs de la Pologne, en a perdu beaucoup, dit-on, à s'entretenir et à s'alarmer des mandements de nos évêques. La presse antireligieuse a longuement cité ceux de S. Em. le cardinal de Lyon et de M. l'évêque d'Orléans. Quant au premier de ces actes, en dépit des commentaires qui voudraient en dénaturer le sens, nous l'adoptons avec la même franchise qu'il a été produit, mais, s'il s'agit du second, nous avons à faire des réserves respectueuses. Comment, en effet, a-t-on pu confondre dans la même critique deux documents conçus dans un esprit si différent? Est-ce mauvaise foi, étourderie, ignorance? Peut-être un peu de toutes ces causes à la fois. Pour nous, prêtant l'oreille avec un dévouement filial à la voix de nos pasteurs, nous discernons néanmoins ceux d'entre eux que nous devons suivre, lorsque les sujets religieux qu'ils traitent les entraînent irrésistiblement sur le terrain de la politique.

Sans doute, les deux mandements ont quelque chose de commun : ils expriment tous deux le malaise de l'Eglise dans la situation que le régime actuel lui a faite; mais l'analogie ne va pas plus loin, et, dès qu'il s'agit du remède, la pensée des deux prélats se sépare dans des directions opposées.

Cette divergence n'a rien qui puisse nous étonner : elle est aussi un résultat de l'esclavage mal déguisé qui pèse actuellement sur l'Eglise. Si les libertés nécessaires à sa vie lui étaient dès à présent restituées, si les évêques avaient le droit de se réunir en synode, la question des rapports de l'Eglise avec l'Etat sous le régime constitutionnel se présenterait nécessairement comme une des plus importantes à traiter : elle ne pourrait l'être sans que des opinions diverses et même opposées ne fussent produites. Les deux mandements en question sont un exemple de ce qui arriverait en cas pareil. Or, de quel côté se prononcerait la majorité? Le synode adopterait-il la doctrine de M. l'archevêque de Lyon ou celle de M. l'évêque d'Orléans? La réponse ne nous paraît pas douteuse. L'hypothèse de Mgr Fayet a un grand désavantage : c'est qu'elle ne pourrait se réaliser sans un bouleversement complet de notre état politique; celle de Mgr le cardinal de Bonald, loin de troubler l'ordre actuel, s'y adapte au contraire et le perfectionne. L'établissement de la liberté religieuse est la clef de voûte de l'édifice de notre temps. La leçon du passé nous y convie. M. l'évêque d'Orléans, au contraire, en présence des maux présents, oublie les anciennes douleurs de l'Eglise; il regrette le temps où l'épiscopat abandonnait une portion

considérable de sa liberté pour obtenir la protection presque rigoureuse de l'Etat. Ce terrain, on le sait, n'est pas le nôtre : nous comprenons les motifs honorables qui entraînent dans cette direction M. l'évêque d'Orléans ; nous recueillons avec sympathie l'expression si claire et si française de ses sentiments apostoliques ; mais les idées de notre temps refusent avec nous de le suivre où il voudrait nous ramener [1].

EXTÉRIEUR. — ANGLETERRE. — AMÉRIQUE. — Pendant que le continent semble prêt à subir une crise nouvelle, l'Angleterre agit avec une merveilleuse habileté pour ramasser toutes ses forces, faire disparaître les sources de division et faire tendre chaque muscle du corps social vers le grand effort qu'elle s'apprête à faire. Tandis que, dans le duché de Toscane, on organise une ridicule protestation contre les Dames du Sacré-Cœur et qu'on feint la peur à l'endroit des Jésuites qui ne sont pas même dans le pays, les hommes d'Etat anglais achèvent d'abattre les derniers vestiges des lois atroces qui régissaient les catholiques. Il n'y a pas un homme influent dans la Chambre qui ne se soit déclaré hautement pour la seconde lecture du bill Watson ; pas un qui n'ait voulu extraire de ce projet de loi, comme de celui du gouvernement, les plus fortes garanties pour la liberté de conscience. Le langage de lord Morpeth a été d'une netteté fort remarquable : les Jésuites ne lui inspirent aucune crainte, et il veut que, sous le régime actuel, les réfugiés religieux des autres pays, même catholiques, trouvent en Angleterre un asile tout aussi assuré que les réfugiés politiques. Le ministre de l'intérieur prétend que la législation surannée dont il s'agit a privé le pays et le gouvernement d'une foule d'hommes utiles et dévoués aux grands intérêts de la patrie. Enfin, lord John Manners va plus loin encore, et ne craint pas de prononcer en plein Parlement ces paroles :

« Je ne suis nullement d'accord avec ceux qui craignent les Jésuites... Ces idées conviennent plutôt aux habitués des cabinets de lecture et aux lecteurs de romans qu'à de graves politiques ; ce sont là des opinions ridicules. Les Jésuites forment un corps d'hommes savants et habiles qui, tout récemment encore, ont porté l'Evangile en Chine et fait beaucoup de bien à des pays enveloppés de ténèbres. Je crois donc que nous devrions imiter leurs exemples et ceux que nous offrent les Frères de la Doctrine chrétienne ou les Trappistes de Meilleray, plutôt que de ravaler la dignité de la Chambre des Communes en les accusant de choses non moins fausses qu'indignes de leur caractère. »

Il est vraiment fâcheux que la nouvelle mesure, si bien nommée *loi*

[1] L'*édition populaire* du mandement de Mgr de Lyon, publiée par le comité électoral pour la défense de la liberté religieuse, a paru à la librairie de Lecoffre, rue du Pot-de-Fer. Prix, 20 cent.

du couvre-feu, et si désastreuse pour l'Irlande, forme un douloureux contraste dans la Chambre haute avec le langage tenu dans les Communes. Ici, en présence des députés irlandais, les formes sont douces et conciliantes, les promesses nombreuses, et peut-être la sincérité du langage est-elle réelle. Là, au contraire, lord Campbell est obligé de rappeler l'assemblée aux principes les plus vulgaires de l'équité naturelle. Comme on l'a dit avec justesse, il n'y a rien de plus funeste pour la société que des lois impossibles. Or, le bill en question est tout bonnement impossible à exécuter. Quelle police pourrait veiller à ce que personne ne sortît, dans un seul comté de l'Irlande, depuis le coucher jusqu'au lever du soleil? Que de crimes vous ferez naître! que de mépris aussi pour les lois elles-mêmes! Lord Brougham a passé toutes les bornes de la passion quand il a déclaré que, si la loi actuelle ne suffisait pas, on en ferait une plus sévère. Que reste-t-il donc de plus sévère que la déportation? la mort. Ainsi donc on fusillerait, on pendrait ces grands criminels accusés d'avoir été trouvés, passé huit heures du soir, dans une maison où l'on vendrait des liqueurs fermentées! C'est à peine si l'on peut en croire ses oreilles et ses yeux! Il n'y aurait pas d'argument plus fort en faveur du Rappel de l'Union qu'un tel bill adopté par les deux Chambres.

En attendant, la famine et l'épidémie, sa compagne ordinaire, ont commencé en Irlande leurs affreuses dévastations. Parmi les documents officiels déposés sur le bureau des Communes, nous choisissons à peu près au hasard quelques données de cette lamentable statistique faite pendant le mois dernier.

ANTRIM. — *Randalstown.* — La jaunisse et la diarrhée, provenant de la famine; tous les lieux où la nourriture manque sont menacés par la maladie.

CAVAN. — *Belturbet.* — Dyspepsie, affections des organes digestifs, dyssenterie et gastrites causées par une nourriture malsaine. Les paysans n'ont pas même des pommes de terre gâtées à manger. Beaucoup de pauvres du canton sont mourants de faim, faute d'ouvrage.

CLARE. — Un grand nombre de pauvres sont attaqués de coliques, de vomissements, de fièvres gastriques, pour avoir mangé des pommes de terre malsaines.

Cette triste énumération continue ainsi à travers les comtés de Cork, de Kerry, de Waterford, de Tipperary, de Dublin et de bien d'autres. Qu'à la vue de cette affreuse misère les députés irlandais s'indignent des lenteurs parlementaires, nous le concevons parfaitement; car chaque minute de retard coûte la vie à leurs malheureux compatriotes. Il faut dire cependant que sir Robert Peel ne s'épargne pas pour stimuler l'ardeur de son parti. L'abaissement immédiat des droits qui vient d'avoir lieu sur la farine, le maïs, le riz et le sarrasin, aura

pour résultat d'ouvrir à une population affamée de nombreuses ressources. La question des propriétaires et des tenanciers tend aussi à recevoir une solution prochaine ; mais nous sommes obligés d'en renvoyer la discussion à une autre revue politique.

Ainsi donc, pendant que d'autres contrées voient se développer dans leur sein les plus graves dissentiments et les germes de révolutions futures, l'Angleterre ne recule devant aucun sacrifice pour consolider de plus en plus son système politique. Elle manifeste un amour sincère pour la justice, et Dieu semble déjà l'en récompenser. Nos prévisions de la dernière quinzaine s'accomplissent à l'égard de l'Amérique. L'impression produite aux Etats-Unis par les nouvelles mesures du cabinet de Saint-James est toute favorable à la paix. Les Américains, en marchands habiles, ont calculé ce que coûterait une guerre désastreuse et ce que rapporteraient à la Confédération les immenses débouchés offerts à leurs spéculateurs, et les voilà revenus, en apparence, avec autant d'ardeur à la paix que naguère ils en mettaient à demander la guerre. Ne nous y fions pas cependant : tout en négociant sur la question de l'Orégon, ils continueront de s'y établir, et ils profiteront même, pour le faire, des secours qu'offre aux émigrants la Compagnie de l'Hudson. Il y aurait de précieux aveux à recueillir dans les ouvrages et les documents publiés par ordre du gouvernement américain ; en attendant, le fils du vieux président Quincy Adams a posé en termes très-nets et très-curieux l'origine des droits de ses compatriotes. Il prétend les trouver dans la Genèse et dans l'Evangile : il était difficile de remonter plus loin. « Croissez et multipliez, a dit le Seigneur, remplissez et domptez la terre ; ayez autorité sur les poissons de la mer, les oiseaux de l'air et sur toute chose vivante qui se meut sur la terre. » Voilà pourquoi les Américains ont des droits sur l'Orégon ; la convention n'est qu'une entrave qui les empêche de remplir cette terre : il est évident qu'on doit la dénoncer à l'expiration du terme désigné. Je n'exagère rien, je ne change rien ; qu'on lise plutôt ce long discours tout cousu de textes sacrés. S'il s'agissait de Chinois ou de sauvages, la Bible serait inutile : il y a des moyens plus expéditifs, chacun le sait ; mais avec l'Angleterre chrétienne, pourquoi n'en pas appeler au texte mosaïque ? Tout est là. Les Têtes-Rondes vont-ils revivre et les milices américaines s'en iront-elles à la bataille en chantant ce vieux refrain des *saints* conduits par Cromwell :

« Oui ! pour nous toujours le Seigneur
« Fut bon dans sa magnificence ;
« Les ennemis de sa grandeur
« Disparaissent en sa présence. »

ESPAGNE. — Hâtons-nous de résumer en quelques lignes certai-

nes mesures importantes qui viennent d'être prises dans les deux grandes péninsules méridionales. Les lecteurs de ce recueil ont été initiés à la situation religieuse de l'Espagne, et, malgré la crise politique qui se prolonge indéfiniment dans ce malheureux pays, nous voulons les tenir au courant de ces graves intérêts. Le cabinet de Miraflores, qui n'en est plus un à l'heure où nous écrivons ces lignes, avait à cœur de terminer d'une manière satisfaisante les négociations avec la cour de Rome. M. Mon avait déjà élaboré un projet de dotation pour le clergé espagnol : son successeur au ministère des finances, M. Peña-Aguya, l'a modifié en plusieurs points. L'un voulait faire supporter par les paroisses les dépenses du culte; l'autre se proposait de les porter avec les autres charges au budget ecclésiastique. De cette sorte, l'Etat se chargerait seul de pourvoir à l'entretien du clergé, qui s'élèverait à une somme annuelle de 122 millions de réaux. Mais outre le crédit ouvert au clergé dans le budget, le Saint-Siége exige avec raison des garanties de paiement pour l'avenir. Le projet ministériel assurerait donc : 1° les revenus des biens ecclésiastiques qui ont été conservés aux propriétaires; 2° les sommes provenant de ce que doivent encore au gouvernement les acquéreurs de biens nationaux, opération qui durerait encore quinze années; 3° les revenus de la Cruzade figureraient comme garantie de 10 à 12 millions, et 4° viennent en ligne de compte les rentes (*censos*) que l'Etat prélève sur certaines propriétés. Souvent, en effet, il arrive en Espagne qu'on lègue des biens sous la condition de payer à telle ou telle corporation religieuse une rente annuelle et déterminée. Par les derniers bouleversements, l'Etat ayant hérité de ces rentes, il les affecterait au clergé. Ces différentes sommes de revenus couvriraient la moitié des 122 millions, et le reste serait payé par des bons du ministre des finances, émis par séries mensuelles et payables au porteur, avec un privilége sur tout autre créancier du gouvernement. Enfin les arrérages dus au clergé depuis le 1er juillet 1841 seraient graduellement éteints par des obligations portant intérêt à 3 pour 100.

Tel est l'ensemble du projet de M. Peña-Aguya, et assurément on doit applaudir à la sagesse du Saint-Père et aux bonnes intentions du gouvernement. Reste à savoir si celui-ci pourra les mettre à exécution. Ces plans, si beaux sur le papier, seront peut-être arrêtés lorsqu'il s'agira de lever l'impôt. Qui ne sait la difficulté proverbiale qu'ont éprouvée les ministères espagnols lorsqu'il s'est agi d'asseoir et de lever les contributions? Le nouveau gouvernement sera-t-il plus heureux? On nous permettra d'en douter à la vue du chaos où ce pays parait encore se débattre. Il y avait peut-être à profiter d'une coutume à laquelle l'Espagne ne songe guère à se soustraire, quoique la loi l'ait abolie : nous

voulons parler de la dîme. Le clergé paroissial est aujourd'hui soutenu par le produit de la dîme, et personne ne s'y refuse, et personne n'en murmure ! L'imitation de la France est évidente dans le projet ministériel; pourquoi ne pas s'attacher avec plus de confiance aux mœurs mêmes de l'Espagne, plus fortes que toutes les lois? Il y a des cas où le prélèvement de la dîme est moins onéreux pour le citoyen que le paiement de l'impôt en numéraire, et il en est surtout ainsi dans les pays dont l'industrie est encore dans l'enfance. C'est là une très-belle question que nous indiquons seulement en passant, afin que d'autres songent à l'étudier.

Mais déjà la tempête a emporté cette frêle et loyale administration. Le règne du sabre recommence: une lutte ouverte se prépare entre l'opinion constitutionnelle et le despotisme militaire de Narvaez. S'il ne s'agissait que de ce dernier, nous éprouverions peu d'inquiétude : de notre temps, il n'y a jamais loin de l'élévation illégale d'un soldat à sa chute; mais la reine mère prête toute son influence au coup d'Etat; mais M. de Viluma consent à ce que son frère entre dans une administration formée sous de si tristes auspices : il est affreux de voir le gouvernement de l'Espagne rouvrir ainsi lui-même la carrière des révolutions.

Les imitateurs serviles de la France ont peut-être causé en grande partie un revirement auquel s'associe avec une ardeur singulière M. Egana, le défenseur des *fueros* de la Biscaye.

ITALIE. — Pendant que d'imprudentes accusations surgissent dans les journaux passionnés, le Saint-Siége accomplit dans ses propres États de sages réformes. Depuis que le cardinal Mezzofante a été placé à la tête de la congrégation *degli Studi*, une foule d'améliorations ont été introduites dans les établissements d'instruction primaire et secondaire. L'étude des langues classiques a été reprise avec une nouvelle vigueur dans l'École Normale. Par une innovation des plus heureuses, des maisons de campagne ont été achetées dans les environs de Rome, afin que les élèves pussent y passer leurs vacances au milieu de travaux agricoles et des exercices gymnastiques, au lieu de perdre dans l'oisiveté d'un long repos les meilleurs fruits de l'année scolaire et les meilleures forces du jeune âge. Des associations laïques sont aussi protégées par le gouvernement, qui les voit avec plaisir se dévouer à l'enseignement des classes ouvrières dans les écoles du soir. Enfin une congrégation de femmes, les *Donne Pie,* se répand dans tous les États pontificaux, et en ce moment, nous écrit-on, il est peu de villages où quelqu'une de ces religieuses ne se consacre exclusivement à l'éducation des filles de la campagne. Dans cet ordre, on ne fait des vœux que pour six mois, et ce mélange de la vie laïque à une existence toute religieuse est probablement destiné à produire d'admirables résultats. Quelle meilleure

réponse le Saint-Siége peut-il faire aux aveugles attaques dont il est trop souvent l'objet?

Le public a déjà jugé la note de M. de Boutenieff relative à la vénérable religieuse de Minsk, et cependant il ne peut apprécier encore à sa juste valeur l'étrange audace de ce document. Nous rassemblons en ce moment les preuves d'une réfutation qui ne laissera rien à désirer, même aux yeux des lecteurs les plus sceptiques. En attendant que ce travail, qui s'enrichit tous les jours de nouveaux renseignements, puisse être achevé, nous appelons l'attention de nos lecteurs sur une pièce insérée dans *l'Univers* du mercredi 18 mars courant, et qui déjà renferme les preuves les plus convaincantes à l'appui du récit que notre recueil a eu l'honneur de publier le premier.

Cette pièce, et toutes celles qu'on peut considérer comme des éléments essentiels de la polémique soulevée par les déclarations de la Mère Makrena Mieczyslawska, sera comprise dans notre réfutation.

REVUE SCIENTIFIQUE.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES.

De la Société conjugale, par M. Wolowski. — Mémoire de M. Dezeimeris. — Documents inédits sur l'histoire d'Espagne.

De la Société conjugale. — Il est intéressant de suivre la série d'idées qui a amené M. Wolowski à entreprendre sur la société conjugale de longues et sérieuses recherches. Il y a longtemps que cet économiste demande l'organisation du crédit foncier, qu'il voudrait voir élever en France à l'état d'institution publique, comme il l'est déjà en Prusse et en Pologne. Nous donnerons prochainement, dans cette Revue, l'analyse du remarquable projet qu'il a émis à cet égard. Mais, en étudiant les moyens d'ouvrir à la propriété rurale les sources du crédit à bon marché, pour le délivrer des griffes de l'usure, M. Wolowski est venu naturellement se heurter contre le grand obstacle qui s'oppose chez nous à toute large application du crédit sur la garantie de la propriété immobilière, c'est-à-dire contre notre système hypothécaire, et notamment contre les hypothèques légales qui pèsent sur les biens des tuteurs et des maris, et qui frappent presque d'interdiction la plus grande partie de notre sol. C'est là, comme on le sait, le siége principal de la difficulté. Or, ces priviléges créés en faveur des incapables, sont-ils pour eux une garantie efficace? Sont-ils nécessités par l'intérêt des familles? Les exigences du crédit foncier doivent-elles céder devant des exigences plus impérieuses encore? Les hypothèques légales, et celles des femmes surtout, qui sont les plus nombreuses et les plus importantes de beaucoup, sont-elles indispensables pour la bonne constitution de la famille? Toutes ces questions se présentaient l'une après l'autre, et c'est ainsi que l'auteur était entraîné à étudier les divers régimes auxquels peut être soumise l'association conjugale, à en scruter les motifs, à en rechercher l'origine et à en faire enfin une histoire complète du mariage, histoire dont son mémoire n'est que l'introduction. Tant sont étroits les rapports qui unissent l'économie politique et le droit civil! Ce sont deux sciences vraiment sœurs, qui doivent toujours marcher de concert, et ne pourraient s'isoler qu'à leur commun détriment.

Si la législation trouve dans la morale sa seule base légitime, elle influe trop par ses conséquences sur l'économie des sociétés pour qu'il lui soit permis de négliger un intérêt aussi grave.

M. Wolowski est convaincu que les modifications survenues dans notre état social depuis le commencement de ce siècle nécessitent la révision de diverses parties de notre Code, et particulièrement de celles qui traitent des hypothèques légales. Il s'est opéré en effet chez nous une véritable révolution dans les éléments de la richesse publique. A côté de la richesse immobilière, qui régnait presque sans partage, la richesse mobilière a pris un développement rapide et continu. Les conquêtes de l'industrie, l'accroissement de la dette inscrite, la création de nombreuses associations, la construction de grands travaux d'utilité publique ont suscité une masse de valeurs nouvelles qui balance déjà en importance notre vieux capital territorial, et qui ne peut manquer de grandir sans cesse. En cet état de choses, dit M. Wolowski, que devient la garantie hypothécaire que le Code accorde aux incapables? que devient-elle dans les cas plus nombreux de jour en jour où le mari et le tuteur ne possèdent pas d'immeubles? Evidemment la loi n'atteint plus son but. Elle était efficace quand les valeurs mobilières n'étaient, le plus souvent, qu'un faible appendice du patrimoine de chacun; elle ne l'est plus quand beaucoup de millionnaires n'ont pas un pied carré de terre en propriété. Ces considérations sont certainement puissantes. Il est évident, en effet, que la profonde distinction que nos lois politiques, civiles et administratives, ont établie entre les biens meubles et les biens immeubles ne répond plus à la constitution actuelle de la fortune publique. Un immeuble d'une faible valeur conférera le cens électoral que ne donnera pas un revenu considérable autrement établi; 100,000 francs de rente en inscriptions sur le Grand-Livre tomberont dans la communauté légale, et une bicoque de 100 écus n'y tombera pas; d'immenses valeurs mobilières changeront de mains, soit par vente, soit par succession, soit de tout autre manière, sans payer au fisc le quart des droits qu'auraient dû acquitter des biens immobiliers de valeur égale. Il y a là des anomalies choquantes et qui tendent à devenir de plus en plus intolérables.

Quoi qu'il en soit, ces arguments critiques n'occupent qu'une place très-secondaire dans le beau mémoire de M. Wolowski, qui consiste surtout dans une apologie de la communauté universelle de biens entre époux, apologie qui n'est pas seulement faite au point de vue économique, mais bien davantage encore au point de vue moral.

Entre le contrat de mariage, qui règle les rapports de fortune des époux, et les lois mêmes qui président au mariage, il y a un lien logique que le législateur doit soigneusement respecter, s'il veut que son œuvre ait une unité puissante, qui seule peut en garantir la durée. Telle est la pensée-mère de laquelle l'auteur a tiré toute son argumentation. Ce principe est en effet au-dessus de toute atteinte. Pour s'en convaincre, il suffirait d'étudier les effets civils qu'entraînent la polygamie et la monogamie. Il est évident que des lois aussi opposées ne permettent pas de soumettre aux mêmes règles les intérêts des époux, et que les droits de la femme ne sauraient être les mêmes quand elle a des rivales dans la maison conjugale ou qu'elle y est seule reine et maîtresse. Mais on peut aller plus loin, et,

l'histoire à la main, on voit une incompatibilité semblable se révéler, quoiqu'à un moindre degré, selon que le mariage est déclaré indissoluble ou que la faculté du divorce est admise, selon qu'il y a ou qu'il n'y a pas une éventualité de séparation entre les époux.

« La société conjugale de la Grèce et de Rome, dit M. Wolowski, porte l'empreinte de la mutation facile du lien matrimonial. Toute la législation romaine qui régit les rapports entre époux n'a été calculée qu'en vue de ces séparations fréquentes, qui faisaient dégénérer le mariage en une sorte de prostitution légale ; là se trouve la clef de dispositions mal comprises, et tout à fait inintelligibles quand on les aborde avec la préoccupation des idées modernes sur la constitution de la famille. Le régime dotal n'a pris naissance que par le divorce, et s'est développé en vue du divorce et des seconds mariages. »

La Rome primitive, en effet, dont l'autorité morale repoussait le divorce, ne connaissait pas le régime dotal. Dans le mariage rigoureux, quand la femme tombait sous la puissance du mari (*in manum*), il y avait une fusion complète de ses intérêts avec ceux du ménage conjugal ; il y avait une première ébauche de la communauté, à laquelle manquait seulement le sceau de l'égalité entre les époux, égalité impossible alors que les mœurs et les lois proclamaient l'inégalité des sexes. Ce ne fut qu'aux jours de la dépravation publique, quand le mariage ancien fit place au mariage libre, alors qu'on divorçait pour se marier et qu'on se mariait pour divorcer, que les jurisconsultes romains commencèrent à élaborer savamment le régime dotal et les hypothèques légales qui en furent le fruit. Ce ne fut plus dans l'intérêt de la famille, dans l'intérêt des enfants, que fut conçue la législation matrimoniale ; le but des jurisconsultes fut tout différent : on s'occupa surtout de garantir les dots ; on voulut qu'elles restassent sauves, pour que les femmes, à la dissolution de leur union temporaire, pussent retrouver leurs biens et contracter aisément de nouvelles unions. « *Reipublicæ interest*, dit Paul, *mulieres dotes salvas habere, propter quas nubere possint.* »

Les jurisconsultes romains de l'école classique abondent en magnifiques définitions du mariage ; ils y voient un partage de toutes les chances de la vie, une communication du droit divin et du droit humain, une communauté indivisible d'existence. Mais que le fait et que les lois elles-mêmes juraient étrangement avec ces principes ! « Les biens des époux se trouvaient exclus de cette participation à tout ce que comprend le droit divin et humain, et cette communauté indivisible d'existence était sans cesse traversée par le divorce, qui condamnait le législateur à organiser la séparation absolue des patrimoines. »

Tel était le régime qu'avaient imposé à l'association conjugale les mœurs dépravées de la Rome impériale. Le Christianisme, en rendant au mariage sa sainteté et son indissolubilité, devait entraîner une nouvelle organisation des biens de la famille. « Le mariage, envisagé dans sa perfection absolue, n'est point la réunion temporaire de deux existences qui conserveraient chacune leur sphère matérielle : les droits des époux ne sont pas destinés à se développer côte à côte sans se mêler ni se confondre ; ils doivent se pénétrer réciproquement en s'absorbant dans une harmonieuse unité. L'homme et la femme se communiquent tout leur être (*Duo in carne*

una, dit Tertullien, *ubi et una caro, unus spiritus*) ; comment pourront-ils exclure leurs biens de cette fusion, quand ils se donnent en entier et pour toujours l'un à l'autre? »

Ce sont ces principes qu'exprimaient naïvement les vieux monuments du droit germanique au moyen âge. « Le mari et la femme sont un corps et une vie, » disait le Miroir de Souabe. « Ils ne peuvent avoir aucun bien dédoublé, ajoutait le Miroir de Saxe; quand la même couverture est étendue sur eux, l'homme et la femme sont également riches. »

On peut trouver dans les premières lois de Rome et dans les anciennes coutumes de la Gaule et de la Germanie quelques traits de la communauté conjugale, mais ce n'est que dans les législations chrétiennes qu'elle s'est développée. Quoi de plus simple, en effet, de plus logique, quand des époux mettent en commun leur vie entière, que d'y mettre leurs intérêts? La communauté morale qu'ils contractent volontairement ne semble-t-elle pas entraîner la communauté économique, et l'union du bien n'est-elle pas une conséquence de l'union indissoluble des personnes? On pourrait seulement s'étonner que ces principes n'aient pas eu une réalisation plus rapide et plus complète, et que les restes du droit romain aient continué à subsister, en tant de pays, au milieu de la civilisation chrétienne.

Les rédacteurs du Code civil étaient généralement imbus, sur le mariage comme sur tant d'autres points, d'idées chrétiennes, idées dont, il est vrai, ils n'accusaient pas et ignoraient même le plus souvent la source. On enseignait alors le droit évangélique en le déguisant sous le nom de droit naturel. Portalis définissait le mariage: « La société de l'homme et de la femme qui s'unissent pour perpétuer leur espèce, pour s'aider, par des secours mutuels, à porter le poids de la vie et pour partager leur commune destinée. » Cette définition est incomplète, sans doute, puisqu'elle néglige le but même de l'institution du mariage, savoir: la production et la conservation morale et physique des enfants; mais, sauf cette lacune, elle est inattaquable, et, en partant de ces principes, on ne pouvait conclure qu'à la communauté; c'est ce que le Code civil a fait, mais avec timidité, avec méfiance, en excluant les immeubles, et en laissant au libre choix des parties une part assurément trop large dans une matière qui importe tant à la société. On était alors à une époque de transaction; on craignait de briser des habitudes anciennes; on cherchait à assimiler les principes opposés par des compromis impuissants.

Le mariage chrétien avait d'ailleurs été vicié dans son essence; le divorce était admis, et dès lors il n'était plus permis de poser, pour les rapports de fortune entre époux, les règles d'unité vers lesquelles pousse l'indissolubilité du lien conjugal. Il fallait entrer dans un autre ordre d'idées; il ne s'agissait plus seulement de la bonne constitution du ménage, de l'identité d'intérêts des époux, de l'avenir des enfants; il s'agissait aussi de pourvoir à la conservation des biens pour le cas de séparation, et l'on retombait dans la vieille ornière du droit romain.

On peut se rendre compte par là de l'imperfection relative qu'offre dans notre Code le titre du Contrat de mariage et de l'hésitation où il témoigne sans cesse que se trouvaient ses auteurs; mais aujourd'hui que cet obstacle n'existe plus et que la loi de 1816 a aboli le divorce, rien n'empêcherait plus de modifier ce titre pour le mettre en harmonie avec celui du Mariage.

C'est ce qu'on aurait dû faire en 1816. Quand on procède à la révision d'une des parties de la loi civile, il faut en étudier l'ensemble pour maintenir l'unité du tout; mais la loi qui a aboli le divorce a eu le malheur de sortir d'une réaction, « et un grave principe d'ordre social, dit avec raison M. Wolowski, a pris le caractère d'un acte de parti. » On s'est contenté d'abolir un titre du Code, et l'on n'a pas senti qu'on changeait par là l'esprit de la législation.

Nous avons analysé avec soin le Mémoire de M. Wolowski; nous n'y trouvons pas seulement en effet la marque d'un esprit ingénieux et les preuves d'une érudition solide; l'argumentation nous en paraît vigoureuse et convaincante. Nous croyons avec l'auteur qu'il y a un lien étroit entre l'indissolubilité du lien conjugal et la communauté de biens des époux, que cette communauté est d'origine chrétienne, et qu'elle est, dans l'intérêt des conjoints, des enfants et des tiers, le meilleur régime auquel puisse être soumise la société conjugale. Si donc des intérêts matériels, ceux du crédit, entraînent nos législateurs à modifier les hypothèques légales, les intérêts moraux de la famille pourront n'en pas souffrir, pourvu qu'en même temps la communauté prenne dans notre droit un développement nouveau.

Nous avons dit que le Mémoire de M. Wolowski ne forme que l'introduction d'une histoire complète de la société conjugale, dont il indique les tendances et l'esprit. L'auteur propose de terminer son ouvrage par la proposition de nouvelles mesures qui, sans être hostiles au crédit, accroîtraient les avantages accordés aux femmes par notre législation, et d'indiquer les garanties qui pourraient en tout cas être substituées à la garantie, souvent illusoire, toujours gênante et périlleuse, de l'hypothèque légale.

Mémoire de M. Dezeimeris. — On sait combien sont peu nombreuses les œuvres des philosophes grecs, antérieurs à l'époque socratique, qui ont échappé aux ravages du temps. Toutes les écoles de cette période, les Ioniens, les Pythagoriciens, les Eléates, les Atomistes, ne nous sont connus que par quelques fragments dispersés çà et là, ou par les analyses qu'ont données de leurs systèmes les écrivains postérieurs, et surtout Aristote. Ce serait donc une bonne fortune pour l'histoire de la philosophie de remettre la main sur quelques-uns de ces monuments antiques, dont l'étude directe pourrait peut-être jeter plus de lumière sur la question toujours controversée des origines de la philosophie grecque. Or, M. Dezeimeris, bibliothécaire de la Faculté de Médecine, croit avoir eu cette bonne fortune. Selon lui, trois ouvrages importants, et qui remontent plus haut qu'Hippocrate, auraient été conservés dans le recueil des œuvres de cet auteur, auquel on les aurait faussement attribués. Ces ouvrages, qui traitent particulièrement de sujets médicaux, renferment pourtant d'assez nombreuses digressions sur des matières philosophiques, et fournissent d'ailleurs un curieux *specimen* de l'application qu'on faisait aux sciences spéciales des principes de la métaphysique. M. Dezeimeris n'a encore lu que la première partie de son Mémoire : elle est relative à un ouvrage intitulé : *du Régime*, dont l'auteur paraît être Empédocle, le fameux philosophe agrigentin, que les uns croient avoir été disciple de Pythagore et les autres de Parménide, et dont les opinions philosophiques, fortement

empreintes de panthéisme, trahissent l'influence directe ou indirecte des religions orientales. Nous n'entrerons pas dans le détail des preuves nombreuses et au moins spécieuses sur lesquelles M. Dezeimeris a appuyé son argumentation, et qui sont plutôt du ressort de l'Académie des Inscriptions que de celui de l'Académie des Sciences morales. Il nous semble aussi que le livre *du Régime* n'est pas d'Hippocrate, et qu'il lui est antérieur, et il est au moins possible qu'Empédocle en soit le véritable auteur. C'est à Démocrite et à Diogène d'Apollonie que M. Dezeimeris attribue les deux autres ouvrages, qui sont également contenus dans la collection des œuvres hippocratiques.

Documents inédits sur l'histoire d'Espagne. — MM. de Navarette, Salva et Baranda ont publié récemment les troisième et quatrième volumes des *Documents inédits relatifs à l'histoire d'Espagne.* Ces documents, qui sont tirés des archives de Séville, de Simancas, de Vienne et de diverses autres bibliothèques, et qui datent du XVIe siècle, alors que la grandeur espagnole était dans tout son éclat, peuvent beaucoup éclaircir l'histoire des règnes de Charles-Quint et surtout de Philippe II. Ils se composent surtout de correspondances entre les hommes les plus importants de l'époque, comme de celle de Charles-Quint avec les conquérants de l'Amérique, et de celle de Philippe II avec l'empereur Ferdinand, avec don Christoval de Mora, gouverneur de Portugal, avec don Juan d'Autriche et avec le duc d'Albe. M. Mignet, en faisant hommage à l'Académie de ces deux volumes, au nom des savants éditeurs, a exposé quelques-uns des résultats nouveaux pour l'histoire que présente leur travail, notamment en ce qui touche l'insurrection des Pays-Bas, de 1567 à 1571.

On sait quelle était la position des provinces belgiques à cette époque. Soumises à un roi étranger, froissées dans leurs sentiments patriotiques, attaquées dans leurs chères et antiques libertés, elles étaient en outre agitées par la fermentation religieuse et par les progrès des doctrines protestantes qui s'infiltraient peu à peu dans les principales villes. Les protestants avaient beau jeu dans des pays qui gémissaient sous l'oppression d'un pouvoir catholique, et qui pouvaient espérer se délivrer de la tyrannie étrangère en embrassant la religion nouvelle. Si les Belges ont conservé leur foi, ce ne fut pas la faute de Philippe II. Les états avaient été suspendus, les priviléges du pays avaient été supprimés, et l'on avait voulu établir l'Inquisition dans des provinces où elle était odieuse, et où elle ne trouvait ni excuses ni appui dans les passions nationales, qui la faisaient au contraire tolérer en Espagne et même l'y rendaient populaire. C'est en ces circonstances qu'éclata l'insurrection mi-politique, mi-religieuse, de 1566, que la gouvernante, Marguerite de Parme, parvint à réprimer avec le concours du parti flamand. Mais Philippe II avait été blessé dans son orgueil; il avait besoin d'une vengeance, et il en confia le soin au duc d'Albe, qu'il envoya à Bruxelles, à la tête d'une armée formidable qui comptait près de quinze mille Allemands.

Les *Documents inédits* fournissent les détails les plus circonstanciés et les plus curieux sur la conduite que tint le duc d'Albe. La gouvernante l'avait vu arriver avec un amer ressentiment; on ne lui fit aucune réception ni aucun compliment à son entrée dans la ville, et quand il se présenta au palais, le capitaine des gardes de Marguerite s'opposa à l'entrée

des gardes du duc. Albe reçut tous ces affronts sans sourciller; il ne s'émut pas plus du dépit de la duchesse que de la haine du peuple; il protesta qu'il n'avait d'autre mission que de réprimer les troubles, refusa de se mêler des affaires politiques, et parut se renfermer dans une inaction complète. Les Espagnols se plaignaient déjà ouvertement de sa mansuétude, mais il ne tarda pas à apaiser ces murmures.

Tous ses arrangements étant pris, seize jours après son arrivée il convoqua dans son appartement, sous prétexte d'examiner des plans de fortification, le conseil de gouvernement, dont faisaient partie les comtes de Horn et d'Egmont, qui étaient à la tête du parti flamand, et fit arrêter ces deux seigneurs à la sortie de la salle des délibérations. C'était à son fils que le duc avait confié cette mission, qui ne précéda que de peu de jours celle du bourreau. Van Straaten, bourgmestre d'Anvers, avait été exécuté en même temps. Ainsi se révéla le but de l'arrivée du duc d'Albe; le gouvernement, qui n'était pas dans la confidence, se retira bientôt et laissa le champ libre au capitaine général, auquel Philippe avait délégué une autorité presque illimitée; le fameux et sanglant Conseil des Troubles fut institué, et dès lors la plus exécrable dictature pesa sur les Pays-Bas et frappa également sur les Belges, soit protestants, soit catholiques, qui ne se montraient pas assez dévots envers la majesté royale.

Rien, assurément, ne peint mieux le génie de Philippe II que cette dissimulation prolongée, ce secret d'Etat si sévèrement gardé, et cette foudre subite qui éclate sur la tête de ceux que le roi a désignés. Un autre fait, resté jusqu'à présent inconnu, montre sous un jour plus odieux encore la politique espagnole.

Deux gentilshommes belges, le marquis de Berghes et le baron de Montigny, de la maison de Montmorency, avaient été envoyés près du roi par la gouvernante, après la répression de la première révolte. Tous deux étaient catholiques sincères; ils n'étaient pas les ennemis de l'Espagne, mais ils tenaient aux libertés de leur pays et venaient en défendre la cause auprès du roi; ils s'adressaient mal. Le marquis de Berghes mourut en Espagne, et l'exécution de Horn et d'Egmont étant survenue sur ces entrefaites, on arrêta Montigny, qu'on avait retenu à Madrid le plus longtemps possible, et qu'on transféra successivement à Ségovie et à Simancas. C'est là qu'il mourut à son tour, en 1570. Six mois après, un arrêt du Conseil des Troubles le déclara coupable, le condamna à mort, comme s'il eût encore vécu, et ordonna la confiscation de ses biens. L'histoire n'en disait pas davantage, mais les *Documents inédits* ont enfin révélé la vérité.

Le baron de Montigny fut jugé sur pièces par le Conseil des Troubles, sans qu'on le prévînt, sans le moindre simulacre de défense; on ne porta pas même l'arrêt sur les registres. Bien plus, les juges ne donnèrent qu'individuellement et de vive voix leurs opinions au duc d'Albe, qui, en conséquence, dressa seul la sentence et l'expédia à Philippe II : c'était une sentence de mort. Quelques conseillers du roi lui avaient proposé de se défaire du baron en mettant quelque drogue dans son boire ou dans son manger, mais Philippe avait repoussé cet expédient, qu'il jugeait sans doute indigne de son honneur; la sentence mettait sa conscience en repos; il la fit exécuter après quelques mois d'hésitation. On procéda dans toute cette affaire avec une prévoyance qui doit faire l'admiration des partisans

de ces coups d'Etats, s'il y en a encore. Montigny jouissait d'une certaine liberté dans l'intérieur du château où il était détenu. Pour avoir un prétexte de l'enfermer plus étroitement, on supposa un plan d'évasion dont on l'accusa de s'être rendu coupable, et le gouverneur jeta lui-même sous les fenêtres du prisonnier un billet où ce plan était exposé. Le billet fut découvert et Montigny fut relégué dans une prison plus solitaire et plus reculée, où il tomba malade de chagrin.

C'était là une bonne occasion dont on s'empressa de profiter, et le gouverneur fit aussitôt appeler à grand bruit un médecin pour soigner le malade, sur la vie duquel il affecta de grandes craintes. Les choses étaient arrivées au point où les attendait Philippe. Un matin on fit venir un moine qu'on alla chercher dans un couvent voisin et qu'on introduisit auprès de Montigny, pour l'avertir que l'heure de sa mort allait bientôt sonner. Ce moine a raconté lui-même que le baron fut d'abord un peu ému de cette nouvelle, mais qu'il se remit bientôt, qu'il protesta de sa fidélité à l'Eglise et au roi, et qu'il se prépara à mourir en bon catholique. Il reçut les sacrements avec ferveur. La nuit étant venue, le bourreau entra dans la prison avec le gouverneur et trancha la tête du condamné, auquel on fit le lendemain de pompeuses funérailles. On répandit partout le bruit qu'il était mort d'une fièvre pernicieuse, et Philippe le manda lui-même à Bruxelles. Il n'y avait que très-peu de personnes dans le secret : le bourreau, le roi, le gouverneur, le duc d'Albe et le confesseur, auquel on fit une loi du silence. Les membres du Conseil des Troubles eux-mêmes ignoraient ce qui s'était passé. Ce ne fut qu'après la mort du baron que fut renouvelé en bonne forme l'arrêt de sa condamnation, dans le but sans doute de s'emparer de ses biens.

Voilà comment Philippe II se défaisait de ses ennemis ! On trouve bien des crimes dans l'histoire des gouvernements libres ; mais ce n'est que dans l'histoire des gouvernements despotiques qu'on rencontre tant d'hypocrisie jointe à tant de cruauté.

L'Université a été traduite à la barre de l'Académie ; c'est M. Blanqui qui s'est fait son accusateur. L'audace était grande dans un corps aussi éminemment universitaire et où M. Cousin exerce un aussi souverain empire. Mais qu'on se rassure ! Il ne s'agissait ni de liberté ni de religion. M. Blanqui n'est pas l'ennemi du monopole ; il ne condamne pas les tendances morales de l'Université ; il ne croit pas que l'Église fît mieux et il craindrait qu'elle ne fît pis. Le tort de l'enseignement public en France, selon lui, est d'être trop littéraire, de ne pas donner des connaissances pratiques et immédiatement applicables, de négliger les sciences, et de ne pas mettre les élèves en état de gagner leur vie. Dans une société où l'industrie joue un si grand rôle, il ne conçoit pas que la jeunesse soit encore mise au régime scolastique qu'avait adopté le XVII[e] siècle. On connaît les griefs que les *utilitaires* ont fait valoir contre la nature de l'enseignement donné dans les colléges ; c'est de ces griefs que M. Blanqui s'est fait l'écho. La question générale qu'il a soulevée peut se réduire à ces termes : l'ensei-

gnement doit-il être principalement littéraire ? Doit-il être, au contraire, surtout industriel et professionnel ?

Cette question était assez grave pour mériter un examen approfondi ; mais l'Académie l'a négligée, et M. Giraud, qui s'était chargé de répondre à M. Blanqui, a mieux aimé se perdre dans une longue apologie de l'Université, dans un véritable plaidoyer, tout hérissé de chiffres, où il a passé en revue tous les degrés de l'enseignement, depuis les écoles primaires jusqu'aux Facultés, et où il n'a trouvé que des louanges à donner et des progrès à constater. Le discours de M. Giraud ressemblait, à s'y méprendre, aux rapports annuels que présente le ministre de l'instruction publique. Les seuls arguments qui eussent trait à la discussion étaient ceux-ci : 1° que l'enseignement public est général et préparatoire de sa nature et doit précéder nécessairement tout enseignement spécial et professionnel ; et 2° que les méthodes actuelles d'enseignement ont pour elles l'expérience des siècles, qu'elles ont produit les meilleures générations de notre patrie, et qu'il y aurait folie à briser cette tradition. L'Université néanmoins, au rapport de M. Giraud, reconnaît qu'il y a une lacune dans ses établissements et s'apprête à la combler par la fondation d'écoles purement industrielles, mais sans porter la moindre atteinte à la culture des langues anciennes, qui, suivant M. Giraud, est le fondement de la civilisation moderne.

Nous croyons que la civilisation moderne a des fondements plus solides ; mais nous n'en reconnaissons pas moins la force des arguments de M. Giraud, qui auraient certainement beaucoup gagné à ne pas être noyés dans tant de détails inutiles. Gardons-nous de tant préoccuper la jeunesse d'affaires et d'industrie ! Abaisser le niveau de l'intelligence publique, surexciter la soif des richesses, altérer le caractère national, voilà les résultats qu'auraient les idées de M. Blanqui, idées qui viennent d'Angleterre et dont le vrai père est Bentham.

Le problème, selon nous, aurait dû être posé autrement. L'instruction secondaire doit être principalement littéraire : ce principe est juste ; mais, cela admis, les méthodes universitaires atteignent-elles leur but ? L'histoire, la géographie, la grammaire française, notre littérature n'occupent-elles pas une place trop restreinte dans le cadre des études ? Faut-il aussi longtemps pour apprendre si peu de chose ? Pourquoi laisser s'endormir dans la routine des classes tant d'intelligences paresseuses que pourraient d'ailleurs activer des soins plus assidus ? La majorité des élèves n'est-elle pas sacrifiée à la minorité, et l'insuffisance des connaissances acquises par la grande masse n'est-elle pas un fait notoire ? M. Blanqui aurait eu plus beau jeu en s'établissant sur ce terrain ; il aurait pu plaider avec plus de succès la cause de ces nombreuses victimes dont il a parlé, qui sortent à dix-huit ans du collége sans rien savoir, et il n'aurait pas été obligé de battre en retraite comme il a fait.

Ce qui restera de cette discussion, c'est une importante révélation dont M. Giraud, l'un des nouveaux membres du Conseil royal, s'est fait l'organe. L'Université s'apprête aujourd'hui à fonder un grand nombre d'écoles purement industrielles, et une commission a été nommée dans ce but : voilà le projet qui a été révélé presque officiellement, et qui nous effraie, nous l'avouons, non pas seulement à cause de l'accroissement de puis-

sance qu'y trouverait l'Université, mais plus encore parce que nous y voyons la réalisation d'une pensée qui a toujours couvé dans le sein de l'éclectisme. Cette pensée est celle de ne distribuer l'instruction qu'en raison de la richesse, d'avoir des écoles séparées pour les classes pauvres, pour les classes moyennes, pour les classes supérieures, de fermer aux élèves appartenant aux familles peu aisées l'accès du haut enseignement, et de fortifier ainsi par la différence de capacité la hiérarchie actuelle, qui ne repose que sur la différence des fortunes. L'Eglise n'a jamais procédé ainsi ; elle n'a jamais redouté l'instruction ; elle l'a toujours dispensée d'une main libérale, même aux plus dénués. Que de places gratuites dans les anciens colléges! Que de bourses, que de fondations dans les anciennes Universités! Que d'aides et de secours offerts à la jeunesse pauvre! Partout où l'Eglise voyait un germe, elle comprenait qu'il était de son devoir de le cultiver ; elle n'hésitait pas, elle n'hésite pas encore à fouiller dans l'inépuisable mine des vocations populaires pour en tirer le talent, la science, le génie. C'est qu'elle a puissance sur les âmes, et qu'elle sait trouver dans la discipline morale une garantie contre les écarts d'un développement purement intellectuel. Mais dans l'Université, où ce grand art est perdu, on se défie de la science dépourvue de patrimoine, on craint les *prolétaires éloquents*, et, au large et fécond système qui tend à répartir l'instruction suivant les aptitudes, on cherche à substituer le système étroit et stérile qui la mesure d'après la quotité des revenus.

H. F.

ERRATUM DU NUMÉRO DU 10 MARS.

De graves erreurs se sont glissées dans l'article sur les *Institutions diocésaines*, par M. de Fontette. Trois notes ont été confondues avec le texte, dont elles détruisent l'enchaînement. Elles doivent être détachées ainsi qu'il suit :

La première, page 741, commence par ces mots : *Voir* (et non *voici*) *le bref*, de la septième ligne, et finit par ceux-ci : *les expressions mêmes du décret* (page 115), de la seizième.

La deuxième, page 743, commence par ces mots : *Il est vrai*, de la sixième ligne, et finit par ceux-ci : *affranchir* (pages 132-142), de la onzième.

La troisième, page 756, commence par ces mots : *Si nous ne parlons pas*, de la dix-huitième ligne, et finit par ceux-ci : *ont pour objet de traiter*, des vingt-deuxième et vingt-troisième.

De plus, à la page 743, il y a lieu de faire les rectifications suivantes :

Première ligne, au lieu de *saint Antioche*, lisez *saint Ignace d'Antioche;*

Dixième ligne, au lieu de *manière*, lisez *coutume.*

L'un des Gérants, Charles DOUNIOL.

Paris. — Typographie d'A. RENÉ et Cᵉ,
Rue de Seine, 32.

TABLE DES MATIÈRES.



